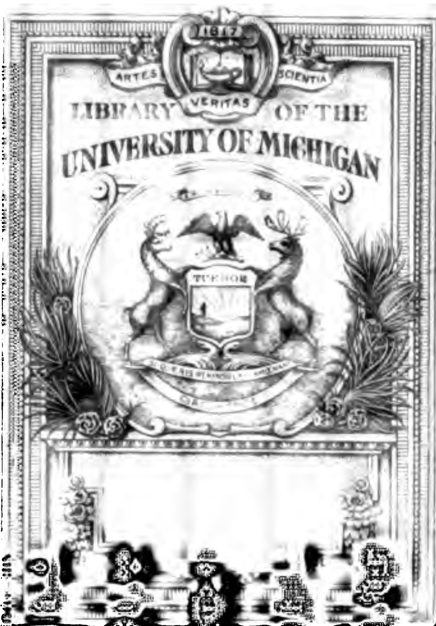

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

CD
1215
A1
A15

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790.

NIÈVRE.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

Rédigé par M. DE FLAMARE, archiviste.

TOME I.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE B.

B. 1 à B. 360.

NEVERS,
G. VALLIÈRE, IMPRIMEUR DU DÉPARTEMENT,
Place de la Halle et rue du Rempart.

1891

Département de la Nièvre.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA NIÈVRE.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements. — Bailliages. — Sénéchaussées et autres Juridictions secondaires. — Cours des Comptes. — Maîtrises des Eaux et Forêts.

PRÉSIDIAL DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.

B. 1. — Registre de 47 feuillets papier non relié, en mauvais état.

1634-1636. — ENTÉRINEMENTS. — Provisions d'office de substitut héréditaire et adjoint aux enquêtes au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour maître Noël Pérude, en remplacement de maître Michel Pérude, son père, qui avait fait résignation dudit office en sa faveur (20 juin 1634); — de lieutenant-général au gouvernement du duché de Nivernais et Donziais, ledit office devenu vacant par la mort du feu marquis de Pluvaux, pour Léonor de Rabutin, comte de Bussy, maistre de camp d'un régiment de douze enseignes pour le service du roy. (Saint-Germain, 11 avril 1634.) — Lettres patentes de Louis XIII donnant commission au comte de Bussy, lieutenant-général du gouvernement de Nivernais, de convoquer et assembler toute la noblesse et l'arrière-ban du pays du Nivernais, en équipage de guerre, et de les conduire en personne au lieu qui lui sera désigné ultérieurement par le prince de Condé dans la province de Bourgogne, pour dudit lieu les conduire aux environs de Vitry-le-Français, où le roi se rendra en personne. (Fontainebleau, 10 juillet 1635.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Jehan Protheau en remplacement de Jehan Pernot, qui avait fait résignation dudit office (11 mai 1635); — de lieutenant particulier assesseur en la prévôté de Sancoins pour Claude François, en remplacement de maître Marc Becquas, décédé (12 août 1635); — de l'office de procureur du roi en la châtellenie royale de Belleperche en Bourbonnais, à la présentation et nomination du sieur de Guénégaud, conseiller du roi en son Conseil d'Etat et trésorier de l'épargne, jouissant par engagement de ladite châtellenie, pour maître Guillaume Desbruères, praticien (15 janvier 1634); — d'huissier audiencier en l'élection de Château-Chinon pour Dimanche Vaucoret, en remplacement de Philibert Guyot, qui avait fait résignation dudit office (28 avril 1629); — de sergent royal au grenier à sel de Moulins-Engilbert pour Claude Pitois, en remplacement de Jehan Protheau, qui avait fait résignation. (31 janvier 1636.)

B. 2. — Registre papier en mauvais état de 56 feuillets, non relié.

1641-1642. — ENTÉRINEMENTS. — Provision d'office de sergent royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour François Régnard, praticien. (20 septembre 1641.) — Lettres de bénéfice d'âge pour Jehan Goussot, fils de défunt Me Jehan Goussot et de demoiselle Anthoinette Pitois. (1641.) — Provisions d'office de premier huissier audiencier en l'élection particulière de Bourbon-Lancy pour Guillaume Sevestre (avril 1638); — de premier huissier audiencier héréditaire au grenier à sel de Moulins-Engilbert pour maître Jean Lerasle (juillet 1641);

— de sergent royal héréditaire, exploitant par tout le royaume, au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour maître Jean Tardivon, praticien, demeurant à Saint-Léonard-les-Corbigny (novembre 1641); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Martin Crevel. (28 janvier 1642.) — Lettre de bénéfice d'âge pour Hiérosme, François et Jehan de La Chassaigne, fils de défunt Louis de La Chassaigne, vivant écuyer, seigneur de Rosemont et autres lieux, et de dame Claude de Forgues. (10 mai 1642.) — Edit du roi portant que sur trois huissiers et sergents royaux, l'un servira dans les armées et les deux autres se cotiseront et subviendront à son armement et entretien. (Mars 1642) — Provision d'office de sergent royal héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Clamecy, pour Jacques Merlin. (1642.) — Lettres à terrier pour Hercule de Chastellux, gentilhomme de la chambre du roi, premier chanoine héréditaire en l'église Saint-Etienne d'Auxerre, comte dudit Chastellux, vicomte d'Avallon, baron de Quarré, seigneur de Saint-Germain-des-Champs, Marcheseulx, Montigny, le Meix, Luys-Chaselle, Ruissotte, les Granges, la Rue, Bousson, le Bour, Uzy, Island, Montmardelin, la Rue-de-la-Croix, la Rue-Henet, le Montal, la Bouille, la Ruée, etc. (25 juin 1641.) — Lettres patentes du roi autorisant maître Estienne Gascoing, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à exercer encore pendant quatre années ladite charge de lieutenant-général pour attendre le moment où Mᵉ Jacques Gascoing, son fils, avocat en la cour de Parlement, en faveur de qui il avait résigné ladite charge, ait atteint l'âge de trente ans. (8 août 1641.) — Provision d'office de lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier en faveur de Mᵉ Jacques Gascoing, avocat en Parlement, en remplacement de maître Etienne Gascoing, son père, qui avait résigné ladite charge en faveur de son fils. (6 août 1641.) — Edit du roi portant création des deux greffiers civils et criminels héréditaires et domaniaux, clercs, commis parisis, contrôleurs des greffes-es-cours de Parlement, grand conseil, chambre des comptes, cours des aides et des monnaies, requêtes de l'hôtel et du palais, chambres du trésor, des eaux et forêts, tables de marbre, siéges présidiaux, bailliages, sénéchaussées, prévôtés, vicomtés, vigueries, prévôts des marchands, juges, consuls et en toutes autres justices, siéges et juridictions royales et seigneuriales du royaume, avec attribution et augmentation des droits et émoluments pour lesdits greffiers. (Saint-Germain-en-Laye, avril 1642.) — Provision d'office de notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier et prévôté de Sancoins, résidant à Aubigny-sur-Loire, pour Mᵉ Pierre Grasset. (Juin 1642.)

B. 3. — Registre de 102 feuillets papier, formé de deux cahiers dérelìés en mauvais état.

1642-1645. — ENTÉRINEMENTS. — Provisions d'office d'huissier royal au grenier à sel de Decize pour Marite Ravizé (4 juillet 1642); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Clamecy, pour Hugues Geneste, en remplacement de Jean Rossignol, décédé (juillet 1642); — d'huissier audiencier héréditaire en la prévôté de Sancoins pour Guillaume Bordereul, en remplacement de Louis Bonnet, qui en avait fait résignation (juillet 1642); — de notaire royal héréditaire à Saint-Parize-le-Châtel pour Mᵉ Clerc Roy, en remplacement de Mᵉ Martin Presleau, qui en avait fait résignation (20 novembre 1642); — de premier huissier audiencier en la maison commune de la ville de La Charité pour Pierre Jouet (novembre 1642); — de sergent royal au bailliage d'Auxerre, priseur-vendeur de biens meubles, pour maître Jean Perrère, en remplacement de Pierre Teurnin, décédé (31 décembre 1641); — de notaire royal et garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, en la résidence de Brassy, pour maître Louis Humbert, en remplacement de maître Léonard Monjardon, qui en avait fait résignation (juin 1642); — d'huissier audiencier héréditaire au bailliage royal de Saligny, résidant en la ville de Lormes, pour Dominique Legrand (avril 1642); — de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire aux bailliages de Saint-Pierre-le-Moûtier et Bourbon-Lancy, résidant à Maisons-en-Longues-Salles, pour Mᵉ Lazare Turreau (octobre 1642); — d'huissier de la capitainerie des chasses à Tannay pour Simon Mallet (25 septembre 1642); — d'huissier de la capitainerie des chasses à La Charité pour maître Pierre Lemaire. (31 juin 1642.) — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'un tiers des huissiers et sergents royaux servira le roi dans ses armées, et que les deux autres tiers pourvoiront à leur entretien. (Saint-Germain-en-Laye, 28 février 1643.) — Commission donnée par le roi au sieur de Bazoches, lieutenant des gardes du corps, pour, conjointement avec les commissaires et autres ayant la conduite et direction des troupes, veiller à la police et discipline des troupes de passage dans les élections de Vézelay, Clamecy et Château-Chinon et empêcher leurs excès. (Saint-Germain-en-Laye, le 12 février 1643.) — Délégation par ledit sieur de Bazoches au sieur de Giry, son beau-frère, pour

exercer ladite commission. — Lettres d'émancipation pour Louis de Berthier, écuyer, sieur de Bizy, fils de Jean de Berthier et Madeleine Lemaire. (13 avril 1643.) — Provisions d'office d'huissier audiencier en la justice de Flez-sur-Cuzy pour Jacques Perrot (avril 1642) ; — de premier huissier audiencier héréditaire en la gruerie des eaux et forêts et buissons de Semur, résidant à Morache, au profit de Léonard Monnot (9 décembre 1642) ; — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Louis Bardin (22 août 1642) ; — de sergent royal héréditaire au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, exploitant par tout le royaume, pour Perrinet Gourlet (20 juin 1643) ; — d'huissier au grenier à sel de Cosne, en résidence à La Charité, pour maître François Almain, praticien (mars 1643) ; — de sergent royal au bailliage d'Autun et Montcenis pour Edme Coullaud (mai 1638) ; — de sergent royal au bailliage d'Autun, pour François Rousseau (26 février 1636) ; — de premier huissier audiencier héréditaire au grenier à sel de Moulins-Engilbert pour Arnaud Mayeux (avril 1643) ; — de sergent royal héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Monceaux-le-Comte, pour Jehan Didier (août 1643) ; — de premier huissier audiencier au grenier à sel de Saint-Saulge, pour Claude Saget (mars 1643) ; — d'archer de la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Pierre Perrenot (31 octobre 1643) ; — d'archer et sergent à Saint-Pierre-le-Moûtier pour Guillaume Noireau (octobre 1643) ; — de premier huissier audiencier héréditaire en la gruerie de Saint-Révérien pour maître Loup Martin (octobre 1643) ; — de sergent royal au grenier à sel de Nevers, résidant à Mornay-sur-Allier, pour Charles Bourdessolles, praticien (octobre 1637) ; — de contrôleur des actes de la justice d'Urzy, avec pouvoir de passer tous contrats, obligations, etc., comme les autres notaires, pour maître Léonard Deschamps, demeurant à Nevers. (1643.) — Règlement du Parlement pour noble maître Jean Bogne, procureur du roi au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier ; Louis Desprès, Gilbert Millaud et Noël Pérude, avocats de Sa Majesté et leur substitut audit siége, pour l'exercice de leurs charges. (*Le commencement manque.*) (14 août 1643.) — Provisions d'office de premier huissier audiencier héréditaire au grenier à sel de Sancoins pour Denis Loyset, praticien (1638) ; — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en résidence à La Charité, pour Antoine Durand. (11 décembre 1643.) — Arrêts du Parlement de Paris réglementant les charges de maître Olivier Crevel, lieutenant criminel de robe courte au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier (22 mai 1643) ; — de maître Guillaume Delespinasse, lieutenant criminel de robe longue au même bailliage. (2 janvier 1644.) — Provisions d'office de notaire et garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Fontenay, pour maître Jean Duchastel (novembre 1643) ; — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant proche Moulins-Engilbert, pour François Barry (23 décembre 1643) ; — d'huissier audiencier en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Saint-Saulge, pour Louis Raquin (1642) ; — de notaire royal à Prémery pour Hugues Bordier (décembre 1643) ; — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, priseur-vendeur de biens, pour Jean Laspron (29 février 1644) ; — de notaire royal et tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, en résidence à Decize, pour Hugues Cousin (juillet 1643) ; — de l'office de conseiller-clerc au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, au profit de Mᵉ Joseph-Henri Dapviu, en remplacement de maître Michel Poulet, décédé. (1643.) — Lettres d'émancipation pour Mᵉ Joachim Sirot, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, âgé de vingt-deux ans. (1643.) — Provisions d'office de premier huissier audiencier, en la juridiction royale de Thurigny pour Franchy Viault, résidant au lieu de Tannay (mai 1644) ; — de sergent royal héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, exploitant par tout le royaume, pour Jacques Le Breton (juin 1644) ; — de sergent royal priseur-vendeur de biens héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Joseph Phèbe (mars 1644) ; — de conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour maître Jean Crevel, avocat, en remplacement de maître Pierre Boileau, décédé (1644) ; — de premier huissier audiencier héréditaire de l'élection particulière de Saint-Léonard pour Philibert Guillemain, praticien (juin 1644) ; — de premier huissier audiencier héréditaire au grenier à sel de la ville de Decize pour maître Jean Pigeon, praticien (novembre 1642) ; — d'huissier au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, exploitant par tout le royaume, pour Gilbert Meneau (10 novembre 1644) ; — de sergent royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Chantenay, pour Jacques Dechaulmes, praticien (novembre 1644) ; — de sergent royal priseur-vendeur de biens au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Léonard Turault, demeurant à Narcy (31 octobre 1643) ; — de sergent royal au grenier à sel de Decize en Nivernais pour François Archambault. (26 janvier 1645.)

B. 4. — Registre non relié de 46 feuillets, incomplet et en mauvais état.

1645-1646. — ENTÉRINEMENTS. — Provisions d'office de notaire royal à Nevers pour maître Guillaume Defrance (1645); — de notaire-tabellion royal, garde-notes héréditaire en ce baillage, résidant à Lormes, pour maître Vincent Millereau (1645); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour maître Charles Alaroze, avocat en Parlement, en remplacement de maître Vincent Postalier, décédé (23 février 1645); — de sergent royal priseur-vendeur de biens en la prévôté de Sancoins pour Nicolas Maublanc, praticien, demeurant à Sancoins. (18 mars 1645.) — Lettres de bénéfice d'âge pour maître Etienne Vaillant, avocat au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant audit Saint-Pierre, âgé de vingt-deux ans, fils de maître Noël Vaillant, sieur de la Bussière. (1645.) — Provisions d'office de premier huissier audiencier héréditaire en l'élection de Nevers pour Gilbert Chevrier (Paris, octobre 1637); — de sergent royal priseur-vendeur de biens en la châtellenie de Bourbon pour Claude Delavilatte (16 mars 1645); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, exploitant par tout le royaume, pour Jean Bonnet, praticien (Paris, 15 septembre 1645); — de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Flez, pour Sébastien Protheau, en remplacement de Gabriel Protheau, son père. (Paris, mai 1645) — Lettres de bénéfice d'âge pour Jean Lebreton, fils de défunt François Lebreton et d'Esmée Bélard, âgé de vingt-un ans. (Paris, 16 juin 1645.) — Provision d'office de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Sainte-Montaine, pour maître Isaac Rousseau. (Paris, septembre 1645.) — Concession du droit de pouvoir exploiter par tout le royaume à Anthoine Charbonneau, archer en la maréchaussée de Nivernais. (Paris, 2 juillet 1645.) — Provision de la charge de lieutenant-général au gouvernement du duché de Nivernais et Donziais, vacante par la mort de feu Léonor de Rabutin, vivant comte de Bussy, pour Roger de Rabutin, comte de Bussy, son fils. (Paris, 18 mars 1645.)

B. 5. — Registre papier de 98 feuillets couvert de parchemin, en mauvais état.

1648-1649. — ENTÉRINEMENTS. — Provisions d'office de conseiller, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour maître Pierre de Berne, avocat en Parlement, en remplacement de maître Hervé de Berne, son oncle, qui en avait fait résignation (décembre 1646); — de premier huissier audiencier en l'élection de Château-Chinon pour Etienne Moreau. (Juillet 1648.) — Lettres patentes autorisant maître Hervé de Berne, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en considération des bons et loyaux services qu'il a rendus, tant dans ladite charge qu'il a exercée vingt-deux ans que dans la charge de maire de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier « en laquelle il a esté proméu quatre diverses fois », à faire résignation de son office de lieutenant particulier, assesseur civil et criminel, en faveur de maître Pierre de Berne, avocat en Parlement, son neveu. (30 décembre 1647.) — Provision d'office de premier huissier audiencier héréditaire en la châtellerie d'Ainay pour Gilbert Faure. (Octobre 1637.) — Concession du droit d'exploiter et mettre à exécution par tout le royaume, accordée à Gabriel Crozatier, archer du prévôt provincial du Nivernais, Donziais, bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier et ancien ressorts. (30 juin 1648.) — Provisions d'office de bailly, lieutenant particulier et lieutenant en la gruerie du comté de Château-Chinon et dépendances données par Marie de Bourbon, princesse du sang, épouse et procuratrice générale de très-haut, très-puissant et sérénissime prince Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, lieutenant-général pour Sa Majesté en ses armées d'Italie, donataire et légataire de la moitié des biens de feu très-haute, très-puissante et très-vertueuse princesse Mme Anne de Montaffié, vivante comtesse de Soissons et de Château-Chinon, et par Henry d'Orléans, duc de Longueville, d'Estouteville, pair de France, prince souverain de Neufchastel en Suisse, comte de Dunois, Saint-Pol, Chaumont, Tancarville, etc., gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Normandie, au nom et comme tuteur de sa fille Marie d'Orléans, à maître Pierre Pitoys fils, avocat en Parlement, en remplacement de maître Pierre Pitoys, son père, qui en avait fait résignation (Paris 23 juillet et 5 août 1648); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Hiérosme Barrault, en remplacement de feu Hiérosme Barrault, son père (2 août 1648); — de premier huissier audiencier héréditaire au grenier à sel de Moulins-Engilbert pour Gabriel Danthault (Paris, mai 1648); — d'huissier audiencier en l'élection de Vézelay pour Jean Baudoin (Paris, 10 juillet 1647); —

de premier huissier audiencier au grenier et magasin à sel de Decize, exploitant par tout le royaume, pour maître Annet Gillier, en remplacement de Jean Gautier, qui en avait fait résignation. (14 août 1648.) — Déclaration du roi par laquelle la séance du Parlement de Paris est transférée en la ville de Montargis, avec interdiction de s'assembler ni faire aucun acte de justice dans Paris. (Saint-Germain-en-Laye, 22 janvier 1649.) — Provision d'office de juge de la terre de Saint-André-les-Luzy, Sémelay et autres, donnée par Armand de Bourbon, prince de Conty, à Me Durand Repoux, en remplacement de feu maître Repoux, son père. (Paris, 16 juillet 1648.) — Arrêt du Parlement déclarant que pendant deux ans les présidents et trésoriers-généraux de France en la généralité de Moulins, leurs enfants et domestiques et les huissiers dudit bureau des finances de Moulins, porteront leurs causes devant le bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier avec appel au Parlement. (9 juin 1649.) — Provisions d'office d'imprimeur du roi en la ville de Nevers pour Jean Fourré, imprimeur et libraire en ladite ville (14 mai 1648); — de la charge de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre le-Moûtier, résidant audit lieu, pour Gilbert Lejay le jeune (2 août 1648); — de l'office de sergent royal au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, priseur-vendeur de biens, exploitant par tout le royaume, pour Esme Martinot. (26 juillet 1649) — Lettres de bénéfice d'âge pour Jeanne Marion, âgée de vingt ans ou environ, et Françoise Marion, âgée de dix-neuf ans, filles de défunts Pierre Marion et Jeanne Dechuy. (16 juillet 1649.) — Arrêt du conseil privé déchargeant pour trois ans du logement des gens de guerre plusieurs hôteliers et cabaretiers de Moulins. (3 septembre 1649.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Saint-Saulge, pour Claude Martin, en remplacement de Louis Racquin, décédé (2 août 1648); — de capitaine et gouverneur des villes, château et châtellenie de Decize et des châtellenies de Champvert, Gannat, Charin et Cercy-la-Tour, dépendant dudit Decize, vacant par la démission du sieur du Sollier, pour François de Bonnay, sieur de Voumas (Paris, 22 décembre 1648); — de l'office de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la paroisse de Saint-Parize-en-Viry, pour Annet Dobville (Paris, octobre 1648); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre le-Moûtier, résidant à Nevers pour Simon Denis (Paris, 2 août 1648); — de l'un des deux huissiers audienciers au siége de Dompierre-sous-Héry, exploitant par tout le royaume, pour Etienne Robin (Paris, 22 décembre 1646); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Charité pour maître Louis Archambault, praticien. (Paris, 2 août 1648.)

B. 6. — Registre de 69 feuillets couvert en parchemin, en mauvais état.

1649-1650. — ENTÉRINEMENTS. — Provisions d'office de la charge de gouverneur et lieutenant-général au pays et duché de Nivernais et Donziais, vacante « depuis que nostre très-chère et très-aymée sœur et cousine la royne de Poulougne a quitté ledict gouvernement en partant de nostre royaulme pour aller en celuy de Poulougne », en faveur d'Alexandre du Puy de Montbrun, marquis de Saint-André, maistre de camp d'un régiment de cavalerie et « lieutenant-général en nostre armée d'Italie, en l'absence de nostre très-cher et très-aymé cousin le prince Thomas de Savoye » (Paris, 29 octobre 1649); — d'huissier audiencier au grenier à sel de Saint-Saulge, exploitant par tout le royaume, pour François Michot. (14 février 1650.) — Provision d'office de bailly de la baronnie de La Ferté-Chauderon donnée par le duc de Nevers à maître Pierre Alixand, avocat au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. (Paris, 8 mars 1650.) — Déclaration du roi contre Mme la duchesse de Longueville, les sieurs duc de Bouillon, mareschal de Turenne, prince de Marsillac et leurs complices et adhérents. (Paris, 9 mai 1650.) — Provision de l'office de sergent royal à Nevers, exploitant par tout le royaume, pour Achille Dubuisson. (Paris, 14 mars 1650.) — Déclaration du roi portant établissement d'un contrôleur héréditaire en tous les greffes des villes, bourgs et communautés de ce royaume, avec attribution audit office de la qualité de notaire et tabellion royal, pour passer tous contrats et autres actes comme les autres notaires royaux et tabellions établis, sans aucune différence, et pouvoir de commettre, en sa place, à l'exercice dudit contrôle et substituer audit notariat qui bon lui semblera. (Saint-Germain-en-Laye, 28 février 1650.) — Provisions d'office de premier huissier audiencier héréditaire au grenier à sel de Nevers pour Jean Dault (Paris, octobre 1637); — de premier huissier audiencier héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Jehan Rogier (Paris, 3 juin 1650); — de premier archer héréditaire en la compagnie du prévôt de Château-Chinon pour Estienne Baudeau (1650); — de notaire, garde-notes et tabellion royal héréditaire

au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, du nombre des dix anciens établis en la ville de Nevers, pour maître André Callot, en remplacement de maître François Pellé (juin 1650); — de sergent général de Bourgogne, exploitant par tout le royaume, pour Simon Heugien, en remplacement de feu Nicolas Gaullon. (Paris, 13 juin 1650.) — Lettres à terrier accordées à Claude Marion, chevalier, seigneur et baron de Druy, première baronnie de l'évêché de Nevers (1650); — à Léonard Destrappes, écuyer, seigneur de Précy, et Marie Destrappes, sa sœur, femme de Anthoine de Guillon, chevalier, seigneur de Marmousse, lesdits frère et sœur Destrappes, seigneurs par indivis de la terre et seigneurie de Saint-Benin-des-Bois. (30 octobre 1649.) — Provision d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Dimanche Boucy. (Paris, 3 décembre 1650.)

B. 7. — Registre couvert en parchemin de 244 feuillets, en très-mauvais état.

1651-1656. — ENTÉRINEMENTS. — Réception des foi et hommage faits par noble Etienne Roux, demeurant en la ville de Nevers, pour la terre et seigneurie de Sallé qu'il avait acquise par contrat reçu Billaud, notaire royal à Nevers, le 4 avril 1651, de Jacques Doreau, écuyer, seigneur de Sallé et de Chevannes, et de damoiselle Léonarde de Douri, son épouse, ledit Doreau vendant tant en son propre nom que comme tuteur de ses enfants, et de défunte damoiselle Marie Gascoing, vivante sa femme en premières noces, ladite terre et seigneurie de Sallé étant portée en fief du roi à cause de sa grosse tour de Saint-Pierre-le-Moûtier. (1651.) — Lettres de bénéfice d'âge pour Jacques et Louis Grasset, fils de feu Louis Grasset, sieur de Boisrolland, et de Marie Chappuis. (Paris, 17 août 1651.) — Lettres de provision d'office d'huissier audiencier en l'élection de Vézelay, exploitant par tout le royaume, pour François Bergerat (1652); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Jean Rousset, en remplacement de Denis Moustardier, qui avait fait résignation. (Paris, 5 juin 1651.) — Lettres à terrier pour Cosme Savary, comte de Brèves, seigneur de Chanteloup et autres lieux, pour ses terre et comté de Brèves, terre et comté de Sardy-les-Forges et autres fiefs en dépendant. (Paris, 12 août 1651.) — Lettres à terrier pour le commandeur de la commanderie du Saulsoy, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. (14 mai 1651.) — Provisions d'office d'huissier audiencier en l'élection de Nevers pour Jean Noël (Saint-Germain-en-Laye, 15 mai 1652); — de sergent royal au grenier à sel de Vézelay, exploitant par tout le royaume, pour Claude Panetrat (4 janvier 1649); — de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Nevers, pour maître Charles Bourgoing, en remplacement de feu maître Charles Guynet. (Compiègne, septembre 1652.) — Lettres de bénéfice d'âge pour Jean et Marie Bruandet, enfants de feus Me Jean Bruandet et de Marie Joffriot, ledit Jean âgé de vingt-quatre ans ou environ, ladite Marie de vingt ans (Paris, 19 décembre 1652); — pour Léonard Goguelat, âgé de vingt ans et plus, fils de défunt Hugues Goguelat et d'Anthoinette Bezave. (Paris, 20 décembre 1652). — Arrêt du Conseil d'Etat reconnaissant la validité des actes du chapitre provincial des capucins de la province de Touraine, tenu à Orléans les 17 et 19 avril. (Corbeil 25 avril 1652.) — Provisions d'office de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Flez, pour Me Pierre Comaille, en remplacement de feu maître Sébastien Proteau (Paris, 19 janvier 1653); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Nevers, résidant au bourg Saint-Etienne, pour maître Guy Descolons, procureur en la pairie de Nivernais (Paris, 16 janvier 1653); — de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Clamecy, pour Me Joseph Denoue, en remplacement de feu Me Nicolas Denoue, son père (Paris, 15 décembre 1652); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moutier, exploitant par tout le royaume, pour Esme Duruisseau (2 mars 1653); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Pouilly, pour Me Georges Petit. (Paris, février 1653). — Lettres à terrier pour messire Jean Guynet, écuyer, maître d'hôtel de la maison de Sa Majesté, seigneur d'Arthel (Paris, 26 juillet 1652); — pour messire Jean Guynet, prieur commendataire du prieuré de Lurcy-le-Bourg, avec Saint-Père-à-Ville et Béard, membres dépendant dudit prieuré. (Paris, 13 juillet 1652.) — Provision d'office de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Chantenay, pour Me François Martin, praticien, fils de feu maître Pierre Martin (13 juin 1653); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour maître Jacques Gonneau, en remplacement de feu maître André Gonneau, son père

(juillet 1653); — de sergent royal au baillage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Claude Maillevin (Paris, 12 juillet 1653); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Mᵉ Pierre Dubosc (Paris, mars 1653); — de sergent royal au grenier et magasin à sel de La Charité, priseur-vendeur de biens, pour maître Philibert Raisonnier, praticien (Paris, janvier 1652); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Nevers, pour maître François Coquille, en remplacement de défunt maître François Coquille, son père (Paris, octobre 1653); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire, résidant au bourg Saint-Jean de Corbigny, pour maître Pierre Viodé (Paris, novembre 1652); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire, résidant à Monceaux-le-Comte, pour Mᵉ François Blondeau (Paris, mars 1651); — de lieutenant du prévôt provincial du Nivernais et Donziais, pour Claude Bouché, écuyer, capitaine, en remplacement de feu François Sallonnyer, écuyer, seigneur de Champvé (Paris, 1ᵉʳ décembre 1653); — de notaire royal, garde-notes héréditaire aux bailliages de de Saint-Pierre-le-Moûtier et Auxerre, pour maître Simon Courdavault. (Paris, 9 décembre 1653.) — Lettres de main souveraine et garde gardienne pour Suzanne de Canaye, veuve de feu Louis de Blosset, vivant écuyer, seigneur de Coulon, Précy, Guipy, etc., tutrice de leurs enfants, pour prendre sous sa sauvegarde les terres de Précy et Guipy, dont la mouvance était disputée par les comtesses de Château-Chinon d'une part, et le duc de Nevers d'autre part, qui voulaient faire saisir la seigneurie de Précy pour devoirs féodaux non faits. (Paris 12 juillet 1653.) — Lettres de bénéfice d'âge pour Estienne Guyot, écuyer, seigneur du Boulay, fils de Samuel Guyot et de dame Suzanne Ducharne, (Paris, 29 novembre 1653.) — Provision d'office de lieutenant-général pour le roi au duché de Nivernais et Donziais, vacant par la démission de Roger de Rabutin, comte de Bussy, pour Paul-Léonard de Rémigny, baron de Joux, Billy et autres lieux. (Paris, 27 septembre 1653.) — Lettres patentes accordées à Jean Neyret, écuyer, grand-prévôt de Berry et vice-sénéchal de Saint-Amand, portant permission « d'édifier quatre tours en sa maison scize au bourg de la Chapelaude, destroict de ce ressort, revestir icelle de murailles et la fossoyer ». (15 septembre 1653.) — Lettres à terrier pour François de Balorre, écuyer, seigneur du Deffend, et Diane de Montjournal, sa femme, pour leur terre et seigneurie du Deffend. (Paris, 10 février 1654.) — Lettres à terrier pour Alexandre du Puy, chevalier, marquis de Saint-André-Montbrun, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général en ses armées, gouverneur du Nivernais et Donziais, pour sa terre, seigneurie et châtellenie de Savigny-Poil-Fol. (Paris, 26 novembre 1653.) — Provision d'office de notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Saint-Léonard-les-Corbigny, pour Mᵉ Pierre Dubosc (Paris, mars 1653); — de premier huissier audiencier au grenier à sel de Saint-Saulge pour Jean Mouillard. (Paris, 17 février 1653.) — Lettres à terrier pour messire Louis du Quesnay, chevalier, seigneur de Varennes et d'Agriez, gentilhomme de la chambre du roi, pour sa terre d'Agriez. (Paris, 20 décembre 1652.) — Provision d'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Sancoins, pour François Baudran. (9 mai 1654.) — Lettres à terrier pour dame Renée de Tollet, femme de messire Claude de Gamaches, baron de Jussy, pour sa terre et seigneurie d'Amazy. (Paris, 29 juillet 1654.) — Foi et hommage par dame Marguerite Olivier, dame de Montigny, demeurant au château de Montigny, pour partie de la terre et seigneurie de la Forest, portée en fief du roi à cause de la grosse tour de Saint-Pierre-le-Moûtier, acquise par acte reçu Bertrand et Dubosc, notaires royaulx, le 25 juin 1654, de Pierre de Lanty, écuyer, seigneur de Maupertuis et de la Forêt, fils et héritier de défunt François de Lanty, écuyer, et de damoiselle Marie de Berthelon, demeurant audit lieu de Maupertuis, paroisse de Dompierre. (1654.) — Provision d'office de conseiller du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour maître Charles Berthelon, avocat en Parlement, en remplacement de feu maître Jean Durie (Paris, 19 janvier 1654); — de sergent royal général en Bourgogne, résidant au bailliage d'Autun, pour Jean-Baptiste Bouloy (Paris, 14 décembre 1653); — de sergent royal général en Bourgogne, résidant à Autun, pour Pierre Darcy (12 mars 1654); — d'archer en la compagnie du chevalier du guet, au ressort de la vice-sénéchaussée de Moulins, en Bourbonnais, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume de France, pour François Allard (29 septembre 1653); — de sergent des tailles en l'élection de Clamecy pour Jean Brugier. (Paris, 31 mars 1654.) — Lettres à terrier pour dame Françoise de Rieux, veuve de David d'Aulnay, vivant chevalier, seigneur de Chastenay, dame dudit Chastenay et de Persot (1654); — pour Charles de La Platière, écuyer, seigneur de Montifault (30 janvier 1655); — pour les religieux de la chartreuse du Val-Saint-Georges. (Paris, février 1655.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de

Saint-Pierre-le-Moûtier, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, pour Pierre Thévenot (14 mai 1655); — de conseiller-assesseur en la maréchaussée de Château-Chinon pour M[e] Jean Petit, avocat en Parlement, en remplacement de maître Jean Vaucoret, qui en avait fait résignation. (Paris, 8 mars 1655.) — Foi et hommage faits au roi par François de Courvol, écuyer, seigneur du Montas, pour un moulin appelé le Moulin-Neuf, assis sur la rivière d'Arron et relevant en fief de Sa Majesté, à cause de son chastel de Saint-Pierre-le-Moûtier appelé « le Boulevart »; ledit moulin récemment acquis par ledit François de Corvol. (13 août 1655.) — Provision d'office de sergent royal dans le ressort du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Philibert Petit, en remplacement de feu Pierre Vincent. (23 juillet 1655.) — Lettres à terrier pour maître Aupespin, marchand et bourgeois, demeurant à Corbigny-les-Saint-Léonard. (1655.) — Provision d'office d'archer en la compagnie du prévôt des maréchaux de France en la ville de Château-Chinon, pour Etienne Legrand, demeurant en la ville de Lormes, élection de Château-Chinon. (Paris, 3 août 1655.) — Lettres de bénéfice d'âge pour Gilbert Pommereul, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, âgé de vingt ans ou environ, fils de feu maître Charles Pommereul, conseiller au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de demoiselle Jeanne Chevallier. (Paris, 15 septembre 1655.) — Provision d'office de lieutenant-général et premier magistrat civil et criminel au bailliage de La Charité, justices et membres en dépendant, donné par Pierre Payen, seigneur des Landes, conseiller du roi en ses conseils et en la grande chambre du Parlement, prieur, seigneur du prieuré de La Charité, pour maître François Tétard, avocat en Parlement, lieutenant particulier au bailliage de ladite ville de La Charité (La Charité, le 27 octobre 1655); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, exploitant par tout le royaume, pour Denis Séguin (1[er] septembre 1655); — d'archer en la compagnie du prévôt des maréchaux en la ville de Château-Chinon, pour Esme Boucher (Paris, 6 avril 1655); — d'archer en la compagnie du sieur de La Tour, lieutenant provincial en la maréchaussée de Nevers, en la ville de Decize, pour Jean Robert (Paris, 8 juillet 1655); — d'archer en la même compagnie pour Simon Voyer (Paris, 8 juillet 1655); — d'archer en la même compagnie pour François Dupuys (8 juillet 1655); — d'archer en la même compagnie pour André Bernard (12 mai 1653); — de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Nevers, pour M[e] Jacques Casset, en remplacement de M[e] Claude Casset, son père, qui en avait fait résignation (Paris, 6 janvier 1655); — d'archer en la compagnie du prévôt général provincial de Nivernais pour Martin Camus (Paris, 9 juin 1655); — d'archer en la compagnie du chevalier du guet en la vice-sénéchaussée de Moulins en Bourbonnais, pour Pierre Gaudard (Paris, 29 septembre 1653); — d'archer en la compagnie du lieutenant du prévôt des maréchaux de Château-Chinon, en résidence à La Charité, pour Claude Jacquin (Paris, 27 mars 1655); — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour François Robinet. (Paris, janvier 1656) -- Lettres à terrier pour François de La Ferté, chevalier, seigneur de Challement et Challementeau et autres lieux (Paris, 9 février 1656); — pour Jean de La Tournelle, écuyer, seigneur de Reugny, Vaujoly et Pazy. (Paris, 17 juillet 1655.) — Provision d'office de sergent royal résidant à Prémery, du ressort de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Esme Luzy, en remplacement de Jean Chevalier, décédé. (Paris, 20 mars 1655.) — Lettres à terrier pour Anthoine de Choiseul, chevalier, baron d'Esguilly, seigneur des terres de Montsauche, Argoulois, Bonin, Villotte, Roche, le Magne-de-la-Rue et dépendances. (29 mars 1656.) — Provision d'office d'archer en la compagnie du sieur de La Tour, conseiller du roi, lieutenant provincial en la maréchaussée de Nivernais à la résidence de Decize, pour Olivier Blondat (Paris, 8 juillet 1656); — de lieutenant louvetier dans le bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, pays de Nivernais, forêts, bois et buissons en dépendant, pour Gaspard de Pons, écuyer, seigneur de Gripel (Paris, 24 janvier 1656); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Jean Guillot (Paris, 19 avril 1656); — d'huissier au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, exploitant par tout le royaume, pour François Dubois (Paris, 14 décembre 1655); — d'huissier collecteur du droit annuel des taverniers et marchands de vin en gros en l'élection de Château-Chinon, pour Jean Biet (Paris, 26 novembre 1650); — de commissaire-receveur ancien des deniers des saisies réelles des terres, seigneurie, châteaux, maisons, fruits pendants par les racines, rentes foncières ou constituées, droits, usufruits, douaires, pensions, rentes ou autres choses immobilières sujettes d'être saisies pour servir au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour maître Gabriel Jandot (Paris, octobre 1654); — de procureur en la juridiction et compagnie du prévôt des maréchaux de Château-Chinon, à la résidence de La Charité, pour Esme

Berger (10 septembre 1655); — de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire en la ville de La Charité pour maître Jean Dauvaud, en remplacement de feu maître Jacques Denys (Paris, juin 1656); — d'archer en la compagnie du prévôt de la maréchaussée d'Auxerre ou son lieutenant, pour Bertrand Lioult (Paris, 11 janvier 1654); — d'archer en la compagnie du lieutenant du prévôt des maréchaux de Château-Chinon, à la résidence de La Charité, pour Maritte Hotte (Paris, 27 mars 1655); — de premier huissier audiencier héréditaire au grenier à sel de Moulins-Engilbert pour Claude Vinot. (Paris, mai 1655.) — Lettres à terrier pour Joachim de Villers-la-Faye, seigneur et baron de Vanzé et autres lieux, et dame Gabrielle de Ham, sa femme, auparavant veuve du sieur de Trotedan. (Paris, 16 mars 1656.) — Provisions d'office d'archer en la compagnie du sieur de La Tour, lieutenant provincial en la maréchaussée de Nivernais, résidant à Decize, pour Sébastien Mirebeau (Paris, 8 juillet 1655); — d'huissier-collecteur du droit annuel des taverniers et marchands de vin en gros en l'élection de Nivernais, pour Gilbert Maublanc. (Paris, 3 décembre 1655.) — Lettres à terrier pour frère Esme de Torcy, religieux infirmier de l'abbaye de Saint-Léonard. (Paris, 16 décembre 1656.)

B. 8. — Registre de 216 pages papier couvert en parchemin, la fin en mauvais état.

1657-1659. — ENTÉRINEMENTS. — Provisions d'office de sergent royal en la sénéchaussée et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Esme Pitoys le jeune (Paris, 5 novembre 1656); — d'archer du guet en la maréchaussée de Nevers, exploitant par tout le royaume, pour Claude Defrance (Paris, 10 août 1656); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire résidant dans l'étendue du ressort de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Jean Pougault (Paris, décembre 1656); — de conseiller-assesseur civil et criminel au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour maître Charles Viau, en remplacement de maître Pierre de Berne (Paris, 29 mai 1656); — de conseiller, lieutenant, assesseur en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier pour ledit maître Charles Viau, en remplacement dudit feu maître Pierre de Berne. (Paris, 2 mai 1656.) — Provisions d'office d'administrateur du revenu de la maladrerie de Saint-Jacques de Chambon, au diocèse de Nevers, pour Léonard Dugué, sieur de Saint-Ouen (Paris, 31 octobre 1656); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Charité, pour maître Louis Thomasson, en remplacement de feu maître Anselme David. (Paris, mars 1657.) — « A monsieur de La Barre: J'avais ordonné en l'année 1655 au sieur Bernard de Rezé, maistre des requestes ordinaires de mon hostel, quy estoit alors en la généralité de Moulins d'informer des excedz, viollances et pillages commis contre les officiers et soldats du régiment d'infanterie irlandoise de Butler passant près La Charité, par une grande troupe d'habitans armez, quy prenoient un nom supposé du régiment de la Framboize et estoient conduictz par les nommez Sainct-Bonnet et Luppy, gentilzhommes du pays, assistez par le baron de Givry, les nommez Turpin, Chenaize, Chambrun, Lespinasse et autres leurs complices, dont plus de cent, tant officiers que soldats, dudit régiment de Butler ont esté tuez, et de m'en envoyer les informations pour, les ayant veues, en ordonner ainsy que de raison. Et, d'aultant que ces informations n'ont poinct esté achevées et qu'il est important à mon authorité et à mon service qu'un attentat de cette conséquence ne demeure pas impuny, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayés à vous transporter à Sainct-Pierre-le-Moustier et autres lieux que besoing sera, pour, avec telz juges desdicts lieux que vous verrez estre à propos reprendre et terminer lesdictes informations et proceddures, et vous y employer le plus dilligemment et exactement qu'il se pourra, tant à la charge que à la décharge desdicts habitans et gens de guerre et m'en envoyer les informations clauses et scellées, pour, les ayant examinées, et mon conseil, en faire faire telle justice que je verrai estre à propos; et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, monsieur de La Barre, en sa sainte garde. Escript à Paris, le septiesme mars 1657. Signé: Louis, et plus bas: Le Tellier. » — Provisions de l'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Charles Charvin (Paris, 15 novembre 1656); — d'huissier collecteur du droit annuel des taverniers et marchands de vins en gros de l'élection de Nevers pour Jacques Devillatte (Paris, 7 décembre 1655); — de second huissier audiencier au grenier à sel de Nevers pour Charles de Beaucreux (Paris, 3 décembre 1655); — de second huissier audiencier en la chambre à sel de Saint-Saulge pour Claude Bussier, dit Chevalier (Paris, 3 décembre 1655); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant audit lieu, pour Me Toussaint Lejay (Paris, juin 1655); — d'archer en la compagnie du lieutenant du prévôt des maréchaux de

Château-Chinon, à la résidence de La Charité, pour Mathieu Tardy l'aîné (Paris, 30 juin 1655); — d'archer en la mêmes compagnie et résidence pour Esme Berger (Paris, 10 septembre 1655); — de l'office de conseiller et avocat du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ François Desprez, en remplacement de Mᵉ Louis Desprez, son père, premier titulaire de ladite charge, créée par édit du mois de février 1622. (Paris, 15 janvier 1657.) — Lettres patentes par lesquelles le roi, voulant témoigner la satisfaction qu'il a des services de Mᵉ Louis Desprez pendant plus de trente ans dans les charges de conseiller et avocat du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, accorde audit Desprez père d'entrer audit siége présidial quand bon lui semblera, d'y avoir rang et séance et voix délibérative tout ainsi qu'il l'avait avant sa résignation. (Paris, 15 avril 1657.) — Provisions d'office de sergent royal, résidant à Autun, pour Pierre Moreau (Paris, 5 février 1652); — de premier huissier audiencier au siége royal de Ferrière, nouvellement créé, pour Claude Leclerc. praticien, demeurant à Vézelay (Paris, septembre 1643); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Asnan, pour Mᵉ Simon Millin (Paris, mars 1656); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Etienne Garillan, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ Jean Berthelot, décédé en l'année 1654. (Paris 22 janvier 1657.) — Lettres à terrier pour l'hôtel-Dieu de La Charité. (Paris, 22 septembre 1657.) — Lettres patentes du roi et arrêt du conseil privé commettant le plus ancien conseiller du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier à la garde du scel dudit bailliage. (Paris, 26 juin 1657.) — Provisions d'office de conseiller-assesseur en la maréchaussée de Nevers pour Mᵉ Benoist Bredeau, avocat en Parlement de Paris, en remplacement de Mᵉ Jean Voillault qui en avait fait résignation (Paris, 22 avril 1657); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Pierre Caillet (Paris, 3 août 1657); — de sergent royal priseur-vendeur de biens au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Charité, pour François Gagnepain, en remplacement de feu Félix Coullombier (Paris, 30 décembre 1656); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Marc de La Charnaye (Paris, 6 décembre 1657); — d'archer en la compagnie du sieur de La Tour, prévôt des maréchaux en la ville de Decize, pour Jean Petit (Paris, 8 juillet 1650); — de sergent royal, résidant à Nevers, pour Charles Buisson (Paris, 28 janvier 1658); — de greffier héréditaire des insinuations ecclésiastiques au diocèse de Nevers pour Mᵉ Jean Rateau (Paris, février 1658); — de lieutenant-général civil, lieutenant particulier, assesseur criminel, conseiller en la châtellenie royale de Murat en Bourbonnais, pour Mᵉ Gilbert Balle, en remplacement de Mᵉ Martin Balle, son père, qui en avait fait résignation. (Paris, 30 mars 1653.) — Lettres à terrier pour messire Christophe Leclerc, seigneur de la Forêt-sur-Youne (Paris, 13 février 1658). — Provisions d'office de sergent royal général en Bourgogne pour Anthoine Garreau, à la place de feu Louis Garreau, son père (Paris, 10 août 1656); — « d'intendant particulier des eaux, fontaines et maisons de Pougues, appartenant à Sa Majesté, pour sur icelles avoir l'œil et prendre garde qu'elles soient, toutes les fois qu'il en sera besoing, nestoiées, affin que leur source soit conservée, que la distribution de l'eau soit fidellement faite, la maison entretenue et le tout soigneusement conservé; que les boutiques des apoticcaires soient fournies de bonnes drogues et autres choses qu'il verra estre nécessaires tant pour le publicq que pour la conservation des eaux, fontaines et maisons dont il dressera tous les ans procès-verbal qu'il nous envoyra, » pour jouir de ladite charge sa vie durant, ladite provision faite par François Vautier, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, premier médecin de Sa Majesté et surintendant général des boues, eaux et fontaines minérales et médicinales de France, pour Mᵉ François Flamant, docteur en médecine, en remplacement de Mᵉ Étienne Flamant, son père, l'un des conseillers et médecins ordinaires de Sa Majesté, démissionnaire. (Compiègne, 20 mai 1649.) — Confirmation par le roi desdites lettres de provision d'office. (Même date.) — Provision d'office de conseiller assesseur en la juridiction et compagnie du prévôt des maréchaux de Château-Chinon, à la résidence de La Charité, pour Mᵉ Jacques Chartier, avocat en Parlement. (20 septembre 1655.) — Arrêt du Parlement renvoyant au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier un procès entre Philippe de Champfeu, écuyer ordinaire du roi, seigneur de la Fin, demandeur, contre Jean Picot, écuyer, seigneur de Chamardon, pour voies de fait commises par ledit Picot contre des ouvriers dudit sieur de Champfeu. (Paris, 18 juin 1658.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Claude Boichot (Paris, 3 mai 1658); — de sergent royal au grenier à sel de Clamecy pour Philibert Sallon (Paris, 31 juillet 1658); — de sergent royal, exploitant par tout le royaume de France, pour Jean

Moisy (Paris, 31 juillet 1658); — d'archer royal en la compagnie du sieur de La Tour, lieutenant provincial en la maréchaussée de Nevers, à la résidence de Decize, pour Pierre Boiseau (Paris, 8 juillet 1655); — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le Moûtier pour Charles Viault, en remplacement de feu Franchy Viault (Paris, 27 août 1658); — d'archer royal en la compagnie du prévôt de Château-Chinon pour Pierre Pétillot. (1656.) — Déclaration du roi portant pardon aux gentilshommes et autres qui ont eu part aux assemblées de la noblesse faites en Normandie et ailleurs, au préjudice des défenses de Sa Majesté, à l'exception des nommés Créquy, Banieulle, Gratot, Dannery, Latréaumont, Moulin-Capel, Bonneson et Bordeaux. (Paris, septembre 1658.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Philibert Cliquet (Paris, 18 février 1658); — de premier sergent royal, exploitant par tout le royaume, pour Lazare Gagnepain. (Paris, 30 décembre 1656.) — Arrêt du Parlement renvoyant devant le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier le procès entre messire Jean de Mesgrigny, chevalier, marquis de Lormes à la part de Châlon, conseiller du roi en ses conseils, premier président au Parlement de Provence, et dame Renée-Huberte de Bussy, son épouse, d'une part, et Charles II, duc de Mantoue et Nivernais, qui réclamait, comme seigneur de Neuffontaines, tous droits de justice sur la terre et seigneurie de Lormes. (Paris, 7 septembre 1651.) — Lettres à terrier pour François de Rochefort, chevalier, marquis de La Boulaye, sire baron de Châtillon-en-Bazois et autres lieux. (Paris, 20 février 1658.) — Provisions d'office d'huissier sergent royal et d'armes, exploitant par tout le royaume, pour Jean Grignaud, demeurant à Arthel (Paris, 31 janvier 1659); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour François Lemoine (Paris, 28 février 1659); — de conseiller-clerc au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ François Bouzitat, ledit office vacant par la résignation qu'en avait faite Mᵉ Henry-Joseph Rapine et Mᵉ Pierre Rapine, comme héritier dudit Mᵉ Henry-Joseph Rapine, son frère, en faveur dudit sieur Bouzitat (Paris, 4 mars 1658); — de sergent royal au grenier à sel de Clamecy pour Pierre Gaulon (Paris, 9 avril 1659); — de bailly et gouverneur de Saint Pierre le-Moûtier pour Etienne Foullé, seigneur de Pruneveaux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant des finances, en remplacement de Claude de Caliste, écuyer, seigneur d'Hauterive, qui avait fait résignation de ladite charge. (Compiègne, 22 septembre 1656.) — Lettres à terrier pour messire Noël Basset, prieur commendataire, seigneur spirituel et temporel de Saint-Honoré, ordre de Cluny, au diocèse de Nevers. (Paris, 7 mai 1659.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la paroisse de Commagny, pour Jean Lobereau (Paris, 9 avril 1659); — de conseiller-assesseur en la juridiction et compagnie du prévôt des maréchaux de Château-Chinon, à la résidence de La Charité, pour Mᵉ François Bernot, avocat en Parlement, en remplacement de Mᵉ Jacques Chartier, qui avait fait résignation de ladite charge (Paris, 14 octobre 1658); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Tannay, pour Jean Perrot. (1659) — Lettres à terrier pour messire Christophe de Sève, chevalier, seigneur d'Estainville, Forest-Lardy, la Montagne et Mary, sous la montagne de Saint-Honoré (Paris, 27 août 1659). — Provisions d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Charité, pour Jean Syvat (Lyon, 14 janvier 1659); — de conseiller et second avocat au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ François Sallonnyer, avocat au Parlement de Paris, en remplacement de Mᵉ Gilbert Millault, qui avait résigné ledit office à Mᵉ Christophe Joffriot, avocat au présidial, lequel s'en était démis au profit dudit Sallonnyer (Paris, 29 septembre 1658); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Nevers, pour Mᵉ Jean Coquille, en remplacement de Mᵉ François Coquille, son frère. (Paris, avril 1659.) — Lettres patentes du roi autorisant « notre cher dévot orateur conseiller, aumosnier Mᵉ Coiffier, prieur du prieuré conventuel de Saint-Pierre-le-Moûtier, ordre de Saint-Benoît, à faire défricher « le bois de Mussy, appartenant audict prieuré, âgé de cinq à six cents ans, contenant environ deux cents arpents, lequel, pour sa grande vétusselé, est entièrement ruiné et dégradé, la plus grande partie des arbres qui y sont estans morts ou courronnez, creux, pourris, inutiles et infructueux, n'aportant feuilles ny fruicts, et le peu qui y reste, qui pourroit servir et estre employé, ne consistant pas en la huictième partie, est sur le retour pris et emporté, quelque soing que l'exposant ayt de le faire garder et conserver, en sorte que ledict bois, en l'état qu'il est, demeure presqu'inutil audict prieuré. » (Paris, 22 juin 1659.)

B. 9. — Un registre de 92 feuillets papier, le dos couvert en parchemin.

1660-1665. — ENTÉRINEMENTS. — Provision d'office de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier en faveur de Me Anthoine Postallier, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Charles Alaroze, décédé. (29 octobre 1659.) Enregistré le 7 janvier 1660. — Lettres à terrier obtenues par Pierre Le Roy, chevalier, seigneur, baron d'Allardes, seigneur de Marcilly, Cuy, le Bruit et Frétoy. (15 novembre 1669) — Publication de la paix entre la France et l'Espagne. (Aix, 3 février 1660.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, priseur et vendeur de biens, au profit de Jean Pelletier, nommé en remplacement d'Antoine Aubert, décédé (26 août 1643); enregistré le 18 mars 1660; — de sergent royal au grenier à sel de La Charité, exploitant par tout le royaume, au profit de Me Thomas Jubelet, nommé en remplacement de Me Mathieu Tardy, ensuite de la résignation faite par celui-ci en faveur dudit Jubelet (Paris, 15 octobre 1646); enregistré le 20 avril 1660; — de sergent royal au grenier à sel de La Charité pour Jean Douesgue, praticien, en remplacement de Jean Jehan, décédé. (19 janvier 1655.) — Lettres d'émancipation données à Philippes d'Espeuilles, écuyer, sieur du Fresne, fils de défunt Jean d'Espeuilles, sieur dudit lieu, et de damoiselle Magdeleine de Saint-Germain. (Paris, 30 août 1659.) — Provision d'office de premier sergent aux eaux et forêts de la ville de La Charité, exploitant par tout le royaume, pour Me Léonard Joully, ledit office créé par édit du mois de mai 1645. (30 décembre 1656.) — Lettres d'émancipation pour Guillaume Tillier, fils d'honorable homme Jehan Tillier et de Jeanne Chaussey, âgé de vingt ans, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (21 avril 1660.) — Provision d'office de sergent royal général en Bourgogne, au ressort du bailliage d'Autun, pour Pierre Bonneau, praticien, demeurant à Issy-l'Evêque, en remplacement de Pierre Dorey, qui avait résigné ledit office en faveur dudit Bonneau. (17 décembre 1659.) — Confirmation de la nomination faite par le maréchal d'Estrées, le plus ancien des maréchaux de France, de la personne du sieur Toussaint Sallier à l'une des deux charges d'huissiers-sergents royaux et d'armes en la généralité de Bourbonnais. (Paris, 12 septembre 1659.) — Provision d'office d'un des trois cents archers des commissaires provinciaux des guerres, créé par édit du mois de mai 1655, « avec pouvoir de porter les casaques de nos armes et toutes sortes d'armes à feu », pour Pierre Resmond, pour être établi en la compagnie du prévôt des maréchaux de Château-Chinon, à la résidence de La Charité. (14 septembre 1655.) — Lettres à terrier pour Alphonse Bolozon, écuyer, prieur et seigneur de Saint-Aignan et d'Aubigny-sur-Loire. (29 décembre 1660.) — Réglement fait pour André Bourtyl, commis aux saisies réelles du siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, portant taxation des droits qu'il pourra prétendre dans l'exercice de ses fonctions. (11 mai 1661.) — Provisions d'office de sergent royal pour Lazare Noël (19 janvier 1661); — pour Charles Mallet; — d'huissier-sergent royal et d'armes au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, « avec faculté de porter une casaque de nostre livrée avec l'escusson et la marque de la connestablie et mareschaussée et baston de commandement et toutes sortes d'armes à feu », pour Jean Moutardier; — de premier huissier audiencier en l'élection particulière de Lormes pour Philibert Petitier. — Lettres à terrier pour Marie de Loron, veuve de messire Ravan de Blosset, chevalier, dame de Villiers, Certaines et autres lieux, de présent épouse de Gabriel du Cros, chevalier, sieur de Châteaumal. (3 septembre 1661.) — Provisions d'office de premier huissier audiencier au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Florimond Guibelin (avril 1661); — d'huissier-sergent royal et d'armes au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Philippe Bachelier, praticien (10 mars 1660); — de sergent au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Lazare Clément. (13 octobre 1660.) — Lettres à terrier pour Estienne Cochet, seigneur, baron de La Ferté-Chauderon et membres dépendants, conseiller et maître d'hôtel de feu le duc d'Orléans. (9 juillet 1661.) — Arrêt du Parlement recevant Gilbert de La Barre, écuyer, sieur d'Avril, appelant comme de juge incompétent et déni de renvoi d'une sentence du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier dans un procès qu'il avait intenté contre Jacques de Vilaines le jeune, écuyer, sieur de la Croix, et ses serviteurs, à cause des excès et voies de fait auxquels ils s'étaient portés contre lui. (3 septembre 1661.) — Arrêt de la cour du Parlement défendant à tous juges royaux et subalternes de procéder à l'exécution d'aucuns jugements définitifs en matière criminelle qu'ils n'aient été prononcés aux substituts du procureur général, et leur enjoignant incontinent, après la prononciation desdits jugements, d'envoyer les condamnés avec leurs procès à la conciergerie du Palais (4 mai 1662); — portant réglement sur le fait du terrier général du royaume. (6 mai 1662.) — Provision d'office d'archer des com-

missaires provinciaux des guerres en la compagnie du prévôt des maréchaux de Château-Chinon, en la résidence de Château-Chinon, pour Etienne Denis. (14 septembre 1655.) — Arrêt de la cour de Parlement par lequel il est fait défense d'acheter le blé vert et d'arrher avant la moisson, et ordonné que, après ladite moisson, les blés exposés en vente seront portés aux marchés publics et qu'à la vente et distribution desdits blés le menu peuple sera préféré. (13 juillet 1662.) — Lettres de provision d'office de premier conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour dom Gabriel Coiffier, conseiller et aumônier du roi, lesdites lettres données en confirmation de l'édit du mois de mars 1632 donné par Louis XIII, créant et établissant dom François Rapine, vivant prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier, et ses successeurs prieurs dudit prieuré, premiers conseillers au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour y avoir rang et séance à main droite immédiatement après celui qui présidera, voix délibérative, honneurs, autorités, etc., dont jouissent les autres conseillers. (2 août 1659.) — Provision d'office d'huissier-sergent royal et d'armes en la généralité de Moulins, ressort du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Charles Darmezin. (10 mars 1660.) — Arrêt du Parlement réglementant les amendes qui s'adjugent aux bailliages, sénéchaussées et autres justices royales du ressort. (24 janvier 1665.)

B. 10. — Registre de 98 feuillets papier et 6 feuillets en parchemin, couvert en parchemin.

1662-1667. — ENTÉRINEMENTS. — Entérinement au Parlement de l'édit créant feu dom François Rapine, prieur du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, et ses successeurs prieurs dudit prieuré, premiers conseillers au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. (Paris, 2 août 1659.) — Provisions d'office de sergent royal à Nevers pour Jean Ortiaux (Paris, 28 juillet 1663); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire dans le ressort du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Mᵉ Jean Colas, praticien (Paris, 11 mars 1663); — d'archer en la maréchaussée et huissier au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Pierre Bonnot, ci-devant cavalier en la compagnie du sieur de Brécy, au régiment de M. le maréchal du Plessis-Praslin (28 mars 1663); — de notaire royal, tabellion héréditaire à Saint-Honoré pour Mᵉ Ponthus Bonneau, en remplacement de feu Mᵉ Léonard Bonneau, son père (mars 1663); — de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, l'un des dix établis en la ville de Nevers, pour Mᵉ Claude Regnier, en remplacement de feu Mᵉ Jean Coujard (Paris, 15 avril 1653); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Jean Gigot, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ François Douet (Paris, 14 mai 1663); — de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Jean Bezou, procureur en l'élection de Nevers, en remplacement de feu Mᵉ Anthoine Pivert. (Paris, mai 1663.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant l'enregistrement et l'envoi à tous les bailliages et universités de son ressort des articles de la faculté de théologie de Paris relatifs à l'autorité du Pape. (30 mars 1663.) — Provisions d'office de sergent royal sur le fait des gabelles au grenier à sel de Roanne pour Esme Bezave (Paris, 21 septembre 1655); — de sergent royal, exploitant par tout le royaume, résidant à Nevers, pour François Caziot (Paris, 17 octobre 1663); — d'archer en la maréchaussée de La Charité pour Nicolas Tannay, praticien, demeurant à Narcy. (Paris, 10 septembre 1655). — Lettres à terrier pour Marguerite d'Armes, veuve de feu messire Annet des Gentilz, vivant chevalier, seigneur de Lucenay-les-Aix, du Bessay, Aglan, la Cour-du-Bois, Monjournal, Arson, Biches, Lucenay, Creux, et par moitié de Cossaye et Ris. (Paris, 24 novembre 1663.) — Lettres patentes ordonnant de procéder à l'installation de Mᵉ François Litaud comme lieutenant particulier au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de feu Mᵉ Charles Litaud, son père, ledit François pourvu de lettres de provision d'office de ladite charge du 20 avril 1655, et son père ayant obtenu des lettres pour continuer les fonctions pendant neuf ans, jusqu'à ce que son fils soit en âge suffisant. (Paris, 10 janvier 1664.) — Lettres à terrier pour Françoise de Rieux, dame de Chastenay, Ruère et Perjot. (Paris, mai 1663.) — Provision de la charge de lieutenant-général au gouvernement du Nivernais et Donziais, enclaves d'icelluy, de la ville et bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier et pays adjacents, pour René de Vieilbourg, chevalier, marquis de Miennes, seigneur de Cours et de Thou-en-Puisaye, « lequel nous a servy pendant douze ans en nos armées en qualité d'officier et de capitaine au régiment de nos gardes françoises », en remplacement de Paul-Léonard de Rémigny, chevalier, baron de Joux, démissionnaire. (Paris, 6 février 1664.) — Lettres à terrier pour François de Popillon, écuyer, seigneur du Riau. (Paris, 30 avril 1664.) — Provisions d'office de procureur postulant au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Léonard Geoffroy (Paris, 25 mai 1664); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire

aux bourgs de Dompierre-sur-Bèvre et La Nocle pour Me François Amiot (Paris, 4 mai 1664); — de procureur postulant au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean Aladane, en remplacement de Me Claude Bourtyl, qui en avait fait résignation (Fontainebleau, 22 juillet 1664); — de notaire royal, tabellion, garde-notes et contrôleur héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean Aladane, praticien, en remplacement de Me Claude Bourtyl, qui en avait fait résignation (Paris, 8 juin 1664); — de procureur postulant au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Louis Gaulmier, en remplacement de Me Sylvestre Dupoil, qui en avait fait résignation (Paris, 8 juin 1664); — de procureur postulant au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Toussaint Baudrion, en remplacement de Me Jean Bourtyl, décédé (Fontainebleau, 4 août 1664); — de notaire royal, tabellion héréditaire à Saint-Sulpice pour Me Philippe Deschamps, en remplacement de feu Me Léonard Deschamps, son père (Paris, 21 décembre 1663); — de chevalier du guet en la ville de Château-Chinon pour François Dechamps, écuyer, en remplacement de feu Jacques Dechamps, son père, qui en avait fait résignation (Paris, 11 février 1665); — de prévôt des maréchaux de France à Château-Chinon pour François Dechamps, en remplacement de Jacques Dechamps, son père, qui en avait fait résignation. (Paris, 11 février 1665.) — Arrêt de la cour de Parlement renvoyant pendant deux ans les causes des membres de l'élection de Nevers pardevant le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. (12 mai 1665.) — Lettres à terrier pour Claude-Léonard de Damas, marquis de Thianges. (Paris, 28 février 1665.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, exploitant par tout le royaume, pour Me Claude Frappier, en remplacement de Me Jean Jean (Paris, 20 octobre 1653); — de conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Antoine Alixand, en remplacement de défunt Me Gabriel Guyonin-Bonyneau. (Saint-Germain-en-Laye, 15 mai 1666.)

B. 11. — Registre papier couvert de parchemin de 209 feuillets, en très-mauvais état.

1666-1668. — ENTÉRINEMENTS. — Réception de Me Mayeul Blanzat comme maître chirurgien, avec pouvoir d'exercer son art dans la ville et faubourg de Saint-Pierre-le-Moûtier. (12 août 1665.) — Provisions d'office de premier huissier héréditaire au grenier à sel de La Charité pour Etienne Henriot (1655); — de notaire royal héréditaire et domanial en la ville de La Charité pour Me Pierre Joully, en remplacement de feu Me Etienne Joully, son père. (Paris, 8 juin 1664.) — Lettres à terrier pour messire Nicolas Colbert, abbé de l'abbaye du Bec-Hellouin et prieur du prieuré de Notre-Dame de La Charité. (Paris, 31 octobre 1665.) — Arrêt du Conseil d'Etat portant que Me Toussaint Baudrion, procureur postulant au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, fera la fonction de sa charge malgré l'édit de réduction des offices de notaires et procureurs, huissiers, sergents dudit bailliage. (Paris, 7 novembre 1665.) — Lettres de bénéfice d'âge pour Claude Sallonnyer, fils de défunt Me Guillaume Sallonnyer, avocat en Parlement et procureur fiscal en la châtellenie de Decize, et de dame Marie Dornan. (Paris, 16 février 1666.) — Provisions d'office de conseiller du roi, lieutenant criminel de robe courte au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Me Pierre Sallonnyer, avocat en la cour de Parlement de Paris, en remplacement de Me Guillaume Lebreton, qui avait fait résignation de ladite charge au profit dudit Sallonnyer (Paris, 6 mars 1666); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Pierre Davaud. (Paris, 28 mars 1666.) — Lettres patentes du roi rendues en faveur de messire Louis-Marie d'Aumont et de Villequier, chevalier, comte de Berzé, baron de Montfaucon, Estréchy et autres lieux, capitaine des gardes du corps du roi, portant changement du nom de la terre, seigneurie et baronnie de Montfaucon en celui de terre, seigneurie et baronnie de Villequiers. (Paris, le ..... 1666, enregistré au Parlement le 26 mars 1666.) — Lettres à terrier pour ledit Louis-Marie d'Aumont, chevalier, marquis de Villequiers, baron de Montfaucon, seigneur de Clanay, Bougy, Etréchy, Poligny, Chanteloup, Chaumont, les Essarts et autres lieux, capitaine des gardes du corps du roi. (Paris, 19 décembre 1665.) — Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que toutes les instructions commencées par les juges subdélégués par la cour des grands jours seront continuées et parachevées conformément aux arrêts de ladite cour. (Paris, 9 avril 1666.) — Provisions d'office de sergent royal au bourg de Corbigny-les-Saint-Léonard pour Pierre Millard (Paris, 22 avril 1666); — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Guillaume Decourcelles, en remplacement de Jean Decourcelles. (Saint-Germain-en-Laye, 1er mai 1666.) — Lettres à terrier pour Louis Le Vault, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, intendant des bâtiments du

roi, seigneur de Beaumont-la-Ferrière, Grenant et dépendances (Paris, 26 mai 1666); — pour les prévôt et chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de Ternant. (1666) — Erection en marquisat de la terre et seigneurie de Vandenesse pour Louis du Bois, chevalier, seigneur de Givry, baron de Vandenesse, la Roche et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, bailly de Touraine, maître de camp d'un régiment de cavalerie et lieutenant-général des armées du roi. (Paris, décembre 1663.) — Provisions d'office de procureur postulant au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me François Robin (Paris, 25 août 1666); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, pour Me François Delin, en remplacement de Me Gilbert Delin, son père, qui en avait fait résignation. (Paris, 1er septembre 1666.) — Etablissement de quatre foires par an et un marché le jeudi de chaque semaine à Beaumont-la-Ferrière. (Saint-Germain, 12 mars 1666.) — Provisions d'office d'huissier audiencier en la prévôté de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Pasquet Denot (Paris, 4 décembre 1666); — de notaire royal en la ville de Lormes pour Me Jacques Millereau. (Paris, 6 août 1665.) — Ordonnance du roi défendant d'établir des maisons religieuses dans le royaume sans son autorisation. (Saint-Germain-en-Laye, décembre 1666.) — Edit du roi portant réglement pour son domaine. (Saint-Germain-en-Laye, avril 1667.) — Provision d'office d'huissier audiencier en l'élection de Nevers pour Henri Guillier. (Paris, 8 octobre 1667.) — Arrêt de la cour de Parlement portant que toutes les communautés régulières établies depuis trente ans seront tenues de représenter les lettres patentes confirmatives de leur établissement par-devant les lieutenants-généraux des bailliages où elles seront situées, en présence des substituts du procureur général du roi. (1667). — Lettres à terrier pour Philippe-Ignace du Broc, écuyer, seigneur des Mœurs et de Chalons-les-Coques. (Paris, 16 mai 1668.) — Provision d'office de premier huissier audiencier en l'élection de Corbigny pour Pierre Jourdan. (Saint-Germain-en-Laye, 17 juin 1668.) — Arrêt de la cour de Parlement de Paris ordonnant la suppression du livre intitulé : *La Politique secrète des Jansénistes et l'état présent de la Sorbonne*, avec défense à tous imprimeurs ou libraires d'imprimer, vendre et débiter aucun livre qui traite de théologie et des cas de conscience sans privilége du roi et approbation des docteurs en théologie de France, dont il y ait au moins un docteur séculier de la faculté de Paris. (7 septembre 1668.) — Arrêt du Parlement portant que dans les arrêts de vérification et enregistrement de lettres patentes pour la confirmation et établissement des monastères et communautés, tous les contrats de fondation, donations, constitutions de rente et acquisitions devront être énoncés. (6 septembre 1668.) — Lettres à terrier pour Jacques Fourvière du Coudray, chevalier, seigneur, baron de Cuncy, Villiers-sur-Yonne, vicomte d'Armes et Chevroches et de la petite et grande vicomté du Chastellet de Clamecy, Montz, Chaumance et autre lieux, et dame Jeanne Elisabeth de Grandry, son épouse (Paris, 22 août 1668); — pour Michel de Troussebois, écuyer, seigneur de Passy-le-Châtel, Varennes, la Cour, Mouchy, Crot-Guillot, la Chaîne, Narcy et Rue-des-Fourneaux. (Paris, 13 février 1669.) — Provision d'office de conseiller, garde-des-sceaux au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jacques Sallonnyer, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Pierre Michel. (Paris, 20 février 1669.) — Lettres à terrier pour le chapitre de Saint-Martin de Tours, seigneur de Léré. (Paris, 15 juin 1669.)

B. 12. — Registre de 52 feuillets papier, couvert en parchemin.

1673. — ENTÉRINEMENTS. — Lettres de rémission pour Jean Coulon, sieur de Monsenault, condamné au bannissement par les grands jours d'Auvergne pour s'être trouvé, avec deux de ses frères, ses aînés, et le sieur de Riégeot, dans une rixe où ils donnèrent quelques coups de bâton à divers habitants de Champvert. (Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1672.) — Provision d'office d'huissier-sergent des tailles en l'élection de Nevers pour Guy Moutardier, en remplacement de feu Denis Moutardier, son père. (Saint-Germain-en-Laye, 29 juin 1672.) — Lettres à terrier pour Jacques de Cotignon, écuyer, seigneur de La Charnaye, Chareau et Châtillon (Paris, 8 octobre 1672); — pour Sébastien d'Onay, écuyer, seigneur, baron d'Epiry et autres lieux (Paris, 10 juin 1672); — pour dame Marie Le Bourgeois d'Origny, abbesse de Notre-Dame du Réconfort (Paris, 16 juillet 1673); — pour les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, ordre de Saint-Benoît (Paris, 29 mars 1673.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence de Nevers, pour Robert Verger (Paris, 13 mai 1673); — de châtelain, juge ordinaire de Riousse, dépendant de la châtellenie de Belleperche en Bourbonnais, pour Me Jean Aladane,

procureur au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (Saint-Germain-en-Laye, 20 avril 1673) ; — de l'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Lormes, pour Me Pierre Bussy, praticien (Versailles, 21 septembre 1672) ; — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Nevers pour Me Jean Pierre (Paris, 27 juillet 1673) ; — de sergent royal en la paroisse de Dornes pour Anthoine Bazolle. (4 août 1673.) — Arrêt du Conseil d'Etat du roi pour le remboursement de la finance des engagistes des domaines de Sa Majesté. (Paris, 1er juillet 1673.) — Arrêt du Conseil d'Etat du roi du 22 avril 1673 permettant aux villes et paroisses, communautés et gens de main-morte d'acquérir de petits domaines. — Arrêt du Conseil d'Etat du roi faisant défense à tous notaires, procureurs, huissiers, sergents et autres ayant le pouvoir d'exploiter, supprimés et non rétablis, de s'immiscer en la fonction de leur office, à peine de faux. (Paris, 17 juin 1673). — Provisions d'office de bailly et gouverneur de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Hiacinte-Guillaume Foullé de Martangis, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, en remplacement de feu le sieur Etienne Foullé de Prunevaux, son père, vivant aussi conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel (Courtray, 17 mai 1673) ; — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la paroisse de Montsauche pour Me Jean-Baptiste Bordin. (Paris, 20 juillet 1673.) — Déclaration du roi en interprétation des édits du mois de mars précédent, pour la conservation des hypothèques des rentes, enregistrée au Parlement, le 10 juillet 1673. — Déclaration du roi concernant l'usage des formules. (30 juillet 1673.)

B. 13. — 1 registre papier 668 feuillets, broché.

1673-1703. — ENTÉRINEMENTS. — Provisions d'office d'archer-huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, en résidence à Dornecy, pour Pierre Denoux (Paris, 5 octobre 1673) ; — de notaire royal, garde-notes héréditaire en la ville de Sancoins, dépendant du siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, généralité de Berry, ressort de Bourbonnais, pour Me Gaspard Casset, en remplacement de Me Jean Cordelier, qui en avait fait résignation (Paris, 12 octobre 1673) ; — d'archer-huissier du guet en la maréchaussée de Nevers, ressort du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Charles Defrance (Saint-Germain-en-Laye, 7 décembre 1673) ; — d'archer-huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, pour résider à Châtillon-en-Bazois, pour Jean Millet (Saint-Germain-en-Laye, 21 décembre 1673) ; — de conseiller-lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jacques Sallonnyer, conseiller et garde-des-sceaux audit bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de feu Me Charles Vyau, après le décès duquel Me Charles Vyau, son fils et héritier, avait disposé de ladite charge au profit dudit sieur Sallonnyer (9 novembre 1673) ; — d'archer-huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, en résidence à Rouy, pour Gilbert Comaille (Saint-Germain-en-Laye, 28 décembre 1673) ; — d'archer-huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, résidant à Saint-Saulge, pour François Droict. (Saint-Germain-en-Laye, 28 décembre 1673.) — Lettres à terrier pour les comtes et comtesses de Château-Chinon. (Saint-Germain-en-Laye, 3 décembre 1673.) — Edit du roi accordant exemption de la taille et autres impositions aux juges royaux. (Versailles, février 1674.) — Edit du roi portant que, pour les contrats d'échange, il devra être payé les mêmes droits que pour les contrats de vente. (Versailles, février 1674.) — Déclaration du roi sur les hypothèques. (Saint-Germain-en-Laye, 11 décembre 1673.) — Déclaration du roi pour la marque de la vaisselle d'étain. (Versailles, 9 février 1674.) — Provision d'office de notaire royal à Montigny-sur-Canne pour Me Jean Rossignol. (Versailles, 15 février 1674.) — Edit du roi portant établissement d'un nouveau droit sur le papier, parchemin, vélin, à l'exception de celui qui servira à l'impression des livres ou qui sera transporté hors du royaume. (Versailles, avril 1674.) — Provisions d'office de notaire royal pour les paroisses de Saint-Firmin-de-Bussy, Bona, Vuez, Lichy, Saint-Jean-de-Lichy, Saint-Péraville, Ourouër et Montigny, pour Me Louis Cogneau (Paris, 17 mai 1674) ; — de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en la résidence de Châtillon-en-Bazois, pour Me Léger Pigoury. (Paris, 7 juin 1674.) — Arrêt du Conseil d'Etat portant surséance aux édits concernant la création des jaugeurs et courtiers de boissons et liqueurs et doublement des marques de la vaisselle d'or et d'argent et marque sur l'étain, l'exemption des tailles aux juges royaux et l'établissement des adjoints aux enquêtes et l'imposition sur le papier et le parchemin. (Au camp de Besançon, le 22 mai 1674.) — Provision d'office de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Nevers, pour Léonard Chevallier. (Versailles, 5 juil-

let 1674.) — Convocation du ban et de l'arrière-ban de la noblesse du Nivernais, pour aller joindre les troupes que commande M. le marquis de Rochefort sur la Meuse, pour y servir pendant deux mois, à compter du jour de l'arrivée. (Versailles, 12 août 1674.) — Arrêt du Conseil d'Etat défendant de faire des quêtes pour aucune confrérie, entre autres pour celle de Notre-Dame du Montferrat. (Versailles, 24 juillet 1674.) — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant de donner main-levée de leurs fiefs à ceux des gentilshommes convoqués en ban et arrière-ban dont les fiefs auraient été saisis. (Versailles, 3 septembre 1674.) — Provision d'office de notaire royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence d'Aubigny-sur-Loire, pour Me Jean Grasset, en remplacement de feu Me Pierre Grasset, son père. (Versailles, 19 juillet 1674.) — Lettres de cachet déléguant (les charges de gouverneur du Nivernais et lieutenant-général au gouvernement du Nivernais étant vacantes) le marquis de La Vallière gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Bourbonnais, pour convoquer le ban et arrière-ban du Nivernais. (Versailles, 31 août 1674.) — Provisions d'office de conseiller-lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Pierre Gascoing, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Jacques Gascoing, son père (Paris, 26 mai 1674); — d'huissier au bureau des finances de Moulins pour Me Jean Moulier (Saint-Germain-en-Laye, 13 avril 1673); — de notaire, tabellion royal, garde-notes héréditaire en la ville de Lormes, pays de Nivernais, dépendant du bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Me Philibert Millereau, praticien, en remplacement de défunt Me Jacques Millereau, son père. (Versailles, 23 août 1674.) — Edit du roi portant établissement dans tout le royaume de bureaux publics pour le dépôt de tous les effets mobiliers qui seront saisis par ordonnance de justice. (Versailles, septembre 1674.) — Déclaration du roi portant réglement pour le partage des deux Châtelets. (Versailles, août 1674.) — Déclaration du roi portant limitation des droits seigneuriaux qui se payent pour les échanges. (Versailles, 20 juillet 1674.) — Arrêt du Conseil d'Etat portant main-levée aux lieutenants, exempts et archers des maréchaussées des saisies faites ou à faire tant sur leurs charges que sur leurs gages, si ce n'est pour nourriture, fourniture d'habits, d'armes et de chevaux, durant le temps qu'ils serviront Sa Majesté dans lesdites charges. (Versailles, 18 septembre 1674.) — Déclaration du roi pour l'exposition des nouvelles monnaies de deux et quatre sols. (Versailles, 1er avril 1674.) — Arrêt du Conseil d'Etat qui révoque la fabrication des pièces de trois sols. (Versailles, 2 octobre 1674.) — Arrêt du Conseil d'Etat pour faire surseoir le jugement de tous les procès civils des prévôts, lieutenants, exempts et archers des maréchaussées de France qui ont eu ordre d'aller servir Sa Majesté dans ses places frontières, pendant leur service. (Versailles, 8 octobre 1674.) — Arrêt du Conseil d'Etat portant main-levée des saisies qui se trouveront faites sur les fiefs et domaines appartenant aux gentilshommes et autres, sujets au ban et arrière-ban, qui serviront le roi dans ses armées. (Saint-Germain-en-Laye, 29 octobre 1674.) — Provisions d'office de conseiller, garde-des-sceaux au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me François Gallaix, en remplacement de Me Jacques Sallonnyer, qui avait disposé de ladite charge au profit dudit Gallaix (Paris, 29 novembre 1674); — de conseiller, prévôt provincial des maréchaux de France dans la province de Nivernais et Donziais et autres lieux, de l'ancien ressort du bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Me Gilbert Gascoing, licencié ès-loix, ledit office vacant par la démission de Me Martin Rousset (Versailles, 5 juillet 1674); — d'huissier-archer en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, résidant à Decize, pour Etienne Besson. (Saint-Germain-en-Laye, 20 décembre 1674.) — Convocation pour le service du ban et arrière-ban de la moitié de la noblesse du Nivernais. (Saint-Germain-en-Laye, 1er janvier 1675.) — Edit du roi portant création d'un million de rente et augmentation des officiers des cours et autres. (Saint-Germain-en-Laye, décembre 1674.) — Provision d'office de notaire royal au bailliage de Corbigny pour Me Jacques Guillemain. (Saint-Germain-en-Laye, 17 janvier 1675.) — Réglement des taxes pour le ban et arrière-ban. (Versailles, 30 janvier 1675.) — Contrôle des gentilshommes de la province du Nivernais convoqués pour le ban et arrière-ban commandés par messire Georges de Reugny, comte du Tremblay, qui ont servi dans l'armée du maréchal de Turenne. (Camp de Dettwiller, 8 novembre 1674.) — Création de foires pour Jean de Choiseul, seigneur de Chevigny et Chassy : deux au lieu de Chassy, le lundi après la Saint-Martin d'été et le jour de la fête des Innocents, et trois au lieu d'Enfert, l'une le mardi de la deuxième semaine de Carême, l'autre le 2 mai, et la troisième le 9 octobre. (1644.) — Lettres de surannation pour lesdites foires. (Versailles, 2 août 1674.) — Déclaration du roi au sujet des déclarations du temporel des ecclésiastiques et gens de main-morte, à fournir à la Chambre des comptes. (Saint-Germain-en-Laye, 29 décembre 1674.) — Pro-

vision d'office de procureur-postulant au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Toussaint Pannat. (Saint-Germain-en-Laye, 20 décembre 1674.) — Nomination du marquis de La Vallière pour commander en Nivernais en l'absence du duc. (Saint-Germain-en-Laye, 10 mai 1675.) — Provisions d'office d'huissier audiencier en l'élection de Clamecy pour Esme Chossillon (Paris, 28 juin 1657); — de sergent des tailles en l'élection de La Charité pour Guillaume Almain (Paris, 15 juin 1651); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Marcou Paillard, avocat audit siége, en remplacement de Mᵉ Guillaume Paillard, son père, qui en avait fait résignation (Versailles, 1ᵉʳ août 1675); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Gabriel Pannetrat. (Versailles, 19 septembre 1675) — Lettres à terrier pour dame Marie de Jacob, veuve de messire Charles de Sénevoy, chevalier, seigneur de Vallo, dame d'Ougny. (Paris, 28 août 1675.) — Provisions d'office de procureur du roi en la châtellenie de Riousse pour Mᵉ François Bourtyl. (Saint-Germain-en-Laye, 20 avril 1675); — de conseiller-prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Moulins pour Mᵉ Guillaume de Saint-Mesmin, en remplacement de Nicolas de Villaines, écuyer, président et trésorier de France au bureau des finances de Moulins, qui en avait démissionné au profit dudit sieur de Saint-Mesmin. (Versailles, 30 mars 1675.) — Lettres de dispenses pour être reçu procureur du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier et maréchaussée de Nevers et Château-Chinon, pour Mᵉ Jean-Henry Bogne en remplacement de feu Mᵉ Jean Bogne, son père, qui avait exercé ladite charge pendant plus de 37 ans et avait par son testament disposé de ladite charge pour sondit fils. (7 juin 1675.) — Lettres de provision d'office de procureur du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier et maréchaussée de Nevers et Château-Chinon pour Mᵉ Jean-Henry Bogne, en remplacement de Mᵉ Jean Bogne, son père, décédé le 24 août 1674 (Versailles, 11 août 1675); — de conseiller-lieutenant particulier au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Claude Chalmoux, avocat en Parlement, en remplacement de Mᵉ François Bouzitat, démissionnaire en sa faveur; ledit François Bouzitat ayant été pourvu dudit office en remplacement de feu Mᵉ François Litaud; la résignation dudit Bouzitat en faveur dudit Chalmoux étant acceptée à la recommandation de Mᵉ Pierre Bouzitat, seigneur de Courcelles, contrôleur de la maison du roi (Saint-Germain, 12 décembre 1675); — de sergent royal à Corbigny pour Guillaume Guillemain (Paris, 15 mai 1676); — de notaire royal, garde-notes héréditaire, à la résidence de Raveau, pour Mᵉ Jacques Jousselin. (Saint-Germain-en-Laye, 15 juin 1676.) — Lettres patentes du roi permettant à Jean Lombard, premier fondeur de canons de la province de Nivernais d'ouvrir et exploiter des mines d'étain qu'il avait découvertes dans la province. (Au camp de Sebourg en Flandres, le 4 mai 1676.) — Provisions d'office de notaire royal en la châtellenie de Clamecy pour Mᵉ François Machecourt (Paris, 8 juin 1676); — de notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Mᵉ Philibert Genty (Saint-Germain-en-Laye, 11 mai 1676); — de sergent royal au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Gilbert Jolliard, praticien (Saint-Germain-en-Laye, 6 juillet 1676); — de sergent royal à Moulins-Engilbert pour Jean Enfert (Saint-Germain-en-Laye, 6 juillet 1676); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier résidant à Château-Chinon, pour Mᵉ Pierre Sinton (Saint-Germain-en-Laye, 5 mars 1676); — de procureur-postulant héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Marin Baudrion, en remplacement de Mᵉ Toussaint Baudrion, son père (Versailles, 23 juillet 1676); — de greffier des arbitrages, compromis, syndicats et décrétion de créanciers, notaires, garde-notes en la ville de Corbigny, pour Mᵉ Hercules Marion (Saint-Germain-en-Laye, 28 novembre 1675); — de sergent royal au grenier à sel de La Charité pour François Barbault (Versailles, 30 juillet 1676); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Decize, pour Pierre Faure, en remplacement de feu Jean Faure, son père (Versailles, 13 août 1676); — d'huissier sergent royal en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, résidant à La Charité, pour Jean Douard (Versailles, 20 août 1676); — de notaire royal, garde-notes héréditaire à Gien-sur-Cure, pour Mᵉ Jean Roland. (Paris, 2 avril 1676.) — Arrêt du Parlement renvoyant devant le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier les causes d'Anthoine de Vélard, écuyer, seigneur de Langère, et Elisabeth Vernoy, sa femme, Louis de Vélard, écuyer, seigneur de la Motte, et Jean de Vélard, leurs fils, contre certains officiers du présidial de Moulins. (24 septembre 1676.) — Ordonnance du roi au sujet des étapes. (15 septembre 1676.) — Provisions d'office de notaire royal, résidant à Prémery ou Saint-Révérien, pour Mᵉ Achille Regnault en remplacement de feu Mᵉ Toussaint Gorget (Saint-Germain-en-Laye, 9 avril 1676); — de notaire royal au bailliage

et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Marc de La Challemelle (Versailles, 29 octobre 1676) ; — d'huissier-sergent royal et d'armes en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, en la ville de La Charité, pour Vincent Protard (Versailles, 22 octobre 1676) ; — de notaire royal à Decize pour Me Claude Houdry (Versailles, 29 octobre 1676); — d'archer huissier au siége de la connétablie et maréchaussée de France, résidant à Nevers, pour Pierre Hauly (Saint-Germain-en-Laye, 3 décembre 1676) ; — d'huissier-archer au siége de la connétablie et maréchaussée de France, en la paroisse de Chaumot, pour Pierre Judas (Saint-Germain, 3 décembre 1676) ; — de notaire royal à Château-Chinon pour Me François-Catherin Mouillefert (Paris, 27 mars 1677) ; — de notaire royal héréditaire, résidant à Prémery ou Lurcy-le-Bourg, pour Me Pierre Leblanc. (Paris, 15 avril 1677.) — Lettre de confirmation de l'office de procureur en ce bailliage et présidial pour Me Toussaint Baudrion. (4 janvier 1677.) — Provision d'office d'exempt de la compagnie du prévôt des maréchaux de Nivernais, résidant à Nevers, pour Me Jacques Duret, en remplacement de Me François Nicolle, qui en avait fait résignation. (Paris, 8 mai 1677.) — Provisions d'office d'archer du guet pour Jean Ollivier, marchand à Saint-Pierre-le-Moûtier (4 août 1677) ; — d'huissier audiencier aux eaux et forêts du Bourbonnais et siége présidial de Moulins pour Jean-Baptiste Bouchardon. (25 septembre 1674.) — Lettres de garde gardienne pour le chapitre de Nevers. (Paris, mars 1622.) — Arrêt du Conseil d'Etat confirmant et ordonnant l'enregistrement desdites lettres. (13 août 1673.) — Provisions d'office d'archer-huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France résidant à Villiers-sur-Yonne, pour Michel Gaudé (Versailles, 6 août 1677); — de sergent royal en la ville de Nevers pour Pierre Channe (Paris, 11 mars 1677) ; — de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence de Givardon, pour Me Pierre Cosson. (Paris, 10 septembre 1677.) — Lettres de main souveraine pour Louis du Bois, chevalier, seigneur, marquis de Givry, de Vandenesse, Anizy et autres lieux, grand bailly de Touraine, qui venait d'acquérir par décret la seigneurie d'Anizy dont le duc de Nevers et le seigneur de Châtillon-en-Bazois se disputaient la mouvance. (Paris, 4 septembre 1677.) — Provisions d'office de notaire royal en la paroisse de La Nocle pour Me Claude Lequin (Saint-Germain-en-Laye, 16 avril 1676) ; — d'archer en la compagnie du lieutenant particulier de robe courte en la maréchaussée du bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Limanton, pour Claude Barry. (Paris, 29 mai 1654.) — Lettres de rétablissement d'office de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean Aladane. (Saint-Germain, 9 décembre 1677.) — Lettres de provisions d'office de notaire royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Aspremont, pour Me Louis Carbon (9 décembre 1677) ; — de procureur-postulant héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Pierre Garnault, praticien (Saint-Germain-en-Laye, 6 janvier 1678); — d'huissier au bureau des finances de la généralité de Moulins pour Jean-Baptiste Petit. (Saint-Germain-en-Laye, 12 mars 1676.) — Lettres à terrier pour dame Marie de La Baume, abbesse du royal monastère de Saint-Andoche d'Autun. (Paris, 19 février 1678.) — Provision d'office de notaire royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Marin Baudrion, en remplacement de feu Me Jean Desforgues. (Paris, 8 février 1678.) — Déclaration du roi portant défense de faire saisir les bestiaux. (Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier 1678.) — Provisions d'office de procureur-postulant au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me François Robin, en remplacement de Me Jean Robin, son père (Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier 1678) ; — de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Decize, pour Me Edmond Decray, en remplacement de feu Me Pierre Esmalle (Paris, 23 septembre 1677) ; — d'archer en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Louis Chirard. (27 mars 1678.) — Lettres à terrier pour Me Guy Deschamps, prêtre, docteur en théologie, prieur commendataire du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Châtillon-en-Pazois. (Paris, 19 mars 1678.) — Lettres à terrier pour Philippe-César de Chastellux, premier chanoine héréditaire de l'église Saint-Etienne d'Auxerre, comte dudit Chastellux, vicomte d'Avallon, baron de Carré, seigneur de Mênemois, Sainte-Montaine, Saint-Germain-des-Champs, Marchizet, Montigny-le-Meix, Linge, Luys-Chizelle, Ruissottes, les Granges-Ratteau, Boussoy, le Bourg, Uzy, Island, Monmardelin, la Rue-de-la-Croix, la Rue-Chevot, le Moutier, la Baseulle, la Rousse, Merloux, seigneur de Marigny-l'Eglise-en-Morvan, Marigny-la-Ville, Courotte, des villages de Queuzon, Vernois, la Rue-Perrin, Saint-André-en-Morvan et autres lieux (Paris, 8 mai 1677) ; — pour frère François de Hardessens des Cluzeaux, commandeur du Saussoy, de Biches, la Curée, Champallement et membre en dépendant. (Paris, 16 avril 1678.) — Provisions d'office de conseiller-prévôt général des maréchaux en la généralité de

Moulins pour Gilbert-Bon de Saint-Mesmin, en remplacement de feu Guillaume de Saint-Mesmin, son père (Toul. 20 février 1678); — de notaire royal, garde-notes héréditaire en la paroisse de Dornes pour Me François Descourry. (Saint-Germain en-Laye, 10 juin 1678.) — Arrêt du Parlement portant renvoi par-devant le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier des causes concernant Me Jean Lemuet conseiller du roi, prévôt des maréchaux à Vézelay. (5 juillet 1678.) — Provisions d'office de notaire, tabellion, garde-notes héréditaire à Gouloux pour Me Claude Taboureau (Fontainebleau, 18 septembre 1678); — de sergent royal à Nevers pour Simon Grignard (Fontainebleau, 25 septembre 1678); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville et prévôté royale de Sancoins pour Me Gilbert Daugy (Fontainebleau, 25 septembre 1678); — d'huissier en la chancellerie présidiale de Saint-Pierre le-Moûtier pour Jean Rouchon (Saint-Germain-en-Laye, 5 février 1674); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Clamecy pour Me Claude Renard, en remplacement de Me Guy Delavau. (Versailles, 9 décembre 1678.) — Publication de la paix avec l'Espagne. (Saint-Germain-en-Laye, 21 décembre 1678.) — Lettres à terrier accordées à François Sallonnyer, conseiller et avocat du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour ses terres et seigneuries de Garembé, Autry, Franchy et Bouron. (Paris, 25 janvier 1678.) — Provisions d'office de sergent royal, résidant au bourg de Saint-Révérien, pour Jean Bussière (Saint-Germain-en-Laye, 10 juin 1678); — de notaire royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Saint-Sulpice-le-Châtel, pour Me Charles Labbé (Saint-Germain-en-Laye, 10 mars 1678); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour François Simonnet. (Saint-Germain-en-Laye, 10 mars 1679.) — Lettres à terrier pour les religieux, prieur et couvent de la chartreuse du Val-Saint-Georges. (Paris, 5 mai 1679.) — Provisions d'office de notaire royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant au bourg d'Asnan, pour Me Philbert Millin (Saint-Germain-en-Laye, 10 mars 1679); — de lieutenant en la maréchaussée du Morvan, établie à Château-Chinon, pour Me Gabriel Gerbault, en remplacement de feu Me Jacques Gerbault, son frère (Saint-Germain-en-Laye, 11 juin 1679); — de sergent de la louveterie de France pour Didier Thoumelin (Paris, 7 avril 1679); — de sergent royal général au bailliage d'Autun pour Me Pierre Bonneau. (Saint-Germain-en-Laye, 9 avril 1679.) — Lettres à terrier pour messire Jean Gallois, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin de Chores, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Autun. (Saint-Germain-en-Laye, 17 avril 1679.) — Provisions d'office de procureur-postulant héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Ollivier Millaud (Saint-Germain-en-Laye, 9 août 1679); — de conseiller-commissaire-receveur héréditaire, ancien alternatif triennal et quatriennal des saisies réelles au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Me Jean Nicot (Fontainebleau, septembre 1679); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Guerche, pour Me François Thevet, en remplacement de Me Jean Thevet, son père (Saint-Germain-en-Laye, 4 juin 1679); — d'huissier près la chancellerie présidiale de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Charles Brézard (Versailles, 28 octobre 1678); — de notaire royal, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence de Brassy, pour Me Jacques Lefiot (Saint-Germain-en-Laye, 23 juillet 1679); — de premier archer du prévôt provincial du Nivernais pour Me Jean Brossard, en remplacement de feu François Guionneau (Saint-Germain-en-Laye, 17 novembre 1677); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence de Chitry-la-Mine, pour Me Florimond Cahouet, en remplacement de Me Clément Cahouet, son père. (Fontainebleau, 7 octobre 1679.) — Arrêt du Parlement portant défense à tous seigneurs ayant justice, soit qu'ils soient catholiques ou de la religion prétendue réformée, d'établir dans leurs terres aucuns officiers de ladite R. P. R. (11 janvier 1680.) — Déclaration du roi touchant l'âge des officiers judiciaires. (Saint-Germain, 30 décembre 1679.) — Déclaration du roi sur la nourriture des prisonniers. (Saint-Germain-en-Laye, 10 janvier 1680.) — Provisions d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bourg de Pouilly pour Me Guillaume Hecquard (Saint-Germain-en-Laye, 15 août 1680); — de l'office de notaire royal au bourg de Poiseux pour Me Claude Blaudin, en remplacement de feu Me François Delaresse (Saint-Germain-en-Laye, le 7 décembre 1679); — de notaire royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Saint-Saulge, pour Me Jean Coquille, en remplacement de feu Me Jean Paillard (Saint-Germain-en-Laye, 7 avril 1680); — de sergent royal à Nevers pour Anthime Martin (Paris, 13 mai 1680); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire à Lormes pour Me An-

thoine Marcelot, en remplacement de Me Jean Delagrange. (Saint-Germain-en-Laye, 15 avril 1680.) — Edit du roi portant peine de mort contre les faussaires. (Saint-Germain-en-Laye, mars 1680.) — Déclaration du roi portant que les juges des justices ressortissant au Parlement devront être avocats. (Saint-Germain-en-Laye, 26 janvier 1680.) — Provisions d'office de notaire royal héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Moulins-Engilbert, pour Me Henry Guillier, en remplacement de feu Me Jean Guillier (Paris, 13 mai 1680); — de conseiller-assesseur en la maréchaussée de Nevers pour Me Jean-Henry Guynet, avocat en Parlement, âgé de vingt-sept ans accomplis, en remplacement de feu Me Benoît Bredau. (Fontainebleau, 30 juin 1680.) — Edit du roi portant défense aux catholiques de quitter leur religion pour professer la R. P. R. (Fontainebleau, juin 1680.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le Moûtier, à la résidence de Villiers-sur-Yonne, pour Esme Grosjean (17 juillet 1680); — de sergent royal, résidant à Luzy, pour Anthoine Aubert (Paris, 23 juillet 1680); — de conseiller-lieutenant criminel de robe courte au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Guillaume Sallonnyer, en remplacement de feu Me Pierre Sallonnyer, son père (Saint-Germain-en-Laye, 15 avril 1680); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Marzy et Saint-Germain-sur-l'Aubois, pour Me Antoine Ségoin (Versailles, 4 septembre 1680); — de notaire royal héréditaire à la résidence de Moulins-Engilbert pour Me François Pougault, en remplacement de Me Jean Pougault, son père, démissionnaire en sa faveur (Chaville, 8 août 1680); — d'huissier-sergent des tailles en l'élection de Nevers pour Jacques Lefraud (Paris, 27 mars 1680); — de sergent royal à Germenay pour Me Claude Melot. (Chaville, 17 octobre 1680.) — Déclaration du roi contre les arrêts de défense d'exécuter les décrets d'ajournement personnel. (Versailles, décembre 1680.) — Arrêt du Parlement interdisant les jeux appelés le Hoca et la Bassette. (23 novembre 1680.) — Arrêt du Parlement portant que l'obligation de se défaire de leurs charges imposée aux officiers des justices des seigneurs hauts justiciers appartenant à la R. P. R. est également applicable aux greffiers, notaires, procureurs et sergents des diverses juridictions. (2 décembre 1680.) — Edit du roi portant défense aux catholiques de contracter mariage avec ceux de la R. P. R. (Versailles, novembre 1680.) — Déclaration du roi portant que les juges ordinaires iront chez ceux de la R. P. R. qui seront malades pour savoir s'ils veulent mourir en ladite religion. (Versailles, 19 novembre 1680.) — Edit du roi concernant les délais des procédures dans les défauts et contumaces. (Saint-Germain-en-Laye, décembre 1680.) — Déclaration du roi pour empêcher que les bénéfices situés dans les pays nouvellement conquis et cédés ne soient conférés à des étrangers. (Saint-Germain-en-Laye, janvier 1681.) — Edit du roi portant que les voix des officiers des cours et siéges tant titulaires qu'honoraires et vétérans, qui seront parents aux degrés portés en l'édit de juillet 1669, ne seront comptées que pour une lorsqu'elles seront uniformes. (Saint-Germain-en-Laye, janvier 1681.) — Provisions d'office d'huissier aux eaux et forêts de Bourbonnais pour Louis Livoir (Versailles, 12 juillet 1674); — d'huissier audiencier en l'élection de Nevers pour Pierre Bezolle (Paris, 27 mars 1681); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Clamecy, pour Me Esme Millelot, en remplacement de feu Me Louis Millelot, son père. (Versailles, 2 décembre 1678.) — Déclaration portant que les compétences des procès prévôtaux des gens de la religion prétendue réformée domiciliés seront jugées aux présidiaux. (Saint-Germain-en-Laye, 10 avril 1681.) — Arrêt du Parlement déférant au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier les procès des membres de l'élection de Nevers. (22 mai 1681.) — Déclaration du roi abrogeant la clause que les redevances seigneuriales seront payées aux seigneurs malgré la prescription que certains seigneurs avaient fait insérer subrepticement dans les lettres à terrier qui leur avaient été accordées. (Saint-Cloud, 19 avril 1681.) — Déclaration du roi portant que dans les lieux où il n'y aura pas de juges résidants, les syndics ou marguilliers iront chez les malades de la R. P. R. pour savoir s'ils veulent mourir en ladite religion. (Saint-Germain-en-Laye, janvier 1681.) — Provisions d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et résidence de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Etienne Dhéré, en remplacement de feu Me Etienne Dhéré, son père (Chaville, 30 mai 1681); — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Nevers, pour André Caziot. (Chaville, 4 juillet 1681.) — Déclaration du roi portant que les enfants de la R. P. R. pourront se convertir à l'âge de sept ans. (Versailles, 17 juin 1681.) — Provision d'office de notaire royal héréditaire à Cercy-la-Tour pour Me Jean Charvin, en remplacement de feu Me Hugues

Bonnet (Chaville, 26 juin 1681.) — Lettres à terrier pour Me Claude Maslin, grènetier du grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier. (Novembre 1681.) — Lettres à terrier pour Philbert de Sauvage, chevalier, seigneur de Montbaron, Montlouis, Nuars, Saint-Thibault et de Saizy en partie (1681); — pour Charles de Montsaulnin, chevalier, seigneur, comte du Montal et Island, baron de Vernarcy et Ménestreux, seigneur des Salles, Dun-les-Places, les Aubus, la Terre-au-Maire, Billy, Saint-Brisson et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et forteresse de Maubeuge. (Paris, 26 avril 1681.) — Provisions d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, prévôté royale de Sancoins, généralité de Berry, résidant audit Sancoins, pour Me Gilbert Gaulmier, en remplacement de Me François Gaulmier, son père (Saint-Germain-en-Laye, 30 janvier 1681); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en la ville de Decize, pour Me François Cousin, en remplacement de feu Me Noël Dubiez. (Saint-Germain-en-Laye, 20 novembre 1681.) — Arrêt du Conseil d'Etat interdisant aux imprimeurs, libraires et relieurs, d'exercer leur profession sans permission. (Paris, 7 octobre 1667.) — Provision d'office de notaire royal, garde-notes héréditaire en la châtellenie d'Hérisson, dépendant du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Me Anthoine Dobinet. (Saint-Germain, 22 janvier 1682.) — Déclaration du roi portant que sept des officiers des siéges présidiaux resteront pendant les vacations aux lieux où leurs siéges sont établis pour juger les questions de compétence. (Saint-Germain-en-Laye, 13 janvier 1682.) — Provisions d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Luzy pour Me François Cortet, en remplacement de feu Me Pierre Dubosc (Paris, 22 avril 1682); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Decize, pour Me Léonard Delin, en remplacement de feu Me Marin Delin, son père (Chaville, 29 mai 1682); — d'huissier audiencier au grenier à sel de Moulins pour Louis Durand. (Chaville, 5 juin 1682.) — Lettres à terrier pour Jean de Bréchard, écuyer, seigneur de Bréchard et autres lieux, pour sa terre de Brinay. (Paris, 27 juin 1682.) — Provisions d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Nevers pour Me Claude Casset, en remplacement de feu Me Jacques Casset, son père (Chaville, 20 août 1682); — de sergent royal en l'élection de Château-Chinon pour Anthoine Chauveau, en remplacement de feu Claude Legueulx, son oncle (Chaville, 14 mai 1682); — de notaire royal héréditaire, résidant aux Bordes, paroisses d'Anthien, pour Me Jean Ragon, en remplacement de feu Me Claude Rolland (Chaville, 27 août 1682); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y résidant, pour Me Joseph Carruchet. (Chaville, 20 août 1682.) — Lettres à terrier pour François Girardot, sieur de Préfond, l'un des officiers du prince de Condé, seigneur de Breugnon, Latrault et Villaine. (Paris, 7 novembre 1682.) — Déclaration du roi portant défense à ceux de la R. P. R. de s'assembler si ce n'est dans leurs temples, en présence des ministres. (Versailles 30 août 1682.) — Edit du roi concernant les biens de ceux de la R. P. R. (Versailles, 7 septembre 1682.) — Lettres à terrier pour Jacques Girardot et Claude Vézinier pour la terre de la Trouillière, relevant en fief du comté de Château-Chinon. (Paris, janvier 1683.) — Provisions d'office de notaire royal héréditaire en la ville de Nevers pour Me André Gounault, en remplacement de Me Jacques Gounault, son père (Versailles, 18 février 1683); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant au bourg de Saint-Jean-les-Corbigny, pour Lazare Simien. (Versailles, 11 février 1683.) — Lettres à terrier pour dom Mathieu Melin, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny et prieur du prieuré de Notre-Dame de Coulanges, diocèse de Nevers. (Paris, 13 février 1683.) — Edit du roi concernant la vente des offices et la distribution de leur prix. (Versailles, février 1683.) — Etablissement de trois foires à Saint-Brisson, l'une le 1er avril, la deuxième le 1er août et la troisième le 24 septembre, en faveur de Charles de Montsaulnin, chevalier, comte du Montal et Island, seigneur dudit Saint-Brisson, la Terre-au-Maire, Aumaire, Dun-les-Places et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Maubeuge. (Versailles, février 1683.) — Lettres de provision d'office de conseiller-président au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Michel Delespinasse, avocat en Parlement, en remplacement de Me Guillaume Delespinasse, son père, démissionnaire en sa faveur, et qui avait rempli ledit office pendant vingt-deux ans (Chaville, 6 mai 1683); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence de Château-Chinon, pour Me Paul Couault, en remplacement de Me Pierre Moreau (Paris, 8 avril 1683); — de conseiller [lieutenant] civil et criminel au bailliage et siége pré-

sidial de Saint-Pierre le-Moûtier, assesseur en la maréchaussée dudit lieu, pour Me Antoine-François Girard, avocat en la cour de Parlement, en remplacement de feu Me Charles Vyau, Me Etienne Vyau, fils dudit Charles Vyau, n'ayant voulu s'en faire pourvoir et s'en étant démis en faveur dudit Girard (Paris, 28 mars 1683); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Decize, pour Claude Chardon (Chaville, 30 juillet 1683); — de greffier des arbitrages, compromis et syndicats, notaire, garde-notes, tabellion de la ville de Clamecy, pour Me Jean Porché (Versailles, 17 octobre 1675); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Jacques Charrette (Fontainebleau, 8 septembre 1683); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Me Claude Geoffroy (Fontainebleau, 19 septembre 1683); — de notaire royal à Nevers pour Me Gilbert Sionest (Fontainebleau, 19 septembre 1683); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Jean Archambault. (Versailles, 15 octobre 1683.) — Lettres à terrier pour dame Marie Destrappes, épouse de messire Anthoine de Guillon, écuyer, seigneur de Marne-Rasse, gentilhomme de la chambre du feu duc d'Orléans et héritier par bénéfice d'inventaire de feu messire Léonard Destrappes, vivant conseiller en la cour de Parlement de Paris, seigneur de Perry, marquis de Sancergues, Beffes, Montedon, la Roche, les moulins de Menot, Laloge, Patouillat et autres lieux. (Paris, 15 septembre 1683.) — Provision d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la paroisse de Dornes à Me Gilbert Descourry, en remplacement de feu Me François Descourry, son père. (Versailles, 15 octobre 1683.) — Arrêt du Conseil d'Etat défendant de faire sortir les blés du royaume. (Fontainebleau, 7 août 1683.) — Lettres de bénéfice d'inventaire accordées à Jean de Saux, chevalier, seigneur de Tavannes, et Anne de Bourbon-Busset, son épouse, au sujet de la part de ladite dame dans la succession de feu messire Jean-Louis de Bourbon-Busset, son père, et de dame Hélène de la Queuille-Fleurat, sa mère, décédés, le premier en 1667, la deuxième en 1669. (Paris, 2 octobre 1683.) — Lettres à terrier pour Anne-Henry de La Grange, marquis d'Arquian, comte de Maligny, pour les terres de Frasnay-le-Château, Prye et Imphy, pour ses terres de Frasnay et Prye. (Paris, 20 juillet 1682.) — Provision d'office de sergent royal à Château-Chinon pour Etienne Moreau, en remplacement de Claude Moreau. (Versailles, 20 octobre 1683.) — Lettres à terrier pour Claude de Pagany, écuyer, seigneur de la Chaize, Eugny-sur-Yonne et autres lieux, pour ses seigneuries de la Chaize et Eugny. (Paris, 2 octobre 1683.) — Provision d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Nevers pour Me Nicolas Testelette, en remplacement de Me Jean Pierre. (Paris, 25 avril 1684.) — Lettres à terrier pour messire Ignace du Broc, chevalier, seigneur des Mœurs, pour sa terre et seigneurie de Châlon-les-Coques. (Paris, 5 juin 1683.) — Provisions d'office de sergent royal, résidant à Cercy-la-Tour, pour François Chambon (Chaville, 31 août 1684); — de sergent royal au bourg de Magny pour Esme Boucher. (Paris, 3 octobre 1684.) — Lettres à terrier pour l'abbesse et le couvent de Notre-Dame de Nevers, comme dames des seigneuries de Plagny (proche Nevers), de Verneuil et du Chastellier (proche Decize), de Sardolle, Dunloup, Parigny-sur-Sardolle, Trois-Vêvres, Chérigny, en la paroisse de Germigny-sur-Loire, Espinay et Amazy, en la paroisse de Parigny-les-Vaux, Nefonds, en la paroisse de Varennes-les-Nevers, et autres lieux. (Paris, 31 mai 1684.) — Provision d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Nevers, pour Me Pierre Guitot, en remplacement de Me Claude Guitot, son père. (Paris, 26 mai 1684.) — Arrêt du Conseil d'Etat défendant à tous seigneurs hauts justiciers ou autres de la R. P. R., de faire l'exercice de leur religion dans leurs châteaux ou terres s'ils ne possédaient pas lesdits châteaux ou terres au moment de l'édit de Nantes. (Versailles, 4 septembre 1684.) — Arrêt du Conseil d'Etat défendant aux protestants de recevoir les malades de leur religion chez eux, pour les empêcher d'être envoyés dans les hôpitaux. (Versailles, 4 septembre 1684.) — Provisions d'office de notaire royal, garde-notes héréditaire en la ville de La Charité pour Me Jacques Dasvin, en remplacement de Me Esme Bouziat (Versailles, 23 novembre 1684); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Decize, pour Gabriel Enfert (Versailles, 14 décembre 1684); — d'huissier des tailles en l'élection de Nevers pour Me Léonard Gentil. (Saint-Germain, 13 décembre 1684.) — Lettres à terrier pour Paul Girardot, seigneur de Vermenoux, pour sa terre et seigneurie de Vermenoux (Paris, 17 février 1685). — Lettres à terrier pour Paul Girardot, seigneur de Vermenoux, au nom et comme mari de demoiselle Jeanne Boulin, fille et héritière universelle de Lazare Boulin, et en cette qualité seigneur de Traclin, Tilleux, Boutelong, les Anglois et

leurs dépendances, pour lesdites seigneuries. (Paris, 17 février 1685. — Provisions d'office de conseiller, avocat ancien au baillage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Louis Desprez, avocat, en remplacement de François Desprez, écuyer, sieur de Bruseaux, son père, démissionnaire en sa faveur, qui avait rempli ces mêmes fonctions pendant plus de vingt-sept ans (Versailles, 15 mars 1685) ; — de notaire, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Claude Dubois, en remplacement de feu Me Florimond Dubois, son père (Versailles, 6 mai 1685); — de procureur-postulant au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me François Archambault (Versailles, 6 mai 1685); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Me Pierre-Louis Camuzet, en remplacement de Me André Callot. (Chaville, 13 mai 1685.) — Lettres à terrier pour Me Jean-Louis Marchand, seigneur du Gué, procureur général des eaux et forêts de Nivernais et Donziais, pour sa terre et seigneurie du Gué (Paris, 5 mai 1685); — pour Louis de Blosset, chevalier, seigneur de Coulon et Mouron, pour sa terre et seigneurie de Coulon (Paris, 9 décembre 1684); — pour demoiselle Jeanne de Semellé, fille majeure, dame de la terre et seigneurie de Chantereau, pour sadite seigneurie. (Paris, 9 décembre 1684.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Tannay, pour Mathieu Cauchoix (Chaville, 22 juin 1685); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Me Jacques Bruslaud, praticien, en remplacement de feu Me Claude Casset, dont la veuve Jeanne Taillandier avait fait cession dudit office. (Chaville, 29 juin 1685.) — Certificat de l'abjuration R. P. R. faite par-devant Noël de Rambault, prêtre, prieur et seigneur de Saint-Honoré, par demoiselle Louise-Marie de Paris, âgée de onze ans, fille de Jean de Paris, écuyer, seigneur de la Bussière, demeurant en la paroisse de Pazy (25 mars 1685); — d'abjuration de l'hérésie de Calvin par-devant le curé de Guipy, pour demoiselle Louise Bouquin, en l'église de Pazy. (2 juillet 1685.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Magny, pour Jean Jelly (Chaville, 12 juillet 1685) ; — de sergent royal au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Charité, pour François Le Roux (Chaville, 29 juin 1685) ; — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Joseph Guemichon (Chaville, 22 juin 1685); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Clamecy pour Me Jean Porcher, en remplacement de Me François Machicourt (Chaville, 2 août 1685) ; — de notaire royal héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Montenoison, pour Me Philibert Gaulon. (Versailles, 7 décembre 1684) — Lettres à terrier pour Eustache Le Roy, chevalier, seigneur, baron d'Allardes, la Frouce et Vissereux, pour sesdites terres. (Paris, 4 juillet 1683.) — Provision d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bourg et paroisse de Luzy pour Me Jean Desmolins, en remplacement de feu Me Pierre Dubosc (Chaville, 16 juillet 1685) ; — d'huissier royal pour Anthoine Chevalier, praticien à Decize (Paris, 21 juillet 1684); — de sergent royal au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Chitry-les-Mines, pour Jean Bobin. (Chaville, 5 juillet 1685.) — Lettres à terrier pour dom Joseph Roy, prieur, titulaire du prieuré la Magdeleine de Fontaine, diocèse d'Autun. (Paris, 27 janvier 1685.) — Provisions d'office de procureur-postulant héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Georges Gerbault (Versailles, 18 novembre 1685) ; — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la paroisse de Monceaux, pour Léger Reuche (Chaville, 11 octobre 1685) ; — de notaire, garde-notes héréditaire en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Pierre Garnault, en remplacement de feu Me Gilbert Garnault (Versailles, 13 décembre 1685) ; — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me François Archambault (Paris, 21 avril 1685); — de sergent royal au grenier à sel de La Charité pour Guillaume-Joseph Douesgue. (Versailles, 23 janvier 1686.) — Déclaration du roi pour établir des curés ou vicaires perpétuels dans les paroisses desservies par des prêtres amovibles. (Versailles, 29 janvier 1686.) — Déclaration du roi sur les portions congrues des curés ou vicaires perpétuels et les rétributions de leurs vicaires. (Versailles, 29 janvier 1686) — Provisions d'office de procureur-postulant héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Charles Gallion (Versailles, 20 mars 1686); — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la paroisse de Corbigny, pour Jean Pérève (Versailles, 20 mars 1686) ; — de sergent royal au grenier à sel de Saint-Saulge pour Marc Gautheron (Versailles, 9 mai 1686); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire,

résidant en la ville de Nevers, pour Me Nicolas Pannetier, en remplacement de feu Me Guillaume Defrance. (Versailles, 24 mai 1686.) — Saisie réelle de la terre de la Mosle, près Cours-les-Barres, et d'une vigne à Garchizy, faite à la requête de Claude Millin, écuyer, seigneur de Marigny et de Chateauvert, exempt des gardes du corps de Monsieur, frère unique du roi, et de dame Magdeleine de Cotignon, sa femme, protecteurs des enfants de défunt messire Léonard de Bonnay, écuyer, seigneur de Lupy, sur Eustache de Bonnay, écuyer, seigneur de la Mosle. (19 juin 1686.) — Provision d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la paroisse de Nolay pour Me Esme Geoffroy. (Versailles, 8 janvier 1686.) — Lettres à terrier pour messire Jean-Pierre Le Roy de Carreau, chevalier, seigneur de Cuy, de Frétoy et de la Borde (Paris, 4 juillet 1685); — pour messire Pierre de Torcy, chevalier, seigneur de Lantilly et de Cervon en partie, pour ses terres et seigneuries de Lantilly et Cervon. (Paris, 5 septembre 1685.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, au lieu de Moulins-Engilbert, pour Philibert Laumain (Versailles, 25 juillet 1685); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire à la résidence de Luzy, Millay, Poil et Chiddes, pour Me Estienne Thierriat, praticien (Versailles, 8 août 1686); — d'huissier audiencier au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Claude Dubois, en remplacement de feu Claude Darmezin (Paris, 14 novembre 1686); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant au bourg de La Guerche, pour Me Estienne Pellault, en remplacement de feu Me Jean Boutisseau (Versailles, 30 septembre 1686); — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Montsauche, pour Anthoine Millot. (Versailles, 13 décembre 1686.) — Lettres à terrier pour Me Pierre Semellé, lieutenant au bailliage d'Huban. (Paris, 11 décembre 1686.) — Provisions d'office de procureur-postulant au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jacques Joffriot, en remplacement de feu Me Olivier Millaud, sur la résignation de Marie et Anne Millaud, filles majeures de défunts Me Gilbert Millaud et de demoiselle Gilberte Vyau (Paris, 14 février 1687); — de conseiller-clerc au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean de Bèze, sous-diacre, bachelier de Sorbonne et avocat en la cour du Parlement de Paris, en remplacement de feu Me François Bouzitat et sur la démission de Me Pierre Bouzitat, seigneur de Corcelle (Versailles, 29 décembre 1686); — d'archer en la compagnie du prévôt et des maréchaux en la maréchaussée du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Jean Archambault (Versailles, 14 avril 1687); — de bailly haut justicier de la justice de Pouilly, dépendant du prieuré de La Charité, pour Me Louis-Joseph Bernot, sieur de Charant (1er août 1687); — de sergent royal au bailliage d'Autun, résidant en la paroisse d'Issy-l'Evêque, pour Blaise Laporte (Fontainebleau, 30 septembre 1683); — de premier huissier audiencier en la prévôté de Sancoins pour Me Michel Gerbault, en remplacement de feu Me Jean Gerbault, son père (Paris, 8 août 1687); — d'huissier royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Jean Archambault, praticien (Paris, 8 août 1687); — de sergent royal en la châtellenie de Moulins, résidant à Dornes, pour Anthoine Tillier (Paris, 30 juillet 1687); — de notaire royal héréditaire, résidant en la paroisse de Beaumont-la-Ferrière, pour Me Esme Martin, en remplacement de feu Me Esme Hugot. (Versailles, 29 décembre 1687.) — Lettres de dispense de parenté accordées à Me Charles Alixand, avocat, pour être nommé conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de feu Me Anthoine Alixand, son frère, bien qu'il soit oncle maternel de Me Louis Desprez, conseiller, avocat du roi audit siége. (Versailles, 23 avril 1687). — Provisions d'office de conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Charles Alixand, en remplacement de feu Me Anthoine Alixand, son frère (Paris, 15 décembre 1687); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Pierre Joully, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Marcoul Paillard (Versailles, 12 janvier 1688); — de notaire royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Prémery, pour Me François Bernard, en remplacement de Me Eustache Lasne (Paris, 3 mars 1688); — de notaire royal héréditaire, résidant en la paroisse de Brassy, élection de Vézelay, pour Me Jacques Petitier, en remplacement de feu Me Jacques Lefiot (Versailles, 5 février 1688); — de sergent royal en la prévôté de Sancoins pour André Dériboules (Paris, 20 février 1688); — de notaire royal au bourg de Mhère pour Me Germain Mégrot (Versailles, 23 janvier 1688); — de sergent royal à Corbigny pour Claude Chevillot (Versailles, 26 mars 1686); — de procureur héréditaire postulant en la sénéchaussée et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Joseph Baudrion, en remplacement de Me Pierre Ferré (Versailles, 26 mars 1688); — de sergent royal au bailliage

de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Château-Chinon, pour Jean Moreau, en remplacement de Dimanche Vaucouret (Versailles, 10 mai 1688); — de notaire royal à Moulins-Engilbert pour Me Jean Dubois. (Versailles, 10 mai 1688.) — Lettres à terrier pour Charles de Saint-Phalle, chevalier, seigneur de Montgoublin, pour sa terre et seigneurie de Montgoublin. (Paris, 22 mai 1688.) — Provision d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Montenoison, pour Estienne Rousset. (Versailles, 10 mai 1688.) — Lettres à terrier pour François Dorlet, seigneur de Courcelles, Palmaroux, Champgazon, le Sauche et Montsauche en partie, officier commensal de la maison du roi, au nom et comme ayant et exerçant les actions de demoiselle Gabrielle Desbelins, fille et héritière de feu Jacques Desbelins, écuyer, seigneur dudit Palmaroux, pour la seigneurie dudit lieu de Palmaroux. (Paris, 3 juillet 1688.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Marc Chevrier, en remplacement de feu Jacques Lebreton (Paris, 6 août 1688); — de notaire royal héréditaire au bourg de Valligny-le-Monial pour Me Jacques Joffriot, en remplacement de feu Me François Perrault (Versailles, 15 juillet 1688); — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Jean Legrand (Paris, le 6 août 1688); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Charles Corcelle (Versailles, 30 août 1688); — de bailly des terres, justices et seigneuries de Saint-Révérien, Chevannes-sous-Montaron, Diennes et Septvoyes, pour Me Paul Grignard, praticien, en remplacement de feu Me Herard Grignard, son père (Nevers, 6 décembre 1688); — de procureur-postulant héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Me Gilbert Paris (Paris, 24 décembre 1688); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Jean Billaud. (Versailles, 25 novembre 1688.) — Lettres à terrier pour Laurent Ferrand, sieur de La Forest, pour sa terre et seigneurie de la Forest. (Paris, 26 janvier 1689.) — Provisions d'office de bailly des justices de Murlin, Dompierre et Saint-Bonnot, dépendantes du prieuré de La Charité, pour Me Michel Courtois (Gaillon, 6 mars 1687); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de La Charité pour Estienne Chatelain. (Paris, 11 décembre 1688.) — Convocation du ban et arrière-ban du Nivernais. (Versailles, 26 février 1689.) — Provisions d'office de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jacques Sallonnier, conseiller, lieutenant civil audit bailliage, en remplacement de feu Me Jacques Bourdoiseau, décédé le 7 mars 1685 (Paris, 21 août 1688); — de notaire royal, résidant en la ville de Moulins-Engilbert, pour Me Joseph Guipier, en remplacement de feu Me Pierre Guipier. (Paris, 30 avril 1689.) — Lettres à terrier pour Sébastien Le Prestre, chevalier, seigneur de Vauban, Bazoches, Pierre-Pertuis, Epiry, La Collancelle, Cervon, Trésolle, Pouilly et autres lieux, lieutenant général des armées du roi, commissaire général des fortifications du royaume, gouverneur de la citadelle de Lille (Paris, 14 mai 1689); — pour Henri de La Grange, chevalier, marquis d'Arquian, comte de Maligny, Frasnay, seigneur de Prie-sur-l'Ixeure en Nivernais et Imphy en Bourbonnais, pour sa terre de Prie. (Paris, 21 mai 1689.) — Estat de la revue faite à Mirebeau ce trente may 1689 par moy, commissaire, de l'escadron de Saint-Pierre-le-Moûtier (Mirebeau, 30 mai 1689) — Provisions d'office de notaire royal à la résidence de Brinon pour Me Florimond Duclou, en remplacement de feu Me Jean Chaufournier (Paris, 27 juin 1689); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Charité, pour Me Jacques Jousselin, en remplacement de feu Me Jean Le Maire (Versailles, 14 janvier 1689); — de bailly de la justice de la Cordille, dépendant du prieuré de La Charité, pour Me Claude Bourcier, déjà bailly de Champvoux. (Paris, 8 octobre 1688.) — Lettres à terrier pour dame Marie Lardereau, veuve, commune et usufruitière des biens de feu Claude Girard, écuyer, seigneur de Vanne, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, pour la terre et seigneurie d'Espeuilles et Montapas, récemment acquise par ladite dame Marie Lardereau. (Paris, 14 mai 1689.) — Provisions d'office de notaire royal héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Decize, pour Me Denis Copin, en remplacement de feu Me Léonard Delin (Versailles, 12 décembre 1689); — de sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence de Châteauneuf, pour Me Jean Lauverjon (Paris, 11 juillet 1689); — de sergent royal à Gouloux pour Pierre Musnier. (Paris, 22 mars 1690). — Lettres à terrier pour François Bourtyl, greffier au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, seigneur d'Autry, pour sadite terre et seigneurie d'Autry. (Paris, 2 décembre 1690.) — Provision d'office de conseiller honoraire héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Philibert de Bèze. (11 septembre 1690.) — Brevet de « maître barbier-

baigneur-étuviste-perruquier en la ville de La Charité, avec pouvoir de tenir boutique et enseigne avec l'inscription de barbier-baigneur-étuviste-perruquier, faire savonnette, poudre de senteur, pâtes et autres choses seulement pour son usage », pour Etienne Denis. (Paris, 27 novembre 1690.) — Provisions d'office de conseiller honoraire héréditaire au baillage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean Gascoing, écuyer (Versailles, 5 février 1691); — de notaire royal héréditaire au bourg et paroisse de Corbigny pour Me Guillaume Aupépin, en remplacement de feu Me Joseph Perrau (Paris, 6 février 1690); — de notaire royal héréditaire à la résidence de Beaumont-la-Ferrière pour Me Jean Testard, en remplacement de feu Me Charles Durand (Paris, 24 mai 1688); — de sergent royal à la résidence de Lormes pour Jean Legrand. (Paris, 27 avril 1690.) — Lettres à terrier pour Louis de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, Isenay, Poussery, Montaron, Pouligny, Saint-Gratien, Savigny-sur-Cannes, Peron et autres lieux, pour sesdites seigneuries. (Paris, 17 septembre 1689.) — Provisions d'office de juge de la justice seigneuriale de La Celle-sur-Nièvre par François de Morogues, chevalier, seigneur de La Celle-sur-Nièvre, pour Me Pierre Litaud, avocat en Parlement, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier (Saint-Pierre-le-Moûtier, 26 mars 1689); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Chantenay, pour Antoine Lelong. (Paris, 28 février 1691.) — Convocation du ban et arrière-ban de la noblesse du Nivernais. (Versailles, 3 février 1691.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage de Bourbon-Lancy, résidant en la paroisse de Cronat, pour Robert Duregon (Paris, 6 mai 1691); — de sergent royal, résidant à Château-Chinon, pour Didier Thoumelin, en remplacement de feu Esme Pitoys (Paris, 30 mai 1691); — de sergent royal, résidant à Verneuil, pour Jean Langlois (1691); — de notaire royal en la châtellenie d'Hérisson, dépendant de la sénéchaussée et siége présidial de Moulins, résidant en la paroisse de Neufvy, pour Me Anthoine Dhéré, en remplacement de feu Me Anthoine Dobinet. (Versailles, 16 novembre 1686.) — Lettres à terrier pour l'abbaye de Régny-lès-Vermenton, ordre de Citeaux, diocèse d'Auxerre, comme seigneur des terres de Régny, la Grange-des-Cerfs, Essert, Oudin, Fontenay, Porly, la Grange-Lichère, la Musse-Mal-Assise, autrement Bien-Assise, Frétoy, et en partie de la ville de Vermenton, de Joux, Bailly-le-Chastel, Vincelotte, Dun-les-Places, Lucy-sur-Cure, Antien et d'une partie du faubourg de Clamecy, de Charbonnière, Tresclin, Montgaudier, Courtemeaux, Chau et autres lieux. (Paris, 22 juillet 1690.) — Provisions de l'office de gouverneur, lieutenant-général des pays et duché de Nivernais et Donziais et ville et bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier et Autun et ressort d'iceux, pour Philippe Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et Donziais, pair de France, capitaine-lieutenant de la compagnie de mousquetaires à cheval de la garde du roi, en remplacement d'Alexandre du Puys-Montbrun, marquis de Saint-André-Montbrun, et Jacques du Puys, marquis de Montbrun, son fils, pourvu de ladite charge en survivance de son père, démissionnaires (Fontainebleau, 30 juillet 1661); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence de Verneuil, pour Jean Langlois, en remplacement de feu Gilbert Maublanc (Versailles, 11 juin 1691); — de conseiller-procureur du roi de la ville et communauté de La Charité-sur-Loire pour Me Pierre Durand. (Versailles, 11 juin 1691.) — Lettres patentes du roi prorogeant d'un jour, à la demande de Sébastien Le Prestre, seigneur de Vauban, Cervon, Bazoches, Pierre-Pertuis, Pouilly, la Chaulme, Epiry, la Creuze et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, commissaire général des fortifications de France, les deux foires qui sont établies au bourg de Cervon les jours de Saint-Nicolas de mai et de Saint-Barthélemy, qui tiendront à l'avenir chacune pendant deux jours, transférant au lendemain la foire du jour de Saint-Thomas, et établissant trois autres jours de foire qui tiendront: l'une, le 1er avril; la seconde, le 4 juin, et la troisième, le 20 septembre, et un marché le mardi de chaque semaine. (Versailles, juillet 1691.) — Provisions d'office de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Clamecy, pour Me François Pinsson, en remplacement de Me Esme Millelot (Versailles, 11 août 1691); — de notaire royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de La Charité, pour Me Claude Bourcier, procureur au bailliage de La Charité, en remplacement de Me Pierre Destrappes (Paris, 3 janvier 1692); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la paroisse de Pouligny, pour Gabriel Deschamps, en remplacement de feu Estienne Robin (Paris, 3 janvier 1692); — de contrôleur des exploits et autres actes sujets au contrôle de la ville et faubourgs de Nevers pour Me Claude Chamfroy (Versailles, 11 janvier 1692); — de procureur du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Gabriel Martin, avocat, en remplacement de

feu Mᵉ Noël Pérude (Versailles, 25 janvier 1692); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour François Montullon. (Versailles, 10 février 1692.) — Arrêt du Conseil d'Etat déclarant que messire Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et prieur de La Charité, rembourserait à Pierre Durand « homme remuant et processif », sergent royal, 1,800 livres pour la finance à la charge de procureur du roi en la ville et communauté de La Charité. (Versailles, 11 août 1691.) — Provision d'office de conseiller-procureur du roi en la ville et communauté de La Charité pour Mᵉ Esme Bouziat, procureur fiscal de ladite ville et bailliage de La Charité. (Versailles, 10 février 1692.) — Lettres à terrier pour Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, à cause de sa terre et seigneurie de Dornecy. (Paris, 9 février 1692.) — Convocation du ban et arrière-ban du Nivernais. (Versailles, 28 février 1692.) — Provisions d'office de procureur-postulant au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Claude Boulzan, praticien, en remplacement de Mᵉ Toussaint Baudrion (Paris, 20 août 1691); — de notaire royal héréditaire en la paroisse de Dun-les-Places pour Mᵉ Jacques-Louis Pellé, en remplacement de feu Mᵉ François Pellé, son père. (1692.) — Commission donnée par les maréchaux de France à M. le comte du Tremblay d'arrêter le cours des querelles et les voies de fait qui pourraient survenir entre gentilshommes et autres personnes faisant profession des armes. (12 mars 1692.) — Lettres à terrier pour les abbé, chanoine et chapitre de Saint-Barthélemy de Cervon. (Paris, 5 septembre 1691.) — Provisions d'office de notaire royal en la ville de Nevers, résidant au bourg Saint-Etienne, pour Mᵉ Augustin Descoulons, en remplacement de Mᵉ Guy Descoulons, son père (Paris, 6 juin 1692); — de sergent royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Chitry-les-Mines, pour Mᵉ Jean Junet, en remplacement de Jean Bobin (Paris, 8 juillet 1692); — de notaire royal héréditaire au bourg et paroisse de Corbigny pour Mᵉ Charles-François Maignan, en remplacement de Mᵉ Guillaume Aupépin. (Paris, 29 août 1692.) — Lettres à terrier pour François Joseph de Blanchefort, chevalier, seigneur, baron d'Asnois, seigneur de Turigny et autres lieux, commandant d'un bataillon au régiment de Navarre. (23 août 1692.) — Provisions d'office de conseiller-économe-séquestre dans l'étendue de la ville et diocèse de Nevers, pour Mᵉ Jean Casset, praticien (Versailles, 23 avril 1692); — de greffier des insinuations ecclésiastiques dans l'étendue de la ville et diocèse de Nevers pour Mᵉ Jacques Bruslault (Versailles, 23 avril 1692); — de sergent royal en la résidence de Nevers pour Mᵉ Gaspard Le Prestre, praticien, en remplacement de feu Antoine Martin (Paris, 29 mai 1692); — de greffier héréditaire de l'hôtel commun de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Claude Arvey (Paris, 1ᵉʳ juillet 1692); — de notaire royal et apostolique, greffier des domaines des gens de mainmorte pour Mᵉ Claude Geoffroy, notaire royal (Versailles, 25 juillet 1692); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Château-Chinon, pour Claude Chauveau, en remplacement de feu Etienne Moreau (Paris, 11 septembre 1692); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Saint-Jean-Goux, pour Hilaire Lallement (Versailles, 20 août 1692); — de conseiller du roi et son procureur en la ville et comté de Château-Chinon pour Mᵉ Etienne Girardot (Paris, 28 février 1691); — de sergent royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Charité, pour Gabriel Vaillut (Versailles, 4 septembre 1692); — de sergent royal, résidant à Château-Chinon, pour François Dosny (Paris, 29 mai 1692); — de contrôleur des exploits au lieu d'Ouroux pour Mᵉ Jean Richou (Paris, 12 mars 1692); — de contrôleur des exploits au comté de Château-Chinon pour Mᵉ Jean Richou, avocat en Parlement (Paris, 11 mai 1692); — de conseiller, chevalier d'honneur au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Claude de Pagany, écuyer, seigneur de la Chaize et d'Eugny (24 août 1692); — de lieutenant pour le roi en Nivernais et Donziais, pour y commander en l'absence du gouverneur et du lieutenant général, pour Anne-Henry d'Armes, comte de Busseaux, Moussy et Rouy, ayant servi pendant quinze ans en la qualité de capitaine-lieutenant en la compagnie maistre-de-camp du commissaire général de la cavalerie dans plusieurs combats et occasions importantes, notamment à la bataille de Senef et à celle de Lens, où il a eu ses chevaux tués sous lui et où il reçut des blessures très-dangereuses « dont il porte encore aujourd'huy les glorieuses marques ». (Versailles, 21 avril 1692.) — Provisions d'office de conseiller-procureur du roi de la ville et communauté de Nevers pour Mᵉ Pierre Mocquot, sieur d'Agnon (Paris, 21 mai 1692); — de greffier-secrétaire en l'hôtel de ville et communauté de Nevers pour Mᵉ Louis Callot (Paris, 11 mai 1684); — de conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Pierre Alixand, avocat, en remplacement de feu Mᵉ Joseph Douet, décédé le 1ᵉʳ mai

1690 (Paris, 14 mai 1692); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Guerche, pour Me Claude Martineau (Versailles, 11 décembre 1692); — de greffier-secrétaire héréditaire de la ville et communauté de Château-Chinon pour François Marotte (Versailles, 27 novembre 1692); — de conseiller médecin ordinaire du roi dans la ville, faubourg et ressort de La Charité pour Me Guillaume Perreaud, docteur en médecine (Versailles, 28 novembre 1692); — de chirurgien royal juré dans la ville et faubourgs de La Charité pour Etienne Denis (Paris, 25 février 1693); — de notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me François Picquet, praticien, en remplacement de Me Joseph Carruchet (Paris, 25 février 1693); — d'archer du prévôt provincial du Nivernais pour René Leclerc (Paris, 30 janvier 1693); — de greffier de l'écritoire du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Pierre Garnault, notaire royal et procureur audit siége (Paris, 17 janvier 1693); — de sergent royal de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Me Pierre Simonnet, praticien, en remplacement de feu François Simonnet. (Paris, 25 février 1693.) — Convocation du ban et de l'arrière-ban du Nivernais. (Versailles, 1er avril 1693.) — Provisions d'office de notaire royal, résidant en la ville de Decize, pour Me Gabriel Enfert, en remplacement de Me Claude Haudry (Paris, 26 mars 1693); — de notaire royal héréditaire en la ville de Nevers pour Me Jean Lagoutte, en remplacement de feu Me André Gonneau (Paris, 9 mai 1693); — de notaire royal au baillage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence d'Aspremont, pour Me Louis Gigault, en remplacement de Me Louis Charbonnier (Paris, 9 avril 1693); — de notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Clamecy, pour Me François Ragon, en remplacement de feu Me Vincent Ragon (Paris, 26 mars 1693); — de premier huissier audiencier héréditaire au grenier à sel de Decize pour Me François Collas, praticien, en remplacement de René Lebrun (Versailles, 3 mai 1693); — de greffier héréditaire de l'écritoire en la ville et grenier à sel de La Charité pour Me Jacques Robertet, marchand (Paris, 9 mai 1693); — de contrôleur des exploits et autres actes sujets au contrôle de la ville de La Charité-sur-Loire pour Me Claude Berger (Versailles, 10 février 1692); — de sergent royal héréditaire, résidant à Nevers, pour Me Charles Batallier (Paris, 27 mars 1693); — de conseiller-vérificateur et rapporteur héréditaire des défauts à faute de comparoir ou défendre au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, généralité de Moulins, pour Me Pierre Marchand, seigneur du Gué, avocat à Saint-Pierre-le-Moûtier (Paris, 26 avril 1693); — d'huissier-sergent des tailles en l'élection de Nevers pour Me Claude Lhoste (Paris, 9 mai 1693); — de notaire royal héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Lormes, pour Me Estienne Connestable, en remplacement de Me Estienne Marcelot (Versailles, 6 mai 1693); — de bailly et premier juge du bailliage et justice de Corchie et Vielmanay, dépendant du prieuré de Cessy-les-Bois, pour Me Guillaume Germain, procureur au bailliage et pairie de Donzy, nomination faite par Esme Ravan de Vieilbourg, abbé de l'abbaye de Marcy, prieur, seigneur spirituel et temporel du prieuré de Cessy, Saint-Malo, Coche et Vielmanay (Paris, 15 novembre 1692); — d'huissier audiencier en l'élection de Nevers pour Nicolas Harlet (Versailles, 19 avril 1693); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Joseph Bernot, avocat, en remplacement de Me Gilbert Frachot démissionnaire (Paris, 25 février 1693); — d'huissier audiencier à Saint-Pierre-le-Moûtier pour Charles Bureau (Paris, 22 juin 1693); — de contrôleur des exploits et autres actes soumis au contrôle au lieu de Corbigny, élection de Vézelay, pour Me François Lebrun, bourgeois de Paris (Paris, 22 juin 1693); — d'huissier archer en la prévôté générale de la connétablie de France, résidant à Cosne, pour Eustache Bellan (Saint-Germain-en-Laye, 7 décembre 1693); — de contrôleur des exploits et autres actes sujets à contrôle de la ville de Moulins-Engilbert pour Me Charles Robert (Paris, le 21 février 1692); — de sergent royal résidant à Château-Chinon pour Lazare Bré, en remplacement de Romain Moreau (Paris, 12 juillet 1693); — de contrôleur des exploits et autres actes sujets à contrôle au lieu de La Roche-Millay pour Me Jean Deméru (Paris, 11 avril 1693); — de sergent royal au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Denis Gueneau (Paris, 3 août 1693); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Léonard Cintrat. (Paris, 29 juillet 1693.) — Lettres de dispense de parenté pour Me Estienne Vyau, avocat en Parlement pour être nommé conseiller-procureur du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de feu Me Jean-Henry Bogne, bien que son beau-frère, Me Anthoine Girard, y soit assesseur. (Versailles, 30 novembre 1692.) — Provisions d'office de conseiller-procureur du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Etienne Vyau (Paris, 1er juin 1693); — de

procureur du roi en la châtellenie de Sancoins pour Mᵉ Claude-Pierre Bergeron, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ Pierre Bergeron, son père (Versailles, 27 août 1693); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Corbigny, pour Pierre Pautigny (Paris, 10 septembre 1693); — de procureur d'office pour le duc de Nevers en sa châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier pour Mᵉ Joseph Carruchet (Paris, 12 juillet 1693); — de sergent royal au grenier à sel de Moulins-Engilbert pour Paul Enfert (Paris, 9 octobre 1693); — de conseiller-vérificateur et rapporteur héréditaire des défauts à faute de comparoir ou défendre au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Gilbert Coquelin, avocat. (Paris, 4 août 1693.) — Lettres à terrier pour Marie Le Bègue, veuve de Mᵉ Hiérosme de La Chasseigne, chevalier, seigneur des Granges, Pougny, le Comptant, Villorgeau, Sessaigne, la Cochonnerie, le Vernoy et autres lieux. (Paris, 2 janvier 1693.) — Provisions d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Moulins-Engilbert, pour Mᵉ André Robert, en remplacement de feu Philibert Launoy (Versailles, 11 novembre 1693); — de notaire royal héréditaire au bourg et paroisse de Monceaux-le-Comte pour Mᵉ Claude Desmoulins, en remplacement de feu Mᵉ Claude Desmoulins, son père (Versailles, 21 août 1693); — de sergent royal, résidant à Bussy-les-Amognes, pour Claude Pesquier (Paris, 23 octobre 1693); — de notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Prémery, pour Mᵉ François Legoube, en remplacement de Mᵉ François Bernard (Versailles, 15 novembre 1693); — de sergent royal héréditaire, résidant à Pouilly, pour Mᵉ François Cousturier (Versailles, 31 décembre 1693); — de sergent royal, résidant à Narcy, pour Pierre Leteur (Paris, 26 décembre 1693); — de bailly et juge des eaux et forêts et de toutes les juridictions temporelles du cellier du chapitre de Nevers pour Mᵉ Claude Prisye, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ Jean Sallonnyer, seigneur de Nyon (Nevers, 16 décembre 1693); — de lieutenant et juge des eaux et forêts et de toutes les juridictions temporelles du cellier du chapitre de Nevers pour Mᵉ Guillaume Sauget, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ Vincent Bernard, avocat en Parlement (Nevers, 13 janvier 1694); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Pierre Bernot, en remplacement de feu Mᵉ Charles Alixand (Paris, 14 mai 1692); — de lieutenant au bailliage et châtellenie de Pouilly, Maltaverne et Petit-Magny, dépendant du prieuré de La Charité, pour Mᵉ Guillaume Hecquard (La Charité, 22 décembre 1693); — de procureur fiscal au bailliage et châtellenie de Pouilly, Maltaverne, etc., pour Mᵉ Esme Hecquard (La Charité, 22 décembre 1693); — de notaire au bailliage de Pouilly pour Mᵉ Esme Hecquard, demeurant audit Pouilly (La Charité, 23 décembre 1693); — de sergent royal, résidant à Lormes, pour Anthoine Marcellot (Paris, 24 décembre 1693); — de chirurgien-juré du roi en la ville de La Charité pour Mᵉ Pierre Grasset (Paris, 2 décembre 1693); — de notaire royal, résidant à Cours-les-Barres, pour Mᵉ Jacques Dumont, en remplacement de feu Mᵉ Eustache Rouet (Versailles, 30 décembre 1693); — de sergent royal héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Jean Lobereau (Paris, 1ᵉʳ février 1694); — de sergent des tailles en l'élection de Nevers pour Jacques Laisné (Paris, 16 mai 1680); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Jean Berger (Paris, 1ᵉʳ février 1694); — de contrôleur des exploits et autres actes sujets au contrôle en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Estienne Millault (Versailles, 17 décembre 1693); — de receveur ancien triennal des amendes et du payement des épices et vacations du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Marin Baudrion (Versailles, 21 janvier 1694); — de bailly au bailliage de Saint-Loup-sur-Abron, nommé par Mᵉ Marin Baudrion, seigneur dudit Saint-Loup-sur-Abron, pour Pierre Pepin, notaire et procureur en la châtellenie de Decize (26 février 1694); — de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Mᵉ Etienne Michot. (Versailles, 6 mars 1694.) — Convocation du ban et arrière-ban du Nivernais et Donziais. (Versailles, 6 avril 1694.) — Provisions d'office de rapporteur-certificateur de criées, avec pouvoir de postuler au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Mᵉ Pierre Esmalle, praticien (Paris, 8 avril 1694); — de contrôleur des exploits et autres actes sujets à contrôle en la ville de Luzy pour Mᵉ Charles Ballard (Paris, 10 septembre 1693); — de sergent royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Aunay, pour Guillaume Jourdan (Paris, 30 avril 1694); — de lieutenant au bailliage de Châtillon-en-Bazois pour Mᵉ Robert Bernard le jeune (1672); — de greffier héréditaire à l'écritoire de la ville et bailliage de Château-Chinon pour Mᵉ Louis Thépénier, marchand (Versailles, 29 avril, 1694); — de contrôleur des exploits et autres actes sujets au contrôle

de la ville de Lormes pour Mᵉ Elie Delagrange (Paris, 1ᵉʳ février 1694); — de sergent royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la paroisse d'Asnan, pour Simon Grosjean (Versailles, 29 avril 1694); — de bailly des justices de La Ferté-Chauderon, Chantenay, Thoury-en-Séjour, Azy-le-Vif, Chambon, Précy et Livry en partie, par les dames baronnes de ladite Ferté-Chauderon, pour Mᵉ Jean Aladane, licencié en droit (Château de La Ferté-Chauderon, le 16 août 1694); — de greffier des arbitrages, compromis, syndicats, etc., notaire, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de La Charité pour Mᵉ Louis Bellot, en remplacement de Mᵉ Esme Bouziat (Paris, 26 août 1694); — de procureur fiscal au bailliage de la ville de La Charité pour Mᵉ Louis Bellot, avocat (Paris, 24 juillet 1694); — de sergent royal héréditaire au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en la ville de Decize, pour Charles Bataillier. (Versailles, 24 mai 1694.) — Arrêt du Conseil d'Etat qui fait défense à tous maires, échevins, syndics et autres d'ordonner aucuns logements de gens de guerre chez ceux qui sont pourvus des offices d'essayeurs et contrôleurs des ouvrages d'étain, sous peine de cinq cents livres d'amende. (Versailles, 15 décembre 1693.) — Provisions d'office de notaire royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Clamecy, pour Mᵉ Barthélemy Boutheron, en remplacement de feu Mᵉ François Pinson (Paris, 13 août 1694); — de contrôleur des exploits et autres actes sujets au contrôle au bourg de Prémery pour Mᵉ Louis Perreau (Paris, 1ᵉʳ février 1694); — de notaire royal, garde-notes héréditaire en la paroisse de Raveau pour Mᵉ Jacques Faucheret, en remplacement de feu Mᵉ François Jousselin (Versailles, 9 juillet 1694); — de notaire royal, garde-notes héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Mᵉ Toussaint Lejay, en remplacement de feu Mᵉ Toussaint Lejay, son père (Paris, 26 octobre 1694); — de notaire royal héréditaire, résidant en la ville de Nevers, pour Mᵉ Louis de Saint-Clivier, en remplacement de feu Mᵉ Gilbert Guiot (Versailles, 18 novembre 1694); — de premier huissier audiencier héréditaire au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Claude Dubois. (Versailles, 9 décembre 1694.) — Lettres à terrier pour André Lévesque, sieur des Bardoux, pour des redevances sur les paroisses de Beaumont-la Ferrière et autres voisines. (Paris, 5 janvier 1695.) — Provisions d'office d'archer-huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France, pour résider à Château-Chinon, pour Charles Millet (Versailles, 5 janvier 1695); — de bailly au bailliage de La Guerche, par Henry de Régnier, chevalier, seigneur, marquis de Guerchy, sieur de La Guerche, Jouet et la Chapelle-Hugon, pour Mᵉ Claude Prisye, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ Jean Sallonnyer, vivant avocat en Parlement. (Au château de La Guerche, le 13 avril 1694.) — Convocation du ban et arrière-ban de la noblesse du Nivernais. (Versailles, 6 avril 1695.) — Provisions d'office de sergent royal héréditaire au bailliage de Bourbon-Lancy, résidant en la paroisse de Cronat, pour Mᵉ Louis Jourdier, en remplacement de Mᵉ Robert Duregon (Versailles, 6 août 1694); — de conseiller du roi, contrôleur des actes des notaires, tabellions, gens de loi à Moulins-Engilbert pour Mᵉ Charles Robert, déjà contrôleur des exploits (Paris, 25 juin 1695); — de conseiller du roi, contrôleur des contrats et actes des notaires, tabellions, etc., en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Gilbert Chevreau (Paris, 25 juin 1695); — de notaire royal, résidant à Tresnay, pour Mᵉ Gilbert Besnard. (Paris, 25 juin 1695.) — Lettres à terrier pour Thomas Duquesnay, chevalier, seigneur de Varennes, ci-devant capitaine de cavalerie au régiment de Cervon et depuis aide-de camp de l'armée du roi en Roussillon, commandée par le maréchal de Noailles, et pour dame Anne Berthier, son épouse, pour leur seigneurie d'Agriez et leur fief de la Maison-Dieu. (Paris, 5 février 1695.) — Provisions d'office de chirurgien-juré du roi à Clamecy pour Eustache Richebraque (Versailles, 4 septembre 1695); — de conseiller-vérificateur, rapporteur des défauts à faute de comparoir ou de défendre au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Claude Luzy, avocat en Parlement, en remplacement de Mᵉ Claude Marchand, démissionnaire (Paris, 22 octobre 1695); — de bailly du comté de La Roche-Millay pour Mᵉ Blaize Marceau, avocat en Parlement. (Château de La Roche-Millay, 18 septembre 1694.) — Lettres à terrier pour Pierre Bernot, conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, seigneur de Passy, Varennes, Grot-Guillot, pour sesdites terres de Passy et Crot-Guillot. (Paris, 26 octobre 1695.) — Lettres à terrier pour François de Bonnay, écuyer, fils mineur de feu Mᵉ Henry de Bonnay et de dame Marie Lucquet, pour la terre et seigneurie de Presle, en la paroisse de Sully-la-Tour. (Paris, 30 août 1695.) — Provision d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Magny, pour Pierre Coppin, en remplacement de Jean Joly. (Paris, 30 décembre 1695.) —

Extrait des registres de Parlement : « Ce jour, la grande chambre de Tournelle assemblée, Monsieur le premier Président a dit que s'estant trouvé à Sainct-Pierre-le-Moustier, à son retour de Vichy, quelques-uns de ses domestiques avoient eu la curiosité d'aller veoir le lieu où l'on rend la justice ; que le concierge les ayant menez, entr'autres endroicts en celuy où l'on donne la question à ceux qui y sont condempnez, ils furent extrêmement surpris d'y voir des poids d'une grosseur énorme que l'on attache aux pieds et aux mains des personnes en les eslevant environ vingt-deux à vingt-trois pieds ; que le concierge leur avoit dit qu'il ne s'estonnoit pas de leur surprise, et qu'il estoit arrivé deux accidents depuis quelques années [ce qui auroit] bien faict de la peine aux officiers du bailliage : l'un d'un homme qui estoit mort dans la question, l'autre d'une femme dont la main avoit esté séparée et arrachée de son bras par la pesanteur des poids ; que sur le récit qui luy en avoit esté faict, il auroit cru estre obligé de mander les officiers qui estoient pour lors dans la ville ; que le lieutenant-général et l'assesseur criminel l'estoient venu trouver, ausquels ayant demandé si ce qui luy avoist esté raporté des deux accidenz arrivez en donnant la question estoit véritable, ils luy auroient répondu qu'il ne l'estoit que tropt et que le souvenir leur en faisoit horreur ; qu'il y avoit longtemps que tous les officiers du siége, touchez de pitié de ces tristes accidens, souhaittoient que le genre de question fût changé, mais que ils ne le pouvoient faire d'eux-mesmes ; ils suppliroient bien volontiers la cour d'y interposer son autorité ; qu'il leur avoit dit que la question n'estant qu'une instruction pour découvrir la vérité et non pas pour réduire ceux qui y sont condempnez à des extrémités si grandes et si horribles, et sa forme n'estant prescripte par aucune ordonnance, il ne doutoit pas que la cour ne voulût bien contribuer de son autorité au changement de leur question, comme ils jugeoient eux-mesmes que cela deubt estre faict ; que, lorsqu'ils seroient rassemblez, après les vaccations, ils avissassent (*sic*) entr'eux ce qu'il y auroit à faire, qu'ils en dressassent une délibération et la luy envoiassent, et qu'il la présenteroit à la cour ; que le vingt novembre dernier, il avoit reçu une lettre du lieutenant-général et une de l'assesseur criminel, avec un arresté de tous les officiers du siége où, après avoir exposé les deux accidens facheux qui estoient arrivez depuis quelques années, ils supplioient unanimement la cour de changer la manière usitée jusques à présent dans leur siége de donner la question, et déclare qu'ils sont prests de recevoir tel genre de question qu'il plaira à la cour d'ordonner estre donnée à l'advenir dans leur siége, la suppliant seulement de considérer que celle qui se donne le plus ordinairement, en exécution des arrestz de la cour, par extension de l'eau, ne se pouvoit pas aisément pratiquer en leur siége, où il ne se trouveroit pas de personne capable de cela, et d'ailleurs le lieu destiné pour donner la question estant trop estroit ; qu'il avoit faict veoir les lettres et le procès-verbal aux gens du roy et que si la cour avoit agréable de les entendre, on en pourroit délibérer. Les gens du roy mandés, après qui maître Chrestien-François de Lamoignon, advocat dudit seigneur roy portant la parolle, ont dit que par la communiquation (*sic*) qu'ils avoient prise de la délibération des officiers du bailliage de Sainct-Pierre-le-Moustier, que Monsieur le premier Président avoit pris la peine de leur mettre entre mains, ils auroient esté semblablement touchez de deux accidens qui estoient arrivez, et que, comme la question n'estoit qu'une instruction pour découvrir la vérité, et non pas un supplice, ils estimoient qu'il y avoit lieu d'en faire un réglement général et, pour cet effet, de s'informer des manières dont la question se donne dans les siéges du ressort ; cependant, pour prévenir de semblables inconvéniens à ceux qui estoient arrivez à Saint-Pierre-le-Moustier, ils requièrent qu'elle y fût changée à l'advenir et qu'elle y fût donnée comme elle se pratique à la cour par l'extension de l'eau ou les brodequins, ainsy que les juges le trouverront à propos. Eux retirez, la matière mise en délibération, la cour a arresté et ordonné qu'au lieu de la question dont on a uzé jusques à présent dans le bailliage de Sainct Pierre-le-Moustier elle sera donnée à ceux qui y seront condempnez de la manière qu'elle se donne en la cour, soit par extension de l'eau ou par les brodequins, ainsy que les officiers du siége le jugeront le plus à propos et que le lieu à ce destiné et la disposition des accusez le pourra permettre, lequel lieu sera disposé pour cet effet s'il est besoing. Fait en Parlement, le quatorze décembre mil six cent quatre-vingt-quinze. Signé : Dujardin, et controllé. — L'arrest cy-dessus a esté leu, publié pendant l'expédition des causes tenues et expédiez par nous Pierre Gascoing, conseiller du roy, lieutenant-général, ce requérant le procureur du roy. Cejourd'huy mercredi unziesme janvier mil six cent quatre-vingt-seize. » — Provisions d'office de conseiller du roi, économe-séquestre et de trois offices de greffier des enregistrements des gens de mainmorte et de six offices de notaires royaux et apostoliques et de greffier des insinuations ecclésiastiques dans le diocèse de Nevers, pour Mᵉ Jean-Baptiste Jacquier, conseiller du roi, receveur des décimes au diocèse de

Nevers (22 février 1696) ; — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Sainte-Péreuse, pour Edouard Clément (Versailles, 20 janvier 1696) ; — de lieutenant du prévôt provincial en la maréchaussée de Nivernais et Donziais pour Mᵉ Jacques Decolons du Chamont, en remplacement de Mᵉ Léonard Paillard, démissionnaire (Paris 22 septembre 1695) ; — de notaire royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nevers, pour Mᵉ Pierre Berthault, en remplacement de Mᵉ Simon Billaud. (Paris, 14 avril 1696). — Convocation du ban et arrière-ban du Nivernais. (Versailles, 30 mars 1696.) — Provisions d'office de procureur fiscal du prieuré de Commagny pour Mᵉ Jean Guillier (23 mars 1696) ; — de conseiller-président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Jean-François Pitois, seigneur de Quincize, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ Claude Gascoing, seigneur de la Belouze (Versailles, 12 mars 1694) ; — de procureur fiscal et notaire dans l'étendue des seigneuries de Saint-Révérien, Chevannes-sous-Montaron, Diennes et Septvoyes, dépendantes du prieuré de Saint-Révérien, pour Mᵉ Antoine Laudard, en remplacement de Mᵉ Jean Boulet (7 septembre 1695) ; — de notaire royal en la paroisse de Champlemy, élection de Clamecy, dépendant du ressort du bailliage d'Auxerre, pour Mᵉ Louis Gorget. (Paris, 15 octobre 1695.) — Lettres à terrier pour dame Claude Challemoux, veuve de Jacques Girard, vivant écuyer, seigneur d'Espeuilles, tutrice et ayant la garde noble de ses enfants, pour ses terres et seigneuries d'Espeuilles et Montapas. (Paris, 18 février 1696.) — Provisions d'office d'huissier-sergent des tailles en l'élection de Nevers pour Mᵉ Philibert Sionnest (Versailles, 5 février 1696) ; — de premier archer en la compagnie du sieur prévôt général et provincial en la maréchaussée de Nivernais pour Joseph-Guillaume Douesgue, huissier royal, demeurant à Nevers, en remplacement de René Leclerc. (Paris, 22 juin 1696.) — Lettres à terrier pour messire Jacques des Maretz, aumônier et conseiller du roi en ses conseils, prieur du prieuré de Saint-Aignan, d'Aubigny-sur-Loire, ordre de Cluny, diocèse de Nevers. (Paris, 9 avril 1695.) — Provisions de l'office de sergent royal héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à La Charité, pour Jacques Deville, praticien (Fontainebleau, 14 octobre 1696) ; — de sergent royal au grenier à sel de La Charité pour Jean Douesgue (Versailles, 21 septembre 1696) ; — de bailli de Livry par François d'Escorailles, chevalier, seigneur de Souberthier, baron de Bouhan, la Barre et Livry, pour Mᵉ Jean Aladane, notaire royal et procureur à Saint-Pierre-le-Moûtier (Château de la Barre, 14 novembre 1696) ; — de procureur d'office de ladite justice de Livry pour Mᵉ Laurent Robin, notaire royal et procureur à Saint-Pierre-le-Moûtier (Château de la Barre, 14 novembre 1696) ; — de notaire royal à Moulins-Engilbert pour Mᵉ Jean Guillier, en remplacement de feu Mᵉ Henry Guillier, son père. (Paris, 6 décembre 1696.) — Arrêt du Parlement de Paris unissant à l'hospice des pauvres malades de Saint-Pierre-le-Moûtier les revenus des maladreries ou léproseries de Saint-Marc et Saint-Pantaléon, près de ladite ville, de la Sermillerie, en la paroisse de Chantenay, de Château, près du Veurdre, et d'Oumars ou Châteauneuf, et des hôpitaux ou maisons-Dieu de Saint-Jacques de Chambon ou de Villefranche, près la Villeneuve, paroisse de Lucenay-sur-Allier. (Paris, 21 février 1697.) — Lettres à terrier pour dom Claude Cornelle, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, et prieur titulaire du prieuré de Notre-Dame de Ruages, diocèse d'Autun, seigneur temporel dudit Ruages. (Paris, 23 janvier 1697.) — Provisions d'office de notaire royal en la ville de Nevers pour Mᵉ Pierre Vaillant, en remplacement de feu Mᵉ Claude Regnier (Paris, 3 mars 1697) ; — de procureur fiscal au bailliage de Château-Chinon, à la nomination des dames comtesses dudit lieu, pour Mᵉ Jean Rollet, avocat en Parlement (Paris, 2 août 1690) ; — de notaire royal héréditaire, résidant à Nevers, pour Mᵉ François Breugnot, en remplacement de feu Mᵉ Eustache Séguin (Paris, 25 avril 1697) ; — de notaire royal, résidant à Nevers, pour Mᵉ Pierre Rondeau, en remplacement de Mᵉ Claude Jeoffroy (Paris, 13 septembre 1697) ; — de sergent royal au bailliage d'Auxerre, résidant à Champlemy, pour Gilbert Bachelier, en remplacement de Philippe Bachelier, son père. (Paris, 12 juillet 1693.) — Arrêt du Conseil d'Etat déclarant que Mᵉ Claude Challemoux, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, continuera son office sans avoir besoin de prendre de nouvelles lettres de provision d'office, quoique ses biens aient été vendus et que ledit office ait été racheté par décret par dame Elizabet Lasné, sa femme. (Marly, 4 juin 1697.) — Provision d'office de premier huissier audiencier en l'élection de Nevers pour Jean Baudot (Paris, 8 octobre 1697) ; — d'archer en la compagnie du lieutenant de robe courte du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Antoine Place. (Paris, 21 décembre 1697.) — Lettres à terrier pour messire Pierre Robin des Boullois, bachelier en théologie, de la faculté de Paris,

prieur, seigneur de Valigny-le-Monial, ordre de Cluny. (Paris, 26 octobre 1677.) — Lettres à terrier pour Claude Barce, conseiller du roi, receveur des tailles et autres impositions de l'élection de Vezelay, acquéreur par contrat du 3 janvier 1694 sur Mᵉ Anthoine, chanoine de l'église collégiale de la Magdelaine de Vezelay, de différents droits appelés les directes d'Epiry, situés en la paroisse de Chitry, qui ont appartenu à François Sémellé, fils de François Sémellé, avocat en Parlement, et de demoiselle Elizabet Ballon, ses père et mère, et à Mᵉ Jean Mazilier, juge de Lormes, comme étant aux droits tant dudit Sémellé que de Barthélemy Salomon, théologal de la ville d'Avallon, et de Françoise de Jaucourt. (Paris, 15 janvier 1698.) — Provisions d'office de juge civil et criminel de la justice du prieuré de Fontaine par Louis de Monchanin de La Garde-Marsaq, seigneur, prieur de Sainte-Marie-Magdeleine de Fontaine, pour Mᵉ Pierre Pépin, notaire et procureur, demeurant à Decize (Fontaine, 3 juillet 1697); — de sergent royal héréditaire à la résidence de Tannay pour Joseph Camusat, en remplacement de feu Mathieu Cochois (Paris, 6 février 1698); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Claude Luzy, conseiller-vérificateur-rapporteur des défauts audit bailliage, en remplacement de feu Mᵉ Jean Crevel (Paris, 23 février 1698); — de notaire royal héréditaire au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ François Robin, procureur, en remplacement de feu Mᵉ Jean Robin, son père. (Paris, 13 juin 1698.) — Lettres à terrier pour les doyen, prévôt et chapitre de la ville de Tannay. (Paris, 3 mai 1698.) — Provisions d'office de notaire royal, résidant au bourg d'Ouroux, pour Mᵉ Jean Buteau, en remplacement de feu Mᵉ Denis Gudin (Versailles, 18 avril 1698); — de notaire royal à Marigny pour Mᵉ Louis Carruchet (Paris, 31 août 1698); — de notaire royal, résidant à Prémery, pour Mᵉ Lazare Gignot, en remplacement de feu Mᵉ Révérien Michel. (Paris, 31 août 1698.) — Lettres patentes autorisant Jean-Jacques du Broc, fils émancipé de François du Broc, écuyer, seigneur du Nozet, et de dame Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, héritier de Thomas de La Barre, son aïeul maternel (qui avait par testament institué son héritier Thomas de La Barre, son petit-fils, fils d'Hervé de La Barre, avec réversion en cas de décès sans enfants dudit Thomas aux plus proches héritiers du testateur, ledit Thomas, petit-fils du testateur, étant mort sans enfants), à prendre le nom de de La Barre au lieu de celui de du Broc. (Versailles, juin 1698.) — Provisions d'office de notaire royal, résidant à Saint-Jean de Lichy et Monceaux-le-Comte, pour Mᵉ Jean Geoffroy, en remplacement de Mᵉ François Blondeau (Versailles, 28 décembre 1698); — de conseiller du roi, receveur des deniers des saisies réelles au bailliage et siége présidial de Saint.Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ François Bert (Versailles, 12 février 1697); — de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire en la ville de Nevers pour Mᵉ François Vignier, en remplacement de Mᵉ Louis-Marit Camuset (Versailles, 14 juillet 1697); — de conseiller et médecin ordinaire du roi à La Charité pour Mᵉ Joseph Taupin, docteur en médecine (Versailles, 2 juin 1697); — de conseiller-contrôleur ancien et alternatif triennal, de commissaire-receveur des deniers des saisies réelles au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ François Bert, sieur de Fontbrun (Versailles, 19 février 1699); — de notaire royal à Corbigny pour Mᵉ Nicolas Magnen, en remplacement de feu Mᵉ Hercule Marion (Versailles, 19 février 1699); — de notaire royal héréditaire en la ville de Nevers pour Mᵉ Guy Camuset, en remplacement de Mᵉ Jean Camuset, son père (Versailles, 13 avril 1699); — de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Tannay, pour Mᵉ Antoine Dupré, en remplacement de feu Mᵉ François Martin (Versailles, 13 avril 1699); — de sergent royal au bourg de Mhère pour Claude Marcelet (Paris, 16 septembre 1699); — de notaire royal héréditaire à Nevers pour Mᵉ Pierre Dubois (Paris, 17 juin 1699); — d'archer en la maréchaussée du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mayeul Guyon (Paris, 15 juillet 1699); — de notaire royal, résidant à Tannay, pour Mᵉ Claude Barce, en remplacement de feu Mᵉ Lazare Barce. (Versailles, 5 mars 1699.) — Lettres à terrier pour les abbé et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Bellevaux, ordre de Prémontré, diocèse de Nevers. (Paris, 29 juillet 1699.) — Provision d'office de notaire royal en la paroisse d'Anlezy pour Mᵉ François Dugué, en remplacement de feu Mᵉ Jean Prévost. (Paris, 10 août 1699.) — Lettres à terrier pour messire Paul-Louis de Rémigny, chevalier, seigneur, marquis de Joux, seigneur du Bouchet et autres lieux, pour ses terres et seigneuries du Bouchet, Dunflun, Billy, Cizely, Manteul, Patry, Semelins, Saint-Franchy, Sancy, Chevanne-Gazeaux et Champagne-sous-Metz-le-Comte. (Paris, 26 novembre 1698.) — Provisions de l'office de notaire royal, résidant à Château-Chinon, pour Mᵉ Léonard Moreau, en remplacement de Mᵉ Edme Bernot (Versailles, 9 janvier 1700); — de sergent royal héréditaire au grenier à sel de Vezelay pour Simon Pannetrat

(Versailles, 8 décembre 1699); — d'huissier en la connétablie de France, résidant à Decize, pour Etienne Besson (Versailles, 7 février 1709); — de bailli de la châtellenie de Dompierre, Murlin et Saint-Bonnot, dépendant du prieuré de La Charité, pour M. Gilbert-Augustin Fraschot, lieutenant général au bailliage de La Charité, en remplacement de feu Me Gilbert Courtois. (Paris, 16 janvier 1700.) — Lettres à terrier pour les doyen et chapitre de Nevers. (Paris, 16 décembre 1699.) — Provision de l'office de notaire royal, résidant à Châtillon-en-Bazois, pour Me Jean Thibault, en remplacement de feu Me Léger Pigory. (Versailles, 27 février 1700.) — Lettres à terrier pour Pierre Andras, chevalier, seigneur de Bois-Rousseau, Serre, Chassy, Cougnan, Changy en partie, les Barres et autres lieux, pour ses terres et seigneuries de Bois-Rousseau, Serre, Chassy, Cougnan et Changy en partie. (Paris, 3 mars 1700.) — Provisions d'office de conseiller-lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Guillaume Sallonnyer, en remplacement de Me Jacques Sallonnyer, son père, démissionnaire en sa faveur (Versailles, 27 juin 1700); — de conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean Aladane, avocat en Parlement, en remplacement de Me Pierre Bernot, démissionnaire en sa faveur (Versailles, 13 mars 1700); — d'huissier audiencier en l'élection de Clamecy pour Esme Gavard (Paris, 28 octobre 1698); — de bailli de Lormes, à la part de Châlons, pour Me Charles Rousseau. (Château de Lormes, 20 décembre 1698.) — Lettres à terrier pour François de Morogues, chevalier, seigneur de Sauvage, Guichy et autres lieux, pour ses terres et seigneuries de Sauvage et de Guichy, situées en la paroisse de Nannay (Paris, 6 novembre 1700). — Provision d'office de sergent royal héréditaire, résidant à Chaumot et Chitry-la-Mine, pour Melchior Langlois, en remplacement de Pierre Judas (Versailles, 3 janvier 1700); — de conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jacques-Philippe Chalmeaux, avocat, en remplacement de feu Me Joseph Prévot, décédé le 19 août 1698, ledit Chalmeaux né le 20 avril 1673 (Versailles, 16 mai 1700); — de sergent royal au grenier à sel de La Charité pour Me Regnault Perony (Versailles, 4 avril 1700); — de sergent royal à la résidence de Decize pour Me Claude Bataillier, en remplacement de défunt Claude Chardon (Versailles, 4 avril 1700); — de bailli de la justice de Saint-Martin-du-Puits, Berge, Bougny, Passy, Villurbin, Serée, le Mont-de-Marigny, Breuil, Chaleaux, Masignien, Razout, Brassy et dépendances, par Louis de Bourbon, comte de Busset, pour Me Clément de Razout, en remplacement de Me Louis de Razout, son père (Paris, 24 janvier 1701); — de notaire royal héréditaire en la prévôté de Sancoins pour Me Philippe de Daugy, en remplacement de feu Me Gilbert Daugy, son père. (Versailles, 16 mai 1701.) — Lettres à terrier pour frère Nicolas Saulnier, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré de Saint-Georges de Sardy-les-Forges, pour les biens dudit prieuré situés dans les paroisses de Brèves, Dornecy, la Maison-Dieu, Asnois, Champagne, Metz-le-Comte et autres, diocèse d'Autun. (Paris, 1er janvier 1701.) — Provisions d'office de sergent au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Biches, pour Me Léonard Henry, notaire au duché de Nivernais, en remplacement de feu Jean Biet (Versailles, 24 avril 1701); — de notaire royal, garde-notes héréditaire au bourg de Dampierre-sur-Bèvre pour Me Gilbert Magnin, praticien (Paris, 24 janvier 1697); — de notaire royal à La Charité pour Me Jacques Hoste, en remplacement de défunt Me Louis Debard (Versailles, 29 avril 1703); — de conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Joseph Berthelon, avocat en Parlement, en remplacement de Me Charles Berthelon, son père, démissionnaire en sa faveur (Versailles, 24 mars 1703); — de conseiller-substitut héréditaire du procureur du roi en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, créé par édit d'avril 1696, pour Me Joseph Baudrion. (Versailles, 10 juillet 1701.) — Lettres à terrier pour Paul de Bunot, écuyer, seigneur de Frétoy, mari, exerçant les actions de demoiselle Françoise Le Roy, sa femme, fille et héritière de feu messire Jean-Pierre Le Roy de Carreau, pour la terre et seigneurie de Frétoy. (Paris, 18 juin 1701.) — Lettres à terrier pour Jacques-Louis de Mesgrigny, chevalier, seigneur, comte de Villeberthun et d'Aunay, seigneur de Beisne, Grandry, Mayet, Curtyl et autres lieux. (Paris, 29 mars 1702.) — Provision d'office de notaire royal héréditaire à Clamecy pour Me Jacques Renard, en remplacement de Me Claude Renard, son père. (Versailles, 11 mars 1702.) — Lettres à terrier pour Jacques de Bèze, seigneur du fief de Tannay, valet de chambre du prince de Condé. (Paris, 3 juin 1702.) — Provision d'office de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Antoine Gallaix, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Antoine Postallier, bien que ledit Gallaix, né le 1er août 1677, soit le neveu paternel du sieur Gallaix, conseiller, et le beau-frère du sieur Luzy, aussi conseiller audit présidial. (Versailles,

19 février 1702.) — Lettres à terrier pour Claude-Marite Girard, seigneur, baron d'Espeuilles, Montapas, Saint-Benin-des-Champs et autres lieux (Paris, 14 février 1703); — pour Henry de Cotignon, chevalier, seigneur de la Charnaye et autres lieux. (Paris, 24 mai 1702.)

B. 14. — Un registre sur papier de 30 feuillets, non relié.

1718-1719. — ENREGISTREMENT DES ÉDITS DU ROI, ARRÊTS DU PARLEMENT, ETC. — Edit rétablissant les charges de receveurs généraux des finances des vingt généralités des pays d'élection dans l'état où elles étaient avant l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 novembre 1717. (Septembre 1718.) — Arrêts du Parlement de Paris déclarant abusives les lettres du pape Clément XI contre les adversaires de la constitution *Unigenitus*, et défendant de les imprimer ou de les répandre (10 janvier 1719); — contre quatre libelles imprimés, intitulés : 1° *Instruction familière sur la soumission due à la constitution Unigenitus ;* 2° *Traité du schisme ;* 3° *Réfutation du mémoire publié en faveur de l'appel des quatre évesques*; 4° *Instruction pour calmer les scrupules qu'on s'efforce de jeter dans les consciences timorées au sujet de la constitution Unigenitus, et de l'appel qui en a été interjeté* (14 janvier); — ordonnant la suppression d'un imprimé intitulé : *Déclaration faite par le roi catholique, le 25 décembre 1717.* (16 janvier.) — Déclaration du roi ordonnant que les vagabonds et gens sans aveu seront transportés dans les colonies, pour y servir comme engagés et travailler à la culture des terres ou à d'autres ouvrages, sans que cette peine puisse être considérée comme une mort civile, ni emporter confiscation, et défendant aux galériens libérés ou bannis par justice de se retirer, le temps de leur peine écoulé, dans la ville de Paris, faubourgs ou banlieue d'icelle. (Paris, 8 janvier 1719.) — Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un décret pontifical intitulé : *Editto speciale de officio*, au sujet de l'inquisition. (20 janvier.) — Arrêt du Conseil d'Etat déclarant que tous ceux exerçant des charges de justice, police, finance, etc., sans commission munie du grand sceau, seront interdits et devront prendre commission pour exercer leurs charges. (25 septembre 1718.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la suppression d'un imprimé contenant quatre pièces, la première intitulée : *Copie d'une lettre du roi catholique, écrite de sa main, et que le prince de Cellamare, son ambassadeur, avait ordre de présenter au roi très-crestien*, datée du 3 septembre 1718; la deuxième intitulée : *Copie d'une lettre-circulaire du roi d'Espagne que le prince de Cellamare, son ambassadeur, avait ordre d'envoyer à tous les Parlements de la France*, datée du 4 septembre 1718; la troisième intitulée : *Manifeste du roy catholique adressé aux trois Estatz de France*, daté du 6 septembre 1718; la quatrième intitulée : *Requeste présentée au roy catholique au nom des trois Estatz de la France.* (4 février.) — Déclaration du roi portant que les communautés des maîtres barbiers-chirurgiens-perruquiers resteront séparées de celles des barbiers-chirurgiens dans toutes les villes et lieux du royaume. (30 novembre 1717.) — Enregistrement des lettres de provision d'office de bailli de la terre et seigneurie de la Maisonfort, dépendante du prieuré de La Charité, de bailli de Soury, dépendant de la sacristie dudit monastère de La Charité-sur-Loire, et de bailli de la justice du prieuré de Champvoux, dépendant dudit prieuré de La Charité, en faveur de Me Pierre Joully, avocat au Parlement, lieutenant-assesseur au bailliage de ladite ville de La Charité (25 février 1719), et réception dudit Joully auxdits offices. (1er mars.) — Provision d'office de sergent royal au grenier à sel de Vézelay au profit d'Etienne de La Chaux, nommé en remplacement de Nicolas Parent, décédé (29 juillet 1703.) — Edit du roi portant création de trois millions de rente sur la ferme des tabacs au profit de la compagnie d'Occident, en remplacement de deux millions à prendre sur ladite ferme des tabacs et un million sur les postes. (Paris, décembre 1718.) — Arrêt de la cour de Parlement ordonnant la suppression du libelle intitulé : *Instruction familière sur la soumission due à la constitution Unigenitus*, et ordonnant qu'une information commencée au sujet de la distribution et publication de ce libelle sera continuée. (11 mars.) — Arrêt du Conseil d'Etat portant réglement pour l'obtention des greffes, notariats et sergenteries. (Paris, 29 mars 1719.) — Edit du roi portant création de deux offices : l'un ancien et l'autre alternatif, de trésoriers-généraux-payeurs des maréchaussées des vingt généralités des pays d'élection, de la généralité de Metz et de la province d'Alsace. (Paris, février.) — Déclaration du roi portant que les rentes assignées sur la ferme du contrôle des actes et sur celle des trois sols par contrôle d'exploit seront payées d'avance à l'avenir, à commencer du 1er janvier 1719. (Paris, 14 février 1719.) — Arrêt de la cour de Parlement qui ordonne la suppression d'un imprimé qui porte pour titre : *Déclaration de Sa Majesté Catholique au sujet de la résolution qu'elle a prise de se mettre à la teste de ses troupes pour favoriser les intérests de S. M. T. C. et de la nation française*, daté du 27 avril 1719. (22 mai.) — Déclaration du roi qui

ordonne l'exécution de celle du 7 octobre 1717 et suspend pendant un an toutes les disputes, contestations et différends formés dans le royaume à l'occasion de la constitution papale contre le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*. (Paris, 15 juin 1719.) — Arrêt de la cour de Parlement qui déclare comme d'abus l'évêque de Soissons pour son mandement du 8 décembre 1718 et pour son avis du 30 mars 1719, et qui ordonne la suppression de ces deux écrits. (7 juin.) — Arrêt du conseil du roi pour la réunion des compagnies des Indes-Orientales et de la Chine avec la compagnie d'Occident (17 juin 1719), et édit du roi portant réunion de ces diverses compagnies. (Mai 1719.) — Déclaration du roi au sujet du droit de remontrances du Parlement de Paris et des différents droits du même Parlement. (22 août 1719.) — Arrêts du Parlement de Paris ordonnant qu'un libelle intitulé : *Lettre de Monseigneur l'archevêque duc de Rheims à Messeigneurs les cardinanx, archevêques et évêques du royaume qui se sont soumis à la bulle Unigenitus*, imprimé à Namur, sera lacéré et brûlé au bas du grand escalier du Palais par l'exécuteur de la haute justice (22 juin) ; — que l'écrit intitulé : *Lettre de Monseigneur l'évêque de Soissons à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, au sujet de l'arrest rendu en Parlement, le 7 juin, contre quelques écrits de cet évêque*, daté du 24 juin 1719, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, et que ledit évêque sera tenu d'avouer ou de désavouer ledit écrit, l'impression et la publication qui en ont été faites. (9 août 1719.) — Lettres patentes du roi réglementant les fonctions des banquiers et expéditionnaires en cour de Rome. (3 août 1718.) — Déclarations du roi pour les unions des bénéfices. (25 avril et 13 juillet 1719.) — Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un décret de l'inquisition de Rome du 3 août 1719, portant condamnation de l'instruction pastorale du cardinal de Noailles au sujet de la constitution *Unigenitus*. (6 septembre 1719.) — Arrêt du Conseil d'Etat confirmant l'institution de l'ordre militaire de Saint-Louis, la création d'officiers pouvant administrer les biens dudit ordre, et l'augmentation de deux grands-croix, cinq commandeurs et cinquante-trois pensions. (3 juillet 1719.)

B. 15. — 1 cahier papier de 20 feuillets.

1728-1730. — ENREGISTREMENT DES ÉDITS, DÉCLARATIONS ET RÈGLEMENTS. — Lettres patentes portant règlement pour les marchandises que les négociants du royaume pourront tirer de Hollande ou autres pays du Nord pour faire le commerce en Guinée. (Fontainebleau, 7 septembre 1728.) — Déclarations du roi : explicative des édits d'avril 1669 et janvier 1681, étendant aux magistrats ayant épousé les deux sœurs et à ceux ayant épousé la mère d'un autre magistrat la signification des termes beau-frère et beau-père, et ordonnant que leurs voix seront confondues et ne compteront que pour une seule dans le cas où ils émettraient le même avis (Fontainebleau, 28 septembre) ; — autorisant une loterie pour le remboursement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (Versailles, 6 mars 1729) ; — défendant à ceux de la R. P. R. de vendre sans autorisation spéciale, pendant trois ans, leurs biens immeubles et la totalité de leurs meubles ou effets mobiliers, ou d'en disposer soit par donation entre-vifs, soit autrement. (Marly, le 6 février 1729.) — Arrêt du Parlement de Paris portant condamnation à l'amende honorable contre Remy de Loueuse, cocher, Antoinette de La Vallette, Antoine Le Besgue et Jacques Lemay, condamnation aux galères contre lesdits de Loueuse, Le Besgue et Lemay, préalablement flétris des trois lettres G. A. L., et au bannissement contre ladite de La Vallette, coupables, lesdits de Loueuse et de La Vallette de s'être supposé un faux domicile pour parvenir à leur mariage, lesdits Le Besque et Lemay d'avoir certifié ledit domicile (18 janvier 1729) ; — condamnant Joseph Pinard, blasphémateur, à faire amende honorable nu, en chemise, la corde au cou, la torche au poing et à avoir la langue percée par un fer chaud. (28 mars 1728.) — Déclaration du roi prorogeant jusqu'au 1er septembre 1730 l'attribution donnée aux juridictions consulaires pour connaître des faillites et banqueroutes (Versailles, le 31 août 1729) ; — portant suppression des droits qui se perçoivent aux entrées de Paris sur les œufs, beurres et fromages (Versailles, 22 mars 1729) ; — relative à l'exécution des bulles des papes données contre le Jansénisme et à l'observation de la constitution *Unigenitus* (Versailles, 24 mars 1730) ; — réglementant les fonctions des huissiers et sergents royaux et les circonscriptions dans lesquelles ils pourront exploiter et instrumenter. (Versailles, 1er mars 1730.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant qu'un libelle intitulé : *Remontrances des fidèles du diocèse de Paris à Monseigneur leur archevêque au sujet de son ordonnance du 29 septembre 1729*, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (23 février 1730.)

B 16. — Registre papier de 28 feuillets.

1731-1733. — ENREGISTREMENT DES ÉDITS, DÉCLARATIONS, RÉGLEMENTS, ETC. — Déclaration du roi portant réglement entre les curés primitifs et les curés vicaires-perpétuels pour l'exercice de leurs fonctions. (Marly, 15 janvier 1731.) — Arrêts du Parlement de Paris condamnant les *Nouvelles ecclésiastiques* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution* à être lacérées et brûlées par l'exécuteur de la haute justice (9 février 1731); — condamnant un imprimé intitulé : *Lettre de l'ancien évêque d'Apt* à être brûlé par l'exécuteur de la haute justice et ordonnant que les deux imprimés, l'un intitulé : *Instruction pastorale, ordonnance de Monseigneur l'archevêque-prince d'Embrun*, l'autre : *Mandement de Monseigneur l'archevêque d'Embrun* seront supprimés. (29 janvier 1731.) — Déclaration du roi explicative des cas prévotaux et des cas présidiaux. (Marly, 5 février 1731.) — Arrêt de la cour de Parlement de Paris condamnant un libelle intitulé : *Avis aux fidèles de l'église de Paris sur ce qu'ils ont à craindre de la part des confesseurs qui acceptent la constitution Unigenitus* à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice (12 janvier 1731); — recevant le procureur général du roi appelant comme d'abus d'un mandemant de Mr l'évêque de Laon du 13 novembre 1730, et faisant défense de répandre, débiter ou distribuer aucun exemplaire dudit mandement. (20 février 1731.) — Ordonnance du roi fixant la jurisprudence sur la nature de la forme, les charges et les conditions des donations. (Versailles, février 1731.) — Déclaration du roi confirmant l'obligation de faire insinuer les contrats de mariage, testaments ou donations de meubles et d'immeubles. (Versailles, 15 février 1731.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la suppression d'un écrit intitulé : *Lettre de Mr l'ancien évêque de Laon au sujet de l'arrêt du Parlement du 20 février 1731*. (24 février 1731.) — Déclaration du roi prorogeant jusqu'au 1er septembre 1732 l'attribution donnée aux juges-consuls pour connaître des faillites et banqueroutes. (Fontainebleau, 4 août 1731.) — Lettres patentes accordant au substitut du procureur général du roi au Parlement de Paris le droit de *committimus* au grand sceau. (Versailles, décembre 1729.) — Déclaration du roi continuant pour neuf années, à commencer le 1er janvier 1732 et finissant le 31 décembre 1740, aux officiers de judicature, police et finance du droit d'annuel. (Fontainebleau, 22 juillet 1731.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que dans huitaine à partir du jour de la publication dudit arrêt tous propriétaires, fermiers, locataires ou autres faisant valoir leurs propres héritages ou exploitant ceux d'autrui seront tenus d'écheniller et faire écheniller les arbres étant sur lesdits héritages, et d'en faire brûler les nids sous peine de trente livres d'amende, de dommages et intérêts. (4 février 1732.) — Déclarations du roi pour réprimer la fraude pratiquée en Normandie en vendant séparément des fiefs et du domaine utile de la même terre au préjudice des droits du roi, des seigneurs suzerains et des parents lignagers (Fontainebleau, 27 juillet 1731); — pour le payement des droits seigneuriaux pour les héritages de Normandie cédés à baux à fiefs ou à rentes (Versailles, 14 janvier 1698); — pour régler les cas où le rachat des baux à fiefs ou à rentes des biens situés en Normandie donnera ouverture au retrait et aux droits seigneuriaux. (Versailles, 12 janvier 1725.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant qu'un libelle intitulé : *Lettre écrite à un curé de Paris* sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice (6 août 1732); — ordonnant qu'un libelle intitulé : *Mémoire touchant l'origine et l'autorité du Parlement de France appelé « Judicium Francorum »* sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice comme attentatoire à la souveraineté du roi et contraire aux lois fondamentales du royaume. (13 août 1732.) — Lettres patentes réglementant le droit d'indemnité dû par les ecclésiastiques. (Versailles, 18 décembre 1731.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la suppression d'un imprimé intitulé : *Lettre de M. Luillier, docteur et doyen de la faculté de théologie de la maison de Sorbonne à M. le premier Président*, à la suite duquel en est un autre intitulé : *Lettre de Monseigneur l'évêque de Laon à M. Luillier*, et sur un autre feuillet un autre imprimé intitulé : *Formulaire que M. de Brancas, archevêque d'Aix, fait signer à tous les ecclésiastiques de son diocèse*, au pied duquel est une addition intitulée : *Addition pour les confesseurs*, et au revers un autre imprimé intitulé : *Formulaire pour les religieuses*, que le même prélat oblige toutes de signer (23 février 1733); — condamnant un libelle intitulé : *Lettre de Louis XIV à Louis XV*, contenant 18 pages in-4° à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice.

B. 17. — Un registre papier de 107 feuillets, dérelié.

1733-1739. — ENREGISTREMENT DES ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS. — Arrêts du Parlement de Paris portant réglement pour les scellés et inventaires (18 juillet 1733); — ordonnant qu'un libelle intituté : *Remontrances au roy sur l'arrest rendu par son Parlement de Paris, le*

23 février 1733, qui ordonne la suppression d'un imprimé intitulé : Lettre de M. Luillier à M. le premier Président, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (5 juin 1733.) — Déclarations du roi pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume (Fontainebleau, 17 novembre 1733) ; — interprétant l'édit du mois de novembre 1733 concernant les offices de gouverneurs, lieutenants de roi, majors, maires, lieutenants de maires et autres officiers des hôtels de ville. (Versailles, 20 décembre 1733.) — Edit du roi portant rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants de roi, majors, maires, lieutenants de maires et autres officiers des hôtels de ville (Fontainebleau, novembre 1733) ; — portant création de rentes viagères en forme de tontines. (Fontainebleau, novembre 1733.) — Déclaration du roi concernant les billets ou promesses. (Versailles, 22 septembre 1733.) — Arrêt du Conseil d'Etat réglementant les frais des procès criminels instruits à la requête des procureurs du roi. (Fontainebleau, 24 novembre 1733.) — Lettres patentes permettant aux étrangers d'acquérir des rentes créées par la déclaration du 16 août précédent. (Versailles, 5 décembre 1733.) — Edit du roi portant création de rentes viagères en forme de tontines. (Versailles, août 1734.) — Arrêts du Parlement de Paris ordonnant qu'un livre intitulé : *Lettres philosophiques*, par M. de V..., à Amsterdam, chez B. Lucas, au livre d'or MDCCXXXIV, contenant vingt-cinq lettres sur différents sujets, sera brûlé par l'exécuteur de la haute justice (10 juin 1734) ; — ordonnant qu'un livre intitulé : *Les princesses Malabares* ou *le Célibat philosophique, ouvrage intéressant et curieux avec des notes historiques et critiques*, à Andrinople, chez Thomas Franco, 1734, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice (31 décembre 1734) ; — que deux écrits intitulés : *Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Église* et *Réplique aux intolérants de ce temps*, à Avignon, chez Joseph Castel, 1724, seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. (16 avril 1734.) — Déclaration du roi concernant le contrôle des actes. (Versailles, 28 décembre 1734.) — Arrêts du Parlement ordonnant la suppression d'une lettre attribuée aux avocats de la cour (2 avril 1735) ; — ordonnant qu'un libelle intitulé : *Dénonciation des erreurs de Mr l'évêque de Troyes*, à Avignon, chez Joseph Castel, imprimeur du Saint-Office, 1735, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice (2 juillet 1735) ; — recevant le procureur général du roi appelant comme d'abus d'un bref de la cour de Rome condamnant un mandement de l'évêque d'Auxerre du 19 juin 1734. (1er mars 1735.) — Déclaration du roi renouvelant la défense faite aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission. (Marly, 5 février 1735.) — Arrêt du Parlement de Paris déclarant abusif un bref ou décret de la cour de Rome du 18 mai 1735. (17 juin 1735.) — Déclaration du roi portant réglement pour la fabrication des bouteilles et carafons de verre. (Versailles, 28 mars 1735.) Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la publication aux prônes des messes paroissiales de l'édit du roi Henri II du mois de février 1556, contre les femmes et les filles qui cellent leur grossesse et leur accouchement conformément à la déclaration du roi du 25 février 1708. (27 avril 1735.) — Déclaration du roi concernant le droit de pourvoir aux bénéfices pendant la vacance des abbayes ou des prieurés réguliers dont ils dépendent. (Versailles, 30 août 1735.) — Edit du roi portant création de six cent mille livres de rente sur la ferme générale des postes. (Versailles, novembre 1735.) — Ordonnance sur les testaments. (Versailles, août 1735.) — Déclarations du roi ordonnant que les communautés séculières ou régulières seront tenues d'avoir en provision la quantité de blé nécessaire pour leur subsistance pendant trois années (Versailles, 3 avril 1736) ; — portant défense de porter sur les habits des boutons de drap, de tissu, de ruban de soie, fil ou crin, ni d'or ou d'argent faits au métier. (Versailles, 15 mai 1736.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant qu'un libelle intitulé : *Lettre sur le nouveau bréviaire de Paris imprimé en MDCCXXXVI*, daté à la fin le 25 mars 1736, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (8 juin 1736.) — Déclaration du roi sur la forme de tenir les registres de baptêmes, mariages et sépultures, noviciats et professions, et des extraits qui doivent en être délivrés. (Versailles, 9 avril 1735.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant qu'un libelle intitulé : *Remontrances* ou *Seconde lettre à Monseigneur l'archevêque de Paris* sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (20 août 1736.) — Déclaration du roi portant que le premier chirurgien du roi sera autorisé à nommer les lieutenants et greffiers dans les communautés des maîtres chirurgiens des villes du royaume. (Versailles, 3 septembre 1736) — Arrêt du Parlement de Paris faisant défense à tous officiers, leurs clercs, greffiers ou autres, d'exiger, prendre ou recevoir aucuns droits, salaires, vacations, sous quelque prétexte que ce puisse être, pour les cotes et paraphes des registres de baptêmes, mariages et sépultures. (16 janvier 1736.) — Déclaration du roi portant réglement pour l'obtention des degrés dans les universités du royaume (Versailles, 6 décembre 1736) ; — en faveur des bénédictins anglais établis à Paris, au sujet des

bénéfices et dignités de leur ordre. (Compiègne, 22 août 1736.) — Arrêt du Conseil d'Etat du roi concernant les frais de justice à répéter sur les communautés jouissant de droits de seigneurie et haute justice. (Versailles, 25 juin 1737.) — Déclarations du roi réglant la forme des procurations pour résigner les bénéfices (Versailles, 14 février 1737) ; — ordonnant qu'à l'avenir les lettres de change et billets à ordre stipulés aux foires de Reims seront payés par les marchands domiciliés dans ladite ville et par les marchands forains qui s'y rendent dans le cours de la franchise de ces foires (Versailles, 15 janvier 1737); — réglementant la teinture des étoffes de laine et des laines servant à leur fabrication. (Versailles, 29 janvier 1737.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la suppression d'une feuille imprimée clandestinement intitulée : *Suite du supplément* et d'une thèse soutenue dans la faculté de théologie de Reims le 31 décembre 1736. (18 mars 1737.) — Déclaration du roi pour faciliter la perception des arrérages des rentes des tontines (Versailles, 23 juillet 1737); — renouvelant les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens pendant l'espace de trois ans. (Versailles, 3 février 1738.) — Edit du roi portant suppression de la charge de premier président et de celle de huit présidents au grand conseil. (Versailles, janvier 1738.) — Déclaration du roi ordonnant la continuation de la perception des droits du domaine, barrage et poids du roi de Paris, du droit d'augmentation ou rehaussement du sel en Franche-Comté, des quatre sols pour livre, des droits des fermes, des droits des courtiers-jaugeurs, etc. (Versailles, 7 janvier 1738.) — Ordonnance du roi réglementant les procédures pour faux principal, faux incident et la reconnaissance des signatures et écritures en matière criminelle. (Versailles, juin 1737.) — Edit du roi portant établissement d'une loterie royale pour procurer l'extinction de partie des capitaux de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. (Versailles, décembre 1737.) — Ordonnance réglementant les évocations ou réglements de juges en matière civile et en matière criminelle. (Versailles, août 1737.) — Edits du roi portant suppression de tous les offices de contrôleurs-clercs d'eau (Versailles, mai 1738); — portant que tous les sujets du roi de Pologne dans le duché de Lorraine seront réputés naturels Français (Compiègne, juillet 1738) ; — portant création de cent mille livres de rente sur la ferme générale des postes. (Compiègne, juillet 1738.) — Déclaration du roi réglementant les formalités à remplir pour les pélerinages à Saint-Jacques en Galice, Notre-Dame-de-Lorette et autres lieux saints situés hors du royaume (Compiègne, 5 décembre 1738); — portant que tous ceux qui seront choisis pour remplir les fonctions d'assesseurs, de procureurs du roi et de greffiers des maréchaussées seront tenus de prêter serment au siége général de la connétablie et maréchaussée de France. (Versailles, 22 février 1739.) — Arrêt du Parlement de Paris portant suppression d'un imprimé intitulé : *Lettre de plusieurs évêques sur l'obligation de priver de l'oblation du sacrifice de la messe et des suffrages de l'Eglise ceux qui meurent appelants de la constitution Unigenitus*, à Ypres, chez Pierre-Jacques Rave, imprimeur de Monseigneur l'évêque, rue Messine, MDCCXXXIX, avec approbation. (22 avril 1739.) — Edit du roi portant établissement d'une nouvelle loterie royale pour procurer l'extinction de partie des capitaux de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. (Versailles, août 1739)

B. 18. — Registre papier de 386 feuillets, broché, incomplet.

1761-1769. — ENREGISTREMENT DES ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS. — Déclaration du roi portant que dans les six mois les supérieurs de chacune des maisons de la société des Jésuites seront tenus de remettre au greffe du conseil les titres de leur établissement. (Versailles, 2 août 1761.) — Arrêts du Parlement de Paris ordonnant que le livre intitulé : *Aphorisme*, par Emmanuel Sa, jésuite, imprimé en 1590, et autres ouvrages des Jésuites seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice ; — défendant à tous sujets du roi de France d'entrer dans la société des Jésuites, et à ceux-ci de recevoir dans leurs maisons de France aucun étranger (6 août 1761) ; — recevant le procureur général du roi appelant comme d'abus de la bulle *Regimini* du 5 des calendes d'octobre 1540 de Paul III, portant pour titre : *Prima instituti societatis Jesu approbatio ;* de la bulle *Injustum nobis* donnée la veille des ides de mars 1543, portant pour titre : *Facultas quos vis idoneos ad Soc. Jesu, sine restrictione numeri admittendi et constitutiones condendi*, et des constitutions des papes rendues en faveur de l'institut des Jésuites (6 août 1761); — ordonnant que le livre intitulé : *Historiæ sacræ et profanæ epitome ab Horatio Turcelino*, etc., 1731, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (3 septembre 1761.) — Lettres patentes du roi suspendant l'exécution des arrêts du Parlement du 6 août. (Versailles, 29 août 1761.) — Édit du roi portant création de quatre millions de rentes viagères à dix pour cent sur une tête et à huit pour cent sur deux têtes, sans distinction d'âge ni de classe, sur les aides, gabelles, et cinq grosses fermes. (Versailles, novembre 1761.) —

Déclarations du roi fixant le détroit ou département des lieutenants du premier chirurgien du roi dans les différentes provinces du royaume (Versailles, 29 mars 1760); — réglementant entre les abbés, prieurs et religieux des ordres de Cluny, Citeaux et Prémontré d'une part, et les curés d'autre part, la perception des dîmes novales. (Versailles, 28 août 1759). — Lettres patentes du roi autorisant l'hôpital royal des Invalides de la marine à faire un emprunt de trois millions de livres. (Versailles, 19 décembre 1761.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que ses arrêts du 6 août précédent seraient exécutés suivant leurs forme et teneur, et confiant aux bailliages et sénéchaussées le soin de veiller à ce qu'il ne se passe aucun désordre dans les anciens collèges des Jésuites, soit lors de l'établissement des nouveaux maîtres, soit en cas de discontinuation pendant quelque temps des études dans lesdits collèges. (20 mars 1762.) — Edit du roi portant établissement d'une tontine en faveur des gens de mer. (Versailles, février 1762.) — Lettres patentes du roi confirmant et autorisant les délibérations des assemblées générales du clergé de France des 11 et 26 mai 1762 au sujet de la somme de 7,500,000 livres de don gratuit accordée au roi et d'un million pour le rétablissement de sa marine. (Versailles, 13 juin 1762.) — Arrêt du Parlement faisant défense aux Jésuites de porter l'habit de la société, de vivre sous l'obéissance du général et des constitutions de la société et d'entretenir aucune correspondance directe ou indirecte avec le général ou les supérieurs de la société ou autres par eux préposés; enjoignant auxdits Jésuites de vider les maisons de ladite société; leur défendant de vivre en commun, et réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires (6 août 1762); — ordonnant que différents ouvrages des Jésuites seront brûlés par l'exécuteur de la haute justice. (Même date.) — Edit du roi portant abolition du droit d'aubaine pour les sujets des rois d'Espagne et des Deux-Siciles. (Versailles, juillet 1762.) — Arrêt du Parlement donnant acte au procureur du roi qu'il ne prétend rien pour Sa Majesté dans la propriété des terrains et bâtiments appartenant aux Jésuites rue Saint-Jacques, rue Saint-Antoine, rue du Pot-de-Fer, à Paris, à Gentilly, à Montlouis et à Montrouge. (18 janvier 1763.) — Edit du roi portant réglement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités. (Versailles, février 1763.) — Déclarations du roi pour l'abréviation des procédures et la diminution des frais dans la discussion des biens des Jésuites destinés à l'entretien des collèges (Versailles, 2 février 1763); — portant que les huissiers et sergents royaux résidant dans les villes du ressort du Parlement de Paris seront tenus de faire le service nécessaire pour l'instruction et le jugement des procès criminels lorsqu'ils en seront requis. (Fontainebleau, 15 novembre 1762). — Etat de tous les prêtres, écoliers et autres de la Société de Jésus. (1763). — Déclaration du roi réglementant les privilèges en fait de commerce. (Versailles, 24 décembre 1762.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant suppression d'un décret de l'inquisition de Rome du 13 avril 1763 portant condamnation d'une ordonnance et instruction pastorale de M[r] l'évêque de Soissons. (19 mars 1763.) — Edit du roi portant réglement pour la liquidation des dettes de l'Etat (Versailles, mai 1763); — ordonnant le dénombrement des biens fonds du royaume et la prorogation provisoire d'une partie des impositions avec la cessation du troisième vingtième et des doublements de la capitation. (Versailles, avril 1763.) — Edit du roi renouvelant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens. (Versailles, 12 mars 1763.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant aux facultés de théologie et de médecine de donner leur avis sur l'inoculation de la petite vérole. (8 juin 1763.) — Déclarations du roi concernant la poursuite des biens de la Société et Compagnie des Jésuites qui sont situés dans les colonies françaises (Versailles, 3 juin 1763); — pour la poursuite des biens vacants de la Société de Jésus. (Versailles, 14 juin 1763.) — Arrêts du Parlement ordonnant que tous les titres et papiers concernant les collèges des Jésuites situés dans son ressort seront remis dans les archives desdits collèges (22 juillet 1763); — ordonnant que les deux officiers municipaux de la ville de Nevers nommés membres du bureau d'administration du collège continueront à en faire partie aussi longtemps que dureront leurs fonctions municipales, si ce n'est dans le cas où elles seraient perpétuelles; dans ce cas, ils seraient remplacés au bureau au bout de trois ans (12 juillet 1763); — pour le réglement des créanciers des collèges, séminaires ou autres établissements des Jésuites (15 août 1763); — réglant la forme de procéder à la liquidation des biens des collèges des Jésuites. (19 août 1763.) — Déclarations du roi réorganisant l'administration du collège de Nevers (Compiègne, 11 août 1763); — portant défense aux corps et communautés de marchands et artisans du royaume d'emprunter sans y avoir été autorisés par lettres patentes (Versailles, 2 avril 1763); — ordonnant la confection d'un cadastre général de tous les biens fonds du royaume et réglementant la liquidation et le remboursement des dettes de l'Etat (Versailles, 21 novembre

1763) ; — portant réglement sur les réparations des bâtiments et lieux dépendant des bénéfices unis aux colléges ou autres établissements qui étaient desservis par la Compagnie et Société de Jésus (Versailles, 21 novembre 1763) ; — portant réglement au sujet des prétentions respectives des administrateurs des colléges auparavant desservis par la Société et Compagnie des Jésuites et les syndics des créanciers de ladite société (Versailles, 21 novembre 1763) ; — approuvant et réglementant la translation et établissement dans le collége Louis-le-Grand du collége de Lisieux exproprié à l'occasion de la reconstruction de l'église de Sainte-Geneviève-du-Mont, et de tous les boursiers de ceux des autres colléges de Paris où il ne subsistait plus de plein exercice (Versailles, 21 novembre 1763); — portant permission de faire circuler les grains, farines, légumes, etc., dans toute l'étendue du royaume exempts de tous droits, même de péage (Versailles, 25 mai 1763) ; — concernant les octrois et autres droits dont jouissent les corps, pays d'états, villes, bourgs, colléges, communautés, hôpitaux, maisons de charité et communautés d'arts et métiers et autres. (Versailles, 11 février 1764.) — Arrêt du Parlement condamnant quatre imprimés, intitulés, le premier: *Lettre d'un docteur de Sorbonne à Monseigneur l'évêque de.....;* le second : *Il est temps de parler;* le troisième : *Tout se dira ou l'Esprit des magistrats destructeurs*, et le quatrième : *Examen du mandement portant condamnation de trois parties de l'histoire du peuple de Dieu*, etc..., à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice ; — ordonnant une information sur la distribution de l'écrit intitulé: *Instruction pastorale*, etc..., fait depuis l'arrêt du 21 janvier 1764, et ordonnant dans huitaine la prestation d'un serment à tous les anciens membres de la société de Jésus habitant dans le ressort de la cour (22 février 1764) ; — ordonnant qu'il sera dressé un état alphabétique de tous ceux des anciens Jésuites des maisons du ressort du Parlement de Paris compris dans les différents états dressés en exécution des arrêts de la cour qui n'ont point présenté leur requête à la cour, toutes les chambres assemblées, à fin de pensions annuelles et alimentaires avant le 4 février dernier, et, en outre, qu'il sera dressé un état alphabétique général contenant les noms de tous les ci-devant soi-disant Jésuites compris dans l'état du 22 février précédent et dans ledit second état. (22 juillet 1763.) — Lettres patentes du roi pour le recouvrement des revenus unis aux établissements de la Compagnie de Jésus. (Versailles, 8 février 1764.) — Déclarations du roi interprétative de celle des 4 juin et 21 novembre 1763 concernant les biens dépendant des colléges et établissements desservis par la Compagnie et Société des Jésuites (Versailles, 30 mars 1764) ; — concernant les secours pour la subsistance des Jésuites (Versailles, 2 avril 1764) ; — faisant défense d'imprimer, débiter ou colporter aucun écrit ou projet concernant la réforme ou administration des finances. (Versailles, 28 mars 1764.) — Arrêt du Parlement de Paris supprimant un imprimé ayant pour titre : *Brefs de notre Saint-Père le pape Clément XIII au roi de Pologne et à Mr l'archevêque de Paris* et renouvelant les défenses de recevoir, publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de la cour de Rome sans lettres patentes du roi enregistrées à ladite cour. (1er juin 1764.) — Lettres patentes du roi permettant aux syndics généraux des créanciers de la Compagnie et Société des Jésuites de disposer par transport ou reconstitution de toutes les rentes appartenant à ladite société. (Versailles, 20 mai 1764.) — Déclarations du roi autorisant les ecclésiastiques et gens de main-morte propriétaires de fiefs à acquérir les droits d'échange dans leurs seigneuries directes seulement (Versailles, 11 juin 1764) ; — portant suppression pour trois ans des priviléges et exemptions de taille pour les officiers de la maison du roi et des maisons royales, commensaux du roi, etc. (Compiègne, 13 juin 1764.) — Edits du roi pour la liberté de la sortie et de l'entrée des grains dans le royaume (Compiègne, juillet 1764) ; — réglementant l'administration des villes et principaux bourgs du royaume (Compiègne, août 1764) ; — supprimant les offices de présidents dans les bailliages et sénéchaussées du royaume (Compiègne, août 1764) ; — confirmant l'établissement de la compagnie des Indes et l'autorisant à faire de nouveaux appels à ses actionnaires. (Compiègne, août 1764.) — Déclaration du roi sur les vagabonds et gens sans aveu. (Compiègne, 3 août 1764.) — Lettres patentes du roi confirmant les unions de bénéfices faites au collége de Louis-le-Grand et la concession de différents priviléges, exemptions et prérogatives qui lui ont été accordés. (Versailles, 16 août 1764.) — Déclaration du roi ordonnant qu'il sera sursis pendant trois ans à toutes espèces d'impétration de prieurés ou bénéfices dépendant des abbayes y dénommées unis ou non unis aux menses d'icelles, vacants de telle manière que ce puisse être. (Versailles, 4 septembre 1764.) — Edit du roi supprimant la Société des Jésuites dans le royaume. (Versailles, novembre 1764.) — Déclaration du roi dispensant les étrangers ou ceux qui acquerront desdits étrangers des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris de prendre des

lettres de ratification sur les transports de rentes perpétuelles; ordonnant que les propriétaires de rentes renouvelleront tous les dix ans leurs procurations et accordant un nouveau délai d'un an pour faire rectifier les erreurs qui ont pu se glisser dans les contrats. (Fontainebleau, 30 octobre 1764.) — Lettres patentes pour la liquidation de la compagnie des Indes. (Versailles, 18 novembre 1764.) — Edit pour la libération des dettes de l'Etat. (Décembre 1764.) — Arrêts de la cour de Parlement de Paris condamnant dom Abel de Lespinasse, religieux profès de l'ancienne observance de Cluny, prieur titulaire du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, conseiller-né au présidial de la même ville, à rétablir un poteau planté par Me François-Marie Robin, procureur au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, devant et au pied d'une croix qu'il avait fait élever sur le chemin de Marsigny, dans l'étendue de la seigneurie et juridiction du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, sur un terrain commun aux habitants du village de Marsigny (30 janvier 1765) ; — supprimant un imprimé latin et français in-12, intitulé : *Brefs de notre Saint Père le pape Clément XIII à nos seigneurs les évêques de Grenoble, d'Alais et d'Angers*, et renouvelant les défenses de recevoir et publier ou exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs de cour de Rome sans lettres patentes du roi enregistrées en ladite cour (11 février 1765); — supprimant un imprimé intitulé : *Sanctissimi in Christo Patris et domini nostri Domini Clementis divina providentia Papæ XIII constitutio qua institutum Societatis Jesus denuo approbatur. Romee MDCCLXV. Typis Reverende camere apostolicæ*, et renouvelant les défenses contre l'impression des bulles ou brefs apostoliques. (11 février 1765.) — Lettres patentes du roi chargeant les prévôts des marchands et échevins de signer les nouveaux titres ordonnés par l'édit du mois de décembre 1764. (Versailles, 13 février 1765.) — Arrêts du Parlement supprimant un imprimé latin et français in-12, intitulé : *Bref de notre Saint-Père le pape Clément XIII à Mr l'évêque de Sarlat*, daté du 14 novembre 1764 (8 mars 1765) ; — réglementant la réception des notaires royaux du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en la ville de Nevers. (27 mars 1765.) — Lettres patentes du roi permettant à tous les habitants de la campagne et à ceux des lieux où il n'y a point de communauté de fabriquer des étoffes suivant les dispositions des réglements. (Versailles, 13 février 1765.) — Déclaration du roi pour la liquidation des rentes et intérêts sur les tailles des généralités. (Versailles, 8 mars 1765.) — Édit du roi permettant à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, excepté les titulaires revêtus de charges de magistrature, de faire le commerce en gros tant au dedans qu'au dehors du royaume. (Versailles, mars 1765.) — Arrêts de la cour de Parlement portant réglement pour les colléges qui ne dépendent pas des universités (29 janvier 1765); — fixant les frais des procureurs et autres officiers qui ont occupé pour les ci-devant soi-disant Jésuites et qui sont à la charge des colléges ou qui doivent être payés par l'union des créanciers. (20 décembre 1764.) — Déclarations du roi concernant le droit de frêt sur les vaisseaux étrangers (Versailles, 25 mars 1765); — confirmant les priviléges des pairs. (26 avril 1765.) — Arrêt du Conseil d'Etat portant assignation d'une somme annuelle de 80 livres au lieu de 50 sur les domaines de la généralité de Moulins, pour le concierge des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier. (Versailles, 19 avril 1765.) — Édit du roi portant réglement pour l'exécution de celui du mois d'août 1764, concernant l'administration des villes et principaux bourgs du royaume. (Marly, mai 1765.) — Déclarations du roi fixant la nature des augmentations de gages, taxations et autres objets portés dans les états du roi compris dans les remboursements ordonnés par l'édit de décembre 1764 (Versailles, 21 janvier 1765); — prorogeant jusqu'au 1er avril 1766 les délais fixés par l'édit de décembre 1764 pour la libération des dettes de l'Etat. (Versailles, 21 juin 1765.) — Édit du roi autorisant les syndics et directeurs de la compagnie des Indes à vendre et aliéner 477,000 livres de rente viagère et établissant une loterie. (Compiègne, août 1764.) — Arrêt du Parlement de Paris supprimant un imprimé in-4°, intitulé : *Instruction pastorale de Nosseigneurs les archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Tours, etc.*, avec les pièces y jointes. (7 septembre 1765.) — Déclaration du roi réglant la présidence des lieutenants généraux, lieutenants criminels, etc., dans les présidiaux. (Compiègne, 11 juillet 1765.) — Lettres patentes du roi réglant les formalités pour la vente des biens des Jésuites situés à la Martinique et à la Guadeloupe. (Compiègne, 20 juillet 1765.) — Édit portant que les habitants des îles dépendant de l'ordre de Malte seront tenus pour régnicoles dans le royaume de France; qu'ils pourront s'y établir, y acquérir des biens, meubles et immeubles, rentes de toute espèce et en disposer tant entre-vifs que par testament. (Versailles, juin 1765.) — Lettres patentes du roi concernant l'exécution de l'édit du mois de décembre 1764, relatif aux rentes dues par le roi que possédaient au 1er janvier 1765 les hôpitaux, colléges, fabriques des paroisses, ainsi

que les bénéficiers, corps et communautés ecclésiastiques et autres établissements faisant partie du clergé général du royaume. (Compiègne, 21 juillet 1765). — Déclaration du roi permettant d'aliéner toutes les rentes par voie de la reconstitution (Compiègne, 2 juillet 1765) ; — pour le premier tirage du remboursement des dettes de l'Etat ordonné par l'édit de décembre 1764. (Fontainebleau, 19 novembre 1765.) — Lettres patentes du roi confirmant et autorisant les délibérations de l'assemblée générale du clergé des 11 juin et 2 juillet 1765 au sujet de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordée à Sa Majesté par ladite assemblée. (Fontainebleau, 21 octobre 1765.) — Edit du roi portant création de cinq millions de rentes viagères. (Versailles, janvier 1766.) — Arrêt du Parlement de Paris relatif au serment des officiers municipaux. (30 janvier 1766.) — Déclarations du roi concernant les offices de commissaire et contrôleur des saisies réelles du Parlement et autres cours et juridictions de Paris (Versailles, 4 août 1758) ; — fixant définitivement les délais accordés pour la représentation des titres de toutes les rentes, en exécution de l'édit de décembre 1764. (Versailles, 11 mars 1766.) — Lettres patentes du roi portant ratification de la convention passée entre le roi et le margrave de Baden-Baden pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine en faveur de leurs sujets (Versailles, 27 décembre 1765) ; — portant ratification de la convention passée entre le roi et le margrave de Baden-Dourlach, pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine en faveur de leurs sujets. (27 décembre 1765.) — Déclaration du roi défendant à ceux qui ont fait profession de la religion réformée d'aliéner leurs biens sans permission. (Versailles, 15 avril 1766.) — Edit portant qu'à l'avenir l'intérêt de l'argent sera fixé au denier vingt-cinq. (Versailles, juin 1766.) — Arrêt du Parlement de Paris portant condamnation des actes d'adhésion aux actes de l'assemblée du clergé de France tenue en 1765 qui ont eu lieu en différents diocèses, et défenses à toutes personnes de donner aucun effet auxdits actes d'adhésion ou d'en faire de nouveaux, et enjoignant à tous ecclésiastiques de se conformer aux canons et aux lois, notamment aux déclarations des 2 septembre 1754 et 10 décembre 1756. (10 décembre 1766.) — Lettres patentes du roi permettant de stipuler, dans les contrats de constitution au denier vingt-cinq, l'exemption de la retenue des impositions royales. (Versailles, 17 juillet 1766.) — Déclaration du roi interprétative des articles 35 et 41 de l'édit de mai 1765 (Versailles, 15 juin 1766) ; — accordant des encouragements pour le défrichement des landes et terres incultes. (Compiègne, 13 août 1766.) — Arrêt du Parlement de Paris portant réglement pour les architectes, entrepreneurs et ouvriers des bâtiments. (28 juillet 1766.) — Lettres patentes du roi portant ratification de la convention signée entre Sa Majesté et le duc de Deux-Ponts pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine (Versailles, 29 mai 1766); — portant ratification de la convention signée entre le roi et l'impératrice douairière reine de Hongrie et de Bohême pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine (Versailles, 3 août 1766) ; — pour l'abolition du droit d'aubaine avec la ville d'Aix-la-Chapelle. (Versailles, mai 1764.) — Déclaration du roi concernant le tirage à faire en 1767 pour le remboursement des dettes de l'Etat. (Versailles, 23 novembre 1766.) — Lettres patentes sur un arrêt du Conseil d'Etat au sujet des gouverneurs et lieutenants de roi. (Versailles, 18 octobre 1752.) — Arrêt de la Chambre des comptes ordonnant que tous propriétaires, possesseurs ou détenteurs de fiefs ou terres érigées en dignité étant à la mouvance du roi et dans le ressort de la chambre, et tous possesseurs ou détenteurs de simples fiefs et seigneuries mouvant du roi situés dans l'étendue du même ressort seront tenus, dans le délai fixé par les coutumes, de faire en la chambre, ou pardevant qui il appartiendra, les fois et hommages qu'ils doivent au roi pour raison desdits fiefs, et d'en fournir les aveux et dénombrement dans le temps porté par lesdites coutumes. (29 décembre 1766.) — Lettres patentes concernant les billets de caisse, ordonnances, récépissés et autres effets de la compagnie des Indes circulant dans les îles de France et de Bourbon. (Versailles, 25 janvier 1767.) — Déclaration du roi prorogeant pour six ans plusieurs droits faisant partie des fermes générales. (Versailles, 8 janvier 1767.) — Arrêt du Parlement de Paris déclarant la Société de Jésus ennemie de toute puissance et autorité légitime, de la personne des souverains et de la tranquillité des Etats et expulsant du royaume tous ceux qui étaient membres de ladite société à l'époque du 6 août 1761, à l'exception de ceux qui ont prêté le serment ordonné par arrêts des 6 août 1762 et 22 février 1764 (9 mai 1767) ; — ordonnant de placer ceux des ci-devant Jésuites qui devraient quitter le royaume, mais dont l'âge ou les infirmités les en empêcheraient, dans les maisons religieuses ou hôpitaux les plus voisins du lieu de leur résidence, pour y être soignés et surveillés (15 mai 1767) ; — ordonnant que tous les huissiers ou sergents royaux demeurant et exploitant dans l'étendue des bailliages et sénéchaussées du ressort de la cour, de quelques juridictions qu'ils dépendent, seront tenus de

se rendre et se trouver, sans difficultés, aux mandements des lieutenants criminels, ainsi que des substituts du procureur général du roi, pour y faire le service nécessaire aussitôt qu'ils y seront appelés pour l'instruction et le jugement des procès criminels et l'exécution desdits jugements contre les condamnés, à peine d'amende pour la première fois et d'interdiction de leurs fonctions en cas de récidive. (8 avril 1767.) — Lettres patentes pour l'abolition du droit d'aubaine entre les sujets du roi et ceux de l'électeur palatin. (Versailles, 15 janvier 1767.) — Edits du roi concernant les privilèges d'exemptions de tailles (Versailles, juillet 1766); — ordonnant la levée et perception du second vingtième à compter du 1er janvier 1768 jusqu'au 1er janvier 1770 (Versailles, juin 1767); — concernant les arts et métiers. (Versailles, mars 1767.) — Lettres patentes du roi portant réglement concernant les brevets ou lettres des privilèges, droits, franchises et libertés dont jouiront les acquéreurs desdits brevets, tant Français qu'étrangers, pour les maîtrises d'arts et métiers. (Versailles, 23 juin 1767.) — Arrêt du Parlement de Paris nommant des banquiers pour toucher les pensions des Jésuites expulsés et les leur faire passer. (4 août 1767.) — Déclaration du roi portant continuation du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances, pendant neuf années qui commenceront le 1er janvier 1768 et finiront le 31 décembre 1776. (Compiègne, 23 juillet 1767.) — Edit du roi portant suppression des droits aliénés à la ville de Paris par les déclarations des 9 juillet et 10 décembre 1758, et concession en faveur de ladite ville d'un droit d'octroi sur les vins, eaux-de-vie, esprit-de-vin, liqueurs, bières, cidres, entrant tant par terre que par eau. (Compiègne, juillet 1767.) — Déclarations du roi fixant définitivement le temps dans lequel les titres des contrats de rentes et intérêts et les effets au porteur doivent être représentés en exécution de l'édit de décembre 1764 (28 août 1768); — concernant les remboursements à faire par la caisse des amortissements. (Versailles, 29 novembre 1767.) — Edit du roi concernant la conversion des différents effets au porteur en contrats. (Versailles, novembre 1767.) — Lettres patentes du roi portant prorogation pour la remise des titres de créance contre les Jésuites. (Versailles, 31 août 1767.) — Arrêt du Parlement de Paris supprimant un imprimé intitulé: *Sanctissimi Domini nostri Clementis PP. XIII litteræ in forma brevis quibus abrogantur et cassantur ac nulla et irrita declarantur nonnulla edicta in ducatu Parmensi et Placentino edicta libertati, immunitati et jurisdictioni ecclesiasticæ præjudicialia. Romæ MDCCLXVIII. Ex typographia reverendæ cameræ apostolicæ.* (26 février 1768.) — Lettres patentes du roi portant convention pour l'abolition du droit d'aubaine avec l'électeur de Bavière (Versailles, 6 septembre 1767); — avec l'électeur de Trêves (Versailles, 8 mai 1767); — avec le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, pour les bailliages de l'évêché de Strasbourg situés en Allemagne (Versailles, 27 mars 1767); — avec le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt (26 septembre 1767); — avec la ville de Francfort. (Fontainebleau, octobre 1767.) — Édit du roi concernant les ordres religieux. (Versailles, mars 1768.) — Déclarations du roi pour la liberté du commerce des cuirs de province à province (Versailles, 26 mars 1768); — fixant le droit pour les soldats invalides ou oblats à une somme annuelle de 300 livres. (Versailles, 19 avril 1768.) — Édit du roi portant suppression de plusieurs offices : auneurs-contrôleurs-visiteurs et marqueurs de toiles et de draps, mesureurs de grains, etc., et des droits qui leur étaient attribués, et prorogation des droits de don gratuit. (Versailles, avril 1768.) — Remontrances du Parlement de Paris au roi, au sujet des évocations au grand conseil et des interversions d'ordre et de ressort des juridictions. (15 janvier 1768.) — Édit du roi concernant les portions congrues. (Versailles, mai 1768.) — Déclaration du roi fixant à cinq pour cent le droit à percevoir en cas d'exportation d'effets, sur les successions échues en France aux sujets de l'électeur de Bavière. (Versailles, 18 mars 1768.) — Arrêts du Parlement de Paris internant dans différents couvents plusieurs Jésuites dont l'âge, la maladie ou les infirmités les empêchaient de sortir du royaume (6 mai 1768); — portant réglement entre le substitut du procureur du roi et les avocats du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. (4 août 1643.) — Lettres patentes du roi contenant réglement général pour l'administration de la compagnie des Indes. (Marly, 28 juin 1768.) — Édit du roi portant établissement de dix nouvelles parties de rentes et création de vingt offices de payeurs et de vingt offices de contrôleurs desdites rentes. (Marly, juin 1768.) — Lettres patentes du roi ordonnant l'exécution de l'édit du mois de décembre 1764, des arrêts et lettres patentes du 21 du même mois, et des déclarations du roi des 21 juin 1765 et 11 mai 1766, et portant que les propriétaires de contrats et effets susceptibles d'être liquidés à un denier au-dessus du denier vingt, qui n'ont pas satisfait à ce qui a été prescrit par la déclaration du 11 mars 1766, ne pourront être admis, sous quelque prétexte que ce soit, à demander leur liquidation et remboursement sur un pied plus fort que le denier vingt. (Versailles, 18 juillet 1768.) — Édit du

roi ordonnant la levée et perception du second vingtième à compter du 1er janvier 1770 jusqu'au 1er juillet 1772. (Versailles, décembre 1768.) — Arrêts du Parlement de Paris pour « réprimer les manœuvres odieuses qui tendent à procurer ou maintenir la cherté des grains et du pain » (31 janvier 1769); — interdisant l'impression, la distribution et l'affichage d'un arrêt de la Cour des comptes du 22 février 1769. (23 février 1769.) — Lettres patentes du roi concernant les effets de la troisième classe qui seront remboursés du 1er avril 1769 au 31 mars 1770 (Versailles, 7 février 1769); — portant ratification de la convention signée le 16 août 1768, entre le roi et le cardinal de Huttin, prince-évêque de Spire, pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine sur leurs sujets (Compiègne, 23 août 1768); — de la convention signée le 6 octobre 1768, avec l'archevêque de Cologne, pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine (Fontainebleau, 12 octobre 1768); — de la convention signée le 6 décembre 1768, avec l'évêque de Liége, pour le même objet (Fontainebleau, 19 décembre 1768); — de la convention pour l'abolition du droit d'aubaine avec la noblesse immédiate de l'Empire des cercles de Souabe, Franconie et du Rhin. (Versailles, février 1769.) — Lettres patentes du roi concernant l'exécution de l'article 12 du titre XXV de l'ordonnance de 1670, sur les jugements en dernier ressort. (Versailles, 3 juin 1769.) — Déclaration du roi portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. (Versailles, 3 avril 1769.) — Édit du roi portant attribution aux officiers des bailliages et sénéchaussées du ressort du Parlement de Paris de la connaissance en dernier ressort des causes pures et personnelles n'excédant pas 40 livres. (Versailles, septembre 1769.) — Lettres patentes du roi portant confirmation de la convention entre le roi et l'impératrice, reine de Hongrie et de Bohême, concernant les limites de leurs états aux Pays-Bas et les contestations y relatives. (Versailles, 21 juin 1769.)

B. 19. — Un cahier papier de 20 feuillets incomplet et non relié.

1769-1770. — ENREGISTREMENT DES ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS, ETC. — Edit du roi prorogeant la levée et perception des deux sols pour livre ou dixième jusqu'au 1er juillet 1772. (Versailles, décembre 1769.) — Déclaration du roi ordonnant que les fonds de la caisse des amortissements seront employés pendant huit années au remboursement des sommes anticipées sur les revenus du roi. (Versailles, 7 janvier 1770.) — Lettres patentes du roi concernant les demandes en interdiction pour démence, fureur et prodigalité. (Versailles, 25 novembre 1769.) — Edit du roi concernant les maréchaussées des duchés de Lorraine et de Bar. (Versailles, décembre 1769.) — Déclaration du roi concernant les unions de bénéfices. (Versailles, 1er décembre 1769.) — Edits du roi portant que le denier de constitution de rente sera et demeurera fixé au denier vingt du capital (Versailles, février 1770); — portant que les quatorze deniers pour livre qui se perçoivent sur la vente des bois du roi au profit des maîtrises seront perçus à l'avenir au profit de Sa Majesté (Versailles, janvier 1770); — portant création d'un contrat d'un million deux cent mille livres de rentes, au principal de trente millions, au profit de la compagnie des Indes (Versailles, février 1770); — portant création de six millions quatre cent mille livres de rentes à quatre pour cent sur les aides et gabelles. (Versailles, février 1770.) — Déclaration du roi ordonnant que pendant quatre années les remboursements à faire des capitaux d'emprunts seront suspendus et employés au remboursement des assignations et rescriptions anticipées sur les revenus du roi. (Versailles, 25 février 1770.) — Edits du roi portant création de quatre cent mille livres d'augmentation de gages au denier vingt, à répartir sur les offices des bureaux des finances, trésoriers des aumônes et offrandes du roi, trésoriers des maisons royales, etc. (Versailles, février 1770); — portant augmentation des finances et des gages des officiers des chancelleries (Versailles, février 1770); — portant augmentation des finances et gages des conseillers, secrétaire du roi de la grande chancellerie. (Versailles, février 1770.) — Déclaration du roi fixant les sommes que les bureaux des finances et différents officiers seront obligés de payer pour les augmentations de finances, conformément à l'édit du mois de février 1770. (Versailles, 20 mars 1770.) — Arrêts du Parlement de Paris portant réglement pour les colléges qui ne dépendent pas des universités (12 février 1770); — portant réglement pour l'instruction des procès faits à des cadavres. (7 mars 1770.) — Lettres patentes du roi confirmant les délibérations de l'assemblée générale du clergé des 23 mars et 27 avril 1770, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordée à Sa Majesté par ladite assemblée. (Versailles, 10 mai 1770.)

B. 20. — Un registre non relié et incomplet sur papier, 93 feuillets.

1771-1772. — ENREGISTREMENT D'ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS, ETC. — Edits du roi portant réglement pour la procédure (Versailles, février 1771) ; — portant suppression de la table de marbre de Paris (Versailles, juin 1771) ; — portant création de conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels ou fictifs et abrogation des décrets volontaires (Versailles, juin 1771) ; — concernant les offices de jurés-priseurs-vendeurs de meubles. (Versailles, février 1771.) — Arrêt du Parlement ordonnant que les sept livres ou brochures intitulés, le premier : *La Contagion sacrée ou l'Histoire naturelle de la superstition, ouvrage traduit de l'Anglais, Prima mali labes,* tome Ier, Londres, 1768, en un volume in-12 ; le second : *Dieu et les Hommes, œuvres théologiques mais raisonnables, en quarante-quatre chapitres*, Londres, 1770, un volume in-8° ; le troisième : *Discours sur les miracles de Jésus-Christ, traduit de l'Anglais de Vostston*, en un volume in-12 ; le quatrième : *Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, par M. Fréret, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1767, en un volume in-12 ; le cinquième : *Examen impartial des principales religions du monde*, en un volume in-12 ; le sixième : *Le Christianisme dévoilé ou Examen impartial des principes et des effets de la religion chrétienne*, Londres, 1767, un volume in-12 ; le septième : *Système de la nature ou des lois du monde physique et du monde moral,* par M. Mirabeau, secrétaire perpétuel et l'un des quarante de l'Académie française, Londres, 1770, deux volumes in-8°, seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice comme impies, blasphématoires et séditieux, tendant à détruire toute idée de la divinité, à soulever les peuples contre la religion et le gouvernement, etc. (18 août 1770.) — Lettres patentes du roi pour la liberté du commerce des grains. (Versailles, 11 janvier 1771.) — Edit du roi portant création de conseils supérieurs en remplacement du Parlement de Paris. (Versailles, février 1771.) — Déclaration du roi portant rappel des prêtres décrétés ou bannis. (Marly, 15 janvier 1771.) — Lettres patentes du roi concernant les offices de jurés-priseurs-vendeurs de meubles (Versailles, 7 juillet 1771) ; — pour la régie des droits d'hypothèques. (Versailles, 7 juillet 1771.) — Déclaration du roi portant fixation d'un nouveau tarif pour les droits sur les papiers et cartons. (Versailles, 1er mars 1771.) — Edit du roi portant suppression des offices de commissaires aux prisées de vente de meubles, à l'exception de ceux de la ville et faubourgs de Paris. (Compiègne, août 1771.) — Lettres patentes du roi ordonnant la liquidation et le remboursement tant des offices unis aux différents corps ou communautés d'officiers supprimés que des augmentations de finances par eux ci-devant payées et pourvoyant au remboursement de leurs créanciers privilégiés sur lesdits offices et augmentations de finances. (Versailles, 31 août 1771.) — Edit du roi établissant un droit de deux sols sur l'amidon. (Versailles, février 1771.) — Lettres patentes par lesquelles le roi réserve sous le titre d'huissiers ou sergents royaux les offices de jurés-priseurs-vendeurs de biens meubles supprimés par édit du mois de février précédent. (Compiègne, 17 août 1771.) — Arrêts du conseil supérieur de Clermont-Ferrand ordonnant l'exécution de l'édit d'Henri II du mois de février 1556 sur les femmes ou filles qui déguisent leur grossesse (6 décembre 1771) ; — contenant réglementation pour les meuniers et boulangers sur la quantité de farine que doit fournir le grain et sur la quantité de pain que doit fournir la farine (18 décembre 1771) ; — portant réglement pour la taxe des droits concernant les avocats et procureurs et pour celle des autres droits de pareille nature dans les sénéchaussées, bailliages royaux, duchés-pairies, prévôtés, châtellenies et autres justices royales, ainsi que dans les justices seigneuriales. (4 décembre 1771.) — Edit du roi portant prorogation des deux vingtièmes et de différents autres droits, et établissement de deux nouveaux sols pour livre en sus sur les droits de ferme et autres (Fontainebleau, novembre 1771.) — Déclaration du roi portant établissement de chancellerie dans les siéges royaux ressortissant nuement des cours de Parlement, etc. (Versailles, 24 novembre 1771). — Edit du roi portant rétablissement dans chacune des villes et communautés du royaume où il y a corps municipal d'offices de conseillers-maires, lieutenants de maires, secrétaires-greffiers, conseillers, échevins, jurats, consuls, capitouls et assesseurs. (Fontainebleau, novembre 1771.) — Lettres patentes du roi portant qu'il sera sursis à l'exécution de l'arrêt du Parlement de Paris du 26 février 1768, concernant les bulles, brefs et autres expéditions de cour de Rome (Versailles, 18 janvier 1772) ; — portant exemption réciproque du droit d'aubaine entre la France et le Danemarck (Versailles, 6 mars 1772) ; — entre la France et la Suisse (Versailles, 20 janvier 1772) ; — contenant réglement sur les régies et perceptions du droit sur les cuirs et peaux établies par l'édit du mois d'août 1756 (Versailles, 22 avril 1772) ; — portant que les

fabricants d'étoffes seront obligés de marquer à la tête et à la queue des pièces d'étoffes le nombre d'aunes qu'elles contiendront. (Versailles, 24 février 1772.) — Edit du roi portant suppression des offices de payeurs et contrôleurs des gages des officiers des gabelles et des charges assignées sur les fermes, et création d'un seul office de payeur desdits gages et charges et d'un seul contrôleur. (Versailles, février, 1772.) — Déclaration du roi portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. (Versailles, 15 mars 1772.) — Lettres patentes du roi portant réglement pour le collége royal de La Flèche. (Versailles, 20 février 1772.) — Déclarations du roi concernant les bulles, brefs, rescrits et autres expéditions venant de cour de Rome (Versailles, 8 mars 1772) ; — concernant les études et exercices des élèves en chirurgie (Versailles, 12 avril 1772) ; — concernant les committimus (Versailles, 26 février 1771) ; — portant que les prévôts des maréchaux de France, leurs lieutenants et assesseurs feront juger leur compétence au présidial établi dans le lieu de la résidence du siége de la maréchaussée et à défaut d'établissement de présidial en ce lieu au présidial ou siége royal le plus prochain. (Versailles, 30 avril 1772.) — Edit du roi supprimant les offices de payeurs de gages des différentes cours, le titre et les fonctions de payeurs de gages des petites chancelleries, et ordonnant l'emploi de toutes les rentes et gages qui étaient acquittés par les payeurs supprimés dans leurs états des charges des recettes générales de finances et des domaines. (Versailles, mars 1772.) — Déclarations du roi supprimant les comptabilités des receveurs des tailles et receveurs particuliers dans les chambres des comptes, et ordonnant que les charges, rentes et intérêts qui étaient auparavant payés par lesdits receveurs des tailles seront acquittés à compter de 1771 par les receveurs généraux des finances (Versailles, 18 mai 1772); — interprétant l'édit du mois de juin 1771 concernant les hypothèques (Versailles, 23 juin 1772) ; — portant réglement pour la procédure dans les matières sommaires et dans les matières de tailles (Versailles, 27 janvier 1772); — convertissant en une redevance annuelle au profit de la maison royale de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr, l'obligation des abbayes et monastères de filles de recevoir à chaque changement d'abbesse ou prieure titulaires telle personne de ladite maison que le roi juge à propos de nommer (Versailles, mai 1772) ; — interprétant l'édit d'avril 1768 pour la suppression des offices d'auneurs, contrôleurs-visiteurs des marques des toiles et des marques de draps. (Versailles, 15 décembre 1770.) — Lettres patentes du roi portant que les aréomètres ou pèse-liqueurs, inventés par le sieur Cartier, seront employés pour la vérification des eaux-de-vie simples et rectifiées ou esprit-de-vin. (Compiègne, 3 août 1771). — Arrêt du conseil supérieur de Clermont-Ferrand portant réglement pour la forme et tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures, vêtures, noviciats et professions que doivent tenir les curés, chapitres, colléges, communautés, hôpitaux, etc., conformément aux édits et réglements et notamment à ce qui est prescrit par l'ordonnance de 1667 et l'article XVIII de la déclaration du 6 avril 1736. (7 avril 1773.) — Edits du roi concernant les réguliers (Versailles, février 1773) ; — portant réglement pour l'instruction des contumaces (Versailles, juillet 1773); — rétablissant dans leurs charges les présidents, conseillers et autres officiers du Parlement de Paris (Fontainebleau, novembre 1774); — portant suppression des offices de présidents, conseillers et greffiers en chef du Parlement de Paris créés par édit d'avril 1771 (Fontainebleau, novembre 1774); — sur la compétence des présidiaux. (Fontainebleau, novembre 1774.)

B. 21. — Registre sur papier non relié de 92 feuillets.

1774-1778. — ENREGISTREMENT D'ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS, ETC. — Déclarations du roi portant réglement sur l'impression des mémoires, consultations ou autres écrits pour procès (Versailles, 18 mars 1774) ; — interprétative de l'édit du mois de février 1771, portant réglement pour la procédure. (Fontainebleau, 23 octobre 1774.) — Edit du roi portant remise du droit de joyeux avénement et ordonnant que toutes les rentes, tant perpétuelles que viagères, charges, intérêts et autres dettes de l'Etat continueront d'être payées comme par le passé et que les remboursements des capitaux ordonnés seront faits aux époques indiquées. (La Muette, mai 1774.) — Déclaration du roi interprétative de l'édit de 1749 concernant les acquisitions des gens de main-morte. (La Muette, 26 mai 1774.) — Edit du roi portant rétablissement du Grand Conseil. (Fontainebleau, novembre 1774.) — Procès-verbal de la séance tenue au Louvre par Monsieur, frère du roi, pour le rétablissement du Grand Conseil. (Samedi, 12 novembre 1774.) — Lettres patentes du roi nommant M. de Miromesnil garde des sceaux de France. (Compiègne, 24 août 1774.) — Edit du roi sur la compétence des présidiaux. (Fontainebleau, novembre 1774.) — Lettres patentes du roi abolissant le droit d'aubaine entre la France et la ville impériale de Reutlingen (Versailles,

12 janvier 1775) ; — pour le commerce des grains dans l'intérieur du royaume (Fontainebleau, 2 novembre 1774) ; — pour l'exemption du droit d'aubaine et la liberté du commerce entre la France et vingt-trois villes impériales. (Fontainebleau, novembre 1774.) — Déclarations du roi portant attribution aux prévôts généraux des maréchaussées de la connaissance et du jugement en dernier ressort des crimes et excès des brigands pillant les moulins, les maisons des laboureurs, les marchés et maisons des boulangers (Versailles, 5 mai 1775) ; — portant défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission. (Versailles, 1er mars 1775.) — Arrêt du Parlement de Paris condamnant deux libelles intitulés, l'un : *Catéchisme du citoyen ou Eléments du droit public français, par demandes et par réponses*, Genève ; l'autre : *l'Amy des loys*, à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. (30 juin 1775.) — Edits du roi fixant la compétence du Grand Conseil (Versailles, juillet 1775) ; — portant suppression des offices de receveurs des tailles et création d'offices de receveurs des impositions, sans porter néanmoins aucune atteinte aux droits des titulaires pourvus desdits offices de receveurs des tailles, de ceux qui sont pourvus de la survivance desdits offices, ou de ceux qui, ayant l'agrément du roi, ont fait commettre, en attendant leur majorité, à l'exercice desdites charges. (Versailles, août 1775.) — Déclaration du roi portant réglement pour l'éducation des élèves de l'école royale militaire et pour l'administration des biens de cet établissement. (Versailles, 1er février 1775.) — Edits du roi portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers (Versailles, février 1776) ; — supprimant les corvées et ordonnant la confection des grandes routes à prix d'argent. (Versailles, mars 1776.) — Déclarations du roi réglementant les inhumations (Versailles, 10 mars 1776) ; — concernant les dévolutaires. (Versailles, 10 mai 1776.) — Lettres patentes du roi confirmant et autorisant les délibérations de l'assemblée générale du clergé des 13 juillet et 18 septembre 1775, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordée au roi par ladite assemblée. (Fontainebleau, 21 octobre 1775.) — Déclaration du roi fixant à six mois le délai pendant lequel les déclarations de défrichement pourront être contredites par les communautés d'habitants ou les décimateurs (Fontainebleau, 7 novembre 1775) ; — rétablissant par provision l'ancien usage observé pour la réparation des grands chemins par corvées (Versailles, 11 août 1775) ; — concernant les substitutions. (Versailles, 1er mai 1776.) — Lettres patentes du roi portant ratification de la convention entre le roi et le prince de Nassau-Vilbourg, concernant les limites de leurs Etats respectifs. (Versailles, 7 février 1776.) — Edit du roi convertissant en une redevance annuelle, au profit de la maison royale de Saint-Cyr, l'obligation des abbayes et monastères de filles de recevoir, à chaque changement d'abbesse ou prieure titulaires telle personne de ladite maison que le roi jugera à propos d'y nommer. (Versailles, août 1776.) — Lettres patentes du roi sur la convention abrogeant le droit d'aubaine entre la France et la République de Venise (Versailles, 30 mars 1774) ; — entre la France et la République de Raguse (Fontainebleau, 29 octobre 1776) ; — entre la France et l'électeur de Saxe. (Versailles, 20 juillet 1776.) — Edit du roi portant création d'une loterie en rentes viagères et perpétuelles. (Versailles, janvier 1777.) — Arrêt du Parlement condamnant différents usuriers. (17 janvier 1777.) — Lettres patentes du roi portant surséance, jusqu'au 1er janvier 1778, contre les vassaux du roi n'ayant pas satisfait au renouvellement de l'hommage dû au roi à cause de son heureux avénement à la couronne. (Versailles, 6 février 1777.) — Arrêt du Parlement condamnant une brochure intitulée *Plan de l'Apocalypse* à être lacérée et brûlée par l'exécuteur de la haute justice. (12 avril 1777.) — Edit du roi pour les anciens Jésuites français. (Versailles, mai 1777.) — Lettres patentes du roi portant ratification de l'abolition du droit d'aubaine entre la France et les sujets du prince de Nassau-Usingen. (Versailles, 16 mai 1777.) — Déclaration du roi permettant l'entrée et l'entrepôt dans les différents ports du royaume des sirops, mélasses ou tafias venant des colonies françaises de l'Amérique. (Versailles, 6 mai 1777.) — Lettres patentes du roi pour l'abolition du droit d'aubaine entre la France et la principauté de Schwartzemberg. (Versailles, septembre 1776.) — Edits du roi portant suppression des communautés d'arts et métiers ci-devant établies dans les villes du ressort du Parlement de Paris, et création de nouvelles communautés dans lesdites villes (Versailles, avril 1777) ; — portant réglement pour la juridiction des présidiaux. (Versailles, août 1777.) — Lettres patentes du roi portant exemption du droit d'aubaine en faveur de la principauté de Furstemberg. (Versailles, 16 mars 1777.) — Déclaration du roi pour la police des noirs. (Versailles, 9 août 1777.) — Edit du roi autorisant les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris à faire un emprunt de six cent mille livres de rentes perpétuelles et viagères. (Versailles, août 1777.) — Déclarations du roi ordonnant que les comptoirs des marchands de vin revêtus en plomb,

ainsi que les vaisseaux de cuivre dont se servent les laitières et les balances de même métal qu'emploient les regrattiers de sel et les débitants de tabac, seront supprimés par mesure sanitaire (Versailles, 13 juin 1777); — ordonnant l'exécution dans l'apanage des princes du sang de l'édit du mois d'août 1775 concernant la suppression des receveurs des tailles et l'établissement d'un receveur des impositions dans tous les lieux où il existe des receveurs des tailles (Versailles, 14 août 1777); — concernant les veuves des maîtres dans les corps et communautés d'arts et métiers. (Versailles, 18 août 1777.) — Arrêt du Parlement de Paris interdisant les jeux de hasard. (12 décembre 1777.) — Lettres patentes du roi portant abrogation du droit d'aubaine entre la France et les sujets du comte de Vied-Neuvied (Versailles, 16 mars 1777); — entre la France et la République de Pologne (Fontainebleau, 9 novembre 1777); — pour l'élection des gardes-jurés des marchands et fabricants dans les villes et lieux du ressort du Parlement de Paris où il est d'usage d'en nommer. (Versailles, 1er décembre 1777.) — Déclaration du roi étendant aux communautés d'arts et métiers du ressort du Parlement de Paris, créées par l'édit d'avril 1777, les dispositions de la déclaration rendue le 18 août courant concernant les veuves des maîtres dans les corps et communautés d'arts et métiers de la ville de Paris. (Versailles, 30 juin 1778.) — Nomination de Jean-Vincent René, bourgeois de Paris, à l'administration en régie, pendant neuf années, des domaines et droits domaniaux du roi. (Versailles, 15 décembre 1777.) — Déclaration du roi portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. (Versailles, 14 février 1778.) — Lettres patentes du roi nommant Dominique Compant, bourgeois de Paris, administrateur en régie, pour neuf ans, des droits d'hypothèques et des quatre deniers pour livre du prix des ventes des biens meubles. (Versailles, 27 août 1777.) — Arrêt du Parlement de Paris réglementant les oppositions aux mariages. (28 avril 1778.) — Déclaration du roi sur la compétence et la juridiction des présidiaux. (Versailles, 29 août 1778.) — Lettres patentes du roi augmentant de cinquante livres la pension des vicaires de paroisses (Versailles, 12 mai 1777); — portant que les prêtres qui entreront à l'avenir dans la congrégation de la doctrine chrétienne seront réputés capables de recueillir toutes successions directes ou collatérales. (Versailles, 28 juin 1778.) — Déclarations du roi concernant l'abolition du droit d'aubaine entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (Versailles, 29 juillet 1778); — entre la France et les sujets du duc de Mecklembourg-Schwerin (Versailles, 16 mai 1778); — concernant les priviléges des gens de mer. (Versailles, 21 mars 1778.)

B. 22. — Un registre papier non broché de 96 feuillets.

1778-1784. — ENREGISTREMENT D'ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS, ETC. — Lettres patentes du roi portant abolition du droit d'aubaine entre la France et le Wurtemberg (Versailles, 20 avril 1778); — entre la France et les sujets du duc de Saxe-Gotha et Altembourg (Versailles, 20 avril 1778); — entre la France et les sujets du duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg (Versailles, 20 avril 1778); — entre la France et les États du duc de Mecklembourg-Strelitz. (Versailles, 16 mai 1778.) — Déclaration du roi concernant la course sur les ennemis de l'Etat. (Versailles, 20 juin 1778.) — Lettre du garde des sceaux aux officiers des présidiaux au sujet des finances des charges. (Paris, 29 octobre 1778.) — Edit du roi portant création de quatre millions de rente viagère. (Versailles, novembre 1778.) — Lettres patentes du roi portant abolition du droit d'aubaine entre la France et les sujets du duc de Saxe-Hildbourghausen. (Versailles, 28 août 1778.) — Lettres patentes du roi ordonnant l'exécution des articles 1 et 2 de l'édit de mars 1768 sur les ordres religieux (Versailles, 17 janvier 1778); — portant établissement d'une caisse pour faciliter le commerce des bestiaux. (Versailles, 18 mars 1779.) — Arrêt du Conseil d'Etat subrogeant Henri Clavel à la place de feu Dominique Compant pour la régie, recette et exploitation des droits de la régie générale. (22 avril 1779.) — Lettres patentes du roi portant abolition du droit d'aubaine entre la France et les sujets de l'abbaye-principauté de Fulde (Versailles, 29 août 1778); — entre la France et le Portugal. (Versailles, 8 novembre 1778.) — Lettres patentes du roi sur les manufactures. (Marly, 5 mai 1779.) — Déclaration du roi concernant les assurances. (Versailles, 17 août 1779.) — Edits du roi portant suppression du droit de main-morte et de servitude dans le domaine du roi et dans tous ceux tenus par engagement, et abolition générale du droit de suite sur les serfs et main-mortables (Versailles, août 1779); — portant création de cinq millions de rente viagère (Versailles, novembre 1779); — concernant la vente des immeubles des hôpitaux royaux. (Versailles, janvier 1780.) — Lettres patentes du roi réglementant le commerce des nouvelles communautés de cabaretiers, aubergistes, cafetiers, limonadiers et celui des détailleurs d'eaux-de-vie et « des vendant vin et autres boissons ».

(Versailles, 20 décembre 1779.) — Edit du roi réduisant à douze les offices de notaires royaux de la ville de Nevers au lieu de vingt, nombre trop considérable pour les besoins du public. (Versailles, 14 janvier 1780.) — Déclaration du roi concernant les rentes sur les aides et gabelles de la création de l'édit de février 1770 données aux officiers des ports, quais et halles supprimés en 1776, et celles constituées par les communautés desdits officiers supprimés. (Versailles, 4 février 1780.) — Edit du roi portant prorogation du second vingtième des droits réservés et des sols pour livres en sus de différents droits. (Versailles, février 1780.) — Lettres patentes du roi concernant les décorations extérieures accordées à différents chapitres (Versailles, 5 février 1780); — portant établissement d'une société royale de médecine. (Versailles, août 1778.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que dans tous les colléges du ressort les honoraires des principaux, professeurs, sous-principaux et maîtres attachés auxdits colléges ne pourront être saisis, si ce n'est pour le payement des livres, instruments et autres objets nécessaires auxdits professeurs et maîtres relatifs à l'éducation de la jeunesse confiée à leurs soins. (7 mars 1780.) — Déclaration du roi concernant les empoisonneurs. (Versailles, 14 mars 1780.) — Edit du roi contre les devins, magiciens, empoisonneurs. (Versailles, juillet 1782.) — Déclaration du roi concernant les attroupements avec port d'armes. (Versailles, 9 mars 1780.) — Lettres patentes concernant le droit annuel des offices. (Versailles, 27 février 1780.) — Déclarations du roi interprétative de l'édit du mois d'août 1749 concernant la défense d'acquérir faite à tous les gens de main-morte (Versailles, 24 août 1780); — concernant l'abolition de la question préparatoire. (Versailles, 24 août 1780.) — Lettres patentes du roi portant réglement pour les maîtres et pour les ouvriers dans les manufactures et dans les villes où il y a communautés d'arts et métiers. (La Muette, 12 septembre 1781.) — Edit du roi fixant les priviléges des sujets des états du corps helvétique dans le royaume. (Versailles, décembre 1781.) — Lettres patentes du roi portant réglement pour la perception des droits des jurés-priseurs. (Versailles, 3 janvier 1782.) — Edit du roi portant création de sept millions de rentes viagères. (Versailles, janvier 1782.) — Arrêt du Parlement de Paris déclarant que la prévôté de Sancoins est régie par la coutume de Bourbonnais. (19 mars 1782.) — Déclaration du roi concernant l'inscription des actes de baptême sur les registres des paroisses. (Versailles, 12 mai 1782.) — Edit du roi établissant un troisième vingtième sur tous les objets assujettis aux deux premiers vingtièmes, à l'exception de l'industrie, des offices et des droits. (Versailles, juillet 1782.) — Déclaration du roi concernant les communautés d'arts et métiers dans les villes dont l'état est annexé à l'édit d'avril 1777. (Versailles, 1er mai 1782.) — Lettres patentes du roi portant abolition du droit d'aubaine entre la France et la principauté de Salm. (Versailles, février 1782.) — Lettres patentes du roi déclarant qu'à l'avenir les terres, fiefs et seigneuries de Guérigny, Villemenant, la Douée, Narcy, Demeurs, Frasnay-les-Chanoines, Richerand, Ouvrault, Narcy, Rue-des-Fourneaux, Médines et autres fiefs qu'il a récemment acquis du sieur Babaud de La Chaussade, et les forges royales aux ancres, fonderies, forges à fer et autres établissements situés à Cosne-sur-Loire, domaine de la Vache, domaine du Pavillon, domaine de la Blêterie, louagerie de Loiseau, closerie paroisse de Garchizy, et objets dépendant desdits établissements relèveront immédiatement en fief de la couronne, à cause de la tour carrée de Saint-Pierre-le-Moûtier, et que la justice y sera exercée et administrée à l'avenir en son nom, et que lesdites justices ressortiront nuement, pour ce qui concerne les eaux et forêts, à la table de marbre du palais de Paris, et pour la justice ordinaire, aux bailliages dans le ressort desquels elles seront assises (Versailles, août 1781); — confirmant et autorisant les délibérations de l'assemblée générale du clergé de France des 18 et 28 octobre 1782, au sujet de la somme de quinze millions de don gratuit offerte au roi par cette assemblée, et de celle d'un million accordée par elle pour être employée au soulagement des matelots blessés et des veuves et orphelins de ceux qui ont péri pendant la guerre. (Versailles, 7 novembre 1782.) — Edits du roi portant création de dix millions de rentes perpétuelles, au denier vingt, sans retenue, remboursables en quatorze ans à commencer du 1er janvier 1784, et dont les capitaux seront fournis moitié en deniers comptant et moitié en contrats (Versailles, décembre 1782); — portant réglement pour la reddition des fois et hommages de la part des vassaux du domaine du roi. (Versailles, mai 1783.) — Déclaration du roi portant révocation de l'exemption du droit d'indemnité accordé par l'article VIII de la déclaration du 10 mars 1776 sur les acquisitions de terrains pour les cimetières et qui la convertit en exemption de droits de lods et vente, centième denier et amortissement. (Versailles, 10 mars 1783.) — Arrêt du Parlement de Paris portant réglement pour les arrêts sur requête. (26 août 1783.) — Lettres patentes du roi en forme d'édit concernant les anoblissements dans les colonies françaises et les

preuves de noblesse à faire dans le royaume pour les habitants desdites colonies (Versailles, 24 août 1782); — portant abolition du droit d'aubaine entre la France et les États du comte de Laleyn (Versailles, 12 novembre 1782); — portant que l'emprunt de dix millions de rentes héréditaires créé par édit de décembre 1782 n'aura effet que pour les cinq millions de rentes déjà levées, et que le tirage des remboursements de ces cinq millions de rentes, au capital de cent millions, se fera le 10 décembre 1783, conformément audit édit. (Versailles, 1er décembre 1783.) — Edit du roi portant ouverture d'un emprunt de cent millions en rentes viagères. (Versailles, décembre 1783.) — Déclaration du roi concernant les droits des receveurs des consignations pour les oppositions qui se forment lors du scellement des lettres de ratification substituées aux décrets volontaires. (Versailles, 5 septembre 1783.) — Arrêt du Parlement de Paris sur le commerce de la boucherie. (30 mars 1784.) — Arrêt du Parlement de Paris qui ordonne que dans toutes les villes situées dans le ressort du Parlement, où il y a des colléges, même particuliers, les maîtres ès-arts et les maîtres de pension ne pourront enseigner que dans les maisons particulières, sous l'inspection des parents, les premiers éléments de la langue latine, à moins que l'enseignement ne soit absolument gratuit et qu'il ne soit pris aucune rétribution, même sous prétexte de se charger de la nourriture et de l'entretien des enfants. (2 avril 1784.) — Edit du roi défendant aux étrangers de quêter dans le royaume. (Versailles, mars 1784.) — Lettres patentes du roi réglant à époques fixes le payement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. (Versailles, 15 avril 1784.) — Déclaration du roi concernant les classes et exercices des élèves en chirurgie. (Versailles, 18 juin 1784.) — Arrêt du Parlement de Paris faisant défense de sonner les cloches pendant les orages et ordonnant que dans les cas extraordinaires les cloches ne seront sonnées qu'après en avoir prévenu les curés. (29 juillet 1784.) — Lettres patentes sur arrêt portant exemption de droit pour les eaux-de-vie et esprits-de-vin qui sortiront du royaume, avec liberté de distiller les lies et baissières de vin et les marcs de raisin. (Versailles, 21 juillet 1784.) — Edit du roi portant établissement d'une nouvelle caisse des amortissements. (Versailles, août 1784.)

B. 23. — Registre papier non relié de 116 feuillets.

1784-1789. — ENREGISTREMENT DES ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS. — Edit du roi portant création d'un emprunt de cent vingt-cinq millions, en cent vinq-cinq mille billets de mille livres, portant intérêt à cinq pour cent, et remboursables en vingt-cinq ans avec accroissement de capital. (Décembre 1784.) — Lettres patentes du roi ordonnant que la longueur des mouchoirs qui se fabriquent dans le royaume sera égale à leur largeur. (Versailles, 23 septembre 1784.) — Déclaration du roi excluant de la concurrence dans les faillites les sujets du canton de Schaffouse ainsi que ceux de tous les États du corps helvétique où les créanciers francais ne sont admis à faire valoir leurs droits qu'après les sujets desdits États. (Versailles, 10 juin 1784.) — Lettres patentes du roi autorisant les visites dans les boutiques et magasins des marchands et négociants pour la vérification des étoffes, toiles, etc. (Versailles, 26 août 1784.) — Edit du roi portant établissement de dix nouvelles parties de rentes de vingt offices de payeurs et de vingt offices de contrôleurs desdites rentes. (Versailles, septembre 1784.) — Arrêt du Parlement de Paris fixant l'âge passé lequel il ne sera plus permis aux écoliers de concourir pour les prix de l'Université. (21 février 1785.) — Arrêt du Conseil d'Etat subrogeant François Mellin à Jean-Vincent René pour faire la régie, recette et exploitation des droits de l'administration générale des domaines. (24 décembre 1784.) — Arrêt du Parlement de Paris au sujet des actes contenant legs au profit des moines ou des œuvres de bienfaisance. (28 février 1785.) — Lettres patentes du roi ordonnant que le montant de la finance des offices payée aux parties casuelles conformément à l'article 4 des lettres du 27 février 1780 appartiendra aux veuves, enfants et héritiers des officiers décédés ou à leurs ayants-cause. (Versailles, 28 juillet 1785.) — Déclaration du roi portant que toutes les causes pures personnelles n'excédant pas la somme de quarante livres qui seront portées devant les officiers des bailliages et sénéchaussées seront jugées sommairement et en dernier ressort conformément à l'édit de septembre 1769. (Versailles, 22 août 1785.) — Edits du roi portant création de quatre millions de rentes héréditaires, remboursables en dix ans (Versailles, décembre 1785); — portant création des offices de directeur général des haras, des postes aux chevaux, relais et messageries, et d'intendant des postes aux chevaux, relais et messageries et attribution des fonctions, droits et gages qui y sont attachés. (Versailles, décembre 1786.) — Lettres patentes du roi pour favoriser dans le royaume l'établissement des fabricants étrangers. (Versailles, 19 janvier 1786.) — Arrêt du Parlement de Paris condamnant trois imprimés intitulés, le premier : *Voyage de Figaro en Espagne*, Saint-Malo, 1784, in-8°; le deuxième:

Voyage de Figaro en Espagne, Séville, 1785, in-8°; le troisième : *Voyage en Espagne*, par M. le marquis de Langle, Neuchâtel, de l'imprimerie Fauche fils aîné et Cie, 1785, deux volumes in-12, à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice (7 février 1786) ; — ordonnant que, jusqu'à ce que par le roi il en ait été autrement ordonné, les administrateurs des hôpitaux situés dans le ressort de la cour seront autorisés, après affiches mises, à procéder dans les bureaux d'administration, et après trois publications de huitaine, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles réels que les administrateurs jugeront convenable de vendre pour le bien et avantage des hôpitaux d'être vendus et à passer contrats de vente desdits immeubles au profit de ceux à qui l'adjudication en aura été faite lors des enchères, sauf en cas de licitation des immeubles qui seraient indivis avec d'autres propriétaires, qui ne pourraient pas être partagés, et dont les autres co-propriétaires refuseraient d'acquérir la portion appartenant aux hôpitaux dans la forme prescrite, ou en cas de litige et de contestation, pour lesdits immeubles. (8 août 1786.) — Lettres patentes du roi sur la taxe des droits des commissaires à terrier. (Versailles, 20 août 1786.) — Déclaration du roi sur la portion congrue. (Versailles, 2 septembre 1786.) — Edit du roi portant création de six millions de rentes viagères. (Versailles, mai 1787.) — Lettres patentes du roi portant défense d'introduire dans les vins, cidres et autres boissons quelconques de la céruse, de la litharge ou toutes autres préparations de plomb ou de cuivre (Versailles, 5 février 1787) ; — concernant la réciprocité à établir entre la France et les États du prince-évêque de Bâle au sujet de la jurisprudence des faillites. (Versailles, 6 décembre 1786) ; — portant abolition du droit d'aubaine entre la France et l'Angleterre. (Versailles, 18 janvier 1787.) — Discours prononcés à l'assemblée des notables du vendredi 25 mai 1787. — Édit du roi portant création d'assemblées provinciales. (Versailles, juin 1787.) — Déclaration du roi pour la liberté du commerce des grains. (Versailles, 17 juin 1787.) — Lettres patentes du roi portant création de six millions de rentes viagères, et affectant de préférence le produit des tailles au payement des arrérages desdites rentes (Versailles, 17 juin 1787) ; — transférant en la ville de Troyes le siége du Parlement de Paris. (Versailles, 15 avril 1787.) — Édit du roi révoquant tant celui du mois d'août précédent, portant suppression des deux vingtièmes et établissement d'une subvention territoriale, que la déclaration du 4 du même mois sur le timbre et prorogeant le second vingtième pendant les années 1791 et 1792. (Versailles, septembre 1787.) — Déclaration du roi transférant et rétablissant le siége du Parlement de Paris et établissant une chambre des vacations audit Parlement. (Versailles, 20 septembre 1787.) — Lettres patentes du roi prorogeant les séances du Parlement (Versailles, 5 septembre 1787) ; — ordonnant que les juges et consuls, autres que ceux de la ville de Paris, qui seront élus seront tenus de prêter serment entre les mains des anciens consuls sortant de charge. (Versailles, 18 août 1787.) — Arrêts du Parlement de Paris condamnant un imprimé intitulé : *Almanach des honnêtes gens*, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice (7 janvier 1788) ; — portant réglement pour la conversion des baux conventionnels des biens saisis réellement en baux judiciaires (28 novembre 1787) ; — portant réglement pour les réparations à faire aux biens saisis réellement. (3 décembre 1787.) — Édit du roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. (Versailles, novembre 1787.) — Lettres patentes du roi portant abolition du droit d'aubaine entre la France et la Russie. (Versailles, 8 décembre 1787.) — Déclarations du roi en faveur des curés dépendant de l'ordre de Malte (Versailles, décembre 1787) ; — concernant l'office de commissaire aux saisies réelles et les poursuites relatives aux créanciers sur la caisse desdites saisies (Versailles, 30 août 1786) ; — concernant les recouvrements des anciens commissaires aux saisies réelles (30 août 1786) ; — permettant de substituer les duchés-pairies jusqu'à la somme de 30,000 livres de rente. (Versailles, 23 janvier 1788.) — Ordonnance du roi sur l'administration de la justice. (Versailles, mai 1788.) — États des grands bailliages érigés dans l'étendue du royaume. — Édit du roi portant suppression des tribunaux d'exception. (Versailles, mai 1788.) — Déclaration du roi relative à l'ordonnance criminelle. (Versailles, 1er mai 1788.) — Édits du roi portant réduction d'offices au Parlement (Versailles, mai 1788) ; — portant rétablissement de la cour plénière. (Versailles, mai 1788.) — Déclarations du roi sur les vacances judiciaires (Versailles, 1er mai 1788) ; — ordonnant que l'assemblée des États-Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789 et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions (Versailles, 23 septembre 1788) ; — pour la chambre des vacations du Parlement de Paris. (Versailles, 23 septembre 1788.) — Arrêts du Parlement condamnant un imprimé ayant pour titre : *Annales politiques civiles et littéraires*, par M. Linguet, tome XV, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice (27 septembre 1788) ; — concernant l'appro-

visionnement et la police des marchés (18 décembre 1788; — condamnant un imprimé intitulé : *Délibération à prendre par le tiers-État dans toutes les municipalités du royaume de France*, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (17 décembre 1788.) — Lettres patentes du roi confirmant et homologuant les délibérations de l'assemblée générale du clergé de France des 2 et 15 janvier 1788, au sujet de la somme de dix-huit cent mille livres de don gratuit accordée à Sa Majesté par ladite assemblée. (Versailles, 28 octobre 1788.) — Lettre de convocation pour les États-Généraux. (24 janvier 1789.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant qu'aucun avocat ne pourra être inscrit sur le tableau des avocats du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier qu'il n'ait fréquenté assidûment les audiences dudit bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pendant deux ans à compter du jour où il a été admis par lesdits avocats à faire son stage. (29 décembre 1788.) — Déclaration du roi concernant les non-catholiques. (21 janvier 1789.) — Arrêt du Parlement de Paris condamnant un imprimé intitulé : *Histoire secrète de la cour de Berlin, ou Correspondance d'un voyageur français*, a être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (10 février 1789.)

B. 24. — Registre papier de 68 feuillets, non relié.

1789-1790. — ENREGISTREMENT DES ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS, ETC. — Arrêts du Parlement condamnant douze imprimés intitulés, le premier : *Catéchisme des Parlements ;* le second : *Avis aux Parisiens et appel de toutes convocations des Etats-Généraux où les députés du troisième ordre ne seraient pas supérieurs aux deux autres ;* le troisième : *Discours du commissaire des étudiants en droit et jeunes citoyens de Bretagne ;* le quatrième : *Relation de ce qui s'est passé à Rennes le 26 janvier 1789 ;* le cinquième : *Discours prononcé en l'hôtel de la Bourse, dans l'assemblée des jeunes gens de Nantes, par M. Omnes Omnibus, député des jeunes gens de Rennes, le 28 janvier 1789;* le sixième : *Journal de route ;* le septième : *Recueil de pièces*, composé d'un *écrit des jeunes gens de Brest* et d'une *homélie historico-politico-morale ;* le huitième : *Protestation des étudiants en droit de la ville d'Angers ;* le neuvième : *Arrêté des membres de la bazoche de la ville d'Angers ;* le dizième : *Arrêté des jeunes citoyens de la ville d'Angers ;* le onzième : *Lettre de M. L.-F. de Volney à M. le comte de S. T.*, et le douzième : *La Sentinelle du peuple*, à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justiee (6 mars 1789); — condamnant un imprimé ayant pour titre : *La passion, la mort et la résurrection du peuple*, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice (13 mars 1789) ; — condamnant un imprimé ayant pour titre : *Mémoire au roi des députés de l'ordre des avocats au Parlement de Bretagne*, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. (6 avril 1789.) — Déclarations du roi concernant les attroupements (Versailles, 28 avril 1789) ; — attribuant par provision aux prévôts des maréchaussées la connaissance et le jugement en dernier ressort des particuliers prévenus d'émotions populaires, d'attroupements, d'excès et de violences. (21 mai 1789.) — Réglement fait par le roi pour le payement des dépenses des assemblées de bailliages et sénéchaussées relatives à la convocation des Etats-Généraux du 30 mai 1789. (Versailles, 27 juin 1789.) — Lettres patentes du roi relatives à l'attribution donnée aux prévôts des maréchaussées. (Versailles, 11 août 1789.) — Déclaration du roi pour sanctionner et faire exécuter divers arrêtés de l'Assemblée nationale concernant la sortie et la circulation des grains. (Versailles, 27 septembre 1789.) — Lettres patentes du roi sanctionnant le décret de l'Assemblée nationale concernant le prêt à intérêt (Paris, 12 octobre 1789) ; — sanctionnant le décret de l'Assemblée nationale contenant réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle (Paris, octobre 1789) ; — sanctionnant la loi martiale concernant les attroupements (Paris, octobre 1789) ; — sanctionnant un décret de l'Assemblée nationale sur la circulation des grains (Paris, octobre 1789); — supprimant les commissions extraordinaires de Saumur et de Reims (Paris, 30 septembre 1789) ; — sanctionnant un décret de l'Assemblée nationale pour l'abolition des droits de franc fief ouvert et la cessation absolue de toutes recherches et poursuites sur cet objet (Paris, octobre 1789) ; — sanctionnant un décret de l'Assemblée nationale portant que tous les Parlements du royaume continueront de rester en vacances. (Paris, 3 novembre 1739) — Déclaration du roi interprétant celle du 20 août 1784, ordonnant qu'aucun Suisse ne serait admis au concours dans les faillites en France qu'en administrant la preuve que la réciprocité est observée dans son canton. (Versailles, 4 octobre 1789.) — Lettres patentes du roi sur le décret de l'Assemblée nationale concernant l'envoi et la transcription des décrets sur les registres des cours, tribunaux, corps administratifs et municipalités (Paris, 6 novembre 1789) ; — sanctionnant le décret de l'Assemblée nationale concernant la nomination des suppléants (Paris, 7 novembre 1789) ; — sanctionnant le décret de l'Assemblée nationale envoyant aux tribunaux, municipa-

lités et autres corps administratifs des décrets de l'Assemblée nationale acceptés et sanctionnés par Sa Majesté. (3 novembre 1789.) — Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée nationale.

B. 25. — Fragments de registres, 23 feuillets papier, en mauvais état.

1724-1745. — ENTÉRINEMENTS. — Provisions d'office de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Léonard Gudin, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Jean Bourdoiseau (Paris, 23 mars 1724); — de notaire royal, résidant à Chiddes, généralité de Moulins, pour Me Blaise Geoffroy, en remplacement de Me Jean Dubosc (24 février 1724); — de notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Noël-François Robin, en remplacement de feu Me ..... Pinguet (Fontainebleau, 10 septembre 1724); — de greffier-secrétaire en l'hôtel commun de Nevers pour Me Amable Litaud, en remplacement de feu Me Pierre Berthaud (Paris, 9 juin 1725); — de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me François Bonneau, praticien, en remplacement de feu Gilles Lejay (Paris, 14 juillet 1725); — de notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Marigny, pour Me Jean-François Rocheux, en remplacement de feu Lazare Delacour (Fontainebleau, 2 septembre 1725); — de conseiller-président au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean-Baptiste Gascoing, seigneur de Lavaux et de Créanges, en considération des services rendus par lui pendant près de douze ans comme lieutenant-général audit siége, et de ceux que ses bisaïeul, aïeul et père y ont rendus pendant plus d'un siècle, ladite nomination faite pour remplacer feu Me François Pitois (Paris, 18 mai 1725); — de notaire royal, résidant à Fontenay, pour Me Gabriel Panetrat, en remplacement de Me Jean Panetrat (Fontainebleau, 2 septembre 1725); — de notaire royal en la ville de Nevers pour Me François Moisy, en remplacement de feu Me Pierre Berthault (8 avril 1726); — de notaire royal aux présidiaux de Saint-Pierre le-Moûtier et d'Auxerre, résidant en la ville de Clamecy, pour Me Christophe-Esme Frotier, procureur en la châtellenie de Clamecy, en remplacement de feu Me Christophe Frotier, son grand-père. (Paris, 16 mai 1726.) — Provision d'office de bailli des justice, bailliage et grurie de Givry, la Mosle et le Lieu, par Benoît Marion, seigneur de Givry, la Mosle et le Lieu, conseiller du roi et son correcteur en la Chambre des comptes, Cour des aides, domaines et finances au comté de Bourgogne, pour Me Jean Robelin, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me André Segoin. (Nevers, 1er août 1733.) — Provision d'office de notaire royal en la paroisse de Gascogne pour Me Anthoine Collin, en remplacement de feu Me Jean Le Fiot. (Paris, 29 janvier 1740.) — Lettres à terrier pour messire Jean-Baptiste-Louis marquis de La Tournelle. (Paris, 23 décembre 1740.) — Provisions d'office de conseiller-président au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jacques-Charles Alixand, sieur de Maux, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Michel de Lespinasse (Paris, 3 août 1744); — de bailli de la ville et comté de Château-Chinon par messire Louis de Mascrany, marquis dudit lieu, chevalier, comte de Château-Chinon, marquis de Villers, sieur d'Hermé, Servolle et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraires, ancien président au Grand Conseil, pour Me Jean Millin, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Paul Etignard (Paris, 14 août 1744); — de premier huissier audiencier au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Henri Gourjon, en remplacement de feu Étienne Sallé. (Paris, 13 novembre 1744.) — Lettres à terrier pour les religieux, prieur et couvent de la chartreuse du Val-Saint-Georges (Paris, 10 février 1745); — pour messire Anne-Édouard de Reugny, écuyer, sieur de Poussery, le Basois, Montaron en partie et autres lieux. (Paris, 19 septembre 1744.) — Provision d'office de juré-chirurgien royal à Clamecy pour Me Jean-François Dessous-Lalande (Versailles, 12 mars 1745); — de notaire royal à La Nocle pour Me Joseph Boullyer, en remplacement de feu Me Gilbert Boullyer. (Fontainebleau, 10 novembre 1739.) — Lettres à terrier pour messire Barthélemy comte de Bar, chevalier, seigneur de Limanton, Bernay, Sauzay, Arcy, Mont, Marquereau, Grenessay, Villars, Chaumont, Lantilly, Vauvelle, Champardolle et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon. (Paris, 16 mai 1744.) — Provisions d'office de notaire royal en la ville et prévôté royale de Sancoins pour Me Gabriel-Charles Dumont, en remplacement de Me Mayeul Ménard (Versailles, 30 avril 1745); — de bailli de la justice haute, moyenne et basse du pourpris de Saint-Étienne de Nevers, justice des Amognes et dépendances, par dom Pierre Lebland, prêtre, docteur de Sorbonne, prieur titulaire et seigneur du prieuré de Saint-Étienne de Nevers, pour Me Claude Lévesque, avocat en Parlement, en remplacement du feu sieur Lévesque, son père. (Nevers, 11 janvier 1745.)

B. 26. — Registre 778 feuillets papier.

1745-1776. — ENTÉRINEMENTS. — Lettres à terrier pour François de Morogues, chevalier, seigneur de Fonfaye, La Selle-sur-Nièvre et des fiefs de la châtellenie de Châteauneuf-val-de-Bargis, membres dépendant de la seigneurie de Fonfaye et autres lieux, héritier de messires Guy et François de Morogues, ses père et oncle, vivants seigneurs desdits lieux. (Paris, 26 mai 1745.) — Provision d'office de notaire royal à la résidence de Pouilly, paroisse de Fontenay, pour Mᵉ François Blandin. (Paris, 11 septembre 1745.) — Provision d'office de conseiller-médecin ordinaire du roi en la ville de La Charité pour Mᵉ Jacques-Charles Taupin, docteur en médecine, en remplacement du sieur Joseph Taupin, son père, démissionnaire en sa faveur. (Paris, 9 octobre 1745.) — Lettres à terrier pour damoiselle Catherine Bourtyl pour ses terres d'Autry et franchises de Bouron (Paris, 25 novembre 1745) ; — pour Pierre de Nourry, écuyer, seigneur de Turigny et de Veroux en partie, et dame Eugène Millot, son épouse, pour la terre et seigneurie de Veroux (Paris, 27 novembre 1745); — pour Charles Reynaud du Broc, chevalier, seigneur de Villelume, la Barre, la Perrine, Livry en partie et le Bois-Hault, étant aux droits de messire François-Philippe d'Escorailles, marquis de Bouan, maréchal des camps et armées du roi, ci-devant propriétaire desdites terres et seigneuries (Paris, 2 mars 1746) ; — pour Thérèse de Baillon, veuve d'Antoine-Charles comte de La Tournelle, seigneur de Livry, Senan, Angers et autres lieux, mère et tutrice honoraire de Jean-Baptiste Louis marquis de La Tournelle, chevalier, seigneur du marquisat de la Tournelle, Beauregard, Poissons, Fachin, Maison-Comte, Arron, Aringette et autres lieux (Paris, 16 mars 1746) ; — pour Louis-Sébastien Bernot, conseiller-président-trésorier de France et général des finances au bureau de la généralité de Bourges, seigneur et propriétaire des terres et seigneuries de Passy, Varennes, Cros-Guillot, Longfroid, la Cave, Révérien, Villatte, la Mourie, la Ferté, Mouchy, Montiffault, situées dans les paroisses de Varennes, Raveau, Murlin, Chaulgnes, Narcy, Bulcy et en la ville de La Charité. (Versailles, 29 avril 1746.) — Provisions d'office de notaire royal, tabellion, garde-notes héréditaire et greffier des arbitrages, y réunis en la ville de Château-Chinon, pour Mᵉ François Guillaume, en remplacement de feu Mᵉ Jean Courault (Versailles, 15 juillet 1746) ; - de conseiller du roi, président, prévôt, juge et garde de la prévôté royale de Sancoins, lieutenant particulier civil et criminel, commissaire-enquêteur et examinateur de la prévôté, pour Mᵉ Jean-Marie Collin, avocat en Parlement, en remplacement de Mᵉ Mayeul Ménard (Versailles, 14 juin 1748) ; — de notaire royal, résidant à Brassy, pour Mᵉ Jean Houdaille, en remplacement de feu Mᵉ Philippe Petitier. (Paris, 12 septembre 1748.) — Lettres à terrier pour Marie-Françoise Potier de Gesvre, veuve de Louis-Marie-Victoire comte de Béthune, maréchal des camps et armées du roi et du régiment du roi, chambellan du roi de Pologne, duc de Lorraine, dame des terres et seigneuries d'Apremont-sur-Allier, Homméry-les-Gauts, Homméry-les-Prats, la Motte-Perrin, autrement la Cense-Margot, Cérigny, l'Aubois, les Ruaux, Chichenet, les Baligeas et Mal-Salet et dépendances. (Paris, 21 octobre 1747.) — Partage de la moitié des greffes civils et criminels, places de clercs parisis, contrôle et droits de présentation aux greffes du bailliage, siége présidial et prévôté de Saint-Pierre-le-Moûtier, entre Jean Huet de Mussy, conseiller du roi, lieutenant-général de police de la ville d'Ainay-le-Château, et Marin Huet, sieur de Courjamon, avocat en Parlement, conseiller et procureur du roi au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, tous deux fils et héritiers du feu sieur Lazare Huet, leur père, et de dame Marie Baudrion, leur mère. (Paris, 3 mai 1749.) — Provisions d'office de notaire royal en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois pour Mᵉ François-Jacques Jollivet, en remplacement de feu Mᵉ Pierre Segoing (Compiègne, 18 juillet 1749) ; — de notaire royal à la résidence du bourg de Rouy pour Mᵉ Emery Commaille, en remplacement de feu Mᵉ Germain Jaubert (Paris, 23 août 1749) ; — de notaire royal, résidant à Nevers, pour Mᵉ Pierre Darvoux, en remplacement du feu sieur Moisy (Paris, 30 avril 1749) ; — de notaire royal à Prémery pour Mᵉ Charles Leblanc, en remplacement de Mᵉ Hugues Leblanc, son père (Versailles, 30 décembre 1749) ; — de notaire royal en la châtellenie de Moulins, résidant à Lucenay-les-Aix, pour Mᵉ Marie-Gilbert Gallay, en remplacement de feu Antoine Gallay, son père (Paris, 25 mai 1742) ; — de conseiller et procureur du roi en la prévôté royale de Sancoins pour Mᵉ François-Pierre Collin, avocat en Parlement, en remplacement du feu sieur Claude Pierre Bergeron. (Paris, 11 mars 1750.) — Provision d'office de sergent royal au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant en ladite ville, pour Jean-François Bonneau, en remplacement de feu François Bonneau, son père. (Paris, 19 juin 1750.) — Saisie réelle de ses maison et charge sur Mᵉ Jean-Baptiste Gascoing, seigneur de Lavaux, gentilhomme servant ordinaire

du roi, conseiller du roi et président, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et sur dame Laurence Breton, son épouse, à la requête de Jean-Baptiste Geuble, seigneur de Villette, bourgeois de Paris, de Féréol Geuble, bourgeois de Paris, et de Charles Huguet de Bersac, capitaine réformé à la suite du régiment de Guyenne infanterie, et de damoiselle Angélique Geuble, son épouse. (1750.) — Provision d'office de sergent royal, à la résidence de Château-Chinon, pour Jean Ravot, en remplacement de feu Jean Moreau. (Paris, 8 novembre 1750.) — Lettres de bénéfice d'inventaire relativement à la succession de feu Jean Gascoing, chevalier, seigneur de Lavaux, l'un des gentilshommes servants ordinaires du roi, chevalier de Saint-Lazare, conseiller-président, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Jean-Baptiste Gascoing, chevalier, seigneur de Meurs, son fils (Paris, 16 décembre 1750), et pour Jeanne Gascoing, femme de Robert-François de Mergat, écuyer, seigneur de Crécy, sa fille. (Paris, 23 décembre 1750.) — Provisions d'office de sergent royal en la paroisse de Montsauche pour Barthélemy Regnault, en remplacement de feu Pierre Pétillot (Versailles, 31 décembre 1750); — de notaire royal en la paroisse de Mouron pour Me Jean Sotereau, en remplacement de feu Me Philippe Haureil (Versailles, 15 décembre 1750); — de sergent royal, résidant à Moulins-Engilbert, pour Philibert Reverdy, en remplacement de feu Pierre Danthault (Versailles, 1er février 1751); — de notaire royal en la paroisse d'Epiry pour Me Simon Delagrange. (Versailles, 31 mars 1751.) — Lettres à terrier pour Jean-Charles de Mesgrigny, chevalier, seigneur, comte d'Aunay, baron d'Epiry et de Sainte-Péreuse, lieutenant-général des armées du roi (Paris, 30 avril 1751); — pour le sieur Jean Tépénier, sieur de Montbaron, marchand de bois pour la provision de Paris, à cause de sa terre de Montbaron. (Paris, 16 janvier 1751.) — Provisions d'office de conseiller-procureur du roi en l'hôtel de ville de Nevers pour Me Jacques-Philippe Ruby, avocat en Parlement, en remplacement du sieur Claude-Gaspard Paichereau, démissionnaire en sa faveur (Versailles, 5 mai 1751); — de notaire royal en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois pour Me Mathieu Paillard, en remplacement de Me François-Jacques Jollivet (Compiègne, 10 juillet 1751); — de notaire royal, résidant au bourg de Montreuillon, pour Me Jean Guillot, praticien, en remplacement du feu sieur Joseph Bonamour. (Versailles, 21 août 1751.) — Testament de messire Antoine-Bernard Comeau, écuyer, seigneur de Chassenay, Charry, Précy, la Bretonnière et autres lieux, demeurant en son château dudit Charry, paroisse de Vuez. Il lègue à dame Anne du Verne, son épouse, 200 livres de pension viagère, indépendamment du douaire auquel elle avait droit par son contrat de mariage; défend au sieur Antoine-Bernard Comeau, son fils, de vendre, ni aliéner aucun de ses biens. (Château de Charry, 26 août 1750.) — Provision d'office de sergent royal à Nevers pour André Verger, en remplacement de Claude Verger, son père. (Versailles, 29 mai 1752.) — Contrat de mariage entre messire Gaspard-Antoine de Prévost de La Croix, chevalier, seigneur de Sonottes, Préjailly et autres lieux, capitaine au régiment de Touraine infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de défunt messire Claude Prévost de La Croix, chevalier, seigneur desdits lieux de Sonottes et Préjailly, et de défunte dame Virginie de Clermont-Tonnerre, demeurant ordinairement en son château de Sonotte, paroisse de Thoisy-la-Berchère, province de Bourgogne, et damoiselle Agathe de Vaux, fille de messire Jean de Vaux, écuyer, seigneur de Fleury-sur-Loire, la Motte-Farchat, Merlay, la Bussière et autres lieux, et de feu dame Jeanne de Bèze. (Nevers, juin 1752.) — Lettres à terrier pour Jean-Baptiste-Louis de La Tournelle, officier du régiment du roy infanterie, chevalier, seigneur du marquisat de la Tournelle, Beauregard, Poissons, Fachin, Maison-Comte, Arron, Aringette et autres lieux. (Compiègne, 10 juillet 1751.) — Provisions d'office de notaire royal à Château-Chinon pour Me Jacques Moreau, en remplacement de Me Etienne Moreau, son père (Versailles, 29 mai 1752); — de notaire royal à Nevers pour Me Pierre Parent, en remplacement de feu Me François Roze (Versailles, 23 juin 1752); — de conseiller-président au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jacques-Henry Vyau de Baudreuil, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Jean-Baptiste Gascoing (Versailles, 10 décembre 1752); — de conseiller-lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour le même, en remplacement du même. (Même date.) — Etablissement de trois foires à Druy : l'une le 10 juin, une autre le 14 juillet, la troisième le 9 novembre, d'une autre à Béard le 8 août et d'une cinquième à Tinte, paroisse de Sougy, le 8 octobre, à la demande de messire Louis-François-de-Paule de Soudeilles, lieutenant du roi en la province du Limousin, seigneur de la baronnie de Druy, première baronnie de l'évêché de

Nevers, composée de la paroisse du même nom et des terre de Béard et de Tinte. (Versailles, mars 1753.) — Provisions d'office de notaire royal à Prémery pour Me Michel-Gabriel Paillard (Versailles, 16 avril 1753); — de notaire royal à La Charité pour Me Jean-Marie Louault (Versailles, 2 mai 1753); — de bailli de Lormes, à la part de Châlons, par Louis-Léon de Bouthillier de Chavigny, chevalier, comte de Beaujeu, seigneur de Sens, Neuilly, la Chapelette, baron de Lormes, à la part de Châlons, seigneur de Pouques et autres lieux, pour Me Charles Dublé de Loizelot, en remplacement de feu Me Jean Jolly (Paris, 10 décembre 1752); — de juge de Coulon, Chantreau et dépendances, par Jacques Etignard, sieur de Corcy, avocat en Parlement, seigneur desdits lieux, pour Me Pierre Lefiot, avocat en Parlement, ci-devant procureur fiscal desdites justices, en remplacement de feu Me Jean Jolly, avocat (Château de Coulon, 20 mars 1753); — de notaire royal en la paroisse de Tannay pour Me Michel Bezou (Versailles, 29 juin 1753); — de conseiller du roi, commissaire-receveur, ancien alternatif et triennal des deniers des saisies réelles au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Me Jean-Baptiste Bonnet, en remplacement de feu Me François de Paris. (Fontainebleau, 25 octobre 1753.) — Contrat de mariage entre Louis-Charles Bonenfant, pensionnaire du roi, commis général à la descente des sels, fils majeur du sieur Simon-Jacques Bonenfant, bourgeois de Paris, et de feu damoiselle Louise Perreau et damoiselle Françoise Bourgoing, fille majeure de feu noble Charles Bourgoing, conseiller du roi, élu en l'élection de Nevers, et de dame Marie Bernard. (Nevers, 31 janvier 1733.) — Provision d'office de notaire royal à Saint-Révérien pour Me André-Antoine Landard. (Versailles, 11 février 1754.) — Contrat de mariage entre Pierre Gascoing, écuyer, seigneur du Pressour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Nevers, fils majeur de feu Henri Gascoing, écuyer, seigneur de Boisjardin, et de dame Marie Voille, et demoiselle Marie-Ursule Joully, fille du sieur Jacques Joully, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité, et de dame Anne Moquot. (Nevers, 19 décembre 1753.) — Provisions d'office de notaire royal à Arleuf pour Me François Loiseau, en remplacement de Me Jean-Baptiste Deperthes (Versailles, 11 février 1754). — Partage par Jacques-Charles Alixand de Maux, conseiller du roi au baillage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et dame Claude-Madeleine Vaillant, sa femme, de leur future succession entre François Alixand, Marie Alixand et Marguerite Alixand, leurs enfants (Nevers, 20 janvier 1748.) — Donation par Me Pierre Sallonyer, écuyer, seigneur de Tamnay, demeurant en son château de Tamnay, paroisse dudit lieu, à Jean-Joseph-Pierre Sallonnyer d'Avrilly, écuyer, fils mineur de Jean-Joseph Sallonnyer, chevalier, seigneur d'Avrilly, Jousseau, Marigny et autres lieux, conseiller du roi, président-trésorier de France, général des finances et grand-voyer en la généralité de Moulins, demeurant audit Moulins-en-Bourbonnais, paroisse d'Izeure, des château, terre et seigneurie de Tamnay. (Cercy-la-Tour, 26 mars 1754.) — Provisions d'office de notaire royal à la résidence de Léré pour Me Laurent Achet (Versailles, 22 avril 1754); — de bailli de la châtellenie de Léré, Sury et dépendances, dépendant du chapitre dudit lieu, pour Me Charles Delagogué, bachelier en droit, actuellement maître clerc chez Me Bernard, procureur en la cour de Parlement de Paris, en remplacement de Me Louis-Charles Ramon, démissionnaire (Léré, 26 mai 1753); — de bailli de la terre et comté de Druy par dame Jeanne-Geneviève Coste de Champéron, épouse de haut et puissant seigneur messire Louis-François-de-Paule de Soudeilles, marquis dudit lieu, pour Me Gabriel Bélard, avocat en Parlement, demeurant à Decize (Château de Druy, 20 juillet 1754); — de bailli de la justice du prieuré de Coulonges par Me Pierre-Antoine Romelot, prêtre, chanoine et archidiacre de Sancerre, en l'église de Bourges, prieur commendataire dudit prieuré de Coulonges, pour le même (Paris, 10 juillet 1754); — de juge ordinaire de la justice du prieuré de Sainte-Madeleine-de-Fontaine, au diocèse d'Autun, par Louis-Bernard Romeau, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, au monastère de Perrecy, en Bourgogne, prieur titulaire dudit prieuré, pour le même (Perrecy, 7 novembre 1753); — de juge-bailli d'Aubigny, Romenay, Diennes, Mont-de-Diennes, Vaujolly, Chevanne-les-Crots, les Chaises, Apassy, le Guay, la Cour-des-Prés, par Benoît de Maunoury, chevalier, seigneur desdits lieux, pour le même (9 novembre 1753); — de bailli de la justice du prieuré de Montambert par dom Antoine Bordon, prêtre, profès de l'étroite observance de Cluny, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de Saint-Pierre de Montambert, au diocèse d'Autun, demeurant au prieuré de Souvigny-en-Bourbonnais, pour le même (Souvigny, 28 juin 1754); — de notaire royal au bourg et paroisse de Corbigny pour Me Etienne Flandin, en remplacement de feu Me François Magnan (Compiègne, 15 juillet 1754.) — Lettres à terrier pour Edouard Potrelot de Grillon, chevalier, seigneur du Plessis, Montécot, les Regnauds et Mons en partie, capitaine

des carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (Paris, 22 mars 1752.) — Provisions d'office de notaire royal à Maisons-en-Longues-Salles pour Mᵉ Charles Mathé (Fontainebleau, 28 octobre 1754); — Lettres de réhabilitation pour Pierre Alixand, ex-lieutenant criminel au baillage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui avait été obligé de se défaire de sa charge à la suite du procès fait au sujet de l'assassinat du seigneur de Mazilles au prieuré de Coulonges en 1726. (Versailles, 28 septembre 1754.) — Testament d'Antoine Tassin, chevalier du Saint-Sépulcre, ancien consul de France à Alexandrie, en Egypte, demeurant à La Charité-sur-Loire. Il lègue à son frère Joseph-Gabriel Tassin, commissaire de la marine, demeurant à La Charité, une maison qu'il lui avait vendue ; il lègue à sa sœur Marie-Anne Tassin, femme de messire Popon de Marzin, résidant à Claveron, 6,000 livres ; une autre somme de 6,000 livres à son autre frère Jean-Baptiste Tassin, résidant à Versailles; une somme de 9,000 livres à sa sœur Jeanne Tassin, femme du sieur Guichard, demeurant à Versailles. (La Charité, 26 mars 1753.) — Lettres à terrier pour Jean-Charles de Mesgrigny, chevalier, seigneur et comte d'Aunay, baron d'Epiry, Sainte-Péreuse, Besne, Grandry, seigneur de Cervon, Tressol, du fief de Caffondrée en dépendant, seigneur de la Chaume, de Tillot, du fief du Moulin-de-Ravenet, autrement le Moulin-de-Certaines, du fief de l'Etang-de-Vauclaix et dépendances, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur général des fortifications, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant en son château d'Aunay. (Paris, 27 novembre 1754.) — Provisions d'office de notaire royal à Nevers pour Mᵉ Claude Sirot, en remplacement de feu Mᵉ François Pautras (Versailles, 20 février 1755); — de bailli et juge des terres de Guipy, Barnot et dépendances, pour dame Lazare-Renée Buffot, veuve de messire Joseph-René du Pré, chevalier, seigneur de Guipy et de Barnot, ancien major des carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour Mᵉ François Hérot, avocat en Parlement. (Autun, 13 septembre 1754.) — Testament de dame Anne Asselineau, veuve de Mᵉ Pierre de Machicourt, vivant procureur à Clamecy, partageant ses biens entre Jacques de Machicourt, son fils, et Marie de Machicourt, sa fille, épouse du sieur Gabriel Tenaille. (Clamecy, 16 mars 1754). — Provisions d'office de conseiller-président au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Guy Blanzat, sieur de Levange, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ Jacques-Charles Alixand, sieur de Maux, décédé le 20 janvier 1752 (Versailles, 18 février 1755); — de juge des justices de Champlevrier et Champrobert par Denis-Robert Bruneau, écuyer, seigneur, baron de Vitry-sur-Loire, seigneur de Champlevrier, Champrobert, Villette, la Forge, la Verchère, Saint-Jean-des-Curtys et autres lieux, pour Mᵉ Blaise Geoffroy, notaire royal et procureur à Larochemillay (Château de Champlevrier, 31 mars 1737); — de bailli du comté de Larochemillay par messire Jacques-Louis de Mun de La Ferté, chevalier, seigneur de Solières, comte de Larochemillay, pour Mᵉ François-Louis Moreau, notaire royal, demeurant à Château-Chinon (Château de Solières, 21 février 1739); — de bailli des justices de Sainte-Péreuse, Grandry et Besne, par Charles de Mesgrigny, chevalier, seigneur, comte d'Aunay, baron de Sainte-Péreuse, Grandry, Besne, Epiry, Marcilly-le-Hayer, Savoye et autres lieux, maître de camp réformé d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour Mᵉ Guillaume Alloury, avocat en Parlement, demeurant à Moulins-Engilbert (Château d'Aunay, 30 janvier 1725); — de bailli au bailliage et gruerie de la Montagne par Claude-François Sallonnyer de Montbaron, écuyer, seigneur d'Argoulais, la Montagne et Mary-sous-la-Montagne, pour le même (La Montagne, 1ᵉʳ juillet 1742); de bailli au bailliage et gruerie de Vandenesse et dépendances par dame Marie Voisin, veuve de messire Louis-Thomas du Bois de Fiennes-Olivier, chevalier, seigneur, marquis de Leuville et de Vandenesse, baron d'Anizy, seigneur de Noury, Guiry, Arcilly, Chevannes, Couze, Verou, la Guette et autres lieux, comte de Fontaine et de Maran, baron de Neuvy, seigneur du Plessis et de la Movissière et autres lieux, grand bailli du pays et duché de Touraine, lieutenant-général des armées du roi, mère et tutrice de messire Louis du Bois de Fiennes-Olivier, chevalier, marquis de Leuville, et de damoiselle Charlotte-Louise du Bois de Fiennes-Olivier, pour le même (Vandenesse, 15 septembre 1743); — de lieutenant de la maréchaussée de Bourbonnais, à la résidence de Nevers, pour le sieur Jean Chaillot de Lugny, en remplacement du sieur Nicolas Chaillot de Lugny, son fils, ledit Nicolas ayant été nommé précédemment en remplacement de son dit père et ne pouvant s'acquitter de cette charge, à cause de son éloignement (Versailles, 1ᵉʳ septembre 1755); — de notaire royal à La Guerche pour Mᵉ Claude Glaut, en remplacement de feu Mᵉ Pierre Camuzat (Fontainebleau, 4 octobre 1755); — de notaire royal à Sancoins pour Mᵉ Gabriel Brunet, en remplacement de feu Mᵉ Philibert-Alexis Cordelier (Versailles, 10 janvier 1755); — de juge de la justice de Saint-André de Luzy-

par le cardinal de La Rochefoucault, supérieur général de l'ordre de Cluny, pour Me Gilbert Cortet, avocat en Parlement (Paris, 4 juin 1755); — de notaire royal au bourg d'Aunay pour Me Charles Rignault, en remplacement de Me François Bersac (Versailles, 12 avril 1756); — de notaire royal à Clamecy pour Me Christophe Delavault (Versailles, 24 mars 1756); — de procureur du roi en la maréchaussée de Bourbonnais, à la résidence de Nevers, pour Me Bernard Gondier, avocat (Versailles, 26 février 1756); — de bailli du cellier, cloître et juridictions du chapitre de Nevers pour Me Claude Lévêque, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Jean Sallonnyer, seigneur de Nyon, avocat en Parlement (Nevers, 13 février 1756); — de bailli des justices de Parzy et Varennes-les-Nevers, Urzy, Saint-Martin-d'Heuille et Aubigny-sur-Loire, dépendant de l'évêché de Nevers, pour Me Jean-Claude Flamen d'Assigny, en remplacement de Me Jean Flamen d'Assigny, son père, démissionnaire en sa faveur (Nevers, 26 mars 1753); — de bailli des justices, terres, baronnies et seigneuries de Frasnay-les-Chanoines, Guérigny, Villemenant, de la moyenne et basse justice de Demeurs et dépendances, par Pierre Babaud de La Chaussade, écuyer, baron de Frasnay-les-Chanoines et de Villemenant, seigneur de Guérigny, Richerant, Demeurs et autres lieux, conseiller-secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, pour Me Jean-Claude Flamen d'Assigny, avocat en Parlement, conseiller-maître en la Chambre des comptes et du conseil de Monseigneur le duc de Nevers (Nevers, 26 mars 1753); — de conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Guy Blanzat, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Charles Blanzat, bien que Me Guy Blanzat de Levange, son frère, soit déjà président audit présidial (Versailles, 23 juin 1755); — de notaire royal, garde-notes au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Claude-Louis Millet, en remplacement de feu Me Jean-Louis Ruby (Versailles, 15 mai 1756); — de sergent royal à la résidence de Lormes pour Me Jean Houdaille, notaire royal à Lormes, avec pouvoir de conserver ses fonctions de notaire royal (Versailles, 12 juillet 1755); — de notaire royal à Nevers pour Me Noël Rabuteau, en remplacement de Me Jean Jaubert. (Compiègne, 12 juillet 1756.) — Lettres à terrier pour Paul-Augustin Save, chevalier, seigneur d'Ougny (Paris, 5 mai 1756); — pour Thomas du Verne, seigneur de la terre et seigneurie de Jailly. (Paris, 24 juillet 1756.) — Donation entre-vifs par très-haut et très-puissant seigneur messire Jean-Charles de Mesgrigny, chevalier, seigneur, comte d'Aunay, baron d'Epiry, Besne, Sainte-Péreuse, Grandry, seigneur de Cervon, la Chaume, Marcilly, le Creuset, Vernizy et Sardy en partie, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur général des fortifications de France, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant en son château dudit Aunay, à messire Charles-Louis-David Le Pelletier, son petit-fils, fils mineur de haut et puissant seigneur messire Louis Le Pelletier de Rosambo, chevalier, seigneur, baron de Poussé, Lécherol, Origny, Marcilly-le-Hallier, Potangy et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, même d'Etat, président de sa cour de Parlement de Paris, et de haute et puissante dame Marie-Claire-Edmée de Mesgrigny, son épouse, des château, terre, vicomté et châtellenie d'Aunay, des fiefs de la Boue, la Motte, Chanizy, Bertrix, Marigny, Niroux, Jaliens, Pains, Broun, Achun, Champcharmont, Savenay, la Selle-de-Savenay, Besne, la Genet et Souvigny. (Château de Marcilly-sur-Yonne, paroisse de Cervon, 4 novembre 1756.) — Provisions d'office de notaire royal à Beaumont-la-Ferrière pour Me Louis Martin, en remplacement de feu Me Jacques Martin, son père (Versailles, 26 avril 1757); — de juge de la justice de Lichy par Nicolas de Lichy, chevalier, seigneur en partie dudit lieu de Lichy, et Jacques-Gabriel de Lichy, chevalier, seigneur de Chevroux et dudit Lichy pour deux parties, capitaine de cavalerie et l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, pour Me Gilbert Guy-Coquille, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Saulge (Lichy, 2 janvier 1757); — de notaire royal à la résidence de Decize pour Me Jean-Marie-François Michel, sieur de Chazault, avocat au bailliage de Nivernais, en remplacement de feu Me Claude-Denis Barleuf (Versailles, 10 mai 1757); — de lieutenant du prévôt général de la compagnie de maréchaussée établie et distribuée par brigades au département de Bourbonnais, pour résider en la ville de Nevers, à messire Jean-Baptiste Fayet de Fonville, garde-du-corps du roi dans la compagnie de Villeroy, en remplacement du sieur Nicolas Chaillot de Lugny, démissionnaire (Versailles, 25 septembre 1756); — de notaire royal, résidant à Saint-Martin-du-Puits, pour Me Edme Boussard, en remplacement de feu Me François de Razout, décédé le 21 avril précédent (Versailles, 12 novembre 1757); — de notaire royal à Saint-Saulge pour Me François Galle, en remplacement de feu Me Antoine Pinault (Versailles, 28 décembre 1757); — de commissaire de police à Saint-Pierre-le-Moûtier

pour Me François-Marie Robin (Versailles, 17 février 1758); — de notaire royal à Monceaux-le-Comte pour Me Claude Desmoulins, en remplacement de Me Jacques Desmoulins, son père (Versailles, 13 janvier 1758); — de bailli de Lantilly, Cervon et dépendances, par haut et puissant seigneur Louis-Antoine comte de Torcy, chevalier, seigneur de Lantilly, Cervon en partie, Sauvages et autres lieux, pour Me François Héraut, avocat en Parlement et notaire royal, demeurant à Corbigny (château de Sauvages, 29 octobre 1757); — de notaire royal apostolique dans l'archiprêtré de Corbigny pour le même (Autun, 22 juillet 1755); — de bailli de la terre et seigneurie du Chautay par Joseph de Tenon, écuyer, seigneur dudit lieu, pour Me Claude Glaut, bailli de La Guerche, châtelain de Germigny et notaire royal, en remplacement de feu Me Pierre Camuzat (4 juin 1758); — de juge de la terre et seigneurie des Troches par messire Louis-Jean de Berthier, chevalier, seigneur de Sauvigny, Tharôt-le-Hault, Dampierre, Asnoy, Villefery, Hauteroche et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de la généralité de Paris, pour Me François Héreau, avocat, demeurant à Corbigny. (Paris, 18 décembre 1750.) — Testament de dame Françoise-Catherine Pinet, veuve de messire Nicolas de Chaugy, chevalier, seigneur de Montigny, par lequel elle lègue trois tableaux à l'église de Montigny et la terre des Ecots à son neveu Jean-Pierre Pinet. (Château des Ecots, 8 septembre 1710.) — Provisions d'office de sergent royal, résidant à Lormes, pour Jacques-Joseph Gin, en remplacement de Claude Renduel (Versailles, 30 juin 1758); — de notaire royal à Montenoison pour Me Jean-Alban Berle, en remplacement de feu Me Paul Guignard (Versailles, 20 août 1758); — de juge de la terre, fief et seigneurie de Montbaron par Jean Tépénier, seigneur dudit Montbaron et autres lieux, pour Me Pierre Lefiot, avocat en Parlement, demeurant à Lormes (Paris, 23 avril 1756); — de juge de la terre et seigneurie de Villemoulin et dépendances par dame Anne-Françoise de Lenferna, veuve de messire Gabriel de Certaines, chevalier et seigneur de Villemoulin et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major du régiment de Fimarcon dragons, et Pierre-Jacques de Certaines, chevalier, seigneur dudit Villemoulin et ses dépendances, seigneur de Laché et autres lieux, demeurant audit Villemoulin, pour le même (Château de Villemoulin, 27 avril 1756); — de juge de la justice, terre et seigneurie de Certaines par Paul de Blosset, chevalier, seigneur de Certaines, le Chemin en partie, Chasseigne, la Trouillère et autres lieux, lieutenant au régiment du Roi infanterie, pour le même (Pouques, le 11 décembre 1757); — de bailli-juge de Beaumont et Tresnay, par dame Claude Lemoine, dame desdites terres, pour Me Laurent Rousset, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (2 janvier 1758); — de notaire royal à Saint-Martin-du-Puits pour Me Philippe Roudon, en remplacement de Me Pierre Delagrange (Versailles, 29 septembre 1758); — de notaire royal à Saint-Révérien pour Me François Nandro en remplacement de feu Me Florimon Duclou (Versailles, 30 novembre 1758); — de sergent royal en la paroisse de Sainte-Péreuse pour Jean Jaillette. (Versailles, 12 novembre 1758.) — Testament de messire Jacques-François de Borniol, prêtre, écuyer, chanoine de l'église cathédrale de cette ville de Nevers, demeurant à la verrerie royale de cette ville, rue de la Tartre. Il lègue à Mlle Catherine-Jacquette de Borniol, sa cousine et filleule, cent livres, une fois payées; à Jacques-François de Borniol, son neveu et filleul, fils de messire Louis de Borniol, écuyer, seigneur de Fourchambault, tous ses meubles, conquêts et acquêts, la cinquième partie de ses propres (les quatre autres cinquièmes revenant audit Louis de Borniol) et tous ses héritages bordeliers. (Nevers, en la verrerie royale, le 7 décembre 1757.) — Provisions d'office de sergent royal de Monceaux-le-Comte pour Jean-Guillaume Gallion (Versailles, 28 décembre 1758); — de notaire royal à Monceaux-le-Comte pour Me Jean-Léger Reuche, en remplacement de Me Léger Reuche, son père (Versailles, 28 décembre 1758); — de notaire royal, résidant à Magny, pour Me Claude Pilloux, en remplacement de Me Guy Pilloux, son père, démissionnaire en sa faveur. (Versailles, 9 février 1759.) — Lettres patentes réunissant au corps de la communauté de la ville de La Charité treize offices restant à vendre, rachetés par ladite communauté. (Versailles, 24 février 1759.) — Lettres à terrier pour les prieur claustral, couvent et officiers claustraux du prieuré de Notre-Dame de La Charité, pour les fiefs, terres et seigneuries de Pouilly, Maltaverne, Petit-Magny, Charenton, Rochefort, Chamfraud, Berry, Sainte-Montaine, la Maisonfort, Sainte-Marie-sous-Sancerre, Villabon, Biches, Maupertuis, Ourouër, Soury, la Charnaye, Champvoux, les fiefs dépendant de la chapelle de Saint-Jean et de celle de Saint-Lazare et du May de la Madeleine, le tout faisant partie de la mense conventuelle dudit prieuré. (Paris, 14 mars 1759.) — Provisions d'office de juge ordinaire de la terre, justice et seigneurie de Chanay par dame Marie de Bèze, veuve de Jean-

Louis Defresne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine du régiment de Touraine, dame dudit Chanay, pour Me Jean Pannecet, juge civil et criminel des châtellenies et justices de Châteauneuf-sur-Allier et de Marzy (Nevers, 30 avril 1759); — de notaire royal pour Me Jean Moreau, en remplacement de Me Pierre Caron (Versailles, 11 avril 1759); — de conseiller-receveur des consignations au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier et autres justices de la ville, duché et pairie de Nevers et autres justices y ressortissant et des justices seigneuriales et subalternes situées dans le ressort du bailliage de ladite ville de Nevers, pour Me Etienne Gounot, en remplacement de feu sieur Michel de La Varenne (Versailles, 28 mars 1759); — de notaire royal à Montigny-sur-Canne pour Me Léonard Gonin, en remplacement de Me Jean-François Perreau (Versailles, 19 octobre 1759); — de notaire royal en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Antoine Lapertot, ancien commis-greffier du présidial (Versailles, 2 novembre 1759); — de notaire royal à Moulins-Engilbert pour Me Hugues-Claude Miron, en remplacement de Me Lazare Duruisseau (Versailles, 8 septembre 1759); — de notaire royal à la résidence de Château pour Me Joseph Delagrange, en remplacement de feu Me Jean-Quantin Roy. (Versailles, 26 janvier 1759.) — Contrat de mariage entre Denis-Claude-Nicolas de Badier, écuyer, avocat à la cour, fils mineur de Philibert-Etienne de Badier, écuyer, seigneur, baron de Jullenay, lieutenant civil au bailliage et chancellerie de Saulieu, subdélégué de Monseigneur l'Intendant et de dame Catherine Blaisot, assistée de Denis-Marguerite de Badier, écuyer, chanoine théologal de la collégiale de Saulieu, son oncle paternel, et damoiselle Marie-Madeleine-Esmée Berthier, fille mineure de feu messire Jean-Baptiste-Claude Berthier, trésorier de France en la chambre du domaine de Dijon, et de dame Marie-Madeleine Traveau. (Saulieu, 20 août 1759.) — Provisions d'office de juge civil de police, criminel et de gruerie, des terres et seigneuries de la baronnie d'Allardes par Charles Leroy, chevalier, seigneur d'Allardes, Laumois, le Puits-de-Varennes et les Nourrissons, pour Me Jean Huet, conseiller du roi, lieutenant-général de police de la ville et siége royal d'Ainay (Château de Laumois, 2 mai 1759); — de notaire royal, résidant à Prémery, pour Me Eustache Blondeau, en remplacement de feu Me Eustache Blondeau, son père (Versailles, 3 décembre 1759); — de notaire royal au bourg de Châtillon et aux paroisses d'Alluy, Mingot, Biches, Brinay, Ougny et Montapas, pour Me Claude Mantel (Versailles, 15 février 1760); — de juge dans les justices de Biches et autres lieux dépendant de l'office du chambrier du prieuré de La Charité, nommé par Claude-Antoine Tirodde, prêtre, religieux profès de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, chambrier dudit prieuré, pour Me Joseph Rebreget (4 mars 1760); — de notaire royal à la résidence de Semelay pour Me Claude Bonnot, praticien, en remplacement de feu Me Claude Bonneau. (Versailles, 23 juillet 1759.) — Vente par Me Claude-Louis-François Rapine du Nozet, seigneur de Sainte-Marie, Saint-Martin, la Bretounière, Giverdy en partie, les Mœurs et les Coques, demeurant en son château de Saint-Martin, paroisse du même nom, et dame Marie Carpentier de La Tuilerie, son épouse, à haut et puissant seigneur messire Louis-Marie de Rémigny, chevalier de Joux, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant-colonel du régiment de la Sarre, demeurant à Nevers, paroisse Saint-Martin, de la maison appelée la maison de Lupy et dépendances, appartenant audit sieur Rapine, en cette ville de Nevers, paroisse Saint-Martin, près de la place des Ardilliers. (Nevers, 10 avril 1760.) — Provisions d'office de notaire royal à Saint-Saulge pour Me Jean-Paul Bault, praticien, en remplacement de Me Louis François (Versailles, 12 juin 1760); — de notaire royal à Decize pour Me Etienne Roux, en remplacement de Me Pierre Rousseau (Versailles, 27 juin 1760); — de juge de la baronnie de Demain, La Collancelle, par messire Louis-Alexandre Damas, seigneur, comte Damas de Crux, baron de Demain et La Collancelle, marquis de Souhey, vicomte de Grésigny, seigneur de Sainte-Eufraime et Magny en partie, marquis de Menou, seigneur de Menestreau, Villiers-Blosset et autres lieux, pour Me Germain Guillemain de Tallon, avocat en Parlement, demeurant à Corbigny, en remplacement de Me Dominique Guillemain d'Auxy, démissionnaire (Château de Crux, 23 mai 1759); — de bailli et juge de la seigneurie de Bunas, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, pour Me Jean Guillot, notaire royal et juge de Montreuillon (Autun, 1er octobre 1759); — de prévôt de Buy et Verrières et juge du Haut-Baudreuil et de la seigneurie et franchises de Bourg-Donné, à Saint-Pierre-le-Moûtier, par Me Jacques-Henri Vyau, seigneur de Baudreuil, Buy, Verrières et Bourg, conseiller du roi, son premier président, lieutenant-général au bailliage royal de Nivernais et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour Me Antoine Cabaille de Vasselanges, avocat en Parlement, demeurant audit Saint-Pierre-le-Moûtier. (Saint-Pierre-le-Moûtier, 2 septembre 1760.) — Lettres de naturalisation et de provision d'office de

notaire royal à Vésigneux pour Mᵉ Jean-Pierre Hérard, natif du diocèse de Bâle, en Suisse, régisseur pour la comtesse de Bourbon-Busset de la terre de Vésigneux. (Versailles, mai et 29 juillet 1760.) — Provisions d'office de juge de la terre de Tourny par frère Pie de Fassion de Saint-Jay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Beugnay, Anglure, Tourny et dépendances, résidant à Varacieux, province de Dauphiné, pour Mᵉ Gilbert Cortet de Montigny, seigneur du fort de Lanty, juge civil et criminel de la ville de Luzy et subdélégué de l'intendance du Bourbonnais (Digoin-sur-Loire, 14 octobre 1759); — de sergent royal à Nevers pour François-Simon. (Versailles, 30 janvier 1761.) — Lettres à terrier pour Pierre-Antoine Rénelot, prêtre, chanoine et chancelier de l'église de Bourges, grand-vicaire de l'archevêché dudit Bourges, prieur commendataire du prieuré de Coulonges, ordre de Cluny, diocèse de Nevers, pour les fiefs, arrière-fiefs et autres droits relevant de son dit prieuré. (Paris, 31 janvier 1761.) — Provision d'office de sergent royal à la résidence de Château-Chinon pour Etienne Parent. (Versailles, 31 décembre 1760.) — Lettres à terrier pour frère Louis Jourdain, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Saussay. (Paris, 30 janvier 1761.) — Provisions d'office de notaire royal à Vauclaix pour Mᵉ Antoine Chrétien (Versailles, 1ᵉʳ mai 1761); — de bailli de la justice de Magny par messire François-René de Cotignon de Mouasse, prêtre, docteur en théologie, trésorier, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Cyr de Nevers, comte du Saint-Empire, seigneur spirituel et temporel de la paroisse dudit Magny, pour Jacques-Marie Riffé, notaire royal et procureur au baillage et pairie de Nevers, y demeurant (Nevers, 26 juin 1761); — d'huissier-sergent royal à Nevers pour Gilbert Place, praticien, en remplacement de Gaspard Constant (Versailles, 10 août 1761); — de sergent royal à Chantenay pour Philibert Caziot, en remplacement de Joseph Delagarde (Marly, 2 juin 1761); — de lieutenant-général au bailliage de La Charité-sur-Loire et juge de la châtellenie de Dompierre, Murlin et Saint-Bonnot, pour Mᵉ Thomas Descots, avocat en Parlement (Château de Vic-sur-Aisne, 28 mars 1761); — de notaire royal à Luzy pour Mᵉ François-Claude Thierriat, en remplacement du feu sieur Vaucoret (Versailles, 21 septembre 1761); — de notaire royal à Moulins-Engilbert pour Mᵉ Jean Arvé, en remplacement de Mᵉ Eugin-Claude Miron, démissionnaire. (Versailles, 23 août 1761.) — Aveu et dénombrement par Mᵉ Claude-Gédéon Etignard de Coulon, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Bernard, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, pour son fief et seigneurie de Chantreau, en la paroisse de La Collancelle relevant du roi en franc-alleu noble, à cause de sa tour carrée et boulevard de Saint-Pierre-le-Moûtier. (Lormes, 29 octobre 1761.) — Provisions d'office de sergent royal à Châteauneuf-val-de-Bargis pour Philippe Bonnet (Paris, 9 décembre 1761); — de notaire royal à Nevers pour Mᵉ Antoine-Marin Gourjon, en remplacement de feu Mᵉ Antoine Gourjon, son père. (Versailles, 13 janvier 1762.) — Lettres à terrier pour François Fontaine, seigneur de la Grenouillère. (Paris, 15 mars 1761.) — Provisions d'office de premier huissier audiencier en la châtellenie royale de Riousse, en Bourbonnais, pour François Rogier (Paris, 17 juin 1762); — de juge des justices et seigneuries de Couëron, Thaix, Martigny, Vendonne et dépendances, par Antoinette-Serpetier-Martialle Mellon de Martigny et Anne-Edme-Elisabeth-Perrette Mellon de Vendonne, dames de Couëron et dépendances, tant en leur nom qu'en celui de M. François-Henry Rapine, seigneur de Foucherenne, Saxi-Bourdon et autres lieux, et de dame Marie-Etiennette-Cyprienne Mellon, son épouse, pour Mᵉ Jean Godin, notaire royal, résidant à Coulonges. (Nevers, 26 février 1762.) — Donation par messire Henri-Maurice de La Barre, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, seigneur de la Fin, la Magdeleine-sur-Loire et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de la Fin, paroisse de Thiel-en-Bourbonnais, à messire Henry-Maurice-Nicolas de La Barre, fils aîné et mineur de messire Nicolas de La Barre, chevalier, seigneur du Vernay, et de dame Marie-Anne-Claudine de La Barre, demeurant en leur château du Vernay, paroisse de Santranges, province du Berry, de la terre et seigneurie de la Magdeleine, paroisse de Léré. (Léré, 18 août 1762.) — Lettres à terrier pour Gaspard de Poitereau, sieur de Marcy, avocat en Parlement, seigneur de Chitry-les-Mines et dépendances. (Paris, 21 août 1762.) — Procès-verbal du serment de fidélité aux lois du royaume prêté par le sieur Guillaume Decray, bourgeois de la ville de Decize, un des « ci-devant soi-disant Jésuites ». (8 novembre 1762.) — Provisions d'office de notaire royal à Beaumont-la-Ferrière pour Mᵉ François Buchet, praticien, lieutenant du bailliage dudit Beaumont-la-Ferrière (Paris, 5 octobre 1762); — de sergent royal à Lormes pour Jacques Nolot, en remplacement de René Brunet (Paris, 29 octobre 1762); — de notaire royal à Champlemy pour Mᵉ Simon Bureau de Montbion, avocat en Parlement, en remplacement de Mᵉ François Gestat (Paris, 15 décembre 1762); — de

notaire royal à Apremont pour Me Jacques-Etienne Bouchot de Plainchant, en remplacement de Me François Boutiseaux. (Paris, 1er décembre 1762.) — Lettres à terrier pour François-Louis-Antoine de Bourbon, comte de Busset, brigadier des armées du roi, maistre de camp du régiment de cavalerie de son nom, seul héritier de Louis de Bourbon, comte de Busset, Chalus, Saint-Prié, Creusières et autres terres, pour ses terres et seigneuries de Saint-Martin-du-Puits, Vezigneux, Brugny, Chalaux, Montrecon, Bergy, le Meix-Richard, Marigny, le Mont-de-Marigny, le Meix, le Chasteau, Razou, etc. (Paris, 15 mars 1760.) — Provisions d'office de notaire royal à Nevers pour Me Charles Gounot, en remplacement de Me Etienne Gounot, son père. (Paris, 12 juillet 1763.) — Confirmation par le roi de la vente faite par l'abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers à Jacques-Henri Vyau, sieur de Baudreuil, président, lieutenant-général au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, des droits de justice, de cens, rentes et bordelages dont elle était propriétaire, à cause des terres de Buy et de Verrières, en la paroisse de Saint-Babille de Saint-Pierre-le-Moûtier. (Versailles, avril 1760.) — Provisions d'office de notaire royal à Neuffontaines pour Me François Mallet, en remplacement de Me Louis Mallet, son père (Paris, 18 mai 1763); — de notaire royal à Dun-les-Places pour Me Charles Pannetrat, en remplacement de Me Alban Pannetrat (Paris, 28 septembre 1763); — de sergent royal, résidant à Armes, pour Pierre Rousseau (Paris, 14 septembre 1763); — d'archer-garde de la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Château-Chinon pour Jean Coulon. (Paris, 14 décembre 1763.) — Lettres à terrier pour Catherine Boucher d'Orsay, dame des terres et seigneuries de Châtillon et baronnie de Bernière, épouse séparée de biens de Léonard de Pracomtal, chevalier, marquis de Pracomtal, lieutenant du roi dans les provinces du Nivernais et Donziais. (Paris, 31 mars 1764.) — Provision d'office de notaire royal, résidant à Clamecy, pour Me Edme Millelot, en remplacement de Me Christophe-Edme Frotier. (Paris, 14 mars 1764.) — Lettres à terrier pour Pierre-Jacques de Girard, seigneur de Vannes, Sermoise et autres lieux. (Paris, 31 mars 1764.) — Provisions d'office de notaire royal à Château-Chinon pour Me Jean-Baptiste Petitier (Paris, 23 mai 1764); — de notaire royal à Lormes pour Me Paul Desmoulins, en remplacement de Me Michel Bussy, son oncle (Paris, 23 mai 1764); — de notaire royal à Lormes pour Me Pierre Maillard, en remplacement de Me Paul Desmoulins, démissionnaire en sa faveur. (Paris, 6 juin 1764.) — Lettres à terrier pour Etienne Paris, seigneur du Pontot et du fief de la Motte-Cervon. (Paris, 21 octobre 1764.) — Provisions d'office de notaire royal à Bazoches pour Me Simon-Louis Choslin (Paris, 26 septembre 1764); — de notaire royal, résidant aux Bordes, paroisse d'Anthien, pour Me Paul Ragon, en remplacement de Me Jean-François Ragon, son père. (Compiègne, 11 juillet 1764.) — Lettres à terrier pour messire Denis-François Angran d'Alleray, conseiller honoraire en la cour de Parlement de Paris, procureur général du roi au Grand Conseil, et dame Marie-Angélique-Catherine d'Arlus, son épouse, pour les baronnies, châtellenies, terres et seigneuries de Bazoches, Pouilly, Pierre-Pertuis, Neuffontaines, Champignolles, Vauban et Dornecy-sur-Cure (Paris, 6 juin 1764); — pour dame Gabrielle Millot de Montjardin, veuve d'Amé-Édouard de Reugny, chevalier, seigneur de Poussery, le Bazois, Montaron en partie et autres lieux, tutrice de leurs enfants pour lesdites seigneuries. (Paris, 15 novembre 1764.) — Testament de Barthelmy comte de Bar, chevalier, baron, seigneur de Limanton, Bernay, Sauzay, Mont, Marquereau, Grénesay et autres lieux. (Nevers, 6 février 1764.) — Provision d'office d'assesseur en la maréchaussée de France de la table de marbre, résidant à Nevers, pour Me Antoine-Charles Parmentier, en remplacement du feu sieur Guynot (Fontainebleau, 20 octobre 1764); — de lieutenant du bailliage et comté de Prémery, dépendant de l'évêché de Nevers, pour Me Charles Girard, seigneur de la Roche, avocat en Parlement, demeurant à Prémery (Nevers, 7 juillet 1759); — de notaire royal à la résidence de Germigny-l'Exempt pour Me Gabriel Lioult, en remplacement de Me Charles Camuzat. (Versailles, 3 décembre 1763.) – Lettres à terrier pour Charles-François Robert, sieur de Chevannes, ancien garde-du-corps et pensionnaire du roi, pour sa terre et seigneurie de Creux. (Paris, 29 janvier 1765.) — Provisions d'office de notaire royal en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Nicolas Voillaud (Paris, 13 février 1765); — de notaire royal au grenier à sel de la ville de Decize pour Me Hugues Grenot, praticien, en remplacement de Me Claude Emery Grenot (Paris, 31 décembre 1761); — de bailli de Lormes à la part de Château-Chinon, Brassy, Dun-les-Places et dépendances, par messire Louis de Mascrany, comte de Château-Chinon, pour Me Simon Delagrange, sieur d'Urbigny, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Charles Bussy (Paris, 1er février 1765); — de juge de la justice de Perjot et dépendances par Charles Rousset de Jailly, seigneur de Perjot, les Chaises et

dépendances, pour le même. (Lormes, 2 mars 1755.) — Lettres à terrier pour messire Louis-Théodose Andrault, comte de Langeron, lieutenant-général des armées du roi, baron de la Ferté-Langeron, seigneur haut justicier des paroisses de Chantenay, Toury-en-Séjour, Pressy, les Feuilloux, Livry, Chambon, Aude, Condemine, baron de Cougny, seigneur de Langeron, l'Isle-de Mars, etc. (Paris, 4 mai 1765.) — Provision d'office d'arpenteur-priseur-mesureur pour François Bossu. (Paris, 8 mai 1765.) — Lettres à terrier pour Charles Rousset de Jailly, ancien lieutenant du régiment Dauphiné, seigneur de Parjot. (Paris, 12 juin 1765.) — Provisions d'office de notaire royal à Nevers pour Me Jean-André Tixier, en remplacement de feu Me Antoine Tixier, son père (Paris, 11 septembre 1765); — de notaire royal à Guérigny pour Me Gilbert Bort (Paris, 11 septembre 1765); — de notaire royal à Champlemy pour Me Edme Lureau (Fontainebleau, 4 décembre 1765); — de notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean Pornotte, praticien, en remplacement de Me Jacques Pornotte, son père (Versailles, 26 mars 1766); — de conseiller-médecin ordinaire du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Jean-René Mauguin de Gautière. (Paris, 26 mars 1766.) — Testament de messire Louis marquis de Rémigny, seigneur de Joux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ancien lieutenant-colonel du régiment de la Sarre : Il lègue à messire Angélique-Louis-Marie de Rémigny, son petit-neveu, avec substitution d'aîné en aîné à ses enfants, et en cas où son petit-neveu vienne à mourir avant lui, ledit testateur lègue à anonyme de Rémigny, son autre petit-neveu, frère puîné du premier. (Château de Dumplin, paroisse de Billy, 12 janvier 1765.) — Provision d'office de notaire royal à Nevers pour Me Antoine de La Tour de La Pommeraye, praticien, en remplacement de feu Me Pierre Genty (Paris, 21 mai 1766); — de notaire royal en la prévôté de Sancoins pour Me Jean-Baptiste Daubenton, en remplacement de Me Sébastien Perrot (Paris, 21 mai 1766); — de notaire royal à Château-Chinon pour Me Michel Devoucoux, en remplacement du feu Me Lazare Devoucoux, son père (Paris, 12 février 1766); — de notaire royal à Nevers pour Me Pierre-Henry Leblanc, praticien, en remplacement du feu sieur Pierre-Henry Leblanc, son père (Paris, 4 juin 1766); — de notaire royal à Nevers pour Me Jean-Antoine Le Thuillier, praticien, en remplacement de Me Claude Sirot (Paris, 2 juin 1766); — de notaire royal à Corbigny pour Me Jean-Louis Camuzat, en remplacement de feu Me Jean Camuzat, son père. (Paris, 18 juin 1766.) — Lettres à terrier pour François Rapine de Saxy, à cause de son fief de Foucherenne (Paris, 11 juin 1766); — pour Claude-Robert Dugon, comte de Bois-Lamy, seigneur de la Rochette, Mouche, Cherchilly, le Tremblay et autres lieux. (Paris, 8 juillet 1766.) — Provision d'office de notaire royal à Decize pour Me Jean-Baptiste Delageneste, sieur des Garbois, en remplacement de Me Jean-Marie-Philippe-François Michel, sieur de Chazault. (Compiègne, 19 septembre 1766.) — Testament de dame Marie-Anne Bresson, veuve du sieur Antoine Faure, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Nevers (Nevers, 6 décembre 1766); — de dame Marie Morillon, femme de Me Pierre Tenaille, conseiller du roi, élu en l'élection de Clamecy. (Clamecy, 2 novembre 1766.) — Provisions d'office de notaire royal à Nevers pour Me Pierre-Roch Boury, en remplacement de Me François Boury, son père (Paris, 4 mars 1767); — de notaire royal à Brinon-les-Allemands pour Me Jean Lapertot, en remplacement de Me Florimond Duclou. (Paris, 17 février 1767.) — Donation par demoiselle Louise-Marie Le Bourgoing de Sichamps, à messire Claude Le Bourgoing, écuyer, seigneur de la Berge, à messire Joseph Le Bourgoing, son frère, ancien aide-major au régiment d'Harcourt cavalerie, et à messire Philippe Le Bourgoing, seigneur du Vernois, garde-du-corps de Sa Majesté, d'une closerie située au village d'Eugnes, paroisse de Chaulgnes, et d'une maison à Nevers, place Ducale. (Nevers, 30 décembre 1766.) — Provision d'office de notaire royal à Lucenay-les-Aix pour Me Jean-Gilbert Lault, en remplacement de feu Me Gilbert Galaix. (Paris, 18 juin 1766.) — Lettres à terrier pour Pierre-François de Fourvière, comte de Quincy, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur d'Arthel, la Motte, Authiou, Soffin et autres lieux, pour ses terres et seigneuries d'Arthel, la Motte, Authiou et Soffin, en Nivernais. (Paris, 17 février 1767.) — Provisions d'office de gouverneur de la ville de Pouilly-sur-Loire pour le sieur Jean-Marie de Gascoing, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'infanterie de La Roche-Aymon, actuellement Haynaut (Marly, 15 mars 1768); — de notaire royal à La Charité-sur-Loire pour Me Edme Martignon, en remplacement de feu Me Louis Hotte (Paris, 29 avril 1767); — de lieutenant-général au bailliage de Château-Chinon, par Louis de Mascrany, marquis dudit lieu, comte de Château-Chinon, pour Me François Blandin, avocat en

Parlement. (Paris, 25 avril 1767.) — Testament de Me Jean Millin, avocat en Parlement, bailli du comté de Château-Chinon. (18 août 1764.) — Provision d'office de notaire royal à Cervon pour Me François Harand. (Paris, 29 avril 1767.) — Lettres à terrier pour Pierre Babaud de La Chaussade, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, seigneur des baronnies, terres et seigneuries de Frasnay-les-Chanoines, Villemenant, Guérigny, Narcy, Demeurs et dépendances. (Paris, 9 octobre 1766.) — Provisions d'office de notaire royal à La Charité-sur-Loire pour Me François-Mathurin Pousselin (Compiègne, 5 août 1767); — de notaire royal à Saint-Saulge, en remplacement de Me Léonard Coquille, pour Me Claude Coquille. (Fontainebleau, 14 octobre 1767.) — Lettres à terrier pour Louis-César baron de Choiseuil, capitaine-lieutenant des gendarmes dauphins, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ambassadeur à Turin, pour ses terres et seigneuries de Sermoise, Bois, Peuilly, Chevigny, Chumon, Chenneau, Saint-Parize-le-Châtel, Charnoy, Vaux, Vauclaix, Mhère et autres lieux, en Nivernais. (Paris, 23 septembre 1767.) — Provisions d'office de notaire royal à Lucenay-les-Aix pour Me Jacques Vérat, en remplacement de Me Jean-François Cotteret de Villers (Compiègne, 12 juillet 1756); — de notaire royal à Larochemillay pour Me Jean-François Cortet, en remplacement de feu Me Blaise Geoffroy (Paris, 25 août 1767); — de lieutenant-général de La Charité par le cardinal de Bernis, prieur dudit lieu, pour Me Jacques-Michel Bagnay de Presle, avocat en Parlement (Alby, 14 janvier 1768); — de juge des justices du Tremblay, Isenay, Saint-Gratien, Savigny-sur-Canne, Peron et Montaron, par Nicolas, marquis de Fussey, seigneur desdits lieux, pour Me Hugues Grenot, notaire royal et procureur en la ville et châtellenie de Decize (Château du Tremblay, paroisse d'Isenay, le 14 juillet 1767); — de notaire royal à Michaugues pour Me Jean Gaulon, en remplacement de feu Me François Gaulon (Paris, 3 février 1768); — de juge des terres et seigneuries de Montsauche, Roche, Argoulais et autres lieux, par Louise-Charlotte de Foudras, comtesse de Choiseul, baronne d'Alligny, dame de Montsauche, etc., pour Me Joseph Delagrange, notaire royal, demeurant à Lormes. (Château d'Alligny, 1er mars 1768.) — Lettres patentes unissant les justices de Brassy et de Dun-les-Places à celle de Lormes, à la part de Château-Chinon. (Versailles, décembre 1766.) — Provisions d'office de notaire royal à Lormes pour Me Hercule-Hugues-Clément Marion (Versailles, 21 avril 1768); — de notaire royal à Nevers pour Me Denis-François Prosergue, en remplacement de feu Me Ignace Lagoutte (Paris, 3 mars 1768); — de sergent royal à Lormes pour Pierre Mathé, en remplacement de François Marion (Paris, 23 septembre 1767); — de conseiller-avocat du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Charles-Claude Rousset, en remplacement de feu Me Jacques Gascoing (Paris, 20 janvier 1768); — de notaire royal à Dornes pour Me Charles-Amable Martignon (Paris, 13 juillet 1768); — de bailli de la justice de Pouilly, dépendante de la mense conventuelle du prieuré de La Charité, pour Me Jacques Rabion, avocat en Parlement (Prieuré de La Charité, 10 avril 1768); — de notaire royal à La Guerche pour Me Louis Geoffroy, praticien, en remplacement de Me Jacques Pellault (Paris, 30 novembre 1768); — de notaire royal à Léré pour Me Pierre-Louis-André Sabathier. (Paris, 15 octobre 1768.) — Lettres à terrier pour Armand-Marc-Jacques de Chastenet, marquis de Puiségur, officier aspirant du corps royal d'artillerie, fils mineur de Jacques-François-Maxime de Chastenet, marquis de Puiségur, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu dame Marguerite Masson, pour ses terres, fiefs, seigneuries et châtellenies de Garchy, Puisat, Vesvres. (Paris, 2 juillet 1768.) — Provisions d'office de notaire royal à La Guerche pour Me Jean-Eloy Cacadier, en remplacement de Me Claude Glaud (Versailles, 30 décembre 1768); — de conseiller du roi, commissaire de police en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Claude Meure (Paris, 15 février 1769); — de notaire royal à Asnan pour Me Hugues Niaudot, praticien, en remplacement de feu Me Clément Morin. (Paris, 1er février 1769.) — Contrat de mariage entre très-haut et très-puissant seigneur Louis-Etienne-François Damas, chevalier, comte de Crux, baron de Demain et La Collancelle, colonel du régiment de Limousin infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Bourbon, quartier Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice, fils aîné de feu haut et puissant seigneur Louis-Alexandre Damas de Crux, chevalier, seigneur, comte de Crux, baron de Demain et La Collancelle, marquis de Souhey, vicomte de Grésigny, seigneur de Saint-Euphraine, Magny en partie, et de très-haute et très-puissante dame Marie-Louise de Menou, et demoiselle Louise-Augustine-Thérèse de Broglie, fille de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Victor-François duc de Broglie, maréchal de France, prince du Saint-Empire, chevalier des ordres du roi, gouver-

neur de Béthune, et de très-haute et très-puissante dame madame Louise-Augustine Salbigothon-Crozat de Thiers, maréchale, duchesse de Broglie. (Paris, 11 février 1768.) — Provisions d'office de notaire royal à Pouilly-sur-Loire pour Me Guillaume-Jacques-François Guillerault, praticien, en remplacement de feu Guillaume Guillerault, son père (Versailles, 26 avril 1769); — de bailli des justices de Bouy, Travan, Passançay, Marcenay et dépendances, par Benoît Moreau des Marais, seigneur desdits lieux, pour Me Etienne Goussot, licencié ès-lois, procureur au bailliage et pairie de Nevers (Château des Bordes, 30 décembre 1768); — de notaire royal à Moulins-Engilbert pour Me Jean-Baptiste-Lazare Pougault, en remplacement de Me Lazare Pougault, son père (Paris, 24 mai 1769); — de notaire royal à Lucenay-les-Aix pour Me Joseph Lemoine, en remplacement de Me Pierre Boudard, démissionnaire (Paris, 24 mai 1769); — de notaire royal à Rouy-aux-Amognes pour Me Charles Merland (Paris, 21 juin 1769); — de conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Guillaume Dubled, sieur du Boulay, avocat en Parlement, en remplacement du feu sieur Simon Roux (8 août 1769); — de notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Louis-Martial Barault, en remplacement de Me Nicolas Voilleau (Paris, 26 août 1769); — de notaire royal à Narcy pour Me Guillaume Adam, en remplacement de Me Theuran (Paris, 21 juin 1769); — de notaire royal à La Nocle pour Me Etienne Debon, en remplacement de Me Jean Boullier (Paris, 4 octobre 1769); — de gouverneur et lieutenant-général pour le roi au pays et duché de Nivernais et Donziais, ville et bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour le duc de Nivernais. (Fontainebleau, 12 octobre 1768.) — Union à la requête de Denis-François Angran d'Alleray, conseiller honoraire du Parlement de Paris, procureur général du roi au Grand Conseil, et Marie-Angélique-Catherine d'Arlus, son épouse, seigneur et dame des terres, justices et seigneuries de Bazoches, Pierre-Pertuis, Pouilly, Neuffontaines, Vauban et Domecy-sur-Cure, des justices de la châtellenie de Neuffontaines et de celle de la terre et seigneurie de Domecy-sur-Cure, avec la justice du bailliage de Bazoches. (Compiègne, juillet 1765.) — Provisions d'office de notaire royal et apostolique, résidant à La Charité, pour Me Edme-Nicolas Balley, avocat en Parlement, en remplacement de Me Claude-Etienne Bourcier (Paris, 25 avril 1770); — de notaire royal en la paroisse de Cervon pour Me Joseph Guillemain (Paris, 23 mai 1770); — de juge de la justice de Coulon par Me Claude-Gédéon Etignard, seigneur de Coulon, pour Me Jean-Alban Heulhard, avocat en Parlement, demeurant à Lormes (Coulon, 3 décembre 1762); — de notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Antoine Dubost, praticien, en remplacement de Me Guillaume-Elisabeth Bureau. (Paris, 6 juillet 1770.) — Lettres à terrier pour messire Louis-Jean Bertier, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils d'Etat et privés, intendant de justice, police et finances de la ville et généralité de Paris, seigneur de Sauvigny, du Clois, Rebource et Isenay en partie, et autres lieux, pour sesdites terres et seigneuries. (Paris, 20 juin 1770.) — Contrat de mariage entre messire Augustin de Lespinasse, capitaine au corps royal de l'artillerie, demeurant à Pouilly-sur-Loire, fils majeur de défunt messire François-Edme de Lespinasse, écuyer, sieur des Pivotins, et de dame Marie Fouineau, et dame Louise-Angélique Beaufils, veuve de Me Simon Philippe, vivant procureur au Parlement de Paris, fille de feu Antoine Beaufils, architecte et entrepreneur des ouvrages du roi, et de dame Eugénie Pluvinet. (Pouilly-sur-Loire, 26 février 1770.) — Provisions d'office d'assesseur en la maréchaussée à Nevers pour le sieur Claude-Edouard-François-de-Paule de Bissy, en remplacement du sieur Parmentier, démissionnaire (Compiègne, 1er août 1770); — de juge de la seigneurie de Certaine par Jean-Pierre de Certaine, chevalier, seigneur de Certaine, Villemolin, le Chemin en partie, Lachez et autres lieux, pour Me Simon Delagrange d'Urbigny, avocat en Parlement (Château de Villemolin, 1er octobre 1768); — de notaire royal en la paroisse de Lichy pour Me Pierre Clément. (Paris, 5 décembre 1770.) — Lettres à terrier pour Joseph-Christophe Lemuet de Bellombre, chevalier, sire de la baronnie et poté d'Asnois, Saligny et Bidon, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, Thurigny pour les deux tiers, Escolives, Bellombre, la Motte-du-Monceau et première moitié de Jussy, lieutenant-général d'épée au bailliage d'Auxerre, pour ses terres et seigneuries, poté d'Asnois, de Saligny et Bidon, seigneurie de Saint-Germain-des-Bois pour les deux tiers par indivis avec le chapitre de Nevers, et Thurigny, situées en Nivernais (Paris, 15 septembre 1770); — pour le duc de Nivernais, à cause de sa châtellenie de Liernais. (Paris, 9 mars 1771.) — Provisions d'office de juge de la terre de Champlevrier et des justices de Champrobert, la Verchère, la Corvée, Montcharlon, Saint-Jean-de-Curty, Villeneuve, Villette-les-Forges, Chillot et Mary-sous-la-Montagne en partie, par Denis-Robert Bruneau, baron de Vitry-sur-Loire, seigneur de Champlevrier, Champrobert et autres lieux, pour Me René Bertrand, notaire et procureur, demeurant à

Larochemillay (Château de Champlevrier, 9 janvier 1771); — de conseiller du roi, président, prévôt, juge, garde-scel en la prévôté royale de Sancoins pour Me Jacques-Philippe Ruby de Bergerenne, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Sancoins, en remplacement de feu Me Jean-Marie Collin (Paris, 2 avril 1771); — de juge de Guérigny par messire Pierre Babaud de La Chaussade, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, pour Me Joseph Guillier, avocat en Parlement, demeurant à Nevers. (Château de Guérigny, 6 décembre 1762.) — Testament du sieur Joseph Pinet de Tronsin, bourgeois en la ville de Nevers. (Nevers, 27 août 1768.) — Provisions d'office de maire en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour une période de trois ans, pour le sieur Gourjon (Fontainebleau, 1er novembre 1771); — de bailli de la justice des Ecuyers, en la paroisse de Pouilly-sur-Loire, par Claude-Marie Dodard, chevalier, seigneur de Saint-Andelain, Breugnon, les Chazeaux, les Ecuyers, Neuville et autres lieux, maistre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour Me Guillaume-Jacques-François Guillerault, seigneur de Villerot, avocat en Parlement, notaire royal et lieutenant en la justice de Pouilly-sur-Loire (Château du Nozet, paroisse de Pouilly, 5 janvier 1772); — de lieutenant en la justice de Pouilly-sur-Loire par frère Philibert Lorin, prieur claustral de La Charité-sur-Loire, pour le même. (La Charité, 7 janvier 1772.) — Lettres à terrier pour messire Charles-Louis-David Le Pelletier, chevalier de Malte, comte d'Aunay, baron d'Epiry, Sainte-Péreuse, Berne et Grandry, cornette de la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, pour ses terres et seigneuries d'Aunay, Epiry, Sainte-Péreuse, Berne, Grandry, Cervon, la Chaume, le Tillot, Marcilly, Vernisy, le Plotot, le Crenay, le Creuzet, Sardy en partie et autres lieux. (Paris, 26 octobre 1771.) — Provision d'office de notaire royal à Asnan pour Me François Bouquerot, en remplacement de feu Me Philibert Robin. (Paris, 26 mars 1772.) — Lettres à terrier pour messire Guillaume-Blaise Quesnay, seigneur de Beauvoir, Saint-Germain-en-Viry, la Motte-Touvaille, Beaurepaire et dépendances, pour ses terres et seigneuries de Beauvoir et Saint-Germain-en-Viry, situées en Nivernais. (Paris, 12 février 1772.) — Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur messire François-Marie de Mascrany de Château-Chinon, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, président en sa Chambre des comptes, fils de haut et puissant seigneur messire Louis de Mascrany, chevalier, marquis de Paray, comte de Château-Chinon, Lormes, Servolle et autres lieux, maître des requêtes honoraire, et de haute et puissante dame Marie Picot de Clos-Rivière, demeurant à Paris, en leur hôtel, rue Charlot-au-Marais, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et damoiselle Catherine-Claudine-Camille Douet de Vichy, mineure, fille aînée de messire Claude-Gabriel Douet de Vichy, chevalier, seigneur de la Salle-Sairette, baron de Saint-Désiré et Vaux-sous-Mont-Dore, conseiller au Parlement, et de dame Madeleine-Camille Le Pescheux. (Paris, 29 février 1756.) — Provisions d'office de notaire royal à Sancoins pour Me Jean-Baptiste Ménard, en remplacement de feu Me Gabriel Ménard, son père (Paris, 29 avril 1772); — de notaire royal à Cervon pour Me Germain Guillemain, en remplacement de Me Joseph Guillemain. (Paris, 26 février 1772.) — Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur Louis-Gabriel Planelli de Mascrany de La Valette, chevalier, marquis de Maubec, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, fils majeur de haut et puissant seigneur Laurent Planelli de Mascrany, chevalier, baron de Maubec, l'une des quatre premières baronnies du Dauphiné, seigneur de Bourgoing, Saint-Alban, Thorigny, la Valette et autres lieux, et de haute et puissante dame Anne-Thérèse de Lenfaut, son épouse, et damoiselle Madeleine-Camille de Mascrany de Château-Chinon, fille mineure de haut et puissant seigneur François-Marie de Mascrany, chevalier, comte de Château-Chinon, et de haute et puissante dame Claudine-Camille de Vichy. (Paris, 3 février 1772.) — Provision d'office de bailli, juge civil et criminel des terres de Diennes, Chevannes-les-Crots et dépendances par Benoît de Maulnoury, chevalier, seigneur d'Aubigny, Romenay, Diennes, Langy et autres lieux, pour Me Guillaume Decray, avocat en Parlement, procureur fiscal de la châtellenie de Decize et dépendances. (Château de Romenay, 26 avril 1771.) — Lettres à terrier pour Louis-Etienne-François de Damas, chevalier, seigneur, comte de Crux, baron de Demain, La Collancelle et autres lieux. (Clermont-Ferrand, 10 août 1772.) — Provision d'office de bailli de Guérigny pour Me Pierre-Guillaume Morin de Maunoir, avocat en Parlement. (Château de Roussillon de Guérigny, 1er décembre 1772.) — Testament de messire Nicolas-Etienne de Chaugy, chevalier, seigneur, comte de Roussillon, maréchal des camps et armées du roi. (Château de Roussillon, 1er décembre 1772.) — Provisions d'office de notaire royal à Dornes pour Me Jean Racot, en remplacement de feu Me Jean-Amable Martinon (Versailles, 31 décem-

bre 1772) ; — de notaire royal à Prémery pour Mᵉ François Rabier, en remplacement de feu Mᵉ Michel-Gabriel Paillard (Paris, 24 février 1773) ; — de bailli et juge gruyer de Lormes, à la part de Châlons, par Pierre-Constantin Le Vicomte, comte de Blangy, seigneur châtelain et haut justicier de Villers-Bocage, seigneur de Barriville et Tiellement, baron de la terre et baronnie de Lormes, à la part de Châlons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, pour Mᵉ Paul-Louis Meslier, avocat en Parlement. (Château de Villers-Bocage, 30 septembre 1772.) — Provisions d'office de notaire royal à Anthien pour Mᵉ Jean Pelletier, en remplacement de Mᵉ Toussaint Pelletier, son père (Paris, 24 mars 1773) ; — de notaire royal à Tresnay pour Mᵉ Claude Meure, en remplacement de feu Mᵉ Gabriel Bénard. (Paris, 12 mai 1773.) — Lettres à terrier pour le sieur Michel Bouez du Chesne, avocat au Parlement de Paris, y demeurant, pour sa terre et seigneurie d'Amazy et Chevannes. (Paris, 7 avril 1773.) — Contrat de mariage entre messire Jacques-Sébastien-Louis Dubois, écuyer, ci-devant officier au régiment d'infanterie de Limousin, président en la Chambre des comptes de Nevers, fils majeur de dame Catherine-Elisabeth Chaillot et de feu Mᵉ Sébastien Dubois, écuyer, seigneur des Bordes, le May, Champaignot, commissaire ordinaire des guerres, et veuf de demoiselle Anne-Louise-Catherine-Elisabeth Carrelet, et damoiselle Anne-Marie-Elisabeth de Bèze, fille majeure de messire Jacques-Vincent de Bèze, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major des grenadiers royaux de Languedoc, écuyer, seigneur de Vèvre et du fief de Tannay, et de défunte dame Elisabeth Hiéromini. (Nevers, 6 février 1773.) — Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur Louis-Etienne-François Damas, chevalier, seigneur, comte de Crux, baron de Demain et La Collancelle, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Limousin infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et menin de Monseigneur le Dauphin, demeurant à Paris, rue Gaillon, paroisse Saint-Roch, fils majeur de feu très-haut et très-puissant seigneur Louis-Alexandre Damas de Crux, chevalier, seigneur, comte de Crux, baron de Demain et La Collancelle, marquis de Souhey, vicomte de Grésigny, seigneur de Sainte-Euphraine, Magny en partie et autres lieux, et de très-haute et très-puissante dame Marie-Louise de Menou, son épouse, actuellement sa veuve, marquise de Menou, dame de Menestreau et Villiers-Blosset, ledit seigneur comte de Damas, veuf sans enfants de feu très-haute et très-puissante dame Louise-Augustine-Thérèse de Broglie, princesse du Saint-Empire, et très-haute et très-puissante damoiselle Eulalie-Xavière de Talaru, fille de très-haut et très-puissant seigneur César-Marie de Talaru, marquis de Talaru, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur général d'infanterie, gouverneur des villes et châteaux de Phalsbourg et Sarrebourg, conseiller d'Etat, premier maître d'hôtel de la feue reine et premier maître d'hôtel de Mᵐᵉ la Dauphine en survivance, et de très-haute et très-puissante dame Marie-Justine de Sassenage, son épouse, dame de Mᵐᵉ la comtesse de Provence, demeurant à Paris, en leur hôtel, rue Vivienne, paroisse Saint-Eustache. (Paris, 5 avril 1773.) — Provisions d'office de notaire royal et apostolique à La Charité-sur-Loire pour Mᵉ Joseph Binet, en remplacement de Mᵉ Nicolas Balley (Compiègne, 4 août 1773) ; — de notaire royal à Clamecy pour Mᵉ Etienne-Godefroy Gandouard, en remplacement de Mᵉ Claude Dupin. (Fontainebleau, 20 octobre 1773.) — Lettres à terrier au duc de Nivernais pour ses châtellenies de Decize, Champvert, Charrin et Gannay. (Paris, 1ᵉʳ septembre 1773.) — Provision d'office de conseiller-procureur du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Joseph Jourdier, avocat en Parlement, en remplacement de feu Mᵉ Jacques Sallonnyer de Faye. (Compiègne, 4 août 1773.) — Lettres à terrier pour les abbés et chanoine du chapitre de Saint-Barthélemy de Cervon. (Clermond-Ferrand, 13 décembre 1773.) — Lettres de garde gardienne pour les prieur et religieux de La Charité. (Versailles, 11 décembre 1773.) — Provisions d'office de notaire royal à Vauclaix pour Mᵉ René Pelletier, en remplacement de feu Mᵉ Antoine Chrétien (Paris, 26 mai 1773) ; — de notaire royal à Tannay pour Mᵉ Philibert Brotier, en remplacement de Mᵉ François Morlé (Paris, 12 janvier 1774) ; — de notaire royal à Gâcogne pour Mᵉ François Mineau, en remplacement de Mᵉ Pierre-Antoine Collin (Paris, 28 janvier 1774) ; — de conseiller-maire de la ville et communauté de Tannay pour Mᵉ Charles-Marcelin Santilly, officier de milice. (Paris, 12 janvier 1774.) — Lettres à terrier pour la communauté de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (Clermont-Ferrand, 7 mars 1774.) — Provisions d'office de notaire royal à Epiry pour Mᵉ Charles-Simon Delagrange, en remplacement de Mᵉ Simon Delagrange, son père (Paris, 23 février 1774) ; — de notaire royal à Châtillon-en-Bazois pour Mᵉ Pierre Richard (Paris, 23 février 1774) ; — de juge et bailli de Thurigny par messire Pierre-Marie de Noury, chevalier, seigneur de Thurigny et Véroux en partie,

pour le même (Thurigny, 15 juillet 1773); — de procureur du roi en la maréchaussée de Bourbonnais, à la résidence de Nevers, pour Me Joseph Guillier, avocat en Parlement, demeurant à Nevers (Versailles, 25 avril 1774); — de conseiller au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Louis-Bernard Gourjon, en remplacement du sieur Antoine Galaix (Paris, 20 avril 1774); — de bailli de la justice du prieuré de Saint-Révérien pour Me Jean-François Héreau, avocat en Parlement (1er juin 1774); — de bailli de la justice et seigneurie d'Eugny par Germain-Joseph de Pagany, chevalier, seigneur d'Eugny, pour le même (Corbigny, 8 mai 1774); — de juge de la justice et seigneurie de la Chaise par Claude de Pagany, chevalier, seigneur de la Chaise, Précy, Chereaux et autres lieux, pour le même. (Château de la Chaise, 12 juin 1774.) — Délibération du corps de la ville de Lormes fixant le boisseau de grains à 60 livres. (Lormes, 14 novembre 1773.) — Lettres à terrier pour les prieur et religieux de l'abbaye de Bellevaux. (Clermont-Ferrand, 23 juin 1774.) — Provisions d'office de bailli au bailliage d'Ougny et dépendances par messire Paul-Augustin Faure d'Ougny, écuyer, ancien chevau-léger de la garde du roi, seigneur d'Ougny, pour Me Charles Merland, notaire royal, juge des justices de Saint-Cy et dépendances, Frasnay-le-Ravier et dépendances, demeurant à Rouy (Château d'Ougny, 6 août 1774); — de conseiller-lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Gabriel-Jean Meure, avocat en Parlement, en remplacement de feu Me Guy Blanzat (Paris, 30 juin 1774); — de juge et bailli de la justice de la commanderie de Biches par frère Louis Jourdain, chevalier, magistrat de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ancien agent général dudit ordre en France, commandeur de la commanderie de Biches, pour Me François-Marie Dubois, notaire à Moulins-Engilbert (Commanderie de Biches, 23 juin 1774); — de notaire royal à Saint-Révérien pour Me Pierre Desnoyers. (Compiègne, 17 août 1774.) — Arrêt du conseil supérieur de Clermont-Ferrand portant réglement des fonctions des avocats et procureurs du roi du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. (19 août 1774.) — Provisions d'office de bailli de la justice du prieuré de Biches par dom Philibert Louis, prieur claustral de La Charité et prieur de Biches, pour Me François-Marie Dubois, notaire à Moulins-Engilbert (Prieuré de La Charité, 13 août 1774); — de bailli et juge ordinaire de Vandenesse, Noury, Givry, Anizy, Pouligny-le-Bois, Verou, la Guette, les Arreaux et Arcy en partie, par Charles-Léonard de Baylens, chevalier, seigneur, marquis de Poyanne, Vandenesse, etc., lieutenant-général des armées du roi, pour Me Jean-Baptiste-Lazare Pougault, avocat en Parlement (Château de Vandenesse, 16 juin 1769); — de notaire royal à Sancoins pour Me Jean Dumont, en remplacement de feu Jean-Baptiste Ménard (Paris, 8 février 1775); — de bailli de la terre et seigneurie de La Celle-sur-Nièvre par Louise-Françoise-Léontine de Prunelé, dame de Fonfaye, La Celle-sur-Nièvre, Drigny, Savigny et autres lieux, pour Me Jean-Baptiste Bonnet, praticien (Château de Fonfaye, 15 janvier 1775); — de bailli et juge en chef des justice et bailliage de Lormes, à la part de Château-Chinon, Ouroux, Brassy et Dun-les-Places, par messire Louis de Mascrany, comte de Château-Chinon, pour Me Germain Guillemain de Tallon, avocat en Parlement, demeurant à Corbigny (Paris, 17 décembre 1774); — de bailli et juge des bailliage, comté, châtellenies et justice d'Aunay, Cervon, la Chaume, Marcilly, Vernizy, le Creuset et dépendances, par Charles-Louis-David Le Pelletier, chevalier, comte d'Aunay, baron d'Epiry, seigneur de Sainte-Péreuse, Grandry, autres lieux, maistre de camp de cavalerie pour le même (Château d'Aunay, 25 juillet 1774); — de bailli de la justice de la seigneurie de Beaumont et dépendances par Etienne-Nazaire Girard, écuyer, seigneur de Montifaut, Chasnay, la Vernière, Beaumont et autres lieux, pour Me Claude-Louis Millet, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (Château de Beaumont, 1er juillet 1775); — de bailli du comté de Château-Chinon par Louis, marquis de Mascrany, comte de Château-Chinon pour Me Lazare-Alexis Richou, avocat en Parlement, en remplacement de Me François Blandin, démissionnaire (Paris, 13 septembre 1775); — de notaire royal à Aunay pour Me Cosme Godin, en remplacement de Me Charles Regnault, démissionnaire (Paris, 17 mai 1775); — de notaire royal à Asnan pour Me Simon Comte, en remplacement de Me Daniel Dameron. (Paris, 29 juillet 1775.) — Lettres à terrier pour le chapitre de l'église cathédrale Saint-Lazare d'Autun, à cause de ses terres et seigneuries de Marigny, Sauvigny-sur-Yonne, Mézières et Beauregard en Nivernais. (Paris, 12 août 1775). — Provision d'office de conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Simon Mary, avocat en Parlement, en remplacement de Me Charles Alixand. (Paris, 5 avril 1775.) — Lettres à terrier pour Benoit Moreau, écuyer, secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, sergneur et propriétaire des terres et seigneuries de Bouy, Travant, Meauce, Trémigny, Montmigny et Passensay. (Paris, 14 juin 1775.) — Provisions d'office de notaire royal à Pouques pour Me Elie Camuzat (Fontainebleau,

19 octobre 1775); — de notaire royal à Saint-Parize-le-Châtel pour Mᵉ Hilaire Desmolins, en remplacement de feu Mᵉ François Gilbert. (Paris, 27 décembre 1775.) — Lettres à terrier pour Nicolas Dupré de Saint-Maur, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, intendant de Bourges, à cause de sa seigneurie de Sainte-Montaine. (Paris, 27 septembre 1775.) — Provisions d'office de notaire royal à Marigny-l'Eglise pour Mᵉ Thomas Bussy, en remplacement de feu Mᵉ Pierre Robin (Paris, 31 janvier 1776); — de notaire royal à Pouilly, paroisse de Fontenay, pour Mᵉ Guillaume-Denis Alloury, en remplacement de Mᵉ François Blandin (Paris, 17 janvier 1776); — de notaire royal à Nevers pour Mᵉ François Rigny, en remplacement de Mᵉ Pierre-Achille Rondeau. (Paris, 5 avril 1776.) — Contrat de mariage entre très-haut et très-puissant seigneur Louis-Etienne-François Damas, chevalier, comte de Crux, baron de Demain et La Collancelle, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Limousin, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien menin du roi, demeurant à Paris, en son hôtel, rue Gaillon, paroisse Saint-Roch, fils majeur de feu très-haut et très-puissant seigneur Louis-Alexandre Damas de Crux, chevalier, comte de Crux, baron de Demain et La Collancelle, marquis de Souhey, vicomte de Grésigny, seigneur de Saint-Euphraime, Magny en partie et autres lieux, et de feu haute et puissante dame Marie-Louise de Menou, marquise de Menou, dame de Menestreau, Villiers-Blosset et Colmery, ledit seigneur veuf en premières noces sans enfants de très-haute et très-puissante dame Louise-Augustine-Thérèse de Broglie, princesse du Saint-Empire, et en secondes noces aussi sans enfants de très-haute et très-puissante dame Eulalie-Xavière de Talaru, et très-haute et très-puissante damoiselle Sophie-Josèphine-Antoinette de Ligny, fille de très-haute et très-puissante dame Elisabeth-Jeanne de La Roche de Rambures, dame de Courtenay, et de très-haut et puissant seigneur Charles-Adrien, comte de Ligny, baron de Dombasle et de Briancourt, etc., maistre de camp de cavalerie. (Paris, 20 novembre 1775.) — Lettres à terrier pour Jean François de Bréchard, chevalier, seigneur, haut justicier de la terre de Brinay, patron et fondateur de l'église de Brinay, décimateur de la moitié de la dîme dudit lieu. (Paris, 20 mars 1776.)

B. 27. — Liasse, 134 pièces papier, 2 pièces imprimées.

1648-1725. — INFORMATIONS DE VIE ET MŒURS, PROCÈS-VERBAUX DE RÉCEPTION ET D'INSTALLATION. — Procès-verbal de l'installation de Mᵉ Pierre de Berne, en qualité de lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier : « Comme il a voulu prendre la place la plus proche de nous, président, à la droite, qui estoit occupée par religieuse personne dom François Rapine, prieur conventuel de cette ville, disant : « Monsieur, je vous prie de vous retirer de ma place qui m'est attribuée par l'édict de création de mon office d'assesseur. » A quoy auroit esté respondu par ledict sieur prieur audict Mᵉ Pierre de Berne : « Vous estes trop jeune pour m'oster de ma place, il y a quinze ans que j'en suis en possession en vertu de mon édict de création. Je possède ma charge par mérite et vous n'avez la vostre que par argent. » A mesme temps, le dessus de la chaise où estoit assis ledict sieur prieur a esté tiré et emporté par le sieur Hervé de Berne, qui seroit tombé par terre. Surquoy, nous, officiers susdictz, nous serions levez du bureau pour empescher qu'il n'arrivast désordre..... » Mᵉ Pierre de Berne avait eu ladite charge par résignation de Mᵉ Hervé de Berne, son oncle, qui l'avait eue lui-même par la résignation de Mᵉ Pierre de Berne, son frère. (3 mars 1648.) — Opposition par Mᵉ Charles Litaud, lieutenant particulier; Gilbert Litaud, Gilbert Douët et Jean Bourdoyseau, conseillers au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à l'installation comme conseiller honoraire de Mᵉ Hervé de Berne. Les opposants objectent que Mᵉ Antoine Goussot, président audit présidial « a le germain » sur damoiselle Sallonnyer, fiancée de Mᵉ Pierre de Berne ; Mᵉ Jacques Gascoing, lieutenant-général, « a l'issu et remué de germain »; Mᵉ Guillaume de Lespinasse, lieutenant criminel, « a l'issu de germain par alliance à cause de damoiselle Heleine Carpentier, sa femme »; Mᵉ Louis Desprez, avocat du roi, « a l'issu de germain et est parent tant de son chef qu'à cause de damoiselle Gabrielle Gascoing, sa femme » ; Mᵉ Jean Durye, conseiller, est allié dudit Mᵉ Hervé de Berne à cause de sa femme, belle-sœur de Louis de Cotignon, écuyer, seigneur de Châteauvert, parent desdits de Berne; Mᵉ Gabriel Guyonnin-Bonyneau, conseiller, est cousin de ladite Sallonnyer, fiancée de Mᵉ Pierre de Berne; Mᵉ Gilbert Millot, conseiller, « a le germain sur luy par alliance à cause de sa femme » ; Mᵉ Pierre Vyau, conseiller, « de son chef a aussi le germain »

sur ledit Me Pierre de Berne ; Me Jean Crevel, conseiller, « a aussi le germain sur luy à cause de sa femme, est encore parent de son chef » ; Me Charles Alaroze, conseiller, « à cause de sa femme a l'issu de germain sur ladite Sallonnyer », qui seroient au nombre de douze parents ou alliez, si ledict Me de Berne jouissoit du bénéfice desdictes lettres ». (5 mars 1648.) — Procès-verbal de l'installation de Me Hervé de Berne, ci-devant conseiller et assesseur civil et criminel au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en qualité de conseiller honoraire. (17 mars 1648.) — Requête présentée au présidial par Toussaint Baudrion, praticien, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, pour être reçu archer en la maréchaussée de ladite ville, en remplacement de Nicolas Coujard, duquel il avait fait acquisition dudit office. (9 juin 1648.) — Information de vie et mœurs pour Me Achille Dubuisson pour être reçu sergent royal (15 juin 1650) ; — pour Me René Lebrun, demeurant à Decize. — Décharge d'amende et dispense de comparaître à l'avenir aux assises du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour François Junet, sergent royal, demeurant à Corbigny, âgé de soixante-deux ans, et en exercice depuis 1628. Outre son âge, il invoque l'incendie de sa maison. (21 juin 1650.) — Réception de Gilbert Pellat comme archer du guet en la maréchaussée de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de feu Me Maurice Pellat, son père. (14 mai 1652.) — Décharges d'amende et dispenses de comparaître à l'avenir aux assises du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Louis Le Febvre, huissier en l'élection de La Charité, en exercice depuis dix-huit ans (25 octobre 1653) ; — pour Jean Marion, sergent royal depuis le 28 mai 1625. (4 novembre 1653.) — Procès-verbal d'installation de Me François Desprez, comme conseiller du roi et son premier avocat au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de Me Louis Desprez, son père, qui avait fait résignation dudit office en sa faveur. (7 août 1657.) — Information de vie et mœurs pour Me Jacques Pinette. (3 juillet 1658.) — Décharge d'amende et dispense de comparaître aux assises du présidial pour Antoine Frédellière, sergent royal, en exercice depuis le 30 avril 1636. (16 juillet 1658.) — Informations de vie et mœurs pour Me Pierre Gaullon, pour être reçu sergent royal (11 juin 1659) ; — pour Jean Synat, pour être reçu sergent royal. (8 octobre 1659.) — Décharge d'amende et dispense de comparaître aux assises du présidial pour François Boury, sergent royal, demeurant à Moulins-Engilbert, en exercice depuis 1644. (2 septembre 1662.) — Informations de vie et mœurs pour François Pellé (25 octobre 1662) ; — pour Denis Lempereur (26 septembre 1663) ; — pour Me Jean Bezou, procureur en l'élection de Nevers. (8 juillet 1663.) — Opposition par Me Gabriel Guyonin-Bonyneau, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la réception de Me Jean Gigot, en qualité de conseiller audit bailliage et siége présidial, « jusqu'à ce qu'il eût esté purgé d'un homicide auquel il se trouvoit impliqué et pour raison de quoy il y a décret contre luy décerné par le prévost des mareschaux de Moulins ». (5 juin 1663.) — Permission donnée à Marin Tranchant, archer du guet en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, d'exploiter comme les huissiers à cheval du Châtelet de Paris. (14 août 1663.) — Réception de Me Louis Gaulmier, praticien à Saint-Pierre-le-Moûtier, comme procureur postulant au présidial, en remplacement de Me Sylvestre Dupoil, qui avait résigné ladite charge en sa faveur. (13 août 1664.) — Réception de Me Gilbert Aujouhannet, sieur des Bois, comme conseiller-président en la châtellenie royale d'Hérisson. (21 février 1663.) — Procès-verbaux d'option pour l'office de procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mes Claude Luzy, Florimond Dubois, Jean Chambon, Etienne Dhéré, Gilbert Garnault, Jean Desforges, Toussaint Lejay et Léonard Geoffroy, notaires royaux et procureurs (5 avril 1666) ; — pour l'office d'avocat fiscal en la châtellenie de Decize par Me Nicolas Coppin, avocat en Parlement, qui outre ledit office s'était fait pourvoir à la mort de feu Me Denis Coppin, son père, de celui de grenetier au grenier à sel dudit Decize, puis l'avait cédé par résignation à Denis-François Coppin, son fils, avocat, et de celui de procureur du fait commun de la ville de Decize en 1647, charge qui avait été supprimée par l'édit du 22 décembre 1665 (4 décembre 1666) ; — pour l'office de conseiller du roi, assesseur en l'élection de Nevers par Me Philippe Millin, avocat en Parlement, qui avait en outre été pourvu par l'évêque de Nevers de la charge de bailli de Prémery (Prémery, 1er décembre 1666) ; — pour l'office de notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier par Me Jean Robin l'aîné, qui en outre était lieutenant de toutes les justices du prieuré conventuel de Saint-Pierre-le-Moûtier, bailli de la justice de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers en la paroisse de Saint-Pierre-le-Moûtier, juge d'Alardes, de la Vallée-Bureau et de l'Isle-Savary. (1er décembre 1666.) — Réception de sergent royal à Mhère pour François Béliard, demeurant à Auxerre, en remplacement de feu François Boichot. (28 septembre 1669.) — Information de vie et mœurs pour Me Jacques

Sallonnyer, avocat en Parlement, pour être reçu conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. (13 mars 1669.) — Décharge d'amende et dispense de comparaître aux assises du présidial pour Charles Viault, sergent royal, demeurant à Tannay, en exercice depuis le 27 août 1658. (17 juin 1670.) — Information de vie et mœurs pour Edme Dugué (10 février 1672); — pour Me François Louet (9 mars 1672); — pour Me Pierre Chevalier. (6 avril 1672.) — Décharge pour Me Jean Delagrange, bailli de Lormes à la part de Châlon, de l'amende qu'il avait encourue pour n'avoir pas comparu aux assises du présidial, et dispense d'y comparaître à l'avenir, à cause de son âge. (23 juillet 1675.) — Requête présentée au présidial par messire Guillaume de Saint Mesmin, écuyer, seigneur des Réaux et des Modières, conseiller du roi et prévôt général en la généralité de Moulins, pour l'enregistrement de ses lettre et provision d'office. (21 janvier 1676.) — Prise de possession de l'office de conseiller du roi, président en la châtellenie royale d'Hérisson, par Gilbert Aujouhannet, sieur des Bois. (21 janvier 1676.) — Présentation de caution par Me Jean Berthier, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, pour être reçu commissaire des saisies. (18 avril 1676.) — Prise de possession de l'office de préposé au bureau des dépôts pour les saisies de meubles et effets qui se saisiraient dans les dépendances de la terre d'Huban, pour Me Louis Gasté, maître chirurgien. (22 juillet 1676.) — Information de vie et mœurs pour Me Pierre Garnault, praticien à Saint-Pierre-le-Moûtier. (18 janvier 1678.) — Décharge d'amende pour Jean Bussière, huissier royal à Saint-Révérien, qui n'avait pas comparu aux assises du présidial. (28 mai 1683.) — Information de vie et mœurs pour Jean Archambault (25 octobre 1683); — pour Me Louis Camuzet, pour être reçu notaire royal à Nevers. (22 mai 1685.) — Immatriculation de Charles Vivier comme huissier-audiencier au grenier à sel de Moulins en Bourbonnais. (1er mars 1689.) — Installation de Me Léonard Gudin comme lieutenant aux bailliages de Château-Chinon et Ouroux, quoiqu'il ne soit pas licencié ès-lois. (25 avril 1687.) — Réception de Annet Bourdellier comme sergent royal en la châtellenie de Bessay. (27 juin 1689.) — Signification au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier de la part de Me Denis Joubert, bourgeois de Paris, de sa commission de chargé du recouvrement de la finance des offices d'essayeur-contrôleur des ouvrages d'étain. (19 juillet 1691.) Annexés : l'édit du roi portant création de l'office d'essayeur d'étain (mai 1691) et l'arrêt du Conseil d'Etat pour l'exécution dudit édit. (19 mai 1691). — Enregistrement du pouvoir d'exercer ses fonctions dans l'étendue du ressort de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Guillaume Litaud, huissier royal en Bourbonnais, résidant à Châteauneuf-sur-Allier (7 novembre 1691); — pour Sébastien Gueston, huissier royal en la châtellenie de Murat. (11 avril 1693.) — Procès-verbal d'installation en qualité de conseiller du roi, prévôt provincial de Château-Chinon et province du Morvan, de Nicolas-Henri Gauché, sieur de Vernoy, pourvu le 27 avril 1690 dudit office. (12 août 1693.) — Réception de Jean Aujouhannet, huissier royal en la ville de Cérilly. (2 décembre 1695.) — Réception de Mayeul Guyon à la charge d'archer. (11 août 1699.) — Réception de Me Pierre Esmalle comme notaire au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier. (23 avril 1704.) — Cautionnement de Me François de Paris pour exercer la charge de conseiller du roi, commissaire-receveur et contrôleur des saisies. (12 mars 1705.) — Informations de vie et mœurs pour Me Jean-Baptiste Deperthes, pour être reçu procureur fiscal au marquisat de la Tournelle (2 mars 1706); — pour Me Mathurin Lion, avocat en Parlement. (13 juillet 1711.) — Réception de Me Jean Jourdain de Brévignon, avocat en Parlement, bailli et subdélégué d'Aubigny, y demeurant, comme bailli de Sainte-Montaine et autres lieux en dépendant, en remplacement de Me Nicolas Blondeau, avocat en Parlement, démissionnaire. (20 mai 1713.) — Information de vie et mœurs pour Joseph Bidelet pour être reçu sergent royal à Châteauneuf. (26 avril 1713.) — Provision d'office de bailli de la justice du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Me Pierre Garnault, notaire royal et procureur au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. (23 juin 1716.) — Déclaration par Claude Dubois, huissier, syndic des huissiers au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, créé par édit du mois de juillet 1704 et supprimé par édit d'août 1716, du pouvoir d'exploiter sa vie durant, qui lui a été accordé par le roi en compensation de la suppression de son office. (23 février 1717.) — Information de vie et mœurs pour François Archambault (1er septembre 1717); — pour Me Joseph Bonamour (15 mars 1718); — pour Me Charles-Guillaume Gueneau, avocat à la cour, subdélégué à Moulins-Engilbert. (27 avril 1718.) — Bail à ferme de la prévôté de la châtellenie de Nevers par Mr de La Girondière pour trois années, pour 200 livres par an. (19 octobre 1718). — Informations de vie et mœurs pour Me Etienne-François Jourdan (18 janvier 1719); — pour Me Dominique Héreau, pour être reçu notaire royal à Corbigny

et Chitry-les-Mines (24 janvier 1719); — pour Mᵉ Balthazar Rousset, Jean-Baptiste Sallonnyer de Nyon et Jean Levesque, avocats en Parlement, pour être reçus : le premier bailli, le second lieutenant et le troisième procureur fiscal des justices temporelles du chapitre de Nevers. (6 septembre 1719.) — Réception de Mᵉ Louis Riffé comme notaire royal à La Charité. (7 janvier 1720.) — Information de vie et mœurs pour Mᵉ Claude Blandin, avocat en Parlement, demeurant à Nevers. (27 février 1720.) — Réception de Mᵉ Philippe Petitier comme notaire royal à Brassy, en remplacement de feu Mᵉ Jacques Petitier, son père. (19 mars 1720.) — Informations de vie et mœurs pour Mᵉ Mayeul Ménard (9 avril 1720); — pour Mᵉ Claude Dubois (16 avril 1720); — pour Mᵉ Jean-Baptiste Guillier pour être reçu notaire royal à Moulins-Engilbert (5 juin 1720); — pour Mᵉ André Micault de Saint-Léger (6 août 1720); — pour Mᵉ Gilbert Casset pour être reçu lieutenant en la châtellenie de Neuvy-le-Barrois. (13 novembre 1720.) — Décharge d'amende, levée d'interdiction et dispense de comparaître à l'avenir aux assises du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Jean Jourdin, bailli de la terre et justice de Sainte-Montaine, dans le ressort du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, mais éloignée de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier de plus de vingt-cinq lieues, et en considération de ce que ledit Jourdin, comme subdélégué de l'intendance du Berry, était astreint à une résidence continuelle à Aubigny, lieu de son domicile. (20 novembre 1720.) — Informations de vie et mœurs pour Jean Pannetier pour être reçu huissier à Prémery (22 avril 1721); — pour Mᵉ Jean Dubosc pour être reçu notaire royal. (29 janvier 1721.) — Réception de Mᵉ Pierre Vaillant comme notaire royal à Nevers, en remplacement de feu Mᵉ François Dureau (13 janvier 1722); — de Mᵉ Guillaume-Elisabeth Dureau, praticien, comme notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier (25 février 1722); — de Mᵉ Jean-Gilbert Courtois du Buisson comme greffier des arbitrages et compromis et notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de feu Mᵉ Claude Dollet (4 mars 1722); — de Mᵉ Jean-François Delin, avocat en Parlement, comme bailli des bailliages de Druy et dépendances (11 mars 1722); — de Mᵉ Gilbert Boullier comme notaire royal en la paroisse de La Nocle (22 avril 1722); — de Mᵉ Mathieu Legoube, avocat en Parlement, comme notaire royal à Prémery, en remplacement de feu Mᵉ Achille Regnault. (1ᵉʳ juillet 1722.) — Information de vie et mœurs pour Mᵉ Charles Berriat pour être reçu procureur en l'élection de Clamecy. (28 juillet 1722.) — Provision d'office de juge des terre et justice du Pontot pour Mᵉ François Delagrange, bailli du bailliage de Lormes-Châlons, juge de Chassy et autres lieux, en remplacement de Mᵉ François Delagrange, avocat en Parlement, son père. (22 août 1722.) — Réception de bailli de la justice de Menetou-Ratel, dépendant de la chapelle de Saint-Nicolas dudit lieu, pour Mᵉ Galliot Delapierre, maître particulier des eaux et forêts de Sancerre (25 novembre 1722); — de notaire royal résidant à Tresnay pour Mᵉ Gabriel Bénard, praticien (27 janvier 1723); — d'huissier royal exploitant par tout le royaume, à la collation de la chartreuse du val Saint-Georges, pour Mᵉ Jean Rougelot, en remplacement de feu Mᵉ Joseph Roy (17 juin 1723); — de sergent royal au présidial de Saint Pierre-le-Moûtier pour Mᵉ Joseph Delagarde, praticien, en remplacement de feu François Dubois. (7 juillet 1723.) — Information de vie et mœurs pour Mᵉ Pierre Delafond. (28 juillet 1723.)

B. 28. — 167 pièces papier.

1726-1740. — RÉCEPTIONS, INFORMATIONS DE VIE ET MŒURS. — Réceptions de Mᵉ François Moisy, l'aîné, procureur au bailliage et pairie de Nivernais, comme notaire royal à Nevers (7 mai 1726); — de Charles Bourdeau comme concierge des prisons de Nevers. (31 mai 1726.) — Information de vie et mœurs pour Joseph Roy nommé huissier royal par dom Anselme de Montenay, prieur de la chartreuse du Val-Saint-Georges, en remplacement de Jean Rougelot (11 juillet 1726); — pour Mᵉ Gabriel Quantin, pour être reçu procureur en l'élection de La Charité. (30 juillet 1726.) — Réception de Mᵉ Antoine Tissier comme notaire royal à Nevers, en remplacement de Mᵉ Nicolas Testelette (9 septembre 1726); — de Mᵉ Jacques Lagoutte comme notaire royal à Nevers, en remplacement de feu Mᵉ Jean Lagoutte, son père (11 juin 1727); — de Mᵉ Paul Grignard, praticien, demeurant à Champallement, comme notaire royal à Montenoison, en remplacement de feu Mᵉ Philibert Gaullon (14 janvier 1727); — de Lazare Garenne comme sergent royal à Issy-l'Evêque, en remplacement de Lazare Rollin (18 février 1728); — de Mᵉ Jean Geoffroy, praticien, demeurant à Luzy, comme huissier royal à la résidence de Luzy, en remplacement de Jean Pannecet (3 mars 1728); — de Mᵉ François Héreau, avocat en Parlement, comme notaire royal à Corbigny (15 avril 1728); — de Mᵉ Jacques Richard, praticien, demeurant en la ville de Luzy, comme huissier royal à Luzy, en remplacement de feu

Antoine Aubert (9 juin 1728); — de Mᵉ Claude Tapin, praticien, demeurant à Clamecy, comme notaire royal à la résidence dudit Clamecy, en remplacement de feu Mᵉ Jean Pourcher (14 juillet 1728); — de Mᵉ Claude-Gabriel Buisson, praticien, demeurant à Clamecy, comme notaire royal audit lieu (10 août 1728); — de Mᵉ Eustache Blondeau, lieutenant au bailliage de Prémery, comme notaire royal à la résidence dudit Prémery (23 février 1729); — de Mᵉ Edmond Decray comme notaire royal à Decize, en remplacement de Mᵉ Jacques Decray, son père (18 mai 1729); — de Mᵉ François Guynet, avocat au Parlement de Paris, comme juge-bailli de la justice de Chasnay (22 juin 1729); — de sergent royal à Decize pour François-André Decray, praticien, en remplacement de feu Étienne Chatelain (15 septembre 1729); — de Mᵉ Léonard Robinot, comme notaire royal à Decize, en remplacement de feu Mᵉ Denis-François Enfert. (15 février 1730.) — Provision d'office de bailli de la justice de Chambon par Charles-François-Siméon Cochet de Mont, seigneur de la baronnie de la Ferté-Chaudron, Chantenay, Azy-le-Vif, Toury-en-Séjour, Précy, Livry en partie et Chambon, pour Mᵉ Claude Dubois. (Château de la Ferté-Chaudron, le 1ᵉʳ juin 1730.) — Réception de Mᵉ Gilbert-Pierre Ruby comme notaire royal à Sancoins, en remplacement de Mᵉ Jacques Alabat (21 juin 1730); — de Mᵉ Jacques Delagogué, avocat en Parlement, bailli de Bonny-sur-Loire, comme bailli de Léré (5 juillet 1730); — de Mᵉ Jean-François Boutisseau, praticien, comme notaire royal à Apremont, en remplacement de feu Mᵉ Jean-François Tissier (26 juillet 1730); — de Mᵉ Jean-Marie Sallonnyer de Nyon, avocat en Parlement, comme procureur du roi en la maréchaussée de Moulins, à la résidence de Nevers (23 août 1730); — de Mᵉ François Guynet, avocat en Parlement, comme assesseur en la maréchaussée de Moulins, à la résidence de Nevers (23 août 1730); — de Mᵉ Lazare Pougault, procureur en la châtellenie de Moulins-Engilbert, comme notaire royal au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de Mᵉ Guillaume Pougault, son frère (30 août 1730); — de Mᵉ Étienne Millelot, notaire royal à Clamecy, comme bailli des justices de Ferrière et Villaine, office auquel il avait été nommé par le sieur Grosjan de Vincelle, seigneur desdits lieux (5 septembre 1730); — de Mᵉ François Bonamour, praticien, comme notaire royal à Ouroux (7 août 1731); — de Mᵉ Philibert-Augustin Descollons comme notaire royal à Nevers, en remplacement de feu Mᵉ Pierre Vaillant (4 juillet 1731); — de Mᵉ Antoine Goussot, praticien, comme notaire royal à Nevers (12 décembre 1731); — de Mᵉ François-Edme de Lespinasse, sieur des Pivotins, comme bailli de la justice de Pouilly et dépendances, dépendant de l'office du prieur claustral de La Charité, et nommé par dom Jacques Bouillet-Saint-Léger, prieur claustral (9 janvier 1732); — de Mᵉ Pierre-Mathieu Robin, procureur fiscal de la ville et comté de Prémery, comme notaire royal audit Prémery, en remplacement de feu Mᵉ Roch-François Legoube (5 mars 1732); — de Mᵉ Pierre Lefiot comme notaire royal à Nevers (5 mars 1732); — de Mᵉ Jacques Desmolins comme notaire royal à Monceaux-le-Comte, en remplacement de feu Mᵉ Claude Desmolins (19 mars 1732); — de Mᵉ Marin Huet de Courjamont, avocat en Parlement, comme bailli des bailliages du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, Livry et dépendances (3 décembre 1732); — de Mᵉ Jacques Pellault comme notaire royal au bourg de La Guerche, en remplacement de feu Mᵉ Etienne Pellault, son père (3 décembre 1732); — de Mᵉ Dominique Héreau, notaire royal et procureur fiscal de Corbigny, comme bailli et juge de la justice d'Héry, charge à laquelle il avait été nommé par messire Paul-Georges de Bonny, chevalier, seigneur dudit lieu (25 février 1733); — de Mᵉ Pierre Robin, praticien, demeurant en la paroisse de Marigny-l'Eglise, comme notaire royal, résidant audit lieu, en remplacement de Mᵉ François Rocheux, qui avait fait résignation de ladite charge (25 février 1733); — de Mᵉ Jean-Charles-Marie Garilland comme notaire royal à Savigny-sur Canne, en remplacement de feu Mᵉ François Charpin (10 février 1734); — de Mᵉ François Fautras, procureur au bailliage et pairie de Nivernais, comme notaire royal au présidial, en remplacement du feu sieur Michot (10 février 1734); — de Mᵉ Lazare Devoucoux, notaire au duché de Nivernais, comme notaire royal à Château-Chinon, en remplacement de Mᵉ Léonard Moreau. (4 avril 1734.) — Réceptions de Mᵉ Jean Jolly, avocat en Parlement et procureur fiscal de Lormes, comme bailli de Lormes à la part de Châlons (30 juin 1734); — de Mᵉ Gilbert Cortet, avocat en Parlement, comme procureur du roi de la ville de Luzy. (1ᵉʳ octobre 1734.) — Information de vie et mœurs pour Mᵉ Jean-Baptiste Sallonnyer, sieur de Nyon, avocat en Parlement. (12 janvier 1736.) — Réceptions de Mᵉ Pierre Levesque, avocat en Parlement, comme bailli de la justice du pourpris de Saint-Etienne (8 février 1736); — de François Coutant du Vernay comme sergent royal, en remplacement de Léonard Gentil (8 février 1736); — de Mᵉ Louis Mallet, demeurant à Vignes, comme notaire royal à la résidence de Neuffontaines, en rem-

placement de feu Me Jean Ragon. (18 avril 1736.) — Provision d'office de lieutenant de bailli des bailliage, justice et châtellenie de Saint-Parize-le-Châtel et dépendances, donnée par messire Germain-Joseph de Pagany, chevalier, seigneur de Saint-Parize-le-Châtel et autres lieux, chevalier d'honneur au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à Me Jean-Louis Ruby, procureur audit bailliage et siége présidial. (Château de Saint-Parize-le-Châtel, 3 juin 1736.) — Réception de Me Claude-Emery Grenot, contrôleur des actes de la ville de Decize, comme notaire royal au grenier à sel dudit Decize, en remplacement de feu Me Gilbert Griffet (5 septembre 1736); — de Me Jacques Thèveneau comme médecin du roi en la ville de Nevers, avec pouvoir d'exercer ladite charge dans tout le ressort de Saint-Pierre-le-Moûtier, jusqu'à ce que la charge de médecin du roi en la ville de Saint-Pierre le-Moûtier soit pourvue d'un titulaire (23 janvier 1738); — de Me François Perreau comme notaire royal à Montigny-sur-Canne (12 février 1738); — de Me Pierre Camuzat notaire royal à La Guerche, comme bailli des bailliage et justice du Chautay (26 mars 1738); — de Me Mayeul Ménard, praticien, demeurant à Sancoins, comme notaire royal à Sancoins, en remplacement de feu Me Gilbert Casset (16 avril 1738); — de Jean Fournier comme geôlier des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier (6 mai 1738); — de Me Etienne Maisonseule, praticien, demeurant en la ville de Luzy, comme sergent royal audit lieu (4 juin 1738); — de Me Jean-Quantin Roy, praticien, demeurant au lieu de Chalaux, paroisse de Saint-Martin-du-Puits, comme notaire royal audit lieu de Chalaux, en remplacement de feu Me Claude Taboureau (4 juin 1738); — de Me Louis Gorget comme notaire royal à Champlemy, en remplacement de feu Me Louis Gorget, son père (20 juin 1738); — de Me Louis Pagelet, praticien, comme sergent royal à Saint-Saulge, en remplacement de François Drouet (2 juillet 1738); — de Me François de Razout, notaire au bailliage de Saint-Martin-du-Puits, comme notaire royal à la résidence dudit Saint-Martin-du Puits, en remplacement de feu Me Jean Thibault (9 juillet 1738); — de Me Nicolas Dubois, praticien, comme premier huissier-audiencier de police du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de feu Gilbert Sallé (30 juillet 1738); — de Me Guillaume Guillerault comme notaire royal à Pouilly-sur-Loire (30 juillet 1738); — de Me Jacques-Marie Riffé, procureur au bailliage et pairie de Nevers, comme notaire au grenier à sel de la ville de Nevers, en remplacement de feu Me Jean Passot (6 août 1738); — de Me Robert Triballat, praticien, comme notaire royal à Nevers, en remplacement de feu Me Robert Fion (20 août 1738); — de Me François Gestat, avocat en Parlement, comme notaire royal à Champlemy (3 septembre 1738); — de Me Pierre-Henry Leblanc, greffier aux bailliage et pairie de Nevers, comme notaire royal à Nevers, en remplacement de Me Claude-Henry Guillier (3 septembre 1738); — de Me Philibert Morand, notaire au duché nivernais, demeurant à Saint-Parize-le Châtel, comme notaire royal à la résidence de Dornes, en remplacement de feu Me Antoine Dhéré (1er décembre 1739); — d'Etienne Jourdier comme huissier royal à Issy-l'Evêque (18 mars 1739); — de François Goussot comme sergent royal à Vauclaix, en remplacement de Denis Grosjean (25 juin 1739); — de Me Jacques Bruandet comme notaire royal au grenier à sel de Château-Chinon, en remplacement de feu Me Jean Laumain. (8 juillet 1739.) — Informations de vie et mœurs pour Me Toussaint Pelletier, praticien, demeurant à Vauclaix (13 janvier 1740); — pour Me Jean Paillet, demeurant à Lormes. (13 janvier 1740.) — Réception de Me Pierre Joully, avocat en Parlement, demeurant à La Charité-sur-Loire, comme lieutenant-général de la ville et justice de ladite ville de La Charité, dépendant du prieuré dudit lieu (20 janvier 1740); — de Me Pierre Caron comme notaire royal à Nevers, en remplacement de feu Me Pierre Dubois (20 janvier 1740); — de Me Pierre Danthault, praticien, demeurant à Moulins-Engilbert, comme huissier royal audit lieu, en remplacement de Paul Enfert (24 février 1740); — de Me Antoine Collin, praticien, comme notaire royal à Gacogne (30 mars 1740); — de Me Etienne Rabier, praticien, comme sergent royal à Corbigny, en remplacement de feu André Lebrun (6 avril 1740); — de Me Jean-François Batailler comme notaire royal à Nevers, en remplacement de Me Jacques Frébault (18 mai 1740); — de Me François Delarue, docteur en médecine, comme médecin du roi en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier et ressort du siége présidial dudit lieu (4 juin 1740); — de Me Antoine Houdaille comme notaire royal à Montsauche, en remplacement de feu Me Jean-Baptiste Cordin (3 août 1740); — de Me Jean-Alban Pannetrat comme notaire royal à Dun-les-Places. (9 novembre 1740.)

B. 29. — Liasse. 1 pièce parchemin. 196 pièces papier.

1741-1755. — RÉCEPTIONS, INFORMATIONS DE VIE ET MŒURS. — Nomination de Me François Delin, avocat en Parlement, juge de Fontaine, par les membres du

présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme juge des justices d'Aubigny-le-Chétif, la Forêt-sur-Canne, Thaix, Fours et Maisons-en-Longues-Salles, Chevannes les-Crots, la Chaise et le Marest, Avril-les-Loups, la Grenouille, Coulonges, la Vallée-Bureau, paroisse de Diennes, Lancray, paroisse de Montigny-sur-Canne, la Loge, paroisse de Diennes, et Montambert, jusqu'à ce que les seigneurs desdites terres aient présenté des juges pour leurs justices. (26 janvier 1741.) — Réceptions de Mᵉ Louis François, procureur, demeurant à Saint-Saulge, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Mᵉ Pierre Ravisy (12 octobre 1741); — de Mᵉ Philibert Langlois, écuyer, seigneur de la Prévostière, comme capitaine du château de Decize, nommé par le duc de Nevers (13 octobre 1741); — de Mᵉ Jacques Pornotte, commis-greffier-plumitif au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme notaire royal en la ville dudit Saint-Pierre-le-Moûtier (29 novembre 1741); — de Mᵉ Pierre Guillier, procureur de la châtellenie de Moulins-Engilbert, comme notaire royal audit lieu. (17 avril 1742.) — Nomination d'office par le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier de Mᵉ Louis Marchaugy, juge de Lichy, comme juge des justices du prieuré de Saint-Saulge, jusqu'à ce que le prieur dudit lieu ait présenté un juge pour lesdites justices. (24 juillet 1743.) — Réception de Mᵉ Alban Berle, juge de la châtellenie de Champallement, y demeurant, comme bailli de la justice de Saint-Révérien, en remplacement de Mᵉ Jean Michel (21 août 1743); — de Mᵉ Claude Bélard, avocat en Parlement, comme bailli de la justice du prieuré de Montambert, nommé par messire Louis Delorme, docteur de Sorbonne, prieur commendataire et seigneur dudit Montambert, par lettres du 15 juillet 1721; comme bailli de la justice du prieuré de Coulonges, nommé par messire François Dieudonné, prieur dudit Coulonges, par lettres du 27 février 1732, et comme bailli de la justice du comté de Druy, nommé par messire Charles Coste de Champeron, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, président de la cour des aides de Paris, seigneur des terre, justice et comté de Druy, par lettres du 4 octobre 1742 (4 septembre 1743); — de Mᵉ Bernard Regnault, demeurant en la ville de Saint-Saulge, comme conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres (13 décembre 1743); — de Mᵉ Pierre Bourdillat, praticien, demeurant à Marigny-l'Eglise, comme notaire royal à Saint-Martin-du-Puits (12 février 1744); — de Mᵉ Louis-Charles Ramond, substitut du procureur du roi au bailliage royal de Concressault, demeurant à Vailly, comme bailli de Léré et Sury (2 mars 1744); — de Mᵉ Antoine Pellé, praticien, demeurant en la paroisse de Chougny, comme juge de la justice d'Abon, nommé par messire Sébastien Pellé, prêtre, curé de Chougny, prieur du prieuré royal de Vouillon, prieur et seigneur d'Abon, Chargeloup, Passy, Mouligny et Champeau. (26 août 1744.) — Information de vie et mœurs pour Mᵉ Jean Millin, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon. (12 novembre 1744.) — Réception de Mᵉ Henry Gourjon, praticien, comme premier huissier-audiencier au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (13 janvier 1745); — de Mᵉ Nicolas Portraict comme chirurgien-juré royal en la ville de Clamecy, en remplacement de feu Jean-Baptiste de Richebraque (27 avril 1745); — de Mᵉ Joseph Boullyer comme notaire royal à La Nocle en Bourgogne (4 mai 1745); — de Mᵉ Antoine Grangier, praticien et notaire, demeurant en la paroisse de Sury-en-Vaux, comme juge du bailliage de Menetou-Ratel (23 juin 1745); — de Mᵉ Claude Levesque, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, comme bailli des justices du pourpris de Saint-Etienne de Nevers (11 août 1745); — de Mᵉ François Blandin, praticien, demeurant à Corbigny, comme notaire royal à la résidence de Pouilly, paroisse de Fontenay, en remplacement du feu sieur Pannetrat (3 novembre 1745); — de Mᵉ Laurent Rousset, avocat au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme bailli de Chambon, nommé par le sieur Berger, seigneur de la baronnie de la Ferté-Chaudron (22 décembre 1745); — de Mᵉ François-Etienne Morizot, avocat en Parlement, demeurant en la ville d'Avallon, comme bailli et juge de Marigny-l'Eglise (8 juin 1746); — de Mᵉ François Guillaume, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, comme notaire royal et greffier des arbitrages audit lieu de Château-Chinon, en remplacement de Mᵉ Jean Couault (17 août 1746); — de Mᵉ Claude Martel, notaire au bailliage de Châtillon et lieutenant de la justice dudit lieu, comme juge des justices de Thurigny, Champcourt, Brinay, Ougny et Montigny-sur-Canne (28 juin 1747); — de Mᵉ Paul Desmolins, procureur fiscal au bailliage de Lormes, à la part de Château-Chinon, comme notaire royal audit lieu, en remplacement du sieur Bonnemain (21 novembre 1747); — de Mᵉ Philibert-François Charpin, praticien, demeurant en la paroisse de Cercy-la-Tour, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de feu Mᵉ Philibert Cabaille (23 avril 1748); — de Mᵉ François Moreau, juge de Larochemillay, demeurant à Château-Chinon, comme notaire royal audit Château-Chinon, en remplacement de Mᵉ François Moreau, son

père (21 mai 1748); — de Mᵉ Jean-Baptiste Houdaille, praticien, demeurant en la ville de Lormes, comme notaire royal à la résidence de Brassy, en remplacement de feu Mᵉ Philippe Petitier (19 novembre 1748); — de Joseph Bertheleau, comme geôlier des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de feu Jean Fournier (28 janvier 1749); — de Mᵉ Sébastien Perrot comme notaire royal à Sancoins (5 février 1749); — de Mᵉ Jean-Louis Ruby, notaire royal et procureur, comme bailli de la justice de Magny, dépendant du chapitre de Nevers (23 juillet 1749); — de Mᵉ Emery Comaille, praticien, demeurant au bourg de Rouy, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Mᵉ Germain Joubert (3 septembre 1749); — de Mᵉ Pierre Darnoux, praticien, comme notaire royal à Nevers, en remplacement de feu Mᵉ Moisy (11 septembre 1749); — de Mᵉ Claude-Philibert Gueneau de Marcé, avocat en Parlement, demeurant à Latour, paroisse de Magny, comme bailli de la justice dudit Magny (10 décembre 1749); — de Mᵉ Charles Leblanc, praticien, comme notaire royal à Prémery et Lurcy-le-Bourg (8 janvier 1750); — de Mᵉ Marie-Gilbert Galaix comme notaire royal en la châtellenie de Moulins, à la résidence de Lucenay-les-Aix (25 février 1750); — de Mᵉ Pierre Bordereuil, avocat au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme bailli des justices du prieuré dudit Saint-Pierre-le-Moûtier (11 mars 1750); — de Mᵉ Jacques-François Bernot de Charant, avocat en Parlement, conseiller du roi et subdélégué de la ville de La Charité-sur-Loire, comme lieutenant-général de justice de la ville de La Charité (14 avril 1750); — de Mᵉ Pierre François Collin, avocat en Parlement, demeurant à Sancoins, comme procureur du roi en la prévôté dudit Sancoins, en remplacement de Mᵉ Claude-Pierre Bergeron (22 avril 1750); — de Jean-François Bonneau comme sergent royal à Larochemillay, en remplacement de feu François Bonneau, son père (19 août 1750); — de Mᵉ Jean Godin, commissaire à terrier et géomètre, demeurant en la paroisse de Savigny-sur-Canne, comme notaire royal à la résidence dudit Savigny, en remplacement de Mᵉ Jean-Charles-Marie Garilland (18 décembre 1750); — de Mᵉ Jean Ravet, praticien à Château-Chinon, comme sergent royal à Château-Chinon, en remplacement de Jean Moreau (13 janvier 1751); — de Mᵉ Barthélemy Rignault, praticien, demeurant à Montsauche, comme sergent royal audit lieu, en remplacement de feu Pierre Pétillot (20 janvier 1751); — de Mᵉ Jean Sautereau, praticien, demeurant en la paroisse d'Epiry, comme notaire royal en la paroisse de Mouron, en remplacement de Mᵉ Philippe Haureuil (16 février 1751); — — de Jean-Philibert Reverdy comme huissier royal, en remplacement de feu Pierre Danthault (17 février 1751 ; — de Mᵉ Simon Delagrange, avocat, demeurant à Lormes, comme notaire royal en la paroisse d'Epiry (28 avril 1751); — de Mᵉ Jacques-Philippe Ruby, avocat en Parlement, procureur général du domaine et chambres des comptes de la province de Nivernais, comme conseiller du roi et son procureur en l'hôtel de ville de Nevers (19 juin 1751); — de Mᵉ Mathieu Paillard, praticien, demeurant au Poids-de-Fer, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, comme notaire royal en ladite paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, en remplacement de Mᵉ François-Jacques Jollivet (4 août 1751); — de Mᵉ Jean Guillot, praticien, demeurant en la paroisse de Sardy, comme notaire royal à Montreuillon, en remplacement de Mᵉ Joseph Bonamour (16 novembre 1751); — de Mᵉ Charles-Christophe Millereau, praticien, demeurant à Lormes, comme notaire royal audit Lormes (18 avril 1752); — d'André Verger, praticien, demeurant à Nevers, comme huissier royal à la résidence de ladite ville, en remplacement de Claude Verger, son père (14 juin 1752); — de Mᵉ Jacques Moreau, praticien, demeurant à Château-Chinon, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Mᵉ Etienne Moreau, son père (28 juin 1752); — de Mᵉ Pierre Parent, praticien, demeurant à Nevers, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Mᵉ François Bord (5 juillet 1752); — de Mᵉ Charles Alixand, praticien, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, comme procureur postulant au siége présidial dudit Saint-Pierre-le-Moûtier (14 mars 1753); — de Mᵉ Sébastien Perrot, notaire royal et procureur en la prévôté de Sancoins, comme procureur postulant au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour six années (14 mars 1753); — de Mᵉ Michel-Gabriel Paillard, praticien, demeurant en la ville de Prémery, comme notaire royal en la résidence de ladite ville (16 mai 1753); — de Mᵉ Jean-Marien Louault, praticien au bailliage de la ville de La Charité, comme notaire royal en ladite ville (16 mai 1753) ; — de Mᵉ François Bouillet, praticien, demeurant à Dompierre-sur-Besbre en Bourbonnais, comme notaire royal audit Dompierre (23 mai 1753); — de Mᵉ Charles Dubled de Loiselot, avocat en Parlement, comme bailli de Lormes à la part de Châlons (30 mai 1753); — de Mᵉ Pierre Lefiot, avocat en Parlement, comme juge de Coulon, en remplacement de feu Mᵉ Jean Jolly (30 mai 1753); — de Mᵉ Michel Bezou, praticien, demeurant en la paroisse de Tannay, comme notaire royal audit

Tannay (17 juillet 1753) ; — de Me Jacques Pornotte comme procureur postulant au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (16 août 1753) ; — de Me Joseph Dechault, sieur de la Valla, conseiller du roi, élu en l'élection de Montluçon, comme juge de la justice de la Chapelaude (24 août 1753) ; — de Me Jean Camuzat, notaire royal, demeurant à Lormes, comme juge de la justice et seigneurie de Certaine, nommé par Mr de Blosset, chevalier, seigneur de Certaine, la Trouillère et autres lieux (5 septembre 1753) ; — de Me Antoine Pelletier, praticien, comme procureur postulant au présidial (27 novembre 1753) ; — de Me Charles Girard, seigneur de la Roche, ancien praticien, subdélégué de l'intendant de la généralité de Moulins au département de la ville de Prémery, comme bailli de la justice de La Celle-sur-Nièvre (10 juillet 1754) ; — de Me Etienne Flandin, praticien, demeurant à Corbigny, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de feu Me Charles Magnan. (3 septembre 1754.) — Décharge d'amende pour n'avoir pas comparu aux assises du présidial pour François-Edme de Lespinasse des Pivotins, conseiller du roi, ancien président en l'élection de la ville de La Charité-sur-Loire et bailli de la ville de Pouilly. (13 novembre 1754.) — Réceptions de Me Claude Sirot, procureur, demeurant à Nevers, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de François Fautras (4 mars 1755) ; — de Me François Moreau, notaire royal à Château-Chinon, comme bailli du comté de Larochemillay et dépendances (25 juin 1755) ; — de Me Blaise Geoffroy, notaire royal à la résidence de Larochemillay, comme juge des justices de Vitry, Champlevrier, Champrobert, Villette-les-Forges, la Verchère, Saint-Jean-de-Curty, nommé par Mr Bruneau, écuyer, seigneur de Vitry, par lettres du 31 mars 1737 (25 juin 1755) ; — de Me Guillaume Alloury, avocat en Parlement, comme bailli de Sainte-Péreuse, Besne et dépendances, office dont il avait été pourvu par lettres du 30 janvier 1725, et des justices d'Anizy, Arcilly, Vandenesse, Noury, Givry et Pouligny, par provision du 15 décembre 1743 (27 août 1755) ; — de Me Claude Glaud comme notaire royal à La Guerche (24 octobre 1755) ; — de Me Charles Mathé, praticien, comme notaire royal à Fours (27 novembre 1755) ; — de Me Gaspard Meilheurat du Ternat comme bailli des justices de Sezelle et Dompierre-sur-Besbre (20 décembre 1755) ; — de Me Jean-Baptiste Amy, notaire royal à Moulins, comme notaire apostolique du diocèse d'Autun. (22 décembre 1755.)

B. 30. — Liasse. 3 pièces parchemin, 119 pièces papier.

1756-1760. — RÉCEPTIONS, INFORMATIONS DE VIE ET MŒURS. — Réceptions de Me Gabriel Brunet comme notaire royal héréditaire au grenier à sel de la ville de Sancoins (18 février 1756) ; — de Me Gilbert Cortet, avocat en Parlement, comme juge de la justice de Saint-André de Luzy (27 avril 1756) ; — de Me Charles Regnault, avocat en Parlement, comme notaire royal à Aunay, en remplacement de Me François de Bersac, son beau-père (11 mai 1756) ; — de Me Bernard Gondier, avocat à Nevers, comme procureur du roi en la maréchaussée de Nevers (1er juin 1756) ; — de Me Christophe Delavault, procureur à Clamecy, y demeurant, comme notaire royal en ladite ville (1er juin 1756) ; — de Me Claude Lévêque, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, comme bailli des cellier, cloître, terres et juridictions temporelles du chapitre de Nevers (22 juin 1756) ; — de Me Pierre Bourdillat comme notaire royal à Marigny-l'Eglise (10 juin 1756) ; — de Me Jean-Claude Flamen d'Assigny, avocat en Parlement, comme juge des bailliages et châtellenies de Parzy, Varennes-les-Nevers, Urzy, Saint-Martin-d'Heuille et Aubigny-sur-Loire, dépendant de l'évêché de Nevers (23 juin 1756) ; — de Me Jean-Baptiste Houdaille, notaire royal, demeurant à Lormes, comme huissier royal à la résidence de ladite ville (3 août 1756) ; — de Me Noël-Joseph Rabuteau comme notaire royal à Nevers (11 août 1756) ; — de Me Sébastien Perrot, comme procureur postulant (15 septembre 1756) ; — de Me François Morlé, demeurant à Tannay, comme notaire royal en ladite ville de Tannay (17 novembre 1756) ; — de Me Richard Dupin, praticien, demeurant à Luzy, comme huissier royal audit lieu (24 mai 1757) ; — de Me Gilbert Guy-Coquille, avocat en Parlement, demeurant à Saint-Saulge, comme juge de la justice de Lichy (25 mai 1757) ; — de Me Louis Martin comme notaire royal à Beaumont-la-Ferrière (25 mai 1757) ; — de Me Jean-Marie-Philippe-François Michel, avocat en Parlement, comme notaire royal à Decize (8 juin 1757) ; — de Me Claude Bard, praticien, demeurant à Passy, comme sergent royal à Issy-l'Evêque (8 octobre 1757) ; — de Me Edme Boussard, procureur, demeurant à Vésigneux, paroisse de Saint-Martin-du-Puits, comme notaire royal à Saint-Martin-du-Puits, en remplacement de feu Me François de Razout (1er décembre 1757) ; — de Me Jean Boulot, praticien, comme sergent royal à Tannay (16 décembre 1757) ; — de

Me François Galle, notaire au duché de Nivernais, comme notaire royal à Saint-Saulge. (18 janvier 1758.) — Prestation de serment de Me Marin Huet de Courjamont, avocat en Parlement, comme maire, et de Mes Pierre Bordereuil, avocat au siége présidial de Saint-Pierre le-Moûtier; Antoine Renard, marchand, et Louis Millet, greffier du présidial, comme échevins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (10 février 1758.) — Réceptions de Me Jean-Baptiste Méchaume, praticien, comme huissier-audiencier au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (8 mars 1758); — de Me François-Marie Robin, procureur au bailliage et siége présidial, comme commissaire de police audit siége (18 mars 1758); — de Me Paul Desmolins, procureur fiscal en la justice de Monceaux-le-Comte, comme notaire royal à la résidence dudit lieu de Monceaux-le-Comte (14 mars 1758); — de Me Joseph Pérony, demeurant à La Charité, comme procureur postulant au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (14 mars 1758); — de Me François Héreau, avocat en Parlement, bailli de Guipy et autres lieux, demeurant en la ville de Corbigny, comme bailli des justices de Lantilly, Cervon en partie, le Sauvage et autres lieux (5 avril 1758); — d'Edme Mauroy, praticien, comme sergent royal à Saint-Révérien. (24 mai 1758.) — Provision d'office de bailli de la terre et seigneurie du Chautay, donnée par Joseph de Tenon, écuyer, seigneur dudit Chautay, à Me Claude Glaud, bailli de La Guerche, châtelain de Germigny et notaire royal, en remplacement de feu Me Pierre Camuzat. (Le Chautay, 4 juin 1758.) — Réceptions de Me François Héreau, avocat en Parlement, bailli de La Collancelle, demeurant à Corbigny, comme bailli de la justice et de la seigneurie des Troches (24 juillet 1758); — de Jacques-Joseph Gin, praticien, demeurant à Lormes, comme sergent royal audit lieu (23 août 1758); — de Me Alban Berle, bailli de Saint-Révérien, comme notaire royal à Montenoison (6 septembre 1758); — de Me François Nandrot comme notaire royal à Saint-Révérien (13 décembre 1758); — de Me Philippe Rondot, praticien à Saint-Martin-du-Puits, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de feu Me Pierre Delagrange (13 décembre 1758); — de Me Jean Jaillette, praticien, demeurant en la paroisse de Sainte-Péreuse, comme huissier royal audit lieu (20 décembre 1758); — de Me Jean-Léger Reuche, juge de la châtellenie de Monceaux-le-Comte, comme notaire royal audit lieu (14 février 1759); — de Jean Gallion, comme sergent royal à Monceaux-le-Comte (14 février 1759); — de Me Claude Pilloux, praticien, comme notaire royal au bourg de Magny, en remplacement de Me Guy Pilloux, son père (7 mars 1759); — de Me Jean-Etienne Jolly, demeurant à La Charité-sur-Loire, comme maire de ladite ville pour trois ans (14 mars 1759); — de Me Jean-Baptiste Moreau, praticien, comme notaire royal à Nevers, en remplacement de Me Pierre Caron (2 mai 1759); — de Me Jean Pannecet, procureur au bailliage et pairie de Nevers, comme bailli de la justice du Chollet, appartenant à dame Marie de Bèze (2 mai 1759); — de Me Etienne Gounot, procureur aux eaux et forêts du bailliage et pairie de Nevers, comme conseiller du roi, receveur des consignations au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (2 mai 1759); — de Me Léonard Gouin, praticien, comme notaire royal à Montigny-sur-Canne, en remplacement de Me François Perreau (6 novembre 1759); — de Me Antoine Lapertot, ancien commis-greffier au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme notaire royal en ladite ville (13 novembre 1759); — de Me Antoine Pornotte, praticien, comme procureur au présidial de Saint-Pierre-le Moûtier, en remplacement de feu Me Jacques Pornotte, son père (27 novembre 1759); — de Me Hugues-Claude Miron, avocat en Parlement, demeurant à Moulins Engilbert, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Me Lazare Duruisseau (27 novembre 1759); — de Me Joseph Delagrange, praticien, demeurant à Lormes, comme notaire royal à la résidence de Chalaux (27 novembre 1759); — de Me Claude Martel, bailli d'Ougny, demeurant à Châtillon-en-Bazois, comme notaire royal audit lieu et aux paroisses d'Alluy, Mingot, Biches, Brinay, Ougny et Montapas. (5 mars 1760.)

B. 31. – Liasse, 192 pièces papier.

1761-1767. — RÉCEPTIONS, INFORMATIONS DE VIE ET MOEURS. — Réception de François Simon, praticien, demeurant à Nevers, comme sergent royal audit lieu, en remplacement de Barthelmy Renault (10 février 1761); — d'Etienne Pornot comme sergent royal à Château-Chinon (18 février 1761); — de Me Antoine Chrétien, notaire au duché de Nevers, comme notaire royal à la résidence de Vauclais (10 juin 1761); — de Me Jacques-Marie Riffé, notaire royal et procureur aux bailliage et pairie de Nevers, comme bailli de la justice de Magny, dépendant du chapitre de Nevers (1er juillet 1761); — de Mre Thomas Desrots, avocat en Parlement comme lieutenant-général du

bailliage de La Charité et juge de la châtellenie de Dompierre, Murlin et Saint-Bonnot, dépendant du prieuré de La Charité (12 novembre 1761); — de Me François Thierriat, praticien, demeurant à Luzy, comme notaire royal audit lieu, en remplacement du feu sieur Vaucoret (18 novembre 1761); — de Me Jean Arvet, praticien, demeurant à Moulins-Engilbert, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Me Claude-Hugues Miron, démissionnaire (18 novembre 1761); — de Me Jean Goyard, praticien, demeurant au bourg et paroisse de Dompierre-sur-Besbre, comme notaire royal audit lieu (8 janvier 1762); — de Me Antoine-Marin Gourjon, praticien, demeurant à Nevers, comme notaire royal en ladite ville (26 janvier 1762); — de Me François Rogier, commis à l'exercice du greffe du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme premier huissier-audiencier en la châtellenie royale de Riousse (2 mars 1762); — de Me Pierre-François Dupin, avocat en Parlement, demeurant à Clamecy, comme notaire royal audit Clamecy (21 avril 1762); — de Me Jean Godin, notaire royal, comme juge de Taix (28 avril 1762); — de Me Pierre Bonnin, praticien, demeurant en la paroisse de Pouques, comme sergent royal exploitant par tout le royaume à la résidence du Val-Saint-Georges (23 juin 1762); — de Me Jean Courceron, praticien, demeurant au bourg et paroisse de Saint-Révérien, comme huissier royal audit lieu en remplacement de feu Philibert Guillerand (7 juillet 1762); — de Me François Buchet comme notaire royal à Beaumont-la-Ferrière (18 novembre 1762); — de Me Jacques Nollot, praticien, demeurant à Lormes, comme sergent royal audit lieu, en remplacement de René Brunet (24 novembre 1762); — de Me Simon Bureau de Montbion, avocat en Parlement, demeurant à Champlemy, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Me François Gestat (7 janvier 1763); — de Me Jacques-Etienne Bouchot de Plainchant, praticien, demeurant au bourg et paroisse d'Aspremont, comme notaire royal à Neuvy-le-Barrois, exploitant en Nivernais, Berry et Bourbonnais, en remplacement de feu Me Jean Bouticeau (12 janvier 1763); — de Me François Connétable, bourgeois, demeurant en la paroisse d'Aunay, comme notaire royal à la résidence d'Ouroux, en remplacement de Me François Bonamour (6 juillet 1763); — de Me Charles Goussot, licencié ès-lois, demeurant à Nevers, comme notaire royal en ladite ville, en remplacement de Me Etienne Goussot, son père, démissionnaire (19 juillet 1763); — de François Charneau comme sergent royal à Saint-Martin-du-Puy (19 juillet 1763); — de Me François Mallet, praticien, demeurant à Neuffontaines, comme notaire royal résidant audit lieu, en remplacement de Me Louis Mallet, son père (6 septembre 1763); — de Me Charles Pannetrat, praticien à Saint-Brisson, comme notaire royal à Dun-les-Places (16 novembre 1763); — de Me Pierre Rousseau, praticien, demeurant au bourg d'Asnan, comme sergent royal audit lieu (7 décembre 1763); — de Me Bernard Legrand, avocat en Parlement, demeurant à Avallon, comme bailli des justices dépendant de la terre de Chastellux (28 mars 1764); — de Me Pierre-François Robin, greffier en chef au grenier à sel de la ville de Nevers, comme commissaire de police de la ville de Nevers et faubourgs (25 avril 1764); — d'Augustin Beauvais comme sergent royal à Sancoins (2 mai 1764); — de Me Jean-Baptiste Petitier, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Château Chinon, comme notaire royal audit Château-Chinon (6 juin 1764); — de Me Paul Desmolins, ci-devant notaire royal, comme notaire royal à la résidence de Lormes (6 juin 1764); — de Me Claude Maillard, praticien, demeurant à Pouques, comme notaire royal à la résidence de Lormes, en remplacement de Me Paul Desmolins (4 juillet 1764); — de Me Simon-Louis Choslin, commissaire aux droits seigneuriaux, demeurant à Bazoches, comme notaire royal audit lieu (13 novembre 1764); — de Me Jean-Léonard Perrin, praticien, comme procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de Me Toussaint Guiblin (4 novembre 1764); — de Me Charles Girard, seigneur de la Roche, avocat en Parlement, comme lieutenant de la justice du comté de Prémery, dépendant de l'évêché de Nevers (22 janvier 1765); — de Me Gabriel Lioult, praticien, demeurant au bourg et paroisse de Germigny-l'Exempt, comme notaire royal audit lieu (26 février 1765); — de Me Nicolas Voillot, praticien, comme notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier (27 mars 1765); — de Me Hugues Grenot, procureur et contrôleur des actes en la ville de Decize, comme notaire royal au grenier à sel de ladite ville (17 avril 1765); — de Me François Delagrange d'Urbigny, avocat en Parlement, demeurant à Lormes, comme bailli de Lormes à la part de Château-Chinon, Brassy et Dun-les-Places (17 avril 1765); — de Me Annet Bellet comme notaire royal à la résidence de Cercy-la-Tour (4 juin 1765); — de François Bossu, demeurant à Clamecy, comme arpenteur-priseur et mesureur des terres, prés, vignes, bois, eaux et forêts en la châtellenie de Clamecy (22 juin 1765); — de Philbert Gaulon, huissier royal, comme sergent royal à la résidence de Champlemy (2 juillet 1765); — de Me Nicolas Portrait, maître chi-

rurgien, demeurant en la ville de Clamecy, comme chirurgien-juré audit Clamecy (27 septembre 1765); — de Me Jean-André Tixier, praticien, comme notaire royal à la résidence de Nevers (12 novembre 1765); — de Me Paul Ragon, avocat en Parlement, demeurant à Chalvron, paroisse de Saint-Aubin-des-Chaumes, comme notaire royal à la résidence des Bordes, paroisse d'Anthien, en remplacement de Me Jean-François Ragon, son père (12 novembre 1765); — de Me Claude-Philbert Bort, demeurant à Guérigny, comme notaire royal audit Guérigny (19 novembre 1765); — de Me Jean Pornotte, praticien, comme notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de Me Jacques Pornotte, son père (16 avril 1766); — de Me Jean-René Mauguin de Goutière, docteur en médecine de l'université de Valence, demeurant à Nevers, comme conseiller-médecin ordinaire du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (17 avril 1766); — de Me Antoine-Julien Ruby, praticien, comme procureur au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (4 juin 1766); — de Me Antoine de La Tour de La Pommeraye, licencié ès-lois, demeurant à Nevers, comme notaire royal audit Nevers, en remplacement de Me Pierre Gentil (11 juin 1766); — de Me Michel Devoucoux comme notaire royal à Château-Chinon (18 juin 1766); — de Me Jean-Baptiste Daubenton comme notaire royal à Sancoins (18 juin 1766); — de Me Pierre-Henry Leblanc, praticien, demeurant à Nevers, comme notaire royal en ladite ville de Nevers, en remplacement de feu Me Pierre-Henry Leblanc, son père (18 juin 1766); — de Me Jean-André Le Thuillier comme notaire royal à Nevers, en remplacement de Me Syrot (23 juillet 1766); — de Claude Thibault, praticien, demeurant à Montsauche, comme sergent royal à Tannay (6 août 1766); — de Me Jean-Baptiste de La Geneste, sieur de Garbois, comme notaire royal à Decize (3 décembre 1766); — de Me Pierre-Roch Boury comme notaire royal à Nevers, en remplacement du sieur François Boury, son père (11 mars 1767); — de Me Jean Lapertot, praticien, demeurant à Brinon, comme notaire royal audit lieu (11 mars 1767); — de Me Jean-Gilbert Lault, praticien, comme notaire royal à Lucenay-les-Aix, en remplacement de feu Me Gilbert Gallois (11 avril 1767); — de Me Edme Martignon, procureur au bailliage de la ville de La Charité, comme notaire royal à La Charité, en remplacement de feu Me Louis Hotte (20 mai 1766); — de messire Jean-Marie Gascoing, seigneur de Patinge, Berthun et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de La Roche-Aymon, actuellement Haynaut, demeurant en la ville La Charité, comme gouverneur de la ville de Pouilly-sur-Loire (20 mai 1767); — de Me François Blandin, avocat en Parlement, ex-lieutenant au bailliage de Château-Chinon, Ouroux et dépendances, demeurant à Château-Chinon, comme bailli de ladite ville (1er juillet 1767); — de Me François Harand, praticien, demeurant en la paroisse de Cervon, comme notaire royal à la résidence de Cuzy, en la paroisse dudit Cervon (1er juillet 1767); — de Claude Segoult comme geôlier des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier (9 juillet 1767); — de Me François-Mathurin Jousselin comme notaire royal à La Charité (19 août 1767); — de Me Louis-Martial Barrault, commissaire aux droits seigneuriaux, demeurant en la paroisse d'Héry-sur-Loire, comme notaire royal audit lieu (6 septembre 1767); — de Me Claude Coquille, licencié en droit, demeurant à Saint-Saulge, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Me Léonard Coquille (17 novembre 1767); — de Me Guillaume Bénard, procureur de la baronnie de La Ferté-Langeron, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, comme procureur postulant au bailliage et présidial dudit Saint-Pierre-le-Moûtier. (17 novembre 1767.)

B. 32. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 247 pièces papier.

1768-1774. — RÉCEPTIONS, INFORMATIONS DE VIE ET MŒURS. — Réception de Me Jacques Vérat comme notaire royal en Bourbonnais, résidant à Lucenay-les-Aix, en remplacement de Me Villers (12 janvier 1768); — de Me Jean-François Cortet, praticien, demeurant à Larochemillay, comme notaire royal audit lieu (19 janvier 1768); — de Me Jacques-Michel Bagnay de Presle, avocat en Parlement, demeurant à La Charité, comme lieutenant-général au bailliage de ladite ville de La Charité (9 février 1768); — de Me Hugues Grenot notaire royal et contrôleur des actes à Decize, comme juge des justices du Tremblay, Isenay, Saint-Gratien et dépendances (2 mars 1768); — de Me Jean Gaulon comme notaire royal à la résidence de Michaugues, paroisse de Brinon (16 mars 1768); — de Me Denis-François Prosergue comme notaire royal à Nevers (18 mai 1768); — de Me Clément Marion de Commercy, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Lormes, comme notaire royal audit lieu (18 mai 1768); — de Pierre Mathé, praticien, demeurant à Lormes, comme huissier royal audit lieu, en remplacement de François Marion (14 juin 1768); — de Barthélemy Barleuf, praticien, comme sergent royal à Nevers, en remplacement de feu

André Verger (6 juillet 1768) ; — de Mᵉ Charles-Amable Martignon, praticien, demeurant en la ville de Moulins, comme notaire royal héréditaire au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier et sénéchaussée de Moulins en Bourbonnais, résidant à Dornes, en remplacement de feu Mᵉ Philibert Morand (18 juillet 1768) ; — de Mᵉ Jacques Rabion des Fourneaux, avocat en Parlement, demeurant en la ville et paroisse de Pouilly-sur-Loire, comme bailli de la châtellenie et justice dudit Pouilly, dépendant du prieuré de La Charité (17 août 1768) ; — de Mᵉ Marie, avocat en Parlement, demeurant à Avallon, comme juge des justices de Vézigneux, Saint-Martin-du-Puy et dépendances, en remplacement de Mᵉ Charles Dubled de Loiselot, avocat en Parlement, démissionnaire (2 décembre 1768) ; — de François Berthault, praticien, demeurant en la ville de Château-Chinon, comme sergent royal audit lieu (16 novembre 1768) ; — de Mᵉ Louis Geoffroy comme notaire royal à La Guerche (19 décembre 1768) ; — de Gilbert Tixier comme sergent royal à Decize (17 février 1769) ; — de Mᵉ Jean-Eloy Cacadier, demeurant en la ville de La Guerche, paroisse du Gravier, comme notaire royal audit lieu (22 février 1769) ; — de Mᵉ Claude Meure comme conseiller du roi, commissaire de police à Saint-Pierre-le-Moûtier (28 février 1769) ; — de Mᵉ Philippe Delagrange comme procureur postulant au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier (9 mars 1769) ; — de Mᵉ Hugues Neaudot de Bertrix, juge des justices de Challement, la Tour-Rabuteau, Beuvron et dépendances, demeurant à Ouanne, comme notaire royal à Asnan, en remplacement de Mᵉ Etienne Morin (12 avril 1769); — de Mᵉ Thierriat père, notaire royal à Luzy, comme juge des justices de Thil et dépendances (14 avril 1769) ; — de Mᵉ Charles-Guillaume Bureau, ancien praticien, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, comme procureur postulant audit siège, en remplacement de Mᵉ Guillaume Bureau, son père, ancien des procureurs audit siége, démissionnaire en sa faveur (26 avril 1769) ; — de Mᵉ Jean-Baptiste Pougault comme notaire royal à Moulins-Engilbert, en remplacement de Mᵉ Lazare Pougault (13 juin 1769) ; — de Mᵉ Joseph Lemoyne comme notaire royal à Lucenay-les-Aix (13 juin 1769) ; — de Mᵉ Pierre Allasseur, avocat en Parlement, comme receveur des deniers d'octroi et deniers communs de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (1ᵉʳ juillet 1769) ; — de Mᵉ Charles Merland, praticien, comme notaire royal à Rouy-aux-Amognes (4 juillet 1769) ; — de Mᵉ François Foucher, notaire royal, demeurant à Aubigny, comme bailli de la châtellenie de Sainte-Montaine (14 juillet 1769) ; — de Mᵉ Jean-Jérôme Marguerit, avocat en Parlement, demeurant à Avallon, comme bailli des justices de Saint-Martin-du-Puy et Vésigneux (11 juillet 1769); — de Mᵉ Joseph Grenot, huissier au duché de Nivernais, demeurant à Saint-Benin-d'Azy, comme sergent royal à Sainte-Péreuse (30 août 1769) ; — de Jean Jacob, huissier au duché de Nivernais, demeurant à Aunay, comme sergent royal à la résidence de Lormes, en remplacement de Jacques Nollot (6 septembre 1769) ; — de Mᵉ Etienne de Bon comme notaire royal à La Nocle, en remplacement de Mᵉ Jean Boullier (13 novembre 1769); — de Mᵉ Guillaume Adam, praticien, demeurant en la paroisse de Narcy, comme notaire royal audit Narcy (15 novembre 1769) ; — de Jacques Pesle, praticien, demeurant à Montreuillon, comme sergent royal à Châtillon-en-Bazois (21 novembre 1769); — de Mᵉ Joseph Guillemain, praticien, demeurant en la paroisse de Cervon, comme notaire royal audit Cervon. (6 juin 1770.) — Ordonnance du présidial déchargeant Mᵉ Charles Delagogué, avocat en Parlement, bailli du bailliage de Léré, de l'amende et de la suspension de ses fonctions, qu'il avait encourues pour n'avoir pas comparu aux assises du présidial du 31 mai 1769. (Saint-Pierre-le-Moûtier, 23 juillet 1770.) — Réception de Mᵉ Jean-Alban Heulhard, avocat en Parlement, demeurant à Lormes, comme juge de la justice de Coulon (19 juillet 1770); — de Mᵉ Michel Bonhomme, notaire royal et procureur en la châtellenie de Clamecy, comme notaire royal aux bailliages d'Auxerre et de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la résidence de Clamecy (25 juillet 1770) ; — de Mᵉ Michel Bezou, avocat en Parlement, demeurant à Clamecy, comme notaire royal à la résidence dudit Clamecy, en remplacement de Mᵉ Pierre-François Dupin de Villeneuve (30 juillet 1770) ; — de noble Claude-Edouard-François-de-Paule Lempereur de Bissy, conseiller à la pairie de Nevers, comme lieutenant en la maréchaussée de Nevers (3 septembre 1770) ; — de Mᵉ Simon Delagrange d'Urbigny, avocat en Parlement, bailli de Lormes à la part de Château-Chinon, comme juge des justice et seigneurie de Certaine, nommé par Mʳ de Certaine de Villemolin (4 septembre 1770); — de Marcel Froissard, huissier au duché de Nevers, comme sergent royal en la châtellenie de Saint-Saulge (10 octobre 1770) ; — de François Robin, praticien, demeurant à Corbigny, comme sergent royal audit lieu, en remplacement de François Rabier (21 novembre 1770) ; — de Mᵉ Pierre Clément, praticien, demeurant en la paroisse de Lichy, comme notaire royal en ladite paroisse (18 décembre 1770) ; — de Denis Berthier, praticien, demeurant à Luzy, comme

sergent royal audit lieu (29 janvier 1771) ; — de Mᵉ Jacques-Philippe Ruby de Bergerenne, avocat en Parlement, comme conseiller-président-prévôt-juge et garde de la prévôté royale de Sancoins, lieutenant particulier civil et criminel, commissaire-enquêteur et examinateur en ladite prévôté (22 avril 1771) ; — de Mᵉ René Bertrand, notaire au duché de Nivernais et procureur à Larochemillay, comme bailli des justices de Champrobert, la Verchère, Montcharlon, Villette-les-Forges et la Corvée, dépendant de la seigneurie de Champlevrier (20 avril 1771) ; — de Mᵉ Gilbert Pannecet, praticien, comme notaire royal à Nevers (30 avril 1771) ; — de Guillaume Béliny, praticien, comme sergent royal en la châtellenie de Luzy, en remplacement de feu Etienne de Maisonseule (6 mai 1771) ; — de Mᵉ Hubert Commaille, notaire au duché de Nivernais, demeurant à Cercy-la-Tour, comme sergent royal audit lieu (14 mai 1771) ; — de François Tripier, praticien, demeurant à Rouy, comme sergent royal audit lieu (14 mai 1771); — de Mᵉ Antoine Cabaille de Vasselange, avocat en Parlement, comme bailli des justices, châtellenie et baronnie de Langeron, La Ferté, Chambon, le Feuilloux, Pressy, la Condemine, Cougny et l'Ile-de-Mars (26 juin 1771) ; — de Mᵉ Jean-Alban Delagrange, demeurant à Lormes, comme notaire royal à Corbigny, en remplacement de Mᵉ Jean-Louis Camuzat (10 juillet 1771) ; — de Mᵉ Joseph Guillier, avocat en Parlement, comme juge civil, criminel et de police de la justice de Guérigny et des justices de la baronnie de Frasnay-les-Chanoines, Villemenant et Richerand, offices dont il avait été pourvu en 1762 (14 août 1771) ; — de Mᵉ Guillaume-Jacques-François Guillerault, sieur de Villerot, avocat en Parlement, notaire royal, comme lieutenant de bailli en survivance des justices de Pouilly-sur-Loire, Petit-Magny, Rochefort et dépendances (14 janvier 1772); — de Mᵉ François Bouquerot, procureur à Asnan, comme notaire royal audit lieu (6 mai 1772) ; — de Mᵉ Jean-Baptiste Ménard, demeurant à Sancoins, comme notaire royal audit lieu (3 juin 1772); — de Mᵉ Germain Guillemain de Tallon, avocat en Parlement, demeurant à Corbigny, comme notaire royal à Cervon, en remplacement de feu Mᵉ Joseph Guillemain (21 juin 1772) ; — de Mᵉ Guillaume Decray, avocat en Parlement, procureur fiscal de la châtellenie de Decize, comme bailli, juge civil et criminel des justices de Diennes, Chevannes-les-Crots et dépendances (25 avril 1772) ; — de Mᵉ Edmond Decray, demeurant à Decize, comme notaire royal audit Decize (2 septembre 1772) ; — de Mᵉ Gabriel-François Robin, praticien, comme procureur postulant au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à charge de ne faire fonction dudit office qu'à l'âge de vingt ans (18 novembre 1772) ; — de Mᵉ Pierre-Guillaume Morin de Maunoir, avocat en Parlement, comme bailli des justices de Guérigny, Demeurs et dépendances (8 décembre 1772) ; — de Mᵉ Edmond Decray, notaire royal à Decize, comme maire de Decize (22 décembre 1772) ; — de Mᵉ Antoine Cabaille de Vasselanges, avocat en Parlement, comme maire; Mᵉ Sébastien Perrot, Mᵉ Jean-Léonard Perrin, Antoine Bénard et Pierre-François Pivain comme échevins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (30 décembre 1770) ; — de Mᵉ Pierre Narjot comme procureur postulant au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (25 février 1773) ; — de Mᵉ Paul-Louis Meslier, avocat en Parlement, demeurant à Lormes, comme bailli de Lormes à la part de Châlon (8 mars 1773) ; — de Mᵉ Germain-François Rabier, procureur au bailliage de Corbigny, comme notaire royal à Prémery (8 mars 1773) ; — de Mᵉ Jean Pelletier, demeurant à Lormes, comme notaire royal à Anthien, en remplacement de feu Mᵉ Toussaint Pelletier, son père (12 mai 1773) ; — de Mᵉ Claude Meure, conseiller du roi, commissaire de police en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme notaire royal à Tresnay (25 mai 1773) ; — de Mᵉ Louis-Claude Rochery, clerc de procureur, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, comme procureur postulant au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (9 juin 1773) ; — de Mᵉ Claude Fèvre, demeurant à Château-Chinon, comme sergent royal audit lieu (22 juin 1773) ; — de Mᵉ Joseph-Etienne Balnay de Buvraines, contrôleur des actes en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme greffier des donations et conservateur des hypothèques (22 juin 1773) ; — de Mᵉ François Morlé, ancien notaire royal à Tannay, actuellement demeurant au bourg de Guérigny, comme notaire royal audit Guérigny (20 juillet 1773) ; — de Mᵉ Etienne Morin, procureur à la pairie de Nevers, comme juge des terre, justice et baronnie de Poiseux (11 août 1773) ; — de Joseph Grand, demeurant à La Charité, comme archer en la compagnie du prévôt général des monnaies et maréchaussée de France à La Charité (24 août 1773) ; — de Mᵉ Louis-Joseph Binet, avocat en Parlement, demeurant à La Charité, comme notaire royal audit lieu (23 août 1773); — de Mᵉ Etienne-Godefroy Gandouard des Echartis, procureur fiscal de la justice et baronnie de France, demeurant à Clamecy, comme notaire royal audit Clamecy, en remplacement de Mᵉ Claude Tapin (23 novembre 1773) ; — de Mᵉ René Pelletier, comme notaire royal à Vauclaix (8 février 1774); — de Mᵉ Phi-

libert Brotier, praticien, demeurant à Tannay, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Mᵉ François Morlé (21 février 1774); — de Mᵉ François Mineau comme notaire royal à Gâcogne, en remplacement de Mᵉ Pierre-Antoine Collin (22 février 1774); — de messire Charles-Marcelin de Santilly, écuyer, ancien garde-du-corps du roi, comme maire de la ville de Tannay (8 mars 1774); — de Mᵉ Augustin Asselin, comme premier huissier-audiencier au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (9 mars 1774); — de Mᵉ Hugues-Antoine Barreau, praticien, comme notaire royal à Nevers (22 mars 1774); — de Mᵉ Pierre Richard, procureur au bailliage de Châtillon-en-Bazois, comme notaire royal à la résidence de Châtillon (12 avril 1774); — du même comme juge de la justice de Thurigny, paroisse d'Aunay (13 avril 1774); — de Mᵉ Jean-François Hérault, avocat en Parlement, demeurant à Corbigny, comme juge de la justice de Certaine (12 avril 1774); — du même comme bailli de Saint-Révérien (25 juin 1774); — de Mᵉ Joseph Guillier, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, comme procureur du roi de la maréchaussée générale du Bourbonnais, à la résidence de Nevers (17 mai 1774); — de Mᵉ Charles Merlain, licencié ès-lois, notaire royal, résidant à Rouy, comme bailli du bailliage d'Ougny et dépendances (9 août 1774); — de Mᵉ François-Marie Dubois, notaire, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, comme bailli de la justice et gruerie de la commanderie de Biches, en remplacement de feu Mᵉ Joseph Rebreget (22 août 1774); — de Mᵉ Pierre Desnoyers, praticien, demeurant au bourg et paroisse de Saint-Révérien, comme notaire royal audit lieu (29 août 1774); — de Mᵉ Louis-Henri de Razout, avocat en Parlement, demeurant à Saint-Martin-du-Puy, comme notaire royal à la résidence de Seneux (30 août 1774); — de Mᵉ Thomas Roumier, praticien, demeurant à Neuffontaines, comme huissier royal audit lieu (3 décembre 1774).

B. 33. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 235 pièces papier.

1775-1781. — RÉCEPTIONS, INFORMATIONS DE VIE ET MOEURS. — Réception de Mᵉ Jean-Baptiste-Lazare Pougault, avocat en Parlement et notaire royal à Moulins-Engilbert, comme bailli de Vandenesse et dépendances (10 janvier 1775); — de Mᵉ Jean Dumont comme notaire royal à Sancoins (15 février 1775); — de Mᵉ Jean-Baptiste Bonnet, commissaire aux saisies-réelles au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme bailli de La Celle-sur-Nièvre (5 avril 1775); — de Mᵉ Jean-Antoine Rousseau comme notaire royal à Argent (23 avril 1775); — de Mᵉ Germain Guillemain de Tallon, avocat en Parlement, juge des justices de La Collancelle, du Chemin et autres lieux, demeurant à Corbigny, comme bailli et juge de Lormes à la part de Château-Chinon (18 mai 1775); — de Mᵉ Louis Millet, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme bailli de la seigneurie de Beaumont (4 juillet 1775); — de Mᵉ Lazare-Alexis Richou, avocat en Parlement, comme bailli de la ville et comté de Château-Chinon, Ouroux et dépendances (19 juillet 1775); — de Mᵉ Edme Godin comme notaire royal à Aunay, en remplacement de Mᵉ Charles Regnault (28 juillet 1775); — de Mᵉ Simon Cointe, praticien, demeurant à Asnan, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Mᵉ Daniel Dameron (9 août 1775); — d'Edme Briandé, praticien, demeurant à Lormes, comme sergent royal à la résidence de Tannay (15 novembre 1775); — de Mᵉ Elie Camuzat, notaire royal, résidant à Lormes, comme notaire royal à Pouques (15 novembre 1775); — de Mᵉ François-Marie Dubois, juge de la commanderie de Biches, demeurant à Moulins-Engilbert, comme bailli de la justice du prieuré de Biches (16 novembre 1775); — de Mᵉ Jacques-Hilaire Desmolins, demeurant à Lormes, comme notaire royal à la résidence de Parize (13 décembre 1775); — de Mᵉ Thomas Bussy, praticien, demeurant à Corbigny, comme notaire royal à Marigny-l'Eglise, en remplacement de feu Mᵉ Pierre Robin (6 mars 1776); — de Mᵉ Guillaume Alloury, arpenteur royal, demeurant à Corbigny, comme notaire royal à la résidence de Pouilly, paroisse de Fontenay, en remplacement de Mᵉ François Blandin (6 mars 1776); — de Mᵉ Etienne Morin, procureur ès-cours de la ville de Nevers, comme bailli civil criminel et de police des baronnie et comté de Druy, Saint-Ouen, Béard, Sougy, Parigny-sur-Sardolles (8 mai 1776); — de Mᵉ Léonard Robinot comme notaire royal à Decize (7 mai 1776); — de Mᵉ René Luthereau, praticien, demeurant en la paroisse de Dun-les-Places, comme notaire royal audit lieu (22 mai 1776); — de François-Edme Paillard, praticien, demeurant à Clamecy, comme arpenteur-priseur à la résidence de la châtellenie de Clamecy, en remplacement de François Bossu (24 mai 1776); — de Mᵉ Jean-Alban Heulhard, avocat en Parlement, juge de Coulon, comme juge de Lormes à la part de Châlon, en remplacement de Mᵉ Paul-Louis Meslier (12 juin 1776); — de Mᵉ Etienne Collin fils, demeurant à Ouroux, comme notaire royal audit lieu (18 juin 1776); — de Mᵉ Pascal Bourdillot, praticien, demeurant au bourg et paroisse de Marigny-

l'Eglise, comme notaire royal audit lieu (3 juillet 1776); — de Dominique Marceau, praticien, demeurant en la paroisse de Villapourçon, comme sergent royal à Larochemillay, en remplacement de François Bonneau (24 juillet 1776); — de Guillaume Bernard, demeurant à Crux-la-Ville, comme huissier royal à la résidence de Saint-Révérien (28 août 1776); — de Me Paul Dechaume comme huissier-audiencier au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de Me Jean-Baptiste Dechaume (2 décembre 1776); — de Me Jean-Baptiste Pougault, avocat en Parlement, notaire royal, demeurant à Moulins-Engilbert, comme bailli et juge des justices du prieuré de la commanderie de Biches (3 décembre 1776); — de dom Abel de Lespinasse, prieur titulaire du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme premier conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (14 décembre 1776); — de Me Jean-Révérien Michel, ancien procureur fiscal en la justice de Saint-Révérien, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Me François Nandrot (8 janvier 1777); — de Me Pierre Maugue, licencié ès-lois, demeurant à La Charité, comme greffier des arbitrages, compromis, syndicats et direction des créanciers, notaire royal, tabellion garde-notes en la ville, faubourgs et banlieue de La Charité sur-Loire (5 mars 1777); — de Philippe Bonnot, demeurant à Châteauneuf-au-val-de-Bargis, comme huissier royal audit lieu (9 avril 1777); — de Me François Buffet, commissaire en droits seigneuriaux, demeurant à La Fermeté, paroisse de Prie, comme notaire royal en la ville de Decize, en remplacement du sieur Delageneste, démissionnaire (9 avril 1777); — de Me Claude Pinot, notaire royal, demeurant à Bourbon-Lancy, comme notaire apostolique (30 avril 1777); — de Me Jean-Charles Legoube, procureur au bailliage et comté de Prémery, y demeurant, comme notaire royal à Prémery, en remplacement de feu Me Blondeau (23 juin 1777); — de Me Antoine Gauthier, procureur au bailliage et duché-pairie de Nevers, comme bailli de la justice de Magny, dépendant du chapitre de Nevers (9 décembre 1777); — de Me Jean Colas, procureur au bailliage, duché et pairie de Nevers, comme juge de la justice de Guérigny et Demeurs (2 décembre 1777); — de Me Louis Morin, demeurant en la paroisse de Guérigny, en qualité de notaire royal aux bailliages de Saint-Pierre-le-Moûtier et d'Auxerre, résidant à Champlemy (4 février 1778); — de Me Jean Magnan, procureur, demeurant à Corbigny, comme notaire royal audit lieu (7 février 1778); — de Me François-Jean Millin de Dommartin, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, comme premier échevin de ladite ville (10 février 1778); — de Me Jacques Bernard, de la paroisse de Quarré, comme notaire royal à la résidence de Seneux (25 février 1778); — de Me Guillemin de Tallon, bailli de Lormes, de Château-Chinon, de Denain, de La Collancelle et de Corbigny-lès-Saint-Léonard, à la part des révérends religieux bénédictins dudit lieu, comme notaire apostolique (10 mars 1778); — de Me Simon Tardy, bourgeois de la ville de Lormes, comme échevin de ladite ville, en remplacement du feu sieur Dubled du Boulois (17 mars 1778); — de Me Pierre Simonneau comme notaire royal au grenier à sel de Saint-Saulge (1er avril 1778); — de Me Jean-François Hérault, avocat en Parlement, bailli de la ville de Corbigny, comme juge-bailli de la justice des Troches, de celles du Pontôt, de Chantereau, d'Héry, à la part du Bouquin et de Villemolin (29 avril 1778); — du même comme notaire royal à Corbigny (29 avril 1778); — de Me Claude Bonnet, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saulieu, comme bailli des justices de Saint-Brisson, Gouloux, Nataloux, le Montal, Bonaré, Dun-les-Places, Montsauche et Palmaroux (6 août 1778); — de Me Nicolas Heulhard du Féry, avocat en Parlement, contrôleur des actes, demeurant à Lormes, comme notaire royal en l'élection de Vézelay, résidant à Lormes, en remplacement du sieur Charles-Christophe Millereau (13 mai 1778); — de Me Antoine Gauthier, procureur, demeurant à Nevers, comme bailli, juge civil et criminel et de police des terres, baronnies, seigneuries et justices de Givry et La Môle, en remplacement de feu Me Roblin (18 mai 1778); — de Me Gilles Gillot, demeurant à Lavau, paroisse de Brassy, comme notaire royal à Mhère (17 août 1778); — de Me Jean Paupert, praticien, demeurant à Corbigny, comme sergent royal audit lieu, en remplacement d'Etienne-François Jourdan (1er septembre 1778); — de Me Claude-Philibert Seigne, praticien, comme conseiller-notaire royal à Nevers (9 septembre 1778); — de Me Charles Dumas comme notaire royal à Narcy (17 novembre 1778); — de Me François Méchin, avocat en Parlement, ancien procureur en la même cour, comme lieutenant général au bailliage de La Charité-sur-Loire, justices et châtellenies de Dompierre, Murlin et Saint-Bonnot (18 novembre 1778); — de Me Louis Tripier des Aillots, procureur fiscal au bailliage de Pouilly-sur-Loire, comme notaire royal audit lieu (9 décembre 1778); — de Me Claude Coquille, avocat en Parlement et notaire royal, résidant à Saint-Saulge, comme juge civil, criminel et de police de la justice de Lichy (15 décembre 1778); — de Pierre-Camille-Antoine Bonhomme, praticien, demeurant à Clamecy,

comme huissier royal audit lieu (9 janvier 1779); — de Mᵉ Joseph-Olivier-Marie Riffé comme notaire royal au grenier à sel de Nevers (26 janvier 1779); — de Guillaume Bernard, sergent royal demeurant à Crux-la-Ville, comme sergent royal à Saint-Révérien (2 mars 1779); — de Mᵉ Jean-Baptiste Frébault comme notaire royal à Saint-Sulpice-le-Châtel (10 mars 1779); — de Mᵉ Maurice Serruau, procureur au bailliage de Châtillon-en-Bazois, comme notaire royal audit lieu (23 mars 1779); — de Mᵉ Pierre Picq, praticien, demeurant à Clamecy, comme arpenteur à Champlemy (19 mai 1779); — de Mᵉ Jean-Alban Heulhard, avocat en Parlement, demeurant à Lormes, comme bailli de la justice d'Aunay (31 mai 1779); — de Mᵉ Antoine Camuzat, notaire au duché de Nivernais et Donziais, comme notaire royal à Lormes, en remplacement de Mᵉ Jean-François Rocheux (8 juin 1779); — de Mᵉ Pierre Martin comme notaire royal à Beaumont-la-Ferrière (15 août 1779); — de Mᵉ Joseph Sallard, praticien, demeurant à Moulins, comme notaire royal à Dornes (7 septembre 1779); — de Mᵉ Jacques Barbaraud, praticien, demeurant à Pouilly-sur-Loire, comme notaire royal en ladite ville, en remplacement de feu Mᵉ Louis Tripier des Aillots (24 novembre 1779); — de Claude Decray, huissier au duché et pairie de Nevers, demeurant à Decize, comme sergent royal audit lieu, en remplacement de François André (1ᵉʳ décembre 1779); — de Mᵉ François Guérin, procureur au bailliage de Larochemillay, comme notaire royal à Luzy, en remplacement de Mᵉ François Thierriat (1ᵉʳ décembre 1779); — de Mᵉ Jean Bouguerot, demeurant en la ville de Clamecy, comme notaire royal en ladite ville (23 mai 1780); — de Mᵉ Etienne Morin, procureur ès-cours de Nevers, juge des justices de Poiseux, Chasnay et baronnie de Druy, comme juge de la justice de la Salle. (30 mai 1780.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que le passage suivant du discours du procureur du roi du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, du 11 février 1779, au sujet de la réception de Mᵉ Jean-Joseph-Pierre Sallonnyer d'Avrilly, comme grand bailli d'épée du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier serait supprimé. « Je viens dénoncer à la compagnie une novation (*sic*), une manœuvre bien propre à caractériser celle qui a dirigé toute l'affaire dont il s'agit:

» Mʳ Jean-Joseph-Pierre Sallonnyer d'Avrilly ayant perdu son état de mousquetaire de la garde ordinaire du roi par la suppression de ce corps, arrivée en 1774, ne sachant d'abord quel parti embrasser, il s'est fait graduer, a prêté le serment d'avocat. Il paraît que cette qualité, qui avait toujours honoré ses ancêtres, ne l'a pas également flatté; il a ambitionné, au lieu d'être assis parmi vous, comme l'ordre des choses semblait l'y placer, d'être à votre tête, d'être le successeur des Condé, des Dorne, etc., dans la charge de grand bailli d'épée de ce siége. Pour parvenir à ce projet, il a méprisé les usages de bienséance qui prescrivent de faire part à la compagnie où l'on veut entrer de son projet d'en faire membre (*sic*), il a employé le plus grand secret lors de l'acquisition qu'il a faite de cette charge, sans l'obtention de l'agrément de Sa Majesté. Enfin, ce n'est qu'à l'instant de sa réception au Parlement qu'il vous en a fait part par une simple lettre; ce n'est même qu'à cet instant qu'il en a fait part au membre (*sic*) de la compagnie auquel il a l'honneur d'appartenir. Les motifs d'une conduite aussi malhonnête que clandestine sont trop frappants pour qu'on puisse se les dissimuler: Mʳ Sallonnyer d'Avrilly craignait sans doute que vous réclamassiez l'exécution des anciennes ordonnances, qui veulent impérativement que pour être pourvu de la charge de grand bailli d'épée, il faut être gentilhomme de nom et d'armes, âgé de trente ans, avoir servi dans les armées de Sa Majesté en qualité de capitaine. Il sait qu'il n'a aucune des ses (*sic*) qualités; que la noblesse est naissante en sa personne, comme fils et petit-fils de trésorier de France, puisque tous ses ancêtres ne se sont jamais qualifiés que de la qualité de maître, de noble homme; qu'il paraît constant qu'ils ont payé les droits de francs-fiefs et autres impositions caractérisant la roture; que même feu Mᵉ Jacques Sallonnyer de Faye, notre prédécesseur, oncle dudit sieur Sallonnyer, d'Avrilly n'a jamais pris autre qualité que celle de son office; qu'il a sans difficulté payé les droits de francs-fiefs de la terre de Faye et d'une partie de maison en fief qui lui appartenait dans cette ville; enfin, qu'il a été imposé à la taille d'office, jusqu'en 1764, époque à laquelle les officiers des présidiaux ont cessé d'être imposés à la taille. Enfin, il craignait que vous exigeassiez qu'il justifie de la quittance de finance du droit de confirmation imposé sur les nouveaux annoblis par édit du mois d'avril 1771, ou qu'il était au service à l'époque de cette loi. Ses craintes, fruits de son intime conviction, de la force de vos [raisons], étaient bien fondées: aussitôt que vous avez été instruits de son projet, vous vous êtes proposés de réclamer l'exécution des lois, de soutenir la dignité de la première place de la magistrature du second ordre. Le sieur Sallonnyer d'Avrilly avait mis une si grande célérité dans les démarches pour sa réception, qu'il était reçu avant que vous eussiez le temps de charger

un défenseur en la cour du Parlement; vous vous êtes alors déterminés à former opposition à son arrêt de réception, sur laquelle, par arrêt du vingt du mois dernier, il a été prononcé : à en juger par le vu de cet arrêt, il ne paraît pas que l'affaire ait été présentée sous le vrai point de vue que la compagnie l'avait envisagée. » (15 juin 1780). — Réceptions de Me Joseph Perrot, praticien, demeurant à Amazy, comme notaire royal audit lieu (3 août 1780); — de Me Jean-Charles Legoube, notaire royal à Prémery, comme lieutenant au bailliage et comté de Prémery (18 août 1780); — de Me Jean-Alban Heulhard, avocat en Parlement, demeurant à Lormes, comme juge-bailli de Mhères (22 août 1780); — de Claude Guillaumet, praticien, demeurant à Cervon, comme sergent royal audit lieu (29 août 1780); — de Me Joseph Perreau comme notaire royal à Amazy (5 septembre 1780); — de Me Gilbert Chevalier, avocat en Parlement, comme bailli de la justice de la Chapelaude (17 octobre 1780); — de Me Jean-Baptiste-Lazare Pougault, avocat en Parlement, juge de Vandenesse, des prieuré et commanderie de Biches, demeurant à Moulins-Engilbert, comme juge des justices de Saint-Honoré et de celles de Lancray, la Loge, Bussière et Champdoux (13 décembre 1780); — de Me Jean-Baptiste Lelong comme procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (19 décembre 1780); — de Me Thomas Frébault comme notaire royal à Magny (31 janvier 1781); — de Me Jean-Baptiste Petitier, avocat en Parlement, subdélégué de l'intendance de Moulins à Château-Chinon, y demeurant, comme premier échevin de ladite ville (8 mars 1781); — de Me Louis-Joseph Pluvinet, notaire royal à Champlemy, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de feu Me Louis Gorget (13 juin 1781); — de Louis-Gabriel-Marie-Charles-César Louapt, demeurant à Montsauche, comme sergent royal audit lieu (13 juin 1781); — de Me Pierre-Gaspard Lobbé, greffier du bailliage de Lormes à la part de Châlon, comme notaire royal à la résidence de Saint-Martin-du-Puy (18 juillet 1781); — de Me Louis-François Jacquand, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, comme notaire royal audit lieu (24 juillet 1781); — de Me Jacques Dumont de Verville, avocat en Parlement, demeurant à Sancoins, comme procureur du roi en la prévôté dudit lieu (17 août 1781); — de Me François Radot, praticien, demeurant à Corbigny, comme notaire royal à la résidence de Pazy (28 août 1781); — de Me Edouard Bertrand, procureur au bailliage de Larochemillay, y demeurant, comme notaire royal audit lieu (13 novembre 1781); — de Me Pierre-Louis Bonamour, avocat en Parlement, comme notaire royal à Montreuillon (24 novembre 1781); — de Me Jean-Pierre Hornsteiner comme notaire royal à Cervon. (20 novembre 1781.)

B. 34. (Liasse.) — 274 pièces papier.

1783-1789. — RÉCEPTIONS, INFORMATIONS DE VIE ET MŒURS. — Réceptions de Joseph-Philibert-François Dubois, praticien, demeurant à Moulins-Engilbert, comme notaire royal audit lieu (22 janvier 1783); — de Me Joseph Duchemin, commissaire en droits seigneuriaux, demeurant à Moulins-Engilbert, comme notaire royal, résidant audit lieu (22 janvier 1783); — de Me Jean-Etienne Roux, praticien, demeurant en la ville de Decize, comme notaire royal en ladite ville (29 janvier 1783); — de Me Louis-Antoine Marchangy, notaire au duché, comme juge de Sury (4 février 1783); — de Louis-Antoine Marchangy, notaire au duché de Nivernais, demeurant à Saint-Saulge, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Me Jean-Paul Bault (4 février 1783); — de Me Jean-Baptiste Caillery de Monteuillon, avocat en Parlement, comme juge de la justice de Saint-André de Luzy (12 février 1783); — de Pierre-François Robin, praticien, comme notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier (11 février 1783); — de Me Pierre-Nicolas Douette, notaire au duché de Nivernais et commissaire à terrier, demeurant à Decize, comme notaire royal à Gannat-sur-Loire (24 février 1783); — de Me Louis-François Bault comme notaire royal à Saint-Saulge, en remplacement de Me Claude Coquille, qui avait fait résignation de la charge (11 mars 1783); — de Me Jean Lapertot comme notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier (26 mars 1783); — de Me Jean-Baptiste Decollons, avocat en Parlement, exerçant au bailliage de Nevers, comme procureur du roi de la connétablie et maréchaussée de France, à la résidence de Nevers (29 avril 1783); — de Me Lazare Pougault, avocat en Parlement, juge de Vandenesse, Saint-Honoré, prieuré et commanderie de Biches, comme bailli-juge civil et criminel de la seigneurie de Bunas, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun (29 avril 1783); de Gilbert Baron, praticien, demeurant en la ville de Decize, comme sergent royal audit lieu (26 mars 1783); — de Me François Ravary, avocat en Parlement, comme notaire royal à Moulins-Engilbert (4 juin 1783); — de Me François Louault, demeurant à La Charité, comme notaire royal audit lieu (16 juillet 1783); — de Jean Gaudinot, praticien, demeurant à Corbigny, comme

sergent royal audit lieu, en remplacement du sieur Jourdan (6 août 1783) ; — de Me Pierre Tardy, avocat en Parlement, comme secrétaire-greffier du point d'honneur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier (27 septembre 1783) ; — de François Bourdiaux, praticien, comme huissier royal à Nevers, en remplacement de Barthélemy Barleuf (2 septembre 1783); — de Bernard Lhomme, praticien, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, comme huissier-audiencier au bailliage et présidial dudit lieu (30 septembre 1783); — de Me Louis Dubois, praticien, comme notaire royal à Lucenay-les-Aix, en remplacement de Me Jacques Vérat (27 janvier 1784); — de Me Jacques Sautereau, comme notaire royal à Mouron, en remplacement de feu Me Jacques Sautereau, son père (9 mars 1784); — de Me Jean-Gabriel Rémond, praticien, comme notaire royal en la ville du Veurdre, en remplacement de François-Gabriel Douyet (17 mars 1784); — de Pierre Ravault, praticien, demeurant à La Collancelle, comme huissier-audiencier au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (30 mars 1781); — de Me Hugues Grenot, notaire royal à Decize et juge d'Isenay, comme juge de Thaix et Couëron (11 mai 1784); — de Me Gabriel-François Robin, procureur au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme conseiller du roi, commissaire de police en ladite ville (21 juin 1784); — de Me Henri Breu, avocat en Parlement, comme bailli, juge civil, criminel et de police des justices de Givry, la Môle, le Lieu et dépendances (22 juin 1784); — de Bénigne-Louis Ravet comme sergent royal à Château-Chinon, en remplacement de Jean Ravet, son père (19 juillet 1784); — de Me André-François Dumoulin, demeurant à Saint-Saulge, comme notaire royal au grenier à sel dudit lieu (6 juillet 1784); — de Me François Guignebard comme procureur postulant au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (10 août 1784); — de Me François Héreau, avocat en Parlement, bailli de Saint-Révérien, La Collancelle, Prélichy, Certaine, le Pontôt et autres justices, demeurant à Corbigny, comme juge de la terre, justice et seigneurie de Lichy (1er septembre 1784); — de Me Marie-Jacques-François-Paul-Bonaventure Grenot du Pavillon, avocat en Parlement, demeurant à Decize, comme notaire royal résidant en ladite ville de Decize (1er septembre 1784); — de Me Michel Robin-Champré comme procureur au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en remplacement de Me François-Marie Robin l'aîné (1er septembre 1784); — de Me Jacques-Olivier Riffé, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, comme procureur du roi de la justice de Guérigny, Vrille, Demeurs, Villemenant, Frasnay-les-Chanoines, la Douée, Montigny, Gondelin, Marcy, Bié, Médine, Minière, Motte-d'Ouroux et dépendances (17 novembre 1784); — de Me Jean Goyard, notaire royal, demeurant à Baulon, bailli dudit lieu Torcy, Garnat et Paray-le-Frézy, comme bailli de Dompierre (24 novembre 1784); — de Me François Audiat comme notaire royal à Pouilly-sur-Loire, en remplacement de Me Jacques Barbaraud (1er décembre 1784); — de Me François Dupont comme notaire royal à la résidence de Cronat (1er décembre 1784); — de Me Jean-Baptiste Malaisé comme notaire royal à Chevannes-sous-Montenoison, en remplacement de feu Me Pierre Malaisé, son père (11 janvier 1785); — de Me Pierre Dupont, praticien en la paroisse de Sancoins, comme notaire royal en la prévôté de Sancoins (18 janvier 1785); — de François-Marie Garenne comme sergent royal à Cercy-la-Tour, en remplacement d'Hubert Comaille (15 février 1785); — de Me Jean-Baptiste Moreau comme notaire royal à Saint-Saulge (15 février 1785); — de Me Hugues Neaudot, contrôleur des actes, comme notaire royal à Asnan, en remplacement de Me Hugues Neaudot de Bertrix, son père (16 février 1785); — de Me Jean-Alban Le Fiot de Lavau, avocat en Parlement, comme bailli du bailliage du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier et dépendances (9 mars 1785); — de Me Louis-Emmanuel du Bacq, commissaire aux droits seigneuriaux, demeurant en la ville de Corbigny, comme notaire royal à la résidence de Seneux (6 avril 1785); — de Me Philibert Ballard, avocat en Parlement, comme conseiller du roi, maire de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (12 avril 1785); — du sieur Pierre-Noël Jolly, bourgeois, demeurant à Lormes, comme conseiller du roi, maire de la ville de Lormes (24 mai 1785); — de Me Jean-Léonard Lapra, ci-devant commis aux aides au département de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, comme sous-fermier d'un quart et demi, quart des greffes du présidial (24 mai 1785); — de Me Jean-Pierre Copin, demeurant à Corbigny, comme notaire royal à La Collancelle (25 mai 1785); — de Me Charles-Etienne Midoux comme notaire royal à Champlemy, en remplacement de feu Me Edme Lusseau (26 mai 1785); — de Me Jean-Baptiste-Lazare Pougault, avocat en Parlement, comme juge des justices de Brinay, la Cour, Chamonot et Villeneuve (1er juin 1785); — de Jean-Baptiste-Sébastien-François Poincet, praticien, comme sergent royal à Nevers (7 juin 1785); — de Jean-Gabriel Clément, praticien, comme sergent royal à

Tannay (5 juillet 1785); — de Léonard Houdaille, praticien, demeurant à Lormes, comme sergent royal audit lieu, en remplacement de Jean-Baptiste Houdaille, son père (5 juillet 1785); — de Me Pierre Charbonneau, praticien, comme notaire royal à Brinon-les-Allemands, en remplacement de Me Jean Lapertot (12 juillet 1785); — de Me Michel Pierre de Champrobert, avocat en Parlement, comme juge de la justice de Magny, dépendant du chapitre de Nevers (16 juillet 1785); — de Me François Massé, avocat en Parlement, juge des ville et marquisat de Villequiers, demeurant à Nérondes, comme juge de la justice du Chautay (10 août 1785); — de Me Annet Bellet, ci-devant notaire royal à Cercy-la-Tour, comme notaire royal à Château-Chinon (30 août 1785); — de Me Annet-François Lesueur, bourgeois, demeurant ordinairement à Paris, paroisse Saint-Paul, comme l'un des vingt jurés-priseurs-vendeurs de biens-meubles pour le ressort du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (15 novembre 1785); — de François-Etienne Rabier, huissier au duché de Nivernais, demeurant à Corbigny, comme huissier royal audit lieu (16 novembre 1785); — de Jean Boutot, tailleur d'habits à Saint-Pierre-le-Moûtier, comme préconiseur et afficheur en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (22 novembre 1785); — de Me Henry Breu, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, comme procureur du roi en la compagnie de la maréchaussée du Bourbonnais, à la résidence de Nevers (23 novembre 1785); — de Me Martin-Pierre-Nolasque Garnier des Bruères, bourgeois de Saint-Pierre-le-Moûtier, comme receveur des consignations au bailliage et siége présidial (6 décembre 1785); — de Me François-Etienne Berger de Saint-Quantin, avocat en Parlement, demeurant en la ville de La Charité, comme juge royal de la justice des terres, seigneuries et fiefs de Narcy, Narcy-les-Fourneaux, Richerand, Ouvrault, Bois-Gavard, la Vache, la Bletterie et dépendances (6 décembre 1785); — de Charles Chevrillon, ci-devant priseur du bailliage d'Auxerre, demeurant à Nevers, comme priseur-vendeur de biens dans le ressort du présidial (22 février 1786); — de Me Jean Paillard, demeurant au Poids-de Fer, paroisse Saint-Germain-sur-l'Aubois, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de feu Me Mathieu Paillard, son père (7 mars 1786); — de Me Jean Lault des Brullés, demeurant à Cercy-la-Tour, comme notaire royal audit lieu (28 mars 1786); — de Me Claude Etignard de La Faulotte, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, comme maire de la ville et communauté de Château-Chinon (5 avril 1786); — de Me Antoine Perrier, marchand de bois pour la provision de Paris, demeurant à Corbigny, paroisse de Saint-Seine, comme maire de ladite ville (17 mai 1786); — de Me Jean Grasset, praticien, demeurant à Tannay, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Me Michel Bezou (30 mai 1786); — de Me François Roze, praticien, demeurant à Asnan, comme notaire royal audit lieu, en remplacement du sieur Neaudot de Bertrix (30 mai 1786); — de Me Cézaire Camuzat, contrôleur des actes, demeurant à Montsauche, comme notaire royal audit lieu, en remplacement du sieur Houdaille (13 juin 1786); — de Me Henri-Jean-Marie Godin, féodiste, demeurant au bourg et paroisse de Châtillon-en-Bazois, comme notaire royal à la résidence de Châtillon-en-Bazois, aux paroisses d'Alluy, Mingot, Biches, Brinay, Ougny et Montapas (13 juin 1786); — de Joseph-Jean Gaudry, demeurant à Decize, comme sergent royal audit lieu (28 juin 1786); — de Me Edme-Clément Magnan, arpenteur royal, demeurant à Saint-Martin-du-Puits, comme notaire royal audit lieu (1er août 1786); — de Me Jean Butet, négociant, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, comme maire de ladite ville (22 novembre 1786); — de Jean Perraudin, demeurant à Lormes, comme sergent royal audit lieu (22 novembre 1786); — de Me Alexandre-César Le Fiot de Lavault, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Lormes, comme juge de la justice de Montsauche (28 novembre 1786); — de Me Jean-Baptiste-Lazare Pougault, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, comme juge des justices du Tremblay, d'Isenay, Saint-Gratien, Savigny-sur-Canne, Peron et Montaron en partie (25 novembre 1786); — de Me François Clément, praticien, comme notaire royal à Saint-Jean-de-Lichy (12 décembre 1786); — de messire Jean de Châteaubodeau comme lieutenant de la compagnie de la maréchaussée du Bourbonnais, à la résidence de Nevers (13 mars 1787), — de Michel Renoult, praticien, demeurant à Saint-Saulge, comme sergent royal résidant à Dun-les-Places (27 mars 1787); — de Me Jean-Baptiste Houdaille, avocat en Parlement, demeurant à Lormes, comme notaire royal à Brassy (31 juillet 1787); — de Me Edouard Bertrand, notaire royal, demeurant au bourg et paroisse de Laroche-millay, comme bailli et juge civil et criminel de Chiddes et les Nouins (22 août 1787); — de Me Philibert Guenard, demeurant à La Charité-sur-Loire, comme notaire royal à la résidence de Saint-Révérien, en remplacement de Me Jean-Révérien Michel (20 novembre 1787); — de Me François Couraud, notaire,

procureur du roi et syndic de la ville de Luzy, comme juge des justices de Champrobert, Champlevrier, Montcharlon, Saint-Jean-des-Curtils, la Verchère, la Corvée et Villette-les-Forges (20 novembre 1787); — de Me Etienne-François-César-Annet Robin, praticien, demeurant en la ville de Corbigny, comme notaire royal à la résidence de Montenoison (30 janvier 1788); — de Me Hercule-Hugues-Clément Marion de Commery, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Lormes, comme bailli du bailliage de Lormes à la part de Châlon (19 février 1788); — de Me Jean-François Simonnet, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, comme médecin du roi en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (15 mars 1788); — de Philibert Denohe, praticien, demeurant à Taunay, comme sergent royal audit lieu, en remplacement d'Etienne Briaudé (15 avril 1788); — de Me Louis-Etienne Gouin, praticien, demeurant au bourg et paroisse de Montigny-sur-Canne, comme notaire royal (15 avril 1788); — de Me Etienne Duprilot, demeurant à Saint-Révérien, comme notaire royal à la résidence de Michaugues, paroisse de Brinon-les-Allemands, en remplacement de Me Jean Gaulon (22 avril 1788); — de Me Antoine-Jean-Baptiste Rouderon comme conseiller-notaire du roi à la résidence de Nevers (10 mai 1788); — de Me François Roy comme notaire royal à Pouilly-sur-Loire (3 juin 1788); — de Me Jean Duvernois, demeurant au Bourget, paroisse d'Arleuf, comme notaire royal audit lieu (18 juin 1788); — de Me Jean-Baptiste Robert de Genais, docteur en médecine, comme conseiller-médecin ordinaire du roi en la ville de Nevers (19 août 1788); — de Michel Renault, huissier royal à la résidence de Dun-les-Places, comme juré-priseur à la résidence de Montsauche (18 novembre 1788); — de Me Charles Thierriat, praticien, demeurant en la ville de Luzy, comme notaire royal en ladite ville (25 novembre 1788); — de Me François Couraud, notaire royal au grenier à sel de la ville de Luzy, y demeurant, comme notaire apostolique (25 novembre 1788); — de Me René Luthereau, praticien, demeurant à Dun-les-Places, comme notaire royal audit lieu, en remplacement de Me René Luthereau, son père (16 décembre 1788); — de Me Henri-François-Marie Moisy, procureur au bailliage et pairie de Nevers, comme greffier de la compagnie de maréchaussée du Bourbonnais, à la résidence de Nevers (10 février 1789); — de Me Joseph-François Boullier, praticien, demeurant à Dompierre-sur-Besbre, comme notaire royal audit lieu (10 mars 1789); — de Me François Guillier de Montchamoy, avocat en Parlement, lieutenant-assesseur en la châtellenie de Moulins-Engilbert, comme bailli des justices de Bernay et dépendances (22 juin 1789); — de Me Jean-Auguste-Alexandre-Thibaut Billacoy de Boismont, étudiant en droit, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, comme notaire royal à la résidence de ladite ville, en remplacement de Me Etienne-Jean-Baptiste Dargent (30 juin 1789); — de Me Pierre Auginiot, demeurant à Clamecy, comme notaire royal audit lieu (7 juillet 1789); — de Me Pierre Gaget, praticien, demeurant à Bourges, comme notaire royal à la résidence de La Guerche (11 août 1789); — de Jean-Claude Bidelet, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité, comme juré-priseur-vendeur de biens-meubles au présidial de Saint-Pierre-le Moûtier (15 décembre 1789.) — Délibération des officiers du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier reconnaissant l'utilité de la création d'un second office de notaire royal à la résidence de Léré. (18 mai 1790.)

B. 35. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1650-1790. — ATTRIBUTIONS, COMPÉTENCE, JURIDICTION. — Lettre de la sénéchaussée et siège présidial de Lyon adressée au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pour lui faire part des entreprises du sieur Silvecane, président en la Chambre des monnaies. (Novembre 1650.) — Procès-verbal dressé par Me Gabriel Guyonin-Bonyneau, conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à la requête de noble Etienne Vyau, sieur de l'Isle, conseiller du roi, receveur des consignations au présidial, contre Nicolas Joffriot, sergent, qui avait voulu signifier irrégulièrement audit sieur Vyau une requête de dom Gabriel Coiffier, prieur du prieuré conventuel dudit Saint-Pierre-le-Moûtier. (8 août 1658.) — Injonction par Me Charles Vyau, assesseur civil et criminel au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, sous peine de mille livres d'amende, aux sieurs Joffron, Tranchant et Alleaume, archers en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, d'aller avec les nommés Gilbert Pellat et Jean Chevalier, aussi archers, porter une ordonnance rendue par ledit sieur Vyau contre les sieurs du Clerroy de Marry, de Roudon et de Chargère. (25 juillet 1658.) — Procès-verbal des défenses faites par Me Jacques Gascoing, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, aux juge et procureur d'office du prieuré de ladite ville « de faire visitte chez les habitans affin de sçavoir sy quel-

qu'un se trouvera saisy de vandange et vin nouveau », cette visite étant de la compétence du présidial. (21 septembre 1661.) — Procès-verbal dressé en audience d'expédition des causes présidée par Mᵉ Charles Vyau, sieur de la Garde, lieutenant-assesseur, assisté de Mᵉ Charles Vyau, lieutenant-criminel; dom Gabriel Coiffier, conseiller honoraire ; Mᵉˢ Jean Bourdoyseau, Pierre Vyau et Etienne Garillan, conseillers, contre Mᵉ Pierre Ferré, procureur audit siége, qui avait dit en pleine audience audit Mᵉ Bourdoyseau, conseiller, son oncle, « qu'il estoit un malicieux, qu'il le vouloit faire périr et estrangler, luy et son enfant ». (12 décembre 1663.) — Ordonnances du présidial déclarant nulle la sentence du bailli de la pairie de Nevers du 13 avril précédent; rendue à la requête du curé de Montapas contre le sieur de Jaucourt, la connaissance des matières décimales appartenant au présidial privativement à tous autres juges, et autorisant le sieur de Jaucourt et le sergent ayant exploité à sa requête à se saisir de leurs armes et chevaux (13 octobre 1666) ; — maintenant les chanoines du chapitre de Saint-Cyr de Nevers en possession du droit de juridiction sur tous les membres et suppôts dudit chapitre contre les prétentions de l'official de l'évêché (1ᵉʳ mars 1682) ; — décidant « que les juges des justices de Bulcy, Narcy, Bois-d'Artonne, Raveau, Charly, en la paroisse de Chaulgnes, et le Four-de-Vesvre, en la paroisse de Guerchy, dépendant du prioré de la Charité, expédieront les causes desdites justices de huitaine en huitaine, à jour de marché, dans l'auditoire de la ville de La Charité, et sera fait un registre séparé des expéditions de chacune desdites justices, et que lesdits juges se transporteront deux fois l'année sur les lieux pour tenir leurs expéditions » (23 février 1684) ; — portant défense à dame Catherine Taillon, dame de la Douée, de comparaître devant une autre juridiction que le présidial pour un procès intenté à son meunier par le procureur fiscal de la justice de Franay-les-Chanoines. (22 novembre 1687.) — Requête présentée au Conseil d'Etat par Mʳ Foulé de Martangy, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, ambassadeur pour Sa Majesté en Danemarck, bailli du bailliage royal et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, réclamant le droit de faire, en sa qualité de bailli dudit Saint-Pierre-le-Moûtier, privativement à tous autres, la convocation du ban et arrière-ban pour toute la province de Nivernais. (1689.) — Décharge d'amende pour Robert de Moncorgier, huissier royal immatriculé en la sénéchaussée de Bourbonnais, résidant au bourg de Gannat. (3 septembre 1693.) — Délibération de la majorité des officiers du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier députant à Paris aux frais de la compagnie Mᵉ Michel Delespinasse, président, pour obtenir du Conseil d'Etat un édit transférant le présidial en la ville de Nevers moyennant une somme de 40,000 livres donnée comme dédommagement au duc de Nevers. (24 juillet 1696.) — Ordonnance du présidial reconnaissant le droit pour les chanoines de Saint-Cyr de Nevers de porter en première instance devant leur juridiction du Cellier du chapitre non-seulement les causes concernant leur domaine, mais encore celles concernant les directes à eux dues hors de leur domaine et justice. (25 janvier 1701.) — Procès-verbal des insultes faites à Louis Després, écuyer, conseiller et ancien avocat du roi au présidial, exerçant, en l'absence des officiers du siége le précédant, les fonctions de lieutenant-général de police de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, par Mᵉ Jean Lafond, maire perpétuel de ladite ville; Mᵉ Claude Luzy, procureur du roi de la communauté, et Mᵉ Pierre Lejay, commissaire aux revues, pour avoir voulu assister à une réunion clandestine à l'hôtel de ville et avoir protesté contre son illégalité. (27 février 1701.) — Autres procès-verbaux du lendemain au sujet d'insultes faites au lieutenant-général par les mêmes, ledit lieutenant-général de retour et exerçant les fonctions de lieutenant-général de police. A la suite, délibération des officiers du présidial décidant que pour éviter à l'avenir les insultes qui pourraient être faites audit lieutenant-général dans ledit hôtel de ville, et pour la sûreté de sa personne, trois officiers de la compagnie l'accompagneraient lorsqu'il s'y transporterait pour y parapher les billets de logement des gens de guerre, en exécution de l'édit de création de la charge de lieutenant-général de police. (1ᵉʳ mars 1701.) — Procès-verbal d'autres insultes faites par les mêmes contre le lieutenant général à l'occasion du logement et de la fourniture de l'étape à un détachement de recrues du régiment de Lorraine. (1ᵉʳ mars 1701.) — Procès-verbal de protestation de nullité de l'inscription sur les registres du bailliage d'un jugement prononcé contre l'assentiment des juges par le sieur Gascoing, lieutenant-général, et transcrit par son ordre et en son domicile par le greffier, dans le procès en séparation de biens entre le sieur Vyau et la dame de Bèze, son épouse. (9 janvier 1710.) — Procès-verbal dressé à Cercy-la-Tour par Mᵉ Charles Blanzat, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial, constatant que l'élection des filles aumônées dudit Cercy n'avait pu avoir lieu parce que, dans la châtellenie dudit Cercy, qui est cependant fort étendue, il n'y avait ni juge, ni procureur fiscal, ni greffier.

(18 mars 1731.) — Jugement d'incompétence rendu contre le lieutenant criminel du présidial dans une affaire de vol sans effraction, commis à Moulins-Engilbert. (10 juin 1739.) — Délibération de la chambre du conseil rétablissant le sieur Robin en qualité de commis-greffier. (14 août 1743.) — Procès-verbal contre le substitut du procureur du roi, qui avait refusé de produire les pièces nécessaires pour l'entérinement de lettres de grâce. (10 décembre 1750.) — Procès-verbal d'absence des avocats et du greffier requis à la requête de Mᵉ Jacques-Charles Alixand de Maux, conseiller du roi et président au présidial, pour tenir l'audience en l'absence des officiers dudit présidial. (9 mars 1748.) — Délibération du présidial, en chambre du conseil, nommant Mᵉ Charles Allasœur, doyen des conseillers du présidial, syndic de la compagnie, et Guillaume Bureau, ancien des procureurs, secrétaire. (26 février 1753.) — Jugement d'interdiction contre Mᵉ Jean-Louis Ruby, procureur au présidial, pour avoir insulté en pleine audience Mᵉ Laurent Rousset, avocat, faisant fonction de juge. (2 juillet 1754.) — Procès-verbal rectifiant un passage du discours prononcé par le procureur du roi, à l'audience du 16 mars, en présentant l'édit du roi portant création de conseils supérieurs. (22 mars 1771.) — Ordonnance des maréchaux de France enjoignant de remettre à la maréchaussée de Montargis les informations et autres pièces du procès commencé au présidial contre le nommé Le Sage, cavalier de maréchaussée en la généralité de l'Orléanais, au département de Montargis, en résidence à Clamecy, qui avait assassiné, sur le grand chemin qui conduit au château de Quincy-sur-Yonne, le nommé Périaux, charpentier, et lui avoir enlevé une bisaguë, en revenant de porter des mandements pour l'assemblée du régiment provincial de Montargis. (Paris, 10 septembre 1773.) — Arrêt du conseil supérieur de Clermont-Ferrand enjoignant l'exécution des arrêts du Parlement relatifs au règlement des fonctions du procureur et des avocats du roi au présidial. (6 juin 1774.) — Ordonnance du lieutenant-général du présidial rappelant les prescriptions antérieures pour la conservation des minutes de notaires. (28 avril 1775.) — Délibération des officiers du présidial portant que, dans le jugement du procès entre la veuve Bezave et le nommé Bonnet, du 26 février 1782, il y avait neuf juges dont : deux dignitaires, trois conseillers, deux officiers du parquet et deux avocats ; que, parmi eux, le sieur Vyau de Baudreuille et le sieur Moquot d'Agnon étaient les deux seuls officiers qui soient alliés au degré prohibé, et que, par conséquent, il y a eu huit voix comptant. (30 juillet 1783.) — Requête par Mᵉ Claude Ruby, prêtre, avocat en Parlement, ancien curé de Roûjon en Sologne, ex-Augustin, pour être reçu au nombre des avocats postulants au siége présidial (17 décembre 1785) ; — à la suite, délibération du présidial, en chambre du conseil, ordonnant que le frère Ruby, avant de pouvoir être reçu, sera tenu de justifier, soit en originaux, soit en forme probante, tant du bref de sa sécularisation que de la sentence de fulmination et de l'arrêt d'enregistrement dudit bref. (17 janvier 1786.) — Procès-verbal dressé par Mᵉ Joseph Jourdier, procureur du roi au présidial, pour se justifier d'avoir requis le lieutenant criminel comme lieutenant-général de police alternatif au lieu du commissaire de police pour faire la levée du cadavre d'un ouvrier limousin résidant à Saint-Pierre-le-Moûtier, tué par le tonnerre, et apposer les scellés dans son logement. (25 juin 1788.) — Délibération du présidial contre le procureur du roi ; « son caractère de domination, sa bonne opinion de lui-même paroît l'avoir excité à faire connoître à la compagnie sa façon de penser » l'accusant de ne pas comprendre les lois qu'il cite ou d'avoir voulu induire la compagnie en erreur, et protestant d'en appeler au Parlement pour l'obliger à se renfermer dans ses attributions. (26 juin 1788.) — Délibération des membres du présidial protestant contre le service de la garde nationale auquel ils étaient astreints, consistant à monter la garde et être de faction pendant vingt-quatre heures, alors qu'il y avait dans la ville un détachement de Royal-Piémont de trente hommes ne faisant aucun autre service que d'accompagner de temps à autre, par détachements, les blés que l'on faisait conduire pour la provision de Paris ; ordonnant que M. le lieutenant criminel, commandé le matin pour se trouver le même jour à deux heures de relevée à l'appel et à la parade, étant chargé pour le moment des fonctions de lieutenant-général de police, « qui l'astreignent à veiller jour et nuit au maintien de l'ordre », de peur qu'il « ne donnât lieu aux malins de se soulever et de causer des scènes peut-être meurtrières », obéirait comme forcé et se présenterait en habit de magistrat, le seul que les ordonnances lui permettent de porter, et qu'il se ferait accompagner d'une personne qui s'offrirait pour faire le service à sa place ; ladite délibération devant être envoyée au ministre du roi, au président de l'Assemblée nationale et au procureur général du Parlement, pour qu'ils avisent « aux moyens les plus prompts de rappeller les magistrats à des fonctions qu'ils ne quittent que par force, dans un temps surtout où tout leur temps

suffiroit à peine pour expédier tant les procès criminels que les causes d'audience et les affaires de rapport ». (4 août 1789.) — Délibérations portant que quand un des membres du présidial serait forcé de faire le service de la garde bourgeoise et ne pourrait pour cette raison participer à l'administration de la justice, le présidial suspendrait ses fonctions (6 août 1789); — portant défenses aux officiers municipaux, jusqu'à la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire, de s'immiscer dans les fonctions de lieutenant-général de police appartenant à la compagnie « et qu'elle a toujours exercées », et aux commissaire et huissier de police de reconnaître lesdits officiers municipaux comme juges de police et de déférer à d'autres ordres que ceux qui leur seraient donnés par le présidial. (23 février 1790.) — Prestation de serment de Me Nicolas Voillaud, notaire royal, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, pour exercer les fonctions de greffier expéditionnaire des lettres de ratifications par intérim, en l'absence de Me Jean Lapertot, notaire royal en la même ville, député à la fédération générale du royaume à Paris. (21 juillet 1790.) — Procès-verbal par Me Gabriel-Jean Meure, conseiller du roi, lieutenant particulier et garde des sceaux des hypothèques au présidial, protestant de n'avoir pas accompli ses fonctions judiciaires la veille par l'obligation où il avait été, « pour éviter tous troubles et désordres et attentats contre notre personne et liberté et plus encore pour nous conserver l'estime publique, la bonne opinion et la considération que nous croyons avoir mérité de nos concitoyens », de faire le service de la garde nationale. (6 août 1790.) — Protestation par le même contre l'enlèvement, par ordre de la compagnie, des tapisseries qui garnissaient les salles d'audience et du conseil, des tapis qui couvraient les siéges et de la pendule qui était dans la salle d'audience (24 septembre 1790); — à la suite, délibération du présidial décidant qu'aucun de ses membres ne communiquerait à l'avenir avec Me Meure pour les affaires intéressant la compagnie, qu'il ne serait appelé et ne prendrait aucune part à ses délibérations jusqu'à ce qu'il lui ait fait réparation. (2 octobre 1790.)

B. 36. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1657-1778. — PRIVILÈGES, PRÉSÉANCES, CÉRÉMONIES. — Procès-verbal dressé par Me Jean Crevel, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, du refus fait par dom Mayeul Decombe, sacristain de l'église de Saint-Pierre-le-Moûtier et prieur de Chantenay; dom Jean Maistre et dom Urbain Douard, religieux dudit monastère, à messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, faisant sa visite pastorale, de lui remettre les clefs du tabernacle de l'autel paroissial de ladite église, lesdits religieux prétendant que l'évêque n'avait aucun droit de faire la visite dudit tabernacle, ce qui eût été contraire aux privilèges de l'ordre de Cluny. (12 août 1657.) — Ordonnance de la chambre du conseil du présidial rendue à la demande de dom Gilbert des Crots, prieur du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier; dom Joseph Ruth, prieur claustral dudit prieuré, et messire Philibert Bully, prêtre, curé des églises de Saint-Pierre et Saint-Babyle de ladite ville, portant qu'en vertu des transactions de 1605 et 1679, à l'enterrement du sieur Allixand, le curé marcherait immédiatement à la gauche du prieur non officiant. (31 août 1683.) — Acte donné aux mêmes curé et religieux de ce que le curé de Saint-Pierre-le-Moûtier est en possession de se placer immédiatement à la droite du prieur du prieuré de ladite ville devant l'autel de la paroisse pendant la prédication. (6 décembre 1683.) — Procès-verbaux dressés le jour de la fête du Saint-Sacrement, à la requête du curé de Saint-Pierre-le-Moûtier, à l'occasion de ses disputes de préséance avec les religieux du prieuré (10 juin 1684); — par Me Pierre Gascoing, lieutenant-général au présidial, contre les religieux du prieuré, à l'occasion du *Te Deum* qu'ils devaient chanter pour la réduction de la ville de Luxembourg; « nous y estant transporté (dans l'église), à l'heure de sept après midy, nous y aurions trouvé que complies estoient dittes et qu'on achevoit les littanies de la Vierge, pour n'avoir esté sonnées à la manière accoustumée, n'ayant esté sonné que une fois avec deux petites clocles, quoy que on eust accoustumé d'en sonner quatre foys. Estant entré dans le chœur et mis à nostre place ordinaire, assisté de nostre premier huissier, nous aurions trouvé à main droite dom Jean-Baptiste Tridon, sacristain, à la place du sieur prieur titulaire, et dom Joseph Dauphin à la place au-dessoubs de luy, et dom Estienne Arcys immédiatement après ledit Dauphin, qui sont des places qu'ils n'avoient pas accoustumés de prendre, et du costé gauche estoit dom Charles Jannot seul. Et dom Joseph Ruth, prieur claustral, estant sorty de la sacristie avec la chappe et un petit garçon revestu d'un surplis qui le précédoit, au lieu qu'ils avoient accoustumé d'estre avec le célébrant diacre et soubs-diacre et deux chantres chappés, seroit monté au grand hostel et auroit commencé à chanter le *Te Deum* sans attendre aucuns corps constitués, n'y ayant pas pour lors dans le chœur que quatre personnes. Quoy voyant, nous

aurions dit à haulte voye, m'adressant auxdits religieux, qu'ils eussent à faire sonner la grosse cloche à la vollée et à la manière accoustumée pendant tout le temps que le *Te Deum* diroit. L'un desquels religieux m'auroit répondu : « Sonnez vous-mesme. » A quoi lui aurions réparty que ce n'estait pas de la manière qu'on traitait un premier officier comme nous ; que pour lui apprendre son devoir de sacristain et à parler, nous le metterions prisonnier. Ce qui nous auroit obligé, voyant ledit refus, de dire à nostre premier huissier qu'il sonnât. Et c'estant mis en devoir de sonner, il auroit trouvé toutes les cloches bredées, et au mesme temps les cordes desdites cloches auroient esté eslevées au clocher par un de leurs préposés. Ce qui auroit obligé tous messieurs de la compagnie avec nous, voyant un tel procédé de la part desdits sieurs religieux, de nous retirer avec messieurs les maires et eschevins, les révérends Pères Augustins et tous les habitans dessoubs les armes. Et aurions requis, pour satisfaire aux ordres de Sa Majesté, Me Philibert Bully, prebstre, curé de cette ville, de vouloir chanter le *Te Deum* dans son esglise de Sainte-Babille, où nous nous serions transportés, et le *Te Deum* chanté avec toutes les solennités ordinaires. Et, à la sortie de ladite esglise, nous aurions esté mettre le feu au lieu préparé à faire le feu de joye, vis-à-vis de ladite esglise » (25 juin 1684) ; — par Me François-Anthoine Girard de Busson, conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel au bailliage et présidial, en l'absence des autres officiers le précédant, contre les prieur et religieux du prieuré de ladite ville qui avaient fermé les portes du chœur de leur église le jour de la fête patronale, pour empêcher Me Philibert Bully, bachelier en droit-canon, archiprêtre et curé de ladite ville, d'y célébrer la messe paroissiale suivant l'usage, malgré la promesse qu'ils avaient faite l'avant-veille en présence de Mme la marquise de Louvois, alors en cette ville. (29 juin 1685.) — Ordonnance du lieutenant-général de Saint-Pierre-le-Moûtier rendue à la requête de dom Jean Duchaffaing, prêtre religieux profès de La Charité-sur-Loire, ordre de Cluny, prieur claustral et sacristain du prieuré de Saint-Martin de Sancoins, enjoignant à Mes Robert Guerry et Louis-Joseph Janneau, vicaires perpétuels de ladite église de Sancoins, en conséquence des transactions des 10 novembre 1681 et 12 juillet 1684 et de l'arrêt du Grand Conseil du 5 mai 1685, d'assister au service divin, procession du Saint-Sacrement, grand'messes et autres cérémonies de l'église, notamment le jeudi suivant (Fête-Dieu) avec ledit prieur, à peine de saisie de leur portion congrue. (11 juin 1686.) — Procès-verbaux dressés par Me Pierre Gascoing, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, des injures qui lui avaient été dites par Me Jean Lafond, maire; Me Pierre Litaud, échevin, et Pierre Lejay, commissaire dans l'église de Saint-Babyle, où ledit lieutenant-général faisait enlever par des archers un banc et un pupitre que lesdits maire et échevins avaient fait mettre dans le chœur de ladite église depuis deux mois, du côté de l'évangile, « joignant la balustrade et dans le lieu le plus éminant et la place que nous avons accoustumé d'occuper lorsque nous sommes en corps aux processions et cérémonies ordinaires qui se font dans ladite église » (29 mai 1696); — par Me Jean Gascoing, chevalier, seigneur de Laveau et Créange, gentilhomme ordinaire du roi, son conseiller, lieutenant-général au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dom Joseph de Clermont, religieux bénédictin, prieur du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour désordre dans la salle d'audience ; « ayant proposé auxdits sieurs officiers de désendre pour tenir l'audience, ledit sieur Blansat et dom de Clermont, nous auroient prévenu, ledit sieur Blansat, précédant ledit dom de Clermont, sans sçavoir les raisons qui les engageoient à cette précipitation, ce qui nous auroit obligé de marcher aprest eux, quoyque nous dusions les précéder, en qualité de président, et prendre la place avant eux sur les fleurs de lis. Lesdits sieurs Blansat et de Clermont ayant descendu des degrés qui conduisent de la chambre du conseil sur les fleurs de lis où se tiennent les odiances, le sieur de Clermont auroit poursuivi avec tant de vivacité ledit sieur Blansat qui le précédoit que, l'ayant atteint, pour prendre place avant ledit sieur Blansat, il l'auroit jetté sur les fleurs de lis et se seroient entrepousés; mais ledit de Clermont l'ayant pousé vivement, il seroit tombé la teste contre le mur et le nés sur les fleurs de lis; lequel coup ayant entendu, nous nous serions aresté jusque à ce que ledit sieur Blansat ayt esté relevé pour pouvoir prendre nostre place et tenir l'audiance avec les autres officiers. Laquelle contestation auroit obligé ledit sieur Blansat de se retirer en se plaignant du coup qu'il avoit reçu, ledit sieur de Clermont estant resté »... A la suite de ce désordre, le sieur Berthelon et quelques autres n'ayant pas voulu descendre de la chambre du conseil et ayant voulu y tenir l'audience, l'audience n'avait pu avoir lieu (2 mai 1719); — par Me Claude Luzy, conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dom Joseph de Clermont, prieur du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui voulait prendre la place de Me Jean-

Baptiste Gascoing de Créange, gentilhomme servant Sa Majesté, son conseiller-lieutenant-général audit bailliage et siége en chambre du conseil : « à l'instant seroit ausy entré dom Joseph de Clermont, religieux bénédictin de l'ordre de Saint-Benoist, prieur du prioré de cette ville et premier conseiller audit siége, lequel auroit dit audit sieur lieutenant-général, en jurant le saint nom de Dieu avec emportement : « Retirez-vous; je n'ay pas assez de place. » Ledit sieur lieutenant-général luy auroit répondu : « Vous en avez assez; il se placeroit bien encore un offissier au-dessous de vous sur la mesme ligne. Je suis à ma place ordinaire, vous m'insultez mal à propos et sans provocation. » Sur-le-champ ledit dom Joseph de Clermont auroit dit : « Mordieu ! je me la feray bien donner; » en lui portant le poing sous le née, le tirant par la robe, jurant avec violence qu'il luy auroit deschiré en trois endroits auprès du col, à deux doigts du costé des boutonniers du costé gauche, en deux endroits de la manche sadite robbe du mesme costé; et en mesme temps, auroit osté sy brusquement et avec tant de violence la chaise sur laquelle ledit sieur lieutenant-général étoit assis, qu'il seroit tombé par terre s'il n'eust attrapé le coing du bureau. Et à l'instant, ledit sieur lieutenant-général auroit dit audit dom de Clermont qu'il était surpris de ses voies de fait, qu'il ne vouloit point l'imiter dans ses violences, lesquelles il avoit d'autant plus de tort d'exercer, ne luy formant aucune contestation, pouvant prendre telle place qu'il jugeroit à propos, le bureau étant libre, et le sieur de L'Espinasse, président, n'étant point encore entré, pour pouvoir donner lieu à aucune contestation au sujet de la séance, d'allieurs il n'occupoit que sa place ordinaire et dont il est en possession tant par luy que par ses père, ayeul et bisayeul, lieutenants-généraux depuis près de cent cinquante ans, sans aucune contestation » (7 septembre 1719); — par Me Charles Blanzat, lieutenant particulier, contre dom Joseph de Clermont, qui réclamait violemment la place à laquelle il prétendait avoir droit. (5 juillet 1730.) — Procès-verbal de la dispute de préséance en la chambre du conseil entre Me Bernard Gourjon, avocat en Parlement, et Me Pierre Bordreuil, avocat au présidial, faisait fonctions de juge, pour leur tour d'opiner. (9 août 1751.) — Ordonnances du présidial défendant aux habitants et paroissiens de Cervon d'entrer soit pendant les offices du chapitre, soit pendant ceux de la paroisse de Cervon, dans le chœur dudit chapitre et leur enjoignant de se comporter dans ladite église avec décence et modération (26 juillet 1776); — portant que, suivant l'usage, et malgré leurs nouvelles prétentions, les deux huissiers audienciers, le dimanche des Rameaux, le présidial assistant en corps à la messe, se transporteront auprès des marguilliers et fabriciens de l'église Saint-Babyle pour y recevoir par préférence à tous particuliers une touffe de buis bénit, la présenter et distribuer successivement à chaque membre du présidial, à commencer par le président et finissant par le parquet. (10 avril 1778.)

B. 37. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1656-1784. — RÉCUSATIONS. — Délaissement au lieutenant criminel de Bourbonnais, au refus du lieutenant-général et des autres membres du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, d'une affaire criminelle intentée pour excès et violences commis en sa personne par Me Toussaint Baudrion, sieur de Courjamont, contre noble Charles Vyau, receveur des consignations audit présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, les membres de ce présidial étant parents du sieur Vyau. (6 septembre 1656) — Requêtes en récusation présentées par Me André Lévêque, procureur au présidial, contre M. Litaut, conseiller du roi, lieutenant particulier, dans un procès entre ledit Lévêque et les nommés Blaise Degresse et Thomas Renault, sieur de Mussy : lorsqu'il était maire de Saint-Pierre-le-Moûtier, M. Litaut aurait dit qu'il ruinerait les Lévêque. Jugement présidial rejetant la requête du sieur Lévêque (27 mars 1657); — par le même contre Me Bourdoyseau, conseiller du roi au bailliage et siége présidial, qui lui aurait répondu récemment, un jour qu'il lui demandait de l'argent de la part d'un de ses créanciers, qu'il avait tort de se mêler de ses affaires, que s'il ne l'obligeait pas « en ce rencontre » il s'en repentirait. Jugement présidial rejetant la requête ; — par le même contre Me Gascoing, écuyer, seigneur de Bertun, conseiller du roi, lieutenant-général au siége présidial, qui, en 1648, alors que ledit Lévêque était collecteur des tailles de la paroisse de Saint-Pierre-le-Moûtier et lui demandait la somme de 15 livres à laquelle il avait été cotisé par le rôle des tailles de ladite année, lui avait dit qu'il était un fripon, un maraud, un coquin, que s'il ne se retirait il lui ferait sauter les degrés de la maison de Saint-Christophe, où ledit lieutenant-géneral demeurait pour lors. Jugement rejetant la requête (même date); — par le même contre M. Douet, conseiller au bailliage et présidial. Jugement rejetant la requête (10 avril 1657); — présentée par dame Paule Regnier dans un procès entre elle et Me Paul Triboudet contre Me Gascoing, lieute-

nant-général, en raison de parenté spirituelle, ledit lieutenant-général ayant tenu sur les fonts baptismaux un enfant dudit sieur Triboudet (rejetée par jugement du 24 juillet 1658); — par Me Jean David dans un procès entre lui et Me Philibert Bully, prieur de Saint-Imbert, contre M. Vyau de La Garde, assesseur au bailliage et présidial, qui avait alliance spirituelle avec ledit Bully auquel il avait servi de parrain (rejetée par jugement du 12 avril 1663); — par François de Bonnay, écuyer, seigneur de Voumas, Frasnay et autres lieux, dans un procès entre lui et messire Noël Britard, curé de Rouy, contre Me Gascoing, lieutenant-général (rejetée par jugement du 26 avril 1663); — par Louis Tillier dans un procès entre lui et dame Françoise Fiteau contre M. Crevel, conseiller au présidial, qui avait alliance spirituelle avec ladite dame Fiteau (rejetée par jugement du 19 décembre 1663); — par dame Louise Berthault, veuve de Me Jean Leveillé, dans un procès entre elle et messire Michel de Troussebois, écuyer, seigneur de Passy, et M. Michel Marquis, marchand à La Charité, contre M. Postallier, conseiller du roi au bailliage et présidial, qui était cousin germain de noble Gilbert Coquelin, beau-frère dudit Marquis (rejetée par jugement du 4 novembre 1665); — par la même contre M. Bourdoyseau, sieur de Chaume, conseiller au présidial, comme beau-frère dudit noble Gilbert Coquelin (rejetée par jugement du 4 décembre 1665); — par la même contre M. Delespinasse, seigneur de Rabotin, conseiller du roi, président du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui était « cousin remué de germain » de dame Jolly, femme dudit Marquis (jugement accueillant la requête du 4 décembre 1665); — par Me Pierre Vyau, conseiller au présidial, dans un procès entre lui et Me Pierre de Bazelle, avocat audit siège, en qualité de cessionnaire de Thomas de La Barre, sieur de Lorgue, tuteur de ses enfants, et de feu damoiselle Madeleine Gaulmin, sa femme, fille de défunt M. Gaulmin, vivant conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, contre M. Alixand, conseiller audit présidial, allié au quatrième degré des enfants dudit seigneur de Lorgue (21 juin 1668); — par Me Esme Regnault, avocat en Parlement et bailli de Saint-Martin-du-Puits, dans un procès entre lui et les religieuses Ursulines du faubourg Sainte-Vallière de Nevers, d'une part, et Me Jean Petit et demoiselle Marguerite Regnault, sa femme, d'autre part, contre M. Vyau, conseiller du roi au présidial : Me Jean Descoulons, procureur au bailliage et pairie du Nivernais, solliciteur dans toute l'affaire pour les dames Ursulines, étant cousin de damoiselle Jacquette Gigot, épouse dudit sieur Vyau (rejetée par jugement du 10 mai 1669); — par Me Marc Godard, prêtre, curé de Chaluzy, dans un procès entre lui et M. Jean Arquier, prêtre, curé de Lichy, pour raison de la possession de ladite cure de Chaluzy, contre M. Alixand, conseiller au présidial, qui était : 1° frère de noble François Alixand, docteur en médecine, mari de demoiselle Marie Billault, fille de Me Simon Billault, notaire royal à Nevers, beau-frère dudit Arquier, et 2° cousin de Me François Sallonnyer, prêtre, curé de Saint-Cy-Fertrève, damoiselle Françoise Sallonnyer, sa mère, étant tante dudit Sallonnyer, contre lequel le requérant avait révoqué, le 24 janvier précédent, une permutation qu'il avait faite de la cure de Chaluzy pour celle de Saint-Cy-Fertrève, permutation « extorquée par les artifices du sieur Pierre » (rejetée par jugement du 11 septembre 1671); — par noble Gilbert Frachot, avocat en Parlement, dans un procès entre lui et dame Jacquette Gigot, veuve du sieur Vyau, conseiller au présidial, pour résilier la vente de la charge dudit sieur Vyau, faite par ladite dame au requérant, contre MM. Berthelon, Després de Bruseaux, conseillers, M. Coiffier, prieur et conseiller, pour affinité spirituelle avec ladite dame; MM. Delespinasse, président, Vyau de La Garde, assesseur, et Crevel, conseiller, parents au degré prohibé, et noble Jean Gigot, conseiller, frère de ladite dame. Jugement renvoyant le procès en la sénéchaussée de Moulins (29 mai 1675); — par noble Nicolas Revanger, sieur de Chasignolle, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins en Bourbonnais, dans un procès entre lui et messire Jacques Artaud, comte d'Apchon, par-devant le bailliage de Cusset, contre Me Jean Delachaise, lieutenant particulier dudit Cusset, dont le père, Me Jean Delachaise, avait eu procès avec le requérant. Jugement présidial ordonnant que le sieur Delachaise s'abstiendrait de la connaissance dudit procès. (23 février 1684.) — Procès-verbal dressé par Me Pierre Gascoing, sieur de Berthun, conseiller du roi, lieutenant-général au présidial, contre Me Anthoine Alixand, conseiller, dans un procès entre demoiselle Gabrielle Babelin, veuve de M. Jean David, et le nommé Coquard; ledit Alixand récusé comme étant frère de M. Pierre Alixand, gendre de ladite Babelin, aurait répondu à M. Gascoing qu'il était un juge ignorant, sans capacité, et qu'il lui apprendrait son métier, en jurant mort Dieu et tête Dieu : le procès-verbal devant être envoyé à monseigneur le chancelier, « afin d'y remédier et empescher les mauvaises parolles que ledit sieur Alixand profère journellement dans ladite chambre du conseil, comme s'il estoit dans le cabaret qu'il fréquente

journellement, ce qui est indigne de son caractère ». (14 décembre 1684.) — Requêtes en récusation présentées par Pierre Alixand, licencié en lois, fils de Mᵉ Pierre Alixand, avocat au présidial, dans un débat pour sa réception audit siége entre lui et Mᵉ Jean Chevalier le jeune, aussi licencié en lois, fils de Mᵉ Jean Chevalier, maître de la poste de Villars, contre MM. Girard de Busson, lieutenant-assesseur civil et criminel, Galaix et Douet, conseillers au présidial, parents et alliés dudit sieur Chevalier, savoir : ledit Mᵉ Girard de Busson, pour avoir épousé dame Marie Vyau, fille de feu Mᵉ Vyau de La Garde, qui était fils de demoiselle Marie Douet, sœur de dame Suzanne Douet, mère dudit Mᵉ Jean Chevalier, maître de la poste de Villars ; Mᵉ Douet, comme fils de feu Mᵉ Douet, vivant conseiller au présidial, lequel était fils de Mᵉ Douet, aussi conseiller au présidial, frère de ladite dame Suzanne Douet, et Mᵉ Galaix, comme fils de dame Jeanne Bourtyl, fille de Mᵉ Jean Bourtyl et de dame Gilberte Chevalier, sœur de Mᵉ François Chevalier, père dudit Mᵉ Jean Chevalier l'aîné. (6 août 1687.) — Récusation par la demoiselle Jacquette Maslin, fille de feu Mᵉ Claude Maslin, contre Mᵉ Antoine-François Girard de Busson, conseiller du roi, lieutenant-assesseur au bailliage et maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier. (10 février 1694.) — Requêtes en récusation par Mᵉ Louis Dollet de Chassenet, clerc, commis en l'audience de la chancellerie présidiale, et dame Gabrielle Blandin de Pée, son épouse, dans un procès entre eux et dame Gabrielle Luzy, veuve de feu noble Antoine Galaix, ancien conseiller au présidial, contre Mᵉ Charles Vyau, ancien avocat audit présidial, faisant fonctions de juge en l'absence des titulaires, comme étant débiteur de ladite dame Luzy (28 janvier 1739) ; — par Mᵉ Jean-Louis Ruby, notaire royal et procureur au présidial, dans un procès entre lui et dame Marie Garnault, son épouse, et Charles et Marie Alixand, enfants du premier mariage de ladite Marie Garnault avec M. Jean-Baptiste Alixand, vivant bourgeois de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre M. Allassœur, conseiller du roi, doyen des conseillers du présidial, dont la sœur, Monique Allassœur, avait épousé en premières noces Mᵉ Louis Alixand, avocat, frère dudit feu sieur Jean-Baptiste Alixand, et en secondes noces le sieur Cabaille de Vassebange, avocat, neveu dudit sieur Allassœur (rejetée par ordonnance du 19 décembre 1753) ; — par Mᵉ Claude-Elie Bargaud, prêtre, curé de Toury, dans un procès entre lui et le sieur Dagonin, fermier du Bessay, contre M. Sautereau, avocat, faisant fonctions de juge, comme étant juge du Bessay. (Rejetée par jugement du 17 août 1784.)

B. 38. (Liasse.) — 72 pièces papier.

1701-1705. — PROCUREURS. — Vente par M. Claude Geoffroy, bourgeois, demeurant en la ville de Nevers, à Mᵉ René Guiomard, commis à l'exercice du greffe civil et criminel du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, d'une charge de procureur au présidial, moyennant 500 livres. (19 mars 1701.) — Correspondance, sans intérêt, des procureurs près le siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier avec Mᵉ Robin, membre de leur communauté, député par eux à Paris pour obtenir une diminution de taxe. (1705.) — Etat des recettes et dépenses faites à Paris par Mᵉ Robin pendant la mission dont il avait été chargé par ses confrères : « J'ay achesté un brochet et deux carpes de madame Sauvet, pour faire présent à M. Bonnet, fermier de M. d'Armenonville, pour avoir de l'apuid auprès de luy pour la modération de nos taxes, qui m'ont cousté neuf livres et quatre sols et six deniers pour les luy faire porter. — Pour la voiture du carrosse d'aller à Paris et de revenir, cinquante-six livres. »

B. 39. (Liasse.) — 152 pièces papier.

1649. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Dimanche Vaucoret, sergent royal à Château-Chinon, contre Claude Le Deschaux, maréchal, demeurant en ladite ville : rixe dans laquelle Jean Vaucoret, fils de Dimanche Vaucoret, avait été blessé d'une arquebusade. (Janvier). — Mᵉ Anthoine Litaud, contrôleur au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Lebreton, tailleur : blessures à coups de ciseaux faites par ledit Lebreton audit Litaud. (11 février.) — Mᵉ Jean Paillard, notaire royal, demeurant à Saint-Saulge, contre François Goby, fermier de Saint-Révérien : rébellion contre le sieur Le Roux, commis à la recette du grenier à sel de Saint-Saulge, et voies de fait dans lesquelles Mᵉ Jehan Paillard, qui accompagnait Le Roux, reçut des coups de bâton. (14 février 1648.) — Dom Jehan Rey, prieur de Coulonges, contre Françoise et Nicole Joux, Blaise Dupuis, Jehan Gagnard et autres habitants dudit Coulonges : rébellion et voies de fait contre un sergent qui venait faire commandement auxdits habitants de payer leurs redevances au prieur. (15 février.) — Noble Mᵉ Lazare Robert, élu en l'élection de Château-Chinon, contre Jean Guipier : rébellion et voies

de fait. (27 février.) — Me Marc-Antoine Guillin, notaire royal à Nevers, contre Me Gabriel Arbelat, demeurant à Decize : voies de fait commises par ledit Arbelat et autres habitants, qui le guettaient, armés de bâtons et d'épées, contre ledit Guillin, qui allait à Decize assister un sergent royal pour la publication des criées des immeubles saisis sur Me Barthélemy Maulaix, lieutenant en la châtellenie de Decize, beau-frère d'Arbelat. (23 février.) — Me Jean Dantault, lieutenant-chevalier du guet au comté et maréchaussée de Château-Chinon, demeurant à Bunas, paroisse de Maux, contre M. d'Arnay, capitaine de la garnison de Moulins-Engilbert, du régiment de M. de Beaujeu : pillage, violences, blessures : « Le dernier jour des Brandons, environ l'heure de midy, survinrent en sa maison, à Bunas, paroisse de Maux, douze ou quinze hommes de pied et cheval de la garnison de Molins-Engilbert, du régiment de monsieur de Beaujeu, et le compleignant estant seul en sa maison ensommeillé, sa famille et aultres qui l'estoient venu veoir estant au verger, devant ledict logis ; et une petitte fille, nommée Claude Dantault, entra en icelluy et esveilla sondict père, ayant veu venir lesdicts cavaliers, disant : « Voici des messieurs, » qui occasionna icelluy compleignant de sortir. Et estant en sa cour, et lesdits cavaliers et gens de pied approchez de luy, armez de pistollets et espées, quatre d'iceux le saisirent au collet, le gourmandans de coups de bout de fusilz et tenant iceux tout bandez à ses oreilles et soubz le col ; ayans d'ung coup de pistollet jetté son chapeau à terre, disoient iceux : « Ventre, mort, teste-Dieu, demeure ! » Et estoient iceux entr'eux nommez le Sourd, Dupré, Jollicœur et Dubassin. Puis, ayant ainsi oultragé ledict sieur compleignant, dirent aux nommez La Fosse et de Ligny se saisir de luy et le bien garder. Puis, les susdictz Sourd, Dupré, Jollicœur et Dubassin entrèrent en la maison de luy compleignant, où estans seuls, ouvrirent un coffre estant en la maison et chambre du foyer, y prirent et vollèrent trois cens vingt livres en monnoye, sept bagues d'or et des linges, prirent encore six arquebuzes et fusilz, quatre pistolletz qu'ilz donnèrent à d'autres qui gardoient le dehors ; s'adressèrent au compleignant, luy dirent : « Ventre-Dieu ! il faut les chiens. Teste-Dieu ! Couple-les, ou tu sera bastonné, » le tenant au collet et par les cheveux, disans : « Ventre-Dieu ! tu seras aujourd'huy bien frotté ! tu as un cors de chasse qu'il fault avecq les chiens. » Et, comme tous lesdictz hommes virent des cris et lamentations espouvantables de Louyse, Charlotte, Jeanne, Claude, François et Anthoine Dantault, ses enfens, disoient : « Ventre-Dieu ! taisez-vous et retirez-vous d'icy et couplés les chiens ; aultrement, ventre-Dieu ! nous vous ferons passer nos chevaux sur le corps. » Par effect outragèrent de coups lesdictes filles, puis renversèrent le berceau où estoient ledict Anthoine, de l'eage d'environ un an, et ledict François, de trois ans ; lesdictz Sourd et Dupré le prirent par les bras et jettèrent contre terre. Et lesdictz enffens faisans cris haultz et lamentables, tirèrent les desusdictz un coup de fusil sur ledict compleignant, dont il est blessé aux deux piedz, prinrent et emportèrent un juste-à-corps ; puis dirent iceux Sourd et Dupré : « Ventre-Dieu ! Aux escuryes ! » Les aultres y allèrent, trouvèrent deux cavalles qu'ilz emmenèrent du costé dudit Molins avecq les fusilz, chiens, meubles et argent ; et, comme il a appris, délivrèrent le tout à leur capitaine, nommé le sieur d'Arnay, et au nommé Garnier, qui se dit advocat, des environs d'Arnay-le-Duc et Flavigny, qui a fomenté ledict sieur d'Arnay à faire faire le susdict vol et touttes aultres actions. Et qu'iceux d'Arnay et Garnier firent tout serrer chez le sieur Ravary, où estoit icelluy capitaine logé. Et disoit ledict Garnier audict capitaine, pour l'animer, ces motz, parlant dudit compleignant : Ventre et teste-Dieu ! que sa charge n'estoit que vallet de bourreau ; teste-Dieu ! qu'il y avoit dix ans qu'il avait mérité de tuer. Et, se réjouissant de la prise desdictz chiens, armes, meubles, argent, jumentz, que lesdictz cavalliers livrèrent, disoient iceux d'Arnay et Garnyer que pour avoir le tout, il falloit une des filles du compleignant pour coucher avecq eux ; et que si on avoit manquée cette prise, qu'ilz avoient donné ordre d'amener des filles et de bien bastonner le père. Dirent à ce propos lesdictz Ligny et Dupré qu'ilz estoient bien faschez de n'avoir couppé et osté une croix d'or qui estoit au col de l'une des filles dudict Dantault, de quoy ilz furent menacez par ledict d'Arnay, leur capitaine. Lequel sieur d'Arnay et ledict Garnier ont emmené lesdictz chiens et emporté les susdictz meubles et armes, disans ces motz : « Ventre Dieu ! qui que ce soit qui les demande, ne les auront pas. » Parce que ledict Dantault avoit désobligé un parent d'icelluy sieur d'Arnay. » (2-15 mars.) — M. Gilbert Cordier, commis à la recette des amendes, contre Jean Ravard, sergent royal à Corbigny, qui l'avait injurié dans une saisie qu'il exécutait contre lui. (9 juillet 1647 — 14 mars 1648.) — Jean Lizon, sergent royal, demeurant à Nevers, contre Jean Bordesol, hôtelier en la paroisse de Mars, et Gabrielle Vailleau, sa femme : rébellion, injures et violences. (16 mars.) — Alexandre Bruandet et René Dantault contre Lazare Boullenot père et fils : coups et blessures. (4 avril.) — Me Christophe Duchesne, maître d'hôtel ordinaire de

Monsieur le comte de Charlus, contre les nommés Labrendière, chirurgien ; Rozé, Philippe et Jean Géminot frères, et Jean Chailloux, qui l'avaient battu et blessé un jour qu'il était allé au marché de Sancoins acheter des provisions pour son maître. (22 mars.) — Jean Arnault, maître du logis où pend pour enseigne l'Escole et maître pâtissier de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et dame Lazare Christophe, sa femme, contre Barthélemy Girault, compagnon pâtissier, travaillant chez eux : vol avec effraction d'une somme de quatre-vingts livres enfermée dans un coffre et composée de deux louis de trois livres, quatre louis de trente sols, quatre louis de quinze sols, vingt-cinq ou trente pièces de cinq sols, tant d'Avignon que de France, et le reste en quarts d'écu, la plupart neufs. Ledit vol fait le 5 avril, pendant que Jean Arnault et sa femme étaient à la messe et à la procession des rameaux. (5-25 avril.) — Messire Claude de Maulnourry, abbé de Gaillac, seigneur-prieur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, contre messire Aré Adam, prêtre, curé de Saint-Sulpice-le-Châtel : rébellion contre un huissier royal qui venait apporter un commandement audit curé de payer vingt-cinq quartauts et deux boisseaux de froment, vingt-cinq quartauts et deux boisseaux d'avoine, mesure du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, restant dus sur l'accence de la dîme de la paroisse de Saint-Sulpice, appartenant audit prieuré, et auquel messire Aré Adam aurait dit : « Mort-Dieu ! vous venez trop souvent en ce lieu. Sy tu viens à ma porte, je t'estropiray. S'il y a un volleur comme toy qui entreprenne de venir pour ce que tu me demandes, je le tueray et tu feras bien de te retirer. » (17 avril.) — Me Jean Rignelay, conseiller du roi, son avocat en l'élection de La Charité, contre Marin Bardin, aciéron, sa femme et sa mère, Jacques Morin, son beau-frère, et autres : rébellion contre un sergent royal qui, à la requête dudit Rignelay, était venu arrêter Marin Bardin pour le conduire dans les prisons royales de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, « attendu qu'en celle de La Charité il n'y a prisons seurre ». (23 avril.) — François de Blosset, écuyer, seigneur de Pouques, demeurant à Pouilly, contre Barnabé Barry, demeurant à Sœuvre : injures audit Blosset, qui s'était rendu de Vézelay au village de Sœuvre pour empêcher qu'il n'arrive du désordre dans une métairie et des moulins qu'il y possédait, un jour que des gens de guerre de cavalerie étaient venus s'y loger. (10 avril.) — Me Paul Pellé contre Me Jean Garillan, marchand à Montigny-sur-Canne, qui avait mis la main à un fusil pendu au râtelier et avait traité de fripon ledit Pellé qui était venu l'épée au côté dans sa maison pendant que le juge de Bussière y tenait son audience. (4 avril.) — Noble Philibert Brisson, président en l'élection de Nevers, et Jacques Chaumette, son métayer, contre messire Jean Havin, prêtre, curé de Pougues : détournement par le curé de Pougues, du ruisseau qui descend dans la prairie de Pougues, pour l'empêcher d'entrer dans les prés du président Brisson, voies de fait par ledit curé et son valet, armés chacun d'un fusil, contre le fermier dudit président, que des témoins entendirent crier : « Bougre ! tu m'arraches la barbe. » (20 avril 1646 — 16 mai 1648.) — Dame Marie Simonin, veuve de défunt Me Denis Nault, fils et héritier de Me Guillaume Nault, demeurant en la paroisse d'Osnay (Aunay) : rébellion contre un huissier royal qui venait apporter à François Nault commandement de payer une somme de 200 livres et les arrérages de cinq années de cette somme à ladite Marie Simonin. (18 mai.) — Noble Jean Crevel, conseiller du roi au présidial, contre Jean Bernard, fendeur de bois, demeurant à Azy-le-Vif, et Pierre Goulard, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui avaient coupé et volé nuitamment du bois dans un bois de haute futaie appartenant audit Me Crevel et situé en ladite paroisse d'Azy-le-Vif, proche l'étang Pillona. (25 mai.) — Me François Moreau, marchand, demeurant à Saint-Révérien, contre Laurent Carrouge, qui l'avait appelé publiquement, devant « l'hasle » dudit Saint-Révérien, fripon, trompeur, voleur, affronteur. (10 juin.) — Me Dimanche Descharettes, notaire, contre Emilande Nault, femme de Charles Droing : rébellion contre un sergent royal (20 mars 1647 — 30 juin 1648.) — Honorable homme François Clément, marchand, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, contre Etienne Charrot, marchand, demeurant à Clamecy ; Marie Flandrin, sa femme ; Vincent Maugery, fils de ladite Flandrin, aussi marchand : rébellion contre un sergent royal exploitant pour François Clément. (30 juin.) — Noble Martin Roussel, conseiller du roi, grand-prévôt provincial en la maréchaussée de Nivernais, contre M. de La Chasseigne, écuyer, seigneur de Rosemont et Uxeloup : rébellion contre un huissier royal. (23 juin.) — Entérinement de lettres de grâce pour Timothée Badelet, dit Champagne, receveur d'Espeuilles', à cause de l'homicide par lui commis en la personne d'Anthoine Larrivé, de Moulins-Engilbert. (9 juillet.) — Me Guillaume Girard, conseiller du roi, élu en l'élection de Vézelay, demeurant en la ville de Corbigny-lès-Saint-Léonard, héritier

en partie de feu Me Jacques Girard, son père, contre la femme d'honorable homme Me Etienne Charrot, boucher à Clamecy : rébellion et voies de fait contre un sergent royal exploitant pour Me Guillaume Girard. (21 juillet.) — Me François Quantin, notaire, demeurant au bourg de Cronat, contre Pierre Lhérault : rébellion contre un sergent royal dans laquelle ledit Quantin reçut des coups de bâton et eut son épée et sa valise enlevées. (11 janvier 1647 — 9 août 1648.) — Dimanche Chaussivert, laboureur, demeurant au village de Frétoy ; Toussaint, Louis et Pierre Chaussivert, ses enfants, contre Michel Brossier et ses enfants, Emiland Brossier, son neveu, Léonard Brossier-Pouy et son valet : rixe, coups et blessures dans un bois en exploitation. (26 août.) — Me Pierre Delespinasse, conseiller du roi en l'élection de La Charité, contre Vincent Douzier, sergent au duché de Nivernois, qui est condamné à 40 livres d'amende pour injures contre ledit Delespinasse. (27 août.) — Claude de Maumirey, écuyer, seigneur de Gissey, exerçant les actions de demoiselle Bénigne Guichard, petite-fille et héritière de feu Me Jacques Rollot, bourgeois à Saulieu, contre Jacques Musnier, laboureur, demeurant au village des Grandes-Fourches, paroisse de Saint-Brisson : rébellion contre un sergent royal. (9 novembre.) — Antoine Roux, marchand du pays de Limousin, contre Esme Souverin et sa femme : rébellion contre un huissier royal. (17 novembre.) — Charles de La Platière, écuyer, seigneur de Montifault, contre Jean Malcourant le jeune, de Frasnay-les-Chanoines : délit de chasse. (3 décembre.) — Paul Malteste contre Me Jean Vaillant, commis au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui est condamné à trente livres pour excès commis en la personne dudit Malteste. (14 décembre.) — Noble François Carpentier, sieur de Ratilly, contre Jullien Millet : vol nocturne de fer en gueuse et de fer forgé dans la forge appartenant audit sieur Carpentier, située en la paroisse de Saint-Martin-d'Heuille. (17 mai 1648 — 14 janvier 1649.)

B. 40. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 218 pièces papier.

1649. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Contre une vagabonde nommée Elisabeth Rousseau, qui avait volé une nappe d'autel sur l'autel de la chapelle Saint-Louis de l'église Saint-Pierre de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : condamnation à être battue de verges par l'exécuteur de la haute justice à tous les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, puis flétrie devant l'église de Saint-Pierre et bannie du ressort du présidial. (1er janvier.) — Me Sébastien Chabanceau, organiste, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Jaillette et sa femme : injures et coups de plat d'épée. (4 janvier.) — Me Pierre Pitoys, sieur de Quincize et Estoulle, avocat en Parlement, bailli du comté de Château-Chinon, contre Me Léonard Bezave, premier président en l'élection de ladite ville, et Me Paul Pernet, second échevin : insulte et voies de fait contre ledit Pitoys dans l'exercice de ses fonctions de bailli, en l'empêchant de présider l'assemblée des habitants de ladite ville et d'en dresser le procès-verbal. (5 janvier.) — Nobles hommes Mes Edouard Goussot et Benoît Bredeau, avocats en Parlement, contre Me Joseph Bardin, Philibert Jaubert et Jacques Panseron, avocats : coups de pistolet tirés dans la rue Saint-Martin, à Nevers, contre lesdits Bredeau et Goussot et Simon Bault de Saint-Léger, lieutenant au régiment du comte de Langeron, qui rentraient chez eux à huit heures du soir, et dont les deux derniers furent blessés. (15 janvier.) — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un enfant écrasé par la chute d'un arbre à Riousse, paroisse de Livry. (14 janvier.) — Paul Groin, laboureur, demeurant au village de Roziers, paroisse de Moutiers-en-Glenon, contre Jean le Gascon, bohémien : vol de chevaux. Le Gascon est condamné à être fouetté par l'exécuteur de la haute justice, flétri sur les deux épaules et banni du ressort du présidial. (20 janvier.) — Noble Pierre Pitoys, bailli de Château-Chinon, contre Alexandre et Claude Bruandet frères et Claude Junet, jeunes gens de la ville de Château-Chinon qui l'avaient frappé et blessé alors qu'en sa qualité de bailli il leur faisait défense de porter l'épée dans la ville, à la suite d'un désordre qu'ils avaient causé dans un bal chez la dame Sallonnyer, où ils avaient poursuivi l'épée à la main et voulu tuer messire François Jouan, prêtre, qui leur reprochait de vouloir se faire donner de l'argent, suivant l'usage, par les garçons qui se mariaient. (9 février 1649.) — Jean et Antoine Serrurier frères, meuniers, demeurant au moulin de la Chappe, paroisse de Beaumont, contre Guillaume Dureuille, domestique de la demoiselle de Grand-Champ, Barthélemy Morize, meunier, demeurant au moulin de Chézeux, même paroisse, et Nicolas Charron, son gendre : vol d'un cheval et d'une fournée et violences. (15 février.) — Vital Turin, garçon de poste, demeurant chez Claude Delafond, chevaucheur à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Gélly, dit La Brèche, accenseur de la porte de Magny, et autres : violences et injures sur le grand chemin. (12 février.) — Frère

François de La Harière, religieux observatin de l'ordre de Saint-François, du couvent de la ville de Soissons, contre Pierre Martin, dit l'Espérance : coups, blessures et vol. Martin est condamné à être pendu. (2 mars.) — Noble Pierre Pitoys, bailli de Château-Chinon, contre Mᵉ Pierre Grosjean, licencié ès-lois, avocat en Parlement, juge ordinaire de Lormes, à la part de Château-Chinon, et des bailliages de Brassy et Dun-les-Places : querelle de préséance à l'audience des jours de Brassy et Dun-les-Places, injures et voies de fait. « Nous, Pierre Pitoys, etc.... estant au lieu de Brassy, en la maison de maistre Jehan Viault, lieu ordinaire à randre les expéditions..... nous nous serions mis en estat de randre la justice, et pour cest effect, nous aurions pris nostre place ordinaire en une chèze qui estoit dans une chambre au bout d'une table, où estant assis maistre Pierre Grosjan, juge de Lormes, et qui faict la fonction de nostre lieutenant ausdits lieux de Brassy et Dun-les-Places, seroit arrivé, lequel nous auroit dict en ses motz (*sic*) : « Cela n'est pas vostre place, c'est la mienne. » Luy ayant respondu s'il voulloit empescher que l'on n'expédiasse les causes des partyes, et s'il nous voulloit troubler en l'exercice de nostre charge de bailli, auroit dict que ouy ; et que, pour cest effect, a pris un siége, lequel a mis au-dessus du nostre, et prenant la drette sur nous, a empesché nostre greffier d'appeler les causes des parties. Et luy ayant remonstré que ce n'estoit sa place ordinaire quand nous expédions ensemblement, ains que sa place est au-dessouz de la nostre, il auroit respondu en ses motz : « Je n'ay point à expédier avec vous, et c'est là ma place ; je n'y voudrois expédier. » En laquelle place nous luy avons dict que nous ne le pouvions souffrir, attandu que la qualité de nostre charge nous donne la préséance sur luy, et pour nous vouloir mettre en la place qui nous appartenoit, nous aurions poussé le siége sur lequel y estoit (*sic*) pour y mettre le nostre. Quoy faict, en mesme temps, il nous auroit insolenté de parolle oultrageuse qui sont : « Tu me pousses, frippon, ivrongne, ignorant, insolant, impudant. Tu est (*sic*) un beau bailly pour me pousser. J'ay heu des lacquaiz de meilleur maison que toy. » Et en nous présentant les poinctz proche le visage à plusieurs et diverses fois, il nous disoit ces mots : « Frippon, ivrongne, laschez, ganache, je te voudrois tenir à cent pas d'isy, qu'il n'y eust que nous deux, je t'accommoderois comme il faudroit. » Lesquelz outrages et parolles insolentes il auroit continué pour le moingz un quart d'heure en la chambre où nous estions pour expédier. Au moyen de quoy, les partyes ont esté contraintes de sortir sans avoir aucune expédition. » (15 mars.) — Messire François de Lanty, écuyer, seigneur de Maupertuis, et Hugues du Crest, écuyer, seigneur de Chizy, cessionnaires de messire Laurent de Chéry, trésorier et official de l'évêché de Nevers, contre Mᵉˢ Jean Girard et Claude Piron, marchands et échevins de la ville de Prémery, y demeurant, et Mᵉ Claude Berger, notaire royal et procureur fiscal de ladite ville : rébellion contre un huissier. (3 décembre 1648 — 5 mars 1649.) — Gilles Camus, écuyer, président en l'élection de Vezelay, demeurant à Raffigny, paroisse de Gâcogne, contre Antoine de Thomassin, écuyer, demeurant en la paroisse de Brassy : violences à l'église. (17 mars.) — Pierre Cosson, fermier du port et péage de Givry, contre Charles La Ronde : rébellion et violences. (20 mars.) — Noble Charles Vyau, conseiller du roi et élu particulier de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jehan Bormier : vol de poisson au préjudice dudit sieur Vyau, dans un étang du domaine de la Vallée, paroisse d'Azy-le-Vif. (21-27 mars.) — Jacques de Villaines, chevalier, seigneur de Givry et Cours-les-Barres, à la part de Lusarches et de Gascougne, contre les sieurs Chandorat et autres : dévastation, vol et incendie de bois. (15 avril.) — Louis Lejay, habitant de Ganat, contre M. Pierre Fonsjean, prêtre, curé dudit Ganat : injures et violences par ledit messire Fonsjean contre Lejay et sa femme. (7 avril.) — Léonard Gascoing, écuyer, sieur des Nouettes, lieutenant de la compagnie de M. Duval, au régiment de M. le comte de Lillebonne, contre les nommés Taillandier dit la Villotte, et Coujard, dit de Magny, de la ville de Nevers, qui s'étaient enrôlés dans sa compagnie et avaient déserté. (28 avril.) — Messire Claude Perrot, curé de Sainte-Parize-le-Châtel, contre Jean Maillot : menaces et blasphèmes ; condamnation à cinquante livres d'amende. (7 avril.) — Jean Alixand, frère de Mᵉ Pierre Alixand, avocat au présidial, contre Noël Seignoret, fils de Mᵉ Claude Seignoret : coup de pistolet tiré par ledit Noël Seignoret audit Jean Alixand et blessure. (29 avril). — Noble Paul Legendre, prieur commendataire de Saint-Romain de Lucenay-les-Aix, contre Anthoine Batissier : menaces de mort. (16 mai.) — Noble Erard Bardin, sieur de Champagne, procureur au domaine de Nivernais, contre le sieur Bolacre, lieutenant-général en la pairie de Nivernois, qui aurait fait incendier une petite maison que ledit Bardin avait fait construire dans une île située en la paroisse de Marzy, fait enlever de force une charretée de froment de sa grange de Sainte-Baudière et battu son valet qui vou-

lait s'y opposer. (21 mai.) — Me Antoine Litaud, contrôleur au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Léonard Pelletier dit l'Estang, meunier du moulin d'Uxeloup : vol de cheval. (25 mai.) — André Sautereau, manœuvre, demeurant à Epiry, contre messire Sébastien d'Osnay, écuyer, baron dudit Epiry : injures et rixe. (9 juin.) — Claude Moreau, huissier royal résidant à Château-Chinon, contre André de Virgille, écuyer, sieur de Puigerelle : rébellion. (10 juillet.) — Me Jean Danthault, lieutenant du chevalier du guet en la maréchaussée et comté de Château-Chinon, contre Etienne Duchemin, vigneron demeurant à Sainte-Péreuse : injures. (31 juillet.) — François des Ulmes, écuyer, seigneur de la Boube, contre Lecerf dit Preslon : vol de chevaux. (5 juillet.) — Messire Pierre Cazal, prêtre, curé de Blisme, y demeurant, contre messire Marc de Laleuf, prêtre, curé de Marré : vol de deux cent quarante-cinq livres que le curé de Blisme avait cachées dans sa cave entre deux tonneaux par crainte des gens de guerre. (25 août.) — Dom Philibert Lampérière, grand-prieur et vicaire général de tout l'ordre de Cluny et prieur de Saint-Sauveur de Nevers, contre divers habitants de Nevers qui escaladaient les murs du jardin du prieuré et le dévalisaient. (10 août.) — Claude Sirot, laboureur, demeurant à Bien, en Bourbonnais, contre Françoise Berthet, nièce du défunt curé de Luzy : coups et vol. (11 août.) — Honorable homme Sébastien Picard, maître cordonnier, demeurant en la paroisse de Gimouille, contre Jehan Thomas dit Maslin, cordonnier en la ville de Nevers : injures et violences. (17-22 août.) — Marin Le Veau, laboureur à Saincaize, contre Charles Moulin, tisserand audit lieu : adultère et coups de bâton. (19 août.) — Me Jean Pérude, fils et héritier de Me François Pérude, contre Jacques Tixier, laboureur au village de Maisons, paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier : rébellion contre un sergent. (26 août.) — Claude Boudin, fermier du prieuré de Guipy, contre Antoine de Barnault, écuyer, fils de feu Jean de Barnault, écuyer : insultes et coups de pied donnés par ledit Antoine de Barnault à la femme dudit Boudin. (31 août.) — Messire Gaspard Boy, curé de Biches, contre Jean-Vincent dit Calliste, accusé : vol. (6 septembre.) — Jean Dubuisson, écuyer, seigneur de Beyrat, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, contre Léonard Venuat, huissier : faux. (10 novembre.) — Léonard et Dimanche Lemouchoux, laboureurs, demeurant au village des Mouchoux, paroisse de Château-Chinon, contre Jean Lasprot : injures et coups. (15 novembre.) — Pierre Colas, meunier, demeurant à Valotte, paroisse d'Azy, contre Nicolle Lasalle et Martin Lasalle, son fils, forgerons, demeurant en la grosse forge de Vallotte appelée la Forge-d'En-Bas : menaces de mort. (24 novembre.)

B. 41. (Liasse.) — Une pièce parchemin, 167 pièces papier.

1650. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi au présidial contre le juge de la justice de Soury, paroisse de Champvoux : pour avoir entrepris de poursuivre des habitants dudit lieu qui avaient battu et excédé, le 30 décembre précédent, deux soldats de Son Altesse Royale de la garnison de La Charité, surpris en train de piller, et dont l'un était mort des coups qu'il avait reçus et l'autre gravement blessé. (4 janvier.) — Les procureurs d'office des justices du comte d'Anlezy et du marquis de Thianges, contre Jean Héros dit Liégeois, Guillaume Maurin dit La Forêt et François Lanus dit La Ramée, soldats fantassins de la compagnie du sieur Mellon, du régiment de Son Altesse Royale, en garnison à Decize, et Jean-Vincent Caliste dit l'Espérance : pillage à main armée sur les grands chemins. Les trois soldats sont remis entre les mains de leurs officiers pour passer en conseil de guerre, sur une lettre de M. de Brissac, commandant la garnison de Decize. Vincent Caliste avait déjà été précédemment condamné aux galères pour vol aux dépens du curé de Biches et délivré par une émeute des compagnons mariniers de Joigny quand on le conduisait à Paris pour que son procès soit révisé par le Parlement. (5 janvier.) — MM. Jean Gaillard, Jean André et Paul Girardot, marchands et bourgeois de Paris, contre le sieur Pierre Tallas, propriétaire d'un moulin sur la rivière d'Yonne, à Corancy, et son meunier : vol de bois en temps de flottage. (10 février.) — Louis Girardot, natif de Paris, contre des paysans de Moiry : Louis Girardot, venant de Nevers pour aller à Lyon, en suivant le coche avec le nommé Jean Fourtier, fripier de Paris, aurait été attaqué à coups de fourche et de bâton par les paysans, furieux de ce qu'un de leurs moutons avait été tué d'un coup de bâton par Fourtier ; dans la rixe, celui-ci aurait été tué et ensuite dévalisé. (14 février.) — Barthélemy Chappelain, écuyer, sieur de La Tour, capitaine du château de la ville de Decize, contre le sieur de Voumas, gouverneur de Decize, le comte de Verneuil, son cousin, et autres : injures et violences à la suite d'un voyage du sieur de La Tour à Saint-Pierre-le-Moûtier, où il avait été pour s'opposer à l'enregistrement des lettres de provision d'office du

sieur de Voumas comme gouverneur de Decize : « Sachant que le sieur de Voumas estoit arrivé au chasteau [il] fut pour le visitter dans sa chambre; et après luy avoir rendu ses civilitez, ledict sieur de La Tour s'en revint pour aller fermer les portes du chasteau, affin de mettre touttes les clefz dans sa chambre, et ayant pris résolution de retourner dans la chambre dudict sieur de Voumas pour veoir comme quoy il voulloit vivre avec luy; comme ilz passoient (ledict de La Tour et son domestique) dans la grand salle, ils rencontrèrent le sieur de Voumas, le comte de Verneuil, son parent, et un nommé Défossés, qui a esté vallet dudict sieur de Voumas, touz armés de pistolletz et fusılz. Que d'abord ledict sieur de Voumas s'adressant audict sieur de La Tour luy dict en ses motz : « Ventre-Dieu ! pourquoi avez-vous fermé les portes? Où je suis, vous este moings que mon vallet. Je veulx absolument que vous me mettiez les clefz entre mains. » Et, sur ce que ledict sieur de La Tour luy répartit qu'auparavant il souhaitoit sçavoir quelle qualité ledict sieur de Voumas avoit, n'ayant jamais veu ses provisions et mesme les habitants de la ville de Decize ne l'ayant point encores recogneu pour gouverneur. . . . . à l'instant, sans avoir proféré aucunes parolles mist en jou ledict sieur de La Tour, d'un pistollet qu'il avoit à sa main, ledict pistollet ayant pris feu, mais par bonheur ne tira pas... sy le pistollet n'eust manqué, ledict sieur de La Tour auroit esté tué. Et, comme ledict de Voumas vit que son coup avoit manqué, il se jetta sur ledict sieur de La Tour avec ceux qui l'assistoient; mais le sieur de La Tour s'estant dépestré de leurs mains, se retira dans sa chambre et ferma la porte, crainte que ledict sieur de Voumas et ceulx qui l'assistoient ne luy mesfissent. » (8 février.) — Jean Rozier et François Archambault, habitants de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre deux compagnons serruriers de la même ville, travaillant chez Antoine Carré : rixe à onze heures du soir sur les fossés de la ville et coup de fusil. Archambault et Rogier sortant du *Lion d'argent* avec plusieurs amis pour rentrer en ville « trouvèrent la porte de ladicte ville, du costé de Nevers, fermée, ce qui les obligea de passer sur le fossé de l'estang pour aller passer la porte de Molins, laquelle ilz trouvèrent semblablement fermée, furent à la porte du Chapt, où estant sur le fossé Mosnay, proche la tour du sieur de Berne, dans le fossé il y avoit trois ou quatre hommes de cochez qui se mirent à crier en ses motz : « Mort-Dieu! teste-Dieu ! Vivent les princes! Il n'y a rien à gagner avec nous. » Lesquelles parolles ilz réitérèrent à plusieurs fois. Ausquelles parolles lesdictz Rosier et Archambault se mirent à dire : « Vive le roy. » Lesdictz hommes cochez tirèrent deux d'iceux deux coups de fusil dont ledict Rosier fut blessé d'une poste au née avec quelques contusions tant sur le front qu'au visage, et ledict Archambault fut aussy blessé au-dessous de l'œyl droict. » (25 février.) — Antoinette Regnard, veuve de feu Antoine Carré, vivant maître serrurier à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Archambault, archer de la maréchaussée : querelle dans laquelle Carré fut tué d'un coup de pierre de mâchefer reçu sur la tête. (25 février.) — Me Pierre Piouzet, marchand bourgeois de Paris, contre Me Claude Durand, conseiller du roi, assesseur et premier élu en l'élection de La Charité : rébellion contre des sergents royaux. (3 mars.) — Messire Michel Beaudet, prêtre, chanoine de l'église Saint-Sauveur de Hérisson, desservant le prieuré de Valligny-le-Monial, contre messire Michel de Moncorps, chevalier, seigneur de Beauvais, Charles de Moncorps, chevalier, seigneur de Beauvais, Vaujolly et Reugny en partie, son fils, et dame Esmée de La Tournelle, femme dudit Charles : contestation, injures et coups de bâton au sujet d'une place de sépulture en l'église de Valligny-le-Monial. (15 mars.) — Me Jean Deschamps, conseiller du roi élu en l'élection de Nevers, contre Me Guillaume Deschamps, son fils et Claude Coquille, sa femme; Félice Gonneaux, veuve de feu Jean Coquille et belle-mère dudit Guillaume Deschamps, Jeanne et Marguerite Coquille, filles de ladite Félice Gonneaux, et Simon Besaciez, procureur en l'élection, bailliage et pairie de Nevers : rébellion contre des archers de la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier qui exerçaient un décret de prise de corps obtenu par ledit Me Jean Deschamps contre son fils. (7 avril — 27 août.) — Pierre de Rolland, écuyer, seigneur de Curiot, contre Jean Pizy : délits de chasse commis avec une arquebuse à rouet. (29 mai.) — Me Charles Litaud, sieur de La Planche, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, maire de ladite ville, Pierre Gigot, avocat en Parlement, échevin, et Me Silvestre Dupoil, procureur du fait commun, contre Gilbert Tillier, cuisinier du logis de l'*Image* de ladite ville, qui avait envoyé pour loger dans une métairie appartenant audit sieur Gigot douze cavaliers envoyés en billet de logement au logis de l'*Image*, six compagnies de cavalerie de Monsieur, composées de tous les officiers desdites compagnies, et de deux cent soixante-treize cavaliers, tout l'état-major du régiment et six trompettes, le tout commandé par le sieur de La Beurie, capitaine, ayant reçu ordre de loger dans la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier et ayant été

envoyées dans les hôtelleries « dans l'impuissance de les loger en d'autres lieux pour n'y avoir des escuries, les aultres logis où il y en a estantz remplis », la plupart des habitants ayant quitté et abandonné leurs maisons à cause des trop fréquents passages des gens de guerre. (6 juin.) — Françoise Moreau, femme de Louis Gravière, maître charron à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Guillemette Renard, femme de Gilbert Robin, tisserand : coups et violences contre ladite Françoise Moreau qui, voyant que lesdits Robin s'étaient absentés à cause du passage des gens de guerre, avait été après le départ des cavaliers nettoyer leur maison où des chevaux avaient été logés. (8 et 9 juin.) — Claude Mounin, manœuvre, demeurant en la paroisse de Cuffy, contre Mary Chrétien, sergent de la terre du Chautay : coups de bâton. (13 juin.) — Claude Desbordes, femme de Gilbert Coquelin, de la paroisse de Magny, contre Emery Jolly : coups de bâton et blessures. (16 juin.) — Olivier Nobelet, dit la Jeunesse, postillon à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Marin et Jean Chevalier frères, maîtres de la porte de Villars : coups de bâton donnés audit Nobelet « estant en une rue extroitte, au-dessus du village de Villardz, entre une chappelle à présent en ruine et le moulin du sieur Pion ». (17 juin.) — Jean Bruandet, clerc au greffe de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Claude Bruandet, son fils, âgé de neuf à dix ans, contre Vital Martin dit Courtin : coups. (27 juin.) — Me Pierre Pelletier, demeurant à Montsauche, contre Dimanche Guillemenot et autres : guet-apens, tentative d'assassinat sur un grand chemin. (5 juillet.) — Nicolas Gobelet, contre Gillotin dit Saint-Amour, tailleur d'habits : coups et blessures. (5 juillet.) — Pierre Pillon contre Antoine Château, fermier de la dîme dépendant de la chapelle Saint-Forgeul, assise en la paroisse de Varennes-les-Nevers : rébellion contre un sergent royal. (25 juillet.) — Me Antoine Poupon, avocat du roi en l'élection de Clamecy, contre noble Nicolas Faulquier, lieutenant en la châtellenie dudit Clamecy et procureur du roi en ladite élection : faux. (9 août.) — Claude Bezave et Catherine Bully, sa femme, contre Lazare Boullenot le jeune : coups de bâton. (4 août.) — Antoine Sestre et Jean Popille, du village de Sabasac, près Riom, contre trois cavaliers qui conduisaient des prisonniers : vol sur le grand chemin. (4 août.) — Dame Françoise Voillault, veuve de feu Philibert Grosjan, sieur de Vincelles, Philibert et Pierre Grosjan, ses enfants, demeurant à Teigny, contre Claude Leclerc : querelle et violence à l'issue de la messe. (6 juillet.) — Gabriel Alleaume, chirurgien, demeurant à La Guerche, contre Ambert : coups et blessures. (9 août.) — Edme Lasne, huissier des tailles en l'élection de Moulins en Bourbonnais, contre Charles d'Escorailles, seigneur du Pont et de la Chaize : violence et injures. (11 août.) — Louis Esmalle, marchand drapier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Claude Delafont, maître de la poste de ladite ville : coups d'épée. (17 août.) — François Tranchant, archer en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jérôme-François de La Chasseigne : menaces. (10 août.) — Les religieux du prieuré de Saint-Etienne de Nevers contre Me Jean Loget, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse de Bona : rébellion. (17 août.) — Me Claude Delafond, maître de la poste de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Louis, cardeur : rixe. (17 août.) — Pierre Maillot, cordonnier à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Imbert le jeune, aussi cordonnier de ladite ville : injures et menaces. (21 août.) — Dame Marie Michel, veuve de feu Me Florimond Jandot, vivant procureur au bailliage et présidial, contre dame Elisabeth Ferré, femme de Me Claude Maslin : injures. (29 août.) — Me Gilbert Jolly l'aîné, notaire royal au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Gilbert Jolly le jeune, avocat, demeurant à Decize, son fils : excès et mauvais traitements par ledit Gilbert Jolly fils contre sa sœur Claude Jolly et contre son père, âgé de plus de quatre-vingts ans, menaces de mort contre Me Pierre Chasseigne, curé de Decize. Condamnation aux galères à perpétuité. (11 août 1650 — 9 février 1651.) — Grégoire Gaulmin, écuyer, seigneur de la Gueugnière, conseiller au Parlement de Metz, contre le lieutenant des archers des gabelles et douze de ses archers : assassinat par guet-apens de Jean Gaulmin, écuyer, seigneur de Chastignoux, frère dudit Grégoire, auprès du bourg d'Aspremont, au lieu des Tanneries, sur le grand chemin d'Aspremont au Veuillin. Jean Gaulmin étant parti de chez lui avec ses vallets et ses chevaux pour aller à Paris. (31 août.) — Claude Blanchet, sergent royal, contre Jean Collin, praticien, et Laurent Jamin, aussi praticien, demeurant au bourg de Luthenay : rébellion. (3 novembre.) — Claude Malapris, sergent royal, demeurant à Vézelay, contre Guillaume Flandrin, marchand, demeurant à Corbigny : rébellion et coups de coujard. (8 octobre.)

B. 42. (Liasse.) — 287 pièces papier.

1651. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Antoine Magnier, marchand, demeurant à Cosne en Bourbonnais, et Me Claude Poirier, notaire royal et lieutenant

au bailliage de Neuvy-le-Barrois, demeurant à Mornay, contre Jean Thomas dit Jolicœur, Jean Lhurot dit Possédé, Charles Duport et Jean de Vallan dit Montauban, cavaliers de la compagnie du sieur baron d'Arcy, capitaine au régiment Royal-cavalerie, en garnison à Moulins en Bourbonnais : vols à main armée sur les grands chemins de Saint-Pierre-le-Moûtier à Nevers et de Saint-Pierre-le-Moûtier à Langeron. Evasion de Duport et Montauban, assistés de sept ou huit de leurs camarades en armes, qui avaient escaladé les murs de la ville et jeté une corde dans la cour de la prison où se trouvaient ces deux prisonniers, tout en couchant en joue le geôlier avec leurs fusils. (13 janvier.) Sentence de mort contre Jean Thomas dit Jolicœur et Jean Lhurot dit Possédé. (19 janvier.) Procès-verbal de la pendaison des deux condamnés. (15 avril.) — Messire Jacques Rouzé, prêtre, curé de Sancoins, contre Jacques Barbarin, fermier du revenu du prieuré dudit Sancoins : injures. (8 janvier.) — Pierre Guillin le jeune, laboureur, demeurant à Chitry-sur-Yonne, contre Mᵉ Esme Crépillon : rixe au sortir du cabaret. (2 décembre 1650 — 30 janvier 1651.) Messire Roger de Lévis, chevalier, marquis de Lévis, maréchal de camp des armées du roi, lieutenant-général pour le roi au pays de Bourbonnais, contre Pierre Loru dit Bride-Mouche, dit la Jeunesse, soldat de son régiment : désertion du corps qui était en Lorraine. (19 janvier.) — Le procureur du roi en la maréchaussée de Vézelay contre Jacques Gudin, fils de Pierre Gudin, marchand, demeurant en la paroisse de Gâcogne : coups de bâton ayant causé la mort, donnés par ledit Gudin à Jehanne Rousseau, veuve de feu Edme Farcy, du village de Brisson, paroisse de Brassy, qu'il avait rencontrée conduisant, avec une autre femme, un chariot à bœufs plein de bois : condamnation par contumace à la potence. (22 janvier.) — Mᵉ Claude Delafond, chevaucheur pour le roi en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Guillaume Genest : vol de blé. (26-29 janvier.) — Saisie sur l'ordre du garde des sceaux du manuscrit de l'ouvrage intitulé : *Le restablissement des sciences par Jésus-Christ*, œuvre du Père Jean-Baptiste de Saint-Amand, capucin de la maison de Pougues. (13 février.) — Toussaint Lejay, clerc de Mᵉ Nicolas Lejay, procureur au présidial, contre Claude Chambon, fils de Louis Chambon, hôte du Chapeau-Rouge, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : menaces de coups d'épée. (13 février.) — Guillaume et Charles Bordeaux contre Pierre Bonnet, dit Saint-Pierre, natif de la ville de Montpellier; Anthoine de Nouville, sieur de Cosne, natif de Rouen; Henri Decaux dit Saint-Ange, de la même ville, cavaliers de la compagnie du sieur de La Ballinières, capitaine au régiment de Son Altesse Royale : vol à main armée sur le grand chemin de Saint-Pierre-le-Moûtier à Nevers. Condamnation aux galères à perpétuité. (25 février.) Procès-verbal de l'enlèvement des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier de de Nouville et Decaux par leurs camarades qui avaient forcé les portes en armes. (27 mars.) — Honnête femme Judith Mithier, femme d'honorable homme Philippe Berthault, marchand à La Charité, contre Pierre et Philibert Fromenté : injures. Les accusés sont condamnés à donner acte par devant notaire à ladite Mithier, « comme ilz ne la tiennent de la qualité des injures par eux proférées », et à trente livres d'amende. (18 mars.) — Mᵉ Jean Vaillant, sieur de Mauboux, commis à la recette du grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Nicolas Gobelet : destruction à coups de fusil des pigeons du colombier de Mauboux. (4 et 5 avril.) — Jean de Bongards, écuyer, seigneur d'Arcilly et Sardy, et François Clément, fils de Mᵉ François Clément, marchand à Moulins-Engilbert, contre Claude Bruandet et Claude Junet, cavaliers dans la compagnie de M. le comte de Ragny-Cipière, au régiment de Monseigneur le duc de Vallois, Philippe Moreau, Bouchet et autres : rixe entre François Clément et les Bruandet, Junet et autres jeunes gens de Château-Chinon, ayant amené émotion populaire et sonnerie de tocsin, à la suite de laquelle Bruandet, Junet et autres s'étant mis à la poursuite de Clément, qui retournait à Moulins-Engilbert à cheval et avait rejoint le sieur de Bongars, avaient tiré des coups de fusil et blessé le second. (8 mai.) — Laurent de Chéry, écuyer, seigneur de Beaumont et la Cave, trésorier, chanoine et official de Nevers, contre Pierre Labot, couvreur : injures et violences contre ledit sieur de Chéry, revenant des vêpres, encore revêtu de son surplis et bonnet carré et rentrant dans sa maison canoniale, où ledit Labot et un de ses camarades étaient venus boire du vin que le domestique dudit sieur de Chéry y vendait pour son maître « à pot et à pinte ». (15 mai.) — Mᵉ Etienne Becquas, sieur du Vernet, contre Mᵉ Pierre Pascault, notaire royal en la ville de Sancoins : rixe à l'auberge. (13 mai.) — Louis Archambault, sergent royal, contre Claude Blanchet, aussi sergent royal : injures et rixe au cabaret. (26 mai.) — Jean Durye, laboureur, demeurant en la paroisse de Langeron, et Jean Fassier, aussi laboureur, contre Etienne Brune dit La Vallière, demeurant à Nevers : destruction à coups de fusil des pigeons d'un domaine situé au bourg de Châteauneuf,

paroisse de Mars. (30 mai.) — André Roux, demeurant en la paroisse de Garigny, Pierre et Anthoine Roux, ses frères, demeurant en la paroisse de Sancergues, contre François Girard, huissier des tailles en l'élection de Berry, demeurant à Bourges, Maurice Le Presseur, de la paroisse de Charentonnay, et le nommé Houry, de la paroisse de Garigny : rixe dans laquelle les frères Roux furent blessés au retour de la foire de La Charité. (24 mars.) — Me Sébastien Régnard, notaire royal, contre Jacques et Antoine Julien : rixe nocturne et coups d'épée dans une auberge le soir d'une foire à Saint-Révérien. (2 juin.) — Me Jean Delagrange, assesseur au bailliage de Lormes, à la part de Châlons, y demeurant, contre Pierre Potin, cordonnier : insultes et menaces. (6 juin.) — Jean Guillaume, habitant de Lormes, contre Claude Panetrat, sergent royal : coups de pied et coups de poing. (7 juin.) — Me Antoine Devierne, marchand, contre Antoine Laynier, demeurant au Veurdre : attaque et insulte sur la grande route du Veurdre à Nevers, au retour de la foire de Lurcy-le-Sauvage. (27 juin.) — Jean Collas, bourgeois de Corbigny, contre Jean Oudaille, marchand : rébellion contre un sergent royal. (3 juillet.) — Me François Guillin, marchand au Poids-de-Fer, contre Jacques Jonneau et Jean Maliquot, serviteurs de Pierre Morin dit Sans-Souci, demeurant à Aubigny-sur-Loire : menaces de mort. (5 juillet.) — Le procureur du roi au présidial contre des cavaliers du régiment de Palleau : désordres causés par ledit régiment. Des témoins virent passer dans la ville, le 10 mai, sur les dix heures du matin, plusieurs cavaliers du régiment de Palleau, qui avaient logé la nuit précédente, pour s'en aller en la ville de Nevers ; « l'un desdicts cavaliers avoit un grand livre ouvert devant luy, qui sembloit estre l'ordonnance, dans lequel il faisoit semblant de lire, lequel estant arrivé devant le logis du sieur Paillard, conseiller audict siège, l'auroit jetté à terre, disant qu'il eust à l'amasser. Et un des cavaliers qui le suivoit alloit chantant dans un autre livre une chansson qu'on appelle des *lere lon la lere lan lere* ». (11 juillet.) — Messire Richard Le Pertois, prêtre, curé de Raveau, contre Emery Millin, laboureur : injures. Des témoins entendirent Millin disant : « C'est bon à toy, diable de curé, tu as toujours cinq ou six garses chez toy ». Et messire Richard Le Pertois répliquant : « Ta femme en est donc une ? » A quoi Millin repartit : « Voirre, mon bougre ». (13 juillet.) — Pierre Bertrand et Georgette Auclerc, sa femme, demeurant à Notre-Dame-du-Puy, en Auvergne, faisant un petit commerce de fromages d'Auvergne qu'ils allaient vendre à Nevers et de faïences de Nevers qu'ils allaient vendre en Auvergne, contre Jean Henry, métayer en la paroisse de Mars-sur-Allier : coups et blessures, bris de marchandises. (21 juillet.) — Me Gilbert Archambault, praticien, contre Charles Racault dit Rousseau, demeurant à Aubigny : vol d'une cavale. (22 juillet.) — Me Jean Petit, avocat en Parlement, contre Simon Desbelins, demeurant à Lormes : violences et coups. (30 juillet - 12 août.) — Me Philippe Jollot, avocat en Parlement, lieutenant des chasses au pays d'Auxerrois, demeurant à Champloix, paroisse de Quarré-les-Tombes, contre Annibal Bernard, de Crotefoux, paroisse de Marigny-l'Eglise : destruction de pigeons à coups de fusil. (27 juillet.) — Me Michel Fontaine, de la paroisse de Chougny, contre Jean Jacquemin l'aîné, Jean et Guillaume Jacquemin, ses fils, laboureurs, demeurant au Grand-Massé : violences et coups de fourche. (7 août.) — Me Jean Belin contre messire André Joing, prêtre, curé d'Authiou : empêchement accompagné de violence apporté par messire André Joing à l'enlèvement des dîmes d'Authiou et Soffin. (8-23 août.) — Messire Mathieu Garnier, prêtre, curé de Dirol, contre Jean Robin dit de Fournet, marchand, demeurant audit lieu : injures et menace de coups d'épée. (26 juillet.) — Me Edme Grosjan, avocat en Parlement, juge ordinaire au bailliage de Lormes, à la part de Château-Chinon, contre Me Paul Grosjan, son frère, procureur du roi au grenier à sel de Château-Chinon : violences et coups contre Me Pierre Grosjan, procédant à la requête de Me Jean Grosjan, procureur du roi en l'élection de Château-Chinon, contre un métayer dudit Me Paul Grosjan : amende de 45 livres. (21 juillet.) — Hubert Mercier, corroyeur à La Charité, et Marie Beuchard, sa femme, contre Jean Pinchard et François Grongnet, bouchers audit lieu : coups de crosse de pistolet et de hallebarde. (26 août.) — Mes Hervé de Berne, conseiller du roi au présidial et maître des requêtes ordinaire de Son Altesse Royale, Pierre de Berne, lieutenant, assesseur civil et criminel au présidial, Guillaume Paillard, Jean Crevel et Gabriel Guyonin-Bonyneau, conseillers au présidial, François Douet, avocat, et Jean Chevalier, clerc, contre noble Gilbert Challemoux, avocat en Parlement, Me Charles Litaud, lieutenant particulier au présidial, et dame Jacquette Rapine, sa femme, sœur de dom François Rapine, prieur du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, beau-père et belle-mère dudit sieur Challemoux, Me Antoine Litaud, contrôleur au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, Guillaume Archambault, Pierre, François et Etienne Archambault, ses enfants : tentative d'enlève-

ment nocturne de la cassette du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier pendant la maladie de dom François Rapine, par Gilbert Challemoux, son neveu assisté de ses autres parents; saisie de la cassette par l'autorité judiciaire, émotion populaire, prise d'armes, menaces de coups de fusil contre les magistrats; inventaire du contenu de la cassette en présence de messire Charles de La Tournelle, seigneur dudit lieu, Maisoncomte et autres lieux, mandataire de l'abbé de Saint-Martin d'Autun, au préjudice duquel se faisait l'enlèvement de la cassette. (27 août — 20 septembre.) — Marin Tranchant, marchand tanneur, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Guillaume Martin et Antoine Boursault: vol de cuirs. (1er septembre.) — François Michau, huissier royal, contre Me Gabriel Ferrand, fermier de Champlevois, et Jean Ferrand, son frère: coups de bâton donnés audit Michau alors qu'il revenait de Sémelay en compagnie de Guillaume de Saulieu, sieur de Rémeron, et passait par le chemin qui va du château de Champlevois à Cercy-la-Tour. (7 septembre.) — Claude Cordillot, ouvrier chapelier, contre Me Jean Potrelot, greffier de la justice de Vandenesse, mari de dame Florimonde Ravisy: concubinage et adultère entre ledit Potrelot et Léonarde Beauzon, femme dudit Cordillot: « lorsqu'il est arrivé chés ledict Potrelot, à l'effet de chercher sa femme, l'a contraint (ledict Potrelot) de coucher au feu et depuis sur une galerie, au chatel de Pouserie, pendant qu'il tenoit sadite femme couchée dans son lit..... de laquelle ledict Potrelot a heu un enfant..... et est très-certain que ledict enfant n'est issu de ses œuvres pour estre, lorsqu'elle s'est addonnée audict Potrelot, en Flandre, portant les armes devant le siège de Cambret, au régiment d'infanterie de Monsieur le Prince. » (21 août.) — Louis Taboureau, laboureur, demeurant à Lavault, paroisse de Brassy, contre Claude Panetrat et François Lemoine: violences et coups au sortir de la messe. (18 septembre.) — Me Jacob Emalle, avocat en Parlement, et dame Gabrielle Breton, veuve de Me Gabriel Esmalle et tutrice de leurs enfants, contre Me André Berthelot, avocat du roi en l'élection de Nevers: faux. (22 juillet-29 septembre.) — Noble Jean Bogne, conseiller et procureur du roi au présidial, contre Jacques Brune, hôte du logis où pend pour enseigne l'image saint Jacques, de la ville de Nevers: bris à coups de fusil d'une statue de pierre placée sur le haut du pignon de la maison dudit sieur Bogne, à Nevers. (3 octobre.) — Dame Marie Bourtyl, veuve de Me Claude Aladane, vivant procureur au présidial, contre François Roy et Martin Roy: violences contre des batteurs travaillant pour la dame Aladane. (12 octobre.) — Jacques Desfontaines et Etienne Grognet, son valet, contre Etienne Boin et son fils dit Louisot, Noël Rignault, dit Archambault, Jacques Péloille et autres: attaque à main armée et détroussement dans les bois de la Bussière, sur le chemin de La Chapelle-Hugon à Nevers, d'Etienne Grognet, qui portait sur deux chevaux des effets et des meubles à la femme dudit Desfontaines, réfugiée à Nevers à cause des gens de guerre. (24 octobre.) — Benoît Rocher, sergent au duché de Nivernais, demeurant en la paroisse de Sermage, contre François Clément, fils de Me François Clément, Antoine Julien, fils de Jean Julien, le fils de Jean Perraudin, dit La Fleur, cavalier, messire Nicolas Danthault, prêtre, fils de Pierre Danthault, Jacques Guignard le jeune et plusieurs autres: rixe. (28 mars 1647 — 16 novembre 1651.) — Le procureur du roi au présidial contre Jean de Borrel, déserteur: vol sur les grands chemins, vol de chevaux, effets et armes à Alexandre de Chassy, chevalier, seigneur du Marais, et Edme de Chassy, écuyer, baron de Douais, son fils, ce dernier ayant pris ledit de Borrel à son service à Saint-Quentin au retour de l'armée de Flandre: bannissement à perpétuité du ressort du présidial. (18 novembre.)

B. 43. — 1 pièce parchemin, 314 pièces papier.

1652. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Edme Regnault, avocat au Parlement, bailli de Lormes, à la part de Châlons, et demoiselle Marie Salomon, sa femme, contre Edme Duchas: vol de bagues d'or et autres objets. (30 décembre 1651 — 13 janvier 1652.) — Me Etienne Millet, procureur du fait commun de la ville de La Charité, contre Pierre Rémuzon dit Belleroze, natif du village de Molle, proche Vichy, paroisse de Saint-Géran, Claude Dumont dit Châteaufranc, et Gilbert Delorme dit Saint-Germain, déserteurs du régiment de Condé: fausse monnaie. Sentence condamnant Pierre Rémuzon dit Belleroze à être pendu, les faux louis et quarts d'écus pris sur lui étant cisaillés et les outils pour faire la fausse monnaie étant rompus par l'exécuteur de la justice, et acquittant Claude Dumont et Gilbert Delorme. (16 janvier.) Procès-verbal de l'exécution. (Même date.) — Messire Blaise Gondier, prêtre, contre messire Léonard Gonneau, prêtre, curé de Sermoise: rébellion et injures contre un sergent royal. (29 février.) — Me Claude Maslin, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moustier, contre

Me Pierre Ferré, procureur au présidial : insultes et voies de fait. (6 mars.) — Lazare Massé-Tardy, sergent, contre Guillaume et Antoine Foleau, père et fils : coups de poing et injures. (28 octobre 1651 — 26 août 1652.) — Claudine Guiard, femme de Jean Gauthereau, meunier du moulin des étangs de Corbigny, et Jeanne Gauthereau, sa belle-sœur, contre Emery Hérau, Guillaume Baubin et Georges Perrève : coups de coujard. (14 mars.) — Denis Moutardier, sergent royal, contre les nommés Beaulieu et Cotelle, du bourg de Saint-Parize : rébellion. (26 mars.) — Pierre Mussat contre Gilbert Petit dit Barbier, journalier de la paroisse de Sancoins, du village de Galluchet, et Jean Gouat, journalier de la paroisse de Neuvy-le Barois : vol. Sentence bannissant pour cinq ans Gilbert Petit, du ressort du présidial, et acquittant Jean Gouat. (15 avril.) — Me Pierre Vyau, conseiller au présidial, contre Antoine Guerrier, meunier, demeurant à Châteauneuf : vol de blé au domaine de Roussy, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, appartenant audit Me Pierre Vyau. (20 avril-16 mai.) Sentence de mort et procès-verbal de la pendaison. (18 mai.) — Le procureur du roi au présidial contre les nommés Claude Verdon dit la Verdure, trompette des compagnies de chevau-légers et gendarmes de M. le comte de Saint-Géran, Jean Courtois et René Villeneau, cavaliers desdites compagnies, déserteurs : arrestation des déserteurs, saisie et inventaire de leurs chevaux, armes et bagages. Lettre autographe de Roger de Bussy-Rabutin, lieutenant-général au gouvernement de Nivernais, adressée par erreur aux maire et échevins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : « De Nevers, ce premier may 1652. — Messieurs, je viens d'apprendre que vous avés arreté quelques cavaliers des trouppes de Mr de Saint-Géran qui désertoient. Je vous en suis très-obligé; c'est un service considérable que vous rendés au roi. Je vous prie de me les envoier icy seurement et promtement, et de croire que je suis, Messieurs, votre très-affectioné serviteur, Bussy-Rabustin. » Envoi des prisonniers à Nevers pour être remis entre les mains de M. de Bussy-Rabutin. (28 avril.) — Me Claude Delafond, maître de la poste de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jacques Dechaulme, laboureur au village de Marcigny : rébellion et violence contre ledit Delafond, qui avait saisi une vache en délit dans un champ dont il était fermier. (1er mai.) — Jean Chevalier, praticien en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des forgerons : vol sur le grand chemin de Saint-Saulge à Saint-Pierre-le-Moûtier. (8 mai.) — Me Erard Presleau, demeurant au bourg de Magny, contre Michel Tainse, maréchal audit Magny : injures et rixe. (10 mai.) — Me Nicolas Malet, demeurant à Magny, contre Pierre Chauveau, sa femme et sa belle-mère : injures et rixe. (10 mai.) — Benjamin Herberon, sieur du Part, commis aux aides en l'élection particulière de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Nicolas Joffron, archer en la maréchaussée : querelle de jeu, coups, blessures, injures. (11 mai.) — Pierre Minard, manœuvre, demeurant à Chambon, contre Barthélemy Titolier, laboureur audit lieu : coups de pied et soufflet. (21 mai.) — Simonne Belleville, demeurant au bourg de Magny, servante et cousine de Me François Adam, prêtre, curé de Magny, contre Erard Presleau, Me Michel Delin, notaire royal et autres : coups, injures, lecture publique de vers diffamatoires écrits par le curé de Cours; des témoins entendirent Presleau disant que « quand ils faisoient la procession qu'il (le curé) portoit la croix dans son pocheton et les femmes la bannière à leur chemize »; d'autres entendirent la lecture des vers qui disoient : « Adam a faict son entrée en une belle ville, et toy Adam, qui portes le nom du premier homme du monde, quitte ceste Belleville et fais-en présent à Baradas, qui la conduira avec les autres en Canada. » (21 mai.) — Louis Bourdot, sabotier, et Claude Rollet, du village du Bouchet, paroisse de Chantenay, contre Sébastien Litaud : vol d'effets pendant que les gens de guerre de la compagnie du sieur de La Grange-Cossas étaient logés en la paroisse de Chantenay, où ils étaient arrivés le 19 mai et se trouvaient encore au moment de la plainte. (23 mai.) — Léonard Rue et François Richard, voituriers par eau, de la paroisse de Vouvray-sur-Loire, pays de Touraine, contre Jeanne Lasne, veuve de Pierre Poron, demeurant en la paroisse de Saint-Germain, au bourg de Jouet, et Antoine Morin, marchand, demeurant au Poids-de-Fer : vol de 900 livres prises à Claude Guilledin, habitant de Dornes, qui les avait lui-même volées auxdits Léonard Rue et François Richer. (22 mai.) Sentence condamnant Jeanne Lasne à être fustigée par les carrefours de la ville et les faubourgs de Saint-Pierre-le-Moûtier par l'exécuteur de la haute justice et bannie à perpétuité du ressort du présidial. (12 février 1653.) — Jacques Soreau, marchand, contre Me François Pougault, notaire royal à Saint-Pierre le-Moûtier : rixe. (29 mai.) — Jeanne Delacroix, veuve d'Antoine Cottier, vivant serrurier, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre la femme de Lazare Bureau, boulanger : injures et coups de pierre. (2 juin.) — Etiennette Gain, veuve d'Emery Moisset, du village de Perranges, contre Jean Chevrier le

jeune, marchand et praticien, demeurant au village de Gron, paroisse de Tintury : rixe dans laquelle ledit Moisset fut tué d'un coup d'épée. (9 juin). Lettre de rémission pour ledit Chevrier. (août.) — Claude Magnen, femme de Nicolas Boutteron, demeurant au faubourg de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Chambon, paysan de la paroisse d'Azy-le-Vif: circulation de fausse monnaie. (2 juillet.) — Me Hugues Bonnet, notaire royal, demeurant au bourg de Cercy-la-Tour, contre Benoît Darneau, sergent, neveu de Madeleine Herreau, femme dudit Bonnet : menaces de mort. (9 juillet.) — Me Jean Voillault, greffier au bailliage de Moraches; Noël et Etienne Voillault, ses fils, contre Léonard, François et Jacques Paget, métayers, demeurant audit Moraches: coups et blessures. (16 juillet.) — Jean Douet, vigneron, demeurant au faubourg de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Naudin, laboureur en cette paroisse : rixe. (2 août.) — Jeanne Colin, veuve d'honorable homme Etienne Bergerat, contre Toussaint Moulinot et Jeanne Cordier, sa femme : enlèvement de gerbes avec violences. (4 août.) — Olive Monset, veuve de feu Nicolas Bully, demeurant au faubourg de Moulins, de Saint-Pierre-le-Moûtier, Françoise et Anne Bully, ses filles, contre Nicolas Bully, leur fils et frère : incendie. (4 août.) — Philibert Dutout contre François Gueneau, gendre de Gatien Mauclerc, accenseur de la terre de Vandenesse : menaces de mort, attaque et détroussement dudit Dutout sur le grand chemin de Moulins-Engilbert à Vandenesse, près du château d'Arcilly. (8 août 1652 — 19 août 1653.) — François Tardivon, fermier de la dîme de Germenay, contre Claude Charles, marguillier de la paroisse de Chantenay : injures à l'occasion de la levée des dîmes. (8 août.) — Jacques Sacquard contre Antoine Perreau et Jean Brun : rixe. (18 septembre.) — Nicolas Archambault, chirurgien à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Colorenard, cavalier au régiment Royal : blessures. (6 octobre.) — Messire Jean Maslin, prêtre, demeurant en la ville du Veurdre, contre Gilbert Cipre, fils de feu Jean Cipre : injures et violence. (4 septembre 1652 — 25 octobre 1653). — Etienne de Conor, écuyer, seigneur du Château, et damoiselle Marie du Chollet, sa femme, contre Gabriel et Jean Collas frères, habitants de Saint-Parize-le-Châtel : coups de bâton donnés à ladite dame de Conor. (29 septembre.) — Gilbert Jolliveau, demeurant au village de Marly, paroisse de Saint-Aré-les-Decize, contre Georges Marchant, maître apothicaire, demeurant en la ville de Decize : coups et blessures. (20 août.) — Jean Guynet, seigneur, prieur commendataire de Lurcy-le-Bourg, contre Jean Michel et Edme Gavard : rupture violente de la « mesure particulière pour mesurer et recevoir les grains du prieuré, que l'on appelle vulgairement le boisseau de la Tour, qui est plus grande que celuy de la ville de Prémery, en ce que les sept boisseaux dudit prioré en font huict de la mesure de Prémery. » (9 octobre.) — Marie Coutereau, veuve de Me Henry Bourgoing, et Me Charles Bourgoing, notaire royal, son fils, contre Me Gabriel Millin, juge de Decize, Laurent, son serviteur, et huit de ses forgerons, Taillefert, cabaretier de ladite ville de Decize : coups de bâton donnés audit Charles Bourgoing par les forgerons à la suite de la publication d'un décret contre les immeubles de Gabriel Millin. (3 octobre.) — Gabriel de Boistierry, écuyer, seigneur des Réaux, contre Philibert Roux, écuyer, conseiller du roi, président-trésorier général de France en la généralité de Moulins : violences et injures. Le sieur de Boistierry étant en la ville de Nevers « et allant du costé de l'auditoire dudict lieu, passant dans la grande rue de l'Orloge » aurait été arrêté par le sieur Roux qui lui aurait dit : « qu'il ne luy appartenoit de passer au dessus de luy, et que c'estoit un païsant révolté, coquin et un marault. » (20 octobre.) — Jeanne Guillon, veuve de feu Etienne Alin, et Jeanne Huguet, veuve de Jacques Leclerc, contre les nommés Périgot, Martin Lhéritier dit Culleton, Léonard Malvoisine dit le Prince, Courtois et Gallope, tous habitant le bourg de Lurcy : injures et mauvais traitements. (30 octobre.) — Me Erard Presleau contre Pierre Chauveau, de Magny : faux; condamnation à 100 livres d'amende. (5 septembre 1652 — 28 juillet 1653.) — Olivier Simonin, laboureur, demeurant au village de Beaumont, paroisse de Guipy, contre Charles de Frasnay, marchand, demeurant à Mouches, en la même paroisse : coups de bâton. (28 novembre.) — Messire Charles de Cossaye, chevalier, seigneur de Beauvoir, premier capitaine et major du régiment de cavalerie de M. le comte de Bussy, contre François Rouzé, prêtre, Florent Mervillé, de la ville de Baccarat, au pays messin, maître d'école, demeurant à Sancoins, François Bessonnat, d'Ainay-le-Châtel, demeurant à Sancoins, enseignant à écrire à la jeunesse dudit lieu et autres habitants de Sancoins : rébellion contre le sieur de Cossaye qui venait arrêter Louis Bessonnat dit Desbardets, soldat déserteur de son régiment, condamné à être pendu : aide donnée à l'évasion dudit Louis Bessonnat; fermeture des portes de la ville de Sancoins pour empêcher le sieur de Cossaye et ses compagnons d'y entrer. (20 décembre.) — Pierre Rousseau, Edmée Fermier, femme d'Edme Chaumet, et Bonaventure Chaumet,

leur fils, contre Jean Danthault l'aîné et Bonaventure Danthault, son fils, et autres complices : rixe et coups de bâton. (21 septembre 1652 — 6 février 1653.)

B. 44. — 2 pièces parchemin, 256 pièces papier.

1653. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Etienne Bezave, marchand de bois, demeurant à Marigny, contre Sébastien Thépénier, meunier des grands moulins: injures (27 décembre 1652 — 7 janvier 1653.) — Abraham Bouchard, vigneron, demeurant à La Charité, contre Claude Godin, aussi vigneron : coups et blessures. (6 janvier.) — Claude Le Voyer, écuyer et receveur du grenier à sel de Clamecy, contre les nommés Lavallée et Mouchin : querelle et rixe à l'auberge du Lion-d'Or de Clamecy: coups de couteau. (13 janvier.) — Hugues Barnier, laboureur, demeurant à Beaumont, contre les sieurs Alixand, tanneur, et Chambon, sergent royal à Saint-Pierre-le-Moûtier : rixe et coups. (20 janvier.) — Georges Adam et Jean Jacquemin, demeurant au moulin de Marcy, paroisse de Chitry-sur-Yonne, contre Jean Bachelier, meunier, demeurant aux moulins de Marigny: menaces et violences. (19 décembre 1652 — 21 janvier 1653.) — Hugues Leviste, laboureur, demeurant en la paroisse de Coulanges, contre Guillaume Benoist et Jean Caffard, son gendre : menaces de mort. (28 janvier.) — Noble Etienne Bargedé, sieur des Granges, demeurant à Corbigny, contre Claude de Frasnay, écuyer, seigneur de Laché et Mousche, et Pierre de Frasnay, son fils naturel : rébellion à main armée contre un huissier. (1er février.) — Jean d'Escoraille, écuyer, seigneur, prieur d'Abon, contre le sieur de Chastenay et autres, qui avaient amené des gens de guerre au village d'Abon sans ordre. (9 février.) — Messire Claude Sinton, curé de Poussignol, contre Léonard Prévotat, domestique de Jean Gaumin, du village de Bussy : coups de fléau. (15 mars — 28 juillet.) — Etienne Bonyneau, sieur de Baudreuille, contre Nicolas et Etienne Archambault frères : violences et coups. (27 mars.) — Marie Bourdier, servante chez Guillaume Bourdier, laboureur, demeurant au village de Champchevrier, paroisse de Chantenay, contre des cavaliers de monsieur le marquis de Saint-André : coups de bâton, de pied et de poing et viol. (23 mars.) — Demoiselle Gilberte de Bichonnet, veuve de Jean Rigaud, écuyer, seigneur du Mont, et Blaise Autour, contre Me Gaspard Citton, avocat en Parlement et au bailliage de Montagut, Me Philippe Delagrange, aussi avocat en Parlement et audit bailliage, et dame Gilberte Citton, veuve de Jean Millet, habitant audit Montaigu : rixe dans laquelle ledit sieur Rigaud fut tué d'une coup d'épée. (février 1652.) — François Tranchant, hôte du logis du Sauvage à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jeanne Mastro, veuve de feu Gilbert Meure, boucher : vol de bestiaux et poissons pendant le séjour de dix compagnies du régiment d'infanterie de Turenne. (27 avril.) — Me Philippe Robin, prêtre, desservant la cure de Laché, contre Elie du Castel, Léonard Chauveau et Jean Mage, habitants de Corbigny : injures et coups. (3 mai.) — Me Philibert Béliard, notaire royal à Château-Chinon, contre Me François Nault dit Jouset : insultes et violences. (13 juin.) — Claude Junet, cavalier au régiment d'Uxelles, contre Me Pierre Pitoys, bailli de Château-Chinon, Lazare Millin et autres : guet-apens, coup de fusil et blessures. (12 juin.) — Claude Bruandet, gendarme de la compagnie d'ordonnance de Son Eminence, demeurant à Château-Chinon, contre Pierre Pitoys, bailli dudit lieu, Françoise Bourgoing, sa femme, et Dispos, leur valet : arrestation arbitraire, coups et blessures. (2 mai.) — Noble Denis Nault, avocat en Parlement, pourvu de l'office de juge de la ville de Luzy, contre Gaspard Delafond : injures à l'occasion de la fermeture des portes de la ville de Luzy. (18 juin.) — Claude Jacob, tuteur de Jeanne Vaucoret, habitant à Château-Chinon, contre François Amyot, Madeleine Febvre, sa mère, veuve de feu Lazare Amiot, Claude Bruandet, gendarme de la compagnie d'ordonnance de Son Eminence, Claude Junet et François Le Grain : rapt et mariage clandestin entre lesdits François Amyot et Jeanne Vaucoret. (27 juin.) — Catherine Certoize, veuve de Louis Gouttereau, demeurant à Azy-le-Vif, contre Daniel Bernard, fendeur de bois, demeurant au même lieu : violences et mauvais traitements ayant causé la mort de Guillaume Gouttereau, fils de ladite Catherine Certoize. (8 novembre 1652.) — Me Pierre Robin, notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier, et dame Gilberte Champ-Renault, sa femme, contre Jean Tixier dit Genet, laboureur, de la paroisse de Saint-Babyle : injures et coups de bâton. (3 août.) — Demoiselle Jeanne Chevalier, veuve de Guillaume Challudet, vivant écuyer, seigneur de la Maisonfort, gentilhomme ordinaire de Son Altesse Royale et tutrice de leurs enfants, contre des soldats du régiment d'infanterie de Grancey, commandé par Mr de La Barre : pillage. « Le neuf juillet dernier, le régiment d'infanterie de Grandsé, commandé par le sieur de La Barre, s'estant présenté aux portes de la ville de La Charité pour y loger et séjourner en garnison, suivant les

ordres de Sa Majesté, où ayant esté refusé par les eschevins, habitans de ladictte ville, les soldatz se sont espanduz ès environs d'icelle et nottamment dans la paroisse de Munot, en trois domaines dépendantz de ladictte terre de la Maisonfort, esquelz ilz ont fourragé et pillé en telle sorte qu'il n'y est resté aulcuns meubles soit linges, habitz, litz et harnois de labourage, mesme transporté les moutons, veaux et autre menu bestial, battu et oultragé les métayers de plusieurs coups de bastons, espées et fusilz, violanté leurs femmes, et ont esté contraintes d'abandonner lesdictz domaines, et non contentz de ce, se seroient jettez dans le chasteau, après avoir passé les fossez à la nage, escalladé les murailles, rompu le pontz levifz et planchette dont ilz ont emporté les chaisnes et ferrures, où estantz, ilz ouvrirent les portes au reste du régiment qui estoit aux environs, y allant et venant par brigades et compagnies, qui ont beu et dissipé jusqu'à la quantité de six-vingtz pièces de vin. » (17 août.) — Me Antoine Lachaize, maître chirurgien, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Louis Tillier, Jean Alixand et Etienne Archambault: enlèvement à main armée d'une cavalle. (11 août.) — Louis Guillaume, marchand à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Pellat, archer en la maréchaussée dudit lieu: coups de bâton. (11 août.) — Nicole Foitoux, veuve de Nicolas Bourbier, vivant forgeron de la forge d'Uxeloup, demeurant à la forge de Tabourneau, contre Toussaint Baudrion, habitant d'Azy-le-Vif: coups de bâton. (18 août.) — Me Gilbert Pousson contre Jean Richin: insultes à la foire de Chantenay. (20 août.) — Jean Doireau contre François de Bonnay, écuyer, seigneur de Voumas: violences un dimanche au sortir de la messe au sujet de la levée des dîmes et des réparations à faire au clocher de l'église de Rouy. (21 août.) — Messire Jean Moireau, prêtre, curé de la paroisse de Dompierre-sur-Héry, contre Emery Dameron, du village de Beaulieu, et Pierre Loppinot: rixe. (22 août.) — Messire Thibaut Popon, prêtre, chanoine de Tannay et curé de Cuzy et Flez-sur-Yonne, contre Philippe Buteau: injures au sujet de la levée de la dîme. (10 août.) — Messire Claude de Maulnourry, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, abbé de Gaillac, seigneur, prieur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, seigneur de Sury-aux-Amognes, et François Duchemin, son valet de chambre, contre Adrien de Bongards, écuyer, demeurant à Saint-Firmin: coup de pistolet contre les charretiers et domestiques du sieur de Maulnourry qui passaient avec leurs charrettes chargées de sable à construire sur un champ appartenant au sieur de Bongards. (28 août.) — Léonarde Janin, veuve de feu Jean Gouveau, contre Claude Vignault, de la paroisse d'Uxeloup: coups de bâton. (26 août.) — Le procureur du roi contre Clément Chanoine, déserteur du régiment de M. de Grancey, qui était alors près de Lyon, compagnie du sieur Bouché dit Saint-Éloy: sentence condamnant Chanoine aux galères à perpétuité pour désertion. (21 août — 10 septembre.) — Jean Chalmeau, cordonnier, demeurant à Corbigny, contre Me Guillaume Guillaumet, procureur au bailliage dudit Corbigny: coups d'épée. (20 juin.) — Me Louis Mervillé contre Georges Gourreau, marchand de bois: vol de poisson dans l'étang du Bazois. (2 septembre.) — Dame Marie de Nourry, dame de Chevenon, et François de Lucenay, son fils, contre Jean de Lucenay, écuyer: invasion à main armée de la maison de Chevenon, voies de fait contre ladite de Nourry. (7 septembre.) — Dame Anne de Certaine, veuve de Pierre de Rolland, vivant écuyer, seigneur de Curiot et autres lieux, contre le nommé Lauré, domestique du sieur Claude de Bèze, seigneur de Pignolles, demeurant à Tannay: menaces de coups de fusil. (9 septembre.) — Me Edme Boucher, marchand, et honnête femme Françoise Bezave, sa femme, et Noël Simoneau, leur valet, demeurant à Lormes, contre François Boichot, Jacques Millereau et Nicolas Chaudot: coups de bâton et d'épée. (1er octobre.) — Anne Dadier, veuve de François Chicaigne, contre Jacquette, femme d'André La Violette: vol, menaces et violences. (11 octobre.) — Le procureur fiscal de la châtellenie de Savigny-Poil-Fol contre Philippe Maudhuy, sergent au duché de Nivernois: homicide de Léonard Savary dit Maltaverne. (12 juillet.) Sentence ordonnant d'appliquer Philippe Maudhuy à la question ordinaire et extraordinaire. (13 octobre.) Sentence condamnant Maudhuy à être rompu vif: « sçavoir les deux bras brisés en deux endroits, tant en haut qu'en bas, avec les reins, jambes et cuisses, et pour cest effect sera mis sur une roue haulte plantée et enlevée, le visage contre le ciel, où il demourera tout vivant, pour y faire pénitence, tant et sy longuement qu'il plaira à nos seigneurs le y laisser et mort ». (15 octobre.) — Hilaire Lescuyer, maître d'hôtel de M. le comte de Ragny, contre Gilbert Gaulon: querelle de jeu, coups de couteau. (20 octobre.) — Jean Bonnet, hôte du logis de la Tête-Noire au faubourg de Nevers de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Thoinette Laplace, sa femme, contre Claude Latour, les nommés Barat et Baltazar: coups de bâton et d'épée. (4 novembre.) — Noble Jean Lithier et Claude Gascoing, sa femme, contre Ferdinand de Pireville, « Turc

d'origine », capitaine des châteaux de Nevers et Saint-Eloi : séduction et enlèvement de Gabrielle Lithier, fille desdits Jean Lithier et Marie Gascoing. (15-27 novembre.) — Messire Claude Perrot, prêtre, curé de Saint-Parize-le-Châtel, contre Simon Gibu dit Beaulieu : menaces de coups de fusil. (28 novembre.) — Me Pierre Gudin, avocat en Parlement, conseiller du roi, élu en l'élection de Château-Chinon, contre Gilbert Camus, demeurant en la paroisse de Gâcogne : injures et coups de bâton au sortir de l'église de Gâcogne. (24 novembre.) — Jean Gagnat, receveur, pour noble Jean Guynet, prieur commendataire de Lurcy-le-Bourg, contre messire Charles de Chéry, chevalier, seigneur de Neuvy et Montgazon, et Louis Bouquet, son valet : bris de la barrière construite à l'entrée d'un pont nouvellement établi sur la rivière de Nièvre par le prieur de Lurcy. (6 décembre.)

B. 45. (Liasse.) — 1 pièce papier en mauvais état

1654. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Taupin contre Sizier, Renard, serrurier, Claude Taillandier et autres : rixes et coups. (25 mars.)

B. 46. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 202 pièces papier.

1655. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Philibert Grosjan, sieur de Vincelles, demeurant à Teigny, contre François Bergerat, Léonard Cougnot et Lazare Prudhon : rixe. (21 décembre 1654 — 18 janvier 1655.) — Me François Jourdan, procureur au bailliage de Lormes à la part de Chalon, contre Pierre-Philibert Blandin : menaces de mort. (8 janvier.) — Demoiselle Silvine de Miret, veuve de messire Jean de Mellet, mère et tutrice d'Adrien de Mellet, son fils, sieur de Montiffault, contre Laurent et Maritte Thomas, demeurant en la paroisse de Raveau : injures et menaces. (10 janvier.) — Antoine Mellot, laboureur au lieu d'Arzembouy, et Françoise Barbier, sa femme, contre Pierre Beaufils, sergent des tailles en l'élection de La Charité, demeurant à Murlin : injures et mauvais traitements. (13 janvier.) — Jean Rondé, hôte à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Delacroix, Antoine Compagnon et Claude Delatour, sellier : rixe et coups. (18 janvier.) — Dimanche Lemaistre, marchand, demeurant au village des Mouchoux, paroisse de Château-Chinon, contre Hugues Petot, cabaretier audit Château-Chinon, et Jean Brossard : coups et injures. (19 janvier.) — Jean Rousset, huissier, contre Pierre Rochery et Louise Borne, sa belle-sœur, demeurant à Montigny-aux-Amognes : enlèvement de bestiaux à main armée. (24 janvier.) — Claude Lhermitte et Claude Chaillot, marchands poissonniers, contre des habitants de Saint-Pierre-le-Moûtier : vol de poisson dans l'étang de cette ville, qui était en pêche. (22 janvier.) — Me Edme Gaudinot, marchand de bois pour la fourniture de la ville de Paris, demeurant à Champlemy, contre Pierre Maillot, marchand, demeurant à Montigny, paroisse de Giry : vol de bois, rébellion et coups contre le garde d'Arthel. (28 janvier.) — Philippes de Champfeur, écuyer, seigneur de la Fin, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, écuyer ordinaire de Sa Majesté, contre François Guillaud, Benoît Chevrier et Jean Espiard, de la paroisse de Thiel en Bourbonnais : usurpation de grand chemin. (31 janvier.) — Gilbert Blanzat, marchand huilier, Jean Janton, aussi huilier, et Pierre Dulong, marchand mercier, habitants la ville de Moulins, contre Armand Bordegaray, Robin dit La Fontaine et Pierre Girard : vol sur les grands chemins. (3 février.) — Antoine Pichonot, habitant de Saulieu, portant un paquet de la part de monsieur Espiard, conseiller au Parlement de Bourgogne, à Lejay, son procureur à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre quatre hommes inconnus : arrestation près de Saint-Péreuse et vol. (4 février.) — François Janynet contre Gilbert Archambault et Etienne Alleaume, archer et sergent à Saint-Pierre-le-Moûtier : arrestation dudit Janynet entrant du sel à Saint-Pierre-le-Moûtier. (18 février.) — Dom Philibert Lempérière, prêtre, religieux profès, grand-prieur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, vicaire général au spirituel et au temporel de tout ledit ordre et prieur de Saint-Sauveur de Nevers, contre messire Claude Gentil, prêtre, vicaire perpétuel de la cure dudit Saint-Sauveur : usurpations dans les cérémonies ecclésiastiques, refus de la communion avec violences par ledit Gentil à ceux qui s'étaient confessés à dom Lempérière. (23 février.) — Jean Charlot le jeune, demeurant à Corcelles, contre Louis Pluchon et autres habitants de Fourchambault : coups de bâton ferré. (22 février.) — Gilbert Taillandier, laboureur, demeurant au village de Lorgue, paroisse de Cougny, contre François Archambault, huissier, et Nicolas Archambault, chirurgien, son frère : coups de bâton. (5 mars.) — Messire Antoine Létouffé, chanoine de Cervon, et Pierre Thomas, laboureur, son cheptellier, demeurant au champ de la Grange, paroisse d'Aunay, contre Louis Houdaille et son frère, et vingt-cinq hommes à cheval : pillage. (8 mars.) — Mes Pierre

Damours le jeune et François Gaulmier, habitants de la ville de Sancoins, contre Pierre Lhéritier, Pierre Bondoux, Jean Rouzé, Gilbert Martin et autres : détroussement sur la grande route. (12 mars.) — Claude Chambon, sergent royal, contre Henry Benoît, soldat du régiment de Turenne : coups d'épée. (4 mai.) — Me Jean Bourdin, procureur en la châtellenie de Moulins-en-Bourbonnais, contre Gabriel Seyne, procureur en ladite châtellenie et greffier en l'officialité dudit lieu : rixe. (22 juin.) — Robert Convert, meunier, demeurant en la paroisse de Dompierre-sur-Nièvre, contre messire Pierre Bonnerot, prêtre, curé dudit lieu : injures (25 janvier.) — Messire François Chauveau, prêtre, curé de Chitry-les-Mines, contre Toussaint Gramain le jeune : injures lors d'une assemblée générale des habitants tenue dans le cimetière à la sortie de la messe, pour délibérer sur les réparations à faire à l'église. (15 juin.) — Me Jean Delagrange, assesseur au bailliage de Lormes à la part de Chalon, procureur du roi en l'élection dudit Lormes, contre le nommé Gobelin : querelle de jeu. (23 juillet.) — Samuel Berthault, sieur de Carcot, contre Jean Setton, Adrien Fort et autres, de La Charité : rixe. (23 juillet.) — Benoît Rouzé contre Philippe de Bigny, chevalier, seigneur, comte d'Ainay : violences. (26 juillet.) — Me Gabriel Ferrand contre Louis de Bonnay, écuyer, seigneur de Verneuil : enlèvement de bois dans une pièce de bois appartenant au seigneur de Voumas à cause de sa terre de Villacot. (26 juillet.) — Thomas de La Barre, écuyer, seigneur de Lorgue, contre Annet Dufour, son ancien domestique : vol d'objets précieux commis avec effraction au château de Lorgue : suicide de l'accusé (2 juillet) ; sentence portant que le cadavre sera livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice « pour estre par lui trayné sur une claye jusques au lieu accoustumé à faire exécution, auquel sera dressé une pottance pour y estre ledict Dufour pendu par les piedz, y demeurer jusqu'à demain, et d'ilec estre attaché par les piedz à un arbre, du costé de Moulins. » (21 août.) — Jean Guillard, marchand, du pays d'Auvergne, contre deux archers de la maréchaussée de Nivernais, de La Charité : arrestation arbitraire. (13 août.) — Jeanne Chauveau, femme de Pierre Robin, vigneron, contre Charlotte Bordet, femme de Gilbert Robin, tisserand en toile : coups de bâton. (12 août.) — Louis Advisard, sergent royal, contre Jean-François de Champfeu, écuyer, seigneur de Saint-Martin, Lapierre, son valet de chambre, et autres : rébellion, coups et blessures. (30 juillet.) — Etienne Garcin, marchand de bois pour la fourniture de la ville de Paris, contre Simon Clément, hôtelier à la Maison-Blanche, paroisse de Lurcy-le-Bourg : vol de bois. (4 septembre.) — Me Adrien Lorillard, fermier du revenu de Lormes, à la part de Château-Chinon, contre Georges Paupert et Léonarde Bouché-Pillon : concubinage. (25 septembre.) — Messire Roger de Blanchefort, chevalier, seigneur, baron d'Asnois, contre Me Esme Bossu, notaire au duché de Nivernais, demeurant à Asnois, et Lazare Boullé, son valet : vol de bois. (20 septembre.) — Noble Guillaume Caffard, sieur de Palissonnet, contre dame Anne Chapuis, veuve de Me Jean Belin, marchand, demeurant à La Charité : vente frauduleuse du mobilier du fourneau de Saint-Bonnot. (16 octobre.) — Noble Nicolas Nicolas, seigneur de Surpalis, Borneuil, Blannet et Thaveneau en partie, contre Etienne Mesgrot et Gilles Thévenin, manœuvres, demeurant à Sainte-Camille : vol de blé. (16 août.) — Alexandre de Corvol, écuyer, seigneur de Lucery et des Aubus en partie, contre Claude Gontillot, dit La Folie, Georges Chapuys, Philibert Lepicq, François et Claude Girard, Jean Lauret et Jean Chapuys, manouvriers, demeurant en la paroisse de Pouques : menaces de mort. (15 octobre.) — Jean Dubuisson, seigneur de Beyrat, conseiller du roi, président et trésorier général de France en la généralité de Moulins, contre Léonard Vennat, huissier au domaine de Bourbonnais : faux. (22 octobre.) — Marguerite Delavault, veuve de Pierre Guytot, et auparavant de Jean Desroches, et Gilbert Desroches, son fils, contre les nommés Lhermitte, marchands de poissons : coup de fusil tiré par l'un des Lhermitte à Gilbert Desroches lors de la pêche de l'étang de Parenches, paroisse d'Azy-le Vif. (9 novembre.) — Me Barthélemy Regnault dit Salomon, fils de Me Edme Regnault, avocat en Parlement, bailli de Lormes à la part de Chalon, contre François Paillet, fils de Jean Paillet, drapier à Lormes : injures et coups de pierre donnés par ledit Paillet à Regnault qui, en sa qualité de capitaine des enfants de Lormes, le reprenait pour des médisances dites contre Hercule Marion, son lieutenant. (13 novembre.) — Gilbert Pégault, laboureur, demeurant au village de la Robellet, paroisse de Saint Pierre-le-Moûtier, contre Me Pierre de Bazelle, avocat au présidial : menaces et mauvais traitements. (1er décembre.) — Noble Charles Berthelon, conseiller au présidial, contre noble Hervé de Berne, assesseur au présidial : injures et soufflet en pleine rue. (10 décembre.) — Noble Claude Durand, conseiller du roi, son président au grenier à sel de La Charité et assesseur en l'élection de cette ville, contre Jean Lespaut et sa femme : vol de foin et paille.

(14 décembre.) — Messire Gaspard Boy, prêtre, curé de Biches, contre Léonard Bernard : menaces et coup de fusil. (16 décembre.) — Etienne Vyau, sieur de l'Isle, receveur des consignations au présidial, contre Pierre Dufeuilloux : menaces de mort. (18 décembre.) — François Bidault, fermier de la terre et seigneurie de Saint-Parize-le-Châtel, et dame Marie Lebreton, sa femme, contre Antoine Flachot, hôte, demeurant au bourg dudit Saint-Parize : rébellion contre un sergent royal. (15 décembre.) — François Coullot, laboureur, demeurant à Mauverin, paroisse de La Celle-sur-Nièvre, contre Jacques Thibault, Gilbert Courot, laboureurs au même lieu : rixes, coups de bâton. (11 juillet.) — Mᵉ Toussaint Baudrion, marchand, demeurant au bourg d'Azy-le-Vif, contre Jean Petit, son valet : vol de vêtements. (30 décembre.)

B. 47. (Liasse.) — 258 pièces papier.

1656. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Léonard Dugué, fermier de la dîme de Saint-Père-à-Ville, dépendant de Lurcy-le-Bourg, contre messire Claude de Maulnoury, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, abbé de Gaillac, prieur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, ordre de Cluny : rébellion et injures à propos de la levée de la dîme. (29 janvier.) — François Lancel, fils émancipé de Mᵉ Antoine Lancel, notaire royal, son père, contre Gilbert Guyot, laboureur, de Naves : assassinat de messire François Lancel, vivant curé de Naves, oncle dudit François. (18 février.) — Jean de Bussière, marchand de bois pour la provision de Paris, demeurant en la ville de Clamecy, contre Madeleine de Varigny, femme de Jean de Loiseau, écuyer, seigneur de Champs, Pierre de Loiseau, écuyer, François de Varigny, écuyer, seigneur du Chemain : rébellion contre un sergent royal opérant au bourg de Ruage pour Jean de Bussière. (21 février.) — Mᵉ Philibert Dutout contre Simon Desgranges : rixe. (2 mars.) — Messire Antoine Soret, prêtre, curé de Frasnay-les-Chanoines, contre Mᵉ Louis Devanges, sergent royal : menaces. (2 mars.) — Pierre Gauthé, hôte, demeurant à Rémilly, contre messire Léonard Sauvaget, prêtre, curé dudit Rémilly : entrée par effraction dudit Sauvaget, armé d'un pistolet, dans le logis de Pierre Gauthé, qui était allé en Bourgogne acheter du vin. (15 mars.) — Louis de Rolland, chevalier, seigneur de Tansenne, Arbourse et autres lieux, contre Marie Fèbe et Marie Moreau, ses servantes : vol de 4,400 livres au moment du décès de demoiselle Gabrielle d'Assigny, femme dudit seigneur de Tansenne. (24 mars.) — Mᵉ Jean Colin, marchand, demeurant à l'Huis-Baudon, paroisse de Vauclaix, contre Dimanche Regnault, laboureur, demeurant à Planvoy, même paroisse : injures et violences. (25 mars.) — Messire Jean Normand, prêtre, curé de Chougny, contre Nicolas Didier : rébellion contre un sergent royal. (26 mars.) — Marie Mouillard, servante des dames religieuses ursulines de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Vital Martin dit Courtin, boucher de la même ville, et sa femme : coups et injures. (26 mars.) — Françoise Bordet, femme d'Henry Bardon, et Jeanne Bardon, femme de Remy Laforest, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Desforges, dudit lieu : coups et blessures. (10 avril.) — Jacques Boys, serviteur de François de Clause, écuyer, sieur de Palleau, y demeurant, paroisse de Brinay, contre Jean de Bréchard, fils d'Edme de Bréchard, écuyer, seigneur de Chérigny, y demeurant, et de damoiselle Edmée de Juizard : coups de bâton. (4 avril.) — Damoiselle Marguerite Chausse, veuve de noble Jean-Baptiste Berthelot, vivant conseiller du roi au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre René Michaud et le nommé Despinet, de Tazilly : vol de poissons dans l'étang de Grandvaux. (23 avril.) — René Puberault, marchand, demeurant en la paroisse de Saincaize, contre Jean de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny : injures et menaces réciproques. (23 avril.) — Mᵉ François Jourdan, procureur au bailliage de Lormes, contre François et Jean Maillot et autres : vol de poissons à l'étang de la Maladerie, qui s'était crevé et appartenait audit Jourdan. (18 avril.) — Messire Gilbert Jullien, prêtre, aumônier de l'abbaye Saint-Léonard, y demeurant, contre Mᵉ Guillaume Guillaumet : rébellion contre un sergent royal qui avait arrêté Antoine Cornu, laboureur dudit Guillaumet, demeurant à Cervon. (28 avril.) — Esme de Certaine, écuyer, seigneur de Villemolin, contre Etienne Bouché dit Mathé et autres : dégâts dans les bois. (2 mai.) — Léonard Jacob, laboureur, demeurant à Belin, paroisse de Sardy, et Antoinette Jacob, sa fille, contre Pierre Ravard, laboureur, demeurant au même lieu : coups et blessures. (25 mai.) — Claude Pitoys, procureur fiscal au comté de Château-Chinon, et dame Madeleine de Champfeur, sa femme, contre Mᵉ Isaac Etignard dit le Chasseur, avocat, Mᵉ Jean Etignard, avocat, dit le Borgne, et Mᵉ Jacques Etignard, médecin, frères, fils de Mᵉ Paul Etignard, et contre Eliodore de Monchanin, commis au grenier à sel de Château-Chinon, et Lafleur, son valet : rixe, injures, voies de

fait contre Claude Pitoys et sa femme. (26 juin.) — Simon et Lazare Blandin, frères et communs parçonniers, demeurant à Chitry-sous-Montsabot, contre Emiland Beuchard et Léonard Monin : rixe. (2 juillet.) — Nicolas Audet, serviteur de damoiselle Madeleine Dubuisson, contre Gilbert Thévenard, demeurant à Valligny : rixe. (3 juillet.) — Jean Limoges, vigneron, demeurant à Riousse, et Claude Rondeau, sa femme, contre Jean Camp et Louis Facier : injures et rixe. (20 juillet.) — Françoise Gilbert, veuve de Me Claude Vignier, contre Catherine Roy, veuve d'Antoine Turgis, et Gilberte Turgis, sa fille, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : rixe. (2 août.) — Messire Philibert Robin, prêtre, curé de Laché, contre Me Pierre Cousté : insultes. (3 août.) — Me Edme Duchas, lieutenant au bailliage de Lormes à la part de Chalon, et Me Vincent Millereau, notaire royal, échevins de Lormes, contre Me Jean Connétable, procureur d'office de Lormes à ladite part, et Edmée Petit, sa femme : rixe à l'occasion de deux chevreuils que lesdits Duchas et Millereau voulaient envoyer au nom de la ville à M. le marquis de Mesgrigny, seigneur de Lormes à la part de Châlon, pour reconnaître ses bons services et dont Connétable s'était emparé, se disant : « Seigneurs dudit Lormes pour vingt ans » : mauvais traitements infligés à Duchas et Millereau par Connétable et ses parents : désordres : « à nuict close, les nommés Me Jehan Petit, advocat, frère de ladite Edmée Petit, Mes Louis et Claude Oudaille, ses cousins, et Françoise Regnault, leur mère, le nommé Estienne Boucher dict Beau Regnard, Dimanche Paupert, Léonard Philipot et plusieurs autres serviteurs desdicts Petit et Oudaille, qu'ils ne purent cognoistre, au subject de la nuict, tous lesquelz ayant l'espée et le pistolet à la main, courant par les rues cherchant lesdictz compleignants (Duchas et Millereau) pour les tuer à l'instigation desdictz Connestable et sa femme, attaquant tous ceux qu'ils rencontroient dans leur chemin, leur disant le pistolet sous la gorge : « Mordieu ! qui vive ! pour qui tiens-tu ? » : entrée par effraction et violence dans la maison Duchas. Les mutins criaient : « Mordieu ! il leur fault couper les oreilles et les mettre dans leurs poches. » (3 août.) — Me François Nault, seigneur de Joulet, demeurant à Chausse, paroisse de Chougny, contre messire Jean Béliard, curé d'Aunay, messire Jacques de Régnier, seigneur, comte d'Aunay, Jacques Pannetier, son serviteur, et autres : menaces et injures. (7 août.) — Antoine Dumaz, valet de la poste de Chantenay, contre Me Claude Delafond, chevaucheur d'écurie de la ville de Saint-Pierre-le-Moutier : mauvais traitements et blessures. (22 août.) — Noble Jean Rignelet, Pierre Goyre, François Larrivé, échevins de la ville de La Charité, et Louis de Saint-Loup, procureur du fait commun de ladite ville, tant pour lui que pour noble Claude Durand, aussi échevin de ladite ville, contre Philippet Berthault, marchand en ladite ville : violences contre Louis de Saint-Loup. (9 septembre.) — Noble Jean Crevel, conseiller du roi au présidial, contre Marin Pousson, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : insules et menaces. (12 septembre.) — Messire Eustache de Berthier, écuyer, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Loup Louat, maître pintier, sa femme, et Jacques Louat, leur fils : injures et voies de fait contre ledit de Berthier « sortant de la maison de Me Adam Billault, en laquelle il fait sa demeure ». Loup Louat aurait dit au chanoine « qu'il estoit un chétif homme, qu'il avoît une meschante langue, et qu'on le cognoissoit bien. » (14 septembre.) — Noble Charles Alaroze, conseiller au présidial, contre Antoine Brunet, Guillaume Jourrand et Noël Erpre, ses métayers : vol d'abeilles dans un domaine situé à Gys, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel appartenant à M. Alaroze. (1er octobre.) — François Garreau, fils de Me Jean Garreau, sergent royal au présidial, contre Denis Daubinet, notaire royal et autres, de la paroisse de Lucenay-les-Aix, tant du quartier du Nivernais que Bourbonnais : querelle de jeu. (2 octobre.) — Jean de Valligny, écuyer, demeurant à Limoise, contre Jean Gampié, son domestique : vol. (7 octobre.) — Le procureur du roi contre Antoinette Delaverdure, de Moulins-en-Bourbonnais, femme de Jacques Michau, cordonnier : vol de linge d'église : la coupable, en considération de son état de grossesse, est seulement condamnée au bannissement à perpétuité du ressort du présidial. (9 novembre.) — Jean Dubuisson, écuyer, seigneur de Beyrat, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, contre Gabriel de Saint-Jullien, écuyer, fils d'Antoine de Saint-Jullien, écuyer, sieur de la Chasseigne, y demeurant, paroisse de Jussat, pays de Bourbonnais : injures et voies de fait contre un huissier qui exploitait pour le sieur Dubuisson. (10 octobre.) — Noble Gilbert Alixand, président en la Chambre des comptes à Nevers, contre Jean Bonnet, hôte du logis du Lion-d'Or, au faubourg de Saint-Pierre-le-Moûtier : enlèvement de bestiaux, (12 octobre.)

B. 48. (Liasse.) — 243 pièces papier.

1657. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Dame Martine Magdelénat, demeurant à Champignolles, contre René de Mercy, écuyer, demeurant à Vauban, paroisse de Bazoches, et Jean de Loiseau, écuyer, sieur de Champ, André Rabigot, Mathias Ranvier dit Frappe d'abord et plusieurs autres : coup de fusil tiré par de Loiseau, sieur de Champ, sur un chien appartenant à Martine Magdelénat, injures et violences. (14 janvier.) — Mᵉ Toussaint Gramain le jeune, demeurant à Chitry-les-Mines, contre Adrien Héreau : rixe à l'auberge. (8 février). — Hautes et puissantes dames Marie de Bourbon, princesse du sang et de Carignan, et Marie d'Orléans, princesse de Longueville, comtesses de Château-Chinon, contre Mᵉ Jean Vaucoret, gruyer, Paul et Jean Etignard père et fils, procureurs fiscaux du comté de Château-Chinon : désordres dans l'administration des bois du comté. (10 février.) — Georges Guillier, marchand forain, contre Nicolas Joffron, Bélard et Pellat, archers à Saint-Pierre-le-Moûtier : extorsion de péage non dû, mauvais traitements. (18 février.) — Charles Archambault, jeune homme de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Laurent Guibelin, marchand audit lieu : homicide par imprudence : « Cejourd'huy treiziesme febvrier 1657, nous, Jean Bourdoyseau, conseiller du roy au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, estant au-devant de la fontaine de ladicte ville, heure de dix du matin, avec noble Louis Desprez, conseiller du roy et son premier advocat audict siège, Mᵉ Noël Perude, advocat et substitut dudict procureur du roy, nous entretenant de discours indifférentz et voyant passer les nommez Pousson, Desprez et quantité de jeunes hommes armez qui faisoient la bazoche avec une enseigne et un fifre, lesquelz s'estoient arrestez au-devant du logis de Mᵉ Jean David, ilz l'auroit (*sic*) salué à coupt de fuzil par forme de reconessance, comme debvant faire baptiser son enfant l'après disnée ; et, au mesme instant, Charles Archambault dit Lappointe (*sic*), qui estoit de la compagnie desdictz jeunes hommes, auroit crié : « Je suis mort ! un confesseur ! » mesme est tombé sur le seuil de la porte de Mᵉ Jean Naqueau, apothicaire. » Le coup de fusil tiré de la fenêtre de Laurent Guibelin « pour saluer la bazoche », la charge de plomb du fusil ayant été imparfaitement enlevée. Condamnation à quinze livres d'amende. (22 août.) — François de Fontenay, écuyer, sieur du Cloux, Montsauche en partie et la Terre-au-Maire, demeurant à Saint-Brisson, contre Dimanche Comte, laboureur, demeurant à Gouloux, et Andoche Comte, son fils : rébellion contre un sergent royal. (15 février.) — Jean Bernay dit Jolicœur, cavalier de la compagnie du sieur de Saint-Remy, en garnison à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le valet du Chapeau-Rouge de ladite ville et trois autres : rixe, coups et blessures. (20 février.) — Pierre Devaux, hôte du Lion-d'Or, de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Nicole Griveau, sa femme, contre Mᵉ Berthaud Chevallier, soi-disant maréchal-des-logis au régiment de La Meilleraye : vol à l'auberge. (2 mars.) — Messire Benoît Guichard, prêtre, curé de Savigny-sur-Canne, contre Jean Joannot : coups de bâton. (3 mars.) — Dame Marie de Loron, dame de Villiers et de Certaine, contre Barthélemy Chauveau, maréchal : rébellion. (15 mars.) — Dame Suzanne de Canaye, dame de Coullon, contre Léonard et Pierre Courault, laboureurs : rébellion. (15 mars.) — Mᵉˢ Léonard et Jean Blondeau, père et fils, demeurant à Luzy, contre Hiérosme Desjours, sieur de Mazille : coups de bâton au sujet du logement, à Luzy, de la compagnie des chevau-légers du comte de Brienne, du régiment de la maistre de camp de France. (18 mars.) — Claude Moqueryе, marchand, accenseur de la terre, justice et seigneurie de Prélichy, pour Joachim de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur de Vanzé, Anizy, Prélichy et autres lieux, contre Adrien Héreau, laboureur, demeurant à Pazy, et collecteur des tailles de la paroisse de Pazy : désordres causés au château de Prélichy par des cavaliers de la garnison de La Charité qu'Héreau y avait envoyés loger illégalement. (4 avril.) — Marie Munier, servante du logis du Sauvage, contre Gillet, cuisinier dudit logis : coups et injures. (21 avril.) — Messire René de Rabutin, chevalier, seigneur de Savigny-les-Essards, demeurant au château de la Trouillère, appartenant à damoiselle Françoise Musnier, son épouse, contre Claude Delacroix, Jeanne Jouan, sa femme, Etienne Bazot et autres habitants de Château-Chinon : vol de bestiaux à main armée par des gens de guerre, recel des bestiaux volés par Delacroix. (27 avril.) — Damoiselle Marie de Montsaulnin, veuve de Philippe du Bois, vivant écuyer, seigneur de Pouilly en partie, contre Lazare Dulieu dit la Montagne, vigneron, demeurant à Fontenay : destruction de pigeons à coups de fusil. (4 avril.) Sentence condamnant Dulieu à trente livres d'amende. (16 mai.) — Noble Charles Vyau, sieur de La Garde, conseiller du roi, lieutenant assesseur civil et criminel au présidial, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie Sallonnyer, contre Marie Blanchet, femme de Jean Lefebvre, tailleur

d'habits, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : mauvais traitements infligés à Esmée de Berne, fille de ladite damoiselle Sallonnyer et de feu noble Pierre de Berne, sieur de Beaumont, lieutenant-assesseur au présidial, son premier mari. (16 mai.) — Honorable homme François Chambrun, propriétaire de la grosse forge et fourneau de Prémery et accenseur de la forge de Vingeux, contre Denis Baudier, maréchal, demeurant en la paroisse de La Celle-sur-Nièvre, et Lauverton, forgeron à la forge de Vingeux : vol de fer. (18 mai.) — Noble Gabriel Guyonin-Bonyneau, conseiller au présidial, noble Jean Gigot, avocat, et Me Gilbert Garnault, procureur, échevins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Claude La Tour, maître sellier : désordres et rixes entre les habitants de Saint-Pierre-le-Moûtier et des soldats du régiment de Douglas, dont six compagnies commandées par Patrice de Letuy étaient logées dans la ville. (6 juin.) — Léonarde Morin, veuve de Me Dimanche Létouffé, vivant notaire royal, demeurant à Sardy, contre Léonard Jacquemain dudit Sardy : violences. (22 juin.) — Noble Jean Bourdoiseau, conseiller au présidial, contre les habitants de Villeneuve : invasion à main armée et avec effraction dans le domaine de Chaumes, lui appartenant. (11 juin.) — Jean de Saint-Jullien, marchand, demeurant au pays de La Marche, contre Louis Baulmier, laboureur à Langeron : rébellion contre un sergent. (30 juin.) — Claude Denizot, sergent royal, et Louis Pluchon, fermier du revenu du prieuré d'Aubigny-sur-Loire, demeurant audit Aubigny, paroisse de Marseille, contre Jean de Bongards, écuyer, seigneur de Chambrung, demeurant au même lieu : violences et menaces. (8 juillet.) — Me Jean Dumez l'aîné, lieutenant en la justice de Dompierre-sur-Nièvre, contre Pierre Soifre et Claude Hannequin : rixe. (16 juillet.) — Jeanne Bertheleau, veuve de Claude Guitet, Benoît et Pierre Guitet, ses fils, contre des sergents de Château-Chinon : violences. (23 juillet.) — Noble Nicolas Nicolas, seigneur de Surpalis, Thaveneau et autres lieux, demeurant audit Thaveneau, contre Léonard Collas, Jean et Philibert Thépénier : barrage de la rivière d'Yonne et établissement d'écluse bien que ladite rivière dépende pour moitié de la seigneurie de Thaveneau. (21 juillet.) — Messire Gaspard Boy, prêtre, curé de Biches, contre Pierre Mousset, manœuvre, demeurant audit lieu. (23 juillet.) — Gervais Menu, maréchal, demeurant à Saint-Révérien, et Jeanne Lejault, femme de Claude Menu, contre François Bussière, sergent royal, demeurant audit Saint-Révérien : violences. (25 juillet.) — Les filles de Me Jacob Coullon, avocat, demeurant à Lormes, contre François Belot et François Jourdan, demeurant audit lieu : moqueries et vol de vêtements pendant que les demoiselles Coullon se baignaient dans l'étang du Goullot, à Lormes. (25 juillet) — Jean Dubuisson, seigneur de Beyrat, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, contre Gilbert de La Sauzée dit Marandat, demeurant au village de Cour, paroisse de Target en Bourbonnais : mauvais traitements aux domestiques du sieur Dubuisson. (2 août.) — Me Jacques Blanzat, avocat en Parlement, contre François et Antoine Babutte, écuyers, enfants du feu sieur baron de Germigny : assassinat de Guy Blanzat, frère dudit Jacques Blanzat, sur la route du Gravier à Nevers. (2 août.) — Lazare Hezelin, aubergiste, et honnête femme Catherine Desbouys, sa femme, demeurant à Corbigny, contre Christophe Odiot, Hélye Ducastel et autres : vol et coups de bâton à ladite Catherine Desbouys à son retour de la foire de Cervon, sous prétexte qu'elle vendait « du vin de Vézelay et aultres lieux et non du creu de monsieur ». (25 août.) — Messire Etienne Carrin, prêtre, curé de Sémelay, bachelier en saints décrets en l'université de Paris, contre Girard Boudot, maréchal, demeurant au lieu de Montécot, paroisse dudit Sémelay : injures et violences. (29 août.) — François Amyot, marchand à Cercy-la-Tour, contre Martin Chapus dit la Force, hôte dudit lieu : violences, voies de fait, provocation en duel. (6 septembre.) — Me François Bidault, fermier de la terre et seigneurie de Lange, contre Françoise Gendeau, femme de Jean Moreau dit Naveau, laboureur de la paroisse de Saint-Pierre-le-Moûtier : vol de poissons dans l'étang de Bière. (24 octobre.) — Me Jean Micault, procureur au bailliage et pairie de Nivernais, contre Léonard et Claude Micault, père et fils : rébellion. (16 octobre.) — Noble Pierre Pitoys, sieur de Quincize, bailli du comté de Château-Chinon, contre François Tonnelier, entrepreneur de bois de charronnage, demeurant à Monssançon, paroisse de Saint-Maurice-les-Montreuillon : délit de chasse. (18 octobre.) — Claude de Maulnourry, écuyer du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, abbé de Gaillac, prieur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, et Jean Camuset, son secrétaire-domestique, ayant l'administration de ses affaires ès-paroisses de Saint-Père-à-Ville et Saint-Jean de Lichy-aux-Amognes, contre Léonard Dugué, opérateur, et le nommé Blondeau, son neveu : coup de fusil et blessure. (8 novembre.) — Les mêmes contre messire François Bordier, prêtre, vicaire perpétuel de Saint-Jean de Lichy, qui avait rompu les moules de la cloche que Pierre Bernard,

maître fondeur du pays de Lorraine, avait fondue pour ledit de Maulnourry. (10 novembre.)

B. 49. (Liasse.) — 162 pièces papier.

1658. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Honorable homme Jacques Delagrange, marchand, demeurant à Lormes, contre Philibert Gadon, Esme Mesgrot et Philibert Bidée : rébellion. (6 février.) — Me Jean Béliard, marchand, demeurant à Château-Chinon, contre Philibert Gautherin, demeurant à Visangy : rébellion. (30 mars.) — Messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, contre dom Philibert Lempérière, grand-prieur de l'ordre de Cluny, prieur de Saint-Sauveur de Nevers : violences pour empêcher l'évêque de Nevers de donner la confirmation dans l'église de Saint-Sauveur : « ..... s'approchant pour entrer en ladicte esglize, auroit trouvé la porte fermée, de laquelle ledict sieur curé Gentil s'estant approché et présenté la clef à la serrure pour l'ouvrir, elle se seroit trouvée engagée et la serrure remplie de pierres par le dedans de ladicte église, ce qui auroit obligé plusieurs desdictz habitants d'accourir à ladicte porte pour l'ouvrir et l'enfoncer..... Lequel Lempérière s'estant rendu autheur de ses viollances, sans aucun respect de son caractère, se seroit addressé à luy (Eustache de Chéry) tout en collère, lui disant : « Qui estes-vous ? » Qu'il ne le cognoissoit pas, qu'il n'avoit que faire audict lieu. Et, l'ayant pris par l'estolle et le camal, il le poussa si rudement d'un coup de poing dans l'estomach que le cœur luy en auroit failly, et seroit tombé par terre après avoir receu un autre coup dans le costé gauche par un homme vestu de gris, et ayant esté tiré par les piedz par un des assistans dudict Lempérière. » (22 avril.) — Magdelon de Moncorger, fermier de Folin et maître de la forge du Pont-d'en-Haut, demeurant au détroit de Bourgogne, contre Didier Bonneau, facteur des nommés Pichon et La Forest, marchands de bois : rixe, coups d'épée, enlèvement d'un cheval au port Tharault. (4 mai.) — Les religieuses de La Fermeté-sur-l'Ixeure contre dame Anne de Certaines, veuve de Pierre de Rolland, écuyer, seigneur de Curiot, y demeurant, paroisse de Saint-Didier : rébellion contre un huissier royal. (10 mai.) — Messire François Derangère, prêtre, curé de Villapourçon, contre Claude Moreau, hôtelier, demeurant au bourg dudit lieu : injures et violences. (2 juin.) — François de Troussebois, écuyer, seigneur de Faye, contre Louis de Champrobert et demoiselle Claude de Vieure, sa femme : rébellion contre un sergent royal. (15 juin.) — Lazare Laudet, de la paroisse de Chiddes, père et tuteur de Benoîte Laudet, sa fille, et de défunte Jeanne Repoux, contre Mathias Berger, du même lieu, son père et ses frères : enlèvement de Benoîte Laudet et mariage clandestin. (18 juin.) — Jean d'Aubigny, écuyer, seigneur d'Alligny et la Motte, contre Jean Besna et Florimond Martin, demeurant à Riousse, paroisse de Livry : coups de bâton donnés à Gabriel Paulny, préposé à la levée de la dîme des agneaux en la justice de Riousse pour ledit seigneur d'Alligny. (25 juin.) — Philippes de Champfeu, écuyer ordinaire du roi, seigneur de La Fin, contre messire Jean Picot, écuyer, seigneur de Chamardon : excès et violences contre les tenanciers du seigneur de La Fin. (2 juillet.) — François Desgranges, mari d'honnête femme Françoise Boirot, contre demoiselle Françoise de La Rivière, dame dudit lieu, et demoiselle Perrette de Nourry, femme de Louis de Galline, écuyer, et leurs domestiques : rébellion et coups de bâton contre un sergent royal faisant la saisie de la terre et seigneurie de la Motte-de-Dienne, la maison seigneuriale dudit lieu « estant de présant en mazure ». (15 juillet.) — Jean-François de Champfeu, sieur de Saint-Martin, conseiller du roi, président et trésorier général de France en la généralité de Moulins, contre Jacques Tard, chef de sa communauté, demeurant au domaine de la Grange, paroisse de Lucenay : rébellion. (22 juin.) — Noble Claude Rivière, avocat en Parlement, demeurant à Mingot, contre Louis Coquille, son frère dit le Tanneur, et Simon Desgranges : injures et menaces (29 juillet); condamnation à 40 livres d'amende. (2 septembre.) — Noble Etienne Vyau, sieur de l'Isle, conseiller du roi et receveur des consignations au bailliage et présidial de Saint-Pierre le-Moûtier, contre dom Gabriel Coiffier, prieur du prieuré de ladite ville : querelle au sujet de la levée du corps d'un enfant noyé dans l'étang de Saint-Pierre-le-Moûtier, que le prieur voulait faire faire par les officiers de la justice du prieuré, tandis que le lieutenant criminel du présidial voulait la faire. Le prieur aurait répondu aux observations que Me Etienne Vyau, passant fortuitement sur le théâtre du conflit, lui avait fait : « que s'il avait une espée comme luy, il le feroit bien retirer..... il auroit [dict] en jurant par la mort-Dieu : « Par le sang-Dieu ! qu'on m'apporte une espée ! Par la teste-Dieu, coquin, je te feray donner les estrivières. » (5 août.) — Messire François Delaproye, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Puits, contre Léonard et Lazare Gadon : violences. (11 août.) — Haute et puissante dame Marie de Bour-

bon, princesse du sang et de Carignan, et M. Henry de Savoye, duc de Nemours, à cause de madame Marie d'Orléans, princesse, son épouse, seigneurs et comtes de Château-Chinon, contre le seigneur de La Tournelle : usurpation de droits sur les bois flottant sur les rivières et ruisseaux d'Yonne, du Touroud, Griveau, Ruinasse et la Bonne-Eau, et délits de chasse. (31 août.) — Messire Pierre Tridon, lieutenant-général au bailliage du comté de Château-Chinon, et Claude Pitois, procureur fiscal dudit comté, et les forestiers des bois du comté, contre Louis, Lazare, Toussaint et François Chaussivert: rébellion. (30 août.) — Me Sébastien Bernot, sieur de la Pointe, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité, l'un des quatre échevins de ladite ville, procureur-fabricien de l'église Saint-Jacques dudit lieu, contre Me Pierre Delespinasse, conseiller du roi, lieutenant en ladite élection, Jacques Delespinasse, procureur du roi en ladite élection, et Henri Delespinasse, ses fils: altercation à l'église au sujet de la fondation de la chapelle Saint-Sébastien en l'église Saint-Jacques de La Charité. (10 septembre.) — Messire Pierre Guyot, prêtre, curé de Montigny-sur-Canne, contre Léonarde Bertin, femme de Léonard Martin, et autres femmes : rébellion. (12 septembre.) — Noble Charles Alaroze, conseiller du roi au présidial, contre le sieur Litaud, conseiller du roi au grenier à sel : rébellion. (4 octobre.) — Esmée Grignard, fille de Pierre Grignard et de Marie Letellier, contre Charles de Roffignac, écuyer, et demoiselle Henriette de Pergues, dame de Givry, sa mère : séduction et grossesse. (8 octobre.) — Me Charles Durand, demeurant à Beaumont-la-Ferrière, contre Pierre Lasne, marchand, demeurant à Lurcy-le-Bourg : rébellion. (7 novembre) — Demoiselle Marie Théveneau, veuve de Me Jacques Vernisson, contre Me Guillaume Grandjean, sieur de Maunoir, demeurant à Clamecy: rébellion. (3 décembre.) — Pierre Roux, chaudronnier du pays d'Auvergne, contre Jean-Louis Charandy, capitaine d'une compagnie de suisses au régiment de Fifre, natif de la ville de Soleure: vol d'armes sur les grands chemins. (6 décembre.)

B. 50. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 358 pièces papier.

1659. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Demoiselle Odette Jandot, veuve de noble Jean Michel, vivant conseiller et garde des sceaux au présidial, contre dame Marie Michel : mauvais traitements à l'église. (26 décembre 1658 — 31 janvier 1659.) — Messire Jacques de Malterre, prêtre, curé de Contre, contre Pierre de Bourdaloue, écuyer, seigneur de la Croisée : coups de bâton aux métayers du curé de Contre. (1er octobre 1658 — 8 janvier 1659.) — Me Jean David, sieur de Paraize, commis à la recette des aides en l'élection et fermier de La Ferté-Chauderon, contre Eustache Bernard, gantier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : injures et rixe. (5 janvier.) — Claude Dauphin, habitant du village de Saint-Imbert, paroisse de Chantenay, contre les habitants dudit Chantenay, qui avaient coupé le chemin qui descend au village de Saint-Imbert par un fossé, abattu et entassé des arbres pour l'obstruer à l'occasion des réparations ordonnées sur les chemins pour le passage du roi revenant de Lyon à Paris. (16 janvier.) — Le procureur du roi au présidial contre Hiérosme Desjours, écuyer, seigneur de Mazille, gendarme de la compagnie du roi : rixe entre ledit Desjours et Jacques de La Valade, écuyer, seigneur de Pontevigne, dans laquelle ce dernier fut tué d'un coup de pistolet. (18 janvier). Lettre de grâce donnée par le roi à cause de sa première et joyeuse entrée en la ville de Nevers. (Nevers, 21 janvier.) — Demoiselle Claude Simonin, veuve d'Aubin de La Valade, écuyer, sieur de Truflu, vivant capitaine de cavalerie au régiment de Gouvernet, commandant la cavalerie pour Sa Majesté dans la ville de Mortare, en Italie, tutrice de Léonor-Alexandre de La Valade, leur fils, contre Rogier, valet dudit feu sieur de La Valade, qui, au décès de son maître, mort de maladie, à Mortare, s'était emparé de l'argent du défunt. (26 janvier.) — Marguerite Arnout contre François Garnault, dit la Musique, maître cordonnier à Saint-Pierre-le-Moûtier : séduction et grossesse. (27 janvier.) — Catherine Bichon, femme de François Lemaire, contre Gilbert Robin dit la Fontaine, sergent royal, demeurant au Veurdre : assassinat de Pierre Lemaire dit Lacombe, cordonnier. (28 janvier.) — Messire Claude de La Guiche, comte de Saint-Géran, La Palisse, lieutenant-général des camps et armées du roi, capitaine de cent hommes d'armes, maréchal, sénéchal et gouverneur du Bourbonnais, et dame Suzanne de Longanay, sa femme, assistés de David de Vins, écuyer, seigneur de Vallon, enseigne des gardes dudit seigneur et agent de ses affaires, contre Louise Golhiard, sage-femme, veuve de Guillaume Ségault, marchand, demeurant ordinairement à Vichy : suppression d'enfant par la sage-femme gagnée par la marquise de Bouilliers. (14 août 1656 — 10 mars 1659.) — Le procureur du roi au présidial, contre Jean Lartuzien, tonnelier, demeurant au faubourg de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Louis Bellon, charpentier, demeurant en la même

ville : fratricide. (25 février.) Condamnation à mort, confirmée par arrêt du Parlement du 14 juillet. Procès-verbal de la pendaison. (15 novembre.) — Honorable homme Etienne Lestouffé, marchand de bois, demeurant à Sardy, contre Nicolas Nicolas, sieur de Surpalis, Thaveneau et Bordeil, demeurant à Thaveneau : vol de bois par les domestiques du sieur de Surpalis dans les ventes de Lestouffé. (3 mars.) — Messire Guillaume Mayeux, prêtre, curé de Patinges, contre Marc de La Challemelle, huissier au présidial : blasphêmes entendus par le curé de Patinges pendant la messe et proférés par de La Challemelle en dehors de l'église. (6 mars.) — Le procureur du roi contre Antoine Banier dit Jolicœur, et François Chartier dit Desroziers, soldats du régiment des dragons : incendie au village de Moutgoublin, paroisse de Saint-Christophe-d'Azy. (14 mars.) — Noble Charles Alaroze, conseiller au présidial, et Pierre Morin, laboureur, demeurant au village de la Perrine, paroisse de Livry, contre Jean Duchirat dit la Motte et Isaac Petit, soldats du régiment de M. de La Roque Chamarand : pillage. (16 mars.) — Léonard Gueneau, marchand hôtelier de la ville de Luzy, contre les sieurs d'Andrezy et de Moragne frères : violences et voies de fait. (29 mars.) — Léonard Dobinet, sieur de Chaulmont, demeurant au lieu de Frétalle, paroisse de Gannat, et Claude Guillet, cavalier au régiment de M. le prince de Marcillac, en garnison audit lieu de Gannat, quartier de Bourbonnais, contre Jean Fouchier, avocat à Moulins, Lorrain, sergent de Pareil-le-Moneau (*sic*), Claude Baudinot et Perrin fils : querelle de jeu, violences et voies de fait. (31 mars.) — Noble Mᵉ Guillaume Sallonnyer, juge de Moulins-Engilbert, contre des gens de guerre : désordres à Commagny. (8 avril.) — Mᵉ Paul Pellé, fermier de la commanderie de Biches, contre Jean Langlois et Pierre Clerc : menaces. (24 mai.) — messire Jean Butheau, curé, demeurant à Metz-le-Comte, et aumônier de Monseigneur le Prince, contre Mᵉ Jacques Vidot, avocat, mari de Françoise Butheau, sa nièce, et Philippes Vidot, frère dudit Jacques : menaces et violences. (16 juin.) — Noble Jean Bourdoyseau, conseiller au présidial, contre Mᵉ François Chevalier, curé de Livry : menaces. (9 juin.) — Mᵉ Étienne Lombard, fermier de la châtellenie de Montreuillon, et Jean Guillot, intéressé et associé à ladite ferme, contre François Joffriot et son fils, de Château-Chinon : violences et menaces. (8 octobre.) — Dom Nicolas Gonin, religieux bénédictin, prêtre profès de l'étroite observance de Cluny, demeurant au prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Marin Pousson, fermier du revenu dudit prieuré : injures et voies de fait. (11 juin.) — Gilbert Cousin, écuyer, sieur du Péage, contre Claude Mazelier, laboureur, et Etienne Mazelier, son fils : menaces et voies de fait à la foire de Dompierre-sur-Bèvre. (13 juin.) — Mᵉ Claude Delafond, chevaucheur d'écurie en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michot, laboureur à Fontallier : injures. (28 juin.) — Claude Moquerie, marchand, demeurant à Mouche, commissaire pour régir et gouverner la succession de Claude de Frasnay, vivant écuyer, seigneur dudit Mouche, contre Pierrette Desbœufs, Claude, Pierre, Charles et Louis de Frasnay, ses enfants, et trois dragons : enlèvement par violence des grains provenant du champart de Mouche au détriment d'Esmée-Eléonore de Frasnay, nièce dudit feu sieur de Frasnay. (28 juillet.) — René Jault, demeurant au village de Chanault, contre Jacques de Verdigny, sieur de Rabottière, Ponthus de Chargère, écuyer, sieur d'Andrezy, et sa femme, Anthoine de Chargère, écuyer, sieur de Tourny, et Pierre Paupy, vigneron du sieur de Tourny : coups de bâton au sortir de l'église d'Avrée. (29 juillet.) — Louis de Champrobert, écuyer, seigneur des Fossés, contre Gilles du Verne, écuyer, seigneur de Bona, demeurant en la paroisse d'Authiou : rébellion contre un huissier royal. (5 août.) — Gilbert Duvenat, archer de la grande prévôté du Bourbonnais, contre Advizard et Soyet, sergents royaux de la ville de Moulins : violences. (6 août.) — Mᵉ Claude Damond, conseiller-secrétaire du roi, demeurant à Paris, contre Mᵉ Paul Goussot, sous-diacre, demeurant à Dun-sur-Grandry : rébellion contre des sergents royaux saisissant Mᵉ Jean Goussot, sieur de Champosserin, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, frère dudit Paul Goussot. (14 août.) — Mᵉ Etienne Michel, marchand, demeurant à Saint-Révérien, contre les nommés Rebarbe, Chevalier, Guillaume, Issertier et Michel Beaufils : vol avec effraction. (28 août.) — Noble Barthélemy Darlay, lieutenant général au bailliage d'Autun, contre Mᵉ Pierre Anthouard, secrétaire en la grande chancellerie de Bourgogne, habitant de ladite ville d'Autun : injures à l'église le jour de Pâques. (29 août.) — François de La Chasseigne, écuyer, seigneur des Granges, contre Etienne Fougerat, habitant de Cosne : rébellion. (9 septembre.) — Noble Jean Bourdoyseau, conseiller au présidial, contre Gilbert Clerc dit Goumittre, laboureur, de la paroisse de Neuville : rébellion et injures contre un huissier royal. (27 septembre.) — Mᵉ François Joully, sieur de la Grozellière, demeurant à La Charité, contre Germain Pincard et autres, demeurant en la

bon, princesse du sang et de Carignan, et M. Henry de Savoye, duc de Nemours, à cause de madame Marie d'Orléans, princesse, son épouse, seigneurs et comtes de Château-Chinon, contre le seigneur de La Tournelle : usurpation de droits sur les bois flottant sur les rivières et ruisseaux d'Yonne, du Touroud, Griveau, Ruinasse et la Bonne-Eau, et délits de chasse. (31 août.) — Messire Pierre Tridon, lieutenant-général au bailliage du comté de Château-Chinon, et Claude Pitois, procureur fiscal dudit comté, et les forestiers des bois du comté, contre Louis, Lazare, Toussaint et François Chaussivert : rébellion. (30 août.) — Me Sébastien Bernot, sieur de la Pointe, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité, l'un des quatre échevins de ladite ville, procureur-fabricien de l'église Saint-Jacques dudit lieu, contre Me Pierre Delespinasse, conseiller du roi, lieutenant en ladite élection, Jacques Delespinasse, procureur du roi en ladite élection, et Henri Delespinasse, ses fils : altercation à l'église au sujet de la fondation de la chapelle Saint-Sébastien en l'église Saint-Jacques de La Charité. (10 septembre.) — Messire Pierre Guyot, prêtre, curé de Montigny-sur-Canne, contre Léonarde Bertin, femme de Léonard Martin, et autres femmes : rébellion. (12 septembre.) — Noble Charles Alaroze, conseiller du roi au présidial, contre le sieur Litaud, conseiller du roi au grenier à sel : rébellion. (4 octobre.) — Esmée Grignard, fille de Pierre Grignard et de Marie Letellier, contre Charles de Roffignac, écuyer, et demoiselle Henriette de Pergues, dame de Givry, sa mère : séduction et grossesse. (8 octobre.) — Me Charles Durand, demeurant à Beaumont-la-Ferrière, contre Pierre Lasne, marchand, demeurant à Lurcy-le-Bourg : rébellion. (7 novembre) — Demoiselle Marie Théveneau, veuve de Me Jacques Vernisson, contre Me Guillaume Grandjean, sieur de Maunoir, demeurant à Clamecy : rébellion. (3 décembre.) — Pierre Roux, chaudronnier du pays d'Auvergne, contre Jean-Louis Charandy, capitaine d'une compagnie de suisses au régiment de Fifre, natif de la ville de Soleure : vol d'armes sur les grands chemins. (6 décembre.)

B. 50. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 358 pièces papier.

1659. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Demoiselle Odette Jandot, veuve de noble Jean Michel, vivant conseiller et garde des sceaux au présidial, contre dame Marie Michel : mauvais traitements à l'église. (26 décembre 1658 — 31 janvier 1659.) — Messire Jacques de Malterre, prêtre, curé de Contre, contre Pierre de Bourdaloue, écuyer, seigneur de la Croisée : coups de bâton aux métayers du curé de Contre. (1er octobre 1658 — 8 janvier 1659.) — Me Jean David, sieur de Paraize, commis à la recette des aides en l'élection et fermier de La Ferté-Chauderon, contre Eustache Bernard, gantier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : injures et rixe. (5 janvier.) — Claude Dauphin, habitant du village de Saint-Imbert, paroisse de Chantenay, contre les habitants dudit Chantenay, qui avaient coupé le chemin qui descend au village de Saint-Imbert par un fossé, abattu et entassé des arbres pour l'obstruer à l'occasion des réparations ordonnées sur les chemins pour le passage du roi revenant de Lyon à Paris. (16 janvier.) — Le procureur du roi au présidial contre Hiérosme Desjours, écuyer, seigneur de Mazille, gendarme de la compagnie du roi : rixe entre ledit Desjours et Jacques de La Valade, écuyer, seigneur de Pontevigne, dans laquelle ce dernier fut tué d'un coup de pistolet. (18 janvier). Lettre de grâce donnée par le roi à cause de sa première et joyeuse entrée en la ville de Nevers. (Nevers, 21 janvier.) — Demoiselle Claude Simonin, veuve d'Aubin de La Valade, écuyer, sieur de Truflu, vivant capitaine de cavalerie au régiment de Gouvernet, commandant la cavalerie pour Sa Majesté dans la ville de Mortare, en Italie, tutrice de Léonor-Alexandre de La Valade, leur fils, contre Rogier, valet dudit feu sieur de La Valade, qui, au décès de son maître, mort de maladie, à Mortare, s'était emparé de l'argent du défunt. (26 janvier.) — Marguerite Arnout contre François Garnault, dit la Musique, maître cordonnier à Saint-Pierre-le-Moûtier : séduction et grossesse. (27 janvier.) — Catherine Bichon, femme de François Lemaire, contre Gilbert Robin dit la Fontaine, sergent royal, demeurant au Veurdre : assassinat de Pierre Lemaire dit Lacombe, cordonnier. (28 janvier.) — Messire Claude de La Guiche, comte de Saint-Géran, La Palisse, lieutenant-général des camps et armées du roi, capitaine de cent hommes d'armes, maréchal, sénéchal et gouverneur du Bourbonnais, et dame Suzanne de Longanay, sa femme, assistés de David de Vins, écuyer, seigneur de Vallon, enseigne des gardes dudit seigneur et agent de ses affaires, contre Louise Golhiard, sage-femme, veuve de Guillaume Ségault, marchand, demeurant ordinairement à Vichy : suppression d'enfant par la sage-femme gagnée par la marquise de Bouilliers. (14 août 1656 — 10 mars 1659.) — Le procureur du roi au présidial, contre Jean Lartuzien, tonnelier, demeurant au faubourg de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Louis Bellon, charpentier, demeurant en la même

ville : fratricide. (25 février.) Condamnation à mort, confirmée par arrêt du Parlement du 14 juillet. Procès-verbal de la pendaison. (15 novembre.) — Honorable homme Etienne Lestouffé, marchand de bois, demeurant à Sardy, contre Nicolas Nicolas, sieur de Surpalis, Thaveneau et Bordeil, demeurant à Thaveneau : vol de bois par les domestiques du sieur de Surpalis dans les ventes de Lestouffé. (3 mars.) — Messire Guillaume Mayeux, prêtre, curé de Patinges, contre Marc de La Challemelle, huissier au présidial : blasphêmes entendus par le curé de Patinges pendant la messe et proférés par de La Challemelle en dehors de l'église. (6 mars.) — Le procureur du roi contre Antoine Banier dit Jolicœur, et François Chartier dit Desroziers, soldats du régiment des dragons : incendie au village de Moutgoublin, paroisse de Saint-Christophe-d'Azy. (14 mars.) — Noble Charles Alaroze, conseiller au présidial, et Pierre Morin, laboureur, demeurant au village de la Perrine, paroisse de Livry, contre Jean Duchirat dit la Motte et Isaac Petit, soldats du régiment de M. de La Roque Chamarand : pillage. (16 mars.) — Léonard Gueneau, marchand hôtelier de la ville de Luzy, contre les sieurs d'Andrezy et de Moragne frères : violences et voies de fait. (29 mars.) — Léonard Dobinet, sieur de Chaulmont, demeurant au lieu de Frétalle, paroisse de Gannat, et Claude Guillet, cavalier au régiment de M. le prince de Marcillac, en garnison audit lieu de Gannat, quartier de Bourbonnais, contre Jean Fouchier, avocat à Moulins, Lorrain, sergent de Pareil-le-Moneau (*sic*), Claude Baudinot et Perrin fils : querelle de jeu, violences et voies de fait. (31 mars.) — Noble Me Guillaume Sallonnyer, juge de Moulins-Engilbert, contre des gens de guerre : désordres à Commagny. (8 avril.) — Me Paul Pellé, fermier de la commanderie de Biches, contre Jean Langlois et Pierre Clerc : menaces. (24 mai.) — messire Jean Butheau, curé, demeurant à Metz-le-Comte, et aumônier de Monseigneur le Prince, contre Me Jacques Vidot, avocat, mari de Françoise Butheau, sa nièce, et Philippes Vidot, frère dudit Jacques : menaces et violences. (16 juin.) — Noble Jean Bourdoyseau, conseiller au présidial, contre Me François Chevalier, curé de Livry : menaces. (9 juin.) — Me Étienne Lombard, fermier de la châtellenie de Montreuillon, et Jean Guillot, intéressé et associé à ladite ferme, contre François Joffriot et son fils, de Château-Chinon : violences et menaces. (8 octobre.) — Dom Nicolas Gonin, religieux bénédictin, prêtre profès de l'étroite observance de Cluny, demeurant au prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Marin Pousson, fermier du revenu dudit prieuré : injures et voies de fait. (11 juin.) — Gilbert Cousin, écuyer, sieur du Péage, contre Claude Mazelier, laboureur, et Etienne Mazelier, son fils : menaces et voies de fait à la foire de Dompierre-sur-Bêvre. (13 juin.) — Me Claude Delafond, chevaucheur d'écurie en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michot, laboureur à Fontallier : injures. (28 juin.) — Claude Moquerie, marchand, demeurant à Mouche, commissaire pour régir et gouverner la succession de Claude de Frasnay, vivant écuyer, seigneur dudit Mouche, contre Pierrette Desbœufs, Claude, Pierre, Charles et Louis de Frasnay, ses enfants, et trois dragons : enlèvement par violence des grains provenant du champart de Mouche au détriment d'Esmée-Eléonore de Frasnay, nièce dudit feu sieur de Frasnay. (28 juillet.) — René Jault, demeurant au village de Chanault, contre Jacques de Verdigny, sieur de Rabottière, Ponthus de Chargère, écuyer, sieur d'Andrezy, et sa femme, Anthoine de Chargère, écuyer, sieur de Tourny, et Pierre Paupy, vigneron du sieur de Tourny : coups de bâton au sortir de l'église d'Avrée. (29 juillet.) — Louis de Champrobert, écuyer, seigneur des Fossés, contre Gilles du Verne, écuyer, seigneur de Bona, demeurant en la paroisse d'Authiou : rébellion contre un huissier royal. (5 août.) — Gilbert Duvenat, archer de la grande prévôté du Bourbonnais, contre Advizard et Soyet, sergents royaux de la ville de Moulins : violences. (6 août.) — Me Claude Damond, conseiller-secrétaire du roi, demeurant à Paris, contre Me Paul Goussot, sous-diacre, demeurant à Dun-sur-Grandry : rébellion contre des sergents royaux saisissant Me Jean Goussot, sieur de Champosserin, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, frère dudit Paul Goussot. (14 août.) — Me Etienne Michel, marchand, demeurant à Saint-Révérien, contre les nommés Rebarbe, Chevalier, Guillaume, Issertier et Michel Beaufils : vol avec effraction. (28 août.) — Noble Barthélemy Darlay, lieutenant général au bailliage d'Autun, contre Me Pierre Anthouard, secrétaire en la grande chancellerie de Bourgogne, habitant de ladite ville d'Autun : injures à l'église le jour de Pâques. (29 août.) — François de La Chasseigne, écuyer, seigneur des Granges, contre Etienne Fougerat, habitant de Cosne : rébellion. (9 septembre.) — Noble Jean Bourdoyseau, conseiller au présidial, contre Gilbert Clerc dit Goumittre, laboureur, de la paroisse de Neuville : rébellion et injures contre un huissier royal. (27 septembre.) — Me François Joully, sieur de la Grozellière, demeurant à La Charité, contre Germain Pincard et autres, demeurant en la

paroisse de Chaulgnes: rébellion contre un sergent royal. (30 septembre.) — Demoiselle Anne Collon, veuve de Mᵉ François Rollot, demeurant à Vézelay, contre Léonard Painchain, laboureur, demeurant au lieu de Jourland, paroisse de Saint-Martin-du-Puy: rébellion contre un sergent royal. (16 octobre.) — Les Révérends Pères Réformés de l'abbaye de Saint-Léonard contre messire Christophe Beaufras, prêtre, curé de Pazy, et messire Michel Lorty, prêtre, curé de Beaulieu: rébellion contre un sergent royal. (17 octobre.) — Jean Billot, demeurant en la paroisse de Magny, contre Nicolas Buisson et Jean Morin: incendie par imprudence. Condamnation à 27 livres d'amende. (23 octobre.) — Mᵉ Claude Segault, procureur au bailliage et pairie de Nevers, contre Jacques Berthier, laboureur, demeurant au village des Essarts, paroisse de Saint-Ouën: rébellion. (6 novembre.) — Louis de Berthier, écuyer, seigneur de la Bussière et Bizy, contre Jacques Laubépin, Jean Haslin et autres: rébellion. (7 novembre.) — Mᵉ André Bourtyl, commissaire général aux saisies réelles de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Jean Mazillier, avocat, tuteur des mineurs de feu dame Jacquette Girardot: rébellion. (17 décembre.)

B. 51. (Liasse.) — 228 pièces papier, 3 pièces parchemin.

1660. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — François Archambault, huissier royal de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Guillaume Fonty, concierge des prisons de la même ville: rébellion contre Archambault qui, en exécution d'une sentence du présidial, arrêtait ledit Fonty. (19 janvier.) — Mᵉ Pierre Barrat, avocat en Parlement, contre les nommés Saint-Jean, fermier des aides en l'élection de Saint-Amand-Montrond, Pierre Coulomier, batelier, Jean Crochet, sergent, et Mᵉ Esme Vacher, procureur du roi en ladite élection: rébellion contre un sergent royal. (30 janvier.) — Pierre Michel et Julien Dheu, marchands en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Fréminet, dit Champagne, cordonnier en la même ville, et Pierrette Riaucourt, sa femme: vol. (23 février.) — Mᵉ Jean Delagrange, assesseur au bailliage de Lormes, contre Claude Boichot, sergent royal: violences et menaces par Boichot « muny d'un gros baston appellé vulgairement une enfrauche. » (15 février.) — Mᵉ Denis Paillard, marchand, demeurant au faubourg de Saint-Révérien, contre « Mᵉ Hiérosme », de Paris, notaire au duché du Nivernais, demeurant à Saint-Saulge: rébellion contre un sergent royal. (20 février.) — Gilbert Duvenat, exempt des archers en la maréchaussée de Bourbonnais, contre le nommé Buquay, sergent royal: injures sur la place publique de Saint-Pierre-le-Moûtier. (20 février.) — Mᵉ Léger Imbert, greffier au bailliage d'Ouroux, contre Léonard Picoche, meunier, demeurant à Miniage, paroisse d'Ouroux: vol de poisson dans l'étang de Montpensy. (4 mars.) — Eugin Turreau, laboureur, demeurant à Montifault, contre Etienne Guyot, sieur du Boulé, aide de M. le comte des Maretz, en la grande fauconnerie du roi: poursuite à cheval de vachères qui avaient mené leurs vaches pâturer dans un jeune taillis: « l'une desquelles courant devant luy laissa tomber un charrier qu'elle avoit sur la teste, lequel il releva avec son espée qu'il tira du fourreau et le jetta quelque peu loing de luy dans le bois. » (22 mars.) — Magdelon Regnault, marchand, demeurant à Prémery, contre Louis Martin et Arnault Belin, demeurant à Marolles: vol de poulain. (25 mars.) — Nicolas d'Alexandre, écuyer, sieur de la Tour, et demoiselle Isabelle Jacob de Mafricourt, son épouse, contre Pierre Pasquet, demeurant au village de Cernoy, paroisse de Sagonne: rébellion contre un huissier-archer royal. (7 mai.) — Léonard Gueneau, hôte du logis du Lion-d'Or de la ville de Luzy, contre dame Jeanne Luysard, veuve de Jacques Ballard, écuyer, et Léonard Ballard, son fils: rixe. (16 juin.) — Louis Lebray, demeurant au village de la Forêt, paroisse de Marnay, contre Jean dit Plumas et Antoine Petit, domestiques de Gabriel Vieillard, meunier à Neuvy-le-Barrois: rixe et coup de pistolet. (6 juillet.) — Gabrielle Bruneau, femme de Guillaume Petit, et Mathée Petit, leur fille, demeurant à Mazignien, paroisse de Marigny-l'Eglise, contre Philibert Gauthereau et Suzanne Chastelin, sa mère: rixe. (12 juillet.) — Dom Claude-François Godday, religieux profès de l'abbaye de Migemont (*sic*), ordre de Cîteaux, résidant momentanément à l'abbaye de Septfonts, contre Mᵉ Marc Trochereau: menaces. (27 juillet.) — Dame Marie Ursin, veuve de feu Mᵉ Gaston Desgranges, bourgeois de la ville de Nevers, contre Esme Minot, demeurant à Prémery: rébellion contre un sergent royal. (17 août.) — Mᵉ Etienne Vyau, conseiller du roi, receveur et contrôleur général des consignations au présidial, contre Claude Blunat, journalier, demeurant au village d'Alleaume, paroisse de Cougny: vol nocturne de raisins dans la vigne des Usmes, vignoble de Saint-Pierre-le-Moûtier, appartenant audit sieur Vyau. (23 septembre.) Sentence condamnant le voleur à être pilorié au-devant de la fontaine de la

ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pendant le cours du marché, durant une heure « avec un escriteau qui contiendra ces motz : Laron de raisin de nuict dans les vignes », et le bannissant à perpétuité du ressort du présidial. (29 novembre.) — Hervé et Gilbert de La Barre, écuyers, seigneurs de Chevroux et d'Avril, fils de Thomas de La Barre, écuyer, seigneur de Lorgue, contre Louis Archambault, sergent royal à Saint-Pierre-le-Moûtier, et Etienne Archambault, hôte de l'Ecole, de la même ville : rixe. (6 octobre.) — Marie Lebreton, veuve de Mᵉ François Bidault, « gardiateur et commissaire du revenu de la terre et seigneurie de Lange et dépendances », contre Charles Tallebard, agent des affaires de M. de Villeneuve : enlèvement de grains. (9 octobre.) — Dom Jacques Fils-Jean, prieur de l'abbaye de Chore, contre Mᵉ Helie Prêcheur, fermier de ladite abbaye : injures. (16 octobre.) — Mᵉ Léonard Robin contre François du Pré, écuyer, seigneur de Guipy : violences et menaces. (23 octobre.) — Messire Antoine Bolozon, écuyer, seigneur, prieur du prieuré d'Aubigny-sur-Loire, contre Jean Grosset, meunier dudit prieuré : dégâts dans les bois. (5 novembre.) — Jean Niquet, drapier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Frémion, vigneron, demeurant au village du Rio, paroisse de Chantenay : provocation, coups et blessures. (9 décembre.) Condamnation à être fouetté par les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétri sur les deux épaules devant la maison dudit Niquet et banni à perpétuité du ressort du présidial. (22 décembre.)

B. 52. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 163 pièces papier.

1661. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Charles de Chalon, chevalier, seigneur de Cheully, Saint-Aubin, Villiers-le-Comte, Lautreville et la Verdière en partie, capitaine au régiment de Guyenne, mari et exerçant les actions de dame Anne de Certaine, son épouse, ci-devant veuve de messire Pierre de Rolland, chevalier, seigneur de Curiot et autres lieux, contre messire Antoine de Certaine, prêtre, prieur de Saint-Amatre d'Auxerre, son beau-frère, fils de feu messire Aloph de Certaine, vivant chevalier, seigneur de Villemolin, les Pinabeaux et autres lieux, et de dame Jehanne de Martinet, demeurant au château de Villemolin : rébellion contre un huissier royal exploitant pour la dame de Chalon : injures et coups de « paux de trace ». (23 décembre 1660 — 12 février 1661.) — Les maire et échevins de Saint-Pierre-le-Moûtier contre Vital Martin dit Courtin, boucher en ladite ville : rébellion et injures. (7 février.) — Messire Noël Britard, curé de Rouy, contre François de Bonnay, seigneur de Voumas et Frasnay-le-Ravier : rébellion contre un huissier royal. (10 février.) — Les maire et échevins de Saint-Pierre-le-Moûtier contre Pierre Aucoux, boulanger en ladite ville, et Catherine Pounot, sa femme : rébellion contre un huissier. (11 février.) — Gilles Letulle, cuisinier, demeurant au logis du Sauvage de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Panné dit Lajeunesse, archer, et sa femme : rixe. (19 février.) — Nicolas de Nompère, écuyer, seigneur de Rongefer, contre divers habitants de la Clayette : rixe. (19 février.) — Michel et Jean Bouché-Pillon, laboureurs, demeurant à Lormes, contre Dimanche et Gabriel Bouché-Pillon, leurs neveux : rébellion. (1ᵉʳ mars.) — Nicolas Nicolas, seigneur de Surpalis, contre Mᵉ Etienne Létouffé, marchand de bois à Sardy : dégâts dans les bois. (9 mars.) — Jullien Arvey, marchand grossier, demeurant à Moulins-Engilbert, contre Louis de Galline, écuyer, gendre de la dame Françoise de La Rivière, dame du Mont-de-Dienne et des Chaises : rébellion contre un huissier royal. (25 avril.) — Elie Ducastel, demeurant à Corbigny, et Jacques Leblanc, son cessionnaire, contre Dimanche Bourgeois, laboureur, demeurant à Guipy : rébellion. (2 mai.) — Honorable homme Jean Faucheret, marchand, demeurant en la paroisse de Raveau, contre Jean Rebouleau, sergent du prieuré de La Charité : faux. (2 mai.) — Claude Boichot, huissier royal, demeurant à Lormes, contre Mᵉ Jean Coulon, fils de Mᵉ Jacob Coulon, avocat : rixe sous « l'hasle » de Lormes. (10 mai.) — Philippe, François et Jean Chambrun, contre Germain Foullon dit Papillon, marteleur, demeurant à la forge de Saint-Martin-d'Heuille, et Françoise Perdriat, sa mère : rixe. (21 mai.) — Mᵉ Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial, contre demoiselle Marguerite Chaussin, sa femme, et demoiselle Marguerite Berthelot, fille du premier mariage de celle-ci : désertion du domicile conjugal. (23 mai.) — Anne Grandjean, fille de Pierre Grandjean l'aîné, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Maritte Dars, armurier en la même ville : injures et voies de fait. (23 mai.) — Dame Marie Baraton, veuve de feu noble Lazare Robert, vivant conseiller du roi et élu en l'élection de Château-Chinon, contre Edme Bredeau, cabaretier, demeurant au village de Maubuisson, paroisse de Saint-Martin-d'Heuille : rébellion contre un huissier royal. (27 mai.) — Messire Claude Coppin, prêtre, curé de Neuville-les-Decize, contre Vallentin Dhéré, collecteur des tailles de ladite

paroisse : injures. (28 juin.) — Mᵉ Michel Fialon, prêtre, curé de la paroisse de Toux-Sainte-Croix, contre François du Peyroux, écuyer, seigneur de Maisons : assassinat de René Brunet. (18 octobre.) — Dame Françoise de Bournou, veuve de Mᵉ Pierre Besnard, contre Mᵉ Gilbert Gaulme, chirurgien : voies de fait. (19 septembre.) — Demoiselle Françoise Collon, femme de Mᵉ Edme Duchas, lieutenant au bailliage de Lormes à la part de Chalon, contre Denise Toureau, femme d'Edme André, et Perrette André, leur fille, demeurant à la Villaine, paroisse dudit Lormes : injures et violences. (4 septembre.) — Simonne Tenaille, veuve de Florimond Archambault, contre Pasquet Guillemain, son métayer : vol d'un bœuf. (23 octobre.) — Mᵉ Guillaume Vaillant et dame Jeanne Segault, sa belle-mère, contre Ferré, Lavillatte et autres : vol de bois. (4 novembre.) — Lazare Archambault, sergent royal, demeurant à Lormes, contre Guillaume Marion, laboureur, demeurant à Gâcogne : rébellion. (15 novembre.)

B. 53. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 310 pièces papier.

1662. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Jean Vaillot, maître de sa communauté, laboureur et métayer d'Antoine de Chargère, écuyer, demeurant au village de Tourny, paroisse de Fléty, contre Dimanche Savery et Jacques Pouveau, dit La Rochelle : vol de bestiaux. (8 janvier.) — Noble Joseph Mocquot, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, contre dame Jeanne Rapine, veuve de noble François Roy, héritière de feu noble Pierre Rapine, son père, et Mᵉ Paul Roy, son fils, élu à Saint-Saulge : rébellion contre un huissier royal. (9 janvier.) — Demoiselle Marie Delaporte, femme de Léonard du Gué, écuyer, sieur de Saint-Ouën, demeurant à Ségoule, paroisse d'Azy, contre Dimanche Cornu, manœuvre, demeurant audit village : injures et voies de fait. (10 janvier.) — Pierre et Lazare Duverdier, garçons de la ville de Château-Chinon, contre Mᵉ Martin Prieur, « chercheur de francs-fiefs » : querelle au bal, provocation. (12 janvier.) — Messire Michel Perude, prêtre, curé de La Marche, contre François Devanches, habitant dudit lieu : injures et menaces. (24 janvier.) — Demoiselle Françoise de La Rivière, veuve de Philippes de Nourry, vivant écuyer, seigneur de Chevannes-les-Crots, contre Julien Arvey, marchand à Moulins-Engilbert : invasion à main armée dans la maison de Françoise de La Rivière, vols et voies de fait, violences ayant amené la mort d'une petite fille de deux ans, fille du sieur de Galline, gendre de ladite dame. (31 janvier.) — Maître Jean Moreau, receveur de M. de Prunevaux, adjudicataire des revenus de la cure de Dienne, demeurant en la maison seigneuriale de Prunevaux, contre Mᵉ Henry Bault, frère de messire Paul Bault, curé, et Louis Menard, manœuvre : rébellion et violences. (1ᵉʳ février.) — Gilbert Goutillot, huissier de police de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Chemin, cavalier de la garnison de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui s'était logé sans ordre au domaine du sieur Bergeron : injures et menaces de coups d'épée. (3 février.) — Noble Blaise Dufour, élu en l'élection de Clamecy, contre Etienne et François Orillard et Léonard Thomas, de Clamecy : vol. (18 février.) — Demoiselle Françoise du Broc, veuve de Charles du Plessis, vivant écuyer, capitaine et gouverneur de la ville et citadelle de Donzy, contre Jean Abrué, sergent royal, Louis Vendard, clerc, demeurant en la ville de Pouilly, et Nicolas Chéri, sergent au bailliage de Pouilly : vol d'effets mobiliers. (18 février.) — Messire Nicolas Denohe, curé d'Ouagne, contre messire Toussaint Ragon, prêtre, curé de Rix, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-des-Lampes de Clamecy, de celle de Notre-Dame de Pressure et de la maladrerie d'Armes, Guy et Pierre Delavaut, ses neveux, Dominique de Longueville, écuyer, sieur de Champmorot, Guillaume Chaumot, son cocher, Jacques, son laquais, et Nicolas, son jardinier : violences à l'église contre messire Claude Chouet, prêtre, et ledit Denohe. (25 mars.) — Claude de Chaverot, écuyer, seigneur de Guédebourg, contre Jean de Chaverot, écuyer, sieur de Vessay, son neveu, demeurant au village du Breuillat, paroisse de Sancoins : rébellion et injures contre un huissier royal. (27 mars.) Messire Nicolas Denohe, curé d'Ouagne, contre Toussaint Ragon, prêtre, curé de Rys, chapelain des chapelles de Notre-Dame-des-Lampes de Clamecy, Notre-Dame de Pressure, et de la maladrerie d'Armes, et Dominique de Longueville, écuyer, seigneur de Champmorot, et ses domestiques : voies de fait contre les habitants d'Ouagne, qui étaient venus à l'église pour assister à la messe que devait dire messire Charles d'Aunay, seigneur spirituel et temporel de Lys, prêtre approuvé au diocèse d'Auxerre. (2 avril.) — Noble Charles Litaud, seigneur de la Planche, lieutenant particulier au présidial, contre Gilbert Martin, son clerc des forges de la Planche, et Daniel Martin, frère dudit Gilbert : vol de fer auxdites forges. (22 avril.) — Louise Bourdier, servante de Jean Jeanninet, laboureur de la paroisse de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Laurent Guibelin, marchand en ladite ville : coups de

canon de fusil et coups de bâton. (29 avril.) Condamnation à quarante livres d'amende et cinquante livres de dommages et intérêts. (16 mai.) — Noble Philibert Grosjean, sieur de Vincelles et Teigny, demeurant audit lieu de Teigny, contre Antoine de La Magdeleine, écuyer, dit Chellé, François de La Magdeleine, dit l'abbé de Ragny, et François de La Magdeleine, écuyer, dit La Magdeleine, frères, et Simon Landeux dit Geulon, valet dudit abbé : rixe. « Lesdits frères.... le dixiesme mars dernier, ayant espié l'occasion qu'il alloit de Taigny à Mourasche pour prendre air..... sans autre arme que son espée, sur le grand chemain dudit Taigny à Asnan, environ demy quart de lieue en de desà le bourg dudit Asnan, proche les lieux dicts le Grand-Orme et la coste de Rogno, il fist rencontre de quatre cavalliers, environ les trois heures après midy, savoir : Anthoine de La Magdeleine, appellé Chellé, François de La Magdeleine, dict abbé de Raigny, François de La Magdeleine, appellé communément de La Magdeleine, tous trois frères, et Simon Landeux dict Geulon, vallet dudict abbé ; lesdicts trois frères vestus de noir, à la réserve de leurs manteaux qui estoient gris, et ledict Geulon vestu de coulleur tirant sur le brung, ledict abbé monté sur ung cheval blanc, lesquelz quatre cavalliers ayant outre-passé de quelques pas.... se seroient lesdicts cavalliers arresté et conféré quelque temps ensemblement, après quoy seroit retourné sur ses pas ledict Chellé qui, ayant abordé ledict Grosjean luy auroit dict : « Mordieu, ne vous appelez-vous pas de Vincelle? » A quoy ayant répondu que ouy, à son service, ledict Chellé luy auroit dict : « Mordieu, vous avez donc informé et plaidé contre mon frère? » Et en mesme temps d'un pas ou deux de distance, luy tira un coup de pistollet, dont il pensoit luy en donner au travers le corps; mais ayant un peu tourné son cheval sur la droite, cellà fist qu'il le blessa à la cuisse droicte, après quoy ledict Grosjean s'en estant enfouy, il fust incontinant poursuivy vifvement par tous lesdictz cavalliers à la réserve du vallet qui resta pour s'advancer sur le susdict grand chemain et y faire le guet. Et ledict Grosjean estant arresté par lesdictz cavalliers, il le fut premièrement par ledict abbé monté sur un cheval blanc, qui l'auroit maltraité de coups et mis violemment par terre de dessus son cheval qui s'enfuict; secondement, par ledict La Magdeleine et enfin par ledict Chellé, lequel, à mezure qu'il s'approchait, crioit : « Allons ! mon frère l'abbé ! Allons ! mon frère de La Magdeleine, s'est faict de luy. » Ayant lesdictz cavalliers les sangles de leurs chevaux rompues, et l'ayant ainsi arresté, l'environnèrent luy disant : « Nous te voulons assassigner là. » Et d'effect, estoient sur le point de le faire, lorsque ledict Chellé dict à ses frères : « Allons ! que l'on nous faict signe qu'il va venir du monde. » Ce qui fit qu'ils se retirèrent avec blasphèmes et menaces. » (13 mai.) — Gilbert de La Barre, écuyer, sieur d'Avril, contre Jacques de Villaine le jeune, écuyer, seignéur de la Croix, et ses domestiques : provocation en duel. (23 mai.) — Antoine de Chargère, écuyer, seigneur de Tourny, contre des gardes forestiers de la châtellenie de Luzy : violences. (24 mai.) — Guillaume Bordet, marchand boucher, demeurant au bourg de Chantenay, contre dame Marie Enfert, dame baronne de La Ferté-Chauderon, veuve de messire Etienne Cochet, baron de ladite baronnie de La Ferté-Chauderon, conseiller et maître d'hôtel de feu monseigneur le duc d'Orléans : menaces. (11 juillet.) — Messire Nicolas Denohe, curé d'Ouagne, contre messire Dominique de Longueville, écuyer, seigneur de la Maison-Blanche : violences contre les dîmeurs du curé d'Ouagne. (12 juillet.) — Noble et sage Me Claude Guitot, avocat en Parlement, contre Jeanne Grandjean, veuve de Simon Boutier, demeurant à Montigny-aux-Amognes : violences contre la femme et la fille dudit Guitot. (23 juillet.) — Demoiselle Gilberte Vyau, veuve de noble Gilbert Millaud, vivant conseiller et avocat du roi au présidial, Marie et Jeanne Millaud, ses filles, contre dame Marie Michel, veuve de Me Florimond Jandot, procureur au présidial : médisances et voies de fait. (26 août.) — Guy d'Estut, chevalier, seigneur de Chassy en partie, y demeurant, contre Etienne et Léonard Bert, demeurant à Monceaux-le-Comte et à la Chaize : rébellion contre un sergent royal. (27 août.) — Hérault, Doison et Lagrange, huissiers, contre Philibert de La Roche-Aymon, sieur de la Ville-du-Bois, fils de François de La Roche-Aymon, baron d'Ucher, et d'Anne de Chéry, dame de Moulin-Porcher : rébellion contre des sergents royaux. (29 août). — Jean des Brandons, écuyer, sieur de Fressineau et de Saint-Martin, demeurant audit Fressineau, contre Me Jean Dagard, bailli de la Forêt : concussion dans l'exercice de la justice. (9 septembre.) — Me Olivier Mazuer, avocat au présidial, et dame Catherine Michel, veuve de Me Pierre Gerbault, vivant contrôleur au grenier à sel de la ville de Sancoins, contre dame Marie Michel, veuve de Me Florimond Jandot, procureur : violences et voies de fait par la dame Jandot contre le sieur Mazuer. (10 octobre.) — François Asselin et demoiselle Angélique Asselin, fils et fille de feu Me Mathurin Asselin, vivant conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de

Roanne, contre dame Catherine Gayant, femme du sieur Hippolyte de Monchanin, demeurant à Gastelier : pillage. (27 octobre) — Mᵉ Noël Britard, prêtre, curé de Rouy, contre Perrette Millin, femme de Jean Lepire : injures. (28 octobre.) — Mᵉ Jacques Guesdin, fermier de la terre et comté de Crux, contre Jean et Erard Pathouot, laboureurs, de la paroisse de La Collancelle : rebellion contre un huissier royal. (22 décembre.)

B. 54. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 147 pièces papier.

1663. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ François Verpillat, procureur au présidial, contre François Archambault : violences. (3 mars.) — Antoine Croquet, concierge des prisons de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Moireau, son beau-frère : violences. (11 mars.) — Messire Pierre Janton, curé de Lucenay-les-Aix, contre Mᵉ Valentin Bertrand, maître chirurgien audit lieu : coups d'épée. (28 mars.) — Mᵉ Joseph Bertrand, marchand, demeurant en la paroisse de Poil, contre Pierre Dubosc, fils de feu Mᵉ François Dubosc, vivant demeurant à Villapourçon : violences et voies de fait contre les métayers du sieur Bertrand. (4 avril.) — Philippes de Villaine, écuyer, seigneur de la Condemine, contre Charles des Fontis, écuyer, seigneur du Bouchat : rixe. (20 avril.) — Henry de Nompère, écuyer, seigneur de la Huchette, fils de Nicolas de Nompère, écuyer, seigneur de Rongefert, la Huchette et autres lieux, contre Hippolyte de Montchanin, de Gastellier, chevalier, sieur dudit lieu, et autres : tentative d'enlèvement à main armée. (31 mai.) — Messire Nicolas Denohe, prêtre, curé d'Ouagne, contre Dominique de Longueville, écuyer, seigneur de Champmoreau : rébellion contre un sergent royal. (6 juillet.) — Julien Arvey, marchand à Moulins-Engilbert, contre Jean de Bongards, écuyer, seigneur d'Arcilly, et sa femme : rébellion contre un huissier royal. (9 juillet.) — Pierre Tixier, laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant au village de Clavelière, paroisse de Mornay, contre les nommés Antoine Decointe, Mᵉ Menard, gendre de Rouzé, Cordelier, greffier de Sancoins, fils de Mᵉ Jean Cordelier et autres : injures et menaces. (4 septembre.) — Mᵉ Claude Dubled, notaire royal et greffier à l'officialité de Lormes, contre Lazare-Jean et Léonard Isambert, laboureurs : rébellion. (14 septembre.) — Marin Bernardin, notaire au duché de Nivernais et hôtelier, demeurant au village de Vernuche, paroisse de Varennes-les-Nevers, Jeanne Jacob, sa femme, et Marguerite Bernardin, leur fille, contre François Bongrand et Alexandre Sigler, commis aux aides à Nevers : tentative de viol contre ladite Marguerite Bernardin, coups et blessures. (18 septembre.) — Jean Roy, seigneur des Bouchaines, la Presle et autres terres, conseiller du roi, ci-devant lieutenant général en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, contre le sieur du Houx de Riocourt, maître de la verrerie de Saint-Nicolas de Bief : dégâts dans les bois. (18 septembre.) — Mary Bezave, praticien, demeurant en la ville de Lormes, contre Léonard Saulge, laboureur : rébellion. (17 septembre.) — Mᵉ Pierre Joully, chevaucheur pour le roi en la ville de La Charité, contre Marguerite Parin, demeurant en ladite ville : vol. (13 octobre.) — Léonarde Courtois, fille de Claude Courtois, drapier, demeurant en la paroisse de Gâcogne, mariée en bas âge à Léonard Guingois, contre Dimanche Cheville : séduction et grossesse. Acquittement. (15 novembre.) — Mᵉ Pierre Beaufils, notaire royal, demeurant à Murlin, et fermier de la forge de Beaumont, contre Jean Descanes, marteleur, demeurant à la Forge-du-Crot, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois : rébellion contre un huissier royal. (16 novembre.)

B. 55. (Liasse.) — 104 pièces papier.

1664. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Jacques de Bournou, marchand, fermier de la seigneurie d'Alardes, contre Jean de Montreux : vol de poissons dans le grand étang d'Alardes. (25 février.) — Mᵉ Jean Chevalier, chevaucheur, tenant la poste pour le roi à Villard, contre Jean Delatournée, valet de poste de Magny : rixe. (5 mars.) — François Dumonceau, valet au moulin de la Chaîne, situé au village de Chambon, contre André Frappier, valet au moulin de Fonverne, au même village : rixe. (17 mars.) — Claude de Grivel de Gamache, chevalier, seigneur, marquis de Trucy, comte d'Ourouer et autres lieux, contre Gilles Morin, son ancien domestique, et agent des affaires de son château de Grossouvre, et Pierre Lhéritier : vol de cavalle. (31 mai.) — Michel Chaize, marchand du pays de Limousin, et Jean Ortiaux, huissier royal, contre Adrien de Bongars, écuyer, et demoiselle Anne de Nerville, sa femme. rébellion. (15 juillet.) — Marie Ridon et Michelle Camp, contre Cassiat-Montvallier : coups de bâton donnés auxdites femmes proche la chapelle Saint-Pantaléon, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier.

(30 août.) — Jean Perruchet et Jean Boucharne, de La Charité, contre messire Jean Delafaye, prêtre, Jean Cirard, Jean Charpignon et autres : rixe. (3 septembre.) — Etienne Baille, chirurgien, demeurant en la ville de Nevers, contre Jean Dugenne, de la ville de La Charité : rixe. (5 octobre.) — M. Philibert Bourgier l'aîné, marchand, demeurant à Michaugues, et dame Anne de Pagany, sa femme, contre François Comaille, sieur de Fontenelle, et Françoise Goby, sa femme : rébellion contre un sergent royal. (10 novembre.)

B. 56. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 361 pièces papier.

1665. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Les religieux, prieur et couvent de la chartreuse d'Apponay contre des habitants de Savigny-Poil-Fol : dégâts dans le bois de Mellenay, appartenant à la chartreuse. (7 janvier.) — Noble Guillaume Caffard, sieur de Palissonnet, demeurant à Nevers, et Jacques Caffard, son fils, contre Jacques Marchand, sieur du Gué, procureur des eaux et forêts du duché de Nivernais, Jacques Mocquot dit Machy, Louis Coquille et Jean Dhéré, marchand : rixe et coups de pistolet. (28 janvier.) — Mᵉ Charles Save, marchand, demeurant à Saint-Saulge, contre plusieurs inconnus : vol à main armée dans les domaines du sieur Save. (3 février,) — Mᵉ Jean Baudrion, avocat au présidial, contre Jeanne Delaprée, fille de feu Jean Delaprée et Gilberte Tillier : dégâts dans les vignes. (30 mars.) — Gilberte Millaud, veuve de Mᵉ Christophe Joffriot, avocat au présidial, contre le nommé Gayot : vol de cheval. (9 avril.) — Messire Charles Lardereau, prêtre, curé de Lanty, contre Léonard et François Néant, laboureurs, demeurant à Savigny : coups de bâton au cabaret. (27 avril.) — Louis de Druy, écuyer, seigneur d'Avril, contre Mᵉ Antoine Frédelière, sergent royal : injures. (25 avril.) — Demoiselle Oriane Duboys, veuve de Mᵉ Jean Bernard, avocat au présidial de Mâcon, seigneur de Chastenay, et demoiselle Suzanne Berthelot, veuve de Mᵉ Nicolas Bernard, vivant sieur de Chastenay, contre Mᵉˢ André de Meaux, Philippe Pelletrat et Jean Barjot, avocats à Mâcon : rixe après souper, dans laquelle Jean Bernard fut tué d'un coup d'épée. (4 mai.) — Pierre Tixerand, journalier, demeurant au village du Pleix, paroisse de Valligny-le-Monial, contre Léonard de Moncorps, seigneur de Beauvais : coups de fouet. (11 mai.) — Martine Aulon, veuve d'Esmond Mattier, demeurant au château de Chaumes, appartenant au sieur Bourdoiseau, contre Pacquet Denot, fermier du sieur Antoine Delachaize : injures et coups de bâton. (24 mai.) — Jeanne Paillard, veuve de Léonard Chauveau, marchand, demeurant à Saint-Révérien, contre Joachim Paillard et Pierre Graillot : assassinat et guet-apens nocturne sur le grand chemin de Saint-Révérien à Champallement. (28 mai.) — Louis de Virgille, écuyer, écolier en la ville d'Autun, fils de Jean de Virgille, écuyer, seigneur de Montrangle, contre Jean Després, sieur de la Boue, et Eustache Després, son frère : rixe à l'église. (5 juin.) — Mᵉ Jean Dumez, procureur fiscal à Dompierre-sur-Nièvre, contre Pascal Lenoble, notaire royal au même lieu : injures. (17 juin.) — Mᵉ Léonard Robin, fermier du château de la Trouillière, contre Marie Denis, femme de Jean Ponge, et Léonard Denis, son frère, du même village : rixe. (18 juin.) — Mᵉ Louis Lefebvre, greffier en la maréchaussée de La Charité, contre Sébastien Denis, laboureur, demeurant à Narcy : rébellion contre un huissier royal. (22 juin.) — Noble Pierre Vyau, conseiller du roi au présidial, contre Pasquette Durat, femme de Georges Maistrat, cordonnier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : vol dans le jardin du sieur Vyau, situé proche la barrière de la porte de Moulins. (27 juin.) — Messire François Petit-Perrin, prêtre, curé de Toury-sur-Abron, contre messire Louis Hubert, prêtre, curé de Lurcy-sur-Abron : rixe au sujet de la levée des dîmes. (15 juillet.) — Demoiselle Geneviève de Grandchamp, veuve de François de Lichy, écuyer, seigneur du Peyrat, contre Paul de Maumigny, écuyer, sieur de Riéjot : promesse de mariage, grossesse. (18 juillet.). — Messire Pierre de Vissuzaine, prêtre, curé de Savigny-Poil-Fol, contre Mᵉ Jean Sauvaget, notaire royal : injures et menaces. (24 juillet.) — Messire Charles Bault, chanoine de l'église cathédrale de Nevers, contre Claude Lévesque, laboureur, demeurant en la paroisse de Prie : injures et menaces. (25 juillet.) — Vincent Bourdier, laboureur en la paroisse de Lurcy-le-Bourg, contre Eustache de Charry, écuyer, seigneur dudit Lurcy : menaces et voies de fait. (5 août.) — Gabriel Neyron, sieur de la Roche, logé au logis du Lion-d'Or de Saint-Pierre-le-Moûtier : vol de trente louis d'or. (13 août.) — François Thain, fermier de la Motte et de Verou, et Pierre Dantault, sieur de la Moslée, contre Esme Baudet : menaces de mort. (20 août.) — Mᵉ Jean Chaufournier, fermier de la terre et seigneurie d'Arthel, appartenant à M. Guynet, conseiller du roi, maître des comptes à Paris, contre François de Paris, écuyer, sieur de la Mothe : injures et provocation en duel. (2 septembre.) — Mᵉ Jean Naqueau, maître apothicaire à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gabrielle Bonichon, sa servante : vol. (7 sep-

bre.) — François du Broc, écuyer, sieur du Nozet, Saint-Andelain, les Ecuyers et autres lieux, et dame Avoye de Régnier, sa femme, contre François Duboys, écuyer, sieur du Jard, demeurant au lieu de Congy, paroisse dudit Saint-Andelain : injures et menaces à l'adresse de la dame du Broc dites à la foire de Cosne à demoiselle Jeanne de Liverneau, demeurant en sa maison. (1er septembre.) — Me Guillaume Guillaumet, sieur d'Echon, assesseur en la maréchaussée de Vézelay, demeurant en la ville de Corbigny, contre Jean de Marchand, seigneur de Boussegré : rébellion contre un huissier royal. (4 octobre) — Messire Christophe de Sève, chevalier, seigneur de Stinville, Foretz-Lardy et la Montagne, contre Jean Delaroche, ancien receveur de la seigneurie de la Montagne : prévarication. (12 janvier.) — Noble Noël Becquas, conseiller du roi et grènetier au grenier à sel de Saint-Amand, demeurant en sa maison seigneuriale de Pleix, paroisse de Valligny-le-Monial, contre Jean et Philippe Piat : rébellion contre un sergent royal. (24 octobre.) — Me Simon Daubois, prêtre, curé de Saint-Parize-en-Viry, contre Gaspard Denis, vagabond : menaces de mort. (6 octobre.) — Dame Magdeleine Laloy, veuve de Me Pierre Rapine, vivant procureur en l'élection de Nevers, et tutrice de leurs enfants, contre noble Paul Grosjean, conseiller du roi, procureur du grenier à sel de Château-Chinon, demeurant à Lormes : rébellion contre un huissier royal et injures. (30 octobre.) — Louis de Berthier, écuyer, seigneur de la Bussière et Bizy, contre Jacques Gascoing, écuyer : vol de bois par les ouvriers du sieur Gascoing. (4 novembre.)— Me Erard Presleau, habitant la ville de Nevers, contre Jean-François Damas d'Anlezy, seigneur de Saint-Parize : usurpations et violences. (12 novembre.) — Jean-Louis et Pantaléon Lejault, habitants de Montenoison, contre Me Etienne Barbier, procureur fiscal de la justice et seigneurie de Montenoison, et Françoise Paillard, sa femme : injures et violences. (21 novembre.) — Noble Gilbert Alixand, conseiller du roi, président en la Chambre des comptes de Nevers, contre Edme Casseau, laboureur, métayer de Jean de Chevigny, écuyer, sieur de Champrobert, demeurant en la paroisse de Ville-les-Anlezy : rébellion contre un huissier royal. (5 décembre.) — Georges de Reugny, chevalier, seigneur, baron du Tremblay, contre Benoît et Isaac Legrain, père et fils, François Lachau et Martin Chappard dit Lepère : assassinat de Jacques de Reugny, fils du seigneur de Tremblay, commis le 17 septembre. Arrêt des grands jours d'Auvergne portant confiscation des biens des accusés, condamnés par contumace, par le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à être rompus vifs. (5 décembre.) — Pierre Lantivaux, courrier ordinaire du roi de Paris à Lyon, contre Jean Lafond, postillon à Chantenay : coups de fouet. (7 décembre.) — François Bredeau, marchand, demeurant à Magny, contre les nommés Moreau, receveur de M. de Prunevaux, Georges et François Bordier, Esme Gaulier et autres habitants de Naulay : rébellion contre la maréchaussée qui arrêtait Nicolas Coujard natif de Château-Chinon, demeurant au village de Dhéré, paroisse de Langeron, accusé de faux monnoyage. (10 décembre.)

B. 57. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 331 pièces papier.

1666. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Nicolas Archambault, hôte du Sauvage, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Olivier Morin, Fécheux, Nicolas Tournin, joueur de musette, Claude Dubois et André Bonabault, vignerons : coups de pierre. (7 janvier.) — Claude Lemaistre, greffier en l'élection de Château-Chinon, contre Dimanche Lemaistre, marchand, demeurant au village des Mouchoux, paroisse dudit Château-Chinon : usure. (8 janvier.) — Jean et Claude Pillerault, demeurant à Chantenay, contre des soldats d'infanterie rencontrés par eux près de la chapelle de la Charmillerie : vol sur le grand chemin. (9 janvier.) — Noble Jean Bourdoyseau, conseiller au présidial, et demoiselle Marie Ogier, sa femme, contre la femme de Claude Ferré, procureur : coups de poing et soufflets donnés à Claude Bourdoyseau, leur fille. (12 janvier.) — Dimanche et Jacques Pluchon. journaliers, paroissiens de Garchizy et Varennes-les-Nevers, contre Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie du Nivernais : violences pour obliger les deux Pluchon à charrier les matériaux nécessaires à la construction d'un nouveau pavillon, composé d'un grand corps de logis et dépendances que le sieur Cotignon faisait construire à son domaine des Murgers (21 janvier.) — Noble Guillaume Caffard, sieur de Palissonnet et Saint-Bonnot, demeurant à Nevers, contre Marie Chappus, sa servante, et Eugénie Ramillon : vol d'effets. (5 février.) Sentence du présidial condamnant les deux accusées à être fustigées, flétries et bannies pour cinq ans du ressort du présidial. (5 avril.) — Philibert Riballier, facteur des marchands trafiquant sur la rivière d'Yonne, demeurant à Sardy-les-Forges, contre Emiland Péchery : rixe. (6 février.) — Françoise Quantin, veuve de Laurent Guibelin, contre Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont : assassinat

d'un coup de fusil dudit François Quantin. (20 février.) Sentence des grands jours d'Auvergne absolvant le sieur d'Escorailles. (8 octobre.)— Demoiselle Geneviève de Grandchamps, veuve de François de Lichy, écuyer, seigneur du Peyrat, demeurant à Lichy, contre Philippe de Lichy, écuyer, seigneur de l'Isle, et Gabrielle de Reugny, son épouse, Hugues de Maumigny, écuyer, seigneur de Rivière, Marguerite de Maumigny, Eustache de Lichy, écuyer, et Georges de Bongards, écuyer, seigneur de Grosbois : rixe au sujet d'un enfant que la demoiselle de Granchamps prétendait avoir eu de Paul de Maumigny, fils de feu Charles de Maumigny, seigneur de Rivière, et de ladite Gabrielle de Reugny. (9 mars.) — Messire Pierre Le Roy, chevalier, seigneur, baron d'Alarde, Marcilly et autres lieux, contre Simon de Saint-Clair, écuyer, seigneur dudit lieu : rébellion contre un sergent royal. (4 mars.) — Jean Gadat, portier de la porte du Croux, à Nevers, contre Jacques de Launay, autrement Jacques Mory de Launay, natif de la ville de Moulins : vol d'habits. (13 mars.) Sentence condamnant de Launay aux galères pour cinq ans. (14 avril.) — Eustache de Bonnay, chevalier, seigneur, baron de la Mosle, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, contre Charles Lallement et autres : rébellion contre un sergent royal. (19 avril.) — Louis Moireau, cuisinier au logis de l'Image de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre plusieurs cavaliers logés dans ladite ville : coups et blessures. (2 mai.) — Mᵉ Antoine Delachaize, avocat au bailliage de Cusset, garde des sceaux dudit lieu, bayle de la confrérie de Saint-Yves de Cusset, contre Jean Delachaize, dit des Graves, avocat en Parlement et audit siége, fils du lieutenant particulier dudit lieu : coups de bâton. (7 juin.) — Charles Carêmentrand, boucher à Nevers, contre Jacques Durand, marchand de la ville de Roanne : tentative de vol de cheval dans l'écurie d'une auberge de Sancoins. (5 juillet.) Sentence bannissant Durand pour cinq ans du ressort du présidial. (7 septembre.) — Thomas de La Barre, écuyer, seigneur de Lorgues, contre Pierre Darcelle, journalier de la paroisse de Maux : vol de cheval. (12 juillet.) Sentence de condamnation aux galères pour cinq ans. (12 novembre.) — Toussaint Dameron dit Gassion, marchand, demeurant au bourg de Saint-Révérien, contre François d'Aymé, fils de messire Charles d'Aymé, écuyer, seigneur de Chantelou : injures, voies de fait, coup de pistolet. (18 août.) — Jacques Choumery, vigneron, René Pasquet et Guillaume Florand, laboureurs, demeurant en la paroisse de Chaulgnes, contre le nommé le Blanchisseur : rixe le 24 août à l'apport et assemblée du lieu de Soury. (27 août.) — Louis de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy, contre Jean, Gilbert et Adrien de Berthier frères : dégâts dans les bois, menaces et violences contre les ouvriers qui y travaillaient. (17 septembre.) — Anthoine Michou, journalier de la paroisse de Meauce, contre Claude de La Cour, Jean Bichon et Gilbert Titollier, habitants de ladite paroisse, qui auraient cassé les portes et fenêtres de la maison d'Antoine Michou « avec armes et fussy, jurant et blasfamant le sainct non de Dieu », enlevé « en fasson de volleur » tout ce qu'ils y avaient trouvé et battu Michou et sa femme. Michou avait été collecteur des tailles de la paroisse de Meauce en 1660, et « parce que ladicte année il arriva accidens sur les biens de la terre de ladicte paroisse par l'inondation d'eau et gresle et cherté de bled », n'ayant pu percevoir les contributions, il avait été emprisonné deux fois. (23 septembre.) — Nicolas Paullard, sellier, demeurant au Veurdre, contre André Facier, pontonnier du port de la rivière d'Allier au Veurdre : violences et coups à propos du payement du droit de passage au port du Veurdre. (28 septembre.) — Jeanne Beraudat, veuve de Jean Théveneau, pêcheur au Veurdre, contre Jean Caffard, voiturier par eau, et Jean de Lestang, écuyer, sieur d'Avril-sur-Loire en partie et autres : rixe contre les pêcheurs qui pêchaient au feu sur la rivière d'Allier, homicide de Théveneau tué d'un coup d'épée. (28 octobre.) — Pour Gilbert Carte, messager de Paris : vol au logis du Lion-d'Or de Saint-Pierre-le-Moûtier. (25 novembre.) — Etienne Carpentier, écuyer, sieur de Courtois et de Machy, demeurant en la paroisse de Nolay, contre Antoine de Druy, écuyer, seigneur de Monplaisir, demeurant en la même paroisse : provocations et voies de fait. (1ᵉʳ décembre.) — Mᵉ François Robert, conseiller en l'élection de Château-Chinon, contre le sieur de Guéteville, volontaire de la compagnie du sieur de Taigny : altercation et voies de fait à l'auditoire du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier pendant l'audience, soufflet donné au sieur Robert. (14 décembre.) — Noble Etienne Vyau, sieur de l'Isle, capitaine de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur du Moncet, maréchal-des-logis de la compagnie du sieur de Taigny : insultes et menaces, coups de plat d'épée au sujet du logement de la garnison. (27 décembre.)

B. 58. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 318 pièces papier.

1667. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Les huissiers de la Chambre des comptes de Paris contre les nommés Jean Dabonneville et Jean Perperot : faux exécutoires de la Chambre des comptes fabriqués à La Charité, Cosne, Clamecy, Vézelay, Lormes et Saint-Saulge. (6 janvier.) — Antoine de Chargère, écuyer, sieur de Tourny, contre Dimanche Savéry, forestier du duc de Nivernais : violences. (8 janvier.) — Me Jean Save, bailli de Châtillon-en-Bazois, contre Adrienne Barrager : injures au sujet de l'établissement de la garnison de la compagnie du sieur de Lairas. (10 janvier.) — Nicolas Bergier, sieur de Chavray, conseiller du roi, assesseur en la sénéchaussée de Bourbonnais, demeurant à Moulins, contre Gaspard Bégat, demeurant à Lormes, et sa femme : rébellion contre un sergent royal. (21 janvier.) — Léonard Chevochu, laboureur et maître de la communauté des Beaucorps, de la paroisse d'Azy-le-Vif, contre Julien Malteste, laboureur, demeurant au domaine Gentilhomme, village de Courjamon, en la même paroisse : rixe. (21 janvier.) — Me Pierre Petit, apothicaire en la ville de Nevers, contre Madeleine Passerat, veuve de Jacques Chamaillard, vivant hôte du Dauphin, de la même ville, Gabrielle Chamaillard, leur fille, Jean Sionnest, marchand à Nevers, leur gendre, et Jeanne Marchand, femme de Me Louis Michel, demeurant audit Nevers : faillite et banqueroute frauduleuse de ladite Passerat ; sentence la condamnant à faire amende honorable la corde au cou, à genou, en chemise, avec un écriteau devant et derrière, contenant ces mots : « Banqueroutière frauduleuse », une torche de cire de deux livres à la main devant l'église Saint-Arigle de Nevers, et la bannissant du ressort du présidial pour cinq ans ; ses complices à diverses amendes. (5 février.) — Perrette Bernardin, veuve de Jacques Champfroy, tailleur d'habits, contre Casset, greffier au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier : effraction et injures. (14 février.) — Dimanche Lemaistre, marchand, demeurant au village des Mouchoux, en la paroisse de Château-Chinon, contre Jean Lemaistre, fils de Toussaint Lemaistre : rixe au retour de la foire de Château-Chinon. (16 février.) — Madeleine Prou, demeurant à Nevers, contre Claude Labranche, domestique de noble François Sallonnyer, demeurant au Vernay : séduction et grossesse. (19 février.) — Adam Fouassin, demeurant à Langeron, contre Jean Fouassin, huilier, son frère : injures et rixe. (20 février.) — Jean et Pierre Niquet père et fils, marchands drapiers, demeurant aux faubourgs de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Philippe Delavault, couvreur en tuiles, et sa femme : rixe de carnaval, coups de bâton. (21 février.) — Nicolas de Lange, écuyer, chevalier (*sic*), baron de Lange, seigneur de Villemenant, contre François Serrurier, meunier, demeurant au moulin de Champaudon, paroisse de Balleray : rébellion contre un huissier royal. (25 février.) — Nicolas Pierre, personnier d'honorable homme Etienne Pierre, marchand, demeurant à Moustier-en-Glenon, contre Simon Cosson, meunier au moulin d'Apilly, paroisse de Druy : coups et blessures contre la femme du nommé Lambert, cheptelier, desdits Pierre. (15 mars.) — Claude Legros, vigneron, demeurant à Euchon, paroisse d'Anthien, contre Mathias et Léonard Gros père et fils : rixe. (18 février.) — Noble Jean Bourdoiseau, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Claude Bourdoiseau, sa fille, contre la nommée Dubourg, marchande sous les halles de Saint-Pierre-le-Moûtier : mauvais traitement contre ladite Claude Bourdoiseau. (23 mars.) — Jean Denis, marchand cabaretier, demeurant à Sancoins, contre Jean Giboin, du village de Beauchamps, en Gâtinais, Nicolas Turpin, coutelier, du faubourg de la ville de Blois, Denis Morin, boucher de la ville de Loudun, en Touraine, vagabonds : menaces envers Jean Denis, qui ne voulait les loger. (26 mai.) Sentence condamnant Jean Giboin et Nicolas Turpin aux galères pour trois ans, et acquittant Denis Morin. (21 juillet.) — Me Noël Pérude, substitut du procureur du roi au présidial, contre le cadavre de Noël Jame, tisserand, demeurant au château de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : homicide commis par feu Noël Jame sur la personne de Me Jean Pannat, procureur et vérificateur des criées à Saint-Pierre-le-Moûtier. Ledit Jame ayant résisté aux archers qui venaient l'arrêter, s'étant enfermé dans le château et montré à une fenêtre le fusil à la main, avait été tué d'un coup de fusil. (17 juin.) Sentence ordonnant que le cadavre dudit Jame sera délivré à l'exécuteur de la haute justice pour être traîné sur une claie par la ville et faubourgs de Saint-Pierre-le-Moûtier, la face contre terre, puis pendu par les pieds à une potence pour y demeurer quelque temps, et de là conduit à la voirie sur le chemin de Moulins. (20 juin.) — Louise Pelletier, demeurant au village du Chemin, paroisse de Sainte-Péreuse, contre François Poinet : séduction et grossesse. (22 juin.) — Honnête femme Germaine Jussault, veuve de feu prudent homme Jean Chevreau, vivant marchand boucher, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre

Me Nicolas Pinet, fils de noble François Pinet, François Grangeval, manœuvre, Jean Bernard, laboureur, Eugin Bretagne et autres habitants de la paroisse de Beaune-les-Cuffy : rébellion contre un huissier royal. (22 juin.) — Le procureur du roi contre des bohémiens qui étaient logés dans une grange du château de Grossouvre : vagabondage et vols. Les prisonniers déclarent qu'ils demeurent « partout chez les gentilshommes pour les servir » ou bien « partout pour gagner leur vie »; ils disent encore « qu'on les appelle bohêmes vulgairement, mais que pour cella ils n'ont jamais esté en Egipte ». (1er juillet.) Sentence condamnant les bohémiens Labraude, la Jeunesse et la Maraude aux galères à perpétuité. (11 juillet.) Procès-verbal de l'évasion des condamnés. (30 juillet.) — Les religieux de la Chartreuse au Val-Saint-Georges, représentés par dom Fulgence Baudignier, leur prieur, et dom François Héron, coadjuteur dudit couvent, contre François Renard et Jeanne Ravet, sa femme, Antoine Bayard et Gabrielle Ravet, sa femme : injures et dévastation des champs appartenant aux Chartreux. (6 juillet.) — Jean Langlard, dit l'Espérance, de la ville d'Angoulême, messager de Paris à Clermont, contre les nommés Vignet, Léonard et un autre charretier : injures et coups de pierres. (6 juillet). — Jean Dorlet, marchand demeurant à Lormes, contre Dimanche Guillaumot : rébellion. (13 juillet.) — Honorable Guillaume Lestouffé, marchand de bois pour la provision de Paris, demeurant à Sardy-les-Epiry, contre Philippe Justin, manouvrier, demeurant en la paroisse de La Collancelle : blasphèmes et voies de fait. (16 juillet.) Sentence condamnant par contumace Justin à quarante livres d'intérêts civils et quarante livres d'amende. (7 novembre.) — Toussaint Cottin, demeurant à Mazignien, paroisse de Marigny-l'Eglise, contre Vincent Gauthereau, maréchal, demeurant audit Mazignien : menaces et voies de fait. (14 août.) — Messire Claude Ursin, prêtre, prieur du prieuré de Saint-Victor de Nevers, contre messire Pierre de Saint-Clivier, prêtre, vicaire perpétuel dudit Saint-Victor : rébellion contre un huissier royal. (22 septembre.) — Esmée Delichy, fille de Nicolas Delichy, vigneron à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Adam Fassin : séduction et grossesse. (6 novembre.) — Mathieu Mesnier, laboureur, demeurant à Magny, contre Arnault Alatalue, valet de chambre du comte de Busset : rixes, coup de pistolet. (14 novembre.) Sentence de bannissement pour un an du ressort du présidial. (22 novembre.) — Noble Pierre Vyau, conseiller du roi au présidial, et demoiselle Jacquette Gigot, sa femme, contre frère Jacques de Bazelle, capucin profès, demeurant au logis de Me Pierre de Bazelle, avocat au présidial, son frère, et dame Florence Arvillon, femme dudit Me Pierre de Bazelle : injures. (21 novembre.)

B. 59. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 96 pièces papier.

1668. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Jean Connétable, maréchal, demeurant au bourg de Cervon, contre Jean Desrues, marchand fermier de la Chaume, dans la même paroisse : rébellion contre un sergent royal. (19 mars.) — Jeanne Alexandre, veuve de Jean Alexandre, maréchal, demeurant au bourg de Glux, contre Jean Alexandre et Hubert Alexandre, son père, demeurant au hameau de Fragny, paroisse dudit Glux : rixe dans laquelle Toussaint Alexandre, fils de feu Jean Alexandre, fut tué par son cousin Jean Alexandre. (21 mars.) Lettres de rémission. (Avril.) — Antoine Simonot, marchand apothicaire, demeurant en la ville de Donzy, contre noble Augustin de Lespinasse, sieur des Pivotins, y demeurant, paroisse de Vielmannay : rébellion contre un sergent royal. (17 avril.) Sentence condamnant le sieur des Pivotins à 241 livres d'amende. (11 juillet.) — Me François Rapeau, notaire royal et fermier de la terre et seigneurie de Nolay et Pruneveaux, contre François Calandre, fermier, demeurant à Rigny : rébellion contre un huissier royal. (18 avril.) — Me Alexandre Dupremierfait, procureur fiscal de Prémery, et François Chesgne, contre Edme Plastré : rixe à un dîner chez le doyen du chapitre de Prémery. (19 avril.) — Dimanche Morin le jeune, laboureur, demeurant à la Croix-aux-Chèvres, paroisse de Cervon, contre messire Pierre Baudot, prêtre, chanoine semi-prébendé du chapitre de Cervon : homicide de Dimanche Morin l'aîné, père dudit Dimanche Morin le jeune, tué d'un coup de fusil par messire Pierre Baudot, qui cherchait à écarter un chien avec le canon de son fusil. (18 juillet.) — Edme de La Barre, écuyer, seigneur de Forest, la Vernière, contre dame Anne-Rose de Raichecourt, sa belle-sœur, veuve de feu Gabriel de La Barre, chevalier, seigneur baron de Chasnay : soustraction d'effets mobiliers. (27 août.) — Noble Nicolas des Essarts, docteur en médecine, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais, contre Me Gilbert Vialet, seigneur de la Forest, conseiller du roi en ses conseils, président-trésorier de France en la généralité de Moulins : vol de titres et papiers. (4 septembre.) — Me Jean Millet, marchand, demeurant au bourg de Châtillon-en-Bazois, contre Jean Clerc, valet de Pierre Charleuf, fils de feu Germain Charleuf, demeurant au domaine du Mousseaux,

paroisse de Sozay : rébellion contre un huissier au duché du Nivernais. (19 septembre.) — Les religieux de la Chartreuse de Bellary contre Esme de La Barre, écuyer, sieur de Chasnay et la Vermière : rébellion contre un huissier royal au sujet de l'étrousse de la dîme de la paroisse Chasnay, dont les Chartreux étaient possesseurs de vingt-sept portions de vingt-huit, les vingt-huit faisant le tout. (26 septembre.) — Les Carmes-Déchaussés de la ville de Nevers contre messire Jean Pernin, curé de Saint-Ouën, Gilbert Cacadier, marchand, et Françoise Pernin, sa femme : rébellion contre un huissier royal. (1er octobre.) — Anthoine de Barnault, écuyer, seigneur de Guipy, contre François Comaille, sieur de Fontenelle, et demoiselle Françoise Goby, sa femme : rébellion contre un sergent royal. (6 octobre.) — Gédéon Ballon, apothicaire à La Charité, contre Léonard Beauregnault, laboureur, demeurant au village de Sainte-Camille : rébellion contre un sergent royal. (26 octobre.) — François de Faubert, écuyer, seigneur de Montpetit, contre le sieur Bernard, prévôt des maréchaux de La Charité, Jean Save, bailli de Châtillon-en-Bazois, Jean Lhéritier, dit la Forest, et autres complices : pillage et violences au château de Montpetit. (10 décembre). — Me Philibert Roux, écuyer, seigneur de Sallay, conseiller du roi, président-trésorier général de France en la généralité de Moulins, demeurant à Nevers, contre messire Michel Clément, prêtre, curé de Dun-les-Places : rébellion, sonnement de cloche et émotion populaire contre un huissier royal. (15 décembre.) — Jeanne Bardon, femme d'Etienne Laforest, marchand drapier à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Antoine Niquet, fils de Jean Niquet, aussi drapier de ladite ville : rixe. (20 décembre.)

B. 60. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 266 pièces papier, 2 pièces imprimées.

1669. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Edme de La Barre, écuyer, sieur de la Forest, la Vernière, les Nouettes, et baron de Chasnay, contre Edme-Jean de Rozel, écuyer, seigneur de Maltrace : provocation en duel. Edme de La Barre ayant fait désarmer un homme du sieur de Rozel qui chassait sur ses terres, de Rozel, n'ayant pu faire rendre le fusil enlevé, s'écria : « Sy tu es homme d'honneur, tu dois t'écarter et venir à cent pas d'icy, où nous nous couperons la gorge, sinon je publieray partout que tu n'es qu'un lasche. Je n'ay rien à perdre. » De La Barre ayant répondu qu'il n'acceptait point le duel, puisqu'il était défendu par la déclaration du roi, que d'ailleurs « ledict de Roze estoit son subject justiciable et bourdelier », celui-ci repartit : « Je me moque des ordonnances. Je n'ay rien à perdre, tu n'as qu'à venir à cent pas d'icy et me suivre. » Ce qu'il réitéra à plusieurs fois, disant : « Viens, viens, nous nous coupperons la gorge. » (16 janvier.) — Me Mathieu Legoube, maître chirurgien, demeurant à Prémery, contre Louis et Jean Pouton, demeurant à Prémery : rébellion contre un huissier royal. (21 janvier.) — Henry de Bonnay, écuyer, seigneur de la Vanière, demeurant à Château-Renard, contre le sieur de Villaines, seigneur de la Croix et ses domestiques : voies de fait contre le sieur de Bonnay, qui avait été chez le sieur de Villaines pour se plaindre d'une usurpation de domaine, et que celui-ci voulait brûler : « et en mesme temps [le sieur de Villaines] appella ses domestiques auxquels il cria : « Aux armes ! et qu'on m'apporte de la paille ? Il fault que je fasse brusler le sieur de Bonnay dans ma maison. » Après quoy le nommé La Marche, son vallet, avec un aultre qu'il appelle son tireur et autres ses domestiques jusques au nombre de cinq ou six, armez de fusilz et de broches, entrèrent dans la chambre comme aussy une servante qui apportoit du chanvre et de la paille audict sieur de La Croix et se mirent en estat d'exécuter sur la personne dudict sieur de Bonnay le mauvois et pernicieux dessein dudict sieur de La Croix, leur maistre. » (8 février.) — François d'Estut, seigneur de Chassy, Guy d'Estut, seigneur de l'Allemande, et Edme d'Estut, seigneur de Prémaison, ses frères, contre Philibert de Sauvage, seigneur de Montbaron, leur beau-frère, mari de demoiselle Edmée-Françoise d'Estut, leur sœur, François de Sauvage, sieur de Pouilly, et Alexandre de Sauvage dit Saint-Thibault, ses frères : provocation en duel, menaces, extorsion de signature, tant à Chassy qu'au château de Saint-Père, advenu auxdicts d'Estut par le décès de Louis d'Estut, leur oncle, dans ledict château de Saint-Père « quelque peu de temps après que lesdictz d'Estut et Prémaison, son frère, furent entrés dans leur chambre, ledict d'Estut ouyt que ledict Sauvage dit audict Pouilly en se sousriant : « Le jeanfoutre ne sçayt pas lire. » Ce que ledict d'Estut ne comprit pas à l'heure mesme ; mais le lendemain matin, ayant veu sur la table de sa chambre et sur la porte d'icelle la forme d'une teste d'homme avecq de longues cornes et au bas escript ces mots, le tout avec du charbon : « Ce sont icy les armes de Guy d'Estut », il jugea que lesdictz Sauvage et Pouilly avoient le soir entendu parler dudict escript » : rixe dans laquelle le sieur de Pouilly

fut tué d'un coup de feu. (22 mars.) — Messire Louis de Bourbon, comte de Busset, contre le sieur de Bar : soustraction d'objets mobiliers après le décès des père et mère du comte de Busset. (22 mars.) — Honorable homme Jean Paupert, demeurant en la ville de Saint-Quentin en Picardie, contre le sieur de Barnault, écuyer, seigneur de Guipy : rébellion contre un huissier royal. (27 mars.) — Mᵉ Jean Grosset, marchand, demeurant au bourg d'Aubigny-sur-Loire, contre Mᵉ Jean Guillier, sergent royal à Nevers : violences. (11 avril.) — Noble Antoine Alixand, conseiller du roi au présidial, contre noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant-assesseur audict bailliage, qui lui avait « fait la nique et plusieurs morgues » sous la halle de Saint-Pierre-le-Moûtier « et se seroit escrié à trois différentes fois que ledict Alixand estoit un fol et un coquin. » (11 avril.) — Jean Minard, meunier du sieur d'Aignon, contre Jean Terrelon : vol d'un cheval. (25 avril.) Sentence condamnant Terrelon au bannissement pour cinq ans du ressort du présidial. (29 juin.) — François Jonnau, maçon, demeurant en la ville de Prémery, contre François Chevalier, Mathias Legoule et autres : vol. (7 mai.) — Mᵉ Simon Cassiat, procureur fiscal en la châtellenie de La Marche, demeurant en la paroisse de Champvoux, et Etienne Cassiat, son fils, contre François Challudet, frère du sieur de La Maisonfort, et François Narbouton, hôtelier à Chaulgne : rixe. (11 juin.) — Gilbert Jouvet, sabotier de la paroisse de Savigny-sur-Canne, contre messire Noël de Raimbault, seigneur, prieur du prieuré de Saint-Honoré : rébellion contre un huissier royal. (29 juillet.) — François Delaproye, marchand fermier des fermes de la terre d'Ougny, contre Charles de Sénevoy, écuyer, seigneur de Ballot et d'Ougny : arrestation et violences. (5 septembre.) — Gilbert Fauconnier, marchand, contre Jacques de Villaines, écuyer, seigneur de la Croix : rébellion contre un sergent royal. (9 octobre.) — Nicolas Vigneron, sieur de Champchéru, demeurant à Nevers, au nom de messire Edouard Valot, évêque de Nevers, conseiller du roi en ses conseils, contre Charles de Chéry, seigneur de Neuvy : injures et menaces. (17 octobre.) — Mᵉ Gilbert Morin, marchand au lieu du Poids-de-Fer, contre Pierre et Samuel Bogne frères : porcs tués à coups de fusil. (23 octobre.) — Mᵉ Jean David, sieur de Paraize, contre Gabriel Rodille et Françoise Gueneau, sa femme : rébellion. (3 novembre.) — Messire François Sallonnyer du Péron, prêtre, curé de Château-Chinon, et Vincent Horcet, prêtre, vicaire dudit Château-Chinon, contre Philippe de Vallery, prêtre, et deux de ses frères : violences et voies de fait à l'église. François Sallonnyer et Vincent Horcet étant à l'église le matin du 15 novembre, pour y faire les fonctions curiales, « le nommé Philippe de Vallery, se disant prestre, assisté de deux de ses frères, munis de bastons, seroient entrés en ladicte église et de là passés dans le cœur ; ledict Philippe de Vallery se seroit advancé dans la sacristie et sesdicts frères, munis comme dessus, seroient restés à la porte de ladicte sacristie, lequel Philippe de Vallery, ayant rencontré les suppliants (Sallonnyer et Horcet), qui se disposoient à dire la sainte messe, et particulièrement ledict Horcet, vicaire, qui estoit revêtu de tous les habits sacerdotaux, prest à sortir de ladicte sacristie pour la célébrer, le peuple estant assemblé pour l'entendre, il auroit voulu se rendre maistre de ladicte sacristie ; et, pour cet effect, usé de mainmise, ayant arraché par force et violence la chazuble audict Horcet. A quoy les supplians s'estant voulu opposer, incontinent les frères dudict Philippe de Vallery seroient entrés dans ladicte sacristie, munis comme dessus, et, exécutans leurs mauvais desseins, de propos délibéré, se seroient tous jettés sur les supplians pour les obliger de sortir de ladicte sacristie, les auroient exceddés et maltraités. » (18 novembre.) — Jean Boguet dit Grosjean et Etienne Dachez, habitants de la paroisse de Saint-Honoré, contre Mᵉ Noël de Raimbault, prieur dudit lieu : violences par messire Noël de Raimbault, qui avait emmené Daschez chez lui pour lui faire jouer du hautbois et voulait le forcer à boire. (1ᵉʳ décembre.) — Michel Lefebvre, tailleur d'habits, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, et Elisabeth Colin, sa femme, contre Edmée Colin, sa tante : rixe et coups de poing. (4 décembre.)

B. 61. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 231 pièces papier, 1 pièce imprimée.

1670. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Frère Jean de Cocquéber de Réveillon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur, commandeur du Saulsoy, Biches et Champallement, demeurant à Paris, contre Charles Paillard, marchand, et Joseph Bardin, chirurgien, demeurant à Champallement : rébellion contre un huissier royal. (10 janvier.) — François Demarienne, sellier, demeurant à Prémery, contre Blaize de Saint-Liger, cordonnier, et Mathieu, son fils : querelle. (4 février.) — Maître Jacques Serchant, curé de Magny-Lormes, contre Sébastienne Pernier et Léonard Bonoron, son fils, Pierre Grosjean, juge de Lormes, et Jean Grosjean, son fils : trouble apporté dans l'exer-

cice des fonctions curiales de Mᵉ Jacques Serchant à la suite de ses prônes. (11 février.) — Antoine Mazilier, garçon de poste à Chantenay, contre Jean Delafond, fils de Mᵉ Claude Delafond, chevaucheur d'écurie de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : violences et coups de fouet. (11 mai.) — Messire Paul Millin, prêtre, curé de Guipy, contre François du Pré, seigneur de Guipy-à-la-part-du-Pré : insultes et violences, menaces de coups de bâton aux paroissiens de Guipy s'ils payaient les droits curiaux à leur curé. (16 mai.) — François Darmoy, marchand, demeurant à La Charité, contre Marie Aulard, femme de Mary Almain, Jean Jullien, menuisier, et Etienne Fiteau : rébellion contre un huissier royal qui voulait saisir la vendange provenant des vignes de feu messire Jacques Radureau, curé de Sainte-Croix de La Charité, consistant en huit ou neuf poinçons de vin embarqués dans un bateau au port de Charenton, paroisse de Pouilly-sur-Loire. (20 mai.) — Honorable homme Jean Faulconnet, notaire royal, demeurant en la paroisse de Lamenay, et François Garreau, sergent royal, contre Jean Lourdin, Guillot et Moulelon, son beau-frère : rixe sur le grand chemin. (27 mai.) — Edme d'Estut, écuyer, seigneur de Prémaison, contre Alexandre de Sauvage dit Saint-Thibault : guet-apens, coup de pistolet tiré au sieur de Prémaison sur le grand chemin de Vignol à Challement. (8 juin.) — Nicolas Richard, marchand, bourgeois de la ville de Paris, contre Mathieu Noleau et François Martin, voituriers par eau de Decize : rébellion contre un huissier royal. (13 juin.) — Noble Charles Vyau, avocat en Parlement, contre Claude Guillaume, marchand tanneur à Saint-Pierre-le-Moûtier : menaces contre un pâtre du domaine de Moiry, en la paroisse de Saint-Parize, appartenant au sieur Vyau, qui gardait un étalon du roi et les cavales de son maître. (15 juin.) — Mᵉ Claude Delafond, chevaucher d'écurie, tenant la poste de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jeanne Morin, femme de François Brenot, demeurant au village de Fontailler : violences. (27 juin.) — Noble Antoine Alixand, conseiller au présidial, contre dame Jacqueline Thibault, femme de Mᵉ Pierre Ferré, procureur : Anthoine Alixand causant dans la rue en nombreuse compagnie, « la femme de Mᵉ Pierre Ferré, procureur en ce siége, se seroit mize à la fenestre et, sans aucune provocation, elle auroit traité ledict sieur Alixand de fol et que sa fille valloit mieux mille fois que luy. A laquelle il auroit seullement respondu, le chapeau à la main : « Madame, je suis vostre serviteur. » (3 juillet.) — Dame Jacqueline Thibault, femme de Mᵉ Pierre Ferré, procureur, contre noble Antoine Alixand, conseiller au présidial : médisances contre Anne Coffignal, fille de la dame Ferré et de feu Antoine Coffignal, sieur de Morinval, son premier mari, que le sieur Alixand accusait de lui avoir volé des gants à frange de soie. (5 juillet.) — Le juge de Rouy contre Mercure Ferré, poudrier, demeurant audit lieu : homicide par imprudence de Gilbert Perruchot, dans une battue contre les loups : « Sur les ordres.... donnés en plusieurs lieux.... de faire des chasses générales aux loups, il fut enjoinct aux habitans dudict bourg de Rouy de s'assembler pour faire ladicte chasse dans les bois dudict lieu de Rouy, ainsy qu'ils auroient faict, au nombre de plus de cinquante .. et seroient tous partis environ le dix-septième dudict mois de mars pour cet effect, soubs la conduite du sieur de Trougny, dont plusieurs avoient des fusils pour pouvoir tirer, et les autres estoient employés aux battues dans lesdictz bois. » Mercure Ferré, « quy avoit un fuzil, estant advancé dans lesdictz bois, auroit eu occasion de tirer jusques à trois diverses fois sur un loup, et, s'estant mis en debvoir de ce faire, son fusil auroit manqué à trois diverses fois ; ce quy fit que tenant son fuzil sur ses bras, et recommodant la pierre, d'iceluy, qu'il croyait estre la seulle cause de ce qu'il avoit manqué diverses fois.... pendant ce temps son fuzil auroit lasché et le coup auroit donné à travers le corps du nommé Gilbert Perruchot, domestique de François Denis, laboureur, dont il seroit mort une heure après. » (8 juillet.) Lettres de rémission. — Messire François Chauveau, prêtre, curé de Chitry-les-Mines, contre Mᵉ Jean Gilloton, marchand de bois, et ses domestiques : guet-apens contre Mᵉ François Chauveau au domicile de Gilloton, qui l'avait invité à rester à coucher : vol, enlèvement de billets souscrits par Gilloton. (14 juillet.) — Mᵉ Gilbert Durand, sieur des Bâtonnières, demeurant en sa maison des Verrons, paroisse de Neuvy-le-Barrois, contre Mᵉ Claude Duret, prévôt de Sancoins, et Renée Lepelletier, sa femme : rébellion contre un huissier royal. (1ᵉʳ août.) — Messire Claude Rémouillon, prêtre, curé du Chautay, contre la femme de Jehan Parizet : injures, coups de bâton et de pierres. (7 septembre.) — Messire Jean Arquier, prêtre, curé de Lichy, contre messire Eustache de Lichy, écuyer, seigneur dudit lieu, et Jehan de Lichy, écuyer, seigneur des Vigneaux et Grandchamp : rébellion contre un sergent royal. (25 septembre.) — Léonard Bondoux, vigneron, demeurant au village de Mont-en-Gènevray, et Françoise Rollin, sa femme, contre Etienne Lardy, manœuvre, demeurant audit Mont, Esmée Darcy, sa femme, et François Lardy,

son fils : rixe et coups de bâton. (26 septembre.) — Pierre Chambon, Edme Rousseau dit Bizot, Lucas Moireau, Claude Chambon et Simon Chaumerot, vignerons de la paroisse de la Montagne, contre Baltazar de Bonny, écuyer, seigneur du Fourviel, Tallon et autres lieux, demoiselle Anne de Testefort, sa femme, le sieur d'Estut, son gendre, Pierre Sallé et Charles Chevalier, leurs domestiques : arrestation à main armée dans l'église de la Montagne par lesdits de Bonny et autres, du nommé Jean Gault : coups et mauvais traitements envers le même, rixe dans le cimetière, où la dame de Bonny fut blessée à la tête. (7 octobre.) — Charles de Chéry, écuyer, seigneur de Neuvy, Oulon, la Loge, Sichamps et autres lieux, contre Léonard de Corvol, sieur du Montas, Robert Blondeau, chirurgien, demeurant à Prémery et fermier de l'évêque de Nevers, et Eustache Lasne, du même lieu : injures et menaces. (26 octobre) — Messire Claude Vaucoret, prêtre, curé de Planchez, conseiller et aumônier de mesdames les comtesses de Carignan et de Nemours, dames comtesses de Château-Chinon, contre Claude Ballivet, marchand : usurpation de biens. (8 novembre.) — Pierre Potier, journalier, demeurant à Sancoins, contre Pierre Becquas dit le Munet, et Gilbert Bordereul : rixe et coups de bâton. (18 novembre.) — Me Pierre Bergeron, procureur du roi en la prévôté de Sancoins, contre Pierre Becquas dit le Munet : fermeture des portes de la ville de Sancoins le dimanche pendant la messe par ledit Becquas, qui voulait être payé « du droit des garçons » ou droit de mariage » un par homme qui était à la messe : injures. (23 novembre.)

B. 62. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 239 pièces papier.

1671. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Pierre Veron, serrurier en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Petit, serrurier : rixe. (8 janvier.) — Philibert de Sauvage, écuyer, sieur de Montbaron, et honorable homme Jean Baudot, marchand, demeurant à Mont-Louis et Saint-Thibault, en la paroisse de Nuars, contre Pierre Millard, huissier royal, Claude Chaullot et Jean Legris : violences et injures. (15 janvier.) — Jeanne Guillin, veuve de Me Joseph Noël, vivant notaire royal à Nevers, contre Me Charles Regnault, praticien, demeurant audit Nevers : débauche et grossesse. (24 janvier.) — Gervais Mazuel, marchand à Château-Chinon, contre Sébastien Marotte, François Mongin, Claude Bazot, fils de feu Etienne Bazot, et Pierre Guillaume, tous drapiers, demeurant audit Château-Chinon : injures et violences aux foires de Bourbon, au mois d'octobre précédent, de Montigny-sur-Canne le 13 du même mois, de Saint-Saulge le 11 novembre, et ailleurs. (16 janvier.) — Messire Edouard Valot, évêque de Nevers, conseiller du roi en ses conseils, contre Charles de Chéry, écuyer, seigneur de Neuvy : injures. (21 mars.) Sentence ordonnant que Charles de Chéry, « en nostre audience tenant nud teste et à genoux demandera pardon à Dieu, au roi et à justice et audict sieur évesque de Nevers, et déclarera à haulte et intelligible voix que brutallement, scandaleusement et contre vérité, il a appellé ledict sieur évesque voleur et tirant ; fera semblable réparation audict sieur évesque en l'église Sainct-Cire de Nevers, estant revestu de ses habits épiscopaux, en son siége épiscopal, présent le clergé de ladicte église et autres personnes qu'il plaira audict sieur évesque et à tel jour qu'il sera signiffié audict Neuvy pour faire lesdictes réparations dont les actes en seront par nous dressés : deffences audict de Neuvy de se trouver pendant cinq années en la présence dudict sieur évesque, à peine d'amende arbitraire », et le condamnant aux dépens et à 600 livres d'amende, applicable : 50 au roi, 100 audit sieur évêque, 200 au pain des prisonniers, 120 à la réfection du clocher de l'église collégiale de Notre-Dame de Saint-Pierre-le-Moûtier, 80 à la fabrique de l'église de Saint-Pierre-le-Moûtier et 50 à la fabrique de l'église Saint-Babyle de la même ville. (28 février.) — Laurent de Charry, écuyer, seigneur de la Motte-Giverdy, et Marguerite de Girard, veuve d'Eustache de Charry, en son vivant écuyer, seigneur de Savoye, contre Gilbert Gascoing, sieur de Nantin, et François Carpentier, sieur de Changy : rixe nocturne au sortir du logis de l'Image de saint Pierre, de la ville de Nevers, dans laquelle Eustache de Charry, seigneur de Savoye, fut tué de deux coups d'épée. (8 novembre 1670 — 9 avril 1671.) Lettres de rémission pour Gilbert Gascoing. — Jean Julien, menuisier à La Charité, Etienne Fiteau, voiturier par eau, Mary Almain et Marie Aulard, sa femme, contre François Daumoy, marchand en ladite ville : rébellion contre la saisie du vin des vendanges du feu curé de Sainte-Croix de La Charité. (16 avril) Sentence déboutant Daumoy de sa plainte au criminel. (11 décembre.) — Jean Bourgoing, laboureur, de la paroisse de Sémelay, et Dimanche Coujard, sa femme, contre Jean Bonneau, tanneur, de la même paroisse : injures et rixe. (12 juin.) — Noble Edouard Goussot, conseiller, lieutenant particulier au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, contre Claude et Charles Féron,

tapissiers, et Claude Paupelin, compagnon taillandier, de la même ville : tapage nocturne, coups et blessures au sieur Goussot, qui était sorti de sa maison pour les faire cesser. (10 septembre.) — Le procureur du roi contre Charles Litaud, sieur de Boisvert, et Millin dit de Marigny : dispute, rixe, coups d'épée, blessures. (12 novembre.) — Honorable homme Nicolas Robertet, marchand, hôte du logis de l'Image Notre-Dame, en la ville de La Charité, contre Jacques Dasvin, marchand, et Marie Bagnay, sa femme, de la même ville : rébellion contre un huissier royal. (14 novembre.) — Josué Guyot, écuyer, seigneur de Garembé, et Eustache Bernard, marchand gantier, demeurant à Sancoins, contre Gilles Morin, son beau-frère et sa belle-mère : rixe et voies de fait. (16 novembre.) — Antoine Gaultier, sieur de Salligny, conseiller et maître d'hôtel de Sa Majesté et commissaire ordinaire des guerres, contre Pierre Berthault, écuyer, maître d'hôtel ordinaire du roi, maréchal des batailles dans les armées de Sa Majesté, sieur de Cour-Bellault, de la religion réformée: rixe à l'Image Notre-Dame de La Charité, coups d'épée. (18 novembre.) — Eustache Le Roy, chevalier, seigneur, baron d'Allardes, contre Gabriel de Boyau, écuyer, dit le chevalier de La Colombière, et Marien de Boyau, écuyer, seigneur de Jussy : provocation, rixe et coups de pistolet au logis du Lion-d'Or, aux faubourgs de Sancoins, le 30 novembre, à la foire dudit Sancoins. (15 décembre.)

B. 63. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 262 pièces papier.

1672. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Honnête femme Perrette Duchesne, veuve de Me Révérien Michel, et honnête femme Marie Petit, femme de Me Jean Michel, bailli de Saint-Révérien, contre dom Jean Vignault, prieur claustral dudit lieu : interpellation à l'église pendant les offices. (3 janvier.) — Me Jean Micault, secrétaire de la Chambre des comptes de la ville de Nevers, greffier aux bailliage et pairie de ladite ville, contre Claude et Etienne Guitot père et fils, procureurs auxdits bailliage et pairie et en l'élection de ladite ville, et Pierre Michel, compagnon cordonnier : rixe entre lesdits Guitot et Michel, soustraction des minutes de l'information. (4 janvier.) — Pierre Berthault, écuyer, seigneur de la Cour-Bellault, maréchal des batailles des armées du roi, contre Anthoine Gaultier, écuyer, seigneur de Salligny, conseiller et maître d'hôtel du roi et commissaire de ses guerres, et Pierre Rogier, son valet : reprise d'instance, rixe entre Berthault et Gaultier, vol de l'épée de Berthault par Rogier. (18 novembre 1671.) Sentence condamnant Pierre Rogier à l'amende de 20 livres et en intérêts civils, de 300 livres solidairement avec ledit Gaultier et à la restitution des pommeau et garde d'épée d'argent appartenant audit Berthault, la lame ayant été brisée après la rixe. (7 septembre.) — Messire Nicolas de Chéry, écuyer, grand archidiacre en l'église de Nevers, contre Jean Compain, habitant de Varennes-les-Nevers : enlèvement nocturne et vol de meubles appartenant à M. de Chéry, dans un domaine situé à Cheugny, paroisse de Varennes. (28 janvier.) — Ludovic de Veilhan, chevalier, baron de Giry, demeurant en son château-fort de Giry, contre Anthoine Goux, taillandier, demeurant au bourg de Giry : rébellion contre un huissier royal. (28 janvier.) — Demoiselle Florence Arvillon, femme de Me Pierre de Bazelle, avocat au présidial, contre son mari : injures et coups. (1er mars.) — Dame Louise d'Ancienville, marquise d'Epoisses, comtesse des Bordes, demeurant en son hôtel des Bordes, paroisse d'Urzy, contre les habitants de Saint-Martin-d'Heuille: dégâts dans les bois. (6 avril.) — Honorable homme Ambroise Rousseau, marchand, demeurant à Selins, paroisse de Bazolle, agent des affaires des seigneur et dame de Châtillon-en-Bazois en cette terre, contre Me Jean Save, bailli dudit Châtillon : enlèvement d'un cheval du château de Châtillon par le sieur Save et trois assistants, « disant qu'ils romproyent les portes du chasteau et emporteroyent les meubles s'ils n'estoyent payez. » (24 avril.) — Marie de La Bertauche, veuve de Samuel Bougne, Samuel Bougne, son fils, marchand, Pierre Bougne, son petit-fils, écolier de la religion réformée, Jeanne Bougne, veuve de Noël Tallebart, vivant capitaine des gabelles de France, aussi fille de ladite de La Bertauche, de la religion catholique, tous demeurant au village d'Aubigny-sur-Loire, paroisse de Marseille-les-Aubigny, contre Guillemette Leperseur, femme de Jean Grosset, marchand audit lieu, la veuve Bouchard et la veuve Denisot: rixe entre Jeanne Bougne et Guillemette Leperseur au sortir de la messe de la chapelle du prieuré d'Aubigny, puis entre ladite Leperseur et Marie de La Bertauche: insultes. (27 avril.) — François Moireau, boulanger et pâtissier en la ville de Château-Chinon, contre Me Jean Junet, avocat, demeurant en ladite ville: injures et violences. (6 juin.) — Noble Pierre Pitoys, seigneur de Quincize et Estoulle, bailli de Château-Chinon, contre Me Paul Duval, commis à la recette des deniers du grenier à sel dudit Château-

Chinon : rixe au sujet de la réclamation par le sieur Pitoys du payement de ses gages de l'office de collecteur ancien au grenier à sel de Château-Chinon : « ledict Duval auroit dict qu'il n'en feroit rien et ensuite de ce, auroit tiré une bayonnette de sa poche, laquelle il auroit présentée audit sieur Pitoys, ce que voyant, ledict sieur Pitoys estant tout prest de luy, il luy auroit saisi le bras droict dont il la tenoit et ensuitte l'auroict poulsé contre ung lict où il luy tenoit les bras saisy ; et, ayant appellé du secours, ledict Duval, par ung effort qu'il auroit faict, auroit remis sa bayonnette en sa pauchette. Et ensuitte de ce, René Huet et ung de ses enfens ou domestiques seroient entrés en la chambre dudict Duval, ce que voyant, ledict sieur Pitoys luy auroit dict de luy prester main-forte pour oster la bayonnette audict Duval dont il l'auroit voulu tué, laquelle il avoit remise en sadicte pauchette ; ensuite de quoy ledict René se seroit approché desdicts sieurs Pitoys et Duval, il auroit saisy ledict Duval pour l'empescher du mal qu'il auroit faict de sadicte bayonnette et, ayant laissé ledict Duval libre, il se seroit saisy d'ung chandelier de cuivre dont il se seroit mis en estat, le bras levé, de frapper ledict sieur Pitoys sy ledict Huet ne l'eust saisy. » (7 juin.) — Messire Audebert Almain, prêtre, curé de Chasnay, contre messire Jean Courtois, prêtre, ses père et mère et beau-frère, Jacques, Charles et Etienne Marandat : simonie pour avoir la cure de Chasnay, vacante par la mort du curé Marandat. (1er juillet). — Le procureur du roi au présidial contre François Coussonnot, vagabond : vol d'une pièce de basin à un marchand qui avait étalé sous la halle de Chantenay. (1er juillet.) Sentence condamnant Coussonnot à être fouetté par les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier et flétri par l'exécuteur de la haute justice, et banni à perpétuité du ressort du présidial. (4 août.) — Me Claude Duret, président, prévôt de Sancoins, juge civil et criminel audit lieu et de police, contre Jean Gerbeau, huissier audiencier en ladite prévôté, qui avait dit en pleine rue que Mr Claude Duret était « un volleur, un chetif homme, un affronteur ». (18 juillet.) — Marie Guitot, fille de Claude Guitot, avocat en Parlement et au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, contre Claudine Collas, femme de Philippe Raisin, laboureur, demeurant à Montigny-aux-Amognes : injures. (10 août.) — Messire Michel de Chéry, chanoine, trésorier en l'église cathédrale Saint-Cyr de Nevers, prieur commendataire de Saint-Révérien, contre Toussaint Dameron, cabaretier, demeurant audit lieu : destruction à coups de fusil des pigeons du sieur de Chéry. (16 août.) — Jean Jau, vigneron, demeurant en la paroisse de Gimouille, contre Me Léonard Paillard, sieur de Fertotot, et Jean Magnen, son serviteur : rixe. (18 août.) — Me Pierre de Bazelle, seigneur de Buy, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Regnier, laboureur au village de Buy : menaces de mort et injures. (17 août.) — Toussaint Dameron, hôtelier à Saint-Révérien, contre messire Michel de Chery, prieur de Saint-Révérien : enlèvement d'un fusil, rixe. (22 août.) — Anthoine Siron, marchand voiturier par eau et pêcheur sur la rivière d'Allier, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais, contre Louis Martin, vigneron du village de Chambon, paroisse de Livry : vol. (24 août.) — Messire Jean de Monlevrain, bachelier en théologie, archiprêtre de Corbigny, curé de la ville de Lormes, contre Me Jean Delagrange, bailli de Lormes, sa femme, Me Barthélemy Régnault, fabricien, et autres : désordres et injures dans l'église, à l'occasion de l'enterrement de Me François Joffriot, vivant prêtre, vicaire de Lormes. (27 août.) — Jeanne de Pardieu, femme de Jean Chambige, boulanger et pâtissier, demeurant au bourg de Magny, et Claude Chambige, sa fille, contre Léonard Poubeau, tisserand en toile audit Magny, la femme du nommé Merlin, hôtelier, et autres : injures et rixe. (25 août.) — Les religieuses de l'abbaye de Sainte-Claire de Moulins-en-Bourbonnais contre Claude, valet du sieur d'Escorailles de La Barre : coups de bâton à la sœur quêteuse. (26 octobre.) — Georges Gaulme, garçon de poste, demeurant chez Me Claude Delafond, chevaucheur d'écurie, tenant la poste de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michel Challot, garçon de la poste de Magny, et François Legardo, garçon de la poste de Villards : rixe nocturne sur la grande route. (30 décembre.)

B. 64. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 51 pièces papier.

1673. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Etienne Génin, conseiller du roi, président en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins-en-Bourbonnais, contre Pierre Neyrat : faux. (6 février.) — Me Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial, contre Me Marin Pousson, sieur de Champandu : dévastation de bois. (24 mars.) — Dame Marie Michel, veuve de Me Florimond Jandot, vivant procureur au présidial, contre Jacquette Davault, femme de Pasquet Guillemain, laboureur, et Marguerite, sa fille, femme de Mathieu Meullet, demeurant au village de Dhéré,

paroisse de Langeron : injures et violences. (19 août.) — Mᵉ Jean Bourdoiseau, conseiller au présidial, et messire Philibert Bully, prêtre, curé de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Françoise Girard, femme de Pierre Chaussay, coutelier à Saint-Pierre-le-Moûtier : injures, coups de pierre. (20 avril.) — Pierre Thevenet, marchand, demeurant à Charrin, contre Jean Langlois dit la Prévostière, marchand de bois, demeurant audit Charrin : rixe au retour de la foire de la Saint-Georges à Gannat-sur-Loire. (28 avril.) — Dame Marie Sallonnyer de Pouilly, femme de messire Jean de Rochefort d'Ally, seigneur, comte de Saint-Vidal, baron de Jozerand, demeurant au château et paroisse dudit Jozerand, héritière de demoiselle Marie Margat, sa mère, et créancière de l'hérédité de François Sallonnyer, seigneur de Pouilly, son père, contre des habitants de la ville de Nevers qui s'étaient emparés des papiers de ladite succession abandonnés par demoiselle Hélène Marchand, veuve dudit sieur Sallonnyer, en quittant Nevers. (15 juin.) — Mᵉ Edme Leclerc, secrétaire de la feue reine mère du roi, demeurant à Coulanges-les-Vineuses, et demoiselle Léonarde Pilleron, sa femme, contre Mᵉ Sébastien Pilleron, praticien, Anne Pilleron, veuve de Mᵉ Claude Michel, et Jeanne Pilleron, sa sœur, neveu et nièces de ladite Léonarde Pilleron : coups de bâton. (17 octobre.)

B. 65. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 40 pièces papier.

1674. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Marie Very, veuve d'honorable homme Clément Taillefert, vivant maître boulanger et pâtissier en la ville de Nevers, cessionnaire de Jeanne Béraudat, veuve de Jean Théveneau, laboureur, demeurant en la justice de Précy, contre Jean Caffard et Jean de Lestang : assassinat dudit Jean Théveneau. (3 mars.) — Mᵉ Etienne Vyau, sieur de l'Isle, conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage et présidial, demeurant au lieu de la Garde, paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Moreau, laboureur au village de Barge, paroisse de Magny : rébellion. (18 mai.)

B. 66. (Liasse.) — 124 pièces papier, 1 pièce imprimée.

1672-1675. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ François-Eléonor Bezave, conseiller du roi, président et commissaire examinateur en l'élection de Château-Chinon, et Isaac Etignard, conseiller et contrôleur en ladite élection, contre Claude Lemaistre, greffier en ladite élection, et Claude Pétot, collecteur des tailles : falsification des rôles et malversations. (18 décembre 1672.) — Émeute à Château-Chinon pour délivrer Claude Lemaistre de prison : Jean-Anne Huet, sergent au comté de Château-Chinon, dépose qu'ayant emprisonné Claude Lemaistre, « estant dehors de la prison, rencontra en la rue Lazare Lemaistre, frère dudict Claude, l'espée soubs le bras, assisté de François Moireau, praticien, et parlant aveq lesdictz Lazare Lemaistre et Moireau, Jean Pétot ayant le fuzil sur l'espaulle, aborda luy déposant et luy dict : « Mort-Dieu ! s'il ne fault que cent hommes pour mettre hors des prisons Claude Lemaistre, je les trouverai. » Pétot se retira chez soy, et luy, déposant, continuant son chemain pour ce (*sic*) rendre en sa maison, vid ledict Pétot revenir à luy déposant le mesme fuzil sur l'espaulle, accompagné de nombre d'habitans..... et comme luy, déposant, apréhendoit qu'ils ne vinssent à luy à cause de l'emprisonnement de Claude Lemaistre, il entra en la maison du sieur bailly Pitoys. La porte de la rue fermée, ouyt Pétot dire en ces mots : « Mort-Dieu ! Bougre de bailly, sors ! » ce qu'il réitéra plusieurs fois. De ladicte maison furent en ladicte conciergerie, et ouyt qu'on faisoit esfort à la porte pour la rompre. Et pendant le grand bruict remarqua la voix de Clément Breton, drapier, qui disoit en ces mots : « Courage, enfans, courage... » Et Junet dict : « Greslés ! Greslés ! » En mesme temps fut tiré dans les vitres de la chambre haulte dudict sieur bailly Pitoys cinq ou six coups de fuzils et pistollets, les vitres furent rompues et mises en pièces. » Un autre témoin entendit l'un des émeutiers dire : « Le père du bailly estoit un Vaudois, et luy en est aussy un. » Dans le désordre, Jean Bazot, archer de la maréchaussée, l'un des émeutiers, est tué d'une balle tirée de la maison de Pierre Pitoys, et Claude Pétot blessé d'un coup de feu. Sentence déclarant Claude Pétot l'auteur de la sédition du 30 janvier 1673; le condamnant à être livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice « pour la corde au col, la torche au poing, nud en chemise, déclarer au devant la principale église dudict Chasteau-Chignon et de la conciergerie dudict lieu, que témérairement et malicieusement il a commis ceste action, en demande pardon à Dieu, au roy, à justice, à mesdames les princesses et audict sieur Pitoys, son juge », et aux galères pour neuf ans; autres condamnations au bannissement pour cinq et trois ans du ressort du présidial et à diverses amendes. (8 mai 1675.)

B. 67. (Liasse). — 2 pièces parchemin, 156 pièces papier.

1675. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ Jean Save, bailli de Châtillon-en-Bazois, contre Mᵉ Robert Bernard, lieutenant au bailliage dudit Châtillon, et Jacques Pinette, notaire royal, demeurant à Moulins-Engibert : rixe à l'audience. (15 janvier.) — René Jault, marchand, demeurant en la paroisse de Fléty, contre Adrien Houdelet, marchand, demeurant à Lanty : vol de bois. (2 juin.) — Marie de Foucarde, veuve de Mᵉ André Hastin, vivant procureur au baillage d'Herry, y demeurant, contre François Lasnier, François Parait, François et Jacques Jougand, Philippe Picot et son frère, François Rebou et autres jeunes gens de Pouilly : rixe le soir d'une noce, où les jeunes gens réclamaient le payement de leurs « droicts de basoches » ; coups ayant causé la mort dudit feu Mᵉ André Hastin. (12 juillet.) — Mᵉ François Delagrange, avocat en Parlement et capitaine des garçons de la ville de Lormes, et honorable Pierre Maillot, lieutenant desdits garçons, contre Léonard Paillet, drapier, Claude Paillet, sergent royal, Jean Paillet, leur frère, et Pierre Potin : rixe au sortir du cabaret, où les garçons avaient été boire l'argent qui leur avait été donné par le sieur de Coulon à l'occasion de son mariage. (29 juillet.) — Demoiselle Jeanne Neiret, veuve de feu François Blanchard, sieur de Sevolle, contre Gabriel Delouche dit Peumoret, qui « avoit jetté du fient d'homme » au visage de ladite demoiselle. (2 août.) — Mᵉ Louis Beaufils, prêtre, demeurant à Murlin, contre Mᵉ Pierre Bonnerot, prêtre, curé de La Celle-sur-Nièvre, François Dorlet et Pierre Delaproye, laboureurs audit lieu : rixe dans le prieuré de la Celle-sur-Nièvre. (9 août) — Messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Grenan, Poisson, Chaillant, la Cave et autres lieux, demeurant en la ville de Nevers, héritier de feu révérend Père en Dieu messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, contre honorable homme Claude Merlin, marchand demeurant à Prémery : rébellion contre un huissier royal. (27 août.) — Mᵉ Philippe Chardé, maître faïencier, demeurant à Nevers, près la porte de Loire, contre Louis Barleuf, l'un de ses apprentis : homicide par imprudence de Jean le Lorrain, autre apprenti. Lettres de rémission. (Septembre.) — Charles de Las, écuyer, seigneur de Valotte, contre François Guérin, vigneron, demeurant à Sémelins : dévastation de bois (15 novembre.) — Noble Guillaume Cuvellier, docteur en médecine, mari de dame Françoise Pierrat, demeurant en la ville de La Charité, et demoiselle Clémence Pierrat, veuve de feu Gabriel de Boyau, vivant écuyer, sieur de Villemont, brigadier d'une compagnie de gardes-du-corps, demeurant à Pouilly, lesdites Pierrat, héritières de feu dame Jeanne Caffard, leur mère, contre honorable homme François Joully, sieur de la Groselière, et dame Marguerite Pierrat, sa femme, Pierre Joully, leur fils, et Anne Joully, leur fille, demeurant à La Charité : rébellion contre un huissier royal. (12 décembre.) — Mᵉ Charles Vyau, sieur de la Garde, lieutenant assesseur civil et criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Toussaint Lejay, procureur : injures sous la halle de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (27 décembre.) — François Desmazes, concierge des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Lavallée, cavalier : coups de sabre. (30 décembre.)

B. 68. (Liasse.) — 121 pièces papier.

1676. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ Étienne du Tillois, intendant du duc de Nevers, contre Jean-Baptiste Lacombe, dit la Fortune, natif de Chambéry, son domestique : vol de huit cents livres. (11 janvier.) Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. (16 juillet.) — Edme de La Barre, chevalier, seigneur, baron de Chasnay, Forest et la Vernière, demeurant en son château de la Vernière, paroisse de Chasnay, contre Pierre Billou et Pierre Rousset, laboureurs, demeurant au village de la Minière, paroisse de Vérot : rébellion contre un huissier royal. (17 janvier.) — Mᵉ François Pinet, bourgeois de la ville de Nevers, accenseur de la terre du Chautay, du fourneau dudit lieu et de celui de La Guerche, contre Jacques Fresne, marchand, demeurant à Cuffy: vol de charbon, débauchage d'ouvriers des fourneaux, pêche et vol de poisson de l'étang Pougard, au Chautay. (4 février.) — Jean Collas, sabotier, demeurant en la paroisse d'Ougny, et Jeanne Denisot, sa femme, contre Mᵉ Étienne Roy, notaire, demeurant à Cuy, paroisse de Chougny, et autres : invasion à main armée du domicile des époux Collas, rixe, blessures. (15 février.) — Mathieu Girard, marchand, demeurant à Chitry-les-Mines, adjudicataire par bail judiciaire du fief, terre, justice et seigneurie de Crény, situé en la paroisse d'Épiry, saisi à la requête de Claude Carpentier, écuyer, seigneur de la Tuillerie, sur Claude de Barraud, écuyer, seigneur du Fay et de Crény, contre Jean de Barraud, seigneur de Crény, Charles de Barraud, écuyer, seigneur des Iles, son frère, demoiselle Gerbault, femme dudit Claude de

Barraud, seigneur de Fay, leur belle-sœur, Nicolas Tallois, leur métayer, et autres : rébellion. (22 février.) — Nicolas Robertet, maître du logis de l'Image Notre-Dame, à La Charité, contre « certains quidams » : vol de titres et papiers. (11 mai.) — Frère Nicolas Danly, prêtre, religieux de l'ordre de Cîteaux, bachelier en théologie de la faculté de Paris, confesseur et directeur de l'abbaye de Notre-Dame de Réconfort, contre le sieur Barce, greffier de Tannay : calomnies au sujet d'une fille habillée en homme qui aurait travaillé comme jardinier à l'abbaye du Réconfort. (18 juin.) — Jeanne-Esther Delachaize, femme de Noël Bailly, vitrier à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michel Lefebvre, tailleur d'habits en ladite ville, et Élisabeth Collin, sa femme : rixe. (26 juin.) — Jean Fauleau, marchand chaudronnier, demeurant à Clamecy, contre Jean-Denis Vernanton et sa femme, vignerons du village de Saligny, paroisse d'Amazy : rébellion. (22 août.) — Françoise Ravary, demeurant à Creulle, paroisse de Montaron, contre Jean Daguin, dit Marsault : coups de tire-fien ayant causé la mort de Me Jean Ravary, père de ladite Françoise. (17 septembre.) — Me Michel Marquis, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Augustin de Lespinasse, sieur des Pivotins, aussi marchand, demeurant en la paroisse de Vielmannay : rixe sur la voie publique. (27 septembre.) — Georges Gayot, garçon de poste à Villards, contre Me Jean Delafond, chevaucheur d'écurie de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : coups de fourche. (2 octobre.) — Demoiselle Marguerite Chaussin, veuve de noble Charles Vyau, lors de son décès conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial, contre les nommés Bouillon et Pichon, demeurant en la paroisse de Crécy : rébellion. (14 novembre.) — Noble François Sallonnyer le jeune, conseiller et avocat du roi au présidial, cessionnaire de Me Pierre Héreau, bourgeois de la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre Me Paul Goussot, prêtre, curé de Poussignol : rébellion contre un sergent royal saisissant demoiselle Marguerite Bergeron, mère dudit Paul Goussot, noble Jean Goussot, sieur de Champosserin, et noble Édouard Goussot, ses frères. (26 novembre.)

B. 69. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 306 pièces papier.

1677. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Charles Vyau, sieur de la Garde, conseiller du roi, assesseur au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre André Leclerc, ébéniste : injures au sujet de la fourniture d'une perruque. (4 janvier.) — Anthoine Dauphin, meunier au moulin de Parenche, paroisse d'Azy-le-Vif, et sa femme, contre Philibert Porte, marchand quincaillier, demeurant en la ville de Nevers : pillage par Philibert Porte, assisté de quatre soldats de la garnison de Nevers, « tous armez, ainsi que ledict Porte, d'espez, pistolletz et mousquetons » : mauvais traitements envers la femme Dauphin. (5 février.) — Aunet Deschaumes, maître maréchal, demeurant à Uxeloup, contre messire Jean Maulguin, prêtre, curé d'Uxeloup, messire François Dufeuilloux, prêtre, curé de Luthenay, et les sieurs de Villiers et de Villecray, gendarmes, ses neveux : rixe après boire, coups d'épée donnés par le sieur de Villecray à Aunet Deschaumes. (7 mars.) — Gilbert Jacob, hôte du Cigne de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Madeleine Imbert, sa femme, contre le nommé Beaumont, dragon, logé en billet de logement chez eux et d'autres dragons : rixe, bris de mobilier. (12 mars.) — Noël Cordelier, huissier royal à Sancoins, contre Paul de Jacquinet, écuyer, seigneur de Guédebourg, et dame Gilberte de Chaverot, sa femme : rébellion. (15 mars.) — Dame Angélique Geufrain, veuve de Me Charles Vyau, sieur de la Vallée, conseiller au présidial de Moulins, contre Joseph Marcou dit Jolicœur, les nommés Deslorins, le Lyonnais et Saint-Amour, soldats au régiment de La Ferté, et Me Claude Sabourin, avocat au Parlement, demeurant à Nevers : assassinat et vol de Me Charles Vyau, arrêté sur le grand chemin de Nevers à Saint-Pierre-le-Moûtier, à la Croix-des-Bois, et entraîné dans les bois, où il eut la gorge coupée et fut dévalisé le soir en revenant de la foire des Brandons à Nevers. (12 mars.) — Jean Fleury, messager ordinaire de la ville de Corbigny à celle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des voleurs qui l'avaient poursuivi sur le chemin de Nevers à Saint-Pierre. (16 mars.) — Me Pierre Garnault, praticien, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des cavaliers : violences. (1er avril.) — Demoiselle Adrienne-Anne de Sauvage, nièce et légataire universelle de feu messire Charles d'Aulnay, vivant écuyer, seigneur et curé de Lys, et femme de Pierre Doujat, sieur de Montmercy, contre Nicolle Cornuelle, femme de Claude Robineau, meunier, demeurant à Chitry, fille de feu Claude Cornuelle, écuyer et de feu dame Suzanne Toutfaire : détournement de meubles dans la succession du sieur d'Aulnay. (29 avril.) — Me Gilbert Cacadier, demeurant à Saint-Ouën, contre Charles Septier, valet du sieur Labbé l'aîné : mariage clandestin entre ledit Septier et demoiselle Anne Cacadier, fille dudit Gilbert, « petite-fille d'un prévost provincial de Nivernois, des

meilleures alliances de la province. » (7 juin.) — Messire Gabriel de Bonny, chevalier, seigneur de Bouy et Chaumot, contre des habitants de la paroisse de Pazy : vol de poissons dans l'étang de Mézières. (11 juin.) — Claude Bergeret, substitut du procureur du roi en la maréchaussée de Château-Chinon, et Me Jean Junet, avocat, contre André-Martin Lenoir, valet de chambre du roi : port d'épée, pistolets et autres armes. (15 juin.) Sentence ordonnant de restituer à Lenoir les armes qui lui avaient été enlevées. (16 juillet.) — Claude Olivier, marchand, demeurant en la paroisse de Limanton, contre Me Jacques Sallonnyer, procureur fiscal de la ville de Decize : rébellion contre un huissier royal. (7 juillet.) — Jean Roy, manœuvre, demeurant aux Belins, contre François et Edme Moreau frères, demeurant au même lieu : rixe dans les bois, coups ayant amené la mort dudit Jean Roy, au cours du procès. Lettres de rémission. (11 juillet.) — Claude Guillaume, marchand tanneur, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Archambault, fils de Gilbert Archambault, huissier royal, demeurant en sa maison appelée le Chastellet, en la même ville : rixe. (12 août.) — Remy Potrelot, marchand, demeurant en la paroisse de Commagny, contre François Baudaux dit Canard, manœuvre, demeurant au village de Cussy, paroisse de Villapourçon : rébellion contre un huissier royal. (16 août.) — Noble Guillaume de Lespinasse, premier président au présidial, contre Anthoinette Dujon, veuve de Lhermite, « qui faict la fonction du bureau (de la poste) de ceste ville », et Godin, commis du bureau de la ville de Nevers : ouverture de paquets et lettres cachetés. (23 août.) — Messire Michel de Chéry, prêtre, chanoine de Nevers, prieur commendataire du prieuré de Saint-Révérien, contre Jean Davaut le jeune, demeurant à Guipy, cavalier de la compagnie du sieur du Pré de Guipy, au régiment du Montal : assassinat sur le grand chemin de feu Guillaume Grandpierre dit Jassemin, valet dudit prieur de Saint-Révérien, par Davaut, revenant ivre de Saint-Révérien, où il avait été faire des enrôlements pour son capitaine. (30 août.) Lettres de rémission. (Septembre.) — Me Etienne Vyau, conseiller du roi, receveur des consignations au présidial, contre André Boujard l'aîné et André Boujard le jeune, ses anciens métayers : vol de moutons. (9 septembre.) — Me Étienne Rabeleau, prêtre, curé de Narcy, contre Me Sébastien Bernot, sieur de la Pointe, demeurant en la ville de La Charité : coups de bâton. (10 septembre.) — Edme de La Barre, écuyer, seigneur de Forest, la Vernière, baron de Chasnay, demeurant au château de la Vernière, paroisse de Chasnay, et Me Jacques Poupard, marchand, demeurant à Murlin, contre Jean, Nicolas, Edme, Mathias et Louis des Escures, écuyers, sieurs de la Vivère, messire Louis-François des Escures, écuyer, chanoine et archidiacre de l'église métropolitaine de Bourges, et demoiselle Marguerite de Grosbœil, veuve de François des Escures, écuyer, seigneur de Pont-Charrault, demeurant à la Vivère, paroisse de Sauvigny : menaces. (10 septembre.) — Dame Marie de Machault, femme de messire Claude-Antoine de La Tour, chevalier, seigneur de Rochefort et autres lieux, demeurant au château de Bicon, en Auvergne, contre dame Marguerite Jacob, veuve de Claude Roy, écuyer, seigneur de Villards, président au présidial de Moulins : injures et rixe dans le carrosse allant de Paris en Auvergne. (20 septembre.) — Antoine de Druy, écuyer, seigneur de Monplaisir, demeurant en la paroisse de Verneuil, tuteur de ses enfants et de défunte demoiselle Magdeleine du Verne, contre Edme Larieux, compagnon chirurgien du lieu de Ligny, paroisse de Lurcy-le-Châtel : délit de chasse. (30 octobre.) — Me Henry Thonnelier, marchand, hôte du logis de l'Image de la ville de Nevers, contre les valets du sieur Gueneau de Marcé, capitaine au régiment de Navarre : rixe dans laquelle Edme Moquot, domestique du sieur Thonnelier, fut tué d'un coup d'épée. (14 novembre.) — Le procureur du roi au présidial contre Me Denis Lhomme, docteur en médecine, demeurant en la ville de Decize, et demoiselle Marie Falque : fabrication d'or faux. (29 novembre.) — Messire Jean Delavilatte, prêtre, licencié en l'un et l'autre droit, docteur en théologie, curé de Limon, contre demoiselle Louise Millin, veuve de feu Me Charles Berthelot, demeurant en ladite paroisse, et autres : calomnies, injures, voies de fait. (2 décembre.) — Me Joseph Douet et le fils de l'hôtesse du logis de l'Image de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur Nicolaï, baron de Sabran, et Pierre d'Espier, écuyer, seigneur des Ports : rixe à l'arrivée du carrosse venant de Paris, où se trouvaient les sieurs de Sabran et des Ports. (26 décembre.)

B. 70. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 175 pièces papier.

1678. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me René Desportes, officier de la feue reine et procureur fabricien de l'église paroissiale de Dun-les-Places, demeurant à Vernot, dite paroisse, contre messire Michel Clément, prêtre, ci-devant curé dudit Dun-les-Places, héritier de feu Me Jean Clément, aussi

ancien curé dudit lieu: falsification de comptes de fabrique. (20 janvier.) — Jean Imbert, bedeau de l'église de Saint-Pierre de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Chappus, marguillier de ladite église: soufflet donné à l'église à l'occasion d'un baptême où bedeau et marguillier prétendaient porter le cierge paschal. (14 février.) — Claude et Florimond Vallentin frères, meuniers, demeurant au moulin Dativaux, paroisse de Chantenay, contre le nommé Toullon, domestique de la dame de La Ferté Chauderon « lequel, sans aucun propos... leur auroit demandé un fusil et un pistollet qui avoient été déposés en leur maison par les collecteurs de la paroisse de Chantenet, année présante; et, comme (ils) furent refusans de leur (*sic*) deslivrer ledit fusil et pistollet, ledit fusil estant sans platine, au mesme instant, ledit Toullon, ayant l'espée au côté et un baston en sa main, se seroit jetté... pour les maltraicter à coups de baston »: rixe. (18 mars.) — Dame Anne Gigot, veuve de Mᵉ Denis Bonnemain, fille et héritière en partie de feu Mᵉ Simon Gigot, demeurant à Asnan, contre le sieur Bunot, frère aîné de Mᵉ Edme Bunot, notaire royal à Château-Chinon: rébellion contre un sergent royal. (2 avril.) — Mᵉ Guillaume Gueneau, avocat en Parlement, demeurant à Moulins-Engilbert, contre Mᵉ Léonard Guillier, marchand, demeurant en la paroisse de Maux: usurpation de chemin. (7 avril.) — Jacques Dollet, écuyer, sieur de Tresaigues, demeurant en la ville de Nevers, Mᵉ Louis Dollet, avocat, receveur des deniers communs de la ville de Nevers, et Mᵉ François Bordet, receveur des décimes du Nivernais, contre Claude-Paul de Monceaux, écuyer, seigneur de la Motte et Changy: assassinat d'un coup de fusil, sur le chemin allant du village de Chalons au bourg de Chaulgnes, de Claude Dollet, écuyer, sieur de la Motte, frère et beau-frére desdits Dollet et Bordet. (1ᵉʳ juin.) — Mᵉ Jacques Joffriot, avocat au présidial, contre Mᵉ Paul Porché, chirurgien, demeurant à La Chapelle-Hugon: provocation en duel. (18 juin.) — Honorable homme Étienne Legrand, marchand hôtelier, demeurant en la ville de Lormes, Léonarde Bezave, sa femme, et Léonard Legrand, leur fils, contre Simon Grosjan, fils de Mᵉ Pierre Grosjan, avocat en Parlement, juge de Lormes, à la part de Château-Chinon, et Claude Pannetrat, greffier dudit bailliage: coups de bâton à la femme Legrand, qui refusait de donner du vin à Grosjan et Pannetrat pendant les vêpres, parce qu'« il luy estoit deffandu d'en donner pendant le service divin à peine d'amande »: rixe le même jour après provocation: « estans retournés ledit jour, environ les six heures du soir, au logis dudit Legrand, munis de chacun une espée à leurs costés et des pierres en leurs mains, s'adressèrent ausdicts qui estoient dans leur dit logis, et d'abord, sans subjet ny provoquation, auroient dit: « Sacré Dieu, mordieu! sors, coquin, de ta maison, suy nous à cent pas d'issy, aporte avec toy ton espée et tu la metras à la main avec l'un de nous deux pour nous battre » (20 juin.) — Mᵉ Charles Micault, prêtre, curé de Garchizy, contre Mᵉ Charles Boulenot, prêtre: pillage de la maison curiale de Garchizy en l'absence du sieur Micault qui, s'étant rendu « au synode de la ville de Nevers », avait été emprisonné et détenu pendant cinq semaines. (6 juillet.) — Gabriel Ursin, sieur de la Boudière, gentilhomme, vétéran de la grande fauconnerie du roi, demeurant à Alluy, contre Guy Lefranc, pelletier, demeurant à Châtillon-en-Bazois: violences. (8 juillet.) — Dame Anne de Druy, veuve de Charles Carré, sieur de Millery, dame de Saint-Michel-en-Longues-Salles, y demeurant, contre Louis Perrin, marchand, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, François Devaucoux, tourneur, et Guy Bordet, marchand, tous deux de la paroisse de Saint-Michel-en-Longues-Salles: levée à main armée des dîmes de la paroisse de Saint-Michel. (11 juillet.) — César de Pons, écuyer, fondé de procuration de Mᵐᵉ de Saint-Martin-du-Puits, contre Claude Naulin, Claude et Antoine Magdelénat: délit de chasse. (11 juillet.) — Mᵉ Gabriel Ferré, prêtre, prieur et curé de Saint-Ouën, contre le sieur de Monceaux, la Noue, Changy, boiteux, frère de la dame des Meurs et agent de ses affaires en la terre de Chalons-les Coques: menaces de mort contre des faucheurs. (15 juillet.) — Jean et Claude Desalle frères, demeurant à Bourbon-l'Archambault, travaillant à la moisson pour le sieur Chasseigne, chanoine de Nevers, en la paroisse de Chevenon, contre des habitants de ladite paroisse: rixe. (12 août.) — Jacques Chairouze, chaudronnier du pays d'Auvergne, contre Jacques Benoist, autre chaudronnier du même pays: coups d'épée sur la grande route. (28 août.) — Jean Roussel, seigneur de Fontenelle, conseiller du roi, correcteur en la Chambre des comptes de Paris, contre Jacques Dollet, seigneur de Trésaigues, ancien fourrier ordinaire des logis du roi, demeurant en la ville de Nevers: enlèvement des fruits d'une vigne appartenant au sieur Rousset. (29 août.) — Léonard Chauveau, marchand à Cervon, contre Mᵉˢ François Moreau et Jean Seurre, marchands de bois, demeurant à Coulanges-sur-Yonne: enlèvement de bois de la forêt de Belins. (6 septembre) — Mᵉ Didier Thoumelin, marchand, demeurant à Château-

Chinon, contre Mᵉ Jean Lourry, marchand, demeurant en la paroisse d'Achun : rébellion contre un huissier royal. (26 septembre.) — Messire Guillaume Rignault, prêtre, curé de Sardy-les-Epiry, y demeurant, contre Barthélemy Lorry, laboureur de ladite paroisse, et Louise Deveneau, sa femme : tapage et scandale à l'église, « sur la fin de son presne qu'il faisoit ledict jour à l'offertoire de sa messe parrochiale, sur l'avis qu'il avoit eu que les paroissiens, habitans de l'élection de Chastel-Chignon, n'avoient procédé au département des tailles de ladite année, il les exorta de faire procéder audit département sur les contribuables, leur remontrant que cela aportoit un retardement aux deniers de Sa Majesté et qu'ils pouvoient estre contrains par logement de gens de guerre, ce qui leur pouvoit causer leur ruine totalle. Sur-le-champ, le nommé Barthélemy Lorry, laboureur de ladite paroisse, et collecte de Chastel-Chignon, au lieu du Creuzet, estant assis sur un ban, aussy tost ce mit à faire grand bruyt, et s'adressant audict [curé] luy cria à haulte voix qu'il ce mesloit de ce dont il n'avoit afaire et qu'il ne vouloit payer les tailles pour luy, et fit un tel bruy et scandalle dans l'église par les diverses répétitions qu'il fit sans avoir respect du lieu où il estoit et pour interrompre..... qu'il l'obligea à quitter sa chèze et retourner à l'hostel pour parachever la messe..... Ensuite, le 25 du mois d'août, dernier jour et feste de saint Louis, [le curé] faisant l'instruction..... à ses paroissiens, comme il les exhortait d'avoir la charité les uns pour les autres et se soulager dans leurs peines et afflictions..... ladicte Deveneau se seroit soulevée et hautement se seroit mis à crier avec grand scandale : « Sortons tous, il ne sçayt ce qu'il veult dire. » (27 septembre.) — Messire Pierre Repoux, prêtre, curé de la ville de Luzy, contre Geoffroy et Antoine Aubert père et fils : décharge de coups de fusil autour de l'église et dans l'église pendant un baptême. (28 octobre.)

B. 71. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 286 pièces papier.

1679. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Messire Jean Ricourt, prêtre, chapelain de Notre-Dame et Sainte-Radegonde, au village de Chandoux, paroisse de Diennes, y demeurant, contre Étiennette de Ponnard, femme, et Mᵉ Anthoine Pierre, marchand, demeurant en la paroisse de Diennes, son mari : coups de bâton. (8 janvier.) — Jeanne Morin, femme de François Brunot, vigneron, demeurant aux faubourgs de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Charles Bordet, vigneron de la même ville, et Jeanne Chantereau, sa femme : rixe. (9 janvier.) — Marie Merland, fille d'honorable homme Esme Merland, lieutenant des maîtres chirurgiens de la ville de La Charité, contre François Joully, praticien, fils de feu Mᵉ François Joully, praticien, et d'honnête femme Marguerite Pierrat : séduction et grossesse. (11 janvier.) — Les religieuses Ursulines du couvent du faubourg de Sainte-Vallière, de la ville de Nevers, contre Étienne Maillot, couvreur, Pierre Dubois, tisserand de la ville de Nevers, et Jeanne Blondeau, sa femme : vol avec escalade d'une lampe d'argent dans l'église du couvent des Ursulines. (15 janvier.) — Dame Marie Enfert, veuve de messire Étienne Cochet, vivant seigneur, baron de la Ferté-Chaudron, conseiller et maître d'hôtel de feu Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Paris, contre noble Charles Vyau, sieur de la Garde, conseiller du roi, lieutenant assesseur civil et criminel au présidial : abatage d'un chien d'un coup de fusil par le sieur Vyau dans la rue de Saint-Pierre-le-Moûtier. (30 janvier.) — Mᵉ Edme Duchas, lieutenant au bailliage de Lormes, à la part de Châlons, contre Jean Fournillot, drapier, demeurant à Lormes : vol de « 15 pieds de longueur d'un tuïau de plomb qui conduisoit l'eaux (*sic*) du foussé ancien du chasteau au bassin du gay d'eau (*sic*) qui est au milieu du bassin du chasteau de ce lieu » : vente du plomb pour en faire des balles. (4 février.) — Mᵉ Nicolas Coppin, avocat en Parlement, procureur du fait commun de la ville de Decize, contre Jean Perrange, vigneron, demeurant en la paroisse de Devay : incendie de la maison que le sieur Coppin s'était fait construire à Devay. (28 février.) — Mᵉ Jacques Delaporte, conseiller du roi, grainetier au grenier à sel de la ville de Clamecy, y demeurant, contre François Berthier, sieur de Grandry, ses quatre fils, les nommés Foissy et Bellon, ses valets, Jean Trousseau, praticien, Étienne Poignée, boulanger, Jacques-François Laîné dit Grandjan, Jacques Marchand, Denis Séguin, fils de Philippe, marchand, Jacques Gabuet, voiturier par eau, Sébastien Bonnot, aussi voiturier par eau, Claude Perreau, meunier, Claude Foucault, dit Valentin, aussi meunier, et Jean Foucault, son fils : sciage des roues du moulin du sieur Delaporte à Ausson, paroisse de Châtel-Censoir, pêche de ses étangs, vol de ses poissons, mauvais traitements à sa femme. (1ᵉʳ mars.) Sentence condamnant lesdits Berthier et ses fils, Foissy et Bellon, ses valets, à être bannis du ressort du présidial pour cinq ans et à 100 livres d'amende solidairement ; les autres condamnés à diverses amendes ou

acquittés. (8 mai 1681.) — Mes Guillaume Delespinasse, conseiller du roi, président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, Claude Challemoux, lieutenant particulier, Charles Berthelon, conseiller, François Desprez, conseiller et avocat du roi, Anthoine Alixand, conseiller du roi au présidial, contre des cavaliers du régiment de Puységur : étant « environ les huit heures et demie du matin, en l'église de Saint-Pierre de cette ville, où nous entendions la messe qui a acoustumé de se célébrer à lad. heure avant l'entrée du palais et qui estoit célébrée par le sous-prieur des Bénédictins, seroit survenu un homme dont ils ne peuvent faire la figure, qui, nud teste, a traversé lad. églize à grande course et en même temps a esté suivy de neuf ou dix cavalliers qui, le mousqueton à la main, et tout à cheval, vouloient entrer dans lad. églize, dans le moment que le Saint-Sacrement estoit prest à lever, ce qui nous auroit obligés d'accourir à la porte de lad. église, qui répond dans le cimetière, où ayant demandé ausd. cavalliers pour quelle raison ils vouloient entrer de la sorte dans lad. églize et violer le respect qui est deub à un si saint (*sic*), ils nous auroient dict qu'ils couroient après un déserteur de leur compagnie qui s'estoit sauvé dans lad. églize. » (11 avril.)— Demoiselle Claude Bourdoiseau, fille de noble Jean Bourdoiseau, premier et ancien conseiller au présidial, et de demoiselle Marie Ogier, contre Me Olivier Mazuer, avocat au présidial : mariage clandestin. (30 mai.) — Dom Alphonse Belin, seigneur, prieur de Soury et ci-devant prieur de Champvoux, contre Louis Bailly, fils de Sébastien Bailly, meunier, demeurant au bourg de Champvoux, Me Dominique Pougin, prêtre, curé de Champvoux, Marie Bourdier, veuve de Pierre Geoffroy, manœuvre, demeurant à Champvoux, et autres : rébellion (6 juin). — Me François Galaix, conseiller au présidial et maire de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Lachaize, clerc tonsuré, demeurant en ladite ville, qui, rentrant le soir ivre à cheval, avait injurié la municipalité. (22 juin).— Ambroise Paré, messager de la ville de Paris à Saint-Saulge, contre Me Léonard Coquille, avocat audit Saint-Saulge : rixe. (1er juillet.)— Claude Challemoux, sieur de Marigny, demeurant en la ville de Nevers, et Pierre Challemoux, son fils, contre le sieur de La Motte, et Provanchères, son fils : menaces. (2 juillet.)— Messire Robert Guerry, prêtre, curé de Sancoins, contre Anthoine Daugis, marchand, demeurant à Meunot, même paroisse : rixe au sujet de la levée de la dîme de Sancoins. (20 juillet). — Pierre et Jean Charleuf, marchands, demeurant à Montigny-sur-Canne, communs parsonniers, contre Me Antoine Prévot, notaire royal, demeurant à Diennes. (27 juillet.) — Claude Denet, marchand, demeurant à Crécy, pays de Bourgogne, contre Claude Jacobin, de Vandenesse, en Bourgogne : vol à la foire de Brain, paroisse de Saint-Privé-les-Decize. (14 août.) Condamnation aux galères pour cinq ans. (9 septembre.) — Messire Jean Delavault, prêtre, curé de Saint-Germain-des-Bois, contre François Baudot, marchand; Nicolas Baudot, praticien, son frère, et François Bousson, boulanger, demeurant à Tannay : rixe entre lesdits Delavault et Nicolas Baudot, à l'occasion d'une partie de boules. (22 août.)— Jeanne Moreau, veuve de Jacques Pannat, cerclier, et Marie Moreau, sa sœur, veuve de Gilbert Méranger, vigneron, demeurant à Champvert, contre François Doreau, fils de Gilbert Doreau, écuyer, sieur de Travant, y demeurant, paroisse de Parigny-sur-Sardolle : coups de bâton, coups de pied, mauvais traitements. (9 septembre) — Pierre Perrier, laboureur, procureur-fabricien de l'église de Saint-Andoche d'Herry, et Laurent Cointe, maréchal, demeurant audit lieu, contre noble Pierre Laisné, demeurant à Paris, Me Léonard Aupépin, demeurant à Dreuzy, son cousin, et autres : coups de bâton. (15 novembre.)— Claude Denis, veuve de Gilbert Pellat, archer en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Louis Chirard, archer en la même ville, natif de Wailly, en Picardie : concubinage et grossesse. (18 décembre).

B. 72. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 218 pièces papier.

1680. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Ludovic de Veilhan, chevalier, baron de Giry, Champlin et Arzembouy, demeurant ordinairement à Paris, rue d'Orléans, paroisse Saint-Médard, contre Pierre Durand, fermier de la terre et seigneurie de Giry : vol de lettres au bureau de poste de La Charité. (4 janvier.) — Me Gabriel Millin, châtelain et juge ordinaire de la ville de Decize, contre Charles Leclerc, commis au grenier à sel de Decize, et Pierre Dubal, seigneur de Lavergne, commis aux aides de la même ville : tapage nocturne, cris injurieux devant la porte de Me Gabriel Millin. (31 janvier.) — Didier Rabault, domestique de dame Perrette du Lys, veuve de feu messire Thomas de La Barre, vivant chevalier, seigneur de Lorgue, y demeurant, paroisse de Cougny, contre Hervé de La Barre, écuyer, seigneur de Chevroux, fils dudit feu seigneur de Lorgue : soufflet. (28 février.) Condamnation à vingt sols de dommages et intérêts. (2 mai.) — Marie Foutier, fille de feu Pierre Foutier et Marie Benoît, demeurant

à Clamecy, contre Antoine Boudard, chapelier, « bailly du carnaval, » Claude Robineau, Charles Gaschot, Charles et Jacques Bourbon, Camille Badin, Simon et Jean Billetout, Jean de Bèze, Jean de Pouilly, François Flandin, Jean Ducarroy, Pierre Lescossois et Etienne Bouvier : lecture de vers diffamatoires dans les rues et carrefours de Clamecy par Boudard, monté sur un âne et accompagné par les autres jeunes gens, montés sur des chevaux et des ânes, précédés de tambours. (4 mars.) Sentence condamnant Boudard à déclarer « qu'indiscrètement, mal à propos et contre vérité il a publié lesdits vers infamants, en demande pardon à laditte Foutier, qu'il tient pour fille d'honneur et non de la qualité de ce qui estoit porté par lesdits vers », et les autres accusés à assister tête nue à ladite amende honorable et, en outre, les condamnant solidairement à cent livres d'amende. (3 avril 1681.) — Pierre Mazière, bourgeois de Chizé, en Poitou, demeurant à Paris, rue Vaugirard, paroisse de Saint-Sulpice, fermier judiciaire des terres et seigneuries de Sancy, Saint-Franchy, Billy, Dumphlun, Cizely et autres en dépendant, contre les seigneur et dame de Joux et leurs valets : trouble violent apporté à la jouissance desdites seigneuries. (20 mai.) — Me Joseph Bertrand, greffier au bailliage de Larochemillay, y demeurant, contre Léonard, Claude et Gilbert Delanoizellée, et Jacques Dagueneau, laboureurs et journaliers, de la paroisse de Larochemillay : rébellion contre un huissier royal. (4 juin.) — Demoiselle Françoise Rousset, épouse de François de Troussebois, écuyer, seigneur de Faye, demeurant à Nevers, contre ledit sieur de Troussebois, son frère, et autres : invasion à main armée du domicile de la dame de Faye, tentative d'enlèvement de ladite dame par son mari. (8 juin.) — Demoiselle Suzanne Smith, femme de Jean Faxe, officier chez le roi d'Angleterre, et demoiselle Elisabeth Smith, fille de Jacques Smith, écuyer, demeurant à Londres, contre le nommé Lafleur, cocher du carrosse de Moulins à Paris : propos grivois. (23 juin.) — Jacques de Cotignon, écuyer, sieur de La Charnaye, y demeurant, paroisse d'Argenvières, contre messire François Delafaye, prêtre, curé de l'église Sainte-Croix de La Charité : coups de bâton donnés à Jacques Doudon, valet du sieur de La Charnaye, enlèvement d'un cheval appartenant à celui-ci, rixe entre les sieurs Delafaye et Cotignon. (28 juin.) Enquête faite à la requête du sieur de La Charnaye sur les violences commises par le sieur Delafaye contre ses paroissiens, tant en son église que dehors : l'un des témoins dépose « qu'il y a environ un an... un sabmedy, que venant du faulbourgs du Pont-Neuf dans la ville, elle fit rencontre de plusieurs gens de la religion prétandüe réformée qui estoient sur le viel pont de laditte ville et qui tournoient le dos à la croix qui est sur ledit pont ; qu'elle dit à une de ses amyes nommée la Corcelette : « Voilà les huguenots qui tournent le derrière à la croix. » Qu'aussytost qu'elle eust dit cette parolle, elle apperçeust Me François Delafaye, prebstre, curé de Sainte-Croix de cette ville, qui la prit par le bras et luy dit : « Tu passes donc au dessus de ton curé et de madamoiselle de Chozuel ? » (laquelle estoit du nombre des religionnaires dont elle a parlé cy-dessus) et luy donna plusieurs coups de baston sur le corps. » — Jacques Baudot, sieur de la Plante, demeurant ordinairement au lieu des Lorrins, paroisse du Veuillin, contre Pierre Saint-Pourçain, domestique des seigneurs du Veuillin : abatage d'un chien d'un coup de fusil, menaces de mort, vol d'outils dans les perrières que ledit sieur Baudot faisait valoir « pour les ouvrages du roi à Sainte-Croix d'Orléans ». (16 juillet.) — Messire Nicolas de Chéry, grand archidiacre en l'église cathédrale Saint-Cyr de Nevers, contre Eustache de Berthier, seigneur de Bizy et de Contre, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, et Marit de Berthier, écuyer, seigneur de Contre, y demeurant, paroisse d'Urzy : rébellion contre un huissier royal. (12 août.) — Me Marin Delin, notaire royal, demeurant à Decize, et Léonard Delin, son fils, contre Me Pierre Gigot, lieutenant en la ville de Decize : menaces contre Marin Delin, qui avait servi de greffier au conseiller Galaix dressant un acte d'autorité de justice pour demoiselle Ursule David, femme en secondes noces dudit Gigot, qui voulait révoquer le testament qu'elle avait fait en faveur de son mari ; rixe entre Pierre Gigot et Léonard Delin. (21 août.) — Le procureur du roi contre Léonarde Renard, servante du prieuré de Saint-Pierre le-Moûtier : vol de linge. (26 octobre.) — Noble Étienne Vyau, sieur de l'Isle, conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage, contre Jean Gavard, son métayer du domaine des Gravelas, en la paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier : destruction de pigeons à coups de fusil. (21 octobre.) — Messire Melchior d'Harod, chevalier, seigneur, baron de Saint-Romain, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, conseiller du roi en ses conseils et ci-devant ambassadeur du roi en Portugal et Suisse, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Louis au Marais, paroisse Saint-Gervais, contre Étienne Lestouffé, marchand, demeurant à Sardy : rébellion contre Guillaume Guillemain, huissier royal. (3 décembre.)

B. 73. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 117 pièces papier.

1681. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Balthazar d'Estud, écuyer, âgé de treize ans, fils de Guy d'Estud, écuyer, seigneur de Tallon, contre Mᵉ Annet Gourlé, chirurgien, Philippe Robin, marchand, et Nicolas Baudot, greffier d'Huban, demeurant à Tannay: altercation suivie d'un coup de fusil tiré par Baltazar d'Estud sur Gourlé, qui le tenait en joue avec son fusil. (22 mars.) — Jean Bonneau, drapier, et Léonard Bonneau, son fils, contre Claude Resmond, recors de la ville de Moulins-Engilbert, et Jean Lobereau, sergent royal: coup d'épée. (4 mai.) — Messire Jean-Baptiste de Rémigny, marquis de Billy, contre François Simonnet, Pierre Harly et Ponthus Lannier, Siméon Grignard, Léonard Chevalier et Pierre Robert, huissiers royaux, demeurant à Nevers: rixe. (11 mai.) — Jean Latissière, serviteur, domestique de messire Michel de Chéry, prieur commendataire de Saint-Révérien, contre dom Jean Vignault, sacristain dudit prieuré: bris de la serrure de la grande porte du château de Saint-Révérien, injures et violences. (3 juin.) — Messire Jean Hémery, prêtre, curé d'Armes, et Claude Hémery, sa sœur, contre François Née, demeurant à Tannay, et Grasset, demeurant à Clamecy: injures et violences. (27 juin.) — Jean Sigros, manœuvre, demeurant à Villiers-sur-Yonne, contre Étienne de Lavenne le jeune, sieur des Perriers, Verain Hénard, Claude Gaillard et Étienne Gueneau, tous demeurant à Asnois: injures, menaces de coups de pistolet. (23 juillet.) — Anne Gigot, veuve de Mᵉ Denis Bonnemain, vivant marchand, demeurant à Asnan, et Simon Bonnemain, son fils, contre Michelle Guillerand, femme de Jean Doux, et Philibert Doux, son fils: coups de fourchon de fer. (20 août.) — Messire Nicolas Maillot, prêtre, curé de Franay et Saint-Aubin, contre Simon Courtignon, praticien, demeurant au village de la Forêt, même paroisse: injures. (20 août.) — Mᵉ Louis Houdaille, conseiller et contrôleur pour le roi au grenier à sel du bourg de Roanne, contre Charles Basset et autres: rixe. (5 novembre.) — Mᵉ Charles Ballard, bourgeois, demeurant en la ville de Luzy, et demoiselle Anne Bertrand, sa femme, contre Jean Chapuis, demeurant aux bois dudit Luzy, Dimanche Savéry, hôte dudit lieu, et trois gardes du duc de Nevers: injures. (10 novembre.) — Mᵉ Pierre Lelièvre, prêtre, curé de la paroisse de Sauvigny-les-Chanoines, contre Gabriel Tortochau, Jean Perrot, fils de Jean Perrot, et autres habitants de ladite paroisse: injures contre messire Pierre Lièvre qui, pour les empêcher de sonner toute la nuit, avait fait monter les cordes des cloches dans le clocher; escalade du clocher, sonnerie nocturne. (12 novembre.) — Mᵉ Desprez, avocat du roi au présidial, contre le nommé Lagrue, fendeur de bois: vol de poissons dans l'étang Cornuet, appartenant audit sieur Desprez. (13 novembre.) — Valentin Durand, manœuvre, demeurant en la paroisse d'Achun, et Perrette Durand, sa fille, contre Pierre et Antoine Prévost frères: coups de bâton. (14 novembre.)

B. 74. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

1682. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Pierre Moreau, taillandier, contre demoiselle Claude Faulquier, demeurant à Clamecy: rébellion. (18 février.) — Mᵉ Claude Dubois, maître apothicaire, demeurant au faubourg de Moulins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Claude Barrat, sellier en ladite ville: rixe. (23 avril.) — Mᵉ Pierre Phénixan, prêtre, chanoine de Montréal, ci-devant curé de Marigny-l'Eglise, contre Philippe Caquereau, marchand, de la paroisse de Marigny, et Claude Caquereau, son frère: rébellion. (1ᵉʳ juin.) — Mᵉ Etienne Dhéré, notaire royal et procureur au présidial, et dame Gilberte Baudrion, sa femme, contre dame Jeanne Bourbion, femme de Mᵉ Claude Lejay, procureur: injures. (18 juillet.) — Messire Simon Chappuis, prêtre, curé du bourg Saint-Jean de Corbigny, contre Salomon Guillaume, Etienne Poupardin, Abraham Jollot, Jehan Thoret et le nommé Desgouttes: injures. (8 février.) — Mᵉ Jean Collin, avocat en Parlement, bailli de Lormes-Chalon, contre messire Jean de Marchand et sa femme: rébellion. (9 novembre.)

B. 75. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 259 pièces papier.

1683. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ Paul David, greffier au bailliage de Verneuil, contre Martin Loyseau, vigneron, demeurant audit lieu: incendie. (6 janvier.) — Demoiselle Catherine Taillon, femme d'Henry Bourgoing, écuyer, sieur de la Douée, paroisse de Frasnay. contre messire René Lemaire, prêtre, chanoine en l'église collégiale de Prémery: fraude. (16 janvier.) — Claude Darmezin, premier huissier audiencier au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Becquas et autres habitants de Sancoins: rixe entre les huissiers et archers qui avaient arrêté Becquas et les habitants; délivrance du prisonnier.

(19 janvier.) — Hiérosme Paulet, cuisinier et maître d'hôtel à Nevers, contre les sieurs Jacques Lascaris et Garibaldi, gentilshommes gênois : coups et mauvais traitements contre Paulet, qui s'était mis au service des deux Italiens allant à Paris et passant par Nevers, et refusait, à leur retour, de les suivre plus loin que cette ville. (6 février.) — Messire Pierre Bonneau, prêtre, curé de Mars, contre Claude Briet, manœuvre de ladite paroisse : injures et coups de fléau. (18 février.) — Guillaume Guillemain, huissier royal, résidant à Corbigny, et Me Jacques Desmoulins, fermier général des châtellenies de Tannay, Monceaux-le-Comte et autres lieux, demeurant à Monceaux, contre Edme Gourré, vigneron, demeurant aux faubourgs de Tannay : rébellion. (8 mars.) — Les Chartreux du Val-Saint-Georges et Jean Chappuis, vigneron, demeurant à Pouques, commissaire à la saisie d'une pièce de vigne appartenant à feu Pierre Belin, marchand, demeurant à l'Huis-Belin, paroisse de Brassy, contre Roger Belin et messire Charles Belin, son frère prêtre, curé de Bazoche : vol de la vendange de la vigne saisie. (20 mai.) — Claude Remoillon, marchand drapier de la ville de Château-Chinon, contre Claude Mazuel, marchand en la même ville : injures et provocation au retour de la foire du Beuvray. (3 juin.) — Dom Jean-Baptiste Tridon, religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur du prieuré de Saint-Martin de Chantenay, contre Silvestre Guionnet, marchand boucher au bourg de Chantenay : arrestation nocturne sur la grande route de Moulins à Saint-Pierre-le-Moûtier, près de la chapelle de la Charmillerie, de dom Joseph Ruth, prieur claustral de Saint-Pierre-le-Moûtier, que Guionnet avait pris pour dom Tridon. (21 juin.) — Demoiselle Françoise Goby, veuve de François de Commaille, écuyer, seigneur de Fontenelle, garde-du-corps de la garde écossaise du roi, demeurant en la paroisse de Brinon-les-Allemands, et Pierre-François de Commaille, marchand, son fils, contre Jacques de Paris, écuyer, seigneur du Chaillou, dit le chevalier de Couloise : rixe au cabaret du Lion-d'Or, à Châtillon-en-Bazois, le jour de la foire, coup de pistolet donné par le sieur de Paris au sieur de Commaille, qui s'interposait entre lui et Me Léonard Aupépin, marchand, demeurant à Dreuzy, en la paroisse d'Héry ; ce dernier ayant dit à de Paris : « qu'on feroit bien un livre de ce qu'il ne sçavoit pas. » Emotion populaire pour tenter de délivrer le sieur de Paris, arrêté par Guillaume Sallonnyer, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, à laquelle prirent part : messire Joseph Isambert, prêtre, curé de Saint-Cy-Fertrève, Després de La Motte, écuyer, seigneur de Roche et autres. (23 juin.) — Dame Elisabeth Gaultier, veuve de messire Charles de Chéry, chevalier, seigneur et baron de Neuvy, tutrice de leurs enfants, contre Gilbert Couet et Claude Potray, domestiques du sieur de Montgazon, demeurant au château de la Cave, paroisse de Beaumont-Sardolle : rébellion. (22 juillet.) — Madeleine Pitoys, veuve de Jean Montillot l'aîné, cordonnier, demeurant à Château-Chinon, contre Jean Perraudin dit Déguiard, drapier et cabaretier au village des Sangliers, *alias* des Singlers, paroisse de Villapourçon, et Jean Rousseau, fendeur de bois : rixe et coups de bâton ayant occasionné la mort dudit Montillot. (2 août.) — Jean Guittard, cuisinier au logis du Lion-d'Or de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Charles Bonnet, charretier en la même ville : rixe. (2 août.) — Me Pierre Fontjean, prêtre, curé de Gannat-sur-Loire, contre François Rocque, son domestique : vol avec effraction. (10 septembre.) — Noble Jean Bourdoiseau, seigneur de Chaulme, ancien conseiller du roi au présidial, contre Ponthus Larmier et Léonard Chevalier, huissiers royaux, demeurant à Nevers : saisie à Nevers d'un cheval appartenant au sieur Bourdoiseau, qu'il avait envoyé « à l'effet de faire venir Me Claude Bourdoiseau, son fils, estudiant aux escolles des Jésuites de ladite ville. » (16 septembre.) — Messire Estienne Maurin, seigneur, prieur de la Chapelaude, contre Amiainne : incendie des bois du prieuré. (17 septembre.) — Le chapitre de la cathédrale Saint-Cyr de Nevers contre les religieux de l'abbaye de Saint-Martin : désordre et scandale à la cathédrale le jour de la pompe funèbre de la reine : « voulant par un bel ordre de tous les corps invitez, tant ecclésiastiques que laïques, séculiers que réguliers, rendre la cérémonie plus auguste, et ayant pour cet effet commis les sieurs Mangeard et Millin, deux d'entre eux, auxquels le dessein auroit fort bien réussi la veille aux vigiles, tous les corps aiant été placez chacun dans leur rang, un certain religieux de l'abbaie de Saint-Martin de Nevers, apellé frère Boulainvilliers, autorizé de son prieur, nommé frère Chalopain, seroit, dans un esprit de trouble et de sédition, venu ledit jour seizième septembre, dans le chœur de leurd. église, et au lieu de se mettre vers sondit prieur et de son même côté, ainsy qu'il avoit accoutumé et qu'il l'avoit fait la veille, seroit venu se placer de l'autre côté, et, contre le précepte de l'Evangile, dans l'une des premières et plus honorables places affectéez auxd. sieurs chanoines et même au-dessus de quelques-uns desd. chanoines. La messe pontificale étant commencée, lesd.

sieurs commissaires, après avoir placé tous les corps, se seroient retirez pour prendre leurs places, et, n'en aiant trouvé qu'une, à cause de celle occupée par led. frère Boulainvilliers, ils l'auroient prié à plusieurs et diverses fois, avec la même honêteté qu'ils avoient pratiquez envers tous les particuliers de chaque corps, de se retirer plus bas dans une des places réservéez et assignéez aux religieux de son ordre, et même du côté de son prieur, où il y en avoit deux vacantes; de quoy led. religieux auroit toujours fait refus, animé par son prieur, qui, de l'autre côté, lui crioit d'une voix haute et intelligible, au grand scandale de toute l'assistance, de ne point quitter et de tenir bon à sa place où il étoit. Néanmoins, ayant été obligé par lesd. sieurs commissaires, faisant le dû de leur charge, d'en sortir, et le sieur du Fueiloux, un desd. chanoines, s'étant mis dans lad. place, après s'être retiré de la sienne pour faire place auxd. commissaires plus anciens que luy, ledit religieux, pour pousser son entreprise jusqu'au dernier excez, étant toujours animé par le geste et par la voix de sond. prieur, qui n'étoit venu qu'à dessein formé avec sond. religieux de causer du trouble et de la sédition dans une si auguste cérémonie, auroit pris led. sieur du Fueiloux de force et violence par une épaule qu'il avait eüe cy-devant affligée d'une sciatique, l'auroit violemment tiré de la place, s'y seroit remis brusquement, et, par sa violence, auroit causé tant de douleur et d'émotion aud. sieur du Fueiloux, qu'il auroit renouvelé en luy lad. sciatique dont il a soufert de grandes douleurs, en étant encore présentement alité, auroit déchiré le surplis dud. sieur du Fueiloux, ainsy que ceux des sieurs Mangeard et Pinet, aussy chanoines, qui l'auroient voulu empêcher d'occuper cette place. » (8 octobre.) — Me Charles Alixand, sieur de Cuffier, avocat en Parlement, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Niquet, drapier en ladite ville : délit de chasse aux environs « du fief et motte de Cuffier, » appartenant au sieur Alixand. (13 novembre.) — Messire Pierre Raffard, prêtre, curé de Saint-Honoré, contre François Robert, sieur de Tramenson, gentilhomme de la fauconnerie du roi, demeurant à Moulins-Engilbert : injures et coups d'épée au sujet de la levée de la dîme du vin chez la dame de La Boue. (25 novembre.)

B. 76. (Liasse.) — 209 pièces papier.

1684. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Denis Baudin, marchand, demeurant en la paroisse de Lanty, contre Jeanne Bertheleau, femme d'Etienne Baudin, laboureur, demeurant en la paroisse d'Avrée : rébellion. (4 janvier.) — Pierre Le Roy, écuyer, seigneur d'Allarde, contre Pierre et Jean Fradet, manœuvres, demeurant en la paroisse de Giverdon : délit de chasse et port d'armes : condamnation à dix livres d'amende. (8 février) — Anne Ravisset, veuve de Guillaume Lebreton, vivant vigneron, demeurant à Chambon, paroisse de Livry, contre Antoine Durat et Thomas Berger dit Fontaine, aussi vignerons audit lieu : rixe ayant causé la mort. (14 février.) Sentence par contumace condamnant Durat et Fontaine à être pendus et ordonnant leur exécution par effigie. (3 août.) — Dom Jean Vignault, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, sacristain du prieuré de Saint-Révérien, contre messire Michel de Chéry, prieur commendataire dudit prieuré : coups de bâton donnés à dom Vignault dans une rue de Saint-Révérien, débauches du sieur de Chéry : « ses discours pleins d'impureté et sa chambre peinte de figures indécentes par des nudités, représentent plustôt un lieu publicq de débauche que la chambre d'un prestre... tout ce qu'il faict, c'est d'aller à la messe les jours de festes et dimanches en habits qui le font plustost connoître pour un huissier que pour un prestre... son employ ordinaire est la chasse; il faict ordinairement sonner du cor et abboyer ses chiens pendant la saincte messe pour interrompre le prestre à l'autel. » (8 mars.) — Me Guillaume Savy, docteur en médecine, demeurant en la ville de Riom, en Auvergne, et demoiselle Amable des Gérots, sa femme, contre Vital Pailloux, bourgeois de ladite ville de Riom : rébellion. (15 juin.) — Me Denis Amette, fermier du domaine du roi en la généralité de Moulins, contre Ponthus Larmier et ses enfants : rébellion. (1er juillet.). — Me Jean Rebarbe et dame Marie Blondelet, sa femme, demeurant à Prémery, contre François Michelet, bourrelier, demeurant en la même ville : dégâts dans une vigne. (4 juillet.) — Jean Cabanne, marchand épicier, demeurant à Nevers, contre Denis Méneron, tisserand, « fesant fonction de coquetier et vendant parfois de la fayance de terre blanche du pays de Berry, » de la paroisse de Sazeray, près La Châtre : vol de marchandises. (8 juillet.) Sentence de condamnation aux galères pour cinq ans. (30 août.) — Noble Nazaire Girard, sieur des Tardes, conseiller du roi, élu en l'élection de Nivernais, contre Laurent Boullé, laboureur, demeurant au village de Las, paroisse de Chiddes : vol de bestiaux. (18 juillet.) — Me Louis Gauthier, marchand, demeurant à Nevers, contre François Gauthier, son frère, commis au contrôle et délivrance du papier timbré de la ville de La Charité :

arrestation sur le grand chemin de La Charité, menaces de mort. (23 août.) — Etienne Blandin, avocat en Parlement, et Mᵉ Claude Richou, conseiller du roi en l'élection de Château-Chinon, et fabriciens de l'église Saint-Romain de la même ville, contre messire Jean Thoumelin, prêtre, curé de ladite église : refus de laisser sonner les cloches pour le service qui devait se dire aux Capucins de ladite ville pour feu Mᵉ Pierre Pitoys, seigneur de Quincize et d'Estoulle, bailli de Château-Chinon, violences contre les fabriciens. (11 octobre.) — Mᵉ François Bailly, marchand, demeurant au faubourg de Saint Privé-les-Decize, contre Mᵉ Pierre Rolland, avocat en Parlement, receveur de la seigneurie de Cervon, appartenant au sieur de Vauban, demeurant à Corbigny, et demoiselle Bénigne Semellé, sa femme, Hugues Tridon et autres : rébellion contre un huissier royal. (12 octobre.) — Charles Musnier, marchand, demeurant au bourg de Charrin, et messire Pierre Musnier, prêtre, curé de Charrin, contre Gabriel Beaufils dit Bagage, fendeur de bois, de la paroisse de Fontaine, et Jean Boyer, aussi fendeur de bois, demeurant dans les bois de Bussière : vol de blé. (2 décembre.) Sentence bannissant Beaufils pour neuf ans du ressort du présidial et Jean Boyer pour cinq ans. (23 décembre.) — Dame Marceline de Montrichard, veuve de messire Jean de Villeneuve, chevalier, comte de la Bastie, seigneur de Lange et autres lieux, tutrice de demoiselle Marguerite de Villeneuve, leur fille, et messire Alexandre de Villeneuve, chevalier, seigneur, baron de Joux et de Lange, héritier par bénéfice d'inventaire dudit Jean de Villeneuve, son père, contre Jean-François Damas d'Anlezy, chevalier, seigneur de Saint-Parize, chevalier de Malte, commandeur d'Orléans, et messire Louis-Antoine Damas, chevalier, seigneur, comte de Crux, son neveu : dévastation de la terre de Lange. (6 décembre.) — Mᵉ Jean Lempereur, marchand, demeurant en la ville de Decize, contre Mᵉ Pierre Gentil, docteur en médecine et commissaire de la Chambre des comptes de Nevers : coups de bâton donnés la nuit en pleine rue, à Nevers, à Jean Lempereur, qui était venu au sujet d'un procès avec le sieur Talasac, « pour la régie des mines de charbon de pierre de Decize. » (14 décembre.)

B. 77. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 193 pièces papier.

1685. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Demoiselle Marie Ogier, épouse de noble Jean Bourdoiseau, premier et ancien conseiller du roi au bailliage et présidial, et Jeanne Bourdoiseau, sa fille, contre Constance Chassot, servante de noble Claude Challemoux, sieur de la Planche, conseiller au présidial : rixe au marché de Saint-Pierre-le-Moûtier entre Constance Chassot et Marie Ogier qui était en train d'acheter deux poulets « pour faire des bouillons pour ledit sieur Bourdoiseau, son mary, qui est malade il y a fort longtemps » : soufflet donné à Jeanne Bourdoiseau. (31 décembre 1684.) — Demoiselle Anne de Druy, dame de Saint-Michel-en-Longues-Salles, veuve de Charles Carré de Millery, vivant écuyer, seigneur dudit Saint-Michel, contre Jean de Virgille, écuyer, seigneur de Mont, gentilhomme verrier, demeurant à la verrerie de la Boue, paroisse de Rémilly, Louis de Virgille, écuyer, seigneur de Montrangle, et Pierre de Virgille, écuyer, seigneur de Champlevois, ses fils, et autres : expulsion de ladite dame de Druy de la maison seigneuriale de Saint-Michel, par elle vendue à Louis de Virgille : menace des étrivières, violences. (27 février.) — La même et Pinot, huissier royal, demeurant à Bourbon-Lancy, contre Pierre de Virgille, écuyer, sieur de Champlevois, François de Virgille, écuyer, seigneur de Vernette, son frère, et Jean Martin, ouvrier de la verrerie de la Boue : coups et blessures. (3 mars.) Sentence condamnant par contumace Pierre de Virgille et Jean Martin à un bannissement de cinq ans du ressort du présidial, et François de Virgille à douze livres d'amende. (30 juin.) — Louis de Virgille, chevalier, seigneur de Montrangle et de Saint-Michel, demeurant en sa maison seigneuriale dudit Saint-Michel-en-Longues-Salles, contre dame Anne de Druy, veuve de Charles Carré, vivant écuyer, seigneur de la terre, justice et seigneurie dudit Saint-Michel, Vivant Michot, pionnier, Jacques Beslon et Jean Dabras, sabotier : vol avec effraction d'objets mobiliers dans la maison seigneuriale de Saint-Michel, cette terre ayant été vendue par ladite Anne de Druy à Louis de Virgille par contrat du 6 avril 1682. Pour sa défense, la demoiselle de Druy allègue qu'il n'y eut qu'une vente simulée, qu'elle avait eu des contre-lettres dudit Louis de Virgille et d'Honoré de Virgille, son frère, lui en assurant la possession sa vie durant, et trois cents livres de pension viagère, et que ces contre-lettres lui furent enlevées par Louis de Virgille, qui brisa à cet effet la serrure du coffre où elles étaient enfermées. (8 mai.) — Noble François Liger, conseiller du roi, receveur général et provincial des décimes de Caen, en Normandie, demeurant ordinairement en la ville de Limoges, contre Jean Daurel dit le Frise, courrier de Paris à Lyon : injures et violences. (13 avril.) — Gilbert Berger, sieur de Chizy, et

demoiselle Françoise de La Toison, sa femme, démeurant en la paroisse de Poil, contre Annet Berger, sieur de Moncheny, son frère, et Renée de Jousselin, leur mère : rixe et coup de fusil tiré audit Gilbert Berger par son frère, qui « desmollit journellement la maison qui luy appartient en partye, et qui procedde de maistre Zacharie Berger, leur père, enporte ou fait enporter les ferrures des portes, fenestres, mesme les barreaux desd. fenestres ». (28 avril.) — Messire Gilbert Baudrion, prêtre, curé de la paroisse d'Azy-le-Vif, contre Léonard et René Grandjean dits Lamoignon : blasphèmes, injures et menaces. (15 juin.) Sentence condamnant Léonard Grandjean, « pour ces blasphèmes, » à trente livres d'amende envers le roi, et ordonnant pour réparation des injures proférées contre Me Gilbert Baudrion « qu'il se transportera en la maison curiale d'Azy-le-Vif, et là, en présence des sindics, fabriciens et quatre principaux paroissiens de laditte paroisse, demandera pardon audit Baudrion, déclarera qu'il le tient pour homme d'honneur, bon prebstre et non de la qualité des injures ». (9 novembre.) — Jean Talvot, hôte du bourg de Magny, contre Jean Olivier, dit Bullion, du bourg de Locminé, Jacques Philippe, du bourg de Rhuys, et François Morelle, de Lamballe, en Bretagne : vol nocturne de deux draps. (19 juin.) Sentence condamnant les coupables à un bannissement de neuf ans du ressort du présidial. (20 juin.) — Me Henry de Fleury, receveur au grenier à sel de la ville de Sancoins, contre Jean Dupescher, charpentier, demeurant au bourg de La Chapelle-Hugon : vol avec effraction. (20 juin.) — François du Broc, écuyer, seigneur du Nozet, y demeurant, paroisse de Pouilly, contre Jacques Leseurre, Gaspard Pinsson et son frère, Jean Chappus dit Boullon, et le nommé Mayard : arrestation, désarmement et détroussement du sieur du Nozet sur le grand chemin de Paris à Lyon. (25 juin.) — Claude Mirot, laboureur, chef de sa communauté, demeurant au bourg et paroisse de Livry, contre Jean Morellet, manœuvre, de la paroisse de Chemilly-en-Bourbonnais : vol de blé. (17 juillet.) Sentence condamnant Morellet « à estre délivré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, pour estre battu de verges à la place publique, carrefours et lieux accoutusmés de cette ville et ensuite flestry et marqué de fleurs de lys sur les deux espaules et banny à perpétuité de nostre ressort. » (23 juillet.) — Gaspard Pitoys, sieur de Quincize, contre Nicolas Amiot, du lieu de Château-Chinon : injures et menaces. (7 septembre.) — Me Jean Cousin, procureur en la sénéchaussée de Moulins, contre François Audiat, notaire royal, demeurant à Noyan, Gilbert Audiat, aussi notaire royal, demeurant au bourg de Cresanges et autres : concussion au sujet de l'établissement du terrier de Givry et Pouzy. (8 octobre.) — Pierre Béliard, fermier de la terre et seigneurie d'Ougny, et demoiselle Suzanne-Edmée Nault, sa femme, contre Me Pierre Dony, procureur fiscal d'Aunay : subornation de témoins. (17 octobre.) — Me Louis Dobinet, praticien, demeurant à Gannat sur-Loire, contre Pierre Miez, sergent de la terre de Dornes, y demeurant, et Nicolas Archambault, archer en la maréchaussée de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : insulte et provocation. (24 octobre.) — Demoiselle Catherine de Sacconnin, fille de feu messire Rodolphe de Sacconnin, baron de Bressolle, premier baron de Bourbonnais, contre Me Louis Servyn, seigneur de Beauregard, conseiller du roi en sa sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins : rixe sur le grand chemin. (27 octobre.) — Jacques Bouchard, écuyer, seigneur de Pacquiel et Villecoq, conseiller-secrétaire du roi, et dame Marie Roux, sa femme, subrogés à la poursuite des criées de la terre et seigneurie de Chevenon, au lieu et place des Augustins-Notre-Dame-de-Lorette, sur demoiselle Marie de Nourry, veuve de Guillaume de Lucenay, écuyer, seigneur dudit Chevenon, contre ladite dame de Chevenon : coupe des bois de Chevenon, malgré la saisie. (8 novembre.) — Hugues-Nicolas de Chaugy, chevalier, seigneur de Montigny et des Ecots, contre Claude Rossignol, marchand : injures. (17 novembre.) — François Moireau, adjudicataire du revenu du prieuré de Saint-Révérien, contre Michel de Chéry, prêtre, prieur commendataire dudit prieuré : rébellion. (17 décembre.)

B. 78. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 233 pièces papier.

1686. — PROCÉDURES CRIMINELLES — Me Simon Grosjean, bourgeois de Sancoins, contre Antoine Daugy, praticien, fils de Me Philibert Daugy, substitut et procureur en la prévôté audit lieu : coups de bâton. (16 janvier.) — Jeanne Decourtet et Gabriel Marlot, son fils, contre François et Jacques Bouy père et fils, fendeurs de bois, demeurant à la corne de la forêt de Vincense, paroisse de Biches : vol et rixe. (29 janvier.) Sentence de bannissement pour deux ans du ressort du présidial. (15 février.) Nouvelle sentence condamnant François Bouy père aux galères pour un an, pour avoir enfreint son ban de bannissement. (17 septembre 1687.) — François Lelong, marchand, demeurant en la paroisse de Langy, contre Annet Bureau et Jean

Ravard, marchands, demeurant en la paroisse de Diennes : enlèvement de blé. (1er février.) — Me Pierre Delavault, procureur à Moulins, contre François Lafeuillouze, natif de Monnetet-sur-Allier : vol nocturne d'un cheval. (26 mars.) Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. (4 avril.) — Juste-Henry de Monty, écuyer, sieur du Cordeal, capitaine de cavalerie dans le régiment de Saint-Aignan, contre Thomas Bureau, tisserand, Antoine Martin, Lazare Perreau, Gabriel Chastelain le jeune et autres habitants de Moulins-Engilbert : pierres jetées à la fenêtre du logement du sieur de Monty, capitaine de la garnison de Moulins-Engilbert, par les jeunes gens passant avec un tambour et allant saluer le sieur Robert, leur capitaine, qui venait de se marier. (7 mai.) — François Pieuchot, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Benin-des-Bois, contre Me Eustache Lasne, notaire royal et procureur d'office de la justice de Prémery : homicide d'un coup de fusil de Claude Pieuchot, fils dudit François, travaillant dans les bois des usages de Prémery pour le sieur Perreau, fermier dudit lieu. (16 mai.) Lettres de rémission. (8 juin.) — Gilbert Ciron, journalier en la paroisse de Charrin, contre François de Champrobert, écuyer, seigneur des Fossez, y demeurant, paroisse de Champlemy, Philippe Robin, manœuvre, demeurant en la paroisse de Fontaine, et Pierre Rousse, journalier, demeurant en la paroisse de Charrin : coups de bâton. (21 juin.) — Michel Brosse, tailleur, demeurant en la paroisse de Magny, contre Antoine Jolly, aussi tailleur, demeurant audit lieu : assassinat nocturne à coups de bâton de Michel Brosse, mort pendant l'instruction du procès. (1er juillet.) Sentence condamnant Jolly à être pendu et étranglé. (20 août 1689.) — Messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, Poissons et autres lieux, contres divers habitants de Beaumont-Sardolles et Trois-Vêvres : dégradations dans les bois. (2 juillet.) — Messire Nicolas-François Sauvageon, prêtre, curé de Balleray, contre Jean Maubillard, Jean Tréchot, Noël Bouteau et Pierre Lefort l'aîné, de la paroisse dudit Balleray : arrestation du sieur Sauvageon, surpris sortant de chez une de ses paroissiennes, coups de bâton, mauvais traitements. (8 juillet.) — Messire Jean-Pierre Leroy de Carreau, chevalier, baron d'Allardes, seigneur de Cuy et des Petites-Oulières, dame Edmée de Marcellanges, sa femme, et Nazaire Roux, leur métayer, contre Me François Bertrand, fermier à Lamenay, sa femme et son valet : vol de poissons dans l'étang de la Borde, dépendant de la terre des Petites-Oulières, dont la chaussée avait crevé. (22 juillet.) — Jean Prouillat, cabaretier, demeurant à Poulligny, contre le domestique de messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay : rixe. (4 septembre.) — Charles Perret, vigneron, demeurant en la paroisse de Neuilly, contre Guillaume Jollivard, du même lieu : coups de bâton. (16 septembre.) — François Moireau et Guillaume Paillard, marchands, demeurant au bourg de Saint-Révérien, accenseurs judiciaires du revenu du prieuré, contre messire Michel de Chéry, prieur dudit prieuré de Saint-Révérien : rixe. Moireau et Paillard faisaient tirer de la pierre dans « la perrière à gré » de Saint-Révérien, sur le grand chemin de Saint-Saulge à Saint-Révérien, au nommé David Turin, fermier de Champlemy, à qui ils l'avaient vendue. « Messire Michel de Chéry, prieur dudit prieuré de Sainct-Révérien seroit survenu à cheval audit lieu et, estant à dix pas d'eux, seroit dessendu du cheval et auroit pris ses deux pistollets d'arçon, et, ayant habandonné son cheval, estant contre eux, se seroit adressé audit Turin, luy disant : « Mordieu, qui vous a donné charge d'enlever ses pierres ? » Ledit Turin luy auroit dit : « Monsieur, voilà les gens qui me les ont vendus. » Paillard auroit dit : « Monsieur, jé droit de les vendre, puisque j'en suis fermier. » En mesme temps, ledit sieur de Chéry luy auroit dit : « Mordieu, bougre de coquin, il y a longtemps que je te cherche ! Mordieu, il faut que je te tue. » Disant ses parolles, luy auroit présenté un de ses pistollets dans le seing, lequel pistollet auroit raté sur luy. » (5 octobre.) — Achille Moreau, archer en la maréchaussée de la ville de Nevers, contre deux inconnus : rixe, coups et blessures. (10 octobre.)

B. 79. (Liasse.) — 359 pièces papier.

1687. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Honnête femme Marie Gaugoin, femme de François Adenain, marchand boucher, demeurant au bourg de Pougues, contre André Guérin, fils de Pierre Guérin, chirurgien, demeurant à Nevers : menaces de mort, mauvais traitements. (3 janvier.) — Messire Vincent Millereau, prêtre, chanoine en l'église collégiale Saint-Barthélemy de Cervon, commis pour la desserte de la cure de Magny-Lormes, à cause de l'infirmité du curé dudit lieu, contre Gabriel Judas, manouvrier, demeurant au village de Séchain, autrement L'Huis-Bonneau, paroisse de Mhère : vol du saint-ciboire de l'église de Magny. (12 janvier.) Sentence condamnant Judas aux galères pour trois ans. (24 décembre.) — Magdelon Guyot, laboureur, Louis-Christophe et Louis Guyot, ses fils,

métayers de demoiselle Marie Quartier, veuve de Me Guillaume Flamen, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Sauvigny-les-Chanoines, contre le bailli du cellier du chapitre de Nevers: empêchement de jouissance de droits d'usage. (4 mars.) — Henry Lemoine, laboureur, demeurant en la paroisse de Maltat, contre le nommé Richard, domestique de la dame de Saint-André-Montbrun, demeurant au château de La Nocle: querelle de cabaret, homicide de François Lemoine, fils dudit Henry. (21 mars.) — Dom Jean-Baptiste Tridon, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur de Saint-Martin de Chantenay, contre Louis Tillaire, natif de la ville de Loudéac, évêché de Saint-Brieuc, province de Bretagne, « jeune homme qui se mesloit d'instruire quelques enfens, tout nud et en mauvais ordre, lequel fut trouvé de grand matein dans une grange, couché dans du foing où il continue de coucher..., » « demeurant depuis vingt-deux mois au bourg de Chantenay, où il enseigne les enfants à lire et à écripre: » rixe au sujet de la levée des tailles et de l'exécution d'un tenancier du prieuré. (24 mars.) — Emilande Chandelier, veuve de Pierre Brunier, vivant laboureur, demeurant en la paroisse de Fontaine, contre Pierre et Nicolas Regnault, Pierre Moreau dit Gondet et Sylvain Moreau, habitant la paroisse de Charrin: homicide dudit feu Pierre Brunier. (26 mars.) — Me Jean Guytet, notaire et praticien, demeurant en la paroisse de Rémilly, et Philiberte Guytet, sa fille, contre Jean Vaget, couturier, demeurant au même lieu: injures à une noce. (15 mai.) — Demoiselle Antoinette Colin, veuve de François de Borne, écuyer, seigneur de Gouvault, tutrice de leurs enfants, contre honorable homme François Desmolins, marchand: rébellion. (16 mai.) — Demoiselle Marie Millot, veuve et commune de Me Jacques Coppin, vivant procureur du roi au grenier à sel de la ville de Decize, et messire Claude Coppin, son fils, prieur commendataire de Cossaye et curé de Lurcy-sur-Abron, contre demoiselle Françoise Save, femme de Me Denis-François Coppin, sieur de Chevanne, avocat fiscal en la châtellenie de Decize, neveu de ladite demoiselle Millot et cousin germain dudit Claude Coppin: injures, médisances, chanson diffamatoire. Françoise Save disait que dame Marie Millot « était une vieille Proserpine; qu'il falloit qu'elle fût descendue dans les enfers pour avoir engendré tant de diables »; elle chantait une chanson « qui comence en ces termes: « Si le prestre Coppin sçavoit comme vivent les gueux, les pauvres gueux, il vendroit cure et procès, vive la joye! pour vivre avec eux, vivent les gueux! » (23 mai.) Sentence condamnant ladite Save à demander pardon à la dame Millot et à messire Claude Coppin devant six de leurs parents. (9 juin.) — Me Claude Chaluraine, sieur de l'Isle, procureur fiscal de la châtellenie de Monceaux-le-Comte, demeurant au lieu et ville de Champagne, paroisse de Metz-le-Comte, contre Adrienne Savard, veuve de Jean Tambutté-Nicot, Jean Tambutté-Nicot, cabaretier, et Madeleine Tambutté-Nicot, ses enfants, Pierre Philippe, laboureur, et autres habitants de Champagne: incendie. (21 juin.) — Geneviève Guespier, veuve de Gilbert Minchin, vigneron, demeurant à Satinge, Gabriel Minchin, leur fils, et Jeanne Morin, sa femme, contre la nommée Férien, femme de Jean Gauthier, et son mari: rixe. (2 juillet.) — Le procureur du roi contre Sébastien Michot, vagabond, natif de Montfalcon, pays de Savoie: vol de cavale. (6 juillet.) Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. (17 juillet.) — Michel Detaches, marchand, demeurant aux faubourgs de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Morin, vigneron au même faubourg: rixe. (25 juillet.) — Messire Nicolas Dubos, prêtre, curé du Gravier, contre Jean Pellault, ci-devant greffier de La Guerche: injures en public sur la grande rue de La Guerche. (27 juillet.) Sentence condamnant Pellault « à se transporter un jour de feste ou de dimanche à l'yssue de la messe, devant la principalle porte de la paroisse de La Guierche, et là, en présence dudit sieur Dubos et du nommé Thevet, notaire royal audit lieu de La Guierche, ou autre notaire royal à ce requis, et dix personnes des parens, alliez ou amis dudit sieur Dubos, tels qu'il voudra les choisir, déclarer teste nue que mal à propos, témérairement et brutallement, il a dit et profféré lesdits blasphèmes contre Dieu et lesdites injures contre l'honneur dudit sieur Dubos et sa réputation, luy a porté le poing soubs la gorge et sur le visage, dont il demande pardon à Dieu et audit sieur Dubos. » (4 août.) — François Nault, sieur de Jonset, demeurant à Chougny, contre Denis Paillard, chirurgien, demeurant audit bourg: rixe. (30 juillet.) — Demoiselle Antoinette Colin, veuve de François de Borne, écuyer, seigneur de Gouvault, demeurant à Razou, paroisse de Brassy, contre Louise Gudin, femme de Pierre Guenot, laboureur, demeurant audit Razou: injures et menaces contre la dame de Borne, violences et rixe avec les faucheurs de ladite dame. (31 juillet.) — Charles Tranchant, maître boulanger et pâtissier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Catherine Pounot, femme de Pierre Aucoup, aussi boulanger et pâtissier dans la même ville: soufflets et violences.

(6 août.) — Girard de Libert, sieur de Beaulieu, sous-lieutenant au régiment de Guiche, contre quelques habitants de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier: moqueries, insultes, enlèvement d'une épée: « Il y a environ une demye heure qu'arrivant en cette ville par le faubourg de Nevers, estant dans une charette qu'un Père Célestin et le sieur Durand, soubz-lieutenant dans le régiment de Grandsé et luy, ont pris au bourg de Magny, pour les conduire en ceste ville, estant devant la boutique d'un mareschal, dont la maison faict le coing dud. fauxbourg en tirant du costé de l'estang, luy compleignant seroit dessendu et auroit laissé sur lad. charreste le frère convers dud. Père Célestin avec led. sieur Durand, et incontinant après, led. Père Célestin, lequel estoit à cheval, auroit dit en riant: « Voylà une belle exécution qu'on va faire, » parlant desd. frères convers et Durand. Le mareschal, duquel la boutique a esté désignée cy-dessus, auroit dit, parlant de luy compleignant, qu'il avoit bien l'air d'un bourreau. A quoy luy compleignant auroit reparty que s'il ne parloit mieux, il luy donneroit vingt coups de baston. » (18 août.) — Étienne Drault, marchand voiturier par eau, demeurant à Nevers, Françoise Lévesque, sa femme, et Pierre Drault, leur fils, contre Jean Mourenne, Pierre Chancellier, Pierre Proslier et autres habitants de Marzy: coups de fourche, de goujard et de serpe donnés le 15 août auxdits Drault « allant en dévotion à la chapelle de Notre-Dame de l'Orme, dans le grand chemin entre les climats de vignes et terrains appellés les Grande et Petite-Perrière, plaine et totalle justice de la duché de Nevers ». (29 août.) — Me François Jourdier, marchand, demeurant à Saint-Honoré, contre Gaspard Velleret, marchand, demeurant à Crôna: vol de bois en charmier et en lattes « au port Michelot de la rivière de la Loire, province du Nivernois ». (24 septembre.) — Demoiselle Jeanne Maupulain, demeurant avec demoiselle Jacquette Gigot, veuve de Me Pierre Vyau, conseiller au présidial, contre Jean Dornière, de la communauté des Groslatz: tentative de viol sur le grand chemin allant du château de Villars à Roussy. (28 octobre.) — Jean Martin, charpentier, demeurant au village de Fragny, paroisse de Villapourçon, contre Jean Mouron, fils de Dimanche Mouron, de la paroisse d'Onlay: rixe au cabaret. (2 novembre.) — Hubert de Lange, chevalier, seigneur de Guérigny et autres lieux, contre Nicolas de Lange, chevalier, seigneur de Lange, son frère: coups de bâton, injures et menaces de mort. (5 novembre.) — Michel Potrelot, marchand, demeurant en la paroisse de Commagny, contre Nicolas Descombes, pionnier, de la paroisse de Saint-Honoré, et Lazare Chatelain, fils d'André Chatelain, manœuvre, de la même paroisse: rébellion. (29 novembre.) — Messire Jean Chauveau, bachelier en théologie, prêtre, curé de Saint-Jean de Corbigny, contre Jean Legrand, fils d'Étienne Legrand, marchand, demeurant en ladite paroisse de Saint-Jean de Corbigny, ci-devant fermier de l'abbaye de Corbigny: injures. (16 décembre)

B. 80. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 358 pièces papier, 2 pièces imprimées.

1688. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Simon Mercier, chirurgien, demeurant à Decize, contre Jean-Baptiste Valière, aussi chirurgien, demeurant en la même ville: menaces de mort. (4 janvier.) — Gilbert et François Lamadon père et fils, Jean Rat, Jean Bertin, perroyeurs, demeurant à Nevers, contre Vincent Merle, Toussaint Gouard et Antoine Chevreau, demeurant à Marzy: rixe. (14 janvier.) — Honorable homme Roger Grandjean, marchand, demeurant au bourg d'Arleuf, contre François Lequeux, sergent royal à Lucenay-l'Evêque, et Claude Guiotat, marchand en la paroisse de Cussy: arrestation arbitraire. (26 janvier.) — Charles Tranchant, boulanger et pâtissier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Anne Pousson, veuve de Louis Lhermitte, vivant chirurgien, demeurant en la même ville: incendie par imprudence. (27 février.) — Jean Lacroix, compagnon cuisinier, demeurant au logis du Lion-d'Or de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le valet d'écurie du logis de l'image de Notre-Dame de la même ville: rixe. (27 février.) — Messire Philippe-Julien Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et Donziais, contre Me Joseph Delisle, avocat à Nevers: malversations. (9 mars.) — Pierre de La Chénaye, lieutenant réformé dans une compagnie de dragons, au régiment de Listenay, demeurant à Congy, paroisse de Saint-Andelain, cessionnaire de demoiselle Marie-Anne du Plessis, veuve de François du Bois, écuyer, seigneur de Jarré, demeurant audit Congy, contre demoiselle Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, femme de François du Broc, écuyer, seigneur du Nozet: rébellion. (30 mars.) — Le procureur du roi contre Gervais Rochebois, mercier, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais: vol de cheval. (7 avril.) Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. (12 avril.) Lettres de commutation de la peine des galères en celle du fouet, de la flétrissure et du bannissement perpétuel du

ressort de la généralité de Moulins. (Versailles, juillet.) — Jeanne Tricot, veuve de Louis Leveau, laboureur, demeurant en la paroisse d'Urzy, contre Pierre Leclos, soldat de recrue du sieur de Saint-Gervais, lieutenant au régiment de Dampierre : homicide de Leveau, tué d'un coup de fusil par Leclos, qui l'avait pris pour guider le détachement. (2 mai.) Lettres de rémission. (Paris, juillet.) — Les Ursulines de Moulins-Engilbert contre messire Gilbert-Dominique de La Souche : rébellion. (10 mai.) — Louis Chatelain, pêcheur, demeurant en la ville de Decize, Denis Coppin, sieur de Villecourt, procureur du roi du magasin à sel de Decize, et Philibert Simonin, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ François Tillot, avocat en Parlement, et son valet : coups de bâton audit Chatelain qui pêchait dans la rivière d'Aron, vis-à-vis le port de Champvert, pour lesdits Coppin et Simonin. (25 mai.) — Mᵉ Charles Barry, praticien, demeurant à Bunas, paroisse de Maux, contre Philippe Jardé dit le Frisé, fils du métayer du sieur Barry, et Pierre Barbier, son domestique : rixe. (12 juin.) — Mᵉ Pierre Boquet, sous-fermier du domaine du roi, contre Jean Foubert, marchand à La Charité, veuf de Suzanne Fontaine, « décédée dans les motifs de la religion prétendue réformée » et dont le cadavre avait été condamné par sentence du 30 avril, confirmée par arrêt du Parlement du 20 mai, à être traîné sur une claie par l'exécuteur de la haute justice, ses biens étant confisqués au profit du roi : divertissement des biens de sa femme. (13 juin.) — Louis Pernet, maître chirurgien-juré de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Hélène Chambon, sa femme, contre Etienne Archambault, marchand, demeurant en ladite ville, Mᵉ François Archambault, procureur du présidial, et Jean Archambault, vitrier, ses enfants : provocation et injures contre ledit Pernet que lesdits François et Jean Archambault accusaient d'avoir empoisonné Anne Tillier, leur mère. (17 juin.) — Le procureur du roi contre la mémoire de François Girardot, fils de François Girardot, marchand de bois de la ville de Clamecy, nouveau converti, mort dans les sentiments de la religion prétendue réformée. (19 juin.) — Mᵉ Jean Nacqueau, apothicaire à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Becquas le jeune : vol, menaces de mort. (26 juin.) — Mᵉ Thibault Sçavant, avocat, résidant à Tannay, contre Philibert Deffault dit Lerouge, et autres habitants de Tannay : tapage nocturne, coups de fusil à balles tirés sur la maison de Mᵉ Thibault Sçavant. (27 juin.) — Lettres de grâce pour François du Pré, écuyer, demeurant à Guipy, lieutenant dans les armées du roi, où il servait depuis l'âge de quatorze ans, à cause de l'homicide du nommé Lamontagne, qui avait saisi un de ses chevaux. (Versailles, juillet.) — Noble Guillaume Chevalier, docteur en médecine et médecin ordinaire du roi, contre Laurent Pernet, archer et huissier en la vice-sénéchaussée de Bourbonnais, François Girard et Antoine Chaillant, clercs de ville, habitant la ville de Moulins : rixe. (16 juillet.) — Mᵉ François Bertrand, notaire royal, fermier de Lamenay et Craux, contre Lazare Roux, laboureur, Henriette Thomas, sa femme, Pierre Roux, Jean Lardereau, François Rogier et Denys Lévesque, tous communs personniers et domestiques du domaine Laborde : vol de poissons. (26 août.) — Roch-Marie de Roffignac, chevalier, seigneur d'Apremont, contre les habitants dudit lieu : dégâts dans les bois (16 septembre.) — Messire Pierre Goby, prêtre, curé de Saint-Etienne de Nevers, juge-député du clergé de ladite ville et promoteur en l'officialité dudit lieu, contre Mᵉ Pierre Cabaille, un des commis au greffe de la pairie de Nivernais : calomnies. (16 septembre.) Sentence renvoyant Pierre Cabaille quitte de l'accusation portée contre lui. (18 mai 1689.) — Mᵉ François Blanduret, fils de Mᵉ Jean Blanduret, notaire royal, demeurant à Clamecy, contre les deux fils de Mᵉ Etienne Despatis, procureur fiscal de Clamecy, et autres : rixe dans la rue. (17 septembre.) — François Desmasières, concierge des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Louis Vezou, manœuvre, de la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, Pierre Dorfeuille, manœuvre, de la paroisse de Saint-Juste, près Roanne, et autres prisonniers : coups donnés au concierge de la prison. (13 octobre.) — Louis Millin, marchand de bois, demeurant à Nevers, contre le comte de Druy : dégâts dans les coupes. (19 octobre.) — Annet Brunet, marchand, du pays d'Auvergne, contre Michel Jannisson : rixe dans une auberge de Sancoins. (22 octobre.) — Louise de Fradel, femme de Mᵉ Jean Goussot, maître des eaux et forêts de Château-Chinon, et Paul Bunot, fils de Mᵉ Esme Bunot, juge de Maisoncomte, contre Anne Marotte, veuve de François Lamet, demeurant à Château-Chinon : vol avec effraction. (25 octobre.) — Messire Léger Thibault, prêtre, curé de Montsauche, contre François Dorlet, seigneur de Palmaroux : blasphèmes et port d'arme. (11 novembre.)

B. 61. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 325 pièces papier, 2 pièces imprimées.

1689. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Philibert Symonin, conseiller au présidial, contre Claude Renard

et François Forest : destruction à coups de fusil des pigeons du domaine du Port-de-Champvert, appartenant au sieur Symonin. (7 janvier.) — Le procureur du roi contre Mᵉ François Quinault, notaire au duché de Nivernais, demeurant à Chaulgnes : faux. (10 janvier.) — Dom Jean Vignault, prêtre, religieux bénédictin profès de l'ordre de Cluny, sacristain de Saint-Révérien, contre Léonard de Maringes, procureur fiscal dudit lieu : injures (15 janvier.) — Jacques Benoist, manœuvre, demeurant en la ville de Nevers, contre Antoinette Gommety, veuve de Gilbert Pénet, tisserand, demeurant à Sancoins : vol avec effraction de 300 livres. (16 janvier.) Sentence condamnant ladite Antoinette à être battue et fustigée par les carrefours de la ville de Nevers et ensuite flétrie sur les deux épaules par l'exécuteur de la haute justice et bannie à perpétuité du ressort du présidial. (10 février.) — Mᵉ Louis Pernet, maître chirurgien, demeurant aux faubourgs de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Hélène Chambon, sa femme, contre Etienne Archambault, maître boulanger et pâtissier en ladite ville : injures et voies de fait (24 février.) — Le procureur du roi contre Hélye Peschery, tonnelier, du village de La Maison-Dieu : homicide du nommé Gourlet, soldat de la compagnie du marquis de Brèves, ledit Gourlet avec ses camarades, « au nombre de seize ou dix-sept, parcourans les villages de Metz-le-Comte, La Maison-Dieu et autres circonvoisins, armés de fuzils, espées et pistolets, tuant les poules, oyes et dindes, maltraitans les habitans des villages qui s'oposoient à leurs violences, se faisant par force donner du vin et autres nourritures dans les maisons desditz habitants, desquels ils enlevoient ce qu'ils pouvoient de meubles et ustancils; lesdits soldats vinrent audit lieu de La Maison-Dieu, chargés de volailles, en demander à quelqu'un des habitans avec menaces de les maltraiter, et non contens, en tirèrent plusieurs qu'ils trouvèrent, tirant des coups de fusil sur des poules, qui estoient volées sur les maisons couvertes de chaume, battoient et maltraitoient plusieurs personnes, poursuivoient l'espée nue à la main quelques filles... » (28 janvier.) Lettres de grâce. (Paris, juillet.) — Mᵉ Etienne Thierriat, greffier en la châtellenie de Luzy, contre Pierre et Jean Duplex, couvreurs, demeurant en la paroisse d'Issy-l'Evêque, et Jean Connanet, leur valet : vol de poissons au moulin de la Chapelle. (29 janvier.) — Noble Jean-Louis Marchand, seigneur du Gué, procureur général aux eaux et forêts du duché de Nivernais, contre Eustache Provost, chirurgien, demeurant en la ville de Prémery et fermier de la châtellenie de Montenoison : diffamation. (4 février.) — Philibert Guillot, brigadier des chevau-légers en la compagnie de M. de Quincize, contre Jean de Nourry, écuyer, seigneur de Turigny, l'aîné : injures et menaces, coups de pistolet, blessures. (5 février.) — Lazare Repoux, bourgeois, demeurant en la ville de Luzy, et demoiselle Lazare Regnault, sa femme, contre Eléonore-Alexandre de La Vallade, écuyer, seigneur de Truffin, demeurant à Gissy, paroisse de Saint-Didier-sur-Auroux, et Claude, son valet : rixe avec ledit Repoux; coup de pistolet tiré par ledit Claude. (6 février.) — Le procureur fiscal de Corbigny contre les enfants mineurs de feu Mᵉ David Ballon, ci-devant apothicaire audit Corbigny : mort dudit Ballon, nouveau converti, dans les sentiments de la religion prétendue réformée. (13 février.) Sentence ordonnant que le cadavre sera traîné sur une claie dans les rues de la ville de Corbigny par l'exécuteur de haute justice et jeté à la voirie et que ses biens seront confisqués. (12 mars.) — Le procureur du roi au présidial contre le cadavre de Marguerite Bernard, veuve de Paul Etignard, vivant procureur fiscal au bailliage de Château-Chinon, nouvelle convertie, morte dans les sentiments de la religion prétendue réformée, Jacques Etignard, médecin, son fils, Jacques Etignard, sieur de la Faulotte, Rachel Lesobre, sa femme, Marie Etignard, femme du sieur Lesobre, de Dommartin, et Jeanne Mazilier, femme de Paul Etignard, avocat, bailli de Château-Chinon : mort de Marguerite Bernard dans les sentiments de la religion prétendue réformée, enlèvement de son cadavre pendant l'instruction du procès et son ensevelissement dans de la chaux vive, au lieu de le faire embaumer, suivant l'ordonnance du juge de Château-Chinon. Sentence condamnant le cadavre à être traîné sur une claie dans les rues de la ville de Château-Chinon par l'exécuteur de la haute justice et ensuite jeté à la voirie, confisquant ses biens, blâmant lesdits Mᵉˢ Jacques Etignard, médecin, Jacques Etignard, sieur de la Faulotte, et autres, pour avoir enlevé et enseveli le cadavre, et les condamnant à cinq cents livres d'amende. (11 mars.) — Le procureur du roi contre Rachel Foubert, fille de Jean Foubert, marchand, demeurant en la ville de La Charité, Suzanne Maiz, fille de Pierre Maiz, chirurgien, demeurant à Sancerre, Suzanne Guillin, fille de feu Etienne Guillin, vivant horloger, demeurant à La Charité, nouvelles converties, et Marie Gourbière dite la Badine, femme de Toussaint Macé, bâtelier, demeurant à La Charité : protestantisme. (11 mars.) Sentence condamnant « Marie Foubert de se trouver à la première sommation qui luy sera faite à la requeste du procureur du roy au devant de la principalle porte de l'églize Sainte-

Croix de la ville de La Charité, un jour de dimanche, à l'issue de la messe de paroisse, assistée desdites Guillin, Maiz et Gourbière, accusées, en présence du premier de nous trouvé sur les lieux ou du juge de La Charité, où estant, elle déclarera à genoux, à haulte voix que par mespris contre la religion catholique, apostolique et romaine, et à la justice, mal à propos et contre la vérité, elle a mis et escrit sur ledit linceul (de Suzanne Fontaine, sa mère, traînée sur une claie le 12 juin 1688) ses mots: « R. Foubert, fille de Suzanne Fontaine, qui a été traînée pour la gloire de Dieu ; » qu'elle luy en demande pardon, au roy et à la justice; lequel linceul sera mis entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre bruslé à jour du marché en la ville de La Charité, en la place publique; les condamne en outre solidairement en l'amende de cent livres envers le roy. » (11 mars.) — Roguet, meunier du moulin du Bessay, contre Jean Dubuisson et Pierre Dubois: vol de chevaux. (20 mars.) Sentence de mort. (23 mars.) Procès-verbal de la pendaison. (26 mars.) — Le procureur fiscal de la justice d'Espeuille contre Laurent Guiollot: incendie. (20 juin.) — Pierre Devauche, laboureur, demeurant à Vauche, paroisse de Châtin, contre Dimanche et Emiland Febvre, manœuvres, demeurant à Vaumély, paroisse de Poussignol: incendie. (26 juin.) — Dame Catherine-Françoise Pinet, femme de messire Hugues-Nicolas de Chaugy, chevalier, seigneur de Montigny, les Ecots et autres lieux, contre Jacques et Gilbert Dumas père et fils, ses métayers: injures et coups de bâton. (7 août.) — Pierre Thevenin, sergent, demeurant à Héry, et Pierre Thevenin, son fils, contre Nicolas Perrière: peur ayant causé la mort. (8 novembre.)

B. 82. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 294 pièces papier.

1690. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Dame Jeanne-Marie Pellé, veuve de Mᵉ Claude Rossignol, marchand, demeurant à Montigny-sur-Canne, contre dame Jeanne Robin, veuve de Mᵉ Charles Rossignol: vol de bois dans les coupes de la dame Pellé. (14 janvier.) — Mᵉ Blaise Gyn, verdurier ordinaire de la bouche et maison du roi, contre Philibert Petitier dit la Montagne, procureur d'office de Mme la princesse de Carignan, dame de Lormes, Brassy, Dun-les-Places: malversations dans l'exercice de la justice. (24 janvier.) — Dom Jean Vignault, prêtre, prieur claustral du prieuré de Saint-Révérien et seigneur en partie dudit lieu, contre Esmery et René Simon père et fils, communs personniers, demeurant audit Saint-Révérien: rébellion. (30 janvier.) — Honorable homme Jean Brézault le jeune, hôte du logis de l'École de la ville de Saint-Pierre-le Moûtier, contre des soldats du régiment de Tessé, logés dans ladite ville: insultes et coups. « Le jour d'hier, environ les sept à huict heures du soir, deux tambours et un soldat du régiment de Tessé... qui sont logez par ordre du roy en cette ville entrèrent chez luy, et leur ayant donné du vin comme ils en demandoient, et un pasté de lièvre pour leur argent, ils cherchèrent au mesme instant du bruit et, sans aucune provocation, traittèrent sa femme de bougresse, de putain, de carougne et chienne, et leur ayant voulu remonstrer qu'ils n'avoient pas droit de luy faire insulte chez lui et qu'ils debvoient ce retirer où ils estoient logez, qu'il estoit sergent du quartier et qu'il les feroit bien sortir, en effect, pour monstrer sa qualité il leur monstra son hallebarde, qu'au mesme instant fut ostée par un desdits tambouriniers; et dans cet instant, le soldat ayant des tenailles de cuisine en la main, en deschargea sur la teste du suppliant. » (7 février.) — François Breugnot, foulonnier, demeurant au foulon Blondelet, paroisse de Château-Chinon, contre Pierre de Prégermain père et fils, meuniers, demeurant au Moulin-Neuf, sur la rivière de l'Yonne: coups de manches de cognée, blessures. (20 février.) — Léonard Gentil, huissier royal et des tailles en la ville de Nevers, contre Pierre Bourgeois, tailleur d'habits en ladite ville: rixe. (1er mars.) — Louise Sézier, femme de Toussaint Midon, tuilier, demeurant en la tuilerie des Rondeaux, paroisse Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Marie Midon, leur fille, contre dom Claude de Monchanin, religieux profès de l'ordre de Cluny, procureur du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, dom Charbon, religieux dudit prieuré, et Joseph Brezault, savetier, demeurant en ladite ville, leur bedeau: injures et coups de bâton. (18 mars.) — Eugène Dujon, femme de Robert Galoix, hôte du logis de l'image Notre-Dame de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre la nommée Catton, femme veuve, demeurant au faubourg du Puizat de la même ville; vol de linge. (5 juin.) Sentence par contumace condamnant la femme Catton à être battue et fouettée de verges par l'exécuteur de la haute justice par les carrefours de la ville, flétrie sur l'épaule droite et bannie pour cinq ans du ressort du présidial. (3 août.) — Hubert de Lange, chevalier, seigneur de Guérigny et la Croix-Rousse, l'un des chevau-légers de la garde du roi, contre les frères Darnou, l'un clerc de Mᵉ Guillaume Vaillant, l'autre

fondeur, le gendre dudit Darnou clerc et le marteleur de la forge de Saint-Martin-d'Heuille : invasion à main armée du château de Villemenant, rupture de la porte de la grange, enlèvement de soufflets de forges saisis à la requête du sieur de Lange, injures et menaces. (9 juin) — Le procureur du roi contre Simon Richard, coupeur de bourses, pris en flagrant délit à la foire de Luzy et déjà flétri d'une fleur de lys sur les épaules. (26 juin.) Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. (4 septembre) — Jeanne Carruchet, veuve de Nicolas Dru, et tutrice de leurs enfants, contre Mᵉ Jacques Garnault, avocat au présidial : rapt de Jeanne Dru, séduction et grossesse. (15 juillet.) — Demoiselle Jeanne Sémelé, dame de Chantereau, demeurant au château de Coullon, paroisse de Mouron, contre Jean Ravisy, voiturier par terre, demeurant au lieu de Bourdiseau, paroisse de La Collancelle : rébellion. (16 août.) — Jean Courtois, notaire et procureur au bailliage de Pouilly, contre Jean Vachier, fils de Mᵉ Edme Vachier, procureur au même bailliage : injures et coups de bâton. (17 août.) — Jean Lefebvre, natif de Troyes en Champagne, paroisse de Saint-Pantaléon, soldat invalide de la compagnie de M. de Concoursault, capitaine au régiment de la Marine, contre François Deplanque, natif de Rethel en Champagne, soldat invalide de la compagnie de M. de Marteau, capitaine au régiment de Soissonnais : rixe dans la rue Saint-Etienne de Nevers : coups d'épée ayant causé la mort audit Lefebvre. (25 août.) Sentence condamnant Deplanque à être « délivré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre pandu et estranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive à une potance qui sera dressée en cette ville au lieu accoustumé à faire les exécutions. » (7 septembre.) « Le samedy neufiesme septembre 1690, à deux heures après midy, la sentence cy-dessus a esté exécutée ». — Françoise Girard, femme de Pierre Chausset, coutelier, demeurant au faubourg de Moulins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jeanne Mizon, femme de Laurent Billard, tisserand de ladite ville : rixe. (28 août.) — Nicolas Greffier, clerc de forge de la terre des Meurs, contre Jean Page, son domestique : vol de cavale. (29 août.) Sentence renvoyant l'accusé de l'accusation « ayant esgard à son inbécillité ». (8 novembre.) — Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée, contre Edouard de Berthier, écuyer, sieur de Neurre : rébellion. (27 septembre.) — Demoiselle Louise-Léonarde-Edouarde de La Barre, épouse de François du Broc, écuyer, seigneur du Nozet, fille de feu messire Thomas de La Barre, vivant chevalier, seigneur de Lorgue, et de dame Perrette du Lys, contre « certains quidams » qui l'accusaient d'avoir diverti les meubles du château de Lorgue, en 1679, après le décès de son père. » (17 novembre.)

B. 83. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1691. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Les religieuses de La Fermeté contre Léonard Poneau, laboureur, demeurant en la paroisse de Prye-sur-l'Ixeure : rébellion. (23 janvier.) — Jean Jacquet, laboureur, demeurant au village de Chevannes, paroisse de Saint-Aré de Decize, contre Jean-Mary Burgat, sieur de Chambon, y demeurant, paroisse de Saint-Léger-en-Bourgogne : rébellion. (28 avril.) — Charles Miron, fermier des domaines de Niroux et les Champs-de-la-Grange, contre Louis de Blosset, chevalier, seigneur de Coullon et la Grenouillière : extorsions de sommes et saisies illégales de bestiaux. (10 septembre.) — Demoiselle Anne Harmand, fille de Philibert Harmand, écuyer, sieur d'Arsilly, major d'Abbeville, contre Gabriel Clerc, laboureur, demeurant à Bonneson, et autres : tentative d'enlèvement de meubles. (11 septembre.) — Jeanne Tirrien, veuve de feu Toussaint Malteste, vigneron, demeurant au faubourg du Puizat, à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Pinot, vigneron audit lieu : débauche et grossesse. (8 novembre.) — Mᵉ Etienne Vyau, sieur de la Garde, avocat en Parlement, conseiller du roi, receveur des consignations au présidial, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, au logis de dame Esmée Sallonnyer, sa mère, contre Antoine-François Girard, sieur de Busson, assesseur au présidial : injures et violence. (9 novembre.) — Mᵉ Arnault Gentil, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, contre Jean Midan, manœuvre, demeurant en la paroisse de Crux : rébellion. (16 novembre.)

B. 84. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 263 pièces papier.

1692. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ Hugues Arvey, marchand, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, contre Louis et Jean Bernard, laboureurs, demeurant au village d'Audenas, paroisse d'Alluy, et Léonard Chevrier, leur domestique : rébellion. (30 janvier.) — Philiberte Marion, femme de feu Philippe Page, vigneron, forestier et garde bois de M. d'Huban, contre Edme Loffinot, aussi forestier dudit seigneur : assassinat de Philippe Page, tué d'un coup de fusil sur

le chemin d'Huban à Asnan. (10 mars.) — Me André Bardin, drapier, demeurant au bourg et paroisse de Verneuil, contre François de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, y demeurant: rébellion. (15 mars.) — Charlotte Rossignol, femme séparée de biens de Me Philippe Rousseau, marchand, demeurant en la paroisse de Sozay, contre Me Antoine Sallonnyer, sieur de Faye, Jean Langlois, Henry et Chambon: invasion du domicile de la femme Rossignol par le sieur Sallonnyer, se prétendant son créancier, dilapidation de vivres, injures « jusques à luy dire dans des termes vilains qu'il vouloit coucher avec elle, et faisoit des postures plus séantes à des lacquets qu'à un homme de condition », menaces de mort contre les domestiques; « ils passèrent le reste dudict jour unziesme de ce mois et toute la nuict venant au douze à boire, chanter et faire mille insolances.. Après avoir bien beu, se couchèrent dans les licts de la maison... luy comme le maistre coucha dans celluy de ladicte... dans lequel il a faict les dernières ordures. » (24 mars.) — Me Georges Gerbault, procureur au présidial, contre Marguerite Beaudequin, sa servante, Pierre Bessay, concierge des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier, Marie Meusnier, sa femme, et Antoinette Meusnier, sœur de ladite Marie: vol de blé. (7 juin.) Sentence condamnant Marguerite Beaudequin et Anne Meusnier au bannissement à perpétuité du ressort du présidial, Pierre Bessay et Marie Meusnier, sa femme, à la même peine pour un an. (8 août.) — Baltazar de Juizard, écuyer, seigneur de Tamenay, demeurant à Dirol, contre Georges et Jacques Guérin frères, demeurant à Saizy: rébellion. (18 juin.) — Me Léon Regnard, marchand, demeurant à Nevers, et Me Guillaume Regnard, son père, contre Gilbert Guillemin, laboureur, demeurant en la paroisse de Thaix: vol de bois. (1er juillet.) — Sébastien Marotte, cabaretier à Château-Chinon, contre certains particuliers: vol de poissons. On lui en a volé, « l'année présente, mil six cent quatre-vingt douze pendant le Caresme... dans un petit estang scitué dans le Pré-au-Maistre, au-dessous du couvent des Capucins de la ville de Château-Chinon. » (3 juillet.) — François de Chargère, écuyer, seigneur de Vaux, et demoiselle Elisabeth de Bongars, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Firmin-de-Bussy, contre François de Bongars, écuyer, seigneur de Migny, leur frère et beau-frère, demeurant dans la même paroisse: violences, coups contre ladite dame de Chargère, menaces d'incendie. (12 juillet.) — Messire Pierre Vidal, prêtre, chanoine théologal de l'église cathédrale Saint-Cyr de Nevers, contre Jean Bucheron dit Grandjean, dit le Boiteux: menaces et injures. (11 août.) — Le procureur du roi contre François Duruisseau, écolier étudiant en droit, fils de Pierre Duruisseau, notaire, demeurant en la paroisse de Chaumard: homicide de Me Claude Morlé, prêtre, curé de Blismes, tué d'un coup de fusil à la chasse. (5 septembre.) Lettres de grâce. — Messire François Coquille, prêtre, curé de Montapas, contre Jean-Baptiste de Lavenne, écuyer, sieur de la Palus: rixe à Saint-Saulge, le jour de la foire. (2 octobre.) — François d'Estud, écuyer, seigneur de Tracy et Paray-le-Frazy, contre Me Gabriel Berroyer, greffier en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins, et Jean Rollin, huissier audiencier en ladite sénéchaussée: faux. (12 octobre.) — Messire Jean Charroy, prêtre, curé de Marseilles-les-Aubigny, contre dame Esther Boju, femme de Pierre Léveillé, écuyer, seigneur du Rochy: injures et violences. (9 novembre.) — Honorable homme Gabriel Le Tellier, maître cordonnier de la ville de Paris, contre Pierre Marchand, maître apothicaire de la ville de Decize: rixe. (26 novembre.) — Me Nicolas Coujard, marchand à Château-Chinon, contre Mathé et Erard Jardé père et fils, Dimanche Guyot, femme dudit Mathé Jardé, et autres, laboureurs, demeurant à Sainte-Péreuse: rébellion. (30 décembre.) — Me Pierre Girardot de La Forest, receveur des tailles de l'élection de Château-Chinon, contre François Dumarest, charpentier, demeurant au moulin de Gravillot, paroisse de Château-Chinon, et Henriette Delusmes, sa femme: rébellion. (30 décembre.)

B. 85. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 294 pièces papier.

1693. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — François de Bongars, écuyer, sieur de Migny, gendarme de la garde du roi, demeurant en la paroisse de Saint-Firmin-de-Bussy, contre Louis-Charles de Bongars, écuyer, gendarme de la garde du roi, Eustache et Marguerite de Bongars, ses frère et sœur, tous enfants de feu Adrien de Bongars, vivant écuyer, et d'Anne de Nerville, et Etienne Lévêque, leur valet : vol avec effraction. (23 janvier.) — Messire Jean Arnault, prêtre, curé de la paroisse de Lucenay-les-Aix, contre Damien Pourras, marchand audit lieu : calomnies. (10 février.) Sentence condamnant Pourras à trois livres d'amende et trente livres de dommages et intérêts. (10 février.) — François Fort, laboureur, demeurant au village de la Beausse, paroisse de Saint-Babyle, contre Etienne Hunebert, dit La Haye, cavalier au régiment de Noailles-Duc,

compagnie du sieur de Franquière, natif de la ville d'Amiens : maraude avec cinq autres cavaliers du même régiment, qui venait coucher à Saint Pierre-le-Moûtier; rixe, coup de pistolet. (16 février.) Sentence ordonnant que ledit Hunebert « sera blasmé nu-teste et à genoux, au bas du bureau » et le condamnant « à servir le roi pendant dix ans à ses frais en qualité de cavalier dans la compagnie du sieur de Franquière, au régiment de Noailles-Duc, enjoint à lui de s'y rendre incessemment. » (18 avril.) — Demoiselle Jacquette Maslin, fille majeure, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, créancière de feu messire Jean Maslin, prêtre, curé du Saint-Gratien, contre François Pougault, marchand, et Jean Larue, laboureur, demeurant audit Saint-Gratien : pillage des effets et meubles du curé Maslin après son décès. (20 février.) — Claude Tartarin, tailleur d'habits, et Toussaint Midon, tuilier, demeurant aux faubourgs de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Billet, gantier, de la ville de Moulins, vagabond : vol de chevaux. (12 mars.) Sentence condamnant Billet à être battu de verges par l'exécuteur de la haute justice aux carrefours et places publiques de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétri sur les deux épaules et banni à perpétuité du ressort du présidial (13 mars.) Procès-verbal de l'exécution. (Même date.) — François Dominé, meunier du sieur Sallonnyer, de Saint-Hilaire, contre Gilbert Billet : vol de chevaux. (29 juin 1694.) Sentence condamnant Billet pour infraction de ban et récidive à être pendu à une potence. (9 juillet.) Procès-verbal de l'exécution. (10 juillet.) — Etienne Mercier, cordonnier, demeurant à Sancoins, contre Jean Duchemain dit Bailly, pâtissier et cordonnier, demeurant en la même ville : vol nocturne avec effraction. (25 mars) Sentence condamnant Duchemain aux galères pour neuf ans. (27 avril.) — Le procureur du roi contre le sieur Duris, capitaine dans le régiment de Feuquière, et le cadavre du sieur de Bourneau, capitaine au même régiment : duel auprès de Chantenay entre ces deux officiers, dont le second fut tué d'un coup d'épée. (27 avril.) Sentence condamnant par contumace le sieur Duris à être pendu, et le cadavre du sieur de Bourneau à être privé de sépulture et traîné à la voirie (9 mai.) Lettres adressées à M. de Bourneau, étant à Loches, en mars et avril 1693, par ses camarades. — Mᵉ Pierre Gigot, seigneur de la Brosse, conseiller du roi, lieutenant à Decize, contre Charles Després l'aîné et Charles Desprès le jeune, écuyers, seigneurs de Roche et de la Motte, paroisse de Saint-Sulpice-le-Châtel, et Charles Rameau, leur fermier dudit Roche : violences et coups d'épée contre les bouviers vidant les coupes des bois du sieur Gigot. (21 mai.) Sentence condamnant lesdits Després à trois livres d'amende envers le roi et déchargeant ledit Rameau. (4 juillet.) — Le procureur fiscal de Corbigny contre Pierre Ballu, tailleur d'habits, et Jeanne Celoy, sa femme, nouveaux convertis, demeurant en la ville de Corbigny : assassinat de Françoise Ballu, fille du premier lit dudit Pierre Ballu, par sondit père. (4 juin.) Sentence par contumace déclarant Ballu « convaincu d'avoir en hayne de la véritable conversion de laditte Françoise Ballu, sa fille, à la religion catholique, apostolique et romaine, et de ce qu'elle y faisoit son debvoir », assassiné sa fille dans sa vigne et ensuite coupée en morceaux, le condamnant à « faire amande honorable à jour de marché, nud, en chemize, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres devant la principale porte de l'églize parroichiale de Saint-Seigne dudit Corbigny, où il sera conduit par l'exécuteur de la haulte justice; et là, dira que meschamant, en hayne de la religion catholique, apostolique et romaine, il a assassiné ladite Françoise Ballu, sa fille, dont il se repend et demande pardon à Dieu, au roy et à justice; cela faict, aura le poing de la main droite couppé au devant de ladite églize et ensuitte mené en la place publique de laditte ville de Corbigny pour y avoir les jambes, cuisses, bras et reins rompus vifs sur un eschafault qui, pour cet effet, sera dressé en laditte, et mis ensuite sur une roüe, la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours; ce faict, son cadavre jetté dans un feu que pour cet effet sera allumé et ses cendres jettées au vent... ce qui sera exécuté par effigie en un tableau en laditte ville de Corbigny. » (5 novembre 1694.) — Messire Robert Bernard, curé de Biches, contre Mᵉ Jean Rossignol, notaire royal, demeurant à Montigny-sur-Canne : nullité d'actes faute de signature du notaire et des témoins, à l'occasion du testament de dame Marie de Bréchard, femme de messire Charles de Lamoignon, écuyer, et sœur de Charles de Bréchard, écuyer, seigneur de la Cour, reçu à Chériguy le 4 novembre 1684. (5 juin.) Sentence condamnant Rossignol à quinze livres d'amende et lui ordonnant à l'avenir de signer les actes qu'il recevra et de les faire signer par des témoins à peine de faux. (7 octobre.) — Marie Tollet, veuve de Jean Desforges, cabaretier et mercier au bourg de Saint-Menoux, province de Bourbonnais, contre Guillaume Chouppe, scieur-de-long de la paroisse de la Chapelle-Jeunette, près la Chaise-Dieu : vol nocturne d'une cassette. (27 novembre.) Sentence condamnant Chouppe à être pendu à une

potence à Saint-Pierre-le-Moûtier, puis son corps porté aux fourches patibulaires. (10 décembre.) Procès-verbal de l'exécution. (12 décembre.) — Me Lazare Rey, sieur de Sauvage, résidant à Blanzy, contre Claude et François Maréchal, fils de Claude Maréchal, leur père, maréchal audit Blanzy: injures et menaces. (17 décembre.)

B. 86. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 202 pièces papier.

1694. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Edme Sallé dit la Fontaine, caporal dans la compagnie du sieur d'Angerville, au régiment de Soissonnais, contre Joachim-Nicolas Guillemain et autres habitants du lieu de Chantereau, paroisse de La Collancelle : coups de bâton, blessures, enlèvement des fusils dudit Sallé et d'un soldat qui l'accompagnait pour l'assister dans l'enrôlement de recrues. (7 janvier.) — Le procureur du roi contre Jean Robelin, laboureur de la paroisse de Saint-Jean de Lichy : refus de laisser continuer de dire la messe en l'église Saint-Père-à-Ville, annexe de l'église paroissiale de Saint-Jean de Lichy, avec le calice appartenant à cette dernière église. (8 mars.) — Firmin Gauchet, sergent forestier en la gruerie de La Charité, résidant en cette ville, contre les sieurs Bernot de La Pointe frères : délits de chasse. (27 mars.) — Me Jean Pierre, notaire royal à Nevers, contre Pierre Loiseau, son domestique au domaine de l'Isle, en la paroisse de Savigny-sur-Canne : dilapidation de blé. (9 avril.) — Pierre Mignot et Jacques Fagot, valets de Maritte Dollet, meunier, demeurant au moulin de Fourchambault, contre Silvain Rosty, fils de Silvain Rosty, meunier au moulin de Germigny : rixe. (20 avril.) — Silvain Chevreau, laboureur du domaine de Beaumont, paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre le-Moûtier, contre un cavalier du régiment de Couade [Buade], compagnie de Lisbourg : coups de sabre. Revenant de mener du foin pour l'étape à Saint-Pierre-le-Moûtier, Chevreau rencontra proche la chapelle de Saint-Pantaléon « un cavalier monté sur un cheval blanc, ayant une barbe noire à crochetz, qui s'est adressé à luy et luy a dit de luy donner un couteau ; qu'ayant respondu qu'il n'en avoit point, ledit cavalier avoit mis le pistolet à la main et luy en avoit porté quelques coups, ce qui l'auroit obligé d'offrir audit cavalier six sols qu'il avoit dans sa poche et un abit qu'il portoit soubs son bras, priant ledit cavalier de ne point le maltraiter. Qu'en mesme temps, ledit cavalier, en continuant ses violences, l'avoit obligé de prendre la fuite et, l'ayant poursuivy jusques auprès d'une fontaine qui est joignante un pré dépendant du domaine de Cuffié, à trois ou quatre cents pas de ladite chappelle, où l'ayant joinct, il avoit mis le sabre à la main, et luy en avoit donné un coup de tranchant sur la teste, dont il est griefvement blessé, plusieurs coups du plat dudit sabre sur les épaules et deux coups du tranchant sur le bras gauche ». (27 avril.) — Philippe de Troussebois, chevalier, seigneur de Bouhy et Sainpuits, contre Me Michel Frémy, avocat en Parlement, demeurant à Entrains, ci-devant juge de ladite ville : faux. (11 juin.) — Me Marion, avocat, contre Louis Dosny, charbonnier, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois : vol de chevaux. (18 août.) Sentence condamnant Dosny à être battu de verges par les rues et carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétri sur les deux épaules et banni à perpétuité du ressort du présidial. (13 mai.) — Demoiselle Claude Bourdoiseau, veuve de Me Olivier Mazuer, demeurant à Dhéré, paroisse de Langeron, contre Me Pierre Lejay, praticien en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : coups de poing et violence (1er septembre.) — Me Simon Baratier, marchand, demeurant en la paroisse de La Selle, fils et héritier de Me Simon Baratier, et Marie Bourjault, et Me Claude Dubois, procureur en la châtellerie de Decize, y demeurant, mari de Marie Baratier, contre dom Philippe Thiroux, économe et receveur de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun, en Bourgogne, dame Françoise d'Aumale, dame du Bessay et de Lucenay-les-Aix : rébellion. (7 septembre.) — Messire Michel Barois, prêtre, curé de la paroisse Saint-Jean de Corbigny, contre les cadavres de demoiselle Marie Pinette, demeurant au lieu de Beugnon, paroisse de Saint-Jean de Corbigny, et de Louise Pinette, sa sœur, nouvelles converties décédées dans les sentiments de l'église réformée. (21 septembre.) — Le procureur du roi contre messire François Coquille, prêtre, curé de Montapas, et messire Jean Chevalier, prêtre, curé de Rouy, au sujet d'une rixe arrivée pour la célébration du service divin en la chapelle Saint-Clair, paroisse de Rouy, le jour de la fête dudit saint, le curé de Montapas ayant voulu y faire le service en qualité de fondé de pouvoir de la prieure de La Fermeté-sur-l'Ixeure, à qui ladite chapelle appartenait, et le curé de Rouy voulant aussi le faire parce que la chapelle était située dans sa paroisse : « sur lesquelles contestations lesd. curés, particulièrement celuy de Rouy, assisté de gens armez, se seroient poussez et maltraités de parolles, auroient fait fermer la porte de lad. chapelle, qui avoit esté ouverte par

le curé dud. Montapas avec une ache, et, lesdits deux curez, voulant s'emparer de l'image dud. saint Clère, ils l'auroient rompue, au grand scandale de tous ceux qui estoient venuz en dévotion; lequel trouble lesdits sieurs curés auroient commencé à diverses reprises. Et pendant que l'un chantoit, l'autre sonnoit le tocsin. Et ensuite auroient dit leur vespre et fait le service l'un à la porte de l'église et l'autre derrière lad. chapelle » (4 octobre) — Le procureur du roi contre Jacques Pinette, marchand, demeurant en la ville de Corbigny, nouveau converti, Hélie Rousset, sa femme, et autres : inhumation par ledit Pinette d'une de ses filles dans son jardin, quoiqu'elle ait été baptisée à l'église catholique; propos contre la religion catholique. Pinette aurait dit que « leurs temples seroient rétablis dans six mois. » (17 octobre.) — Pierre et Jacques Maillot, Simon Pannetrat et Gabriel Collin, demeurant à Lormes, contre Jean et Jacques Stample, sieur du Pontot, Alexandre Mazillier et Daniel Delaroche : rixe dans la maison d'honnêtes filles Jeanne et Marguerite Charneau, où Maillot, Panetrat et Collin étaient entrés et jouaient de la « chièvre », lorsque les sieurs Stample, Mazillier et Delaroche survinrent et tirèrent l'épée. (29 octobre.) — Marie de Bonny contre messire Paul de Charry, écuyer, seigneur du Fourviel, y demeurant, paroisse de Saint Benin-des-Bois, et demoiselle Anne de Bonny, sa femme : rébellion. (3 novembre.)

B. 87. (Liasse.) — 180 pièces papier.

1695. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ Antoine Aubert, huissier royal à Luzy, contre Mᵉ Claude Regnault, procureur d'office audit lieu : provocation en duel, menaces de coups de bâton. (12 janvier.) — Léger et Jeanne Partiot, demeurant au village de Grosse, paroisse de Planchez, enfants de Jean Partiot, garde de la forêt de Serault, à l'abbaye de Régny, contre Jean Thibault, Charles Daguinot et Jean Saquet : homicide dudit Jean Partiot (1ᵉʳ février.) — Gabriel Savy, garçon de poste, servant à la poste de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Joseph Lochet, soldat de milice de ladite ville : menaces de mort. (14 mars.) — Mᵉ Louis Bouladier, praticien. demeurant en la ville de Nevers, contre Mᵉ Jean Baratot, greffier de La Guerche : rixe. (11 avril.) — Charles Pellat, marchand, demeurant au domaine des Bouguereaux, paroisse de Cougny, contre Jacques Picquet le jeune, marchand, de la paroisse de Chantenay : rixe. (24 avril.) — Jean Legrand, sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Dominique Héreau, procureur fiscal de Corbigny : injures et coups. (13 mai.) — Mᵉ Gabriel Mauclerc, marchand, demeurant à Coulanges, mari de dame Marie-Jeanne Rossignol, contre dame Jeanne Robin, veuve de Mᵉ Charles Rossignol : rébellion. (26 mai.) — Dom Jean Vignault, prêtre religieux, prieur claustral du prieuré de Saint-Révérien, contre Jannot, dit le Bastard, domestique de messire Michel de Chéry, prieur de Saint-Révérien : tentative d'assassinat avec guet-apens sur le chemin de Balleray à Nevers. (6 juin.) — Le même contre Pierre Leduc, cardeur, demeurant à Nevers, dans la maison du sieur de Chéry : tentative d'assassinat dans une maison ruinée de Saint-Révérien. (Même date.) — Paul Commaille, marchand, demeurant au bourg de Billy, et Marguerite Martin, sa femme, contre François Commaille : injures et violences. (7 juin.) — André Artault, agent des affaires de la dame de Coullon, contre Jean-Louis Dorlet, marchand à Lormes : menaces de mort, coups d'épée et de bâton à la foire de Lormes. (7 juin.) — Messire Henri-Louis de Morogues, chevalier, seigneur de Guichy, Sauvage et autres lieux, demeurant en son château dudit Sauvage, paroisse de Beaumont la-Ferrière, contre François Lithay, marchand, demeurant en la paroisse de Raveau : rébellion. (7 juin.) — Messire Marin Vivier, prêtre, curé de la paroisse de Charrin, contre Annet Mousnier, tonnelier et cabaretier de ladite paroisse : calomnies. (17 juin.) Sentence condamnant Annet Mousnier « à se dédire publiquement, nue teste et à genoux, un jour de dimanche qui luy sera indiqué, à la porte de l'église de Charrin, des injures par luy proférées contre l'honneur et le caractère dud. sieur Vivier, desquelles il lui demande pardon et le prie de les oublier et le tient pour homme de bien et d'honneur, et non de la qualité desdites injures. » (12 juillet) — Messire Gilles Le Curé, curé de Saint-Bonnot-les-Forges, contre Edme Copin, laboureur audit lieu : moqueries, injures, violences. (21 juin.) — Michel Boyon, meunier, demeurant à Guérigny, et son valet, contre des forgerons dudit lieu : rixe et violences. (15 août.) — Louis Camusat, marchand drapier, demeurant à Tannay, contre François Barce, fils de Mᵉ François Barce, bailli dudit Tannay, Dufour et Lebrun, sergent, Delahalle et Gudin : arrestation arbitraire de Louis Camusat, armurier, fils dudit Louis Camusat, drapier, (25 septembre.)— Mᵉ Gilbert Menard, procureur en la prévôté de Sancoins, contre Léonard Durand, vigneron au lieu de Dilly, paroisse de Vérot, et son fils : tentative de vol de blé. (3 octobre.) — Joseph Pinet, avocat en Parlement, et Nicolas Pinet, conseiller et procureur du roi en l'élection de Nevers, contre

demoiselle Catherine Nicot, veuve de Me Jean Pinet, avocat général fiscal au bailliage de Nevers. (11 octobre.) — Messire Jean Battu, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Aignan-des-Noyers, contre Antoine Guillot, laboureur, demeurant au village de la Feuille, même paroisse : rixe au sujet des dîmes. (15 octobre).

B. 88. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 200 pièces papier, 16 pièces imprimées.

1696. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Assassinat de dom Jean Vignault, prêtre, religieux bénédictin, prieur claustral du prieuré commendataire de Saint-Révérien, diocèse de Nevers, tué à Saint-Révérien, le 14 janvier, vers cinq heures du soir, par deux individus armés de fusils et bayonnettes, qui auraient tiré deux coups de fusil sur ledit dom Vignault, l'auraient jetté par terre et lui auroient donné plus de trente coups de bayonnette à la tête et autres parties de son corps, « et par une cruauté qui fait horreur, lui auroient coupé la gorge, fendu les poumons et le cœur, et l'auroient ensuite volé... » Les assassins paraissent être Jean ou Jannot Bidault dit le Bastard, élevé en la maison de messire Michel de Chéry, prieur commendataire de Saint-Révérien, et Pierre Leduc, drapier, domicilié à Nevers, dans la maison dudit sieur de Chéry. Sentence du prévot de la maréchaussée de Nevers condamnant par contumace à la roue Pierre Leduc et Jean Clément, dit le Morvandeau, domestique de dom Girault, religieux du prieuré de Saint-Révérien, comme coupables de l'assassinat de dom Vignault, et renvoyant de l'accusation Jean Bidault dit le Bastard. (28 juillet 1696.) Continuation de la procédure en 1697 et 1698.

B. 89. (Liasse.) — 223 pièces papier.

1696. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Pierre Chardon, diacre, du diocèse de Nevers, demeurant à Ville-les-Anlezy, contre messire François de Rogeron de La Chapelle, prêtre du diocèse de Lisieux, demeurant en la paroisse de Ville-les-Anlezy : rébellion. (21 janvier.) — Me Etienne Dhéré, notaire royal et procureur au présidial, contre Antoine Coulange, mercier, demeurant au bourg de Chantenay, et Françoise Larrive, sa femme : assassinat de messire Jacques Dhéré, prêtre, curé de Chantenay, frère dudit Etienne Dhéré, trouvé par ledit Coulange en train de chercher à violer sa femme. Sentence d'entérinement de lettres de grâce. (2 mars) — Me Gilbert Paris, procureur au présidial, contre Me François Archambault, notaire royal et procureur au présidial : injures. (3 mars.) — Pierre Tallas, marchand, demeurant à La Charité, Jeanne Denis, sa femme, et Marguerite Tallas, leur fille, contre Jacques Lepage, tanneur, et sa femme : rixes, coups de pierre. (16 mars.) — François Rochery, meunier au moulin de Jouet, contre Jean Desrives, fils de Barthélemy Desrives, cabaretier audit Jouet : homicide d'un coup de fusil de Philibert Rochery, fils dudit François. (21 mars.) Sentence acquittant Jean Desrives, à cause de sa trop grande jeunesse. (27 avril.) — Charlotte Coujard, veuve de Louis Pasquelin, marchand du pays de Comté, demeurant en la paroisse de Saugy, diocèse de Besançon, contre Pierre Mineau, laboureur, demeurant au village de Dhéré, paroisse de Langeron, et autres : vol du mobilier appartenant à ladite Coujard. (6 avril.) — Jean Tridon et Jean Gameron, minageurs et leveurs de péages à Château-Chinon, contre Claude Mercier, son fils, et autres : refus de payement du droit de pied fourchu à la foire de Château-Chinon, rébellion, coups de bâton. (18 avril.) — Me Jean Regnault, marchand, demeurant à Saint-Saulge, contre messire Antoine Moreau, prêtre, curé de Crux-la-Ville : rébellion. (2 mai.) — Louis Demaringe, laboureur et blatier, demeurant à Moussy, contre les nommés Louis Marchangy, François Nicolle, Gabriel Vivant et François Champriat, habitants de la ville de Saint-Saulge : coups et mauvais traitement. (10 mai.) — Messire Jean Arnault, prêtre, curé de Lucenay-les-Aix, contre le nommé Coppin, garde de la dame du Bessay : violences, coups de poing. (11 mai.) — Jeanne Moussotte, servante de Me Mathieu-Louis Coquille, sieur de Parize, contre Jean Berte dit le Patouillat, tisserand en toile, demeurant en la paroisse de Pougues : séduction et grossesse. (26 mai.) — François Guerron, clerc de Me Pierre Dhéré, procureur au baillage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Pierre Lejay, commissaire des revues de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Me Toussaint Lejay, notaire royal, son frère : altercation et rixe au sujet de l'enlèvement, par ordre du lieutenant-général du présidial, d'un banc que les échevins avaient fait mettre dans le chœur de l'église Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier. (30 mai.) — Jacques Dugué, fils de Me Nicolas Dugué, marchand, demeurant à Decize, contre Nicolas Moreau, gendre de Guillaume Desriboulle, fermier de Saint-Parize-le-Châtel, et son frère : échange de coups de fusil, blessures. (9 août.) — Honorable homme Étienne Belin, marchand, demeurant à Guipy, et fermier de la terre et seigneurie dudit lieu, contre Jean Rodrigue de Bornonville, demeurant à Ardan, paroisse

de Pazy : rixe au cabaret. (16 août.) — Le procureur du roi au présidial contre Mathieu Thévenin, cuisinier de la ville de Bourbon-l'Archambault : vol avec effraction de vaisselle d'argent à l'abbaye Notre-Dame de Nevers. (20 août.) — Dame Étiennette Robelin, veuve de Louis Bouladier, vivant marchand, demeurant en la ville de Nevers, contre Marguerite Vaillant, veuve de Philippe Bardot, vivant apothicaire en ladite ville, et Charlotte Bardot, sa fille : extorsion de billets à Imbert-Louis Bouladier, fils de ladite Étiennette Robelin ; mariage clandestin. (31 août.) — Philippe Gyé, marchand, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Annet Solty, jardinier, demeurant au faubourg de la même ville : vol de jardinage. (3 octobre.) — François de Saulieu, écuyer, contre des soldats : tentative d'assassinat et détroussement du sieur de Saulieu sur le grand chemin de Saint-Pierre-le-Moûtier à Nevers, près de la Croix-des-Bois. (14 novembre.) — Edme Garlon, marchand, demeurant en la ville de Corbigny, et Pierre Matel, marchand du pays de Savoie : vols sur le grand chemin de Nevers à Saint-Pierre-le-Moûtier : Garlon, « venant de Nevers en cette ville de Moulins, et passant sur le grand chemin desdites villes, un peu au-dessous de la Croix-des-Bois, entre ladite croix et celle de la vigne du sieur Brisson, proche les quatre petits ponceaux dudit grand chemin, entre unze heures et midy, il vit sortir du bois qui est à main gauche en venant de Nevers quatre hommes qui faisoient les yvroges, et qui s'adressèrent à luy, ayant l'espée nüe à la main, l'un desquels luy donna cinq ou six coups de plat d'espée, et estoit vestu de gris, avoit des culottes rouges, un chapeau noir, assez jeune ; les trois autres avoient aussy chacun une espée et l'un d'eux avoit un bonnet de dragon vert; et fut fouillé par celluy qui avoit lesdites culottes rouges, qui luy prit quatre escus neufs et lui donna un coup de pied. Et, ayant voulu regarder derrière luy, l'un d'entre eux dist à son camarade : « Tire-luy un coup de pistollet. » Rentrèrent dans le bois. » (22 novembre.)

B 90. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 207 pièces papier.

1697. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Dame Jeanne Harlay, veuve de Me Pierre Thonnelier, vivant marchand, demeurant à Nevers, contre Marie Cadeau, sa servante : vol. (1er janvier.) Sentence d'acquittement. (30 mars.) — Guillaume Perret, compagnon maréchal, travaillant chez François Dubois, maître maréchal, demeurant au bourg de Chantenay, contre la femme d'Etienne Carlier, aussi maréchal audit lieu : injures et coups de pierre. (3 mai.) — Claude Bernard, veuve de Claude Bureau, vivant marchand, demeurant à Varennes, paroisse de Pazy, contre Jean Rossignol père, notaire royal, et Claude, Charles et Jean Rossignol, ses fils : homicide dudit feu Claude Bureau, tué d'un coup de fusil sur le grand chemin de Préclichy à Varennes. (11 mai.) — Me Jean Deladoire, marchand, demeurant à La Charité, contre Gabriel Matignon, cordonnier en ladite ville, sa mère, et autres : vol. (29 août.) — Me Charles Legoing, marchand, demeurant à Saint-Franchy, ci-devant fermier du prieuré de Saint-Saulge, contre messire Antoine Moireau, prêtre, curé de Crux-la-Ville : rébellion. (6 septembre.) — Louis Ameleyne, laboureur, demeurant en la paroisse de Savigny-sur-Sardolle, contre Samuel de Lichy, écuyer, seigneur de Granchamp : violence contre le vacher dudit Ameleyne, abatage d'un chien d'un coup de pistolet. (24 octobre.) — Me François Pivain, fermier de la terre et seigneurie de Cougny, y demeurant, contre Jeanne Desbordes, veuve de Jacques Laroche, vivant cerclier, demeurant en la paroisse d'Apremont, sa servante : infanticide. (19 novembre.) Sentence du Parlement de Paris condamnant Jeanne Desbordes à être fustigée par les rues et carrefours de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétrie d'un fer chaud et marquée d'une fleur de lys sur l'épaule droite, et bannie à perpétuité du ressort du Parlement (21 mars.)

B. 91. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 270 pièces papier.

1698. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Joseph-Guillaume Douesgue, premier archer en la maréchaussée de Nevers et huissier royal, contre Me Etienne Gauthier, notaire apostolique et procureur au bailliage et pairie de Nevers : injures, soufflet, rixe sur la place Ducale, à Nevers. (30 janvier.) — Girard Delin, forgeron, demeurant en la forge d'Imphy, contre Pierre Bordel, clerc-commis du roi pour la manufacture des ancres en ladite forge : rapt de Catherine Chambaudut, femme dudit Delin ; rixe avec ledit Delin. (7 février.) — Etiennette Loriot, veuve d'Antoine Duboux, Philippe Duboux, son beau-frère, tailleur d'habits, demeurant à Plainefas, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, contre Pierre Girault, cordonnier, et Jeanne Bossu, sa femme, demeurant au même lieu : rixe au sujet d'une « souquenille, vulgairement appellée dans le pays une domaise », réclamée par les Duboux, et homicide dudit feu Antoine Duboux, tué d'un coup de « tire-

fien ». (1[er] mars.) Lettres de grâce. (Avril.) — Claude Maulnourry, seigneur d'Aubigny et de Romenay, demeurant ordinairement à Paris, contre François de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, et Louis de Druy, écuyer, son fils : empêchement avec violence apporté par les sieurs de Druy à la jouissance par le sieur Maulnourry et ses gens du banc seigneurial d'Aubigny, en l'église dudit lieu, et des droits d'usage et pacage dans les terres vaines, vagues et pâtures et dans les bois usagers. (21 mars.) — M[e] Jean Morin dit Deschamps, marchand, demeurant au Poids-de-Fer, contre les sieurs de Bongars, frères utérins de demoiselle Louise de Bongars de Villaine, sa femme : rixe. (17 avril.) — Le procureur du roi contre Jean Violet, de Montmarault, Jean Girard, matelot, natif d'Anthe-en-Agenais, et Suzanne Toussade, veuve de Denis Mercier, sergier de la paroisse de Saint-Maur, par delà Montluçon : vol au village de Saint-Imbert, paroisse de Chantenay, « lieu acoutumé de tenir l'aport de Saint-Gervay et Saint-Protay, grande assemblée ». (19 juin.) — M[e] Claude Delaporte, sieur d'Ausson, procureur fiscal en la châtellenie de Clamecy, contre demoiselle Charlotte du Verne, demeurant à Chevannes-sous-Montenoison, et Germaine Beauvais, veuve d'Etienne Rochery, demeurant à Montenoison : enlèvement de meubles et papiers dans une chambre appartenant à ladite demoiselle du Verne et prêtée au sieur Delaporte, située à Chevannes-sous-Montenoison. (11 juillet.) — M[e] Jacques Dumont, notaire royal, et Pernette Rouër, sa femme, héritière en partie de feu Anne Baluchon, son aïeule, contre Jean Bouillot et sa femme : détournement de papiers. (18 juillet.) — Edme Planchard, vigneron, demeurant en la paroisse de Pouilly, contre Jean Chapotot, marchand au même lieu : rébellion. (26 juillet.) — François Colas dit Lejaune, et Etienne Ninon, contre Philibert Pigeot, jardinier au faubourg de Mouësse de la ville de Nevers : vol de chevaux. (26 juillet.) Sentence condamnant Pigeot à être pendu à une potence qui sera dressé à cet effet en la ville de Nevers, au lieu accoutumé à faire les exécutions, et son cadavre ensuite porté et exposé sur le grand chemin de la ville de Nevers à Decize. (16 septembre.) Procès-verbal de l'exécution au marché aux bêtes de la ville de Nevers. (20 septembre.) — Jean Lassier, laboureur, demeurant en la paroisse de Vielmanay, contre Jeanne Pauvesle et Nicolas Eléopart, vigneron, demeurant à Charenton, paroisse de Pouilly : rixe. (5 septembre.) — Honorable homme Simon Panetrat, marchand, demeurant à Lormes, contre Louis Roumier, demeurant à Vigne-le-Bas, paroisse de Montsabot : vol de bois. (1[er] octobre.) — Les maîtres boulangers de la ville de Nevers contre Pierre Bureau, ci-devant maître boulanger en ladite ville, cabaretier audit lieu, Hélène Allasœur, sa femme, et Jacquette Bureau, leur fille : rébellion. (7 octobre.) — Haute et puissante dame Louise d'Ancienville, dame marquise d'Epoisses, comtesse des Bordes, de Marault-en-Bourgogne, dame d'Ourouër, Montigny-aux-Amognes, Saint-Sulpice-le-Châtel et Saint-Firmin-de-Bussy, demeurant en son château des Bordes, paroisse d'Urzy, et Charles Després, écuyer, sieur de Bruzeaux, colonel au régiment de milice de Tonnay-Charente, paroisse de Saint-Etienne, où il fait son domicile, contre François de Bongars, écuyer, seigneur de Migny, demeurant à Saint-Firmin-de-Bussy, Louis du Verne, écuyer, seigneur de Jailly, y demeurant, et Léonard Talbotier, laboureur, demeurant audit Saint-Firmin : rébellion. (14 octobre.) — Demoiselle Ursule-Geneviève Lemestoier de La Ville-Jousselin, gouvernante du château de Langeron, contre Germain Moreau, ci-devant charretier au château de Langeron : vol avec effraction. (29 octobre.) Sentence condamnant Germain Moreau à être pendu à une potence et son corps porté ensuite aux fourches patibulaires. (12 mai 1699.) Procès-verbal de l'exécution. (Même date.) — Louise Fontenet, servante de Jean Rat, hôte du Lion-d'Or de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son maître : séduction et grossesse. (27 novembre.) — Dame Louise-Marie Andrault de Langeron, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la ville de Nevers, contre François Gascoing, sieur du Chazault, Jacques-François Rapine de Sainte-Marie, fils aîné du lieutenant-général de Nevers, François de Saulieu, écuyer, et Pierre Prisye, avocat en Parlement, jeunes gens de la ville de Nevers : escalade nocturne des murs de l'abbaye, visite aux jeunes pensionnaires dans leurs chambres. (2 décembre.)

B 92. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 313 pièces papier.

1699. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Sébastien Pinon, charpentier en bateaux, demeurant en la paroisse de Charrin, contre M[e] François Jourdier, marchand de bois, demeurant au village de Cronat : enlèvement par une troupe de fendeurs « assemblez et attroupez au nombre de seize, armez de fusils et coignés, » par ordre dudit Jourdier, des outils et hardes des bûcherons employés par Pinon à couper les chênes qu'il avait achetés de François de Champrobert, écuyer, seigneur des Fossés, dans un domaine appelé le

domaine de Bussières, paroisse de Fontaines. (4 janvier.) — Samuel de Meun de La Ferté, baron de Poiseux, contre Barthélemy Robillot et autres : vol nocturne de bœufs. (9 janvier.) — Me Jean Allasseur, conseiller du roi, receveur en titre au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, fermier du revenu du prieuré de Saint-Sauveur de Nevers et de la seigneurie d'Apremont, contre dom Louis Tarlay, prêtre, religieux ancien de l'ordre de Cluny, sacristain du prieuré de Saint-Sauveur de Nevers : vol avec effraction dans la maison occupée par le sieur Allasseur à Nevers, « la porte de derrier qui est au jardin du prieuré et qui sort dans la fausse rue de la Motte de Saint-Nicolas ayant été forcée. » (17 janvier) — Simon Grosjean, huissier royal, demeurant à Asnan, contre Pierre Gasté docteur en médecine, demeurant à Asnan, et demoiselle Jeanne Girardot : menaces et incendie (20 janvier.) Sentence condamnant Gasté par défaut à 300 livres d'amende pour menaces et la demoiselle Girardot à 100 livres pour le même chef et les renvoyant des fins de la plainte en ce qui concerne l'incendie. (15 février 1700.) — Philibert Guillot le jeune, et Marie Camuzat, veuve de Pierre Delhasle, sergent royal à Montreuillon, contre François Thonnelier le jeune, de Chambrun, paroisse de Saint-Maurice-les-Montreuillon : rixes commencées au logis du sieur Thonnelier après dîner, Guillot et Camuzat ayant voulu « boire bouteille dans le champ derrière la tour de Chambrun », et terminées à Montreuillon par l'homicide de Pierre Delhasle, tué d'un coup de fusil. (21 janvier.) — Charles Desprès, écuyer, seigneur de Bruzeaux, demeurant à Tonnay-Charente, province de Saintonge, contre François de Bongars, écuyer, seigneur de Migny, demeurant en la paroisse de Saint-Firmin-de-Bussy, et Maison, son valet : tentative d'empoisonnement contre le sieur Desprès, venu pour assister à la prise d'habit d'une de ses filles aux Ursulines de Nevers et logé chez demoiselle Marguerite Desprès, sa sœur, à Saint-Firmin-de Bussy ; Desprès, les curés de Saint-Sulpice-le-Châtel et de Saint-Firmin et les autres personnes qui avaient dîné ensemble s'étant sentis empoisonnés, « la damoiselle Desprès, qui a de l'orviatan, en prit et en donna à tous les malades, chacun une prise avecq du laict de chaux, comme le remède le plus propre contre le poison, et duquel remède ils se servirent pendant trois jours, estant tous excités à des vomissemens fréquens et violans avecq de grande douleurs de teste, de cœur et d'estomach, bruslans et des frisons par tout le corps et sueurs froides, mais enfin le remède ayant prévalu à la malignité du poison, il n'y eut pas d'autre suitte que le mal. » (9 mars.) — Messire François Garnier, prêtre, curé de la paroisse d'Uxeloup, contre Louis-Marie Camuset, notaire au duché de Nivernais : calomnie et rixe. (18 mars.) — François Milloret, manœuvre, demeurant au village de Soultrait, paroisse de Saint-Parize le-Châtel, contre Jean Esgrot, chirurgien, demeurant audit lieu : homicide par imprudence de Simon Milloret, fils dudit François, âgé de huit à neuf ans, tué d'un coup de fusil. (14 mai.) Jugement d'entérinement de lettres de grâce. (19 juin.) — Le procureur du roi au présidial contre la mémoire de Jeanne Droit, *alias* Jeanne Guédin, femme de Pierre Musson, maître horloger de la ville de La Charité, nouvelle convertie, morte dans les sentiments de la religion réformée. (12 mai.) Lettre de M. de La Briffe, procureur général au Parlement de Paris, au procureur du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier : « Il est peu utile au bien de la justice d'exhumer un corps mort pour le traisner sur une claye ; ces sortes de spectacles sont plus capables d'émouvoir le peuple que de le contenir dans son devoir. » (22 mai) Sentence déclarant ladite Jeanne Droit « duement atteinte et convaincue d'estre morte relapse dans les sentimens de la religion prétendue réformée dont elle avoit cy-devant fait abjuration, pour réparation de quoy sa mémoire demeurera éteinte, suprimée et condamnée à perpétuité, ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra. » (1er juin.) Arrêt du Parlement confirmant la sentence du présidial. (20 août.) Inventaire des biens, titres et effets de la communauté d'entre la défunte et son mari. (31 août.) — Le procureur du roi contre Henry Sauger dit des Plantes, bailli de Pougues : malversations et concussions dans l'exercice de la justice. (16 mai.) — Le procureur du roi contre le cadavre de Jean Joubert, sieur de Lormes, marchand, demeurant aux Brûlés, paroisse de Fours-en-Longues Salles, nouveau converti, mort dans les sentiments de la religion prétendue réformée (8 juin.) — Jacques Piquet, marchand, hôte du Cheval-Blanc de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Claude Piquet, son fils, contre Me Jean-Baptiste Parent, receveur au grenier à sel de Nevers, et le sieur Jolly, receveur au grenier à sel de de La Charité, qui, venant de souper de la ville « soit qu'ils fussent pris de vin ou non, dirent : « Il fault mettre la chandelle dans le né de se bougre-là. » Et comme par effect luy mirent ; ce que voyant, le fils leur dit : « Messieurs, à quy en voullé vous ? » A quoy luy répondit ledit Jolly : « C'est à toy, bougre de chien que je veulx briser à coups de pied » : rixe. (2 juillet.) — Me Pierre Alixand, conseiller au présidial, contre

Me François Lachaize, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Moûtier : injures à l'adresse de tous les membres du présidial. (22 juillet) — Me Pierre Alixand, conseiller au présidial, et dame Jeanne Coppin, femme d'Eustache de Pierrepont, écuyer, contre Gabriel Henry, concierge des prisons, Sébastien Pinon et autres : évasion des prisons du nommé Etienne Perroge, laboureur, de la paroisse de Charrin, détenu prisonnier pour dettes à la requête dudit sieur Alixand et de ladite dame Coppin. (7 août) — Messire Louis de Champs, écuyer, prieur et curé de Préporché, contre plusieurs habitants dudit lieu : vol de dîmes, tuerie de pigeons. (27 septembre) — Messire François Sauvageon, prêtre, curé de la paroisse Notre-Dame de Balleray, et Guillaume Rat, son domestique, contre Claude Millien fils : injures et violences. (20 octobre.) — Messire Gabriel-Claude Millin, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de Nevers, prieur et seigneur de Montambert, contre différents pionniers qui avaient entrepris le curage de l'étang de Thiot, paroisse de Sauvigny-les-Chanoines, n'avaient pas rempli leurs engagements et exigeaient le prix du marché : invasion à main armée du moulin de Thiot et de la maison de Marigny, en la même paroisse : menaces de mort. (21 octobre.) — Marie Fournou, demeurant à Saint-Pourçain, contre Gilbert Sidoullet, son mari, retiré en la paroisse de Saint-Jean-aux-Amognes : bigamie. (26 octobre.) — Messire Nicolas Bessay, prêtre, curé de Tannay-sur-Loire, contre le nommé Pinot, huissier royal et autres : entrée par effraction au presbytère de Tannay, pillage. (4 novembre.) — Honorable homme Jean Lory, marchand, demeurant à Epiry, contre Jean-Armand de La Garde, officier dans les troupes de Sa Majesté : rixe. (8 novembre.) — Jean-Alexandre Dhordin, maître chirurgien, demeurant en la ville de Nevers, contre Me Jean Delacroix, chirurgien de l'hôtel-Dieu de ladite ville : coups de bâton. (25 novembre.) — Mes Joseph Berthelon et Antoine Galaix, avocats à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Charbonneau, fils d'Etienne Charbonneau, huissier à Nevers : rixe. (5 décembre.)

B. 93. (Liasse.) — 328 pièces papier.

1700. — PROCÉDURES CRIMINELLES.— Messire Robert Callot, prêtre, curé de la paroisse de Garchizy, contre Silvain Valleton le jeune, vigneron, Jean Petit le jeune, aussi vigneron, et Claude Cadeau, tisserand : impiétés au cimetière, menaces et violences contre le curé et deux pères Carmes venus pour prêcher. « Le jour de la Toussaint dernière .. n'auroient pas laissé de faire lever de force et violence le nommé Jehan Godin, joueur de musette, et de le mener sur le cimetière et l'obliger de jouer de cet instrument, tous avec des potz et des verres, beuvant et mangeant, faisant à plusieurs fois le tour de l'église pendant l'espace de plus de deux heures et chantant avec desrision : « *Resquiescant in pace* », jurant à plusieurs fois et blasphémant le saint nom de Dieu, et meslant avec le bruit de lad. musette celuy des potz, des verres, des poëles et chaudrons qu'ils tenoient et criant toujours : « *Resquiescant in pace* », à quoy [le curé] leurs ayant fait plusieurs remontrances, ilz luy auroient respondu tous en colères, pleins de vin, et réitérant leurs blasphèmes du saint nom de Dieu qu'il se retirasse, sinon qu'il ne faisait pas bon là pour luy Et, continuant leur carrilon, s'en seroient allez à Varennes, où ilz auroient mené la mesme vie, auroient fait les mesmes impiétez et scandalles, et seroient mesme entrez dans l'église dud. Varennes, auroient alumé les cierges et jouans de leurs dictz instrumens, et faisans du bruit avec lesd. chauderons et les mesmes poesles, et, portant lesd. cierges tout alumez sur le cimetière, auroient fait leur beuvette sur led. cimetière par desrision des fidelles trespassez, crians à haute voix : « Ressuissitez, mortz »... Plusieurs années auparavant... même en l'année 1694, firent les mesmes impiétez et scandalle et tiroient sur les fosses de leurs parens pour les achever de tuer s'ils n'estoient pas mortz. » (20 novembre 1699 — 19 février 1700.) — Le procureur fiscal de la justice d'Imphy contre François Pinson, valet du sieur Grand Guillaume, demeurant chez lui à la grosse forge d'Imphy : rixe dans laquelle Claude Imbault dit Bercy, faiseur d'ancres à ladite forge, fut tué d'un coup d'épée. (8 janvier.) Jugement d'entérinement de lettres de grâce (22 avril.) — Le procureur du roi au présidial contre la mémoire de Jeanne Colon, veuve de Jacob Gaultier, nouvelle convertie, demeurant en la ville de Lormes, qui serait décédée dans les sentiments de la religion prétendue réformée, et aurait été inhumée dans le lieu destiné autrefois pour ceux de la religion, près de la ville de Lormes. (9 janvier). Sentence déchargeant la mémoire de ladite Colon (11 février.)— Les religieuses Ursulines de la ville de Saint-Pierre le-Moûtier, représentées par dame Antoinette de Bufféveut de Saint-Bernard, supérieure, et dame Michelle de Corvol de Sainte-Geneviève, dépositaire, contre Philippe Court, couvreur, natif d'Abbeville, faiseur de chapelets, André Savouret, tisserand en toile, natif de la ville de Charbon, en Normandie, et Marie Morel, sa femme, Anne Parton, femme de Jean Godard, chamoisier, native d'Issoire,

et autres vagabonds et mendiants : vol par effraction dans le couvent des Ursulines. (20 janvier.) Sentence condamnant les accusés à des peines variant entre trois ans de galères et le bannissement à perpétuité du ressort du présidial. (2 avril.) — Les religieuses Bénédictines du Mont-de-Piété de la ville de La Charité, représentées par la révérente Mère Marthe de Boyau dite de Sainte-Agnès, prieure, et sœur Marie Lepage de Saint-Maur, dépositaire, contre des voleurs qui avaient dévalisé leur couvent. (30 janvier.) — Henry de Flory, écuyer, demeurant en la ville de Sancoins, contre Barthélemy Lasœur et Gilbert Lestelut, journaliers dudit Sancoins : vol de blé avec escalade et effraction. (31 janvier.) Sentence condamnant les coupables à être pendus en la ville de Sancoins, au premier jour de marché, sur une potence dressée à cet effet, et leurs cadavres mis ensuite sur les grands chemins de Sancoins à Nevers et de Sancoins à Bourges. (12 février.) Procès-verbal de l'exécution. (17 février.) — Information sur les causes de la mort de messire Antoine Sallonnier, prêtre, curé de Mars ; visite de son cadavre par les médecins. (2 février.) — Léonard Ducreusot, laboureur, demeurant au village de Mesle, paroisse de Saint-Jean-Goust, contre Jean Cloix dit Brin-d'Amour, Claude Bailly dit Beau-Séjour, ouvrier en soie, natif d'Annonay-en-Vivarais, et Élisabeth Paradis, sa femme, Claude Besson dit Parisien, et autres : vol de bœufs. (7 février.) Le premier est condamné aux galères à perpétuité, les autres flétris sur l'épaule droite et bannis du ressort du présidial. (13 juillet.) — Mᵉ Georges Gerbault, procureur au présidial, contre Henry de Flory, receveur au grenier à sel de Sancoins, Adrien de Thianges, écuyer, sieur du Coudray, Charles Laloyre, écuyer, sieur de Salys, demeurant audit Sancoins : rixes et coups de canne sur la place publique de Sancoins. (22 février.) — François de Morogues, chevalier, seigneur de Guichy, demeurant à Sauvage, paroisse de Beaumont-la-Ferrière, contre Beugon, Rebouleau et autres : vol de fers dans le magasin du sieur de Sauvage, au lieu du Crot-Fondu, paroisse de Raveau. (9 mars.) — Le procureur fiscal de Châtillon-en-Bazois contre les sieurs Robin et autres : assassinat de Charles Jolly, vivant meunier de Châtillon. (4 mai.) — François Danicamp, laboureur, de la paroisse de Thoury-en-Séjour, contre Pierre Renault, charbonnier, vagabond : vols. (5 juin.) Sentence de condamnation aux galères pour neuf ans. (9 novembre.) — Messire Louis-Antoine Damas, chevalier, seigneur comte de Crux, Antoine-Edme Damas, chevalier de Crux, son fils, Jacques Panseron de La Moussière, conseiller du roi, garde-marteau en la maîtrise particulière des eaux et forêts du Nivernais, et le sieur des Cluseaux, cavalier dans la compagnie du sieur marquis de Crux, régiment Dauphin étranger, contre François Gascoing, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, Nicolas Lempereur, conseiller au baillage et pairie de Nevers, François Gauthier, huissier royal et des tailles en l'élection de Nevers, et Pierre Gaillard, vigneron audit Nevers : rixe dans la rue de l'Oratoire, à Nevers. (15 juin.) — Claude-Antoine Bourgoing, écuyer, seigneur de la Douée, contre Claude Bourgoing, écuyer, sieur de Néroges, Guillaume Bourgoing, écuyer, sieur de Maupertuis, et Noël Bourgoing, écuyer, sieur du Vernay, ses frères : violences contre les ouvriers du seigneur de la Douée. (23 juillet.) — Jacques Stample, sieur du Pontot, et François Hanriet, fils d'honorable homme Nicolas Hanriet, marchand de bois de la paroisse de Cervon, contre demoiselle Marie Collin de Montiffy et Pierre Lallemand, son mari : plainte calomnieuse en la justice de Lormes. (19 août.) — Mᵉ Jean Allasœur, receveur au grenier à sel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier et fermier de la terre et seigneurie d'Apremont, contre Jean-Baptiste Sommarive : abatage d'un taureau à coups de carabine. (31 août.) — Messire Gaspard Brugnot, prêtre, curé de la paroisse de Dommartin, contre Claude Bergeret, cabaretier audit lieu : rixe. (3 septembre.) — Gaspard de Champs, écuyer, seigneur de Bussy, paroisse d'Achun, y demeurant, contre Léonard Maublanc, laboureur, demeurant à Aunay : rébellion. (20 septembre.) — Mᵉ Toussaint Lejay, notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Pierre Lejay, commissaire aux revues de la même ville, son frère : injures, provocations, menaces de coups d'épée. (23 septembre.) — Mᵉ Gilbert Delamotte, prêtre, curé de Neuville, contre Pierre Bessay, métayer, demeurant à Jarlan : injures. (27 septembre.) — Messire François Delachaize, prêtre, chanoine et fondateur de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Léveillé, métayer : vol. (9 octobre.)

B. 94. (Liasse.) — 301 pièces papier.

1701. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi au présidial contre Guillaume Sallé, habitant du bourg et paroisse de Chaulgnes : vol. (1ᵉʳ janvier.) Sentence condamnant Sallé à être banni à perpétuité du ressort du présidial. (5 avril.) — Messire François Rogeron de La Chapelle, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Fargeau, diocèse d'Auxerre, nommé

et présenté à la cure d'Ouagne, au même diocèse, contre messire Jean Leseurre, prêtre, nommé à ladite cure par l'évêque d'Auxerre, Me André Dupin, marchand, demeurant à Varzy, son beau frère, et autres : invasion et pillage à la cure d'Ouagne, violences à l'église. (19 janvier.) — Le procureur du roi contre le cadavre de dame Marthe Lemoine, veuve de Jacques Voileau, demeurant au village de Grenois, paroisse de la Montagne, nouvelle convertie, morte dans les sentiments de la religion prétendue réformée. (23 janvier.) — Me Jacques Rousseau, sieur de Vauzelle, marchand, demeurant à Decize, contre Jean Lachenaye, marchand, demeurant à Gannay-sur-Loire : violences et injures. (15 février.) — Charles Bureau, maître chirurgien en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, Lazare et Guillaume Bureau, ses enfants, contre messire François Delachaize, prêtre, chanoine de la collégiale de ladite ville : violences, coups de pied et coups de poing. (18 février.) — Jean des Escures, chevalier, seigneur de Pont-Charrault, y demeurant, paroisse de Vérot, contre Jean Chaillot, fermier, concurremment avec Dominique Chaillot, son frère, d'une partie de la terre de Château-Regnault. (5 mars.) — Messire Eustache de Chéry, chevalier, seigneur de Beaumont-sur-Sardolles et autres lieux, prieur commendataire du prieuré de Saint-Révérien et trésorier de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, y demeurant, contre Jean-Baptiste Choisy dit la Tour, son valet : vol d'effets. (6 mars.) — Gabriel Girard, employé pour le fait de la marine aux duché, comté de Bourgogne et Nivernais, contre Léonard Cintrat, huissier royal, demeurant en la ville de Nevers : enlèvement d'un cheval, injures. (2 mai.) — Le procureur du roi contre Philibert Charrier, sergent du duché de Nevers, à la résidence du bourg et paroisse de Champallement, et lieutenant en la justice du prieuré de Saint-Révérien : exactions et concussions dans l'exercice de la justice. (13 mai.) — Messire Jean de Château-Bodeau, écuyer, seigneur de Mingot, contre le sieur Descolons, prêtre, curé de Druy : rixe. (30 mai.) — Me Toussaint Lardereau, bourgeois de Luzy, contre Jacques du Crest, écuyer, seigneur de Ponay : injures et menaces de mort. (14 juillet.) — Claude Pigory et Joseph Panetrat, clercs de Mes Georges Gerbault et Gilbert Paris, procureurs au présidial, contre la femme du concierge des prisons de Saint-Pierre-le Moûtier et son mari : injures et coups. (21 juillet.) — Gilbert Després, écuyer, seigneur de Cougny, et Jean Bolacre, chevalier, seigneur de Cigogne : vols avec effraction dans leurs maisons de Nevers et au château de Cigogne. (16 août.) — Pierre Bodin, sieur des Touches, Jacques Regnault et autres associés à l'exploitation des bois de Vandenesse, contre le nommé du Morvand : vol de bois. (14 septembre.) — Emilande Charbonneau, veuve de François Drouin, demeurant au lieu de Mhère, contre Dimanche Gillot, laboureur audit lieu : violences, tentatives de viol, calomnies. (8 octobre.) — Messire Pierre Horguelin, prêtre, curé de Bona, contre Laurent Gobillot, maréchal audit lieu : scandale et injures. « Le cinquiesme février dernier, fête de sainte Agathe, le sieur curé faisant la procession, selon la coutume, autour de l'église, par le dehors, ledit Laurent Gobillot, sortant exprès de sa boutique ou forge, s'écria : « Voyez le bel attelage ; » se mocquant de ladite procession et riant à haute voix et scandaleusement. » (26 octobre.) — Marguerite Mallet, ci-devant servante de Jean Rat, hôte du Lion-d'Or de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Ledit Rat et sa femme : coups de bâton. (25 novembre.) — Me François Guenot, procureur au bailliage et siège présidial, contre Me Toussaint Guibelin et Me François Archambault : rixe sur la grande route. (18 décembre.)

B. 95. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 304 pièces papier.

1702. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Pierre Jailliaume : vols nocturnes de chevaux. (2 janvier.) Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. (6 avril.) — Edmond Cordelet, valet domestique du sieur Rosticelly, capitaine du château de la ville de Decize, contre Marc Dumont, vigneron de la paroisse de Champvert : rixe sur le grand chemin. (8 janvier.) — Le procureur du roi contre la mémoire de Me Jacques Etignard, docteur en médecine, demeurant à Château-Chinon, nouveau converti, mort dans les sentiments de la religion prétendue réformée. (10 janvier.) — Le procureur du roi contre François Gannet, concierge des prisons de Nevers, et Marie Friout, sa femme : désordre, concussions, mauvais traitements envers les prisonniers, révoltes des prisonniers. (16 janvier.) — Messire Pierre de Mont-Charmoux, prêtre, curé de Millay, contre Pierre Lenoir, son domestique : vol. (2 février.) — Me Antoine Chevalier, prêtre, curé de Craux, contre Madelon Cornu, laboureur de ladite paroisse : rixe. (12 mars.) — Etienne Reslu, marchand, demeurant à Amazy, et Anne Chauveau, sa femme, contre Me Robert Bezou, procureur fiscal, demeurant à Amazy, Me Michel Bezou, son fils, et François Reslu, laboureur, demeurant audit Amazy : coups de fusil tirés la

nuit à trois différentes fois sur la maison dudit Etienne Reslu : menaces. (26 mars.) — Me Gilbert Ruby, prévôt, juge et garde de la prévôté royale de Sancoins, contre François Cordelier, sergent royal audit lieu : insultes. « Ledit Cordelier nous auroit dict en plein marché et publiquement que nous étions un asne, que nous vendions la justice, et que nous nous lessions suborner par lettres, or et argent... que nous étions un malheureux, qu'il nous feré garder les porcs » (29 mars.) — Le procureur du roi contre Marie Le Compte, servante de la dame de la Maison-Blanche, à Ouagne : infanticide. (6 avril.) — Perrette Guyot, servante de Me Louis Pernet, contre ledit Pernet : séduction et grossesse. (10 juin.) — Charles Poichot, marchand, demeurant à Domecy-sur-Cure, contre Etienne du Vollet, Etienne Voillot, Dominique Rapeneau et autres : coups de bâton donnés audit Poichot qui, étant allé au lieu de Cure, les avait rencontrés « dans l'abbaye du mesme lieu, à l'endroit où le nommé Jean Musnier tient cabaret. » (19 juin.) — Jean Darnière, maître et chef de la communauté des Groslats, de la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, contre Jean Martin et Charles Temporat, laboureurs, de la paroisse de Chantenay : rixe au retour de l'apport de Saint-Imbert (20 juin.) — Claude Clément, veuve de Jean Martin, journalier, demeurant à Montcharlon, paroisse de Chiddes, contre Jean Partiot, cabaretier à la Corvée, même paroisse : tentative de viol, coups. (6 juillet.) — Gilles Desponges, manœuvre, demeurant en la paroisse de Cercy-la-Tour, contre Pierre Taupin, laboureur, de la même paroisse : rixe. (21 juillet.) — Claude Gontier, voiturier par eau de la ville de Roanne, contre le nommé Dassier, marchand de la ville de Blois : coup de fusil. (7 août.) — Messire Jean Regnault, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Puits, chapelain des chapelles de Vézigneux, demeurant audit Saint-Martin-du-Puits, contre Philibert Magdelénat, procureur fiscal dudit Saint-Martin-du-Puits : injures et calomnies. « Samedy dernier, dix-neuf du présent mois d'aoust, audit Sainct-Martin, en la maison de Me Clément de Razou, bailly dudit Sainct-Martin, en sa présence et de plusieurs autres, auroit réitéré lesd. parolles en voyant passer led. sieur Regnault qui s'en alloit en la ville de Lormes à ses affaires ; il répéta et dit tout hault que ledit sieur Regnault estoit un paillard, un taureau bannal et plusieurs autres injures. » (23 août.) Sentence condamnant Me Philibert Magdelénat « à demander pardon audit sieur Regnault en la maison presbytéralle dudit Saint-Martin-du-Puits des injures par luy proférées... déclarer qu'il tient ledit sieur Regnault pour homme de bien et d'honneur... en présence de trois parens et amis dud sieur Regnault et d'un nottaire. » (29 août.) — Claude Bruandet, laboureur, demeurant à Cour-Germain, contre Charles Maillot, laboureur, demeurant à Chaumard : assassinat d'un coup de fusil de Lazare Bruandet dit Gamache, père dudit Claude (6 septembre.) — Le procureur du roi contre demoiselle Françoise Berthier, dame du Veuillin, et Jean Guillomat. (12 octobre 1702.) — François Thibaudat, marchand, demeurant en la paroisse de Nolay, Marie Rappeau, sa femme, et Perrette Thibaudat, sa fille, contre Nicolas Geoffroy, fils de Nicolas Geoffroy, laboureur, de ladite paroisse : tentative de viol, coups de bâton à la mère. (5 décembre.)

B. 96. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 446 pièces papier.

1703. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Nicolas Revangier, écuyer, seigneur de Chassignolle, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et présidial de Moulins, fils et héritier universel de feu Nicolas Revangier, conseiller d'honneur ès-dits siéges, contre Simon Barathier, marchand, demeurant en la paroisse de La Celle : rébellion. (4 janvier.) — Me Pierre Bodin, sieur des Touches, demeurant en la ville de Decize, fermier de la terre et seigneurie de Coulonges et Chatelain, garde des glandées des bois de réserve du prieuré dudit Coulonges, contre Arnaud du Verne, écuyer, et Jacques Noiron, manœuvre, de la paroisse de Verneuil : enlèvement à main armée des bestiaux du sieur du Verne, qui avaient été trouvés en contravention et amenés au toit de justice du prieuré de Coulonges. (10 janvier.) — Michel Blondeau, tailleurs d'habits, demeurant au village des Essarts, paroisse de Saint-Ouën, contre Pierre Conte, laboureur, de la même paroisse : injures et menaces. (17 janvier.) — Jean de Paris, chevalier, seigneur de la Bussière, y demeurant, paroisse de Sémelay, et Henry de Paris, écuyer, seigneur de Prélichy, son fils, contre Pierre Prisye du Rys, et Gilbert Prisye de Limoux, son frère, avocats en Parlement, fils de Me Claude Prisye, ancien avocat en Parlement : meurtre d'un coup de pistolet de Jean de Paris, écuyer, seigneur de Saint-Gremange, fils dudit seigneur de la Bussière, la nuit, comme il rentrait chez lui, après un bal donné à la demoiselle Arvillon, où les frères Prisye donnaient les violons. (27 janvier.) — Messire Pierre Horguelin, prêtre, docteur en l'Université de Paris, contre plusieurs de ses paroissiens : insultes et violences. (15 février.) — Louis de Bourbon, chevalier, comte de Busset, Vézigneux, Saint-Martin-du-Puits et

autres lieux, contre François-Antoine de Bourbon, comte de Châlus, son frère, et Antoine Roy, son valet : invasion et occupation du château de Vézigneux par le comte de Châlus, enfoncement de coffres et cassettes, enlèvement des titres et papiers. (10 mars.) — Jean-Baptiste Langlois, écuyer, sieur de la Prévostière, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Decize, et dame Anne Chappelain, sa femme, contre Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Crécy, et ses domestiques : dévastation de la forge de Moulin-Neuf. (11 avril.) — Messire Jacques Dyen, prêtre, curé d'Aubigny-le-Chétif, contre Nicolas Bequin et son frère : vol avec effraction. (6 avril) — Le sieur Guyon, major du régiment de Guitaut, contre Jean Bonnet, manœuvre, de la paroisse de Saincaize : rixe dans laquelle Nicolas Soumier, soldat dudit régiment, fut blessé mortellement. (16 avril.) Sentence d'acquittement. (24 avril.) — Jacques Rousseau, sieur de Vauselle, marchand, demeurant à Decize, contre Jean Lachesnaye, marchand à Gannay : violences. (14 mai.) — Dame Louise d'Ancienville, marquise d'Epoisses, comtesse des Bordes, Ourouër, Montigny-aux-Amognes, Saint-Sulpice-le-Châtel et autres terres, demeurant en son château des Bordes, paroisse d'Urzy, contre Simon Delanoizelée, métayer d'Apiry : vol de porcs. (16 mai.) — Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Crécy, contre Marc Chevrier, huissier et autres : violences. (22 mai.) — Laurent Couillebault, manœuvre demeurant en la paroisse d'Argenvières, contre Adrien Simonneau, banni de la ville de Cosne et retiré à Aubigny, paroisse de Marseilles : vol d'agneaux. (24 mai.) — Noble Jean Pinet, écuyer, sieur de Tabourneau, lieutenant particulier au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, contre Jean-François Carpentier, sieur de Crécy : rébellion. (25 mai) — Marin Bidallier et Silvain Logeron, voituriers par terre de la province d'Auxerre [*sic*] contre François de Morogue, écuyer, seigneur de Sauvage : coups de bâton. (28 mai.) — Le procureur du roi contre Pierre Dupuis, Paul-Emile Lanfraud, Guillaume Couste et Angélique Pasquier, vagabonds et coupeurs de bourses : vols à la foire de Moulins-Engilbert. (29 mai.) Sentence condamnant Couste aux galères à perpétuité, Lenfraud à neuf ans de la même peine, Dupuis au bannissement du ressort du présidial pour neuf ans, ladite Pasquier à un blâme. (13 juillet.) — Léonard Boudot, manœuvre, demeurant à Verrière, paroisse de Saint-Ouën, contre Pierre Comte, laboureur : assassinat de Jean Boudot, fils dudit Léonard. (30 mai.) — Messire Jean Delavillate, prêtre, docteur en théologie, prieur et seigneur de La Chapelle-Hugon, maison de Cluny, et curé de ladite paroisse, contre Jacques Bourdon, garde des bois de la seigneurie d'Apremont, Nicolas Bourrelier, Thomas Lhiverton, Annet Brenon, Marc Lobereau, forgerons, et autres, demeurant dans les paroisses de Verot, et La Chapelle-Hugon : menaces et violences. (1er juin.) — Me Toussaint Lejay, notaire royal à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre les nommés Coppin et Sçavant, huissiers : violences. (10 juillet.) — Pierre Vadrot, laboureur, demeurant à la Verchère, paroisse de Chiddes, et Pierre Godard, maréchal, son commun parsonnier, contre Claude Bonnot et Jean Robbé, laboureurs, dudit village : rixe (24 juillet.) — Me Nicolas Pinet, seigneur de Mantelet, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Nevers, contre Me Joseph Pinet, avocat en Parlement, son frère aîné : violences et menaces de coups de pistolet à l'occasion du partage du foin d'un pré situé en la prairie de Montmien. (30 juillet.) — Jean Connin, journalier, demeurant à Chevannes-sous-Montenoison, contre Etienne Roumier, cabaretier audit lieu : rixe au cabaret. (13 août.) — Elisabeth Simonnot, femme de Claude Damet, marchand quincaillier, demeurant à Nevers, et Charles Beaufils, marchand cabaretier, demeurant à Prunevaux, contre le curé de Saint-Père de Nevers, les nommés Chevalier, Gautier, Rondeau, cordonnier, et autres : insultes, mauvais traitements, vol. (16 août.) — Jacques Landelle, marchand, demeurant à Nevers, contre Claude Poirier, manœuvre, de la paroisse de Maulaix : incendie d'une grange. (7 septembre.) Sentence condamnant Poirier à être pendu à une potence dressée au lieu accoutumé à faire les exécutions en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et ensuite attaché aux fourches patibulaires près de ladite ville. (9 juillet.) Procès-verbal de l'exécution. (Même date.) — Messire Jean Faure de Férière, écuyer, chanoine de l'église de Bourges, contre les doyen et chanoines dudit chapitre : insultes en plein chapitre et voies de fait. (9 septembre.) — Jacques Le Ménestrel des Granges, colonel du régiment de Beaujolais-infanterie, contre des inconnus : vol des bagages de Mr Le Ménestrel, volés entre la poste de Saint-Pierre-le-Moûtier et celle de Villars, et retrouvés dans le jardin du curé de Chantenay. (15 novembre.) — Florence Montenat, fille majeure, couturière à Nevers, contre le sieur Rabouin, médecin de l'hôtel-Dieu Saint-Didier de Nevers et « la sœur Marie Laloy, l'une des sœurs voilées dudit hôtel-Dieu, sans néantmoins avoir fait aucune profession, y vivant en sœur séculière et sans avoir fait aucuns vœux, non pas mesme les vœux simples » : insultes, coups de bâton, soufflets, coups de pied. (22 novembre.

B. 97. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 142 pièces papier.

1704. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Gabrielle Delin, veuve de Jean Bissat, laboureur à Chaumes, paroisse de Chantenay, contre Jean Bernard dit Laplante et Nicolas Lefebvre, grenadier du second bataillon du régiment de Charolais-infanterie : homicide dudit Jean Bissat, tué d'un coup de fusil. « Ledit bataillon estant en route [Bernard et Lefebvre] s'écartèrent du grand chemin à la sortie de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour éviter le pavé, et passèrent par le village de Chaumes, qui est à une lieue de lad. ville... plusieurs autres soldats avoient pris le mesme chemin... aucuns d'eux eurent querelle avec une femme dudit lieu de Chaumes, pour raison d'une oye qu'ils luy avoient prise et la maltraitoient pour l'engager à se taire. Il sortit plusieurs paysans avec des fléaux qui poursuivirent lesd. soldats, dont l'un... ayant esté frappé d'un coup de fléau par le nommé Bissat, l'un desd. habitans, il tira sur luy son fusil, duquel coup ledit Bissat décéda sur-le-champ. » (5 janvier.) Lettres de grâce. (Versailles, 3 avril.) — Jean Perrot, marchand, demeurant en la ville de Léré, et Marie Perrot, sa fille, contre Me Jacques Barbier, fils de Me Claude Barbier, bailli de ladite ville : séduction et grossesse. (10 janvier.) — Jean-Baptiste Jacquier, faisant valoir le fourneau et forge de Bizy, contre Edouard de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy : enlèvement nocturne d'acier à la forge de Sainte-Reine. (20 janvier.) — Ollivier de Commaille, sieur de Fontenelle, demeurant à Michaugues, paroisse de Brinon-les Allemands, contre Pierre Desnoyers, fermier à Reugny, paroisse de Dompierre-sur-Héry : rixe au cabaret à Saint-Révérien. (17 mars.) — Me Etienne Vyau, conseiller, procureur du roi au présidial, contre Blaise Lamoignon, fendeur de bois de la paroisse d'Azy-le-Vif : coups « de pot de trace ». (26 mars) — Messire Pierre Horguelin, prêtre, curé de Bona, contre Charles Bourdeau, blatier, paroissien dudit Bona : insultes sur le grand chemin. (17 avril.) — Mr François Vannier, prêtre, sous-chantre et chanoine en l'église Saint-Martin de Léré, contre Eustache Boucher, marchand audit Léré : injures et rixe sur la place publique de Léré. (22 avril.) — Jacques Blanchard, valet du Cheval-Blanc de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Gascoing, lieutenant au régiment de Navarre : rixe et coups d'épée. (8 mai.) — Claude Berthet, femme de Gilbert Lafond, laboureur, métayer du domaine de Buy, paroisse de Sainte-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûter, contre Claude Roy, chef de la communauté des Pionnioux : rixe, coups de goujard. (16 mai.) — Le procureur du roi au présidial contre François Garnier, Antoine Lesueur et François Debrielle, huissiers royaux immatriculés au bailliage de Bourges, demeurant audit lieu : faux pour avoir exploité dans le ressort du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier sans y être immatriculés. (20 mai.) Sentence défendant auxdits huissiers d'exploiter dans le ressort du présidial à peine de 300 livres d'amende et un mois de prison et les condamnant pour l'avoir fait à vingt-quatre heures de prison. (7 juin.) — Gilbert Léonardon, frotteur de chanvre, travaillant aux environs de la ville de Sancoins, contre Jean Rogier le jeune, chirurgien de la ville de Sancoins : rixe et coups de « pot de trace ». (28 mai.) — Dame Marie-Charlotte Vyau, femme d'Antoine-François Girard de Busson, écuyer, conseiller du roi, assesseur au présidial et maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, héritière bénéficiaire de dame Esmée Sallonnier, sa mère, veuve de feu Charles Vyau, contre Etienne Voizin, meunier du moulin de Beaudreuil : banqueroute frauduleuse. (28 mai.) — Pierre Ducros, meunier, demeurant au moulin de Rigny, et Marie Théveuard, sa servante, contre Sébastien Bauchet, meunier, demeurant au moulin Billourd, paroisse dudit Rigny, et Maublanc, son domestique : vol d'un cheval et d'une fournée sur le grand chemin. (3 juillet.) — Pierre Chevreau, charron, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Marc Chevrier, sergent en ladite ville : rixe à la suite du feu de joie pour la naissance du duc de Bretagne, la compagnie de la garde bourgeoise dont lesdits Chevrier et Chevreau faisaient partie ayant pris les armes sous les ordres de M. Meure, son capitaine. (23 juillet) — Claude Gentil, femme de Jean Gagnard, meunier, demeurant au moulin de Dunflun, paroisse de Billy, contre Antoine Febvre, vagabond : vol. (25 août.) Condamnation aux galères pour neuf ans. (4 novembre.) — Me Charles Bataillier, huissier et marchand, demeurant à Decize, contre Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Crécy, demeurant en la même ville : rixe au cabaret. (17 novembre.) — Jean Griveau, manœuvre, demeurant à Brinay, contre Jean Thirault, laboureur en ladite paroisse : rixe. (20 novembre.)

B. 98. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 220 pièces papier.

1705. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Claude Perrot, domestique de Jean Serrurier, meunier au moulin de

La Fermeté, y demeurant, contre Jean Girault, gendre de Claude Durie, meunier au moulin de Sardolle : vol sur le grand chemin. (3 janvier) — Étienne Beaudoux, boucher et cabaretier, syndic perpétuel de la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, Louis Piat et Grégoire Sabourin, collecteurs dudit Saint-Parize, contre messire Etienne Damas, chevalier, seigneur, comte de Crux, seigneur dudit Saint-Parize, le bailli et le prévôt dudit lieu : altercation et violences près la chapelle Saint-Roch, au bout du faubourg de Saint-Pierre-le-Moûtier. (24 janvier.) — Messire Adrien Regnault, prêtre, curé de Mhère, contre Pierre Souverain, charpentier, demeurant à Corbigny : injures et menaces. (25 février.) — Michel Montagne, laboureur, demeurant en la paroisse Saint-Seine, commissaire établi aux blés saisis sur Jean Loreault, contre ledit Jean Loreault : rébellion. (5 mars.) — Jean Delagrange, laboureur, demeurant à Neuchèze, paroisse d'Empury, et Marguerite Fourmillon, sa belle-sœur, contre Jean de Marchand, sieur de Belleroche, demeurant en la métairie de Boussegré, paroisse de Lormes, et Jean Comte : rixe. (3 mai.) — Charles Guyot, sacristain de l'église cathédrale de Nevers, François Bazin et Antoine Bataillier, coutres de ladite église, contre Me François Flamen, prêtre, curé de la paroisse Saint-Jean, Claude Quartier, son beau-frère, conseiller du roi et contrôleur des deniers patrimoniaux et octrois de la ville de Nevers : rixe au cimetière de la paroisse Saint-Jean au sujet de la possession d'un drap mortuaire et des cierges. « Le corps estant prest de la fosse et le sieur Flamen ayant commencé les prières et mis au mesme instant la main sur le drap qui estoit sur le cercueil, ledit sieur Claude Quartier se seroit jetté en mesme temps sur ledit drap pour l'enlever de force et de violence, et lesdits sacristain et coutres pour la conservation de leurs droits, ayant voulu prendre ledit drap et remontré audit sieur Quartier qu'il leur appartenoit, de mesme que les cierges et luminaire qui devoient estre autour du corps, ledit sieur Quartier les en auroit empeschés, et, tenant toujours ledit drap, il les auroit insultés, eux qui estoient en surplis et qui sont bénéficiers de ladite église, en leur disant qu'ils n'estoient que des valets et des loups-garoux, à quoy son fils, qui estoit là par son ordre pour le soutenir dans sa violance, adjouta qu'ils eussent à sortir du cimetière, qu'ils n'y avoient que faire et qu'ils n'auroient point le drap. Et ledit sieur Quartier se conduisit avec tant d'emportement dans cette occasion que l'un de ses pieds entra dans la fosse et se jetta avec tant de force sur le cercueil que ledit cercueil s'entr'ouvrit, au grand scandal de tous les assistants. » (17 mai.) — Demoiselle Françoise Doreau, fille de demoiselle Catherine Caillot et de feu François Doreau, sieur de Travau, et Jean Maigneu, son valet, contre Etienne Revenu, laboureur, métayer au domaine de l'Etang, paroisse de Sardolle, y demeurant : rixe (25 mai.) — Me Etienne Deloques, prêtre, prieur et curé de Bazolles, et Me Louis Bourgeois, son neveu, contre Mathieu Perret, marchand audit lieu, et Jean Perret, son fils : injures, coups de fusil ratés, violences. (9 juin) Sentence condamnant lesdits Perret à se transporter devant la grande porte de l'église de Bazolles, et là, en présence de tous les habitants, à l'issue de la messe, tête nue, à déclarer audit sieur Deloques que, mal à propos, ils ont proféré les injures et menaces, qu'ils lui demandent pardon, etc. (3 juillet.) — Hubert-Nicolas Blandin, seigneur de Pée, conseiller du roi, assesseur en l'hôtel de ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Etienne Vyau, conseiller, procureur du roi au présidial, « qui demeure sous les hasles de laditte ville » : injures et menaces sur la voie publique. (28 juin.) — Gaspard de Champs, écuyer, seigneur de Bussy, y demeurant, paroisse d'Achun, contre Jean Chevrier et Jean Denis, son beau-frère : vol de bestiaux. (1er août.) — Antoine Boulard, marchand, fermier des Génetois, y demeurant, paroisse de Lurcy-le-Sauvage, contre Laurent et Antoine Maumin dit Cavalet, laboureurs, et Antoine Haulin, journalier, demeurant au village de la Villeneuve, paroisse dudit Lurcy : coups de bâton. (3 août.) — Barthélemy Bruère, laboureur, demeurant en la paroisse de Châteauneuf-val-de-Bargis, commissaire établi aux blés saisis sur Laurent du Verne, écuyer, seigneur de La Varenne, garde du corps du roi, contre ledit sieur de La Varenne : rébellion. (8 août.) — Me Claude Durye, avocat au Parlement de Paris, y demeurant, rue Pavée, à l'hôtel d'Angoulême, contre François Dubois, maréchal, demeurant au bourg de Chantenay, et Simonne Dechaume, sa femme : vol de foin. (23 août.) — Pierre Lagetat, domestique du marquis d'Escorailles, brigadier des armées du roi, demeurant chez le sieur comte d'Escorailles, son père, au château de Villelume, paroisse de Livry, contre les sieurs de La Motte, Maslin et Heuffroy, de la ville de Nevers : rixe au retour de la foire de La Charité. (18 septembre.) — Antoine Acon, journalier, demeurant en la paroisse de Saint-Parize-le Châtel, contre Me François Grosjean, avocat, demeurant au village de Taches : coups de bâton. (23 septembre) — Messire Jean-Nicolas de Chéry, chevalier, seigneur de Neuvy, la Loge et autres lieux, contre messire Eustache de Chéry, seigneur de Beaumont et

la Cave, prieur commendataire de Saint-Révérien, chanoine de Nevers : rixe dans la cour du château de la Cave (3 novembre) — Edme Lebas, laboureur, demeurant en la paroisse d'Aunay, contre Joseph de Nourry, écuyer, seigneur de Thurigny : homicide d'un coup de fusil de François Lebas, frère dudit Edme. (25 novembre.)

B. 99. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 66 pièces papier.

1706. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Léonard Pintre, brigadier dans la compagnie de M. de Chébrout de La Vollière, au régiment d'Escorailles-dragons, et Antoine Thomas, garçon charbonnier, demeurant en la paroisse de Parigny-sur-Sardolles : fausse monnaie. (3 janvier.) Sentence ordonnant l'élargissement. (3 mars.) — François Dorlet, marchand à Lormes, contre messire Lazare Marlot, prêtre, curé de Cervon et autres : rébellion. (27 janvier.) — Claude Lasné, sieur de Ville, contre Louis Lasné, sieur des Barres, et François Lasné, sieur de Minard, ses frères : soustraction d'effets mobiliers. (27 janvier.) — Etienne Defosse, laboureur, demeurant au village de Moulinette, paroisse de Saint-Hilaire, contre Gabriel et Léonard Doussot dit Margot, laboureurs, demeurant à Bost, même paroisse : rixe. (29 avril.) — Bernard Morichon, charpentier du pays de La Marche, travaillant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Antoine et Jean Bauchère, charpentiers du même pays : rixe et coups de bâton. (2 mai.) — Honorable homme Henry Lombard, maître fondeur de mines à fer, demeurant en la paroisse de Narcy, contre Me François Gestat, bailli de La Celle-sur-Nièvre : transgression d'ordonnance portant défense de connaître d'une affaire rendue par le lieutenant criminel du présidial. (10 mai.) — Jean Rat, hôte du Lion-d'Or de la ville de Saint-Pierre le-Moûtier, contre Jacques Testard, écuyer, seigneur de Montigny, natif du Canada, y demeurant, à Montréal, « capitaine d'une compagnie du détachement de la marine dans ledit pays de Canada, chargé par ordre du roy et de Monseigneur le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat, de la conduite du chef des Abénaquys, dudit pays de Canada, lequel il doit conduire dans son pays, en conformité des ordres qu'il a receus en partant de Versailles pour Bourbon, où ledit chef des Abénaquys a pris les eaues et du lait d'asnesse » : rixe au retour de Bourbon pour le prix du souper, en descendant du carrosse de Paris pris la veille à Moulins « pour se rendre avec ledit chef des Abénaquys à la cour pour y recevoir de nouveaux ordres pour se rendre en diligence à La Rochelle, afin de retourner en Canada sur les vaisseaux de Sa Majesté qui doivent y aller ». Dans son interrogatoire ledit sieur de Montigny dit encore « n'avoir eu qu'un ordre verbal de mondit seigneur de Pontchartrain pour aller à Bourbon et y conduire aussy ledit chef des Abénaquis et ensuite retourner en diligence à Paris, pour de là se rendre aussy en diligence avec ledit chef des Abénaquis à La Rochelle à la fin du présent mois, pour s'embarquer pour le Canada ». (14 mai.) Lettre de M. d'Ableiges, intendant à Moulins, disant : « Il est à propos, pour le service du roy, que vous élargissiez incessamment cet officier, parce qu'il est nécessaire auprès du chef des Abénaquis français. » (Même date.) — Demoiselle Marguerite Chevallier, fille majeure, demeurant à Chantenay, contre Me Claude Chevallier, son frère, Charles d'Antigny, son neveu, et Jean de Barbarin, écuyer : injures, violences et voies de fait. (25 mai.) — Philibert Gaulon, huissier au duché du Nivernais, demeurant à Asnan, contre Jean Robin, fils de César Robin, chirurgien, demeurant à Asnan : injures et rixe, coups de pierre ayant causé la mort dudit Gaulon au cours du procès. (15 juin.) Lettres de grâce. (Paris, juillet.) — Marin Petit, laboureur, fermier du domaine de Thé, en la paroisse de Saincaize, contre Louise Bésille, femme de Claude Sajet. Un témoin entendit dire à l'accusée « qu'elle périroit tôt ou tard le nommé Marin Petit pour avoir fait prendre son fils pour la milice ». (6 août.) — Gilbert Bruandet, maître sellier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Claude Sellier, sa femme, contre Thomas Deschaux, maître cabaretier du logis du Signe-de-la Croix de la même ville : rixe. (9 août) — Michel Febvre, archer en la maréchaussée de Saint-Pierre le-Moûtier, contre les nommés Vinchet père et fils : rixe. (2 octobre.) — François-Louis et Guy Coquille, sieurs de la Mamussière et de Pallut, demeurant en la paroisse d'Uxeloup, contre les nommés Bernard et Dubuisson, voituriers par eau, et autres : vol d'habits et rixe entre les Coquille, qui pêchaient dans un crot de la Loire, et les bateliers. (16 août.) — Pierre, Jean et Gilbert Ferrier père et fils, charpentiers, demeurant à Saint-Germain-en-Viry, contre le nommé Marion, le sieur Faure, écuyer, seigneur de Dardagny, et le sieur Morin, curé dudit Saint-Germain : rixe sur le grand chemin. (13 décembre.)

B. 100. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 101 pièces papier.

1707. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur fiscal du bailliage de Vaux, Bazolles et dépendances, contre Pierre Charondier, soldat de la paroisse de Guipy : assassinat de Me Etienne Deloque, vivant prêtre, prieur, curé de Bazolles, tué d'un coup de fusil. (21 janvier.) — Le procureur du roi contre Engin Angot, couvreur, demeurant à Talon, paroisse de la Montagne : incendie allumé en vengeance de ce que le fils dudit Angot était tombé au sort pour la milice lors du tirage des jeunes garçons des paroisses de la Montagne et Dirol. (31 janvier.) — Les Ursulines de Saint-Pierre-le-Moûtier, représentées par sœur Geneviève de Corvol, leur supérieure, sœur de Sainte-Angèle Cuvillier, sœur de Sainte-Marie Dorothée de Neufchaize, religieuses. contre Jean Chevreau, fils de feu Jean Chevreau et de Marie Archambault, et autres jeunes gens qui, « ayant un tambour, se seroient assemblez auprès devant la grande porte d'entrée dud. couvent, où il auroit été jetté cy-devant plusieurs charrois de cordes de moule, lesquels auroient mis de la paille et chenevotte sous led. bois qu'ils auroient dressé en bûcher à l'effet d'y mettre le feu, ainsy que ledit Chevreau s'en étoit auparavant vanté à plusieurs fois; et, de fait, il auroit, accompagné desd. autres particuliers inconnus ausd. dames, allumé lad. paille et chenevotte qui auroit jetté une grande flâme contre lad. grande porte dud. couvent » : insultes à la supérieure. (5 mars) — Jean Guitton, Pierre Appertot, Pierre Martin, Louis Garnier, Jean Guinot et autres habitants de la paroisse de Pazy, contre Léonard Bougard, Dimanche Gauthé, syndic de ladite paroisse, et Pierre Gauthé, son frère : rixe ayant causé la mort de Jean Bertrand, habitant de Pazy, au sujet de l'enlèvement de vive force des valets desdits Bougard et Gauthé par les habitants de Pazy pour la milice. (17 mars). Lettres de grâce (Marly, mai.) — André Loiseau, marchand poissonnier, demeurant en la ville de Nevers, contre Joseph Thomas, Ignace Borne, marchand poissonnier de ladite ville, André Gautier, huissier au bailliage de Nevers, et Philippe Guillaume, valet de ville : mauvais traitements, arrestation arbitraire. (13 avril.) — Pierre Gaignot, bourgeois de Paris, ayant le droit cédé de Charles Legain de Chaumereuil, contre messire Etienne Damas, comte de Crux, les nommés Sery, Gudin, Borne et Lhermitte : rébellion. (3 mai.) — Me Claude Guicherne, prêtre, curé de Pougues, contre Paul Rondeau, l'un des fabriciens de ladite église : insolence. (4 mai.) — Me Gaspard Arvillon, avocat à la cour, demeurant à Nevers, contre François Sallonnier, dit du Perron, demeurant en ladite ville : rapt, séduction et grossesse. (5 septembre.) — François Cathelin, métayer du domaine Radon, paroisse de Luthenay, appartenant à Me Pinet de Tabourneau, contre le nommé Bonclaude : incendie. (13 septembre.) — Marin Baudrion, notaire et procureur au présidial, contre Dominique Guillaume, agent des affaires de dame Madeleine de Cossaye, veuve de Jacob Favre, écuyer, seigneur de Dardagny, Claude Laporte, son domestique, Hugues Angelier et François Jacquet, maréchal, tous demeurant en la paroisse de Saint-Germain-en-Viry : rébellion contre un commissaire aux saisies. (25 octobre.) — Me Joseph Guittot, prêtre, curé de Chaulgnes, contre Robert Thomas, Jean Bachelier, François Bernard dit Lacorne, et le nommé Morin dit la Ricque : insultes à l'église. (6 novembre.) — Laurent Imbert, valet du sieur de Bèze du Chollet, contre Nazaire Girard, sieur de Busson : rixe sur la grande route. (15 novembre)

B. 101. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 183 pièces papier.

1708. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Françoise Petot, veuve de Pierre Moreau, archer en la maréchaussée de Château-Chinon, contre Me Jean Peuillot, procureur au bailliage de Château-Chinon : homicide dudit feu Pierre Moreau, tué d'un coup de fusil. (12 janvier.) Lettres de grâce. — Le procureur fiscal de la justice de l'abbaye de Cure contre Edme Goussot, manouvrier, demeurant à Urbigny, paroisse de Saint-André en-Morvand : rixe dans laquelle Claude Montigny de Foissy fut tué. (11 avril.) — Le procureur du roi au présidial contre messire Louis du Bois, chevalier, seigneur, marquis de Leuville et de Vandenesse : arrestation arbitraire et détention dans une des tours du château de Vandenesse d'Hilaire Vaudin, ancien receveur de ladite terre de Vandenesse, demeurant en la paroisse d'Isenay. (6 mai.) — Me Jean-Marie Pellé, fermier de la terre et seigneurie de Brinay, contre Jean Albourg, ses fils, ses métayers : menaces et injures. (25 mai.) — Claude Goumet, maître boulanger et pâtissier, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Anne Robin, sa femme, contre Etienne Bonnet, tonnelier, et sa femme : injures, coups de pierre. (10 juin.) — Le procureur du roi contre Jean Minot, meunier, de la paroisse de Rouy : homicide d'Edme Maublanc, meunier du moulin de Goulnot, en la paroisse de Saint-

Saulge, tué sur le chemin de Nevers à Saint-Saulge. (20 juin.) Sentence condamnant Minot aux galères pour neuf ans. (15 septembre) — Catherine Tremblay, femme de Gervais Tillier, maréchal, demeurant au faubourg de Nevers, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Perrette Flachot, veuve de Léonard Ducléroy, demeurant au même faubourg : menaces par la veuve Ducléroy, qui traitait Perrette Flachot de : « cul petassé » : rixe. (31 juillet) — Jacques Ballard, bourgeois de Luzy, contre demoiselle Jeanne Repoux, sa tante : tentative d'arrestation à main armée, mauvais traitements. (6 octobre.) — Pierre Lebrun, Me Boulanger et Marie Guillerault, sa femme, demeurant en la ville de Pouilly, contre Marie Pascal, servante de la dame Marie Chuppin, veuve de feu François Buchet, tenant le cabaret où pend pour enseigne l'Ecu de France : injures sur la voie publique. (17 octobre.) — Me Charles André, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Genest de Lucenay-les-Aix, contre Me Claude Gamonnet, maître chirurgien audit lieu : vol de cheval. (17 décembre.)

B. 102. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 154 pièces papier.

1709. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Léonard Bodin, vigneron, demeurant à Villiers-sur-Yonne, contre Lazare Baron, Paul Perreau et autres : vol avec effraction. (26 janvier.) — Antoine Guillot, journalier, demeurant à Uxeloup, contre Pierre Lelion et autres : vol de blé et d'une cognée, le tout déposé dans un coffre dans une chambre appelée la chambre du four, au domaine des dames religieuses de la ville de Nevers, au village des Riaux, en la paroisse de Luthenay. (8 mars.) — Me Georges Saugy, marchand, demeurant en la paroisse d'Isenay, contre Jean Millot, tisserand en toile, demeurant à Saint Gratien, en la maison dudit sieur Saugy : vol de grains. (1er avril.) — Claude Montagudet dit Franc-Cœur, agent des affaires de messire Pierre Berger, capitaine au régiment de Champagne, ledit Berger donataire de feu Me Louis Semin, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais, son oncle, contre messire Jean-Gilbert Loyon, prêtre, curé de la paroisse de Bressolles, diocèse de Clermont, Antoine Thomassat dit Boisfranc, Louis Clément, François Perrot, Thomas Guyjon et Marc Suzière : rixe à l'occasion de la levée de la dîme. (9 avril.) — Léonarde Martin, veuve de Jean Belin, laboureur, demeurant au Martray, paroisse de Sémelay, contre Claude Gendrat, fermier de la Bussière, et autres : rixe ayant causé la mort dudit Belin. (2 mai.) — Jacques Porcher, marchand cabaretier, de Pougues, praticien, demeurant en la même ville, contre Michel Laidet et Léonarde Forgedat, sa femme : vol à la procession du Saint-Sacrement à Nevers. (30 mai.) Sentence d'acquittement. (26 juin.) — Pierre Doullet, laboureur, maître de sa communauté, métayer au domaine des Guillots, paroisse de Langeron, contre Jean Bellon, son valet : vol. (14 juillet.) — Le procureur du roi contre François Collon, chirurgien, demeurant à Monceaux-le-Comte : homicide d'Etienne Gasté, vivant chirurgien, demeurant audit Monceaux-le-Comte, tué d'un coup de fusil sur le grand chemin de Monceaux à Corbigny. (17 juillet.) — Me Pierre Delaud, notaire royal, fermier de la terre et seigneurie de Ternant, y demeurant, contre Philibert Moltin et Jean Mauvoisin, cerclier, demeurant en la paroisse de Cronat : rébellion et enlèvement de moisson. (21 juillet.) — Messire Jean Bourgois, prêtre, curé de Vérot, contre Claude Amyot : vol avec effraction de cheval, harnachement, fusil et effets. (3 octobre.) Sentence condamnant Amyot à être pendu. (8 novembre.) « Et ledit jour ledit Amyot a été exécutté. » — Le procureur du roi au présidial et le procureur fiscal de Lormes contre le prévôt de la maréchaussée de Vézelay : violences contre le greffier de Lormes pour l'obliger à remettre à la maréchaussée les informations et procédures relatives à l'homicide du prieur du Val-Saint-Georges, tué d'un coup de fusil à la métairie de Chevigny par le sieur Jourdan, habitant de Lormes. (12 octobre.) — Le procureur du roi contre Simon Clément et Madeleine Prévost, sa femme, du village de Saint-Léger-sous-Beuvray : vol de chevaux. (26 octobre.) — Me Pierre Alixand, sieur de Vasselange, avocat en Parlement, contre Edme Boulégeon, laboureur, demeurant en la paroisse de Lurcy : rébellion. (10 novembre.)

B. 103. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 219 pièces papier.

1710. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur fiscal en la châtellenie de Decize contre François Berger, Anne Guyonin, sa femme, Louis Andrault, vigneron, Louise Marnier et autres habitants du faubourg Saint-Gilles de Decize : assassinat nocturne à coups de sabot de François Roy, batelier, sur le grand chemin de la ville de Decize, en remontant la rivière de Loire, à la Saulaie ; vol de l'argent et des vêtements de l'assassiné, laissé nu sur place. (31 décembre 1709.) —

Demoiselle Anne Girardot, fille majeure de Me Jean Girardot et de demoiselle Suzanne Leseur, contre Simon Grosjean, huissier royal, demeurant à Asnan : rébellion. (19 janvier.) — Me Pierre Duparc, intéressé dans les affaires du roi à la manufacture de Beaumont-la-Ferrière, contre Michel Saulnier, Pierre Saulnier et Michel Bezé, de la paroisse de Beaumont-la-Ferrière : arrestation à main armée sur les grands chemins, coups de fusil. (15 février.) Sentence condamnant Michel Saulnier à être rompu vif sur un échafaud en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, y recevoir quatre coups vif et ensuite être étranglé et mis sur une roue et son corps porté ensuite sur la route de Saint-Pierre à Nevers. (4 mars 1711.) Procès-verbal de l'exécution. (Même date) — Le procureur du roi contre Antoine Clère, manœuvre, de la paroisse de Ville-les-Anlezy : incendie du bâtiment appartenant à Guillaume et Jean Baudrier, manœuvres, de la même paroisse. (19 mai.) Sentence condamnant Antoine Clère à être pendu. (18 septembre.) Procès-verbal de l'exécution. (19 septembre.) — Le procureur du roi contre Pierre Dumonceau, manœuvre, de la paroisse de Charrin : vol de bestiaux. (10 juin) Sentence condamnant Dumonceau à servir le roi dans ses troupes pendant neuf ans à ses frais. (9 mars 1711.) — Le procureur du roi contre Gilberte Laroche, servante du logis du Cygne, à Saint-Pierre-le-Moûtier : accouchement clandestin. (11 juin.) — Les religieux chartreux du Val-Saint-Georges contre Mes Philippe et Simon Jourdan, frères, Marie Jourdan, leur sœur, demeurant à Lormes, et Jeanne Beugon, leur mère, femme d'Antoine Jourdan : injures et menaces. (21 juillet.) — Jacques Brion, laboureur, demeurant en la paroisse d'Héry, contre Pierre Margot, fermier dudit lieu d'Héry : menaces de mort. (19 août.) — Marie-Anne Delaroche, femme du sieur Charles Moreau, cavalier au régiment de Lalande, étant au service du roi, contre Benoît Delaval, boulanger, de la ville de Saint-Saulge : enlèvement d'une bourrique bâtée appartenant à ladite Delaroche, qui allait avec ses deux enfants en pélerinage à Sainte-Reine, en exécution d'un vœu. (28 septembre.) — Charles Jassat, laboureur, demeurant en la paroisse d'Augy-sur-Aubois, contre Jean Laurent et autres : homicide d'un coup de fusil de Jean Jassat, père dudit Charles. (24 novembre.)

B. 104. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 110 pièces papier.

1711. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Philibert Labourot, concierge des prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Marguerite Labourot, sa fille, contre Michel et Pierre Saulnier et autres prisonniers : tentative d'évasion. (8 janvier.) — Pierre Duplessis, marchand, demeurant à Garchizy, contre Philippe Doison, huissier royal à Nevers, Brossard, archer en la maréchaussée de ladite ville, et Louap, records : enlèvement arbitraire de bestiaux. (19 mars.) — Annet Boizard, meunier du moulin de Luzy, contre Lazare Repoux, étudiant en philosophie, fils de Me Lazare Repoux, bourgeois de Luzy : rixe dans laquelle Huguette Lanoizelée, femme dudit Boizard, fut tuée d'un coup de bâton. (29 avril.) Lettres de grâce. — Me Denis-François Coppin, sieur de Chevannes, et dame Françoise Save, sa femme, contre Barthélemy Blondat, huissier royal : rébellion. (27 mai) — Le procureur du roi contre des inconnus : homicide de Pierre Talas, marchand, demeurant à La Charité. (28 mai.) — Benoîte Mouiller, fille âgée de vingt-deux ans, de la paroisse de Millay, contre Louis Jollivet, jardinier au château de Langeron : séduction et grossesse. (27 juillet.) — François Pourneau, journalier au village de Villars, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, et Jeanne Pourneau, sa fille, contre Jean Lafeuille, domestique du sieur de Chanaut, écuyer : coups de bâton donnés à ladite Jeanne Pourneau. (15 août) — Pierre Dalbé, demeurant au logis curial de la paroisse du Gravier, près la personne du sieur Dalbé, son frère, curé de ladite paroisse, contre Pierre et Louis Chamoreau, père et fils, praticiens au bailliage de La Guerche, demeurant en ladite paroisse du Gravier : injures et rixes. (16 août.) — Pierre Fonverne, vigneron, demeurant en la paroisse de Livry, et Gilberte Cornet, sa femme, contre Me Jean Tostin, prêtre, curé dudit Livry, et deux valets du sieur de La Barre : rixe. (24 octobre.)

B. 105. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 369 pièces papier, 1 pièce imprimée.

1712. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Jean Salas, manœuvre, et Françoise Carrion, sa femme, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Pinot, boucher en la même ville : coups de bâton. (16 janvier.) — Pierre et Mathurin Lyon, marchands, demeurant à Château-Chinon, héritiers de feu Me Charles Lyon, vivant notaire royal à Châtillon-en-Bazois, et de Jeanne Chardé, contre Françoise Lyon, femme de François Guenot, procureur à Saint-Pierre-le-Moûtier, et Jacquette Lyon, sa sœur, filles desdits Charles Lyon et Jeanne Chardé : détournements d'objets mobiliers.

(18 janvier). — Marie Rabat, veuve de Charles Lucy, manœuvre, de la paroisse de Langeron, servante de Charles Dubois, concierge des prisons de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre ledit Dubois: débauche et grossesse. (15 février.) — Jeanne Gravier contre Philippe Gueton, clerc de Me Gilbert Paris, procureur au présidial: séduction et grossesse. (16 février.) — Claude Picquet, hôte du Cheval-Blanc, de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des inconnus: vol de poissons. (19 février.) — Demoiselle Marie du Crest, fille de Claude du Crest, écuyer, seigneur de Montigny, contre Me Joseph-René Dubosc, bailli de Larochemillay: viol et grossesse. (23 février.) — Simon Grosjan, huissier royal à Asnan, contre Me Pierre Gasté, médecin audit lieu, et Edmée-Jeanne Girardot, sa femme: rébellion. (16 mars.) — Pierre Milassier, laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant en la paroisse de Saint-Loup-sur-Abron, contre Jean Brelin, laboureur au village de Chevance, paroisse de Saint-Aré-les-Decize, et ses gendres: rixe auprès de la chapelle de Pitié. (23 mars.) — Joseph Penot, huissier au présidial, et Augustin Boyer, archer en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Claude Delaprée, fils de Gilbert Delaprée, boulanger en la même ville: menaces de coups d'épée, coups de pierre. (16 avril.) — Charles-Claire de Virgile, écuyer, seigneur de Chevannes-les-Crots et des Chaises, capitaine au régiment de Mortemart infanterie, demeurant à Mézeray, paroisse de Tazilly, contre Jean Thévenin, marchand à Diennes: vol de papiers et de bois, dissipation de meubles. (30 avril.) — Charles Defrance, l'aîné, et Alexandre Cartier, huissiers royaux à Nevers, contre messire Etienne Damas, chevalier, seigneur, comte de Crux, le sieur Forestier, agent de ses affaires, et autres: rébellion, excès. (20 mai.) — Marie Rabizot, veuve de Simon Millot, demeurant au village du Grand-Meuré, paroisse de Bazolles, contre François Villiers et Antoine Bernard, son gendre, du même lieu: rixe suivie de l'homicide dudit Simon Millot, tué d'un coup de fusil au retour de l'apport de Bazolles. (20 juin.) — André Lévesque, sieur des Bardoux, demeurant en la ville du Veurdre, contre Louis Magnen, boucher, habitant de La Celle-sur-Nièvre: rixe et coups de bâton. (13 juillet.) — Dom Michel Panseron, prieur de Saint-Sylvestre de Jailly, et Claude Chauve, son agent d'affaires, contre Louis du Verne, seigneur de Jailly, capitaine d'infanterie au régiment de Noailles, dame Anne des Manchins, sa femme, et Thomas du Verne, sieur du Montot, lieutenant de cavalerie, frère dudit seigneur de Jailly: rixe au sujet des dîmes de Jailly: « Le jour d'hier, 16 du présent mois de juillet 1712, environ l'heure de six à sept du matin, estant de retour audit prioré, venant de levé quelques dixmes appartenant audit sieur prieur, le nommé Benoist Vérat, un des dixmeurs dudit sieur prieur, luy dit (à Claude Chauve): « Je vient (*sic*) du chasteau de Jailly; madame de Jailly m'a dit de vous dire de luy aller parler. » Ce qu'il voulut bien faire. Y estant allé, il trouva ladite dame de Jailly à qui il dit : « Madame, on m'a dit que vous me demandiez. Que souhaitez-vous de moi? » Elle luy reparty: « Je ne veult rien, c'est mon beau-frère qui te veult parler. » Lequel beau-frère, qui s'appelle Thomas du Verne, autrement du Montot, entra dans la chambre où estoient ladite dame et le suppliant, qui dit: « Te voilà don, monsieur le bougre. Qui te fait si hardy de chercher des dixmeurs pour ton prieur? » Le suppliant lui répliqua: « Je fais mon debvoir. Si j'estois avec vous, je le ferois de mesme. » Sur-le-champ, ledit sieur du Montot prit le suppliant par les cheveux et le terrasa (*sic*), et, l'ayant mis soubs luy, luy donna plusieurs coups de poinds (*sic*) sur la teste et de coups de pieds (*sic*) au ventre, et ensuitte sauta à une cane et luy en donna plusieurs coups sur la teste et au corps, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, disant: « Mordieu! Teste-Dieu! je veult que tu sortes de chez ton bougre de chien de prieur, et si tu n'en sçaure (*sic*) pas incontinant la moisson finie, je te batteray tant que j'auray le plaisir de te tuer. » (17 juillet.) — Claude Gounin, laboureur, demeurant au village de Maupertuis, paroisse de Biches, et Charlotte Labour, sa femme, contre Guillaume et Lazare Niot, laboureurs dudit village: rixe. (20 juillet.) — Les sieurs Marinier et compagnie, la dame du Treuil, les sieurs Jean-Marie Montgirauld et Antoine Marcelin, marchands de Saint-Etienne et Saint-Chamond-en-Forez, contre Michel Cholet dit Jean Bard, marchand de la ville d'Orléans, et Pierre Vurpillot, marchand de la ville de Sancerre en Berry: négociation frauduleuse de lettres de change. (23 juillet.) — Martine Moreau, femme de Claude Chapus, vigneron, demeurant au faubourg du Puisat de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Vinchet, fils de Toussaint Vinchet, vigneron audit lieu: coups de goujard. (31 juillet.) — Le procureur du roi contre le sieur Barbarin, écuyer, fils de Jean Barbarin, écuyer, sieur de la Miraude, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi: homicide de Léonard Michot, laboureur au village de Chaume, paroisse de Chantenay, métayer de Me Gilbert Meure, avocat au présidial, tué d'un coup de fusil. (9 septembre.) — Edmée Dauveau, femme de

François Jalloureau, chevaucheur d'écurie, tenant la poste pour le roi au bourg de Mesves, maître du logis où pend pour enseigne le Grand-Monarque de la ville de La Charité, et François Jalloureau, son fils, contre Pierre Gelly, maître du logis de Saint-Jacques, de la même ville : rixe. (16 septembre.) — Le procureur du roi contre Noël Michelet, vagabond, déjà flétri d'une fleur de lys : vol de cheval sur le grand chemin de Saint-Pierre-le-Moûtier à Sancoins. (13 octobre.) Sentence condamnant Michelet à être pendu. (23 novembre.) — Dame Madeleine Galaix, femme de Me Hubert-Nicolas Blandin, sieur de Pée, contre Etienne Bodoux, marchand cabaretier au bourg de Saint-Parize, et Simon Bodoux, son fils : vol de bœufs. (25 novembre). — Messire François Piot, prêtre, curé de Champlemy, contre Didier François et Marie Loyanté, sa femme, ses neveu et nièce, de la paroisse de Montigny-en-Morvand : négligence dans la garde des effets du sieur Piot, pendant un voyage qu'il fit à Paris ; disparition d'objets mobiliers et d'argent. (24 novembre.) — Le procureur du roi contre Louis Hibon, de la paroisse de Cougny : vol d'un porc. (28 novembre.) — Marie-Charlotte Pannée, femme de Jean Gambe, hôte du logis où pend pour enseigne l'Image, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre « un jeune homme se disant officier, portant ses cheveux chastin plat, le chapeau bordé d'argent, le ruban noir sur le retroussé du chapeau, un surtout garny de bouton de cuivre jaune, » qui « lui a donné trois coups de son foit duquel il fouaitte son cheval sur la teste et sur le col, deux coups de point par la teste et oreil, et ensuite poussé s'y rudement par le costé qu'il l'a jettée à quatre à cinq pas sur une porte, desquels coups elle nous a dit avoir esté fort maltraittée. » (1er décembre.) — Me Nazaire Gourleau, prêtre, curé de Billy, contre Me Jean Régnier, avocat et syndic de ladite paroisse : démolition à main armée du mur de clôture du jardin de la maison curiale. (29 décembre.)

B. 106. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 294 pièces papier.

1713. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Thomas Guérin, maître cordonnier à La Charité, contre Pierre Ducrocq, maître boulanger en ladite ville : rixe et coups de bâton. (8 janvier.) — Le procureur du roi contre Philippe Martinet des Escheaux, Dubost Tresmoulin, son gendre, Jean Martinet Méchonnière, Pierre Martinet des Bonons, son frère, Jean-Baptiste Martinet, fils de François et de Léonarde Cathelan, de la ville de Cusset : homicide d'Antoine Michallon et de Louis Régnier, tués à coups de fusil. (9 janvier.) — Me Jean Régnier, avocat à la cour, demeurant en la paroisse de Billy, Paul Thouveneau et Léonard Page, ses valets, contre Me Lazare Gourleau, prêtre, curé dudit Billy : usurpation d'un grand chemin et d'une partie du cimetière de la paroisse. (9 janvier.) — Me Pierre Gascoing, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Hugues Berle, marchand bizouard en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : recel d'objets volés. (16 janvier.) — Le procureur du roi contre André Raimbault, tonnelier, demeurant à Nevers : assassinat nocturne d'un cavalier du régiment de Paon, logé à la maison dudit Raimbault, transport et ensevelissement du cadavre dans la cave d'une maison inhabitée appartenant audit sieur Raimbault et située rue Creuse. (3 février.) Sentence par contumace à avoir les jambes, cuisses, bras et reins rompus vifs sur un échafaud au lieu accoutumé des exécutions en la ville de Nevers. (29 mai.) — Lazare Courault dit Coquenot, demeurant au village de Lhéry, paroisse de Château-Chinon, Jeanne Michot, sa femme, Dimanche Legrain, son beau-frère, contre Pierre Legrain, laboureur, demeurant au même lieu : rixe, coups et blessures. (27 février.) — Etienne Jault, valet, domestique de François du Crest de Ponay, écuyer, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Royale-Marine, contre le sieur de Verdigny, écuyer, demeurant en la paroisse de Savigny-Poil-Fol, Bernard et Jandot, ses métayers : coups de canon de fusil et de goujard donnés audit Jault sur le grand chemin, alors qu'étant allé à la messe de Savigny-Poil-Fol, il retournait « pour aller chez le nommé Léonard Mathé, mareschal, de la ville de Luzy, chez lequel led. sieur de Ponay, son maistre, luy avoit permis d'aller travailler au maitier de mareschal comme compagnon en attendant que la campagne entreroit pour partir. » (13 mars.) — Jeanne Guiton, de la paroisse du Veuillin, contre Me François Fretier père et Jean Fretier, son fils : séduction et grossesse. (27 mars.) — François Jeanton, archer en la vice-sénéchaussée du Bourbonnais, contre le sieur Hérault, prévôt général du Bourbonnais : « le huitiesme du présent mois (avril), entour les cinq à six heures du soir, revenant de la foire de Souvigny... estant dessus son cheval, à la compagnie du sieur Péron, receveur du grenier à sel de la ville de Moulins, le sieur Hérault, prévost général du Bourbonnais, vint à eux à course de cheval, plein de vin qu'il estoit, et, ayant reconnu ledit sieur Péron, il l'embrassa tout à cheval qu'il étoit; le supliant le salua humblement, et, comme ils marchoient tous ensemble sur le pavé, le cheval

du supliant, qui marchoit derrière, fit un faux pas, d'où ledit sieur Hérault prit prétexte de tirer son épée et se jeter sur led. supliant, de laquelle il luy bailla plus de trente coups sur la teste ou sur le corps. » (18 avril.) — Le procureur du roi contre François Belin, vagabond : vol nocturne et avec effraction de blés chez le nommé Guiot, de la ville de Decize, et autres vols (6 mai.) Sentence condamnant l'accusé à être battu et fustigé nu de verges par l'exécuteur de la haute justice, aux carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, ensuite flétri d'un fer chaud marqué d'une fleur de lys sur l'épaule droite et banni pour cinq ans du ressort du présidial. (2 août.) — Germain Mallard, receveur de la seigneurie de Poiseux, contre Pierre Chantenay et sa femme, Jean Réveillé, maréchal, Jean Pailloux, forgeron, et Marie Pinon, sa femme : détournement de grains. (12 mai.) — Me Pierre Marcellin, conseiller du roi, son juge, garde du scel en la juridiction des traites foraines de la ville de Gannat et maître de la poste de Magny, y demeurant, contre Jean Bellile, chirurgien à Magny, et sa femme : injures et menaces, rixe (2 juin.) — Le procureur du roi contre Antoine Destable, scieur de long : vol de chevaux dans la paroisse d'Aglan. (4 juin.) Sentence condamnant l'accusé, « ayant égard à la foiblesse et imbésilité de son esprit, » à trois ans de bannissement du ressort du présidial. (2 août.) — Messire Philibert Rondeau, prêtre, curé de Saint-Eloi, près Nevers, contre les sieurs Blondin, Moreau, Viallet et Jeannot, échevins et collecteurs de la ville de Nevers : enfoncement de portes, « avec marteaux », enlèvement de quatre poinçons de vin. (8 juin.) — Claude Archambault, praticien, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, fils de feu François Archambault, procureur au présidial, et de dame Anne Chambon, contre un danseur de corde : coups de pierre lancés audit Archambault « dans le tripot de cette ville ». (9 juillet.) — Le procureur du roi contre trois cavaliers inconnus : assassinat du courrier ordinaire de Lyon à Paris et du postillon qui conduisait la malle sur le grand chemin, entre la poste de Barbeloup et le bourg de La Marche. (15 juin.) — Gabrielle Pige, veuve de Pierre Tachon, vivant laboureur, demeurant au village de Savigny, paroisse de Sermoise, contre les nommés Lejeune, Carré, le fils de la veuve Vasnon, François Roy, le nommé Totolle, garçons émailleurs, et le nommé Dupois, jardinier du séminaire Saint-Sauveur de Nevers : assassinat dans une rixe à coups de bûche et de bâton dudit feu Pierre Tachon. (17 juin). Sentence d'entérinement de lettres de rémission. (23 août 1714.) — Me François Pelletier, marchand, demeurant en la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre François Batissier, procureur d'office et marchand à Paray-le-Frézy, et François Jourdier, marchand, demeurant à Cronat-sur-Loire : menaces, injures, coups de bâton sur la place publique de Cronat. (26 juiu.) — Demoiselle Marie-Thérèse Lasné de Ville contre Jean Tridon de Vermenoux : séduction et grossesse. (8 août.) — Me Gilbert Sarrot, conseiller du roi, président du dépôt à sel de Saint-Pourçain, contre dame Louise Lhermite, hôtesse du bourg de Magny : vol. (17 août.) — Dame Marie Landel, femme de Me Antoine de Bourcieux, auparavant veuve de Me Pierre Maigre, et Françoise Landel, veuve et commune de Pierre Pellegrain, marchand, contre André Ripault, aussi marchand, de la ville de Nevers : fraudes relativement à l'acquittement de droits de péage à Nevers. (5 septembre.) — Gilbert Robelin, vigneron, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry, contre Etienne Mousnier, vigneron au même lieu : coups de bâton. (9 septembre.) — Dame Esther Bouju, femme de Pierre Léveillé, écuyer, seigneur du Rochy et du Fournay, demeurant au lieu du Fournay, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre Sérénie Foultier, femme de Jean Mineau, marchand, fermier de la forge du Creusay, appartenant à ladite dame, et Jacques Mineau, leur fils : enlèvement avec violences et nonobstant saisie des fers de la forge du Creusay, injures, coups de poing et de pied. (17 novembre.) — Jacques du Broc, Jean-Jacques de La Barre et demoiselle Marguerite du Broc, enfants de François du Broc, chevalier, seigneur du Nozet, et de dame Louise-Léonarde-Edouarde de La Barre, contre Jacques Breuzard et autres : injures et violences; « le jour de lundi (26 novembre) ledit Breuzard, assisté de plusieurs personnes, au nombre de quatorze ou quinze, dont la pluspart estoint armées, les unes de fuzil, les autres d'espée et de longs bois, seroint survenus à Bois-Regnault, où lesd. sieurs et damoiselle estoint, ledit Breuzard jurant et blasphémant le saint nom de Dieu auroit dit : « Voillà donc ces bougres de scellératz, frippons et qui se disent estre noble. Je veulx leur faire cognoistre qu'ils sont roturiers et que je suis plus noble que tous ces bougres de chiens. » Et en continuant à jurer le saint nom de Dieu, auroit pris ladite demoiselle par la gorge en disant : « Il fault que j'étrangle cette bougresse. » (5 décembre.) — Le procureur du roi contre le sieur de La Porte d'Isertieux fils, gentilhomme, capitaine d'infanterie au régiment de Noailles, et le sieur Arvillon de Sainte-Baudière, conseiller du roi, receveur au grenier à sel et maire perpétuel de la ville de Nevers :

rixe entre les sieurs de La Porte et Arvillon après souper à l'auberge ; coups d'épée, coup de chandelier ayant causé la mort du valet du sieur de Sainte-Baudière. (26 décembre.)

B. 107. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 259 pièces papier.

1714. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre messire Annet de Turenne, écuyer, demoiselle Germaine de Turenne, sa sœur, et deux domestiques : guet-apens et assassinat à coups de bâton de Jean de Saint-Thorand La Terrière, écuyer, sur le grand chemin de Saint-Amand-Montrond à Epineuil, au retour de la foire d'Epineuil. (3 janvier.) — Aré Brisson, cerclier, demeurant en la paroisse de Luthenay, contre Noël Auboué, perreyeur de pierre, de la paroisse de Fleury-sur-Loire : séduction de la femme dudit Brisson, désertion du domicile conjugal, vol de linge et effets. (10 octobre.) — Gilbert Merceau, vigneron, demeurant au faubourg du Puzeret, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Martin Girard, son gendre, demeurant audit lieu : injures, menaces, coup de fourchet. (19 janvier.) — Etienne Charbonneau, marchand, demeurant à Nevers, contre Charles Bureau, chirurgien-juré, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : violences, coups de pied et de crosse de fusil sur le grand chemin, au lieu dit la Rue-d'Enfer. (5 février.) — Charles Bureau contre Etienne Charbonneau : rixe. (6 février.) — Anne Vigier, veuve de Gilbert Bellard, vivant marchand en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Pierre Bellard, son fils, chirurgien, contre Jean Dhéré, garde des gabelles en la même ville, et Jolivet le jeune, taillandier, son gendre : rixe et coups. (9 mars.) — Anne Michel, veuve de feu Mᵉ Claude Arvé, vivant marchand, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Duserre, marchand en la même ville, et Pierre Porte, neveu dudit feu Claude Arvé : extorsion de signature, vols. (15 mars.) — Robert Gourjon, huissier à cheval au Châtelet de Paris, Dhéré et autres, contre Jeanne La Tour, veuve de Philippe Gyé, vivant marchand, demeurant au faubourg de Nevers de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, Jean Gyé, son fils, Gabrielle Boulzan, femme dudit Gyé, Jean Duserre, marchand et autres : rébellion (23 mars.) — Mᵉ Jean Régnier, avocat en Parlement, syndic perpétuel de la paroisse de Billy, contre Mᵉ Nazaire Gourleau, prêtre, curé de la même paroisse, et demoiselle Barbe Gourleau, sa sœur : violence à l'église à l'occasion d'un banc que le sieur Régnier voulait faire placer à l'église : « Ledit sieur Gourleau et sa sœur estant sorty de la cure, et venus dans ladite église de Billy.... auroient pris le suppliant au collet, luy ont jetté sa perruque par terre, l'ont foulé aux pieds en l'appelant chien, frippon, banqueroutier, disans : « Nous n'en souffrirons jamais.... » et ledit sieur Gourleau et sa sœur, plus animés qu'auparavant, coururent à la croix de l'église, ledit sieur curé s'estant saisy du baston d'icelle, et en ayant porté un coup sur la teste du suppliant, lequel il para; mais ayant redoublé, en disant : « Je te casserai la teste et je te turé », aussitost par un coup qui luy porta sur la teste du costé gauche, qui ateint le suppliant d'une si grande force qu'il a l'œil du mesme costé presque hors de la teste, duquel coup il a perdu beaucoup de sang, est au lit malade avec une grosse fièvre et en danger de la vie. » (1ᵉʳ avril.) — Demoiselle Elisabeth Parent, fille majeure, demeurant ordinairement en la ville de Paris, étant de présent à Lavault, paroisse de Gâcogne, contre Etienne Guiard, laboureur, demeurant au village de Cuison, paroisse d'Ouroux : diffamation par ledit Guiard, accusant ladite demoiselle Parent d'avoir volé son argent en dînant à côté de lui le jour de la foire d'Ouroux ; à un témoin lui observant que ses accusations n'avaient pas de raison d'être, Guiard répondit : « Que sçay-je si elle n'est pas magicienne? Les gens que l'on ne connoit pas, on ne sçay qu'en dire, » et qu'il « sçavoit bien que sa chèse avoit dansé sous luy. » (20 mai.) — Le procureur du roi contre Jacques-François Frotier, procureur fiscal de La Guerche et cabaretier au faubourg du Gravier, les nommés Dupuis, Saint-Martin, la France et Allebaust, domestiques du marquis de Guerchy, baron de La Guerche : assassinat de Sylvain Brosset, maçon du pays de La Marche, trouvé chassant sur les terres de la seigneurie de La Guerche. (17 juin.) — René Dardian, voiturier par terre, demeurant aux faubourgs de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le valet du nommé Blaise Barreau, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Parize : rixe. (18 juin.) — Gilbert Rousset et Pierre Gerbé, garçons de poste, demeurant aux faubourgs de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, au service de demoiselle Laurence Vaillant, veuve de Mᵉ Charles Chevalier, maîtresse de la poste de ladite ville, contre des inconnus : vol. (5 juillet.) — Denis Léveillé, domestique de Barthélemy Richard, laboureur, demeurant au domaine Bergeron, paroisse de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Michel, journalier, de la paroisse de Langeron : rixe. (19 juillet.) — Joachim Courtois, commis à l'exploitation de la forge du Fournay, y demeurant, paroisse de Saint-Germain-sur-

l'Aubois, contre dame Esther Bouju, femme du sieur du Rochy du Fournay, Alexandre de Crespin, écuyer, sieur de Billy, lieutenant au régiment Royal-Infanterie, et les deux fils de la dame du Rochy: coups de bâton. (27 septembre.) — François Reignault, laboureur, demeurant en la paroisse de Verneuil, contre Martin et Léonard Béguin, manœuvres, demeurant en la même paroisse : rixe. (25 octobre.) — Jean Berthellemot, voiturier par terre, demeurant à Trois-Vêvres, contre Eugin Grandjean, laboureur de ladite paroisse, et François Millet, son valet : rébellion. (4 novembre.) — François Grimaud, chirurgien en la ville de Gannat, Louis Régnier et Marie Régnier, femme de Bergerot, huissier aux tailles en l'élection de Gannat, contre Pierre Martinet des Benons, bourgeois du bourg de Muret et de Montaigu, et Philippe Martinet, sieur des Eschaux, juge-châtelain de Saint-Priest-la-Prune, province du Forez : rixe suivie de coups de fusil et de blessures. (15 novembre.) — Jean Gascoing, écuyer, seigneur d'Aubigny et Champmaillot, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et présidial, contre Philibert Roux, agent de ses affaires : malversations. (21 novembre.) — Thomas Labbé, fermier des forge et fourneau de Charenton et Meilhan, contre Georges Merlin, affineur de fer, Pierre Guillerat, son beau-frère, et Joachim Courtois, clerc des forges du Crotet : vol de fer. (27 décembre.)

B. 108. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 210 pièces papier, 1 pièce imprimée, 1 sceau.

1715. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre François Charnier, valet d'écurie du logis de la Fleur-de-Lys, de la ville de Nevers, André Dautruy, François Cueillin et Jean Regnaud, valets de rouliers: rixe dans laquelle André Gilles, pionnier, fut tué d'un coup de bâton. Lettres de rémission. (janvier.) — Jean Laudet l'aîné et Jean Laudet le jeune, Guillaume Robin, journalier, Jean Delanoizelée, meunier, demeurant en la paroisse de Chiddes, contre Blaise et Jean Bondes frères, métayers du bailli de Larochemillay: rixe. (5 janvier.) — Demoiselle Florimonde Sionnest, épouse de Paul de Turpin, écuyer, sieur de Chanaut, demeurant au château de Villars, contre Jean Gillet, laboureur à Villars: injures et coups de poing et de pied. (17 janvier.) — Gilles Gendre, maître asséron, commissaire établi aux fruits saisis à la requête de Louis Le Teur, tuteur d'Anne Maliquaire, petite-fille de Charles Maliquaire, et Edmée Mercier, contre René Guichard et Perrette Maliquaire, sa femme: détournement de grains. (26 janvier.) — Le procureur du roi contre Bernard Assement, vagabond: accusation de vol sur les grands chemins. (3 février.) Sentence d'acquittement. (12 avril.) — Noble Joseph Berthelon, conseiller du roi au présidial, contre Jean de Barbarin, écuyer: violence contre François Grenot dit Beaufils, laboureur à Langeron, qui voulait prendre possession de certains héritages à lui vendus par ledit sieur Berthelon en même temps qu'un domaine, lesdits héritages étant en litige entre ledit Berthelon, d'une part, et dame Claude Bourdoiseau, veuve de feu Me Olivier Mazuer, avocat, alors remariée audit sieur de Barbarin. (19 mars.) — Jeanne Pautre, veuve de Verain Trotier, et Pierre Naut, laboureur, demeurant au lieu du Puisat, paroisse de Garchy, contre Jean Mousset, manœuvre, de la paroisse de Donzy-le-Pré : enlèvement de Marie Trotier, fille de ladite Pautre et femme dudit Naut; seconde tentative d'enlèvement dans laquelle ledit Mousset, qui passait pour sorcier, fut blessé mortellement. (28 mars.) Lettres de rémission pour Pierre Naut. — Jean Delafond, marchand, demeurant au bourg d'Avrée, contre Noël et Jean Bonneau père et fils, du même lieu: injures et menaces. (10 avril.) — Léonarde Belain, femme de Philippe Chauveau, tisserand, demeurant à l'Huis-au-Roi, paroisse de Pazy, contre Edme Leturlain, fils de Jacques Leturlain, demeurant au lieu de la Chaize: coups de bâton. (12 avril.) — Jean Chambon, fils d'Etienne Chambon, marchand à Guipy, contre Léonard Niez, marchand, fermier de la Trouillière, en la même paroisse: coups de bâton. (8 mai.) — Perrette Turpin, femme de Jean Bauzon, maréchal, demeurant au bourg de Magny, contre Thomas Bizot, marchand audit lieu: injures et violences. (19 mai.) — Messire Jean Chap, prêtre, curé d'Arthel, et sa mère, contre Eugin Bornet, meunier du moulin d'Arthel, Guillaume Cloyseau, charpentier et meunier du moulin de Treigny, et Jean Larmoyer, charpentier, de la paroisse de Chevannes-sous-Montenoison: coups de bâton. (22 mai.) — Guillaume Judas, laboureur, demeurant en Vêvres, paroisse de Guipy, contre Jacques Cliquet, manouvrier, demeurant audit Guipy: injures, coups de goujard. (13 juin.) — Le procureur du roi contre François de Saulieu, écuyer, demeurant en la ville de Nevers, et André Péchereau, officier au régiment Dauphin-infanterie: délit de chasse sur les terres du duc de Nevers, au territoire de Potencu et des Perrières, près Nevers, (15 juin.) — Les religieuses Ursulines de Saint-Pierre-

le-Moûtier, représentées par dame Marie de Corvol de Saint-François, leur supérieure, contre des inconnus: vol avec effraction. (22 juin.) — Jacques Dubois, concierge des prisons royales de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Jean-François Lacroix, compagnon tisserand en toile, contre François Preslier, tisserand en toile, de la même ville: coups de bâton. (7 juillet.) — Gilberte Poullin, veuve de Michel Lebon, laboureur, tutrice de leurs enfants, demeurant à Berriche, paroisse de Saint-Révérien, contre Léonard Lebon, laboureur, Anne Lebon, veuve de Jean Lebeuf, Jeanne Lebeuf: coups de bâton et violences. (7 juillet.) — Me Jacques Frébault, notaire royal, résidant à Nevers, contre Jacques Ollery, employé en la marque des fers: rixe et coup de fusil. (13 juillet.) — Antoine Chapelle, prévôt-fermier de La Celle-sur-Nièvre, contre Jean Piron, sa femme, et autres: rébellion. (14 juillet.) — Le procureur du roi contre Françoise Chatelain, veuve de Jacques Chambert, Jeanne Baudot, veuve de Pierre Geoffroy, et Jeanne Geoffroy, leur fille: vol d'argenterie. (28 juillet.) Sentence de renvoi par-devant la maréchaussée de Nevers. (20 août.) — Pierrette Lacour, fille mineure, de la paroisse de Livry, contre Pierre Tartarin, dudit lieu: séduction et grossesse. (4 août.) — Jean Delafond, laboureur, demeurant à Avrée, et sa femme, contre Jean Bonneau, marchand au même lieu, et sa femme: rixe et coups de bâton. (2 septembre.) — Messire Jean Berthier, prêtre, curé d'Avrée, contre Jean Bonneau, laboureur au même lieu: violences et mauvais traitements contre les domestiques dudit sieur Berthier. (28 septembre.) — Le procureur du roi contre les nommés Nicolas Morlé, Pierre Courseron et ses deux frères, et autres jeunes gens de la ville de Tannay: désordres, vols dans les jardins, insultes contre les passants, tapage nocturne. (8 octobre.) — Le procureur du roi contre Nicole Gon, veuve de Jean Théveneau, manœuvre, demeurant au village de Sémelins, paroisse de Billy, et sa servante: vol de raisins. (22 octobre.)

B. 109. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 221 pièces papier.

1716. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Marie Theurand, servante de Gilbert Aulin, cabaretier du village d'Aubigny-sur-Loire, paroisse de Marseille, et Barthélemy Chapotet, pontonnier du port dudit Aubigny : vol d'argent. (2 janvier.) — Mathurin Desjeux, forgeron, demeurant à Chassenay, contre les sieurs Faure d'Ardagny et de Cossaye : violences, coups de canon de fusil. (16 février.) — Le procureur du roi contre Jacques Delaroque, fermier de la terre de Frasnay : rixe et homicide de Pierre Girard, pionnier, à la sortie du cabaret. (20 avril.) — Pierre Pinot, marchand boucher, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Joseph Perrot, huissier royal de la même ville : rixes sur le grand chemin, à la sortie de la ville du Veurdre (27 avril.) — Le procureur du roi contre Ignace Lempereur, avocat en Parlement, propriétaire du domaine de la Bussière, paroisse d'Oméry-les-Gots, et André Pattois, son valet : homicide de Edme Dauvereau, dit Riche-en-Barbe, tué d'un coup de fusil. (20 mai.) — Edmée Regnault, femme de Jean Bertin, marchand à Brinay, contre Jeanne Poullet, femme de François Thomas, meunier, et Jean Poullet : rixe, blessures sur le chemin public. (25 mai.) — Martin Berthier, laboureur, exploitant le domaine de la Baravelle, y demeurant, contre Pierre et Claude Vinchet frères, et Jean Sotty, vigneron, demeurant au faubourg du Puisat de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : rixes, coups de bâton. (26 mai.) — François Casset, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Archambault, sergent royal : injures, coups de pied, de poing et d'épée. (30 juin.) — Me Jean Durand, prêtre, curé de Saint-Parize-en-Viry, et André Durand, son père, marchand, demeurant audit lieu, contre Louis Marmin, cabaretier, et Paul Gloust, laboureur, de la même paroisse : coups de poing et de pied. (30 juin.) — Jean Taupin, marchand, fermier de la commanderie du Feuilloux, contre François de Bonnay, écuyer, seigneur de Presle : rixe sur le grand chemin. (27 juillet.) — Le procureur du roi contre la mémoire de feue Rachelle Foubert, femme de Pierre Martinat de La Planche, avocat au Parlement, tous deux faisant profession de la religion réformée, demeurant à La Charité, et morte après avoir refusé les secours de la religion catholique. Aux exhortations que lui faisait messire Charles Destrappes, ancien archiprêtre du diocèse d'Auxerre, curé de l'église et paroisse de Sainte-Croix de La Charité, elle répondait « qu'elle vouloit vivre et mourir dans la religion dans laquelle elle étoit née, qui étoit la religion prétendue réformée, et ne vouloit recevoir aucun sacrement de l'Eglise catholique romaine, voulant absolument mourir dans la religion dans laquelle damoiselle Suzanne Fontaine, sa mère, étoit morte. » (17 juillet.) — Me Pierre Delafond, sieur de Fontallier, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur de Châteaubodeau, écuyer, demeurant en la même ville : injures, coups de plat d'épée au sujet de l'enregistrement des

titres de noblesse; « ledit sieur de Châteaubodeau luy auroit dit : « Bougre de jeanfoutre, c'est bien à toy à quy je dois raporter des titres de noblesse ! » Et dans le mesme temps auroit tiré son épée ». (25 juillet.) — Me Gaspard Régnier, marchand tanneur, Me Edme Régnier, son frère, Marie et Jeanne Régnier, pour eux, et Claude Régnier, leur frère, tous enfants et héritiers de feu Me Edme Régnier et de dame Marie Merlin, demeurant en la ville de Prémery, contre Guillaume Thomas et Hugues Piffault, laboureurs, demeurant au Marest, paroisse de Lurcy-le-Bourg : enlèvement de foin avec violences. (20 août.) — Me Gilbert Ruby, conseiller du roi, prévot, juge et garde de la prévôté royale de Sancoins, y demeurant, contre Sylvain Lamy, cabaretier et couvreur en tuiles en ladite ville : rébellion. (9 octobre.)

B. 110. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 169 pièces papier, 6 pièces imprimées.

1717. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean Suée, marchand, demeurant à Saxi-Bourdon, Anne-Henriette Clairet, de la paroisse de Louet, entre Calais et Gravelines en Flandre, sa prétendue femme, Nicolas Bonneau, maître écrivain, demeurant « en la ville de La Charité, paroisse Saint-Jacques, où il tient escole d'écriture », et auparavant demeurant à Nevers, et messire Jean Gilbert, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Trohé de Nevers : bigamie, falsification d'actes de l'état civil pour parvenir au mariage entre Jean Suée, qui, étant soldat au régiment de Miroménil-Infanterie et en quartier à Louet, en avait ramené Anne-Henriette Suée, alors séparée de son mari, Jean Muguet, maître écrivain à Versailles. Sentence condamnant Anne-Henriette Clairet « à être battue de verges à jour de marché par l'exécuteur de la haute justice dans la place publique et carrefours de la ville de Nevers, et ensuitte estre attachée au carquans publique de ladite ville de Nevers pendant trois heures avec un écriteau contenant ces mots : « *Femme bigame* », à être bannie pendant trois ans du ressort du présidial; Suée à « estre admonesté au bout du bureau, deffense à luy d'habiter avec ladite Anne-Henriette Clairet sous plus grande peine » et renvoyant absous messire Jean Gilbert. (27 mars.) — Le procureur du roi contre les nommés Sans-Regret, cavalier du régiment de Saint-Aignan, en garnison à Nevers, Geoffroy dit Duplessis, « maistre en fait d'armes », et la nommée Le Blond : assassinat et vol sur le grand chemin de Saint-Pierre-le-Moûtier à Nevers des nommés René Bouché, marchand de dentelles de la ville de Nevers, « ayant acoustumé d'aller en la ville de Bourbon-l'Archambault, aux deux saisons pour les bains, trafiquer et vendre des dentelles, » et Antoine Charret, marchand de dentelles du Puy-en-Velay. (17 avril, 15 juin 1716.) — Claude Goumier, vigneron à Châteauneuf, paroisse de Mars, tuteur des mineurs de Jean Goumier et Françoise Panetier, contre messire Noël Naqueau, prêtre, curé de Mars : enlèvement de meubles saisis. (9 juin.) — Le procureur du roi contre Bernard Chappelain, écuyer, seigneur de la Tour, demeurant en la paroisse de Charrin, François de Goujon du Bessay, écuyer, seigneur de la Roche, demeurant en la paroisse de Colonges, et François de Mareschet de La Bastide, écuyer, demeurant en la paroisse de Champvert : homicide d'Antoine et Benoît Regnault père et fils, fendeurs de bois. (5 juin.) — Le procureur du roi contre Pierre Souverain dit Beau-Boucher, et Pierre Sireuil, bouchers de la ville de Corbigny : assassinat et vol dans le bois d'Eschereau, appartenant à l'abbaye de Corbigny, de Jean Gadon, marchand, qui était venu acheter des moutons et des bœufs à Corbigny le 13 mars 1715. Sentence condamnant Souverain à être rompu vif. (27 juillet 1717.) — Jean-Baptiste-François de Mérigot, seigneur de Meaulce, contre des inconnus : délits de pêche et de chasse sur la terre de Meaulce.

B. 111. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 256 pièces papier.

1718. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Girard Francillon, sergent, demeurant au lieu de Buchet, paroisse de Pouilly, contre Sylvain Salmon, laboureur, demeurant à Garchy, et Maritte Paulin, son serviteur : rixe dans une auberge de Pouilly. (3 janvier.) — Perrette Dufour, veuve de François Jonneau, manouvrier, demeurant à Trion, paroisse de Surgy, contre Edme Coullon, compagnon de rivière, demeurant à Coulanges-sur-Yonne : homicide d'un coup de fusil dudit Jonneau par ledit Coullon, tous deux étant le soir à l'affût d'un loup, et Jonneau changeant de place à quatre pattes sans en avoir averti Coullon, qui le prit pour le loup. (20 janvier.) — Marie-Anne Jollivet, domestique, contre noble Pierre Alixand, conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier : débauche, grossesse. (22 janvier.) — Jacques-Charles Alixand, sieur de Maux, « procureur général fiscal du sieur duc de Nevers, en son domaine de la ville et pairie de Don-

zois, » contre Mes André Micault de Saint-Léger, et Marin Syrot, avocats en Parlement, demeurant à Nevers: injures à l'audience; dans leur plaidoirie du 7 décembre précédent à la pairie de Nevers, lesdits Micault et Syrot auraient traité ledit Alixand de « séditieux, turbulent, audacieux, homme capable de porter le flambeau de la discorde dans une ville qu'il auroit mise en proie, sans l'authorité royale, et auroit osté la liberté à la patrie; qui, sous prétexte de deffendre la veuve, cherche à la consommer et à procurer sa ruine, » etc. Sentence condamnant les prévenus « à se transporter en la maison dudit sieur Alixand de Maux, tels jour et heure qui leur seront par luy indicqués, et, en la présence de six de ses parents ou amys, ilz reconnoistront que téméralrement, sans sujet et provocation, ils ont, contre luy, proféré les injures calomnieuses cy-dessus esnoncées, dont ils luy demandent excuse, s'en repentent et luy en demandent pardon, et le prient de les oublier, dont acte sera fait et délivré aux frais desdits sieurs Syrot et Micault. » (3 février.) — Blaise Camard, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Léger-le-Petit, ci-devant fermier du domaine du Pavillon, en ladite paroisse, contre Pierre Guillerault, laboureur, en la même paroisse : rixe dans laquelle Jean Camard, fils dudit Blaise, fut blessé à la tête d'un coup de bâton, dont il mourut quelques jours après (le 18 mai 1717). Lettres de rémission enregistrées à Saint-Pierre-le-Moûtier le 8 février 1718. — Honnête femme Catherine Robin, veuve d'honorable homme Louis Berthellemot, marchand, demeurant à Tannay, contre Claude Gras, garçon taillandier, et Edme Rigné, journaliers, demeurant audit Tannay : rixe entre lesdits Gras et Rigné d'une part, qui, à onze heures du soir, suivaient avec d'autres jeunes gens un charretier jouant de la musette dans les rues de Tannay, et ledit feu Louis Berthellemot d'autre part, qui voulait les faire taire et reçut un coup de bâton ou « esparnon » dont il mourut quelques jours après. (4 novembre 1717.) Lettres de rémission et procédure pour les faire insinuer. (19 février 1718.) — Edme Dasvin, marchand, demeurant à Pouilly, contre Jean Ducharme, fils de Jean Ducharme, cabaretier, demeurant audit Pouilly : vol de pesseaux dans les vignes. (8 mars.) — François Archambault, huissier royal à Nevers, contre le comte de Charlus : rixe entre les gens dudit comte de Charlus et ledit Archambault. (17 mars.) — Messire Louis de Bourbon, chevalier, seigneur, comte de Busset, baron de Saint-Martin-du-Puy, Vézigneux et autres terres, messire Antoine-François de Bourbon, chevalier, seigneur, comte de Chalus, son frère, demeurant au château de Vézigneux, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, et Me Clément de Razou, bailli dudit Saint-Martin, contre Jean Dorlet de Palmaroux, sieur de la Pommière, capitaine réformé à la suite du régiment de la Vieille-Marine, demeurant audit Saint-Martin-du-Puy : soustraction de lettres contenant des papiers importants. (28 mai.) — Le procureur fiscal de la châtellenie de Decize contre Jean André, laboureur, demeurant paroisse de Champvert, et serviteur de Nicolas Soulier, meunier du moulin de Fougère, en ladite paroisse : assassinat à coup de « goyard » de Jean Collin, aussi valet dudit Soulier. (13 juin.) Sentence condamnant Jean André aux galères à perpétuité. (9 septembre.) — Jean Bertier, laboureur, demeurant au village de Belle-Fontaine, paroisse de Villapourçon, contre François, Claude et Laurent Letourneur, laboureurs, demeurant au village des Callots, paroisse de Glux : rixe sur le grand chemin de Luzy à Glux. (5 juillet.) — Le procureur du roi contre Claude Gendrat, laboureur, demeurant en la paroisse de Sémelay : rixe entre ledit Gendrat et Jean Belin, dans laquelle ledit Belin fut tué d'un coup de fusil en 1709. Lettres de rémission. (Avril.) — Le procureur du roi contre Louis Mangeart, agent des affaires du sieur Lefèvre, de la ville de Nevers, Antoine et Edouard Goussot frères et Gilbert Gascoing de Villecourt : assassinat de Michel Pinet de Montigny, de la ville de Nevers, tué d'un coup de couteau la nuit près des Minimes. (13 juillet.) — Le procureur du roi contre Martin Ysambert, marguillier de l'église de Dun-les-Places, et Marguerite Gabin, femme de Louis Ysambert, frère dudit Martin : inceste dans une charrette sur le chemin public. (15 juillet.) — Claude Theveneau, laboureur, Hugues et Jean Theveneau, ses fils, aussi laboureurs, demeurant paroisse de Billy, contre Camille de Rémigny et autres : coups de fusil sur des bœufs pris en délit. (25 juillet.) — Martine Roux, servante de Claude Sotty, vigneron, demeurant au faubourg du Puisat de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Vinchet, vigneron, et Marie Minard, sa mère : rixe. (27 juillet.) — Marie Michot, veuve d'honorable homme Gaspard Régnier, marchand tanneur, demeurant à Prémery, contre Edme Régnier, Marie et Jeanne Régnier, frère et sœurs dudit feu Gaspard Régnier : violences et injures. (12 août.) — Sébastien-Pierre Bernot, seigneur de Passy, conseiller du roi, président en l'élection de La Charité, contre Jean-François de Pagany, seigneur de Narcy et la Rue-des-Fourneaux, demeurant audit Narcy : rixe au sujet de droits de chasse. (4 octobre.) — Dame Françoise de Sémelé, dame de Coullon et de la Forêt, veuve de messire

Joachim de Jaucourt, chevalier, seigneur de Saint-Andeux, contre Jean-Charles, Jacques et Louis-François de Blosset frères, enfants de feu Isaac de Blosset, chevalier, seigneur de Précy, et de dame Jeanne Armel, et héritiers de feu Louis de Blosset, leur oncle, vivant seigneur de Coullon et mari de dame Elisabeth Sémelé : invasion et occupation à main armée du château de Coullon. (7 octobre.) — Claude Regnault, sieur de la Chapelle, conseiller du roi, lieutenant-général du bailliage et châtellenie de Bourbon-Lancy, y demeurant, contre Léonard Lemaistre, charpentier, demeurant en la paroisse de Luzy : injures. (13 octobre.) — Edouard de Berthier, écuyer, sieur de Contre, contre François Cornereau, Marie Petiot, sa femme, et leur fils : injures et rixe. (14 octobre.) — Jean Mignard, manœuvre, demeurant en la paroisse de Bona, et Marie Bramard, sa femme, contre Charles Lemoine, huissier au Châtelet de Paris, Pigeonnet et Gallois, ses records : rébellion. (9 novembre.) — Henri de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, demeurant en son château de la Charnaye, paroisse d'Argenvière, contre le sieur Joully, assesseur au bailliage de La Charité : rixe entre ledit Joully et un domestique du sieur de La Charnaye. (20 décembre.)

B. 112. (Liasse.) — 176 pièces papier.

1719. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Pierre Jourdain, fendeur, de la paroisse de Dun-le-Roi, en Berry : homicide de Jean Dubreuil, tué d'un coup de fusil. (15 janvier.) — Le bailli de Saint-Révérien contre Hélène Bussière, fille de Jean Bussière, sergent à Saint-Révérien : séduction et grossesse. (18 janvier.) — Le procureur du roi contre Mathurin Bezou, praticien, demeurant en la ville de Nevers, et Jacquette Delagrange, sa femme : injures, insultes et voies de fait contre Jacques-Charles Alixand, sieur de Maux, procureur général au domaine et Chambre des comptes de Nevers. (28 janvier.) Sentence condamnant lesdits Bezou et sa femme à demander pardon audit Alixand, leur défendant de porter aucune arme ou bâton et leur ordonnant de s'absenter pendant six mois de la ville de Nevers. (28 juin.) — Hubert-Nicolas Blandin, chevalier, sieur de Pée, officier de feu monseigneur le duc de Berry, contre Pierre Camp, manœuvre, demeurant en la paroisse de Cougny, et Marie Berteau, sa femme, et le sieur Régnier, agent des affaires de la terre de Cougny : coups de bâton et guet-apens sur le chemin public, à la Croix-de-Sarrasin. (26 mai.) — Messire Joseph Delafosse, prêtre, curé d'Arbourse, contre François Richer, cabaretier en ladite paroisse, et sa femme : désordre à l'église. « Le premier dimanche de Caresme, ledit Richer s'est advisé d'occuper la place que le suppliant doit tenir dans le cœur, qui pour pouvoir chanter vespres, après plusieurs réquisitions honnestes qui luy feurent faittes de se retirer, un des assistants fut obligé de prendre ledit Richer par le bras et de le conduire dans la nef, à l'occasion de quoy il fit des hurlements épouvantables ». (22 avril.) — François Pierrefeux, opérateur, demeurant à Lyon, et Claude Bon, son associé, contre les nommés Polony et Lenoble, vagabonds : rixe à main armée, coups d'épée sur le grand chemin. (13 juin.) — Messire Jacques Berthelot, prêtre, curé de Villiers et Quincy-sur-Yonne, contre Pierre Bogne, bourgeois dudit Villiers, et Marie Née, sa femme : injures publiques, rixe à la sortie de l'église. (13 juin.) — Jacques Godelimier, forgeron, demeurant en la paroisse du Chautay, contre Edme Leblanc et Claude Fournier, meuniers : rixe au cabaret. (16 juin.) — Messire Charles-Joseph de Clermont, seigneur, prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Langlois, serviteur-domestique du sieur Guyot, procureur en Parlement, demeurant rue des Marmousets, à Paris : insultes. (21 juin.) — Pierre Leblanc, marchand, voiturier par terre, demeurant en la ville de Lyon, paroisse Saint-Paul, contre Jean-Baptiste Sériziat, marchand, voiturier de ladide ville de Lyon, paroisse Saint-Vincent : rixe à l'auberge à Saint-Pierre-le-Moûtier. (21 juillet.) — Edme, Marie et Jeanne Regnier, tous majeurs, demeurant à Prémery, contre Claude Régnier, bourgeois de Prémery, leur frère : rixe. (16 août.) — Henriette Châtelain, femme de Pierre Chevereau, hôte, demeurant au village de Chambon, paroisse de Livry, contre Me Pierre Lejay, habitant du même village : « environ les sept heures du soir, mestre Pierre Lejay, revenant de souper de chez les religieux de Lorette, estant pris de vin, après avoir passé la rivière d'Aillier, dit au vallet de la suppliante : « Dit à ta vieille bougresse de maîtresse que je luy doit deux sols de mon port et de celuy de Garnault, mon neveu, » qui estoit avec luy. Et, ayant avancé chemin, il fut à la porte de leurs logis et dit à ladite Chatellin : « Vieille bougresse, il faut que je te tue et que je te réduise, toi et ta famille, à la mendicité, » en luy portant plusieurs fois le poing sur la gorge et jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, ensuite, tira son épée de son cotté pour tuer Jacques Saget, fils de la suppliante, ce quy obligea ceux qu'y estoient dans le logis de fermer la porte pour

empaycher son mauvois dessaint. Et, comme elle resta seul avec luy dheors, il se jetta sur elle comme un homme démonté, luy donna plusieurs coups, nottamment de son espée sur le bras, dont il l'a meurtris griévement, et non comptant de ce, luy porta la pointe plus de dix fois à la gorge pour la tuer. » (29 août.) — Jean Garnault, âgé de neuf ans, fils de Me Julien Garnault, procureur au présidial, contre Jacques Saget, pontonnier du port de Chambon : coups de pied dans le ventre. (5 septembre.) — Damoiselle Louise Duquesnay, dame d'Agriez, fille majeure, demeurant en la terre d'Agriez, paroisse de Moraches, contre messire Charles Clément, prêtre, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur, curé de ladite paroisse : injures à l'église. « Le huit de ce mois, jour de Nativité de la Vierge, étant allez à l'église....... de paroisse, pour y entendre la messe, environ les neuf à dix heures du matin, elle fut extrêmement surprise qu'estant à sa place ordinaire, dans ladicte église, dans l'interval de la procession et de la messe, fut messire Charles Clément, prebtre, curé de ladite paroisse et, revestu de ses habits sacerdotaux et en chappe, s'approcha de la suppliante et luy dit quelques parolles qu'elle n'entendit pas bien distinctement, et cependant, par respect pour le lieu sainct où elle estoit, elle se leva et, en fesant la révérence audit sieur Clément, elle luy dit : « Monsieur, que souhaittez-vous de moi? Car je n'ay pas bien ouy ce que vous m'avez dit. » A quoy ledit sieur Clément, élevant la voix d'un ton aigre et fort en colère : « Qui vous fait si hardie de paroistre ici devant moi et d'avoir l'éfronterie d'entrer dans nostre églize et d'y estre aussi scandaleusement que vous y este? » A quoi la suppliante lui demanda en quoy il prétendait qu'elle y fust scandaleusement. Il luy répliqua qu'en un mot elle estoit indigne d'entendre la messe dans l'églize, et, en mesme temps, la prit par le bras en la tirant viollemment, luy dit : « Savez-vous que je suis icy chez moy et que j'ay droit, comme je le fais, de vous chasser honteusement de mon églize? » Ce qu'en effet il fesoit en la conduisant et la traisnant du cotté de la porte. A quoy ladite damoiselle résista et l'arresta, lui disant : « Monsieur, ditte-moy du moins devant toute l'assemblée pourquoy vous me chassez ainsy de l'églize, n'y ayant que les personnes excommuniez quy en doivent estre exclus. » A quoy ledit Clément repartit qu'elle scandalisoit tous les habitans et que, s'il arrivoit quelque malheur dans sa paroisse, que c'estoit elle qui les attireroit et que, de plus, elle se mettoit à genoux sur une chaize pendant la messe. Enfin, enflammé de colère, il luy cria hautement : « Sortez, pécheresse, sortez de l'églize et n'entendez la messe qu'à la porte et y faite pénitence publique. » S'étant retirée, à la sortie de la messe le sieur Clément, à la porte de l'église, cria aux habitants : « N'ay-je pas bien fait de la traiter ainsy, puisqu'elle vous persécute pour recognoistre et payer les directes que vous luy devez? » (11 septembre.) — Gilberte Mirot, femme de Jean Recrux, laboureur, demeurant au village de Paraize, paroisse de Livry, contre Pierre Jacquelin, vigneron, demeurant au village de Riousse, même paroisse : coups de bâton. (20 septembre.) — Le procureur du roi en la maréchaussée de Nevers contre Jean-Baptiste de La Vieuville, autrement Prophète, agent des affaires de Mme de Béthune, dame de Châtillon-en-Bazois : malversations. (9 décembre.)

B. 113. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 139 pièces papier.

1720. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Annet Gobillot, laboureur, demeurant à Talon, paroisse de la Montagne, contre Claude Bernard, vigneron audit Talon : invasion nocturne et à main armée du domicile dudit Gobillot, rixe dans laquelle Bernard fut blessé. (11 janvier.) — Le procureur du roi contre Guillaume Aujouhannet, avocat : homicide d'un coup de pistolet à la tête de Pierre Crochet, garçon de la poste de Villars. (20 avril.) Lettres de rémission. (Mai.) — Noble Nicolas Catreux de Ribeauvillé, capitaine au régiment de Touraine, et Madeleine Cocquelin, sa femme, contre Marc-Antoine Jacques, bourgeois de Nevers : coups d'épée dont le sieur de Ribauvillé mourut au cours du procès. (22 avril.) — Jacques Seuilly, manœuvre, demeurant en la paroisse de Patinges, contre Jacques Godelimier, forgeron et laboureur, demeurant en la paroisse du Chautay : assassinat à coups de cognée et de couteau sur le grand chemin du bois des Denis d'Edmée Grosset, femme dudit Jacques Seuilly. (8 mai.) — Louis Desmoineaux, garde et forgeron, demeurant en la paroisse de Chasnay, contre le sieur Martin, prêtre, curé de ladite paroisse : rixe. (28 mai.) — Messire Sébastien Pellé, prêtre, curé de la paroisse de Chougny, y demeurant, contre François Perrin, manouvrier, demeurant au Petit-Cuy, paroisse dudit Chougny : injures à l'audience de la justice de Cuy, menaces de mort. (19 juin.) — Me Germain Guillemain, juge-châtelain de Montreuillon, demeurant à Corbigny, et Marie-Louise Barbier, son épouse, fille et héritière en partie de Me François-Charles Barbier, lequel était légataire universel de Me Guillaume Guillaumet, contre dom Jacques Mosnier,

religieux, procureur des sieurs Bénédictins du couvent de Corbigny : enlèvement violent de gerbes dans une pièce de terre où ledit dom Mosnier prétendait la dîme comme étant « dans la dixmerie du crucifix ». (21 juillet.) — Me Jean Allasœur, receveur au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Jean Cheureau, marchand, demeurant aux faubourgs de ladite ville : injures et menaces de coups de canne. (6 août.) — Me Jean Guarennes, prêtre, curé de la paroisse de Thaix, contre Jean Poylou, manœuvre en ladite paroisse : rixe nocturne dans le jardin du presbytère. (27 août.) — Etienne Poubeau, maître sellier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jacques Chaumette, cuisinier de Me Charles Guittet, hôte du Cheval, de la même ville : insultes, coups de pierre, coups de bâton. (2 septembre.) — Anne Dumontet, servante de Jean de Châteaubodot, écuyer, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur Pelletier, demeurant au logis du Monarque de la même ville : violences et mauvais traitements. (11 octobre.) — François Brézault, maître boulanger à Saint-Pierre-le-Moûtier, et Charlotte Archambault, sa femme : contre Jean Camuzat, aussi maître boulanger en la même ville, et Marguerite Gourjon, sa femme, insultes et provocations. — Jean de Marchand, écuyer, seigneur de Belleroche, demeurant à Boussegré, paroisse de Lormes, contre Antoinette Martin, veuve de Jean Daniel, demeurant à Pouques : vol de glands dans la grange du sieur de Marchand. (18 novembre.) — André Vavin, écuyer, sieur de Villemouron, demeurant à Beauregard, paroisse de Champvert, contre le nommé Montmignot : coups de cognée donnés aux bœufs du sieur Vavin. (19 novembre.)

B. 114. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 161 pièces papier.

1721. — PROCÉDURE CRIMINELLE. — Pierre Mercier, marchand, demeurant à Cuy, paroisse de Chougny, contre Paul-Augustin Save, seigneur d'Ougny : coups d'épée. (17 janvier.) — Jacques Geminon, marchand blâtier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Chevrier, vigneron, demeurant aux faubourgs de la même ville : menaces de mort et mauvais traitements. (29 janvier.) — Dame Marie Pelloille, veuve de feu Me Toussaint Lejay, contre Me Pierre Lejay, commissaire aux revues à Saint-Pierre-le-Moûtier : extorsion de signature, violences. (12 mars.) — Me André Parent, avocat en Parlement, contre François de Bonny, capitaine au régiment de Beaujolais, demeurant à Neuffontaines, François Beaudoin, son neveu, et François Guenot, du village de Poisson : enlèvement à main armée de la cloche de la chapelle de l'enclos de la maison dudit sieur Parent, au village de Flez-Flancourt, en ladite paroisse de Neuffontaines. (16 avril.) — Le procureur du roi contre Michel Nolat, employé dans les gabelles : homicide, d'un coup de fusil, du nommé Rossignol, aussi garde des gabelles, à la suite d'une dispute dans un cabaret de Magny. (26 avril.) — Me Pierre Grosjean, prêtre, curé de Neuffontaines, chapelain de la chapelle du Bouchet, autrement Saint-Verain, contre Claude Desmoulins, praticien, demeurant à Monceaux-le-Comte, Jacques Desmoulins et Me Claude Desmoulins, prêtre, curé de Moulinot, tous deux fils dud. Claude : bris à coups de marteau, par ledit Claude Desmoulins, curé de Moulinot, revêtu de ses vêtements sacerdotaux, du cadenas fermant ladite chapelle du Bouchet, menaces audit Grosjean. (29 avril.) — Pierre Moulinot, marchand tanneur, demeurant à Lormes, contre Alain Guiard, manouvrier, demeurant à Saint-Martin-du-Puy : injures et gourmades. (21 juillet.) — Le procureur du roi contre Jean-Baptiste Jacquelin, vigneron, demeurant en la paroisse de Pressy, annexe de la paroisse de Livry : vol à la sacristie de l'église de Livry. (2 août.) — Marie Charrier, veuve d'Edme Petit, et François Petit, frère dudit Edme, laboureurs, demeurant en la paroisse de Varzy, contre Jacques et Antoine Nolat, meuniers, demeurant dans la paroisse de La Celle-sur-Nièvre, et Edme Goubault, forgeron, demeurant en la paroisse de Beaumont-la-Ferrière : rixe dans laquelle ledit Edme Petit fut tué. (12 août.) — Vénérable et discrète personne messire Jean-Baptiste Doreau de Blanzy, diacre, chanoine de l'église cathédrale Saint-Cyr de Nevers, contre des inconnus qui s'étaient introduits dans sa cave et avaient volé et perdu du vin. (14 août.) — Jean Boillot, laboureur, demeurant au lieu de Brugny, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, contre Michel Duboux, manouvrier audit lieu, et Anne Gally, sa femme : injures et rixes. (12 septembre.) — Damoiselle Edmée Desprès, fille majeure, donatrice universelle de feu damoiselle Claude Desprès, sa sœur, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre la damoiselle de Beaulieu et dom Fabry, religieux bénédictin et sacristain du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier : détournement de titres, papiers et espèces monnayées pendant la dernière maladie de ladite damoiselle Claude Desprès. (27 septembre.) — François Millien, laboureur et chef de sa communauté, demeurant en la paroisse de Boulon, contre Pierre Merle, bourgeois en ladite paroisse : violences et mau-

vais traitements par ledit Merle à Antoine Mathé, fils de Toussaint Mathé et de Claudine Dugué, communs parsonniers dudit François Millien. (7 octobre.) — Charles Bureau, maître chirurgien juré, et Guillaume Bureau, clerc, tous deux de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jacques Rat, cabaretier en la même ville : coups de bâton. (3 novembre.) — Me Pierre Berthelot, avocat en Parlement, contre Philippe de Champrobert, écuyer, seigneur de Bussière : rixe et menaces. (23 novembre.) — Le procureur du roi contre Claude Langlois de La Prévostière, ci-devant capitaine au régiment de la Force : homicide à coups d'épée d'Hubert de La Verne, comte de Gamaches, le 5 juillet, ledit de La Verne étant devant la porte de sa maison, en la ville de Decize. (2 novembre.) — Messire Eustache de Berthier, écuyer, chevalier, seigneur de la Vallée, Bizy, Neure, la Motte et autres lieux, contre Jean Cardot, marchand, de la ville de La Charité : injures. (2 décembre.)

B. 115. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 134 pièces papier.

1722. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Antoinette Desnoirs, veuve d'honorable homme Charles Lemoyne, vivant maître tanneur, demeurant à Clamecy, contre Claude Portrait, maître écrivain, demeurant audit Clamecy, son gendre: mauvais traitements, coups. (20 décembre 1721 — 9 janvier 1722.) — Le procureur du roi contre Jacques Robert, maçon du pays de La Marche, demeurant en la paroisse de Druy: parricide. (5 janvier.) Sentence condamnant Jacques Robert à faire amende honorable, nu, en chemise, la corde au cou, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres devant la porte de la principale église de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et ensuite à avoir le poing coupé, les bras, reins et cuisses rompus vifs sur un échafaud qui, pour cet effet, sera dressé en cette ville, et mis ensuite sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours; ce fait, son corps porté par l'exécuteur sur la route de Moulins. (20 mai.) — Jean-Baptiste Deperthes, notaire royal et procureur fiscal du marquisat de la Tournelle, contre Lazare Chauveau, fils majeur et commun parsonnier de Henri Chauveau, laboureur, demeurant au village des Pignots, autrement Courcelles, pays de Bourgogne: injures à la sortie de la messe d'Arleuf. (22 janvier.) — Edme Dumez et Paul Gégnard, gardes des bois de M. Girard de Busson, commissaire des armées du roi, demeurant en la paroisse de Chasnay, contre Claude Réveillé, qui « lhors vendoit vin à l'éport de la chapelle de Sainte-Anne », et autres : désarmement des deux gardes, coups et violences. (6 avril.) — Jean Pellé, manouvrier, demeurant à la Couldroye, paroisse de Lys, contre Joseph Robelin, manouvrier, demeurant audit Lys : rixe dans laquelle Desvois, de la Couldroye, fut tué. « Le dimanche cinq juillet de la présente année, les garçons du village de la Couldroye, hameau de la paroisse de Lys, estant venus audit village de Lys jouant d'un instrument apellé chèvre, pour se divertir, ils furent à la messe; les garçons de Lys et de la Creuse furent aussy à la messe : à l'issue, prirent un violon, aussi pour se divertir. Ceux de la Couldroye, jaloux de cet instrument, beaucoup plus divertissant que le leur, cherchèrent querelle et jettèrent des pierres à ceux de Lys dans le dessein de les maltraiter; mais la querelle fut apaisée. Le soir, ils furent tous à vespres et, à l'issue, Joseph Robelin prit son violon et en joua. Jean Desvois, un des garçons de la Couldroye, se jetta sur ledit Robelin; ils se querellèrent, se prirent aux cheveux et se renversèrent par terre, dont ledit Desvois fut blessé à la teste. Le nommé Pelé, qui estoit de la compagnie dudit Desvois, donna un coup de pierre sur la teste dudit Robelin, dont il en sortit du sang. Jeanne Laurent, voyant ledit Robelin, son filleul, maltraité, se jetta sur ledit Desvois, luy donna plusieurs coups de pieds et luy jetta des pierres, aussi bien que Claudine Robelin, femme d'Adrien Rousseau, qui prit aux cheveux ledit Desvois. Jean Laurent prit un pistolet, le présentant la crosse en haut, dans le dessein de les obliger de se séparer, mais il ne frappa personne. Dans cette situation, Jean Robelin, frère dudit Joseph Robelin, étant arrivé et ayant apris que son frère avoit esté maltraité, prit une pierre, dans la chaleur de l'action, la jetta et en frappa malheureusement à la teste ledit Desvois, qui tomba sur des pierres; » ledit Desvois décéda le vendredi suivant, six jours après la bataille. Lettres de rémission. (Août.) — Jean de Montifault de Bargeneuve, du bourg de Volvic, près Riom, et Pierre de Lacombe, tous deux gardes du roi de la compagnie de Charault, brigade de Chazeron, contre des inconnus : vol dans une chambre à trois lits au logis de la Fleur-de-Lys de Saint-Pierre-le-Moûtier. (28 août.) — Jean et Jean Goutard frères, communs et parsonniers, demeurant ès-coupes de Laugnay, paroisse de Moux, contre Jean Boire, de Gien-sur-Cure : menaces de mort, tentatives d'assassinat à coups de fusil. (12 septembre.) — Pierre Siramy, journalier, demeurant à Nevers, contre Jean Bourdeau, fermier de Veninges : rixes, blessures. (26 octobre.)

B. 116. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 186 pièces papier.

1723. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Jean Flamen, sieur d'Assigny, contre Paul Faucillon, domestique du sieur Pinet de Mantelet, bourgeois, demeurant à Nevers : vol avec effraction. (9 janvier.) Acquittement faute de preuves. (6 août.) — Le procureur du roi contre Louis Bourbon dit Berry, vagabond : vol nocturne avec effraction dans une maison de Verneuil. (30 janvier.) — Etienne Jouet, marchand blâtier, demeurant à Ourouër, contre les nommés Toussaint, Jean-Baptiste et Gilbert Frébault, marchands, fermiers à Chassy, paroisse d'Ourouer : coups de bâton donnés au fils dudit Jouet sur le grand chemin d'Ourouër à Saint-Jean-de-Lichy. (31 janvier.) — Marguerite Dougny, veuve de feu Nicolas Soulier, fermier du marquisat de Thianges, contre Symphorien Montefron, meunier au moulin de la Fougère : injures et violences à ladite Marguerite Dougny qui, pour aller à la messe à Devay, était obligée de passer la rivière au bateau de la Fougère. (3 février.) — Le procureur du roi contre Coquelin de Ville-Autois, âgé d'environ vingt ans, et Angilbert Coquelin de Saint-Vincent frères, demeurant à Nevers : rixe dans laquelle Guillaume Huet, laboureur, demeurant en la paroisse de Germigny, fut tué. (4 mars.) Lettres de rémission. — Luce Gibault, demeurant en la paroisse d'Augy-sur-Bois, servante de M. Cabaille, bourgeois de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Bourdeau : séduction et grossesse. (3 avril.) — Me André Micault de Saint-Léger, La Garde, avocat à la cour, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, et Jean Bernard, son métayer au domaine de la Cour, demeurant en la paroisse de Mars-sur-Allier, contre trois inconnus qui avaient tué d'un coup de pistolet un chien de garde appartenant audit Bernard. (11 avril.) — Le procureur du roi contre Jean Clerc, boulanger, demeurant à Tazilly : falsification de rôles des tailles, violences, voies de fait et vexations. (5 mai.) Acquittement. (19 aoüt). — Le procureur du roi contre Lazare d'Esmée, écuyer, seigneur d'Ardan, dit le chevalier de Chantelou, et ses valets : mauvais traitements à Lebrun, huissier royal. (20 avril.) Condamnation à dix livres d'amende. (26 août.) — Me Etienne Chambon, marchand, demeurant à Guipy, contre messires Georges et Pierre du Pré, fils du seigneur de Guipy : coups de bâton. (30 juin.) — Le procureur du roi contre Grégoire Millin de Saint-Quentin, bourgeois, demeurant à La Charité : duel sur le pont de La Charité, dans lequel ledit Millin tua d'un coup d'épée Jean Mabire, aussi bourgeois de ladite ville. (17 juillet.) — Pierre Gascoing, seigneur de Patinges, demeurant en la ville de Nevers, contre le nommé Berthier, cabaretier au bourg de Patinges, et autres : invasion à main armée du château de Patinges, menaces de mort. (8 août.) — Messire Robert Lemaistre, prêtre, curé d'Ourouër, docteur en théologie, prieur de l'église collégiale et séculière de Sancergues, contre Nicolas Toutain, voiturier par terre, de la ville de Nevers, et ses valets : injures et violences par ledit Toutain audit messire Lemaistre, qui l'avait pris pour conduire son mobilier à Nevers. (20 octobre.)

B. 117. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 271 pièces papier.

1724. — PROCÉDURE CRIMINELLE. — Jean Duret, demeurant au village de Nonay, paroisse de Dornes, contre Charles Doche et autres : rixe sur le grand chemin. (7 janvier.) — Le procureur du roi contre Edme Maréchal, mendiant, et François Michel, apprenti sellier de la province de Normandie : vol dans la sacristie de l'église de Luzy. (15 février.) — Gilbert Joubier, laboureur, demeurant à Chambon, paroisse de Livry, contre Jean Lafond, Pierre Lescourit et Guillaume Tartarin : rixe. (8 mars.) — François Marinier, vigneron, demeurant au village de la Bonnafaire, paroisse de Langeron, contre Jean Roy, laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant au village de Chaulme, paroisse de Chantenay : vol avec effraction. (15 mars.) — Jacques Picquet, fils de feu Me Claude Picquet, maître du logis du Cheval-Blanc de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jeanne Dujon, veuve de Jean Doubry, et Gilbert-Guillaume, fils de ladite Jeanne Dujon : injures et rixe. (26 mars.) — Messire François d'Escoraille, chevalier, seigneur, comte de Villume et Livry, y demeurant, contre Etienne Fassier, Claude Girault, Etienne Laselle et Guillaume Bérauldas, laboureurs et vignerons, des villages de Chambon et Riousse : comblement d'un fossé et arrachage d'une haie vive. (31 mars.) — Le procureur du roi contre Jeanne Pannesset, servante du sieur Michel, demeurant en la paroisse de Champvert : infanticide. (1er mai.) — Simon Daguin et Simon Sonnier, manœuvres, de la paroisse de Patinges-en-Nivernais, contre Pierre Barré : violences réciproques. (4 mai.) — Jean de Vaucoret, notaire royal, demeurant à Luzy, contre Charles Richard, boucher en la même ville, Jacques Richard, son fils, et Claudine Richard, sa fille : injures et blasphèmes. (14 mai.) — Louis

Balouzet, Claude Poupet et Guy Colombier-Lavagne, marchands voituriers par eau, demeurant à Roanne, contre Etienne Thevenet, marchand, demeurant au bourg de Gannat: injures et menaces, rixe. (31 mai.) — Me Jean Casset contre François, Jean, Edme Grosjean, fils de Simon Grosjean, huissier: violences. (18 juillet.) — Marie Thureau, servante, contre Thomas Bizot, maréchal, demeurant au bourg de Magny: tentative de viol. (3 août.) — Le procureur du roi contre Claude Lœuil, meunier au moulin de Parence, paroisse d'Anlezy: tapage à l'église. (12 août.) — Michel Gueneau, maître cordonnier, demeurant en la ville de La Charité, contre Jacques Millin, sa femme, et leur neveu: coups, violences, rixe. (4 septembre.) — Jean Rivat, pionnier, demeurant en la paroisse de Villay-en-Languedoc, travaillant aux environs de la ville de Decize, contre Charles Le Vellier, Charles, son fils et son gendre: rixe. (5 septembre.) — Me Jean Garnault, marchand en la ville d'Auxerre, contre Louis Jobelot, maître perruquier en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, « tenant le jeu de billart »: rixe, coups et blessures. (25 septembre.) — Le procureur du roi contre Léonard Thirault, laboureur, demeurant en la paroisse de Sermages, et Pierre Auboussu: rixe à la suite de laquelle Auboussu mourut des coups qu'il avait reçus. (24 août.) Lettre de rémission. (Septembre.) — François et Gilbert Bordet frères, et leurs femmes, journaliers, habitant le bourg de Naves, contre Gilbert Vignault le jeune, bourgeois dudit lieu: violences, pillage. (30 septembre.) — Charles-François Save, sieur de Savigny, officier du roi en la fauconnerie, demeurant ordinairement en la ville de Saint-Saulge, contre Philibert Millin, sieur de Tressolles, licencié en droit: enlèvement de foin dans un pré récemment acquis par le sieur Save, violences. (13 octobre.) — Michel Robert, valet du moulin Raquet, situé sur la rivière d'Allier, au village de Chambon, paroisse de Livry, contre Antoine Julien, tisserand en toile, demeurant au bourg de Livry: coups de pierre. (16 octobre.) — Me Jacques Frébault, notaire royal à Nevers, contre Germain Passot et Claude Boudon, jardiniers, demeurant aux faubourgs de Nevers: menaces de coups de fusil, injures. (28 octobre.) — Louise Moireau, femme d'Antoine Dagron, marchand à Sancoins, contre Gilbert Daugy, marchand du même lieu: violences, rixe. (16 novembre.) — Messire Achille Martin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Révérien, Laurent Michel et autres, contre des inconnus: incendie. (29 décembre.)

B. 118. (Liasse.) — 79 pièces papier.

1724. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Procès contre Adrien Girault, faux-monnayeur, demeurant en la paroisse de Breugnon, près Clamecy, pris à Nevers faisant passer de la fausse monnaie. Le prévenu accuse messire Jean Martin, prêtre, curé de Chasnay, de lui avoir appris à connaître et employer l' « auripon », qui est « une espèce de cuivre » et qui « luy fit écrire, il y a environ quatre à cinq ans, un mémoire instructif pour convertir l'estain en argent et rendre cet auripon susceptible de ces impressions; quy luy a mesme donné plusieurs fois des billets pour achepter en cette ville différentes matières pour faire cette conversion et l'usage de cet auripon..... Il a acheрté pour ledit sieur Martin, curé de Chasnay, à plusieurs fois, du scel pestre ou plus tost du scel exprimé d'icelluy, reduit en petits bastons, mesme quantité d'arseny; qu'il avoit esté par luy chargé de luy achepter du requit d'anthimoine, mais que n'en ayant trouvé de préparé, il ne luy a acheрté que de l'anthimoine; qu'il avait aussi esté chargé de lui acheter de la poussière de peuplié; que, n'en ayant trouvé, il luy porta de la poussière de thilleul..... Ledit sieur Martin, curé de Chasnay, lui a apris qu'il faloit prendre de l'arseny, le broyer sur un marbre, et puis le mesler avec de l'huille d'olive, couper l'oripon en morceaux, mesler le tout ensemble, le mettre dans un creuzet, mettre le creuzet dans le feu, le garnir de charbon autour, soufler, afin que chauffé il le fondît, et que fondu, il falloit le mesler avec de l'argent, puis lorsqu'ils se trouvoient en consistance, il le faloit jetter sur le sable, pour le mettre en lingos; que touttes ses matières meslées ayant reçu par la force du feu une couleur blanche, il ne faloit plus que les remettre dans le creuzet pour les fondre et les mousler... Le sieur Martin, curé de Chasnay, luy a dit qu'avec la poussière d'une teste de chèvre réduitte en cet estat et calsinée en son four, du blanc d'œuf et du charbon pillé, meslée ensemble, il en faisoit des mousles pour fabriquer des écus, tels que le sieur Fremin, seigneur de Corvol-Dambernard, les faisoit, suivant et conformément à un que ledit sieur Martin luy montra..... » Ledit Girault déclare « n'estre jamais servy de creuzet, mais seullement d'une cullière de fert..... dans laquelle il mettoit quantité d'arceny, de l'auripon, et de ses matières en a fait des espèces. » Messire Jean Martin, curé de Chasnay, arrêté et trouvé en possession de divers appareils et matières chimiques, entr'autres de « clinquant ou orripon et d' « une demy feuil de papier pliez

en deux contenant seize lignes escriptes sur la première face et intitullez de ses mots : « Pour la fixassion du mercure », déclare qu'il reconnaît ces lignes « pour luy avoir estés dictées et l'avoir escript luy mesme; qu'il le tient du sieur Germon, curé de Quinssy, en reconnaissance de quoy il luy a aussy donnez coppie d'un petit livret contenant plusieurs segrets. » Ordonnance de non-lieu en faveur du sieur Germon, curé de Cuncy-les-Varzy, accusé de fausse monnaie. Perquisitions dans les châteaux de Corvol-d'Embernard, appartenant au sieur Fremin, de Villaine et de Saint-Père-du-Mont, appartenant à la dame d'Argence, soupçonnés de faux-monnayage. Sentence renvoyant messire Jean Martin par-devant l'official d'Auxerre. (4 juillet.) Ordonnance d'élargissement pour le même. (29 août.)

B. 119. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 236 pièces papier.

1725. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Philibert Millien, licencié ès-lois, demeurant à Asnan, et François Nyen, fermier au lieu de Tressol, paroisse d'Héry, contre Charles-François Save, seigneur de Savigny, officier de la fauconnerie du roi : provocation et injures. Sentence défendant au sieur Save de récidiver. (19 janvier.) — Le procureur du roi contre Lazare d'Esmé, chevalier de Chanteloup : assassinat de Gabriel d'Esmé, chevalier, seigneur de Chanteloup, par son frère. (3 février.) — Le procureur du roi contre François du Broc, lieutenant d'infanterie au régiment de Pont, demeurant ordinairement à Chabé, paroisse de Chantenay, et Jacques-Hubert de Dreuille, cadet d'infanterie à la compagnie de Strasbourg, demeurant ordinairement à la Lande, paroisse de Roche : provocation en duel du sieur Roussel, à la suite d'un déjeuner au château du Bouchet, paroisse de Chantenay, chez le sieur Trésaguet, beau-père dudit Roussel. « A la fin du repas, le sieur Roussel, fils d'un premier lit de la dame de Trésaguet, alla se mettre auprès du feu, où il fut suivy par lesdits sieurs du Broc et Dreuil; dans ce moment, ledit du Broc dit audit Roussel, d'un air moqueur : « Pardy, vous avez un plaisant bonnet. » A quoy ledit Roussel n'ayant rien respondu, ledit du Broc luy respetta la mesme chose encore une fois, en luy disant : « Voilà un plaisant bonnet pour paroistre en compagnie ! Fi donc ! » Ce disant, après luy avoir tourné ce bonnet sur la teste plusieurs fois, il descoiffa ledit Roussel quy luy dit fort sérieusement : « Laissez-moy tranquil, ou bien je vous diray quelque chose. » A quoy ledit Dreuil, qui estoit à cotez dudit du Broc, prit à son tour le bonnet qu'il retourna plusieurs fois et jeta par terre en disant : « Que disiez-vous donc ?... » (6 février.) Sentence renvoyant lesdits du Broc et de Dreuille absous, enjoignant audit de Dreuille « d'estre à l'avenir plus modéré » et lui faisant défense de récidiver. (4 avril.) — Mᵉ Gabriel-Jean Meure, licencié ès-lois, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Balthazar Philippeaux et Claude, valets du seigneur d'Escoraille : rixe, injures. (10 mars.) — Frère Israël de Moussière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la croix au Vaux, sieur du Feuilloux, contre demoiselle Marie Daillan, épouse du sieur Jean Taupin, demeurant en la paroisse de Neuville-les-Decize : rixe et injures au sujet de la remise faite par ladite Daillan audit commandeur des terriers de la commanderie du Feuilloux. (12 mars.) — Jean Vaucoret, marchand, demeurant en la paroissse de Luthenay, contre le sieur de La Chassaigne, seigneur d'Uxeloup : injures et coups de fouet sur le grand chemin. (21 avril.) — Mᵉ François Rogier, avocat en Parlement, contre le sieur de Lichy, seigneur de Cheveroux et d'Avril-sur-Loire : rixe à la foire de Dompierre-sur-Bèvre. (6 mai.) — Le procureur du roi contre Louis Guitton, domestique de Mᵉ Alixand, lieutenant criminel de Saint-Pierre-le-Moûtier : vol. (9 mai.) Sentence condamnant Guitton à être pendu à une potence élevée sur la place publique de Decize. (2 juin.) — Mᵉ Gaspard Chatelain, marchand, demeurant en la ville de Nevers, contre messire Charles de La Venne, prêtre, curé de Poiseux, le sieur de La Venne de La Motte, son frère, sa mère et sa belle-sœur : rébellion contre des huissiers royaux. (9 mai.) — Mᵉ Charles Paillard, sieur de Goulnot et Fertotot, conseiller du roi, premier élu en l'élection de Nevers, contre Jean Ravot et autres : injures. « Le samedy, neufiesme jour du présent mois de juin, environ les cinq ou six heures du soir, ledit sieur Paillard se promenant sur la chaulme dudit Frototo sans verge ny baston, auprès d'une croix rouge dans laquelle il a fait enchâsser une bonne vierge qu'il a fait bénir avec ladite croix, qu'il a ensuite fait planter, depuis environ un an et demy ou deux ans, le long du grand chemin qui vat de Nevers au Veurdres, appelé le grand chemin des Allemans, passèrent plusieurs particuliers, gens de campagne, sur une charrette à bœufs qui venoient de mener du foin à Nevers, appartenant au nommé Jean Ravot, du village de Trémigny, paroisse de Meaulce..... il y eut un de ces particuliers qui estoit sur laditte charrette, en approchant ladite croix, qui dist : « C'est monsieur de Goulnot qui

se promène là. » Et ledit Jean Ravot respondit tout aussitost : « C'est un bougre de volleur, un bougre de chien, un bougre de fripon. » (17 juin.) — Messire Jacques Thorret, prêtre, curé de la paroisse Saint-Didier et Hôtel-Dieu de Nevers, contre le sieur Peschereau, procureur du roi en l'hôtel de ville de Nevers : insultes et menaces. (13 juillet.) — Jean Brunet, marchand, demeurant en la ville de Prémery, contre Pierre Millet, maréchal, et Perrette Pinsonnet. sa femme, demeurant aussi en la même ville : injures, (17 juillet.) — André Moireau, bourgeois, demeurant à Tannay, contre Henri d'Estut, sieur de Villiers et Tallon, et François d'Estut, sieur en partie de Tallon, son frère, et le fils dudit François d'Estut : rixe. (18 juillet.) — Balthazar Soullier, marchand tanneur, demeurant à Decize, contre Etienne Besson, huissier royal, et François Moreau, huissier au duché, demeurant audit Decize : entrée avec effraction dans la maison dudit Soullier, à Decize, violences. (13 août.) — Me Etienne Aladane, ancien lieutenant de robe courte de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des inconnus : vol avec effraction (29 septembre.) — Me André Micault de Saint-Léger, seigneur de Vilars-le-Boux et autres lieux, avocat en Parlement, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Charles Barbier, soldat d'infanterie au régiment de Picardie et bourgeois, demeurant à Nevers, sa sœur, femme de maître Jacques du Feuilloux, colonel de la milice bourgeoise de la ville de Nevers, et ledit du Feuilloux : attaque sur la grande route, à Vauzelles, paroisse de Varennes-les-Nevers, insultes, menaces. (19 octobre.) — Gabrielle Lehou, veuve de Pierre Dechaulme, vivant laboureur, demeurant au village de Marcigny, paroisse de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Dechaulme, laboureur à Marcigny, et Jeanne Dechaulme, veuve de Gilbert Gélaud, du village de Chambon : rixe, coups de bâton. (22 octobre.) — Catherine Deladouère, femme de Pierre Lambert, tailleur d'habits de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Marie Piédecerf, femme de Louis Place, boucher en la même ville, et René Place, son fils : injures, coups de pied et coups de poing. (18 novembre.) Sentence défendant aux parties de se méfaire ou médire à l'avenir, et les condamnant toutes deux à six livres d'amende. (19 novembre.)

B. 120. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1726. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Marie Vérinat, veuve de Barthélemy Bergeron, et tutrice de leurs enfants, contre Gabriel Vaillant, sieur de Pouilly : enlèvement d'argenterie et de meubles, violences. (22 mars.) — Le procureur du roi contre François Simien, notaire au duché du Nivernais, demeurant à Corbigny, Jacques Pinette, bourgeois, demeurant au lieu de Beugnon, paroisse de Corbigny, et Annet Gobillot, laboureur, demeurant à Talon : bris des scellés de la succession de feu Jean Bonnelle, mort à Grenois relaps et dans les sentiments de la religion réformée. (23 juin.) — François Goujon, laboureur, du village des Pasquelins, paroisse d'Arleuf, contre Pierre Pasquelin fils et commun parsonnier de Nicolas Pasquelin dit Muscade, laboureur, demeurant audit village des Pasquelins : tentative d'assassinat. (5 juillet.) — Le procureur du roi en la maréchaussée du Bourbonnais contre Claude Guéret et Raymond dit Quatre-Onces : vol. (4 septembre.) — François Audart, cavalier de maréchaussée de la brigade de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Sylvain Gentil, de la paroisse de Montluçon : attaque à coups de bâton sur la grande route. (2 décembre.)

B. 121. (Liasse.) — 199 pièces papier.

1727. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me François Descolons, prêtre, prieur et curé de la paroisse de Saint-Ouen, contre Pierre Gautheron, marchand cabaretier, demeurant en la même paroisse, et Jeanne Perrin, sa femme : insultes à l'église. (3 février.) — Jean Coqueau, marchand, et Nicolas Bordet, maître des écoles, demeurant ensemble en la ville de Luzy, contre demoiselle Anne Ballard, veuve du sieur Coujard, Mes Denis et Nicolas Nault frères : rixe, coups de sabre. (6 février.) — Antoine Marchand, louager dans la louagerie de Me Jean-Baptiste Alasœur, ancien receveur au grenier à sel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, située au village de Moiry, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, contre Guillaume Fonferrier et Gabrielle Thevenaud, sa femme : incendie des bâtiments de ladite louagerie. (9 février.) Sentence ordonnant d'appliquer Gabrielle Thévenaud à la torture. (3 septembre.) — Le procureur du roi contre les nommés La Vallée, Ubert, Gallier et Le Noir, cavaliers au régiment de Bourbon, compagnie de La Salle, en garnison à Saint-Pierre-le-Moûtier : tapage nocturne à la porte d'un cabaret, bris de contrevent et de vitres, entrée avec effraction dans le cabaret. (14 février.) — Le procureur du roi contre Claudine Founiault, servante du sieur Gascoing, lieutenant-général au présidial : vol. (18 février.) — Jean

Michel, marchand, demeurant à Cercy-la-Tour, contre Jean Ardouin, vigneron au village d'Avril-les-Loups, et sa femme : menaces. (31 mai.) — Lazare Huet, greffier en chef du présidial, tuteur de demoiselle Marguerite Baudrion, sa belle-sœur, fille de feu Me Marin Baudrion, en son vivant notaire royal et procureur au présidial, contre François Chanverré, natif de la ville de Saint-Saulge : colportage de lettres d'amour supposées. (5 juillet.) — Me Edme Garzon, huissier royal dans la résidence de Corbigny-lès-Saint-Léonard, contre Jean Lapertot, manouvrier, demeurant à la Coudraye, paroisse de Lys: rébellion. (16 juillet.) — Pierre Tixier, pontonnier, demeurant au port de Champvert, contre Philibert Forest et Gabriel Dumont, vignerons, demeurant dans le bourg et paroisse dud. Champvert: coups de bàton sur le grand chemin. (28 juillet.) — Le procureur du roi contre messire Charles Dougny, prêtre, curé de Cossaye, et Baltazar Dougny, prêtre, curé de Champvert: violences, discours scandaleux, injurieux au pape, au roi et aux évêques: Jean Bernard, de Devay, « ayant dîné chez le sieur curé de Devay le jour de Saint-Victor dernier, feste de sa paroisse, avec les sieurs curés dudit lieu et ceux de Charin, Chanvert, Cossas, le Père confesseur des religieuses, et le sieur curé de Saint-Hilaire, ce dernier estant fort âgé et monté sur un cheval fougueux, lesdits sieurs curés de Devay et de Charrin le prièrent d'accompagner ledit sieur curé de Saint-Hilaire; (ledit Bernard) ayant accepté ce, partit; ledit sieur curé de Devay ordonna à son vallet de luy donner un cheval, ce qu'ayant été fait (ledit Bernard) monta sur ce cheval et accompagna ledit sieur curé de Saint-Hilaire, d'où estant revenu, le neveut de M. le Curé de Devay luy cria: « Monsieur Bernard, n'aprochez pas, on veut vous tuer. » Que cependant il ne laissa pas d'entrer et sur-le-champ, étant dans la cour de la cure, qui est devant le cimetière, close seulement d'une haye, où estant, ledit sieur Dougny, curé de Cossas, se jetta sur luy en blasphémant le saint nom de Dieu et lui donna plusieurs coups de pied et de point, à quoy se joignit le sieur Dougny, curé de Chanvert, oncle dudit curé de Cossas, lequel jurant et blasphémant aussy de sa part, non-seulement le maltraitta aussy, mais encor les autres curés qui avoient dînés à Devay, parce que ils vouloient s'opposer à leurs violances, et sur ce qu'il luy fut dit qu'on pouroit s'en plaindre à M. l'Evêque, il répliqua: « Sacredié! morguié! je me fout autant de l'évesque que du Pape et que de celuy quy est au-dessus. » (6 septembre.) — Françoise Cahouet, veuve de Me Jean-Louis Richard, vivant huissier au duché du Nivernais, demeurant à Corbigny, contre Jean Thauvenet, soldat aux gardes françaises, compagnie de Mastin: rixe à la suite de laquelle ledit feu Richard mourut de ses blessures. (12 septembre.) Sentence condamnant Thauvenet à être pendu et étranglé. (17 janvier 1730.) — Claude Alexandre, marchand, demeurant à Parigny-la-Plaine, paroisse d'Issy-l'Evêque, contre le nommé Godemard, agent des affaires de la dame du Crest de Champcery, lequel, le lundi 22 octobre, « jour de foire de Saint-Morice tenue à Luzy, » environ les six heures du soir, « passant sur la chaussée de l'étang de la Fave, estant à cheval, voulut faire passer son cheval sur ledit Alexandre: » rixe. (27 septembre.). — Joseph Perreton et Marie Vérinat, sa femme, auparavant veuve de Barthélemy Berthelon, contre Nicolas Barleuf: escroquerie. (23 octobre.)

B. 122. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1724-1728. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Nicole Ravon, femme de Jean Masilier le jeune, dit le Grenadier, cabaretier, demeurant au village du Petit-Massé, paroisse de Chougny, contre Jean Tariot, fendeur de bois mairain, demeurant audit lieu du Petit-Massé: assassinat dudit Jean Masilier par ledit Jean Tariot, le soir, au sortir du cabaret. (13 mars 1724.) Sentence ordonnant d'appliquer Jean Tariot à la torture. (15 avril 1728.)

B. 123. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 205 pièces papier.

1728. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Gilbert Deschaumes, laboureur, demeurant en la paroisse de Magny, et Michel Moret, son gendre: assassinat de Pierre Goumeau, laboureur, demeurant au village de Cussy, paroisse dudit Magny. (13 janvier.) Ordonnance de non-lieu. (3 mars.) — Le procureur du roi contre Michel Febvre, scieur de long du pays d'Auvergne, qui « attaque et bat journellement les passants sur le grand chemin de cette ville à Moulins, notemment le jour d'hyert, qu'il se jetta sur Silvestre Dupuis, demeurant au lieu Caillot, paroisse de Saint-Babile, et l'auroit grièvement maltraité s'il n'en eut esté empesché ». (16 mars.) — Etienne-François Jourdan, sergent royal, résidant à Corbigny, exploitant pour Gaspard Poitereau, avocat en Parlement, demeurant à Paris, Claude, Etienne et Guillaume Poitereau, ses frères, demeurant à Corbigny, tous

héritiers de feu Me Gaspard Girard, sieur de Marcy, vivant bourgeois, demeurant à Corbigny, leur oncle, contre Pierre et Pierre Ratheau père et fils, laboureurs, demeurant au village de Charpuis, paroisse d'Anthien : rébellion. (24 mars.) — Le procureur du roi contre Antoine Bourgoin de La Douée, demeurant en la paroisse de Frasnay-les-Chanoines : rixe dans laquelle le sieur Buteau fut tué d'un coup de baïonnette en 1724. Lettres de grâce au profit dudit Bourgoin. (Mars 1728.) — Jeanne Menuet, femme de François Le Bon, vigneron à Pouilly-sur-Loire, contre Jame Midou, pontonnier du port dudit lieu : rixe dans le bac. « Le jour d'hier, environ l'heure de six après midy, retournant de la foire de Sancerre, passant le batteau du port dudit lieu, le nommé Jame Midou, pontonnier dudit passage, au milieu de la rivière dit à Claude Villain, vigneron, demeurant audit Pouilly : « Prend mon baston pour ayder à passer, pendant que je vas demander mon droit de passage. » Ledit Midou ayant demandé sondit droit à ladite Menuet, icelle Menuet luy dit que son mary avoit fait un abonnement avec luy pour luy et sa famille et qu'il en étoit payé régulièrement chaque année. Ledit Midou luy répondit : « Tu me payeras, sinon je t'osteray ta bezasse que tu as sur les espaulles. » Laditte Menuet répondit audit Midou : « Tu n'auzerois le faire, je t'en défit. » Et ledit Midou, persévérant d'être payé de sondit passage, laditte Menuet dit audit Midou : « Chien de perce-oreille, je ne te doit rien. » Là-dessus, ledit Midou lui donna deux soufflets sur les joux en lui disant, la prenant à brassée : « Il faut que je te jette dans la rivière. » Ce qui obligea ledit Villain de prendre ladite Menuet par le bras et de dire audit Midou : « On ne fait pas noyer le monde comme cela. » (27 avril.) — Claude Guillemet, sieur de Chénerotier, demeurant en la paroisse de Tronget, contre André Roux, pionnier de la province d'Auvergne, et autres : rixe à Lucenay-les-Aix. (9 mai.) — Me Jean Bourtyl, sieur d'Aultry, demeurant en la ville de Moulins, contre la femme de François Boutin, son fermier, du lieu d'Aultry : injures. (14 mai.) — Eustache de Druy, écuyer, demeurant au château d'Avril, paroisse d'Aubigny-le-Chétif, fils de François de Druy, écuyer, sieur d'Avril, et de dame Marie de Chargère, contre François Sauget, tuilier de la tuilerie dépendant de leur dite terre d'Avril : menaces de coups de fusil. (2 juin.) — Messire François Guinet, prêtre, curé de Saint-Jean de Nevers, contre les chanoines de Nevers : enlèvement par les chanoines de Nevers des chandeliers, bancs, lutrins, escabeaux et cloches de la paroisse de Saint-Jean, voies de fait contre le curé. (15 juin.) — Edmée Grillot, veuve de Barthélemy Narjot, vivant marchand à Varzy, et Pierre Narjot, son fils, contre Jean Lasne et Eustache Jouvet : vol de chevaux pendant la nuit. (10 juillet.) — Dom Joseph Champriat, prêtre, sacristain religieux du prieuré commendataire de Saint-Révérien, desservant la paroisse dudit Saint-Révérien, contre Étienne Roy, « homme scandaleux public, lequel, le dimanche 19 octobre 1727, se seroit approché devant le Saint-Sacrement et tous les habitans à vespres, qui estoient au second pseaume, d'une fille de l'âge d'environ vingt ans, appelée Anne Carré, laquelle voulant caresser, elle le repoussa, ce que moy Champriat ayant aperçu et voyant qu'il estoit pris de vin, je le requis de se retirer, ce qu'il auroit refusé de faire ; sur quoy j'aurois requis ledit Roy de se retirer une seconde fois, et, l'ayant encore refusé, j'auroist requis les habitans de le faire sortir pour éviter plus grands scandal, ce que deux ou trois d'iceus auroient fait. Et estant rentré pendant l'antienne de *Magnificat* dans nostre ditte église en grondant et murmurant tout hault, nous auroit une seconde fois interrompu dans la sélébration dudit office avec beaucoup plus de scandal que la première fois, ce qui nous auroit obligé de l'interpeller et requérir de se retirer une seconde fois, affin de nous laisser en liberter d'achever et finir ledit office, ce qui auroit refusé opiniatrement de faire en faisant une huée. » (15 juillet.) Sentence condamnant Étienne Roy à 80 livres : 40 livres pour les réparations de l'église de Saint-Révérien, 20 livres pour celles de l'auditoire de Saint-Pierre-le-Moûtier, 10 livres pour le pain des prisonniers et 10 livres pour les pauvres de l'hôpital de Saint-Pierre-le-Moûtier. (2 décembre.) — Me Jean Michel, juge de Saint-Révérien, contre Laurent Deron, charpentier et charron, demeurant ordinairement en la paroisse d'Assars : vol de deux juments, vol d'effets mobiliers et incendie des maisons Pajot et Naverre. (21 juillet.) Sentence condamnant Deron à être pendu. (27 août.) — Messire Gilbert Dubosc, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Jeangoux, contre Louis Lardereau, fils de Me François Lardereau, Jean-François Geoffroy, fils de Me Joseph Geoffroy, François Demeru, fils de feu Pierre Demeru, Blaise Dubosc, huissier, et autres habitants de Larochemillay : trouble apporté dans la levée des dîmes, moqueries. (7 août.) — Le procureur du roi contre Esme Serrurier, meunier du moulin de La Fermeté, et la nommée Leberre, sage-femme à Nevers : suppression d'enfant. (4 septembre.) — Messire Michel-François Maillot, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Benin-d'Azy, y demeurant, l'un des

archiprêtres du diocèse de Nevers, contre messire Michel de Las, seigneur de Vallotte et Saint-Benin-d'Azy, et Louis de Las, son fils : empêchement violent à la levée de la dîme, bruit à l'église. (18 septembre.) — Mᵉ Étienne Aladane, ancien lieutenant criminel de robe courte du présidial, contre des voleurs inconnus qui avaient dévalisé sa maison. (20 septembre.) — Le procureur du roi contre Jean Saubin dit Lyonnais : vol avec effraction. (22 septembre.) Sentence condamnant l'accusé à être pendu. (5 novembre.) — Le procureur du roi contre le sieur Drouhault, maréchal-des-logis de la compagnie de Grammont, du régiment de Bauffremont, en garnison à Saint-Pierre-le-Moûtier : coups de canne à un nommé Fontverne, laboureur au domaine de Vasselange : menaces de mort, coups et violences par ledit Drouhault et des dragons contre la femme Rougin, de Saint-Pierre-le-Moûtier. (20 décembre.)

B. 124. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 337 pièces papier.

1729. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jacques Perrier, vagabond, marchand de poix et de faïence, et Nannette Bocher, sa femme : vols. (2 janvier.) Sentence condamnant ladite Nannette Bocher, déjà trois fois reprise de justice, à être battue de verges dans les carrefours et lieux ordinaires de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, marquée de la lettre V sur la place du marché et bannie à perpétuité du ressort du présidial, et Perrier, évadé des prisons, à être pendu en effigie. (11 août.) — Claude-Paul et Madeleine Coiffier, tant en leurs noms que comme héritiers de feu Marc-Antoine et Nicolas Coiffier, leurs frères, enfants de feu dame Thérèse de Culant et de Claude Coiffier, écuyer, seigneur de Moret, contre leur dit père : soustraction de la succession de ladite feue Thérèse de Culant. (12 janvier). — Mᵉ Pierre Testelette, bachelier en droit, lieutenant du bailliage de Moraches et de la basse justice d'Asnan, contre Marie Voillot, fille de feu Elie Voillot, en son vivant notaire au duché de Nivernais, et de Françoise Guillerand : rixe à l'église d'Asnan pendant la messe. (21 janvier.) — Jean Boulot, vigneron de la paroisse de Brain, contre Gabriel Esmale, procureur fiscal, et Gilbert Griffet, lieutenant en la châtellenie de Decize : faux. (24 janvier.) — Le procureur du roi contre Jean Thariot, fendeur de bois du village du Petit-Massé, près Châtillon-en-Bazois : assassinat de Mazilier dit le Grenadier, à la suite de plusieurs rixes. (8 février.) — Le procureur du roi contre Edme Pigoury, Michel Brault, garçons de poste de la poste de La Charité, Marie Fru, femme dudit Pigoury, Marie Maringe, Catherine Millin, femme de Mathieu Feuilla, valet d'écurie : vol. (19 février.) — Le procureur du roi contre Anatole Simonin, dragon de la compagnie de Grammont, régiment de Bauffremont, présentement en quartier dans la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, Jean Gautherot, cordonnier à Tannay, Jean Grosjean, huissier à Huban, Cantien Dumontel, domestique de la veuve Marcelot, hôtesse à La Charité : bris de prison. (1ᵉʳ mars.) — Le procureur du roi contre Jean et Vincent Gautherot frères, garçons cordonniers de la ville de Tannay, et Claude Plisson, garçon maçon de la même ville : rixe à l'occasion d'une partie de quilles dans les fossés de la ville de Tannay, dans laquelle Jean Gautherot blessa mortellement d'un coup de pierre Jean Gaignard, vigneron à Pignol, paroisse de Tannay. (27 mai.) Lettres de grâce. (Juillet.) — Messire Paul Namy, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Jean-aux-Amognes, contre Charles Lauvergnat, cabaretier, demeurant audit lieu, sa femme, et Pierre Lauvergnat, leur fils : menaces de mort et insultes. (23 mai.) — Balthazar Soulier, tanneur, demeurant en la paroisse de Thianges, contre messire Jean Thonnelier, prêtre, curé de ladite paroisse : violences. (13 juin.) — Mᵉ Gabriel Martin, avocat en Parlement, demeurant au bourg et paroisse de Chantenay, contre Antoine Dounel, marchand apothicaire, Marie-Anne Creset, sa femme, et Antoine La Geneste, tous demeurant audit bourg : occupation violente d'un pâtureau appartenant audit Martin. (17 juin.) — Louis et François Mazois, oncle et neveu, marchands faïenciers à Paris, demeurant ordinairement à Paris, rue et quai de la Tournelle, paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, et Louis Custode, marchand faïencier, demeurant en la ville de Nevers, paroisse de Saint-Genest, contre Jacques Rebisson, marchand forain de faïence, et Marie Coste, sa femme : vols répétés de marchandises et d'objets mobiliers, arrestation dudit Rebisson à l'apport de Pougues, le 24 juin. Sentence condamnant Rebisson et sa femme à être pendus. (17 septembre.) — Marie Thomas, femme de Pierre Petit, meunier de Lichy, contre le nommé Pillot, fermier de M. de Chevroux : violences et blessures. (26 juin.) — Le procureur du roi contre Marcou Desrive, cabaretier au bourg de Jouet, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, sa femme et sa fille : tentative d'assassinat de Jean Claude, marchand savoyard, qui avait prêté trois cents livres audit Desrive et les lui réclamait avant de retourner dans son pays ; assassinat de

voyageurs logeant à l'auberge de Desrive. (11 août.) — Le procureur du roi contre Jean Prévost, demeurant en la paroisse de Montambert et auparavant métayer du sieur de Lorme, demeurant paroisse de Fours: rixe dans laquelle le sieur de Lorme fut tué. (1er septembre.) — Honorable homme Paul Jailliette, maréchal, demeurant à Saint-Saulge, contre Joseph Jailliette le fils, maréchal, et Jean Lefebvre, son domestique, demeurant à Sept-Voies: rixe sur le grand chemin de Saint-Saulge à Corbigny. (12 septembre.) — Honorable homme François Henriet, marchand, demeurant à Cervon, et demoiselle Elisabeth Guillemain, son épouse, contre honorable homme Nicolas Liron, marchand cabaretier, demeurant audit Cervon, et demoiselle Paule Bezave, son épouse: injures et rixe. (17 septembre.) — Le procureur du roi contre le nommé Joseph dit Savoyard, demeurant au village de Saint-Imbert, paroisse de Chantenay: abatage à coup de goyard d'un bœuf appartenant à Me Jean-Etienne Michel des Préfays, conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel au présidial. (6 novembre.) — François Maillard, marchand, demeurant en la paroisse de Pouques, justice de Lormes, contre Pierre Maillard, son frère, aussi marchand, demeurant en la même paroisse: rixe sur la voie publique au sortir du cabaret. (20 novembre.) — Antoine Broquin, marchand chaudronnier du pays d'Auvergne, contre Charles Goursé, chirurgien à Saint-Parize-le-Châtel, Gilbert Collas, Jean Boudeau: rixe au cabaret. (1er décembre.)

B. 125. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 267 pièces papier.

1730. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean Aumonier, sabotier et cabaretier, et Charles Bonneau, fendeur de bois, son gendre, demeurant en la forêt de Tronçais, paroisse du Breton: rixe dans laquelle François Lallier, domestique du sieur de Fougières, fut tué à coups de crosse de fusil. (28 mai 1728.) La procédure faite en la châtellenie d'Hérisson. Lettres de grâce du mois de novembre 1729, enregistrées au présidial par sentence du 18 janvier 1730. — Le procureur du roi contre Guillaume Delagrange, fils de François Delagrange, lieutenant de la justice de Lormes, demeurant audit lieu: homicide d'un coup de fusil de Noël Amory, laboureur à Lormes, qui avait frappé à coups de bâton les jeunes frères de Guillaume Delagrange. (21 janvier.) Lettres de grâce. (Mars.) — Louis Bouquet, soldat de milice pour la paroisse de Verneuil, généralité de Moulins, compagnie de La Grange, bataillon de Giry, domestique du sieur Sallonnyer de Faye, procureur du roi au présidial, contre le nommé Liotard dit Boute-au-sac: rixe. (19 février.). — Le procureur du roi contre Jean et Nicolas de Lichy, fils de messire Eustache de Lichy, seigneur dudit lieu: enlèvement d'arbres à main armée, menaces de mort. (17 février.) — Le procureur du roi contre Philippe Dechamps, écuyer, sieur de Salorge, demeurant en la paroisse de Corancy: duel dans lequel Me Jacques de Ravisy, élu en l'élection de Château-Chinon, fut blessé mortellement d'un coup d'épée à la cuisse. (3 novembre 1729.) La procédure commencée devant le bailli de Château-Chinon et continuée en 1730 au présidial. — Dame Esmée Fabvre, veuve de messire François de Bonnay, chevalier, seigneur de Presle et autres lieux, contre Marie-Anne Gallion, sa servante: vol. (24 avril.). — Jean Preslier, vigneron, demeurant au haut de Riousse, paroisse de Livry, et Antoinette Tournin, sa femme, contre Jeanne Delin, veuve de Pierre Moutty: rixe. (28 avril.) — Le procureur du roi en la maréchaussée de Bourbonnais, contre Edme Desmarets: vol avec effraction. (17 mai.) — Le procureur du roi contre Jean Bouchot, manœuvre, demeurant en la paroisse de Neuville: vol de chevaux. (6 mai.) Sentence condamnant Bouchot à être pendu. (6 juillet.) — Claude Bouqueau, tisserand en toile, demeurant en la paroisse d'Avril, et Vincent Bouqueau, son fils, contre Annet et Jacques Brisson, laboureurs en la paroisse de Fleury: rixe. (9 juin.) — Messire Florimond de Lavenne, écuyer, sieur de Choulot, Sichamps, Olcy, la Montoise et autres lieux, demeurant audit Olcy, paroisse de Neuilly, contre Michel Feuillebois et sa femme, ses métayers: violences. (21 juin.) — Jeanne Lhuissier, femme de Charles Millot, manœuvre, demeurant à Mouleaux, en la paroisse de Rigny, contre Claude Thiblot, tisserand, demeurant en la paroisse de Nolay, Edme Maublanc, sabotier, demeurant aux Brosses, paroisse de Nolay, et Jean Niodot, tisserand, demeurant aux Brosses, paroisse de Prémery: entrée avec effraction dans le logement de ladite Lhuissier pendant la nuit, en l'absence de son mari, viol. (16 juillet.) — René Ravallet dit Villefort, domestique du sieur Barrois, valet de chambre du roi, contre Jacques Rat, hôte de la Fleur-de-Lys de Saint-Pierre-le-Moûtier: rixe. (5 août.) — Jean Gauthé, demeurant à Maison-Vieille, paroisse de Poil, et Joseph Gauthé, son frère, demeurant au village de Petiton, paroisse de Villapourçon, contre François Bonneau, Jean Guérin, Jean Poupon et autres: rixe à la suite de laquelle ledit

François Bonneau tira audit Jean Gauthé un coup de fusil qui lui fracassa la cuisse. (14 août.) — Me Gaspard Durand, marchand, demeurant en la paroisse d'Anlezy, contre Gabriel Darvoux, cabaretier au bourg d'Anlezy : rixe dans laquelle ledit Durand fut blessé mortellement d'un coup de pied dans le bas-ventre. (5 octobre.) Lettres de grâce. (Mars 1731.) — Gilbert Chevrier, laboureur, demeurant en la paroisse de Biches, contre Vincent Poullet, son beau-frère, meunier en la même paroisse : rixe, coups de goujard. (12 octobre). — Demoiselle Catherine Leblanc, veuve de feu Me Jean Lasne, vivant notaire, demeurant en la paroisse de Lurcy-le-Bourg, contre Eugène Brossard, veuve de Pierre Sourdeau, et François Brossard, son frère, journalier, demeurant en la paroisse de Lurcy-le-Bourg : rébellion contre un huissier royal. (23 novembre.) — Le procureur du roi contre la mémoire de Me Pierre Potin, chirurgien, demeurant à Corbigny, mort relaps dans les sentiments de la religion réformée. (27 novembre.) Sentence déclarant la mémoire dudit Potin condamnée, éteinte et supprimée et prononçant la confiscation de ses biens. (10 janvier 1731.)

B. 126 (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 118 pièces papier.

1731. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Elisabeth Durand, veuve de Nicolas Goguet, cordonnier à Crespy-en-Valois : vagabondage et vol en la ville de Nevers. (11 janvier.) Sentence condamnant l'accusée à être battue de verges dans les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et ensuite marquée de la lettre V sur l'épaule droite, avec un fer chaud, par l'exécuteur de la haute justice, et à être bannie pour vingt ans du ressort du présidial. (28 février.) — Le procureur du roi contre Paul du Verne, écuyer, sieur d'Aglan, Joseph du Verne, écuyer, sieur de Marancy, son frère, demeurant en la paroisse de Bona, et Thomas du Verne, écuyer, sieur de Jailly, demeurant en la paroisse dudit Jailly : homicide de Louis Charlot, menuisier, tué d'un coup de fusil sur le grand chemin de Nevers par ledit sieur d'Aglan (29 janvier.) — Le procureur du roi contre la nommée Gabrielle, servante d'Alexis Prudhomme, aubergiste au bourg de Magny : vol d'effets, linge, etc., au préjudice dudit Prudhomme. (3 février.) Sentence en appel du Parlement de Paris condamnant l'accusée à être pendue à une potence dressée en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, au lieu accoutumé de faire les exécutions, et ensuite son corps mort porté aux fourches patibulaires. (16 juillet.) Remise de la condamnée à l'exécuteur de la haute justice. (24 juillet.) — Me Pierre Lejay, ancien commissaire aux revues des troupes de Sa Majesté, demeurant à Chambon, paroisse de Livry, contre Claude Sotty, vigneron, demeurant au faubourg du Puisat, à Saint-Pierre-le-Moûtier : rébellion contre un huissier. (22 février.) — Le procureur du roi contre les nommés Loïelle et Pudet, son gendre : rixe dans laquelle Esme Desforges, garde forestier du sieur de Mont, fut tué. (3 avril.) — Gaspard de Razout, procureur fiscal au bailliage de Saint-Martin-du-Puy, y demeurant, et Andoche Dorlet, lieutenant des troupes des Indes-Orientales, contre Jean Dorlet le jeune, sieur de la Pommerée, « lequel, pour donner autorité à ses friponneries et à ses faussetés, prend les qualités d'escuyer et de seigneur de Palmaroux, quoyque son grand-père fust un petit chirurgien de Moulins-Engilbert, et que la seigneurie de Palmaroux appartienne à monsieur le compte de Choiseul qu'il l'a acheptée de la dame Dollenet » : faux. (25 avril.) — François Petit, marchand cabaretier, demeurant au bourg et paroisse de Sagonne, contre Laurent Claveau, laboureur, demeurant en la paroisse de Givardon : empêchement violent à la jouissance d'un pré. (1er juin.) — Vincent et Simon Bernard, son fils, demeurant aux Bordes, paroisse d'Anthien, contre Léonard Rateau et Léonard Rateau, son père, laboureurs, demeurant au même lieu : rixe. (21 juillet.) — Joseph Linet, laboureur, chef et maître de sa communauté, demeurant au lieu d'Alligny, paroisse de Livry, contre les nommés Julien frères, Etienne Fontverne, laboureur à Vasselanges, et autres : rixe auprès du village de Marsigny, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Moûtier, en revenant de la paroisse de Cougny, où ledit Linet « avoit dévotion, à cause de la feste de saint Laurent ». (11 août.) — François Ardouin, manœuvre, demeurant au village d'Autry, paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Jean Bourtyl, seigneur dudit lieu d'Autry : rixe, coups de couteau de chasse. (4 septembre.) — Messire Charles de Lavenne, prêtre, curé de Poiseux, contre Hubert Beranger, Jean Réveillé, Anne Vallée, Jean Beaufils et Jeanne Lemier, habitants de la paroisse de Poiseux : menaces, violences, imputations calomnieuses. (19 septembre.) — Jeanne Girardot, veuve de Me Pierre Gasté, docteur en médecine, demeurant à Asnan, contre quatre particuliers du lieu d'Asnan, qui, en son absence, alors qu'ayant été au château de Coullon voir la demoiselle Mazillier, sa cousine, et y étant tombée malade, le bruit de sa mort courait à Asnan, avaient volé ses papiers, titres de créances, de

quittance de remboursement et autres contrats, et en même temps des effets. (6 octobre.)

B. 127. (Liasse.) — 99 pièces papier.

1732. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Joseph Boisson, tonnelier à La Charité, contre Joseph Blondelet, aussi tonnelier à La Charité : insultes, menaces de mort, rixe. (30 décembre 1731.) — Le procureur du roi contre Amable Cacadier et Pierre Berthaut, demeurant dans les paroisses de Saint-Germain et d'Aubigny : rixe dans laquelle Jean Chevalier, pontonnier du port d'Aubigny-sur-Loire, fut tué. (22 mars.) Lettres de grâce. (Août.) — Marie Girault fille majeure, et Jeanne Girault, sa sœur, veuve de Pierre Germain, demeurant à Lormes, contre Jacques Potin, boulanger, demeurant en la même ville : rixe dans laquelle ladite Jeanne Girault fut tuée. (21 avril.) Lettres de rémission. (Octobre.) — Charles de Lavenne, écuyer, prêtre, curé de la paroisse de Poiseux, contre messire Antoine Laisné, archiprêtre et curé de Prémery : trouble apporté au service divin, interruption de la grand'messe. (1er avril.) — Claude Sotty, vigneron, demeurant au faubourg du Puisat de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Léonard Gentil, huissier : violences. (9 mai.) — Messire Laurent de Jaligny, prêtre, curé de Saint-Aubin-les-Franay, contre des inconnus : vols d'effets mobiliers. (16 mai.) — Les doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers contre Françoise Gabrat, femme de Jérôme Baudrion, marguillier ou fossoyeur de la paroisse de Saint-Victor de Nevers, et son mari : bruit et scandale à l'église le 21 juillet, fête de saint Victor, pendant que, suivant la coutume, le chapitre célébrait une grande messe en ladite église. (23 juillet.) — Augustin Daugy, marchand, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Pierre Lejay, ancien commissaire aux revues des troupes, et la dame de Mauboux : menaces de mort. (6 août.) — Dame Anne des Ulmes, veuve de Philibert de Veilhan, écuyer, tutrice de leurs enfants mineurs, demeurant à Guipy, contre messire Charles de Lavenne, écuyer, prêtre, curé de Poiseux : rébellion contre un huissier royal. (16 septembre.) — Pierre Boullé, marchand, et Benoîte Berthelot, sa femme, demeurant en la paroisse d'Avrée, contre Joseph Rabion, fendeur, et Lazare de Lagarde, sa femme, auparavant veuve de Benoît Berthelot, frère de ladite Benoîte : dissipation des biens des mineurs de feu Benoît Berthelot, violences et coups de bâton audit Pierre Boullé. (24 septembre.) — Me Jean Huet, greffier en chef du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Chenu, pontonnier du port Barrault : rixe. (9 octobre.) — François Audard, cavalier de la brigade de maréchaussée de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Gilbert Chevreau, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de ladite ville, et Me Jean Chevreau, fermier des droits de la marque des cuirs en poil de laine et tannés : rixe au cabaret. (6 novembre.)

B. 128. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1733. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Louis Riffé, procureur au bailliage et pairie de Nevers et substitut du procureur du roi de l'hôtel de ville dudit lieu, contre le sieur Massé dit des Cotteaux, commis aux aides à Nevers : rixes. (19 janvier.) — Jacques Rat, demeurant au logis de la Fleur-de-Lys de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des inconnus : vol de poisson. (23 janvier.) — Le procureur du roi contre Jean Miraux, de la communauté des Dumousseaux, demeurant au lieu de la Garde, paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier : homicide d'un coup de fourche à la tête de Françoise Gautier, femme de ladite communauté, qui menaçait Miraux avec une cognée. (29 avril.) — Jean Fournier, aubergiste du Cheval-Blanc de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Jean Bourtyl, sieur d'Autry : rixe. (5 juillet.) — Léonard Robin, manœuvre, et Sébastienne Goury, sa femme, demeurant à Mons, paroisse de Béard, contre Fiacre Galaud, maçon, demeurant en la paroisse de Saint-Ouen : rixe. (26 juillet.) — Sébastien Michel et Jean Desprez, marchands voituriers par eau, demeurant à Nevers, fermiers du chapitre de ladite ville du droit de pêche dans la vieille Loire, en la paroisse de Challuy, contre François Limier et Jean Dubois, tisserand dans la même ville : vol de poisson. (14 août.) — Me Jean Bourcier, prêtre, curé du Chautay, contre Pierre Lehard, maréchal, demeurant audit lieu : injures publiques à propos du refus fait par le curé de baptiser l'enfant de Lehard s'il lui était présenté par la nommée Lavault, sage-femme de la paroisse du Gravier, alors que « la nommée Foucher étoit destinée et mesme par luy nommée pour ces sortes de fonctions ». (9 octobre.) — Antoinette Archambault, femme de Louis Thibault, premier huissier audiencier au grenier à sel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Pierre Lejay, ancien commissaire aux revues, qui tenait ledit Thibault, lequel avait été à

Mauboux lui faire une signification, enfermé dans la tour dudit Mauboux. (13 novembre.) — Messire Claude Berger, seigneur de Frasnay-les-Chanoines et Saint-Aubin, contre messire Laurent de Jalligny, prêtre, curé de Saint-Aubin : invectives en chaire. « L'un des dimanches du mois de may dernier, ledit sieur de Jalligny étant monté en chaire, oubliant que la place et le lieu n'est destiné que pour prescher l'Evangile et instruire ses paroissiens de leur religion, se donna la liberté d'une profanation sans exemple et digne de correction, et par un outrage des plus marqués, il interrompit son discours et en adressant la parolle à une nombreuse assemblée, il débita le discours qui suit : « A propos, Berger, votre seigneur n'est pas un berger, mais c'est un loup contre lequel on ne peut tenir; il faudroit que vous fissiez comme moy et le tenir ainsy que je le tiens, droit comme barre. » (2 décembre.)

B. 129. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1734. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Jean-Baptiste Reculé, marchand, demeurant à Nevers, contre Joseph Arnauld et dame Barbe Nizerolle, sa femme, demeurant à Sancoins : rébellion contre un huissier. (20 juillet.) — Etienne Nonnasseau, habitant de Sancoins, et Marie Dérotier, sa femme, contre Barthélemy Guillier : rixe. (26 août.) — Antoine Thoré, laboureur, demeurant en la paroisse d'Empury, contre le procureur fiscal de Saint-Martin-du-Puy : rixe à la sortie de l'église. (10 décembre.)

B. 130. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 163 pièces papier.

1735. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre la nommée Marie Baudet, servante chez le sieur Bernard, cabaretier à Saint-Pierre-le-Moûtier, et François Bruandet : vol. (24 janvier.) — Le sieur Beauregard contre des inconnus : vol à l'auberge du Monarque, à Saint-Pierre-le-Moûtier. (8 mars.) — Claude Thibaudat, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Sulpice-le-Châtel, contre Godefroy Gautier, marchand, et Joseph Poullion, tisserand, demeurant au village de Davion, paroisse de Saint-Père-du-Mont : rébellion contre un huissier. (25 avril.) — Claude Pinet, voiturier, domestique de Christophe Perrachon, voiturier par terre de la ville de Lyon, et Jacques Destré, cabaretier, tenant l'hôtellerie de la Poste-Royale de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Sauvay, André Tourleau, Charles Mauget, Louis Valentin, Jean Garand, Joseph Séjourné, Anne Sonier, veuve de Charles Dedieugat, Marie Finot et Marie Maillet, vagabonds : vol nocturne, avec effraction, de marchandises dans la cour du logis de la Poste-Royale de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (19 mai.) — Charles Thonelier, sieur de Valière, sous-brigadier commandant la brigade de la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Joseph Goby, receveur des terres de Cougny et Langeron, demeurant au château de Langeron : rixe à l'apport de Précy. (5 août.) — Le procureur du roi contre Léonard et Pierre Guibert, vagabonds : vol au préjudice de Féréol Châtel, marchand forain. (26 novembre.)

B. 131. (Liasse.) — 84 pièces papier.

1736. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Philippe Michel, sieur de Fousay, avocat en Parlement, seigneur du Maroist, demeurant à Decize, contre des inconnus qui, pendant la nuit, avaient « coupé d'un coup de goyard une jument » appartenant audit sieur Michel. (4 février.) — Annet Gignot, huissier royal résidant à Nevers, contre Jacques de Bèze du Gué, officier d'infanterie, demeurant à Tannay, Guillaume Plisson, son domestique, et Guillaume Boillaut, grenadier au régiment de Nice infanterie : rébellion. (5 mars.) — Alexandre Bonfils, bourgeois, demeurant à Chaunetière, paroisse de Tazilly, contre Claude-Henri Berger, écuyer, sieur de Rivière, chevau-léger, et le sieur Nault, juge de Luzy : rixe, coups d'épée. (28 mars.) — André Vincent, vigneron, demeurant à Moiry, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, contre un officier et des soldats : mauvais traitements à Claude Gentil, femme dudit Vincent, qui voulait empêcher les soldats de lui prendre ses poules. (24 avril.) — Anne Martin, femme de Jean Moreau, marchand, demeurant à Lurcy-le-Bourg, contre Hugues Piroux, fils de Marcou, aubergiste audit lieu : calomnies et diffamation. (25 avril.) — Me Henry Robinot, prêtre, curé de la paroisse de Dompierre-sur-Héry, contre Mathieu Koch, ancien lieutenant de cavalerie au régiment de Béthune, autrement du Pont, demeurant au château d'Agriez, paroisse de Moraches : menaces de mort, coups de pistolet. (19 juillet.) — Charles Dubois, taillandier, demeurant au faubourg de Nevers de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Reverdon, maréchal, Jeanne Bunier, sa femme, et François Reverdon : rixe. (3 septembre.) — Me Jean Huet, l'un des greffiers en chef

du présidial, contre Gilbert Soumier, vigneron demeurant en la paroisse de Livry: rébellion contre le sieur Huet, conduisant les bestiaux dudit Soumier au toit de justice. (29 septembre.) — Messire Florimond de Lavenne, chevalier, seigneur de Choulot, la Montoise et autres lieux, demeurant en son château de la Montoise, paroisse de Sainte-Colombe-des-Bois, contre Hubert Chatel, manœuvre, maître de sa communauté: rébellion. (19 octobre.)

B. 132. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 169 pièces papier.

1737. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean Legueux : vols avec effraction. (22 décembre 1736.) Sentence en appel du Parlement de Paris confirmant la sentence du présidial du 8 février 1737, par laquelle ledit Legueux avait été condamné à être pendu. (14 mars 1737.) Remise de l'accusé à l'exécuteur de la haute justice. (28 mars.) — François-Laurent Rousset, ci-devant lieutenant au régiment de Touraine, contre le sieur de Beaumont, aide-major des carabiniers de la brigade de Valicourt, les sieurs de Clareville, cornette de la compagnie du sieur Prignault, et de La Motte, maréchal-des-logis de la compagnie du sieur de Beauvais, dudit régiment en quartier en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : rixe l'épée à la main : « Environ l'heure de trois de relevée, sortant des vespres de l'église de Notre-Dame de cette ville (Saint-Pierre-le-Moûtier), le sieur de Beaumont, aide-major des carabiniers de la brigade de Valicourt, de présent en cette ville depuis quelques jours, luy ayant dit (au sieur Rousset) en présence des sieurs Rousset, avocat, de demoiselle Hyacinte Chevalier, son épouse, et Malin, avocat en cette ville : « Monsieur, je voudrois bien vous dire un mot, » et ayant quitté la compagnie des susnommés, ledit sieur Beaumont luy auroit dit dans le milieu de la grande rue de cette ville : « Il y a longtemps que je t'en veux, il faut que je te tue. » Auxquelles paroles ledit sieur Rousset s'estant voulu retirer, ledit sieur de Beaumont, pour parvenir à l'exécution de son dessein, qui estoit d'assassiner ledit sieur Rousset, a tiré son épée pour l'en percer, ce qui auroit obligé ledit sieur Rousset, pour la deffance de sa vie, de tirer aussi la sienne, estant vivement poursuivi par ledit sieur de Beaumont, et ledit sieur Rousset n'a jamais été plus surpris de se voir non-seulement attaqué par ledit sieur de Beaumont, mais encore par lesdits sieurs de Clareville, cornette, et de La Motte, maréchal-des-logis des compagnies des carabiniers en garnison en cette ville, qui auroient aussi mis l'épée à la main contre ledit sieur Rousset, qui s'estoient escortés de nombre de carabiniers de cette dite garnison, qu'ils avoient plassés aux quatre coings de la rue pour empêcher que ledit sieur Rousset ne leurs échapas affin de l'immoler à leurs fureurs. Lequel sieur Rousset s'en estant néanmoins tirés, ledit sieur de Beaumont auroit dit ensuitte auxdits Clareville, La Motte et autres carabiniers : « Vous estes tous des bougres de n'avoir pas tué ce gueux-là. » (3 février.) — Jean Pointre, fermier de la petite terre et justice du Chautay pour les chanoines de Sainte-Croix d'Orléans, contre Jean Senottier, habitant dudit lieu : homicide de Simon Saulnier. (19 février.) Sentence condamnant Senottier à être pendu. (7 octobre.) — Le procureur du roi contre Claude et Louis Ravon frères, taillandiers, et Jérôme Henri, cordonnier, soldats au régiment de la Mestre de Camp-Dragons : entrée avec effraction en la maison de Julien Bertrand, maçon en la ville de Decize, dans la nuit du 11 au 12 mars 1736, coups de pierre, dont ledit Bertrand mourut. (12 avril 1736.) Sentence condamnant les accussés à être pendus en effigie. (25 juin 1737.) — Gilbert Joubier, vigneron, demeurant au village de Chambon, paroisse de Livry, contre Antoine et Jean Jullien père et fils, demeurant audit village : empêchement, accompagné de violences, à la jouissance d'un pré. (6 juillet.) — Claude Chevereau, vigneron, demeurant à Précy, paroisse de Livry, fermier judiciaire des immeubles saisis sur feu François Camp, contre Me Jean Aladane, conseiller du roi : empêchement violent à la jouissance des biens affermés judiciairement. (18 juillet.) — Noble Jean Aladane, conseiller du roi au présidial, contre Louis Mignard père, Jean Mignard fils, Claude Camp, femme dudit Louis Mignard, Pierre Galuchon, Catherine Barteau, sa femme, vignerons, demeurant à Riousse, et Pierre Trochard, vigneron à Saint-Pierre-le-Moûtier : insultes, menaces, entrée par effraction dans le jardin de Paraize, dévastation du jardin. (2 août.) — Le procureur du roi en la maréchaussée du Berry contre Edme Dameron, domicilié en la paroisse de Nannay : incendie par ledit Dameron de la maison d'Esme Rameau, son beau-père, demeurant dans la même paroisse. (5 août.) — Les sieurs Bourdeaut et associés, marchands en gros, demeurant en la ville de Limoges, contre Gaspard Châtelain, marchand en la ville de Nevers, et sa femme : rébellion contre un huissier. (5 septembre.) — Me Jean Emé, marchand, demeurant à Sagonne, contre Michel Chevalier, demeurant au village de Guilly, paroisse de Veroux : rébellion contre des huissiers. (8 septembre.) — Michel Delalande, marchand, demeurant en la ville

de La Charité, et demoiselle Marie-Anne Hotte, son épouse, contre François Merlet, maître serrurier, demeurant en la même ville : insultes, destruction de pigeons à coups de fusil, rixe. (20 septembre.)

B. 133. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 127 pièces papier.

1738. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ Jean-Louis Ruby, procureur au présidial, tuteur de l'enfant mineur de feu Mᵉ Jean Garnault et de demoiselle Barbe Nicot, contre des inconnus : mauvais traitements au mineur Garnault. (18 janvier.) — Le procureur du roi contre Jeanne Mentut dite Marcelot, servante de Chambon, cabaretier à Guipy, Claude Chambon, tanneur, demeurant aussi à Guipy, et Barbe Bluzat, sa femme, Eustache Chauveau, laboureur, demeurant au village de Chambon, paroisse dudit Guipy, Henri Métret, sellier, demeurant à Saint-Révérien, Antoine Rousseau, manœuvre, demeurant au village de Vesvres, paroisse de Guipy, Jean Villier, journalier, demeurant au village des Bordes, paroisse de Neuilly, et Jean Bertin, laboureur, demeurant au bourg de Guipy : assassinat de Pierre Jaillard, boucher, demeurant au village de la Brosse, paroisse de Guipy. (17 juin.) — Dame Louise-Antoinette-Gabrielle des Gentils, dame du Bessay, comtesse de Vassé, représentée par François Thirguesne, intendant de ses affaires en Bourbonnais, contre messire Pierre Harlay, prêtre et curé de la paroisse d'Azy-le-Vif, Claude Buisson, manœuvre, demeurant audit Azy-le-Vif, et Sébastien Bestiau, manœuvre, demeurant au Vernay, même paroisse : levée de dîmes accompagnée de violences. (20 août.) — Marie Auclair, servante-domestique, demeurant chez le sieur Dubois de Bichy, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Amable-Adrien de Génestoux, écuyer, seigneur de Vallière et Ménetoux, demeurant audit Vallière, paroisse de Neuvy-les-Moulins : subornation de témoins. (1ᵉʳ septembre.) — Mᵉ Louis Thomas-Maslin, avocat, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Dupheloux, sabotier, demeurant aux environs de la même ville : menaces de mort, bris à coups de cognée de la porte de la maison du sieur Thomas-Maslin. (9 septembre.) — Mᵉ Charles Guillier de Mont, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, contre Jacques Ségueneau, cabaretier et procureur fiscal de la justice de Thurigny, demeurant à Maupertuis, paroisse de Biches, et Jean Bertin dit Milicien, marchand, demeurant en ladite paroisse : destruction nocturne de la haie du jardin du sieur Guillier à Maupertuis, menaces de mort contre le sieur Guillier et ses métayers. (10 septembre.) — Messire Charles-Philibert Passot, prêtre, curé de Druy et Marnay, demeurant à Druy, contre Nicolas Meunier, laboureur, demeurant au domaine de Mortier, paroisse dudit Druy, appartenant à la dame Berthelot, veuve du sieur de Thoury : injures et menaces. (5 novembre.) — Le procureur fiscal de la justice de Saint-Parize-le-Châtel contre des inconnus : incendies. (10 novembre.)

B. 134. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 88 pièces papier.

1739. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Madeleine Fouassin, veuve et commune de Jourdain Riquet, vigneron, demeurant à Riousse, paroisse de Livry, et Louis Riquet, leur fils, contre Jean Acheron, paysan, demeurant au village des Fraillons, paroisse d'Azy-le-Vif : rixe dans laquelle ledit Jourdain Riquet fut blessé mortellement. (10 novembre 1738.) Lettres de grâce. (Mars 1739.) — Dame Gabrielle Luzy, veuve de Mᵉ Antoine Galaix, conseiller du roi au présidial, et Claude Durot, son valet, contre Mᵉ Louis Dollet, Gabrielle Blandin, sa femme, le sieur Morand, notaire à Dornes, et autres : expulsion violente du domestique de la dame Galaix du domaine des Sauniers, paroisse de Tresnay. (3 juin.) — Messire François Guinet, prêtre, curé de la paroisse Saint-Jean de la ville de Nevers, contre messire Jean Vyau de La Garde, diacre, chanoine de l'église Saint-Cyr de Nevers : violences, voies de fait. (5 juin.) — Le procureur du roi contre la mémoire de défunte dame Françoise Semelé, dame de Saint-Andeux, demeurant en la ville de Corbigny, décédée relaps dans les sentiments de la religion réformée après l'avoir abjurée le 20 septembre 1730. Sentence déclarant ladite dame Sémelé « atteinte et convaincue d'avoir vécu et d'estre morte dans la religion prétendue réformée ; pour réparation de quoy condamnons sa mémoire à perpétuité et déclarons les biens dont elle jouissoit au jour de sa mort confisqués et acquis au roy. » (27 novembre 1739.) — Le procureur du roi contre Jullien Cottin : incendie d'une grange appartenant au sieur Moquot de Roussy, président au grenier à sel de la ville de Nevers, dépendant de son domaine de Roussy, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel. (23 novembre.) — Mᵉ André Micault de Saint-Léger, avocat en Parlement et bourgeois de Paris, contre Pierre Daviaut père, Jean-Claude et Jean Daviaut, ses fils, anciens fermiers de sa terre et seigneurie des Chaizes : rébellion contre un huissier royal. (15 décembre.)

B. 135. (Liasse.) — 121 pièces papier.

1740. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Pierre Charpignon, prêtre, curé de Mars-sur-Allier, exécuteur testamentaire de feu Me Claude Bardin, prêtre, curé de Magny, contre Mes Pierre Gentil, Jacques-Marie Riffé, notaires royaux à Nevers, et autres : enlèvement violent de bestiaux provenant de la succession dudit Me Claude Bardin. (19 mai.) — François Esgrot, marchand, demeurant en la paroisse de Sury, près Léré, contre Antoine Maillet, marchand, demeurant à Léré : menaces. (7 juin.) — Le procureur du roi contre messire Philibert Simien, prêtre, curé de Parigny-les-Vaux : rixe à la suite de laquelle Joseph Rémond, maréchal audit Parigny, mourut des coups qu'il avait reçus. (30 août.) — Le procureur du roi contre Mathurin Grosset, manœuvre, demeurant à la Vieille-Poste, paroisse de Magny, et Gilbert Cornet, vigneron, demeurant en la communauté des Petiots, même paroisse : faux-monnayage. (2 octobre.) — Gaspard-Louis de Sauvage, chevalier, seigneur de Nuars à la part de Mont-Louis, contre Me Edme Rameau, curé de Nuars : insultes à l'église. (5 octobre.) — Me Jacques Boissedy et Marie Lault, sa femme, marchands, demeurant en la paroisse de Montigny-sur-Canne, contre messire Eustache-François de Chéry de Neuvy, chevalier, seigneur dudit Montigny, la dame Desprez, sa femme, le sieur de Chéry, garde-du-corps, leur fils aîné, Jacques Ségueneau, ancien greffier de la justice de Biches, et autres : violences. (17 novembre.)

B. 136. (Liasse.) — 111 pièces papier.

1741. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur fiscal au bailliage de Château-Chinon contre Pierre Chouriot, vagabond : vol d'une montre à boîte en argent à demoiselle Louise Girardot, veuve de Me Philibert Bernier, marchand à Château-Chinon. (27 avril.) — Messire Jean Malinas, prêtre, prieur-curé de Moraches, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, demeurant audit Moraches, contre le sieur Desmoulins, procureur fiscal de Monceaux-le-Comte, deux gardes de la maréchaussée, un carabinier, deux gardes forestiers, Florimond Cahouet, marchand fermier du prieuré de Guipy, Nicolas Caffard de Long, marchand fermier, demeurant à la Trouillère, paroisse de Guipy, et autres : invasion à main armée du prieuré de Moraches, enlèvement violent de grains provenant des dîmes. (28 avril.) — Le procureur du roi contre Pierre Thibault, sabotier, demeurant à Neuvy-le-Barrois : bigamie. (24 juillet.) — Le procureur du roi contre Louis Facier, manœuvre, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : rixe dans laquelle Facier tua d'un coup de bâton Léonard Martin. (12 juin 1740.) Lettres de rémission. (Août 1741.) — Messire Claude-François Gauché, prêtre, curé de Saint-Léger-de-Fougeret, contre François-César de Cottignon, écuyer, sieur de Mouasse, Lafosse, les Chevannes, Lavault, Lhomme, les Cots et Champfeur, demeurant en son château de Mouasse, paroisses dudit Saint-Léger et de Saint-Hilaire alternativement : enlèvement violent d'une armoire contenant les ornements et vases sacrés de l'église de Saint-Léger, que le curé avait fait déposer dans la chapelle du sieur de Cottignon pendant les réparations de l'église. (8 août.) — Barthélemy Guillien, boulanger à Sancoins, contre Marie Laîné, femme d'Antoine Boudet : rixe. (10 août.) — Me Denis Nault, conseiller à la cour des aides de Dôle, juge civil et criminel de la ville de Luzy, y demeurant, contre Denis Nault, ci-devant garde du roi : injures, menaces de mort. (16 août.) — Me André Micault de Saint-Léger, seigneur de Dienne, Chevannes-les-Crots, les Chaises et autres lieux, avocat en Parlement, conseiller du roi, ancien lieutenant en l'élection de Nevers, demeurant en son bien de Saint-Léger, paroisse de Mars-sur-Allier, contre Charles Barbier, ancien soldat au régiment de Picardie, demeurant en ladite paroisse de Mars : provocation en duel à la foire de Saint-Parize-le-Châtel. (24 août.) — Guillaume Herbert, prêtre, curé de Champvoux, contre divers habitants de ladite paroisse : injures publiques. (7 septembre.) — Lazare Barbier, marchand boucher, demeurant au village de la Garenne-du-Gué, paroisse de Langy, contre Emery Berger, laboureur au même village : coups de goyard. (18 septembre.) — François Lucas, bûcheron de la paroisse de Giry, contre le nommé Lospier, aussi bûcheron au même lieu : assassinat et vol sur le grand chemin. (27 septembre.) — Messire Jean-Baptiste Reslu, prêtre, curé de la paroisse de Meauce-sur-Allier, contre Jean Pige, laboureur, l'un de ses paroissiens : rixe au cabaret. (29 décembre.)

B. 137. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 119 pièces papier, 1 fragment de sceau.

1742. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Messire Jean Gascoing, chevalier, seigneur de Créanges et de Lavaux, gentilhomme servant ordinaire du roi, son

conseiller, président-lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, chevalier des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem, contre Mᵉ Lazare Fougère, prévôt-fermier du duc de Nevers, demeurant en ladite ville de Nevers, Philibert Bigarne, prêtre, sacristain de la cathédrale de Nevers, Madeleine Chollet, fille de François Chollet, peintre sur faïence, demeurant à Nevers, et autres : rébellion contre un huissier royal. (27 janvier.) — Le procureur du roi contre Laurent Boudard et Jean Guérard, collecteurs de la paroisse de Saint-Révérien : rixe au retour de la foire de Champallement, dans laquelle François Thépenier, autre collecteur de la même paroisse, fut tué. (30 octobre 1741.) Lettres de grâce. (Février.) — Le procureur du roi contre Gabriel Contour, serrurier à Saint-Pierre-le-Moûtier, et sa femme : fausse monnaie. (5 mai.) — Jean Monchanin, agent des affaires de Mᵐᵉ de Fontbert, demeurant à Lurcy-sur-Abron, contre Antoine Padieux, laboureur, exploitant le domaine des Chapelains, près le château de Germancy : injures. (20 août.)

B. 138. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 92 pièces papier.

1743. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Messire Jean-Baptiste Perraudin, curé de Saint-Benin-d'Azy, contre Jean et François Goujon frères, journaliers, demeurant en ladite paroisse : insultes, rixe. (22 janvier.) — Messire François de Boisselet, écuyer, demeurant en la ville de Léré, contre divers habitants de Léré : désordres à la suite d'une mascarade. (5 mars.) — Philibert Millien et Anne Gueneau, sa femme, Denis Millien, collecteur de la paroisse de Garchizy, et Marguerite Viau, sa femme, et Marie Guillemet, veuve de Jean Darnet, laboureurs-métayers, demeurant au domaine de la Bussière, paroisse de Garchizy, et Jean Brunet, laboureur-journalier, travaillant dans ledit domaine, contre Bourdillon père, cavalier de maréchaussée à la résidence de Nevers, et deux de ses fils : rixe. (9 mai.) — Le procureur du roi au bailliage du comté d'Aunay contre Antoine Gras, manœuvre en la paroisse d'Aunay, et Gabrielle Berger, sa femme : incendie d'une maison au village de Savenay, paroisse d'Aunay, où Pierre Pannetier, Jeanne Gras, sa femme, et trois de leurs enfants furent brûlés. (11 mai.) — Jean Charbonneau, manœuvre, et Léonarde Guymard, sa femme, Antoinette et Claudine Guymard, filles mineures, demeurant à Reviry, paroisse d'Epiry, contre Claude Gaulon, cabaretier à Chassy, Claude et René Gaulon, manœuvres, demeurant à l'Haut-de-Chaux, Antoine Gaulon, laboureur, et Alleguin, demeurant à Vauprange : rixe dans laquelle lesdits Gaulon et Allegrin, qui étaient venus arrêter sans mandats Jean Guit, manœuvre, demeurant à Oussy, paroisse de Montreuillon, fiancé avec ladite Antoinette Guymard, comme milicien déserteur, avaient tué François Guymard, père desdites Guymard. (1ᵉʳ octobre.) — Jean Maillot, voiturier par terre, demeurant à Richateau, paroisse de Lormes, contre Simon Bain, métayer de la métairie de Lécorchien, même paroisse : rixe. (2 octobre.)

B. 139. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 72 pièces papier.

1744-1745. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Philibert et François Grandjean, journaliers, de la paroisse de Montigny-aux-Amognes : rixe dans laquelle Jeacques Jeannet, habitant du village de Meullot, même paroisse, fut tué. (3 octobre 1744.) Lettres de grâce. (Avril 1745.) — Le procureur du roi contre Jean Clémandot le jeune, Claude Gresle, demeurant en la paroisse de Moraches, et Hilaire Sallé, de la paroisse de Challement : assassinat de Claude Bidaut, seigneur de la Tour-Rabuteau. (13 novembre 1744.) — Jean Chartier, manœuvre, demeurant à Lâché, et Étienne Chartier, son frère, domestique de Maurice Boulé, laboureur, demeurant à Lâché, contre Philippe Boulé, laboureur, demeurant à Vitry, paroisse dudit Lâché : rixe. (3 décembre 1744.) — Messire Jean-François Sallonnyer, prêtre, curé de la paroisse de Cuffy, contre Marguerite Subert, femme de Gilbert Boutroux, voiturier par eau, demeurant en la même paroisse : injures. (28 janvier 1745.) — Marie Martin, femme de Guillaume Grémelé, manœuvre, demeurant paroisse d'Ougny, contre André Bellevaux, meunier du moulin de Spouze : coups de bâton. (23 juillet.) — Le procureur du roi contre Antoine Dorigny, menuisier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : vols. (1ᵉʳ octobre.)

B. 140. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1746. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean Mathiau, vagabond : vol. (1ᵉʳ janvier.) — Le procureur du roi contre Jean Camps, vigneron, demeurant à Chambon, paroisse de

Livry : rixe dans laquelle Pierre Fontverne, manœuvre au même lieu, fut tué; lettres de grâce. (Mai.) — Le procureur du roi contre Jean Riffé et sa femme : mauvais traitements au curé de Murlin. (24 septembre.)

B. 141. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 76 pièces papier.

1747. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Louis Jannot dit Vaillant : homicide de François Ferrier, garde de M. de Bizy. (24 janvier.) — Le procureur du roi contre Jean Delavault, laboureur au village des Bordets, paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret : rixe dans laquelle Léonard Bernier, laboureur, demeurant au village des Chevannes, même paroisse, fut blessé mortellement. (9 janvier.) — Jean Blouzat, boulanger, demeurant au bourg de Jouet, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre François Briol, cabaretier au même lieu : injures et coups de bâton à Marie Gardin, femme dudit Blouzat. (23 avril.)

B. 142. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 197 pièces papier.

1748. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Edmée Dumont, veuve de feu Pierre Robin, vivant voiturier par terre, et Hélène Robin, sa fille, demeurant à La Charité, contre Michel Roblin, tonnelier, de la même même ville, et Anne Leriche, sa mère : coups de poing et de pied à ladite Hélène Robin. (19 janvier.) — Le procureur du roi contre Françoise Soudit, Marie Vince et Marie Maussast, sa mère, journalières à Saint-Pierre-le-Moûtier : vol de vêtements. (5 février.) Sentence condamnant les accusées à être battues de verges par l'exécuteur de la haute justice dans les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétries d'un fer chaud, marquées de la lettre V sur l'épaule droite et bannies pendant quinze ans de la ville et du ressort du présidial. (15 février.) — Le procureur du roi contre Jean Bazin, laboureur, de la paroisse d'Argentière-en-Bourbonnais : vol avec effraction au préjudice du sieur Villate de La Roussille, receveur du prieuré de la Chappelaude. (10 février.) — Le procureur du roi contre Claude Fontferrier : fausse déclaration. (19 mars.) — Jean Monnet, tailleur d'habits, demeurant à Aubigny-en-Berry, contre Me Étienne Abicot, procureur du roi au grenier à sel dudit Aubigny : rébellion. (30 mars.) — Me Louis Mayou de Commercy, sieur de Tilleuil, conseiller du roi, garde-marteau de la maîtrise royale des eaux et forêts de la ville de Nevers, contre François Creuzet, louager au lieu de Ravier, en la paroisse de Luthenay : vol de bestiaux. (28 mai.) — Le procureur du roi contre Jacques-Michel Bagnay de Presle, fils de Me Jacques Bagnay de Presle, avocat en Parlement, lieutenant particulier au bailliage de La Charité, Edme Denis, fils de Me Sylvain Denis, fermier du prieuré de la même ville, Jean-François et Daniel Bugy, fils de Me Nicolas Bugy, entrepreneur des ouvrages du roi en la même ville, Edme-François Gaudat, fils de feu Me François Gaudat, procureur et notaire royal : rixe dans laquelle François Regnard, vigneron, demeurant en la même ville, fut tué. (25 juin.) — Messire Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur de la Montoise, Travant et autres lieux, demeurant en son château de la Montoise, contre messire Pierre Perrein, prêtre, curé de Bussy-la-Pesle : refus de baptême à un enfant du sieur de La Montoise, et de dame Anne Prevost, sa femme, et refus d'enterrer ledit enfant après sa mort. (14 juin.) — Le procureur du roi contre Pierre Ravisy dit Leverne, laboureur, et Maurice Bourgeois, demeurant en la paroisse de Laché : vol aux dépens de messire Etienne Saumade, prêtre, curé de Laché. (8 juillet.) Sentence condamnant les deux accusés à être fustigés de verges nus par l'exécuteur de la haute justice, dans les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétris d'un fer chaud marqué V sur l'épaule droite, et bannis pour neuf ans du ressort du présidial. (6 décembre.) — Le procureur du roi contre Pierre Bouffechoux, laboureur, demeurant au village de la Pilotine, paroisse d'Arleuf : assassinat de Lazare Bouffechoux. (28 août.) — Me Jean-Baptiste Sabatiny, prêtre, curé de Fleury-sur-Loire, contre Marie Segrétin, femme de Jacques Sabot, cabaretier en ladite paroisse : insultes. (19 octobre.) — Jean Subert, marchand, demeurant en la paroisse de Chantenay, contre Me Henri Fialin, prêtre, curé de ladite paroisse : injures en chaire. (16 novembre.)

B. 143. (Liasse.) — 125 pièces papier.

1749. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Pascha Bourdillat, marchand, demeurant à Palmaroux, paroisse de Montsauche, contre Pierre Pairre-Beugnon et Francois, cavalier du régiment de Roussillon, compagnie de M. le comte de Beauvoir : menaces de mort, mauvais traitements. (19 mars.) — Le procureur du roi contre Jean Collas, vagabond : vol de chevaux. (23 mars.) Sentence condamnant l'accusé aux galères pour dix ans. (15 septembre.) — Messire Jean-Charles Coste de Champéron, chevalier, conseiller à la cour des aides de

Paris, seigneur comte de Druy, contre Mᵉ Joseph Perraudin, prêtre, curé dudit Druy : injures et coups de bâton. (19 mai.) — Mᵉ André Micault de Saint-Léger, avocat en Parlement, contre Mᵉ Pierre Charpignon, prêtre, curé de Mars-sur-Allier : enlèvement de parts de dîme appartenant au sieur Micault. (22 août.) — Jean Séchepet et Esme Bouillot, praticiens, demeurant en la ville de Bonny-sur-Loire, contre François Evrat l'aîné, marchand, demeurant à La Charité-sur-Loire, et Philippe Thion : rébellion contre lesdits Séchepet et Bouillot, établis gardiens des meubles saisis de la terre de Mouron. (6 novembre.)

B. 144. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 54 pièces papier.

1750. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Joseph Mousnier, cabaretier au logis de l'Ecole de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : assassinat de François Descombes, colporteur. (21 mai.) Sentence en appel du Parlement de Paris condamnant Mousnier à être rompu vif sur le grand chemin de Saint-Pierre-le-Moûtier à Nevers. (11 juin.) Procès-verbal de la remise du condamné entre les mains de l'exécuteur de la haute justice. (23 juin.) — Le procureur du roi contre un inconnu qui avait ôté le cadavre de Joseph Mousnier de dessus la roue. (28 juin.) — Le procureur du roi contre Pierre Delorme, vagabond : vol de chevaux. (7 août.) — Marie Serrurier, demeurant chez Mᵉ Edme Pellé, son oncle, marchand, demeurant à Mazilles, paroisse d'Isenay, contre Jean Chaussard, laboureur, Jeanne Barillot, sa femme, et Anne Martin, sa belle-sœur : rixe. (15 septembre.)

B. 145. (Liasse.) — 72 pièces papier.

1751. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mᵉ Jean-Louis Ruby, procureur au présidial, curateur de Marie Garnault, contre Claude-Philibert Seigne dit Belle-Ecosse, et Marie-Charlotte Garnault, sa fiancée : séduction et grossesse. (15 janvier.) — Jean Regnault, fils du sieur Nicolas Regnault, intendant des affaires de M. le marquis de Sarzay, seigneur de Dornes, contre Jean Moreau, Etienne Foisselay, Guyot et Léonard Ferrière. habitants de Lucenay-les-Aix : rixe. (7 mars.) — Mᵉ Claude-Philibert Gueneau de Marcé, avocat en Parlement, et Mᵉ Claude-Benoît Gueneau, sieur de Saint-Péraville et de Bruseaux, son fils, contre Jacques Picquet, maître de la poste de Villars : menaces et insultes, vols. (25 août.) — Annet Gignot, huissier, demeurant à Prémery, contre la femme de Mᵉ Galaix, notaire à Lucenay-les-Aix, ses trois fils et deux de ses filles : rébellion. (27 septembre.) — Nicolas-Alexandre Augé de La Busserolle, officier invalide, demeurant ordinairement au lieu de Crécy, paroisse de Saint-Aré-les-Decize, comme fondé de la procuration du sieur Pierre-Marcelin Santilly, bourgeois de Paris, demeurant rue Bourg-l'Abbé, paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, fermier judiciaire de ladite terre et seigneur de Crécy, contre Nicolas du Sauzay, aubergiste à Decize, et Hyacinthe Martel, sa femme : détournement de meubles saisis. (23 octobre.) — Mᵉ Jean-Gilbert Courtois, notaire royal, demeurant à La Charité, contre dame Catherine Bagnay, veuve de Mᵉ André Paichereau, vivant conseiller du roi et procureur en l'élection de La Charité, le sieur Paichereau de Vaut, son fils, Pierre-Michel Bagnay, médecin et autres : invasion nocturne du domicile du sieur Courtois, injures, rixe. (20 novembre.)

B. 146. (Liasse.) — 74 pièces papier.

1752. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — François Pivain, sergent au régiment Dauphin-Infanterie, compagnie de La Rochepaillers, fils de feu Mᵉ Pierre Pivain, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre cinq gendarmes : rixe nocturne à Saint-Pierre-le-Moûtier. (3 janvier.) — Messire Pierre-Louis-Joseph de Vermale, écuyer du roi, officier au régiment Royal-Cavalerie, résidant de présent au château du comté de Sagonne, à cause du sieur de Vermale, son père, représentant par arrêt du Parlement le seigneur dudit lieu, contre Mᵉ Louis-Renault Ruby de Bergerenne, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse de Jouy : injures et rixe au marché de Sancoins. (16 mars.) — Mᵉ Jean-Claude Rosticelly, seigneur de Brain, avocat, conseiller du roi et substitut du procureur du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Jacques Picquet, maître de la poste aux chevaux de Villars : invasion nocturne et par surprise, par Jacques Picquet, de l'appartement du sieur Rosticelly que Picquet en avait fait sortir par ruse. (9 mai.) — Messire Jean-Baptiste Sabatiny, prêtre, curé de Fleury-sur-Loire, contre des inconnus : enlèvement nocturne de gerbes de blé dans un champ où le curé de Fleury avait droit de dîme. (18 juillet.) — Haute et puissante dame Mᵐᵉ Marie-Françoise Potier de Gesvre de Tresmes, dame d'Apremont et autres lieux, veuve de messire Louis-Marie-Victoire comte de Béthume, maré-

chal des camps et armées du roi, grand chambellan du duc de Lorraine, roi de Pologne, ladite dame demeurant ordinairement dans son hôtel rue du Temple, à Paris, contre François Evrat, marchand-fermier d'Apremont, Augustin Mauduison, marchand d'Orléans, Jacques Bailly et Jacques Ferrière, commis dudit Evrat et autres : attroupement armé, invasion du château d'Apremont, emprisonnement dans la grosse tour du château de deux serviteurs de la comtesse de Béthune. (29 août.) — Claude Forest, marchand, demeurant en la paroisse de Cronat-sur-Loire, contre Laurent Perrot, journalier, demeurant en la paroisse de Saint-Seine : rébellion contre un huissier. (6 octobre.) — Mᵉ Jacques Panseron de La Moussière, bourgeois et ancien garde-marteau de la maîtrise royale des eaux et forêts de la ville de Nevers, contre demoiselle Louise-Françoise Pinet du Deffand, sa femme, et Mᵉ Henri-François Blaudin, avocat en Parlemant, demeurant à Nevers : rapt de Mᵐᵉ Panseron, menaces à son mari. (13 novembre.) — Le procureur du roi contre Mᵉ Henri Fialin, prêtre, curé de Chantenay : refus de communion. (27 novembre.)

B. 147. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1753. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Messires Jacques-Louis, Jean-François et Jean-Baptiste de Meun de La Ferté, chevaliers, seigneurs de Chandiou, demeurant au château dudit lieu, paroisse de Maux, contre messire Paschal Borie, sieur de Sulier, gendarme de la compagnie des chevau-légers de la reine, en garnison à Château-Chinon : enlèvement de demoiselle Marie de Meun de La Ferté, sœur desdits seigneurs de Chandiou, séduction et grossesse. (20 mars.) — Le procureur du roi contre Pierre, Claude et Jean Brossard père et fils : rixe dans laquelle Jacques Germenot fut blessé mortellement. (30 mars.) — Le procureur du roi contre Joseph Roy, vagabond : vols répétés. (17 juillet.) Sentence condamnant l'accusé à être battu de verges dans les places et carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, marqué sur l'épaule droite d'un fer chaud portant la lettre V et banni à perpétuité du ressort du présidial. (12 septembre.) — Mᵉ Jean-Louis Ruby, procureur au présidial, contre dame Marie Garnault, sa femme : désertion du domicile conjugal. (4 décembre.)

B. 148. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 164 pièces papier.

1754. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Gilberte Guillermet, femme de Claude Plessier, marchand, fermier du lieu de la Beauce, paroisse de Saint-Babyle-lès-Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Nérot, manœuvre au même lieu : insultes et coups de bâton. (21 janvier.) — Dominique Diollot, boulanger et cabaretier, demeurant en la ville de Luzy, contre Denis Berthault, son valet : vols. (31 janvier.) — Le procureur du roi contre des inconnus qui avaient nuitamment coupé les arbres de la place Royale de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (28 février.) — Le procureur du roi contre trois inconnus qui étaient entrés chez une femme nommée la Roslin, demeurant aux faubourgs de Moulins-Engilbert, et avaient tenté de l'assassiner. (1ᵉʳ avril.) — Loup Mougne, manouvrier, demeurant à Lasché, contre Philippe Cliquet, aussi manouvrier, demeurant au même lieu : coups de bâton. (27 avril.) — Laurent Robin, meunier au moulin de Limanton, contre Jean Charleuf, maréchal-ferrant, demeurant en la paroisse de Tamnay : rébellion contre un huissier. (21 juin.) — Léonard Chauveau, maréchal, demeurant à La Collancelle, contre Louis Rond, laboureur, demeurant à Chaulme, même paroisse : abatage d'une jument pleine. (21 juin.) — Messire Jean-Baptiste Cotin, prêtre, prieur, curé de la paroisse de Bazolles, près Saint-Saulge, contre Jeanne Bailly, veuve de Pierre Boulanger, maîtresse de sa communauté : insultes publiques devant la grande porte de l'église. (2 juillet.) — Marie Mouillefert, veuve de feu Philippe Jourdan, vivant bourgeois, demeurant à Lormes, elle demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Marie Chevreau, femme du sieur Resmond, marchand, demeurant audit Saint-Pierre-le-Moûtier : injures et coups de pierre. (3 août.) — Claude Duminy, fils d'Antoine Duminy, marchand boucher, et de Suzanne Moutot, demeurant en la ville de La Charité, contre Jean Regnault dit Braut, vigneron, demeurant en la même ville : rixe dans la rue. (16 août.) — Le procureur du roi contre la mémoire du sieur Jacques Etignard de Corcy, mort dans son château de Coulon dans les sentiments de la religion protestante. (18 août.) — Charles-Pierre-Maurice Micault, seigneur de Saint-Léger, contre Mᵉ Pierre Charpignon, prêtre, curé de Mars-sur-Allier : violences à l'église, rixe. (29 août.) — Le procureur du roi contre Edme Champerron, fermier de Soffin, paroisse d'Authiou, et Roch Champerron, son fils : coups de bâton et de crosse de pistolet. (5 septembre.) — Le procureur du roi contre Claude Baroché, cordonnier ambulant : vols d'effets. (10 octobre.) Sentence condamnant l'accusé à être battu et fustigé nu de verges sur les épaules par l'exécuteur de la haute justice par les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétri sur

l'épaule droite d'un fer chaud marqué de la lettre V et banni du ressort du présidial pour trois ans. (10 avril 1755.) — Edme Theurin, marchand fermier de Boulon, y demeurant, paroisse de Lurcy-le-Bourg, contre Pierre Charton, meunier, demeurant au moulin de Gipy, paroisse de Giry : rixe. (31 octobre.)

B. 149. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 381 pièces papier

1755. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Antoine Malleville, voiturier par terre de la paroisse de Vielmanay : rébellion contre des huissiers. (14 janvier.) — Jean Desharnoux dit Versailles, cavalier de la maréchaussée à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre l'organiste des Bénédictins de la même ville : rixe dans laquelle Jean-Denis Desharnoux, fils dudit Jean, fut tué. (3 février.) — Nicolas Bonchrétien, marchand de bois, contre Me Pierre Legros, conseiller du roi, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Moulins, y demeurant, paroisse d'Izeure : inscription en faux contre un procès-verbal de visite des bois et de contravention. (6 février.) — Pierre Rignault, chirurgien, demeurant à Saint-Révérien, contre les sieurs Laudard père et fils : insultes et rixes. (15 février.) — Messire Joseph Sallonnyer, chevalier, seigneur d'Avrilly, président-trésorier de France et grand-voyer en la généralité de Moulins, contre des inconnus : vol de poisson dans l'étang de la Prée, paroisse de Saint-Hilaire. (4 mars.) — Me Pierre Dubois de Bichy, bourgeois de la ville de Saint-Pierre-le Moûtier, et François Vaucoret, huissier royal, demeurant à Cercy-la-Tour, contre Guillaume Batailler, huissier royal à Decize : vexations et malversations dans l'exercice de ses fonctions. (6 mars.) — Léonard Lamartine, journalier, demeurant en la paroisse de Saint-Hilaire, contre Pierre Rousseau, manœuvre, demeurant en la même paroisse : coups de bâton. (10 mars.) — Jacques-Gabriel-Jean-Louis Lejay, mineur, sous l'autorité de Charles-Marie Alixand de Paraize, son curateur, contre les nommés Preslier et Doyat, huissiers, demeurant à Moulins, Lachois et Forgeron, records en la même ville : tentative d'arrestation sans mandat. (16 mars.) — Me Jacques Petitier, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, demeurant audit Château-Chinon, contre messire Henri Gaucher de Neuilly, capitaine en second au régiment de Lorraine-Infanterie, demeurant en la même ville : coups d'épée au sortir de la messe des Capucins. (20 février 1752.) Procès porté au présidial ensuite d'un arrêt du Parlement du 10 février 1755. — Me Pierre Mouret, prêtre, curé de Varennes-les-Narcy, contre Louis Laurent, fils de Jean Laurent, demeurant audit Varennes : bruit et injures à l'église à la suite du refus par Me Pierre Mouret d'entendre en confession Louis Laurent avant qu'il ne se fût réconcilié avec un habitant dudit Varennes contre lequel il avait proféré des menaces publiques. (12 avril.) — Jean Desportes, marchand tanneur, demeurant à Château-Chinon, contre Pierre Sautereau, notaire royal, demeurant en la paroisse de Blain, autrement de Roussillon : rébellion contre un huissier. (16 juin.) — Jean Parant, marchand, demeurant à Heury, paroisse de Valigny-le-Monial, contre Nicolas Tixerand, laboureur, demeurant au bourg dudit Valigny : rixe. (4 août.) — Me François-Marie Robin, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Rochery, lieutenant du premier chirugien du roi, demeurant en la même ville : injures publiques. (7 octobre.) — Gabriel et Noël Le Houx frères, vignerons, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry, contre Jean Camp, laboureur, demeurant en la même paroisse : rixe. (26 novembre.)

B. 150. (Liasse.) — 146 pièces papier.

1756. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me André Bonamour, procureur fiscal en la chatellenie de Montreuillon, y demeurant, Simon Tardy, Jean-Baptiste Boué et Joseph Gin, tous trois marchands, demeurant à Lormes, contre Jean-Charles Houdaille, bourgeois, Jean-Baptiste Houdaille, son frère, notaire royal, demeurant audit Lormes, et Claude Graillot fils, demeurant à Lavault, paroisse de Gâcogne : vol de poisson lors de la pêche de l'étang du Moulins-du-Bois, à Lormes. (14 janvier.) — Dominique Beaudoin, vigneron, demeurant à Vigne-le-Haut, paroisse de Montsabot, et Marthe Roy, sa femme, contre Pierre Lombardot, tailleur de pierre, et Charles Fournillon, manœuvre, demeurant au moulin Néro, paroisse de Bazoches : rixe. (29 février.) — Claude Jeannin, couvreur en paille, demeurant paroisse de Limanton, contre Pierrette Ardoin, sa femme : fuite du domicile conjugal, tentative d'empoisonnement. (21 mai.) — Jean-Baptiste Grasset, bourgeois et receveur des droits du roi en la ville de La Charité-sur-Loire, contre Charles Picard l'aîné, fils de feu Daniel Picard, entrepreneur des ouvrages du roi, Pierre Jouly dit Jourdain, fils de Mr Jacques Jouly, bourgeois et buraliste de la

marque des fers, ayant la recette de la ville de La Charité, Pierre Lafosse de Lachasseigne, fournisseur de bois de marine, François-Etienne Beaufils, fils du sieur Etienne Beaufils l'aîné dit de Gérigny, entrepreneur des ouvrages du roi, Thérèse Grasset, femme de Me Jacques Chastignier, négociant, et Suzanne Torcol, femme d'Edme Bourcier, batelier-pêcheur, tous habitants de La Charité : escalade nocturne du jardin du sieur Grasset pour y cueillir des fleurs. (17 juillet.) — François Fidel, journalier, demeurant en la paroisse de Neuvy-en-Bourbonnais, contre Jean Boutry, journalier de la paroisse de Souvigny : rixe. (19 juillet.) — Edme Page et Marie Martin, sa femme, marchands, demeurant au bourg de Magny, contre Jean Ladhouère, chirurgien-juré, et Jean Ladhouère, son fils, demeurant audit Magny : rixe. (15 novembre.) — Jean Champly, cordonnier, demeurant en la ville de Decize, contre Jean Belouzat, cabaretier, demeurant au bourg de Magny : excès et mauvais traitements contre Anne Champly, fille dudit Jean Champly et servante dudit Jean Belouzat. (25 novembre.) — Léonard Théveneau, laboureur, demeurant au lieu des Vaux, paroisse de Fléty, contre Pierre Bertheleau, laboureur, demeurant au lieu de Lhaut, paroisse d'Avrée, Jean Bertheleau et Joseph Rabiaut, son beau-père : rixe. (22 décembre.) — Le procureur du roi contre des inconnus : vols de poissons dans les étangs du prieuré de Chevannes, annexe de la paroisse de Vandenesse. (23 décembre.)

B. 151. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 84 pièces papier, 1 pièce imprimée.

1757. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Marie Béguignon, femme de Louis Tixier, marchand, demeurant au faubourg de Nevers, paroisse Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre demoiselle Jeanne Pajot, fille de Louis Pajot, aubergiste du Grand-Monarque de la même ville : insultes. (3 janvier.) — Jacques Roy, laboureur, demeurant au village de Guédebourg, paroisse de Sancoins, contre Jean Parent, marchand, demeurant au village d'Eury, paroisse de Valligny-le-Monial : rixe. (15 janvier.) — Guillaume Bardon, chirurgien, demeurant au bourg et paroisse de Magny et procureur postulant au bailliage dudit Magny, contre Jean Blouzat, cabaretier audit bourg : coups de bâton. (17 février.) — Le procureur du roi contre des inconnus : incendie d'un corps de bâtiments dans la paroisse de Chiddes. (3 mai.) — Le procureur du roi contre des inconnus : vols nocturnes dans la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (14 septembre.) — Simon Larmier, maître perruquier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre les domestiques du sieur Dollet de Chassenet, bourgeois de la même ville : vol d'une dinde. (24 décembre.)

B. 152. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1758-1759. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Charles Rosette dit Courtois, charbonnier demeurant à Chauprix, paroisse de Nolay, Jean Cointe, marchand cabaretier, demeurant à la Grand'-Mare, paroisse de Giry, Georges Gagneux, demeurant au bourg et paroisse de Lichy : rixe. (23 décembre 1757.) — Le procureur du roi contre François Desperriers et Etienne Vincent dit Provensal, demeurant tous deux à Saint-Pierre-le-Moûtier : bris des barreaux d'une fenêtre des casernes de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier pour en faire de la ferraille à vendre. (8 janvier 1758.) — Marie Goumet, femme de François Pinaud, voiturier par terre, demeurant au bourg et paroisse de Fleury-sur-Loire, contre Richard Dhéré, marchand fermier au même lieu, et Marie Arlais, sa femme : rixe. (18 mars 1758.) — Louis Bonnet, laboureur et propriétaire foncier en la paroisse de Neuville-les-Decize, contre Paul, Jean et Jacques Etienne, cercliers, demeurant en la même paroisse : rixe. (8 mars 1759.)

B. 153. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1760. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Marie-Jeanne Roussères, femme veuve de Louis Vaudron, chirurgien du vaisseau marchand *le Dauphin*, native de la paroisse de Chaufourt, près Étrecy, bailliage d'Étampes, retournant (de Toulon, où elle avait appris que le vaisseau où était son mari avait fait naufrage) à Caën, lieu de sa résidence, en voyageant à petites journées « débitant dans les différents lieux où elle passait des marchandises de toille, en mouchoirs de perce et dentelles pour tacher de gagner sa vie », contre le sieur Raymond, tailleur de pierre à Moulins : rixe dans un cabaret situé sur la grande route de Saint-Pierre-le-Moûtier à Nevers, près du bourg de Magny. (25 janvier.) — Le procureur du roi contre Philippe-Claude Cliquet, de Fontenay, notaire au duché de Nivernais, procureur au bailliage de Fontenay : violences au presbytère de Tannay contre la demoiselle de Pagny, sœur

de messire Nicolas Bourgillon, prêtre, curé de Tannay, pendant que celui-ci chantait la grand'messe. (27 janvier.) — Mᵉ Claude-Etienne Berger de Chamilly, avocat en Parlement, seigneur d'Azy-le-Vif, contre Pierre Pournien, manœuvre demeurant en la paroisse de Proudine, et Gilbert Amadon, manœuvre, demeurant en la paroisse de Citerre : dégâts dans les bois (3 mai.) — Le procureur du roi contre Marien Girot, sabotier et charron, et Antoine Bernadat, son beau-frère, valet-domestique de la veuve Rousset, hôtelière, tous deux de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : coups de barre de fer et blessures graves à François Dumontel, valet de Pajot, hôte du logis du Grand-Monarque de la même ville. (10 juin.) — Mᵉ Henry Gourjon, l'un des procureurs-fabriciens de l'église de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des inconnus : vol de l'argent de la fabrique. (19 janvier.) — Mᵉ Claude-Etienne Berger de Chamilly, avocat en Parlement, seigneur d'Azy-le-Vif, contre Pierre Thomas, laboureur, de la paroisse d'Azy-le-Vif : coups de cognée donnés à Barthélemy Rosier, charretier du sieur Berger de Chamilly. (27 septembre.)

B. 154. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 158 pièces papier, 1 sceau.

1761. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Catherine Chasseigne, femme d'André Gouffet, marchand à Neuvy-le-Barrois, et auparavant veuve de Lazare Paillé, demeurant au lieu des Quarays, village de l'Aubois, paroisse dudit Neuvy, contre son mari, le sieur Casset, huissier royal en la ville de Sancoins, et le sieur Boutisseau, notaire royal à La Guerche : falsification de contrat de mariage. (18 janvier.) — Le procureur du roi contre un inconnu : vol d'une jument à Imphy et de deux chevaux à Magny. (20 janvier.) — Pierre-Louis Renault, intendant et régisseur du marquisat de la Tournelle, et Jacques-Henri Tostin dit la Croix, garde général dudit marquisat, y demeurant, paroisse d'Arleuf, contre messire Lazare Sautereau, prêtre, curé de la paroisse de Corancy : vol de bois, insultes à l'église. (25 janvier.) — Jean Courceron, facteur de bois, et Anne Peugneau, sa femme, demeurant à Saint-Révérien, contre Gabriel Godenault, tailleur d'habits, demeurant au même lieu : rixe. (27 janvier.) — Gilbert Gascoing, seigneur de Patinges, officier commensal de la maison du roi, demeurant en la ville de Nevers, contre Jean-Marie Gascoing, seigneur de Berthun : déplacement violent du banc seigneurial du sieur de Patinges, qui était dans le chœur de l'église dudit lieu ainsi que celui du sieur de Berthun, et son transport dans le milieu de la nef. (28 février.) — Mᵉ Antoine Pornotte, procureur au présidial, contre Catherine Saulzay, sa femme, et Pierre Saulzay, notaire royal à Moulins-en-Bourbonnais, son beau-père : désertion du domicile conjugal par la dame Pornotte. (6 mars.) — Le procureur du roi contre Henri et Sylvain Morin, compagnons charpentiers, demeurant aux faubourgs de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : coups de bâton donnés à Pierre Morel dit Franc-Cœur, garçon tisserand en la même ville, qui fut grièvement blessé. (11 mars.) — Pierre Bouhé, manœuvre, demeurant au lieu de la Chaume, paroisse de La Collancelle, contre François Blondeau, laboureur, demeurant à Fassy : mauvais traitements infligés à Louis Bouhé, fils dudit Pierre. (11 avril.) — Louis Bourgoin, marchand tanneur, demeurant en la ville de La Charité, contre Jean Gauthereau, Simon Pigoury et Jean Arnout, domestiques des Bénédictins de la même ville : insultes, coups de fouet, menaces. (3 mai.) — Le procureur du roi contre Léonard Goujon, cordonnier, et François Goujon, manœuvrier, son frère, demeurant à Châtillon-en-Bazois : coups de bâton ayant causé la mort de Jeanne Perrot, femme de Guillaume Ladurelle, pauvres mendiants du pays d'Auvergne. (2 août 1760.) Lettres de grâce. (Mai 1761.) — Georges Dulacq, maître boulanger et cabaretier, demeurant à Sancoins, contre Jean Niquet, boucher en la même ville : rixe. (2 juillet.) — Edme Edit, marchand boucher, demeurant en la ville de Nevers, contre le nommé Meunier, tourneur en faïence et aubergiste en la même ville : coups et mauvais traitements à Antoinette Pichenet, femme dudit Edit. (31 août.) — Anne Rayé, femme de Gilbert Déviosse, vigneron, demeurant à la Chaume-Glaud, paroisse de Livry, contre Marie Moreau, femme de Pierre Simon, aussi vigneron, demeurant au même lieu : rixe. (2 septembre.) — Le procureur du roi contre Jacques Billetout, peigneur de laine, demeurant à Chamery, paroisse de Châteauneuf-Val-de-Bargis : violences contre Marie Poing, veuve de Guillaume Poirier, et Jeanne Poirier, sa fille, femme de Claude Noiset, manœuvrier au même lieu : coups de pierre, injures. (6 septembre.) Sentence condamnant ledit Billetout aux galères pour trois ans. (15 septembre.) — Le procureur du roi contre Pierre André, garde des bois de la seigneurie de Châtillon-en-Bazois, et Nicolas Massénat, cuisinier de Mᵐᵉ la marquise de Pracomtal, dame dudit Châtillon : rixe à l'assemblée de la chaume de Saint-Clair, paroisse de Rouy, dans laquelle Pierre Bonneau, charpentier, fut tué d'un coup de baïonnette

par ledit André. (29 septembre.) — Me Louis-Bernard Gourjon, avocat en Parlement, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Louis Delespeau, journalier, demeurant au faubourg du Puizat de la même ville : vol d'un cheval. (29 novembre.) Sentence condamnant l'accusé à « être battu et fustigé nu de verges par l'exécuteur de la haute justice, dans les carrefours et lieux accoutumés de cette ditte ville, et à l'un d'yceux être flétry d'un fer chaud marqué de la lettre V sur l'épaule droite ; ce fait l'avons banny du ressort de ce bailliage pour six années. » (28 décembre.)

B. 155. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1762. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Henry Laurent, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Laurent de Lucenay-les-Aix, contre Gilles Guerriat, marchand, demeurant au bourg dudit Lucenay : refus de donner le pain bénit audit curé, menaces et injures. (13 janvier.)

B. 156. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 85 pièces papier.

1763. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Pierre Rignault, chirurgien, demeurant à Saint-Révérien : rébellion contre un huissier. (11 janvier.) — Le procureur du roi contre Claude Bouchard dit Paul, meunier à Saint-Pierre-le-Moûtier : vol de blé. (23 juin 1762.) Sentence condamnant l'accusé à être banni pendant six ans du ressort du présidial. (9 mai 1763.) — Gabrielle Péronny, femme d'Antoine Passé, contre Me Joseph Aladanne, bourgeois, demeurant à Paraize, paroisse de Livry : coups de bâton. (30 mai.) — François Millien, cerclier, demeurant au village des Odilles, paroisse de Lurcy-sur-Abron, contre Antoine Joly, bûcheron, demeurant au même village : coups de bâton. (14 juin.) — Simon Larmier, perruquier, et demoiselle Gabrielle Guibelin, sa femme, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Guibelin, procureur audit présidial : rébellion contre un huissier. (20 juin.) — Nicolas de Lichy, écuyer, seigneur de Lichy, y demeurant, et Jean-Eustache de Lichy, écuyer, seigneur du Bost, y demeurant, paroisse de Rémilly, contre Pierre Taboureau, second huissier audiencier en l'élection de Nevers : malversations et concussions dans l'exercice de ses fonctions. (18 juillet.)

B. 157. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1764. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Joseph Aladane, bourgeois demeurant au lieu de Paraize, paroisse de Livry, contre Noël Lehon, laboureur, demeurant au même lieu : injures et rixe. (18 février.) — Le procureur du roi contre Marie Raffatin, fille de Rombe Raffatin, de la paroisse de Vèreaux : rixe dans laquelle Gilbert Buchet, domestique, fut tué à coups de bâton. (18 septembre 1762.) Procès en la justice de Sancoins, lettres de grâce. (Février 1764.) — Le procureur du roi contre Jean-Baptiste Boissel et Jean Bligné, vagabonds : vols. (Procès en la justice de Lormes, février 1762.) Sentence en appel au présidial, condamnant Boissel à être fustigé et battu de verges par l'exécuteur de la haute justice aux carrefours et lieux ordinaires de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, marqué d'un fer chaud portant la lettre V et banni pour neuf ans du ressort du présidial, et Bligné à être enfermé pendant un an dans la chambre de force de l'hôpital général de Nevers. (7 juillet.) — Le procureur du roi contre Marie Perrin, fille de service d'une chambrée des Gendarmes de la Reine, en garnison à Saint-Pierre-le-Moûtier : recel de grossesse. (25 juin.) — Catherine Regnauldot, fille mineure émancipée, contre Gilbert Lionet, tailleur de pierre, Edme Regnault, charron, Jean Turbet, cloutier, et Anne Jolly, sa femme : soustraction des effets de la succession de feu Innocent Regnauldot, père de ladite Catherine. (4 août.) — Me François-Marie Robin, procureur au présidial, contre dom Abel de Lespinasse, prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier : tentative de destruction violente d'une croix élevée par le sieur Robin au village de Martigny. (22 septembre.) — Messire Claude Bourgoin de La Berge, écuyer, demeurant à Nevers, contre demoiselle Marie-Charlotte Garnault, femme séparée de biens de Philibert Seigne le jeune, demeurant chez le sieur Seigne, curé de Tronsanges : rixe. (18 octobre.)

B. 158. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1765. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le sieur Claude Desportes, marchand tanneur, fils de feu Jean Desportes et de Marie Girardot, demeurant à Château-Chinon, contre Claude et Pierre Potier, perruquiers, demeurant en la même ville : rixe. (10 juillet.) — Jean Gillet, vigneron, demeurant au village de Rioussa, paroisse de Livry, contre le concierge de la prison de

la seigneurie de la Perrine, même paroisse : remise de bestiaux enfermés malgré les défenses du sieur Gillet. (5 septembre.) — Charles Dalodière, coquetier, demeurant en la paroisse de Saint-Léopardin : vol de poissons. (1er novembre.)

B. 159. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1766. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Louis Bertheault, contrôleur des actes des notaires au bureau de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur Bernard, ex-commis-greffier au présidial : diffamation publique. (23 mars) — Me Louis-Bernard Gourjon, avocat en Parlement, président au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Lochet, charron au faubourg de Nevers, de la même ville : menaces et injures. (1er juillet.)

B. 160. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1767. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Charlotte Lecoq, femme de Michel Mailly, marchand, demeurant à Nangis-en-Brie, contre Jean Dumont, maréchal, demeurant à La Charité-sur-Loire : rébellion. (27 juillet.)

B. 161. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 84 pièces papier.

1768. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean Denis, garçon meunier : vol de chevaux et d'objets mobiliers. (11 janvier.) Sentence condamnant l'accusé aux galères à perpétuité et à être flétri sur l'épaule droite d'un fer chaud portant les lettres G. A. L. (8 juin 1769.) — Barthélemy Sadet, laboureur, Claude Pannetier, propriétaire, Annet Tixier, Charles et Edmond Tixier, Jean Giraud, tous habitants de la paroisse de Mornay-sur-Allier, contre des habitants de la paroisse d'Augy-sur-Aubois : rixe sur le grand chemin d'Ainay-le-Château à Sancoins et enlèvement d'un milicien réfractaire. (14 janvier.) — Le procureur du roi contre Pierre Delaveault, journalier, demeurant au bourg et paroisse de Cressanges : vol d'une jument à Saint-Pierre-le-Moûtier. (28 janvier.) — Me Jean Rochery, chirurgien de vaisseau, natif de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, résidant à Nantes, en Bretagne, contre des inconnus : arrestation du sieur Rochery sur la grande route de Saint-Pierre-le-Moûtier à Nevers par une bande de voleurs armés de fusils, vols. (22 février.) — Le procureur du roi contre François Roy, laboureur, demeurant au village de la Guette, paroisse de Cercy-la-Tour, et Perrette Desponges, sa femme : violences et mauvais traitements ayant causé la mort de Jeanne Regnault, veuve Moret, demeurant au lieu des Arreaux. (25 février.) Sentence condamnant Perrette Desponges à être bannie pour trois ans du ressort du présidial et François Roy, par contumace, aux galères pour neuf ans, après avoir été marqué par l'exécuteur de la haute justice des lettres G. A. L. (3 août.) — Etienne Pennerot, domestique de la dame Delafont, demeurant à Fontallier, paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Simon Doussat, laboureur au même lieu : rixe. (4 mars.) — François Roché, marchand, demeurant à Cousin-le-Pont, paroisse de Saint-Pierre d'Avallon, contre François Carreau, laboureur, demeurant à Culestre, paroisse de Domecy-sur-Cure, et autres : rébellion contre un huissier. (30 avril.) — Jean Desgrière, voiturier par eau, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, paroisse Sainte-Croix, préposé à la garde des équipes des bateaux au port de Charenton, près Pouilly-sur-Loire, contre les nommés Petit, laboureurs et métayers du domaine de la Pointe, près ladite ville de La Charité : rixe. (18 juin.) — Le procureur du roi contre des inconnus : vols avec effraction dans la cave de la maison de Me Jacques Sallonnyer, seigneur de Faye, procureur du roi au présidial. (24 octobre.) — Sébastien Besacier, vigneron, demeurant au bourg et paroisse de Livry, et Nazaire Augendre, jardinier et journalier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Léonard Desprès, laboureur et fermier, demeurant au bourg de Marcigny, paroisse dudit Saint-Pierre : séduction et grossesse de Marie Besacier, nièce desdits Besacier et Augendre, servante dudit Léonard. (19 novembre.) — Madeleine Gié, veuve d'André Ragon, blanchisseuse, demeurant au faubourg de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Grand-Claude, son domestique : vol domestique. (27 décembre.)

B. 162. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 273 pièces papier.

1769. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean-Baptiste Brissard, soldat au régiment de Piémont, en garnison à La Charité, Jacques Melot dit Saint-Jacques, grenadier au même régiment, Jacques Rimbault, ancien soldat au régiment de Limousin : assassinat nocturne de Michel Mathé, ouvrier de Jean Tiroille, maréchal. (17 janvier.). — Le

procureur du roi contre Pierre Guillemain, laboureur, demeurant à la Guette, paroisse de Cercy-la-Tour: assassinat de Jean Pannier, habitant de Mazilles, paroisse d'Isenay, dans un bateau sur la rivière d'Aron, vis-à-vis le domaine de Martigny. (31 janvier 1768.) Sentence en appel du Parlement de Paris condamnant l'accusé aux galères à perpétuité et à la marque. (17 avril 1769.) — Le procureur du roi contre Bon Simonnin, meunier au moulin du Cri, paroisse de Biches: séduction et grossesse de Marguerite Billoué, fille mineure, servante dudit Simonnin. (12 décembre 1768.) Sentence faisant défense audit Simonnin « de récidiver, luy enjoignant d'être à l'avenir plus retenu et de s'abstenir de pareils excès envers ses servantes » et le condamnant à cent livres de dommages et intérêts. (27 février.) — Le procureur du roi contre François Barnier et Antoine Barnier frères et François Dubois, vagabonds : vols. Sentence condamnant François Barnier aux galères pour trois ans et à être flétri ; Antoine Barnier, à cause de sa jeunesse, à être enfermé dans la maison de force de Nevers pendant le même temps, et François Dubois, soupçonné en outre d'assassinats, aux galères à perpétuité. (24 janvier.) — Messire Paul-Augustin Save, chevalier, seigneur d'Ougny, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi, demeurant en son château d'Ougny, paroisse du même nom, contre Charles Dony, notaire au duché et huissier en la paroisse de Chougny : escroquerie et abus de confiance. (3 février.) — Jacques Saget, marchand de bois, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des inconnus : vols d'arbres dans les coupes. (4 mars.) — Denis Petit, manœuvre, et Claudine Cognet, sa femme, François Hubert, aussi manœuvre, et Marie Guérin, sa femme, demeurant en la paroisse de Marseilles-les-Aubigny, contre Louis Etienne, marchand, demeurant à Aubigny, ses deux fils, Nicard et Pierre Saulnier, ses domestiques : rixe. (29 décembre 1767.) Sentence condamnant Denis Petit et Claudine Cognet, sa femme, François Hubert et Marie Guérin, sa femme, à être bannis pendant trois ans de la paroisse de Marseilles-les-Aubigny. (3 août 1769.) — Le procureur du roi contre Pierre Bailleron, blatier et cabaretier, demeurant à Sancoins, Pasquet Prailleux, marchand blatier, demeurant en la ville d'Ainay-le-Châtel ; Léonard Périssat, voiturier de mine et de charbon, demeurant en la paroisse de Meillan, et François Lamisay, voiturier des mines et fourneaux de Meillan : vol d'un cheval à la foire de Limoise, le 14 septembre 1768. Sentence déchargeant Bailleron, Prailleux et Périssat de l'accusation et condamnant Lamisay aux galères pour quinze ans. (27 septembre 1769.) — Le procureur du roi contre Léonard Boudy, soldat déserteur des régiments d'Artois et de Normandie, de la paroisse de Saxi-Bourdon : vols. (5 avril.) — Le procureur du roi contre le nommé Jean dit Sans-Chagrin, domestique de Jean Gaudot, jardinier : vols domestique avec effraction. (27 avril.) — Le procureur du roi contre François Gallois, manœuvre de la paroisse de Saint-Saulge : vols. (16 mai.) Sentence condamnant l'accusé à être fustigé, la corde au cou, marqué et flétri des lettres G. A. L. et aux galères à perpétuité. (30 août.) — Le procureur du roi contre Claude Guyot, brigadier d'une brigade d'employés des gabelles, résidant à Saint-Pierre-le-Moûtier, et Denis Chalumeau, employé dans la même brigade : tapage au cabaret, refus de payement de leur dépense, excès et violences, résistances à la maréchaussée. (20 juin.) Sentence faisant défense aux accusés de récidiver, leur enjoignant « d'être à l'avenir plus modérés dans les cabarets et hôtelleries, de quelque prétexte dont ils puissent y excuser leur présence et leur ivresse et d'y payer fidellement la dépense qu'ils y feront. » (4 juillet.) — Claude et Jacques Bertin frères, laboureurs, demeurant au village de la Trouillière, paroisse de Guipy, contre Léonard Ponge, laboureur, demeurant en la même paroisse : rixe. (28 juillet.) — Le procureur du roi contre le nommé Jean dit Mandrin : vol nocturne d'un cheval à Agnon. (12 août.) — Jeanne Desarnaux, femme de Joseph Legros, serrurier, demeurant chez Jean Desarnaux, cavalier de maréchaussée, son père, contre son mari : coups et blessures. (31 août.) — Jeanne Bardot, femme de Philippe Sauvaget, tailleur d'habits, et Jean Laurent, journalier, et Anne Vallereau, sa femme, contre Lazare Rainard, garde forestier des terres et seigneurie de Vandenesse, et Gasparde Girard, sa femme, tous de la paroisse de Vandenesse : rixe. (8 septembre.) — Dame Louise-Elisabeth de Chaslay, épouse du sieur Joseph Chautard, contre son mari, demeurant à Sancoins : refus par le sieur Chautard de recevoir sa femme revenant de l'assemblée de Givardon ; menaces et injures. (19 septembre.) — Le procureur du roi contre Etienne Louveau, mégissier à Saint-Saulge : rixe ayant causé la mort d'Etienne Rabier, garçon cordonnier. (18 octobre.) — Jean Changy, fondeur forain de la paroisse de Saint-Simon en Auvergne, contre un habitant de la paroisse de Frasnay : rixe dans laquelle Antoine Augard, aussi fondeur de la même paroisse de Saint-Simon, fut tué d'un coup de bêche. (19 octobre.) — Simon Jolly, laboureur, métayer au domaine du château de Chaumigny, paroisse de Cercy-la-Tour,

maître et chef de sa communauté, et François Jolly, son frère et commun parsonnier, contre Pierre Rambault, laboureur et voiturier par terre, demeurant à Pouligny-le-Boux, paroisse de Montigny-sur-Canne: rixe. (11 novembre.)

B. 163. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 105 pièces papier.

1770. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Mathieu Defer, fermier général des terre et seigneurie de Sauvage et dépendances, contre Armand Boucher, agent des affaires du sieur de Neuchaise, demeurant audit Sauvage : insultes et provocation en duel. (19 décembre 1769.) — Emiland et Jean Rabeux père et fils, laboureurs, demeurant à Plénefas, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, contre Claudine Voilleau, ci-devant domestique chez ledit Rabeux, demeurant chez son père, laboureur à Paulque-Mignon, paroisse de Brassy : inscription en faux contre la déclaration de grossesse de ladite Claudine Voilleau. (19 janvier.) — Le procureur du roi contre Jean Vallard, habitant de Lyon : scandales publics, tentative de suicide, démence. (20 janvier.) — Pierre Belleveaux, meunier, demeurant au moulin de Cuy, paroisse de Chougny, et François Lepère, son domestique, contre François Renard, meunier au moulin de l'Etang, paroisse d'Aunay : rixe au cabaret, à la foire d'Aunay du 20 janvier. (30 janvier.) — René Charnay, fermier, et Antoine-Joseph Hutin, huissier au Châtelet de Paris, demeurant à Lurcy-Lévy, contre Jean Baulmier fils, laboureur, demeurant au même lieu : rixe. (31 mars.) — Le procureur du roi contre Antoine Mulot, fils de François Mulot, manœuvre, demeurant au village de Chaneau, paroisse de Fléty : homicide par imprudence de Philiberte Chevret, au moulin de Fléty. (19 avril.) — Etiennette Beauvillain, fille mineure de Léonard Beauvillain, manœuvre de la paroisse de Montigny-sur-Canne, servante de messire Louis Balivet, prêtre, curé dudit Montigny, contre ledit sieur Balivet : séduction et grossesse. (6 mai.) — Me Antoine Houdaille, notaire royal, résidant à Montsauche, contre Etienne Maratrat, laboureur, résidant à Planchez : rixe. (25 juillet.) — Me Claude-Jean-Baptiste-Berger de Chamilly, fils mineur de Me Claude-Etienne Berger de Chamilly, avocat en Parlement, seigneur d'Azy-le-Vif, contre Michel Joullet, surnommé la Petite, garçon domestique au moulin de Vauvril, paroisse de Toury-en-Séjour : rixe sur le grand chemin dudit Toury à Azy-le-Vif. (10 août.) — Le procureur du roi contre Charles Guillier de Mont, lieutenant général au bailliage et duché de Nivernais : homicide par imprudence à la chasse de Pierre-Étienne Guillier, âgé de dix-huit ans, frère cadet dudit Charles. (22 août.) Lettres de grâce. (Septembre.) — Le procureur du roi contre Jean-Marie Vaudelin, fils de Philippe Vaudelin. marchand-fermier de la terre et seigneurie de Ternant, et Jean-Marie Duboscq, fils de François Duboscq, demeurant en la paroisse de Perrecy-en-Bourgogne, commis aux forges et fourneaux dudit lieu : coups et excès contre Jean Barreau, neveu du curé d'Hiry. (23 août.) — Eienne Moreau, vigneron, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry, et Gilbert Moreau, son fils, contre Antoine Mouty, fils de Jean Mouty, vigneron au même lieu : rixe. (7 septembre.) — Jeanne Irodet, veuve en dernières noces de Jean Chatin, vivant journalier, demeurant au village de Moiry, paroisse de Saint-Parize-le Châtel, contre Jean Bleuzat, cabaretier au bourg de Magny et son domestique : blessures par imprudence. (25 septembre.) — Me Joseph Perronny, procureur au présidial, contre le sieur Meure dit des Rigneaux, commissaire de police en la même ville : insultes, menaces, provocations. (5 octobre.) — Jean Pailloux, domestique chez Etienne Eraud, laboureur en la paroisse de Cours-sous-Magny, contre Jacques Bourg, aussi domestique dudit Etienne Eraud : rixe. (29 novembre.)

B. 164. (Liasse.) — 60 pièces papier

1771. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Jean Blouzat, cabaretier, demeurant au bourg de Magny, et Marie Gardeau, sa femme, Marin Légaré dit Marin, cabaretier au même lieu : injures. (6 février.) — Le procureur du roi contre Marguerite Monot, femme de Claude Chicotot, Didier Chicotot, son fils, Marguerite-Thérèse Chicotot et Jeanne Chicotot, ses filles, et Etienne Martinet, son gendre, vagabonds : vol du tronc de l'église de Saint-Martin-de-la-Mer, près Lyernais. (19 février.) — Anne Bourgeois, domestique, contre messire Louis Gauché, curé de Préporché : injures publiques à l'église. (24 avril.) — Le procureur du roi contre des inconnus : vols. (24 avril.) — Le procureur du roi contre Sébastien Collas, manœuvre, demeurant en la paroisse d'Azy-le-vif : vols. (31 mai.) — Denis Bonnet, vigneron, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry, contre Philippe Preslier, vigneron, demeurant au village du Bas-de-Riousse, même paroisse : enlèvement nocturne du foin d'un pré. (9 juillet.) — Pierre Besson, menuisier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des

inconnus : vol avec effraction. (19 juillet.) — Eustache Blondeau, notaire royal et contrôleur des actes, demeurant à Prémery, contre Edme Jolly, son métayer au domaine de Cerveron : injures. (5 août.) — Pierre Beaufils, postillon, demeurant au faubourg de Nevers de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Honoré Reverdon, sa femme, contre Jean-Baptiste Brezault, boulanger en la même ville, et sa femme : rixe. (1er novembre.)

B. 165. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 263 pièces papier.

1772. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean Roquet, tailleur d'habits, demeurant à la paroisse de Fours-Maisons-en-Longues-Salles : vol. (13 janvier.) Sentence condamnant l'accusé à un bannissement de six ans du ressort du présidial. (5 août.) — Le procureur du roi contre Marie Louau, fille de Denis Louau, fendeur, servante de Perrette Commot, veuve d'Etienne Dubresson, demeurant à Luzy : vol domestique. (30 janvier.) Sentence condamnant l'accusée à être pendue. (7 août.) — Le procureur du roi contre François Duclos, boulanger, natif du pays d'Auvergne : vol de chevaux. (30 janvier.) Ordonnance d'élargissement. (15 février.) — Laurent Minot, fendeur de bois en gros et en menu, demeurant au lieu de Boisfort, paroisse de Limanton, contre Guillaume Piron, marchand-fermier, demeurant à Passy, paroisse de Brinay : rixe. (14 février.) — Le premier avocat du roi contre Jacques Potin dit Charolais, domestique d'André Duplessis, laboureur en la paroisse de Reugny : vol domestique. (11 septembre 1771.) Sentence en appel du conseil supérieur de Clermont-Ferrand, condamnant l'accusé aux galères à perpétuité. (17 mai.) — Jean Cudel, capitaine au régiment provincial d'Autun, contre des inconnus : vol à l'auberge du Cheval-Blanc de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (21 février.) — François Doy, domestique de Pierre Simon, vigneron, demeurant à la Chaume-Glaud, paroisse de Livry, contre Gilbert Glaud, vigneron, demeurant à Riousse, même paroisse : rixe. (27 février.) — Le procureur du roi contre Antoinette Darquin, servante de Me Ruby, procureur au présidial : vol domestique. (17 mars.) Sentence condamnant l'accusée à être pendue en effigie. (27 juin.) — Gabriel Joulier, manœuvre de la paroisse de Lurcy-Lévy, contre Jean Parant, marchand, demeurant en la paroisse de Valligny-le-Monial : arrestation arbitraire, violences. (19 mars.) — Le procureur du roi contre Gabrielle Blondeau, de la paroisse de Thianges, servante de Symphorien Frachet, manœuvre au bourg d'Anlezy : infanticide. (23 mars.) Sentence d'acquittement. (17 décembre.) — Le procureur du roi contre Jeanne Preslier, fille de feu Preslier, manœuvre, et Marie Chaumereux, fille de feu Pierre Chaumereux, mendiantes, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : vol. (29 mars.) — Me Chrétien-Marie Cuinier, prêtre, vicaire de la paroisse de Ternant, y demeurant, contre Me Lambert, chanoine de la collégiale dudit Ternant : injures et voies de fait. (7 avril.) — Jean Bourgillon, ancien officier d'infanterie, demeurant en la ville de Pouilly, contre Philippe Lebrun, marchand épicier, et Etienne Augier, boulanger et aubergiste, demeurant en la même ville : rixe. (25 avril.) — Me Guillaume Poullet, prêtre, curé d'Azy-le-Vif, contre Jean Chéru, propriétaire aux Bruyères-Radon : calomnies. (5 mai.) — Marguerite Belot, femme de Jean Chéru, propriétaire aux Bruyères-Radon, paroisse de Luthenay, contre Me Guillaume Poullet, prêtre, curé d'Azy-le-Vif : tentative de séduction. (13 mai.) — Le procureur du roi contre Jean Pinon dit Cordaille, garde forestier, demeurant à Montbouchot, paroisse de Saint-Andelain, Françoise Ramier, sa femme, et Alexis Pinon, leur fils : vols, arrestation sur le grand chemin de demoiselle Marguerite Leblanc, fille de Me Nicolas Leblanc, bourgeois, demeurant à Pouilly, par ledit Alexis Pinon ; coup de fusil tiré par Jean Pinon à la femme Guillereau et coup de canon de fusil à Marie Mauvielle, rixe entre Françoise Ramier et la femme Morlat. (16 mai.) Sentence condamnant Alexis Pinon à être battu de verges par l'exécuteur de la haute justice et flétri d'un fer chaud marqué de la lettre V et banni pour six ans du ressort du présidial ; Jean Pinon aux galères pour trois ans, après avoir été flétri d'un fer chaud marqué des lettres G. A. L., et faisant défense à Françoise Ramier de récidiver ses violences. (18 août.) — Nannette Rosellon, fille majeure, demeurant à Nevers, contre deux inconnus : violences et vol. (7 juin.) — Le procureur du roi contre Jean Paillard, maréchal, et François Fréjaut, son beau-fils : vols de chevaux à la foire de Baugy. (11 juin.) Sentence condamnant Paillard à servir le roi sur les galères pendant neuf ans, après avoir été flétri d'un fer chaud marqué des lettres G. A. L. sur la place publique de Saint-Pierre-le-Moûtier, et bannissant ledit Fréjaut pour trois ans du ressort du présidial. (28 août.) — Me Sulpice Longbois, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Sulpice-le-Châtel, contre Me Claude Languimier, notaire royal et lieutenant des justices de Saint-Sulpice, Ourouër, Montigny

et Saint-Firmin, demeurant audit Saint-Sulpice : insultes et violences à l'occasion de la levée de la dîme. (8 août.) — Le procureur du roi contre Nicolas Chaillou de Minerotte, fils de Me Claude Chaillou, juge de Sainpuits, marchand de bois et maître de forges, demeurant aux Barres, paroisse dudit Sainpuits, et de demoiselle Marie-Anne Mounier : homicide par imprudence au lieu de Chaume, paroisse de Châteauneuf-val-de-Bargis, de François-Grégoire Chaillou, frère dudit Nicolas. (13 août.) Sentence d'entérinement de lettres de rémission. (26 novembre.) — Lazare Provot, maître menuisier, demeurant en la paroisse de Milay, contre Jean Durand, manœuvre, demeurant à Saint-Jean-des-Cœurtis, paroisse de Chiddes, et Jeanne Alexandre, sa femme : rixe. (18 août.) — Jeanne Girard, femme de François Thomas, laboureur, demeurant en la paroisse de Cours-sous-Magny, contre Marguerite Dubois, femme de René Simon, manœuvre au même lieu : rixe. (27 août.) — Anne-Marguerite Lanoze, femme de Hubert-Bernard de Presle, ancien procureur au Parlement et bourgeois de Paris, demeurant à Cuffy, contre Marie Thibault, son ancienne domestique : injures et rixe. (24 septembre.) — Le procureur du roi contre Joseph Landard, marchand, demeurant à Saint-Révérien : mauvais traitements et tentative de viol contre Anne Matry. (3 novembre.) — François Rigault, manœuvre, demeurant au village de Dhéré, paroisse de Langeron, contre François Claviaux, laboureur au domaine des Religieuses : coups de fourche. (26 décembre.)

B. 166. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 289 pièces papier.

1773. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le premier avocat du roi au présidial contre Nicolas La Chasseigne dit Dor et Thomas Lopart, fossoyeurs du cimetière de l'église Saint-Martin de Clamecy : manque de soin dans la confection des fosses, exhumations des morts, vols des planches des cercueils. (5 janvier.) Sentence défendant à La Chasseigne de récidiver, lui interdisant les fonctions de fossoyeur et le condamnant à trois livres d'amende. (4 février.) — Le sieur Antoine Sailly, bourgeois de Paris, y demeurant, et dame Marie Millard, sa femme, contre Noël Morisot, ci-devant domestique de feu Nicolas Millard, marchand, demeurant à Asnan, et autres : détournements d'objets mobiliers de la succession dudit feu Nicolas Millard, frère de ladite Marie, qui était son unique héritière. (8 janvier.) — La maréchaussée de Château-Chinon contre Antoine Michot, marchand de bêtes aumailles, demeurant au village de Villers-le-Bry, paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret : port d'armes, menaces et violences. (19 janvier.) Sentence enjoignant à l'accusé d'être plus modéré à l'avenir, lui faisant défense de porter des armes et ordonnant son élargissement. (27 avril.) — Le procureur du roi contre Jacques Dorat, mendiant et vagabond : vol de bœufs pendant la nuit dans un pré dans la paroisse de Lamenay. (22 janvier.) Sentence condamnant Dorat à être battu de verges dans les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétri d'un fer chaud marqué de la lettre V sur l'épaule droite et banni pour six ans du ressort du présidial. (5 février.) — Messire Philippe Michel de Châteauneuf, prêtre, chanoine et chevecier de l'église collégiale de Saint-Martin de Léré, contre les chanoines de la même église : violences à l'église. (28 janvier.) — Les chanoines de Léré contre le sieur Philippe Michel de Châteauneuf, chevecier de ladite église : bruits calomnieux. (27 janvier.) — Le procureur du roi contre des inconnus : vol d'un tapis d'autel à l'église d'Arleuf. (22 mars.) — Le procureur du roi contre Henri Prieur dit Paul Aluchon, Pierre Prieur dit le Rouge, journaliers, Jeanne Monceau, femme de Pierre Lhoste, blanchisseur, Jean Berger, tisserand, et Jean Bertomier dit Gros-Pateau, journalier, tous de Saint-Saulge : vols. (12 mars.) Sentence condamnant les deux Prieur et Jeanne Monceau à être battus de verges par l'exécuteur de la haute justice et bannis pour trois ans du ressort du présidial. (2 avril.) — Le procureur du roi contre Marie-Nicolas Michel, valet du bourreau de Clermont-Ferrand : rixe sur la grande route de Saint-Pierre à Moulins-en-Bourbonnais entre ledit Michel et le nommé Catiau. (27 mars.) Sentence d'élargissement. (30 mars.) — Le procureur du roi contre Toussaint Villeneau, marchand forain, de la paroisse de Saligny-en-Bourbonnais : vol d'une jument en la paroisse de Jaugenay. (31 mars.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (31 mars.) — Jean Laurent, marchand, « demeurant cy-devant en la paroisse de Sauzay et actuellement réfugié en celle de Pouligny, chez Philibert Laurent, son frère, cabaretier et maréchal-ferrant », contre Nicolas Ferrand, fils de Jean Ferrand, propriétaire foncier, demeurant en ladite paroisse de Sauzay : menaces de coups de bâton. (1er avril.) — Le procureur du roi contre Jean Vaillot, sabotier, demeurant à Montambert : homicide de François Devel, marchand, demeurant aux Arreaux, trouvé par ledit Vaillot couché avec sa femme. (2 avril.) — Hubert Bernard de Prêle, ancien procureur au Parlement de Paris, bourgeois de

Paris, y demeurant, contre le sieur Thomas Jourde, homme d'affaires du sieur Gascoing de Villecourt: menaces de coups de fusil au sieur Bernard et à sa femme. (6 avril.) — Le procureur du roi contre Jean-Baptiste Compte, pionnier de la paroisse de Domerat, en Auvergne, diocèse de Saint-Flour: vol d'une jument au domaine de Beaumont, paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier. (11 avril.) Sentence condamnant l'accusé aux galères pour trois ans. (23 décembre.) — Le procureur du roi contre Jean Pourneau dit Grosjean, journalier, Pierre Guériau, domestique, Jean Siret, cribleur, demeurant en la paroisse de Luthenay, Philippe Martin dit Rouanat, journalier de la paroisse de Villapourçon, et autres: enlèvement violent de blé au port de Fleury. (26 avril.) Sentence déclarant Jean Guériau et Jean Pourneau dit Grosjean complices de l'enlèvement de blé et les condamnant à un bannissement de six ans du ressort du présidial; déclarant Philippe Martin dit Rouanat et Jean Siret complices de l'attroupement seulement et les condamnant à un bannissement de trois ans. (27 avril.) — Le procureur du roi contre Antoine Malochet, valet du sieur de Vaureix, du bourg de la Chappelaude: rixe dans laquelle François Pinard, dudit bourg, fut tué d'un coup de bâton. (8 mai.) — Le procureur du roi contre Thomas Rebillard, milicien de la ville de Moulins: vol de jument dans un domaine à Nave. (6 juin.) — Philippe Soumier, vigueron, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry, contre des inconnus: comblement de fossés et arrachage de haies dans les héritages dont Soumier était le fermier judiciaire. (7 juin.) — Gilbert Beteau, vigneron, demeurant au faubourg de Moulins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Louis Tixerand, vigneron, demeurant à Buy, paroisse de Saint-Babyle de la même ville: rixe au cabaret. (21 juin.) — Etienne Roussel, marchand fermier, demeurant au village de l'Aubois, paroisse de Neuvy-le-Barrois, et Marie-Elisabeth Morel, sa femme, contre Louis Regnauldin, marchand, fermier du château d'Apremont: coups de bâton et de pied à Marie Raveau, servante desdits époux Roussel, menaces contre la dame Roussel. (22 juin.) — Le procureur du roi contre des inconnus: vols sur la grande route de Nevers à Moulins, aux dépens de messire Guillaume-Marie-François Alloury, prêtre, chanoine de Nevers, et Pierre-Edme Amyot, chevalier, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa Chambre des comptes, demeurant à Paris, rue et chaussée des Minimes. (18 septembre.) — Jeanne Boizeau, femme du sieur Jacques Faye de Rosière, bourgeois, demeurant à Decize, contre Jean Barthélemy, marchand audit Decize: fracture de la porte d'une chambre dans une maison que ledit Barthélemy avait louée audit Jacques Faye, injures à ladite Jeanne Boizeau. (23 décembre.)

B. 167. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 435 pièces papier.

1774. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Charlotte Laveau, fille, demeurant en la paroisse de Chevenon: abandon d'un enfant nouveau-né laissé nu sur le chemin public. (30 décembre 1773.) — Le procureur du roi contre Pierre Martin, natif de Saint-Pons, en Auvergne: vols d'effets au préjudice de Gilbert Garault, voiturier en faïence, demeurant à Nevers, paroisse de Saint-Martin. (6 janvier.) Sentence condamnant l'accusé à être battu et fustigé de verges par l'exécuteur de la haute justice dans les carrefours de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, flétri d'un fer chaud, marqué de la lettre V sur l'épaule droite, et banni pour trois ans du ressort du présidial. (22 février.) — Le procureur du roi contre Anne Martin, veuve de Pierre Château, vigneron demeurant au village d'Eugne, paroisse de Chaulgnes, Jeanne Martin, femme de Jean Ternan, vigneron demeurant en la paroisse de Parigny-les-Vaux, Anne Raffatin, sage-femme, femme de François-Robert Landurault, concierge du palais de Nevers, et ledit Landurault, et Anne Remond, femme de François Poinat, demeurant à Nevers: supposition d'un enfant posthume pour ladite Anne Martin avec la complicité de Jeanne Martin, sa sœur, Anne Rémond et de Anne Raffatin. (11 janvier.) Sentence déclarant « laditte Anne Martin atteinte et convincue de supposition de part, pour réparation de quoi la condamnons à faire amende honorable la corde au col, ayant écriteau devant et derrière, où seront inscrits ces mots: FEMME CONVINCUE DE SUPPOSITION DE PART, tenante en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, l'audiance tenante, et là, étant à genoux, dire et déclarer à haulte et intelligible voye que méchamment et comme malavisée elle s'est supposée encinte d'un enfant posthume de feu sondit mary, a pris l'enfant mâle dont ladite Anne Rémond est accouchée le 11 novembre dernier et l'a fait baptiser en l'église de Saint-Arigle de la ville de Nevers, comme enfant d'elle et de sondit feu mary, et ce, dans la vue de se maintenir en la jouissance des biens d'iceluy et en fraude de ses héritiers, dont elle se repent et en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice », la bannissant pour cinq ans du ressort du présidial; con-

damnant ladite Anne Rémond à faire une amende honorable semblable avec un écriteau portant : FEMME CONVAINCUE DE SUPPRESSION DE PART et à un bannissement de cinq ans du ressort du présidial ; Anne Raffatin à faire amende honorable avec un écriteau portant : SAGE-FEMME PRÉVARICATRICE, et à un bannissement de cinq ans du ressort; et Jeanne Martin à assister auxdites amendes honorables, et renvoyant provisoirement ledit Landurault (30 avril.) — Le procureur du roi contre Dominique Rabeux, laboureur, demeurant en la paroisse de Chaumard : faux et vols. (12 janvier.) Sentence de condamnation aux galères pour six ans. (6 août.) — Le procureur du roi contre Sébastien Videau, « commerçant sur les chevaux », demeurant à Paris, rue Beauregard, paroisse Bonne-Nouvelle : vol de quatre vaches en Auvergne. (23 janvier.) — Antoine Fontaine, marchand de bois pour la provision de Paris, demeurant à Aunay, contre Philippe Desjours, marchand de chevaux et de bestiaux, demeurant au Grand-Verrier, à deux lieues d'Autun : vol de chevaux. (10 février.) — Le procureur du roi contre Gilbert Guyot, marchand cabaretier, demeurant en la paroisse de Saint-Privé-les-Decize, et Antoine Bazolle, journalier, demeurant aux Bruères-Sebauld, paroisse de Dornes : vol de chevaux. (16 février.) Sentence condamnant Guyot et Bazolle aux galères pour neuf ans. (30 juin.) — Le procureur du roi contre Laurent Ducrot, charpentier, demeurant à Moussy : rixe au cabaret contre Martin Simon, menaces de coups de couteau, coup de fusil tiré dans la porte de la maison dudit Simon, vol d'une bride de cheval. (16 février.) Sentence de bannissement pour cinq ans du ressort du présidial. (7 juin.) — Le procureur du roi contre Jacques Midan, domestique de François Frébault, marchand fermier, demeurant à Montigny-aux-Amognes : vols d'effets. (16 février.) Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. (31 mai.) — Le procureur du roi contre Pierre Routy, laboureur demeurant au Gravier : mauvais traitements ayant causé la mort de Radegonde Bernadat, femme dudit Routy. (17 février.) Sentence faisant défense à l'accusé de « récidiver et d'user de pareilles voyes. » (26 avril.) — Le procureur du roi contre François Guillot, marchand taillandier, demeurant à Château-Chinon, et Jeanne Léger, sa femme : abandon d'un enfant nouveau-né. (17 février.) Sentence d'élargissement. (8 mars.) — Le procureur du roi contre Luc Labur, cardeur et petit marchand de la ville de Nevers : vol nocturne de marchandises sur des voitures dans la cour de l'auberge de Saint-Imbert. (18 février.) — Le procureur du roi contre Claude Thevenin, surnommé Marquis dit Patrat, manœuvre de la paroisse de Sardy; Jean Thevenin, son père, et Claude Louap dit Gobiot, laboureur en la même paroisse : vol de blé au préjudice du curé de Sardy, bestialité. (28 février.) Sentence du conseil supérieur de Clermont condamnant Louap aux galères à perpétuité. (21 mai.) — Le procureur du roi contre des inconnus : vol avec effraction dans les deux églises de Saint-Romain et Saint-Genest de Lucenay-les-Aix. (28 février.) — Georges Guenet, compagnon de rivière conduisant des sels pour la province d'Auvergne, demeurant à Montlouis, province de Touraine, contre Jean et Jacques Piquault, aussi compagnons de rivière, demeurant à Amboise, même province : rixe dans un cabaret de Saint-Pierre-le-Moûtier. (21 mars.) — Edmond Ducaroy, couvreur et plâtrier, demeurant en la ville de Decize, contre Antoine Desmoulins, aussi couvreur et plâtrier audit Decize : rixe sur le grand chemin au sortir d'un cabaret de La Machine. (13 avril.) — Charles Prugneau, laboureur, demeurant au domaine du Bout-du-Pont, dépendant de la terre de La Guerche, contre Edme Jullien, fils du fermier de ladite terre : rixe sur la voie publique. (27 avril.) — Jean Boulié, domestique du sieur Nicolas Nicolas, entrepreneur des ouvrages du roi, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Thouzet, journalier, et Thomas Gillet, laboureur au domaine de l'Ouche-Billat, paroisse de Chantenay : rixe. (3 mai.) — Marie-Anne Blouzat, fille mineure de Jean Blouzat, et Marie Gardon, boulanger et aubergiste au bourg de Magny, contre la femme de Jean Blond, maçon, demeurant au même lieu : injures et coups de canne. (4 mai.) — Le procureur du roi contre les deux filles de feu Joseph Lemaistre, tisserand à Moulins-Engilbert : accouchement clandestin et infanticide. (4 juin.) — Me Jacques-Henry Vyau, seigneur de Beaudreuille, Buy, Verrière, Bourg et autres lieux, conseiller du roi, son premier président, lieutenant-général au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dom Abel de Lespinasse, prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier, et François de Lespinasse, ancien dragon, bourgeois de la même ville, associé du nommé Jean Chasseigne, marchand d'allumettes, son beau-père, et autres : enlèvement des dîmes dans la dîmerie de Verrières, appartenant audit Vyau. (7 juin.) — Le procureur du roi contre René Charron, Jean Charton et le nommé Fricot, de Vielmanay : rixe. (25 juin.) — Le procureur du roi contre Henry Cormier, domestique de Léonard Joyeux dit Perrette, demeurant à Villapourçon : rixe dans laquelle Jean

Gauthé, tailleur d'habits, fut tué d'un coup de « dard » par ledit Cormier. (9 juillet.) — Me François Morlé, notaire royal et procureur fiscal des justices, terres et seigneuries de Guérigny, Villemenant, Frasnay-les-Chanoines, Ouvrault, Richerand, Verille, Gondelain, Demeure, Marcy, la Motte-d'Ourouër, la Douée et autres lieux, demeurant audit lieu de Guérigny, contre Michel Minault dit Saintonge, cabaretier et boucher en la paroisse de Guérigny, et Thérèse Moinet, sa femme : injures. (3 août.) — Le procureur du roi contre Jean Delavault, journalier, demeurant en la paroisse de Cours-sous-Magny : vol nocturne avec effraction au domaine Soultrait, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel. (12 août.) — Le procureur du roi contre Pierre Aubouard et Pierre Chartier, huissiers royaux : arrestation dans l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers du nommé Pierre Lagarenne, ouvrier ébéniste. (20 août.) Sentence défendant auxdits huissiers de récidiver et condamnant Aubouard à dix livres et Chartier à cinq livres d'amende. (25 novembre.) — Le procureur du roi contre des habitants de Sancoins et des lieux voisins qui, « depuis quelque temps..... s'arment de fusil, cognée, couteau, goyard, faux, pieu et autres armes offensives et deffensives, et vont attendre à trois quarts de lieu de la ville de Cencoins (*sic*) à la tête d'un bois les voitures de bled qui sortent des marchés, les arrêtent, coupent les voitures, percent les sacs, battent les voituriers, les bœufs et forcent les conducteurs à rétrograder et se rendent maîtres du bled. » (31 août.) — Jacques Barrié, maître pionnier et entrepreneur d'ouvrages, demeurant en la paroisse d'Apremont, contre Jean Bernardat, laboureur et cabaretier, demeurant en la paroisse de Neuvy-le-Barrois, et Gabrielle Renaudin, sa femme, et Louis-François Mouchetoux, maître chirurgien, demeurant en la paroisse de Mornay : rixe. (1er octobre.) — Jacques Bourdrier, demeurant au faubourg de Moulins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Cottinot, maître charpentier en la même ville : rixe au bourg de Riousse. (11 octobre.) — Messire Pierre-Constantin le Vicomte, comte de Blangy, seigneur de Villers-Bocage et autres lieux, baron de Lormes à la part de Chalon, maréchal des camps et armées du roi, demeurant ordinairement à Paris, en son hôtel, rue Saint-Marc, paroisse Saint-Eustache, contre des habitants de Lormes, qui avaient brisé la petite porte de la basse-cour du château de Lormes, par où on va dudit château au four banal de ladite ville, ledit seigneur de Blangy ayant fait mettre des portes aux quatre entrées dudit château pour tenir fermées les cour et basse-cour dudit château. (20 octobre.)

B. 168. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1775. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Pierre Michel, marchand charpentier, demeurant en la ville de Decize, paroisse de Saint-Aré, contre Jacques Conquis, marchand, demeurant en la paroisse de Châtillon-en-Bazois : rébellion. (24 mars.) — Louis Vallet, laboureur, demeurant au village de Précy, paroisse de Livry, contre Joubin fils, de Chambon, même paroisse : rixe. (10 juin.) — Etienne Maupulant, chapelier, demeurant à La Charité, et Anne Charpentier, sa femme, contre Louis Bedeau, maître tailleur en la même ville, et Marie Reboulot, sa femme : rixe à la foire de La Charité. (13 septembre.)

B. 169. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 48 pièces papier.

1776. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Antoine Belin, agent des affaires de Me Bernard de Presle, demeurant audit Presle, paroisse de Cuffy, contre François Archambault, juge de Cuffy : injures à l'église de Cuffy le dimanche des Rameaux, à l'occasion de la distribution du pain bénit. (17 avril.) — Marie-Jeanne Roblin, fille mineure de Silvain Roblin, chirurgien-juré et régisseur de la terre de Richerand, demeurant à Chaulgnes, contre le sieur Faulon, curé de Chaulgnes : injures; le sieur Faulon aurait dit à Jeanne Roblin : « Mordieu ! vous allez dans le chœur en casaquin, vous avez l'air d'une comédienne; la première fois que vous et votre mère y viendrez, je vous ferai sortir. » (19 avril.) — Marie-Catherine de Chalais, veuve en dernières noces de messire Maurice-Marie de Molin, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Charles-Joseph de Louche, son fils, aussi écuyer, demeurant à Sancoins, contre le sieur Casset, huissier au même lieu : injures sur la place publique de Sancoins, rixe. (14 juillet.) — Le sieur Pierre-Florimond Caffard de Long, marchand, fermier de la seigneurie de Champallement et fermier des grosses dîmes des religieux du prieuré de Saint-Révérien, contre Me Simon Pinault, curé de la paroisse de Neuilly : enlèvement par le sieur Pinault de dîmes situées en la paroisse de Neuilly et appartenant à la seigneurie de Champallement. (30 juillet.) — Pierre Beauvais, fils mineur de François Beauvais, louager, demeurant en la paroisse de Cuffy, contre François Gadet, laboureur-métayer,

demeurant au domaine de Saint-Page, paroisse de Gimouille : coups de bâton. (2 août.) — Paul Tince, marchand boucher et voiturier par terre, demeurant au village du Guettin, paroisse de Cuffy, contre Gilbert Boutron, voiturier par eau, demeurant au Bec-d'Allier, et le nommé Blot, marchand boucher à Appremont : rixe au retour de la foire d'Apremont. (19 août.) — Me Guillaume Portefaix de Brugière, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Clamecy et maire de ladite ville, contre le sieur Marc Porcher de Villeron, capitaine des chasses de Mgr le prince de Condé, demeurant audit Clamecy : injures. (2 septembre.) — Me Hubert-Bernard de Presle, bourgeois de Paris, ancien procureur au Parlement de ladite ville, grand messager de l'Université de Paris, commensal de la maison du roi, demeurant ordinairement à Paris, contre des habitants de Neuvy-le-Barrois : incendie dans la haie d'un champ. (19 novembre.)

B. 170. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1777. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Blaise Dury, domestique, demeurant à Presle, paroisse de Cuffy, contre Claude Bridet, laboureur audit lieu : rixe au cabaret. (12 juin.) — Gabriel Démenois, garçon charpentier de la paroisse de Mallevalle-en-Marche, travaillant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Méry : rixe. (25 juin.) — Le procureur du roi contre Philippe Boussard, marchand, demeurant à Saint-Martin-du-Puy : homicide d'un coup de hache de Jean Morizot, domestique dudit Boussard. (18 novembre.)

B. 171. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 351 pièces papier.

1778. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre François Gauvain, laboureur, demeurant au village de Cours, paroisse de Savigny, et Louis Gauvain, son frère : supposition de personne dans une transaction devant notaire, pour laquelle François Gauvain avait fait passer son frère pour une autre personne. (3 janvier.) — Hubert Bernard de Presle, officier commensal de la maison du roi, demeurant à Presle, paroisse de Cuffy, contre Claude Paupert, huissier royal à Nevers : injures. (4 janvier.) — Le procureur du roi contre François Gallet, vigneron à Devay, Marie Girard, veuve François Gallet, et autres : vols. (7 janvier.) — Le procureur du roi contre Me Paul Simien, prêtre, curé de Parigny-les-Vaux : refus de communion à Françoise Robillat, femme d'Etienne Bertrand, et à d'autres de ses paroissiens. (22 janvier.) — Le procureur du roi contre Me Michel Mignot du Mont, notaire en la ville de Moulins : dessaisissement d'actes et expéditions de minutes. (4 février.) Pièces à l'appui : Constitution de rente du 7 février 1619 par noble Hugues Semyn, avocat en la sénéchaussée et siége présidial de Bourbonnais, demeurant à Moulins, et honnête femme dame Geoffroise Gaulmin, veuve de noble André Semyn, sa mère, au profit de noble Gilbert Semyn, demeurant en la paroisse de Saint-Sornin, leur fils et frère. Autre constitution par Jean Pallierne, sieur de Mimorin, et Hugues Semyn, sieur de Chastelut, habitant de la ville de Moulins, prenant en main pour dame Geoffroise Gaulmin, sa mère, veuve de noble André Semyn, vivant sieur de Chastelut et des Fontaines, et pour noble Jean Gaulmin, conseiller du roi, controleur général du Taillon en la généralité de Moulins, d'une rente au profit de Me Jean Durie, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Moulins. Sentence faisant défense au sieur Mignot de récidiver. (16 mars.) — Le procureur du roi contre Hubert Dagonneau, laboureur au domaine de Chaillant, et Guittard, valet de ferme au domaine de Germenay, paroisse de Poiseux : rixe dans laquelle Guittard donna un coup de couteau dans le ventre au nommé Borlet et Dagonneau un coup de pierre sur la tête de Léonard Prast. (30 mars.) — Le procureur du roi contre François Linard, domestique du sieur Perrot, procureur au présidial, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : vols domestiques. (13 avril.) Sentence de condamnation aux galères pour neuf ans. (12 mai.) — André-Antoine Foucaut, limonadier et billardier, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, et Françoise Paumier, sa femme, contre Jeanne Gagnepain, servante du sieur Aignan Douard, ci-devant aussi limonadier et billardier en la même ville : rixe dans laquelle ladite Gagnepain donna sur la tête de ladite Paumier plusieurs coups du talon de sa pantoufle. (13 avril.) — Le procureur du roi contre Claude Colas dit Thierry, couvreur à Saint-Saulge, Pierre Prévost, marchand, du village de Sermantré, paroisse de Montapas, et Antoine Pioux, praticien, demeurant au village de Roche, paroisse d'Achun : vols. (6 mai.) Sentence condamnant Claude Colas aux galères pour neuf ans et acquittant les deux autres accusés. (4 août.) — Jean Alliot, marchand de vin, demeurant à Roussillon, contre le sieur Goguelat, de Lorient, dit Dodu : injures et coups de fouet donnés par Goguelat à Alliot sur la grande route d'Autun à Château-Chinon, près de l'entrée des faubourgs de cette dernière ville. (21 mai.) — Léonard Bataille, cabaretier, demeurant à Saint-Antoine, pa-

roisse de Challuy, contre Deville père, cabaretier à Magny, sa femme et son fils : coups. (30 mai.) — Le procureur du roi contre Guillaume Guymard, marchand cabaretier à Saint-Pierre-le-Moûtier, Jacques Boissier, maréchal-ferrant, demeurant au faubourg de Moulins de la même ville, Marie Blot, femme de Jean Cotinot dit Champlay, charpentier en la même ville : vol et recel de vin. (3 juin.) — Jacques-Olivier Riffé, procureur au bailliage et pairie de Nevers, demeurant à Nevers, contre Paul Pinette. demeurant à Marzy : comblement de fossés et arrachage de haies. (13 juin.) — Madeleine Bertin, veuve de Pierre Durand, vivant marchand, demeurand au Chaillou. paroisse de Saincy-Fertrève, contre Claude, Jacques et Pierre Perruchot, frères : enlèvement du foin d'un pré appartenant à la veuve Durand, violences. (16 juillet.) — Le procureur du roi contre Gabriel Thuret, tuilier chez Henri Lacroix, demeurand en la paroisse de Molinard : vol. (7 octobre.) — Le procureur du roi contre Marc Grué, couvreur, de la paroisse d'Herry-en-Berry : vol de bœufs à Germigny. (4 novembre.) Sentence de condamnation aux galères pour neuf ans. (9 novembre.)

B. 172. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1779. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Pierre Rousseau, cabaretier, demeurant au bourg de Magny, contre Antoine Sellier, domestique aux Marots, François Rigaud, domestique chez le sieur Suif, Lacour, aubergiste au Dauphin, dudit bourg de Magny, et Pierre Métière, laboureur en ladite paroisse : rixe. (2 janvier.) — Jean-Baptiste et Claude Soudet de La Ronce, fils de Claude-François Soudet, bourgeois, demeurant à La Charité, contre les sieurs Alexis Longchamp, Claude-Antoine Pastault et Pierre Lhuillier, commis aux aides à la résidence de la même ville: rixe. (26 mars.) — Léonard Pasquelin, laboureur, de la paroisse d'Augy-sur-Aubois, et Gilberte Segnot, sa femme, contre François Pastat, laboureur en la même paroisse: coups de poing et de pied à ladite Gilberte Segnot. (8 avril.) — Jean et Jean Perret père et fils, manœuvres, demeurant en la paroisse de Saint-Seine, contre François Néant dit Mandrin, soldat provincial, demeurant à Ternant, Nazaire Dhiry, maréchal, Pierre Lhopital, cabaretier, et Benoît Laurent, manœuvre, demeurant en la paroisse de Saint-Seine: destruction de la ramée que lesdits Perret avaient faite le jour de l'Assomption, pour l'apport de Ternant, dans la basse-cour du château dudit lieu; rixe. (18 juin.) — Gilbert Maillot, domestique de Pierre Pomery, voiturier par terre, demeurant à Saint-Parize-en-Viry, contre Claude Maillet, voiturier, demeurant au Cros-Maçon, paroisse de Neuville-les-Decize : rixe au sortir du cabaret. (27 août.) — Claude Chenu et Jeanne Asselin, sa femme, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Guillaume Champroux, boulanger en la même ville, et Marie Guillaumot, sa femme: injures et menaces. (6 décembre.)

B. 173. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 499 pièces papier.

1780 — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Hugues Gautheron, maréchal-ferrant et marchand, demeurant en la paroisse d'Achun, et Marie Palinge, sa femme, contre Simon Perriau, fermier de la dame Pellé de Mont : tentative de viol. (4 janvier.) — Le procureur du roi contre Françoise Matron, demeurant en la paroisse de Montapas : infanticide. (13 janvier.) Sentence d'acquittement. (21 février.) — Le procureur du roi contre Dominique Bœuf, chapelier à Nevers, et Gabrielle Moreau, sa femme : vol de marchandises. (15 janvier.) Sentence condamnant Bœuf à être flétri et banni pour trois ans du ressort du présidial et acquittant ladite Gabrielle Moreau. (23 septembre.) — Le procureur du roi contre Claude Marion, blatier, demeurant à Saint-Germain-en-Viry : vols. (18 janvier.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (26 juillet 1781.) — Le procureur du roi contre Jacques Faucheret, manœuvre, demeurant au lieu de La Charbonnière, paroisse de Raveau : coups de bâton ayant causé la mort de Françoise Fromenté, veuve d'Edme Calandre, manœuvre, demeurant aux Bretignaux, même paroisse de Raveau. (18 janvier.) — Le procureur du roi contre Antoine Rivière, jardinier du château de Presle, paroisse de Cuffy : assassinat de Jeanne Bucheron, servante du sieur Bernard de Presle, et vol. (19 janvier.) — Le procureur du roi contre Jean Colnot, tisserand en toile, demeurant à Crux-la-Ville : vol. (20 janvier.) Sentence de condamnation aux galères pour cinq ans. (4 février.) — Le procureur du roi contre Aubin Cointe, meunier, demeurant à Monceaux-le-Comte : vols. (31 janvier.) — Le procureur du roi contre Etienne Repoux, marchand guenillier, d'Issy-l'Evêque : vols. (29 février.) — Le procureur du roi contre François Valleton, domestique, demeurant en la paroisse de Tazilly : vols. (1er mars.) — Le procureur du roi contre Anne Bornet, fille de Louis Bornet et d'Edmée Bonnot, en leur vivant manœuvres, demeu-

rant en la paroisse de Saint-Bonnot : infanticide. (16 mars.) Sentence condamnant l'accusée à être pendue. (26 mai.) — Le procureur du roi contre Jean Perronnet, marchand de faïence ambulant, et Dominique La Gorgette, sa femme : vol dans une auberge à Luzy. (12 avril.) Sentence condamnant ladite Dominique La Gorgette à être pendue. (30 juin.) — Pierre Clairet, tisserand, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry, contre Louis Desforges, journalier : trouvaille de pièces d'argent dans la démolition d'une masure audit lieu. (27 avril). — Le procureur du roi contre Jean Alexandre dit Saint-Jean, manœuvre, et François Andriot, maçon de la paroisse de Villapourçon : assassinat nocturne de Dominique Jude, cabaretier au bourg d'Aubigny. (29 avril.) — Le procureur du roi contre Jean Colas, garde des bois du roi, demeurant à Trinquelin, paroisse de Saint-Léger-de-Foucheret : rixe au bas du village de Dun-les-Places, sur le chemin dudit lieu à Bornoux et Bonnaré, dans laquelle Jean Dupart, charpentier, demeurant au Part, paroisse dudit Dun-les-Places, fut tué d'un coup de baïonnette. (11 mai.) — Le procureur du roi contre Pierre Drouillet, « laboureur et marchand commerçant sur les bœufs, les vaches et les chevaux, » demeurant au Toureau-de-Fougère, paroisse de Dun-sur-Grandry : vol de bestiaux. (12 mai.) Sentence du Parlement de Paris en appel condamnant l'accusé à être battu de verges, flétri et banni du ressort du présidial pour trois ans. (27 octobre.) — Odille Lelong, marchand, demeurant à La Charbonnière, paroisse de Saint-Léger-des-Vignes, contre Jacques Faye, marchand, demeurant audit lieu : destrùction d'une haie vive dans un héritage au sieur Lelong. (27 mai.) — Me Jean-François Millin de Dommartin, avocat en Parlement, conseiller du roi, receveur des tailles, ancien et alternatif de l'élection de Château-Chinon, premier échevin de ladite ville, contre le sieur Bœsmier de Bardy, avocat et homme d'affaires de Mme de Mascranny, comtesse dudit Château-Chinon, qui avait injurié publiquement ledit Millin de Dommartin. (13 juin.) — Messire Antoine Dubroc, chevalier, seigneur de Ségange, la Varenne et Perchenet, et dame Marie-Françoise du Verne, son épouse, demeurant à la Varenne, paroisse de Maré, contre Jean Turbet, marchand, leur ancien fermier des biens de la Varenne et Perchenet : injures et menaces. (19 juin.) — Le procureur du roi contre François Boizeau, garçon marinier à Decize : vol d'un saumon et d'une serviette qui l'enveloppait dans un bateau appartenant au sieur Jean Carré, marinier de Digoin. (1er juillet.) — Claude Bouillot, voiturier par terre, demeurant à la forge de Briffault, paroisse de Cercy-la-Tour, contre le sieur Michault, cabaretier à Cercy : coup de fusil. (22 juillet.) — Le procureur du roi contre Jacques Martin, journalier et joueur de musette, demeurant au faubourg du Petit-Mouësse, à Nevers, natif de la paroisse d'Apremont : vol. (12 août.) — Dom Vorles Chaussier, prieur, et dom Gérard-Marius Landelle, cellérier et prieur de l'abbaye royale de Saint-Léonard de Corbigny, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, demeurant en ladite abbaye, contre François-Germain Guillemain d'Echon et Adrien Guillemain de Chazelle, son frère, garde-du-corps, demeurant à Corbigny : injures par le sieur Guillemain d'Echon à dom Chaussier dans un dîner chez le seigneur de Chitry-la-Mine, où se trouvaient, outre dom Chaussier, un religieux bernardin, directeur des dames du Réconfort, et le curé de Chaumot : « Le sieur Guillemain d'Echon ayant fait tomber la conversation sur les ecclésiastiques en général, s'exhala en propos les plus indécents contre eux..... se déchaîna également contre les séculiers et réguliers, et, sans respect même pour les chefs de l'ordre hiérarchique, il confondit les seigneurs évêques et archevêques avec les ministres de la religion du second ordre, en leur imputant à tous un dérèglement égal dans leurs mœurs et une conduite irrégulière et scandaleuse; se tournant du côté des trois qui formoient partie de l'assemblée, il ajouta qu'il était bien sûr que de ces trois ecclésiastiques il y en avoit au moins deux qui avoient des bâtards » : coups de poing dans l'estomac donnés par Jean-Adrien Guillemain de Chazelle à dom Landelle. (29 septembre.) — Michel Caux, propriétaire, demeurant au village de la Forêt, paroisse de Châteauneuf-Val-de-Bargis, contre Jean Petit, manœuvre, demeurant au village du Château, même paroisse : trouble apporté avec violence à la possession d'un héritage. (17 octobre.) — Le procureur du roi contre des inconnus : vol aux dépens de messire Frébault, curé de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (11 novembre.) — Pierre Dumey, marchand de bois de marine, demeurant au faubourg et paroisse de Saint-Privé de la ville de Decize, contre des inconnus : vol de bois. (16 décembre.) — Demoiselle Marie-Elisabeth Nicolas, fille mineure, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur Petit, maître ès-arts, demeurant en la même ville : séduction et grossesse. (22 décembre.)

B. 174. (Liasse.) — 50 pièces papier.

1781 — PROCÉDURES CRIMINELLES. — François Pilliattre, maréchal-ferrant, demeurant en la ville de Decize, paroisse de Saint-Aré, et Rozaire Guérin, sa femme, contre le sieur Leblanc, marchand de vin en gros dans la même ville : tentative de viol. (24 février.) — Très haut et très puissant seigneur Charles-Louis-David Le Pelletier, comte d'Aunay, seigneur d'Aunay et d'autres lieux, maître de camp de cavalerie, demeurant à Paris, en son hôtel, rue Neuve-des-Mathurins, paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, contre des inconnus : feu mis dans les forêts de Montfragnot et de Cuy, dépendant de la terre d'Aunay. (11 avril.) — Michel Guenard, laboureur et fermier, demeurant en la paroisse d'Arleuf, contre Jacques et Jean Défossés, laboureurs à Vermenoux, paroisse de Château-Chinon : coups et blessures à l'occasion de la levée des dîmes. (25 juin.) — Me Pierre-François Charpin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Privé-les-Decize, y demeurant, contre Jacques Roy, fils du sieur Jean Roy, bourgeois de la même paroisse : injures à l'église. (9 juillet.) — Anne Millon, femme de Barthélemy Pilloux, vigneron, demeurant à Decize, paroisse Saint-Aré, contre Jean Duminy l'aîné, Catherine Bijoux, sa femme, et Jean Duminy le jeune, de la même ville : injures en public. (9 juillet.) — Jean Aurousseau, compagnon tisserand, Jean Niaulas, manœuvre, Louis et Jean Boulanger, laboureurs et communs personniers, Louis Lemaître, fils mineur de François Lemaître, marguillier, collecteur et porte-rôles de la taille de l'année 1779, et autres habitants du lieu et bourg de Saint-Honoré, contre Jean Alexandre dit Jean, manœuvre, et autres habitants de Préporché : rixe le jour de la fête patronale de Préporché, la Saint-Pierre. (12 juillet.) — Louis Gautier, domestique chez Charles Petit, marchand voiturier et aubergiste au bourg de Magny, contre la femme du sieur Pouillat, aubergiste au faubourg de Nevers de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Gilbert Leblond, son domestique : rixe. (13 octobre.) — Jean Henri, regrattier et marchand, demeurant au bourg et paroisse de Dienne, et Anne Sauvaget, sa femme, contre Louis Revillon, maréchal-ferrant, et Marguerite Quoy, sa femme, demeurant au même lieu : rixe. (30 octobre.) — Gilbert Fassier, fabricien de l'église Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des inconnus : vol avec effraction au préjudice de ladite église. (21 décembre.)

B. 175. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 310 pièces papier.

1782. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre des inconnus : vol de bois, dévastation des haies vives autour de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. (8 janvier.) — Le procureur du roi contre François Pautigny, Claude Bluzat, journaliers, Etienne Nolot, manouvrier, et Geneviève Pautigny, veuve d'Achille Pautigny, tous de la paroisse de Guipy : assassinat d'Edme Grangier, vols. (12 janvier.) — Le procureur du roi contre François David, journalier, et Françoise Latrèche, sa femme, demeurant à Decize : vols. (17 janvier.) Sentence absolvant François David et condamnant sa femme à être battue de verges, flétrie d'un fer chaud portant la lettre V sur l'épaule droite et bannie du ressort du présidial pour trois ans. (17 janvier.) — Le procureur du roi contre Louis-Antoine Marchangy, notaire au duché du Nivernais, demeurant à Saint-Saulge : faux. (1er février.) — Le procureur du roi contre Louis Racolet, fendeur de bois, demeurant à Moulins-Engilbert : vol. (3 février.) Sentence de condamnation aux galères pour cinq ans. (27 août.) — Claude Desnieau, laboureur à Esniau, paroisse de Saint-Maurice, près Montreuillon, et Jeanne Desnieau, femme de Bernard Thomas, laboureur à Ramond, paroisse dudit Saint-Maurice et de Blismes alternativement, contre Jean Jacob, huissier royal audiencier en la justice du comté d'Aunay, Jean-Baptiste Nicolas dit Flamand et sa fille, habitant dudit Aunay : arrestation arbitraire dudit Bernard Thomas. (11 février.) — Le procureur du roi contre Françoise et Catherine Prieur, sœurs, Gabrielle Lanoux et Jeanne Leblanc, demeurant à Decize : vols. (12 février.) Sentence condamnant Catherine Prieur à être battue de verges, flétrie d'un fer chaud portant la lettre V sur l'épaule droite et bannie du ressort du présidial pour cinq ans; Françoise Prieur à être bannie du même ressort pour trois ans et renvoyant les deux autres accusées de l'accusation. (6 juillet.) — Le procureur du roi contre Jean Thévenin dit Patras, domestique chez François Gourdet, laboureur en la paroisse de La Collancelle : vol. (18 février.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (16 mars.) — Pierre Louap, « chasseur de profession, » demeurant à La Fermeté, paroisse de Cigogne, contre Jean Jault, cabaretier, Jean Girard père, Jean Girard fils, charbonniers, et André Tricot, manœuvre, de la paroisse de Saint-Jean-aux-Amognes : mauvais traitements, coups et vol. (26 février.) — Jean Pinot, journalier, demeurant à la communauté des Petiots, paroisse de Magny,

contre Gilbert, jardinier du sieur Guinet : rixe au sortir du cabaret. (7 mars.) — Le procureur du roi contre Jean Danteloup, cabaretier, demeurant en la paroisse de Dienne, et Antoine Perrot, journalier et ci-devant milicien de la même paroisse : vols. (25 mars.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (27 avril.) — Le procureur général de la maîtrise des eaux et forêts des duchés de Nivernais et Donziais contre « différentes personnes de tout âge et de tout sexe en nombre très-considérable », qui « coupaient à taille ouverte » le bois des Petites Revenues dans la paroisse et châtellenie de Saint-Saulge et « l'emportaient successivement en le chargeant sur des bourriques » ; menaces des délinquants contre ledit procureur et les gardes forestiers. (4 avril.) — Gabriel Bondoux, domestique du sieur Simon-Guillaume Sautereau du Part, bourgeois, demeurant au lieu des Moines, paroisse de Villapourçon, contre Louis, François et Jean Derangère, et Claudine Chaussivert, femme dudit Jean Derangère, manœuvres, demeurant au village Derangère, paroisse de Villapourçon : coups de bâton et de pierre, blessures graves. (10 avril.) — Philippe Goguelat et Louis Blandin, bourgeois, demeurant à Château-Chinon, contre François Dechamps, seigneur de Salorge, et Pierre-François Millin, fils aîné du sieur Millin de Dommartin, receveur des tailles de la même ville : rixe dans les rues de Château-Chinon le soir. (28 mai.) — François Grizard, fils d'Etienne Grizard, demeurant en Brezot, paroisse de Mars-sur-Allier, contre Joseph Soumier, leur domestique : coup de fourche de fer. (31 mai.) — Le procureur du roi contre Jacques Tépenier, ancien garçon de ferme en la paroisse d'Azy-le-Vif : vol d'un cheval. (3 juillet.) — Le procureur du roi contre Guillaume Michault, manœuvre, et Lazare Michault, son fils, demeurant en la paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret : assassinat. Sentence d'acquittement. (5 juillet.) — Philippe Delagrange, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Antoine-Julien Ruby, aussi procureur au présidial : rixe dans l'étude de Me Ruby. (16 juillet.) — Claude Lacorne, laboureur, demeurant en la paroisse de Mars-sur-Allier, contre Etienne Grizard, laboureur, de la même paroisse : coups de bâton. (16 juillet.) — Le premier avocat du roi au présidial contre le sieur Oussteiner le jeune, Suisse de nation, commissaire à terrier : assassinat de Joseph Landard fils, trouvé noyé dans l'étang d'En-Bas, paroisse de Champallement. (24 juillet.) — La communauté des procureurs au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier contre Me Antoine-Jullien Ruby, procureur audit siége : injures publiques contre les procureurs. (26 juillet.) — Le procureur du roi contre Jacques Blanchefort, garçon charpentier, dit Barondot : vol aux dépens d'André Pinton, maçon, dans un cabaret de la ville de Nevers. (13 août.) Sentence condamnant Blanchefort aux galères pour trois ans. (20 décembre.) — Lazare Comte, femme de Claude-Marie Clémendot, marchand, demeurant à Château-Chinon, contre Gabriel Durand, demeurant à Châtillon-en-Bazois : rixe dans laquelle ledit Clémendot fut blessé dangereusement. (17 août.) — Me François de Lespinasse, bourgeois, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre des inconnus : destruction de haies entourant un héritage appartenant au sieur de Lespinasse. (18 août.) — Le procureur du roi contre Simon Charrue, tisserand, demeurant en la paroisse d'Herry : vol d'un cheval en la paroisse de La Chapelle-Montlinard. (4 septembre.) — Pierre Père, laboureur au domaine de Roussy, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, contre divers habitants de la paroisse de Magny : rixe. (30 septembre.) — Le procureur du roi contre Jean Piégoy, vigneron, demeurant à La Charité : assassinat par ledit Piégoy de Marie Péron, sa femme. (30 novembre.)

B. 176. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 68 pièces papier.

1783.— PROCÉDURES CRIMINELLES.— René Devoucoux, ex-cabaretier, demeurant au faubourg de Crotte de la ville de Decize, contre Etienne Jeannin, cabaretier au même lieu, son locataire : rixe. (3 janvier.) — Gaspard Millien, vigneron demeurant au Bourget, paroisse de Lichy, contre Jean Perruchot, manœuvre, son beau-frère, demeurant au même lieu : rixe dans laquelle ledit Millien fut grièvement blessé de coups de bâton. (13 mars.)— Pierre Millot, commerçant, demeurant au fourneau et paroisse de Druy, contre des inconnus : manœuvres et intimidations contre des ouvriers du fourneau de Druy. (26 mai.) — Me Hubert Bernard de Presle, ancien procureur au Parlement et commensal de la maison du roi, demeurant à Presle, paroisse de Cuffy, contre Charlotte Davaud, femme de Jacques Lajouanny, charron audit lieu de Cuffy : injures contre le sieur Bernard de Presle à Saint-Pierre-le Moûtier, dans l'hôtel du lieutenant-général. (30 mai.) — Jean Droin, manœuvre, demeurant au village du Grand-Meuré, paroisse de Bazolles, contre Thomas Rainon, laboureur au même lieu : rixe. (27 juin.) — Françoise Pommier, veuve d'Etienne Gavignier, cavalier de maréchaussée, demeurant à Châtillon-en-Bazois, et

François Pommier, marchand demeurant au même lieu et dragon au régiment de Monsieur, frère du roi, contre le sieur Béliard, chirugien à Châtillon : injures en public. (2 août.) — Jacques Sallier, charron, demeurant au Plessis, paroisse d'Ouagne, contre Edme Morinot, laboureur, et Anne Armand, veuve de François Saint-Paul, maréchal, demeurant au village de Thurigny, paroisse de Saint-Germain-des-Bois : rixe. (20 août.) — Marie-Anne Save, femme du sieur Louis-François Deschamps, chevalier de Pravier, ancien aide-major d'infanterie, pensionnaire du roi, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, veuve en premières noces du sieur Coquille de Bissy, et en secondes noces du sieur de Louan, contre son mari : mauvais traitements. (17 novembre.)

B. 177. (Liasse.) — 45 pièces papier.

1784. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Me Gabriel-Jean Meure, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial, contre François, Jean et Jacques Subert frères, fermiers de la terre de la Ferté, appartenant à M. le comte de Langeron : injures et destruction nocturne d'un bâtardeau que le sieur Meure avait fait faire pour empêcher l'eau de la rue d'entrer dans sa maison. (2 janvier.) — Augustin Gaget, tailleur d'habits, et Marie Bourdeau, son épouse, demeurant en la paroisse de Lichy, contre François Moussy, marchand au même lieu : coups de bâton et injures. (12 janvier.) — Jean Mignon, soldat invalide, tailleur d'habits, demeurant à La Charité, et Françoise Simon, sa femme, contre Jeanne Girault, femme de Jacques Breault, vigneron, demeurant en la ville : injures. (23 mars.) — Me François-Augustin Marille, prêtre, curé de la paroisse de Vielmanay, contre Claude-François Sordet, maître de forges, demeurant au lieu de la Ronce, même paroisse, et le sieur Sordet La Ronce, son fils, clerc de Me Couroux, procureur fiscal de la ville de Pouilly : injures à l'église. (21 avril.) — François-Aré Blondat, marchand épicier, demeurant en la ville de Decize, paroisse Saint-Aré, et Olivier Narjot, marchand de bois, demeurant en la même ville, mari de Jeanne Blondat, lesdits François-Aré et Jeanne Blondat enfants et héritiers de feu Guillaume Blondat, marchand orfèvre, demeurant en ladite ville, contre François Daussot dit Champagne, maître charpentier « ayant l'entreprise des charpentes nécessaires aux ponts de Decize » : injures en public. (2 juillet.) — Le sieur Clémendot, curé de la paroisse de Blismes, y demeurant, contre ses paroissiens : menaces. (18 septembre.) — Jean Rollot, laboureur, demeurant au bourg et paroisse de Sermages, contre messire Jacques-Louis de Meung, vicomte de Solières : coups de bout de canon et de crosse de fusil. (21 octobre.) — Gabriel-Pierre Aupy, marchand, fermier des terres de Bouquetaux, y demeurant, paroisse de Franchesse, contre des inconnus armés : arrestation au retour de la foire de Nevers, sur la route de cette ville à Saint-Pierre-le-Moûtier : coups de crosse de fusil. (17 octobre.) — Lazare Trinquet, laboureur-métayer, demeurant au domaine de Vermenoux, paroisse de Château-Chinon, contre Julien Defossé l'aîné, laboureur au même domaine : coups de volant sur la tête et sur diverses parties du corps, blessures. (22 octobre.) — Jean-Baptiste-Etienne Grasset, seigneur des Echots, conseiller général provincial des monnaies au département de Berry et Nivernais, subdélégué de l'intendance du Berry au département de la ville de La Charité-sur-Loire, y demeurant, contre Me Henry Héron, prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Croix de la même ville : injures à une séance du bureau de charité de ladite ville. (31 décembre.)

B. 178. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 487 pièces papier.

1785. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Toussaint Bondoux, laboureur, demeurant au village de Lhéry, paroisse de Château-Chinon, contre Lazare et Jean-Marie Moreau, laboureurs, du village de Mont-Saunin, même paroisse : rixe sur le grand chemin de Château-Chinon à Lhéry, près la fontaine de Saint-Romain, le soir, au retour de la foire du 3 janvier à Château-Chinon. — Le procureur du roi contre François et Pierre Diollot, manœuvres, demeurant à Certaine, paroisse de Cervon : vols. (10 janvier.) Sentence de condamnation aux galères pour neuf ans. (18 février.) — Le procureur du roi contre Gaspard Fouché, louager, demeurant à Saint-Imbert : exposition dans une corbeille d'une petite fille nouvellement née. (12 janvier.) — Jean Dudragne, marchand aubergiste, et Françoise Chauveau, sa femme, veuve en premières noces de Jean Bezouillé, demeurant au faubourg de James de la ville de Moulins-Engilbert, contre Joseph Bruandet, serrurier en la même ville : vol. (19 janvier.) — Le procureur du roi contre Michel Tochon, journalier, demeurant en la paroisse de Sozay : vol. (19 janvier.) — Le procureur du roi contre Jacques Lorrain, charbonnier, demeurant à Monnétay, dans les bois des

Alliots : vol. (31 janvier.) — Le procureur du roi contre Pierre Louap, manouvrier, demeurant à Sardy-les-Epiry : vol au détriment du sieur Crépillon de Taveneau, à la foire d'Aunay. (3 février.) — Henry Mouchot, préconiseur de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, contre le fils de Michel Légaré, aubergiste à Magny : blessures par imprudence. (8 février.) — Le procureur du roi contre Claude Saussoy et Pierre Vincent, gardes des bois et chasses de l'abbaye royale de Corbigny : rixe avec des voleurs de bois, dans laquelle Antoine Renard fut tué. (21 février). Lettres de rémission. (Mai.) — Le procureur du roi contre Pierre Mouty, vigneron au village de Riousse, paroisse de Livry : vol. (23 février.) — Le procureur du roi, contre Antoine Boncœur, garçon charpentier, demeurant à Neuville-les-Decize : vol. (28 février.) — Le procureur du roi contre Benoît Robin et Jean Plaidy, vagabonds : vols. (28 février.) Sentence de condamnation aux galères pour neuf ans. (15 août.) — Le procureur du roi contre Antoine Simon, colporteur, vagabond : vol à la foire de Luzy. (9 mars.) Sentence de bannissement pour trois ans du ressort du présidial. (7 décembre.) — Le procureur du roi contre Jacques Michaux, scieur de long, demeurant aux Arreaux, paroisse de Cercy-la-Tour : vol d'une jument. (1er avril.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (16 septembre.) — François Roblin et Marie Canotte, sa femme, demeurant au village des Simonnots, paroisse de Saxi-Bourdon, contre Jean Roblin, frère dudit François : vols. (2 avril.) — Le procureur du roi contre Jean Baillard, marchand fermier à Cronat : vol dans une auberge de Decize. (6 avril.) Sentence de condamnation aux galères pour cinq ans. (19 mai.) — Le procureur du roi contre Nicolas Baron, tailleur de pierre, demeurant en la paroisse de Saint-Privé-les-Decize. (8 avril.) — Guillaume Meunier, huissier royal, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Achille Guillemain, marchand en la même ville : rébellion. (8 avril.) — Le procureur du roi contre François Thuillier, tailleur d'habits pour hommes et pour femmes, demeurant ordinairement à Saint-Martin-de-Bellevaux, près Saint-Pourçain en Bourbonnais : vol dans la paroisse du Gravier. (18 avril). Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (11 mai.)— Le procureur du roi contre Jacques Loutot, fils de Jacques Loutot, saulnier et voiturier sur la Loire, de la paroisse de Montrichard en Touraine : rixe entre ledit Loutot et Jean Leblanc, jeune homme de la ville de Decize. (25 avril.) — Le procureur du roi contre Pierre Bailly, meunier, demeurant au moulin Dativeau, paroisse de Chantenay, et Nicolas Gaillebron, garçon meunier chez le nommé Saulnier, meunier au moulin de Chaulmes, même paroisse : levée des pelles du déchargeoir de l'étang de Vatay et perte de l'eau au détriment du meunier dudit étang. (18 mai.)— Le procureur du roi contre Pierre Bléreau, ci-devant pilote-côtier, depuis deux ans sans aucun état, « sinon qu'il se mêle de donner des remèdes contre les fièvres, ayant été garçon chirurgien dans les hôpitaux de Nantes, de Brest, de Rochefort, de Lorient et dans les isles », et Philibert Gauthé, cabaretier, demeurant à Vouavre paroisse de Poussignol. (15 juin 1784.) Sentence condamnant Bléreau aux galères pour trois ans et renvoyant Gauthé de l'accusation. (25 mai.) — Le procureur du roi contre Pierre Chalumeau dit Balivet, et Jeanne Sallé, sa femme, Gaspard Léger fils, dit Noitot, Adrien Boiché dit Lajournée, François Sallé, manœuvres, demeurant au village de Rennebourg, paroisse de Saint-Seine de Corbigny : vol de vin. (28 mai.) Sentence d'acquittement. (10 septembre.) — Pierre Chevrier, manœuvre, demeurant à Chamon, paroisse de Biches, contre François Goudard, sabotier, demeurant au même lieu : injures et coups de pierre à Françoise Bré, femme dudit Chevrier. (1er juin.) — Jean Suif, marchand, demeurant à Sélines, paroisse de Mars-sur-Allier, contre Jean Partieau, vigneron en la paroisse de Magny : destruction de haies. (1er juin.) — Michel Légarré, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Magny, contre Michel Bouvier, propriétaire, et Michel Rivière, son domestique, demeurant en la paroisse de Cours-sous-Magny : destruction de haies. (3 juin.) — Paul-Marc Vivier de La Chaise, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Bourges, paroisse de Notre-Dame-du-Fourchaud, contre Michel Fouillereau, fermier à Moiry : destruction de haies. (8 juin.) — François Delange, manœuvre, demeurant au village de Marly, paroisse de Saint-Aré-les-Decize, contre Jean Bonnet, « clerc sur le port de Decize », et Louis Goby, laboureur, demeurant en la même paroisse : coups de bâton. (11 juillet) — Jacques-François Piron, marchand, demeurant à Montchamoy, paroisse de Maux, Pierre et autre Pierre Carré frères, propriétaires, demeurant paroisse de Tamnay, contre Etienne Thomas, domestique chez le sieur Gadras, marchand, demeurant au Chemin, paroisse de Saint-Péreuse, et autres : rixe au retour de la foire de Châtillon-en-Bazois. (14 juillet.) — Le procureur du roi contre Bernard Tilignas, « conducteurs de criminels », demeurant en la ville de Clermont en Auvergne : vol de raisins, coups de couteau à un garde de vignes auprès de La Charité. (12 sep-

tembre.) — Le procureur de roi contre Jean Thomas dit Archambault, manœuvre, demeurant au village de Chaumont, paroisse de Limanton : assassinat d'un coup de fusil de Jean Boutin dit Bernier. (23 septembre.) — Léonard Voyau, charbonnier, demeurant aux Loges, paroisse de Marseilles-les-Aubigny, et François Durand, garçon charbonnier, contre Jean Delagarde, journalier de la paroisse de Ligny : rixe. (26 septembre.) — Claude Leblanc, marchand de vin en gros, demeurant à Decize, paroisse Saint-Aré, Edmée Charly, son épouse, et Charlotte Leblanc, leur fille, contre Marie Pivert, femme du sieur Tixier, marchand de vins en gros dans la même ville : injures. (1er octobre.) — Pierre Besançon, marchand tanneur, demeurant à Decize, contre Louis Pivert, menuisier en la même ville : accusations calomnieuses. (9 octobre.) — Jean Mathieu, agent des affaires de M. de Forestier, et Jacques Bayon, manœuvre, demeurant à Villars, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, contre cinq pionniers inconnus : rixe. (11octobre.) — Jean-Baptiste Moreau, marchand de bois pour la provision de Paris, demeurant à Saint-Saulge, contre le chevalier de Corvol de Lucy le jeune, officier au régiment de Limousin-Infanterie : coups de bâton. (13 octobre.) — Le procureur du roi contre François Davoineau, ci-devant soldat au régiment de Vermandois-Infanterie, vagabond : vol dans une auberge de Saint-Imbert. (2 novembre.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (1er décembre.)

B. 179. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 264 pièces papier.

1786. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean Taillon, cabaretier et tailleur, demeurant en la paroise de Saxi-Bourdon : vol de chevaux. (2 janvier.) — Messire Jacques-Louis de La Ferté-Meun, chevalier, seigneur de Saulière, Villapourçon, Larochemillay, demeurant en son château de Saulière, paroisse de Saint-Péreuse, contre Pierre Pannier, Jean Lemaître et Paul Gaucher, laboureurs dans la même paroisse : abatage d'un sanglier privé. (2 janvier.) — Paul Lejay, huissier de la connétablie, demeurant au bourg de Châtillon-en-Bazois, contre Jean Belliard, boulanger audit lieu, et Jean Bontemps : injures et menaces. (7 janvier). — Jeanne Pautigny, fille majeure, demeurant en la paroisse de Monceaux-le-Comte, contre Me Louis-Etienne Sauvageot, curé de ladite paroisse : propos calomnieux et outrageants. (7 janvier.) — Le procureur du roi contre René Paret, voiturier de charbon de forge, demeurant à la forge de Grossouvre : vol de chevaux. (10 janvier.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (27 avril.) — Le procureur du roi contre Pierre Lagarde dit le Bleu, journalier, demeurant en la paroisse de Marseilles-les-Aubigny : vols avec effraction. (16 janvier.) Sentence condamnant l'accusé à être pendu. (8 mars.) — Me Charles-François-Gabriel Garnier, avocat en Parlement, conseiller du roi, son président au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, et demoiselle Marie-Anne Gourjon, sa femme, contre le sieur Rat, maître de la poste : enlèvement d'une haie à un héritage appartenant par indivis à ladite dame Garnier, à Henry-Elisabeth Gourjon, gendarme en garnison à Lunéville, et au sieur Jean-François Gourjon l'aîné, licencié en lois, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier (23 janvier.)— Marie Defossé, veuve de Michel Breugnot, drapier, demeurant à Château-Chinon, contre Jean Moreau dit Pipy, boucher, demeurant à Arleuf : vol. (28 janvier.) — Le procureur du roi contre Claude Poupet, marinier, demeurant en la ville d'Orléans, et François Rognat, aussi marinier, demeurant en la ville de La Charité : rixe dans laquelle Minault, vigneron de La Charité, fut tué d'un coup de couteau. (3 février.) — Jacques-Michel Granger, maître cordonnier, demeurant au Bourget, paroisse de Monceaux-le-Comte, contre Me Louis-Etienne Sauvageot, prêtre, curé de ladite paroisse : propos calomnieux contre ledit Granger et sa femme. (7 février.)— Jacques Loré, manœuvre, demeurant au village de Pains, paroisse d'Achun, contre Jeanne Robbé, veuve d'Etienne Loré, cousin dudit Jacques : usure. (9 février.) — Me Pierre-Marie Pougault, prêtre, curé de la paroisse de Sardolle, y demeurant, contre le sieur Girardel, commis « à la manufacture en verrerie qui s'établit au lieu de La Charbonnière » : insultes sur le grand chemin, coups de poing. (3 mars.) — François Gaudard, sabotier, demeurant au lieu du Chamon, paroisse de Biches, contre Pierre Chevrier, manœuvre, et Françoise Bré, sa femme : rixe. (1er avril.) — Léonarde Maillot, fille mineure de Pierre Maillot, manœuvre, demeurant au bourg de Chaumard, contre Augustin Bouffechoux, fils mineur de feu Claude Bouffechoux, marchand, demeurant au même lieu : séduction et grossesse. (17 juillet.) — Gilbert Darnet, laboureur, demeurant au lieu de Theureau, paroisse de Cours-sous-Magny, contre Etienne Elesme, laboureur en la même paroisse : rixe. (11 août.) — Charles Jaubert, marchand fermier et boulanger à Feuilly, paroisse d'Achun, contre Pierre Louvault et Pierre

Patureau, son gendre : injures et menaces. (30 juin.)— Marie Belin, veuve de feu Louis Feurtier, tailleur d'habits, demeurant en la paroisse de Cossaye, contre Michel Loget le jeune, laboureur en la même paroisse : rixe à l'auberge de la Croix-Blanche, à Ganay-sur-Loire, dans laquelle ledit feu Louis Feurtier fut tué. (12 août.) — Louis Joubert, fils mineur de feu Jean Joubert et de Jeanne Lavault, domestique de Jean Prévot, fermier en la paroisse de Bona, et Jeanne Lavault, demeurant en la paroisse de Bona, contre le sieur de Lichy de Chevroux fils aîné, le sieur de Lichy de Chéry, son frère cadet, et la demoiselle de Lichy, leur sœur, enfants du sieur de Lichy de Lichy, seigneur de la paroisse du même nom : coups de pied et de poing. (2 septembre.) — Pierre-César de Lavenne des Bordes, avocat en Parlement, lieutenant en la justice de Tannay, y demeurant, contre Thomas-André-Marie Bouquerot de Valigny, avocat en Parlement, demeurant à Asnan : allégations injurieuses dans une plaidoirie. (4 septembre.) — Jacques-Gaspard Paschal, receveur de la régie générale au département de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Jean-Baptiste Paschal, ancien officier de marine, demeurant avec son frère en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Renault, ancien régisseur du sieur Moreau, seigneur de Meauce, et autres : rixe chez le sieur Renault, qui tenait un cabaret clandestin. (29 octobre.) — Jean Chouard, marchand, demeurant au bourg et paroisse d'Alluy, contre François Jaillette, fermier, demeurant à Sept-Voyes, paroisse de Wez : enlèvement de deux cochons achetés par ledit Chouard d'un inconnu à la foire appelée la Foire-aux-Sombres, qui se tenait le 18 septembre sur la chaume de Châtillon-en-Bazois. (29 octobre.) — Lazare-François Dezaure, prêtre, curé de la paroisse de Planchez, y demeurant, contre Jean Mien, ancien facteur de marchand de bois, demeurant audit lieu : injures. (3 novembre.) — Jean Roy, prêtre, curé de la paroisse de Cuncy-les-Varzy, contre dame Marguerite-Agnès de Saulieu de La Chaumonerie, femme de messire Jacques-Gabriel de La Ferté-Meun, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine-commandant au régiment d'Auvergne-Infanterie, propriétaire en ladite paroisse : propos diffamatoires et calomnieux. (24 novembre.) — Philibert Gobet, marchand, demeurant à Villeneuve, paroisse de Lurcy-le-Bourg, contre Dominique Clément : plainte calomnieuse. (9 décembre.)

B. 180. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 484 pièces papier, 2 pièces imprimées.

1787. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Paul-Augustin Save, chevalier, seigneur d'Ougny et autres lieux, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi, demeurant en son château audit Ougny, contre Guillaume Grémelé dit la France, et le nommé Labourg, de Châtillon-en-Bazois : rixe à la chasse, enlèvement de fusil, voies de fait. (7 janvier.) — Le procureur du roi contre Gabriel Guérault, forgeron, et autres habitants de la paroisse de Raveau : coups de fusil tirés à un baptême, malgré les prohibitions de police. (8 janvier.) — Dominique Marconner, garde forestier pour le seigneur de la Bussière, et meunier, demeurant au moulin Carreau, paroisse de Sémelay, et Claude Clément, contre Jean Lanoizelée l'aîné, laboureur, Gilbert Berger, maréchal, demeurant au bourg et paroisse de Chiddes, et Guillaume Berger, cabaretier au Petit-Bois, même paroisse : rixe au sortir du cabaret, enlèvement d'un fusil. (19 janvier.) — Le procureur du roi contre Etienne Ravinet, ci-devant receveur des aides en la ville de Decize, fermier en ladite ville, Marie Montyat, sa femme, Marguerite Blondat, femme d'Edme Montyat, sa belle-mère, demeurant à la Brosse, paroisse de Devay : rixe entre ledit Ravinet et Joseph Fontin, maître apothicaire, demeurant à Decize. (23 janvier.) — Henry Bertin, meunier, demeurant au moulin de Bunas, paroisse de Maux, contre Jacques-François Piron, manœuvre, demeurant au village de Montchamois, Me Jean Clémendot, curé de Maux, Me Nicolas Javin, prieur, curé de Montreuillon, Charles Piron, frère dudit Jacques-François, Jean Barry dit Pétault, François Barry, François et Guillaume Bertin, et Marie Defosse, femme dudit Henry : mariage entre ledit Jacques-François Piron et Jeanne Bertin, fille desdits Henry Bertin et de Marie Defosse, célébré en l'église de Montreuillon malgré l'opposition du père de la mariée. (27 janvier.) Sentence déclarant le sieur Jean Clémendot, curé de Maux, « duement atteint et convaincu d'avoir, le vingt-un janvier dernier, publié à sa messe paroissiale les bancs de mariage de Jacques-François Piron, majeur, et Jeanne Bertin, fille mineure d'Henry Bertin et de Marie Defossé, sans le consentement dudit Henry Bertin; d'avoir soustrait laditte Jeanne Bertin à l'authorité paternelle en la retirant chez lui ledit jour et une partie de la nuit; d'avoir le lendemain, vingt-deux dudit mois, nonobstant l'opposition verballe dudit Henry Bertin et celle des deux cavaliers de maré-

chaussée dont il étoit accompagné, délivré audit Piron le certifficat de publication du banc par lui faite la veille et sans même avoir attendu l'expiration de vingt-quatre heures prescrites par l'ordonnance, et ensuite, d'avoir délivré audit Piron un autre certifficat plus régulier le vingt-six du même mois et de l'avoir anti-datté et mis sous la datte du vingt-deux, nonobstant l'opposition juridique formée par ledit Henry Bertin au mariage de laditte Jeanne Bertin, sa fille.....; comme aussy d'être allé avec ledit Piron le dix-huit dudit mois de janvier chés le sieur Javain, curé de Montreuillon, pour l'engager à marier laditte Jeanne Bertin avec ledit Piron, contre la volonté de son père »; déclarant ledit Javain, prieur, curé de Montreuillon, « duement atteint et convaincu d'avoir sciemment et avec connaissance de cause célébré le mariage de laditte Jeanne Bertin avec ledit Jacques-François Piron sans le consentement exprès et hors de la présence dudit Henry Bertin, son père, même d'avoir usé de ruse pour tromper ledit Henry Bertin, en lui disant le vingt-sept dudit mois de janvier, sur les sept à huit heures du matin, qu'il étoit venu trop tard pour s'opposer au mariage de laditte Jeanne Bertin avec ledit Piron, et qu'il dit les avoir mariés à six heures, quoiqu'il n'ait célébré ledit mariage ledit jour que vers les dix à onze heures du matin »; déclarant ledit Piron « atteint et convaincu d'avoir séduit et surborné par artifice et intrigue et de concert avec lesdits sieurs Clémendot et Javain ladite Jeanne Bertin, mineure. Pour réparation de quoy, ordonnons que lesdits sieurs Jean Clémendot, Nicolas Javain et Jacques-François Piron seront mandés en la chambre criminelle et admonestés; sçavoir: ledit Piron, de ne plus à l'avenir machiner de mariages de filles mineures sans le consentement exprès de leurs pères ou autres parens en la puissance desquelles *(sic)* elles peuvent être; lesdits sieurs Clémendot et Javain, de ne plus, à l'avenir, favoriser les mariages des filles mineures sans le consentement exprès des pères ou autres parens en la puissance desquelles elles peuvent être; de ne plus publier de bancs *(sic)* qu'avec le consentement des pères, mères, tuteurs ou curateurs ou après s'être fait représenter ledit consentement par écrit; comme aussy de ne plus délivrer de certifficat de bancs de mariage que vingt-quatre heures après l'office divin auquel ils auront été publiés et quand même la messe auroit été finie avant midy, de ne délivrer de certifficat que le lendemain après midi; de déférer aux oppositions verballes des ascendans des enfans mineurs, conformément à l'arrêt de la cour; de ne célébrer de mariages d'enfans de famille soient *(sic)* qu'ils soient mineures ou majeures que du consentement des pères bien exprimés, ensemble, sans le consentement par écrit du curé des parties... Condamnons ledit Jacques-François Piron en trente livres d'aumône, applicables aux pauvres de la paroisse de Maux; les sieurs Jean Clémendot et Nicolas Javain, chacun en cent livres d'aumône, applicables au profit des pauvres de la conciergerie de ce siége, sans pouvoir rentrer en fonction avant que d'avoir satisfait à l'entière exécution des présentes; ordonnons en outre que ledit Piron sera tenu de se retirer par devers le seigneur évêque de Nevers, pour réhabiliter son mariage avec ladite Jeanne Bertin, suivant les formes canoniques, après avoir accompli la pénitence salutaire qui lui sera imposée par le prélat, et ce, seulement dans le cas où Henry Bertin père persistera au consentement par lui prêté à la validité du mariage... »; condamnant Jean et François Barry, Charles Piron, François et Guillaume Bertin, chacun à trente livres d'aumône pour les pauvres de leurs paroisses, et acquittant Marie Defossé, « en lui faisant deffenses de ne plus à l'avenir favoriser le mariage d'aucun de ses enfants contre le gré et sans le consentement exprès dudit Henry Bertin, son mary ». (3 septembre.) — Le procureur du roi contre Jean Beautemps dit Gerbault, manœuvre, de la paroisse de Saint-Péreuse; vols (22 février 1782.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (27 janvier.) — Le procureur du roi contre Marie-Jeanne Pautigny, servante chez M. de Bonny, demeurant à Monceaux-le-Comte: infanticide. (7 mars.) — Le procureur du roi contre Claude Merly, Pierre Bouveau, François Roblin, Charles Roblin dit Sauteriau, Briant et Claude Daumont, tous sabotiers, journaliers et charbonniers, demeurant dans les paroisses de Rigny et de Poiseux: rixe au sortir d'un cabaret du Petit-Rigny, paroisse de Rigny, dans laquelle François Collin, aussi charbonnier, reçut un coup de bâton dont il mourut. (12 mars.) — Le procureur du roi contre Claude Aubry, fils de Claude, manœuvre, demeurant à Courcelle, paroisse de Brinon: coups et violences contre sa mère et contre divers habitants de Brinon qui voulaient le calmer. (27 mars.) — Pierre-Etienne de Bruneau, marquis de Vitry, seigneur dudit lieu, Champlevois, Poussery et autres lieux, demeurant en son château de Poussery, paroisse de Montaron, contre Jean-Dominique et Etienne Mathé, Pierre Gauthier, Jean Cailloux et Pierre Girard, propriétaires au village de Creulle, paroisse de Montaron: arrachage de bornes plantées par les officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Nevers,

pour cantonner les bois d'usage des habitants de Creulle. (3 avril.) — Le procureur du roi contre Jacques Lorré, voiturier par terre, demeurant en la paroisse d'Achun, et Michelle Larisque, sa femme : assassinat d'un marchand colporteur. (7 avril 1786.) Sentence d'acquittement. (18 avril 1787.) — Le procureur du roi contre Nicolas Pannetier, voiturier par eau, demeurant au village de Saint-Thibault, paroisse de Saint-Léger-des-Vignes, et Marie Aucloux, sa femme : vol avec effraction. (15 mai.) Sentence condamnant Pannetier aux galères pour neuf ans et sa femme à être enfermée pendant le même temps dans une maison de force. (25 juillet.) — Messire Pierre Babault de La Chaussade, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur haut justicier de Baumont-la-Ferrière et autres ses terres, contre Mᵉ Jean-Marie Balandreau, curé, et les fabriciens de Beaumont-la-Ferrière : destruction « d'une partie de litre ou ceinture funèbre peinte de goût gothique, sur laquelle il y avoit des armoiries et même des désignations de fondations de bienfaisance..... On y distinguoit une figure à genoux sur un prie-Dieu et de l'autre côté une femme à genoux, ce qui annonçoit une forme de mausolée. » Cette peinture venait d'être découverte en déplaçant « une espèce de boête, scellée dans le mur à l'intérieur du chœur, du côté de l'évangile, dans laquelle on enfermoit la bannière de la paroisse ». Le curé avait fait couvrir de blanc de chaux ces peintures, malgré les représentations de l'agent de M. Babault de La Chaussade. (26 mai.) — Pierre Michot, propriétaire et garde forestier pour l'abbaye de Bellevaux, demeurant au village d'Audenas, paroisse d'Alluy, contre Antoine et Philibert Moireau frères, laboureurs, et Philibert Loisy, manœuvre, demeurant au domaine du Landay, paroisse de Pouilly, annexe de Brinay : coups de bâton. (8 juin.) — Michel Boudy, manœuvre, demeurant aux Loges, paroisse de Saxi-Bourdon, contre Jean Cognet, propriétaire, demeurant à Narloux, paroisse de Rouy : rixe sur le grand chemin. (20 juin.) — Jean-Pierre Berger des Barres, avocat en Parlement, demeurant au bourg et paroisse de Garchizy, contre Claude-Pierre Lorrot, bourgeois dudit lieu de Garchizy : coups de bâton. (1ᵉʳ août.) — Le procureur du roi contre Laurent Provot, manœuvre, demeurant en la paroisse de Varennes-en-Brionnois : vol à Cercy-la-Tour. (5 août.) Sentence bannissant l'accusé du ressort du présidial pour trois ans. (14 août.) — Jean Guion, marchand tanneur, demeurant en la ville de Château-Chinon, et le sieur Létouffé d'Ardilly fils, bourgeois, demeurant en la même ville, contre M. Etignard de La Faulotte, avocat en Parlement, Mᵉˢ Jacquart l'aîné et Tépenier, aussi avocats : rixe au café. (31 août.) — Pierre Larrivé, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Châtillon-en-Bazois, contre Claude Compte, marchand fermier, demeurant en la paroisse de Saint-Maurice-lès-Saint-Saulge : rixe au retour de la foire de Montigny-sur-Canne. (16 octobre.) — Claude Gentil, cabaretier, demeurant en la paroisse de Sougy, contre Edme Guyot, couvreur : vol. (29 novembre.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (29 décembre.) — René Meunier, régisseur de la dame Caffary, fermière du Maraut, demeurant ledit Meunier audit lieu du Maraut, paroisse de Cours-sous-Magny, contre le nommé Gauthé : rixe. (1ᵉʳ décembre.)

B. 181. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 318 pièces papier.

1788. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Le procureur du roi contre Jean Porte, domestique du sieur Lazare Roux, officier, demeurant en la paroisse de Chantenay : vol d'un cheval tout harnaché audit sieur Roux, faux certificat de service. (2 janvier.) Sentence de condamnation aux galères à perpétuité. (10 janvier.) — Louis Tardivon, laboureur à Germenay, contre Denis Tardivon, manouvrier, demeurant en la même paroisse, son neveu : rixe. (3 janvier.) — Le procureur du roi contre Gilles Girault, équarrisseur, demeurant à Saint-Parize-en-Viry, et Gilbert Guyot, cabaretier, demeurant à Menetou-Couture : vol de cheval. (9 janvier.) — Mᵉ Jean-Marie Duc, prêtre, curé de la paroisse de Cuffy, Anne Nolot, cuisinière de la dame Lanoze, Louis Dubois, marchand et voiturier par eau, et autres habitants de Cuffy, contre Jacques Berger, procureur du bailliage et pairie de Nevers, juge de Cuffy, demeurant en la ville de Nevers, Jacques-Olivier Riffé, procureur au bailliage et pairie de Nevers, greffier de la justice de Cuffy, demeurant aussi à Nevers, Gilbert Darriault, bourgeois, demeurant au Bec-d'Allier, et Catherine David, sa femme, Jean-Antoine Gudin, clerc de pont, demeurant au Linon, paroisse de Cuffy : concussions et insultes contre le curé. (10 janvier.) — Charles Dumas, notaire royal, résidant à Narcy, contre Pierre Lucas, tireur de mines, demeurant au lieu de Villatte, paroisse de Narcy, et le sieur Dargent, avocat et procureur, demeurant en la ville de La Charité : calomnies. (11 janvier.) — Le procureur du roi contre Jacques et Philiber Desbœufs, manouvriers, demeurant en la paroisse d'Héry : rixe à la suite de laquelle Jean Bruandet,

manœuvre en la même paroisse, mourut. (16 janvier.) — Le procureur du roi contre Jacques Martin, manœuvre, demeurant au village du Bouchet, paroisse de Villapourçon : rixe avec Jean Martin dit Donjean. (16 janvier.) — Le procureur du roi contre Paul Durand, tailleur d'habits de la ville de Saint-Saulge : vol avec effraction. (16 janvier.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (22 février.) — Le procureur du roi contre Germain André, laboureur, demeurant à Chalaux : vols. (18 janvier.) Sentence condamnant l'accusé, à cause de son grand âge et de ses infirmités, à trois livres d'amende. (1er février.) — Le procureur du roi contre Jean Rappeneau, manouvriér, demeurant à Villard, paroisse de Domecy-sur-Cure : mendicité, maraudage. (30 janvier.) Sentence d'acquittement. (1er février.) — François Bourdeau, huissier royal à Nevers, contre Nicolas de Brossard, entrepreneur des verreries royales d'Apremont : rébellion. (30 janvier.) — Le procureur du roi contre Claude Tiremarche dit Dodeau, tapissier, demeurant en la paroisse de Vielmanay : brisement des pelles des étangs de Chasnay et la Vernière, vol de poissons. (26 février.) Sentence blâmant l'accusé d'avoir pris du poisson et lui faisant défense de récidiver. (11 avril.) — Le procureur du roi contre François Compagnon dit Charolais, charbonnier, « demeurant au canal du Nivernais » : vol. (10 mars.) — Le procureur du roi contre François Doux dit Regnaudot, marchand, demeurant à Rougeot, paroisse de Domecy-sur-Cure, Claude Jacquet, garde des bois, chasse et pêche de la seigneurie de Bazoche, demeurant au Bourg-Barjot, paroisse dudit Bazoche, et François Geoffroy, laboureur, demeurant en ladite paroisse de Domecy-sur-Cure : rixe dans laquelle Dominique Granger dit la Plume, garde-bois des communautés de Chalevron et Charancy, demeurant audit Chalevron, paroisse de Saint-Aubin-des-Chaumes, fut tué. (16 avril.) Sentence d'acquittement. (16 octobre.) — Le procureur du roi contre Claude Bouvier, marchand de fromage de gruyère, de chevaux et autres marchandises, demeurant au Fort-du-Plasne, en Franche-Comté : vol de chevaux à la forge de Pont-de-Vaux et au moulin de Montarmin, paroisse de Luzy. (17 mai.) Sentence de condamnation aux galères pour trois ans. (15 octobre.) — Jacques Subert, marchand-fermier au château de La Ferté, paroisse de Chantenay : vol de poissons dans l'étang de Cougny. (9 juin.) — Claude Renault, manouvrier, demeurant à Jaux, paroisse de Mhère, contre Pierre Laborde, cabaretier audit village de Jaux : coups de pierre. (12 juin.) — Claude Decantes, négociant, demeurant en la paroisse d'Azy-le-Vif, contre Bouiller, taillandier demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier : vol de bois. (5 août.) — Me Claude Cuny, prêtre, curé de Gien-sur-Cure, ci-devant desservant de Gouloux, contre des inconnus : vol de poissons dans un petit étang. (7 août.) — Pierre-Charles Neaudot de Bertrix des Chaumes, bourgeois, demeurant en la ville de Tannay, contre Lazare Frossard, huissier-archer-garde de la connétablie et maréchaussée de France : enlèvement des titres et papiers du sieur Neaudot dans l'armoire d'une maison qu'il venait de vendre audit sieur Frossard et à Louise-Jeanne Gorget, sa femme. (22 septembre.) — Edme Thierry, propriétaire, demeurant au lieu de Gron, paroisse de Tintury, contre Edme Ducrot, manœuvre au même lieu : rixe. (1er octobre.) — Nicolas Guillebron et Gilbert Rissien, meuniers du moulin de Chaume, paroisse de Chantenay, y demeurant, contre Thomas Fassier, demeurant ci-devant, en qualité de jardinier, audit lieu de Chaume, pour la dame veuve Garnier, bourgeoise de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier : calomnies et diffamation. (29 septembre.) — Jean Bouillot, fendeur de bois, demeurant au village de Dragne, paroisse de Villapourçon, contre Dominique Marceau, huissier royal, demeurant audit Villapourçon : coups de poing et de pied. (2 novembre.) — Jean-Louis Perrot, conseiller du roi, lieutenant assesseur civil et criminel au présidial, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Charles Sommier, propriétaire à Riousse, paroisse de Livry : arrachage de haies, violences aux ouvriers du sieur Perrot. (11 novembre.)

B. 182. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1789. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Jean Prévost, manœuvre, propriétaire, demeurant au village de Marry-sous-la-Montagne, paroisse de Semelay, contre Lazare et Léonard Gain père et fils, fendeurs de bois, demeurant au même village, Guillaume Durand, manouvrier, gendre dudit Lazare Gain, demeurant à Saint-Jean de Cœurty, paroisse de Chiddes, Jean Gain, fils de Pierre Gain, et Léger Gain, fils de Jean Gain, manœuvres, demeurant audit village de Marry : coups et blessures audit Jean Prévost. (5 janvier.) — Nicolas Damour, ci-devant clerc chez Me Dargent, avocat et procureur à La Charité-sur-Loire, contre ledit Me Dargent : arrestation arbitraire. (12 janvier.) — Etienne Raisin, marchand libraire, demeurant à Nevers, place Saint-Sébastien, contre Sébastienne Archambault, sa femme : fuite du domicile

conjugal et enlèvement de meubles et de marchandises en l'absence de son mari, qui était allé aux foires d'Orval et autres du pays de Berry pour y vendre. (17 janvier.) — Emiland Balivet, laboureur-propriétaire, et Jeanne Renault, sa femme, demeurant au village de Savault, paroisse d'Ouroux, contre Jean Baroin dit Pascarel, Reine Loizeau, sa femme, Pierre Baroin, laboureur, Pierre Robbé, domestique, tous demeurant au village de Planchot, paroisse de Planchez; vol nocturne de grains. (1er février.) — Edme Moussy, femme d'Etienne Mien, manœuvre en la paroisse de Lichy, contre Jeanne Delangle, femme d'Edme Moussy père, manœuvre en la même paroisse: rixe à l'église. (12 mars). — Jean-Pierre Coppin, notaire royal, procureur et directeur de la poste aux lettres de la ville de Corbigny, y demeurant, contre Philibert Cahouet, marchand, et Madeleine Lorry, sa femme, demeurant en la même ville: calomnies, diffamations, injures, menaces publiques. (17 mars.) — Marie Duvernois, veuve et commune de Claude Bouffechoux, et Augustin Bouffechoux, son fils et commun, cabaretiers, demeurant au bourg et paroisse de Chaumard, contre Jacques Pierdet, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Planchez: rixe. (28 mars.) — Marie-Anne Bernard de Presle, fille mineure émancipée sous l'autorité de Me Jean-Marie Duc, prêtre, curé de Cuffy, son curateur, contre Antoine-Nicolas Paupert et Noël Barreau, huissiers au baillage et pairie de Nevers : saisie des meubles et bestiaux de la succession du sieur Bernard de Presle, malgré les défenses du lieutenant-général du présidial. (3 avril.) — Guillaume-Jacques-François Guillereau de Villeroc, bailli du bailliage de Pouilly-sur-Loire, contre messire Jean Bigu, chevalier de Chéry, demeurant à Sancoins: injures et menaces au sieur Guillereau, qui avait acheté le château des Nouettes dudit chevalier de Chéry. (18 mai.) — Léonard Girard, marchand, demeurant en la paroisse de Marigny-l'Eglise, contre des inconnus : enlèvement d'objets saisis confiés audit Girard. (14 juillet.) — Antoine Martin, propriétaire, demeurant au lieu de Neuilly, paroisse de Villapourçon, contre Jean Laudet: rixe sur le grand chemin au sortir du cabaret. (13 août.) — Me Pierre Limenton, avocat, seigneur de Frétoy, demeurant à Tannay *extra muros*, nommé par la ville de Tannay pour la représenter à Nevers à l'assemblée générale de la province, à l'effet de porter ses cahiers et de choisir des députés aux Etats-Généraux, contre messire André-Jacques-Jean de Bèze, écuyer, ancien gendarme surnuméraire de la garde du roi, commandant de la milice nationale audit Tannay, y demeurant : excitation du populaire contre le sieur Limenton: « Le jour de cette alerte générale, qui eut lieu et presque au même moment dans toutes les villes et bourgs de la province (ledit sieur Limenton), qui avoit pris touttes ses armes et armés de même ses domestiques, courut à Clamecy, où on débitoit que les brigands alloient mettre tout à feu et à sang (29 juillet); étant obligé de passer par la place où étoit le sieur de Bèze, celui-ci dit aussitôt devant la populace: « Nous n'avions qu'un mauvais sujet, le voilà parti. » Arrestation de Limenton, qui refusait de monter la garde. « Le 13 de ce mois, le sieur de Bèze, commandant la milice, fit faire l'appel des personnes qui devoient faire le service; le sieur Limenton fut appellé et ne parut point; l'appel étant entièrement faitte, le sieur de Bèze dit: « Messieurs, madame Limenton, sa mère, femme respectable, a bien monté la garde ainsy que ses frères; ainsy vous voyés que c'est un mutin. J'avais commandé huit hommes: au lieu de huit, douze et tous ceux qui voudrons y aller de bonne volonté avec un officier et un sergent. Je ne vous accompagneroi pas, parce que c'est mon ennemy mortel et un polisson.» (13 septembre.)

B. 183. (Liasse.) — 354 pièces papier.

1790. — PROCÉDURES CRIMINELLES. — Jean-Baptiste Gobet, marchand fermier, demeurant au bourg et paroisse de Nolay, contre Edme Moreau, maréchal, Godefroy Bogne, bourgeois, Antoine Mignon, aubergiste, Jean Bourdillon, maréchal, Edme Archambault, marchand, et Henry Renault, couvreur, tous habitants de Prémery: attroupement tumultueux, arrestation et emprisonnement arbitraire de Gobet, qui avait amené du blé au marché à Prémery, sur le bruit erronné qu'il avait vendu en gros à un autre particulier de Nolay le blé qu'il avait amené. (25 janvier.) — Le procureur du roi contre Gilbert Briquet: incendie. (26 janvier.) — Le procureur du roi contre Jean-François Lagarde, tourneur sur bois, demeurant à Lurcy-le-Châtel, et François Joly, maréchal, demeurant au même lieu: vols. (26 janvier.) — Joseph Saunier, directeur des forges royales de La Chaussade, demeurant aux Bordes, paroisse d'Urzy, contre des inconnus: comblement de fossés fermant un héritage. (31 janvier.) — Le procureur du roi contre Marie Bailly, domestique chez Jean Dameriat, demeurant à Saint-Imbert: vol. (3 février.) — Jacques Connan père, Louis Connan fils, Simon Peigné, Claude Mouron,

Pierre Blondelet et Claude Fournier, tous habitants et propriétaires, demeurant en la paroisse de Chaulgnes, contre Germain Boisson, Eustache Brice, Annet Etienne, François Fournier, Claude Pillet, Jean et Jacques Mouton frères, Jean Château, Jean Ballerat, Jean Boyard, Etienne Bachelier, Jean Bachelier, Pierre Boisson fils, Jean et Claude Dollet père et fils, Etienne Minchin et ses trois fils, François Groussot, Etienne Desforges, tailleur d'habits, Claude Dollet l'aîné, Pierre Desforges, Claude Brice, Jean Peigné fils d'autre Jean, et Jacques Gagnepain, cordier, « lesquels ont de leurs autorités privées, avec goyards, pis, pioches, cognées, bêches. félourds, pelles, serpes et serpettes, coupés et arrachés tant les hayes vives que les arbres de toutes espèces qui renfermaient et étaient dans un terrain divisé en plusieurs morceaux appartenant auxdits Connan, Simon Peigné et autres. (26 février.) — Jacques Ruffray, sous-lieutenant de cavalerie, demeurant en la ville de Nevers, et dame Anne-Marguerite de La Bassée, son épouse, contre Catherine-Vallière Thibault, fille de ladite Anne-Marguerite de La Bassée, de son premier mariage, et Me Claude Renault, procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant : enlèvement par le sieur Renault de ladite Catherine-Vallière Thibault. (27 février.) — Claude Bélard, bourgeois demeurant à Decize, contre le sieur Melchior Renault, élu maire de ladite ville : manœuvre et corruption lors des élections. (1er mars.) — Suzanne Linet, veuve de feu Philippe Soumier l'aîné, vigneron, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry, contre Jeanne Brenoncelle, femme de Charles Soumier, sa cousine : rixe. (31 mars). — André-Thomas-Marie Bouguerot de Voligny, avocat en Parlement, maire de la paroisse d'Asnan, y demeurant, et Pierre Delagrange, notaire et procureur de la commune dudit lieu, contre Pierre, Etienne et Edme Monsinjon frères, de la paroisse d'Huban : injures publiques contre ledit Delagrange. (10 avril.) — Philippe Dhiry, garde forestier de la paroisse de Montambert, contre Mr Jean-Baptiste Lambert, curé dudit Montambert, nommé maire de ladite commune : destitution dudit Dhiry, plaintes calomnieuses contre lui. (22 avril.) — Claude Languinier, notaire royal et arpenteur en la maîtrise des eaux et forêts de Nevers, lieutenant des justices de Saint-Sulpice-le-Châtel, Saint-Firmin, Ourouer et Montigny-aux-Amognes, demeurant en la ville de Nevers, contre Me Jean-Baptiste-Pierre Longbois, curé de Saint-Sulpice : défenses par le curé de s'assembler dans l'église et de sonner les cloches sans son ordre ; assemblée illicite où le curé s'était fait nommer maire, alors qu'une assemblée précédente avait déjà nommé Jean-Baptiste Frébault, notaire ; menaces, émeute populaire. (29 avril.) — Michel Roblin, marchand de bois, demeurant à Château-Chinon, contre Louis Nettement, cabaretier, et Jean Clémendot, marchand de vin en la même ville : injures et menaces, arrestation sur la grande route. (18 mai.) — Michel Rochu, notaire à la résidence de Montreuillon, demeurant à Niault, paroisse de Chougny, contre Charles Maribal, propriétaire à Montchougny, paroisse de Dun-sur-Grandry, et autres : récolte du foin d'un pré appartenant audit Rochu. (17 juin.) — Lazare Gallois, marchand, demeurant à Cœuson, paroisse d'Ouroux, Philiberte Guyard, sa femme, et Pierre Gallois, leur fils, contre Michel Sautereau, fils de François, laboureur au même lieu : injures et coups de bâton. (14 juillet.) — Anne-Marguerite Lanoze, veuve de Me Hubert Bernard, ancien procureur au Parlement, demeurant à Presle, paroisse de Cuffy, contre Gilbert Bouroux l'aîné, voiturier par eau, et Joseph Méchin, fermier, demeurant tous deux au Bec-d'Allier, paroisse de Cuffy : invasion à la tête d'une troupe de vingt-cinq à trente personnes armées de fusils dans la cour de la maison du curé de Cuffy, chez lequel se trouvait ladite dame Bernard : insultes, menaces de mort. (16 juillet.) — Jacques et Noël Camus frères, et Benoît Belin, tous trois propriétaires, demeurant en la paroisse de Préporché, contre la municipalité dudit lieu : arrestation sur la réquisition de la municipalité. (23 juillet.) — Jean Breugnot, marchand, et Dominique Pillin, sa femme, demeurant à Château-Chinon, contre Madeleine Berthault, femme de Pierre Breugnot : rixe. (4 septembre.) — Jean-Baptiste Lelong, procureur à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur Ruby fils : injures et menaces à la sortie du club. (29 novembre.) — Jean-François Gourjon, accusateur public au tribunal du district de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Berrichon, compagnon menuisier en ladite ville : rixe entre ledit Berrichon et Jean Dufougne, aussi menuisier. (27 avril.)

B. 184. — Registre couvert de parchemin, de 42 feuilles papier, inachevé.

1649. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Me Pierre de Fonsjean, prêtre, curé de Gannay-sur-Loire, contre Antoine Popillot. — Messire Pierre Lepaige, abbé de Cervon, contre Antoine Dujé, Philibert Pesle, Bidelot et Jean Chat : défaut, ordonnance de prise

de corps. — Pierre André contre Pierre Poitreau : désertion d'appel. — Mᵉ Etienne Regnault, Mᵉˢ Jean Regnault et Esme Regnault, diacre, appelants, contre Mᵉ François Berthier, aussi diacre, curé de Saincaize : vérification de l'écriture d'une obligation écrite par Esme Regnault. — Pierre de Cotignon, écuyer, seigneur de Traclin, contre Charles Desanglois. — Mᵉˢ Claude et Alexandre Bruandet contre noble Pierre Pitoys, bailli du comté de Château-Chinon. — Mᵉ Claude Perrot, prêtre, curé de Saint-Parize-le-Châtel, contre Jean Maillot. — Mᵉ Samuel Chandorat, Esme Petit, Jean Millet et Charles Barré, appelants, contre Mᵉ Philibert Michel, greffier de Cours-les-Barres en la partie de Luzarches. — Mᵉ Jean Alixand contre Noël Signoret. — Julien Minet contre noble François Carpentier, seigneur de Ratilly. — Ferdinand de Pirville, écuyer, capitaine de Saint-Eloy, et Daniel du Moulin, écuyer, seigneur de la Riffaudière, porteurs de lettres de grâce, rémission et pardon pour raison de l'homicide commis en la personne de feu Claude Caziau, archer en la maréchaussée de Nivernois, demandeurs en entérinement desdites lettres de grâce, contre Clémence Dargent, veuve et commune dudit Caziau, et encore contre Mᵉ Léonet Bataillier et François Jullien, ayant les droits cédés de ladite veuve : ordonnance d'entérinement desdites lettres : « Nous avons octroyé acte aux impétrants de ce que nudz testes et à genoux ils ont juré et affirmé avoir obtenu les lettres pour eux présentées, qu'elles contiennent vérité... » (18 mai.)

B. 185. — Registre couvert en parchemin, de 84 feuillets papier.

1650. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Antoine Aujouanet, huissier, demeurant à Valigny-le-Monial, contre François Gaulme, chirurgien, et Mᵉ Gabriel Gaulme, notaire royal, son père. — Mᵉ Claude Perrot, prêtre, curé de Saint-Parize-le-Châtel, contre Jean Maillot, meunier. — Etienne Bezave contre dame Françoise Bachelier, femme de Philippe Rignault, fermier général de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, Gilbert et Philibert Rignault, ses enfants. — Honorables hommes Jean Gaillard, Paul et André Girardot, marchands bourgeois de Paris, contre Mᵉ Pierre Tallas et Dimanche Devesle, meunier, demeurant au moulin de Corancy. — Jean d'Annezay (d'Hennezel), écuyer, sieur de Boisgiset, contre Philibert et Jacques Boullenot, Jacques Bérijot et le gendarme Bassot. — Claude et Magdelon Monceaux et autres contre Mᵉ Gabriel Boulier, prévôt de Ternant. — Antoine Carré, maître serrurier, contre François Archambault. — François Archambault contre François Chevallier, chevaucheur de Villars. — Messire Jacques de Régnier, chevalier, seigneur, vicomte d'Aunay, et Toussaint Louvrier, sergent royal, contre André Sautereau. — Louis Marmion, recteur des écoles de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Claude Charbonnier, concierge des prisons de Pouilly. — Mᵉ Gilbert Beaudet contre Michel et Charles de Moncorps père et fils, écuyers, seigneurs de Beauvais. — François Potrellot contre Mᵉ Philippe Izambert. — Nicolas de Bournou et Marthe Feuillet, appelants, contre Henry Guillier et Madeleine Daubon, intimés. — Barthélemy Chapelain, écuyer, seigneur de la Tour, contre le seigneur de Voumas. — Mᵉ Claude Delafond, chevaucheur d'écurie, tenant la poste pour le roi en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le nommé Coquille le marchand, beau-frère du nommé Thonnelier, et ledit Thonnelier. — Barthélemy Chappelain, écuyer, seigneur de la Tour, et Mᵉ François Tillot, avocat en Parlement, contre le nommé la Fleur dit la Jeunesse, capitaine d'une compagnie de bohêmes. — Honorables hommes Fiacre et Denis Dupart, appelants de sentence rendue au bailliage de Brassy, contre honnête femme Louise Magdelénat, femme de Mᵉ Jean Viau, intimée. — Mᵉ Silvestre Dupoil, procureur du fait commun de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Tillier, prisonnier. — Claude Desbordes, femme de Gilbert Chocquelin, contre Emery Jolly. — Mᵉ Pierre Pelletier contre Dimanche Guillemenot, Barthélemy et Jean Ballivet : Guillemenot s'excuse de ne pas comparaître sur ce qu'il a d'instance au civil au présidial « sur l'appel par luy interjetté de l'ordonnance et permission de saisir rendue par le juge d'Argoulois à la réquisition de dame Anne Desbelins, femme dudit Pelletier, pour faire saisir ses meubles.... reconnoissant qu'il a empesché..... de transporter un coffre de bois qu'il avoit mis en seuretté, à cause des gens de guerre qui passèrent en leur pays, en la mettayerie du sieur d'Eguilly appellé la Verrerye, que ledit Pelletier vouloit emmener chez luy, l'ayant mesme faict charger sur une charette le soir d'auparavant ». (19 juillet.) — Mᵉ Jacques de Lespinasse, procureur du roi en l'élection de La Charité, noble Augustin de Lespinasse, sieur des Pivotins, et noble Pierre de Lespinasse, leur père, contre noble Léonard Semelier, président de ladite élection. — Noble Jean Deschamps contre Guillaume Deschamps, Jeanne et Marguerite Coquille. — Claude Leclerc, sergent royal, appelant, contre dame Françoise Voillaud, veuve de Mᵉ Philibert Grosjan, Pierre et Philibert Grosjan, ses enfants,

intimés. — Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont et de la Chaize, contre Me Edme Lasne. — Me Philippe Moyreau, procureur au comté de Château-Chinon, contre Claude Pitoys, greffier de Château-Chinon. — Toussaint Malleurty, sa femme, et Jean Malleurty, leur fils, contre messire Jacques Béliard, prêtre, curé de Dun-sur-Grandry, Gilbert Béliard, son père, Claude et Louis Jarredet dits Chattons, et Léonard Michot : menaces et injures. — Dame Judice Mithier, femme de Me Philippe Berthault, contre Pierre et Philibert Fromentés. — Me Jean Lorot contre Jean Pellé, Claudine Vallot, sa femme, et Pierre Pellé, leur fils. — Me Claude Bonnet, prieur de Challement, contre Michel Pernot le jeune, Léonard Paget, Denis Picard et Denis Thonot. — Messire Edme d'Escorailles, prêtre, curé de Livry, contre Jean Bérille le jeune.

B. 186. — Registre couvert en parchemin, 52 feuillets papier.

1652. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Pierre Girault, prêtre, et Me Jean Girault, curé de Luthenay, contre Me Jean Collin, demeurant audit Luthenay. — René de Rabutin, écuyer, seigneur de Savigny-les-Essarts, et Jean Lévêque, contre Mes Pierre, Paul, Léonard et François Ravisy. — Me Daniel Viault, chirurgien, porteur de lettres de rémission, contre Me Jean Magé, notaire, ayant les droits cédés de Me Claude Moireau et Etiennette Vaulcouret, sa femme, Jean Beaudrion et Elisabeth Louault, sa femme. — Guillaume Ollivier, sieur du Monceau, porteur de lettres de rémission, demandeur en entérinement desdites lettres, contre Guy des Paillards, tuteur des enfants de feu Jean des Paillards. — Les chanoines de Saint-Pierre-le-Moûtier contre Mes Louis et Antoine Marmion, recteurs des écoles de ladite ville. — Jean de Chambaraud, écuyer, demeurant en la verrerie d'Apponay, contre Jean de Finance, écuyer, sieur de la Foizot, Guillaume de La Mouslée, Edme du Chesne, écuyers, et autres : coups et blessures sur le grand chemin. (24 février.) — Claudine Guiard, femme de Jean Gauthereau, contre Emery Hereau, sergent, Guillaume Beaubin et Georges Perrère. — Me Germain Cassiat, chanoine de Nevers, noble Claude Gascoing, Claude Sabourin, élus à Nevers, Me François Hardy, demoiselles Jacquette de Vaulx, Françoise Pommereul et Jacquette Chaludet, contre François Serdat, sa femme, Mary Piat, sa femme, la femme de Claude Serdat et Georgette Serdat, femme de Jean Bidault. — Michel Petit contre François Archambault, sergent royal, Claude Auboué et Jean Minot. — Jean Desbrouillards, maître tailleur d'habits, contre Etienne Alleaume, archer de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier. — Noble Pierre Pitoys, bailli de Château-Chinon, contre Me Paul Duval, commis à la recette du grenier à sel du même lieu. — Me Nicolas Mallet, chirurgien, demeurant à Magny, contre Pierre Chauveau, Jeanne Chaulme, sa femme, et Benoîte Rousseau, sa belle-mère. — Me Hugues Bonnet, notaire royal, contre Benoît Darneau. — Claude, François et Nicolas Bully contre François Moireau. — Me Gilbert Seignoret l'aîné, avocat, demandeur en actions d'injures, contre Germaine Jussault, femme de Jean Chénereau. — Jean Vaguet, sergent au duché de Nivernais, contre François de Girard, écuyer, seigneur d'Azy et Chezeaux : injures. — Me Jean Maslin, prêtre, contre Jacques Cipré l'aîné et autres. — Etienne de Cruard, écuyer, seigneur de Chasteau, et demoiselle Marie de Chollet, son épouse, contre Pierre Fassin, tuilier, et autres. — Me Charles Bourgoing, notaire royal, et François Alexandre, sergent royal, contre Dimanche Bondy, sergent royal à Nevers, Georges Moreau, tailleur d'habits, les serviteurs et servantes du nommé Taillefert, hôte de la Croix-Blanche de Decize. — Vénérable et discrète personne Me François Adam, prêtre, curé de Magny, contre Me François Berthier, curé de Saincaize, et Me Claude Perrot, curé de Saint-Parize. — Antoine Gauthier, écuyer, seigneur de Salligny, commissaire ordinaire des guerres, contre René et François de Thibault, écuyers, seigneurs de Garchy. — Olivier Simonin contre Charles de Frasnay. — Me Jean Guenois, curé de Germenay, contre Jean Tardivon.

B. 187. — Registre couvert en parchemin, de 52 feuillets papier.

1653. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Olivier Simonin contre Charles de Frasnay. — Antoine Gauthier, écuyer, seigneur de Saligny, contre René de Thibault, écuyer, seigneur de Passy, et François de Thibault, écuyer, seigneur de Vieilmoulin et Garchy. — Claude Le Voyer, écuyer, commissaire ordinaire de l'artillerie de France et commis au grenier à sel de Clamecy, contre le nommé Lavallée, soi-disant contrôleur au recouvrement des tailles de l'élection de Clamecy. — Claude Faulquier, appelant de sentence rendue par le juge de Chasnay, contre Me Pierre Bouzitat, procureur d'office de ladite justice. — Me François Adam, prêtre, curé de Magny, et honnête fille Simonne Belleville, sa cousine, contre Nicolas

Mallet, chirurgien, Marie Cotignon, sa femme, Mº Michel Delin, notaire, Jean Barbarat, Martin Net, sergent royal. — Claude Jolliard, Jean Chevalier et Antoine Brezault, demandeurs en réparation d'honneur, contre Vital Martin dit Courtin. — Noble Mº Jean Guynet, seigneur, prieur commendataire de Lurcy-le-Bourg, contre Mº Jean Tirecuir, curé dudit Lurcy. — Messire Claude Sinton, curé de Poussignol, contre Jean Gommain. — Messire Claude Sinton, curé de Poussignol, contre Léonard Prévostat. — Mº Claude Bruandet, gendarme de la compagnie de Son Eminence, de Château-Chinon, et honorable homme Benoît Legrain, marchand audit Château-Chinon, appelants du prétendu décret de prise de corps contre eux décerné par le bailli de Château-Chinon, contre Mº Pierre Pitoys, bailli dudit lieu. — Mºˢ Gaspard Citton et Philippe Delagrange, avocats en Parlement, demandeurs en exécution d'arrêt du Parlement, contre demoiselle Gilberte Bichonnet, veuve de Jean Rigault, écuyer, seigneur du Mont, tutrice de ses enfants, et Blaise Autour. — Mº Charles Guillier contre Léonard et Claude Mercier. — Jean Houdaille contre Antoine Rétif. — Noble Jean Crevel, conseiller au présidial, contre François Martin le jeune. — Mº Pierre de Bazelle, prêtre, curé de Diennes, contre demoiselle Françoise de La Rivière. — Jeanne Berthin, Antoinette Ranvier, Claudine Berthin et Jean Berthin, contre Claude de Frasnay, écuyer, seigneur de Mousche et Laché, Charles, Pierre et Claude de Frasnay, — Mº Antoine Soret, prêtre, curé de Frasnay, contre Simon de La Roque: rixe. — Etienne Rousseau, Jacqueline Bergerat et Pierre Potin, appelants, contre Claude Girard, cavalier au régiment du sieur comte de La Motte, intimé. — Vénérable personne messire Noël Britard, prêtre, curé de Rouy, contre François de Bonnay, écuyer, seigneur de Voumas. — Mº Claude de Maunourry, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, abbé de Gaillac, prieur de Saint-Etienne de Nevers, contre Adrien de Bongards, écuyer. — Antoine Goussot, écuyer, sieur d'Artonne, conseiller du roi et son président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Daniel Lombard. — Dame Anne de Certaine, veuve de Pierre de Rolland, écuyer, seigneur de Curiot, contre Lauré, serviteur de Claude de Bèze, sieur de Pignolles. — Hiérosme de Monceau, sieur de la Noue, porteur de lettres de grâce, contre Barthélemy Petit, ayant les droits cédés de demoiselle Urbaine du Pont-Saint-Pierre, et contre Jacques Perrot, greffier de Couloutre. — Mº Jacques Prescheur, procureur du roi en la maréchaussée de Vézelay, contre Pierre Seullot et Nicolas Coueffard. — Messire Charles de Chéry, chevalier, seigneur de Neuvy, Montgazon et autres lieux, contre honorable homme Jean Gaignat.

B. 188. — Registre couvert en parchemin, de 74 feuillets papier.

1655. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Honorable homme Jacques Collin contre Antoine Folleau. — Mº Philibert Grosjan, sieur de Vincelles, contre François Bergerat. — Jean Collin, demandeur en entérinement de lettres de grâce, contre Jeanne Renaud: homicide d'Emiland Renaud, frère de ladite Jeanne. — Claude de Chargère, écuyer, sieur d'Esgris, contre Hugues de Chargère, écuyer. — Mº Antoine Lestouffé, chanoine de Cervon, et Pierre Thomas, son cheptelier, contre Mºˢ Louis et Léonard Houdaille. — Eustache de Cotignon, écuyer, seigneur de Traclin, François de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, Léonard de Bonnet, écuyer, seigneur de Lupy, Mº Guy Cotignon, conseiller à Nevers, Jean Chamard et Jean Clément, demandeurs en lettres d'abolition, contre François de Champs, écuyer, seigneur de Salorge, prévôt en la maréchaussée de Château-Chinon, opposant audit entérinement, en qualité d'héritier en partie de François de Champs, écuyer, seigneur de Saint-Léger. — Simon Cassiat, « porteur de lettres de grâce, abolition et pardon obtenues en chancellerie à Paris, au mois de décembre dernier, pour raison de l'homicide par lui commis ès-personnes de feus Heugin Le Riche et Gervais Bouillot, vivants vignerons, » contre Jean Sausson, manœuvre, tuteur des enfants mineurs dudit feu Eugin Le Riche et Michelle Buzelin, veuve commune de feu Gervais Bouillot et tutrice de leurs enfants. — Mº Jean Boulenot, prêtre, vicaire de Dun-les-Places, contre René Desportes et son valet. — Hugues du Crest, écuyer, seigneur de Chizy, contre Esme Coulard, sergent. — Henry Callot, sieur de Monceaux, porteur de lettres de pardon et rémission pour l'homicide par lui commis en la personne de feu Antoine Baille, contre Mº Pierre Baille, chirurgien à Nevers, et noble Philibert Marquet, conseiller de Son Altesse de Mantoue, maître des comptes à Nevers. — Esme Deserin, de Jussy-en-Auxerrois, contre demoiselle Marguerite Le Templier, veuve et commune de Nicolas Ancel: homicide dudit Ancel; obtention de lettres de grâce et rémission. — Gabriel Ferrand contre Louis de Bonnay, écuyer, seigneur de Verneuil.

— Jean-François de Champfeu, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, et Pierre Broison, archer du guet, son valet de chambre, contre Advisare, sergent. — Mᵉ Jean Clément, prêtre, curé de Saint-Péreuse, et Pierre Clément, son frère, contre les religieux de Saint-Martin de Nevers. — Mᵉ André Gorget, lieutenant au bailliage de Coulanges-sur-Yonne, contre Eustache Beluzat et Léonard Petiteau. — Charles de Neuchèze, porteur de lettres de grâce obtenues en la chancellerie à Paris, le 31 juillet, pour raison de l'homicide du nommé Blondeau, contre la veuve dudit Blondeau. — Demoiselle Claude Descoullons, femme de Pierre Delavoye, contre Etienne Badin. — Dame Marie de Favardin, veuve d'Etienne Brisson, contre Etienne Badin. — Alexandre de Corvol, écuyer, seigneur de Lucery, contre Claude Goutillot, Georges et Jean Chapuis, Philippe Lepicq, François et Claude Girard et Jean Loret. — Etienne Badin contre Jean Descollons. — Noble Erard Bardin, sieur de Champagne, contre Mᵉ Martin Sabourin. — Mᵉ François Bideault et dame Françoise Le Breton, sa femme, demandeurs en réparation d'honneur, contre Antoine Filachot, hôte du bourg de Saint-Parize-le-Châtel. — Vincent Raquin, porteur de lettres de rémission, contre Claudine Pellé, veuve de Charles Millereau. — Noble Charles Berthellon, conseiller au présidial, contre noble Guillaume Paillard, aussi conseiller, et autres. — Noble Etienne Vyau, sieur de l'Isle, conseiller du roi, receveur des consignations au présidial, contre Jean Dufeuilloux.

B. 189. — Registre couvert en parchemin, de 56 feuillets papier.

1656. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Marie Laspron, veuve de Hugues Henriot, appelant de sentence rendue par le bailli de La Charité, contre Mᵉ Jean Joully, marchand à La Charité. — Mᵉ Jacques Legrain, porteur de lettres de rémission, contre Jeanne Challemoux, veuve de Léonard Gauthé et mère de feu François Gauthé. — Abraham Bouchard, Louise Picard, François Sallé, Louise Machebeuf, Pierre Charloys et Marie Sallé, contre Mᵉ Jacques Joully, procureur fiscal au bailliage de La Charité. — Demoiselle Madeleine de Pillemyer, veuve et commune de feu Esme du Verne l'aîné, vivant écuyer, seigneur de Bona et la Varenne, contre Etienne Connat, soi-disant receveur des vacations des sieurs officiers de la maréchaussée de Château-Chinon. — Noble Gilbert Millault, conseiller et avocat du roi au bailliage et présidial, et Mᵉ Louis Marmion, contre Claude Charbonnier, concierge des prisons de Pouilly. — Mᵉ Aré Bourgeois, prêtre, curé de Béard, contre Gilbert Collin, manœuvre. — Demoiselle Marguerite Chaussin, veuve de noble Jean Berthelot, conseiller au présidial, contre René Michot et Mathieu Despines. — Noble Charles Vyau et demoiselle Marguerite Chaussin, sa femme, contre René Michot et Mathieu Despines. — Léonard Paget, sergent royal, contre vénérables et discrètes personnes Mᵉ Simon Rotereau, prêtre, curé d'Asnan, Mᵉ Antoine Flasquard, prêtre, curé de Moraches, Mᵉ Etienne Avrillard, prieur, curé de La Montagne. — Mᵉ Isaac Etignard, avocat, le jeune, et Mᵉ Eléodore de Monchannin, contre Mᵉ Claude Pitois et sa femme. — Lazare Bureau, boulanger, et Catherine Ponot, contre Catherine Vizier, femme de Gilbert Lobereau, dame Etiennette Descoullons, veuve de Mᵉ Pierre Bonnejournée, et autres. — Mᵉ Pierre Bonneau, prêtre, curé de Saint-Honoré, contre Gaspard Daudin, René Gougne, Nicolas Antoine dit Desplanches et Esme Coulon. — Mᵉ Esme Duchas, lieutenant au bailliage de Lormes à la part de Chalon, Mᵉ Vincent Millereau, notaire royal et échevin de la ville de Lormes, contre Mᵉ Jean Petit, avocat, Mᵉˢ Louis et Claude Houdaille, Françoise Regnault, mère desdits Houdaille, Jeanne Solliveau, femme de Mᵉ Louis Marion, Mᵉ Jean Connestable et Esmée, sa femme. — Mᵉ François Chauveau, prêtre, curé de Chitry-les-Mines, contre Claude Laveau : menaces. — Eustache de Berthier, écuyer, sieur de Bizy en partie, chanoine de Nevers, contre Loup Louap. — Messire Jean Normand, prêtre, curé de Chasnay, contre Nicolas Didier.

B. 190. — Registre couvert en parchemin, 62 feuillets papier.

1657. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Honorable homme Denis Paillard, marchand à Saint-Révérien, contre les nommés Bizardeau dit La Maisonneufve et Jean Landard. — Noble Gilbert Pommereul contre Mathé et André Bussy, Antoine Perrot, leurs femmes, Gilbert Taupin, sa femme, et autres. — Mᵉ Hiérosme de La Chasseigne, chevalier, seigneur dudit lieu, les Granges, Rosemont et Uxeloup, contre Jacques de Villaines, seigneur de Fleury, et Jacques de Villaines, seigneur de Givry. — Charles Archambault contre noble Gilbert Litaud, conseiller au présidial, et Mᵉ Jean Gigot, avocat. — Noble Gabriel Guionin Bonineau, conseiller au pré-

sidial, contre Jean Detache et Nicolas Archambault. — Messire Roger de Blanchefort, chevalier, seigneur, baron d'Asnois, contre Jean Poullet. — Honnête femme Françoise Pied-de-Cerf contre Françoise Jounyé, Jeanne Bonnot et autres. — Me Claude Delafond et dame Marie Desforges, sa femme, contre Louis Grelon, valet de poste. — Claude Roux, prisonnier aux prisons de Decize, contre Me Barthélemy Thoullemain, concierge desdites prisons. — Benoît Berger contre Léonard Godard, maréchal, et autres. — Jean Genot, clerc de forge, demeurant en la paroisse de Raveau, appelant, contre M. Me Pierre Payen des Landes, seigneur-prieur spirituel et temporel de la ville de La Charité, intimé. — Me Jean Regnault, officier de la maison du roi, contre François Proteau. — Me François Chambrun contre Denis Beaudier, maréchal, demeurant à la Selle, et Jean Lauverton. — René de Rabutin, chevalier, seigneur de Savigny-les-Essarts et autres lieux, appelant de sentence rendue au bailliage de Château-Chinon, contre Claude Delacroix et Jeanne Jouas, sa femme. — Demoiselle Marie de Monsaulnin contre Lazare Dulieu dit La Montagne. — Claude Dubled, greffier à Lormes, contre Me François Ravet. — Me Jean Bourdoiseau, conseiller au présidial, contre Charles Vizier, Etienne Dufour, Nicolas Martin, Jean Duchastel et autres. — Me Léonard Blondeau contre Me Jean Carrain, curé de Luzy. — Me Etienne Becquas, porteur de lettres de rémission, contre Jacques et François de Dreuille, écuyers, frères d'Antoine de Dreuille, écuyer. — Me François Villadieu, recteur des écoles de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, demandeur en action d'injures, contre Antoinette Laplace, femme de Jean Bonnet: « A desnié avoir profféré les injures mentionnées en l'exploict... et soubstenue au contraire que le demandeur l'a injuriée, mesme menassé de luy coupper le nez. » — Me Jean Baudrion, prêtre, curé de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Etienne Alleaume et Anne Archambault. — Philippe et Léonard Fontaine et Léonard Jouannot, porteurs de lettres de grâce, pardon et rémission, contre le procureur d'office du bailliage de Saint-Léonard de Corbigny. — François Adenin, marchand boucher à La Charité, contre Philibert Grasset, aussi marchand boucher en ladite ville. — Me François Jourdan, procureur au bailliage de Lormes, contre Me Pierre Bussy, greffier audit bailliage de Lormes à la part de Château-Chinon. — Me Jean Micault, procureur à Nevers, contre Léonard et Claude Micault père et fils. — Me François Jourdan, appelant, contre demoiselle Judic Coullon, intimée.

B. 191. — Registre couvert en parchemin, de 62 feuillets papier.

1659. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Dame Jeanne Moreau, femme de Me Jean Danthault, Charlotte, Louise, Jeanne, Claudine, François et Antoine Danthault, contre Antoine Sallonnyer, fils aîné de Dominique Sallonnyer, sieur de Chandiou, Antoine Girardot, surnommé baron de Bricquaine, Jean Jannot Lajeunesse, Louis Leblanc, surnommé Portillat, et Jean Griveau, tous domestiques desdits Sallonnyer et autres. — Messire François de Rochefort, chevalier, seigneur, marquis de la Boulaye, contre Me Claude Berthion. — Le procureur du roi, demandeur, pour raison de l'homicide commis en la personne de Jacques de La Valade, seigneur de Pontevigne, contre Jérôme Desjours, seigneur de Mazille. — Gilberte de Breschard, veuve de Claude Chambon, sergent royal, contre Louis Thillier. — Esmée Grignard contre demoiselle Henriette de Pergues, veuve d'Esme de Roffignac, écuyer, seigneur de Gigny. — Honoré de Borniol, écuyer, seigneur de Puylong, contre les sieurs de Charry-Précis, Charry-Lurcy et Charry-le-Chanoine. — Honorable homme Léonard Gueneau, marchand à Luzy, contre Ponthus et Claude de Chargère, écuyers, seigneurs d'Andrezy et Moragne. — Noble Martin Balle, conseiller du roi, châtelain de Murat et maître des requêtes de l'hôtel de la reine, et Jacques Balle, sieur du Petit-Bois, son fils, contre Me François Dubœuf, curé de Villefranche et chef de la communauté dudit lieu, et Me Gilbert Mélin, prêtre communaliste de Montmarault. — Claude Malapris, huissier, demeurant à Vézelay, Louis Garnier, Edme Deffert et André Antoine, demeurant audit Vézelay, porteurs de lettres de grâce et pardon pour l'homicide commis en la personne de Jean Martin, contre Jeanne Bouet, veuve dudit Jean Martin. — Gilbert Cousin, écuyer, seigneur du Péage, contre Claude Mazillier dit Rigniaud et son fils. — René Le Jault contre Ponthus de Chargère, écuyer, seigneur d'Andrezy, sa femme, et Antoine de Chargère, écuyer, seigneur de Tourny. — Henry de Lespinasse, sieur du Pavillon, appelant d'ordonnance rendue par le bailli de La Charité, contre Me Jean Lemaire, notaire royal et procureur au même bailliage. — Noble et scientifique personne Jean-Henry Bogne, doyen de l'église de Nevers, contre Guillaume Bourry, Jacques Bourry, son fils, et autres. — Me Erard Preslau contre Erard Doussot.

B. 192. — Registre couvert en parchemin, de 46 feuilles papier.

1660. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Me Lazare Duparc, demeurant au village du Parc, paroisse de Dun-les-Places, contre Me Adam Beugnon, avocat en Parlement, substitut du procureur fiscal au bailliage de Brassy. — Hubert Commaille, chirurgien, demeurant en la paroisse de Chevannes-Gazeaux, demandeur en entérinement de lettres de rémission à raison de l'homicide commis en la personne d'Achilles de Guinet, vivant écuyer, sieur de la Huchette, garde du corps de Sa Majesté, contre demoiselle Etiennette Duplessis, veuve dudit Achilles de Guinet, et tutrice de leurs enfants. — Me Jean Delagrange, assesseur à Lormes, contre Laurent Boichot, sergent royal. — François Archambault, contre demoiselle Gilberte Vyau, veuve de noble Gilbert Millaud, conseiller et avocat du roi au présidial. — Le procureur d'office de la justice de Parjot contre Me Pierre Beugnon, Jacques Guesdan et Jean Delagrange. — Jean Lesgaré, cerclier, demeurant en la paroisse de Frasnay, appelant du décret contre lui décerné par le sieur Garnier, maître des eaux et forêts et des bois usagers et chasses, juge et gruyer des terres dépendantes du prieuré de La Charité, contre Me Pierre Joully, procureur fiscal au bailliage de Raveau. — François Archambault contre Me Léonard Gueneau, prêtre, curé de Langeron, noble Pierre Richard, Gilbert Ragon, Léonard Pied-de-Cerf et autres. — Me Noël Pérude, substitut du procureur du roi, contre Me François Desprez et François Sallonnyer, avocat du roi. — Léonard Guerreau, marchand à Luzy, contre Jeanne Luizard, Jean Ballard dit Fortune et Jean de Corbigny dit des Maretz. — Me Etienne Guyot, sieur du Boullay, aide en la grande fauconnerie de France, contre Jean Herreau. — Philippe Foudriat contre Pierre Sautereau l'aîné, Pierre Sautereau le jeune, Simon Sautereau, Léonard Sautereau, Emilland Nardin et Jeanne Pomet. — Jacquette Deleschenot, veuve de Maritte Guibert, et Pierre Guibert, armurier, demeurant à La Charité, enfants et héritiers de feue Perrette Blondeau, homicidée, contre Me Claude Dadier, accusé dudit assassinat. — Me Marc Trochereau, bourgeois de la ville de Moulins, contre dom Claude-François Gaudet, religieux de l'abbaye de Septfonds.

B. 193 — Registre couvert en parchemin, de 60 feuillets papier.

1664. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Me Etienne Delaville, prêtre, curé du Breuil, contre Me Claude de Claustre, lieutenant au bailliage du Breuil, Claude de Constantin, Nicolas Crochet, sieur de la Maison-Neuve, et autres. — Me Claude Lefebvre, greffier au bailliage de Château-Chinon, contre Me Claude Pitoys, dame Madeleine de Champfeur, sa femme, François Langlois, Annette de Champfeur, sa femme, Jean, Marguerite et Anne de Champfeur. — Claude Lemaistre contre Gervais Mazuel et Françoise Bré, sa femme. — Dame Marie Michel, veuve de Me Florimond Jaudot, contre Me Olivier Masuer, avocat au présidial. — Julien de La Roche, écuyer, sieur des Fontaines, contre Jean du Buisson, écuyer. — Me Pierre Blandin, maître chirurgien à Luzy, demandeur en réparation d'honneur, contre Guillaume Guillon. — François Moireau, drapier, appelant, contre Me Héléodore de Monchanin, commis à la recette du grenier à sel de Château-Chinon, intimé. — Annet Huet, fils de René Huet, marchand hôtelier à Château-Chinon, et de Lazare Beaudeau, appelant, contre Jeanne Rollot, ci-devant servante desdits René Huet, et sa femme, intimée. — Ordonnance rendue à la réquisition du procureur du roi, permettant « à toutes personnes » de « prendre, arrester prisonniers et iceux conduire en bonne et seure garde en nos prisons, mesme de sonner le toxin » dans ce but « des volleurs et guetteurs de grands chemins quy journellement vollent et assassinent, estans armez de pistolletz, fuszils et espées » sur « le grand chemin de ceste ville à Nevers, » et qui « mesme ont des retraites, notamment en la paroisse de Magny. » (14 juillet.) — Léonard, Marie et Charlotte Bureau contre messire François de Joumard, baron d'Irac et de Saint-Pierre-du-Mont. — Perrette Coutand, femme de Jean Lesgaré, contre Jacques Forestier, écuyer, seigneur de Villars. — Dame Marthe du Hamel, veuve de messire Achille du Brocq, écuyer, seigneur des Moriers et des Coques, tutrice de leurs enfants, contre Guillaume Casset, Me Nicolas Dubois, chanoine, doyen et curé de Prémery, Me Esme Simonneau, prêtre, curé de Sichamps. — Me Lazare Coujard contre François Desanglois. — Félix Favièr et Philippe Lefiot contre Antoine de Thomassin, écuyer, demeurant à Brassy. — Me Etienne Baille, chirurgien à Nevers, contre Jean Dugenne. — Jean Lebeau contre Me Pierre Esmalle, procureur fiscal à Druy. — Demoiselle Anne de Mau-

migny, veuve de Jacques Desprès, écuyer, seigneur de Charly, contre François Guipier. — Demoiselle Françoise Dubroc, veuve de Charles du Plessis, vivant écuyer et gouverneur des villes et château de Donzy, contre Jean Abruc. — Honorable homme Denis Paillard, appelant de sentence rendue par le bailli de Saint-Revérien, contre honnête femme Gabrielle Baudot, veuve et commune de Claude Pajot, et Claude Gauthier, fils de ladite Pajot. — Etienne Colas contre Pierre Dagonneau.

B. 194. — Cahier de 18 feuillets papier.

1667. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Louis de Berthier, écuyer, seigneur de la Bussière, contre Jean de Berthier l'aîné, écuyer. — Le même contre dame Marie Pinet, veuve de Mᵉ Jean Bezou. — Le même contre demoiselle Marie Tenon. — Le même contre le sieur de Chéry et le sieur Pinet. — Gilbert Quartier, maréchal à Parigny-les-Vaux, contre l'abbesse et les religieuses de Nevers. — Mᵉ Philippe Frachot, cessionnaire du sieur de Buranlure, contre demoiselle Edmée de Juizard, veuve du sieur de Breschard. — Jean de Lucenay, écuyer, seigneur de Chevenon, contre la dame des Meurs. — René de Bongards, écuyer, seigneur de Villaines, contre Jacques Gascoing, écuyer, seigneur des Meurs. — Jean de Berthier, écuyer, seigneur du Veuillin, contre Mᵉ Nicolas Chasseigne, chanoine et receveur du chapitre de Saint-Cyr de Nevers. — Louis de Berthier, écuyer, seigneur de la Bussière, contre Gilbert de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée.

B. 195. — Registre couvert en parchemin, 30 feuillets papier.

1668. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Léonard et Jean Picard père et fils, demeurant à Sougy, paroisse de Germenay, demandeurs en entérinement de lettres de grâce, rémission et pardon, pour raison de l'homicide commis en la personne de François Thévenin, contre Eugène Millard, veuve dudit Thévenin. — Honorables hommes Jean Bonneau et Benoît Flestat, fabriciens de l'église de Sémelay, contre Mᵉ Etienne Carrin, prêtre, curé dudit Sémelay. — Noble Jacques de Lespinasse, sieur de Marthoux, avocat en Parlement, procureur du roi en l'élection de La Charité, contre Mᵉ Jean Ogier, ancien praticien. — Mᵉ Louis Bougeaud, musicien en l'église Saint-Jean de Nevers, contre Mᵉ Maximilien Bonneau, prêtre, semi-prébendé de ladite église. — Demoiselle Huberte de Farou, fille d'Esme de Farou, écuyer, sieur de Couet, contre Mᵉ Jean Petit, prêtre, curé de Menetou-Ratel, et Edme Milleriou, procureur d'office dudit lieu. — Mᵉ Pierre Baudot, chanoine de Cervon, demandeur en entérinement de lettres de grâce par lui obtenues pour raison de l'homicide par lui commis en la personne de Dimanche Morin, contre Jeanne Oppeneau, veuve dudit Morin. — Pierre Mautrand, déserteur, demeurant au village de Beaulieu, et Louise Lopineau, sa femme, contre Antoine de Barnault, écuyer, seigneur de Guipy. — Mᵉ Jean Delagrange, assesseur à Cervon, contre Mᵉ Pierre Baudot, chanoine de Cervon. — François Gagnepain, messager ordinaire de la ville de La Charité en celle de Paris, contre Mᵉ Jean Semelier, avocat en Parlement, ci-devant président en l'élection de La Charité.

B. 196. — Registre couvert en parchemin, de 56 feuillets papier.

1670. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Mᵉ Jean Duguet, prêtre habitué en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre François Bourgoing, écuyer, seigneur de Sichamps. — Mᵉ Gilles Genotte, prêtre, curé de Pouques, contre Mᵉ Jean Connestable, procureur fiscal au bailliage de Lormes. — François d'Estut, seigneur de Chassy, et Guy d'Estut, seigneur de l'Alemande, frères, demandeurs en entérinement de lettres de grâce et rémission par eux obtenues pour raison de l'homicide qu'ils ont commis en la personne de feu Antoine du Bois, vivant écuyer, seigneur de Poully, lieutenant au régiment d'Artois, contre demoiselle Marie de Montsaulnin, veuve et commune de Philippe du Bois, vivant écuyer, seigneur de Poully, paroisse de Fontenay, et demoiselle Marie du Bois, sa fille, mère et sœur dudit défunt. — Honnête femme Simonne Tenaille, veuve de Mᵉ Florimond Archambault, procureur en cette ville, contre Etiennette Dubourg, Anne Moret, sa fille, et Jean Darmezin, son gendre. — Honorable homme Gilbert Jounet, marchand tanneur, demeurant à Sancoins, contre Mᵉ Claude Durit, prévôt, juge et garde de la prévôté dudit Sancoins. — Mᵉ Paul Millin, prêtre, curé de Guipy, contre messsire François du Pré, chevalier, seigneur de Guipy à la part du Pré. — Noble Pierre Bergeron, seigneur de Bougy, procureur du roi en la prévôté de Sancoins, contre Mᵉ Pierre Becquas, demeurant audit Sancoins. — Mᵉ Claude Sinton, prêtre, curé de Thianges, contre Michel Denevers, laboureur, demeu-

rant en la paroisse de Villes-les-Anlezy. — Gilbert Doreau, sieur de Travan, et François Doreau, son fils, contre Guillaume Petit. — Mᵉ Pierre Bergeron, sieur de Bougy, conseiller et procureur du roi en la prévôté de Sancoins, contre Mᵉ Imbert Galoppe, marchand, demeurant audit Sancoins. — Noble Jean Bourdoiseau, conseiller au présidial, contre Mᵉ Toussaint Lejay. — Noble Charles Vyau, lieutenant criminel au présidial, contre Léonard Pierre, laboureur, demeurant en la paroisse de Luzy. — Messire René de Loron, chevalier, seigneur de Tarot, Ruère, Parjot et autres lieux, demeurant audit Ruère, paroisse de Gâcogne, contre Philippe Girard, manœuvre, demeurant audit village de Ruère. — Demoiselle Marie Duplessis, femme de François Bousset, sieur du Creuzet, contre Barthélemy Loury, laboureur, demeurant audit Creuzet, paroisse de Sardy. — Edme de Certaine, écuyer, seigneur de Villemolins, appelant, contre Jean Peschin, laboureur, intimé. — Mᵉ Paul Bault, prêtre, curé de Jailly, contre Mᵉ Eustache Prévost, soldat au régiment des gardes dans la compagnie du sieur de Montigny, Antoine Quantin, écuyer, seigneur de Sichamps, et Jean Ravinet, demeurant en la ville de Prémery. — Marin Vyau, coquetier, demeurant à Nevers, contre Léonarde Voitreau, femme de René Boisseau. — Mᵉ Gilbert Gascoing, sieur de Nantin, demandeur en entérinement de lettres de grâce, pardon et rémission obtenues pour raison de l'homicide par lui commis en la personne d'Eustache de Charry, écuyer, seigneur de Savoie, contre demoiselle Marguerite de Girard, veuve dudit Eustache de Charry, et Adrien de Charry, écuyer, seigneur de Précy.

B. 197. — Registre couvert en parchemin, de 48 feuillets papier en très mauvais état.

1671. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Madeleine Basseporte, femme de Léonard Duprix, manœuvre, demeurant en la paroisse de Meauce, contre François-Joseph de Roffignac, écuyer, seigneur de Meauce. — François d'Estut, écuyer, seigneur de Chassy-Caroble, et René de Saint-Rémon, contre Jean Saulge. — Philibert de Sauvage, écuyer, seigneur de Montbaron, demeurant à Saint-Thibault, paroisse de Nuars, et honorable homme Jean Baudot, marchand, fermier de la terre et seigneurie de Montlouis, même paroisse, contre Mᵉ Pierre Petit, notaire, demeurant à Monceaux-le-Comte. — Mᵉ Nicolas Houdaille et dame Jeanne Bouché, demeurant à Lormes, contre Jean Maillot, marchand, demeurant audit Lormes. — Mᵉ Gilbert Rignault, sieur de la Cave, contre Marie Bachelier. — Gervais Mazuel, marchand, demeurant à Château-Chinon, contre Sébastien Marotte, François Mongin, Claude Boizot, fils de feu Etienne et Pierre Guillaume, tous drapiers en ladite ville. — Jean Martenne, apothicaire, demeurant en la paroisse de Gien-sur-Cure, contre Jean Rolland, marchand, demeurant audit lieu. — Josué Guiot, écuyer, seigneur de Garembé, et Eustache Bernard, gantier de la ville de Nevers, contre honorable homme Gilles Morin, marchand à Cuffy, Jean Maugin, son beau-frère, et Louise Dumesnil, sa belle-mère. — Charles Litaud, ci-devant cadet volontaire au régiment des gardes et depuis enseigne dans le régiment de Picardie, et du depuis mousquetaire en la seconde compagnie, demeurant en la ville de Nevers, demandeur en entérinement de lettres de grâce obtenues pour raison de l'homicide par lui commis en la personne de feu Gilbert Vallenson, vivant vigneron, contre Marie Bonnet, veuve dudit Vallenson. — Mᵉ Denis Coppin, sieur de Villecourt, procureur du roi au magasin et grenier à sel de la ville de Decize, contre Charles de Cossay, écuyer, sieur de Beauvais. — Jean Bonneau, tanneur, demeurant à Sémelay, contre Jean Bourgoing, laboureur, demeurant au même lieu. — Gilbert et Guillaume Sautereau frères, demandeurs en entérinement de lettres de grâce, contre Jean Geault.

B. 198. — Registre couvert en parchemin, 4 feuillets papier en mauvais état.

1673. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Mᵉ Robert Bernard, lieutenant au bailliage de Châtillon-en-Bazois, demeurant en la paroisse de Biches, contre Mᵉ François Bernard, marchand, demeurant audit Biches. — Mᵉ Edme Leclerc, secrétaire de feu la reine mère du roi, contre Sébastien Pilleron, praticien, demeurant à Coulanges-la-Vineuse, Jeanne Pilleron et Anne Pilleron, veuve de Claude Michel. — Mᵉ Etienne Villiers, François Berthier et Edme Sergent, marchands, demeurant à Châtel-Censoir, demandeurs en entérinement de lettres de grâce et de rémission par eux obtenues pour raison de l'homicide commis en la personne d'Antoinette Bezin, contre Pérette et Jacquette Visetelle, filles et héritières de ladite Antoinette, demeurant à Pousseaux, paroisse de Surgy.

B. 199. — Registre couvert en parchemin, de 12 feuillets papier.

1675. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Noble François-Eléonor Bezave, président et commissaire-examinateur en l'élection de Château-Chinon, contre Jean Robin, sergent au bailliage de Corbigny. — Le procureur du roi contre Me Charles Micault, prêtre, curé de Garchizy. — Mmes les comtesses de Château-Chinon et Me Pierre Pitoys, bailli dudit lieu, contre Marie Lemaistre, femme de Jean Petot et autres, auteurs de l'émotion populaire de Château-Chinon. — Me Pierre Delalande, bourgeois de la ville de Bourges, contre François-Joseph de Roffignac, écuyer, seigneur de Meauce. — Antoine Malot, ci-devant concierge des prisons de la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre Me Paul de Champfeur, marchand, demeurant à L'Huis-Labbé, paroisse de Corancy. — Messire Gabriel Coyffier, conseiller du roi, son aumônier et premier conseiller au bailliage et siége présidial, prieur du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michel des Ecures, écuyer, prêtre, curé d'Augy, y demeurant, province de Bourbonnais, Louis des Ecures La Vivère, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, demeurant ordinairement à La Vivère, Charles de Neuchèze, écuyer, seigneur du Plessis, et Pierre de Neuchèze, écuyer, son fils. — Pierre Delagrange, marchand, demeurant à Neuchèze, paroisse d'Empury, appelant, contre Gabrielle Oudot, veuve d'Antoine Marchand, sieur de Villette, demeurant en la même paroisse. — Vénérable et discrète personne Me Louis Beaufils, prêtre, demeurant en la paroisse de Murlin, contre vénérable et discrète personne Me Pierre Bonnereau, prêtre, curé de La Celle-sur-Nièvre.

B. 200. — Registre couvert en parchemin, de 18 feuillets papier en mauvais état.

1678. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMIMELLES. — Me Louis Beaufils, prieur de Boisfeuillet, contre Me Antoine Guillerault, maître de poste de Pouilly. — Ordonnance rendue à la requête du procureur du roi ordonnant au juge de Guerchy (Garchy) de rapporter au présidial les informations qu'il a faites au sujet de l'assassinat d'un ermite du voisinage. (25 janvier.) — Messire Charles Lenormand, chevalier, seigneur d'Herry, contre Me Claude Bourcier, greffier en la justice dudit Herry. — Vénérable et discrète personne messire François Moreau, prêtre, curé de Saint-Péreuse, y demeurant, contre Lazare Clément, huissier, demeurant au même lieu. — Gabrielle Bruneau, veuve de Guillaume Petit, Adrien, Jean et Guillaume Petit, ses fils, laboureurs, demeurant au village de Mazignien, contre honorable homme Antoine de Bèze, marchand, demeurant à Empury. — Ordonnance rendue à la requête du substitut du procureur du roi, enjoignant de transférer dans les prisons de Saint-Pierre-le-Moûtier le nommé Sabourin, complice de l'homicide commis à la Croix-des-Bois-lès-Nevers, sur la personne du sieur Vyau de La Vallée, conseiller au présidial de Moulins. (Entre le 20 et le 27 juillet.) — Me Claude Pitoys, lieutenant au bailliage d'Ouroux, demeurant en la ville de Château-Chinon, contre Me Jean de Champfeur, greffier audit bailliage d'Ouroux. — Me Claude Bruandet, avocat en Parlement, procureur fiscal de Mmes les princesse de Carignan et duchesse de Nivernais, en leur comté de Château-Chinon et bailliage d'Ouroux, en dépendant, contre Claude Aucourt, marchand, cabaretier audit Ouroux. — Ordonnance enjoignant de rapporter au présidial les informations faites relativement au vol avec effraction d'une lampe d'argent dans l'église des Ursulines de Nevers. (1er décembre.)

B. 201. — Registre couvert en parchemin, de 26 feuillets papier en mauvais état.

1692. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Commission au procureur du roi pour faire informer d'un vol fait au préjudice de Me Jean Porcher, prêtre, curé de Larochemillay et Saint-Gengoult. (16 avril.) — Commission pour informer de l'assassinat de Philippe Page, demeurant à Huban, assassiné sur le grand chemin d'Asnan à Huban. (23 avril.) — Ordonnance portant défense à Eustache Lasne, procureur fiscal du bailliage de Prémery, de porter un fusil. — Thomas Bazelin, garde-chasse de messire Henry de La Grange, chevalier, seigneur, marquis d'Arquian, demeurant en la paroisse de Frasnay-les-Chanoines, contre Me Claude Blaudin, procureur d'office de messire Samuel de Meun de La Ferté, de Challement, seigneur de Poiseux. — Me Léonard Richou, prêtre, curé de Saint-Hilaire, contre Me Claude-Abel Bruandet, sieur de Courcelle. — Me Charles Marandat, marchand, en la paroisse de Balleray, contre Jacques Gagnepain. — Ordonnance pour les réparations de la conciergerie du palais de Saint-Pierre-le-Moûtier. (27 août.) — Me Pierre Vidal, prêtre, chanoine théologal de l'église

cathédrale de Nevers, contre Jean Baucheron dit Grandjean. — Ordonnance d'information contre deux particuliers de la ville de Corbigny qui, en haine de ce que leur fille faisait des actes de catholicité, l'auraient conduite dans une vigne, et là, de dessein prémédité, l'auraient assassinée, ensuite coupée en quartiers et enterrée. — Pierre Hot dit Maisonrouge, ancien cavalier, demeurant à Pougues, contre Henri Sauget dit des Plantes. — Claude Borne, écuyer, seigneur de Grandpré, gendarme du roi, demeurant à Brassy, contre Philippe Naudin, notaire, demeurant au même lieu. — Messire Philippe de Troussebois, chevalier, seigneur de Bouhy, contre Pierre Delarue, praticien, demeurant à Entrains.

B. 202. — Registre couvert en parchemin, 22 feuillets papier en mauvais état.

1696. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Noble Guillaume Guillaumet, maire perpétuel de la ville de Corbigny, contre demoiselle Geneviève Girard, demeurant audit Corbigny. — Le procureur du roi contre Gilbert Gascoing, écuyer, prévôt de la maréchaussée de Nevers, et M. Tonnelier, procureur du roi en ladite maréchaussée. — François Gascoing, seigneur du Chazault, demeurant à Nevers, demandeur en entérinement de lettres de grâce et rémission par lui obtenues pour raison de l'homicide commis en la personne de Jean Sionnest, contre Me Antoine Moreau, apothicaire à Nevers, cessionnaire de Madeleine Chamaillard, veuve dudit Jean Sionnest, et de Marcou Sionnest. — François de Saulieu, natif de la ville de Nevers, demandeur en entérinement de lettres de grâce, contre ledit Moreau. — Jacques Lepage, marchand à La Charité, et dame Marie Robertet, sa femme, contre Me Jean Tallas, marchand en la même ville, et Jeanne Denis, sa femme. — Commission du procureur du roi pour informer de la cause pour laquelle Jean Gourjon et Gilbert Brezault, boulangers à Saint-Pierre-le-Moûtier, ont été vus ledit jour « armés d'allebardes et d'espées dans les rues de ceste ville... n'ayant aucune feste publique ny feux de joye ». (11 juillet.) — Commission pour informer sur un vol « de quelques vesselle d'argent et hardes » commis avec effraction au préjudice de l'abbaye royale de Notre-Dame de Nevers. (19 août.)

B. 203. — Registre couvert en parchemin, 36 feuillets papier.

1698-1699. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Ordonnance enjoignant, en conséquence de l'ordre verbal de M. l'Intendant de la généralité de Moulins, d'envoyer chaque jour deux des archers du lieutenant criminel de robe courte « sur le grand chemin de ceste ville, au bourg de Magny et Crois-des-Bois pour la sûreté des voyageurs et passants ». (14 avril.) — Me Jacques Dumont, notaire royal à Cours-les-Barres, et Perrette Rouer, sa femme, contre Jean Bouillot, pontonnier au port de Givry, et Martine Virot, sa femme. — Charles Desprez, écuyer, sieur de Bruseaux, colonel du régiment de milice de Tonnay-Charente, demeurant de présent chez demoiselle Marguerite Desprez, sa sœur, en la paroisse de Saint-Firmin de Bussy, contre François et Eustache de Bongars, écuyers. — Me André Micault, seigneur de Saint-Léger, conseiller et maître en la Chambre des comptes de Nevers, contre Me Adrien Sallonnyer, prêtre, curé de Mars. — Me François Chevallier, prêtre, curé de Craux, contre Philippe Roux, demeurant en la paroisse de Gannay-sur-Loire. — Ordonnance portant commission d'informer contre les sieurs Decollons, lieutenant de la maréchaussée de Nevers, et Lempereur, avocat à Nevers, qui le mardi 26 août « s'estoit (*sic*) battus et exceddés de coups de poing et de bastons dans une rue de ladite ville ». (30 août 1698.) — Commission d'informer contre Nicolas Dauveau, marchand en la ville de La Charité, et Marie Foultier, sa femme, qui au mois de juin précédent « avoient faict une banqueroute des plus frauduleuses ». (2 septembre 1698.) — Me François Barce, bailli de Tannay et juge de Monceaux-le-Comte, et Me François Barce, son fils, avocat, contre Charles Brotier, sergent dans la compagnie du sieur Prescheur-Marsonville, au régiment de Laumalle. — Me Etienne Vyau, procureur du roi au présidial, demandeur en entérinement de lettres de grâce, contre Pierre Sauvageot, marchand à Saint-Pierre-le-Moûtier, cessionnaire des droits de Pierrette Lepied, veuve de Louis Facier. — Commission pour informer sur l'assassinat commis par Jean de Barbarin, écuyer, chevau-léger de la garde du roi, mari de demoiselle Claude Bourdoiseau, et Denis Bonnin dit le Bourbonnais, sur les six à sept heures du matin du même jour, sur la personne de Claude-Mary Bourdoiseau, son beau-frère. (7 janvier 1699.) — Demoiselle Claude Morin, demeurant au Poids-de-Fer, paroisse de Saint-

Germain-sur-l'Aubois, contre Mᵉ François Taillandier, notaire royal, demeurant en la ville de Nevers, et procureur fiscal de la justice d'Aubigny. — Commission donnée à la requête de Jean Carpentier, écuyer, seigneur de Machy, et Hyacinthe Carpentier, écuyer, pour informer sur l'homicide commis le 5 avril par Jean des Brandons, écuyer, garde-du-corps de Sa Majesté, de la compagnie de M. le maréchal de Lorges, brigade de Buscat, sur la personne de Claude Carpentier, écuyer, sieur de Machy, frère desdits Jean et Hyacinthe. (8 avril.) — François Le Thonnelier, lieutenant d'infanterie au régiment de Puy-Normand, demandeur en entérinement de lettres de grâce, contre dame Marie Camuzat, veuve de Pierre Delahasle. — Philibert Grosjan, sieur de Vincelles, demeurant à Teigny, contre Mᵉ François Berryat, prêtre, curé de Teigny.

B. 204. — Registre couvert en parchemin, 8 feuillets papier.

1708. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Mᵉ Regnault de Marcellange contre Claude Bataillier le jeune, sergent royal. — Mᵉ Etienne Vyau, procureur du roi au présidial, contre Nazaire Girard de Busson, son neveu. — Mᵉ Louis Semin, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais, à Moulins, et Claude Montagne dit Francœur, contre Mᵉ Jean-Gilbert Lozon, prêtre. — Jean et Jean et Gaspard Albours père et fils, laboureurs en la paroisse de Brinay, contre Mᵉ Jean-Marite Pellé, marchand, fermier de la terre et seigneurie dudit Brinay.

B. 205. — Registre couvert en parchemin, de 6 feuillets papier en mauvais état.

1709. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Mᵉ Claude Cottan, prêtre, bachelier en théologie, curé de Fontenay, contre Jean Michot, fermier de la seigneurie de Fontenay. — Décharge donnée à Mᵉ Jacques Cottin, greffier en la maréchaussée de Château-Chinon, des informations et pièces des vol et assassinat commis le 28 avril en la personne de Gaspard de Champs, sieur de Bussy. (10 juin.) — Mᵉ Gabriel Gauthier, prieur de La Chapelle-Hugon, contre Mᵉ Michel Bichon, prêtre, curé de ladite Chapelle-Hugon. — François Coulon, chirurgien, demeurant à Monceaux-le-Comte, demandeur en entérinement de lettres de grâce. — Mᵉ Joseph Pinet, seigneur de Montigny, avocat en Parlement, contre le sieur Vaillant, de Pouilly, chevau-léger de la garde du roi.

B. 206. — Registre couvert en parchemin, 18 feuillets papier.

1711-1714. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Mᵉ Lazare Repoux, demandeur en entérinement de lettres de grâce et de rémission. — Le procureur du roi contre Claude Gendras, fermier de la terre de la Bussière, Pierre Chopin, son valet, et autres. — Antoine Bardin, collecteur des tailles de la paroisse de Chevannes-Gazeaux, demandeur en entérinement de lettres de grâce et rémission, contre Etienne Commaille. — Mᵉ Pierre Durand, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de la ville de La Charité, y demeurant, appelant de sentence rendue au bailliage de La Charité, contre Mᵉ Philippe Destré, notaire royal et procureur audit bailliage. — Commission pour informer de la tentative d'assassinat commise par Jean Parandeau, marchand, demeurant au Gravier, contre Jean Duplex, domestique de M. de Guerchy. (12 août.) — Claude Verger, huissier royal, demeurant en la ville de Nevers, contre Mᵉ François Pernin, sieur de Darchisy (*sic*), demeurant en la paroisse de Varennes. — Ordonnance réitérant les défenses faites « à toutes personnes qui n'ont droit ny caractère de porter l'espée de jour et de nuit et autres armes offensives, tant dans cette ville de Saint-Pierre-le-Moustier, ville de Nevers qu'autres de cette province de Nivernois... sous les peines de vingt livres d'amende contre les contrevenants pour la première fois, et pour la seconde de confiscation de leurs espées et d'emprisonnement de leurs personnes pour vingt-quatre heures ». (23 décembre.) — Mᵉ Nazaire Gourleau, prêtre, curé de la paroisse de Billy, contre Mᵉ Jean Regnier, avocat à la cour, demeurant en ladite paroisse. — Pierre Gély, hôte du logis de Saint-Jacques, de la ville de La Charité, contre Esmée Dauveau, femme de François Jalloureau, et François Jalloureau, son fils. — Mᵉ Jean Belisle, maître chirurgien. demeurant au bourg de Magny, contre Mᵉ Pierre Marcelin, maître de la poste dudit Magny, y demeurant. — Dom Michel Panseron, prieur de Jailly, demeurant à Nevers, et Claude Chauve, son agent, contre Thomas du Verne du Montot, seigneur de Jailly, et dame Anne des Manchins, épouse de Louis du Verne, seigneur de Jailly. — Demoiselle Elisabeth Parent, demeurant ordinairement en la ville de Paris, de présent en la paroisse

de Gâcogne, contre Etienne Guiard, laboureur, demeurant en la paroisse d'Ouroux. — Joachim Courtois, commis à l'exploitation de la forge du Fournet, contre les sieurs du Rochy.

B. 207. — Registre couvert en parchemin, 31 feuillets papier.

1715-1722. — REGISTRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Me Thomas Labbé, fermier des forges de Charenton, contre Georges Merlin, affineur de la forge du Crotet, Pierre Guilletat, son beau-frère, et Joachim Courtois, clerc de la forge du Fournet. — Me François Lardereau, procureur d'office au bailliage de Larochemillay, contre Claude Alexandre, laboureur, demeurant en la paroisse de Poil. — Me Ignace Lempereur, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, contre Me Nicolas Lempereur, avocat fiscal à Nevers. — Gilbert Gascoing, bourgeois, demeurant à Nevers, demandeur en entérinement de lettres de grâce du mois de décembre 1716, contre Françoise Pige, veuve de Jacques Giraud, vigneron, demeurant en la paroisse de Garchizy. — Philippe Martinet, sieur des Echaux, juge châtelain du prieuré de Saint-Privé, demeurant en la paroisse de Saint-Just, contre Charles-Gabriel Fénesches et Pierre Boudet, huissiers royaux à Moulins. — François Veau, garçon chirurgien, demeurant au bourg et paroisse d'Arleuf, contre Me Jean-Baptiste Deperthes, procureur fiscal de la Tournelle, y demeurant, et Me François Bruandet, greffier de la même justice. — Le procureur du roi contre Gilbert Gascoing de Villecourt, Antoine et Edouard Goussot, accusés de l'assassinat commis en la personne de Michel Pinet. — Henri de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, contre noble Pierre Joully. — Hubert-Nicolas Blandin, écuyer, officier de monseigneur le duc de Berry, seigneur de Pée, contre Pierre Camp et Marie Bertheau, sa femme. — Me Joseph Delafosse, curé d'Arbourse, contre François Riché, cabaretier, demeurant en ladite paroisse. — Me Jean Cahouet, notaire royal et procureur fiscal de la justice de Guipy, demeurant à Chitry-les-Mines, contre Claude, Jean et Marie Chambon, enfants d'Etienne Chambon, marchand, demeurant audit Guipy. — Me Pierre Mercier, marchand, demeurant à Cuy, paroisse de Chougny, contre Paul-Augustin Save, seigneur en partie d'Ougny.

B. 208. — Cahier de papier de 16 feuillets.

1723-1727. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Me François Peschereau, cadet au régiment du Gâtinais, Claude Berger l'aîné et Claude Berger le jeune, appelant de sentence rendue contre eux au bailliage de La Charité, contre Joseph Marsault, laboureur, demeurant à Sancergues. — Lettres de provision d'office de « l'un des nouveaux offices de lieutenant du nouveau prévost général de Bourbonnois » créé par l'édit du mois de mars 1720 « pour résider avec ledit prévost en la ville de Moulins », en faveur de Louis-Anne Gascoing de Nantin, « ci-devant pourvu de l'office de prévost de la maréchaussée de Nevers », charge supprimée par ledit édit. (Versailles, 23 janvier 1723.) — Edme Goubeau, marteleur, demeurant en la paroisse d'Ivoy-en-Berry, demandeur en entérinement de lettres de grâce et de rémission, contre Marie Charié, veuve d'Edme Petit, vivant voiturier, de la paroisse de Varzy. — Madeleine Taillard, femme de Jean Joly, Gabrielle Joly, femme de Michel Toullon, et autres, appelant, contre noble Augustin de Lespinasse, seigneur du fief de Vielmannay, intimé. — Demoiselle Jeanne d'Emé de Chanteloup contre Lazare d'Emé, son frère. — Roger et François Picochet, Antoine Maillot et consorts, laboureurs, demeurant paroisses d'Ouroux et Montsauche, contre demoiselle Claude Boussard, veuve de Me Guillaume Dubled, et Me Jean Baudenet, seigneur d'Annoux, demeurant à Lormes.

B. 209. — Cahier de 10 feuillets papier.

1728-1732. — REGISTRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Jame Midou, pontonnier du pont et passage de Pouilly, contre François Lebon, vigneron à Pouilly, et Jeanne Menuet, sa femme, — Edmée Grillot, veuve de Barthélemy Narjot, contre Jean Chaudefoing dit Ferrant. — Me Gabriel Martin, avocat en Parlement, demeurant au bourg et paroisse de Chantenay, contre Marie-Anne Cochet, épouse d'Antoine Donnet, marchand apothicaire, demeurant audit bourg.

B. 210 — Registre couvert en parchemin, de 38 feuillets papier.

1733-1753. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Martine Porte, servante de Me Charles Vyau, avocat, contre Etienne Serny, laboureur, demeurant en la paroisse de Saincaize. — Amable Cacadier et Pierre Berthault, de la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, y demeurant, demandeurs en entérinement

de lettres de grâce et rémission, contre Pierrette Mail, veuve de Jean..... — Claude Soty, vigneron, demeurant au faubourg du Poysat de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Lejay, bourgeois de ladite ville. — Mᵉ Pierre Charpignon, prêtre, curé de la paroisse de Mars, contre Mᵉ Pierre Gentil, notaire royal. — Le chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers contre Jérôme Baudrion, fossoyeur de l'église Saint-Victor de Nevers. — Blaise Roc, marchand sellier, demeurant en la ville de Sancoins, contre Claude Poirier, Gabrielle Alleaume, sa femme, et autres. — Pierre Boullé, marchand, demeurant en la paroisse de Chiddes, et Benoîte Berthelot, sa femme, contre Jean Theveneau, manœuvre, demeurant en la même paroisse. — Dame Louise-Antoinette-Gabrielle des Gentils, dame du Bessay, comtesse de Vassé, demeurant ordinairement à Paris, contre Mᵉ Pierre Harlay, prêtre, curé d'Azy-le-Vif. — Mᵉ Claude-Philibert Gueneau de Marcé, avocat en Parlement, et Mᵉ Charles Thonnelier de Valière, brigadier de maréchaussée de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, contre Henry Bonnot, meunier au moulin de Mars, paroisse de Mars-sur-Allier. — Mᵉ Georges Bariller, prêtre, prévôt de la collégiale de Ternant et curé dudit lieu, appelant contre Hugues de Monchanin, avocat en Parlement et bailli dudit Ternant, intimé. — Le procureur du roi contre Mᵉ Paul Simien, curé de la paroisse de Parigny-les-Vaux. — Etienne Lhomme, huissier à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jacques Roy, laboureur.

B. 211. — Registre couvert en parchemin, de 22 feuillets papier.

1753-1759. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Noble Jean-Etienne Michel, sieur des Préfays, conseiller du roi, lieutenant assesseur civil et criminel au présidial, contre Etienne Petit, boulanger, fermier des biens de demoiselle Marie-Anne-Gabrielle Michel des Préfays. — Claude, Pierre et Jean Brossard père et fils, demeurant à Château-Chinon, demandeurs en entérinement de lettres de rémission, contre le sieur Legrand. — Louis Delorme, marchand forain, demeurant ordinairement à Versailles, paroisse de Saint-Louis, cessionnaire de Pierre Delorme, contre Mᵉ Pierre Thureau, procureur du roi de la châtellenie royale d'Ainay-le-Château, y demeurant. — Charles Picard, entrepreneur des ouvrages du roi, et Pierre Lafosse de La Chasseigne, fournisseur des bois de marine, demeurant à La Charité, contre Jean-Baptiste Grasset, bourgeois et receveur des deniers du roi en la même ville. — Dame Marie Lemoinne, veuve de Mᵉ Nazaire-Edme Girard, écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France, dame de Tresnay, Beaumont et Marcigny, demeurant en son château de Beaumont, paroisse de Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Joseph-François Mocquot, écuyer, officier chez le roi, seigneur d'Agnon, Charpois, Mussy, le Vernay, Chambon et autres lieux, le sieur Mocquot d'Agnon, son fils, et autres. — Claude Dalbet, « aubergiste où pend pour enseigne l'image des Bons-Enfans », et Marie Laroche, sa femme, de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Edme Rondeau, corroyeur, demeurant en la ville de Nevers. — Mᵉ Louis-Augustin Reffatin, prêtre, curé de Beffes, y demeurant, contre messire Jean-Marie Gascoing, écuyer, seigneur de Berthun, Beffes et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de La Roche-Aymon-Infanterie, demeurant ordinairement en la ville de La Charité-sur-Loire, paroisse Saint-Jacques.

B. 212. — Cahier de 20 feuillets papier.

1759-1768. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Mᵉ Marin Huet de Courjamon, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, demandeur en réparation d'honneur, contre Mᵉ Joseph Péronny, procureur au bailliage et siége présidial de ladite ville. — Demoiselle Anne Garillan, épouse de Mᵉ Toussaint Guiblin, procureur au présidial, contre Simon Lasnier, maître perruquier, demeurant en la même ville. — Mᵉ Claude-Etienne Berger de Chamilly, avocat en Parlement, seigneur d'Azy-le-Vif, et Barthélemy Rozier, charretier, demeurant en la même paroisse, contre Pierre Thomas, aussi laboureur audit Azy-le-Vif. — Mᵉ Gilbert Gascoing, seigneur de Patinges, commensal de la maison du roi, demeurant en la ville de Nevers, contre messire Jean-Marie Gascoing, seigneur de Berthun, Beffes, Patinges et autres lieux, demeurant à La Charité. — Marie Perrin, fille mineure, servante-domestique, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Claude-Etienne Berger de Chamilly, avocat en Parlement, demeurant en son château, paroisse d'Azy-le-Vif. — Antoine-Robert-Nazaire Girard de Busson, écuyer, contre le sieur Girard de Montifault, écuyer, son frère.

B. 213. — Cahier de 76 feuillets papier.

1768-1782. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Jean Lépinat, domestique, demeurant paroisse de Saint-Sulpice-le-Châtel, contre Me Jean-Baptiste Longbois, prêtre, curé de ladite paroisse. — Louis Etienne, marchand, demeurant à Aubigny, Jean-Baptiste et Mathurin Etienne, ses fils, Pierre Saulnier et Claude Nicard, ses domestiques, appelants, contre Denis Petit et Françoise Cognet, sa femme, François Gobert et Marie Gobin, sa femme. — Etienne-Mathieu Galopin, couvreur, demeurant à La Charité, contre Léonard Girault, aussi couvreur, Louise Pigoury, sa femme, et Claude Girault, leur fils. — Me Jean-Claude Brault, bourgeois, demeurant en la paroisse de Germigny-l'Exempt, contre Etienne Simonet, marchand, demeurant en la paroisse de Valigny-le-Monial. — Dame Marie Girard, femme d'Antoine Gogué, matrone-jurée, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Pinglin, prêtre, vicaire secondaire en la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Babyle de ladite ville. — Me Louis-Etienne Dargent le jeune, avocat, procureur au bailliage de La Charité, y demeurant, appelant, contre Jeanne Leclerc, fille de feu Pierre Leclerc, vivant fermier en la paroisse de Cusy-sur-Yonne. — Claude Decray, huissier au duché de Nivernais, et Anne Beaumont, sa femme, et autres habitants de Decize, contre Me Guillaume-Adrien Decray, archiprêtre et curé de la paroisse de Saint-Aré de Decize. — Pierre Venisse, marchand forain, demeurant en la ville de Decize, contre Me Paul Lagier, prêtre, curé de Charin. — Jacques Jolly, maître cordonnier, demeurant en la ville de Decize, contre Etienne Joannin, cabaretier en la même ville. — Me Jean-François Millin de Dommartin, avocat en Parlement, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, premier échevin de ladite ville, y demeurant, contre Me Isaac-Louis Boesmier de Bordy, avocat en Parlement, demeurant à Paris. — Demoiselle Marie-Elisabeth Nicolas, fille mineure de feu sieur Nicolas Nicolas dit Lejeune, entrepreneur de bâtiments en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur, Petit, maître ès-arts en ladite ville. — Me Guillaume-Antoine du Broc, chevalier, seigneur d'Averne, la Varenne, Penchenay et autres lieux, demeurant en son château de la Varenne, paroisse de Marré-en-Bazois, contre Jean Turbet, marchand fermier, demeurant au village de Pinchenay, même paroisse.

B. 214. — Cahier de 50 feuillets papier.

1782-1786. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — François Arryat, laboureur, demeurant au lieu du Coudrois, paroisse de Prémery, appelant, contre Marie Lyon, fille mineure d'Edme Lyon et de Jeanne Moreau. — Françoise Bourdin, fille mineure de feu Jean Bourdin, contre le nommé Petit, cabaretier au bourg et paroisse de Magny. — Me Hubert-Bernard de Presle, ancien avocat en Parlement, demeurant à Presle, paroisse de Cuffy, contre Charlotte Davaut, femme Lajouany. — La dame Save Deschamps de Pravier contre son mari. — Me Godefroy Gandouard des Echartins, notaire royal à Clamecy, contre Me Jean-Baptiste Lacan, notaire au duché et procureur en la châtellenie de Clamecy. — Joseph Chartron, soldat au régiment de Berry-Infanterie, demandeur en entérinement de lettres de grâce, contre Agathe Rousseau, veuve de François Thépenier, mère de Blaise Thépenier dit La Feuillade, homicidé par ledit Chartron. — Dame Marie Lemaire, veuve du sieur Gersin, fermier général, de la terre de Druy, demeurant au château dudit lieu, contre le sieur Paris, prêtre, curé de ladite paroisse. — Claude Leblanc, marchand de vin en gros, demeurant à Decize, et Edmée Charly, sa femme, contre Barthélemy Tissier, marchand de vin en la même ville, et Marie Pivert, sa femme. — Me Etienne Girard, écuyer, seigneur de Montifault, Chassenay, la Vernière, Beaumont et autres lieux, demeurant en la ville de Nevers, contre Marie Namy, femme de Louis Petit, marteleur à la forge de Jeanlard, y demeurant, paroisse de Narcy. — François Pautigny, garde forestier du duc de Nivernais, et Jeanne Pautigny, sa fille, demeurant au bourg de Monceaux-le-Comte, contre Me Jean-Baptiste-Louis-Etienne Sauvaget, prêtre, curé de ladite paroisse.

B. 215. — Cahier de 50 feuillets papier.

1786-1790. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Paul Lejay, huissier, en la connétablie, demeurant à Châtillon-en-Bazois, et Gabrielle Girard, sa femme, contre Jean Belliard, boulanger, et Pierrette Fréguier, sa femme, demeurant au même lieu. — Jean-Joseph Delaporte, notaire au duché de Nivernais, demeurant à Châtillon-en-Bazois, contre Claude Merland dit le Rouleur, demeurant en la paroisse de Rouy. — Pierre Breugnot, marchand, demeurant en la ville de Château-

Chinon, contre Jean Breugnot dit Pointu, marchand, demeurant en la même ville. — Hugues Guérin, maître bourrelier, demeurant à Prémery, contre Honoré Crest, marchand d'étoffes en la même ville. — Jean Bourgillat de La Motte, ancien officier d'infanterie, demeurant à Pouilly-sur-Loire, contre demoiselle Marie Maurt, veuve du sieur Midoux du Cornet, et le sieur Midoux dit Paradis, son fils. — Me Jean Roy, prêtre, curé de la paroisse de Cuncy-les-Varzy, contre le sieur de La Ferté-Meun, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, et la dame de Saulieu, son épouse, demeurant en la ville de Nevers. — Me Charles Dumas, notaire royal demeurant au bourg et paroisse de Narcy, contre Pierre Lucas, tireur de mine. — Nicolas Damour, praticien, demeurant à La Charité, contre Me Louis-Etienne Dargent, avocat et procureur au bailliage de ladite ville. — François Syrot, receveur de la loterie, demeurant en la ville de Nevers, paroisse Saint-Etienne, et Pierre Giez, bedeau de la paroisse Saint-Pierre de ladite ville, contre Louis-François-Etienne Boizeau de Ville, procureur de la commune en la municipalité de Nevers. — Jean-Baptiste Paillard, marchand, demeurant à La Charité, contre René Dagoujot, domestique, demeurant en la paroisse de Munot.

B. 216. — Cahier de 10 feuillets papier.

1790. — LIVRE D'AUDIENCES CRIMINELLES. — Le sieur Languinier contre le curé de Saint-Sulpice-le-Châtel et plusieurs habitants dudit lieu.

B. 217. (Liasse.) — 66 pièces papier.

1709 - 1722. — MARÉCHAUSSÉE DE BOURBONNAIS. — Jean Loiseau, sieur de la Vèvre, officier chez le roi, Gabriel Choisy, conseiller du roi, substitut et adjoint aux enquêtes de la châtellenie royale de Vichy, et Me François Marchand, dudit lieu, contre Gabriel Abraham, tisserand et faux-saunier, François Abraham, son fils, Claude Olanier dit Gibon, vigneron audit Vichy : vols nocturnes. (4 mars 1709.) — Louis Héroyer, écuyer, seigneur de Mirebaud, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins et conseiller du roi honoraire en la sénéchaussée du Bourbonnais, contre des inconnus : vols nocturnes. (12 septembre 1710.) — Philippe Martinet, sieur des Eschaux, mari de demoiselle Marie-Jacqueline Perrot, et Me Pierre Dubost, seigneur de Trémoulin, avocat en Parlement, mari de demoiselle Jeanne-Eléonore Martinet, héritière et donataire universelle desdits Martinet et Perrot, ses père et mère, contre Bergeret, huissier des tailles en l'élection de Gannat, et François Guimaud, chirurgien : enlèvement de fruits accompagné de violences. (17 juillet 1712.) — Sentence de compétence au profit du prévôt général de la maréchaussée du Bourbonnais dans un procès contre des bohémiens et vagabonds, attendu « que les accusez sont gens de différents lieux attroupés, errans et vagabons dans cette province ». (18 mars 1721.) — Sentence prévôtale de bannissement pour trois ans du ressort de la généralité de Moulins contre Claude Rateau, repris de justice, prononcée par Gilbert-Ignace de Saint-Mesmui, écuyer, seigneur des Prugnes, conseiller du roi, prévôt général du département de Bourbonnais et généralité de Moulins. (25 juin 1722.)

B. 218. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1670-1677. — MARÉCHAUSSÉE DE SANCOINS. — Conclusions du procureur du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tendant à renvoyer par-devant le prévôt de la maréchaussée de Sancoins, Marin Veau, qui avait appelé au présidial dans un procès contre René Boisseau et Léonarde Vachard, sa femme. (4 septembre 1670.)

B. 219. (Liasse.) — 39 pièces papier.

1655-1666. — MARÉCHAUSSÉE DE CHATEAU-CHINON, A LA RÉSIDENCE DE LA CHARITÉ. — Sentence prévôtale déclarant Antoine de Blosset, écuyer, sieur de Villiers, et Bonne de Berthier, sa femme « suffisamment attaints et convaincus : ledit Blosset, d'avoir attenté à la vie de Pierre de Rozel, escuyer, sieur de la Sablonnière, son beau-père, et de ses domestiques, par poison, tiré un coup de fusil audict de Rozel, dans un grand chemin, de guet-apens et propos délibéré, inscendié ses bastimens la nuict du quatre mars mil six cens cinquantre-quatre, et homicidé le nommé Mary Guybert, faisant sa charge d'archer ; ladict Bonne de Berthier, avoir aydé et favorisé ladicte rébélion et homicide commis en lad. personne d'iceluy Guybert », et condamnant par contumace ledit de Blosset à être « deslivré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre rompu tout vif, sy appréhendé peut estre, puis son corps bruslé et ses cendres jettez au

vent, et lad. Berthier, sa femme, de l'assister à l'exécution et bannie à perpétuité, leurs biens acquis et confisquez à qui il appartiendra... et en cas qu'ilz ne soient appréhendez, l'exécution se fera en effigie, qui sera mise à une potence avec l'inscription de qualitez des partyes et de leur accusation ». (14 août 1655.) — Sentence de compétence pour le lieutenant de la maréchaussée de Château-Chinon, à la résidence de La Charité, dans un procès intenté à Louis Brégault, forgeron, pour violences et voies de fait commises de guet-apens sur le grand chemin de La Marche à La Charité, contre Guillaume Delorme. (12 août 1655.) — Sentence prévôtale déclarant Esme Bonnin « suffisamment atteint et convaincu d'avoir recellé plusieurs fois en sa maison des soldatz irlandois, au nombre de six, avec Jean Bonnin, son fils, notamment le seize janvier dernier, avoir à yceux donné retraite, recellé les ardes par eux vollez la nuict dud. jour à Etiennette Galliot, veuve de Pierre Mousnier, demeurant à Donzy-le-Pré, baillé mauvais exemple audict Jean Bonnin », et le condamnant aux galères à perpétuité. (9 août 1657.) — Sentence prévôtale rendue sur la plainte de messire Jean Pernin, prêtre, curé de Varennes-les-Narcy, contre Jean du Fournet, sieur de la Forest, Charlotte de La Ribourde, sa femme, et le nommé François, leur valet, condamnant par contumace pour blasphèmes lesdits du Fournet et François à trois livres d'amende, « et donnera ledict du Fournet acte audict Pernin, à ses despens, comme il le tient pour homme de bien, bon prestre et homme d'honneur, et non de la qualité des injures par luy proférées ». (9 août 1657.) — Sentence rendue sur la plainte de Jean et Edme Chevalier frères, meuniers, demeurant aux moulins bannaux d'Orcy, paroisse de Vinon, contre Pierre Raveau, meunier du moulin de la Roche, paroisse dudit Vinon, François et Etienne Picard frères, portant acquittement des accusés. (Novembre 1657.) — Sentence présidiale sur la plainte de François de La Chasseigne, écuyer, seigneur des Granges, et demoiselle Renée de Forgues, dame de Pougny et dudit lieu de Forgues, déclarant l'assesseur en la maréchaussée de Château-Chinon, résidant à La Charité, compétent dans le procès intenté par les plaignants contre les nommés Chéreau, Dusoulier et Gentil, habitants de Suilly-la-Tour, « attendu qu'il est question d'assemblée illicite faicte au son du toxin et avec port d'armes.... et émeute ». (6 juillet 1658.) — Sentence prévôtale par contumace sur la plainte de demoiselle Anne Garnier, fille de noble Claude Garnier, docteur en médecine à Sancerre, et de dame Suzanne Perrinet, ses père et mère, contre Etienne et Hector Bigot, le sieur du Bois-des-Cours, seigneur de la Maison-Fort, la demoiselle du Bois-des-Cours de Favières, sa sœur, Gédéon du Bois-des-Cours, leur frère, les sieurs de Bareuil d'Atis, Dujon, sieur de la Vallée, Jean Bongrat et Michel Esgrot, ses valets et laquais, La Forest, valet de chambre, Jacques Rat, meunier, et Nicolas Martin, par laquelle Etienne et Hector Bigot, de Bareuil d'Atis, son valet, et le sieur du Bois-des-Cours sont déclarés « attains et convaincus d'avoir médité, conclud et arresté d'enlevé ladite Anne Garnier et avoir icelle enlevée le huictiesme juin dernier sur le grand chemin de Sancerre à Bourges, armez d'espées, pistolletz et battons à feu, d'avoir icelle tirée de la cherette où elle estoit avec Françoise Triboudet et aultres, mise dans une cariolle qu'ilz avoient faict toucher à travers champs jusques au port de la Magdeleine, sur la rivière de Loire, où Me Claude Garnier, son père, l'auroit suivie, des bras duquel ilz l'auroient violamment retirée et mise dans le batteau, violenté et jetté le père par terre, voulant empescher l'enlèvement de sa fille; d'avoir icelle Garnier mise en crouppe du cheval où estoit monté ledit Etienne Bigot, pour empescher que le père, assisté de quelques personnes, ne leur ostast sa fille des mains, l'avoir conduitte dans le château de la Maison-Fort et retenu ledict Claude Garnier père prisonnier pour le faire condescendre au ravissement de sa fille; le sieur de La Maison-Fort, la damoiselle de Favière, sa sœur, d'avoir favorisé ledict enlèvement, presté ayde et consantement ausdictes violances, fait faire guet et garde dans leur maison, refusé d'ouvrir les portes aux officiers du roy quy demandoient et recovroient tant ledict Garnier que ladicte Anne Garnier, sa fille; ledict Estienne Bigot, d'avoir violé ladicte Anne Garnier, soubz prétexte d'un mariage et à l'insu dudict Garnier, son père, destenu prisonnier séparément audict château, et d'avoir fait vestir en prebstre le cuisinier de la Maison-Fort d'une robbe noire et d'un surplis, qui prononçant quelques paroles ridiculles, leur auroit dict qu'ilz les avoit mariez, quoiqu'ilz fussent tous de la religion prétendue; pour réparation desquelz rapt, sacrilége et viol, rébélion faicte à justice et aultres cas mentionnez au procès, nous les avons condampnez à estre deslivrez entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre rompus vifs aux bras, cuisses et jambes et laissez sur la roue jusques à ce qu'il plaise à Dieu d'en disposer, sy appréhendez puevent estre, sinon en effigie en un tableau qui, pour cest effect, sera

attaché à une potence qui sera plantée à la place publique de la ville de La Charité; et, auparavant toute exécution, condampnons le cuisinier qui c'est travesty en prebstre de faire amende honorable la hart au col, la torche ardente au poing du pois de deux livres et nud en chemise au-devant de l'église Nostre-Dame de de La Charité, où il demandera pardon à Dieu, aux hommes et à justice, du sacrilége par luy commis contre les cérémonies de l'Eglise et le sainct sacrement de mariage et avoir le poing couppé; ordonnons que les murailles dudit lieu de la Maison-Fort et fortiffications seront rasez et les fossez comblez. Et, en ce qui concerne ledict Jacques Rat, nous l'avons déclaré suffisamment attaint et convaincu d'avoir tiré un coup d'arquebuse sur le nommé Dugenne, exempt, et ses compagnons archers de ladite maréchaussée; d'estre entré dans ledict chasteau de la Maison-Fort, y avoir faict guet et garde et empesché l'exécution des décretz de justice, et d'avoir favorisé le viol et aultres mauvaises actions commises dans ledict chasteau de la Maison-Fort; pour réparation de quoy nous l'avons condampné à estre fouetté et battu de verges par les carrefours et places publiques de ladite ville de La Charité et estre flestry sur les deux espaulles, deffences à luy à rescidiver à tels actes sur paine de la hart », et confisquant les biens des coupables. (9 juillet 1659.) — Sentence prévôtale rendue à la suite de l'exécution de Antoine Beauvoys dit Persoreille, Aubin Millot et Edme Vincent, condamnés, par sentence prévôtale du 13 juillet précédent, à être rompus vifs sur un échafaud dressé en la ville de La Charité, déclarant Jean Beauvoys « atteint et convaincu d'avoir attendu deux cavaliers sur le chemin qui va de la Petasderie à Corvol-l'Orgueilleux, tiré un coup d'arquebuse sur l'un desdits cavaliers nommé Jean et icelluy blessé; d'avoir exceddé le nommé Maillet avec tant de violence qu'il en mourut six jours après »; Loup Vincent, d'avoir volé un porc, sur le grand chemin, rançonné le nommé Tétard; et les condamnant aux galères à perpétuité. (10 septembre 1659.) — Sentence prévôtale sur la plainte de Me François Bernot, conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée de La Charité, condamnant Jean Millin, concierge des prisons royales de La Charité, à vingt livres d'amende. (29 janvier 1669.) — Sentence rendue contre Barthélemy Rebouleau, Jean et François Rebouleau, ses fils, Nicolas Cottin, son gendre, et Claude Cottin, frère dudit Nicolas, bannissant Rebouleau pour cinq ans du ressort du présidial, Jean et François Rebouleau et Nicolas Cottin pour neuf ans, et condamnant Claude Cottin à neuf livres d'amende, pour avoir battu excédé sur le chemin public Jean Barbier et Jean Jollet. (22 mars 1661.) — Sentence prévôtale contre Charles Moreau et Martin Millereau, vagabonds et gens sans aveu, « convaincus d'avoir tenu les grands chemins et bois avec armes s'estre attroupez avec aultres leurs complices, vollé et notamment dans les bois de Bizy le mécredy quatriesme juin dernier dans le grand chemin tendant de Nevers à Frasnay », et les condamnant à être roués vifs. (21 juillet 1661.) — Sentence prévôtale condamnant Guillaume, Claude et François Boullé, enfants de Jean Boullé, à deux cents livres d'amende pour avoir battu sur un grand chemin Léonard Chauveau, marchand, demeurant à Saint-Révérien. (26 octobre 1661.) — Sentence prévôtale rendue à la requête de dame Marie de La Grange, veuve d'Arnaud de Lange, vivant chevalier, seigneur de Villemenan et autres lieux, Edmond de Valance, écuyer, seigneur de Rochebert, et Joachim de Lange, seigneur de Guérigny, contre Nicolas de Lange, seigneur de Villemenan, fils de ladite dame Marie de La Grange et frère dudit Joachim de Lange, condamnant ledit Nicolas à faire des excuses à sa mère et à ses frères et à cent livres d'amende pour réparation du scandale et de la rébellion par lui faits en l'église de Guérigny. (17 mai 1662.) — Sentence prévôtale rendue à la requête de Jacques Millereau, sergent royal, contre Jean de Chaillou, écuyer, seigneur des Combes, pour avoir à rendre compte des bestiaux saisis à la requête des religieux de Bellary sur Guillaume de Farou, sieur des Reguins. (24 mai 1662.) — Sentence prévôtale condamnant Gabriel Tenault, ci-devant huissier en l'élection de Gien, convaincu « d'avoir, le treize du mois de novembre dernier attaqué de propos délibéré deffunt Pierre Beaufort, archer en la maréchaussée de La Charité, à la résidence de Château-Chinon, dans la cour du logis où pend pour enseigne l'image de la fleur de lis, scis au faubourg de la Selle, à Neufvy, osté le fusil qu'il tenoit et poursuivy ledict Beaufort jusques dans la rue avec ledict fusil duquel il l'auroit tiré et tué », à être pendu à une potence plantée à cet effet sur la place publique de la ville de La Charité. (23 juin 1663.) — Sentence prévôtale rendue à la requête de messire Girard de Champesle, prêtre, curé d'Assards, déclarant François, Etienne et Gervais Fleury, Pierre Colas, Hippolyte Moreau et Jean Vacher, « atteints et convaincus d'avoir nuitamment, avec port d'armes, volé ledit sieur de Champesle, avec voies de fait commis en sa personne, blasphèmes et excès, le 20 janvier précédent, et les condamnant par contumace à être pendus en effigie à une potence

plantée à cet effet sur la place publique de la ville de La Charité. (23 juin 1663.) — Sentence condamnant Antoine de Blosset, écuyer, seigneur de Villier, Ruère et Tannerre, coupables d'attentats contre la vie de Pierre de Rozel, écuyer, sieur de la Sablonnière, son beau-père, et d'homicide en la personne de feu Marie Guibert, archer, à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé à cet effet sur la place publique de la ville de La Charité. (Octobre 1663.) — Sentence prévôtale renvoyant absout Jean Lemoine, marchand, de la paroisse de Dampierre-sous-Bouhy. (25 mai 1666.) — Sentence prévôtale acquittant Jean Chamignon, charbonnier. (19 novembre 1666.)

B. 220. (Liasse.) — 110 feuilles papier.

1652-1716. — MARÉCHAUSSÉE DE CHATEAU-CHINON. — Sentence prévôtale condamnant Jean et Joseph Rappillon frères à être flétris et bannis à perpétuité de la province de Nivernais pour vol de bestiaux. (Juillet 1652.) — Sentences prévôtales sur la requête de Claude Girard, sieur de Vanne, condamnant Pierre Julien, tâcheron, du village de Vranghien, paroissien de Montigny-en-Morvand, convaincu d'avoir incendié une grange et une maison audit lieu, à être pendu à une potence dressée au lieu accoutumé des exécutions à Château-Chinon (août 1658); — renvoyant de l'accusation Etienne Paillard et Dimanche Robelin, poursuivis à la requête de Mᵉ Paul Grosjean, procureur du roi au grenier à sel de Château-Chinon. (9 janvier 1663.) — Sentence présidiale rendue à la requête de Jean de Champfeu, renvoyant devant le prévôt des maréchaux de Château-Chinon Lazare Butheau le jeune, Pierre Guillaume dit le Piot, Jean Joffriot et Jean-Jacques Tridon dit le Guénoi, « ayant esgard qu'il s'agist d'exectz et blessures commis nuittamment en la personne dudict de Champfeu avec fusils et pistolletz. » (1663.) — Sentence du présidial renvoyant devant le prévôt des maréchaux de Château-Chinon Claude de Marchand, « fils prétendu naturel de deffunct Anthoine de Marchand dict Villette, » et Edme de Marchand, frère dudit Claude, accusés de vols nocturnes, d'excès commis contre Mᵉ Edme Duchas dans un bois et de vol de sondit bois, et « d'effort fait à la pudicité » de Léonarde Bonoron par ledit Claude de Marchand. (16 janvier 1664.) — Sentences prévôtales rendues à la requête de Jean de Marchand, écuyer, seigneur de Boussegré, condamnant Claude et Edme de Marchand, « fils prétendus naturelz » de feu Antoine de Marchand, frère dudit seigneur de Boussegré, reconnus coupables d'avoir violé la nommée Guinlot, servante d'un métayer des religieux chartreux du Val-Saint-Georges, et Françoise Descouelles, aux galères à perpétuité (1ᵉʳ février 1664); — à la requête de Mᵉ Jacques Nigot, demeurant en la ville d'Auxerre, commis aux coches de Mgr Colbert sur la route de Paris à Lyon, condamnant Jean Delor, natif du village de Fresnay, en Dauphiné, coupable d'avoir volé à Chagny un ballot du coche contenant trois sacs de louis et autres monnaies, dans chacun desquels il y avait mille livres, appartenant au nommé Chais, marchand de Lyon, d'avoir commis un vol avec effraction en la maison du curé de Saint-Prix-les-Arnay-le-Duc, en Bourgogne, et un autre vol avec effraction à la cure de Chaumard, à être pendu à une potence dressée en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, au lieu accoutumé à faire les exécutions. (25 novembre 1667.) — Sentence du présidial renvoyant au prévôt des maréchaux, à la requête de Mᵉ Guillaume Guillaumet, un procès contre demoiselle Catherine Decharry, femme du sieur Parent, et Elisabeth Parent, pour port d'armes. (23 octobre 1669.) — Sentence prévôtale condamnant Vivant Doussot, fendeur de bois de la paroisse de Dun-les-Places, coupables d'avoir incendié une maison appartenant à François Moreau, marchand drapier, demeurant à Château-Chinon, à être pendu à une potence qui, à cet effet, sera dressée en la ville de Château-Chinon, au lieu accoutumé à faire exécution, un jour de marché. (17 décembre 1670.) — Sentence présidiale dans un procès intenté par Denise Duboux, femme de Vincent Meusnier, à Pierre Potin le jeune, drapier, renvoyant ledit Potin par-devant le prévôt des maréchaux de Château-Chinon, attendu que « c'est un attentat et effort faict à sa pudicité dans un bois et sur ung grand chemain ». (30 juin 1670.) — Sentence présidiale renvoyant par-devant le prévôt des maréchaux de Château-Chinon Jean Petit, sergent, accusé de l'assassinat de feu Louis de Druy, écuyer, fils d'Antoine de Druy, écuyer, seigneur de Montplaisir, attendu que ledit feu Louis de Druy a été « assassiné dans un bois et sur un grand chemain avec armes à feu ». (12 août 1671.) — Sentences présidiales renvoyant par-devant le prévôt des maréchaux de Château-Chinon : Nicolas Jannin, valet de la demoiselle de La Mothe, demeurant à Couches, Henry Duesme, laboureur, demeurant à Saint-Bérain-sur-Deune, Elie Poncet, chaudronnier, demeurant à Corbigny, Esmée Voileau, sa femme, Marie Poncet, sa fille, Jacques Leblain et Jeanne du Castel, sa femme, et Louise Leblain, sa fille, « ayant égard que les

accusés ont esté arrestés comme personnes de la religion réformée nouvellement convertis, attroupés et fugitifs » (18 novembre 1689); — Ponthus Jeannin, de la paroisse d'Onlay, attendu « qu'il s'agit de vols faits nuittamment avec port d'armes » en la ville de Château-Chinon. (3 août 1694.) — Sentence prévôtale condamnant François Courault, de la paroisse de Glux, à être pendu en la ville de Château-Chinon, pour vols de bestiaux. (10 septembre 1693.) — Sentence prévôtale déclarant Jean Cochet jeune, fendeur de bois, natif de la paroisse de Saint-Honoré, atteint et convaincu d'avoir « volé de nuit et de jour, estant attroupé avec autres et avec assemblées illicites, port d'armes, effraction de portes, du bled et autres grains, hardes et autres choses » et le condamnant à être pendu en la ville de Moulins-Engilbert. (18 mai 1694.) — Sentence condamnant Jean Cochet l'aîné, natif de la paroisse de Commagny, coupable d'assassinat, aux galères à perpétuité. (3 août 1694.) — Sentences prévôtales condamnant Jean Gazette dit Poupon, maréchal, demeurant au Veau, paroisse de Poil, coupable de vols sur les grands chemins avec port d'armes et assemblées illicites, à être pendu au bourg de Larochemillay, un jour de marché (26 août 1694); — François Léger, dit l'Espérance, du village de Savelot, paroisse d'Ouroux, soldat de milice, reconnu coupable « d'avoir fait plusieurs enroollements forcés, d'avoir exigé de tous les prétendus enroollés de l'argent pour leur libération, d'avoir pris et volé des meubles et argent en plusieurs endroits avec force et violances, et exceds, avec coups de bout de fuzil et pistollets et coups de bâton, et d'avoir pointé avec un cousteau en façon de bayonnette le nommé Buot dans les reins et le nommé Gaumont à la teste », aux galères pour cinq ans, et Charles Colas, son beau-frère, coupable d'avoir extorqué plusieurs sommes d'argent avec violence, à un bannissement pour cinq ans du ressort du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (10 décembre 1695); — Jean Clément dit Goguet, de la paroisse de Pouques, aux galères à perpétuité pour vol à main armée sur les grands chemins. (19 septembre 1697.) — Sentence prévôtale condamnant à être pendu Chrétien Perraudin, laboureur, demeurant en la paroisse de Villapourçon, pour violences et vols à main armée sur les grands chemins. (9 mars 1697.) — Sentence du présidial renvoyant devant le prévôt des maréchaux Guillaume Chapuis dit Gros-Guillaume, de la paroisse de Semelay, accusé de l'homicide de feu François Bourgoing, laboureur, demeurant au village de Monts, paroisse de Saint-Honoré, « ayant égard qu'il s'agit d'assassinat commis nuittemment avec fusils et bayonnettes par ledit Chapuis et autres, soldats de la compagnie du sieur d'Antrezy, attroupez. » (25 juin 1698.) Sentence prévôtale condamnant ledit Chapuis à être pendu à Château-Chinon un jour de marché. (11 juillet 1698.) — Sentence présidiale renvoyant devant le prévôt de la maréchaussée Pierre Beauvois et Claude Lefèvre, « ayant égard qu'il s'agit de vol prétendu commis par gens vagabons et sans aveu. » (2 décembre 1698.) Sentence prévôtale condamnant lesdits Beauvois et Lefèvre à être bannis à perpétuité du ressort du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. (17 janvier 1699.) — Sentence prévôtale condamnant Etienne Dessauge dit Sans-Chagrin, manœuvre, demeurant à Maltat, coupable de vols à main armée sur les grands chemins, aux galères pour cinq ans. (15 mai 1699.) — Sentence présidiale renvoyant par-devant le prévôt de la maréchaussée de Château-Chinon Paul Jeutin, charron, de la paroisse de La Collancelle, accusé de l'assassinat de feu Gaspard de Champs, sieur de Bussy, « aiant égard qu'il s'agit de vol fait par gens atroupés et d'assassinat prémédité fait sur un grand chemin avec armes à feu. » La poursuite faite à la diligence de Pierre de Champs, sieur de Champcourt, neveu de la victime. (10 juin 1709.) Sentences prévôtales condamnant Paul Jeutin, charron, demeurant en la paroisse de La Collancelle, poursuivi à la requête de Pierre de Champs, écuyer, seigneur de Champcourt, à être rompu vif « en la place publique de Corbigny, ville la plus prochaine du lieu où l'assassinat a esté commis », pour avoir assassiné d'un coup de fusil, après l'avoir guetté sur le grand chemin, feu Gaspard de Champs, écuyer, seigneur de Bussy, oncle dudit Pierre de Champs (3 août 1709); — condamnant François Cassier, charron, du village de Remoillon, paroisse de Châtin, coupable d'avoir assassiné d'un coup de fusil Philippe Thépenier, son beau-frère, du village de Singy, à être rompu vif sur un échafaud qui sera dressé à cet effet au lieu destiné à faire les exécutions en la ville de Château-Chinon, au plus prochain jour de marché (19 novembre 1710); — Jean Piron dit Martin, charpentier, de la paroisse de Villapourçon, à être pendu pour avoir assassiné Claude Martin d'un coup de fusil en sa maison aux loges de Saint-Michel, paroisse de Rémilly. (17 novembre 1716.) — Sentence présidiale renvoyant devant le prévôt des maréchaux de Château-Chinon Claude Rateau dit Ballivet, de la paroisse de Gien-sur-Cure, repris de justice et mal famé, accusé de

vols et de ne marcher qu'avec un fusil, des pistolets et baïonnettes, depuis la sentence de bannissement antérieurement rendue contre lui. (19 novembre 1716.)

B. 221. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1686-1718. — MARÉCHAUSSÉE DE CUSSET. — Sentence du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier renvoyant devant le lieutenant de robe courte de Cusset Gilbert Mallet, chirurgien, demeurant à la Prune, poursuivi à la requête d'Antoine Bonnabaud, « ayant égard qu'il s'agit de menaces, violences et voyes de fait commises en la personne dudit Bonnabaud, sur un grand chemin, de coups de pistolet tirés sur luy par ledit Mallet à dessein prémédité, sans provocation. » (20 avril 1686.) Sentence prévôtale du lieutenant de robe courte de Cusset condamnant par contumace Gilbert Mallet comme coupable d'avoir attenté à la vie d'Antoine Bonnabaud, tiré contre lui deux coups de pistolet, aux galères pour trois ans. (16 juillet 1686.) — Sentences du présidial renvoyant devant le lieutenant de robe courte de Cusset Me Philippe Barnichon, prêtre, curé de La Chapelle, Jacques Martinant, marchand fermier de la seigneurie de La Chapelle, appartenant à Mme l'abbesse de Cusset, Claude Pontignier, Philippe Séchot et Pierre Nault, demeurant en la même paroisse, poursuivis à la requête de Pierre, Jean et Mathieu Leveau, marchands, demeurant au lieu de La Chapelle et de Saint-Christophe, « ayant esgard que c'est une simple rixe » (10 février 1687); — Gilbert Lagarde, poursuivi par le nommé Dupré, « ayant esgard qu'il s'agit de blasphèmes du saint nom de Dieu, de violences et voye de fait commises par ledit Lagarde, accusé, avec fusil et armes à feu dans un grand chemin, en la personne dudit Dupré » (13 avril 1690); — Michel Fraisse, journalier, Benoîte Dazelier, veuve d'Antoine Fraisse, Pierre Licol, journalier, François Mazellier et Pierre Brosset, laboureur, demeurant dans les paroisses de Saint-Alyre et de Palières, poursuivis à la requête de Thomas Neyron, charpentier, Pierre Chapus, Damien Charbonnier et Pierre Ségaud, laboureurs, demeurant dans la paroisse de Saint-Alyre et Montagnes, « ayant esgard qu'il s'agit de vols faits nuitemment et sur des grands chemins par gens attroupés » (4 mars 1694); — Me Antoine Gargoin, notaire royal, demeurant à Fergière, poursuivi à la requête de Jeanne Rouget, veuve de Claude Thomier, sabotier, de la paroisse de Mayet-de-Montagne, tant pour elle que pour Marguerite Gourgaud, veuve de Claude Delacroix, pour l'assassinat dudit Claude Delacroix, « ayant esgard qu'il s'agit d'assassinat commis sur un grand chemin avec port d'armes » (10 octobre 1695); — Mathieu Barnodière, Madeleine Adam, sa femme, Claude Joseph dit Tachon, Gilbert Mousse dit Thévenin, Marthe Coulombière, sa femme, Philippe Moussière, Jean et Claude Barnodière frères, Mathieu Douard, Michel Dogare et le nommé Claude dit Champagne, poursuivis à la requête du procureur du roi pour l'assassinat de Nicolas Gorce, « ayant esgard qu'il s'agit d'assassinat commis sur grand chemin par gens atroupés armés de fusils et autres armes offensives » (14 juillet 1711); — le sieur de Fougerolle, officier de dragons dans le régiment de Clermont, demeurant au lieu de Ferrières, et le nommé Saint-Germain, son frère, greffier de la justice dudit lieu de Ferrières, poursuivis à la requête de Jacques Cocheux, marchand voiturier par eau de la ville de Vichy, pour raison des excès, violences et mauvais traitements commis en sa personne le 18 avril sur le chemin du bourg du Puy-Guillaume, « ayant égard qu'il s'agit de viollences publiques et exceds commis par officiers et autres personnes avec port d'armes » (19 mars 1712); — François Genebrier dit Greslet, Claude Agault, sa femme, et Marie Loyon, sa mère, poursuivis à la requête du procureur du roi pour l'assassinat de Pierre Lebretton, attendu qu'il s'agit d'assassinat prémédité et vol (4 juin 1712); — Antoine et Philippe Deshornières, poursuivis à la requête du procureur du roi et sur la plainte d'Edme Dérigard et Jean Baptier, pour l'assassinat commis en la personne desdits Desrigard et Baptier sur le chemin de Cusset au Mayet, « ayant esgard qu'il s'agit d'assassinat prémédité commis sur grand chemin » (14 juin 1712); — Pierre Perret dit Balthazar, cabaretier de la ville de Vichy, poursuivi à la requête d'Antoine Beauparlant, meunier du moulin Génebrier, paroisse de Cusset : vol nocturne d' « une charrette ferrée attelant à cheval » (5 février 1715); — Charles Lavallée, concierge des prisons de la ville de Cusset, Blaise Lavallée, son fils, et Christophe Vignaud, poursuivis à la requête du procureur du roi pour avoir favorisé l'évasion de Pierre Perret, prisonnier dans les prisons de Cusset (30 juin 1716); — Claude Laplace l'aîné, Claude Laplace le jeune et Antoine Laplace, tous trois frères, du lieu de la Maison-Neuve, paroisse d'Aronne, poursuivis à la requête de Jean Matichard, journalier, de la paroisse de Vizerolle, et Claude Barnodin, charpentier, de la paroisse de La Chapelle : rixe au cabaret. (13 décembre 1718.)

B. 222. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1656-1659. — MARÉCHAUSSÉE DE DECIZE. — Sentence du présidial renvoyant par-devant le lieutenant de la maréchaussée du Nivernais, à la résidence de Decize, Hubert Sacré, Guillaume Moireau, Claude Bertrand et Jean Moireau, poursuivis à la requête de Louis Colineau et Louis Graillot, manœuvres, de la paroisse d'Etais (de Thaix), pour voies de fait et vol de serpes, cognées, vêtements, sur le grand chemin. (4 mai 1656.) — Sentence prévôtale du lieutenant en la maréchaussée du Nivernais, à la résidence de Decize, condamnant Edme Berry, « suffisamment atteint et convaincu d'avoir, le IIIᵉ septembre 1656, tiré un coup de fusil à Jean Tarin dit Arrault, son beau-frère, et blessé iceluy de plusieurs coups d'espez au-delà du ruisseau, proche la justice de Faie, dans un bois, et pris un pourpoing et trois autres choses appartenant audit Tarin, desquelz coups de fusil et d'espées ledit Tarin seroit décédé deux jours après, » à être pendu à une potence dressée à cet effet en la ville de Decize, au lieu accoutumé à faire les exécutions, et son cadavre « estre porté au lieu où l'assassin a esté commis ». (16 février 1658.) — Sentence prévôtale renvoyant de l'accusation Jean Camus, poursuivi à la requête de Jacob Thévenot, fils de feu Marceau Thévenot, sous l'inculpation d'assassinat dudit feu Marceau Thévenot. (Novembre 1659.)

B. 223. (Liasse.) — 194 pièces papier.

1651-1687. — MARÉCHAUSSÉE DE NIVERNOIS. — Sentence prévôtale condamnant Pierre Lefebvre à être pendu et étranglé à une potence qui sera dressée en la ville de Nevers, lieu du délit « et en la plus ordinaire à faire telles exécutions », pour avoir volé nuitamment des effets à Victor de Villards, marchand à Nevers. (1651.) — Sentences présidiales renvoyant devant le prévôt des maréchaux du Nivernais Jean Pin l'aîné et Jean Pin le jeune, poursuivis à la requête des Pères Richard Poignant, recteur du collège des Pères Jésuites de Nevers, et Jean Tardiveau, procureur dudit collège, pour « avoir nuittamment couppé dans le vergier et vigne des révérendz Pères Jésuistes de la ville de Nevers quantité d'arbres fruitiers » (13 septembre 1652); — Louis et Jean Dougny, « attendu qu'il s'agist d'assemblée illicite avec port d'armes et tambour dans un grand chemin, de propos délibéré ». (24 octobre 1653.) — Sentence prévôtale rendue par défaut sur la plainte de Philibert Roux, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, contre les sieurs de La Chasseigne dit des Granges, de Bois-Thierry et Carpentier dit Machy le jeune, qui « sont convincus d'estre entré dans la ville de Nevers, le treizième octobre mil six cent cinquante-deux, et avoir de guet apan et propos délibéré poursuivy le batton à une main, le pistollet à l'autre, ledit sieur Roux, dans la place Ducalle à cource de chevaux, en telle sorte qu'il seroit tombé par terre, faict passer leurs chevaux par-dessus luy et auroient à plusieurs et diverses fois levé et bessé le baston sur luy », et les condamnant à un bannissement de trois ans du ressort du présidial. (12 novembre 1652.) — Sentence renvoyant devant le prévôt des maréchaux du Nivernais : Mᵉ Jacques Panseron, avocat, dame Marthe Chartier, sa femme, les nommés Antoine Bongallet, Claude Duboux et Gabriel, poursuivis à la requête de Mᵉ Marin Sabourin, « attendu qu'il s'agit d'exceds commis avec port d'armes, de propos délibéré » (15 septembre 1655); — Mᵉ Edme Magnien, poursuivi à la requête de Jean Godichon et aux dépens de Mᵉ Pierre Henry, « ayant esgard qu'il est question d'excedz prétendus commis avec blasphèmes ». (13 octobre 1656.) — Sentence prévôtale rendue à la requête de Jean Chaufournier, marchand, fermier de la terre de Treigny, contre Guy du Verne dit La Varaine, les nommés Demontelle et Le Guychyé, ses valets, les nommés Lasne, André Jaquin et Etienne Guay, qui sont « atteints et convaincus de s'estre assemblez au nombre de douze à quinze, tous déguizez et armez d'espée et bastons à feu et, la nuict du 29 au 30ᵉ décembre, environ la minuict... jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, forcé la maison de Treigny, assassiné dans icelle ledit Chaufournier à coup d'espée, pistollets et fusils, rompu et brizé les fenestres et coffres avèque une cougnée portée à cet effet, vollé l'argent, papiers et meubles dudit Chaufournier, et mis le feu dans la chambre où il loge, mesme dessoubs son lict », et condamnant par contumace lesdits du Verne et Demontelle à être rompus vifs, sur un échaffaud dressé en la ville de Nevers, au lieu accoutumé des exécutions, condamnant lesdits Jaquin et Guay, coupables, en outre, d'avoir demandé la bourse du nommé Millard, de l'avoir dépouillé et d'avoir emporté son justaucorps, à être « rompus en deux endroits sur chaque bras, jambes et cuisses, sur un eschaffaud quy sera dressé au lieu accoustumé en ladite ville de Nevers ». (Janvier 1657.) — Sentence présidiale déclarant les nommés Longs La Forest, soi-

disant tisserand, natif de la Tour, en Auvergne, et Louis Deschamps, natif de Cravant, près Auxerre, « atteins et convaincus d'avoir, le deuxiesme jour de febvrier dernier, feste de la Puriffication Nostre-Dame, mis dans ung des troncs de l'église de Saint-Arigle de Nevers ung petit baston frotté de glu à l'ung des bouts pour tirer et voller l'argent dudit tronc », et les condamnant à faire amende honorable, à être fustigés, flétris et bannis de la province à perpétuité. (Mai 1661.) — Sentence présidiale renvoyant au prévôt des maréchaux le procès intenté sur la plainte de François Chambrun contre Jean Foullon dit Papillon, « eu esgard que les excetz commis en la personne dudict François Chambrun par ledit Foullon, accusé, ont esté faictz avec dessain, port d'armes et propos délibéré sur un grand chemin. » (18 mai 1661.) Sentence prévôtale condamnant, sur la plainte de François et Jean Chambrun, Foullon dit Papillon à soixante livres d'amende. (11 août 1661.) — Sentence prévôtale déclarant Claude et Jean Chastillon frères « atteins et convaincus d'avoir esté trouvés saisy, sçavoir : ledict Claude, d'ung escu blang faulx avec ung lingot de plomb et estain meslangés, et ledit Jehan, d'avoir esté trouvé saisy de trois pièse servants à faire molle pour fondre des escus blans composez de plomb et d'estain de mesme qualitté que le lingot dont ledit Claude avoit esté trouvé saisy, lesdites trois pièse de mesme caractère et datte que le louys trouvé sur ledit Claude, sur lequel il parest ledits molles avoir esté faictz », et condamnant ledit Claude Chastillon à être pendu et ledit Jean Chastillon aux galères à perpétuité. (19 octobre 1661.) — Sentence prévôtale acquittant Léoppard Delaffellée de l'accusation de s'être battu en duel contre Esme Bourgoing dans une allée de charmes près le château de Villemenan, paroisse de Guérigny. (26 octobre 1661.) — Sentences prévôtales condamnant par contumace, à la requête d'Henriette de Bourdillon, veuve de Philibert Faulquier, Louis Cavalot, valet du moulin de Givry, à être pendu en effigie pour « avoir, en la nuict du 29 janvier dernier, assassiné Philibert Faulquier et icelluy tiré d'un coup de fusil à travers le corps » (6 avril 1663) ; — condamnant Jean Febvre, natif de Belleville, et Jeanne Duboys, native de Nevers, à être bannis à perpétuité du ressort du présidial pour vagabondage (8 août 1664) ; — condamnant Jean Giguet à quarante livres d'amende pour avoir battu et excédé Edme Louat, laboureur, demeurant en la paroisse de Saincaize (28 juillet 1664) ; — condamnant par contumace à être pendu en effigie en la ville de Nevers Philippe Darnay, « atteint et convaincu d'avoir, le mardi 13e d'apvril dernier, environ les neuf à dix heures du soir, donné de guet-apent et de propos délibéré ung coupt d'espée audit Anthoine Guillier, corroyeur, natif de Jalligny-en-Bourbonnois, dont il serait désédé le quinzième dudit moys » (avril 1666) ; — condamnant Etienne Cornu dit Deschamps, de la paroisse de Saint-Cyr, près de la ville de Bellême, sur la plainte de Louis Brossard, écuyer, sieur de Monthène, capitaine d'une compagnie de cavalerie en garnison en la ville de Nevers, à être pendu pour avoir volé à Adrien Gosset dit Duval, et au nommé Lefebvre dit Villeroy, cavaliers, ses maîtres, une cavale, du linge et des vêtements. (1666.) — Sentence présidiale renvoyant devant le prévôt des maréchaux Jean et François Baignault père et fils, poursuivis à la requête de Gilbert Gamard, fils de feu Charles Gamard, serviteur de Gabriel Maublancs, « ayant esgard qu'il paroist que ledict Gamard a esté pris par lesdictz accusez, mené et conduit dans un bois où il a esté battu et excédé. » (11 août 1666.) — Sentence prévôtale rendue à la requête de Jean-Baptiste et Etienne By frères contre Jean Gélibet, vigneron, du village de Courty, paroisse d'Imphy, déclarant « Jehan Gélibet vray contumax, attaint et convaincu d'avoir brisé les prisons de la ville de Nevers..... et d'avoir faict brusler en la nuict deux maisons scises en la paroisse d'Imphy..... dans lesquelles demouroient lesdits Jean-Baptiste et Estienne Bis, lequel Estienne est mort des bruslures du feu qui a consomé la maison où il demeuroit », et condamnant par contumace ledit Gélibet à être pendu à une potence dressée en la ville de Nevers et d'avoir son corps brûlé. (5 novembre 1666.) — Sentences du présidial renvoyant devant le prévôt des maréchaux de Nivernais Anthoine Goussot, fils de Me Jean Goussot, procureur au baillage et pairie de Nevers, poursuivi à la requête de Louis Coquille, pour provocation en duel par « un billet non datté ny signé sur lequel est escript : A monsieur Coquille le jeune, chez madame sa mère, pour luy estre deslivré promptement où il sera. Portant : Ce petit mot vous apprendra qui je suis sans signer et vous fera souvenir des parolles d'hier au soir dont je veux avoir raison. Vous me défiastes de vous envoyer la nature de mon espée ; elle sera à trois pieds et demy ou environ ; cherchez la semblable et l'apportez à la place Ducale, sur les sept heures et demy jusques à huict. Nous verrons si vous serez aussy rodomond qu'hier. Je vous attends ce soir à ladite heure ; si vous y manquez, je porteray une hallebarde pour vous faire sentir la longueur du manche et vous traitteray en boudinier » (28 mai 1667) ; — condamnant Fiacre le

Sourd à être pendu pour avoir mis le feu en une maison de la paroisse de Saint-Martin-d'Heuille. (15 juin 1667.) — Sentences présidiales renvoyant devant le prévôt des maréchaux de Nivernois Gilbert de Berthier, écuyer, sieur de La Vallée, à la requête de Louis de Berthier, écuyer, sieur de La Bussière, qui avait été grièvement blessé par ledit sieur de La Vallée (2 août 1667) ; — Ignace du Broc, écuyer, seigneur des Meurs, poursuivi à la requête de Mᵉ Nicolas Boitois, maître tapissier de la ville de Nevers, « ayant esgard que les excedz ont estez commis en la personne dudit Boitois, en sa maison, de propos délibéré. » (12 janvier 1668.) — Sentence prévôtale rendue à la requête d'Eugin Desnoyers contre Louis et Pantaléon Lejaux frères, condamnant les frères Lejaux à être bannis pour trois ans du ressort du présidial pour avoir battu et excédé ledit Desnoyers sur le grand chemin de Montenoison à Brinon-les-Allemands, dans un fond, vis-à-vis le lieu de Champlin. (6 juin 1668.) — Sentence présidiale renvoyant par-devant le prévôt de la maréchaussée de Nivernais Georges Menet, demeurant en la paroisse de Nolay, poursuivi à la requête de Léonard de Bonet, écuyer, seigneur de Luppy. (27 février 1669.) — Sentence prévôtale condamnant Jean Martin, de la paroisse de Néronde-en-Berry, à être battu de verges, flétri sur les deux épaules de deux fleurs de lys par l'exécuteur de la haute justice, et banni à perpétuité du ressort du présidial pour avoir volé pendant la nuit un marchand porte-balle du pays de Savoie, dans « une chambre haulte du logis où pend pour enseigne le Chapt-d'Espagne, dans la ville de Nevers ». (1669.) — Sentence présidiale renvoyant par-devant le prévôt des maréchaux Jean Musette, manœuvre, demeurant au village du Chaillou, paroisse de Prémery, accusé d'avoir assisté Léonard de Corvol, écuyer, seigneur de Montas, dans des voies de fait et violences commises sur Charles de Chéry, écuyer, seigneur de Neuvy. (30 août 1670.) — Sentences prévôtales condamnant Jean Villemont, d'Ourouër-en-Berry, à être pendu à Nevers, pour vols avec effraction dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Flageolle. (13 juin 1671.) — Sentences présidiales renvoyant devant le prévôt des maréchaux Jean-Baptiste Thuby, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Gilbert Gascoing, seigneur de Nantin, et Guillaume Brisson, sieur du Coteau, qui avaient blessé mortellement dans une rixe nocturne François Giguin dit La Touche, joueur d'instruments de la ville de Nevers (31 juillet 1671) ; — Pierre Pilault, poursuivi à la requête d'Eugin Moreau, voiturier par eau, demeurant au port Tharault, « ayant esgard qu'il s'agit d'un assassinat prémédité et faict nuittamment avec port d'armes. » (7 octobre 1672.) — Sentence prévôtale condamnant François Robinet, vagabond, à être pendu pour avoir volé la nuit dans une chambre du logis où pend pour enseigne la Croix-Blanche. (1672.) — Sentence présidiale renvoyant devant le prévôt des maréchaux Toussaint Naissant, laboureur, demeurant en la paroisse du Gravier, poursuivi à la requête de Mᵉ Jacques Blanzat, sieur du Turraut, « ayant esgard que l'accusé s'est saisy de l'espée dudict Blanzat, de laquelle il l'a outragé sans provocation et d'un dessain prémédité de le maltraiter. » (8 mars 1675.) — Sentence prévôtale déclarant Philippe-Ignace du Brocq, sieur des Meurs, demeurant audit lieu des Meurs, paroisse d'Ourouër-aux-Amognes, « attaint et convaincu d'avoir, le cinquiesme août 1672, entré nuittamment dans le chasteau des Meurs, et là, par force et violance, extorqué de damoiselle Marie de La Vallée, femme de Bénigne Millot, marchand, demeurant en la ville de Nevers, fermier dudict lieu des Meurs, plusieurs billets, promesses et lettres d'eschange, comme aussy d'avoir, le vingt-neuf octobre suivant, escalladé nuittamment, avec aultres, ledict chasteau des Meurs et d'y avoir battu et fustigé Françoise Sureau, servante de ladicte de La Vallée, pris un fusil et un cheval », et le condamnant par contumace à un bannissement de neuf ans du ressort du présidial, et condamnant Jean Barbier dit Sans-Souci, demeurant en la même paroisse d'Ourouër-aux-Amognes, pour avoir prêté assistance audit du Brocq, à trois ans de bannissement. (21 mars 1675.) — Sentence présidiale renvoyant devant le prévôt des maréchaux François-Joseph de Roffignac, écuyer, sieur de Barges, poursuivi à la requête de Mᵉ Pierre Delalande, bourgeois de la ville de Bourges, « ayant esgard que l'action dont est question s'est passée sur un grand chemain, avec jurement du sainct nom de Dieu. » (8 mai 1675.) — Sentences prévôtales condamnant, pour vol à main armée dans la forêt de Glenon, Pierre Bailly aux galères pour neuf ans, Dominique Frébault et Pierre Guyot dit Savignon à être fouettés, flétris sur les deux épaules et bannis pour neuf ans du ressort du présidial (26 août 1675) ; — condamnant Claude Boullé, laboureur, demeurant au village de Vitry, paroisse de Laché, aux galères à perpétuité pour avoir « volé et exceddé Anne Moreau la nuit du 9 mars 1674, de dessein prémédité à coups de paux dans le grand chemin allant de Saint-Révérien au village des Angles » (26 août 1675) ; — déclarant Toussaint Naissant, laboureur, demeurant en la paroisse du Gravier « attaint et

convaincu d'avoir, le seize d'octobre dernier, dans le champ du Puis, outragé le sieur Jacques Blanzat, sieur du Turraut, après l'avoir désarmé de son espée et donné plusieurs coups d'icelle sur sa teste qu'aultres partyes de son corps et couppé le poulce senestre », et le condamnant à faire amende honorable, à être mis au carcan en la ville de Nevers pendant le marché, « avec un escriteau où seront escripts ses mots (*sic*) en gros caractères : « Toussainct Naissant, de la paroisse du Gravier, qui a maltraitté et excedé son maistre à coups d'espée », et en outre à servir le roi sur les galères pendant cinq ans. (28 août 1675.) — Sentences prévôtales déclarant feu Pierre Bailly, prisonnier dans la prison de Nevers, « atteint et convaincu de s'estre, le troisième de ce mois, mis une corde au col dans le cachot appelé l'Haslée, de la ville de Nevers, et attaché icelle au gon d'en bas de la porte et s'estre laissé coullé dessus les rains le long des marches dudit cachot en telle manière qu'il se seroit luy mesme estranglé » et ordonnant que le cadavre dudit Bailly serait livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour « estre tresné sur une claye, le long de la ville de Nevers, et ensuitte pendu par les pieds à un arbre dans le grand chemain allant de lad. ville de Nevers en celle de Decize » (5 septembre 1675) ; — condamnant par contumace Nicolas de Lange, écuyer, seigneur de Villemenan, à avoir la tête tranchée en effigie pour avoir, le jeudi vingt juin, environ les neuf heures du matin, de dessein prémédité, sur le grand chemin de Guérigny à Poiseux, tué Bernard Ballemont, orfèvre et bourgeois de Paris. (21 juillet 1676.) — Sentence du présidial renvoyant par-devant le prévôt des maréchaux Me Louis Beaufils, prêtre, et Louis Letuert, son beau-frère, marchand, demeurant à Murlin, à la requête de Me Charles-Bon Berger, prêtre, curé de Murlin, « ayant esgard que l'action est arrivée sur un grand chemin, dans un bois, à l'entrée de la nuit, de guet apent et dessein prémédité. » (28 janvier 1678.) — Sentences prévôtales : rendue sur la plainte de Me François Bordet, receveur des dîmes du diocèse de Nevers, Jacques Dollet, écuyer, seigneur de Trésaigues, noble Louis Dollet, conseiller du roi et receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Nevers, contre Paul de Monceaux, écuyer, sieur de Changy, déclarant ledit sieur de Changy « attaint et convaincu, en exécution de menaces précédentes, d'avoir assassiné d'un dessein prémédité, de guet-apens et d'un coup de fusil Claude Dollet, en son vivant écuyer, seigneur de la Mothe, gendarme de la compagnie du roi, beau-frère dud. Bordet, le vingt-deux febvrier dernier, environ l'heure de midy, sur le chemin allant du village de Chaslons au bourg de Chaulgnes, sortant d'un bois », condamnant par contumace ledit « de Monceaux-La-Noue-Changy » à être pendu en effigie au lieu accoutumé à faire les exécutions en la ville de Nevers, et faisant défense au sieur de Monceaux cadet, frère dud. Paul, « qui est boiteux », de méfaire ou médire à l'encontre desdits Bordet et Dollet (28 mars 1678) ; — condamnant au galères à perpétuité Benoît Langlois dit le Cathelan, hôte à Saint-Gratien, et Gabriel Pellé dit la Mothe, de Montigny-sur-Canne, pour avoir forcé, le 19 février précédent, la maison d'Antoine Remy dit Ramboux, laboureur, demeurant audit Saint-Gratien, « et tiré un coup de fusil dans la jambe gauche dud. Remy » (12 octobre 1678) ; — condamnant aux galères à perpétuité Antoine Faureballet pour avoir volé, le 5 juillet, des bestiaux à la foire de Moulins-Engilbert (13 octobre 1678); — condamdant Jean Vacher, charpentier, et Philippe Lecomte, cerclier, demeurant à Champallement, à être pendus à une potence érigée en la ville de Nevers pour vol avec effraction (9 juin 1679) ; — condamnant Léonard et Laurent du Verne, Edmond et Charlotte du Verne dits Bona, frères et sœurs, ledit Léonard mousquetaire et ledit Laurent dit le Chevalier, François Frossard et Claude Condé, leurs valets solidairement à deux cents livres d'amende et trois cents livres de dommage et intérêts envers Jean Chevalier, bourgeois de Paris, agent des affaires de monsieur maître Jean Guinet, seigneur d'Arthel, Authiou et Soffin, et en outre, Léonard et Laurent du Verne, Frossard et Condé, à cinq ans de bannissement hors de la province (28 janvier 1681) ; — condamnant Pierre Ranvier, laboureur demeurant en la paroisse de Chasnay, au village de Forest, à être rompu vif à Nevers, Jean Vélut, son beau-fils et Anne Bouville, sa servante, à assister à son exécution et être bannis pour neuf ans du ressort du présidial, Jean Ranvier, fils dudit Pierre, et Edmée Vélut, sa femme, et Annet Bidault, neveu et valet dudit Pierre, à assister à son exécution et ensuite être renvoyés ; Pierre Ranvier avait assassiné « à coups de flot » dans sa grange un garçon maréchal, et dans la nuit du lundi ou mardi après Pâques, avait tué, aussi dans sa grange « à coups de pieuche » Claude Arnault, marchand mercier du pays de Dauphiné, et les avait enterrés dans la même grange après les avoir volés. (27 juin 1681.) — Sentence présidiale renvoyant par-devant le prévôt des maréchaux de Nivernais Antoine Monnot, poursuivi pour l'assassinat de Perrette Bredin, sa femme, « ayant esgard qu'il s'agit d'assassinat prémédité

à coups de couteau et de coignée au visage, sur le sein et autres lieux du corps et lui avoir mis une corde au col, de laquelle il l'auroit estranglée et ensuite jettée dans l'estang des Coquillards. » (15 juin 1683.) — Sentence prévôtale condamnant par contumace Charles Goby, vitrier, fermier de la terre du Vernay, à un bannissement de trois ans du ressort du présidial pour avoir tiré un coup de pistolet à la cuisse à Charles Main, laboureur, demeurant au Coudray, paroisse de Sermoise. (7 septembre 1683.) — Sentence présidiale renvoyant au prévôt des maréchaux du Nivernais le procès intenté à Jean-Baptiste dit Bazolle, bohême, et à ses complices, pour l'assassinat commis en la personne de Arnault de Las, chevalier, seigneur d'Azy, fils de Charles de Las, chevalier, seigneur de Vallotte, le 14 septembre précédent, « ayant esgard qu'il s'agit d'assassin commis en la personne dudit sieur d'Azy et de vols faits par bohesmes et bohémiens. » (11 octobre 1683.) Sentence prévôtale rendue par contumace, déclarant Jean-Baptiste dit Bazolle, capitaine bohême, « atteint et convaincu d'avoir, le lundi 13 septembre dernier, environ les sept à huict heures du matin, au lieu appelé la Potaine, sur le chemin qui va de Nevers à Rouy, tiré un coup du fusilz dont il estoit armé sur Arnault de Las, écuyer, seigneur d'Azy, filz de Charles de Las, escuyer, seigneur de Vallotte, duquel coup il l'auroit tué, » et le condamnant a être pendu par effigie; condamnant Marie Mouron, femme dud. Jean-Baptiste, Claude-Marianne et Mathurine Simon, qui avaient assisté audit assassinat, « convaincus de mener la vie de bohémiennes et vagabondes, » et encore ladite Mouron de vol et lesd. Marianne et Simon d'avoir enfreint leur ban, d'assister à l'exécution de l'effigie dudit Bazolle, ensuite être fustigées par les carrefours de la ville de Nevers et flétries sur les épaules; Anne de Saint-Ange et Angélique La Ramée, autres bohémiennes de la même bande, à être rasées et toutes ensemble bannies à perpétuité du ressort du présidial. (30 décembre 1683.) — Sentence prévôtale ordonnant l'élargissement de Michel Panseron, fils de Mᵉ Jacques Panseron, avocat à Nevers, poursuivi pour provocation en duel à la requête de Charles Leclerc, écuyer, seigneur de Fresne. (30 décembre 1683.) — Sentence présidiale renvoyant devant le prévôt des maréchaux Etienne de Laveyne, écuyer, sieur des Perriers, père, Etienne, Pierre et Jean de Laveyne, ses fils, pour avoir « retiré et recélé à justice le nommé Monnot, accusé d'assassin prémédítté en la personne de sa femme ». (21 février 1684.) — Sentence prévôtale condamnant Marie Verger, femme de Jean Thomas, vagabond, « à estre pillorizée au marché de la ville de Nevers... pendant deux heures » et bannie ainsi que son mari à perpétuité du ressort du présidial. (5 juin 1684.) — Sentences présidiales: déclarant le prévôt des maréchaux incompétent pour juger Louis Bernot, seigneur de Narcy, poursuivi à la requête de Mᵉ Etienne Rabeleau, curé de Narcy, pour « avoir faict trouble pendant le service divin en l'églize de Narcy le jour de Sainct-Marcel dernier, feste du patron; proféré plusieurs injures contre la réputation dud. curé; d'avoir attenté avec port d'armes et de jour et de nuit à la personne dud. Rabelleau, menacé de le tuer et de le faire brusler avecq blasphême du sainct nom de Dieu » (9 novembre 1684); — condamnant par contumace Antoine Bornichon l'aîné, Antoine Bornichon le jeune, son frère, et Etienne Beugon, leur beau-frère, vagabonds arrêtés sur les chaumes de Loire et évadés des prisons de Nevers, aux galères à perpétuité pour vols, et Edmée Douchet, femme d'Antoine Bornichon l'aîné, Anne Bornichon, femme d'Etienne Beugon dit Marche-à-Terre, à un bannissement à perpétuité du ressort du présidial. (17 août 1685.) — Sentences prévôtales: rendue sur la requête de messire Anne-Henry d'Armes, chevalier, seigneur, comte de Busseaux, contre Antoine Ardoin dit La Forest, déclarant l'accusé « atteint et convaincu d'avoir déserté les troupes du roy dans la compagnie du sieur de Bouron, capitaine dans son régiment des gardes, d'estre un blasphémateur publicq, d'avoir faict quantité de vols de poisson et moutons », et le condamnant à « faire amende honorable la torche au poing, la corde au col, nud, en chemise, le bourreau derrière luy, à la porte de la principale esglise de la ville de Nevers, où là, à haulte et intelligible voix, il demandera pardon à Dieu, au roy et à justice, de tous les susdits crimes, et ensuitte sera conduit dans la place publique pour avoir la langue percée d'un fer chaud, et l'avons en outre condemné à servir le roy de forçat dans ses galères à perpétuité » (14 septembre 1686); — condamnant Hubert Jouvet, laboureur à Giverdy, à être banni à perpétuité du ressort du présidial pour assassinat. (7 septembre 1686.) — Jugement présidial rendu à la requête de Mᵉ Louis Perreau, fermier de Prémery, renvoyant devant le prévôt des maréchaux Paul Bourdier, François Duméry, Marit Gasteau, Toussaint Girard, Eugin Michel, tous charbonniers, et autres complices, « ayant esgard qu'il s'agit d'assemblée illicite, sédition, émotion populaire et violance publique avec port d'armes ». (20 juin 1687.) — Sentence prévôtale condamnant

Eugin Michel dit La Gingue, Berthélemy Lambert dit Perdrix et Paul Bourdier dit Grillade, aux galères pour cinq ans, pour « avoir esté les autheurs et avoir excité la sédition et violance faite au sieur Perreau et à ses ouvriers » ; Jean et Paul Lambert père et fils, François et Mathurin Bourdier, Etienne Machecourt, Toussaint Giraud, Adrien Bourdier, Léonard Beauzeal, Simon Gastheau, André Gon, Jean Bourdier, Claude Boisson, François Dumont, Claude et Marit Gasteau, à 50 livres d'amende, « pour s'estre trouvez dans cette assemblée illicite et avoir comploté aveq les autheurs de la sédition. » Les condamnés sont tous des charbonniers demeurant dans les paroisses de Poiseux, Nolay, Sichamps et Prémery. (2 septembre 1687.)

B. 224. (Liasse.) — 221 pièces papier.

1688-1731. — MARÉCHAUSSÉE DU NIVERNAIS. — Sentence présidiale déclarant le prévôt des maréchaux incompétent dans un procès entre demoiselle Marie-Marthe de Berthier, d'une part, et Edouard de Berthier, seigneur de Bizy, et le nommé Maillet, son valet. (1er juillet 1688.) — Sentences prévôtales : condamnant Claude Besset, charretier du pays de La Palisse, à être pendu sur une potence dressée en la ville de Nevers pour avoir volé une cavale « dans un pastureau proche la croix des Ulmes, paroisse d'Imphy, village des Pelauds » (30 juillet 1688) ; — condamnant Claude Martenot père, fendeur de bois, de la paroisse de Tintury, à être roué vif en la ville de Nevers, et Jacques Martenot, son fils, à être pendu en la même ville, pour vols et assassinats sur les grands chemins (10 février 1689) ; — condamnant Jean Trébut et François Henri, vagabonds, aux galères à perpétuité pour vols sur les grands chemins (10 février 1689) ; — déclarant Pierre Lagneau dit La Ramée et Jean Febvre, son gendre, fendeurs de bois, du village de Criens, paroisse de Chevanne-Gazeau, « atteints et convaincus d'avoir, estant accompagnés d'un autre homme, assassiné à coups de fusilz et de pauts un homme inconnu le dimanche huitiesme juin de l'année 1687, proche une chaulme qui est vers Sizely, dans le grand chemin qui va dudit Sizely à Crins, environ les deux à trois heures après midy, le cadavre duquel ils auroient jetté dans un fourneau de charbon qui estoit dans un bois tout proche de là appellé les Réverdy », et les condamnant à être roués vifs à Nevers (14 mars 1689) ; — condamnant par contumace Guillaume Vamblet, vigneron, demeurant au village du Guétin, à être pendu en la ville de Nevers pour avoir, le 24 février 1686, « environ l'heure de trois heures du soir, sur le chemin qui vat du Guestin à Aspremont, assassiné à coups de cousteaux le nommé Jacques Guérin et l'avoir jetté ensuite dans la rivière d'Allier » (17 novembre 1689) ; — déclarant « un certain homme désigné ès information : d'assés grande taille, un peu gros, ayant la bouche de travers, le visage balafré et une élévation sur la lèvre haute, du costé gauche, de la grosseur d'une febve, ayant les cheveux chatins non frisés, son fils, jeune homme aagé d'environ vingt ans, et deux femmes, l'une d'environ l'aage de vingt ans et l'autre de quarente ans, tous allant ensemble de ville en ville, traficans de fayence », atteints et convaincus d'avoir, le 26 septembre 1688, environ les dix heures du soir, dans le faubourg de Sainte-Vallière de Nevers, assassiné avec couteaux et bayonnettes la nommée Catherine, femme du nommé Jean Martin, aussi marchand de fayence, demeurant audit faubourg, « à laquelle ils auraient coupé la gorge et ensuitte coupé la pochette, pris et vollé ce qui estoit dedans », et les condamnant par contumace : ledit homme et son fils à être rompus vifs en la ville de Nevers, et les deux femmes à être pendues en la même ville (17 novembre 1689) ; — condamnant Blaise Jacob, natif de Baigneux, pays de Bourbonnais, à être pendu à Nevers, pour avoir, étant domestique de Jean Sionnest le jeune, volé nuitamment, à deux différentes fois, en son comptoir (27 mai 1690) ; — condamnant aux galères à perpétuité Louis Buisson, mercier, pour vol de chevaux (17 juillet 1690) ; — condamnant Pierre Fillerat, marchand, demeurant en la paroisse de Crécy, aux galères à perpétuité pour vols (13 septembre 1691) ; — renvoyant acquitté François Boucher, natif de Montmarault en Bourbonnais, accusé de l'assassinat de Claude Niaudot, fils de Louis Niaudot, boulanger et pâtissier, de la ville de Nevers. (27 novembre 1691) — Sentences présidiales renvoyant devant le prévôt des maréchaux de Nivernais Pierre Cointe l'aîné, maréchal, Michelle Dompierre, sa femme, Pierre Cointe le jeune, laboureur, Pierre Guilleran, son beau-frère, demeurant en la paroisse d'Héry, les nommés Vézelay, du Mont, du Four, de la ville de Vézelay, Léonard Gauthier dit Jolicœur, de Guipy, Antoine Boully dit Saint-Antoine, de la Chaise, paroisse de Pazy, tous soldats de la compagnie du sieur du Pré dit La Brosse, accusés de violences, vols, voies de fait (7 août 1693) ; — renvoyant devant le prévôt des maréchaux Paul de Bonny, écuyer, seigneur du Cluseau, y demeurant, paroisse de Monceaux-le-Comte, capitaine au régiment de Vivarais, et

Me Noël Vaillaud, prêtre, curé de Dompierre-sur-Héry, poursuivis à la requête de Me Léonard Aupépin, bourgeois, demeurant à Dreuzy, paroisse d'Héry, et de demoiselle Jeanne Perreau, sa femme, « attendu qu'il s'agit d'assassinat commis par gens de guerre. » (14 novembre 1693.) — Sentences prévôtales : condamnant Honoré Laforge, marchand, demeurant à Ivoy-le-Pré, près d'Henrichemont, à être pendu à Nevers, pour vols de chevaux (4 décembre 1693); — condamnant aux galères à perpétuité Marc Beuchard, manœuvre, demeurant au village de Fin, paroisse de Saisy, pour vols (11 mars 1694); — condamnant Léonard Robelin et Louis Rognat, de la paroisse de Tannay, à être pendus à Nevers, pour vols à main armée sur les grands chemins (20 avril 1694); — condamnant François Boulet, de la paroisse de Dienne, à être pendu à Nevers, au marché aux bêtes, lieu accoutumé à faire les exécutions, et Léonard Sautereau, natif de Saint-Péreuze, son complice, aux galères à perpétuité, pour vols avec effraction aux dépens du curé de Saint-Cy-Fertrèvre (20 avril 1694); — déclarant Jean Guerrier, cerclier, demeurant en la paroisse de Gravier « atteint et convaincu d'avoir, estant accompagné d'un homme inconnu, attendu, armé d'un fuzil et bayonnette, sur le grand chemin qui vat de Cencoings à La Guierche, entre les deux grosses forges de Grossouvres, les nommés Louis Goutte et Jacques Morin, pour les voller et tuer; d'avoir forcé la porte de la grange du sieur de Patinges à coups de coignée, avoir vollé du bled; d'avoir aussy vollé sur le grand chemain qui vat de Patinges au Poids-de-Fert », et le condamnant à être rompu vif sur un échaffaud qui, à cet effet, sera dressé en la place du marché du bourg de Jouet, et ensuite son cadavre porté et exposé sur une roue qui sera mise sur le grand chemin qui va dudit Jouet à Sancoins; condamnant Maryt Laurent, cerclier, demeurant à Patinges, à être pendu à Jouet, pour avoir volé la nuit du 20 janvier, « estant accompagné de quatre autres hommes inconnus, tous barbouillés et déguisés, armés de fuzils et coignées, » aux dépens de diverses personnes de Saint-Germain-sur-l'Aubois; François Laurent, fils dudit Maryt, et Antoine Soulié, charron, demeurant à Cours-les-Barres, aux galères à perpétuité, pour complicité dans lesdits vols à main armée (27 mai 1694); — déclarant les nommés Gauthier dit Jolicœur, Vézelay, du Mont, du Fours, Bouilly, Symonin et des Lauriers, soldats du sieur du Pré de La Brosse, convaincus d'« avoir, la nuit du neuf au dix du mois de décembre mil six cent quatre-vingt-unze, avec fuzils, bayonnettes, sabres et pistollets, escaladé la maison de maistre Léonard Aupépin de Druzy, estre entrés en icelle par-dessus les murs du jardin de ladite maison et avoir enlevé de force et violence les nommés Desbœufs, Pastureau et Félon, avec juremans, et les avoir maltraités et excédés de coups et conduits à Lormes, au logis dudit sieur du Pré, leur capitaine, et nottamment, ledit Gauthier dit Jolicœur, d'avoir maltraité la damoiselle Perreau, femme dudit sieur Aupépin, et damoiselle Louise Goguelat, sa cousine, luy avoir donné plusieurs coups de sabre sur le corps et l'avoir blessée en trois ou quatre endroits et luy avoir dit plusieurs injures attrosses »; condamnant par contumace Gauthier à être pendu à Nevers, du Mont, Vézelay, du Fours, Symonin, Bouilly et des Lauriers, aux galères à perpétuité; déclarant Pierre Cointe le jeune et Pierre Guilleran « atteints et convaincus d'avoir complotté, avec ledit sieur du Pré de La Brosse, pour luy livrer cinq hommes en leur rendant six-vingt-cinq livres qu'il avoit receu d'eux pour donner le congé à Pierre Cointe le jeune, et d'avoir, avec ledit Pierre Cointe le jeune, conduit les soldats cy-dessus nommés, la nuit du neuf au dix décembre mil six cent quatre-vingt-unze, vers la maison dudit Aupépin, avoir indiqué les endroits les plus faciles à escalader sa maison et par où il falloit passer », et les condamnant aux galères pour cinq ans et à quatre mille livres de dommages et intérêts (10 juillet 1694); — condamnant Antoine de Juisard dit Plotot, autrement Sans-Souci, sur la plainte de dame Louise de Bongards, veuve de Laurent du Verne, écuyer, seigneur de Jailly, aux galères pour neuf ans (6 mai 1695); — condamnant Marceau Barrière, manœuvre, demeurant au village de Criens, paroisse de Chevannes-Gazeaux, aux galères à perpétuité (31 mai 1695); — condamnant Claude Souppe, servante d'Etienne Goutet dit du Greuille, de la paroisse d'Urzy, à être pendue à Nevers pour vol (21 janvier 1695); — condamnant Marie Mugat, de la ville de Clermont-en-Auvergne, à être battue de verge « à jour de marché, dans les lieux et carrefours accoustumés de la ville de Nevers », marquée et flétrie d'un fer chaud à fleur de lys sur les deux épaules et bannie à perpétuité du ressort du présidial pour avoir volé dans la halle de La Charité. (28 juillet 1696.) — Sentence du présidial déclarant le prévôt des maréchaux incompétent pour connaître d'un procès contre deux valets de François de Saulieu, écuyer, demeurant à Nevers. (28 novembre 1697.) — Sentences prévôtales : condamnant Raimond Baudon, cavalier réformé du régiment de Tournefort, du village de Gorse, province de Périgord, et Guillaume Dange,

du pays de Limousin, de la paroisse de Mérignac, proche de la ville de Bort, aux galères à perpétuité pour avoir mis en circulation de la fausse monnaie à Nevers (2 mai 1698); — condamnant par contumace Jean Jouanon et Simon Lepère, laboureurs, de la paroisse de Mont-et-Marré, à être rompus vifs pour avoir assassiné, sur le grand chemin de Dornes à Châtillon-en-Bazois, le 26 octobre 1697, à coups de pieuche et de gros bâtons, le nommé Claude Driot, manœuvre, de la même paroisse. (2 mai 1698.) — Sentence présidiale déclarant le prévôt des maréchaux incompétent au sujet de l'évasion des prisons de Nevers de Guillaume Dauge, « attendu qu'il s'agit d'évazion d'un prisonnier des prisons de la ville de Nevers, sur lesquelles le sieur lieutenant criminel de ce siége a inspection. » (5 juillet 1698.) — Sentences prévôtales : condamnant par contumace Jean Bicheneau, taillandier, demeurant en la paroisse de Limoux, à être pendu à Nevers pour « avoir assassiné d'un coupt de poignard ou bayonnette, le dimanche quinze décembre dernier, environ l'heure de onze à midy, temps de la célébration de la messe paroissiale d'Anlezy, dans la maison presbitérale dudit lieu, Jean Chevillon, valet-domestique de messire Gabriel Thonnelier, prieur, curé dudit Anlezy » (5 juillet 1698); — condamnant Claude Fayard, de la ville de Lyon, « à estre blasmé nue teste et à genoux au bout du bureau » (22 juillet 1701); — condamnant par contumace le nommé Berger, garde-bois du sieur de Chéry-Poissons, François Mitault, natif de la paroisse de Beaumont-la-Ferrière, et un soldat inconnu, à être pendus à Nevers pour avoir assassiné feu Jean Bonnet, sabotier, de la paroisse de Balleray, le 17 janvier précédent (10 juillet 1704); — condamnant Jean Rousseau, natif de la paroisse de Montigné, à trois lieues d'Angoulême, à être rompu vif pour avoir, avec deux inconnus (condamnés à la même peine par contumace), assassiné Marie Minchin, femme de Jean Barat, cabaretier à Pougues, et Mary Cadeau, vigneron à Satinge, le 28 février précédent, sur le grand chemin de Nevers à Pougues, à nuit close, et les avoir volés (4 mai 1705); — condamnant Gilbert Roujeux, natif d'Aillant, de la province de Bourgogne, et Pierre Petit, natif de Vornay, à être pendus pour vols à main armée sur le grand chemin de Nevers au Bec-d'Allier (7 juin 1706); — condamnant par contumace Jean de Paris de La Motte, lieutenant au régiment d'infanterie d'Artagnan, demeurant en la ville de La Charité, « à tenir prison pendant vingt années entières dans les prisons royales de la ville de Lyon, » pour « avoir, le 5 mars dernier, donné des coups de baston au sieur Sébastien Bernot, seigneur de la Pointe, chevalier, président au bureau des finances de Bourges, demeurant en la ville de La Charité, de dessein prémédité, par derrière, avec avantage, dans la place publique de ladite ville » (30 août 1707); — condamnant Léonard Maistre-Regnault l'aîné et Léonard Maistre-Regnault le jeune, sabotiers, demeurant en la paroisse de Moussy, aux galères pour neuf ans, pour avoir volé et assassiné dans le bois des Chaumes Augustin Lauret, huissier et collecteur de la paroisse de Montenoison, et lui avoir tiré un coup de fusil (31 juillet 1709); — condamnant Antoine Lavallée, vagabond, à être pendu à Nevers pour vol de bestiaux (6 août 1709); — condamnant Jean Dousnan à être pendu à Nevers, Charlotte Foucault, sa femme, et Jean Delin à « assister ledit Dousnan à la potence, lors de l'exécution », battus et fustigés de verges, marqués et flétris d'un fer chaud, et ladite Foucault bannie du ressort du présidial à perpétuité, pour vols de bestiaux (23 septembre 1709); — condamnant par contumace Jean et François Henri frères, couvreurs en la paroisse d'Oulon, aux galères pour neuf ans, pour avoir volé et assassiné sur le grand chemin le nommé Jacques Barillot, de la paroisse de Lurcy (5 novembre 1709); — condamnant Michel Gaudry aux galères à perpétuité, Achille Frelonet, Antoine Garde à être battus de verges par l'exécuteur de la haute justice en la ville de Nevers, flétris sur les deux épaules et bannis pour neuf ans hors de la province et du ressort (25 février 1710); — condamnant par contumace Philippe et Jean Burlin père et fils, charbonniers et gardes-bois de la paroisse de Beaumont-sur-Sardolle, à être pendus à Nevers, pour avoir assassiné, le 7 novembre 1708, à coup de cognée, dans un bois, les nommés Barthélemy et Charles Thomas père et fils (4 février 1710); — condamnant Jean Bourdier, manœuvre, demeurant en la paroisse de Nuée, à être pendu à Nevers avec un écriteau devant et derrière portant le mot incendiaire, et à avoir son cadavre brûlé et ses cendres jetées au vent pour avoir incendié une grange (5 février 1710); — déclarant le sieur Thibault, lieutenant au régiment de La Brosse, compagnie de Bar, « atteint et convaincu d'avoir à la nuit, accompagné d'un de ses soldats de recrue, rompu la porte du nommé Le Rat, demeurant au village de Liot, paroisse de Saint-Martin-du-Pré, et ensuite lui avoir soulevé et pris un filet avec lequel ledit Thibault, de jour et de nuit, a volé le poisson du sieur Millien des Chanets, dans son vivier et réservoir; d'avoir tiré sur le colombier dudit sieur des Chanets, tué ses pigeons; d'avoir mis le feu et fait

brûler une maisonnette appartenant audit sieur des Chanets, et située dans sa vigne, et d'avoir fait couper en pieds les sept (*sic*) d'icelle, et d'avoir le jour de lundy gras dernier, tiré un coupt de fusil sur le sieur Dasvin, prestre, qui estoit pour lors à la porte de la maison du sieur Rameau, située au bourg de Garchy, et duquel coupt deux servantes dudit sieur Rameau furent blessées; comme aussy d'estre entré un soir fort tard dans l'église où, après avoir allumé un des cierges qui estoient dans ladite église, il monta accompagné de ses soldats dans le cloché et y ratura et biffa à coupt de marteau de fert, avec un cizeau, le nom et les armes qui estoient apposés sur une des cloches, et d'avoir arraché aussy les armes dud. sieur des Chanets, qui estoient apposées au pillory dud. bourg de Garchy »; et le condamnant par contumace aux galères à perpétuité (13 juin 1713); — condamnant par contumace, pour vol de chevaux, Simon Griveau dit le Marquis de la Vérolle, et Petit-Jacques dit le Porteur d'images, vagabonds, à être pendus à Nevers, et Joseph Le Riche, meunier du moulin de Trougny, paroisse de Rouy, à être attaché au pilori pendant deux heures avec écriteau devant et derrière portant en gros caractères: « Recelleur de volleur de chevaux », et ensuite battu de verges, flétri d'un fer chaud sur les deux épaules et banni à perpétuité de la province et du ressort (12 février 1715); — condamnant Imbert La Tour, natif de la ville d'Avesne, en Flandre, vagabond, à être battu de verges et fustigé en la ville de Nevers, flétri d'un fer chaud à une fleur de lys sur l'épaule droite, et banni pendant trois ans du ressort du présidial (5 janvier 1718); — condamnant Philippe Louiset, soi-disant natif de Sancoins, repris de justice, à être pendu à Nevers pour vol nocturne (25 janvier 1718); — condamnant Jean Tissier, charpentier, à être battu de verges, flétri d'un fer chaud sur l'épaule et banni à perpétuité du ressort pour avoir mis en circulation, au marché de Prémery, de la fausse monnaie fabriquée par Jean Tissier, aussi charpentier, son père, qui est condamné par contumace, par la même sentence, à être pendu (16 juin 1726); — condamnant Jean Paricque, natif de la ville de Mauriac, pays d'Auvergne, à être pendu à Nevers pour vols (23 novembre 1726); — condamnant Jean Creteau à vingt ans de galères pour vols (14 septembre 1729); — condamnant Philibert Martinet, vagabond, à neuf ans de galères pour vol fait au mois de septembre à la foire de Champlemy. (8 mai 1731.)

B. 225. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1654-1717. — MARÉCHAUSSÉE DE SAINT-AMAND-MONTROND. — Sentences présidiales : renvoyant devant le vice-sénéchal de Saint-Amand, faisant fonction de prévôt des maréchaux, Antoine Barthon, sieur de la Mazeirat, poursuivi à la requête de dame Jeanne Alamargot, veuve de défunt noble Jean Relief, vivant conseiller du roi et élu en l'élection de Combrailles (23 décembre 1654); — ordonnant plus ample information contre Gilbert Bougerolle, Gilbert Garreau, Antoine Bastier, André Boulandon, Gilbert Thuel, Arnault Mourelon et Nicolas Laurent, poursuivis sous l'inculpation d'homicide commis en la personne de Sylvain Marcelet, vivant sieur du Montel, à la requête de demoiselle Anne Garreau, sa veuve, et Jacques Dauridier, écuyer, sieur de Riveraud, son beau-frère (20 avril 1657); — déclarant le vice-sénéchal de Saint-Amand incompétent pour connaître d'un procès intenté à la requête de messire Roger de Lévis, chevalier des ordres du roi, son lieutenant-général au gouvernement du Bourbonnais, contre Jean Delavalotte, attendu qu'il s'agit d'un vol fait par un valet-domestique, et que l'accusé n'est domicilié en la province (10 mai 1661); — déclarant le vice-sénéchal de Saint-Amand incompétent pour connaître d'un procès intenté à la requête de Jean Aupic contre Bernard Delafond, attendu qu'il s'agit d'une simple rixe. (3 juillet 1663.)

B. 226. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1655-1681. — MARÉCHAUSSÉE DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — Procès-verbal de la revue de la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier passée par-devant Charles Vyau, sieur de la Bruère-Trois-Fonts, conseiller du roi, lieutenant général criminel au bailliage et présidial, en présence de Mᵉ François Desprez, premier avocat du roi, par Pierre Salonnier, sieur du Pavillon, conseiller du roi, lieutenant criminel en robe courte en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, et noble Charles Vyau, sieur de la Garde, lieutenant assesseur en ladite maréchaussée de leurs archers armés, qui « ont affirmer leurs armes et chevaux leur appartenir. » (24 janvier 1667.) — Sentences présidiales : renvoyant devant le lieutenant criminel de robe courte Jean Mouron, « ayant esgard qu'il s'agit d'un coupt de fusil tiré nuittamment, et de dessein prémédité sur un grand chemain, avec précé-

dentes menasses » (18 novembre 1667); — déclarant le lieutenant de robe courte incompétent pour connaître d'un procès intenté par Charles Desprez le jeune, écuyer, sieur de Roche, y demeurant, paroisse de Champvert, et demoiselle Claude Pernin, sa mère, contre Edme Séguin et Pierre Boucquin, pêcheurs, demeurant en la ville de Decize, pour avoir pêché nuitamment, avec bateaux, filets et autres engins défendus, dans la rivière d'Arron. (2 mai 1681.)

B. 227. (Liasse.) — 59 pièces papier.

1668-1698. — MARÉCHAUSSÉE DE VÉZELAY. — Sentence prévôtale condamnant Guillaume Addé dit Lavit, fendeur de bois, à être fouetté, flétri sur les deux épaules, à jour de marché en la ville de Corbigny, et banni à perpétuité du ressort du présidial, pour vol. (20 février 1668.) — Sentences prévôtales : condamnant, sur la plainte de Guillaume de Juisard, écuyer, seigneur de Coudray, et d'Edmée de Juisard, sa femme, Charles de Juisard, écuyer, seigneur de Charmoy, frère de ladite Edmée, à 40 livres d'amende et à servir le roi à ses frais, pendant cinq ans consécutifs, dans les armées, à « l'Isle en Flandres »; enjoignant de lui restituer les papiers saisis sur lui, parmi lesquels une obligation de 119 livres consentie, au profit d'Edmée de Ladue, par Edmée et Agathe de Juisard, sœurs dudit Charles, et un sous-seing entre feu Gilbert de Juisard, son père, et Claude Beaudoin, sergent royal, pour restitution de la dot de feue Edmée de Juisard, femme dudit Beaudoin, et faisant défense audit Charles de Juisard de porter à l'avenir des pistolets de poche et autres armes défendues. Par la même sentence, Jean Veau est condamné à un bannissement indéterminé du ressort du présidial, pour faux témoignage (16 février 1672); — condamnant par contumace Antoine Philippat à être rompu vif, en effigie, en la ville de Vézelay, pour avoir assassiné Jacques Vincent le vendredi 13 février 1671, et renvoyant absous, faute de preuves, Philippe Philippat, père dudit Antoine, Perrette de Villiers, femme dudit Philippe, et Sébastien Philippat, frère dudit Antoine. (16 février 1672.) — Sentences : condamnant à diverses amendes, honorables hommes Sébastien Bonnet, marchand de bois, Potentier Bonnet, son fils, Jacques Bonnet, son neveu, et François Leclerc, son gendre, pour « assassinat », voies de fait et violences commises nuitamment, avec port d'armes, au pertuis de la Forest, au bord de la rivière d'Yonne, contre honorables hommes Paul Girardot et Claude Vézinier, marchands de bois (13 avril 1673); — condamnant François d'Estut, écuyer, sieur de Chassy, Edme d'Estut, écuyer, seigneur de Prémaison, son frère, et Philibert de Sauvage, écuyer, seigneur de Montbaron, leur beau-frère, à 100 livres d'amende et 50 livres de dommages et intérêts envers Me Claude Barce, bourgeois de la ville de Paris, pour violences et voies de fait, avec port d'armes, et enjoignant auxdits d'Estut et de Sauvage de laisser ledit Barce jouir de la terre de Chassy et dépendances, à lui adjugées (27 août 1678); — condamnant par contumace Claude Gudin à être pendu à une potence dressée à cet effet sur la place publique de la ville de Lormes, pour avoir homicidé Jacques Paillet, maître clerc à Paris, fils d'honorable homme Jean Paillet, marchand demeurant en la ville de Lormes, sur le grand chemin de Lormes à Corbigny. (7 septembre 1678.) — Sentence présidiale déclarant le prévôt des maréchaux incompétent dans un procès intenté par Claude Gourlet de La Motte, sergent au régiment des gardes de Sa Majesté, et Annet Gourlet, son frère, chirurgien au même régiment, contre Gaspard d'Estut, Gabriel Blaudin et Louis Gobillot, « s'agissant de port d'armes et blasphèmes ». (9 avril 1681.) — Sentences prévôtales : condamnant à 20 livres d'amende François Paichereau, docteur en médecine, et Jean Foullé, marchands, poursuivis à la requête de Guillaume Chauveau, marchand, demeurant à Corbigny, pour « exceds et violences publiques commises de dessein prémédité à l'entrée de la nuit et sur un grand chemin, avec menaces qui ont précédé » (1er décembre 1683); — déclarant Claude et Jacques Pinot, vignerons, demeurant à la Creuse, paroisse de Lys, « attains et convaincus d'avoir, la nuit du dix-huit juin dernier, attendu sur le grand chemin qui va de Lys à Tannay Me Jean Boisot, prestre, curé dudit Lys, après menaces précédentes et de dessein prémédité, l'avoir battu et exceddé à coups de battons », et les condamnant par contumace aux galères à perpétuité (29 août 1684); — condamnant aux galères à perpétuité Pierre Joussy dit Bignelet, métayer de l'abbesse de Réconfort, pour avoir mis le feu dans la maison de François Simonneau, laboureur, et Noël Grosset, manœuvre, demeurant à Teigny (26 avril 1690); — condamnant Claude Pinot aux galères pour cinq ans pour avoir donné des coups de bâton à Me Jean Boisot, curé de Lys (20 juillet 1690); — déclarant Etienne de La Garde, capitaine de dragons au régiment de Montallet, poursuivi à la requête de Jacques de Loiseau, écuyer, sieur de Champs, demeurant à Corbigny, et de Me Simon Delagrange, avocat en Parlement, demeurant

à Lormes, tuteur des enfants mineurs de défunts Me Joseph Perreau, vivant notaire royal à Corbigny, et de feu demoiselle Perrette Delagrange, femme en secondes noces dudit sieur de Champs, « suffisamment atteint et convaincu d'avoir assassiné avec ses complices laditte Perrette Delagrange et Marie Mollière, sa servante, dans sa maison, audit Corbigny, la nuit du mardy unziesme avril dernier venant au douze dudit mois avec une ache et autres instruments, ouvert la poitrine et le bas ventre desdites Delagrange et Mollière et leur avoir arraché le cœur et le foie, vollé des bagues d'or et autres hardes et l'or et l'argent monnoyé qui s'est trouvé dans les coffres après les avoir forcés et ouverts », et le condamnant par contumace à être rompu vif sur un échaffaud qui sera dressé à cet effet sur la place publique de Corbigny, après avoir fait amende honorable devant l'église dudit lieu et avoir eu le poing coupé; condamnant François Papin dit Tourrangeau et Pierre de Villars dit Hollandais, valets, le premier du sieur de La Garde, le second du sieur des Fossés, à être bannis du ressort du présidial pour trois ans et renvoyant, faute de preuves, Jean-Charles de Raguet, écuyer, sieur des Fossés, capitaine de cavalerie au régiment de Bezons, impliqué dans le même crime. (19 septembre 1690.) — Sentence présidiale renvoyant devant le prévôt des maréchaux de Vézelay « cinq ou six jeunes hommes engagez avec le sieur Rousseau de Vermot pour aller à l'armée, prévenus de l'assassinat de Philibert Cottin, laboureur, demeurant en la paroisse de Brassy. (18 juin 1692.) — Sentence prévôtale renvoyant Jean-Charles de Raguet, écuyer, sieur des Fossés, capitaine de cavalerie au régiment de Bezons, absout de l'accusation de complicité dans l'assassinat de feue Perrette Delagrange, femme de Jacques de Loiseau, écuyer, seigneur de Champs. (18 juin 1692.) — Sentence présidiale déclarant le prévôt des maréchaux de Vézelay compétent pour connaître de l'assassinat commis sur un particulier du lieu de Monceaux-le-Comte par Laurent de Loiseau dit du Bouchet, écuyer, Jean de Loiseau dit de Montjou, « ayant égard qu'il s'agit d'assassinat commis de dessin prémédité par gens armés d'espées et pistolets. » (30 juin 1694.) — Sentences prévôtales: déclarant Jean Souverain, fils de Philibert, boucher, demeurant à Corbigny, « atteint et convaincu d'avoir, le trentiesme novembre dernier, attandu sur le grand chemain allant dudit Corbigny à la Chaize Pierre Legris, boucher audit Corbigny, et l'avoir sy outrageuzement excédé à coups de bastons réitérés sur la teste qu'il en seroit décédé la nuit suivante, » et le condamnant par contumace à être pendu et étranglé à une potence dressée à cet effet à Corbigny, et renvoyant absout Philibert Souverain et Françoise Legris, sa femme, père et mère dudit Jean (12 août 1697); — condamnant par contumace Pierre Hérel et Jean Fiacre, vagabonds, à être pendus, Jean Palleau, Marie Brossier, femme d'Antoine Sauget, et Catherine Déguissonne, femme dudit Hérel, à être fustigés par l'exécuteur de la haute justice, flétris sur les deux épaules et bannis à perpétuité du ressort du présidial, pour vols (11 juin 1698); — condamnant par contumace Sébastien Petit et Léonard Taupin, de la paroisse de Cervon, à être pendus, pour vols à main armée sur le grand chemin de Certaine à Vauclaix. (10 juin 1698.)

B. 228. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1646. — SENTENCES CIVILES. — Sentence rendue sur « les criées du fief, terre et seigneurie de la Forest, saisy sur Pierre de Berthelon, vivant escuier, sieur dudict lieu, avec le droit, part et pourtion qui luy appartient au fief, terre et seigneurie de Martigny, à la requeste de demoiselle Péronnelle de Berthelon, espouse de Hugues du Cray, escuier, sieur de Chizy, fille et héritière de deffuncte damoyselle Magdeleine de Lichy, vivante espouse dudict Pierre de Berthelon, à l'aucthorité dudict sieur du Cray, son mary, et François de Lanty, escuier, seigneur de Maupertuis, tuteur de ses enfans et de deffuncte damoyselle Marie de Berthelon, aussy fille et héritière de ladicte de Lichy, » lesdites criées commencées faute de payement auxdites Berthelon de la dot immobilière de ladite de Lichy, leur mère, contre les opposants auxdites criées: Anne Menant, damoiselle Anne d'Arcy, veuve de Jacques de Rolland, écuyer, seigneur de Coüéron, Jean de Jacquinet, écuyer, seigneur de Panecière, Charlotte Lithier, Eustache de Lichy, écuyer, seigneur dudit lieu, Jehan Tixier et Jeanne de La Péreuse, sa femme, Me André Berthelot, conseiller et ancien avocat du roi en l'élection de Nevers, Jacques de Veilhan, écuyer, seigneur d'Avrigny, et damoiselle Marie du Plessis, sa femme, damoiselle Renée de Berthelon, veuve de défunt Charles de Ponard, écuyer, Germain Charleuf, la dame prieure de La Fermeté-sur-l'Ixeure, François de Roffignac, écuyer, seigneur d'Aspremont, messire Benoît Guichard, curé de Savigny-sur-Canne, et Catherine Sacré, veuve de Me Jehan Quartier, marchand. Anne Menant est déboutée de son opposition et de la

demande de distraction de la moitié des choses saisies qu'elle réclamait pour son douaire coutumier, « nonobstant son prétendu contract de mariage avec ledict Pierre de Berthelon, reçu Charleuf, du 15 juillet 1642, par lequel il déclare qu'il a espousé ladicte Menant en l'année 1612, et de l'hipothèque par elle prétendue pour la somme de trois mil livres portée en dot et cinq cent livres pour ses advantages ; et ce heu esgard à la déclaration par ledict de Berthelon au contract de mariage de Georgette de Berthelon, fille de ladicte Menant, receu Prévost, le 27 may 1634, que ladicte Georgette est sa fille naturelle, et pareille recognoissance géminée en son testament du 28 juillet 1635 et donation du 2 may 1637, receus Prévost » ; déboutant également de son opposition ladite Anne d'Arcy et annulant l'échange fait entre feu Jacques de Roland, seigneur de Coüéron, son mari, et ledit feu de Berthelon, par acte reçu Prévost, le 5 février 1639; faisant distraction et mainlevée de la moitié de toutes les choses saisies au profit desdits Péronnelle de Berthelon et Hugues du Crest, son mari, et dudit François de Lanty, « comme sujettes et affectées au douaire coutumier » de lad. de Lichy, mère desdites Péronnelle et Marie de Berthelon, par son contrat de mariage reçu Frachot, du 27 juillet 1608 ; et ordonnant que l'autre moitié desdites choses saisies sera vendue pour, des deniers en provenant, les opposants être payés suivant leur ordre. Messire Benoît Guichard, curé de Savigny-sur-Canne, sera payé de la somme de quarante livres à lui due « et sera lad. terre de la Forest vendue à la charge des rentes de neuf livres quinze sols d'une part et cent sols d'autre, suyvant les fondations faictes par Philibert de La Forest des 13e apvril 1513 et 11e apvril 1533, qui sont les testamens de Philbert de La Forest père et filz. » La prieure de La Fermeté sera payée de la somme de soixante livres pour deux années de la pension annuelle de trente livres constituée à Christine de Berthelon par ledit Pierre de Berthelon, son père, par contrat reçu Alexandre, du 17 octobre 1621. En ce qui concerne ledit Jacques de Veilhan, écuyer, seigneur d'Avrigny, et ladite damoiselle Marie du Plessis, sa femme, « nous ordonnons que les créantiers postérieurs au contract de mariage de ladicte du Plessis avec deffunct Gilbert de Berthelon, du 30 janvier 1607, bailleront bonne et suffisante caultion pour la seureté de ses droitz et conventions matrimonialles en cas d'éviction. » (25 février.) — Sentences : en faveur de François de Fontenay, écuyer, seigneur d'Uxellou, contre Laurent et Philbert Jacob (11 avril) ; — en appel du bailliage de Château-Chinon, confirmant la sentence rendue contre Dominique de Montlevrain en faveur de Jean, François et Lazare Saint-Loup, au sujet de la possession de la moitié d'un pré (28 mai) ; — en faveur de Catherine Coppin, veuve de feu Henry Guillier, vivant fermier du revenu de la seigneurie de Besne, tutrice de leurs enfants, contre Anthoine Gaignard, en payement de bordelage (2 juillet) ; — entre Toussaint Baudrion, mari de Marie Mousnier, fille de feu Marin Mousnier, son père, et Gilbert Lejay, mari de Pétronille Arnoux, veuve en premières noces dudit Mousnier, portant partage d'héritages ; à la part dudit Baudrion, un jardin sis sur les fossés de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, proche la tour du Boulevard (20 septembre) ; — en faveur de Tousssaint Patrié contre Léonard et Jeanne Cadou, sa fille, qui l'accusaient de séduction (28 novembre) ; — renvoyant le demandeur des fins de ses conclusions dans un procès entre monseigneur le prince de Conty, abbé de Saint-Léonard de Corbigny, à la poursuite et diligence de Philippe Rignault, son fermier, et Anthoine et Pierre Simonneau, au sujet de la possession d'un champ (13 décembre) ; — confirmant une sentence du bailli de La Charité-sur-Loire, rendue en faveur de Charles Joffron contre Jacques Fouquet. (24 décembre.)

B. 229. (Liasse.) — 183 pièces papier.

1648. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de noble Jehan Deschamps, conseiller du roi, élu en l'élection de Nevers, contre François du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, pour payement de bordelage (23 janvier) ; — en faveur de... Moreau, seigneur de Treigny, contre Léonnet Baumier (... janvier) ; — renvoyant par-devant le juge de Vaux Etienne Lestouffé, Etienne Ravisy et Léonard Viollent, poursuivis à la requête de Charles Sabourin, sergent forestier des bois de la terre de Vaux (10 février) ; — confirmant une sentence du prévôt, juge et garde de Sancoins, rendue en faveur de Me Claude Bordereul, tuteur de Marie Gerbault, contre Mes Jean et Georges Gerbault, oncles paternels de ladite Marie (12 février) ; — en faveur de damoiselle Elisabeth de Lanvault contre Me Jehan Mazillier, juge de Lormes, le sieur de Montbaron et consorts (13 février) ; — en faveur de Me Louis Bernard, demandeur en entérinement de lettres de grâce, contre Marguerite Panetier, tutrice des enfants de feu Guillaume Ferré (15 février) ; — réformant une sentence du bailliage de La Charité en faveur de Jean Cacadier, qui avait été condamné envers

dame Marie Rousset, veuve de Me Jehan Chappus (15 février); — confirmant une sentence de la prévôté de Sancoins, rendue en faveur de Me Etienne Bouguerat, cessionnaire de messire Pierre Bouguerat, son frère, et ledit Pierre, cessionnaire de Me Jean Bouguerat, leur père, contre Jacques Legrand, cessionnaire de Philippe Legrand, son père (15 février); — en faveur de dom François Rapine, prieur du prieuré conventuel de Saint-Pierre-le-Moûtier, premier conseiller au bailliage et siége présidial dudit lieu, contre Gabriel Bernard, par laquelle ledit prieur est maintenu dans la possession de « prendre et percevoir le disme à raison d'unze gerbes l'une dans toutes les terres deppandantes de son grand disme » (19 février); — en faveur de dom François Rapine, prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier, messire Simon Cochet, prieur de Sancoins, et messire Germain Massé, curé de Neuvy, contre Pierre Ravault, maintenant lesdits Rapine, Cochet et Massé en possesion de la dîmerie d'Aulde (19 février); — en faveur de messire Annet Naudeau, chanoine et sous-chantre en l'église collégiale Saint-Martin de Léré, contre messire Jehan Naudeau, chanoine et receveur du revenu de ladite collégiale (19 février); — en faveur de noble Edouard Goussot, sieur de Champosserin, contre noble Jehan Guyot, avocat en Parlement (19 février); — en faveur de noble Gabriel Protheau et François Gilloton, lieutenant particulier et avocat du roi en l'élection de Vézelay, contre Pierre Rousseau, Adrien Rabigot l'aîné, Adrien Rabigot le jeune et autres habitants de Neuffontaines, Vignes-le-Haut, Vignes-le-Bas et Fleix, villages et hameaux dudit Neuffontaines, qui sont condamnés à payer « chacun pour leur virille pourtion » la somme de « neuf-vingt-quatorze livres » audit Protheau et celle de quarante livres audit Gilloton pour « despense et subsistance de vivres par eux fournys à trois compagnies du régiment d'infanterie du maréchal du Plessis-Praslin pendant huict jours de séjour audit Neuffontaines » (22 février); — en faveur de Pierre de Cotignon, écuyer, sieur de Traclin, contre damoiselle Marie de Barrault, veuve et commune de Joachim de Carreau, écuyer, seigneur de Thaveneau (5 mars); — en faveur de Nicolas Robertet contre Mathieu Raisonnier et Jeanne Barat, sa femme (10 mars); — en faveur de messire Dominique Lepiot, prêtre, curé de Champlemy, contre François Poncet, sergent royal (10 mars); — en faveur de Jacques Droin, maître et chef de sa communauté, contre Noël et Gilbert Roy, maîtres et chefs de leur communautè (10 mars); — en faveur de Me Jean Grosjean, procureur du roi, en l'élection de Château-Chinon, contre Me Thomas Regnault (13 mars); — en faveur de Léonard Poitreau, Jeanne et Madeleine Poitreau, celle-ci femme de François Peschereau, et Reine Garsault, veuve de François Poitreau, tutrice de leurs enfants, tous fils, filles et belle-fille de feu Martin Poitreau et de Jeanne du Chastel, contre Jeanne Aubépin, veuve de Pierre Flandin, au sujet de la possession d'une maison acquise par acte du 29 avril 1597 par ledit feu Martin Poitreau et Jeanne Lombard, sa première femme (13 mars); — en faveur de Me Pierre Fossard, receveur du revenu de l'hôpital et maladrerie de Decize, contre Me Regnault Quantin, bourgeois de Decize, et demoiselle Anne Giraudet, sa femme, au sujet du dîme du domaine des Caillots, prétendu par ledit Fossard comme fermier dudit hôpital et par le prieuré de Saint-Privé-lez-Decize (15 mars); — en faveur de Pierre de Bompaillard, écuyer, seigneur de la Motte-de-Sury, près Léré, contre Etiennette Chopineau, veuve de Luc Thomas, Barthélemy et Louis Chaullon (27 mars); — en faveur de Me Pierre Piouzet contre Me Claude Durand (28 mars); — réformant un jugement du bailliage de Pouilly rendu contre Guillaume Garrault (8 avril); — en faveur de dom François Rapine, seigneur prieur du prieuré conventuel de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Paule Meneau, veuve de Pierre Dubois, marchand, demeurant à Chantenay, et tutrice de leurs enfants (9 avril); — en faveur de messire Claude Perrot, prêtre, curé de Saint-Parize-le-Châtel, contre Claude Auboué et Claude Moret, sa femme (10 avril); — en faveur d'Etienne Desforges et Jeanne Jaillet, sa femme, contre dame Joussine Seignoret, veuve de Me Michel Pérude, vivant enquêteur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, et tutrice de leurs enfants (avril); — en faveur de messire Jean Laureau, prêtre, chanoine de Ternant, contre Gorges Gouneau et Gabrielle La Noisellée, sa femme (22 avril); — en faveur de Louis de Champrobert, écuyer, seigneur des Fossés, contre Louis Martin, sergent (22 avril); — en faveur de Me Florimond Jaudot, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, ayant pris le fait et cause pour Jehan Delin, son sous-fermier du revenu des immeubles de Jean Penot, contre Thomas Girault (22 avril); — en faveur de noble Me Gilbert Douet, conseiller, contre Toussaint Gorget. (28 avril); — en faveur du prince de Conty, abbé de Corbigny, poursuite et diligence de Me Philippe Rignault, son fermier général, contre Etienne Bezave et Françoise Gautherin, sa femme, sous-fermiers d'Anthien, membre dépendant de ladite abbaye (28 avril);

— en faveur de Me Jean Perreau, prêtre, curé de Domecy-sur-Cure, contre Jeanne Regnault, veuve de Me Louis Rougelot (7 mai); — en faveur de dame Louise d'Ancienville, femme de messire Antoine de La Grange, comte de Maligny, fille et héritière universelle de feu messire Achille d'Ancienville, vivant seigneur, vicomte des Bordes, et de dame Madeleine Bourgerie, contre noble Etienne Rousset, sieur des Riaulz et du Creuzet, cessionnaire de damoiselle Gabrielle de Grossouvre, veuve et commune de Philippe de Vigne, écuyer, sieur de Chiffort, et de Jacques de Vigne, fils de ladite damoiselle et dudit défunt, cassant le testament dudit feu Achille d'Ancienville du 6 janvier 1617, par lequel il léguait audit Philippe de Vigne, pour ses bons et agréables services, la somme de quinze cents livres ; ledit testament ayant été fait avant la naissance de ladite dame Louise d'Ancienville (7 mai); — en faveur de Pierre d'Augustin, écuyer, seigneur du Courbat, contre Me Pierre Gauthier (8 mai); — en faveur de révérende dame Angélique de Vièvre, abbesse de Notre-Dame-du-Réconfort, contre Me Jean Picardet et Françoise Desmolins, sa femme (19 mai); — en faveur de Me François Véron, seigneur de Couze, contre Charles du Cléroy, écuyer, seigneur de Marry : étant à la chasse dans sa terre de Couze « qu'il tient en fief par main souveraine, en laquelle il a tout droit de chasse... néantmoins Charles du Clairoy, ayant ledit Véron mandé à son mestaier d'aller à la chasse, auroit dans lad. terre de Couze lancé un lièvre, l'auroit poursuivy jusqu'au lieu de son estang, auquel led. du Clairoy luy auroit faict tirer un chien de la valleur de plus de cent solz, quoyque led. sieur n'ayt aulcun pouvoir de porter les armes ny aulcune justice aud. lieu de Marry » (7 mai); — confirmant un jugement du bailliage de Château-Chinon en faveur de Me Christophe Tridon contre Antoine de Courmont (20 mai); — en faveur de messire Jacques Leprestre, écuyer, seigneur de Vauban, et Guillaume Gillot, son gendre, mari de damoiselle Nicole Leprestre, contre Me Pierre Prévost (22 mai); — en faveur de noble Léonard Sémelier, conseiller du roi, président en l'élection de La Charité, contre damoiselle Philiberte de La Tournelle, héritière de défunte damoiselle Philiberte de La Tournelle, sa tante, veuve de François de Girard, écuyer, sieur de Passy, qui est condamnée à garantir audit Sémelier, à l'encontre de Charles de Girard de Marcellange, écuyer, seigneur de la Grange-Cossaye, légataire universel de feu Adrien de Girard, écuyer, fils desdits feux François de Girard et Philberte de La Tournelle, la possession de la moitié des terres de Narcy et la Rue-des-Fourneaux, vendue audit Sémelier, par ladite feue Philberte de La Tournelle par acte du 24 novembre 1642, moyennant dix mille livres (22 mai); — en faveur de damoiselle Jeanne Menan, veuve de Pierre de Berthelon, écuyer, seigneur de la Forest, contre Philbert Garillan, fermier de la terre de la Forest (25 mai) ; — en faveur de François de Girard, écuyer, seigneur d'Azy et Chezault, cessionnaire de révérende dame Louise de Marcellange, prieure du prieuré de Notre-Dame de La Fermeté-sur-l'Ixeure, contre François Petit, notaire royal (18 juin); — en faveur de messire Gaspard d'Amanzé-d'Escars, chevalier, comte dudit Amanzé, et dame Françoise Jacot de Mipont, sa femme, contre messire Guy-Philippe de Salins, chevalier, seigneur de La Nocle (23 juin); — en faveur de Jacques de Champs, écuyer, seigneur de Salorges, contre honorable homme Denis Gauthier (25 juin); — en faveur de Denis Paillard et Claude de Paris (26 juin); — en faveur de Me Léonard Grosjean, avocat en Parlement, procureur fiscal au bailliage de Lormes, contre Jean et Edouard Collin (juin); — en faveur d'Edme Duruisseau contre Me Jehan Grosjean, procureur du roi en l'élection de Château-Chinon et échevin de ladite ville (30 juin); — en faveur de messire Pierre Repoux, prêtre, curé de Fléty, qui est maintenu dans la jouissance de sa cure après vérification faite par Me Etienne Brisson, notaire apostolique et royal, demeurant à Nevers, des provisions obtenues en cour de Rome par ledit Repoux, contre messire Michel Carré, prêtre, en faveur duquel messire Michel Lebreton, précédent curé de Fléty, avait fait résignation par acte du 18 août 1648 (2 juillet); — en faveur de Jacques Desbellins, seigneur de Palmaroux, Champgazon et Montsaulche en partie, lieutenant d'une compagnie d'infanterie de la garnison de Philisbourg, et damoiselle Elisabeth de Montsaulnin, sa femme, contre dame Anne Desbellins, femme de Me Pierre Pelletier, et Mathurin Pelletier, leur fils, maintenant et gardant lesdits Jacques Desbellins et Elisabeth de Montsaulnin en possession d'un « banc, place et siége estans au dedans du chœur de l'église dudit Montsaulche », et condamnant lesdits Pelletier à rétablir ledit banc et siége d'icellui en l'état qu'ils étaient, conformément à un partage du 26 octobre 1640, fait entre dame Gasparde Guillemette, veuve de Me Mathurin Desbellins, vivant seigneur de Palmaroux, et ledit Jacques Desbellins, leur fils, et autres, ses frères et sœurs, des biens dudit feu Mathurin, et à une transaction du 4 janvier 1642 entre ledit Jacques et dame Madeleine

Desbellins, femme de Mᵉ Jean Girardot, sa sœur (6 juillet); — en faveur de Ludovic de Vièvre, chevalier, seigneur, baron de Laulnay, lieutenant des gardes du corps du roi, contre Jean Meusnier et Marie Gonde, sa femme (7 juillet); — en faveur de Roger de Thibault, écuyer, seigneur de Garchy, Vielmoulin, le Four-de-Vesvre et autres lieux, contre René Lasné (15 juillet); — en faveur de Claude de Rozel, écuyer, seigneur de Créanges, Moques et Huez, tuteur de ses enfants et de feu damoiselle Suzanne d'Aspremont, sa femme, contre noble Mᵉ André Berthelot, conseiller et avocat du roi en l'élection de Nivernois, fermier du fourneau de Huez, appartenant audit de Rozel: après expertise faite, ledit Berthelot est condamné à réparer ledit fourneau par sentence arbitrale rendue par noble Pierre Delespinasse, sieur de la Grange, et honorable homme Philippe Chambrun, marchand, maître de forge, demeurant au Gué-d'Heuillon, paroisse de Saint-Martin-d'Heuille (17 juillet); — en faveur de Sulpice de La Forest contre damoiselle Radegonde Ory (21 juillet); — en faveur de Philippe Rignault, gendarme de la compagnie de la Reine, contre Anatoire *(sic)* et Etienne Poullet (21 juillet); — en faveur de dame Marie Simon, veuve de feu Mᵉ Denis Nault, contre Mᵉ François Nault (1ᵉʳ septembre); — en faveur de damoiselle Léonarde Béliard, veuve de feu noble Mᵉ François Sallonnyer, sieur d'Argoulais, et tutrice de leurs enfants, contre Etienne et Jacques Lombard et André Gorget (9 septembre); — en faveur de messire Charles de Roffignac, doyen de Saint-Cyr de Nevers, contre Mᵉ Claude Ménard (16 septembre); — en faveur de Mᵉ Claude de Maulnourry, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, abbé de Gaillac, prieur et seigneur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, et les religieux dudit prieuré, contre noble Mᵉ Jean Bergeron, avocat général au bailliage et pairie de Nivernois, au sujet de la jouissance d'une pièce de terre située en la paroisse de Saint-Lazare de Nevers, et d'une pièce de bois située en la paroisse de Chaluzy (22 septembre); — en faveur de Christophe Desprez, écuyer, seigneur de Cougny, contre Claude Tandé (23 septembre); — en faveur de Mᵉ Claude Bergeret, prêtre, contre dame Anne Moreau, veuve et commune de Dominique Bergeret et tutrice de leurs enfants (2 octobre); — en faveur de Jean Joly, laboureur, contre religieuse personne dom Jehan Rey, seigneur et prieur de Coulonges (3 octobre); — en faveur de Michel de Moncorps, écuyer, seigneur de Beauvais, contre dame Liègne *(sic)* Thuraut, veuve de Mᵉ Raoul Paysant (3 octobre); — en faveur de dom Jean Rey, prieur et seigneur du prieuré de Notre-Dame de Coulonges, contre Mᵉ Gilbert Joly, avocat (3 octobre); — en faveur de Philippe Rignault, gendarme de la compagnie de la Reine, contre Pierre Lévesque, de Marolle (3 octobre); — en faveur de Jehan Roin contre dame Catherine Tenon, veuve en premières noces de noble Jehan de Saulieu et tutrice de leurs enfants (29 octobre); — en faveur de François de Marchand, écuyer, gendarme de la compagnie de Mgr le Prince, contre Jacques Lombart, adjugeant audit de Marchand une somme de vingt-une livres due par ledit Lombard à damoiselle Claude de Barrault, veuve du sieur de Plotot, et cédée par celle-ci audit de Marchand (3 novembre); — en faveur de messire François de Rochefort, abbé de Vézelay, Joachim de Villers-la-Faye, seigneur baron de Vanzé, propriétaires des moulins de Marcy, contre très haut et très puissant prince Mgr Hermand de Bourbon, prince de Conty, abbé de Saint-Léonard, maintenant lesdits de Rochefort, de Villers et leur meunier dans le droit de « quester les fournées au-dedans des faulbourgs de Sainct-Léonard, justice du doyenné », et ordonnant que trois bourriques, chargées de blé et appartenant audit meunier, qui avaient été saisies par la justice de l'abbé de Corbigny, seraient restituées avec dommages et intérêts (25 novembre); — en faveur d'Antoine Roux, marchand, contre Mᵉ Jean Petit, procureur en la justice de Nivernais (25 novembre); — en faveur du même contre Mᵉ André Berthelot (25 novembre); — en faveur de Mᵉ Etienne Gentil, prêtre, curé de Saint-Firmin, contre Nicolas Chaumereuil (25 novembre); — en faveur de messire Pierre de Voize, seigneur et prieur du prieuré d'Aubigny-sur-Loire, qui est maintenu en possession dudit prieuré en remplacement de feu messire Jean de Voize, son neveu, contre messire Sébastien Lemaire (3 décembre); — en faveur de Gaspard Desprez, écuyer, seigneur de la Motte-Latigny, contre Mᵉ Pierre Descoulons, sieur de Demeurs (9 décembre); — en faveur de René de Rabutin, écuyer, seigneur de Savigny, contre Charles Guillerault (16 décembre); — en faveur de Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont, contre François, Antoine et Claude Natif (9 décembre); — en faveur de Mᵉ Pierre Damours, cessionnaire de Mᵉ Claude Maslin, contre François et Michel Chemard (24 décembre).

B. 230. (Liasse.) — 156 pièces papier.

1651. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de noble Gilbert Millault, conseiller et second avocat du roi au siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Jeanne Carreau, veuve de Me Laurent Ducalais (13 janvier) ; — en faveur de Me François Chevalier contre Georges de Morot, écuyer, seigneur de Grésigny (18 janvier) ; — en faveur de très haut et très excellent prince Hermand de Bourbon, pair de France, abbé commendataire de Saint-Léonard, contre Me Pierre Viodé, qui est condamné à rapporter la somme de quatorze cent cinquante livres provenant de l'aliénation du doyenné de Saint-Léonard, pour être employée en l'achat d'un fonds propre au domaine dudit doyenné, avec recours contre Me Etienne Bargedé, seigneur des Granges, pour six-vingts livres, et contre Me Edme Aubespin, fils et héritier de défunt Pierre Aubespin (25 janvier) ; — en faveur de nobles Nicolas Berger, conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel en la sénéchaussée de Bourbonnais, Jean Butin et Remy Jaunet, conseillers du roi en la châtellenie de Moulins, contre noble Jean d'Espineuil (25 janvier) ; — en faveur de dame Guillemette Chauvelin, veuve de feu François Paillard, tutrice de leurs enfants, contre Joachim de Villers-la-Faye, seigneur, baron de Vanzé (31 janvier) ; — en faveur de Me Georges Marchand, au nom et comme tuteur des enfants de défunts Rolland Desmarestz et Jeanne Forgeret, contre Georges Pierre (1er février) ; — en faveur de Me Gabriel Delavau, conseiller du roi, élu en l'élection de Vézelay, contre dame Anne Poullet et Charles Figeat, qui sont condamnés à acquitter et indemniser ledit Delavau envers les héritiers de Me Claude Lemuet (8 février) ; — en faveur de Me Victor Quartier, marchand à Nevers, contre Simon Chapuis (14 février) ; — en faveur de Me Claude Blondelet, procureur au bailliage de Mesves, et Marie Resmond, sa femme, contre Etienne Millet (13 février) ; — en faveur d'honorable homme Claude Gaultier, marchand, demeurant à Asnois, contre Laurent Desnoue (15 février) ; — en faveur de Me Edme Thabouée, marchand, demeurant à Lormes, contre Me Louis Guillemain (15 février) ; — en faveur de Guillaume Saultereau, seigneur de Bussy, gentilhomme servant chez le roi, fils et héritier en partie de défunt Me Léonard Saultereau, procureur et notaire à Nevers, contre Gilbert Bernard, héritier d'Etienne Bernard, son aïeul (22 février) ; — en faveur de Me Isaac Estignard, conseiller et élu à Château-Chinon, contre Etienne Bargedé, sieur des Granges, et dame Marie de Baugy, veuve et commune de François Baraton, vivant grénetier au grenier à sel de Sancerre (28 février) ; — en faveur de Me Gabriel Delavau, conseiller et élu à Vézelay, contre Jean Joly, boulanger audit Vézelay (1er mars) ; — en faveur de Me François Carruchet, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Félice Carruchet, sa sœur, femme de Pierre Dyen, héritiers de feu Marin Carruchet, ci-devant fermier de la terre et seigneurie de Saint-Parize-le-Châtel, contre François Tranchant, au sujet de « la maison où pend pour enseigne la Fleur-de-Lys », audit Saint-Parize, tenue en bordelage de la seigneurie dudit lieu (1er mars) ; — en faveur d'Etienne Girardot contre Edmée de Galice, veuve d'Henri Baroin (2 mars) ; — pour honorable homme Jean Houdaille, marchand, demeurant à Cure, contre messire Philibert de Pontailler, écuyer, seigneur de la Motte, cessionnaire de messire Antoine de Veilhan, chevalier, seigneur et baron de Giry (3 mars) ; — en faveur de Jean Niquet contre Me Claude Maslin, cessionnaire de Me Philibert Marinier et de dame Philiberte Seignoret, sa femme (7 mars) ; — en faveur de Claude Boudin, fermier du prieuré de Guipy, contre Etienne Héreau (6 mars) ; — en faveur de messire Jean de Villeneufve, comte de La Bastie, seigneur de Lange, contre Me Erard Presleau, au sujet de la possession de la terre de Lange (15 mars) ; — en faveur de Me Hélye Sémelé contre Léonard Monnot et Paquette Nantier, sa femme (16 mars) ; — en faveur de Marguerite Colin, tutrice de ses mineurs, et de défunt Balthasar Mercier, contre Edmée de Coujard, veuve de François Goury, et Me François de Vallery et Etienne Moreau (17 mars) ; — en faveur de Me Paul Ravisy, juge ordinaire de Saint-Saulge, et dame Marie Musnier, sa femme, contre René de Rabutin, écuyer, seigneur de Savigny, et damoiselle Françoise Musnier, sa femme, au sujet de l'héritage de dame Marie Bruneau, mère desdites Marie et Françoise Musnier (23 mars) ; — en faveur de messire Nicolas Desaules, prêtre, qui est maintenu et gardé en possession de la cure de Saint-Léger de Montigny-en-Morvand, contre messire Jacques Coujard, prêtre (23 mars) ; — en faveur de Jean Arnault, tuteur des enfants de feu Philippe Arnault, son père, contre Laurent Guibelin et Gabrielle Chevalier, sa femme, Jean Chevalier et Me Jean Buat, tuteur de Jeanne Buat, sa fille, héritière de Jeanne Chevalier, sa mère (28 mars) ; — en faveur de dame Catherine Ferré, veuve de Me Nicolas Renouard, contre noble

Louis Bernot, lieutenant particulier en l'élection de La Charité, et Jean Dauveau (29 mars); — en faveur des religieux et couvent de Saint-Etienne de Nevers contre Me Jean Loget, prêtre, curé de Bona, qui est condamné à restituer les gerbes de froment et de seigle qu'il a perçues en novalles dans les dîmes de la paroisse de Bona (29 mars); — en faveur de Péronnelle Simonnin, femme de Me Henry Houdry, contre Me François Simonnin (30 mars); — en faveur de Me Pierre Brunet, procureur fiscal d'Issy-l'Evêque, contre Me Jean de Monchanin, avocat en Parlement (18 avril); — en faveur de Mes Jean et Jacques Dubouchet et Edmée Coutant, enfants de Marguerite Guichard, contre Me Michel Guichard, frère de ladite Marguerite, qui est condamné à faire cesser le désaveu de Gabriel Guichard, son frère, et lui faire agréer l'exécution d'une sentence arbitrale prononcée entre lesdits Michel et Gabriel Guichard, Me Jacques Miel, mari de dame Edmée Guichard, Nicolas Desforges, mari d'Huguette Guichard, et Jean Bernard, se faisant fort pour Marguerite Guichard, sa belle-mère (19 avril); — en faveur de Martin Rousset, écuyer, seigneur de Champvou, conseiller du roi et prévôt provincial de Nivernois, contre Me Sébastien Fraschot et Jean Mathelin (20 avril); — en faveur de Jean-Gilbert Chevalier contre messire Jean Coppin, prieur de Saint-Loup (5 mai); — en faveur de Me Louis Marmion, recteur des écoles de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre les chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de la même ville, qui sont condamnés à payer audit Marmion vingt quartauts de seigle, mesure de La Ferté-Chauderon; — en faveur de messire Louis de Champs, prêtre, curé de Dun-les-Places, contre les habitants dudit lieu, qui sont condamnés à lui payer la dîme du blé noir (7 juin); — en faveur de Me Joseph Gondier, notaire royal à Crécy-sur-Canne, contre Dimanche Guilladot (13 juin); — en faveur de Me Jean Mazilier, juge au bailliage de Lorme, contre Clément Petit (21 juin); — en faveur de Jean et Fronton Maillard contre Etienne Maillard, et encore contre Charles et Daniel de Hennezel, au sujet d'une saisie de verre (22 juin); — en faveur de Me Jean Potrelot contre Me Germain Charleuf (27 juin); — en faveur de messire Guillaume Marest, sacristain de l'église Saint-Cyr, de Nevers, contre messire Pierre Barbe, prêtre, curé de Guérigny (27 juin); — en faveur de dame Catherine Tenon, veuve de Jacques de Bragelonne, écuyer, contre Me Antoine Pivert le jeune et Catherine Fouassin (27 juin); — en faveur de Me Toussaint Baudrion contre Daniel Bernard (27 juin); — en faveur de Pierre Desprez, écuyer, sieur de la Motte, héritier de damoiselle Jehanne Desprez, sa mère, et de Guillaume Desprez, écuyer, sieur de Cougny, son aïeul maternel, contre Christophe Desprez, écuyer, sieur de Cougny, héritier en partie dudit Guillaume Desprez et de damoiselle Françoise de La Chasseigne, ses père et mère : il est décidé qu'en exécution du contrat de mariage de Gaspard Desprez, écuyer, sieur de la Motte, et de ladite Jeanne Desprez, du 11 mai 1617, tous les biens provenant de la succession desdits feu Guillaume Desprez et Françoise de La Chasseigne, même ceux donnés en dot à leurs enfants, seront estimés par prud'hommes (3 juillet); — en faveur de messire Paul de Bourguignon, chevalier, seigneur de Monguele et Beuvron, contre Mes Léonard Chauveau et François Clicquet (4 juillet); — en faveur de messire Nicolas Guillier, prêtre, qui est maintenu et gardé en possession de la cure de Saint-Laurent de Limanton, contre messire Jean Normand, prêtre, qui avait permuté ladite cure avec messire Antoine Mondon, précédent titulaire, sans l'agrément du prieur de Biches, patron de ladite cure (6 juillet); — en faveur d'honorables hommes Jacques Piednus et Gilbert Gien, marchands grossiers de la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre damoiselle Jeanne de Saint-Mesmin (6 juillet); — en faveur de Françoise Bachelier, veuve et commune de défunt Me Philippe Rignault, vivant fermier de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, contre les révérends Pères religieux réformés de ladite abbaye (11 juillet); — en faveur de Barthélemy Chappelain, écuyer, seigneur de la Tour, capitaine du château de Decize, contre Jacquette Laurent, veuve et commune de Léonard Darreau et tutrice de leurs enfants (12 juillet); — en faveur de noble Jean Voillaud, conseiller du roi et assesseur en la maréchaussée de Nevers, contre Vincent Sauvageon (11 juillet); — en faveur des religieux, prieur et couvent de Saint-Etienne de Nevers, contre Philibert du Verne, écuyer, seigneur de Bona, héritier de défunt Edme du Verne, écuyer, son père, qui est condamné à reconnaître différents héritages tenus en bordelage dudit prieuré (12 juillet); — en faveur de Me Jean Ravary, marchand à Montaron, contre Me Christophe Cochet, seigneur de Mont, et Gabriel Pilloux, fermier du domaine de Nivernois (13 juillet); — en faveur d'honorable homme François Chevalier, marchand au bourg de Saint-Jean de Corbigny, contre honorable homme François Guillot, marchand à Prélichy (18 juillet); — en faveur d'Emiland Gin l'aîné, marchand, demeurant en la paroisse de Brassy, contre Denis Dupart (18 juillet); — en faveur de dom

Sébastien Lemaire, prieur de Garembé, contre Me Pierre Delespinasse, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité (18 juillet); — en faveur de Me Noël Pérude, avocat, et dame Jehanne Bernot, sa femme, fille et héritière de défunte dame Catherine Fiteau, contre Me Sébastien Bernot (19 juillet); — en faveur de messire Robert Millin, prieur commendataire de Montambert, contre messire Etienne Barbier, curé de Lamenay : conformément à un contrat du 14 juin 1639 entre led:t messire Etienne Barbier et messire Gaspard de Ramilly, alors prieur de Montambert, aux lettres de provision en cour de Rome pour ledit prieuré, obtenues par ledit Millin, du 26 mars 1650, tout le revenu de la cure de Lamenay, « sauf du dedans de l'église, » est reconnu appartenir au prieur de Montambert, qui doit payer deux cents livres par an de portion congrue au curé de Lamenay (19 juillet); — en faveur de Me Jacques Soefve, procureur en Parlement, et consorts, héritiers de feu Me Lucien Liesse et de dame Marie Habert, leurs père et mère, contre Charlotte Mousnier, veuve et commune de Blaise Arnault (27 juillet); — en faveur de Jacques Collin contre les habitants de Vauclaix, qui sont condamnés à restituer audit Collin « leurs virilles pourtions des douze pistolles par luy fournyes, suivant le mémoire qui en a esté dressé et publyé au prosne de la messe de paroisse dudict Vaucloix, » à une compagnie du régiment de cavalerie du comte de Moret qui, sur un ordre royal, avait été envoyée en garnison audit Vauclaix (2 août); — en faveur des religieux, prieur, sacristain et couvent de Saint-Etienne de Nevers contre Etienne Chardé, marchand boucher à Nevers, qui est condamné à exhiber les titres en vertu desquels il jouit d'une pièce de vigne au climat du Grand-Rullos, proche Nevers (8 août); — en faveur de Me François Joffriot, conseiller élu et contrôleur en l'élection de Château-Chinon, contre Léger, Jean et Léonard Tartaret, laboureurs, communs personniers (22 août); — en faveur de Me Jean Belin contre messire André Jouin, prêtre, curé d'Authiou (23 août); — en faveur de Me Anthoine Preslier, greffier du bureau des finances de la généralité de Moulins, contre nobles François de Champfeu, sieur du Riage, Nicolas Palierne, Pierre Burelle, André Dubuisson, Charles Barbe, Jean-Baptiste Brinon, Jean-François de Champfeu, sieur de la Fin, Gilbert Viallet et Jehan de Villaines, tous trésorier en la généralité dudit Moulins (30 août); — en faveur de Mr Gaspard Roux contre Me François Potrelot et Françoise Dubois, sa femme (4 septembre); — en faveur de Me Jean Dufour contre Me Gabriel Garnier (6 septembre); — en faveur de Me Etienne Michel, marchand, contre Me Léonard Bassot (12 septembre); — en faveur de Me Léonard Barillier, prêtre, curé de Varennes-les-Nevers, contre les dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de Nevers (18 septembre); — en faveur de Philippe Menudet, écuyer, seigneur de Beaurepère, premier capitaine et major aux Vaisseaux, contre Me Claude Ménard, bailli de La Guerche, et Marie Ménard, veuve de Pierre Foucault (19 septembre); — en faveur de Me Jean Robin, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Nicolas Pinet, marchand, au sujet des deniers saisis sur Louis de Blosset, écuyer, seigneur de Coullon, comme adjudicataire de la terre de Précy (20 septembre); — en faveur de Jacques Mercier, sergent royal, contre Me Pierre Grosjean (11 octobre); — en faveur de messire Achille Damas, seigneur prieur de Saint-Révérien, contre Madeleine Nandro (24 octobre); — en faveur de dame Claude Lullier, veuve de Me Laurent Alaroze, contre Me Marcou Charbon (25 octobre); — en faveur d'Edme de Las, écuyer, seigneur de la Brosse, contre Gilbert de Berthier, écuyer, seigneur de la Bussière, héritier en partie de défunts Jean de Berthier et damoiselle Madeleine Lemaire, ses père et mère (7 novembre); — en faveur de honorable homme Me François Prévost, maître chirurgien à Prémery, contre Charles Chartier, cordonnier au même lieu (7 novembre); — en faveur de dame Marguerite Ollivier, veuve de feu Jacques de Chaugy, vivant écuyer, seigneur de Montigny-sur-Canne, tutrice de leurs enfants, contre Edme de Las, écuyer, seigneur de la Brosse (9 novembre); — en faveur d'Etienne Praserot et Michel Maussard, marchands du pays d'Auvergne, contre Pierre Rouzé, marchand à Sancoins, avec recours contre Jacques de Brandon, écuyer, seigneur de Gontière, débiteur de l'hérédité de Louis de Châteaubodeau, écuyer, seigneur du Vernay (14 novembre); — en faveur de Philbert Taupin, laboureur, demeurant en la paroisse de Limanton, contre Edme de Bréchard, écuyer (15 novembre); — en faveur de Me Philippe Fraschot contre Me Jacques Lemoine, commis au grenier à sel de Moulins-Engilbert (16 novembre); — en faveur de Me Pierre Tonnelier, marchand, contre Jacques Lombard, fils et héritier de feu François Lombard (22 novembre); — en faveur de Me Guillaume Gobillot, avocat en la pairie de Nivernois, contre Jean Berger (1er décembre); — en faveur de Louis Guillemin contre Eugin Morin, marchand, et Philbert Perrier (1er décembre); — en faveur de François Robert dit Lavoinier contre Jean Boislard (1er dé-

cembre); — en faveur de Jacques Darlay, sieur de Boulatz, contre Edme Duruisseau, marchand à Château-Chinon (5 décembre); — en faveur de Mᵉ Jean Buteau contre Léonard Guenot et autres (9 décembre); — en faveur de Claude de Chaverot, écuyer, sieur de Guédebourg, contre Jean de Chaverot, écuyer, damoiselles Marie, Gabrielle et Perrette de Chavrot, ses sœurs, enfants et héritiers de feu Marc de Chaverot, qui sont condamnés à se désister de ladite seigneurie de Guédebourg et autres biens délaissés par feu Jean de Chaverot, leur oncle, vivant frère desdits Claude et Marc de Chaverot (11 décembre); — en faveur de Mᵉ François Chevalier contre Mᵉ Claude Robin (11 décembre); — en faveur de Mᵉ Claude Quantin, l'un des quatre curés de l'église de Saint-Aré de Decize, contre le chapitre de Saint-Cyr de Nevers (13 décembre); — en faveur de Louis de Blosset, écuyer, seigneur de Villiers et Coulon, fils de feu Louis de Blosset, écuyer, seigneur de Villiers, contre Guillaume de Grandry, écuyer, seigneur de Ferrière (19 décembre); — en faveur de Mᵉ Paul Grosjan, procureur du roi au grenier à sel de Château-Chinon, contre Philippe Robelin (19 décembre); — en faveur de Jacques Soreau contre André de Virgille, écuyer, seigneur de Pérolles (20 décembre); — en faveur de Mᵉ Louis Bernard, bailli de Pouilly, contre messire Pierre Bonnerot, prêtre, curé de Dompierre-sur-Nièvre, Anne Gestat, veuve de Barthélemy Fournillon, et autres (23 décembre); — en faveur de Gilbert de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée, contre Pierre et Charles Joly (23 décembre).

B. 231. (Liasse.) — 166 pièces papier.

1652. — SENTENCES CIVILES. — Sentences en faveur de dame Françoise Bachelier, veuve de Mᵉ Philippe Rignault, contre André Fouest, « dépositaire des personnes de Pierre et Fiacre Cormes, » qui est condamné à 110 livres d'amende pour ne les avoir pas représentés, comme il s'y était engagé, « ès-prisons de l'abbaye de Sainct-Léonard » (11 janvier); — en faveur de François-Gilbert de La Souche, seigneur de Chevigny, contre Léonard Bachou, dépositaire des meubles saisis sur Mᵉ Révérien Michel (11 janvier); — en faveur de Mᵉ Léonard Larget, notaire royal, contre Mᵉ François de Laveyne (15 janvier); — en faveur de Mᵉ Léonard Uzelin, fermier du four bannal et du minage de Corbigny, contre l'abbé dudit Corbigny et Mᵉ Nicolas d'Eon, fermier général de ladite abbaye (18 janvier); — en faveur de René de Rabutin, écuyer, seigneur de Savigny, et dame Marie Musnier, sa femme, contre Mᵉ Paul Ravisy, juge ordinaire de la châtellerie de Saint-Saulge, et dame Perrette Musnier (19 janvier); — en faveur d'Antoine Deux, marchand, demeurant en la ville de Decize, contre dom Pierre Dejean, prieur de Fontaine (23 janvier); — en faveur de Mᵉ Jacques Datin, adjudicataire général des gabelles de France, coutre Mᵉ Annet Goulous, ci-devant commis à la recette du grenier à sel de Château-Chinon, et dame Marie Moireau, sa femme (23 janvier); — en faveur de noble Jean Michel, conseiller du roi et garde des sceaux en la chancellerie présidiale du siége de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Claude Boudin, sergent royal (24 janvier); — en faveur de Mᵉ Claude Delafont, chevaucheur, tenant la poste pour le roi en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Guillaume Genest et Pierre Aussec (24 janvier); — pour messire François-Gilbert de La Souche, seigneur de Chevigny, et damoiselle Edmée de Chevigny, sa femme, contre damoiselle Louise de Carrouble, dame du Bouquin, héritière de feu damoiselle Hélène de Chevigny (25 janvier); — en faveur de Jean de Bréchard, écuyer, seigneur de Brinay, contre François de Clausse, écuyer, seigneur de Palleau (25 janvier); — en faveur de Antoine Bélard et Gabrielle Michelet, sa femme, héritière de Jean Michelet, contre Mᵉ Gabriel Lebreton, curateur dudit feu Michelet (26 janvier); — en faveur de dom Jean Rey, prieur de Coulanges, contre Mᵉ Jean Garillan (30 janvier); — en faveur de Mᵉˢ Jean et Jacques Dubouchet, et Edmée Constant, enfants de Marguerite Guichard, contre Mᵉ Gabriel Guichard, frère de ladite Marguerite (30 janvier); — en faveur de messire Léonard Gouneau, prêtre, curé de Sermoise, contre messire Blaise Gondier, prêtre (31 janvier); — en faveur de noble Pierre Vyau, conseiller au présidial, contre Martin Crevel, sergent royal (31 janvier); — en faveur d'Edme de Las, écuyer, seigneur de la Brosse, Chandon et Anthoin, contre Etienne Pommereuil, sieur de Romenay, vallet de la garde-robe du roi (1ᵉʳ février); — en faveur de Gilbert de Berthier, sieur de la Vallée, contre Mᵉ Jean Adenin (29 février); — en faveur de François de Rolland, écuyer, seigneur du Cloux et des Troches, contre Léonard et François Roy, Jean Prestre et Pierre Coquille (21 février); — en faveur de Philippe Rebreget, sergent royal, contre Benoît, Lazare et Anthoine Sauvaget (21 février); — en faveur de Mᵉ Pierre Legendre, poursuivant les criées des immeubles de Mᵉ Guillaume Sallonnyer, contre Mᵉ Guillaume Caffard (23 février); — en faveur de messire Pierre Payen, sieur des Landes, conseiller

en la grande chambre du Parlement de Paris, seigneur prieur de la ville de La Charité, contre Jean Hugot, Alain Dé et sa fille (24 février); — en faveur des religieux, prieur et couvent de la Chartreuse de Notre-Dame d'Apponay, contre Me Claude Parent (26 février); — en faveur d'Anthoine Bonnefond, hôte du Grand-Cheval-Blanc de la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre Barthélemy Pasquier (27 février); — en faveur d'honorable homme Guillaume Gueneau, marchand à Moulins-Engilbert, contre dame Anne Virot, veuve de feu Me Claude Repoux (29 février); — en faveur de Me Germain Cassiat, tant en son nom que comme tuteur de ses frères, contre Pierre Robelin (1er mars); — en faveur de messire Adrien de Chéry, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, chapelain de la chapelle de Saint-Etienne, fondée en la maison épiscopale dudit lieu, contre Charles Maillot (5 mars); — en faveur de Michel Maussard, marchand forain, contre Claude Lamougnon (12 mars); — en faveur de Me Jean Sallier et damoiselle Marie Lemulier, contre Me François de Vallery, commis aux saisies réelles du bailliage de Château-Chinon (13 mars); — en faveur de dame Louise d'Ancienville, dame comtesse des Bordes, contre Jean Bouteau (21 mars); — en faveur de Louise Pommereau, veuve de Me Jean Pyat, contre le seigneur de Sainte-Montaine (21 mars); — en faveur de Me Léonard Bezave, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, contre Me Romain Joffriot (22 mars); — en faveur de Me Claude Vaulcoret, prêtre, curé de Planchez, contre Sulpice Goguelat, veuve de Jean Febvre, tutrice de leurs enfants mineurs (11 avril); — en faveur de Mes Claude et Amador François contre Me Claude Ménard, tuteur de ses enfants, et de feu dame Marguerite Bordereuil, sa femme (15 avril); — en faveur de Mes Claude Gorget, Claude Courcelat, Edme Gorget et Philippe Béchereau, contre Me Claude Moireau, sieur de Treigny (22 avril); — en faveur de messire Gilbert de Bréchard, écuyer, seigneur de Brinay, contre Claude Blanchet, sergent royal (22 avril); — en faveur de François-Gilbert de La Souche, seigneur de Chevigny, et dame Edmée de Chevigny sa femme, Anne de Meun de La Ferté, veuve de Ludovic de Chevigny, écuyer, seigneur dudit lieu, tutrice et ayant la garde noble de damoiselle Catherine de Chevigny, lesdites Edmée et Catherine de Chevigny légataires universelles de damoiselle Bénigne de Chevigny, contre Charles de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny (30 avril); — en faveur de Me Gabriel Gerbault, lieutenant en la maréchaussée de Château-Chinon, contre dame Marie Bergeron, veuve de Me Edouard Goussot, tutrice de leurs enfants (5 juin); — en faveur de Me Germain Charleuf contre Gilbert Taillefer (6 juin); — en faveur de Me Paul Mazilier, avocat en Parlement, bailli d'Huban, contre Jean et Pierre Magdelénat (13 juin); — en faveur de Me Philbert Perrot, prêtre, curé de Bussy-la-Pesle, Claude Moireau et Jean Loret, contre les nommés Dubosc et Rousseau (19 juin); — en faveur de Me Jean Voillaud, assesseur en la maréchaussée de Nivernois, contre Jeanne Bouard, veuve et commune de feu Jacques Pajot, vivant chirurgien, demeurant à Prémery, qui est condamné à acquitter ledit Voillaud, envers les *religieuses Ursules* de Nevers de la somme de sept cent trente livres et intérêts d'icelle jusqu'à l'extinction et payement de ladite somme, faute de quoi faire, il est permis audit Voillaud de consigner la somme de trois cents livres, faisant avec lesdites sept cent trente livres le sort principal d'une rente due auxdites religieuses, moyennant quoi il demeurera quitte de ladite rente (19 juin); — en faveur de dame Françoise Prisye, femme de Me Gilbert Seignoret l'aîné, avocat au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant au village de Varie, paroisse de Langeron, contre son mari : séparation de biens (26 juin); — en faveur de messire Jean Bourdier, prêtre, curé de Saint-Jean-de-Lichy, contre Barthélemy Chappelain, écuyer, seigneur de la Tour (1er juillet); — en faveur de Me François Chevalier, prêtre, curé de Saint-Saulge, qui est maintenu et gardé en possession de ladite cure, contre Me Léonard Moireau, prêtre, fils de Me Anatole Moireau (1er juillet); — en faveur de Jean de La Chasseigne, écuyer, seigneur des Granges, contre Jacques de Villaines, écuyer, baron de Givry, Philibert Roux, écuyer, trésorier de France à Moulins, et Me Lancelot Pouchot, notaire royal, par laquelle il est déclaré que le délai d'un an ordonné par la coutume du Nivernais pour les retraits lignagers ne sera compté pour les terres d'Uxellou et de Rosemont qu'à partir du jour de la notification faite audit sieur de La Chasseigne de la vente desdites terres (16 juillet); — en faveur de Me Pierre Bernard, prêtre, curé de Druy, qui est maintenu et gardé en possession de la cure de Cuffy, qu'il avait permutée contre la chapelle de Saint-Vincent de Magny, contre messire Jean Pascault, bachelier en droit-canon, prêtre, curé de Coulonges (16 juillet); — en faveur de noble Jean Bogne, conseiller-procureur du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre René de Rabutin, seigneur de Savigny, et demoiselle Françoise Musnier, sa femme (17 juillet); — en faveur de François Charleuf et Françoise Doreau, sa femme, auparavant veuve

de feu Jean Goby, contre Me Martin Sabourin (17 juillet); — en faveur de Me Philbert Dutout, tuteur des mineurs de feu Me Guillaume Guillier, vivant héritier de Me François Guillier, contre Jean Poitou (23 juillet); — en faveur de noble Guy Deschamps, docteur en théologie, chapelain de la chapelle Saint-Saturnin, en l'église de Saint-Arigle de Nevers, contre Jacques de Villaines, écuyer, seigneur d'Uxellou, maintenant ledit messire Guy Deschamps en possession du pré Bourdoiseau, comme lui étant échu par réversion bordelière par le décès de Philibert de La Chasseigne, fils de Louis, sans héritiers habiles à lui succéder en bordelage, et condamnant ledit sieur de Villaines à tenir l'eau de son étang de Rosemont, tenant audit pré et dont la chaussée avait été construite récemment assez peu élevée pour que ledit pré ne fût pas inondé (6 août); — en faveur de Me Edme Dupré, chirurgien à Corbigny, contre Claude Macquerit (7 août); — en faveur de messire Gilbert de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée, contre Jean et Léonard Gauthier (20 août); — en faveur de Louis de Cotignon, écuyer, seigneur de Châteauvert et la Charnaye, contre dame Paule Régnier, veuve de Me Jean Freté, et noble Pierre Delespinasse, conseiller du roi et grénetier au grenier à sel de la ville de La Charité (22 août); — en faveur de haut et puissant seigneur messire Charles de La Tournelle, chevalier, seigneur dudit lieu, et autres, ses terres, contre honorables hommes Jacques et Lazare Ballard, bourgeois de la ville d'Autun (22 août); — en faveur de Me Claude Barry contre Me Jean Danthault, lieutenant du chevalier du guet en la maréchaussée de Château-Chinon (22 août); — pour les dames religieuses, prieure et couvent de La Fermeté, contre Jean Guionay, meunier du moulin des Foux-sur-l'Ixeure (23 août); — en faveur des mêmes contre messire Jacques Lebreton, prêtre, curé de Saint-Cy-Fertrève : les religieuses sont maintenues dans le droit de percevoir six mines de blé sur les dîmes de la paroisse de Saint-Cy-Fertrève (23 août); — en faveur de noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michel Catin, laboureur (29 août), — en faveur de messire Adrien de Chéry, chanoine de l'église cathédrale de Nevers, cessionnaire de messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, Hugues du Crest, écuyer, seigneur de Chigy, et demoiselle Perronne de Berthelon, sa femme, et François de Lanty, écuyer, seigneur de Maupertuis, contre Laurent Quantin, marchand, demeurant à Prémery, et autres habitants dudit lieu (3 septembre); — en faveur d'Antoine Potillon, sieur du Magny, conseiller et secrétaire du roi en sa grande chancellerie de Bourgogne et Bresse, contre Anne Virot, veuve et commune de Me Claude Repoux, vivant notaire royal (5 septembre); — en faveur de damoiselle Anne Tullier, fille et héritière de défunt Me Pierre Tullier, conseiller du roi, prévôt de la ville et septaine de Bourges, Me Vincent Guyot, avocat en Parlement, mari et exerçant les actions de demoiselle Françoise Tullier, son épouse, et demoiselle Claude Tullier, héritiers de défunte demoiselle Claude Bouchet, veuve dudit sieur Tullier, contre Me Pierre Tullier, conseiller du roi, prévôt de la ville et septaine de Bourges (septembre); — en faveur de Me Michel Bardin, sieur d'Origny, avocat en Parlement, contre Pierre Defrance (11 septembre); — en faveur de Me Jean Gentil, prêtre, curé de Saint-Trohé de Nevers, qui est maintenu et gardé dans la succession de défunt Me Arnault Gentil, son frère, contre Me Claude Gentil, prêtre, curé de Saint-Sauveur de Nevers, François Gentil, avocat, et Jacques Gentil, notaire et procureur audit Nevers (18 septembre); — en faveur de Me François Litaud, sieur de Cours, avocat au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Bernard, qui est condamné à continuer sa demeure dans le moulin appartenant audit Litaud, ainsi qu'il y est tenu par son contrat d'accense (16 octobre); — en faveur de Jean Querreau, marchand forain, contre Me Philippe Michel, procureur en la pairie de Nivernois (22 octobre); — en faveur de Françoise Guadon, veuve de Hugues Colin, contre Me Pierre Grosjean, juge ordinaire de Lorme à la part de Château-Chinon, Brassy et Dun-les-Places (22 octobre); — en faveur de Me Pierre Titasson et Gilbert Bauduy, bourgeois et habitants de la ville de Riom, en Auvergne, contre dame Marguerite de Bourbon, veuve de messire Jean de La Fayette, seigneur, comte dudit lieu et de Lespinasse (23 octobre); — en faveur de Me Pierre Dubosc, greffier au bailliage de Saint-Léonard de Corbigny, contre Jean Tardivon (24 octobre); — en faveur de noble Gilbert Douet, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Louis Chambon (31 octobre); — en faveur de Me Pierre Gudin, contre Suzanne Châtelain, veuve de Me Pierre Beugon (2 novembre); — en faveur de messire Jean Guynet, seigneur, prieur commendataire de Lurcy-le-Bourg, ayant pris le fait et cause pour François Juste, Jean Rabedeau et François Chenusard, ses fermiers du dîme de Boulon, contre Jean Sourdeau et Jean Charton, laboureurs, de la paroisse dudit Lurcy-le-Bourg, et divers autres habitants de la même paroisse, qui sont condamnés à payer audit prieur la

dîme des pois recueillis dans la dîmerie de Boulon (14 novembre); — en faveur de François Guillaud et Gabriel Noyer, son gendre, contre Pierre de Théneville, écuyer, sieur de Courdin (21 novembre); — en faveur de Mᵉ Léonard Barillier, prêtre, curé de Varennes, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance de lever la dîme sur une pièce de terre, contre Jean Mornay (27 novembre); — en faveur de messire Arnault de Lange, écuyer, sieur de Villemenant et de Château-Regnault, contre Jean Loiseau (3 décembre); — en faveur de Antoine Goutillot et Jean Delaprée contre messire Jean Coppin, prieur de Cossaye (14 décembre); — en faveur de Pierre Robelin, sergent royal, contre Mᵉ Germain Cassiat, chanoine de Nevers (19 décembre); — en faveur de Mᵉ Jean Robin contre dame Pinet, veuve de feu Mᵉ Victor Quartier, et tutrice de leurs enfants (23 décembre); — en faveur de Mᵉ Jean Gentil, prêtre, curé de Saint-Trohé de Nevers, héritier de feu Mᵉ Arnault Gentil, son frère, vivant prêtre, curé de Saint-Sauveur de Nevers, contre Mathurin Dujon (23 décembre); — en faveur de François Gagnepain, procureur-fabricien de l'église Saint-Martin de Chantenay, contre Pierre Basseau (23 décembre.

B. 232. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1653. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Anne Grasset, veuve de Louis de Cotignon, vivant écuyer, sieur de Châteauvert, ayant la garde noble de ses enfants et dudit défunt, contre Samuel Berthault, sieur de Carcault : la dame de Châteauvert est maintenue et gardée « dans les communes et terres vagues et gours de Gourron du lieu de la Charnaye » (8 janvier); — en faveur de Mᵉ Jean Pellé contre Paul Pellé, son frère (15 janvier); — en faveur de noble Gilbert Douet, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Marie et Marguerite Roberjon (15 janvier); — en faveur de Mᵉ Pierre Bardin, avocat, contre Imbert Gouneau, maître orfèvre à Nevers (24 janvier); — en faveur de dom Gilbert Jullien, supérieur des religieux anciens de l'abbaye de Saint-Léonard, frères Jean Mollot, cellérier, et François Michel, prêtres, religieux anciens de ladite abbaye, contre Mᵉˢ Nicolas d'Eon et Pierre Collas (28 janvier); — en faveur de Mᵉ Michel Bardin, sieur d'Origny, contre Pierre Defrance (29 janvier); — en faveur de messire Louis Béchon, prêtre, curé de Chantenay, contre Jean Renaud et Jean Chevray (25 janvier); — en faveur de Mᵉ Paul Triboudet contre messire Pierre Paien, conseiller du roi en sa cour de Parlement, à Paris, seigneur prieur de La Charité, et Mᵉ Jean Duméry, agent des affaires dudit prieur de La Charité « à la part de Dompierre-sur-Nièvre » (31 janvier); — en faveur de noble Jean Longbois, docteur en médecine, contre Paul Leprestre, écuyer, seigneur de Vauban (29 janvier); — en faveur de Gilbert de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée, contre Charles Barat (4 février); — en faveur de Mᵉ André Berthelot, conseiller et avocat du roi en l'élection de Nevers, contre Françoise Bachelier, veuve de Mᵉ Philippe Rignault (4 février); — en faveur des « vénérables de l'église de Nevers, poursuitte et diligence de messire Jean Sabourin, chanoine en l'église Saint-Cire de Nevers, recepveur de la recepte du sélier et de la bource, » contre Mᵉ Gilbert Delin, notaire royal (7 février); — en faveur de Mᵉˢ Pierre Titasson et Gilbert Bauduy, bourgeois et habitants de la ville de Riom, en Auvergne, contre messire Jullien de La Fayette, seigneur, comte dudit lieu, et de Lespinasse, fils et héritier de feu messire Jean de La Fayette et de feu dame Marguerite de Bourbon, vivants seigneurs et dame desdits lieux (10 février); — en faveur de damoiselle Péronnelle Revangier, veuve de noble Jean Allemand, vivant lieutenant au bailliage de Cusset, tutrice de ses enfants et dudit défunt, contre Claude Allemand et Gilbert Gardin, conseiller et procureur du roi audit siège, au sujet de la vente dudit office de lieutenant au bailliage de Cusset, qui avait été faite au nom de ladite Péronnelle Revangier par noble Gilbert Revangier, son père, par traité du 18 décembre 1652 (11 février); — en faveur de messire Michel Faverot, prêtre, curé de Beaumont-sur-Sardolles, contre messire Melchior Guillon, aussi prêtre, ci-devant curé du même lieu, par laquelle, en conséquence d'un inventaire du revenu de ladite cure dressé par feu messire Etienne Regnault, vivant prêtre, curé du même lieu, du 19 juillet 1651, la pension créée sur la cure au profit dudit messire Melchior Guillon est modérée au tiers du revenu (17 février); — en faveur de Mᵉ François Duboscq le jeune contre Mᵉ François Duboscq l'aîné, son père, et Mᵉ Gilbert Guérard, au sujet de la succession de dame Jeanne Clément, mère dudit François Duboscq le jeune (7 juillet); — en faveur de Mᵉˢ Louis et Anthoine Marmion, ci-devant recteurs des écoles de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Gagnepain (8 juillet); — en faveur de Mᵉ Florent Merville, recteur des écoles de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, mari de dame Gilberte

Girault, auparavant veuve de Me Pierre Bessonnat, tuteur des enfants de ladite Girault et dudit Bessonnat, contre Pierre Tixerand (8 juillet); — en faveur de Me Vincent Graillot, prêtre, curé de Balleray, contre dame Jeanne Guiot, veuve de Me Philbert Durand (22 juillet); — en faveur d'André Bourtyl, subrogé poursuivant aux criées des immeubles de feu Me Jean Bourtyl, son père, au lieu de dame Françoise Richard, sa mère, cessionnaire de Me Claude Prisye, ci-devant poursuivant lesdites criées, contre Me Claude Bourtyl, curateur de François et Marie Bourtyl, et sire Jacques Piednus, opposants auxdites criées (9 juillet); — en faveur d'honorable homme Jean Piron, marchand à Prémery, contre Annet Gaiot et Jeanne Darvol, sa femme (14 juillet); — en faveur de messire Claude Robin, chanoine en l'église Saint-Barthélemy de Cervon, contre les vénérables abbé, chanoines et chapitre dudit lieu (24 juillet); — en faveur de Me Claude Saincton, prêtre, curé de Poussignol, contre Léonard Prévostat et Jean Gaumain (29 juillet); — en faveur de messire Anthoine de La Forest, écuyer, seigneur de Cusy, en la paroisse de Cervon, contre Me Jacques Salomon, sieur du Pontot, maintenant ledit de La Forest en possession et jouissance de la totale justice de Cusy et faisant défense audit Salomon de prendre la qualité de seigneur de Cusy en partie (6 septembre); — en faveur de Me Pierre Damours, président au grenier à sel de Sancoins, contre Philbert Gaullon le jeune, commissaire établi aux fruits saisis sur Philbert Gaullon l'aîné (16 septembre); — en faveur de Me Adrien Beugon, avocat, contre Me Pierre Grosjan, avocat en Parlement, juge ordinaire de Lormes à la part de Château-Chinon, Brassy et Dun-les-Places (17 septembre); — en faveur de François-Didier Bonneau contre Me Pierre Gouault, prêtre, curé de Nourry, Charles et Jean Bonneau (22 septembre); — en faveur de messire René d'Aulnay, chevalier, seigneur, baron d'Arcy et Tamnay, contre Edme Duruisseau (24 septembre); — en faveur d'Antoine Goussot, écuyer, sieur d'Artonne, conseiller du roi, président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre Poincelet (24 septembre); — en faveur de damoiselle Marguerite Grasset, veuve de Me Jean Durye, conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Claude Delafond et Nicolas Joffron, avec recours contre damoiselle Léonarde Béliard, veuve de François Sallonnyer, sieur d'Argoulais (24 septembre); — en faveur d'Antoine Gillier, Jean Bourdelier, Etienne Saisy et Claude Plessies, procureurs-fabriciens de l'église Saint-Romain de Lucenay-les-Aix, contre Anthoine Cochet, seigneur de Thoury-sur-Abron (29 octobre); — en faveur de noble Etienne Gascoing, seigneur de Berthun, ci-devant lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Jacques Charbon (29 octobre); — en faveur de François de Rolland, écuyer, seigneur du Cloux et des Troches, contre Léonard et François Roy (31 octobre); — en faveur de Charles de La Platière, écuyer, seigneur de Montiffault, contre Pierre de Lavigne, écuyer, seigneur de Bulcy (18 novembre); — en faveur de Me Guillaume Dubled, fermier de Lormes, à la part de Châlon, contre Me François Ravet (26 novembre); — en faveur de Me François Ravet, notaire royal, contre Me Jean Magdelénat (1er décembre); — en faveur de Louis de Berthier, écuyer, sieur de la Bussière, damoiselles Bonne de La Cassagne, sa femme, et Marie de La Cassagne, dame de Contre, contre Jacques de Billot, écuyer, sieur de la Garenne, maintenant et gardant lesdits de Berthier et de La Cassagne en tous les droits honorifiques de l'église d'Urzy et faisant inhibition et défense audit de Billiot « d'en plus occuper le banc » (3 décembre); — en faveur de Me François Goby contre messire Philbert Perrot, prêtre, curé de Bussy-la-Pesle (16 décembre).

B. 233. (Liasse.) — 151 pièces papier.

1654. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Bonne du Bois, veuve de Charles de Grossouvre, vivant seigneur de Contre, au nom et comme tutrice de damoiselle Marie de La Cassagne, héritière de défunt Charles de La Cassagne, vivant écuyer, seigneur de Charancy, et de damoiselle Perrette de Gouault, ses père et mère, contre Etienne Pommereuil, seigneur de Romenay (8 janvier); — en faveur de dom Pierre Dejean, seigneur et prieur du prieuré de Fontaine, contre Me Guillaume Robert, fermier du revenu dudit prieuré (13 janvier); — en faveur de Gilbert de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée-de-Bizy, et damoiselle Gabrielle de Maumigny, sa femme, fille et héritière universelle de défunt Philippe de Maumigny, écuyer, sieur du Mont-de-Dienne, contre Etienne Pommereuil, sieur de Romenay (14 janvier); — en faveur de messire Noël Britard, prêtre, curé de Rouy, contre damoiselle Jeanne de La Perrière, dame de Frasnay (15 janvier); — en faveur de dom Sébastien Lemaire, donataire de M. le Prieur de La Charité de la cotte morte de défunt dom Louis de La Motte, sacristain

audit prieuré, contre damoiselle Jeanne Chappus, veuve de noble Léonard Sémelier, vivant président en l'élection de la ville de La Charité, qui est condamnée à payer audit dom Sébastien Lemaire les droits de lods et vente à cause de l'acquisition faite par son feu mari du domaine de la Dagone et d'un moulin en la paroisse de Champvoux comme mouvants de la censive du sacristain de La Charité (19 janvier) ; — en faveur de Christophe Després, écuyer, sieur de Cougny, contre Me Claude Piron (21 janvier); — en faveur de Philbert de Courvol, écuyer, seigneur de Lucéry, contre Pierre et Jean Magdelénat (26 janvier); — en faveur de Pierre Allegrain, chirurgien à Corbigny, et honnête femme Jeanne de Cuzy, sa mère, contre Me Jean Perrot, notaire royal, et honnête fille Jeanne Rousset, annulant un contrat de mariage passé entre ledit Allegrain et ladite Rousset (11 février) ; — en faveur de damoiselle Anne Grasset, veuve de Louis de Cotignon, écuyer, sieur de la Charnaye et de Châteauvert, ayant la garde noble de leurs enfants, ayant repris le procès aux lieu et place de feu Pierre de Cotignon, écuyer, sieur de la Charnaye, frère dudit Louis, contre Jacques Jurandon, Pierre Campanelle, Etienne Marion et les échevins de la ville de La Charité maintenant et gardant ladite dame de La Charnaye dans la possession et jouissance des chaumes du Buisson, Gouron et aux Oies (12 février); — en faveur de messire Gaspard Boy, prêtre, curé de Biches, contre François Albourg, son paroissien (3 mars) ; — en faveur de Me Jean Caffard, fermier du revenu de la terre et seigneurie de Frasnay, contre Charles Lambert (5 mars) ; — en faveur de noble Gilbert Millault, conseiller du roi et son second avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Rondeau (6 mars); — en faveur de Me Charles Guillier, tant de son chef que comme héritier de feu Me Simon Guillier, son frère, contre Jacques Porché (9 mars); — en faveur de Me Jean Damond, conseiller du roi au grenier à sel de Nevers, contre Firmin Gouain (17 mars) ; — en faveur de Pierre Leseuvre, écuyer, aide-major au régiment de cavalerie du sieur comte de La Mothe, contre Pierre Finot (26 mars) ; — en faveur de messire Noël Britard, prêtre, curé de Rouy, contre dom Jean d'Arcy, sacristain du prieuré de La Charité et prieur dudit Rouy, au sujet des dîmes de plusieurs pièces de terre (27 mars); — en faveur de dame Catherine Sacré, veuve d'honorable homme Jean Quartier, vivant marchand à Nevers, contre Me Denis Bonnemain, vivant fermier de la terre de Guipy (30 mars); — en faveur de François Coulon contre Me Pierre Delespinasse (22 avril); — en faveur des vénérables chanoines et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers contre messire Eustache Amyot, prêtre, curé de Prye, au sujet du droit de patronage sur la cure de Prye (22 avril); — en faveur de Me Jean Faulquier, prêtre, curé de Brinon, contre Claude Porchery (22 avril) ; — en faveur de Me François Gestat, mari de Martine Dumez, contre Me Jean Dumez l'aîné (29 avril); — en faveur de noble Philbert Brisson, président en l'élection de Nevers, fils et héritier de défunt Me Etienne Brisson, contre la dame prieure de La Fermeté (21 mai) ; — en faveur de Jean Dubuisson, écuyer, sieur de Beyrat, conseiller du roi, président et trésorier général de France en la généralité de Moulins, contre Etienne de La Courcelle, écuyer, sieur de Chézelle (9 juin); — en faveur de noble Jean Guynet, seigneur, prieur de Lurcy-le-Bourg, ayant pris le fait et cause pour Etienne Chemisard, son fermier, contre Me Pierre Moireau, sieur de Trigny, intervenant pour Guy Septier et Michel Périondat, ses dîmeurs, déclarant que le dixme de Trigny appartient par moitié audit Moireau et au curé dudit Trigny (18 juin); — en faveur de dame Etiennette Pinet, veuve de Me Victor Quartier, et tutrice de leurs enfants, contre Me Jean Boiret (30 juin); — en faveur de Me Guillaume Ferré contre Me Louis Bernard, bailli de Pouilly (1er juillet); — en faveur de Me Antoine Gayet, prêtre, curé de Mars, contre noble Jean Pion (3 juillet); — en faveur de Me Pierre Alixand, procureur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Gouat et Georges Mallet (3 juillet); — en faveur de messire Pierre Repoux, prêtre, curé de la moindre portion de l'église de Luzy, contre messire Jean Carrin, curé de la grande portion, ayant pris la cause pour Me Etienne Carrin, prêtre, curé de Sémelay, et l'évêque d'Autun, par laquelle ledit messire Pierre Repoux est maintenu et gardé en la possession de la cure de Luzy sous le titre de l'église de Notre-Dame, *aliàs* de la moindre portion et aux honneurs, prérogatives et émoluments en dépendant (20 juillet) ; — en faveur de Me Gilbert Taillefer, marchand, contre François Cannat, boulanger et pâtissier à Nevers (13 juillet) ; — en faveur de Me Jean Piron, contre Me Jean Tirecuir, prêtre, curé de Lurcy-le-Bourg (21 juillet) ; — en faveur de dame Perrette Panseron, veuve de Me Gilbert Chevalier, contre François Gorce (29 juillet); — en faveur de Me Philbert Dubuisson, sieur de la Cave, conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée du Bourbonnais et siége présidial de Moulins, contre Me Antoine Rouër, prêtre et curé de Bellenave (11 août); — en faveur de Me Jean Gorget, conseiller

du roi, lieutenant particulier en l'élection de Clamecy, contre Guillaume Gaget, marchand (26 août); — en faveur de Jacques Ogier, chirurgien à Decize, cessionnaire de Me Claude Pourché, notaire royal, contre Etienne Boullé (9 septembre); — en faveur de damoiselle Marguerite Courtois, veuve et commune de feu Jean de Jacquinet l'aîné, vivant écuyer, sieur de Panessières, contre Me Jean Bonneau, avocat, fils et héritier de feu dame Toussine Mousnier (30 septembre); — en faveur de noble André Berthelot, conseiller du roi et son avocat en l'élection de Nevers, contre Jacques de Villaines, écuyer, seigneur baron de Givry, Fleury et la Croix (5 novembre); — en faveur de noble Etienne Bargedé, sieur des Granges, contre Bonne Bidan, veuve de Jacques Bureau, Pierre de Frasnay, écuyer, sieur de Varennes, et Claude de Frasnay, écuyer, sieur de Mouches (12 novembre); — en faveur de dom François Lepaige, prieur de Saint-Nicolas, aumônier du couvent de Notre-Dame de La Charité, contre Mes Philippe Berthault et Léonard Millin, au sujet des dîmes de l'aumônerie de La Charité (19 novembre); — en faveur de messire Paul de Remigny, seigneur baron de Joux, contre Jacques de Billot, écuyer, seigneur de la Garenne (20 novembre); — en faveur de noble Gilbert Alixand, président en la Chambre des comptes de Nevers, contre Me André Lévesque, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (21 novembre); — en faveur de messire François Chevalier, prêtre, curé de Diennes, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance de ladite cure de Saint-Pierre de Diennes, contre messire Jean Cochet, diacre, chanoine en l'église cathédrale de Nevers (23 novembre); — en faveur de dame Marie de Cuzy, veuve et commune de Me Pierre Martin, et tutrice de leurs enfants, contre Simon Bonnet, Jean Gendeau, Anthoine Coquier, Gilbert Desmeux et Martin Poupeau, habitants de la paroisse de Chantenay, qui sont condamnés à payer à ladite de Cuzy « leurs virilles pourtions de la somme de 80 livres », au sujet d'une contribution faite « pour les ustancilz de la compagnie de chevau-légers du sieur comte de Saint-Géran », suivant acte d'assemblée des habitants de ladite paroisse du 24 mars 1652 (23 novembre); — en faveur de Louis de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, contre Paul Pellé (26 novembre); — en faveur de Me Louis Ferrand, fermier de Saint-Parize-le-Châtel, contre Louis Michel, marchand à Nevers (9 décembre); — en faveur des religieux, prieur et couvent de la Chartreuse de Notre-Dame d'Apponay, contre Gabriel du Ruel, écuyer, seigneur du Plessis, Montescot et autres, ses terres (10 décembre); — en faveur de François Michau, laboureur, contre Jean Vaget, tailleur d'habits (24 décembre).

B. 234. (Liasse.) — 228 pièces papier.

1655. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Gabriel Pilloux, sieur de Lichy, contre Me Charles Fontaine, marchand à Orléans (14 janvier); — en faveur de Me Louis Bernot, conseiller du roi, lieutenant particulier en l'élection de La Charité, contre Gédéon Balon et Suzanne Marié, sa femme, et auparavant veuve de Daniel Fontaine, tutrice de ses enfants et dudit défunt (15 janvier); — en faveur de noble Pierre Pitois, sieur de Quincize, bailli de Château-Chinon, contre Léonard Douchot (18 janvier); — en faveur de Dimanche Lemaistre contre Jean Loyseau, écuyer, sieur de Champs (19 janvier); — en faveur de Me François Villadieu contre Gaspard Saulnier, écuyer, sieur du Chailloux (22 janvier); — en faveur de François Paris, marchand, demeurant à Montenoison, cessionnaire de défunt Pierre Paris, contre messire Pierre Bonnerot, prêtre, curé de Dompierre-sur-Nièvre (28 janvier); — en faveur de Me André Berthelot, conseiller et avocat du roi en l'élection de Nevers, contre Jacques de Villaine, écuyer, sieur de Fleury (29 janvier); — en faveur de révérendissime père en Dieu messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, conseiller du roi en ses conseils, contre noble Henri Bogne, doyen de l'église Saint-Cyr de Nevers, présentateur et collateur de plein droit de la cure de Saint-Lazare dudit Nevers et grand-maître de l'hôpital dudit lieu de Saint-Lazare, par laquelle ledit évêque est maintenu et gardé en la possession et jouissance de prendre les lits, matelas, couvertures, courtines, paillasses et chalits sur lesquels les curés de son diocèse, même « les dépossédez » décèdent, et ordonnant que messire Claude Roux, curé dudit Saint-Lazare, rendra et restituera audit évêque le lit sur lequel est décédé messire Michel Vidal, dernier curé de la même paroisse (4 février); — en faveur de Claude Allemand, écuyer, sieur de Quinsat, héritier de Gilbert Allemand, vivant écuyer, président et lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Cusset, et de dame Antoinette Ogier, ses père et mère, Pierre Guérin, sieur de Champagnat, à cause de damoiselle Diane-Thérèse Allemand, sa femme, et damoiselle Louise Allemand, majeure, contre damoiselle Péronnelle Revangier, veuve de Jean Allemand, vivant écuyer, lieutenant-général audit Cusset, tutrice de leurs enfants, héritiers dudit

feu Jean Allemand, leur père, qui lui-même l'était dudit feu Gilbert Allemand (18 février); — en faveur de Me Charles Bagnayt, élu de La Charité, contre Nicolas Arnoux et Germain Guesdin, dépositaires des bestiaux saisis sur Adrien de Pile, écuyer, et damoiselle Marguerite de La Faye, sa femme (23 février); — en faveur de François de Charry, écuyer, seigneur de Giverdy, contre Etienne Vagon (23 février); — en faveur de dame Marie Cotignon, femme de Me Nicolas Mallet, contre Me Pierre Dumarché, qui est condamné à délivrer à ladite Cotignon les meubles de feue Marie Cotignon, sa femme, tante de ladite Marie (2 mars); — en faveur de messire Charles de Marcellanges-La Grange de Girard, chevalier, seigneur de Cossaye, contre dame Jeanne Chappus, veuve et commune de feu Me Léonard Sémelier (3 mars); — en faveur de messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, au nom et comme tuteur de ses enfants et de défunte dame Claude de Choiseuil, contre Me Jean Butin, conseiller du roi en la châtellenie de Moulins, et Jean Fouchier, procureur au présidial dudit Moulins (10 mars); — en faveur de dom Jean d'Arcy, prieur de Biches, et honorable homme Jean Bernard, son fermier, contre messire Claude Ursin, curé de Mingot, par laquelle la propriété et jouissance du dîme de Ravisy est reconnue audit prieur (10 mars); — en faveur de Nicolas Faulquier contre les recteurs et administrateurs de la confrérie de la Sainte-Trinité de Nevers (11 mars); — en faveur de Me François Jourdan, mari de dame Jeanne Solliveau, fille et héritière en partie de Me Jean Solliveau, vivant avocat en Parlement, contre damoiselle Marie Thaboureau, veuve dudit Solliveau (16 mars); — en faveur de messire Nicolas Dubuisson, seigneur de Veaulce, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, contre Me Jean Clermont, fils et héritier de feu Annet Clermont (17 mars); — en faveur de Me Christophe Joffriot, avocat au baillage de Saint-Pierre-le-Moûtier, fils et héritier en partie de défunt Me Pierre Joffriot, et dame Jeanne Laurencet, contre Me Claude Gaulmier et dame Etiennette Joffriot, sa femme, fille et héritière en partie desdits défunts (17 mars); — en faveur de messire François de Choiseuil, chevalier, seigneur, comte d'Esguilly, fils et héritier de défunt messire Jean de Choiseuil, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, contre Me Georges Coujard (18 mars); — en faveur de messire Pierre Chasseigne, prêtre, curé de Saint-Privé-les-Decize, cessionnaire de Me Jean Gendel, et ledit Gendel de Me Jean Lebreton, contre dom Pierre Dejean, prieur de Fontaine (18 mars); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Nevers, contre messire Denis Paumier, prêtre, curé de Gimouille, et messire Guillaume Gentil, prêtre, curé d'Aglan, par laquelle le chapitre est maintenu et gardé dans la possession et jouissance du dixme à prendre dans la terre des Renardières, appartenant au seigneur du Marais (21 avril); — en faveur de messire Jean Baudrion, licencié en loix, doyen du chapitre de Notre-Dame de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier et recteur des églises de Saint-Pierre et Saint-Babyle, de la même ville, contre noble et religieuse personne dom Gabriel Coyffier, prieur du prieuré conventuel de ladite ville, par laquelle ledit prieur est condamné à payer audit messire Jean Baudrion, pour sa portion congrue, la somme de trois cents livres par an (21 avril); — en faveur de Me Jean Boiret contre messire Jean Thoumelin, prêtre, curé de Château-Chinon, et damoiselle Françoise de La Rivière, dame de Diennes (29 avril); — en faveur de Martin et Jean Garrault, fermiers du dixme de blé et vin appartenant aux religieux, prieur et couvent de Saint-Martin de Nevers, à cause de la chapelle de Saint-André de Faulin, contre messire Jean Clément, prêtre, curé de Saint-Pereuse, par laquelle ladite abbaye, à cause de ladite chapelle, est maintenue et gardée dans la possession du dixme de blé et vin dans les territoires de Chamenay, Champy et le Chemain (12 mai); — en faveur de messire Jean de Mesgrigny, seigneur baron de Lormes, vicomte de Troyes, premier président au Parlement de Provence, contre les religieux, prieur, procureur et couvent de la Chartreuse Notre-Dame du Val-Saint-Georges (12 mai); — en faveur des dames religieuses, prieure et couvent de Notre-Dame de La Fermeté-sur-l'Ixeure, contre François de Rolland, écuyer, seigneur des Troches, héritier de feu damoiselle Anne de Caroble, sa mère (13 mai); — en faveur d'honorable homme Pierre Hurault, marchand à Orléans, contre Me Louis Bernard, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée de Château-Chinon à la résidence de La Charité (7 juin); — en faveur de Me Antoine Chevalier, docteur en médecine, et Me Antoine La Chaize, maître chirurgien, contre Gilbert Pouquet (17 juin); — en faveur des religieux, prieur et couvent de Notre-Dame de La Charité, contre dom Alphonse Belin, sacristain dudit lieu (23 juin); — en faveur de Charles de Las, écuyer, seigneur de Vallotte, contre Jacques Dollet, fourrier ordinaire de la maison du roi (28 juin); — en faveur de Me François Coulon contre Louis des Réaux, écuyer, seigneur de Patinges, et damoiselle Claire Coulon, sa femme, fille et héritière de défunte

dame Marie Fougière (30 juin); — en faveur des révérends Pères Jacobins de la ville de Nevers, ayant pris le fait et cause pour vénérable et discrète personne messire Charles Maulquin, prêtre, curé de Marzy, contre Françoise Denis, veuve d'Etienne Baudet (12 juillet); — en faveur de maître Noël Basset, clerc du diocèse de Lyon, prieur du prieuré de Saint-Honoré en Nivernois, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance dudit prieuré, contre dom Antoine Parmentier, ledit prieuré ayant été résigné entre les mains dudit Basset par messire Noël Rambaud le 3 décembre précédent (21 juillet); — en faveur de messire Nicolas Guillier, prêtre, curé de Limanton, contre Mes Charles Gueneau et Philippe Rebreget, échevins de Moulins-Engilbert (juillet); — en faveur des vénérables chantre, chanoines et chapitre de l'église Saint-Martin de Clamecy, contre messire Vincent Ravet, prêtre, curé d'Armes (27 juillet); — en faveur de Me Claude Maslin, grènetier au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Rondé (7 août); — en faveur de Me François Villadieu, recteur des écoles de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Sénéchal, sergent royal (11 août); — en faveur de dame Geneviève Bargedé, veuve de Me François Buisson, tutrice de leurs enfants, contre Me Paul Rignelay (31 août); — en faveur d'Antoine Letailleur, écuyer, sieur du Thonnin, contre Me Jean Richier le jeune et Léonard Bissin (12 octobre); — en faveur de noble Etienne Vyau, sieur de l'Isle, conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Alexandre de Chassy, écuyer, sieur du Marais (27 octobre); — en faveur de Jean de Bréchart, écuyer, seigneur de Brinay, contre Alexandre Régnier, écuyer, l'un des gardes-du-corps de Sa Majesté (3 novembre); — en faveur de Me Jean Boillot, frère germain et héritier de messire Pierre Boillot, vivant curé et official de Lormes, contre Me Claude Boillot, curé et official dudit Lormes, Mes Jean et François Boillot (4 novembre); — en faveur de Me François Bernard, prêtre, curé de Saint-Christophe d'Azy, qui est maintenu et gardé en possession de ladite cure, contre messire Antoine Cassiat, curé de Saint-Benin (15 novembre); — en faveur de Gilbert Taillefer, marchand, contre Gilbert Cacadier, marchand de la paroisse de Béard (18 novembre); — en faveur de Louis Devange et Jacques Perrin contre Me Antoine Soret, prêtre, curé de Frasnay (18 novembre); — en faveur de Me Toussaint Millin, bailli de Moraches, contre Jean Pinot (24 novembre); — en faveur de damoiselle Madeleine de La Porte, veuve de Jean Desprès, écuyer, contre Me Michel Dumarché, tuteur de ses enfants et de défunte Charlotte Desprès, sa femme, Gilbert Cacadier et damoiselle Marie Pernin, sa femme, fille et héritière de défunte damoiselle Marie Desprès, lesdites Charlotte et Marie Desprès sœurs dudit Jean Desprès et enfants de feu Jean Desprès, sieur de Torteron, au sujet d'une rente créée par ledit feu Jean Desprès en 1614, au profit de noble homme et sage Me Jean Vyau, vivant avocat au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, et dame Gilberte André, sa femme; lesdits Dumarché et Cacadier sont condamnés à reconnaître ladite rente au profit d'Etienne Vyau, sieur de l'Isle, fils et héritier desdits feus Jean Vyau et Gilberte André (24 novembre); — en faveur de dom Sébastien Lemaire, prieur de Garembé, donataire de M. des Landes, prieur de La Charité, contre Nicolas Palierne, sieur de Mimorin, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, fils de feu Nicolas Palierne, vivant trésorier de France en ladite généralité (3 décembre); — en faveur de noble Charles Alarose, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Claude Richard, avocat, tant en son nom que comme tuteur de Paule Richard, sa fille, et au nom d'honnêtes filles Françoise et Marie Richard, ses filles majeures (9 décembre); — en faveur de Philbert Dutout, tuteur des enfants mineurs de feu Guillaume Guillier, ledit Guillier héritier en partie de François Guillier, contre François Potrelot (9 décembre); — en faveur de messire Aymable de Bourges, seigneur, abbé de Chores (Cure), contre Me Gabriel Gerbault, Jean et Pierre Magdelénat (10 décembre); — en faveur des religieux, prieuré et couvent de Saint-Martin de Nevers, contre messire Jacques Lebreton, prêtre, curé de Saint-Cy-Fertrève, qui est condamné à passer une nouvelle reconnaissance du droit de patronage au profit desdits religieux (14 décembre); — en faveur d'Antoine de Druy, écuyer, sieur de Monplaisir, contre Gilbert Luillet, fermier des forges de Vallotte (15 décembre); — en faveur de damoiselle Marie Bolacre contre François Quantin, sieur de Sichamps, son mari (16 décembre); — en faveur de Samuel Berthault, écuyer, sieur de Carcot, demeurant à La Charité, contre honorable homme Jacques Houdaille, marchand, demeurant à Neuffontaines (19 décembre); — en faveur de messire Jean de Gayot, Philbert de La Porte et Philippe de Berthelot, chevaliers, seigneurs de Sourdet, maris de damoiselles Antoinette, Marie et Charlotte de Bongards, leurs femmes, filles et héritières de feu François de Bongards, sieur de l'Etang,

héritières de damoiselles Gilberte et Jeanne de Bongards, religieuses au couvent de Moulins-Engilbert, filles de feu Claude de Bongards, contre Jean de Bongards, écuyer, seigneur de Sardy, et damoiselle Françoise Perrin de Chérué, par laquelle lesdits de Gayot, de La Porte et de Berthelot sont maintenus et gardés en la succession immobilière paternelle desdites religieuses, à cause de leurs femmes, cousines germaines desdites Gilberte et Jeanne de Bongards et, parmi ces biens, de la terre, justice et seigneurie d'Arcilly; il est ordonné, en outre, audit Jean de Bongards de rendre compte de sa gestion comme tuteur des biens desdites religieuses (20 décembre); — en faveur de Jean de La Villatte, huissier des tailles à Nevers, contre Me Jean Mauguain (23 décembre); — en faveur d'Arnault Lesperon, hôte du logis où pend pour enseigne la Croix-d'Or de la ville de La Charité, contre Nicolas Robertet, hôte du logis où pend pour enseigne l'image Notre-Dame de la même ville (23 décembre).

B. 235. (Liasse.) — 241 pièces papier.

1656. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Pierre Pitois, sieur de Quincize et Estoulle, bailli du comté de Château-Chinon, qui est maintenu et gardé au droit de présider comme bailli du comté de Château-Chinon aux assemblées publiques de ladite ville, comme étant, lui et ses auteurs, « cy-devant bailly dudict Chastel-Chignon, en possession dudict droict de temps immémorial, » contre Me Léonard Bezave, président en l'élection de la même ville (13 janvier); — en faveur de Me François Tridon, avocat en Parlement, contre Me Pierre Pitois, sieur de Quincize, bailli de Château-Chinon, fils et héritier de feu Me Pierre Pitois, vivant bailli de la même ville, et de damoiselle Denise Dechamps, ses père et mère (13 janvier); — en faveur de Me Pierre Lemoyne, procureur au bailliage de Léré, contre Pierre Maillet (14 janvier); — en faveur d'Olivier de Chargeloup contre damoiselle Jacquette de Vaulx, dame de la Douée, et François Marcelot (18 janvier); — en faveur de Me Charles Née, conseiller et élu en l'élection de Clamecy, contre François de Baize (*sic*), fils et héritier de défunte Charlotte Viault, sa mère, et Pierre de Baize (*sic*), son père, et contre Mes Louis, Pierre, Vincent et Jean de Besze, frères dudit François (27 janvier); — en faveur de damoiselle Marie Sémelier, fille et héritière en partie de noble Léonard Sémelier et de dame Jeanne Chappus, et Me Jean Ogier, sieur de Garnault, tuteurs conjointement de Jean et Léonard Sémelier, fils desdits défunts époux Sémelier, contre Me Georges Goutelle et Anne Delafaye, sa femme, Edme Voille et Antoinette Delafaye, sa femme, lesdites Delafaye héritières de feu Jacques Le Seurre, leur oncle, et Jacques Bolacre, sieur de Bois-Breton, mari de dame Jacquette Quantin, auparavant veuve dudit défunt Le Seurre (8 février); — en faveur de Me Jean Desmonnet, sieur des Ramillons, bourgeois de Moulins-en-Bourbonnais, contre Mes Jean Viallet, élu en l'élection dudit Moulins, Pierre Despines, marchand, Claude Tardé et Jean Goin, ci-devant échevins de ladite ville (9 février); — en faveur de Me Jacques Coppin, sieur de Villecourt, contre Me Philippes Chambrun (16 février); — en faveur de damoiselle Marie Sémelier, contre damoiselle Philberte de La Tournelle, veuve de Pierre Robin, écuyer, héritière de feu damoiselle Philberte de La Tournelle, sa tante (18 février); — en faveur de François de Clausse, écuyer, seigneur de Palleau, contre Jean de Bréchard, écuyer, seigneur de Brinay, et damoiselle Françoise de Juizard, sa femme (7 mars); — en faveur de dom Sébastien Lemaire, prieur de Garembé, contre Me Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins, cessionnaire de Me Pierre Delespinasse (15 mars); — en faveur de Jacques Arbelat, marchand de la ville de Decize, contre Françoise Doreau, femme de François Charleuf (15 mars); — en faveur de Me Claude Seignoret, receveur des consignations au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Roy, écuyer, sieur de Salonne et des Bouchaines, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, et André Roy, sieur de Villards et de Bertilly, aussi conseiller du roi, président audit siége présidial, fils et héritiers de feu Claude Roy, vivant écuyer, lieutenant-général de ladite sénéchaussée de Bourbonnais, acquéreur de la terre et seigneurie de la Motte-Charnay (15 mars); — en faveur de dame Perrette Panseron, veuve de Me Gilbert Chevalier, contre Nicolas Arnault, chirurgien (17 mars); — en faveur de messire Jean-François de Champfeu, écuyer, seigneur de Saint-Martin-des-Lais, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, contre Pierre Labonne (21 mars); — en faveur de damoiselle Jeanne Rapine, veuve de Me François Roy, vivant élu à Saint-Saulge, contre Me Pierre Rapine, sieur de Foucheraine, procureur fiscal en la pairie de Nivernois, nobles Joseph et Florimond Bardin, sieurs de Limonnet, héritiers de feu Me Pierre Rapine, vivant seigneur dudit Fouche-

renne (23 mars); — en faveur de noble Guillaume Cuvelier, docteur en médecine, fils de noble Sébastien Cuvelier, contre Me Jean Lévesque, ci-devant procureur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, avec recours dudit Lévesque contre Me Charles Maillard, avocat en Parlement, fils et héritier de Me Pierre Maillard, avec recours dudit Maillard contre Me Pierre Goyre, grènetier au grenier à sel de La Charité, et Anne Pinet, sa femme, ledit Goyre tuteur de François Goyre, son frère (31 mars); — en faveur de sires Jacques Piedsnus et Gilbert Geyn, marchands grossiers à Moulins-en-Bourbonnais, contre messire Jacques de Régnier, chevalier, seigneur, comte d'Aunay (5 avril); — en faveur de Mes Jacques Isambert et Guillaume Desgranges, maris d'honnêtes femmes Dominique et Marie Desbelins, et honnête femme Anne Desbelins, veuve de Me Pierre Pelletier, lesdites Desbelins filles et héritières en partie de défunt Mathurin Desbelins, sieur de Palmaroux, contre Me Adrien et Pierre Beugon et consorts, enfants et héritiers de défunte dame Suzanne Chatelain, veuve de Me Joseph Beugon (6 avril); — en faveur de Me Claude Dublet, ci-devant greffier de Lorme, contre Me Pierre Bussy, greffier du même lieu (10 avril); — en faveur de noble Barthélemy Rousseau, officier en l'échansonnerie du roi, contre Jean Thibault, cavalier (17 mai); — en faveur de François de Lacroix et Nicolas Palierne, écuyers, conseillers du roi, présidents et trésoriers de France en la généralité de Moulins, dame Marguerite Gillot, veuve de Pierre Desprès, écuyer, sieur de Chalons, aussi conseiller du roi, président-trésorier de France en ladite généralité, dame Catherine Tenon, veuve de Jacques de Bragelogne, aussi écuyer, conseiller du roi, président-trésorier de France en la même généralité, et autres leurs consorts, contre damoiselle Marie Sémelier, veuve de Jean Millet, écuyer, trésorier de France en la généralité de Berry, héritière en partie de noble Léonard Sémelier, son père, vivant président en l'élection de La Charité (22 mai); — en faveur de sire Jacques Faubert, marchand de la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre François de Tenon, écuyer, seigneur de La Guerche (29 mai); — en faveur de dom Jean Jolly, seigneur et prieur de Coulonges, contre Me Pierre Pierre, notaire royal (30 mai); — en faveur d'Henri de Bourgoing, écuyer, seigneur de la Douée, contre Gilbert de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée (31 mai); — en faveur de damoiselle Hélène Jolly, veuve de noble Jacques Carpentier, vivant procureur du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et tutrice de leurs enfants, contre Me Christophe Joffriot, avocat au présidial, et dame Etiennette Joffriot, sa sœur, femme de Me Claude Gaulmier, lesdits Joffriot enfants et héritiers de Me Pierre Joffriot (31 mai); — en faveur de damoiselle Madeleine de Pillemier, veuve d'Edme du Verne, vivant écuyer, seigneur de Bona et la Varenne, contre Me Louis Bernard, lieutenant en la maréchaussée de Château-Chinon, à la résidence de La Charité (mai); — en faveur de François de Courvol, écuyer, sieur du Montas, contre Mathurin Desbelins (13 juin); — en faveur de Me Nicolas Dubuisson, seigneur de Veaulce, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, contre noble François Lomet, sieur de Culhat, conseiller du roi et trésorier de la solde, et damoiselle Anne Desfontis veuve d'Edme de Villaines, écuyer, seigneur des Pousselins (14 juin); — en faveur de noble Durand Fournier, docteur en médecine, et Me Pierre Dadier, tuteur de ses enfants, et de défunte dame Etiennette Fournier, contre les vénérables chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers, dom Jean Jolly, prieur de Coulonges, et les dames religieuses et abbesse de Notre-Dame de Nevers (23 juin); — en faveur de Jean Almain, hôte du logis où pend pour enseigne la Grande-Magdelaine, de la ville de La Charité, contre Nicolas Robertet, hôte du logis où pend pour enseigne l'image Notre-Dame, en la même ville (26 juin); — en faveur de Me Claude Vaucoret, prêtre, curé de Planchez, contre Sulpice Goguelat, veuve de Jean Lefebvre, par laquelle ledit curé de Planchez est maintenu et gardé dans la possession et jouissance du dîme du village de Grosse, paroisse de Planchez (4 juillet); — en faveur de Me Claude Bordereul, apothicaire à Sancoins, contre Me Jacques Pascault, chirurgien du bourg de Pouzy (7 juillet); — en faveur d'Henri de Bourgoing, écuyer, seigneur de la Douée, contre Arnault de Charry, écuyer, sieur de Précy (10 juillet); — en faveur de damoiselle Marie Dechamps, femme de Louis de Druy, écuyer, sieur d'Avril-les-Loups, fille et héritière de François Dechamps, écuyer, sieur de Champcourt, et de damoiselle Marguerite Desprès, contre François Dechamps, écuyer, sieur de Bussy, son frère, qui est condamné à procéder à un nouveau partage avec sa sœur (11 juillet); — en faveur de messire François Dadier, prêtre, qui est maintenu et gardé en possession de la cure de Ville-les-Anlezy, contre messire Pierre Goby, prêtre, curé de l'église de Saint-Etienne de Nevers (19 juillet); — en faveur de François Potrelot, héritier de Me Pélerin Potrelot, contre François de Cotignon, écuyer, sieur de Mouasse, archidiacre et chanoine de Saint-Cyr de Nevers (2 août); — en faveur de Me Pierre Chappotet contre damoiselle Marie Courraud, veuve de

messire Pierre Robert, vivant écuyer, seigneur de Tamnay (2 août); — en faveur d'honorable homme Jean Léveillé, marchand à La Charité, contre Nicolas Millin, sieur de Saint-Vincent (3 août); — en faveur de Charles de Marcellange, écuyer, sieur de la Grange, et de Narcy-Rue-des-Fourneaux, contre Louis Hotte et Louis Piron (8 août); — en faveur des dames religieuses Ursulines de la ville de Lorme contre Me Edme Bunot, fils et héritier de Me Paul Bunot et Jeanne Viodé, qui est condamné à payer la pension de sœur Barbe Bunot, religieuse Ursuline au couvent de Lorme, sa sœur (9 août); — en faveur de messire Cosme Savary, chevalier, marquis de Montlevrier, comte de Brèves, Sardy-les-Forges, le Plessis et autres ses terres, contre Claude Bourbon (9 août); — en faveur de noble Charles Vyau, sieur des Bruyères-Trois-Fonds, conseiller du roi, lieutenant-général criminel au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et damoiselle Marguerite Chaussin, son épouse, auparavant veuve de noble Jean Berthelot, vivant conseiller du roi au même siège et tuteur des enfants dudit défunt et de ladite Chaussin, contre Me François Pinet et Pierre Poutaud (23 août); — en faveur de noble Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins, cessionnaire de noble Pierre Delespinasse, son père, contre noble Pierre Delafaye, conseiller du roi et son élu en l'élection de La Charité, tuteur des enfants de défunt Jean Voille et de Claude Delafaye, sa femme (29 août); — en faveur de Philippe Leclerc, écuyer, conseiller du roi, président au siège présidial d'Auxerre, contre Me Claude Parent, avocat en Parlement, tuteur de ses enfants et de damoiselle Elisabeth Proteau, sa femme, et Me Gabriel Proteau, lieutenant particulier en l'élection de Vézelay, lesdits Pierre et Elisabeth Proteau enfants de Me Sébastien Proteau et de dame Elisabeth Chambelain (5 septembre); — en faveur de Charles Gueneau contre Me François Nault (6 septembre); — en faveur de Claude Gasque, marchand de la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre François Junet (17 octobre); — en faveur de Nicolas Antoine, laboureur, demeurant à Issy-l'Evêque, contre messire Pierre Bonneau, prêtre, curé de Saint-Honoré (19 octobre); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Me Jean Caffard, sous-fermier de la terre et seigneurie de Frasnay-les-Chanoines (19 octobre); — en faveur de Me François Jourdan contre Lazare Robbé et Charles Borne (24 octobre); — en faveur de Me Gabriel Antoine, receveur des tailles en l'élection de Vézelay, cessionnaire de Me Pierre Colas, avocat et procureur au bailliage de Saint-Léonard de Corbigny, contre Mes Jean-Charles et Guillaume Guillaumet (26 octobre); — en faveur de Me Léonard Gonneau, prêtre, curé de Sermoise, contre Me Jacques Coquille, fermier dudit Sermoise (26 octobre); — en faveur de Me Léonard Bezave, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, contre Edmée Roy (8 novembre); — en faveur de Me Claude Prévost, sieur de la Voye, contre Me Marin Chevalier, maître des courriers en la généralité de Moulins (9 novembre); — en faveur de Me Philippe Rebreget, ci-devant fermier de Commagny, contre Me François Potrelot, fils et héritier de Me Pélerin Potrelot (13 novembre); — en faveur de François Garnier, seigneur d'Apvrilly, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, contre François Jouannet (15 novembre); — en faveur de Me Jean Martinet, avocat en Parlement, cessionnaire de Claude Blanchet, contre Me Jean Colin (15 novembre); — en faveur de Me Jean Moreau, prêtre, curé de Dompierre-sur-Héry, contre Me Pierre Lasne, au sujet de la résignation par ledit Moreau d'un canonicat en l'église collégiale et séculière de Cervon, au diocèse d'Autun, au profit de messire Roch Lasne, prêtre, à charge de pension sur ledit canonicat (16 novembre); — en faveur de dame Françoise Auclerc, veuve de Gaspard Despines, et noble Jean Decaruge, avocat en Parlement, et damoiselle Marguerite Auclerc, sa femme, lesdits Auclerc héritiers de Jean de Ninerolles, écuyer, sieur d'Ambourg, contre Claude de Chaverot, écuyer, sieur de Guédebourg (16 novembre); — en faveur de noble Léonard Maulnoury, seigneur d'Aubigny, conseiller de Son Altesse Sérénissime de Mantoue, son premier et ancien président en la Chambre des comptes de Nevers, Gilbert Alixand, second président, Philibert Marquet, François Quartier, Florimond Lebreton, sieur du Creuzet, Jean Marchand, sieur du Gué, François Sallonnyer et Jacques Mocquot, conseillers et maîtres des comptes en ladite Chambre, Erard Bardin, contrôleur général au domaine, Mes Jean Coquille, Jean Micault, notaires et secrétaires, et Adam Billault, huissier en ladite Chambre, contre honorable homme François Hardy et Claude Portier, veuve de Pierre Collet, fermiers des forges et fourneaux de Sadite Altesse, Me Guillaume Daudinot, fermier de Champallement, et Me Pierre Rapine (22 novembre); — en faveur de Me Nicolas Coujard, fils et héritier en partie de Me Pierre Coujard, son père, et tuteur d'Anne Coujard, sa sœur, contre Me Jean Rousset (29 novembre); — en faveur de Me Jean Mazilier, juge

ordinaire de Lorme à la part de Châlons, contre Me Jean de Bussières (29 novembre); — en faveur de René de Thibault, écuyer, seigneur de Garchy, contre Antoine Bossay (29 novembre); — en faveur d'Antoine Aurouer, sergent royal au bailliage de Cusset, contre révérende dame Diane de Guain de Linard, coadjutrice de l'abbaye de Notre-Dame dudit Cusset (1er décembre); — en faveur de Me Charles Bagnayt, conseiller du roi, élu à La Charité, contre Me Christophe Jocquet, aussi conseiller du roi, receveur des tailles à Clamecy (4 décembre); — en faveur d'honorable homme Louis Dansin, cessionnaire de Me Loup Millin, contre Jacques Delaporte, greffier de Clamecy (5 décembre); — en faveur de Me Hubert Brideau, marchand à Saulieu, contre noble François-Antoine Davion, docteur en médecine, et damoiselle Marguerite Couhard, sa femme (5 décembre); — en faveur de Me Gabriel Delavault, lieutenant criminel en l'élection de Vézelay, contre Me Vincent Joubert, notaire royal (5 décembre); — en faveur de dame Françoise Bouzitat, veuve de noble Jean Guyot, vivant avocat en Parlement, et tutrice de leurs enfants, contre Me Etienne Pernin, avocat au bailliage et pairie de Nivernois (7 décembre); — en faveur de noble Léonard Bezave, président en l'élection de Château-Chinon, contre Me Jean Houdaille (7 décembre); — en faveur de Jacques de Villaines, écuyer, sieur de Fleury, contre Jérôme et François de La Chasseigne, écuyers, sieurs dudit lieu et des Granges (7 décembre); — en faveur de Me Gilbert Boirot, sieur de Préaux, contre Me Jean-Louis Dogier et dame Gilberte Allemand, sa femme (13 décembre); — en faveur de dame Perrette Panseron, veuve et commune de Me Gilbert Chevalier, contre Me Nicolas Mallet et Marie Cotignon, sa femme, héritière de défunte dame Paule Vaillant et de Guillaume Gallion, ses aïeux (13 décembre); — en faveur de Me Jean Pannat, procureur-certificateur de vie au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre noble Antoine Colin, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais, et noble Jacques Donjan et damoiselle Marguerite Deschatre, sa femme (15 décembre); — en faveur de dame Françoise de Rieux, dame de Châtenay et Parjot, contre Me Pierre Gudin (18 décembre); — en faveur de Me Laurent Carruchet, prêtre, curé de Montigny-aux-Amognes, contre dom Mayeul Descombes, prieur du prieuré de Chantenay et « sacristain en la sacristie du prieuré conventuel de ceste ville » (23 décembre).

B. 236. (Liasse.) — 204 pièces papier.

1657. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Jean Gigot, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Georges Delin, laboureur (11 janvier); — en faveur d'Antoine Goussot, écuyer, sieur d'Artonne, conseiller du roi, premier président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre de La Ribourde (11 janvier); — en faveur de Savary Le Mareschal, écuyer, sieur de Fortbois, contre Antoine de Druy, écuyer, sieur de Monplaisir, avec recours contre Gilles du Verne, écuyer, sieur de Bona (24 janvier); — en faveur de Jean de Bréchard, écuyer, sieur de Brinay, contre Alexandre de Régnier, écuyer, garde-du-corps de Sa Majesté (30 janvier); — en faveur de monseigneur le prince de Conty et Me Jean Desfilles, son fermier de sa terre et seigneurie de Tresnay, contre Me Marin Chevalier le jeune, maître des courriers de poste en la généralité de Moulins (6 février); — en faveur de frère Jean de Marcigny, religieux, prêtre de l'ordre de Saint-Augustin, pourvu de l'office claustral de l'infirmerie Notre-Dame de La Charité-sur-Loire, ordre de Cluny, au diocèse d'Auxerre, maintenant et gardant ledit frère Jean de Marcigny en possession et jouissance dudit office contre M. Parent (8 février); — en faveur de Me François Perret, greffier en chef de Moulins, contre Jean-François de Champfeu, écuyer, trésorier de France en la généralité dudit Moulins (20 février); — en faveur de dame Claude Lethier, veuve de messire Jacques de Guillon, seigneur de Richebourg, conseiller du roi en ses conseils et son procureur général au Parlement de Dijon, contre messire Jean de Régnier, sieur de la Forest-de-Viry (21 février); — en faveur de noble Philippe Leclerc, écuyer, conseiller du roi, président au présidial d'Auxerre, contre Pierre de Varigny, écuyer, seigneur du Chemain, et Gaspard de Lauzon, écuyer, seigneur de la Rourie (27 février); — en faveur de Charles de La Platière, écuyer, seigneur de Montiffault, contre Me Louis Bernard, bailli de Pouilly (28 février); — en faveur de Bertrand Chevalier contre Pierre de Vaux, hôte du logis du Lion-d'Or de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Nicole Griveau, sa femme (2 mars); — en faveur de Me Pierre de Martineau, conseiller du roi en sa cour de Parlement de Paris, contre noble Guillaume Caffard, conseiller du roi et receveur des tailles en l'élection de Nivernois (6 mars); — en faveur de dame Marie de Loron, veuve de messire Ravand de Blosset, vivant chevalier, seigneur

de Certaines, contre Barthélemy Chauveau (6 mars); — en faveur de Me Gilbert Pommereuil, avocat, contre André et Mathé Bussy (7 mars); — en faveur de Me Pierre Delespinasse, conseiller du roi, lieutenant principal *(sic)* en l'élection de La Charité, contre Me François Bernard (7 mars); — en faveur de Philbert Dubuisson, écuyer, sieur de la Cave et de Montz, conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, contre messire Jacques Ducrost, abbé commendataire de Saint-Gilbert (7 mars); — en faveur de Jacques-Clément Bourdiaux contre Paul de Charry, écuyer, seigneur dudit lieu (14 mars); — en faveur de messire Gabriel de La Rable, chevalier, seigneur de Château-Herpin, contre Georges de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay (20 mars); — en faveur de messire René d'Aulnay, chevalier, seigneur d'Arcy et de Tamnay, contre Me François Joffriot, conseiller du roi élu et contrôleur en l'élection de Château-Chinon (20 mars); — en faveur d'Antoine de Champfeu, écuyer, seigneur, baron de Breuille, contre damoiselle Léonarde Béliard, veuve de Me François Sallonnyer (mars); — en faveur de messire Pierre de Fontjean, prêtre, curé de Ganay, contre Charles de Marcellange, écuyer, seigneur de la Grange-Cossas (28 mars); — en faveur de Me Léonard Millin, fermier du revenu de partie du prieuré de La Charité, contre noble Guillaume Cuvelier, docteur en médecine, fils de noble Sébastien Cuvelier (8 mai); — en faveur d'honorable homme Guillaume Dubled, marchand à Lorme, contre Antoine Thomassin, écuyer (15 mai); — en faveur de messire Paul-Léonard de Rémigny, chevalier, seigneur, baron de Joux, Billy, Saint-Franchy et autres lieux, lieutenant-général pour le roi au gouvernement du Nivernais et Donziais, contre Jean Dougnon, marchand à Vézelay (16 mai); — en faveur de noble Jean Longbois, docteur en médecine, et dame Louise Guillaumet, sa femme, contre dame Martine Magdelénat, veuve de Me Dominique Houdaille (30 mai); — en faveur de Me Toussaint Sécard, chevaucheur, tenant la poste pour le roi à Bel-Air, cessionnaire de Me Claude Girard, contre Marc Goux (1er juin); — en faveur de Jean Jacob, écuyer, sieur d'Ougny, contre Jean Girard (13 juin); — en faveur de Me Pierre Delespinasse, sieur de la Tour, avocat en Parlement, contre Me Jean Lemaire, notaire royal et procureur en la ville de La Charité (14 juin); — en faveur de damoiselle Catherine Vernoy, veuve de René Berthelon, vivant sieur de Villaines, contre Gilbert Perrotat, cessionnaire de Jean Fradet (15 juin); — en faveur de Jean d'Escorailles, écuyer, seigneur, prieur d'Abon, contre Jean Coneau (11 juillet); — en faveur de Me François Véron, sieur de Couze, contre Me Louis Merville, ci-devant fermier de Poussery (24 juillet); — en faveur de Me Guillaume Maslin, apothicaire en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre noble Florimond Rapine, écuyer, sieur de Foucheraine, frère et héritier de R. P. Joseph Rapine, Augustin (31 juillet); — en faveur de Me Nicolas Morlé, ci-devant échevin de la ville de Tannay en l'année 1653, contre Mes Jean Boudot et Ligier Desmolins, échevins en exercice de ladite ville (4 août); — en faveur de Nicolas Robertet contre Me Claude Pelletier, procureur au bailliage de La Charité (7 août); — en faveur d'honorable homme Daniel Dargent, marchand à La Charité, contre Jacques Després, écuyer, seigneur de Charly (22 août); — en faveur de Gilbert Miat contre Me Jean Fournier, dame Marie Quantin, sa femme, et honorable homme Jean Fournier, leur fils (23 août); — en faveur de Me Louis Bernard, bailli de Pouilly, contre Charles de La Platière, écuyer, seigneur de Montiffault (31 août); — en faveur de Me Pierre Alixand, avocat au siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Boullé (3 octobre); — en faveur de Me Jean Vaulcoret, avocat en Parlement, fils de défunt honorable homme Jean Vaulcoret et de dame Marie Tridon, contre honorable homme Didier Thoumelin, par laquelle ledit Vaulcoret est maintenu et gardé en la moitié du droit de la marque des cuirs de Château-Chinon (31 octobre); — en faveur de Me Jean Pellé et Léonarde Bernard, sa femme, fille et héritière de défunte Marie Pineau, contre Me Paul Pellé, aussi fils et héritier en partie de ladite Pineau (3 novembre); — en faveur de noble Pierre Delespinasse, sieur de la Grange, conseiller du roi et élu en l'élection de La Charité, contre Jean Després, écuyer, sieur de Doumières, fils de Claude Després, écuyer, sieur de Mouron, et de damoiselle Antoinette d'Assigny (14 novembre); — en faveur de Me Claude Duchastel, lieutenant en la châtellenie de Belleperche et avocat en la sénéchaussée de Bourbonnais, contre Nicolas Berger, écuyer, conseiller du roi et assesseur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, et Louis Letailleur, écuyer, sieur du Thonnin (15 novembre); — en faveur de Me Etienne Michel contre messire François Maulgras, curé de Saint-Franchy (20 novembre); — en faveur de dame Marie Damas, femme de messire Claude Marion, chevalier, seigneur, baron de Druy, héritière en partie de Paul de Damas, vivant chevalier, seigneur, comte d'Anlezy, et de dame Hélène Gouffier, ses père et

mère, contre dame Madeleine Hanapier, veuve de messire Antoine de Damas, chevalier, comte d'Anlezy, et ayant la garde noble de leurs enfants (21 novembre); — en faveur de dame Marie Joully, veuve de Me François Robert, contre Germain Pigoury (22 novembre); — en faveur de Jean-Baptiste de Malfourraud, écuyer, sieur dudit lieu, contre Ponthus de Chargère, écuyer, seigneur d'Antrezy (29 novembre); — en faveur de Louis de Berthier, écuyer, sieur de la Bussière et Contre, contre honnête femme Jeanne Marion, veuve de François Descoulons, vivant sieur de Mœurs (8 décembre); — en faveur de Me Jean Guillaumet, lieutenant-assesseur au bailliage de Corbigny, contre Me Pierre Dubosc et Claude Jacquinot, sa femme, auparavant veuve de Me Nicolas d'Eon, tuteur des enfants dudit d'Eon et de ladite Jacquinot (12 décembre); — en faveur de Me François Nault, sieur du Jousset, contre Me François Fontaine (14 décembre); — en faveur de Clément Loret, écuyer, sieur de Villaines, et damoiselle Anne Béliard, sa femme, contre François Dexouis, marchand à Corbigny (14 décembre); — en faveur de noble Claude Mommirey, écuyer, Me Mathias Levasseur, noble François Chevalier, Guillaume Morin, sieur de Belins, et François Leblanc, sieur de Longuedigue, contre Me Guy Delavault, notaire royal (14 décembre); — en faveur de damoiselle Charlotte Dubuisson, veuve de Jean de Villaines, conseiller du roi, trésorier général de France à Moulins, contre Charles Dubuisson, écuyer, seigneur de Mirebeau, au nom et comme tuteur de damoiselle Louise-Marie Dubuisson, sa fille, héritière de défunte damoiselle Louise Baudon, veuve et commune de défunt Me François Chastellier (20 décembre).

B. 237. (Liasse.) — 237 pièces papier.

1658. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de messire René d'Aulnay, chevalier, seigneur d'Arcy et de Tamnay, contre Pierre Rousseau (9 janvier); — en faveur de Me Jean Dugenne, exempt de la maréchaussée de Château-Chinon à la résidence de La Charité, contre Jean Le Bourgoing, chevalier, seigneur de Faulin et Charentonnay, par laquelle ledit sieur Le Bourgoing est condamné à laisser la libre jouissance du château de Charentonnay, greniers et dépendances, à Jean Dugenne, sa femme et sa famille (10 janvier); — en faveur de Me Charles Guillier, ayant pris le fait et cause pour honorable Philippe Reullon, son beau-frère, contre Edme Commaille (16 janvier); — en faveur de noble Gilbert Bérault, sieur de Paray, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, contre Hugues d'Assy, écuyer, seigneur de Cornance et Rochefolle (10 janvier); — en faveur d'honnête femme Claude Desgranges, veuve et commune de défunt Me François Coquille, Me Etienne Coujard, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, honnête femme Claude Portier, veuve et commune de défunt Pierre Calot, honorable homme Jean Daglon, fils et héritier en partie d'honorable homme Etienne Daglon, et honnête femme Jeanne Tin, veuve et commune de défunt honorable homme Etienne de Pardieu, contre honnête femme Catherine Lemercier, veuve et commune de défunt honorable homme Jean Descolons, sieur de Meurs, honorable homme André Guinet, marchand, honorable homme Jean Berthelot, sieur de Mortiers, Me Martin Sabourin et damoiselle Marie Berthelot, sa femme, fille et héritière de défunt Me Jean Berthelot l'aîné, et autres bourgeois de Nevers (31 janvier); — en faveur de noble Paul Legendre, écuyer, sieur de la Faye, conseiller du roi et maître ordinaire de son hôtel, contre noble François de Culant, sieur des Logères, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins (31 janvier); — en faveur de Philippe Rousset, écuyer, sieur de Boismartin, et Louise Moireau, sa femme, contre dame Marie de Morogues (6 février); — en faveur de Jean de Guillot, écuyer, sieur de Mézeray, tuteur des enfants de Robert de Mathieu, vivant écuyer, sieur de Chevannes, Pierre de Prudhon, écuyer, sieur des Boutards, et Hugues de Chargères, écuyer, maris de damoiselles Jeanne et Henriette de Mathieu, lesdits de Mathieu héritiers de Jean de Mathieu et de damoiselle Jeanne de Chargère, leurs aïeux, et ayant les droits cédés de René de Guillot, écuyer, sieur de Mézeray, Jean de Ponnard, écuyer, sieur de Marrié-le-Grand, mari et exerçant les actions de damoiselle Catherine de Mathieu, Antoine de Mathieu, écuyer, seigneur d'Eschenault, Antoine de Mathieu, écuyer, seigneur des Tartz, Jean de Lanty, écuyer, seigneur de Lavault, mari et exerçant les actions de damoiselle Marguerite de Mathieu, et Charles du Clerroy, écuyer, seigneur de Marry, tous lesdits de Mathieu enfants et héritiers desdits Jean de Mathieu et Jeanne de Chargère, contre Claude de Juizard, écuyer, seigneur de Tamenay, qui avait épousé, par contrat du 7 octobre 1613, Claudine de Mathieu (11 février); — en faveur de François de Courvol, écuyer, sieur de Grandvault, et Jean de Courvol, écuyer, contre Daniel de Violaine, écuyer

(13 février); — en faveur de dame Suzanne Cannaye, dame de Coulon, contre Mᵉ Jacques Voillaud (13 février); — en faveur de dame Catherine Michel contre Mᵉ Pierre Vyau, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (15 février); — en faveur d'Antoine de Saint-Jullien, sieur de la Chassaigne, contre Mᵉ Nicolas Dubuisson, sieur de Veaulce (28 février); — en faveur de Claude Denisot, sergent royal, contre noble Edouard Goussot, avocat en Parlement, et dame Catherine de Laubespin, sa femme (12 mars); — en faveur de messire Jean de Saint-Clivier, prêtre, curé de Saint-Victor de Nevers et administrateur du revenu du prieuré dudit lieu, contre messire Jean Rochet, prêtre semi-prébendé en l'église de Saint-Cyr (13 mars); — en faveur de Mᵉ Jean Desforges, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Pierre de Lanty, écuyer, seigneur de Maupertuis (16 mars); — en faveur de messire Gabriel de La Rable, chevalier, seigneur de Château Herpin, contre Gilbert Bonnard (20 mars); — en faveur d'honorable homme Pierre Grandjean, marchand à La Charité, contre Thierry de Liverneau, écuyer, sieur de Ravenelle, et damoiselle Claude du Broc, sa femme, et Antoine du Rozel, écuyer, sieur de Villardeau (20 mars); — en faveur de Claude de Chuy, écuyer, sieur des Perreaux, contre Gilbert Bonnot (21 mars); — en faveur de Claude Gasque, marchand de la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre Mᵉ André Esmalle, avocat (21 mars); — en faveur de Jacques Girard, sieur de Marcy, contre Mᵉ Edme Bunot, frère et héritier de Mᵉ Roger Bunot (26 mars); — en faveur de noble Gilbert de Challemoux contre dame Charlotte Dubuisson, veuve de noble Jean de Villaines, vivant conseiller du roi, président et trésorier de France en la généralité de Moulins, et noble Nicolas de Villaines, son fils, avocat en Parlement, pourvu dudit office (4 avril); — en faveur de dame Angélique du Deffant, dame baronne de Poiseux, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants et de défunt messire Louis du Lys, chevalier, seigneur dudit Poiseux, contre Philibert Luillet (8 avril); — en faveur de messire Gilles Genotte, prêtre, curé de Pouques, contre Etienne Griffe, Dimanche Maillard et consorts, qui sont condamnés à payer leurs viriles portions des dépenses faites en la maison dudit messire Genotte par les cavaliers de la compagnie du sieur de La Richardière (10 avril); — en faveur de noble Sébastien Lemaire, conseiller et aumônier du roi, prieur de Brassy, contre Emilande Putillot, veuve de Guillaume Fauleau (12 avril); — en faveur de Mathurin Ravary, marchand de la ville d'Orléans, contre Mᵉ Christophe Tridon, avocat en Parlement (2 mai); — en faveur de damoiselle Edmée de Juizard contre Edme de Bréchard, écuyer, seigneur de Chérigny, son mari (8 mai); — en faveur de François de Clausse, écuyer, sieur de Palleau, contre Edme de Bréchard, écuyer, sieur de Chérigny (8 mai); — en faveur de révérendissime Père en Dieu messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, Eustache de Bonnet, écuyer, sieur de la Mosle, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, Adrien de Chéry, écuyer, sieur de Grenan et Chaillant, Charles de Chéry, écuyer, sieur de Neufvy et autres lieux, et Eustache de Charry, écuyer, seigneur de Lurcy, ses neveux, contre Mᵉ Mathurin Le Jariel, commis au grenier à sel de Nevers (10 mai); — en faveur d'Elisabeth de Pardieu, femme de Gilbert Lejay, sergent royal, fille et héritière en partie de défunts Mᵉ François de Pardieu et Jeanne Billard, contre Pierre Paillard, marchand à Saint-Saulge, et Odette de Pardieu, sa femme, aussi fille et héritière en partie desdits défunts (11 mai); — en faveur de François de Fontenay, écuyer, sieur d'Uxellou, contre Dimanche Compte (22 mai); — en faveur d'Antoine de Marcellange, écuyer, sieur de Chaumigny, dame Marguerite Olivier, dame de Montigny-sur-Canne et la Forêt, et Edme de Las, écuyer, sieur de Vallotte, et dame Louise de Marcellange, prieure de La Fermeté, contre messire Benoît Guichard, prêtre; curé de Savigny-sur-Canne (23 mai); — en faveur de noble Claude-Gabriel Millin, seigneur, prieur de Montambert, contre Gilbert Augendre (4 juin); — en faveur de noble Henry Villain, avocat en Parlement, contre noble Nicolas Nicolas, sieur de Surpalis (6 juin); — en faveur de Jean de Chapes, sieur du Pin, père et légitime tuteur de damoiselle Jacqueline de Berthet, fille et héritière d'Antoine, contre Antoine Bouslot (19 juin); — en faveur de Mᶜ Claude Maslin, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, fils de Mᵉ Jean Maslin, contre Mᵉ Gabriel Pilloux, sieur de Lichy (25 juin); — en faveur de Mᵉ Pierre Delafaye, conseiller et élu pour le roi en la ville de La Charité, contre dame Anne Pinet, femme de Mᵉ Pierre Goyre, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de ladite ville (1ᵉʳ juillet); — en faveur de Jean Letourneur contre François Poitereau, facteur des sieurs Girardot et Bussières (2 juillet); — en faveur d'Alexandre de Courvol, écuyer, sieur des Aubus, contre Charles Chapuis (3 juillet); — en faveur de Jacques Ledieu contre Edme Rat et Mᵉ Guillaume Gentil, prêtre, curé d'Amazy (4 juillet); — en faveur

d'Etienne Michel, marchand, contre messire Claude Bonnot, prêtre, prieur et curé de Challement (9 juillet); — en faveur de François de Champs, écuyer, sieur de Bussy et Champcourt, contre Jean de Tespes, écuyer, sieur de Varigny (10 juillet); — en faveur de damoiselle Anne Falaiseau, veuve de Mᵉ Théophile Pineau, contre Mᵉ Pierre Goyre et dame Marie Goyre, sa sœur (12 juillet); — en faveur de dame Paule Régnier, veuve et commune de Mᵉ Jean Frété, contre Mᵉ Charles Girard et les enfants mineurs de Mᵉ Samuel Chandorat, au sujet des forges de Fontmorigny et Jouet (16 juillet); — en faveur d'honorable homme Jean Gaignat, tuteur des mineurs de défunt Mᵉ Gabriel Guiard et de dame Catherine Deschoins, et Mᵉ Guillaume Berthier, comme père et tuteur de Jeanne Berthier, sa fille, et de honnête femme Félice Deschoins, contre Louis de Berthier, écuyer, seigneur de la Bussière, et Bonne de La Cassagne, sa femme (14 août); — en faveur de damoiselle Anne Grasset, veuve de Louis de Cotignon, écuyer, sieur de la Charnaye et de Châteauvert, et tutrice de leurs enfants, et damoiselle Marguerite Grasset, veuve de noble Jean Durye, vivant conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants, contre Mᵉ Jacques Delespinasse, procureur du roi en l'élection de La Charité, fils de Mᵉ Pierre Delespinasse, par laquelle ledit Jacques Delespinasse est condamné à restituer auxdites dames Grasset « les unze tentes de tapisseries, bahus et autres meubles » saisis par lui sur ledit Pierre Delespinasse, son père (20 août); — en faveur de dame Marie Charron, veuve de Christophe Goutté, contre noble Etienne Guyot, sieur de Garembé, comme tuteur de Charles Guyot, son fils, et de défunte damoiselle Marie de Saumaize, et héritier de noble Daniel de Saumaize, receveur des tailles en l'élection de Vézelay, son aïeul (5 septembre); — en faveur d'honorable homme Claude Richou et Anne Ravary, sa femme, héritière de Mᵉ Jean Ravary, son père, contre Mᵉ François Charleuf (25 septembre); — en faveur de damoiselle Jeanne de Meun, veuve du sieur de Chevigny, contre Louis Le Maréchal, écuyer, seigneur de la Mothe-des-Noix (24 octobre); — en faveur de dame Guillemette Desgranges, veuve de Mᵉ Jean Descolons, vivant conseiller du roi, élu en l'élection de Nevers, contre Mᵉ Jean Coquille, secrétaire de la Chambre des comptes de Nevers (13 novembre); — en faveur de messire Pierre Fontjean, prêtre, curé de Ganay, contre Pierre de Marcellange, écuyer, sieur de Laumoy (14 novembre); — en faveur de Mᵉ Jean Save, avocat en Parlement, bailli de Châtillon-en-Bazois, contre Mᵉ Charles Save (15 novembre); — en faveur de messire Jean des Paillards, prêtre, curé de Lurcy-le-Châtel, contre Simon Larieux et autres habitants dudit Lurcy (17 novembre); — en faveur d'Etienne Maillard contre noble André Berthelot, conseiller et avocat du roi en l'élection de Nevers (novembre).

B. 238. (Liasse.) — 204 pièces papier.

1659.— SENTENCES CIVILES.— Sentences : en faveur de dame Françoise Maslin, femme de Mᵉ Pierre Ferré, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Pierre Damours et dame Jeanne Maslin, sa femme, lesdites Maslin filles de défunt Mᵉ Jean Maslin (9 janvier); — en faveur de dame Catherine de Tenon, veuve de Jacques de Bragelonne, vivant écuyer, seigneur d'Hautefeuille, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Moulins, contre messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur baron du Tremblay, et dame Julitte de Saulieu, sa femme (10 janvier); — en faveur de noble François Douet, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Camp (14 janvier); — en faveur de Mᵉ André Berthelot, conseiller et ancien avocat du roi en l'élection de Nevers, contre Mᵉ André Fournier et André Esmalle, donataire universel de Mᵉ Jacob Esmalle, son père, avocats en Parlement (31 janvier); — en faveur de Mᵉ Jean Baudrion, avocat au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre messire Antoine des Gentils, seigneur baron du Bessay (6 février); — en faveur d'honorable homme François Chambon, marchand à La Charité, contre Edme de Chassy, chevalier, seigneur baron de Doix (11 février); — en faveur de messire François-Gilbert de La Souche, chevalier, baron de Chevigny, tant en son nom que comme ayant la garde noble de Gilbert-Ludovic de La Souche de Chevigny, son fils, contre Charles de Tespes, écuyer, sieur de Varigny (4 mars); — en faveur de Mᵉ Augustin Gallyot, avocat en Parlement, et dame Paule Freté, sa femme, héritière par représentation de Jean Freté, son père, pour les immeubles situés en Nivernois, de la succession de défunt Mᵉ Augustin Freté, son oncle paternel, contre Mᵉ Pierre Delespinasse, tant en son nom que de dame Marie Freté, sa femme, Jacques, Augustin, Pierre et Henry Delespinasse, leurs enfants (7 mars); — en faveur d'honorable homme Benoît Legrain, marchand à Champlevois, contre dame Anne d'Arcy, dame de Couéron et autres

lieux (10 mars); — en faveur de Nicolas d'Alexandre, écuyer, sieur de la Tour, cessionnaire de damoiselle Françoise Biet, veuve de Philippe Lebesgue, vivant écuyer, sieur de Villemenard, conseiller du roi en ses conseils et président au présidial de Berry (14 mars); — en faveur de messire Pierre Gueneau, prêtre, ci-devant curé de Saint-Didier, contre messire Léonard Regnault, prêtre, curé dudit Saint-Didier (26 mars); — en faveur de damoiselle Marie Heulhard, fille et héritière de feu Mᵉ Pierre Heulhard, vivant receveur des épices au présidial de Moulins-en-Bourbonnais, contre Mᵉ André Esmalle, avocat en Parlement, Martin et Blaise Thomas dits Guillon (3 avril); — en faveur de Mᵉ Claude Maslin, grènetier au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, fils et héritier en partie de défunts Mᵉ Jean Maslin et dame Antoinette Cognérat, contre Mᵉ Pierre Damours, président au grenier à sel de Sancoins, et dame Jeanne Maslin, sa femme, aussi fille et héritière desdits défunts (4 avril); — en faveur de dame Catherine Girault, veuve en secondes noces de Mᵉ Antoine Béquas, contre Mᵉ Michel Béquas, tuteur des enfants du premier lit dudit Antoine Béquas (7 mai); — en faveur de Mᵉ Charles Bagnayt, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité, contre Mᵉ Pierre Delespinasse, lieutenant en ladite élection (8 mai); — en faveur de dame Marie Cotignon, femme de Mᵉ Nicolas Mallet, contre Mᵉ Pierre Dumarché, avocat, veuf de dame Marie Cotignon, tante de ladite Marie Cotignon (13 mai); — en faveur de dame Louise Berthault, veuve de Mᵉ Jean Léveillé, tutrice de leurs enfants, contre Jean Maillard, maréchal (15 mai); — en faveur de Pierre de Prudhon, écuyer, sieur des Boutards, contre Pierre Boizard, fermier du domaine des Boizards, Pierre Lebreton, écuyer, sieur du Soleil, et damoiselle Renée de Turpin (20 mai); — en faveur de noble Pierre Delespinasse, lieutenant principal (*sic*) en l'élection de La Charité, contre Mᵉˢ Sébastien Bernot et Pierre Joully, procureurs-fabriciens de l'église de Saint-Jacques de La Charité, par laquelle ledit Delespinasse est maintenu et gardé dans la possession et jouissance de la chapelle Saint-Sébastien, de l'église de Saint-Jacques de La Charité (10 juin); — en faveur d'Edmée Grignard contre damoiselle Henriette de Pergues, dame de Givry, et Charles de Roffignac, son fils (14 juin); — en faveur de messire Philippe Millin, prêtre, prieur d'Epiry, contre messire Claude d'Aulnay, chevalier, seigneur baron d'Epiry, Charles d'Aulnay, écuyer, sieur du Chaignot, François de Juisard, écuyer, seigneur de Plotot (25 juin); — en faveur de Mᵉ Pierre Gaulmain et Antoinette Girard, sa femme, contre Claude Ravet et Dimanche Labot, sa femme, auparavant veuve de Jean Gaulmain, tutrice de leurs enfants (28 juin); — en faveur de dame Toussine Viau, veuve de Mᵉ Simon Ninot, contre Antoinette Dupart, veuve de Joseph Petitier, tutrice de leurs enfants (10 juillet); — en faveur de Mᵉ Louis Bernard, lieutenant en la maréchaussée de La Charité, contre dame Marie Joully, veuve de Mᵉ François Robert et tutrice de leurs enfants (10 juillet); — en faveur de Jean Genot et Charles Meusnier, principaux habitants de la paroisse de Chassenay, contre messire Jean Decray, prêtre, Mᵉ Edmond Decray, son fils, et messire Pierre Becquin, prêtre, curé dudit Chassenay (13 juillet); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers, contre François de Laveine, écuyer, sieur des Perrières, fils et héritier de Mᵉ Léonard de Laveine (13 juillet); — en faveur de Charles Desanglois contre dame Jeanne Vaulcoret, veuve de Mᵉ Christophe Tridon, avocat en Parlement, tutrice de leurs enfants (24 juillet); — en faveur de messires Charles et Louis de Cossay, chevaliers, seigneurs de Beauvoir, frères et héritiers immobiliers en partie et mobiliers pour le tout de défunt messire Gilbert de Cossay, vivant sieur de Bussy, et de damoiselles Charlotte et Léonore de Cossay, leurs frère et sœurs, contre damoiselle Louise de Morogue, veuve de messire Gaspard de Cossay, chevalier, seigneur de Challement et Cizely, frère desdits Charles et Louis, et tutrice de Henry et Marguerite de Cossay, ses enfants et dudit défunt (6 août); — en faveur de messire François de Laveyne, prêtre, curé de Verneuil, contre Mᵉ Pierre Chasseigne, prêtre (6 août); — en faveur de Mᵉ Pierre Alixand, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gabriel de Rolland, écuyer, seigneur de Nizerolles (10 septembre); — en faveur de noble et scientifique personne messire Nicolas Chevalier, prêtre, chantre, chanoine et curé de l'église collégiale de Saint-Martin de Clamecy, qui est maintenu et gardé dans la chantrerie de ladite église qu'il avait obtenue par la démission de messire Louis Chevalier, précédent titulaire, contre messire Michel Leblond, prêtre au diocèse de Coutances (7 octobre); — en faveur de messire Jean Faulquier, prêtre, curé de Beuvron, contre Pierre Barbier (8 octobre); — en faveur de dame Marie Griveau, veuve de Charles de Dampierre, vivant écuyer, contre Mᵉ Philippe Fraschot (14 octobre); — en faveur de Mᵉ Pierre Guérin et dame Anne Naqueau, sa femme, auparavant veuve d'Etienne Goby, contre Mᵉ Jean Sabourin (23 octobre); — en faveur de noble dom Sébastien

Lemaire, conseiller-aumônier du roi, prieur de Jailly et Brassy, contre Me Jean Mazillier, juge de Lormes (29 octobre); — en faveur de damoiselle Marie Sémelier, veuve de Louis Millet, vivant écuyer, sieur de Manay, vivant trésorier de France en la généralité de Berry, tutrice de ses enfants, contre honorable homme Jacques Marandat (4 novembre); — en faveur de Me Claude Girard, marchand, demeurant à Prémery, contre Me Philippe Rousset et Louise Moireau, sa femme (5 novembre); — en faveur de Me François Nault, sieur du Joussay, contre François Fontaine (12 novembre); — en faveur de Jacques Gascoing, écuyer, sieur des Mœurs, fils et héritier de défunt Guillaume Gascoing, écuyer, seigneur dudit lieu, contre dame Anne Guignard, veuve de Me Etienne Ragon, vivant notaire et procureur à Clamecy (25 novembre); — en faveur de messire Pierre Le Roy, seigneur baron d'Alardes, contre Pierre de Cotignon, écuyer, sieur de Monsec, et Claude Lauvain, mari de damoiselle Huberte de Cotignon, héritiers de défunt Eustache de Cotignon, écuyer, seigneur de Traclin (25 novembre); — en faveur de Dimanche Velleret, cessionnaire de Guillaume et François Jourdier, contre honorable homme Gilbert Taillefert, marchand, demeurant à Tintes (26 novembre); — en faveur de Me Paul Pellé et Charlotte Garillan, sa femme, héritière de défunte Jeanne Charleuf, sa mère, contre Jean de La Tournelle, écuyer, sieur de Reugny, héritier de damoiselle Guillemette de La Rivière, sa mère (26 novembre); — en faveur de dame Anne Thiellement, veuve de Me Gilbert Pousson, contre Claude de Bréchard, écuyer, sieur de Gerlan (novembre); — en faveur de messire Arnault de Lange, chevalier, seigneur baron de Villemenant, et Hubert de Lange, son fils, prieur de Saint-Honoré, contre dom Antoine Parmentier, religieux profès de l'ordre de Cluny, chantre titulaire du prieuré de Notre-Dame de La Charité et ci-devant prieur dudit prieuré de Saint-Honoré (10 décembre); — en faveur de messire François de Roffignac, chevalier, seigneur d'Apremont, contre Me Gilbert Cacadier (12 décembre); — en faveur de damoiselle Jeanne Bellangier contre noble Christophe Joguet, receveur des tailles en l'élection de Clamecy, son mari (13 décembre); — en faveur de noble François Decray, docteur en médecine, contre Louis de Galine, écuyer, sieur de Bois-Rozelin (17 décembre); — en faveur de messire Nicolas Dubuisson, seigneur de Veaulce, contre messire Pierre de Combes, abbé de Breuille (18 décembre); — en faveur de Me Pierre Moireau, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, fils et héritier de Me François Moireau et de Catherine Berthier, contre Michel Marquis, marchand de la ville de La Charité (18 décembre); — en faveur de Philippe Varreau contre honorables hommes André et Jean Girardot, marchands de bois de la ville de Paris (20 décembre).

B. 239. (Liasse.) — 164 pièces papier.

1660. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Pierre de Hangest, abbé d'Argenlieu, prieur du prieuré de Guipy, contre Me Jean Girardot, conseiller du roi et élu en l'élection de Vézelay (14 janvier); — en faveur de noble Louis Bernard, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée de La Charité, contre dame Marie Joully, veuve de Me François Robert (15 janvier); — en faveur de Jacques de Dreuille, écuyer, sieur d'Issards, contre François Raffin, sieur de Saint-Denis, et Me François Pinet (21 janvier); — en faveur d'Antoine de La Forest, écuyer, sieur de Cuzy, contre Léonard Bouché-Pillon (23 janvier); — en faveur de Me Philibert Dutout, tuteur des enfants mineurs de Me Guillaume Guillier et damoiselle Jeanne de Ponard, contre Me François Potrelot, héritier de Mr Jean Potrelot, son frère (29 janvier); — en faveur de Jourdain d'Escorailles, écuyer, sieur de la Barre, contre dame Marguerite Ollivier, dame de Montigny-sur-Canne (4 février); — en faveur de François de Commaille, sieur de Fontenelle, contre Me Antoine Baudot, avocat du roi en l'élection de Clamecy (17 février); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers, contre damoiselle Edmée de Roffignac, veuve de Louis de Marcellange, écuyer, seigneur de la Grange, et tutrice de leurs enfants (18 février); — en faveur de Me Alexandre Régnier, veuf de damoiselle Marie Girard, et tuteur de leurs enfants, ladite Marie Girard fille et héritière de dame Odette Descolons, sa mère, contre Me Claude Girard (19 février); — en faveur de Jean Delynon contre Adrian de Michau, écuyer, sieur de Tronsay (20 février); — en faveur de Me Jacques Morin, marchand de la ville de Nevers, contre Guillaume Gourdon et Guillaume Fontaine (22 février); — en faveur de noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gabriel de Boisthierry, écuyer, seigneur des Réaux (28 février); — en faveur de Philippe de Chambrun et Marie de La Bruère, sa femme, François de Chambrun et damoiselle Françoise de Varigny, sa

femme, contre révérend Père en Dieu messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers (3 mars); — en faveur de frère Charles Mignot, commandeur de la Croix-au-Bostz, contre Me Léonard Dugué, par laquelle ledit commandeur est maintenu et gardé en la possession du dixme du Sury, dépendant de la chapelle Notre-Dame d'Azy, située en la paroisse de Saint-Christophe d'Azy, « qui appartient audit commandeur, à cause de sa commanderie du Feuilloux » (4 mars); — en faveur d'honnête femme Etiennette Descolons, veuve de Me Pierre Bonnejournée, contre Jourdain d'Escorailles, chevalier, seigneur de la Barre, tuteur de ses enfants, et de damoiselle Marguerite de La Barre, sa femme (4 mars); — en faveur de Dominique Andras, écuyer, sieur de Serre et autres lieux, fils et héritier de François Andras, vivant écuyer, seigneur dudit lieu, contre Loup Tierceau (7 avril); — en faveur de dame Suzanne de Canaye, dame de Coulon, contre Guillaume Thépénier (7 avril); — en faveur de Me Etienne Michel, marchand à Saint-Révérien, contre Me Sébastien Regnault (7 avril); — en faveur de noble Claude Duret, président et prévôt, juge et garde en la prévôté de Sancoins, et Pierre Bergeron, conseiller du roi et son procureur en ladite prévôté, contre Me Gabriel Boyn, fabricien de l'église dudit Sancoins, par laquelle il est ordonné que lesdits Duret et Bergeron « présideront ès assembléez tant publicques que particulières, et tiendront le premier rang ès processions qui ce feront en ladicte ville de Cencoins » (17 avril); — en faveur de Me Edme Berthion, seigneur, prieur du prieuré du Saint-Nicolas de la ville de Nevers, contre Me André Rolbin, prêtre, curé du Veuillin (20 avril); — en faveur de Jacques Cadier, chevalier, seigneur de la Brosse, contre Mr Claude Cottet (20 avril); — en faveur de noble Pierre Delespinasse, conseiller du roi, lieutenant-général en l'élection de La Charité et grénetier au grenier à sel dudit lieu, contre damoiselle Marie Falaiseau, veuve de Me Théophile Pineau, et Mr Théophile Pineau, son fils (21 avril); — en faveur de messire Pierre Guyard, prêtre, curé de Notre-Dame d'Assars, près Saint-Révérien, qui est maintenu et gardé en possession de ladite cure, contre messire Jean Gorget (22 avril); — en faveur de Charles Dubuysson, écuyer, sieur de Mirebeau, conseiller du roi et son premier avocat en la sénéchaussée de Bourbonnais, contre Pasquet Bonnet, laboureur (28 avril); — en faveur des maîtres boulangers et pâtissiers de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre honnête femme Renée Butin et Jacques Piquet, son fils, auxquels il est interdit, ainsi qu'aux autres cabaretiers de ladite ville, de « faire aucuns bisquis, masquarons ny saucisses pour vendre et débitter » (7 mai); — en faveur de Louis Tillier contre Me Guillaume Chevalier, docteur en médecine (12 mai); — en faveur de Me Jacques Dhéré, prêtre, curé d'Azy-le-vif, contre Jérôme de La Chasseigne, chevalier, seigneur de Rosemont, Uxellou et autres lieux, par laquelle le curé d'Azy-le-Vif, conformément à une transaction du 26 juin 1546, entre messire Barbe de Fontenay, chevalier, seigneur d'Uxellou, et religieuse personne frère Antoine Sélerier, curé d'Azy-le-Vif, est maintenu et gardé « en la possession et jouissance des dixmes, rompéïs, rotéïs, novalles et droict de suitte en ladicte paroisse d'Azy » (15 mai); — en faveur de noble Nicolas Nicolas, sieur de Surpalis, contre Jean de Pagany, écuyer, seigneur de la Chaize, Guillaume de Pagany, écuyer, seigneur d'Eugny, et Me Louis Desbouis (25 mai); — en faveur de Mr François Jourdan, procureur au baillage de Lorme, contre Pierre Nonard (25 mai); — en faveur de damoiselle Adrienne de Chargères, veuve de Charles de Méran, écuyer, et tutrice de leurs enfants, contre Lazare de Chargères, écuyer, sieur de Montarmin, tuteur de damoiselles Suzanne et Bénigne du Crest, ses sœurs maternelles, filles de Charles du Crest, écuyer, seigneur d'Estevault (26 mai); — en faveur de damoiselle Elisabeth Bargedé, veuve de Me Etienne Cosson, élu à La Charité, contre Me Jacques Jarre (31 mai); — en faveur de Jacques Ledieu, cessionnaire de François Roussel, écuyer, sieur des Réaux, fils et héritier de noble Etienne Roussel, contre Jean Gajet le jeune (8 juin); — en faveur de Me Jean Sallier et damoiselle Marie Lemulier, sa femme, contre honnête femme Marie Miron, veuve de Claude Junet, fermier du revenu de la terre et seigneurie du comté de Château-Chinon (9 juin); — en faveur de Pierre Delespinasse, conseiller du roi et élu en l'élection de La Charité, contre François Chambrun et damoiselle Françoise de Varigny, sa femme, Philippe Chambrun et Marie de La Bruère, sa femme, qui doivent abandonner la jouissance de la forge et du domaine de Vingeux (11 juin); — en faveur de Me Jacques Ogier, maître chirurgien à Decize, contre Me Jean Prévost (15 juillet); — en faveur de messire Gabriel-Claude Millin, prieur de Montambert, qui est reconnu comme patron, conjointement avec le prieur de Fontaine, de la cure de Ganay-sur-Loire et des chapelles du Vivier et de Saint-Georges, dans la même paroisse, contre messire Pierre Fontjean, prêtre, curé dudit Ganay (15 juillet); — en faveur de damoiselle Anne Gascon, femme de Louis de Saulnier, écuyer, seigneur de la Baulme, contre Guillaume Saixon (21 juillet);

— en faveur de damoiselle Toussine Robin, veuve de François de Juisard, écuyer, seigneur de Tamnay, contre noble Claude Grasset, fils et héritier de dame Marie de Bèze, sa mère (21 juillet); — en faveur de damoiselle Françoise Després, veuve de noble François Douet, vivant conseiller du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre damoiselle Françoise Bourdoiseau, veuve de noble Gilbert Douet, vivant conseiller au présidial, et tutrice des enfants dudit François Douet et de ladite Françoise Després (27 juillet); — en faveur de messire François Larrivé, prêtre, prieur et curé de La Collancelle, contre Etienne du Castel, marchand (1er septembre); — en faveur de Me Edme Antoine contre honorable homme Abraham Cusin (20 octobre); — en faveur des vénérables abbé, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Barthélemy de Cervon contre les religieux, prieur et couvent de la chartreuse de Notre-Dame du val Saint-Georges (21 octobre); — en faveur d'Hervé et Gilbert de La Barre, écuyers, seigneurs de Chevroux et Avril en partie, ayant les droits cédés de Thomas de La Barre, leur père, écuyer, seigneur de Lorgue, et ledit Thomas de La Barre, de Louis de La Chasseigne, écuyer, seigneur de Rosemont, contre Jacques de Villaines, écuyer, seigneur de Fleury et Avril-sur-Loire (26 octobre); — en faveur de noble Pierre Pitois, sieur de Quincise, bailli du comté de Château-Chinon, Lorme à la part dudit Château-Chinon, Ouroux, Brassy et Dun-les-Places, contre Me Pierre Grosjean, lieutenant ès-dits bailliages de Lormes à la part de Château-Chinon et Dun-les-Places (27 octobre); — en faveur de noble Pierre Vyau, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Olivier Masuer, avocat (26 novembre); — en faveur d'Antoine de Thomassin, écuyer, seigneur de Ronjeux, contre damoiselle Toussine Vyau, veuve de noble Simon Ninot, vivant commensal de la maison du roi (22 décembre); — en faveur de noble Louis Vaillant de Guellis, sieur de la Motte-aux-Bourgeois, contre Françoise du Brocq, dame du Plessis (23 décembre); — en faveur de Me Pierre Prévost, ayant pris le fait et cause pour Louis de Virgille, écuyer, sieur de Chevannes, contre Louis de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups (décembre).

B. 240. (Liasse.) — 160 pièces papier.

1661. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Claude Cherrier contre Jean Petit, curateur des enfants mineurs de Gabrielle Protard, et Edme de La Barre, écuyer, seigneur des Nouettes (18 janvier); — en faveur de Pierre Lebreton, écuyer, sieur du Soleil, et damoiselle Renée Turpin, sa femme, et Pierre Boizard, contre Pierre Prudhon, écuyer, sieur des Boutards, tuteur des enfants d'Hugues de Chargères, écuyer, sieur de Boishault (25 janvier); — en faveur de Me Jean Arvillon, avocat en Parlement, héritier de Me Jean Arvillon, son oncle, contre Jean Melaine l'aîné, Jean Melaine le jeune et Blaise Melaine (3 février); — en faveur de noble François Bernot, avocat en Parlement, lieutenant-assesseur en la maréchaussée de La Charité, contre noble Sébastien Bernot, élu en l'élection de La Charité (3 février); — en faveur de Me Jean Grosjean, procureur du roi en l'élection de Château-Chinon, contre damoiselle Anne de Bonnay, veuve de Jean de La Courcelle (8 février); — en faveur de Me Gaspard Bargedé, bailli de Saint-Léonard-lès-Corbigny, contre Me Louis Humbert (8 février); — en faveur de messire Antoine de Certaine, prêtre, prieur de Saint-Amatre d'Auxerre, contre messire Charles de Salonne, chevalier, seigneur de Senilly (11 février); — en faveur de dame Charlotte du Buysson, veuve de Jean de Villaines, écuyer, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, contre Me Hugues Malvoisine, sieur des Régnerons, avocat (16 février); — en faveur de messire Jean Chauveau, prêtre, curé d'Anthien, contre honorable homme Me Jean Colin (16 février); — en faveur d'Adrien de Bongars, écuyer, et damoiselle Anne de Nerville, sa femme, contre Jean de Nerville, écuyer, sieur de Boisgriffon, donataire universel de défunte damoiselle Marie de Nerville (17 février); — en faveur de Me Charles Figeat, échevin de Lorme à la part de Château-Chinon, contre les habitants de Lorme (17 février); — en faveur de Jacques Gascoing, écuyer, seigneur de Berthun, conseiller du roi, lieutenant-général au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Després, écuyer, sieur de Bruzeaux, conseiller du roi et son premier avocat au présidial, et damoiselle Madeleine Després, veuve de noble François Douet, conseiller audit présidial (25 février); — en faveur d'Antoine de Rosel, écuyer, sieur de Villardeau, et damoiselle Eléonore de Bussy, sa femme, héritière en partie de Louis de Bussy, vivant écuyer, sieur du Port, et ayant les droits de dame Edmée du Brocq, sa belle-mère, contre Louis du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, damoiselle Françoise du Brocq et Thierry de Liverneau, écuyer (15 mars); — en faveur de Jacques de Brandon, écuyer, sieur des Goutières, contre Gabriel de Rolland, écuyer, sieur de

Nizerolles, tuteur des enfants de Louis de Châteaubodeau, vivant écuyer, sieur du Vernay (16 mars); — en faveur de messire Jacques Billebault, prêtre, curé de Saint-Théodore de Coulanges-les-Nevers, qui est maintenu et gardé en possession de ladite cure, contre Me Léonard Paris, prêtre (31 mars); — en faveur des dames religieuses du couvent de Sainte-Ursule, du faubourg Sainte-Vallière de la ville de Nevers, contre Mes François et Antoine Salomon père et fils, qui sont condamnés à payer ce qui reste dû pour la dot de sœur Guillemette Salomon, fille dudit Me François Salomon et de dame Françoise Gascoing, sa femme (24 mai); — en faveur des révérends Pères Augustins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier contre Me Pierre Méchin, notaire royal au Veurdre (24 mai); — en faveur d'Elie Castel et Jacques Leblanc, son gendre, contre messire Philbert Robin, prêtre, curé de Lâché (2 juin); — en faveur de Léonard Dugué, sieur de Saint-Ouen, administrateur du revenu de l'hôpital de Saint-Christophe d'Azy, membre de la commanderie du Feuilloux, ayant les droits cédés de Me Léonard Joffron, greffier de Montempuis, ledit Joffron cessionnaire de frère Coustin de Pusignan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Sainte-Anne, receveur et procureur général pour ledit ordre au grand prieuré d'Auvergne, contre Léonard Deschamps et autres laboureurs, maîtres et chefs de leurs communautés (3 juin); — en faveur de Me François Chambrun contre Mres Edme et Léonard Godinot (15 juin); — en faveur de Me Marc Galoppe, sieur des Perreaux, et dame Gabrielle Gouzé, sa femme, auparavant veuve de Me Antoine Steuf et héritière de Me Antoine Gouzé et de dame Gilberte Tévenard, ses père et mère, contre damoiselle Elisabeth Bargedé, veuve de noble Etienne Cosson, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité, ledit Cosson fils et héritier de Me Jean Cosson (20 juin); — en faveur de Pierre du Crest, écuyer, seigneur de Chizy, fils et héritier de Hugues du Crest, écuyer, sieur dudit lieu, contre les habitants de Prémery (1er juillet); — en faveur de noble Pierre Demay, sieur de la Motte-Tillet, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins-en-Bourbonnais, contre damoiselle Blaise de Culant, femme de noble Louis Catriot, avocat en Parlement, demeurant audit Moulins (4 juillet); — en faveur de dame Louise Berthault, veuve de Me Jean Léveillé, contre Nicolas Millin, sieur de Saint-Vincent (4 juillet); — en faveur de dom Félix Coulombier, prieur claustral du prieuré de Sancoins, contre Me Nicolas Berthelon, sieur de Bougy (15 juillet); — en faveur de Louis de Coulon, écuyer, sieur de Mirebault, contre François et Claude Girard (4 août); — en faveur de Me Claude du Chastel, avocat en Parlement, lieutenant en la châtellerie de Belleperche, et dame Marie Bourtyl, sa femme, contre Christophle Rollet, laboureur et chef de sa communauté (9 août); — en faveur des révérends Pères Augustins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier contre Thomas de La Barre, écuyer, sieur de Lorgue (19 août); — en faveur de dame Marie Michel, veuve de Me Florimond Jandot et tutrice de leurs enfants, contre Me Claude Maslin, conseiller du roi au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier (août); — en faveur de dom Philippe de La Motte, religieux de l'ordre de Cluny, prieur du prieuré ou chapelle Notre-Dame d'Oüin, qui est maintenu et gardé dans la possession et jouissance dudit prieuré ou chapelle, de prendre et percevoir annuellement les offertes, oblations et baisemains qui se font en ladite chapelle située en la paroisse de Chasnay, contre messire Philippe Marandat, prêtre, curé dudit Chasnay (31 août); — en faveur de Me Pierre Pierre, notaire royal, contre dom Jean Jolly, prieur de Coulonges (20 septembre); — en faveur de noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Antoine de Chargères, écuyer, seigneur de Tourny (octobre); — en faveur de messire Laurent de Chéry, écuyer, sieur de la Cave, trésorier et official de l'église de Saint-Cyr de Nevers, contre Edme de La Barre, écuyer, sieur de la Forest et la Vernière (12 octobre); — en faveur d'honorable homme Nicolas Robertet, hôte du logis de l'Image Notre-Dame de La Charité, contre Arnault Lesperon, hôte du logis de la Croix-d'Or de la même ville (14 octobre); — en faveur d'honorables hommes Pierre et Simon Rousseau, marchands de la ville de Decize, contre Louis de Virgille, écuyer, sieur de Chevannes-les-Cros (26 octobre); — en faveur de Me Pierre Prévost contre Louis de Druy, écuyer, sieur d'Avril-les-Loups (2 novembre); — en faveur de Me Pierre Ferré, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, père et tuteur de ses enfants et de dame Françoise Maslin, sa femme, contre François Guittet (4 novembre); — en faveur de Philippe Hérault, écuyer, sieur de Marsandat, fils de Louis Hérault, contre François de Siry, écuyer, sieur de Sérandé (10 novembre); — en faveur de messire Jean Moireau, prêtre, curé de Dompierre-sur-Héry, contre Me Antoine Jolly (25 novembre); — en faveur de Me Eléodore de Monchanin, commis au grenier à sel de Château-Chinon, contre Me Paul Grosjean, procureur du roi audit grenier à sel (2 décembre); — en faveur des religieux, prieur et

couvent de la Chartreuse de Notre-Dame du Val-Saint-Georges, contre Mᵉ François Ravet, notaire et procureur au bailliage de Lormes (3 décembre); — en faveur de Jacques Gascoing, seigneur des Meures, gentilhomme ordinaire de la chambre de roi, contre Louis de Berthier, écuyer, sieur de la Bussière, damoiselle Bonne de La Cassaigne, sa femme, et damoiselle Marie de La Cassaigne (9 décembre); — en faveur de Jean de Chevigny, écuyer, sieur de Champrobert, contre messire Claude de Marion, chevalier, seigneur comte de Druy (9 décembre); — en faveur de noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tuteur de Pierre et Anne Berthelot, contre Mᵉ Charles Dupuis, bourgeois de Nevers, et damoiselle Marguerite Berthelot, sa femme (16 décembre); — en faveur de Mᵉ François Bordet, tuteur des enfants mineurs de Mᵉ Jean Moquot, seigneur de Machy, contre damoiselle Jeanne Saultereau, veuve de Daniel du Moulin, écuyer, sieur de la Rifardière, tutrice de leurs enfants (20 décembre); — en faveur de messire Jacques de Bard, clerc du diocèse de Bourges, prieur commendataire du prieuré de Ménetou-Ratel, ordre de Cluny, qui est gardé et maintenu en possession et jouissance dudit prieuré (22 décembre); — en faveur des religieux réformés de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny contre Edme Courtault (22 décembre).

B. 241. (Liasse.) — 174 pièces papier.

1662 — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Mᵉ Jean Vaillant, sieur de Maubout, contre Philippe Bigot et Jean Durye, laboureurs (10 janvier); — en faveur des religieux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny contre Edme Poitreau (11 janvier); — en faveur d'Edme Lebreton, écuyer, sieur de Beausoleil, contre Pierre et Rolland Danon (11 janvier); — en faveur de messire Philbert Bully, prieur commendataire du prieuré de Saint-Imbert, contre Mᵉ Jean David (16 janvier); — en faveur de Mᵉ Jacques Garnier, sieur de la Mothe, contre damoiselle Jacquette de Vaux, veuve de Jean Bourgoing, vivant sieur de la Dhouée (21 janvier); — en faveur d'Archilles *(sic)* du Brocq, écuyer, sieur du Nozet, contre damoiselle Françoise du Brocq, veuve de Charles Duplessis, vivant écuyer, gouverneur de la ville et château de Donzy (24 janvier); — en faveur de messire Etienne Rat, prieur de Langy et Thoury-sur-Abron, dom Louis Letailleur, seigneur prieur de Montampuis, et le commandeur du Feuilloux, contre messire François Petitperrin, prêtre, curé dudit Thoury-sur-Abron (27 janvier); — en faveur d'honnêtes femmes Marie et Jeanne Boucher, femmes d'honorables hommes Antoine Flandin et Nicolas Houdaille, contre François de Marchand, écuyer, seigneur de Boussegré (1ᵉʳ février); — en faveur de Mᵉ Jean Aupépin, fermier de la terre d'Agriez, contre messire Philippes Clément, prêtre, curé de Dun-les-Places (7 février); — en faveur de Mᵉ Noël Pérude, avocat au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, et dame Jeanne Bernot, sa femme, héritière en partie de dame Catherine Fiteau, sa mère, et de Mᵉ Louis Fiteau, son oncle maternel, contre Mᵉ Louis Bernot, père de ladite Jeanne, conseiller du roi, lieutenant particulier en l'élection de La Charité, Mᵉ Paul Triboudet et dame Gabrielle Bernot, Mᵉ Sébastien Bernot, Michelle et François Bernot, lesdits Gabrielle, Sébastien, Michelle et François Bernot aussi enfants dudit Mᵉ Louis Bernot et de ladite Catherine Fiteau (16 février); — en faveur de Mᵉ Louis Hesselin, conseiller du roi en ses conseils, surintendant de la chambre aux deniers et menus plaisirs de Sa Majesté, cessionnaire de messire René Bruslard, chevalier, marquis de Genlis, Pisy, etc., contre dame Claude des Barres, veuve d'Antoine du Prat, chevalier, seigneur de Viteaux (7 mars); — en faveur de Mᵉ Léonard Destrappes, seigneur baron de Précy, conseiller du roi au Parlement de Paris, contre Verain Pigoury (14 mars); — en faveur de damoiselle Gabrielle Brisson, veuve d'Henry Rapine, vivant écuyer sieur de Boisvert, contre dame Marguerite Sellier, veuve de Mᵉ Claude Bergeret, vivant avocat au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (21 mars); — en faveur de noble Pierre Delespinasse, sieur du Battouer, avocat en Parlement, contre Michel de Troussebois, écuyer, sieur de Passy (30 mars); — en faveur de Martin Rousset, écuyer, prévôt des maréchaux en la maréchaussée de Nivernais, contre Perrette Bardin, veuve de Léonard Pivert (5 avril); — en faveur des vénérables religieux, prieur et couvent de la Chartreuse de Notre-Dame de Bellary, contre noble Guillaume Cuvelier, docteur en médecine de la ville de La Charité (12 mai); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui sont maintenus et gardés dans la possession et jouissance du dixme de Poulangy, contre messire Philbert Bully, prieur de Saint-Imbert (16 mai); — en faveur de noble Hugues Desplaces, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et chancellerie d'Autun, contre Mᵉ Durand

Repoux, avocat (7 juin); — en faveur de Michel Dargent, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, et damoiselle Claude Chambon, sa femme, contre Me Jean Dugenne, exempt en la maréchaussée de La Charité (20 juin); — en faveur de messire Jean Butheau, prêtre, curé de Metz-le-Comte, contre Dimanche Cherrette (21 juin); — en faveur de noble François Dauvergnat, secrétaire de Mgr l'Archevêque et prince d'Embrun, contre messire Charles de Monsaulnin, chevalier, seigneur du Montal (4 juillet); — en faveur de Jacques Moreau, seigneur de Champlois, héritier de Blaise et Philippe Hollot, ses oncles, contre Françoise Beugon, veuve de Blaise Gyn (4 juillet); — en faveur de Me Lancelot Pouchot, syndic des notaires de Nevers, et dame Marie Pouchot, veuve de Me Gaspard Deberaud, vivant seigneur des Fondreaux, contre Me Eustache Séguin, notaire royal (5 juillet); — en faveur de Henri Guillier et Marie Guillier, femme de Pierre Perraudin, enfants de Me Guillaume Guillier, contre Me Charles Guillier (2 août); — en faveur de Charles de Las, écuyer, seigneur de Valotte, héritier d'Edme de Las, son oncle, contre Jean de La Tournelle, écuyer, seigneur de Reugny, héritier de damoiselle Guillemette de La Rivière (12 août); — en faveur de René de Coqueborne, écuyer, sieur de Fuzy, et Pierre Després, écuyer, sieur de la Motte, contre Me Louis Merville (22 août); — en faveur de messire Pierre Le Roy, chevalier, seigneur, baron d'Allardes, contre Paul Pernet, écuyer, garde-du-corps de Sa Majesté (31 août); — en faveur de damoiselle Marie Ogier, femme de noble Jean Bourdoiseau, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Nicolas Robertet (5 septembre); — en faveur de messire Jean de Saint-Clivier, prêtre, curé de Saint-Victor de la ville de Nevers, contre messire Guillaume Gentil, prêtre, curé d'Aglan (6 septembre); — en faveur de Philippe d'Espeuilles, écuyer, seigneur du Fraisne, contre damoiselle Gabrielle Prince, femme de Jean de Laganne (24 octobre); — en faveur de Me Olivier Masuer, avocat au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre damoiselle Françoise Bourdoyseau, veuve de noble Gilbert Douet, vivant conseiller du roi au même présidial et tutrice des mineurs de noble François Douet, aussi vivant conseiller du roi au présidial, son fils, et Pierre Devaux, hôte du logis du Lion-d'Or de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (25 octobre); — en faveur de Me Etienne Bargedé, seigneur des Granges, contre dame Marie Borne, veuve de Me Dimanche Guillot (15 novembre); — en faveur des religieux, abbé et couvent de Septfonds contre Jacques Thué (17 novembre); — en faveur de damoiselle Elisabeth Martin, veuve de Me Barthélemy Rousseau, dame Anne Desbelins, veuve de Me Pierre Pelletier, contre messire Antoine de Choiseuil, seigneur, baron d'Esguilly (21 novembre); — en faveur de damoiselle Jacquette Devaux, veuve de Jean Bourgoing, vivant écuyer, seigneur de la Douée, contre Antoinette Pierrat, veuve de Jean Roujault (29 novembre); — en faveur de damoiselle Marie Sémelier, veuve de Louis Millet, vivant écuyer, sieur de Manay, trésorier de France en la généralité de Berry, tutrice de ses frères, enfants de noble Léonard Sémelier et de dame Jeanne Chappus, contre noble Pierre Delespinasse, lieutenant principal en l'élection de La Charité, mari et exerçant les actions de dame Marie Freté, sœur et héritière de Me Augustin Freté (5 décembre); — en faveur de Jacques de Saumaize, écuyer, seigneur de Corbelin, héritier universel maternel de Charles Guyot, vivant écuyer, sieur de Garembé, contre Jean et Charles Guyot, écuyers, sieurs de Garembé, héritiers paternels dudit défunt, par laquelle il est dit qu'au partage de la succession mobilière dudit Charles Guyot, le quart sera déféré audit sieur de Corbelin, tant pour lui que pour damoiselle Elisabeth de Saumaize, sa sœur, et l'autre quart auxdits sieurs Charles et Jean Guyot (11 décembre); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers, contre Me Jacques Panseron, fils et héritier de Me Claude Panseron (13 décembre); — en faveur de damoiselle Elisabeth Leclerc, veuve de noble Guillaume Flament, vivant apothicaire et valet de chambre ordinaire du roi, tutrice de ses enfants et dudit défunt, contre Louis Le Mareschal, écuyer, sieur de Corbeil (14 décembre); — en faveur de Nicolas Dubuisson, écuyer, seigneur de Veaulce, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, cessionnaire de Charles de Jonatz, écuyer, sieur de Bisseret, contre Me Jean Urban et dame Marie Dignon, veuve d'Antoine Guy, vivant marchand à Montluçon (23 décembre).

B. 242. (Liasse.) — 214 pièces papier.

1663. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Pierre Prévost, notaire royal, et Claude Aurousseau, son métayer, contre Louis de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups (19 janvier); — en

faveur de Louis de Berthier, écuyer, sieur de la Bussière, et damoiselle Bonne de La Casseigne et René de Bongards, écuyer, et damoiselle Marie de La Casseigne, contre Jacques Gascoing, écuyer, sieur des Meures (27 janvier); — en faveur de messire Melchior de Arod, chevalier, seigneur et baron de Saint-Romain, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, contre Pierre Gudin (13 février); — en faveur de messire Jacques Lebreton, prêtre, curé de Verneuil, contre messire Antoine Babouhot, prêtre, conseiller et aumônier du roi, seigneur prieur commendataire du prieuré de Vannoise (14 février); — en faveur d'Arnaud de Charry, écuyer, seigneur de Précy, contre Henry de Bourgoing, écuyer, sieur de la Douée (15 février); — en faveur de Roger de La Corcelle, écuyer, sieur de Bailly, contre Edme Bouché dit Précourt (15 février); — en faveur d'Henry Guillier, fils émancipé, et Marie Guillier, femme de Pierre Perraudin, contre Jean de Tespes, écuyer, sieur de Varigny, donataire universel de Charles de Tespes, écuyer, son père (19 février); — en faveur de noble Philippe Millin, conseiller du roi, lieutenant-assesseur et ancien élu en l'élection de La Charité, contre Louis de Berthier, écuyer, sieur de la Bussière (8 mars); — en faveur de Mᵉ Jean Quartier, avocat en Parlement, contre Mᵉ Etienne Vaillant, sieur de la Buffière, avocat en Parlement (13 mars); — en faveur de Charles de Marandé, chevalier, seigneur de Berlières, contre François Barbéry (14 mars); — en faveur de Gilbert de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée-Bizy, contre Mᵉ Jean Moireau (14 mars); — en faveur des révérends Pères Carmes du grand couvent de Lyon contre Mᵉ Jean Verdier, marchand à Cusset (5 avril); — en faveur de Gilbert Pellat, archer en la maréchaussée de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre les archers et sergents royaux au bailliage et siége présidial dudit lieu (14 avril); — en faveur de frère Antoine Chocquard, prêtre, prieur et curé des paroisses de Monestier et Chantelle-la-Vieille, contre Mᵉ Gilbert Steuf, sieur de Logères (17 avril); — en faveur d'Anne Coujard, femme de Mᵉ Jean Chambon, procureur et notaire royal au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, fille et héritière en partie de défunts Pierre Coujard et Etiennette Joffriot, ses père et mère, contre Mᵉ Nicolas Coujard, son frère et ci-devant son tuteur, héritier en partie de sesdits père et mère et héritier de défunts François, Antoine et Françoise Coujard, ses frères et sœur (24 avril); — en faveur de damoiselle Marie Rollet, veuve de Charles Guyot, écuyer, sieur de Garembé, et Jacques de Saumaize, écuyer, sieur de Corbelin, contre Jean et Charles Guyot (4 mai); — en faveur de Mᵉ Jean Landard contre Mᵉ Joseph Moquot, avocat à Nevers (11 mai); — en faveur de messire Philbert Millereau, prêtre, curé de Brassy, Vincent Millereau, notaire royal, Claude de Bèze, mari de Marie Millereau, et Pierre Beugon, mari de Jeanne Millereau, lesdits Millereau enfants et héritiers de Mᵉ Vincent Millereau et de Jeanne Ravet, contre Claude Berle le jeune (11 mai); — en faveur de messire Jean Poulet, prêtre, curé de Brinay, contre François de Clausses, écuyer, sieur de Palleau (23 mai); — en faveur de Mᵉ Louis Pinette l'aîné contre dame Jeanne de Baugy, veuve de Mᵉ Etienne Bargedé (28 mai); — en faveur de damoiselle Anne Grasset, dame de la Charnaye, contre dame Claude Ferré, veuve de Nicolas Rénouard (29 mai); — en faveur de messire Nicolas Denohe, prêtre, curé d'Ouagne, contre messire Dominique de Longueville, chevalier, seigneur de la Maison-Blanche (7 juin); — en faveur de damoiselle Claude de Bongards, veuve de Mᵉ Pierre Brisson, contre Mᵉ Jean Lemaire, notaire royal et procureur au bailliage de La Charité (7 juin); — en faveur de Mᵉ Pierre Alixand, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michel Angélard, maître et chef de sa communauté (20 juin); — en faveur de damoiselle Françoise Panseron, veuve de noble Louis Dupin, vivant conseiller du roi et grènetier au grenier à sel de Nevers, contre Claude de Pardieu (20 juin); — en faveur de Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie de Nivernais, contre Mᵉ Jean-Baptiste Flament, chapelain de la chapelle Saint-Louis fondée en l'église Saint-Cyr de Nevers (21 juin); — en faveur de messire Gilbert Genotte, prêtre, curé de Pouques, contre messire Claude Boillot, official de Lormes (3 juillet); — en faveur de Pierre de Ponard, écuyer, sieur de Marié-le-Grand, cessionnaire de noble André Berthelot, conseiller et avocat du roi en l'élection de Nevers, contre messire Charles de Cossay, chevalier, seigneur de Beauvoir (4 juillet); — en faveur de noble Gilbert Alixand, président de la Chambre des comptes de Nevers, contre Mᵉ Christophe Joffriot, avocat au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, fils et héritier de Mᵉ Pierre Joffriot et de dame Jeanne Laurault (5 juillet); — en faveur des vénérables de l'église Saint-Cyr de Nevers contre Mᵉ Jean Lithier et Etienne Flament (7 juillet); — en faveur de messire Michel Pérude, prêtre, curé de La Marche, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance d'un canonicat en l'église collégiale de Notre-Dame de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, auquel il avait été nommé sur la

présentation des maire et échevins de ladite ville, contre Me Gabriel de Bazelle, prêtre, desservant comme vicaire la cure de la même ville (7 juillet); — en faveur de messire Charles Lardereau, prêtre, curé de Lanty, contre Antoine de Chargères, écuyer, seigneur dudit lieu (12 juillet); — en faveur de damoiselle Louise Millin, veuve de Christophe Després, écuyer, sieur de Cougny, contre Adrien de Bongards, écuyer (16 juillet); — en faveur de damoiselle Charlotte Dubuisson, veuve de Jean de Villaines, vivant conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Moulins, contre Charles Dubuisson, écuyer, seigneur de Mirebeau, conseiller du roi et son avocat audit Moulins, au nom et comme tuteur de damoiselle Louise-Marie Dubuisson, sa fille (17 juillet); — en faveur de noble et religieuse personne dom Gabriel Coyffier, prieur et seigneur du prieuré conventuel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, aumônier et prédicateur du roi et son conseiller au siège présidial de ladite ville, contre le seigneur de Lange (17 juillet); — en faveur de messire Gabriel Ducrost, chevalier, seigneur de Châteaumail, contre Jacques et Léonard Séguin (18 juillet); — en faveur de Jean Dorlet, marchand, contre messire Jean Gudin, prêtre, chanoine de Cervon (18 juillet); — en faveur de Pierre de Marcellanges, écuyer, sieur de Laumoy, prêtre, curé de Cossaye, contre Etienne Copain (19 juillet); — en faveur de messire Bénigne de Trotedan, chevalier, seigneur baron de Percey-le-Petit, mari et exerçant les actions de dame Louise de Villers-la-Faye, fille et héritière bénéficaire de défunt messire Joachim de Villers-la-Faye, vivant seigneur de Vanzé, Anizy, Prélichy et autres lieux, et curateur d'Hector-Louis et Hercule de Villers-la-Faye, contre Simon Bonnelle et autres (20 juillet); — en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, chanoiné de Nevers, cessionnaire de Louis de Berthier, écuyer, seigneur de la Bussière, contre Marie Doriange, veuve de Jacques Godeau (21 août); — en faveur de Me Gabriel Pilloux, sieur de Lichy, contre Me André Lévesque, procureur et certificateur des criées au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (30 août); — en faveur de damoiselle Clémence Pierrat contre Me François Joully, sieur de la Grosselière (31 août); — en faveur de damoiselle Anne de Carreau, femme de noble Nicolas Nicolas, sieur de Surpalis, contre François de La Godine, écuyer, qui est condamné à restituer à ladite Anne de Carreau la moitié de la terre de Thaveneau et dépendances d'icelle en l'état qu'elle était lors du décès de damoiselle Perrette de La Godine (4 septembre); — en faveur de noble François Bouchet, sieur de la Baulme, contre noble Claude Durand, président au grenier à sel de La Charité, et damoiselle Marguerite Vernesson, sa femme (5 septembre); — en faveur de Pierre Tardy, concierge des prisons de la ville de Lormes, contre Jacques Houdaille, de Dornecy (12 septembre); — en faveur de Jacques de Champs, écuyer, seigneur de Saint-Léger-de-Fougeret, cessionnaire des dames prieure et religieuses du prieuré de La Fermeté-sur-l'Ixeure, contre Me André Gorget, lieutenant au bailliage de Coulanges-sur-Yonne (26 septembre); — en faveur de noble Jacques Dufeuilloux, conseiller et avocat du roi en l'élection de Nevers et contrôleur au grenier à sel dudit lieu, cessionnaire de noble Jacques de Vaux, président en l'élection dudit Nevers, contre Me Gilbert Cacadier et damoiselle Françoise Pernin, sa femme (26 septembre); — en faveur de messire Noël Britard, prêtre, curé de Rouy, contre François de Bonnay, écuyer, sieur de Voumas (27 septembre); — en faveur de damoiselle Marguerite de Labrault, femme de Gabriel de Paris, écuyer, sieur de Couloise, héritière par bénéfice d'inventaire de Pierre de Labrault, son frère, héritier de damoiselle Louise de Jacob, sa mère, fille de Paul de Jacob, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Champs, contre messire Charles de La Tournelle, écuyer, seigneur dudit lieu, comme curateur de damoiselle Marie-Françoise de Jacob, fille et héritière de Jean de Jacob, écuyer, sieur d'Ougny, héritier de damoiselle Marguerite de Champs, sa mère, et légataire de damoiselle Claude de Jacob, sa sœur (2 octobre); — en faveur de Me Pierre Meschin, notaire royal et procureur au Veurdre, contre Me Jean David (3 octobre); — en faveur de Me Louis Bernard, conseiller du roi, prévôt des maréchaux de La Charité, contre Claude de Guibert, écuyer, seigneur de Pesselière et Jalognes, et Alexandre de Fouchières, écuyer, seigneur de Chauvasson (10 octobre); — en faveur de Jacques de Villaines, chevalier, seigneur baron de Givry et de Sermoise, contre Mes Jean Guérin et Pierre Gentil (10 octobre); — en faveur de damoiselle Marie Postallier, veuve de noble Charles Alaroze, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Moireau (6 novembre); — en faveur de Me Pierre Hurault contre noble Louis Bernard, conseiller du roi, prévôt en la maréchaussée de La Charité (7 novembre); — en faveur de Sébastien Martinet contre Me Pierre Duboscq, notaire royal, tant en son nom que comme tuteur de ses frères et sœurs (19 novembre); — en faveur d'Adrien de Pilles, écuyer, sieur de Courteille, tant en son nom que

que comme tuteur de ses enfants et de damoiselle Barbe Grasset, sa femme, fille et héritière de Mᵉ Antoine Grasset, son père, contre Pierre Laurin (21 novembre); — en faveur de dame Françoise-Renée de Jaucourt, veuve de messire Jean-Louis de Jaucourt, vivant chevalier, seigneur du Vault, Jaucourt et Ausson, contre messire Pierre Le Roy, chevalier, seigneur, baron d'Allardes, Mᵉ Claude Laumain et damoiselle Gilberte de Cotignon, sa femme, héritière paternelle d'Eustache de Cotignon, vivant écuyer, seigneur de Traclin, dame Perrette du Lys, épouse de Thomas de La Barre, écuyer, sieur de Lorgue, et Pierre de Cotignon, écuyer, sieur de Monsset, et damoiselle Jeanne Jacquinet, tous héritiers et légataires dudit défunt sieur de Traclin (28 novembre); — en faveur de Mᵉ Jean Taillefert, marchand à Decize, et Mᵉ Paul Moreau, prêtre, curé de Diennes, contre Mᵉ Paul Isambert, prêtre (14 décembre); — en faveur d'honnête femme Marie Lebreton, veuve de François Bidault, contre Mᵉ François Dufeuilloux, seigneur d'Aultry (18 décembre); — en faveur de dame Edmée Antoine, veuve de Mᵉ Pierre Colas, contre Mᵉˢ Pierre Duboscq et François Aupépin (20 décembre); — en faveur de messire Jean Pernin, prieur et curé de Saint-Ouen, et honnête femme Jeanne Segault, veuve de Pierre Godin, contre Gilbert Doreau, écuyer, sieur de Travan, et damoiselle Jeanne Billetou, sa femme (20 décembre); — en faveur de noble Louis Bernard, conseiller du roi, prévôt en la maréchaussée de La Charité, contre Mᵉ Jacques Panseron, avocat au bailliage et pairie de Nevers, et honnête femme Marthe Chartier, sa femme, fille et héritière d'honorable homme Jacques Chartier, vivant avocat en Parlement, assesseur en la maréchaussée de La Charité (20 décembre).

B. 243. (Liasse.) — 192 pièces papier.

1664. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur d'Armand des Bordes, écuyer, sieur de Chazeuil en partie, l'un des gendarmes du roi, au nom et comme mari de damoiselle Françoise Jarreau, sa femme, fille et héritière de Jean Jarreau, écuyer, sieur dudit Chazeuil, contre Jean Jarreau, sieur dudit Chazeuil en partie, fils et héritier dudit Jean Jarreau, (10 janvier); — en faveur de dame Louise de Pracomtal, dame comtesse de Crux, contre François et Pierre Ducrot (18 janvier); — en faveur d'honorable homme Georges Regnault contre Mᵉ François Joffriot (30 janvier); — en faveur de noble Pierre Alixand, avocat au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, au nom et comme mari de damoiselle Françoise Gigot, fille et héritière en partie de noble Pierre Gigot, contre Jacques Voillaud et Françoise Tranchaud, sa femme (31 janvier); — en faveur de messire Pierre Repoux, curé de la moindre portion de l'église de Luzy, contre messire Jean Carrin, curé de la grande portion de ladite église (5 février); — en faveur de noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre messire Jean du Feuilloux, prêtre, chanoine à Cervon (5 février); — en faveur de messire Pierre Le Roy, chevalier, seigneur, baron d'Allardes, contre messire Louis de Quinquet, chevalier, seigneur de la Vieille-Ferté (6 février); — en faveur de Claude de Chuy, écuyer, sieur des Perreaux, contre Gilbert Bouat (6 février); — en faveur de Mᵉ François Goby le jeune, notaire royal, et Jacques Charlois, sergent royal, contre noble Jacques Gascoing, sieur de Chaulmont, le sieur Bergeron, sieur de la Breuille, et damoiselle Edmée Lebreton, sa femme (13 février); — en faveur de messire Léonard Moreau, prêtre, curé de Saint-Saulge, contre Mᵉ Pierre Martin, tuteur de damoiselle Charlotte Lauret, fille et héritière de Clément Lauret, vivant écuyer, sieur de Villaines (19 février); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Vézelay contre Mᵉ Philbert Boulin, fermier de la terre et seigneurie de Dornecy, appartenant au sieur abbé dudit Vézelay (12 mars); — en faveur de noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre messire Alexandre du Puy, chevalier, marquis de Saint-André-Montbrun, La Nocle, Ternant et autres ses terres et seigneuries, et dame Madeleine Louise de Salins, sa femme (16 mars); — en faveur de Jean Lecerf contre dame Anne Pinet, femme de Mᵉ Pierre Goyre, grènetier au grenier à sel de La Charité (20 mars); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers contre les révérends Pères Minimes de la ville de Decize (27 mars); — en faveur de Mᵉˢ Jean Guérin et Pierre Gentyl contre dame Gabrielle de Bonnay, veuve de Jacques de Villaines, vivant seigneur et baron de Givry et Sermoise, et tutrice de leurs enfants (4 avril); — en faveur d'Edme de La Barre, chevalier, seigneur, baron de Chasnay et la Vernière, demeurant audit lieu de la Vernière, paroisse dudit Chasnay, contre Pierre et Annet Vailleux (21 avril); — en faveur d'honorable homme Léonard Millin, sieur des

Bruères et des Ecots, contre Nicolas Geoffroy (23 avril); — en faveur de Philippe Ménudel, écuyer, seigneur de Beaurepaire, contre Claude Potrelot, écuyer, sieur de Perroy, tant de son chef que comme héritier d'André Potrelot, son frère (23 avril); — en faveur de Guillaume Bernard, sieur de Thoury-sur-Abron, contre Antoine Gillier, Gabriel Plissier et Mathieu Bourdelier, fabriciens de l'église de Saint-Romain de Lucenay-les-Aix (24 avril); — en faveur de Me Joseph Denohe, juge de Turigny, contre messire Dominique de Longueville, écuyer, sieur de la Maison-Blanche (30 avril); — en faveur de Me François Pellé, notaire royal, demeurant à Dun-les-Places, contre Me Jean Aupépin (6 mai); — en faveur de François d'Oyseau, écuyer, sieur de Vaujolly, cessionnaire de messire Dominique de Longueville, sieur de la Maison-Blanche, contre Me Joseph Denohe, juge de Turigny (7 mai); — en faveur d'honorable homme Gilbert Geyn, marchand de la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre Gabriel du Ruel, écuyer, sieur du Plessis et de Montécot (7 mai); — en faveur d'Hervé de La Barre, chevalier, seigneur de Chevroux, au nom et comme ayant les droits cédés de Thomas de La Barre, écuyer, seigneur de Lorgue, son père, et ledit sieur de Lorgue de Louis de La Chasseigne, écuyer, seigneur de Rosemont, contre Jacques de Villaines, écuyer, seigneur de Fleury et Avril (8 mai); — en faveur de Jean Andras, écuyer, sieur de Chassy et Chappes, contre Jean Chevalier et Martin Bourbon (13 mai); — en faveur de noble Guillaume Delespinasse, conseiller du roi, président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, cessionnaire de noble Pierre Delespinasse, sieur de la Grange, contre Me Jean Riguelay, conseiller et avocat du roi en l'élection de La Charité (15 mai); — en faveur de Jean Groin contre noble Guy Cotignon, conseiller au bailliage et pairie de Nivernais, au nom et comme mari de damoiselle Marie Robert, fille et héritière en partie de Me Lazare Robert (27 mai); — en faveur de messire François de Charry des Gouttes, chevalier, seigneur dudit lieu, la Motte, Maisonfort et Veroux, contre Gabriel de Rolland, écuyer, sieur de Nizerolles et de Bonneau, tuteur des enfants mineurs de défunt Louis de Châteaubodeau, vivant écuyer, sieur du Vernay, et de damoiselle Charlotte des Brandons, et Gilbert du Peyroux, écuyer, sieur du Pontet, et damoiselle Gabrielle de Châteaubodeau, aussi fille dudit Louis de Châteaubodeau et de ladite Charlotte des Brandons (31 mai); — en faveur de dame Françoise de Rieux, dame de Chastenay, de Parjot et de Ruère, contre Me Pierre Gudin, notaire royal (10 juin); — en faveur de damoiselle Marguerite de Labrault, femme de Gabriel de Paris, écuyer, seigneur de Coulloise, contre Marin de Boniox, écuyer, sieur de Gissy et Château-Regnault, héritier institué de défunte damoiselle Louise de Saulnier, son épouse, en son vivant héritière de Gilberte de Saint-Julien, sa mère, femme de Gaspard de Saulnier, vivant écuyer, seigneur du Chailloux (13 juin); — en faveur de noble Jacques Sallonnyer, sieur de la Garde, procureur fiscal de Decize, tuteur de Claude et Erard Sallonnyer, ses frères, héritiers en partie de dame Edmée Dornand, leur tante, ladite Dornand cessionnaire de Jean de Jacquinet, écuyer, sieur de Panessière, et de damoiselle Gabrielle de Troussebois, sa femme, contre damoiselle Catherine de La Bussière, veuve de Paul de Girard, vivant écuyer, sieur de Montjardin, et tutrice de leurs enfants, héritiers de François de Girard, écuyer (11 juin); — en faveur de noble Charles Berthelon, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier au nom et comme mari de damoiselle Marie Chevalier, fille et héritière en partie de Me Gilbert Chevalier et de dame Perrette Panseron, contre Philippe Rousset et Jeanne Gravier, sa femme (18 juin); — en faveur de damoiselle Anne Duret, veuve de Me Balthazar Galoppe, contre Charles de Bron, écuyer, sieur de Laumoy (18 juin); — en faveur d'Etienne Veydrenne, marchand à Sancoins, contre Me Claude Bordereuil, apothicaire audit Sancoins (20 juin); — en faveur de messire Antoine-François des Gentils, seigneur baron, haut, moyen et bas justicier de Lucenay-les-Aix et du Bessay, contre messire Paul Legendre, prieur dudit Lucenay (23 juin); — en faveur de Jean de Pagany, sieur de la Chaize, contre messire Antoine-Pierre de Jaucourt, chevalier, seigneur baron d'Espeuilles (27 juin); — en faveur de noble Guillaume Gobillot, avocat en Parlement, contre Jacques Bolacre, écuyer, sieur de Cigogne et du Marais, comme mari de dame Marie Favardin, son épouse, fille de noble Jacques de Favardin (1er juillet); — en faveur de messire François Chevalier, prêtre, curé de Livry, contre Philippe de La Souche, chevalier, seigneur de Saint-Augustin (4 juillet); — en faveur de Dimanche et Léonard Bauchet contre Eustache et Adrien de Charry, écuyers, sieurs de Précy (16 juillet); — en faveur de Me Jean Aupépin contre Me François Pellé, notaire royal (16 juillet); — en faveur de dame Edmée Tridon, veuve de Me Charles Guillier, tutrice de leurs enfants, ledit Guillier cessionnaire de Me Gabriel Ferrand, adjudicataire du revenu d'Arcilly, Arcy et domaine de Saisy, contre Jean de Bongards, écuyer, sieur de Sardy (30 juillet); — en faveur de Me Jacques

de Villards, notaire royal à Nevers, contre noble Jean Litier, ci-devant conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (6 août); — en faveur de noble Noël Basset, prieur du prieuré de Saint-Honoré, et de messire Pierre Bonneau, prêtre, curé dudit lieu, contre Lazare Bordet (21 août); — en faveur de noble Gabriel Delavault, lieutenant criminel en l'élection de Vézelay, contre dame Sébastienne Girault, veuve de Mᵉ Jean Houdaille et tutrice de leurs enfants, et Mᵉ Pierre Houdaille, son fils et dudit défunt (17 septembre); — en faveur de damoiselle Marie Rollet, veuve de Charles Guyot, vivant écuyer, sieur de Garembé, contre Jean et Charles Guyot, écuyers, et Jacques de Saumaise, écuyer, seigneur de Corbelin (30 septembre); — en faveur de noble Gilbert Challemoux, sieur de la Planche, avocat en Parlement, contre Henri du Ruel, écuyer, sieur de Montecot (7 octobre); — en faveur de Mᵉ Pierre de Bazelle, sieur de Buy, avocat au siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Sébastien et Gilbert Chevreau (17 octobre); — en faveur de Mᵉ Louis Perreau contre François de Rolland, écuyer, sieur des Troches (22 octobre); — en faveur de noble Mᵉ Jean Sémelier, avocat en Parlement, président en l'élection de La Charité, contre Joachim de Lange, écuyer, vicomte de Guérigny (29 octobre); — en faveur de Jean Lenain, Jean Barat et autres, contre messire Henry Coignet de La Thuillerie, chevalier, comte de Courson, baron de Migé et de Fleury, ayant la garde noble de ses enfants, héritiers de dame Louise de Gentils de Puygeolet, leur mère (4 novembre); — en faveur des religieuses Ursulines de la ville de Lormes contre Mᵉ Paul Pernet, qui est condamné à payer les dots de Jacqueline et Marie Pernet, ses sœurs, ayant fait leur profession au couvent desdites Ursulines de Lormes le 13 mai 1648 (20 novembre); — en faveur de Mᵉ Isaac Etignard, contrôleur et élu pour le roi en l'élection de Château-Chinon, contre Mᵉ Claude Pitois, fils et héritier de Mᵉ Edme Pitois et de dame Jeanne Vaulcoret, Jean Duverdier et Françoise Pitois, sa femme, et Mᵉ Pierre Moreau, greffier en la maréchaussée de Château-Chinon, tuteur de ses enfants et de Jeanne Pitois, lesdites Françoise et Jeanne Pitois aussi filles et héritières en partie desdits Edme Pitois et Jeanne Vaulcoret (24 novembre); — en faveur de Mᵉ Isaac Etignard, contrôleur et élu pour le roi en l'élection de Château-Chinon, contre Jean Goury (24 novembre); — en faveur de Mᵉ André Gorget, marchand de bois pour la fourniture de la ville de Paris, et messire Antoine Lestouffé, prêtre, chanoine de Cervon, contre Mᵉ Barthélemy Renault-Salomon, bailli de Lormes à la part de Châlons (26 novembre); — en faveur de Mᵉ Claude Maslin, cessionnaire de Mᵉ Pierre Vyau, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre honorable homme Florimond Garnault, marchand tanneur à Saint-Pierre-le-Moûtier, tuteur de Louise Garnault, sa fille, et de Gilberte Joffron (2 décembre); — en faveur de messire Jean Gilbert, prêtre, curé de Saint-Trohé de la ville de Nevers, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance de ladite cure, contre messire Jean Gentyl, ci-devant curé de la même paroisse (9 décembre); — en faveur de Mᵉ Michel Damond, conseiller du roi en ses conseils, trésorier général du marc d'or des ordres de Sa Majesté, cessionnaire de Mᵉ André Berthelot, conseiller et avocat du roi en l'élection de Nevers, contre Pierre du Crest, écuyer, sieur de Chizy (11 décembre); — en faveur de messire Nicolas Chasseigne, prêtre, chanoine en l'église cathédrale de Nevers, héritier de dame Françoise Pinet, contre Pierre Tardé, Guillaume et Michel Chambonnier, Etiennette Chasault, femme de Jean Carré, Jean Barat et Germain Chasault, communs personniers de Claude Tardé, leur maître de communauté (11 décembre); — en faveur d'Adrien de Bongards, écuyer, contre Philippe Chastellain, marchand boucher de la ville de Nevers (12 décembre); — en faveur de dom François Lepage, aumônier du prieuré de La Charité, contre Ignace du Brocq, écuyer, seigneur de Châlons-les-Coques (16 décembre); — en faveur d'Alexandre de Ferroux contre messire Charles Gourreau, prêtre, curé de Saint-Père-sous-Vézelay (18 décembre); — en faveur de Pierre Taby, écuyer, sieur de Frédue, de damoiselle Madeleine de Forgetz, veuve de Samuel de Gorlier, vivant écuyer, sieur de Bois-le-Moine, et damoiselle Anne de Gorlier, fille de ladite dame et dudit défunt, contre Mᵉ Jean Coulon, avocat en Parlement, par laquelle il est dit que, vu… « un extraict des actes du consistoire de l'Eglise refformée de Corbigny, du 7ᵉ dud. présent mois, portant déclaration de lad. demoiselle Gorlier que les articles de mariage qu'elle a accordez aud. sieur Coulon ne pourront empescher ceux qu'elle avoit auparavant accordez audict sieur Taby », il sera passé outre à la publication des annonces et ensuite à la célébration du mariage desdits sieur Taby et damoiselle Anne de Gorlier (18 décembre); — en faveur de Mᵉ Jacques Damond, grènetier au grenier à sel de Nevers, contre Mᵉˢ André Esmalle et André Fournier, avocats en Parlement (19 décembre).

B. 244. (Liasse.) — 184 pièces papier.

1666. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Louis Saulnier, écuyer, seigneur de la Baulme et des Gaigneux, contre Me Gaillard Dalbosc, procureur en Parlement (12 janvier); — en faveur de Me Isaac Etignard, contrôleur et élu en l'élection de Château-Chinon, contre Benoît Moreau et autres (12 janvier); — en faveur de Me François Duchastel, huissier royal, contre Jean Garnier, écuyer, seigneur d'Apvrilly, fils et héritier de François, vivant seigneur dudit lieu (12 janvier); — en faveur de dame Louise Berthault, veuve et commune de défunt Me Jean Léveillé, contre les échevins et procureur du fait commun de la ville de Prémery (22 janvier); — en faveur de dame Gabrielle de Bonnay, veuve de Jacques de Villaines, vivant seigneur baron de Givry et Sermoise, tutrice de leurs enfants, contre Me Jean Guérin, marchand à Nevers (28 janvier); — en faveur de damoiselle Marie du Brocq des Mœurs contre noble Jean Cochet, chanoine de l'église Saint-Cyr de Nevers et prieur de Sancoins (3 février); — en faveur de noble Jacques de Vaux, conseiller du roi, président en l'élection de Nivernais, contre Me Gilbert Cacadier, ci-devant fermier de Germancy (3 février); — en faveur de messire François de Billot, prieur d'Urzy, contre Me Jacques de La Planche, qui est condamné à délaisser audit de Billot, par droit de retrait lignager, des héritages situés en la paroisse d'Urzy par lui acquis de damoiselles Louise et Anne de Billot, femmes de Jacques de Bongards et Jean de Nerville, nièces dudit Billot (4 février); — en faveur de Pierre de Ponard, écuyer, seigneur de Marié, contre Me Michel Damond, conseiller du roi en ses conseils, trésorier général du marc d'or des ordres du roi (9 février); — en faveur de Me Olivier Masuer, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre damoiselle Françoise Bourdoiseau, veuve de noble Gilbert Douet, conseiller du roi au présidial et tutrice des mineurs de noble François Douet, vivant aussi conseiller au présidial, son fils (16 février); — en faveur de Me Durand Repoux, avocat en Parlement, juge de Saint-André-lès-Luzy, contre Gabriel de Paris, écuyer, seigneur de Couloise (19 février); — en faveur d'Antoine de Druy, écuyer, seigneur de Monplaisir, contre honorable homme Louis Charbonnier (3 mars); — en faveur des religieux, prieur et couvent de la chartreuse de Notre-Dame d'Apponay, contre Gabriel du Ruel, écuyer, sieur de Fonteny (3 mars); — en faveur d'Antoine de Tenon, écuyer, contre Michel Angelard (16 mars); — en faveur de François-Gilbert de La Souche, chevalier, seigneur de Chevigny, contre Georges de Reugny, chevalier, baron du Tremblay (18 mars); — en faveur de noble Gilbert Alixand, président en la Chambre des comptes de Nevers, contre damoiselle Claude de Bongards, veuve de noble Pierre Brisson, vivant avocat en Parlement, et tutrice de leurs enfants (18 mars); — en faveur de messire Jean de Saint-Clivier, prêtre, curé de Saint-Victor de Nevers, contre Me Pierre Dadier, marchand de la ville de Nevers (22 mars); — en faveur de Gabriel de Boisthierry, écuyer, seigneur des Réaux, contre François de Saulnier, écuyer, seigneur de Fontariot, et Etienne Carpentier, écuyer, sieur de Machy (23 mars); — en faveur de damoiselle Madeleine Bruandet, veuve de Me Jacques Girard, vivant sieur de Marcy, contre Gilbert Camus, écuyer, sieur de Raffigny (23 mars); — en faveur de messire Noël Britard, prêtre, curé de Rouy et Billy, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de la cure dudit Billy, contre messire Pierre Rochard, prêtre (26 mars); — en faveur de Me Jacques Piednus, conseiller du roi, élu à Moulins-en-Bourbonnais, contre messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur baron du Tremblay, et Jacques de Reugny, son fils, chevalier seigneur, vicomte dudit lieu (30 mars); — en faveur de Jean de Virgille, écuyer, sieur d'Embarne, Montz et Montrangle, contre François Darlay, sieur du Lys, tuteur de Jacques et Marie Vaget (31 mars); — en faveur de Me Jean Perrot, fils, héritier et dépositaire des notes de Me Jean Perrot, vivant notaire royal, contre Louis de Blosset, écuyer, seigneur de Précy (8 avril); — en faveur de Me Pierre Delespinasse La Grange contre honorable homme François Durand, marchand de bois à Clamecy (9 avril); — en faveur de Me Etienne Lombard, marchand, demeurant à Montreuillon, contre damoiselle Anne de Carreau, femme de Me Nicolas Nicolas, sieur de Surpalis, héritière immobilière de défunte Perrette de La Godine, fille et héritière de défunte Jeanne de Carreau, femme de François de La Godine, écuyer, et contre ledit de La Godine (12 avril); — en faveur de Jacques Gascoing, écuyer, seigneur de Meurs, secrétaire du roi, maison et couronne de France, contre René de Bongards, écuyer, seigneur de Villaines, et damoiselle Marie de La Casseigne, sa femme, Louis de Berthier, écuyer, sieur de Bizy et autres lieux, et damoiselle Bonne de La Casseigne, sa femme, (13 avril); — en faveur de Louis de Berthier, écuyer, sieur de la Bussière, contre Gilbert de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée, son frère (13 avril); — en faveur de

messire Nicolas de Chéry, écuyer, grand archidiacre en l'église Saint-Cyr de Nevers, contre Jean Jouvet dit Boudard (13 avril); — en faveur de damoiselle Anne Grasset, veuve de Louis de Cotignon, vivant écuyer, sieur de la Charnaye et Châteauvert, et tutrice de leurs enfants, contre Samuel Berthault, sieur de Carcot, gentilhomme servant de la maison du roi, Mes Michel Marquis, Léonard Millin et Etienne Millet, échevins de la ville de La Charité (13 avril); — en faveur de damoiselle Marguerite Alixand, veuve de noble Philbert Sallonnyer, contre Me Pierre Roveron, sieur de Galuchet (13 avril); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Semur-en-Brionnais, et messire Pierre Meusnier, prêtre, curé de Charrin, contre messire Benoît Pain, prêtre, curé de Saint-Hilaire (13 avril); — en faveur de Me Jean Guillaumet, lieutenant au bailliage de Corbigny, contre Me Gabriel Anthoine, receveur des tailles en l'élection de Vézelay (14 avril); — en faveur de messire François Pérude, prêtre, desservant le prieuré de Beffes, cessionnaire de Me Michel Pérude, son frère, contre Jacques Denis, marchand de la ville de La Charité (15 avril); — en faveur de messire René de Saint-Clivier, prêtre, curé de Montigny-aux-Amognes, contre Pierre Bernard dit Châteauneuf, cabaretier à Saint-Jean-de-Lichy (15 avril); — en faveur de Me Jean Bataillier, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, fils et héritier de Me Léonet Bataillier, contre Charles Guiot, écuyer, seigneur de Garembé (16 avril); — en faveur de Me Jean Micault, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, contre Michel Léveillé (17 avril); — en faveur de François de Troussebois, écuyer, seigneur de Faye, contre honorable homme Germain Charleuf, marchand, demeurant au château de Lancray (11 mai); — en faveur de messire Louis Hubert, prêtre, curé de Saint-Germain-en-Viry, contre messire Claude Coppin, prieur de Cossaye et de Saint-Germain et curé de Lurcy-sur-Abron, qui est condamné à payer audit messire Louis Hubert 200 livres par an pour sa portion congrue (12 mai); — en faveur de noble Vincent Guyot, sieur de Montgermain, avocat en Parlement, mari de damoiselle Françoise Tullier, et noble Jean-Baptiste Charlemaigne, mari de damoiselle Claude Tullier, lesdites Tullier héritières de damoiselle Claude Bouchet, leur mère, vivante veuve de Pierre Tullier, vivant écuyer, seigneur du Petit-Pazières, conseiller du roi, prévôt et juge ordinaire de la ville et septaine de Bourges, contre messire Léonard Destrappes, seigneur de Précy, conseiller du roi en sa cour de Parlement à Paris (17 mai); — en faveur de damoiselle Anne de Bréchard, veuve de François des Ulmes, contre Marc Goux (23 juin); — en faveur de François Roussel, sieur des Réaux, tant en son nom que comme tuteur de François et Claude Roussel, ses frères, et Me Jean Marceau, conseiller au bailliage et pairie de Nivernois, mari de damoiselle Marie Roussel, lesdits Roussel héritiers de noble Etienne Roussel et damoiselle Louise Courtois, contre dame Louise de Pracomtal, comtesse de Crux et de Demain (30 juin); — en faveur des révérends prévôt, chanoines et chapitre de Ternan, contre Pierre du Crest, écuyer, seigneur de Chizy (14 juillet); — en faveur de Charles de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur baron d'Anisy, contre Eustache de Charry, chevalier, seigneur de Précy (12 août); — en faveur de damoiselle Anne de Fouchier, veuve de Claude de La Barre, écuyer, sieur de Gérigny, ayant pris le fait et cause pour Charles de Courtin, écuyer, seigneur dudit Gérigny, contre François de Fouchier, écuyer, seigneur de Chaumasson, Jean-François de Fouchier, écuyer, seigneur de Seurry, frères, héritiers donataires de Jacques de Fouchier, leur père, vivant écuyer, sieur de Chaumasson et de Seurry, père de ladite damoiselle Anne de Fouchier (19 août); — en faveur de Jean de Berthier, écuyer, sieur de Nœurs, et Gilbert de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée, contre Me Philbert Vaillant, marchand à Nevers (25 octobre); — en faveur de noble Gilbert Roy, seigneur des Bouchaines, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais, contre messire Armand de Montmorin, chevalier, seigneur de Montaret, fils et héritier de messire François-Gaspard de Montmorin et de dame de Beaufort, ses père et mère (29 octobre); — en faveur de dame Catherine Tenon, veuve de Jacques de Bragelonne et curatrice de ses enfants et de défunt noble Jean de Saulieu, vivant écuyer, seigneur de Rémeron, contre Claude Cantat, laboureur, maître et chef de sa communauté (10 novembre); — en faveur de noble Jacques de Vaux, conseiller du roi, président en l'élection de Nevers, contre Jérôme de La Chasseigne, seigneur dudit lieu et d'Uxellou (19 novembre); — en faveur de Jacques Dollet, écuyer, seigneur de Trésaigues, fourrier ordinaire des logis de Sa Majesté, contre Maritte Vallère (20 novembre); — en faveur d'Antoine de Jacquinet, écuyer, sieur des Barres, contre Jean de Bongards, écuyer, sieur de Villaines, et Jean de Bongards, écuyer, sieur de Chambrun (2 décembre); — en faveur de Me François Robert, conseiller du roi, contrôleur et élu en l'élection de Château-Chinon, contre noble Pierre Pitois, bailli dudit Château-Chinon, et damoi-

selle Françoise Le Bourgoing, sa femme (15 décembre); — en faveur de dame Catherine Michel, veuve de Mᵉ Pierre Gerbault, contre Mᵉ André Esmalle, avocat en Parlement, fils et héritier universel de Mᵉ Jacob Esmalle (23 décembre).

B. 245. (Liasse.) — 172 pièces papier.

1667. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : au profit de Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie de Nivernois, contre Jean Pluchon (12 janvier); — en faveur de damoiselle Catherine Bourgoing, veuve de François de Champs, vivant écuyer, seigneur de Bussy, contre Mᵉ Gabriel Ferrand, marchand (15 janvier); — en faveur de messire Guillaume Marest, prêtre, curé de Savigny, contre messire Léonard Gonneau, prêtre, curé de Sermoise (19 janvier); — en faveur de noble Pierre Brisson, fils et héritier de noble Pierre Brisson, son père, contre Louis Pluchon, fils et héritier de Gilbert Pluchon, et contre damoiselle Gabrielle Brisson, veuve d'Henri Rapine, vivant écuyer, sieur de Boisvert (22 janvier); — en faveur de Mᵉ Etienne Litaud, sieur de la Barre, et damoiselle Françoise Litaud, enfants de Mᵉ Gilbert Litaud, contre Mᵉ Pierre Briansson et damoiselle Gilberte Litaud, sa femme, fille et héritière de Gabriel Litaud et de Gilberte Michel (26 janvier); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Sainte-Croix d'Orléans et Mᵉ François Pinet, leur fermier du Chautay, contre damoiselle Louise du But, veuve du sieur de Beaulieu et tutrice de leurs enfants (29 janvier); — en faveur de Mᵉ Arnault Dumarché contre Mᵉ Gilbert Cacadier, Françoise Pernin, sa femme, et messire Jean Pernin, prêtre, curé de Saint-Ouen (3 février); — en faveur de messire Pierre Le Roy, seigneur baron d'Allardes, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance de percevoir les dîmes dans la dîmerie de Mithier, autrement la Suitte-Berthault, dépendant de la baronnie d'Allardes, contre Mᵉ Gabriel Bonin, juge du comté de Sagonne et fermier de la seigneurie de Bouy, appartenant audit sieur de Sagonne (3 février); — en faveur de messire Philbert Perrot, prêtre, curé de Bussy-la-Pesle, contre Mᵉ Guillaume Daudinot (4 février); — en faveur de messire François Pascoux, prêtre, chanoine de Cervon, contre Guillaume Corade, « vitrier » à Nevers (4 février); — en faveur de messire Claude Robin, prêtre, curé de Cougny, contre Grégoire Delafond, son accenseur des dîmes de Cougny (7 février); — en faveur de noble Guillaume Delespinasse, seigneur de Rabotin, conseiller du roi, président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Edme Le Tourneur, peintre, et Simonne de Belleville, sa femme (8 février); — en faveur de Mᵉ Joseph Coquille, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, contre Claude Masson, hôte de la Fleur-de-Lys de Nevers (14 février); — en faveur de Mᵉ Claude Durand, conseiller du roi, président au grenier à sel de La Charité, et damoiselle Marie Vernesson, sa femme, fille et héritière de Mᵉ Jacques Vernesson, contre Louis de Rolland, écuyer, seigneur de Tanseine et d'Arbourse (4 mars); — en faveur d'honorable homme Guillaume Ragneau, marchand à La Charité, contre messire Bernard de Veilhan, chevalier, seigneur de Méry (15 mars); — en faveur de noble Hugues Estrelin, conseiller du roi et garde des sceaux en la chancellerie présidiale de Bourges, contre Mᵉ Jean Jean, sieur des Chaulmes (23 mars); — en faveur d'illustrissime et révérendissime père en Dieu messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, contre Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie de Nivernois (24 mars); — en faveur de messire Jacques-Nicolas Colbert, abbé commendataire de l'abbaye du Bec-Hellouin, prieur de Notre-Dame de La Charité, seigneur de Dompierre-sur-Niévre et Murlin, contre Etienne Guyot, sieur du Boulay (22 avril); — en faveur de Jean Moreau, laboureur, contre Jean de Virgille, écuyer, seigneur de Montrangle (22 avril); — en faveur de Mᵉ Jacques Barbarin, héritier universel de Mᵉ Jean Barbarin, son frère, vivant légataire universel de dame Marie Goussot, sa femme, contre Mᵉ Jean Goussot, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, et Michel Goussot, son frère (28 avril); — en faveur de dame Eléonore de Frasnay, dame de Mouches, contre Jacques Petit (4 mai); — en faveur de Mᵉ Jacques Vaillant, sieur de Mauboux, contre messire Claude de Marion, chevalier, seigneur comte de Druy (4 mai); — en faveur de dame Claude Repoux contre Ponthus de Chargère, écuyer, seigneur d'Antrezy (5 mai); — en faveur de damoiselle Louise Millin, veuve de Christophe Després, écuyer, sieur de Cougny, contre noble Guillaume Gascoing, sieur d'Apiry, procureur du roi en l'élection de Nivernois, et damoiselle Marie Berger, veuve de Mᵉ Philbert Dien, tutrice de leurs enfants (5 mai); — en faveur d'Annet-Gaspard de Pons, écuyer, seigneur du Grippet, contre Mᵉ Emiland Normand (13 mai); — en faveur de dame Françoise de Rieux, dame de Châtenay, Ruère et Parjot, contre Dimanche Openeau (25 mai); — en faveur de Charles Dreux, marchand au Port-Tharault, contre Jean Turpin, écuyer, sieur de

Chanault (25 mai); — en faveur de dame Marie Michel, veuve de Me Florimond Jaudot, vivant procureur au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, fille et héritière de noble Olivier Michel, vivant conseiller du roi et garde des sceaux audit bailliage et présidial, légataire de dame Jeanne Masuer, sa mère, contre Me Olivier Masuer, avocat (11 juin); — en faveur de noble Jacques Dufeuilloux, conseiller et avocat du roi au grenier à sel de Nevers, contre noble Henri Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de La Charité (27 juin); — en faveur de noble Jean Crevel, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Charles Duplessis, conseiller du roi, élu à Nevers (28 juin); — en faveur de dom Albert Busenot, prieur de Jailly, contre dom Sébastien Lemaire, ci-devant prieur dudit Jailly (30 juin); — en faveur de damoiselle Catherine Le Bourgoing, veuve de noble François de Champs, vivant écuyer, sieur de Bussy, et tutrice de leurs enfants, contre dame Edmée-Léonore de Frasnay, dame de Lâché (7 juillet); — en faveur de noble Charles Vyau, sieur de la Garde, conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre les religieuses du couvent de la Visitation-Sainte-Marie de la ville de Bourges (7 juillet); — en faveur de noble Nicolas Prisye, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, demeurant à Nevers, contre Me Pierre Gentil, médecin audit Nevers (7 juillet); — en faveur de noble Jean Crevel, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tuteur de ses enfants et de damoiselle Jeanne Baudrion, sa femme, contre Me Jacques Pérude, fils et héritier de Me Pierre Pérude et Anne Gérard (12 juillet); — en faveur de messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, légataire testamentaire de messire Eustache du Lys, vivant évêque dudit Nevers, contre les habitants de Prémery (20 juillet); — en faveur de Me François Jourdan, intéressé ci-devant en la ferme du comté de Château-Chinon et comme ayant les droits de dames Marie Moireau et Lazare Vaulcoret, et encore comme fermier du « membre » de Raffigny, appartenant aux religieux Bénédictins de Saint-Léonard de Corbigny, contre Me Pierre Gudin, notaire royal à Gâcogne (20 juillet); — en faveur de Gabriel Dubois, cordonnier à La Charité, contre Etienne Guyot, sieur du Boullay, fils et héritier de Samuel Guyot (3 août); — en faveur d'Antoine Dubois, écuyer, sieur de la Croix, contre Me Claude Berault, notaire royal (23 août); — en faveur d'Hugues Garnier contre Edme d'Estut, écuyer, seigneur de Chassy-Caroble (31 août); — en faveur de messire Charles Gravier, prêtre, curé de Tannay-sur-Loire, contre Charles de Scorailles, écuyer, sieur du Pont (9 septembre); — en faveur d'Antoine de Rozel, écuyer, sieur de Villardeau, mari et exerçant les actions de damoiselle Eléonore de Bussy, son épouse, héritière en partie de Louis de Bussy, vivant écuyer, sieur du Port, et ayant les droits cédés de damoiselle Edmée du Brocq, sa belle-mère, contre Louis du Brocq, écuyer, sieur du Nozet, héritier en partie de François du Brocq, écuyer (15 septembre); — en faveur de noble Gilbert Revangier, conseiller du roi, lieutenant-général en l'élection de Moulins, contre Noël Soisson (15 septembre); — en faveur de messire Michel Pérude, prêtre, curé de Champvoux, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance de lad. cure, contre messire Pierre Boireau, prêtre (16 septembre); — en faveur de Me Jean Delagrange, assesseur à Lorme, contre damoiselle Marie Goussot, femme de noble Guillame Morin, sieur des Belins, fille de Me Antoine Goussot, vivant président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (19 septembre); — en faveur de dame Charlotte Dubuisson, veuve de Jean de Villaines, vivant écuyer, trésorier de France à Moulins et tutrice de leurs enfants, contre Me Jean Revangier, sieur d'Ougny, avocat en Parlement (20 septembre); — en faveur de messire Michel Amelot, conseiller du roi en sa cour de Parlement, prieur de Commagny, et Me Philippe Rebreget, son fermier, contre messire Jean Pougault, prêtre, curé de Limanton (20 septembre); — en faveur de dames Catherine et Françoise Panseron, filles et héritières de dame Henriette Fournier, veuve de Me Pierre Panseron, leur mère, contre noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (22 septembre); — en faveur de messire René de Loron, chevalier, seigneur de Tharot, pays de Bourgogne, contre Léonard Perraudin (28 septembre); — en faveur de Me Etienne Baille, Antoinette et Elisabeth Baille, ses sœurs, lad. Elisabeth femme de Me Noël Gobillot, avocat, lesdits Baille enfants et héritiers de Me Pierre Baille, contre dame Marthe du Hamel, veuve d'Achille du Brocq, vivant écuyer, sieur des Meures et des Coques, et Philippe-Ignace du Broc, écuyer, sieur des Meures, les Coques et Châlons, son fils (28 septembre); — en faveur de messire Jean Faulquier, prêtre, curé de Beuvron, contre François Bredeau (27 octobre); — en faveur de Me Gabriel Quantin, bourgeois de la ville de Decize, fils de Me Regnault Quantin et de damoiselle Anne Giraudet, contre ladite Anne Giraudet, remariée à Jean de Champrobert, écuyer, sieur des

Brûlés (29 octobre); — en faveur de messire Jean Faulquier, prêtre, curé de Beuvron, contre Georges de Bony, écuyer, seigneur du Cluzeau, mari et exerçant les actions de damoiselle Louise de Péronne, et lad. damoiselle de Péronne héritière de Françoise de Péronne, sa tante, avec recours contre François de Gaillard, écuyer, sieur de la Ribardière, et damoiselle Marguerite de Bourgoing, sa femme (8 novembre); — en faveur de noble Jacques Gascoing, seigneur de Berthun, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Claude Micault, avocat (10 novembre); — en faveur de dom Alphonse Belin, prieur et seigneur de Soury, et noble Jean Sémelier, conseiller du roi et président en l'élection de La Charité, contre damoiselle Anne de Maumigny, veuve de Jacques Després, vivant écuyer, sieur de Charly et la Boue, tutrice de leurs enfants (5 décembre); — en faveur de Jean Andras, écuyer, sieur de Chassy et Chappes, contre damoiselle Françoise de Juisard, veuve de Louis de Verdigny, vivant écuyer, et tutrice de ses enfants, par laquelle ledit Andras est maintenu et gardé, en sa qualité de seigneur de Chappes, « en la possession et perception des droits honorifiques dans l'église paroissiale Nostre-Dame des Assards » (19 décembre); — en faveur de messire Laurent de Chéry, chevalier, seigneur de Beaulmont et la Cave, trésorier et official en l'église Saint-Cyr de Nevers, et chapelain de la chapelle du Corps de Jésus-Christ, fondée en lad. église, contre Guillaume Micault, maître boulanger à Nevers (22 décembre).

B. 246. (Liasse) — 128 pièces papier.

1668. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de noble Pierre Vyau, conseiller du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Catherine Michel, veuve de Me Pierre Gerbault (13 janvier); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église de Saint-Cyr de Nevers, qui sont maintenus et gardés en la possession et jouissance de percevoir la dîme d'agneaux dans l'étendue de la paroisse de Germigny-sur-Loire, contre Martin Rousset, prévôt des maréchaux en la maréchaussée du Nivernais (26 janvier); — en faveur de Me Jacques Damond, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Nevers, et damoiselle Marie Damond, femme de Me Pierre Defrance, lesdits Damond héritiers de Me Jean Damond, leur père, contre Me François Dantault, huissier des tailles en l'élection de Nevers (31 janvier); — en faveur de damoiselle Marguerite Alixand, veuve de noble Philbert Sallonnyer, vivant conseiller et maître des comptes à Nevers, contre Me Claude Duret, prévôt, juge et garde de Sancoins, damoiselle Renée Lepelletier, sa femme, et damoiselle Anne Duret, sa sœur (3 février); — en faveur de Me François Litaud, lieutenant au bailliage du Veurdre, fils de Me François Litaud et de dame Antoinette Rondet, contre Me Claude Duret, prévôt, juge et garde de Sancoins (3 février); — en faveur de Me Dominique Lebreton, marchand, contre Philippe-Ignace du Broc, écuyer, sieur des Meures (27 février); — en faveur de messire Guillaume Aupépin, prêtre, curé de Chaumot, contre Guillaume de Pagany, sieur d'Eugny (7 mars); — en faveur d'honorable homme Pierre Musson, « maistre orlogeur » à La Charité, contre Françoise Mathieu (12 mars); — en faveur de Mrs Henri Guillier et Pierre Perraudin, tuteur de ses enfants, et de défunte Marie Guillier, sa femme, lesdits Guillier héritiers de Me Guillaume Guillier, contre messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur baron du Tremblay (14 mars); — en faveur de messire Guillaume Chardon, prêtre, curé d'Arbourse, qui est maintenu et gardé dans la possession et jouissance de la moitié des gros dîmes de blé et avoine dans l'étendue de la paroisse d'Arbourse, contre Louis de Rolland, écuyer, seigneur d'Arbourse et Tanseine (15 mars); — en faveur de dame Claude du Faur, veuve de messire Pierre de Jaucourt, vivant chevalier, seigneur baron d'Espeuilles, contre Claude Jacob (15 mars); — en faveur de noble Pierre Vyau, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et damoiselle Jacquette Gigot, sa femme, contre frère Jacques de Bazelle, capucin profès, demeurant à présent chez Me Pierre de Bazelle, avocat audit présidial, son frère, et dame Florence Arvillon, femme dudit Pierre (18 mars); — en faveur de messire Philbert Dubosc, prêtre, curé de Saint-Gengoult, contre Gilbert Chaussin, cordonnier, demeurant audit lieu, et Jeanne Thévenot, sa femme (22 mars); — en faveur de Me François Joully, sieur de la Groselière, contre honorable homme Jacques Dasvin, marchand à La Charité (26 mars); — en faveur d'Edme de La Barre, écuyer, seigneur de Forest et baron de Chasnay, frère et héritier de messire Gabriel de La Barre, vivant chevalier, seigneur baron dudit Chasnay et la Vernière, contre damoiselle Marie Sémelier, veuve de Louis Millet, vivant écuyer, sieur de Manay, trésorier de France en

la généralité de Bourges, et Me Jean Sémelier, son frère, sieur de Crosmain, enfants et héritiers de noble Léonard Sémelier (12 avril); — en faveur de Me Antoine Simonnot, apothicaire à Donzy, contre noble Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins (12 avril); — en faveur de François Riglet, écuyer, sieur de Lusson et Boisregnault, contre Louis du Brocq, écuyer, sieur du Nozet et Saint-Andelain (13 avril); — en faveur de dame Eugenne Carpentier, veuve de Me François Carpentier, contre Germain Grandjean et Jeanne Delafranchise, sa femme (20 avril); — en faveur de révérende dame Diane de Linard, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Cusset, contre Jacques Régnaud, écuyer, sieur de Presle (23 avril); — en faveur de François de Champs, sieur des Prés, prévôt des maréchaux à Château-Chinon, cessionnaire de Jacques de Champs, écuyer, sieur de Saint-Léger, contre Philippe et Simon Auboussu (7 mai); — en faveur des manants et habitants de la paroisse de Pougues, diligence de Jacques Girault et Philippe Roch, laboureurs de ladite paroisse, contre Me Pierre Bourbonnat, apothicaire à Nevers, qui est condamné à se désister et départir « d'une commune assise en ladicte paroisse de Pougues, appellée la commune de Mont-Givre, en laquelle il a faict planter vigne despuis vingt-huict ans ou environ » (7 mai); — en faveur de Me Jean Morot, tuteur des enfants mineurs de défunt Me Pierre Blandin, vivant procureur d'office en la justice de la Tournelle, et de dame Denise Vaulcoret, sa veuve, femme en secondes noces dudit sieur Morot, contre Philippe Barthault, brodeur (11 mai); — en faveur de noble Nicolas Desessarts, docteur en médecine, contre Me Gilbert Viallet, seigneur de la Forest, conseiller du roi en ses conseils, président-trésorier de France en la généralité de Moulins (16 mai); — en faveur de noble Nicolas Desessarts, docteur en médecine, fils et héritier de damoiselle Marguerite Viallet, contre damoiselle Marguerite de Vouet, femme de Me Antoine Brisson, conseiller et avocat du roi en la châtellenie de Moulins (16 mai); — en faveur de Jean Couchot contre Me Jean Coujard, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, cessionnaire d'Etienne Marandat, soi-disant héritier de messire Philippe Marandat, vivant prêtre, curé de Chasnay (4 juin); — en faveur de messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, Poissons et Grenant, contre messire Charles de Chéry, chevalier, seigneur de Neufvy, demeurant en la ville de Prémery, son frère (14 juin); — en faveur des vénérables chanoines et chapitre de l'église Saint-Barthélemy de Cervon contre Me François Faulquier, clerc tonsuré du diocèse d'Auxerre (21 juin); — en faveur de noble Edouard Goussot, lieutenant particulier au bailliage et pairie de Nivernais, contre Léonard de Bonnet, écuyer, seigneur de Lupy et de Châteauvert, mari de damoiselle Madeleine Cotignon, fille et héritière de Louis Cotignon, son père, vivant écuyer, seigneur dudit Châteauvert (5 juillet); — en faveur de damoiselle Florence Arvillon, femme de noble Pierre de Bazelle, sieur de Buy, avocat au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Jean Arvillon, avocat en Parlement, et dame Jeanne Guyot, sa femme, ladite Florence Arvillon fille dudit Me Jean Arvillon (6 juillet); — en faveur de messire François du Pré, chevalier, seigneur de Guipy à la part du Pré, contre Guillaume, Pierre et Philippe Simonnin (31 juillet); — en faveur de dame Marie de Culant, abbesse de Notre-Dame de Charenton, contre messire Joachim de La Grange de Villedonnet, abbé de Notre-Dame de Fontmorigny (14 août); — en faveur de messire Pierre de Fontjean, prêtre, curé de Ganay-sur-Loire, contre les habitants de ladite paroisse, qui sont condamnés « à faire faire et construire audit sieur de Fontjean, curé, dans un an... un presbitaire selon sa condition, composé de deux chambres, une grange pour ranger ses dixmes et une escurie », et à lui rembourser les sommes qu'il a payées annuellement pour le loyer d'une maison depuis le 2 novembre 1644 (28 août); — en faveur de damoiselle Anne de Maumigny, veuve de Jacques Després, écuyer, seigneur de Charly et la Boue, tutrice de leurs enfants, contre Gabriel Augendre, laboureur en la paroisse de Rémilly (11 septembre); — en faveur de Jean de Berthier, écuyer, sieur de Neurre, contre Me Philbert Vaillant, marchand à Nevers, avec recours contre damoiselle Bonne de La Casseigne, veuve de Louis de Berthier, vivant écuyer, sieur de la Bussière (19 septembre); — en faveur de Me Jean Baudrion, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Pierre Bordereul et Me Pierre Moreau (20 septembre); — en faveur de noble Philippe Millin, conseiller du roi, lieutenant assesseur en l'élection de Nevers, et damoiselle Louise Challemoux, sa femme, fille et héritière de noble Valentin Challemoux, contre Claude Butot, curateur à l'hérédité vacante de Jean de Douet et de damoiselle Françoise de Viry, sa femme (8 novembre); — en faveur de dame Françoise Olivier, veuve de messire Pierre du Bois, vivant chevalier, comte de Fontaine, le Plessis, Barbé et autres lieux, contre Me Gabriel Ferrand, marchand, demeurant à Givry (16 novembre);

— en faveur de Me Claude Durand, conseiller du roi, président au grenier à sel de La Charité, mari et exerçant les actions de damoiselle Marguerite Vernesson, sa femme, fille et héritière de Me Jacques Vernesson, contre Me Edme Dumez, ci-devant fermier du lieu du Port (16 novembre); — en faveur de dame Marie de Loron, femme de messire Gabriel Ducrocq, chevalier, seigneur de Châteaumail, et auparavant veuve de Ravand de Blosset, chevalier, seigneur de Certaines, contre Emiland Girault, manœuvre de la paroisse de Gâcogne (21 novembre); — en faveur de Marie Grandjean, héritière universelle de Me Pierre Maillard, vivant élu en l'élection de La Charité, son mari, contre Me Etienne Mouslier, avocat en Parlement, et dame Marie Bongards, sa femme, sœur utérine et héritière de Me Charles Maillard, fils dudit Me Pierre Maillard (22 novembre); — en faveur de noble Vincent Guyot, sieur de Montgermain, et damoiselle Françoise Tullier, sa femme, noble Jean-Baptiste Charlemaigne, sieur de Chanteloup, et damoiselle Claude Tullier, sa femme, lesdites damoiselles Tullier héritières de damoiselle Claude Bouchet, leur mère, vivante veuve de Pierre Tullier, vivant écuyer, seigneur du Petit-Mazières, conseiller du roi, prévôt et juge ordinaire de la ville et septaine de Bourges, contre honnête fille Anne Guillerault, tant en son nom que comme tutrice de ses frères et sœurs, héritiers de dame Marie Vernoy, vivante veuve de Me Léon Guillerault, vivant apothicaire à Pouilly (29 novembre); — en faveur de Me Jacques de Villards, notaire royal et procureur en l'élection de Nevers, et Me Joseph Rabuteau, chirurgien audit lieu, contre Guillaume Rabuteau, taillandier en la même ville (20 décembre); — en faveur d'Antoine Gauldry, chapelier à Savigny-sur-Canne, Ponthus et Jean Huguet, contre Me Pierre Saulgy, notaire royal en la paroisse dudit Savigny, Jacques Guyonin et Léonarde La Rue, sa femme, auparavant veuve de Philippe Colin (20 décembre).

B. 247. (Liasse.) — 101 pièces papier.

1669. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de haute et puissante dame Louise d'Ancienville, dame marquise d'Epoisses, comtesse des Bordes, contre Jean Simon, meunier, demeurant au bourg d'Apremont (15 janvier); — en faveur de Jean Blandin, Toussaint et Noël Louap et autres, contre dame Françoise de Rieux, dame de Ruère, Parjot et Chastenay, dont les prétentions à faire reconnaître son moulin de Ruère comme moulin banal sont condamnées (18 janvier); — en faveur de messire Edme-Balthazar Leclerc, prieur des chanoines réguliers de Saint-Martin de Nevers et vicaire au diocèse dudit lieu, contre François Serrurier, meunier du moulin de Champaudon, paroisse de Balleray (18 janvier); — en faveur de Josué Guyot, écuyer, sieur de Garembé, fils et héritier de Jean Guyot, vivant écuyer, sieur dudit Garembé, doyen de l'école de médecine de Bourgogne, et de damoiselle Jeanne de La Corne, ses père et mère, contre Me Louis Charbon, marchand, demeurant en la paroisse de Neuvy-le-Barrois, fils et héritier de défunts Me Marcoux Charbon, vivant notaire royal, et de dame Françoise Leblanc (13 février); — en faveur de Me Jacques de Vaux, seigneur de Germancy, conseiller du roi et son président en l'élection de Nivernais, contre Hugues Leblanc, marchand à Decize, et Marie Carré, sa femme (14 mars); — en faveur de Me François Robert, avocat en Parlement, contre Me Pierre Pitois, sieur de Quincize, bailli du comté de Château-Chinon (21 mars); — en faveur de damoiselle Marie Colas, veuve de Gilbert Camus, écuyer, sieur de Raffigny, curatrice de François-Léonor Camus, son fils, et dudit défunt, contre damoiselle Catherine-Diane Camus, femme d'Antoine Tartier, sieur de Chantemelle (21 mars); — en faveur de vénérable et discrète personne messire Jean Sabourin, chanoine de l'église Saint-Cyr de Nevers, contre Jean de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny et la Forest-des-Chaumes, et damoiselle Antoinette des Gentils, sa femme, légataire universelle de damoiselle Edmée des Gentils (29 mars); — en faveur d'honnête femme Gilberte de Breschard, femme de Jacques Picquet, et Marie de Breschard, sa sœur, lesdites de Breschard filles de Gilbert de Breschard et de Jeanne Cognérat, héritières de Perrette Martin, fille de Claude Martin et de Simonne de Breschard, leur sœur germaine, contre ledit Claude Martin, sergent royal à Chantenay (5 avril); — en faveur de damoiselle Marguerite Alixand, veuve de noble Philbert Sallonnyer, vivant maître des comptes à Nevers, et noble Gilbert Alixand, président en la Chambre des comptes dudit Nevers, héritiers de damoiselle Gabrielle du Monceau, leur mère, contre Nicolas Palierne, président-trésorier de France en la généralité du Bourbonnais, héritier de Jean Palierne, vivant écuyer, seigneur du Moustier, et de damoiselle Marguerite Callier, ses père et mère, et damoiselle Marie Palierne, sa sœur (8 avril); — en faveur de Me François Quartier, marchand accenseur de la grosse forge de Prémery, contre Charles Morel, clerc

de forge audit Prémery (8 avril); — en faveur de damoiselle Etiennette Berthelot, veuve de Jean de Chevigny, écuyer, seigneur de Champrobert, et auparavant de noble François Sallonnyer, sieur de Champvé, et noble Jean Sallonnyer, sieur de Nyon, tuteur des enfants dudit sieur de Champvé, contre Léonard Pignebol, laboureur, de la paroisse de Saint-Cy-Fertrève (6 mai); — en faveur des dames religieuses Ursulines du faubourg Sainte-Vallière de la ville de Nevers contre Me Edme Regnault, bailli de Saint-Martin-du-Puy, fils de défunt Me Edme Regnault et de damoiselle Marie Salomon, qui est condamné à payer auxdites Ursulines ce qui reste dû de la dot de damoiselle Elisabeth Salomon, religieuse audit couvent (10 mai); — en faveur de Jean Loiseau, écuyer, et damoiselle Madeleine de Varigny, sa femme, ledit Jean Loiseau fils de François Loiseau, contre Jacques de Champs, écuyer, sieur de Saint-Léger-de-Fougeret (21 mai); — en faveur de messire Hercules de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur baron d'Ànisy, fils de Joachim de Villers-la-Faye, chevalier, baron d'Anizy, et de dame Marie-Edmée de Frasnay, contre messire Georges-Bénigne de Trotédan, chevalier, seigneur de Percey-le-Grand, son beau-frère, mari de dame Louise-Bénigne de Villers-la-Faye, par laquelle il est dit que « ledit sieur Hercules de Villers-la-Faye, baron d'Anizy... vérifiera dans trois semaines que François de Villers, son frère, a fait les vœux et profession dans l'ordre des chevaliers de Hiérusalem avant de la donation du 5 avril 1661, faite par ledit François à ladite Louise-Bénigne de Villers-la-Faye, sa sœur, espouse dudit sieur baron de Trotédan; ensemble... que led. sieur de François de Villers, lors de lad. donation estoit mineur, et ledit sieur de Trotédan son curateur; et par semblable preuve que ledict sieur François de Villers, estant destenu prisonnier ès prisons de Moulins-Engilbert, il en fut deslivré par ledict sieur de Trotédan, lequel, auparavant la sortie, praticqua et s'assura de la donation à faire, ce qui fut incontinent après exécuté » (23 mai); — en faveur de messire Pierre de Fontjean, prêtre, curé de Ganay, contre François de Balorre, écuyer, sieur dudit lieu (5 juin); — en faveur de messire François Chevalier, prêtre, curé de Livry et Précy, contre messire François Dubois, prêtre, curé de Langeron (21 juin); — en faveur de messire Etienne Lepère, prêtre, curé d'Alluy, contre le prieur de Châtillon-en-Bazois, qui est condamné à payer sa part de la portion congrue dudit curé d'Alluy et des réparations du chœur de l'église d'Alluy, à proportion de la valeur des dîmes qu'il a en ladite paroisse (26 juin); — en faveur de messire Hugues Bernard, prêtre, curé de Chassenay, contre Charles de Cossay, écuyer, sieur de Beauvoir (5 juillet); — en faveur de Me Jacques Delespinasse, sieur de Marthoux, avocat en Parlement, fils de Me Pierre Delespinasse et de dame Marie Freté, contre Me Pierre Delespinasse, sieur du Battouer, son frère (19 septembre); — en faveur de messire Jean Cochet, chanoine en l'église de Saint-Cyr de Nevers, prieur de Sancoins et de Saint-Privé, contre Me Christophe Simonnin, avocat en Parlement (19 septembre); — en faveur de dame Marie de Morogues, dame de Tamenay, contre François de Chéry, écuyer, sieur de Montgazon (4 novembre); — en faveur de messire Jacques Carpentier de Marigny, conseiller du roi en ses conseils, chevalier, baronnet d'Angleterre, seigneur spirituel et temporel de Cessy, Saint-Malo, les Bois, Coches et Vielmanay, contre Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins, par laquelle le fief de Manay est saisi féodalement sur ledit Delespinasse faute de foi et hommage non faits valablement ni notifiés et de dénombrement non baillé (5 décembre); — en faveur de Me Philbert Rignault, fils de dame Françoise Bachelier, contre Toussaint Dameron, Esmée Nandro, sa femme, Jean Simonnot et Madeleine Moreau, sa femme (5 décembre); — en faveur de Me Jean Deffilletz, sieur de Chavanes et du Crocq, contre messire François Montet, prêtre, curé de Tresnay (5 décembre); — en faveur de vénérable et discrète personne messire Jean Maulguin, prêtre, curé de Saincaize, contre Me Martin Sabourin, marchand à Nevers (16 décembre); — en faveur de damoiselles Anne et Marie Gory, femmes de Mes Lazare Thoumelin et Claude Bruandet, filles et héritières de défunt Me François Gory, procureur au bailliage de Château-Chinon, contre Me Claude Bruandet, tuteur d'Alexandre Bruandet, son fils, héritier de défunte dame Esmée Coujard, son aïeule, et Me Isaac Etignard, contrôleur et élu en l'élection de Château-Chinon (18 décembre); — en faveur de Claude Bouzitat, écuyer, seigneur de Sélines, mari et exerçant les actions de damoiselle Gabrielle Litaud, et Charles Litaud, sieur de Boisvert, demeurant à Nevers, lesdits Litaud héritiers de défunte damoiselle Gabrielle Guierry, femme de noble Christophe Cochet, vivant avocat audit Nevers, contre Me Claude Bizardeau, marchand de la paroisse de la Collancelle (19 décembre).

— en faveur de Me Claude Durand, conseiller du roi, président au grenier à sel de La Charité, mari et exerçant les actions de damoiselle Marguerite Vernesson, sa femme, fille et héritière de Me Jacques Vernesson, contre Me Edme Dumez, ci-devant fermier du lieu du Port (16 novembre); — en faveur de dame Marie de Loron, femme de messire Gabriel Ducrocq, chevalier, seigneur de Châteaumail, et auparavant veuve de Ravand de Blosset, chevalier, seigneur de Certaines, contre Emiland Girault, manœuvre de la paroisse de Gâcogne (21 novembre); — en faveur de Marie Grandjean, héritière universelle de Me Pierre Maillard, vivant élu en l'élection de La Charité, son mari, contre Me Etienne Mouslier, avocat en Parlement, et dame Marie Bongards, sa femme, sœur utérine et héritière de Me Charles Maillard, fils dudit Me Pierre Maillard (22 novembre); — en faveur de noble Vincent Guyot, sieur de Montgermain, et damoiselle Françoise Tullier, sa femme, noble Jean-Baptiste Charlemaigne, sieur de Chanteloup, et damoiselle Claude Tullier, sa femme, lesdites damoiselles Tullier héritières de damoiselle Claude Bouchet, leur mère, vivante veuve de Pierre Tullier, vivant écuyer, seigneur du Petit-Mazières, conseiller du roi, prévôt et juge ordinaire de la ville et septaine de Bourges, contre honnête fille Anne Guillerault, tant en son nom que comme tutrice de ses frères et sœurs, héritiers de dame Marie Vernoy, vivante veuve de Me Léon Guillerault, vivant apothicaire à Pouilly (29 novembre); — en faveur de Me Jacques de Villards, notaire royal et procureur en l'élection de Nevers, et Me Joseph Rabuteau, chirurgien audit lieu, contre Guillaume Rabuteau, taillandier en la même ville (20 décembre); — en faveur d'Antoine Gauldry, chapelier à Savigny-sur-Canne, Ponthus et Jean Huguet, contre Me Pierre Saulgy, notaire royal en la paroisse dudit Savigny, Jacques Guyonin et Léonarde La Rue, sa femme, auparavant veuve de Philippe Colin (20 décembre).

B. 247. (Liasse.) — 101 pièces papier.

1669. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de haute et puissante dame Louise d'Ancienville, dame marquise d'Epoisses, comtesse des Bordes, contre Jean Simon, meunier, demeurant au bourg d'Apremont (15 janvier); — en faveur de Jean Blandin, Toussaint et Noël Louap et autres, contre dame Françoise de Rieux, dame de Ruère, Parjot et Chastenay, dont les prétentions à faire reconnaître son moulin de Ruère comme moulin banal sont condamnées (18 janvier); — en faveur de messire Edme-Balthazar Leclerc, prieur des chanoines réguliers de Saint-Martin de Nevers et vicaire au diocèse dudit lieu, contre François Serrurier, meunier du moulin de Champaudon, paroisse de Balleray (18 janvier); — en faveur de Josué Guyot, écuyer, sieur de Garembé, fils et héritier de Jean Guyot, vivant écuyer, sieur dudit Garembé, doyen de l'école de médecine de Bourgogne, et de damoiselle Jeanne de La Corne, ses père et mère, contre Me Louis Charbon, marchand, demeurant en la paroisse de Neuvy-le-Barrois, fils et héritier de défunts Me Marcoux Charbon, vivant notaire royal, et de dame Françoise Leblanc (13 février); — en faveur de Me Jacques de Vaux, seigneur de Germancy, conseiller du roi et son président en l'élection de Nivernais, contre Hugues Leblanc, marchand à Decize, et Marie Carré, sa femme (14 mars); — en faveur de Me François Robert, avocat en Parlement, contre Me Pierre Pitois, sieur de Quincize, bailli du comté de Château-Chinon (21 mars); — en faveur de damoiselle Marie Colas, veuve de Gilbert Camus, écuyer, sieur de Raffigny, curatrice de François-Léonor Camus, son fils, et dudit défunt, contre damoiselle Catherine-Diane Camus, femme d'Antoine Tartier, sieur de Chantemelle (21 mars); — en faveur de vénérable et discrète personne messire Jean Sabourin, chanoine de l'église Saint-Cyr de Nevers, contre Jean de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny et la Forest-des-Chaumes, et damoiselle Antoinette des Gentils, sa femme, légataire universelle de damoiselle Edmée des Gentils (29 mars); — en faveur d'honnête femme Gilberte de Breschard, femme de Jacques Picquet, et Marie de Breschard, sa sœur, lesdites de Breschard filles de Gilbert de Breschard et de Jeanne Cognérat, héritières de Perrette Martin, fille de Claude Martin et de Simonne de Breschard, leur sœur germaine, contre ledit Claude Martin, sergent royal à Chantenay (5 avril); — en faveur de damoiselle Marguerite Alixand, veuve de noble Philbert Sallonnyer, vivant maître des comptes à Nevers, et noble Gilbert Alixand, président en la Chambre des comptes dudit Nevers, héritiers de damoiselle Gabrielle du Monceau, leur mère, contre Nicolas Palierne, président-trésorier de France en la généralité du Bourbonnais, héritier de Jean Palierne, vivant écuyer, seigneur du Moustier, et de damoiselle Marguerite Callier, ses père et mère, et damoiselle Marie Palierne, sa sœur (8 avril); — en faveur de Me François Quartier, marchand accenseur de la grosse forge de Prémery, contre Charles Morel, clerc

de forge audit Prémery (8 avril); — en faveur de damoiselle Etiennette Berthelot, veuve de Jean de Chevigny, écuyer, seigneur de Champrobert, et auparavant de noble François Sallonnyer, sieur de Champvé, et noble Jean Sallonnyer, sieur de Nyon, tuteur des enfants dudit sieur de Champvé, contre Léonard Pignebol, laboureur, de la paroisse de Saint-Cy-Fertrève (6 mai); — en faveur des dames religieuses Ursulines du faubourg Sainte-Vallière de la ville de Nevers contre Me Edme Regnault, bailli de Saint-Martin-du-Puy, fils de défunt Me Edme Regnault et de damoiselle Marie Salomon, qui est condamné à payer auxdites Ursulines ce qui reste dû de la dot de damoiselle Elisabeth Salomon, religieuse audit couvent (10 mai); — en faveur de Jean Loiseau, écuyer, et damoiselle Madeleine de Varigny, sa femme, ledit Jean Loiseau fils de François Loiseau, contre Jacques de Champs, écuyer, sieur de Saint-Léger-de-Fougeret (21 mai); — en faveur de messire Hercules de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur baron d'Ânisy, fils de Joachim de Villers-la-Faye, chevalier, baron d'Anizy, et de dame Marie-Edmée de Frasnay, contre messire Georges-Bénigne de Trotédan, chevalier, seigneur de Percey-le-Grand, son beau-frère, mari de dame Louise-Bénigne de Villers-la-Faye, par laquelle il est dit que « ledit sieur Hercules de Villers-la-Faye, baron d'Anizy... vérifiera dans trois semaines que François de Villers, son frère, a fait les vœux et profession dans l'ordre des chevaliers de Hiérusalem avant de la donation du 5 avril 1661, faite par ledit François à ladite Louise-Bénigne de Villers-la-Faye, sa sœur, espouse dudit sieur baron de Trotédan; ensemble... que led. sieur de François de Villers, lors de lad. donation estoit mineur, et ledit sieur de Trotédan son curateur; et par semblable preuve que ledict sieur François de Villers, estant destenu prisonnier ès prisons de Moulins-Engilbert, il en fut deslivré par ledict sieur de Trotédan, lequel, auparavant la sortie, praticqua et s'assura de la donation à faire, ce qui fut incontinent après exécuté » (23 mai); — en faveur de messire Pierre de Fontjean, prêtre, curé de Ganay, contre François de Balorre, écuyer, sieur dudit lieu (5 juin); — en faveur de messire François Chevalier, prêtre, curé de Livry et Précy, contre messire François Dubois, prêtre, curé de Langeron (21 juin); — en faveur de messire Etienne Lepère, prêtre, curé d'Alluy, contre le prieur de Châtillon-en-Bazois, qui est condamné à payer sa part de la portion congrue dudit curé d'Alluy et des réparations du chœur de l'église d'Alluy, à proportion de la valeur des dîmes qu'il a en ladite paroisse (26 juin); — en faveur de messire Hugues Bernard, prêtre, curé de Chassenay, contre Charles de Cossay, écuyer, sieur de Beauvoir (5 juillet); — en faveur de Me Jacques Delespinasse, sieur de Marthoux, avocat en Parlement, fils de Me Pierre Delespinasse et de dame Marie Freté, contre Me Pierre Delespinasse, sieur du Battouer, son frère (19 septembre); — en faveur de messire Jean Cochet, chanoine en l'église de Saint-Cyr de Nevers, prieur de Sancoins et de Saint-Privé, contre Me Christophe Simonnin, avocat en Parlement (19 septembre); — en faveur de dame Marie de Morogues, dame de Tamenay, contre François de Chéry, écuyer, sieur de Montgazon (4 novembre); — en faveur de messire Jacques Carpentier de Marigny, conseiller du roi en ses conseils, chevalier, baronnet d'Angleterre, seigneur spirituel et temporel de Cessy, Saint-Malo, les Bois, Coches et Vielmanay, contre Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins, par laquelle le fief de Manay est saisi féodalement sur ledit Delespinasse faute de foi et hommage non faits valablement ni notifiés et de dénombrement non baillé (5 décembre); — en faveur de Me Philbert Rignault, fils de dame Françoise Bachelier, contre Toussaint Dameron, Esmée Nandro, sa femme, Jean Simonnot et Madeleine Moreau, sa femme (5 décembre); — en faveur de Me Jean Deffilletz, sieur de Chavanes et du Crocq, contre messire François Montet, prêtre, curé de Tresnay (5 décembre); — en faveur de vénérable et discrète personne messire Jean Maulguin, prêtre, curé de Saincaize, contre Me Martin Sabourin, marchand à Nevers (16 décembre); — en faveur de damoiselles Anne et Marie Gory, femmes de Mes Lazare Thoumelin et Claude Bruandet, filles et héritières de défunt Me François Gory, procureur au bailliage de Château-Chinon, contre Me Claude Bruandet, tuteur d'Alexandre Bruandet, son fils, héritier de défunte dame Esmée Coujard, son aïeule, et Me Isaac Etignard, contrôleur et élu en l'élection de Château-Chinon (18 décembre); — en faveur de Claude Bouzitat, écuyer, seigneur de Sélines, mari et exerçant les actions de damoiselle Gabrielle Litaud, et Charles Litaud, sieur de Boisvert, demeurant à Nevers, lesdits Litaud héritiers de défunte damoiselle Gabrielle Guierry, femme de noble Christophe Cochet, vivant avocat audit Nevers, contre Me Claude Bizardeau, marchand de la paroisse de la Collancelle (19 décembre).

B. 248. (Liasse.) — 96 pièces papier.

1670. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur d'Emiland Gaulon et Michel Taupin, laboureurs de la paroisse de Gâcogne, contre Me Pierre Gudin, marchand (9 janvier) ; — en faveur de Louis du Brocq, écuyer, sieur du Nozet, contre René de Thibault, écuyer, sieur de Garchy et Vieilmoulin (30 janvier) ; — en faveur de Me François Parrot, sieur de Luanges, contre Me Jean Gonneau, avocat au bailliage et pairie de Nivernois (25 février) ; — en faveur de Me Jean Dasvin, marchand, demeurant à La Charité, et honnête Marie Bagnayt, sa femme, contre Me Antoine Frappier, aussi marchand en ladite ville, père et tuteur d'Henri Frappier, son fils, héritier de dame Marguerite Fiteau, veuve de Me Pierre Dasvin, son aïeule maternelle (27 février) ; — en faveur de dom Charles de Lamotte, prieur claustral du prieuré et couvent Notre-Dame de La Charité-sur-Loire, chambrier dudit couvent et prieur de Biches, contre messire François Boy, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse de Biches, qui est condamné à payer le droit de patronage audit prieur de Biches (27 février) ; — en faveur de Charles Morel, clerc de forge, demeurant à Mauboux, paroisse de Nolay, contre Me François Quartier, marchand de la ville de Nevers (6 mars) ; — en faveur de dom Jean Joly, seigneur prieur de Coulonges, contre Me Jean Pierre, procureur fiscal au bailliage du Cellier (14 mars) ; — en faveur de Me Martin Sabourin, marchand à Nevers, et Me Claude Segault, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, contre damoiselle Jeanne Maignein, femme de Me Aignan Fournier, vivant sieur du Bouchot (20 mars) ; — en faveur de noble Jean Cordier, sieur de Monestay, avocat en Parlement, cessionnaire de Nicolas Dubuisson, seigneur de Veaulce, contre Louis Delagrange (21 mars) ; — en faveur des religieux, prieur et couvent de la chartreuse de Notre-Dame d'Apponay, contre frère Jean de Coquebert de Révélon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Biches (18 avril) ; — en faveur de noble Pierre Sallonnyer, sieur du Pavillon, conseiller du roi, lieutenant criminel en robe courte au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie Rousseau, sa femme, et Paul Bouffet, seigneur de Vignon et Montsaulche, receveur au grenier à sel de la ville de Moulins-Engilbert, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie-Jacquette Rousseau, lesdites damoiselles Rousseau filles et héritières de Me Barthélemy Rousseau et de damoiselle Elisabeth Martin, contre Me Emiland Normand (18 avril) ; — en faveur de Jacques de Champs, écuyer, seigneur de Saint-Léger, contre Jean Loyseau, écuyer, et damoiselle Madeleine de Varigny, sa femme, qui sont condamnés à rembourser audit sieur de Champs la somme de mille sept cents livres, prix de la vente du domaine appelé le domaine de Champs, en la paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret, faite par lesdits Loyseau audit de Champs (24 avril) ; — en faveur de Me Claude François, avocat en Parlement, contre Jean Coiffyer, écuyer, sieur des Nouettes, conseiller en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins (26 avril) ; — en faveur de messire Edouard Vallot, conseiller du roi en ses conseils, évêque de Nevers, seigneur spirituel et temporel de la ville de Prémery, contre messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Grenan, Poissons, Chaillant et autres lieux, héritier en partie de messire Eustache de Chéry, vivant évêque de Nevers (7 mai) ; — en faveur de Charles de Neuchèze, écuyer, seigneur du Plessis, tuteur de damoiselle Marie de Crézy, héritière de Hugues de Crézy, écuyer, et de damoiselle Françoise de Neuchèze, ses père et mère, contre Etienne Carpentier, écuyer, sieur de Machy, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie de Neuchèze, sa femme, (8 mai) ; — en faveur de dame Michelle Durand, veuve de Me Pierre Litaud, et à présent femme de Me André Lévesque, contre Me Erard et Pierre de Berne (22 mai) ; — en faveur de messire François Sallonnyer, prêtre, curé de Château-Chinon, contre Me Lazare Thoumelin, avocat, demeurant audit Château-Chinon, frère et héritier de messire Jean Thoumelin, vivant curé dudit Château-Chinon (4 juin) ; — en faveur de messire Louis Thoulemain, prêtre, curé de Challuy, contre les religieux, prieur et couvent de Saint-Etienne de Nevers, qui sont condamnés à payer audit Thoulemain deux cents livres par an pour sa portion congrue (4 juin) ; — en faveur de messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur baron du Tremblay, héritier de défunt messire Jean d'Estut, vivant chevalier, seigneur baron de Maltaverne, contre damoiselle Suzanne Gay, veuve de Jean de Reugny, vivant chevalier, seigneur baron de Villatte, par laquelle ledit Georges de Reugny est maintenu et gardé en la succession immobilière maternelle de Jean d'Estut, son neveu, et spécialement dans la terre de Maltaverne (13 juin) ; — en faveur de messire François Boy, prêtre du diocèse de Nevers, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de la cure de Saint-Victor de Devay contre messire Claude Coppin, prêtre du même diocèse

(18 juin); — en faveur d'Henri de Bonnay, écuyer, seigneur de la Vanne, fils d'Antoine de Bonnay, vivant chevalier, seigneur du Bessay, ledit Antoine fils de Thomas de Bonnay, vivant chevalier, seigneur dudit Bessay, et de dame Catherine de Dorne, fille de Florimond de Dorne, vivant chevalier de l'ordre du Roi, bailli et gouverneur de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jacques et Philbert de Villaines, écuyers, sieurs de la Croix et Chazault, et damoiselle Claude de Breschard, tant en son nom que comme tutrice de ses frères et sœurs, enfants de Claude de Breschard, vivant sieur de Gerlan (2 juillet); — en faveur de messire Claude Bourgier, prêtre, curé de Brinon-les-Allemands, contre dame Madeleine du Faur, veuve de messire Pierre de Jaucourt, vivant chevalier, seigneur baron d'Epeuilles (22 juillet); — en faveur de messire Noël Voillaud, prêtre, curé de Dompierre-sur-Héry et de Beaulieu, contre les habitants de Dompierre-sur-Héry, qui sont condamnés à payer la dîme de chanvre, à raison de treize poignées l'une, dans ladite paroisse de Dompierre-sur-Héry (22 juillet); — en faveur de damoiselle Marie Gassot, veuve de Nicolas Gibot, vivant sieur du Breuil, contre noble Jean Chenu, conseiller du roi, receveur des tailles au comptoir de Bourges, père et tuteur de ses enfants et de damoiselle Françoise Dabert (21 août); — en faveur de Louis Le Tailleur, écuyer, sieur de Louthault, et damoiselle Catherine Denis, sa femme, contre dame Charlotte Potier, veuve de Mathurin Dujon, hôtesse du logis Notre-Dame de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (3 septembre); — en faveur de Louis de Druy, écuyer, sieur d'Avril-les-Loups, héritier de Claude de Druy, écuyer, et de damoiselle Perrette de Jacob, ses père et mère, et damoiselle Marguerite de Druy, sa sœur, contre dame Françoise-Marie de Jacob, fille et héritière de Jean de Jacob, vivant écuyer, seigneur d'Ougny, et de damoiselle Marguerite de Champs, et légataire de damoiselle Claude de Jacob, sa sœur (11 septembre); — en faveur de noble Jean Bourdoiseau, conseillier du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre le-Moûtier, contre les dames supérieure et religieuses de Sainte-Ursule de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui sont déboutées de la saisie qu'elles avaient fait faire contre ledit Bourdoiseau, pour avoir payement de ce qui leur restait dû de la dot de damoiselle Anne Ogier, religieuse audit couvent, dot constituée par contrat du 26 février 1656 (27 octobre); — en faveur de Jean de Ponard, écuyer, sieur de Marié-le-Grand, contre Chrétien, Jean, Pierre et Guillaume Vadrot (17 novembre); — en faveur de noble Jean Guyot, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Paris, héritier de dame Françoise Bouzitat, veuve de noble Jean Guyot, et ladite Bouzitat de damoiselle Charlotte Guyot, sa fille, vivante femme de noble Pierre Vyau, vivant conseiller au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Durand, fendeur de bois, demeurant en la paroisse de Montapas (21 novembre); — en faveur de messire Jacques Carpentier de Marigny, chevalier, baronnet d'Angleterre, seigneur spirituel et temporel de Cessy, Saint-Malo, Coches et Vielmanay, contre Augustin Delespinasse des Pivotins, sieur de Manay (26 novembre); — en faveur de Jacques de Champs, écuyer, sieur de Salorge, mari et exerçant les actions de damoiselle Catherine Goguelat, son épouse, auparavant veuve et commune de Me Jean Moreau, vivant conseiller du roi et grènetier au grenier à sel de Château-Chinon, contre honorable homme François Guyot, marchand, demeurant à Corancy (27 novembre); — en faveur de Me Gabriel Jardot, commissaire général des saisies réelles au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Jeanne Joly, veuve de Me Philbert Grasset, vivant procureur au bailliage et pairie de Nivernois, et Me François Bordet, receveur des décimes du diocèse de Nevers, et dame Charlotte Dollet, sa femme, avec recours contre noble Jacques Dollet, fourrier ordinaire du roi, fils et héritier de Me Etienne Dollet, noble Pierre Rapine, seigneur de Foucherenne, Me Jacques Dufeuilloux, conseiller du roi au grenier à sel de Nevers, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie Rousset, héritière en partie de défunt Me Jean Rousset, Me Nazaire Girard, conseiller du roi élu en l'élection de Nevers, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie Quartier, sa femme, fille et héritière de défunt Me Claude Quartier, et dame Jacquette Sémelier, veuve et commune de Me Jean Berger, vivant conseiller et contrôleur en la maréchaussée de Nivernois, légataire de défunte dame Marie Sémelier, veuve de Me Gilles Guyot (27 novembre); — en faveur de Pierre de Culon, écuyer, seigneur de Creux, et damoiselle Anne de Berthier, son épouse, fille de Jean de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy, et de Madeleine Lemaire, contre Jean de Berthier, écuyer, seigneur de Neurre, frère de ladite Anne (1er décembre); — en faveur de Claude Bouzitat, écuyer, seigneur de Sélines, mari et exerçant les actions de damoiselle Gabrielle Litaud, sa femme, et Charles Litaud, sieur de Boisvert, lesdits Litaud enfants de défunts noble François Litaud, vivant seigneur de Boisvert, conseiller du roi, lieutenant par-

ticulier au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Marguerite Litaud, contre Mᵉ Pierre Bergeron, procureur du roi en la prévôté royale de Sancoins (4 décembre); — en faveur d'Edme de La Barre, écuyer, sieur de Forest-la-Vernière, baron de Chasnay, et dame Marie de Chéry, sa femme, légataire de révérend Père en Dieu messire Eustache de Chéry, vivant évêque de Nevers, contre messire Charles de Chéry, chevalier, seigneur baron de Neuvy (9 décembre); — en faveur d'Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, Poissons, Beaumont-sur-Sardolle, la Cave, héritier de messire Laurent de Chéry, vivant chanoine, trésorier et official de Nevers, contre messire Charles de Chéry, chevalier, seigneur de Neuvy, Oulon et autres ses terres, son frère (11 décembre); — en faveur de messire Guillaume de Pagany, écuyer, sieur d'Eugny, contre Etienne Legrand et Edme Bouché dit Piécourt, marchands, demeurant à Lormes (11 décembre); — en faveur de nobles Hervé et Pierre de Berne, héritiers de noble Hervé de Berne, vivant conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, procédant sous l'autorité de noble Guillaume Sallonnyer, leur oncle maternel et curateur, contre Mᵉ Marin Pousson, marchand en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (12 décembre); — en faveur de Mᵉ Paul Triboudet, marchand à La Charité, contre Pierre Barbault, tailleur d'habits en la même ville (23 décembre).

B. 249. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1671. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Noël Britard, prêtre, curé de Rouy, contre dame Laurence de Disimieux, veuve de messire Léonard d'Armes, chevalier, seigneur comte de Busseaux, Moussy, Rouy, Vefvres et autres lieux, tutrice de ses enfants et dudit défunt (9 janvier); — en faveur de damoiselle Marie Jaubert, veuve d'Antoine de Tenon, écuyer, et tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de Nevers, contre Toussaint Doreau, laboureur, demeurant en la paroisse de Soulangy (14 janvier); — en faveur de messire François du Pré, chevalier, seigneur de Guipy à la part du Pré, contre messire Paul Millin, prêtre, curé de Guipy (16 janvier); — en faveur de Claude Troissolz, chirurgien, demeurant à Corbigny, et Jeanne Poitreau, sa femme, fille de Martin Poitreau, contre les vénérables doyen et chapitre d'Autun (16 janvier); — en faveur de Mᵉ François Robert, conseiller du roi, élu et contrôleur en l'élection de Château-Chinon, contre honnête femme Jeanne Miron, veuve de Guillaume Joffriot, tutrice de leurs enfants (19 janvier); — en faveur de Mᵉ Pierre Fontenel, tuteur des mineurs de défunt Mᵉ Jean Baudrion, avocat au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Nicole Fontenel, Jean, Gilberte et Gabrielle Baudrion, enfants émancipés desdits défunts, contre Mᵉ Nicolas Génin, fils et héritier de Mᵉ Jean Génin (22 janvier); — en faveur de messire Pierre Repoux, prêtre, curé de Luzy, sous le titre de Notre-Dame, contre Mᵉ Claude Bertrand, bourgeois dudit Luzy, Mᵉ Gilbert Carrin, apothicaire audit lieu, et dame Anne Dijon, sa femme (29 janvier); — en faveur de Mᵉ Jean Petit, assesseur en la maréchaussée de Château-Chinon, Mᵉ Etienne Dhéré, notaire royal en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, Mᵉ Jean Conestable, procureur fiscal à Lormes, maris et exerçant les actions de Françoise et Edmée Petit, lesdits Petit enfants et héritiers de Mᵉ Louis Petit et de dame Elisabeth Regnault, contre Edme de Certaine, écuyer, sieur de Villemolin (4 février); — en faveur de Gabriel de Boyau, écuyer, sieur de Villemont, brigadier des gardes-du-corps de Sa Majesté, commandés par le sieur comte de Charrost, contre Mᵉ Jean Desmoulins, commis en la manufacture de fer-blanc de cette province (4 février); — en faveur de Gilbert Roussel, écuyer, sieur de Lanoy et des Cloix, et damoiselle Marie Le Mareschal, sa femme, contre Jacques de Villaines, écuyer, seigneur de Fleury (19 février); — en faveur de messire François Paichereau, prêtre, curé de Pazy, contre les habitants de la paroisse dudit Pazy, qui sont condamnés à faire faire incessamment la nef de l'église dudit Pazy et acquittant les habitants de Sainte-Camille de l'obligation de participer à la réfection de la nef de ladite église de Pazy « après avoir par eux justiffié de tiltres y avoir eu autrefois une église parroissiale de Sainte-Camille » (20 février); — en faveur de messire Antoine Lestouffé, chanoine de Cervon, donataire des sieurs Le Roy, héritiers de messire Pierre Le Roy, chevalier, seigneur baron d'Allardes, contre Jacquette et Edmée Colin (26 février); — en faveur de noble Antoine Sallonnyer, sieur de Chandiou, contre messire Jean de Paris, chevalier, seigneur de la Bussière et Saint-Gremange, père et légitime tuteur de damoiselle Catherine de Paris, sa fille, et de damoiselle Marie Sallonnyer, sa femme, sœur dudit Antoine (4 mars); — en faveur de dom Charles de La Motte, religieux de l'ordre de Cluny, chambrier du prieuré de Notre-Dame de La Charité, prieur et sei-

gneur spirituel et temporel de Biches, contre frère Jean Coquebert de Révélon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur dudit Biches (6 mars); — en faveur des révérends Pères Bénédictins réformés de la ville de La Charité contre Gabrielle Contamine, veuve de Barthélemy Bourcier, vivant faïencier de la ville de Nevers et tutrice de leurs enfants (6 mars); — en faveur de Jacques et Vincent Montillot, laboureurs, demeurant en la paroisse de Château-Chinon, contre noble Jean Goussot, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, tant de son chef que comme tuteur des enfants de défunt Me Lazare Bruandet et de dame Marie Tridon, Me Claude Miron, marchand, et dame Madeleine Junet, sa femme (20 mars); — en faveur d'Antoine de Thomassin, écuyer, seigneur du Meulois, demeurant au Vivier, paroisse de Brassy, contre Lazare Thaboureau, laboureur (15 avril); — en faveur de damoiselle Huguette Alixand, veuve de François du Crest, écuyer, et héritière testamentaire de François du Crest, leur fils, contre Pierre du Crest, écuyer, sieur de Chizy, fils et héritier de Hugues du Crest, écuyer, seigneur dudit lieu, et neveu du défunt mari de ladite Huguette Alixand (21 avril); — en faveur de Me Antoine Prévost, praticien, cessionnaire de la dame comtesse d'Anlezy, et François de La Godine, écuyer, sieur de Chevannes-les-Crots, tuteur des enfants mineurs de défunt Louis de Galline, vivant écuyer, sieur de Dienne, et de damoiselle Perrette de Nourry, sa femme. contre damoiselle Claude du Verne, veuve de Louis de Champrobert, écuyer, sieur des Fossés, et tutrice de leurs enfants (22 avril); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers contre les habitants de la paroisse de Thurigny, par laquelle ledit chapitre est maintenu et gardé dans la possession et jouissance des bois-taillis usagers situés en la justice dudit Thurigny communément appelés le Bois-Chappitre, autrement le Fontnotte et Bruslés (24 avril); — en faveur de Me Claude Lempereur, marchand, demeurant à Nevers, contre dame Claude-Philippe de Morogues, veuve de messire François de Roffignac, chevalier, seigneur d'Aspremont, et messire Gabriel des Crots, chevalier, seigneur baron de Neuvy-le-Barrois, Conte et Richecourt (11 mai); — en faveur des religieux, prieur et couvent de la Chartreuse de Notre-Dame d'Apponay, et des religieux, prieur et couvent de Notre-Dame de Faye, contre frère Jean de Coquebert de Révélon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Biches (5 juin); — en faveur de messires Claude et Elie de Meun de La Ferté frères, chevaliers, seigneurs de Saulière, contre Jean et Pierre Grandjean (17 juin); — en faveur de messire Charles Geoffroy, maître ès-arts, prêtre, chapelain du collége de l'*Ave-Maria* de la ville de Paris, contre messire François Boisot, prêtre, demeurant à Challement (18 juin); — en faveur de François Delaproye, ci-devant fermier de la terre d'Ougny, contre dame Marie-Françoise de Jacob, veuve de messire Charles de Sénevoy, vivant chevalier, seigneur de Ballot, fille et héritière de Jean de Jacob, vivant écuyer, seigneur d'Ougny (19 juin); — en faveur de dame Marie de Morogues, veuve de Gédéon de Robert, vivant chevalier, seigneur de Tamenay, contre Hugues Prévost, marchand tanneur de la ville de Prémery, Me François Prévost, chirurgien en ladite ville, et Me Mathieu Legoube, aussi chirurgien audit Prémery, et Guillemette Girard, sa femme, fille et héritière de Me Mathieu Girard (1er juillet); — en faveur de damoiselle Marie Maulbert, veuve de Daniel de Fougières, vivant sieur de Bussy, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Jacques Millin, sieur des Escotz, avocat en Parlement, demeurant en l'Ile-de-Rhuys, paroisse de Sarzeau, évêché de Vannes, province de Bretagne (2 juillet); — en faveur des dames supérieure et religieuses du monastère de Saint-Antoine de Charroux, et Me Pierre Colin, bourgeois dudit Charroux, contre Balthazar du Bouys, écuyer, sieur dudit lieu et d'Arfeuille, et damoiselle Marie de Chambon, sa femme (3 juillet); — en faveur de Nicolas de Villaines, écuyer, sieur de la Condamine, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, et dame Madeleine Desprès, sa femme, contre Me Pierre Lévêque, marchand à Nevers (8 juillet); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Me Jacques Mocquot, sieur de Machy, avocat en Parlement, demeurant audit Nevers, fils et héritier de Me Jean Mocquot, son père, vivant conseiller et maître des comptes dudit Nevers, et tuteur de Victor Mocquot, son frère, héritier de défunte dame Claude Caffard, leur mère (9 juillet); — en faveur de messire François Boizot, prêtre, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance du prieuré-cure de Saint-Hilaire de Challement contre messire Charles Geoffroy, maître ès-arts, prêtre, chapelain du collége de l'*Ave-Maria* de la ville de Paris (15 juillet); — en faveur de messire Jean de Rochefort, chevalier, seigneur comte de Saint-Vidal et Joserand, et dame Marie Sallonnyer de Pouilly, son épouse, contre Jacques de Forestier, écuyer, sieur de Villars, et damoiselle Marie Dufour, sa femme (30 juillet); — en faveur de Me Pierre

Bezave, prêtre, curé de Saisy, contre les habitants dudit lieu, qui sont condamnés à construire, dans le délai d'un an, un presbytère consistant en deux chambres, un cabinet, un cellier et une grange « capable pour tirer ses dixmes, champartz, fourrages et droictz de suitte, despendant de ladite cure de Saisy », dans laquelle grange ledit curé pourra faire faire une écurie si bon lui semble (5 août); — en faveur des religieux, prieur et couvent de Saint-Léonard de Corbigny, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, contre Me François Jourdan, praticien, demeurant à Lormes (19 août); — en faveur de dom François Michel, grand-prieur de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny et vicaire général de messire Melchior de Arod, chevalier, seigneur baron de Saint-Romain, abbé commendataire de ladite abbaye, et des religieux, prieur et couvent dudit Saint-Léonard, contre Me Pierre Guillemeau, prêtre, curé-vicaire perpétuel de l'église de Saint-Seine de Corbigny, par laquelle les droits honorifiques desdits abbé et religieux sont réglementés (11 septembre): — en faveur de Charles Le Normand, écuyer, sieur d'Herry, héritier sous bénéfice d'inventaire de messire Jean Le Normand, son père, contre Nicolas Guyon, laboureur, demeurant en la paroisse d'Herry (16 septembre); — en faveur de Me Jacques Leseurre, avocat en Parlement, demeurant à Lormes, fils et héritier de défunt Me Claude Leseurre, son père, contre Me Jean Mazilier, bourgeois de la ville de Paris (17 septembre); — en faveur d'Etienne de Laveyne, écuyer, sieur des Perriers, et damoiselle Jeanne Joumier, sa femme, et damoiselle Anne Rimbault, veuve de Me François Joumier, demeurant en la paroisse de Saint-Saulge, contre Me François Parent, lieutenant en l'élection de Clamecy, François Frappier, lieutenant au bailliage et pairie de Donzy, et dame Anne Joumier, sa femme, dame Claude Joumier, veuve de Me Claude Leclerc, Edme, Claude, Paul et François Parent, et damoiselles Eugénie et Marie Parent (18 septembre); — en faveur de Paul et Hugues de Maumigny, écuyers, sieurs de Riégeot, Morand, Rivière et Chevanes, contre Philippe de Lichy, écuyer, sieur de l'Isle, leur beau-père (22 octobre); — en faveur de dame Anne de Chaverot, femme de messire Robert de Barbizy, chevalier, seigneur de la Marthe, fille et héritière en partie de défunt messire Claude de Chaverot, vivant chevalier, seigneur de Guédebourg, et de dame Joseph de Tespes, demeurant audit Guédebourg, paroisse de Sancoins, contre sondit mari (27 octobre); — en faveur de messire Lazare Lempereur, prêtre, curé de Sozay, contre damoiselle Jeanne Guyot, veuve de noble Jean Arvillon, vivant avocat en Parlement, et tutrice de Charles Arvillon (9 novembre); — en faveur de messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, et Charles de Chéry, chevalier, seigneur de Neuvy, héritiers de défunt révérend Père en Dieu messire Eustache de Chéry, évêque de Nevers, contre messires Jean-Pierre Leroy, chevalier, seigneur baron d'Allardes, Eustache, Louis et François-Nicolas Le Roy, écuyers, ses frères, héritiers de messire Pierre Le Roy, vivant chevalier, seigneur baron dudit Allardes (9 novembre); — en faveur de Me Guillaume Gobillot, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, contre Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie de Nivernois (10 novembre); — en faveur de Jean Dubuisson, écuyer, sieur du Beyrat, conseiller du roi, président-trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Moulins, contre damoiselle Françoise de La Ruère, femme de Nicolas Monamy, écuyer, sieur de la Courtine (22 décembre).

B. 250. (Liasse.) — 123 pièces papier.

1672. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Françoise de Varigny, femme de Me François Chambrun, demeurant en la paroisse d'Ivoy-le-Pré, en Berry, contre Me Charles Save, marchand de la ville de Saint-Saulge, honnête femme Louise Berthault, veuve de Me Jean Léveillé, vivant marchand en la ville de La Charité, et Me François Gascoing, bourgeois de la ville de Nevers (14 janvier); — en faveur de dame Marie Enfert, veuve d'Etienne Cochet, vivant baron de la Ferté-Chauderon, tutrice de leurs enfants, héritiers de leur père, et ledit Etienne de Me Christophe Cochet, avocat général au domaine de Nivernois, son père, contre Me Claude Duret, prévôt, juge et garde de la prévôté de Sancoins (29 janvier); — en faveur de messire Philippe Andrault de Langeron, chevalier, seigneur comte dudit Langeron, baron de Vaux, Cougny et autres ses terres, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse Monseigneur le duc d'Enghien, demeurant à Paris, hôtel de Condé, paroisse Saint-Sulpice, faubourg Saint-Germain, contre Daniel Jallot, marchand, demeurant à Corbigny (1er février); — en faveur des sieurs recteurs et administrateurs de l'hôtel-Dieu de Saint-Didier de la ville de Nevers contre Me Claude Piron, praticien, demeurant à Prémery, fils et héritier de Me Jean Piron, marchand (3 février); — en faveur de Me Jacques Dufeuilloux, conseiller et avocat du roi

en l'élection de Nivernois et contrôleur au grenier à sel de Nevers, contre Charles de Chéry, écuyer, sieur de Neuvy, Adrien de Chéry, écuyer, seigneur de Chaillant, et Mᵉ Eustache Lasne, procureur fiscal à Prémery, tuteur des enfants mineurs de Mᵉ Alexandre du Premierfait (4 février); — en faveur de messire Charles de La Tournelle, chevalier, seigneur dudit lieu, Maisoncomte, Aringette et autres lieux, contre Philippe Vareau, marchand à Château-Chinon (18 février); — en faveur des sieurs Bénédictins réformés du couvent de Saint-Etienne de Nevers contre Mᵉ Jean Mazilier, marchand de la ville de Lorme, et dame Jacquette Sémelé, sa femme (10 mars); — en faveur de Mᵉ André Lévesque, procureur et certificateur des criées au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, Mᵉˢ Pierre et Jean Lévesque, marchands de la ville de Nevers, dame Catherine Lévesque, veuve de Mᵉ François Rousset, vivant avocat audit bailliage et présidial, et Mᵉ Jean Naqueau, apothicaire en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, tuteur de Marguerite Béquas, fille de Mᵉ Daniel Béquas et de dame Marguerite Lévesque, tous lesdits Lévesque héritiers de Mᵉ Jean Lévesque, vivant notaire royal à Germigny-sur-Loire, contre Mᵉ Noël Pérude, avocat audit bailliage et siége (21 mars); — en faveur de Jacques Gascoing, écuyer, seigneur de Demeure, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, héritier bénéficiaire de Guillaume Gascoing, vivant seigneur dudit Demeure, et de damoiselle Catherine de Saulieu, contre Jeanne Girault, veuve de Jean Evrard, vivant charbonnier, demeurant en la paroisse de Montigny, au village de Meullot (23 mars); — en faveur des religieux du couvent de Saint-Etienne de Nevers contre Clément Taillefer, boulanger à Nevers (29 mars); — en faveur de damoiselle Catherine Le Bourgoing, veuve de François de Champs, vivant écuyer, seigneur de Champcourt, et tutrice de leurs enfants, contre Jean de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny, demeurant audit lieu (30 mars); — en faveur de Mᵉ Jean Save, bailli de Châtillon-en-Bazois, contre Corneille d'Aersens, chevalier, marquis de Sommeldick et baron dudit Châtillon - en - Bazois (3 mars); — en faveur d'Henri de Bonnay, écuyer, seigneur de la Vanne, fils d'Antoine de Bonnay, vivant chevalier, seigneur du Bessay, ledit Antoine fils de Thomas de Bonnay, vivant chevalier, seigneur dudit Bessay, et de damoiselle Catherine de Dorne, ladite Catherine de Dorne fille de Florimond de Dorne, vivant chevalier de l'ordre du Roi, bailli et gouverneur de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jacques de Villaines, écuyer, seigneur de la Croix, et damoiselle Claude de Breschard, tant en son nom que comme tutrice de Robert et Gabriel de Breschard, ses frères, damoiselle Marie de Breschard, femme de Jean Thierry, chirurgien, Nicole et Antoinette de Breschard, enfants et héritiers de Claude de Breschard, écuyer, seigneur de Gerland, et de damoiselle Claude de Breschard (31 mars); — en faveur des dames supérieure et religieuses de la Visitation du couvent Sainte-Marie de la ville de Moulins-en-Bourbonnais contre Jean Dubuisson, écuyer, sieur de Beyrat, fils et héritier par bénéfice d'inventaire de Nicolas Dubuisson, vivant sieur de Fougnat, son père (5 avril); — en faveur des dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de Nevers contre Mᵉ Olivier Masuer, avocat au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, héritier de dame Madeleine Michel, sa mère (5 avril); — en faveur de messire Jean Chauveau, prêtre, étudiant en théologie à Paris, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance d'un canonicat en l'église Saint-Barthélemy de Cervon contre messire Pierre Baudot, ci-devant chanoine dudit Cervon (6 avril); — en faveur de messire Jean Arquier, prêtre, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de la cure de Chaluzy contre messires Louis Guillin, docteur en théologie, et Marc Godard, prêtre, prétendant à ladite cure (7 avril); — en faveur de Mᵉ Antoine Bert, procureur au bailliage et pairie de Nivernois, contre Mᵉ Etienne Naqueau, maître chirurgien de la ville de Nevers (5 mai); — en faveur de Mᵉ François Jourdan, procureur en la justice de Brassy et Dun-les-Places, contre dame Suzanne Berriat, femme de Mᵉ Edme Laffillé (5 mai); — en faveur de Georges de Bonnin, écuyer, seigneur du Cluseau et de Beuvron en partie, contre Claude Gauthier, marchand à Thurigny (12 mai); — en faveur de Mᵉ Jean Deméru, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, donataire universel de Mᵉ Joseph Sirot, petit-fils de Mᵉ Jean Sirot et de Jeanne Bouzitat, contre François Gigot, laboureur à Cours-les-Barres (12 mai); — en faveur des religieux, grand-prieur et couvent d'Autun, seigneurs de Beunas, contre Mᵉ Claude Barry, procureur fiscal de Limanton, demeurant à Lantilly (12 mai); — en faveur de Mᵉ Jean Millin, procureur au Parlement de Paris, contre messire François du Pré, chevalier, seigneur de Guipy à la part du Pré, fils de dame Péronne de Bérard (27 mai); — en faveur de Claude Choiseau, marchand faïencier, demeurant en la ville de Nevers, fils de Gaspard Choiseau et héritier d'Elie Choiseau, son aïeul, ledit Elie mari de Perrette de Bongards, contre Marc

Lesterlin, laboureur, demeurant en la paroisse de Bazolle (12 juin); — en faveur de dame Marguerite Olivier, veuve de messire Jacques de Chaugy, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Canne, demeurant audit Montigny, contre damoiselle Marguerite de Labrault, veuve de Gabriel de Paris, écuyer, seigneur de Couloise, héritière de Pierre de Labrault, son frère, demeurant au lieu du Chailloux, paroisse de Saint-Cy-Fertrève (27 juin); — en faveur de Barthélemy Regnault, cidevant bailli de Lorme à la part de Chalon, contre Mᵉ Edme Regnault, son frère, avocat et bailli de Saint-Martin-du-Puy (6 juillet); — en faveur de messire Pierre Vaulcoret, prêtre, curé de Châtin, dont les revenus avaient été saisis à la requête de messire Jean-Alexandre de La Tournelle, prieur commendataire du prieuré de Saint-Christophe de Château-Chinon, patron de ladite cure, par laquelle sentence la saisie faite est déclarée nulle, tortionnaire, injurieuse, abusive (3 août); — en faveur de Mᵉ Guillaume de Pagany, seigneur d'Eugny, contre messire Guillaume Aupépin, prêtre, curé de Chaumot (18 août); — en faveur de Philbert Harmand, écuyer, sieur d'Arsilly, et damoiselle Martine Proteau, sa femme, fille et héritière de Mᵉ Gabriel Proteau, contre Eugène Simonneau (18 août); — en faveur de Mᵉ Audebert Almain, prêtre, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de la cure de Chasnay contre Mᵉ Jean Courtois, prêtre (5 septembre); — en faveur de damoiselle Anne de Nerville, veuve d'Adrien de Bongars, écuyer, tutrice de leurs enfants, contre honnête fille Gabrielle Gilbert, demeurant en la ville de Nevers (15 septembre); — en faveur d'Antoine-François de Troussebois, écuyer, sieur de Faye, y demeurant, paroisse de Verneuil, contre Gilbert Faurre et Jean Faurre, huissier royal à Decize (22 septembre); — en faveur de damoiselle Anne de Nerville, veuve d'Adrien de Bongars, vivant écuyer, et tutrice de leurs enfants, demeurant en la paroisse de Saint-Firmin-de-Bussy, contre Jean de Virgille, écuyer, seigneur de Montrangle, demeurant en la paroisse de Rémilly (24 novembre); — en faveur de damoiselle Marie Collas, veuve de Gilles Camus, vivant écuyer, sieur de Raffigny, curatrice de François-Eléonor Camus, son fils et dudit défunt, demeurant audit Raffigny, paroisse de Gâcogne, contre Gaspard de Pons, écuyer, sieur du Gripet, et damoiselle Jeanne Magdelénat, sa femme, demeurant à Chalaux, héritière de honorable homme Adrien Magdelénat (24 novembre); — en faveur de Jean Chappotet, vigneron, demeurant à Pouilly, contre honorable homme Nicolas Robertet, hôte du logis où pend pour enseigne l'image Notre-Dame de la ville de La Charité (28 novembre); — en faveur de Dominique Andras, écuyer, sieur de Chassy, contre Guillaume Andras, écuyer, sieur de Serre, Pierre Andras, écuyer, sieur de Boisrousseau, Jean Andras, écuyer, sieur de Chappes, et Iriès de Gentils, écuyer, sieur des Barres, et damoiselle Marie Andras, sa femme, tous lesdits Andras enfants de François Andras, vivant écuyer, seigneur de Chassy et Serre, et de damoiselle Marguerite Guillambert (15 décembre); — en faveur des religieuses du couvent de Sainte-Ursule du faubourg de Sainte-Vallière de la ville de Nevers, ayant les droits cédés de dame Marie Jarre et de messire Jean Damond, prêtre, curé de Saint-Arigle dudit Nevers, contre Mᵉ Claude Berger, notaire royal et assesseur au bailliage de Prémery, dame Marie de Morogues, veuve de messire Gédéon de Robert, vivant chevalier, seigneur de Tamenay, et honnête femme Françoise Mauguin, veuve de Mᵉ Jacques Morin, vivant marchand à Nevers, tuteur des enfants mineurs de Mᵉ Edme Dupin et de damoiselle Françoise Panseron, sa femme (23 décembre); — en faveur de dame Eléonore de Saint-Julien, femme de messire François de Châteaubodeau, chevalier, seigneur de la Baulme, demeurant au couvent des Ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (23 décembre).

B. 251. (Liasse.) — 113 pièces papier.

1673. — Sentences civiles. — Sentences : en faveur de Mᵉ François Taillandier, notaire royal et procureur au bailliage et pairie de Nivernois, demeurant à Nevers, contre Jacques Billetou, marchand, demeurant à Clamecy, et messire Jean Faulquier, prêtre, curé de Beuvron (19 janvier); — en faveur de Mᵉ François Ravet, lieutenant au bailliage de Vézelay, fils et héritier de Mᵉ François Ravet, vivant notaire royal et procureur au bailliage de Lormes, son père, demeurant audit Vézelay, contre messire Etienne Piretouy, abbé de l'église collégiale de Saint-Potentien de Châtel-Censoir (19 janvier); — en faveur de Pierre de Noury, écuyer, sieur de Turigny, et damoiselle Madeleine Després, sa femme, fille et héritière de Jean Després, écuyer, demeurant en la ville de Nevers, contre damoiselle Marguerite Vernesson, veuve de Mᵉ Claude Durand, demeurant en la ville de La Charité, fille et héritière de Mᵉ Jacques Vernesson (23 janvier); — en faveur de dame Jeanne Bourtyl, veuve de Mᵉ Anthoine Galaix, vivant greffier au

bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants, le prince de Condé, tuteur honoraire de MM. les princes de Conty et de La Roche-sur-Yon, contre messire François Moutet, prêtre, curé de Tresnay, par laquelle ledit curé de Tresnay est condamné à rendre et restituer à ladite Galaix deux agneaux par lui pris dans le domaine à elle appartenant, situé au village de Saulnières, paroisse de Tresnay, avec inhibition et défense de lever à l'avenir la dîme de charnage dans ledit domaine, et lesdits princes de Conty et de La Roche-sur-Yon sont maintenus et gardés en leur droit de dîme audit territoire de Saulnières (7 février); — en faveur des dames religieuses Ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier contre Me Augustin Gallyot, avocat en Parlement, mari de damoiselle Paule Freté, fille de Me Jean Freté et de défunte dame Paule Regnier (23 février); — en faveur de Me François Danthault, huissier des tailles en l'élection de Nivernais, contre Me Pierre Danthault, bourgeois de la ville de Nevers (23 février); — en faveur d'honorable homme Remy Potrelot, marchand, demeurant en la paroisse de Commagny, contre Jean Basseporte, meunier, demeurant en ladite paroisse (2 mars); — en faveur de messire Philippe Andrault de Langeron, chevalier, comte dudit Langeron, baron de Cougny, Vaux et autres ses terres, conseiller du roi en ses conseils, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse sérénissime Mgr le duc d'Enghien, demeurant ordinairement à Paris, en l'hôtel de Condé, contre Jean de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny, y demeurant, paroisse d'Achun, fils de Charles de Tespes, écuyer, et Me Claude Bizardeau, marchand, demeurant à La Collancelle (13 mars); — en faveur de Pierre de Ponard, écuyer, sieur de Marié-le-Grand, cessionnaire de Me André Berthelot, conseiller et avocat du roi en l'élection de Nevers, contre messire Charles de Cossay, chevalier, seigneur de Beauvais (20 mars); — en faveur de Me Philippe Ursin, sieur de Boisvert, demeurant en la paroisse de Mingot, contre messire Corneil d'Aersens, chevalier, marquis de Sommeldick, et dame Marguerite du Puy-Montbrun, sa femme, seigneur et dame de Châtillon-en-Bazois (23 mars); — en faveur de messire Michel de Chéry, trésorier, chanoine en l'église de Saint-Cyr de Nevers et chapelain de la chapelle du Corps-de-Dieu, fondée en ladite église, contre Me Jean Tréhard, concierge du château de la ville de Nevers, et honnête femme Marie Cherrier, sa femme, Marie Cherrier, veuve de Louis Gillest, demeurant audit Nevers, Jean Bonnet, sergent royal, demeurant au Guettin, Gervais Andrives et Jeanne Alatruite, sa femme, Me Imbert Roux, bourgeois, demeurant audit Nevers, Mes Pierre et Jacques Caffard, Marie, Thomasse et Claudine Caffard, frères et sœurs, enfants de Jean Caffard et Jeanne Piedecerf, Me Joseph Bardin, sieur de Champagne, procureur général au domaine du pays et duché de Nivernois, et damoiselle Geneviève Lescourtieux, veuve de Me Erard Bardin le jeune, et tutrice de leurs enfants, qui sont condamnés à payer audit Michel de Chéry, en sa qualité de chapelain de la chapelle du Corps-de-Dieu, la dîme du vin, « à raison d'onze et douze hostes l'une » dans les vignes à eux appartenant, assises sur la motte de Conflan, paroisse de Marzy (24 mars); — en faveur de Jérôme de La Chasseigne, écuyer, seigneur de Rosemont, contre Jacques de Villaines, écuyer, sieur de Fleury et autres lieux, demeurant audit Fleury, confirmant une sentence rendue en la châtellenie de Rosemont le 9 juillet 1664, prononçant la saisie féodale des fiefs de la Garenne, d'Avril et du Vernou sur ledit seigneur de Fleury (28 mars); — en faveur de messire Alexandre du Puy, chevalier, seigneur, marquis de Saint-André-Montbrun, et dame Madeleine-Louise de Salins de La Fin, sa femme, contre Me Paul Ravisy, avocat en Parlement, juge châtelain de la ville de Saint-Saulge, tuteur des mineurs de défunte Odette Ravisy, veuve d'honorable homme Philippe Fraschot (12 avril); — en faveur de Me François Pougault, praticien, demeurant en la paroisse de Vandenesse, « à présent détenu prisonnier ès-prisons de Desize », contre damoiselle Claude Lardereau, veuve de Me Etienne Pernin, vivant avocat en Parlement, tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de Nevers (13 avril); — en faveur de damoiselle Ursule David, femme de Me Marcou Paillard, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, fille de Me Jean David et de dame Gabrielle Bobelin, contre Me Pierre Alixand, lieutenant au régiment de Normandie, et damoiselle Anne David, sa femme, sœur de ladite Ursule (20 avril); — en faveur de dame Elisabeth de Veilhan, femme de Jean Andras, écuyer, sieur de Chappe, y demeurant, paroisse d'Assars, contre son mari (28 avril); — en faveur des habitants de Sury contre ceux de Léré, au sujet de la jouissance des bois usagers de Sury et Léré (18 mai); — en faveur de messire Philippes Mazarini-Mancini, duc de Nivernois et Donziois, pair de France, chevalier, commandeur des ordres du roi, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté ès-dites provinces, bailliage et ancien ressort de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre messire Philippes Andrault de Langeron,

chevalier, comte dudit lieu, seigneur de Vaux, par laquelle la terre et seigneurie de Vaux est déclarée être de la mouvance en plein fief du duché de Nivernois et Donziois, à cause de la châtellenie de Saint-Saulge, et la saisie féodale de ladite terre et seigneurie faite par ledit duc de Nivernois est confirmée (3 juin); — en faveur de damoiselle Anne de Nerville, veuve d'Adrien de Bongars, vivant écuyer, et tutrice de leurs enfants, demeurant en la paroisse de Saint-Firmin-de-Bussy, contre Jean de Virgille, écuyer, seigneur de Montrangle, et damoiselle Anne de Verdigny, sa femme, par laquelle la donation du domaine au Gay, situé au Grand-Chevannes, paroisse du Petit-Chevannes-sous-Montaron, faite par damoiselle Jeanne de Verdigny à ladite Anne de Verdigny, par acte du 4 avril 1652, est cassée, comme ayant été faite alors que la donatrice était « aliénée de son esprit et furieuse », et ledit domaine attribué à ladite de Nerville, dont le père, François de Nerville, vivant écuyer, était l'héritier de ladite Jeanne de Verdigny, sa cousine (3 juin); — en faveur de Mᵉ Pierre Bonneau, prêtre, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance de la cure de Saint-Honoré contre Mᵉ Jacques Doreau, vicaire de la paroisse de Préporché, y demeurant (9 juin); — en faveur de dame Françoise de Jacob, veuve de messire Charles de Sénevoy, chevalier, seigneur de Balot et Ougny, demeurant audit Balot, fille et héritière universelle de défunt Jean de Jacob, vivant écuyer, seigneur dudit Ougny, contre noble Joseph-Annet Rapine, seigneur de Saxi-Bourdon, procureur général au bailliage et pairie de Nivernois, cessionnaire de damoiselle Jeanne Moreau, veuve de noble Léonard Bezave, vivant président en l'élection de Château-Chinon (12 juin); — en faveur de Jean, Nicolas, Edme, Mathias, Michel et Louis des Escures, écuyers, seigneurs de la Vivère et de Franchessé, enfants de Claude des Escures, vivant écuyer, seigneur desdits lieux, et de dame Marguerite Mareschal, Louis des Escures, écuyer, sieur de Pontcharrault, chanoine de l'église de Notre-Dame-de-Salles, à Bourges, et damoiselle Marguerite de Grabeuil, veuve de François des Escures, vivant écuyer, seigneur de Pontcharrault, tutrice de leurs enfants, lesdits sieurs des Escures héritiers de damoiselle Jeanne des Escures, leur tante, lors de son décès femme d'Edme de La Barre, écuyer, seigneur de Forest et la Vernière, contre ledit Edme de La Barre, qui est condamné à se désister de la terre et seigneurie des Nouettes, apportée en mariage par ladite Jeanne des Escures par son contrat de mariage du 16 janvier 1654, et à en rembourser les fruits depuis l'année 1659, date du décès de sadite femme (14 juin); — en faveur de Joseph du Pont-Saint-Pierre, maître faïencier, demeurant à Saulon, près Dijon, province de Bourgogne, contre Jean de Berthier, écuyer, sieur du Veuillin, demeurant en la ville de Nevers, tuteur des enfants de Gilbert de Berthier, sieur de la Vallée, vivant demeurant en la paroisse de Parigny-les-Vaux (14 juin); — en faveur de Mᵉ Gilbert Pommereuil, bourgeois de la ville de Nevers, fils et héritier de damoiselle Jeanne Chevalier, fille et héritière de Mᵉ Gilbert Chevalier et de dame Perrette Panseron, contre les révérendes Mères supérieure et religieuses Ursulines du couvent du faubourg de Sainte-Vallière de la ville de Nevers (6 juillet); — en faveur de messire Jean Despaillards, prêtre, curé d'Oulon, contre les habitants de la paroisse d'Oulon, qui sont condamnés à faire bâtir et construire une grange attenante à la maison presbytérale dudit Oulon, capable de contenir les revenus et dîmes de ladite cure (11 juillet); — en faveur de messire Gabriel de Jaucourt, chevalier, seigneur de Deux-Lions, le Vergnol et autres ses terres, demeurant audit Vergnol, paroisse de Sancergues, subrogé-tuteur et ayant la garde noble de messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, seigneur baron d'Espeuilles, Huban, Bussy-la-Pesle et autres lieux, fils de défunt messire Pierre de Jaucourt, vivant chevalier, seigneur baron desdits lieux, et de dame Madeleine du Faur, et encore subrogé-tuteur de damoiselles Louise, Madeleine et Edmée de Jaucourt, filles dudit défunt et de ladite damoiselle, contre Mᵉ Philbert Perrot, prêtre, curé de Bussy-la-Pesle, par laquelle lesdits de Jaucourt sont maintenus et gardés en la possession et jouissance de percevoir la dîme dans la paroisse de Bussy-la-Pesle, à la réserve toutefois des terres qui sont portées de ladite cure, des *rompeis* et *routeis* (28 août); — en faveur de messire Nicolas de Lange, chevalier, baron dudit lieu, ayant pris le fait et cause pour messire Gilles de La Grange, chevalier, seigneur d'Arquian, contre Hubert de Lange, chevalier, seigneur de Villemenant, Arreaux et autres lieux (11 septembre); — en faveur de Mᵉ Joseph Guipier, prêtre, curé d'Anizy, y demeurant, contre dame Edmée Tridon, veuve et commune de Mᵉ Charles Guillier, et tutrice de leurs enfants et autres (20 septembre); — en faveur d'Antoine Riguelay, marchand, demeurant en la ville de La Charité, et Marie Coulon, sa femme, fille de Mᵉ François Coulon et de Nicole Bernot, ladite Bernot héritière pour un cinquième de Mᵉ Louis Bernot et de

Catherine Fiteau, contre Me François Bernot, avocat en Parlement, demeurant en la ville de La Charité, son frère (22 septembre); — en faveur d'illustrissime et révérendissime messire Edouard Vallot, évêque de Nevers, conseiller du roi en ses conseils, par laquelle il est ordonné qu'à l'avenir les juges dudit seigneur évêque de Nevers expédieront les causes des bailliages de Parzy et Varennes, Urzy, Saint-Martin-d'Heuille, Aubigny-sur-Loire, le Poids-de-Fer, membres et dépendances, de quinzaine en quinzaine, dans la grande salle de l'officialité de Nevers; que de chaque justice sera tenu registre séparé des expéditions; afin que les seigneurs justiciers voisins et limitrophes n'anticipent sur lesdites justices par succession de temps, les juges dudit seigneur évêque seront tenus se transporter sur les lieux pour tenir deux fois l'année expédition (8 novembre); — en faveur de damoiselle Geoffroise Gaulmin, femme de Charles des Crots, écuyer, sieur de la Chapelle, contre messire Philippes Ravay, écuyer, seigneur de la Castinerie (27 novembre); — en faveur de Me Charles Tuby, conseiller du roi, receveur ancien, alternatif et triennal, des aides et tailles en l'élection de Nevers, contre Me Guillaume Caffard, sieur de Pallissonnet, Me Gilbert Alixand, sieur de Cuffier, damoiselle Blaisine de Vienne, veuve de Me Guillaume Sallonnier, vivant sieur du Perron, Jean-François et Charles Sallonnier, enfants de ladite de Vienne et dudit défunt (18 décembre); — en faveur de messire Jean-Alexandre de Morogues, chevalier, seigneur de Médan et de Sauvage, y demeurant, paroisse de Beaumont-la-Ferrière, contre Henri de Bourgoing, écuyer, seigneur de la Douée, demeurant en la paroisse de Frasnay-les-Chanoines, par laquelle il est déclaré que les qualités de messire et de chevalier, pris par ledit de Morogues, lui resteront, ce qui est justifié par un grand nombre de titres et de lettres de François Ier, Charles IX, Catherine de Médicis, Henri III et Henri IV, énumérées dans les considérants (22 décembre).

B. 252. (Liasse.) — 108 pièces papier.

1674. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Pierre Delespinasse, sieur du Batouer, avocat en Parlement, demeurant en la ville de La Charité, contre François Guemain, cardeur, demeurant en ladite ville (12 janvier); — en faveur de Me Claude Rivière, seigneur de Mingot, avocat en Parlement, lieutenant particulier au domaine de Bourbonnais, demeurant à Moulins, donataire de dame Guillemette Desgranges, veuve de Me Jean Descolons, vivant seigneur dudit Mingot, contre damoiselle Marie Moquot, veuve de Me Gaspard Prisye, vivant avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, fille et héritière en partie de damoiselle Françoise Pomereuil, cessionnaire de Nicolas Brisson, écuyer, sieur de Machault, trésorier de France en la généralité d'Orléans, fils et héritier de dame Antoinette Mousnier, veuve de Me Jean Brisson (12 janvier); — en faveur de messire Jacques-Nicolas Colbert, abbé du Bec-Hellouin, prieur du prieuré de Notre-Dame de La Charité, seigneur spirituel et temporel de ladite ville, Dompierre, Murlin et autres dépendances dudit prieuré, contre Louis de Rolland, écuyer, seigneur de Tanseine et d'Arbourse (12 janvier); — en faveur de Me Joseph Vaillant, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, fils de Me Jean Vaillant, sieur de Maulboux, et de dame Marie Rameau, héritier de ladite Rameau, contre Claude Baudouin, maître boulanger et pâtissier en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (19 janvier); — en faveur des religieux Bénédictins du couvent de Saint-Etienne de la ville de Nevers contre Edmée Goby, femme de Jacques Camusat, maître ès-arts de la ville de Nevers (25 janvier); — en faveur de Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie de Nivernois, demeurant à Nevers, mari et exerçant les actions de dame Marie Robert, fille et héritière en partie de défunt Me Lazare Robert, son père, contre Me Paul Pellé dit Lamotte, tuteur de ses enfants, et de défunte Charlotte Garillan, sa femme, héritière de Jeanne Charleuf, sa mère, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Cy-Fertrève (29 janvier); — en faveur de Guy Cotignon, écuyer, conseiller au bailliage et pairie de Nivernois, et damoiselle Marie Robert, sa femme, tant pour eux que pour François Robert, gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie du roi, lesdits sieur et damoiselle Robert enfants et héritiers de dame Marie Baraton, leur mère, contre honnête femme Marie Rat, veuve d'Etienne Brune, marchand de Nevers (29 janvier); — en faveur de noble François-Eléonor Bezave, conseiller du roi, président-commissaire-examinateur en l'élection de Château-Chinon, étant aux droits de noble Léonard Bezave, vivant aussi président en la même élection, et de damoiselle Jeanne Moreau, ses père et mère, demeurant audit Château-Chinon, contre damoiselle Madeleine Dubled, veuve de noble Pierre Gudin, conseiller du roi et élu en l'élection dudit Château-Chinon, héritière de Me Guillaume Dubled, son père, demeurant à Lormes (29 jan-

vier); — en faveur de noble Jean Sémelier, conseiller du roi et son procureur général au bureau des finances, à Bourges, y demeurant, paroisse de Notre-Dame de La Fourchault, contre Eustache Després, écuyer, sieur de Charly et la Boue, demeurant audit lieu de la Boue, paroisse de Rémilly, tant en son nom que comme tuteur de ses frères et sœurs, enfants et héritiers de défunt Jacques Desprès, vivant écuyer, seigneur dudit Charly, et de dame Anne de Maumigny (30 janvier); — en faveur de noble Jean Bogne, procureur du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre honnête femme Jeanne Bourgoing, veuve de Jean Marchand, demeurant en la paroisse d'Urzy (14 février); — en faveur de Mᵉ Jacques Panseron, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Nevers, y demeurant, contre Jacques de Cotignon, écuyer, sieur de la Charnaye, demeurant en la paroisse d'Argenvières, Léonard de Bonnet, écuyer, sieur de Lupy, et dame Madeleine de Cotignon, sa femme (15 février); — en faveur de damoiselle Marie de Fougères, veuve de noble Jean Boju, vivant sieur de Thonnant et du Fournet, tutrice de leurs enfants, demeurant en la paroisse de Beffes, contre Marie Perrat, veuve de Jean Goudat, vivant maître boulanger et pâtissier, demeurant en la ville de La Charité (22 février); — en faveur de Mᵉ Antoine Baudot, avocat en Parlement, demeurant à Tannay, et dame Jeanne Goby, sa femme, contre Mᵉ Jean Richebraque, recteur des écoles à Clamecy (16 mars); — en faveur de messire André Micault, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Père de Nevers, y demeurant, seigneur en partie de Varennes-les-Passy, contre dame Eléonore de Frasnay, veuve de messire Robert Dugon, chevalier, seigneur de la Chaulme et Prenaut, sœur et unique héritière de messire Claude de Frasnay, vivant chevalier, seigneur de Mouches, Laché et Varennes (13 avril); — en faveur de noble Philbert Millot, sieur du Cloître, avocat en Parlement, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de noble Etienne Pernin, vivant aussi avocat en Parlement, et de damoiselle Claude Lardereau, demeurant à Nevers, contre Mᵉ François Pougault, praticien, demeurant en la paroisse de Vandenesse (19 avril); — en faveur d'honorable homme Pierre Dasvin, marchand, demeurant à Donzy, héritier en partie de défunt Pierre Dasvin, son père, et de défunt Sébastien Dasvin, son frère, contre honorable homme Antoine Frapier, marchand, demeurant à La Charité, et honnête femme Marguerite Dasvin, sa femme (26 avril); — en faveur de Mᵉ Guillaume Guillaumet, sieur d'Echon, conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée de Vézelay, demeurant à Corbigny, contre Edme de Certaines, écuyer, sieur de Villemolin, qui est condamné à se désister de la sixième partie du fief d'Arcy, en la paroisse de Neuffontaines, comme étant compris dans la vente faite audit Guillaumet en 1673 par Guillaume de Juisard, écuyer, sieur de Couldray, et damoiselle Edmée de Juisard, sa femme, du droit appartenant à ladite Edmée de Juisard comme fille et héritière pour une sixième portion de Gilbert de Juisard, son père, aux lieux, fiefs et domaines de Chazelles et d'Arcy, situés dans les paroisses de Marigny-sur-Yonne et Neuffontaines (4 mai); — en faveur de Mʳ Augustin Gallyot, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Passy, et damoiselle Paule Freté, sa femme, fille et héritière de Mᵉ Jean Freté, vivant procureur du roi au grenier à sel de La Charité, et de dame Paule Regnier, contre Antoine Gaultier, écuyer, sieur de Savigny, conseiller, maître d'hôtel de Sa Majesté et commissaire ordinaire de ses guerres, fils et héritier de Mᵉ Pierre Gaultier (7 mai); — en faveur de Louis de Cossay, écuyer, sieur de Saint-Germain, demeurant en ladite paroisse de Saint-Germain-en-Viry, cessionnaire de Philippe de Lichy, écuyer, sieur de l'Isle et de Champrobert, et de damoiselle Etiennette Berthelot, sa femme, contre damoiselle Claude Sallonnyer, veuve et commune de Mᵉ Gabriel Millot, vivant sieur du Cloître et lieutenant criminel en l'élection de Nevers, messire Robert Millot, prêtre, chanoine en l'église de Saint-Cyr de Nevers, et Mᵉ Philippe Millot, sieur du Cloistre, avocat en Parlement, fils et héritiers dudit Mᵉ Gabriel Millot (11 mai); — en faveur de damoiselle Marie Chartier, veuve de Mᵉ Jacques Joully, vivant lieutenant-général à La Charité, et tutrice de leurs enfants, héritiers de Mᵉ Pierre Joully, vivant notaire royal, leur oncle, demeurant en la paroisse d'Argenvière, contre Mᵉ Pierre Maillard, procureur au bailliage de ladite ville de La Charité (11 mai); — en faveur de Mᵉ François Cassard, marchand fermier de Michaugues, y demeurart, et honnête femme Madeleine Grosjean, sa femme, fille et héritière de Mᵉ Philbert Grosjean, vivant sieur de Vincelles, et ledit sieur de Vincelles fils et héritier de Mᵉ Philbert Grosjean et de dame Eugène Foullé, fille de Mᵉ Guy Foullé, contre messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, demeurant à Nevers (7 juin); — en faveur de Mᵉ Octave Signelet, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, l'une des sept mi-presbytérales de l'église Saint-Cyr de Nevers, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de ladite chapelle contre Mᵉ Jean Paulchin, prêtre,

chanoine de ladite église (7 juin); — en faveur de dame Louise de Jaucourt, femme de messire Charles de Cossay, chevalier, seigneur de Beauvais, contre son mari (4 juillet); — en faveur de damoiselle Marguerite Chaussin, veuve en secondes noces de noble Charles Vyau, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, fille et héritière en partie de défunt Me Pierre Chaussin, sieur de Sérandé, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Bourbon-Lancy, contre Gilbert Vaillot, cabaretier, demeurant au bourg de Saint-Seine, et dame Madeléine de Salins, veuve de messire Alexandre du Puy, chevalier, seigneur de Saint-André-Montbrun (13 juillet); — en faveur de dame Marie Michel, veuve de Me Jean Chevalier, vivant marchand à Saint-Révérien, contre Me Jean Nandro, marchand au même lieu (23 août); — en faveur de Me Michel Sallé, clerc du diocèse de Nevers, chanoine en l'église collégiale de Saint-Barthélemy de Cervon, qui est maintenu et gardé en possession et saisine de son canonicat et prébende en ladite église de Cervon, contre les sieurs abbé, chanoines et chapitre de ladite église (13 septembre); — en faveur de messire Pierre Robeau, prêtre, docteur en théologie, curé de Châteauneuf-au-Val-de-Bargis, y demeurant, directeur spirituel des religieuses de l'hôpital de la ville de La Charité, contre Me François Delafaye, prêtre, curé de Sainte-Croix de La Charité, par laquelle il est ordonné qu'ayant égard aux provisions données par le seigneur évêque d'Auxerre audit messire Pierre Robeau, pour la direction au spirituel desdites religieuses hospitalières de la ville de La Charité, il continuera ses fonctions de directeur (18 septembre); — en faveur de messire François de Popillon, chevalier, seigneur baron du Ryau, demeurant audit lieu, paroisse d'Ourouer, contre André Roy, écuyer, sieur de Villards, conseiller du roi et président vétéran au presidial de Moulins, et Jean Roy, écuyer, sieur des Bouchaines, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial dudit Moulins (24 décembre).

B. 253. (Liasse.) — 140 pièces papier.

1676. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Jean Esmery, prêtre, curé d'Armes, y demeurant, contre les vénérables chantre et chapitre de l'église Saint-Martin de Clamecy (9 janvier); — en faveur de damoiselle Anne de Saint-Quantin, femme de messire Gilles du Verne, chevalier, seigneur de Bona, demeurant à Soffin, paroisse d'Authiou, contre son mari (10 janvier); — en faveur de Mr Christophe Beaufras, prêtre, curé de La Maison-Dieu, contre les habitants de ladite paroisse, qui sont condamnés à payer audit curé trois années d'une rente de treize livres par an établie au profit du curé de La Maison-Dieu par un acte de fondation du 10 août 1496 (15 janvier); — en faveur de Me François Sallonnyer, prêtre, curé de l'église de Saint-Romain de Lucenay-les-Aix, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance de ladite cure, contre Me François Perrin, prêtre, curé de Saint-Parize-en-Viry (23 janvier); — en faveur de damoiselle Anne de Billot, femme de Jean de Nerville, écuyer, demeurant en la paroisse d'Urzy, contre Me Claude Marquet, avocat en Parlement, demeurant à Nevers (6 février); — en faveur de dame Thérèse Dadier, femme de Me Charles Marandat, marchand, demeurant à Nevers, contre messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, demeurant en la même ville (5 mars); — en faveur de Me Jean Pérude, conseiller du roi, maître des courriers en la généralité de Moulins, demeurant à Nevers, contre Gilbert Doreau, sieur de Travan, demeurant en la même ville (6 mars); — en faveur de damoiselle Marie Duplessis, veuve de Me Charles Bault, vivant avocat à Nevers, et messire Charles Bault, son fils, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Eugin Lebreton, laboureur, demeurant en la paroisse de Prie-sur-l'Ixeure (20 mars); — en faveur de Gabriel du Ruel, écuyer, seigneur du Plessis, demeurant en la paroisse de Sémelay, contre Philbert Dutout, marchand, demeurant en la paroisse de Vandenesse (26 mars); — en faveur de damoiselles Jeanne, Edmée et Anne Grosjean, filles de Me Jean Grosjean, vivant procureur du roi ên l'élection de Château-Chinon, et de damoiselle Anne Prescheur, ladite Jeanne veuve de Me Thomas Houdaille, contre dame Antoinette Cottenot, veuve dudit Grosjean, demeurant en la ville de Lorme (26 mars); — en faveur de Claude Bouzitat, écuyer, sieur de Sélines, demeurant en la ville de Nevers, tuteur de ses enfants et de damoiselle Gabrielle Litaud, et héritiers de défunt Me Charles Litaud, sieur de Boisvert, contre Me Marc Galoppe, bourgeois, demeurant à Sancoins (31 mars); — en faveur de François Dorlet, sieur de Courcelle, et damoiselle Gabrielle Desbelins, sa femme, fille et héritière de défunt Jacques Desbelins, vivant écuyer, sieur de Palmaroux, gentilhomme de la chambre du roi, demeurant audit lieu de Palmaroux, paroisse de Montsauche, contre dame Marie-Anne Desbelins, aussi fille dudit Jacques Desbelins et sœur de ladite damoiselle Gabrielle, demeurant audit Palmaroux (16 avril);

— en faveur de Me Antoine Blondeau, avocat en Parlement, demeurant à Paray-le-Monneau, tant en son nom qu'en qualité de curateur de Mes Claude et Joseph Blondeau, ses frères, tous enfants et héritiers de noble Pierre Blondeau, docteur en médecine, demeurant audit lieu, contre Jean de Ponard, écuyer, sieur de Marié, y demeurant, paroisse d'Onlay, tant en son nom que comme tuteur de damoiselle Jeanne-Gabrielle de Ponard, sa nièce, fille de Jean de Ponard le jeune, vivant écuyer, sieur de Marié-le-Petit, et de damoiselle Jeanne de Cousson, sa femme (27 avril); — en faveur de Jean Ferrier, marchand, demeurant en la paroisse de Marnet, contre Me Charles Berthelot, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers (12 mai); — en faveur de messire André Micault, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre de la ville de Nevers, seigneur en partie de Varennes-les-Pazy, demeurant audit Nevers, contre Me Jean Coulon, avocat, demeurant en la ville de Vézelay (14 mai); — en faveur de dame Marguerite Ollivier, dame de Montigny et des Ecots, demeurant audit lieu des Ecots, paroisse de Ville-les-Anlezy, contre Jean Taillefert, marchand, demeurant au faubourg de Saint-Gilles de Decize (18 mai); — en faveur de Me Sébastien Bernot, seigneur de la châtellenie de Narcy et Rue-des-Fourneaux, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Etienne Rabeleau, prêtre, curé de la paroisse de Narcy, y demeurant (15 mai); — en faveur de messire Claude de Gamaches, chevalier, seigneur comte de Resmond, les Génetais et autres lieux, demeurant audit lieu des Génetais, paroisse de Lurcy, contre Gilbert Daugy, laboureur de la paroisse d'Augy-sur-Bois (21 mai); — en faveur de Madeleine Junet, veuve de Me Claude Miron, marchand, demeurant en la paroisse de Châtin, contre Mes Claude Vézinier et Jacques Billetou, marchands de bois pour la fourniture de la ville de Paris, demeurant à Clamecy (21 mai); — en faveur de messire Simon Davault, prêtre, curé de Savigny-sur-Canne, contre Pierre Lardereau, laboureur, demeurant au village de Matonge, paroisse dudit Savigny, dame Marguerite Ollivier, dame de Montigny et des Ecots, veuve de messire Jacques de Chaugy, chevalier, seigneur desdits lieux, et Hugues-Nicolas de Chaugy, chevalier, seigneur de Montigny, son fils (18 juin); — en faveur de dame Jeanne de Troussebois, veuve de messire Claude de La Souche, chevalier, seigneur de Pravier, dame du Breuil, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais, contre Gilbert Page, maître de sa communauté, demeurant en la paroisse de Marigny (3 septembre); — en faveur de Me Jean Maulguin, prêtre, curé de la paroisse d'Uxellou, y demeurant, contre Jean Trouvé dit Dufour, laboureur, demeurant en ladite paroisse, qui est condamné à faire faire incessamment les réparations nécessaires aux bâtiments de la cure, tant en la maison, grange, que clôture (4 septembre); — en faveur de Me Ignace Reuche dit Pinchard, receveur au grenier à sel de Saint-Saulge, y demeurant, contre Jean Goussot, sieur de Champosserin, y demeurant, paroisse de Dun-sur-Grandry (10 septembre); — en faveur de noble Jean Sémelier, conseiller du roi et son procureur général au bureau des finances de la généralité de Bourges, et damoiselle Marie Sémelier, sa sœur, veuve de Louis Millet, vivant écuyer, sieur de Manay, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Berry, demeurant à Bourges, paroisse de Notre-Dame-de-la-Fourchault, enfants et héritiers de dame Jeanne Chapus, veuve de défunt noble homme et sage Me Léonard Sémelier, vivant conseiller du roi, président en l'élection de La Charité, contre Me Antoine Simonnot, apothicaire à Donzy (8 octobre); — en faveur de dame Madeleine du Lys, veuve de messire Louis de Bonnet, écuyer, seigneur baron de la Mosle et Cours-les-Barres, demeurant au château de la Mosle, paroisse de Cours-les-Barres, contre Jean Bonnétat, écuyer, sieur de la Fontaine, demeurant au lieu de Jouet, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois (30 octobre); — en faveur de noble Charles Vyau, sieur de la Vallée, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, demeurant audit Moulins, contre Jacques Moutardier, marchand, demeurant en la paroisse d'Uxellou (5 novembre); — en faveur de damoiselle Catherine Sallonnyer de Pouilly, fille, usant de ses droits, héritière en partie de damoiselle Catherine Margat, sa mère, demeurant au lieu de la Vallée-Bureau, paroisse de Diennes, contre Me Antoine Prévost, notaire royal audit Diennes, avec recours contre messire Jean de Rochefort d'Ally, seigneur comte de Saint-Vidal, et damoiselle Marie Sallonnyer, sa femme, sœur de ladite Marie Sallonnyer, demeurant au lieu de Josserand, pays de Bourbonnais (6 novembre); — en faveur de Me Jacques Millin, avocat en Parlement, sieur des Ecots, fils de Me Léonard Millin, sieur des Bruères, et de damoiselle Catherine Joully, contre Me François Delafaye, prêtre, et Me Pierre Delafaye, son frère, héritiers de dame Antoinette Foubert, leur mère (14 novembre); — en faveur de Me Jacques Bolacre, sieur de Boisbreton, bourgeois de la ville de Clamecy, y demeurant, contre Me Louis Dubois, procureur du fait commun de la ville de La Charité (18 novembre); — en faveur de

Pierre Andras, écuyer, seigneur de Boisrousseau, demeurant en la paroisse d'Ourouër-aux-Amognes, contre Dominique Andras, son frère, écuyer, sieur de Chassy, y demeurant, paroisse dudit Ourouër (19 novembre); — en faveur de damoiselle Anne Salomon, donataire de damoiselle Anne de Lanvaulx, veuve de Jean de Carreau, vivant écuyer, seigneur baron de Marcilly, demeurant à Vézelay, contre Jean et François Chauveau, demeurant audit Marcilly, avec recours contre Mᵉ Gaspard Bargedé, avocat en Parlement, bailli de Saint-Léonard de Corbigny, fils et héritier de Mᵉ Etienne Bargedé, en son vivant aussi bailli dudit Saint-Léonard (19 novembre); — en faveur de Georges de Bonin, écuyer, sieur du Cluseau et Beuvron en partie, et de damoiselle Louise de Péronne, sa femme, héritière de Pierre de Péronne et de damoiselle Madeleine de Monceaulx, ses aïeux, héritiers de damoiselle Claude de Vieuxbourg, demeurant à Monceaux-le-Comte, contre Mᵉ Claude Gaullier le jeune, marchand, demeurant au village de Turigny, paroisse de Saint-Germain-des-Bois (23 novembre); — en faveur de damoiselle Jacquette de Vaux, veuve de Jean de Bourgoing, vivant écuyer, sieur de la Douée, ayant pris le fait et cause pour messire Pierre Pitois, bailli de Château-Chinon, et d'Edme de La Barre, écuyer, sieur de la Vernière et de Chasnay, contre noble François Robert, sieur de Trémausson, gentilhomme ordinaire du roi en sa grande fauconnerie, demeurant à Moulins-Engilbert (7 décembre); — en faveur de Charles-Marie de Foucher, écuyer, seigneur de Salles et de la Tour-de-Chevenon, demeurant audit Chevenon, et Antoine de Bonnet, écuyer, seigneur de la Viellière et de Salles, demeurant en la paroisse du Gravier, père et tuteur de ses enfants et de défunte damoiselle Marguerite de Foucher, contre Jean de Lucenay, écuyer, seigneur de Chevenon, demeurant en la ville de Nevers, lesdits de Foucher enfants de François de Foucher et de défunte damoiselle Jeanne de Lucenay (14 décembre); — en faveur de Mᵉ Paul Mazilier, avocat en Parlement, demeurant à Chalvron, paroisse de Saint-Aubin-des-Chaumes, contre honorable homme Antoine Marcelot, marchand, demeurant à Lormes (16 décembre); — en faveur d'honorable homme Etienne Ravisy, marchand, demeurant à Bourdiseau, paroisse de La Collancelle, contre Mᵉ Jean Mazilier, bourgeois de la ville de Paris, y demeurant (17 décembre); — en faveur de Mᵉ Charles Durand, procureur du roi en l'hôtel de ville de La Charité, demeurant à Beaumont-la-Ferrière, contre Jean Quartier, manœuvre, demeurant en la paroisse de Giry (17 décembre); — en faveur de messire Claude Perrot, prêtre, curé de Saint-Parize-le-Châtel, et des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église de Saint-Cyr de Nevers, contre Denis Batteret, marchand, demeurant audit Nevers (22 décembre).

B. 254. (Liasse.) — 107 pièces papier.

1677. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Perrette de Chargère, demeurant en la paroisse de Millay, légataire de Joachim de Chargère, écuyer, sieur de l'Hôpital, son frère, contre Simon de Chargère, écuyer, sieur de Montigny, et Hugues de Chargère, écuyer, aussi ses frères (1ᵉʳ février) ; — en faveur de Mᵉ Pierre Pillot, citoyen de la ville d'Autun, contre messire Edme de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolin (4 février) ; — en faveur de damoiselle Anne de Charry, fille, usant de ses droits, demeurant au château de Foucheraine, paroisse de Saxi-Bourdon, contre Adrien de Charry, écuyer, sieur de Précy, demeurant à Sept-Voyes, paroisse de Huez, par laquelle le partage des biens d'Arnault de Charry, écuyer, sieur de Précy, et de damoiselle Françoise de Rolland, sa femme, entre Eustache de Charry, vivant écuyer, seigneur de Précy, ledit Adrien de Charry, damoiselle Françoise de Charry et ladite Anne de Charry, leurs enfants, est annulé (12 février) ; — en faveur d'Hervé de La Barre, écuyer, sieur de Chevroux et d'Avril-sur-Loire, demeurant en son château audit Avril, curateur de François d'Estut, fils et héritier de François d'Estut, son père, vivant chevalier, seigneur baron de Tracy, contre messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur comte du Tremblay, demeurant au château de Poussery, paroisse de Montaron (12 février) ; — en faveur de dame Antoinette Lemaistre, femme d'Alexandre de Testu, écuyer, seigneur de Pierre-Basse, et auparavant de Pierre de Certaine, écuyer, seigneur de Fricambault, demeurant au lieu de Corvol-dam-Bernard, et Jean-Pierre Le Roy de Carreau, écuyer, seigneur de Cuy, tant pour lui que pour messire Eustache-Louis et Nicolas-François Le Roy, écuyers, seigneurs de la Croix et de Lavault, ses fréres, héritiers de feu messire Pierre Le Roy, leur père, demeurant audit lieu de Cuy, paroisse de Chougny, contre messire Edme de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolin, demeurant en la paroisse d'Anthien (4 février) ; — en faveur de Mᵉ Jacques Delaporte, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Clamecy, y demeurant, contre messire Denis Regnault, prêtre, chanoine en l'église de Saint-Potentien de Châtel-Censoir, y demeurant

(19 février); — en faveur de noble Philbert Brisson, ci-devant conseiller du roi, président en l'élection de Nevers, mari de dame Claude Roux, fille et héritière en partie de dame Gilberte Sirot, contre dame Gabrielle de Bonnet, veuve de messire Jacques de Villaines, vivant chevalier, seigneur baron de Givry, tutrice de leurs enfants, Jacques de Villaines, écuyer, sieur de la Motte-Farchat, Fleury et la Croix, demeurant audit Fleury, et Me Simon Billault, notaire, demeurant à Nevers (23 février); — en faveur de Me Philbert Gaulon, notaire royal, demeurant à Asnan, contre Me Guillaume Aubespin, procureur au bailliage de Corbigny, y demeurant (11 mars); — en faveur de Me Jacques Delaporte, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Clamecy, y demeurant, contre Me Godefroy Gandouard, lieutenant en la justice de Châtel-Censoir, mari et exerçant les actions de dame Edmée Piretouy, sa femme, héritière de messire François Piretouy, vivant prêtre et abbé de l'église de Saint-Potentien dudit Châtel-Censoir, demeurant audit lieu, et Me Claude Guérin, praticien au même lieu, mari de N. Piretouy, aussi héritière dudit défunt (11 mars); — en faveur de damoiselle Anne de Billot, femme de Jean de Nerville, écuyer, contre Me Claude Marquet, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers (15 mars); — en faveur de Guillaume de Saint-Mesmin, écuyer, seigneur des Réaux, conseiller du roi, vice-sénéchal de Bourbonnais et prévôt général de la généralité de Moulins, demeurant audit Moulins, contre Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur d'Olcy, demeurant à Neuilly, fils et héritier de damoiselle Jeanne de Saint-Mesmin et de Pierre de Lavenne, écuyer, seigneur dudit Olcy (22 mars); — en faveur d'Antoine de Druy, écuyer, seigneur de Monplaisir, demeurant en la paroisse de Nolay, contre Pasquet et Edme Guenot, laboureurs, demeurant au village de Chauprix, même paroisse (26 mars); — en faveur de Me Jacques Méchine, marchand, fermier d'Espeuilles, y demeurant, paroisse de Montapas, contre Me Jean Rossignol, notaire royal, demeurant à Biches (26 mars); — en faveur de Me Jacques Delaporte, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Clamecy, y demeurant, contre les vénérables du chapitre de Châtel-Censoir, poursuite et diligence de messire Etienne Séguin, chantre et chanoine dudit chapitre, par laquelle, sur le vu d'une transaction du 23 août 1563, entre Charlotte Dubois, veuve de Me Philbert Bolacre, grènetier au grenier à sel de la ville de Clamecy, Jean de Papuseau, seigneur du Pont, Gabriel Delaporte et Perrette Courtot, sa femme, justifiant qu'avant cette date les étangs du lieu d'Ausson étaient construits, gain de cause est donné audit Delaporte (1er avril); — en faveur d'honorable homme Jacques Chevannes, marchand de bois pour la fourniture de la ville de Paris, demeurant en la paroisse de Surgy, contre honorable homme Jacques Verrat, demeurant à Coulanges-sur-Yonne (2 avril); — en faveur de damoiselle Catherine Gautherin, femme de noble Pierre Chauveau, docteur en médecine, demeurant à Corbigny, et honnête femme Elisabeth Gautherin, femme d'honorable homme Jean Aupépin, marchand, demeurant à Challementeau, paroisse de Challement, contre Pierre de Torcy, écuyer, seigneur de Lentilly, et damoiselle Denise-Marie de Torcy, sa sœur, avec recours contre Edme de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolin, et dame Marie Pitois, sa femme, auparavant veuve de Michel de Torcy, écuyer, seigneur de Lentilly (5 avril); — en faveur de Me Claude de Pagany, seigneur de la Chaise et Eugny, conseiller du roi en ses conseils et substitut de monseigneur le procureur général de la cour, héritier bénéficiaire de Guillaume de Pagany, seigneur dudit Eugny, contre Jacques Bureau et Etienne Rousseau, marchands à Pazy (9 avril); — en faveur de messire Pierre Sallé, prêtre, curé de Saint-Barthélemy de Cervon, y demeurant, contre Me Jean Gudin, prêtre, chanoine dudit Cervon (20 mai); — en faveur de Antoine de Marcellanges, écuyer, sieur de Chaumigny, mari et exerçant les actions de dame Elisabeth Lebreton, son épouse, noble Florimond Lebreton, seigneur du Creuzet, et noble Guillaume Millot, sieur de Monjardin, mari et exerçant les actions de damoiselle Louise Lebreton, son épouse, lesdits Lebreton enfants et héritiers de noble Guillaume Lebreton, vivant seigneur du Creuzet et maître des comptes à Nevers, contre messire Elie de Jaucourt, chevalier, seigneur de Plancy et Cervon (21 mai); — en faveur de Me François Bessonnat, recteur des écoles de la ville de Saint-Saulge, y demeurant, fils et héritier de Me Pierre Bessonnat, contre Antoine Méthenier, laboureur (21 juin); — en faveur d'honorable homme Pierre Delafont, marchand, demeurant en la paroisse de Cuzy, ayant pris le fait et cause pour damoiselle Claude Simonnin, veuve de noble Pierre Jarsaillon, vivant receveur des consignations de la ville de Lyon, contre honorable homme Jean Bonneau, marchand tanneur, demeurant à Sémelay (25 juin); — en faveur de Jacques Gascoing, écuyer, sieur de Mœurs, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, contre Eustache et Mary de Berthier, écuyers, sieurs de Contre, y demeurant, fils et héritiers

de Louis de Berthier, vivant sieur de la Bussière, et de damoiselle Bonne de La Casseigne (1er juillet); — en faveur de Me Jean Aupépin, marchand, demeurant au faubourg Saint-Jean de la ville de Corbigny, contre messire Guillaume Aupépin, prêtre, curé de Chaumot (8 juillet); — en faveur de dame Marie de Loron, femme de Gabriel des Crots, écuyer, sieur de Châteaumail, auparavant veuve de Ravand de Blosset, vivant écuyer, seigneur de Certaine, contre dame Anne de La Forêt, veuve en secondes noces de messire Louis de Jaucourt, vivant chevalier, seigneur de Domecy, héritière d'Anne de Carreau, fille de dame Claude de Certaine et de Jean de Carreau, seigneur de Marcilly (19 août); — en faveur de messire Louis Delhis, prêtre, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, qui est maintenu et gardé jusqu'à plus ample informé en possession et jouissance de la cure de Notre-Dame d'Imphy, contre Me Philbert Lagoutte, clerc du diocèse de Nevers (19 août); — en faveur d'Edme Fournier, seigneur de Mascon, y demeurant, gendarme vétéran de Sa Majesté, contre Jean Jay, manœuvre, demeurant audit Mascon, paroisse de Saint-Martin-de-la-Mer (10 septembre); — en faveur de Jean de Marchand, sieur de Belleroche, demeurant en la ville de Lormes, contre messire Jean de Mesgrigny, chevalier, seigneur marquis dudit lieu et de Vendeuvre, baron de Lormes et autres lieux, et dame Huberte-Renée de Bussy d'Inteville, sa femme (16 septembre); — en faveur de François de Meun de La Ferté, écuyer, sieur de Challement, contre Guillaume Raveneau, laboureur, demeurant en la paroisse de Challement (23 septembre); — en faveur de Me Jacques Nicot, clerc tonsuré du diocèse de Nevers, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance d'un canonicat en l'église collégiale de Saint-Martin-de-Léré, contre messire Jacques Fergeau, prêtre du diocèse de Tours (21 octobre); — en faveur de Me Ignace Marion, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, contre Charles Septier, marchand, demeurant à Saint-Bonnot-les-Forges, et Anne Cacadier, sa femme, donataire de messire Jean Perrin, prêtre, curé de ladite paroisse, son oncle (4 novembre); — en faveur de Me Pierre Brisson, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, frère et héritier de Me Guillaume Brisson, sieur des Couteaux, contre Catherine Gigouing (20 décembre); — en faveur de messire Antoine Robert, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame d'Autun, contre Gabriel Leteillier, cordonnier à Decize (23 décembre); — en faveur de dame Marie-Françoise de Jacob, veuve de messire Charles de Senevoy, vivant chevalier, seigneur de Ballot, y demeurant, fille et héritière de Jean de Jacob, vivant écuyer, seigneur d'Ougny, contre damoiselle Catherine Lebourgoing, veuve de François de Champs, écuyer, sieur de Bussy (24 décembre).

B. 255. (Liasse.) — 107 pièces papier.

1678. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Pierre de Torcy, chevalier, seigneur de Lentilly, et damoiselle Denise de Torcy, sa sœur, enfants et héritiers de messire Michel de Torcy, vivant chevalier, seigneur dudit Lentilly, demeurant en la paroisse de Cervon, contre Edme de Certaine, écuyer, seigneur de Villemolin, y demeurant, paroisse d'Anthien, et damoiselle Marie Pitois, sa femme, auparavant veuve dudit sieur Michel de Torcy (21 janvier); — en faveur de Me Jean Rousset, conseiller du roi, correcteur ordinaire de la Chambre des comptes de Paris, y demeurant, rue et paroisse de Saint-Victor, et dame Françoise Rousset, femme de messire Antoine-François de Troussebois, seigneur de Faye, demeurant en la ville de Nevers, enfants et héritiers de Martin Rousset, écuyer, prévôt provincial et général de Nivernais et Donziais, contre damoiselle Marie Freté, veuve et commune de Me Pierre Delespinasse, vivant lieutenant principal en l'élection de La Charité, y demeurant, et Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins, son fils, demeurant paroisse de Vielmanay (26 janvier); — en faveur de Pierre de Nourry, écuyer, seigneur de Turigny, demeurant audit lieu de Turigny, paroisse d'Aunay, contre les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny (4 février); — en faveur de Pierre Berthault, écuyer, maître d'hôtel du roi, maréchal de bataille dans les armées de Sa Majesté, demeurant en la ville de Paris, héritier sous bénéfice d'inventaire de Philippe Berthault et Judith Mithier, ses père et mère, contre dame Louise Berthault, veuve de Me Jean Léveillé, demeurant en la ville de La Charité, Paul Berthault, sieur de Carco, demeurant en la ville d'Henrichemont, Blaise Berthault, marchand, demeurant en la ville d'Orléans, Philippe Berthault, marchand, demeurant en la ville de La Charité, et Louise Berthault, enfants et héritiers de Samuel Berthault, gentilhomme servant en la maison du roi, et de damoiselle Marie Bouju, et encore héritiers desdits Philippe Berthault et Judith Mithier, leurs aïeux (11 février); — en faveur de Jean Boursin,

marchand, demeurant à Bussière, ayant droit et transport de Mᵉ Gilbert Tridon, prêtre, curé de Saint-Germain d'Entrevault, et de Madeleine Tridon, sa sœur, dame Marie Richard, veuve de Mᵉ Antoine Girardet, demeurant en la ville de Moulins-en-Bourbonnais, et dame Gabrielle Destilly, veuve de Mᵉ Jean Thonier, demeurant à Ygrande, contre Mᵉ Michel Damours, lieutenant en la châtellenie de Bourbon-l'Archambault (11 février); — en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Morin, avocat en Parlement, demeurant à Mhère, tuteur des enfants mineurs de noble Guillaume Morin, vivant sieur des Belins, et de défunte damoiselle Marie Goussot, et héritiers de noble Antoine Goussot, vivant président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, leur aïeul maternel, contre damoiselle Antoinette Sacré, veuve de Mᵉ Eustache Chasseigne, vivant bourgeois de la ville de Nevers, et François Gestat, arpenteur, demeurant à Champlemy (15 février); — en faveur de vénérable et discrète personne messire François Jolly, conseiller et aumônier du roi et curé de Metz-le-Comte, y demeurant, contre Jacques Billetou, marchand, demeurant en la ville de Clamecy (10 mars); — en faveur de Mᵉ Charles Micault, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Martin de Garchizy, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de ladite cure de Garchizy, contre Mᵉ Etienne Boullenot, aussi prêtre (14 mars); — en faveur de Nicolas de Villaines, écuyer, président-trésorier de France à Moulins, contre Joseph Douet, fils et héritier émancipé de noble François Douet, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de damoiselle Françoise Bourdoiseau, vivante veuve de défunt noble Gilbert Douet, vivant aussi conseiller audit présidial, son aïeule (23 mars); — en faveur de Mᵉ Claude Febvre, procureur en la châtellenie de Moulins-Engilbert, étant aux droits de dame Françoise Robert, sa mère, veuve de Mᵉ Erard Febvre, contre Mᵉ Erard Robert, ci-devant recteur des écoles de Commagny (28 mars); — en faveur de Louis-Antoine Rapine de Sainte-Marie, lieutenant-général au bailliage et pairie de Nevers, fils de Mᵉ Jacques Rapine de Sainte-Marie et de damoiselle Claude Bolacre, contre Jean Bergeron, écuyer, enseigne, colonel au régiment de Picardie, fils et héritier de Florimond Bergeron, vivant lieutenant criminel de robe courte au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et petit-fils de Mᵉ Jean Bergeron (28 avril); — en faveur de damoiselle Marie de Champs, veuve de Louis de Druy, écuyer, sieur d'Avril-les-Loups, demeurant audit lieu, paroisse d'Aubigny-le-Chétif, héritière mobilière de Gaspard de Champs, écuyer, sieur de Champcourt, contre François de Champs, écuyer, sieur de Champcourt, demeurant en la paroisse d'Achun (29 avril); — en faveur de dom Nazaire Gourleau, prieur claustral de Saint-Révérien, contre Mᵉ Antoine Prévost, marchand, demeurant à Dienne (24 mai); — en faveur de Mᵉ Edme Magnin, prêtre, curé de la paroisse de Beaumont-la-Ferrière, contre Charles Brenet, manœuvre, syndic de ladite paroisse, qui est condamné, en sa qualité de syndic, à « faire édiffier une chambre au lieu presbitéral dudict Beaulmont, de la valleur de moins de quarente livres et au regard de la grange nécessaire pour la levée des dixmes à ranger par ledit curé, le seigneur prieur de La Charité et la dame abbesse de Nevers, sera construitte aux frais des habitans de ladicte parroisse de Beaulmont et dudict curé par moitié » (10 juin); — en faveur de dame Elisabeth Le Vassor, veuve de Mᵉ Nicolas Bertrand, marchand, demeurant en la ville d'Orléans, contre Antoine Bouché, marchand, demeurant en la ville de La Charité (5 juillet); — en faveur de noble Jean Crevel, conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tuteur de ses enfants et de défunte damoiselle Jeanne Baudrion, sa femme, héritiers en partie de dame Marie Lithier, leur aïeule maternelle, contre Jean Pousson, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, héritier de François et Marie Rousset, enfants et héritiers de défunt Mᵉ Claude Rousset, avocat, et de Jeanne Baudrion, fille de ladite Lithier (8 juillet); — en faveur de Mᵉ Sébastien Bernot, seigneur châtelain de Narcy, Varennes et les Fourneaux, demeurant en la ville de La Charité, contre Pierre de Bazay, écuyer, sieur de Préaux, demeurant audit lieu de Narcy (26 août); — en faveur de Mᵉ Guillaume Gueneau, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, étant aux droits des vénérables doyen, chanoine et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers, contre honorable homme Léonard Guillier, marchand, demeurant audit Moulins-Engilbert (26 août); — en faveur de noble Simon Cochet, sieur de Monts, demeurant en la ville de Nevers, frère et héritier de messire Jean Cochet, vivant chanoine en l'église Saint-Cyr de Nevers, contre Mᵉ Christophe Simonnin, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Decize (26 août); — en faveur de noble Jean-Louis Marchand, sieur du Gué, procureur général aux eaux et forêts du duché de Nivernais, contre René de Bongards, écuyer, sieur de Chambrun, tuteur de ses enfants et de défunte dame Marie de La Casseigne, demeurant en la paroisse de Marseille-les-Aubigny, et messire Charles d'Estut, chevalier, sieur d'Insèche,

demeurant au lieu d'Alligny, pays de l'Auxerrois (10 novembre); — en faveur de Claude de La Souche, écuyer, sieur de Montcoquier, héritier de Jacques Berger, seigneur de Chevrais, conseiller du roi, assesseur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, son oncle, procédant à l'autorité de messire Jean d'Aubigny, chevalier, seigneur d'Alligny, demeurant à Saint-Augustin, paroisse de Château-sur-Allier, contre Mᵉ Gilbert Viallet, seigneur de la Forêt, conseiller du roi, président-trésorier de France audit Moulins, et dame Catherine Berger, sa femme, Mᵉ Jean Viallet, conseiller du roi et élu audit Moulins, curateur de damoiselle Marguerite Viallet (14 novembre); — en faveur de messire François Pluvinet, prêtre, prieur, curé de la paroisse de Saint-Quentin des Marais, étant aux droits de Mᵉ François Pluvinet, marchand, demeurant à La Charité, son père, contre dame Edmée Durand, veuve de Mᵉ Etienne Guillerault, en son vivant chevaucheur d'écurie, tenant la poste pour le roi en la ville de Pouilly, y demeurant (1ᵉʳ décembre); — en faveur de messire Charles de La Tournelle, chevalier, seigneur comte dudit lieu, Beauregard et et autres ses terres, contre Jeanne Viault, femme de Philippe Varreau, marchand, demeurant à Château-Chinon (22 décembre); — en faveur de damoiselle Jeanne de Suleau, veuve du sieur Augustin Delespinasse, sieur de Marthou, avocat en Parlement, contre damoiselle Anne Cuvelier, veuve de noble Jacques Delespinasse, en son vivant procureur du roi en l'élection de La Charité, aïeule et tutrice des mineurs dudit Augustin Delespinasse et de ladite Jeanne de Suleau (23 décembre).

B. 256. (Liasse.) — 63 pièces papier.

1679. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Edmée de Juisard, veuve d'Edme de Bréchard, écuyer, sieur de la Cour, demeurant à Chérigny, paroisse de Biches, contre Mᵉ Jean Rossignol, notaire royal, demeurant en la paroisse dudit Biches, receveur de la commanderie dudit lieu (25 janvier); — en faveur de Claude de La Souche, écuyer, seigneur de Montcoquier, émancipé, héritier de Jacques Berger, seigneur de Chevrais, conseiller du roi, lieutenant-assesseur aux présidial et sénéchaussée de Moulins, procédant à l'autorité de messire Philippe de La Souche, chevalier, seigneur de Saint-Augustin, son père, contre messire Claude de Damas, chevalier, seigneur de Dompierre, dame Etiennette Berger, sa femme, et Mᵉ Charles Thibault, procureur auxdits présidial et sénéchaussée de Moulins (27 janvier); — en faveur de Zacharie de Verdigny, écuyer, sieur de Rabotins et de Chanault, demeurant en la paroisse de Savigny-Poil-Fol, contre Andrée Bertheleau, veuve de Rolland Daunon, laboureur, demeurant en la paroisse d'Avrée (1ᵉʳ février); — en faveur de Mᵉ François Le Compte, prêtre, curé de la paroisse d'Onlay, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance du dîme de blé de la paroisse d'Onlay, contre Claude Mareschal, chevalier, seigneur de Bon-Pré, Niaux et autres lieux, demeurant audit Bon-Pré, paroisse de Percenat, et dame Marie de Jacquinet de Panessières, sa femme (23 février); — en faveur de damoiselle Adrienne Benoist, veuve de Mᵉ Pierre Pillot, vivant citoyen d'Autun, contre Mᵉ François-Eléonor Bezave, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, y demeurant (23 février); — en faveur de Gilberte de Bréchard, femme de Jacques Picquet, et Marie de Bréchard, filles et héritières de défunts Gilbert de Bréchard, et Jeanne Cognérat, contre Claude Martin, sergent royal, demeurant au bourg de Chantenay (22 mars); — en faveur de Philbert Roux, écuyer, seigneur de Salé, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant en ladite ville, et Mᵉ Philbert Brisson, ci-devant président en l'élection de Nevers, y demeurant, et damoiselle Claude Roux, sa femme, contre Jean de Berthier, écuyer, seigneur du Veuillin, y demeurant, et damoiselle Bonne de La Casseigne, sa femme, auparavant veuve de Louis de Berthier, vivant écuyer, sieur de la Bussière, tutrice de ses enfants (18 avril); — en faveur de Gabriel de Bony, chevalier, seigneur de Bouy et Chaumot, et dame Bénigne de Perreau, sa femme, demeurant au lieu du Bouquin, paroisse de Chaumot, contre Mᵉ François Paichereau, prêtre, curé de Pazy (27 avril); — en faveur de Mᵉˢ Nicolas Ducastel et Jean Roumier, marchands, demeurant en la ville de Corbigny, procureurs-fabriciens de l'église de Saint-Seine de ladite ville, contre damoiselle Geneviève Salomon, veuve de Joseph Chauveau, lieutenant d'une compagnie de cavalerie du sieur comte de Lorge, héritière de défunt Mᵉ Jean Moreau, vivant prêtre, curé de la paroisse de Dompierre-sur-Héry, demeurant en la paroisse de Cervon (27 avril); — en faveur des dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame du Réconfort contre Mᵉ Paul Mazilier, avocat en Parlement, demeurant aux Fossés, paroisse de Lormes (15 mai); — en faveur de Léonard Bonneau, fabricien de l'église de Saint-Privé-

lès-Decize, contre messire Charles Bault, chanoine de Nevers, prieur commendataire du prieuré dudit Saint-Privé (9 juin); — en faveur de Me Louis Audugier, prêtre, curé de Saint-Hilaire, y demeurant, contre Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont (7 juillet); — en faveur de Bernardin de Ganay, écuyer, seigneur de Champ-Alevault, demeurant en la ville d'Autun, contre Me Antoine Sallonnier, procureur du roi en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, fils de Me Dominique Sallonnier (8 août); — en faveur de Me François Dufeuilloux, prêtre, curé de Luthenay, contre dame Jeanne Grénetier, veuve de Me Pierre Gobillot, demeurant en la ville de Nevers, cessionnaire de Philippe de Lichy, écuyer, sieur de l'Isle, et de damoiselle Etiennette Berthelot, sa femme (29 août); — en faveur de damoiselle Judith Léveillé, veuve d'Etienne Guyot, vivant écuyer, sieur du Boullet, tutrice de leurs enfants, demeurant à La Charité, contre Pierre Rigny, asséron, demeurant en la paroisse de La Selle (11 septembre); — en faveur de Louis Livet, marchand, demeurant en la ville de Decize, contre Mes Jean et Mathieu Coquille père et fils, ci-devant commis à la recette du grenier à sel de ladite ville (11 septembre); — en faveur d'honorable homme Jean Chambon, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Jean Mestier, procureur au bailliage de Villequier, y demeurant, et Claude Cacadier, marchand, demeurant audit lieu, paroisse de Berry (15 septembre); — en faveur de Philbert et Jean Dubreuil, laboureurs, demeurant en la paroisse de Pougues, contre Me Charles Dollet, bourgeois à Nevers, et Me Jean Taillefert, procureur en la pairie de Nivernois, et dame Claude Besacier, sa femme, fille et héritière de Me Simon Besacier (27 septembre); — en faveur de Charles de Marcellanges, écuyer, seigneur de la Grange, y demeurant, paroisse de Cossaye, contre Charles-François de La Tournelle, écuyer, seigneur de Reugny, demeurant en la paroisse dudit Reugny (3 novembre); — en faveur de messire Jacques Billebault, chanoine en l'église de Saint-Cyr de Nevers, portionnaire et chapelain de la chapelle Saint-André, fondée en l'église de Saint-Arigle dudit Nevers, contre dame Madeleine du Lys, dame baronne de la Mosle et de Cours-les-Barres, demeurant en son château de la Mosle, paroisse dudit Cours-les-Barres, qui est condamnée à se désister en faveur dudit Billebault, comme chapelain de ladite chapelle de Saint-André, de la cinquième partie des vignes du clos des Jardilles, situées au finage de Seugny-le-Haut, paroisse de Varennes-les-Nevers, appartenant à ladite chapelle, en vertu du testament de Me Jean Pommereu, chanoine et écolâtre de Nevers, du jour de Sainte-Croix en mai 1398 (3 novembre); — en faveur de damoiselle Françoise Gascoing, veuve de noble Pierre Bouzitat, seigneur de Chasnay, conseiller du roi et élu en l'élection de Nevers, contre honnête femme Mathée Joly, veuve de Me Toussaint Gorget, vivant procureur fiscal au bailliage de Prémery, tutrice de leurs enfants, et Jeanne Paillard, aussi veuve de Me François Joly, vivant greffier audit bailliage de Prémery, et tutrice de leurs enfants, lesdits Joly enfants et héritiers d'honnête femme Jeanne du Premierfait, fille et héritière de Nicolas du Premierfait (7 novembre); — en faveur des vénérables abbé, chanoines et chapitre de l'église Saint-Barthélemy de Cervon contre messire Louis de Blosset, chevalier, seigneur de Coulon, demeurant au village de Coulon, paroisse de Mouron (15 novembre); — en faveur de messire Pierre Repoux, prêtre, curé de Luzy, contre Me Pierre Bonneau, praticien, demeurant à Issy-l'Evêque (29 novembre); — en faveur de Claude de Chargère, écuyer, sieur de Moragne, et dame Anne Pernet, sa femme, contre Claude Pignault, veuve de Philippe Guittet, marchand, demeurant à Luzy (11 décembre); — en faveur des religieuses Ursulines de la ville de Corbigny contre honorable homme Gaspard Chastenier, marchand, demeurant en la ville de La Charité (11 décembre); — en faveur de Me Etienne Buisson, marchand, demeurant en la ville de La Charité, héritier de dame Geneviève Bargedé, sa mère, contre Me Léonard Theurrand, notaire royal, résidant à Narcy (18 décembre); — en faveur de Pierre de Guichard, écuyer, sieur de Raison, capitaine au régiment de Saulx, demeurant au lieu des Fossés, paroisse de Lormes, contre Me Jean Magdelénat, procureur fiscal à Saint-Martin-du-Puy (20 décembre).

B. 257. (Liasse.) — 95 pièces parchemin.

1680. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Pierre Gigot, sieur du Bouchet, lieutenant en la châtellenie de Decize, de présent demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Gilbert Fraschot, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers (18 janvier); — en faveur de dame Gabrielle Clément, veuve de Me Paul Lardereau, tutrice de leurs enfants, contre Me Charles Marchand, tuteur onéraire des enfants mineurs de défunt messire Bénigne de Trotédan et dame Louise Bénigne de Villers La Faye, héritiers de messire Hercule de Villers La

Faye, leur oncle maternel (23 janvier); — en faveur de Dominique Andras, écuyer, seigneur de Chassy et Mouche, contre messire Nicolas d'Eon, écuyer, seigneur de la Nouvelle (1er février); — en faveur de messire Charles de Marcellange, chevalier, seigneur de la Grange-Cossas, demeurant audit lieu de la Grange, héritier de dame Edmée de Roffignac, dame de la Grange, Ris et autres lieux, contre Me Nicolas Coppin, avocat en Parlement, sieur de Monceaux, demeurant à Decize (5 février); — en faveur de dame Marie de Chéry, femme de messire Edme de La Barre, chevalier, seigneur baron de Chasnay, demeurant au château de la Vernière, paroisse dudit Chasnay, héritière en partie de François de Chéry, écuyer, seigneur de Mongazon, et de dame Jeanne d'Armes, ses père et mère, contre messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, demeurant à Nevers, son frère (22 février); — en faveur de dame Marie-Cassandre de Montsaulnin du Montal, femme de messire Eustache-François de Marion, chevalier, seigneur comte de Druy, demeurant audit Druy, contre son mari (13 mars); — en faveur des dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de Nevers contre messire François-Eustache de Marion, chevalier, seigneur comte de Druy, fils et héritier de messire Claude de Marion, chevalier, seigneur comte de Druy, celui-ci donataire et héritier de messire François de Marion, son frère, chevalier, seigneur dudit Druy, y demeurant (14 mars); — en faveur de damoiselle Judith Léveillé, veuve d'Etienne Guyot, vivant écuyer, sieur du Boullay, tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de La Charité, contre honnête femme Jeanne Ragois, veuve de Claude Michel, vivant greffier au bailliage de la Selle-sur-Nièvre (18 mars); — en faveur des religieuses Bénédictines de la ville de Cosne, contre Paul de Jacquinet, écuyer, sieur de Guédebourg, y demeurant, paroisse de Sancoins, fils et héritier de défunt Antoine de Jacquinet, écuyer, sieur des Barres, et de damoiselle Anne Lefort, damoiselle Claude de Jacquinet, veuve de Charles Foucher, vivant écuyer, sieur de Salles, demeurant à Chevenon, et damoiselle Catherine de Jacquinet, femme de Claude de La Barre, écuyer, sieur du Vernay, y demeurant, paroisse de Santranges, lesdites damoiselles de Jacquinet aussi filles et héritières desdits défunts, qui sont condamnés à payer auxdites religieuses deux mille livres pour la pension d'Anne de Jacquinet, leur sœur, reçue comme religieuse de chœur au couvent desdites religieuses par acte du 26 septembre 1662 (22 mars); — en faveur de dame Julitte de Saulieu, femme de messire Georges de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, Poussery et autres ses terres, demeurant en la paroisse de Saint-Hilaire, contre son mari (29 mars); — en faveur de damoiselle Marie Ursin, fille et héritière en partie de dame Charlotte Robert, demeurant en la ville de Nevers, contre damoiselle Michelle Bargedé, veuve de Jean de Pagany, vivant seigneur de la Chaize, y demeurant, paroisse de Pazy (29 mars); — en faveur de messire Louis de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, y demeurant, paroisse d'Isenay, et damoiselle Françoise de Cossay, sa femme, étant aux droits de Charles de Cossay, écuyer, seigneur de Beauvais, contre Me Hugues Bernard, prêtre, curé de Saint-Germain-en-Viry, y demeurant (4 avril); — en faveur des sieurs Brisson et Sallonnier d'Argoulais, cessionnaires de noble Guillaume Gascoing, procureur du roi en l'élection de Nevers, au nom de damoiselle Françoise et Claude-Marguerite Gascoing, ses filles, contre noble Jean de Bèze, sieur de la Vesvre, noble Jacques Gascoing, sieur de Chaumont, noble Jean Bergeron, sieur de la Baratte, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants et de défunte Edmée Lebreton, sa femme, Philippe Roux, écuyer, sieur de Sallé, noble Charles Roy, lieutenant en l'élection de Nevers, dame Jacquette Brisson, veuve de noble Jean Bogne, procureur du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moutier, et autres (15 avril); — en faveur de dame Anne Gascoing, veuve de messire François de Saulieu, vivant chevalier, seigneur de Rémeron, trésorier de France en la généralité de Moulins, et tutrice de leurs enfants, ledit de Saulieu héritier bénéficiaire de dame Catherine de Tenon, sa mère, contre honorable homme Marien Genin, marchand, demeurant en la paroisse de Véroux, fils et héritier de Philippe Genin, son père (6 mai); — en faveur de Me Guillaume Lebreton, sieur de la Corvée, demeurant à Moulins-Engilbert, contre honorable homme Charles Charleuf, marchand à Pouligny, tuteur de Jean Charleuf, son fils, et de défunte Jeanne Lebreton, sa femme, fille et héritière en partie de François Lebreton, son père (26 juin); — en faveur de dame Marie-Anne Coutier, femme de messire Antoine-Louis Damas, chevalier, seigneur comte de Crux, contre Me Jean Sery, marchand, demeurant en la paroisse de la Collancelle (7 août); — en faveur de Philippe Lebesgue, seigneur de Silly, président au présidial de Berry, demeurant à Bourges, et dame Catherine Labbe, sa femme, et Antoine Labbe, écuyer, sieur de Saint-Georges, demeurant audit Bourges, lesdits Labbe héritiers de damoiselle Catherine Bigot, leur mère, contre Nicolas Tour-

tier, écuyer, sieur de Lutz (19 août); — en faveur de Me François Casset, prêtre, curé de la paroisse de Soulangy, contre Jean Joudier l'aîné, vigneron, demeurant en ladite paroisse (5 septembre); — en faveur de Gaspard Choiseau, faïencier, demeurant en la ville de Nevers, tuteur de Claude Choiseau, son fils, héritier d'Elie Choiseau, son aïeul, contre honorable homme Jacques Méchine, marchand, fermier d'Espeuilles, demeurant en la paroisse de Montapas (11 septembre); — en faveur de damoiselle Marie Berthelot, veuve de Pierre de Ponard, vivant écuyer, seigneur de Marié et des Couauts, tutrice de leurs enfants, contre Guillaume de Ponard, écuyer, seigneur de Marié, lieutenant de cavalerie au régiment de Ballande, demeurant en la paroisse de Fléty (18 septembre); — en faveur de Me Godefroy Gandouard, lieutenant au bailliage de Châtel-Censoir, et Claude Guérin, praticien audit lieu, héritiers, à cause de leurs femmes, de défunt messire François Piretouy, vivant abbé dudit Châtel-Censoir, contre Me Nicolas Villiers, marchand, demeurant audit lieu, receveur des sieurs vénérables de l'église de Saint-Potentien dudit Châtel-Censoir (24 octobre); — en faveur de dame Edmée d'Aligret, femme d'Antoine de Chargère, écuyer, sieur de Tourny, demeurant en la paroisse de Fléty, contre son mari (29 octobre); — en faveur de Jean Gaulmin, écuyer, sieur de Tronger, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, contre Me Martin Davier, sieur de Robinière, chanoine de Saint-Ursin de Mont....., y demeurant, et Me Jean Davier, sieur de Noizilles, son neveu (4 novembre); — en faveur de messire Claude Ursin, prêtre, prieur de Saint-Victor de la ville de Nevers, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de la cure de Poiseux, contre Me Etienne Flament, docteur en théologie (8 novembre); — en faveur de damoiselle Anne Bruandet, veuve de Louis Martin, en son vivant sieur de l'Etang, demeurant en la ville de Château-Chinon, contre Me François-Eléonor Girard, avocat en Parlement, juge ordinaire de la châtellenie de Montreuillon, demeurant en la paroisse de Brassy (14 novembre); — en faveur de messire Paul-Léonard des Gentilz, chevalier, seigneur de Lamenay, demeurant en la paroisse de Lucenay-les-Aix, et Me Pierre Bélard, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Decize, contre Me Claude Maslin, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, fils et héritier de Me Jean Maslin et de dame Antoinette Cognérat (14 novembre); — en faveur de Me Antoine Lestouffé, prêtre, chanoine en l'église collégiale de Saint-Barthélemy de Cervon, y demeurant, contre Me Jean Gudin, aussi prêtre et chanoine en ladite église (19 novembre); — en faveur de damoiselle Françoise de La Mure, femme de noble Jean Rouër, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, y demeurant, héritière de damoiselle Marie Lithier, sa mère, Me Antoine Treccault, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Paris, sous les pilliers des Halles, Me Nicolas Cotignon, président en la Cour des monnaies, à Paris, y demeurant, rue de la Sourdière, noble Guy Cotignon, conseiller en la pairie de Nevers, damoiselle Marie Cotignon, veuve de Me Jacques Moquot, damoiselle Anne Cotignon, femme de Me Claude Gueneau, assesseur en la pairie de Nevers, y demeurant, damoiselle Anne Lelarge, veuve de noble Etienne Bourdaloue, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, Philippe Labbe, écuyer, sieur de la Bergerie, et damoiselle Anne Lelarge, sa femme, et autres, héritiers de noble Pierre de Berne, sieur de Beaumont (22 novembre); — en faveur de damoiselle Marie Berthault, veuve de noble Blaise Duchesne, vivant docteur en médecine, demeurant en la ville de La Charité, et tutrice de leurs enfants, et noble Pierre-Paul Duchesne, leur fils, ledit Blaise Duchesne vivant légataire universel de Me Isaac Etignard, vivant élu et contrôleur à Château-Chinon, fils de défunte damoiselle Marie Duchesne, et Me Paul Etignard, avocat à la cour, Claude et Jacques Etignard, ses frères, tous héritiers de Me Jean Etignard, leur père, et de damoiselle Etiennette de Maumirey, leur mère, contre Me Olivier Bogne, avocat en Parlement, donataire de damoiselle Marie Duchesne, veuve de Laurent Grillot, écuyer, garde-du-corps du roi, demeurant à Varzy, damoiselle Edmée Duchesne, veuve de Jean Maulnoir, vivant notaire royal, damoiselle Eugénie Duchesne, veuve de Me Claude Parent, vivant avocat en Parlement, et damoiselle Vincente Duchesne, femme de Me Vincent Postallier, avocat en Parlement, demeurant audit Varzy, Clamecy et Tannay, toutes lesdites parties cousins germains dudit Isaac Etignard (29 novembre); — — en faveur de dame Gilberte Vyau, veuve de Me Gilbert Millault, vivant conseiller et avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et tutrice de leurs enfants, fille et héritière en partie de Me Pierre Vyau, vivant contrôleur au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Françoise Baudrion, et damoiselle Jacquette Gigot, veuve de Me Pierre Vyau, vivant conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Pousson (23 décembre); — en faveur de dame Marie-Catherine de La Chaize d'Aix, abbesse de l'abbaye

royale de Notre-Dame de Cusset, et des religieuses de ladite abbaye, contre Jacques Régnaud, écuyer, sieur de Presle, gentilhomme d'honneur servant Sa Majesté, demeurant audit Cusset (23 décembre).

B. 258. (Liasse.) — 91 pièces papier.

1681. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Guillaume Guillaumet, sieur d'Eschon, lieutenant civil et criminel en l'élection de Vézelay, et damoiselle Marthe Guillaumet, veuve de Me Louis Barbier, contre messire François de Choiseul, chevalier, seigneur comte de Chevigny, demeurant au château de Chassy, paroisse de Montreuillon (9 janvier) ; — en faveur de Me Jean-Baptiste Millin, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité, héritier de Me Jacques Joully et Anne Laubespin, ses aïeux, contre Jean Rousset, écuyer, seigneur de Fontenelle, conseiller du roi, correcteur en la Chambre des comptes de Paris, y demeurant, rue Saint-Victor, et dame Françoise Rousset, femme d'Antoine-François do Troussebois, écuyer, sieur de Faye, demeurant à Nevers, enfants et héritiers de noble Martin Rousset, leur père, vivant prévôt général de Nivernois (13 janvier) ; — en faveur de Paul de Rolland, écuyer, sieur d'Arbourse, fils de Louis de Rolland, écuyer, seigneur dudit Arbourse, demeurant audit lieu, contre Me Louis Bèrnard, bailli de Pouilly, y demeurant (21 janvier) ; — en faveur de damoiselle Madeleine Bruandet, veuve de Me Jacques Girard, sieur de Marcy, demeurant à Chassy, paroisse de Mhère, contre Me Pierre Grosjean, avocat en Parlement, juge ordinaire de Lormes à la part de Château-Chinon, Brassy et Dun-les-Places, demeurant audit Lormes (29 janvier) ; — en faveur de dame Anne de Certaine, veuve de Pierre de Rolland, vivant écuyer, seigneur de Curiot, remariée à messire Charles de Chalon, chevalier, seigneur de Sully, demeurant en la paroisse de Saint-Brancher, province de Bourgogne, contre Jean-François de Rolland, écuyer, sieur de Curiot, fils dudit Pierre de Rolland et de ladite de Certaines (27 février) ; — en faveur de Claude de Pagany, sieur de la Chaise, étant aux droits de damoiselle Michelle Bargedé, sa mère, veuve de Jean de Pagany, seigneur de la Chaize, contre Me Edme Bouché-Pillon père, demeurant à Bailly, paroisse de Magny (20 mars) ; — en faveur de François et Jean des Ulmes, écuyers, seigneurs du Cluseau, y demeurant, paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret, contre honorable homme Lazare Bré, marchand, demeurant en ladite paroisse (24 avril) ; — en faveur de dame Madeleine Labbe, femme de Pierre Lebesgne, écuyer, conseiller du roi et son premier président au bailliage de Berry et trésorier de France en la généralité de ladite province, contre son mari (29 avril) ; — en faveur de damoiselle Françoise Desvernois, veuve de Me Gaspard Fontjean, en son vivant avocat en Parlement et bailli de Dompierre-sur-Bèbre, contre Léon de Chavennes, bourgeois du même lieu (29 avril) ; — en faveur de messire Charles de Marcellange, chevalier, seigneur de la Grange, y demeurant, paroisse de Cossaye, contre honorable homme Paul Gaultier, marchand, demeurant à Decize, et Me Gabriel Millin, sieur de Chassenay, avocat en Parlement et châtelain de la ville de Decize (5 mai) ; — en faveur de Mme Marie de Bourbon, princesse du sang et de Carignan, dame comtesse en partie de Château-Chinon, demeurant à Paris, hôtel de Soissons, paroisse de Saint-Eustache, contre dame Suzanne de Girard-Bazoges, femme de messire Alexandre de Saint-Quentin, chevalier, seigneur comte de Blet, et en premières noces de messire Daniel de Balegon, en son vivant comte de Villeneuve et Bouhey, demeurant à Villeneuve, paroisse d'Essey, pays de Bourgogne (10 juin) ; — en faveur de Me Guillaume Hecquard, notaire royal, demeurant en la ville de Pouilly, contre Philbert Raisonnier, praticien, demeurant à La Charité (17 juin) ; — en faveur de Me Pierre Léveillé, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Jean Lombard, premier fondeur des canons du roi en cette province, demeurant à Marigny-sur-Yonne (18 juin) ; — en faveur de Lazare de Corvol, écuyer, sieur de Grandvoux, et damoiselle Marie de Bréchard, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Maurice-lès-Saint-Saulge, contre Jean de Bréchard, écuyer, seigneur de Brinay, Pouilly et Chaumonot, fils et héritier de Jean de Bréchard, seigneur desdits lieux, et de damoiselle Françoise de Juisard, ses père et mère, et damoiselle Catherine de Champs, sa femme (27 juin) ; — en faveur de Me Jean Lebreton, maréchal-des-logis d'une compagnie de cavalerie du régiment du roi, fils de Me François Lebreton, demeurant à Isenay, et légataire de dame Madeleine Lebreton, sa tante, veuve de Me François Guillier, contre Me Guillaume Lebreton, sieur de la Corvée, marchand, demeurant au château de la Montagne, paroisse de Saint-Honoré, donataire universel de ladite Madeleine Lebreton, sa sœur (27 juin) ; — en faveur de Me François Pougault, marchand, demeurant en la paroisse de Nourry, contre Bernard Chaussin, sieur des Granges, demeurant en la paroisse de Saizy (27 juin) ; — en

faveur de François Bourgoing, écuyer, sieur de Sichamps, contre Me Jacques Blanzat, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Decize (1er juillet); — en faveur de noble Guy Deschamps, docteur en théologie, prieur commendataire du prieuré de Châtillon-en-Bazois, demeurant en la ville de Nevers, contre messire Corneille d'Aersens, chevalier, seigneur marquis de Sommeldick et dudit Châtillon, et dame Marguerite du Puy, sa femme, confirmant la saisie féodale faite par ordre dudit prieur, faute de foi et hommage non faits, droits et devoirs non payés et dénombrement non donné par ledit seigneur de Châtillon comme propriétaire des droits et devoirs qui se lèvent « ès-jours de foires dudit Chastillon, qui se tiennent la veille de Sainct-Jean-Baptiste et le jour de Saincte-Cécile, et de celle d'Alluy qui se tient le premier jour d'aoust », portés en plein fief du prieuré dudit Châtillon (21 août); — en faveur de Pierre de Champrobert, écuyer, sieur des Fossés, fils et héritier de Louis de Champrobert, écuyer, sieur dudit lieu, et de damoiselle Claude du Verne, héritier de Gaspard de Champrobert, son frère germain, et héritier en partie de Charles de Champrobert, son autre frère, ledit Pierre de Champrobert demeurant à Paris, en l'hôtel de Monbazon, paroisse Saint-Paul, contre François de Champrobert l'aîné, écuyer, sieur des Fossés et Bussière, demeurant audit lieu de Bussière, paroisse de Charrin, et François de Champrobert le jeune, écuyer, sieur des Fossés, y demeurant, paroisse de Champlemy, aussi fils dudit Louis de Champrobert (22 août); — en faveur de François de Rolland, écuyer, sieur de Curiot, demeurant en la paroisse de Fâchin, contre Mes Jean Bertier, ci-devant commissaire aux saisies réelles du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Jean Nicot, commissaire auxdites saisies (13 septembre); — en faveur de Me Augustin Roussel, prêtre, curé de l'église paroissiale de Léré, diocèse de Bourges, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance d'une prébende canoniale en l'église collégiale de Saint-Martin de Léré, contre Me Victor Papin, prêtre du diocèse de Tours (10 novembre); — en faveur de damoiselle Anne Cuvelier, veuve de noble Jacques Delespinasse, vivant conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de La Charité, y demeurant, aïeule et tutrice d'Anne et Augustin Delespinasse, enfants de Me Augustin Delespinasse, sieur de Marthou, et de damoiselle Jeanne de Suleau, contre ladite de Suleau (4 décembre); — en faveur de messire Henry-Louis de Morogues, chevalier, seigneur de Sauvage, demeurant au château de Guichy, paroisse de Nannay, contre Pierre Berthault, écuyer, sieur de la Cour-Beleau, demeurant en la ville de Paris (9 décembre); — en faveur de Jean de Tespes, écuyer, sieur de Varigny, demeurant au château de la Forêt, paroisse de Saint-Sulpice, contre les dames comtesses de Château-Chinon (11 décembre); — en faveur de damoiselle Claude Pernin, veuve de Pierre Desprès, écuyer, sieur de la Motte et de Roche, demeurant au château de Roche, paroisse de Champvert, contre Pierre Bonneau, archer en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, et noble Guillaume Sallonnier, conseiller du roi, lieutenant de robe courte en la maréchaussée de la même ville (13 décembre); — en faveur de damoiselle Anne Bruandet, veuve de Me Louis Martin, en son vivant sieur de l'Etang, demeurant à Château-Chinon, contre Claude Pernet (15 décembre); — en faveur de dame Gabrielle Clément, veuve de Me Paul Lardereau, et tutrice de leurs enfants, et Hugues Hervey, marchand, demeurant à Moulins-Engilbert, contre messire Roland de Messay, chevalier, seigneur comte de Monville, Sainte-Sabine et Prix (18 décembre); — en faveur de messire Jean-Raymond Ferrier, seigneur prieur de Commagny, qui est maintenu et gardé en sa qualité de prieur de Commagny, au droit de mettre tel prêtre approuvé qu'il avisera pour la desserte de la chapelle de Notre-Dame de Jame, située en la paroisse de Commagny, comme étant membre et annexe de sondit prieuré, contre Me Jean Simonnet, prêtre, curé dudit Commagny (18 décembre).

B. 259. (Liasse.) — 111 pièces papier.

1682. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Henri Picard, fermier de Bonny-sur-Loire, contre Josias Babault, sieur de la Motte-Sury en partie, y demeurant (15 janvier); — en faveur de Me Pierre Alixand, avocat en Parlement, contre Gilbert Quinot, marchand, demeurant à Neufvy-le-Barrois, et Gaspard de Vignolles, écuyer, seigneur de la Garenne, la Verdine et autres lieux, demeurant en la paroisse de Préveranges, pays de La Marche (22 janvier); — en faveur de noble Jacques de Vaux, sieur de Germancy, conseiller du roi, président en l'élection de Nevers, contre messire Gabriel Thonnelier, prieur-curé d'Anlezy (23 janvier); — en faveur des révérends Pères religieux Bénédictins du couvent de Notre-Dame de La Charité, noble Claude Challemoux, sieur de la Planche et de Ville en partie, noble René Lasné, noble Guillaume Gascoing, procureur du roi en l'élection de

Nevers, seigneurs décimateurs pour chacun un quart des dîmes de Ville, qui sont maintenus et gardés en possession et jouissances desdites dîmes, contre Me Jacques Gauthier, prêtre, curé de Veilmanay (3 février); — en faveur de Gaspard de Champs, écuyer, sieur de Bussy, demeurant en la paroisse d'Achun, contre honorable homme Etienne Viau, marchand, fermier de Coudray, en la même paroisse (17 février); — en faveur de Me Révérien Michel, procureur d'office de Guipy, demeurant à Saint-Révérien, et Perrette Duchesne, sa femme, fille de Jean Duchesne-Croisy, contre Me Jacques Etignard, docteur-médecin, demeurant à Château-Chinon (19 février); — en faveur de honorable homme Gabriel Ferrand, marchand, demeurant à la Forest, paroisse de Savigny-sur-Canne, contre messire Henri de Bard, chevalier, seigneur de Limanton et autres lieux, demeurant en son château de Limanton, paroisse dudit lieu (26 février); — en faveur de Mes Pierre et Jean Charleuf, marchands, demeurant en la paroisse de Montigny-sur-Canne, enfants de Me Germain Charleuf, vivant notaire royal audit Montigny, et de dame Florence Arvillon, contre Charles Besson, laboureur en la paroisse de Diennes (6 mars); — en faveur de Nicolas de Villaines, écuyer, conseiller-président-trésorier de France à Moulins, et de dame Madeleine Desprès, sa femme, contre dame Lauvernay, veuve de François Dubois, huissier au bourg de Chantenay, tutrice de leurs enfants (9 mars); — en faveur de dame Anne de Choiseul, veuve de messire François de Popillon, chevalier, seigneur baron du Ryau, tutrice de leurs enfants, ayant repris l'instance au lieu de dame Catherine de Reugny, veuve de messire François de Popillon, chevalier, seigneur baron du Ryau, contre Jean de Tespes, écuyer, sieur de Varigny, et dame Antoinette des Gentils, sa femme, héritière en partie de dame Edmée des Gentils, dame de Meauce (11 mars); — en faveur de dame Anne de Choiseul, veuve de messire François de Popillon, baron du Ryau, contre François Hardy, écuyer, seigneur des Loges, fils et seul héritier de dame Henriette de Lorme, qui était en partie, avec Me Charles de Lorme, son frère, héritière de défunte dame Anne de Torcy, lors de son décès veuve de messire Jean de Popillon, seigneur baron d'Arizolles, demeurant en la ville de Moulins (21 mars); — en faveur de Lazare de Corvol, écuyer, sieur de Grandvaux, et damoiselle Marie de Bréchard, sa femme, contre Jean de Bréchard, écuyer, seigneur de Brinay (14 avril); — en faveur de Claude Bouzitat, écuyer, seigneur de Sélines, tuteur de ses enfants et de damoiselle Gabrielle Litaud, sa femme, héritiers de Charles Litaud, leur oncle, vivant sieur de Boisvert, contre Me Claude Bordereuil, avocat, demeurant à Sancoins (15 avril); — en faveur d'honorable homme Pierre Simon, marchand, demeurant au Veurdre, et Gilbert de Bonnault, sieur de Villards, capitaine au régiment de Monseigneur le duc de La Ferté, et damoiselle Louise de Burnot, sa femme, contre Me Pierre Bergeron, sieur de Bougy, procureur du roi en la prévôté de Sancoins, y demeurant (5 mai); — en faveur d'honorable homme Pierre Mestairie, marchand, demeurant à Arthel, contre Révérien Chevalier, marchand, demeurant à Saint-Révérien (5 mai); — en faveur de François Gibieuf, écuyer, sieur de la Faye, conseiller du roi et son avocat au bureau des finances de Bourges, et damoiselle Catherine Bengy, sa femme, fille de Pierre Bengy, lieutenant criminel audit Bourges, contre Hugues Bengy, écuyer, seigneur de Nuisement, conseiller du roi, lieutenant-général criminel audit Bourges, frère de ladite Catherine (25 mai); — en faveur de messire Léon de Villeneuve, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, maréchal dudit ordre, commandeur de la commanderie des Bordes et membres en dépendants, contre Jean Tenon, écuyer, sieur de Fonfay, demeurant en la paroisse du Chautay, par laquelle ledit sieur commandeur des Bordes, ses sous-fermiers ou préposés sont admis à faire la preuve par titres, en se transportant soit en la ville de Sancerre, en l'étude de Geury, notaire royal audit lieu, « qui a reçu la minute de la dixmerie de question », le 8 juin 1607, ou de celui qui aura ses notes, soit en la ville de Lyon, aux archives du trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « qu'il est en bonne et paisible possession de prendre et percevoir le dixme de vin, bled, graines et de tous aultres sortes de dixmes, partageant par moictier avec le seigneur de l'hostel de Patinges, dans tous les cantons de la parroisse de Patinges » (26 mai); — en faveur de Me Joseph Dessoudé, recteur des petites écoles de la ville de Nevers, y demeurant, contre dame Jeanne Thonnelier, veuve de François Harlay, vivant marchand, demeurant audit Nevers (1er juin); — en faveur de Me Marin Baudrion, procureur du fait commun de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre les Pères Augustins de ladite ville, par laquelle est annulé le contrat du 11 février 1673 contenant la nomination desdits Pères Augustins pour recteurs du collège de Saint-Pierre-le-Moûtier (3 juin); — en faveur de damoiselle Judith de Monchanin, veuve de Me Isaac Lefebvre, et tutrice de leurs enfants, Me Isaac Lefebvre, avocat, Me Jean Lefebvre, marchand, honnête femme Marie Lefebvre, femme de

Me Pierre Girardot, et ledit Pierre Girardot, curateur de Pierre Lefebvre, tous héritiers de Me Isaac Lefebvre, demeurant audit Château-Chinon, contre Me Isaac Etignard, docteur en médecine, demeurant en la ville de Château-Chinon (26 juin); — en faveur de Me Maryt Faucheret, prêtre, prieur de Sainte-Marie, demeurant en la paroisse de Raveau, contre damoiselle Marie Chartier, veuve de Me Jacques Joully, vivant lieutenant-général au bailliage de La Charité, et tutrice de leurs enfants (1er juillet); — en faveur de vénérable et discrète personne Me Jacques Chertier, prêtre, chanoine en l'église Saint-Cyr de Nevers et chapelain de la chapelle Saint-Luc, fondée en ladite église, contre Jean Malon, manœuvre, demeurant au village des Gravières, paroisse de Pougues (21 juillet); — en faveur de Me Marin Baudrion, notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Jacqueline de Jacquinet, veuve de messire Philbert de Chaugy, vivant chevalier, seigneur de Cuzy et de Fontenaille (19 août); — en faveur de messire François de Charry des Gouttes, chevalier, seigneur dudit lieu des Gouttes, la Maisonfort, Veroux et autres lieux, demeurant ordinairement au faubourg de Paris, en la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre dame Marguerite de Chéry, veuve de messire Edme de La Barre, en son vivant chevalier, seigneur baron de Chasnay, la Vernière, les Landreux et autres ses terres et seigneuries, tutrice de leurs enfants (20 août); — en faveur de Me Arnault Fraschot, notaire royal, demeurant en la ville de Saint-Saulge, contre Gaspard de Champs, écuyer, sieur de Bussy, y demeurant, paroisse d'Achun (2 septembre); — en faveur de messire Charles-Joseph Bault, seigneur et prieur de la ville de Sancoins, demeurant en la ville de Nevers, qui est maintenu et gardé en son droit de four banal tant en la ville de Sancoins qu'ès-faubourgs de ladite ville, contre les habitants dudit lieu (24 septembre); — en faveur de Claude Riglet, écuyer, sieur du Mesnil, demeurant à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, tuteur de Claude Riglet, son fils, héritier de damoiselle Angélique du Houssay, vivante femme de Pierre Fouchier, écuyer, sieur de Saint-Ange, contre noble Gilles Thomas, bourgeois de Paris, y demeurant, rue de Thorigny, paroisse Saint-Gervais, cessionnaire de Pierre Léveillé, écuyer, sieur des Fossés, tant en son nom que se faisant fort pour François Léveillé, écuyer, sieur de la Grigossaine, Pierre Nicquet, écuyer, sieur de Terrefranche, et Catherine Léveillé, sa femme, Gilles Léveillé, écuyer, sieur de Clérandry, et Jacques Léveillé, écuyer, lesdits Léveillé tous héritiers de Jean Léveillé, écuyer, leur père (24 novembre); — en faveur de Me Philbert Lesage, avocat au bailliage d'Anthien, et damoiselle Elisabeth Roullet, sa femme, Me Pierre Roullet, bourgeois de Vézelay, et Me Jacques Roullet, docteur en théologie, de présent en Angleterre, lesdits Roullet héritiers de damoiselle Marie Roullet, leur sœur, vivante femme de Me Isaac Etignard, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, contre ledit Isaac Etignard (26 novembre); — en faveur de dame Gilberte Boin, veuve de Me Pierre Moreau, et tutrice de leurs enfants, contre Me Gaspard Casset, notaire royal, demeurant en la ville de Sancoins, père et tuteur de Jean Casset, son fils, héritier de Me Jean Cordelier, son aïeul, et dame Etiennette Béquas, veuve dudit Me Jean Cordelier, vivant notaire royal, demeurant en la ville de Sancoins (3 décembre); — en faveur de damoiselle Jacquette Gigot, veuve de noble Pierre Vyau, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants, contre honorable homme Jacques Coquille, marchand, demeurant à Nevers (4 décembre); — en faveur de damoiselle Gilberte Vyau, veuve de noble Gilbert Millault, vivant conseiller et avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants, ledit Millault héritier de Me Robert Millault, son père, contre damoiselle Anne Simonnin, veuve de noble Jean Gigot, vivant conseiller au même présidial, tutrice de leurs enfants (4 décembre); — en faveur de Me Pierre Desmolins, lieutenant en la justice de Monceaux-le-Comte, fils et héritier de Me Antoine Desmolins, vivant notaire royal audit Monceaux-le-Comte, contre Me Antoine Desmolins, praticien, demeurant audit Monceaux-le-Comte, aussi héritier dudit Me Antoine Desmolins, son aïeul, à cause de défunte dame Jeanne Desmolins, sa mère, vivante femme de Me Louis Desmolins, et Me Gilbert Taillandier, avocat au bailliage et pairie de Nivernois, demeurant à Nevers, père et tuteur de ses enfants, et de dame Gilberte Desmolins, fille dudit Antoine (4 décembre); — en faveur de damoiselle Louise de Fradel, femme de Me Jean Goussot, sieur de Champosserin, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, demeurant audit lieu de Champosserin, paroisse de Dun-sur-Grandry, contre son mari (10 décembre); — en faveur de damoiselle Marguerite Colin, veuve de Me Philippe Soliveau, vivant avocat en Parlement et élu en l'élection particulière de Lorme à la part de Château-Chinon, demeurant à L'Huis-Loré, paroisse de Vauclaix, contre Me Jean Colin, sieur de Montify, avocat en Parlement,

bailli de Lorme à la part de Chalon (10 décembre); — en faveur de dame Antoinette de Champfeu, veuve d'Hervé de La Barre, écuyer, sieur de Chevroux, et tutrice de leurs enfants, demeurant au château et paroisse d'Avril-sur-Loire, contre Jean Bourdelier, maître et chef de sa communauté, demeurant en la même paroisse (15 décembre); — en faveur de messire Gabriel Resmond, prêtre, chanoine prébendé en l'église cathédrale de Saint-Martin de Tours, prévôt, seigneur et châtelain de la ville de Léré, contre noble Jacques Tardif, sieur de la Motte, demeurant en la ville d'Orléans, et Mᵉ Josias Babault, sieur de Maupas, demeurant en la ville de Gien, paroisse d'Apilly (18 décembre); — en faveur de damoiselle Catherine de Saint-Maurice, fille et héritière de François de Saint-Maurice, bourgeois du bourg de Chastel-Montagut, contre Mᵉ Simon Bidan, marchand à Cusset (22 décembre).

B. 260. (Liasse.) — 153 pièces papier.

1683. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur d'honnête femme Jeanne Thonnelier, veuve d'honorable homme François Harlay, marchand tanneur, demeurant en la ville de Nevers, contre Claude Bouzitat, laboureur, demeurant à Marzy, et autres (14 janvier); — en faveur de damoiselle Judith Léveillé, veuve d'Etienne Guyot, sieur du Boulé, et tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de La Charité, contre Pierre Berthault, écuyer, sieur de la Cour-Bélault, demeurant en la ville de Paris, rue de l'Arbre-Sec, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois (22 janvier); — en faveur de Mᵉ Noël Pérude, avocat au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Gabrielle Seignoret, femme de messire Edme des Ecures, chevalier, seigneur de la Vivère, fille et héritière de Mᵉ Gilbert Seignoret, avocat, son père, et héritière de défunt Mᵉ André Lévesque, son aïeul (26 janvier); — en faveur de noble Pierre Pitoys, bailli de Château-Chinon, François et Henri Bourgoing frères, héritiers de Jacquette de Vaux, leur mère, contre Mᵉ François Robert, sieur de Tremausson, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert (28 janvier); — en faveur de damoiselle Anne Pignault, veuve de Mᵉ François Bernot, vivant avocat en Parlement, demeurant en la ville de La Charité, contre Jean Coulombier, vitrier, demeurant en la même ville, exerçant les droits de Michelle David, sa femme, fille et héritière en partie de dame Marie Rossignol (9 février); — en faveur de noble Jacques de Vaux, seigneur de Germancy, conseiller du roi, ancien président en l'élection de Nivernois, demeurant à Nevers, contre Pierre de Nourry, écuyer, sieur de Turigny, demeurant en la même ville (16 février); — en faveur de damoiselle Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, sieur du Nozet, demeurant à Lorgue, paroisse de Cougny, fille de Thomas de La Barre, vivant écuyer, seigneur de Lorgue, et de défunte Perrette du Lys, contre damoiselle Antoinette de Champfeu, veuve d'Hervé de La Barre, vivant écuyer, seigneur de Chevroux, et tutrice de leurs enfants, demeurant à Avril-sur-Loire (19 février); — en faveur de messire Pierre de Torcy, chevalier, seigneur de Lentilly et de Cervon en partie, demeurant au château de Lentilly, paroisse dudit Cervon, contre les vénérables abbé, chanoine et chapitre de l'église collégiale de Saint-Barthélemy de Cervon, qui, en vertu d'une fondation faite par Jean de Torcy, écuyer, seigneur de Lentilly, par acte du 23 juin 1470, d'une transaction entre lesdits abbé, chanoines et chapitre et autre Jean de Torcy, écuyer, seigneur de Lentilly, du 12 août 1508, d'une autre fondation par Edme de La Corcelle, écuyer, seigneur de Villemolin et de Ruère, et damoiselle Anne de Torcy, sa femme, du 17 octobre 1528, d'une transaction entre ledit chapitre et Michel de Torcy, écuyer, seigneur de Lentilly, du 21 avril 1646, est condamné à « exécuter et faire dire les prières aux termes de ladite fondation » (11 mars); — en faveur de messire Eléonor Palatin de Dyo, chevalier, seigneur marquis de Montpéroux, Vanzé et autres lieux, contre Gilbert Serrurier, meunier, demeurant au moulin de Vanzé, paroisse de Champvert (16 mars); — en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Prévôtière, receveur des domaines des élections de Nevers et de Château-Chinon, demeurant à Decize, et Antoine François de Troussebois, écuyer, demeurant à Charrin, contre noble Guillaume Sallonnier, avocat en Parlement, juge ordinaire de la ville et châtellenie de Moulins-Engilbert, seigneur de Faye et d'Avrilly, et damoiselle Edmée Sallonnier, sa femme, demeurant audit Moulins (24 mars); — en faveur de MM. les Chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare contre Jérôme de La Chasseigne, écuyer, seigneur de Rosemont et autres lieux, qui est condamné à reconnaître certains héritages au profit de la chapelle de la maladrerie de la Charmillerie, au diocèse de Nevers (29 avril); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers, Hubert de Lange, chevalier, seigneur de Villemenan, et noble Claude Gascoing,

seigneur de la Belouze, demeurant à Nevers, contre les habitants de la paroisse de Poiseux usagers des bois de Baulon (6 mai); — en faveur de noble François Sallonnier, ci-devant maître des comptes à Nevers, fils et héritier en partie de défunte damoiselle Marguerite Alixand, lors de son décès veuve de noble Philbert Sallonnier et fille et héritière de noble Antoine Alixand, vivant conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de damoiselle Gabrielle Dumonceau, contre Laurent Robin, fils de Me François Robin l'aîné, procureur audit présidial, héritier de Me Jean Robin, notaire royal, son aïeul paternel (6 mai); — en faveur de Jean de Berthier, écuyer, sieur de Neurre, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, contre Jean de Berthier, écuyer, sieur de Bizy (11 mai); — en faveur de damoiselle Gilberte Vyau, fille et héritière en partie de défunt Me Pierre Vyau et de damoiselle Françoise Baudrion, et veuve de noble Gilbert Millaud, vivant conseiller et avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants, et dame Jacquette Gigot, veuve de noble Pierre Vyau, aussi conseiller du roi au présidial et tutrice de leurs enfants, contre Me Marin Pousson (11 mai); — en faveur de noble Jean Sémelier, conseiller du roi et son procureur au bureau des finances de la généralité de Berry, demeurant en la ville de Bourges, fils et héritier de damoiselle Jeanne Chapus, veuve de noble Léonard Sémelier, lors de son décès président en l'élection de la ville de La Charité, contre François Després, écuyer, sieur de Charly, fils et héritier en partie de Jacques Després, écuyer, sieur dudit Charly, et de damoiselle Anne de Maumigny, demeurant au château de Charly, paroisse de Chaulgnes (13 mai); — en faveur de dom Nazaire Gourleau, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur claustral du prieuré de Saint-Révérien, y demeurant, contre Guillaume Tenon, prieur du prieuré de Patinges, au diocèse de Nevers, par laquelle il est dit que « faute par ledit Tenon de payer audit Gourleau (la pension annuelle de 100 livres tournois fixée entre eux), nous luy avons permis (à Nazaire Gourleau) de rentrer en possession dudit prieuré de Saint-Martin de Patinges (qu'il avait résigné en cour de Rome audit Tenon par acte du 29 juillet 1679), et en disposer ainsy qu'il advisera comme véritable titulaire, et condemné ledit Tenon à luy randre et restituer les tiltres, papiers et enseignemens qu'il luy a mis entre mains concernant ledit bénéfice » (20 mai). En marge : « J'ay retiré mes tiltres, le 20 may, dom Gourleau ; » — en faveur de dames Anne et Elisabeth Grosjean, femmes de Mes Jacques Camusat et Augustin Desbelins, chirurgiens, demeurant en la ville de Lormes, contre Me Paul Grosjean, avocat en Parlement, demeurant à Ouroux (20 mai); — en faveur de dame Anne de La Forest, dame de Cuzy, veuve de messire Antoine de La Forest, vivant baron dudit Cuzy, demeurant au château dudit Cuzy, paroisse de Cervon, contre messire François de Jaucourt, chevalier, seigneur dudit Cervon (26 mai); — en faveur de messire Nicolas de Chéry, écuyer, chanoine et grand archidiacre en l'église de Saint-Cyr de Nevers, y demeurant, prieur du prieuré de Saint-Gildard, contre damoiselle Marie Cotignon, veuve de Me Jacques Moquot, vivant avocat en Parlement, demeurant audit Nevers (28 mai); — en faveur de damoiselle Anne Cuvelier, veuve de Jacques Delespinasse, en son vivant sieur de Marthou, conseiller du roi et son procureur en l'élection de La Charité, y demeurant, contre Jacques de Cotignon, écuyer, sieur de la Charnaye, y demeurant, paroisse d'Argenvière, par laquelle ladite damoiselle Cuvelier est maintenue et gardée en la possession du droit d'usage et pacage dans les bois d'Argenvière pour son domaine de Saint-Léger-le-Petit, seulement à la charge de ne couper aucune chose que du bois mort et mort bois (21 juin); — en faveur de Me Louis Rossignol, bourgeois de la ville de La Charité, fils de défunts Me Pierre Rossignol, en son vivant lieutenant particulier au bailliage de la ville de La Charité, et de damoiselle Jeanne Coulon, contre messire Jean-Baptiste de Mérigot, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, demeurant à Paris, rue du Four, près les Enfants-Rouges, tuteur de Jean-Gabriel Bonnemain, seigneur de Treigny, fils et héritier de Jean Bonnemain, en son vivant seigneur dudit Treigny, et de dame Anne Voillaud, veuve dudit sieur Bonnemain et à présent femme dudit sieur de Mérigot (22 juin); — en faveur de damoiselle Gabrielle Millot, femme de Claude Carpentier, écuyer, seigneur des Thuilleries, demeurant à Decize, contre son mari (5 juillet); — en faveur de Louis de Vélard, écuyer, sieur de Langère, héritier bénéficiaire d'Antoine de Vélard, son père, vivant écuyer, sieur dudit lieu, contre dame Anne Roux, femme de Me Etienne Bocquerat, demeurant à Moulins (20 juillet); — en faveur de Me Jean Normand, prêtre, curé de la paroisse de Vandenesse, y demeurant, contre messire Pierre de Marcellange, seigneur, prieur commendataire du prieuré de Mazille, qui est condamné à payer audit curé de Vandenesse sa portion congrue, à raison de 200 livres par an (5 août); — en faveur de dame Gabrielle Babelin, veuve de Me Jean

David, vivant fermier du prieuré de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de Gabriel Paillard, fils de noble Marcou Paillard, vivant conseiller au présidial dudit Saint-Pierre-le-Moûtier, et de damoiselle Ursule David, héritier de ladite dame, sa mère, et encore comme cessionnaire de Me Pierre Alixand, lieutenant au régiment de Normandie, et de damoiselle Anne David, sa femme, héritier en partie dudit David, contre Me Claude Guytot, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Livry (26 août); — en faveur de Me Olivier Millaud, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Hugues de Maumigny, écuyer, sieur de Rivière, demeurant en la paroisse de Champvert (4 novembre); — en faveur de dame Anne Chappelain, femme de Me Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Prévostière, receveur du domaine du roi dans les élections de Nevers et Château-Chinon, héritière en partie de défunt Barthélemy Chappelain, écuyer, sieur de la Tour, et de damoiselle Jacquette Carpentier, ses père et mère, contre damoiselle Anne Carpentier, veuve de Jean-François Carpentier, vivant écuyer, sieur de Crécy, tutrice de leurs enfants, demeurant audit Crécy, paroisse de Saint-Aré-les-Decize (18 novembre); — en faveur de Mes Paul Etignard et Philippe Lesobre, avocats en Parlement, demeurant à Château-Chinon, contre damoiselle Judith de Monchanin, veuve de Me Isaac Lefebvre, tutrice de leurs enfants, Me Isaac Lefebvre, avocat en Parlement, Me Jean Lefebvre, marchand, Me Pierre Girardot, aussi marchand, et damoiselle Marie Lefebvre, sa femme, demeurant à Château-Chinon et La Nocle, et Me Claude Forneret, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Beaune, et damoiselle Jeanne Etignard, sa femme, héritiers en partie d'Isaac Etignard, vivant élu et contrôleur en l'élection de Château-Chinon et ayant droits dans la succession de damoiselle Jeanne du Bourg, vivante veuve dudit Isaac Etignard (18 novembre); — en faveur de messire Roger de Lévy, marquis de Pouligny, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Bourbonnais, contre messire Charles de Lévy, maître de camp d'un régiment de cavalerie entretenu pour le service de Sa Majesté, son fils, et de défunte dame Jeanne de Montjouvent (29 novembre); — en faveur de Me Léonard Dubois, prêtre, curé de Pouzy, y demeurant, contre messire Joseph Bault, prieur de Sancoins, seigneur dîmeur en partie de lad. paroisse de Pouzy, qui est condamné à payer 200 livres par an de portion congrue audit curé (29 novembre); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers contre Me Pierre Rapine, sieur de Foucheraine, ci-devant procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant (29 novembre); — en faveur de damoiselle Gabrielle Perdrion, femme d'Antoine Lourdin, sieur de Maigny, demeurant à Moulins, ci-devant femme d'Antoine Resmon, sieur de Pérone, contre Pierre Daniel, capitaine de navire pour le service de Sa Majesté, héritier dudit Resmon (novembre); — en faveur d'Edme de Certaines, chevalier, seigneur de Villemolin, y demeurant, paroisse d'Anthien, contre Me Antoine Girard, marchand, demeurant en la paroisse de Brassy, fils de Me Jacques Girard, son père, héritier de Me Antoine Girard, son bisaïeul (9 décembre); — en faveur de Me Jean Carin, prêtre, curé de Sémelay, héritier universel de messire Etienne Carin, vivant prêtre, curé dudit Sémelay, son oncle, contre Benoît Morizot (20 décembre); — en faveur de dame Claude-Philippe de Morogues, veuve de messire François de Roffignac, vivant écuyer, seigneur d'Apremont, contre Claude et Jean Michaux, marchands, fermiers du château de Bouy (23 décembre); — en faveur de Me François Marceau, marchand, demeurant à Glux, contre Philippe Mathé, menuisier, demeurant à Saint-Honoré (23 décembre).

B. 261. (Liasse.) — 119 pièces papier.

1684. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Jeanne Vaucoret, veuve de Me Pierre Tridon, vivant lieutenant au bailliage de Château-Chinon, contre Charles de Fradel, écuyer, sieur de Louzac, demeurant au lieu de Fradel, paroisse de Saint-Hilaire (21 janvier); — en faveur d'Antoine Hesmard, « soldat au régiment suisse de Stoupe le jeune », fils de Jean Hesmard et de Jeanne Groslet, contre Claude d'Espeuille, écuyer, sieur des Fontaines, veuf de damoiselle Barbe Le Musnier, auparavant veuve de Jean de Chaverot, écuyer, sieur du Breuillard (21 janvier); — en faveur de messire Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Poissons, Chaillant et autres lieux, contre Henri Bourgoing, écuyer, sieur de la Douée, fils et héritier de damoiselle Jacquette de Vaux, cessionnaire de noble Jacques de Vaux, qui est condamné à restituer audit de Chéry les titres concernant le domaine de Villiers, situé en la paroisse de Poiseux (7 février); — en faveur de damoiselle Catherine Martin, veuve de Me Philbert Rousseau, vivant officier commensal de la défunte reine-mère, damoiselle Anne Rousseau, sa fille, demeurant à

Brassy, Mes Charles et Jacques Rousseau, ses fils, demeurant à Vermot, paroisse de Dun-les-Places, contre Me Claude Ninot, officier commensal de la maison du roi, demeurant audit Vermot (28 février); — en faveur d'Eustache et Marit de Berthier, écuyers, sieurs de Contre, Bizy et la Vallée, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, légataires substitués de Charles de Berthier, vivant écuyer, sieur de Bizy, contre Me Augustin Duplex, docteur en médecine, demeurant à Nevers (2 mars); — en faveur de messire Charles de Monsaulnin, chevalier, seigneur comte du Montal, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, gouverneur de Maubeuge, contre Me François Fortot et dame Elisabeth Crevier, sa femme, demeurant à Gien, paroisse de Lorme (13 mars); — en faveur de honorables hommes Pierre et Samuel Bougne, marchands, demeurant à Aubigny, paroisse de Marseilles-les-Aubigny, contre messire Léonard de Bonnet, chevalier, seigneur de Châteauvert et Lupy, demeurant audit Châteauvert, paroisse de Marseilles-les-Aubigny (17 mars); — en faveur de dame Marie Chertier, veuve de Me Jacques Joully, vivant lieutenant-général au bailliage de La Charité, y demeurant, tutrice de leurs enfants, contre Me Jacques Millin, sieur des Ecots, demeurant en ladite ville de La Charité (17 mars); — en faveur de Jean de La Trouillière, écuyer, seigneur de Beauvallon, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie de Crézy, fille et héritière de Claude de Crézy, vivant écuyer, sieur des Mosles, demeurant en la paroisse de Nolay, contre Me Louis Charbon, notaire royal, demeurant au bourg d'Apremont, ci-devant fermier de la seigneurie de la Mosle (20 mars); — en faveur de Me Denis Marigny, sieur des Béraux, demeurant à Saint-Menoux, contre Mr François Amyot, notaire royal, demeurant à Dompierre-sur-Bèvre (22 mars); — en faveur de noble Guillaume Sallonnier, avocat en Parlement, juge de Moulins-Engilbert, contre Me Claude Richou, conseiller du roi et contrôleur en l'élection de Château-Chinon, y demeurant (13 avril); — en faveur de Jacques de Cotignon, écuyer, sieur de la Charnaye, contre Charles Normand, écuyer, sieur d'Herry (4 mai); — en faveur de François de Boulier, écuyer, sieur de Chevigny, fils de Dominique de Boulier, en son vivant écuyer, seigneur dudit Chevigny, et de damoiselle Catherine Gautherin, demeurant à Lorme, contre Léonard Froy, chapelier, demeurant audit Lorme, tuteur de ses enfants et de Jeanne de Boulier, sa femme (15 mai); — en faveur de Me Pierre Alixand, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Guinot, marchand, demeurant à Neufvy-le-Barrois, et Gaspard de Vignolles, écuyer, sieur de la Garenne, la Verdine et autres lieux, demeurant au Genêtois, paroisse de Lurcy-le-Sauvage (17 mai); — en faveur de Mes Jacques Girardot, sieur du Péron, et Claude Vézinier, marchands de bois pour la fourniture de la ville de Paris, y demeurant, seigneurs de la Trouillière, contre Me Claude Rignault, prêtre, curé de la paroisse de Sardy-les-Epiry, fils et héritier de défunts Me Philippe Rignault et de dame Françoise Bachelier, ses père et mère, et Me Louis Gorget, prêtre, curé de Saint-Révérien, tuteur des enfants mineurs de défunts Me Achille Rignault, vivant bailli de Saint-Révérien, et de dame Edmée Gorget (6 juin); — en faveur d'Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, Poissons et autres lieux, contre Léonard-François de Bonnay, écuyer, sieur de Verneuil, tuteur des mineurs de défunts Jean de Lichy, vivant écuyer, sieur des Perrats, damoiselle Geneviève de Grandchamp, veuve de François de Lichy, vivant écuyer, seigneur desdits Perrats, dame Elisabeth Gauthier, veuve de messire Charles de Chéry, vivant écuyer, seigneur de Neufvy, tutrice de leurs enfants, et Me Pierre Bergeron, procureur du roi en la prévôté de Sancoins, et damoiselle Catherine Panseron, sa femme (7 juin); — en faveur de damoiselle Marie de Bréchard, femme d'honorable homme Jean Gorce, marchand, demeurant en la paroisse de Chantenay, contre Pierre Chaumont de Brouville, chevalier, seigneur de Gerlan et de la Croix-Houdry, gouverneur de la tour de Vitarmont et capitaine au régiment de Picardie, ayant pris le fait et cause pour Etienne de Conord, écuyer, seigneur de Château, ci-devant curateur des enfants mineurs de Me Regnault Le Seurre et de damoiselle Claude de Bréchard (15 juin); — en faveur de damoiselle Geneviève de Pagany, veuve de noble François Sallonnyer, vivant conseiller et avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants, noble François Sallonnyer, conseiller et maître des comptes à Nevers, demeurant au Vernay, paroisse de Challuy, curateur desdits mineurs et autres, portant distribution des deniers provenant de la vente faite à noble Jacques Gascoing de ladite charge de conseiller et avocat du roi au présidial entre les créanciers de l'hérédité dudit François Sallonnyer (21 juin); — en faveur de Mr Paul Millin, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, située dans l'enclos de la maison seigneuriale de Thaveneau, paroisse de Cervon, contre Me Jean Millin, seigneur de Thaveneau, procureur en la cour du Parlement de Paris, patron de ladite chapelle, qui

est condamné à remettre entre les mains dudit chapelain tous les titres et contrats de fondation de ladite chapelle (26 juin); — en faveur de Me Pierre Gigot, sieur de la Brosse, lieutenant en la châtellenie de Decize, contre damoiselle Gilberte de Grandchamp, veuve de Pierre de Crézy, écuyer, et Claude de Crézy, écuyer, son fils (27 juin); — en faveur de Me Joseph Guipier, prêtre, curé d'Anizy, et Claude Maurillon, laboureur, fabricien de ladite paroisse, contre les sieurs abbé, prieur et religieux de Notre-Dame de Bellevaux, et messire Jean-Raymond Ferrier, prieur de Commagny, par laquelle ledit Me Joseph Guipier est déchargé de contribuer au rétablissement du chœur de l'église dudit Anizy, qui sera fait aux frais et dépens dudit sieur prieur de Commagny et des religieux de Bellevaux, chacun à proportion de leurs dîmes, sur le devis qui en sera dressé par Me Joseph Lingres, architecte, de la ville de Nevers (27 juin); — en faveur de Charles-François de La Tournelle, écuyer, seigneur de Reugny, contre noble Jean Sémelier, sieur de Cresmin, conseiller du roi et son procureur général au bureau des finances de Bourges, et damoiselle Marie Sémelier, veuve de Louis Millet, vivant écuyer, sieur de Mannay, trésorier de France en ladite généralité (4 juillet); — en faveur de Me Antoine Prévost, notaire royal, demeurant à Diennes, contre Nicolas Pommereuil, écuyer, seigneur de Romenay et du Mont-de-Diennes (28 août); — en faveur de Jean et Etienne Camuzat frères, communs personniers, demeurant à Monceaux-le-Comte, et des habitants de la paroisse de Ruage, contre Me François Clément, prêtre, curé dudit Ruage, par laquelle il est dit qu' « à l'advenir tant lesdits Camuzat qu'autres habitans dudit Ruage, avec ledit sieur Clément, curé, s'assembleront issue de la messe de parroisse sur le cimetière, aux fins de prendre jour pour l'ouverture des vendanges » (31 août); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Claude Prisye, sieur de Trossy, gentilhomme ordinaire de Son Altesse Monseigneur (16 octobre); — en faveur de honorables hommes Pierre Gasque et compagnie, marchands, demeurant en la ville de Nevers, contre dame Jeanne Bolacre, veuve de Paul de Rémigny, vivant baron de Joux, et messire Léonard de Rémigny, chevalier, seigneur baron de Joux, son fils (19 octobre); — en faveur des révérends Pères religieux Augustins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier contre Jacques Piquet, hôte du logis du Cheval-Blanc de la même ville (24 octobre); — en faveur de Me François Théveneau, docteur en médecine, demeurant à Donzy, contre damoiselle Marie Delarue, femme de Paul Molinier, écuyer, sieur de la Fabrique, et auparavant veuve de Jacques Gascoing, écuyer, sieur des Meurs (15 novembre); — en faveur de Jacques Pinette, marchand, demeurant à Corbigny, fils de Me Jacques Pinette, notaire royal, et de défunte Judicq Jallot, légataire de Daniel Jallot, son aïeul, contre François Jallot, aussi marchand, demeurant au château de Demain, fils et héritier dudit Daniel Jallot (17 novembre); — en faveur de Me Jacques Blanzat, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse du Gravier, contre Suzanne Boniface, veuve de Jean Gravière, demeurant en la même paroisse (20 novembre); — en faveur de dame Louise Bourgier, veuve de Me Philippe Loret, et Me Jean Loret, son fils, demeurant à Michaugues, paroisse de Brinon-les-Allemands, contre Me Claude Bourgier, prêtre, curé dudit Brinon, y demeurant, fils et héritier en partie de défunts Me Philbert Bourgier et dame Anne de Pagany, et dame Anne Charpentier, veuve de Me Philbert Bourgier le jeune, tutrice de leurs enfants (20 novembre); — en faveur de Louis de Blosset, chevalier, seigneur de Coulon, et dame Elisabeth Sémelier, sa femme, demeurant audit Coulon, paroisse de Mouron, contre damoiselle Jeanne Mazillier et damoiselle Jacquette Mazillier, sa sœur, cette dernière curatrice de Gédéon, Alexandre, Louis et Jeanne-Marie Mazillier, ses frères et sœur, demeurant à Paris, tous enfants et héritiers de Me Jean Mazillier (23 novembre); — en faveur de Me Louis Bernot, sieur de Narcy, avocat en Parlement, demeurant audit Narcy, fils et héritier de défunt Me Sébastien Bernot, vivant seigneur dudit Narcy, contre Me Etienne Robeleau, prêtre, curé dudit lieu, y demeurant, par laquelle ledit sieur Bernot est maintenu et gardé en la possession de percevoir la cinquième partie des dîmes de blé et vin qui se recueillent dans la paroisse de Narcy, suivant un dénombrement du 25 février 1517 (vieux style) par Jean de Maraffin, seigneur de Narcy et autres lieux, à messire Imbert de La Platière, évêque de Nevers, seigneur de Frasnay-les-Chanoines, une reconnaissance du 3 juillet 1537, par Simon Fréret, prêtre, au profit de damoiselle Edmée de Fontenay, veuve de Jean de Maraffin, écuyer, seigneur de Narcy, au sujet des dîmes dudit lieu, une transaction du 24 juillet 1562 entre le duc de Nevers et le sieur baron de Frasnay au sujet de la mouvance des fiefs de Narcy et Rue-des-Fourneaux (7 décembre); — en faveur de dame Perrette de Champfeur, veuve de messire Hervé de La Barre, vivant chevalier, seigneur de Chevroux, tutrice de leurs enfants, contre dame Louise-Edouarde-Léonarde de La Barre, femme de

François du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, héritière de dame Perrette du Lys, sa mère, en son vivant veuve de Thomas de La Barre, écuyer, seigneur de Lorgue, qui est condamnée à rendre à ladite de Champfeur, sa belle-sœur, tous les papiers de la succession dudit Thomas de La Barre (7 décembre); — en faveur de damoiselle Marie Tridon, veuve de François de Cotignon, vivant écuyer, seigneur de Mouasse, tutrice de leurs enfants, demeurant en la paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret, contre Dimanche Breugnot, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Hilaire (14 décembre); — en faveur de Guillaume Cuvelier, docteur en médecine, demeurant à La Charité, étant aux droits de damoiselle Françoise de Morogue, fille, héritière et donataire de Guy de Morogue-Bourdin, chevalier, seigneur de Médan, contre Henri Delespinasse, sieur du Pavillon, avocat en Parlement, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de La Charité, et Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins, son frère, héritiers en partie de Me Pierre Delespinasse, leur père (20 décembre); — en faveur de Me Claude Régnard, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, contre Jean Midy, tailleur d'habits, demeurant en la même ville (20 décembre).

B. 262. (Liasse.) — 140 pièces papier.

1685. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Me Philippe Monette, prieur de Saint-Martin-de-Guipy, demeurant à Nevers, contre René Simon, dîmeur du dixme de Prélichy (10 janvier); — en faveur d'Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, Poissons et autres lieux, contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Cyr de Nevers, Hubert de Lange, chevalier, seigneur de Villemenant, et noble Claude Gascoing, sieur de la Belouze, demeurant à Nevers (23 janvier); — en faveur de Me Robert Millin, conseiller du roi, lieutenant assesseur civil et criminel en l'élection de Nevers, y demeurant, tuteur de ses enfants et de dame Marie Paillard, cessionnaire de Me Léonard Paillard, vivant bourgeois dudit Nevers, cessionnaire de Mes Guillaume Roux, vivant conseiller au bailliage et pairie dudit Nevers, et Imbert Roux, son fils, vivant bourgeois de Nevers, contre Philbert Harmand, écuyer, sieur d'Arcilly, lieutenant en la châtellenie de Montreuillon, y demeurant, tuteur de ses enfants et de défunte damoiselle Martine Protheau, héritière de Me Sébastien Protheau et de dame Julienne Chamblin (29 janvier); — en faveur de Me Roger Perruche, prêtre, curé des églises paroissiales de Flez et Cuzy-sur-Yonne, contre Jean Coquille, procureur-syndic de la paroisse de Flez et Velez et les habitants de ladite paroisse, qui sont condamnés, conformément à une transaction du 28 novembre 1531, passée entre messire Jean Taillandier, alors curé de Flez, et les habitants dudit lieu, à reconnaître au profit de ladite cure de Flez la prestation annuelle d'une gerbe de blé-froment et une gerbe d'orge (8 février); — en faveur de dame Marguerite du Puy-Montbrun, dame de la seigneurie et baronnie de Châtillon-en-Bazois et Bernière, femme de messire Corneil d'Aersens, chevalier, seigneur de Sommeldick, demeurant à La Haye, en Hollande, contre Claude de Pagany, écuyer, seigneur de la Chaize, y demeurant (12 février); — en faveur de Me Charles Millet, procureur au bailliage et siége présidial de Bourges, et dame Anne Millet, sa sœur, demeurant en la ville d'Aubigny-sur-Nère, contre Jean Rousseau, laboureur, demeurant en la paroisse de Sainte-Montaine (12 février); — en faveur de noble Jean-Henri Bogne, seigneur du Chollet, doyen de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, Me Claude Prisye, chanoine en ladite église, et Me Jean Girardot, marchand, demeurant à Asnan, contre dame Françoise de Bèze, veuve de messire Roger de Blanchefort, vivant chevalier, seigneur baron d'Asnois, y demeurant (20 février); — en faveur de Claude du Crest, écuyer, sieur de Montigny, et damoiselle Anne Prescheur, sa femme, auparavant veuve de Me Gilbert Carin, contre Me Charles Ballard, bourgeois de Luzy, mari et exerçant les actions de dame Anne Bertrand, Claude Dubois, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, mari et exerçant les actions de dame Léonarde Bertrand, et Me Toussaint Lardereau, bourgeois dudit Luzy, fils de défunt Me Charles Lardereau et de dame Jeanne Bertrand, lesdits Bertrand héritiers de dame Françoise Bouton, vivante femme de Me Claude Bertrand, vivant bourgeois dudit Luzy, leurs père et mère, et encore héritières de défunte dame Anne Dijon, leur cousine germaine, vivante femme dudit Me Gilbert Carin, Me Lazare Coujard, bourgeois, demeurant audit Luzy, et dame Marie Carin, sa femme, tant pour eux que pour Richard Coujard, leur fils, héritier dudit Me Gilbert Carin, son oncle, et Me Jean Carin, prêtre, curé de Sémelay, et dame Edmée Bertrand, sa mère, tous héritiers dudit Me Gilbert Carin (22 février); — en faveur de Me Claude Ménard, bourgeois de la ville de Sancoins, contre Me Claude Bordereuil, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Me François

Rouzay, prêtre, demeurant audit Sancoins (16 mars); — en faveur de Claude Girard, écuyer, sieur de Vannes, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, demeurant à Charnoy, paroisse de Montigny-en-Morvand, contre damoiselle Jeanne de Certaine, veuve de Mᵉ Léonard Bezave, vivant président en l'élection de Château-Chinon, tutrice de leurs enfants, demeurant en la paroisse d'Ouroux (22 mars); — en faveur de Mᵉ Antoine Goussot, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, tuteur de ses enfants et de damoiselle Marie Lévesque, héritière de Mᵉ Jean Lévesque, son père, contre Claude Berille, vigneron, demeurant à Riousse (22 mars); — en faveur de damoiselle Jeanne de Fougère, veuve de Hugues de Bonne, vivant sieur de la Guipière, contre Jean Tardy, marchand drapier de la ville de La Charité (27 février); — en faveur de Jean Galbret, écuyer, sieur de Rioubert, conseiller du roi au présidial de Bourges, y demeurant, et damoiselle Claude Tullier, sa femme, fille de Pierre Tullier, vivant écuyer, prévôt de Bourges, et de damoiselle Madeleine Lelarge, contre Louis Tullier, écuyer, aussi fils desdits défunts (3 avril); — en faveur de Mᵉ Guillaume Rousset, prêtre, curé de Toury-sur-Abron, contre messire Eléonor Palatin de Dyo, chevalier, seigneur de Montperroux et Dorne, par laquelle ledit curé de Toury est maintenu et gardé en possession et jouissance de la dîme de vin de Montcouroux (10 avril); — en faveur des religieux, prieur et couvent de la chartreuse de Notre-Dame de Bellary, paroisse de Châteauneuf-au-val-de-Bargis, contre Edme Simonnet le jeune, laboureur, demeurant en la paroisse de Vielmannay (10 avril); — en faveur de Paul de Rolland, écuyer, seigneur d'Arbourse, y demeurant, contre illustrissime et révérendissime père en Dieu messire Jacques-Nicolas Colbert, conseiller du roi en tous ses conseils, archevêque et primat de Carthage, coadjuteur de l'archevêché de Rouen, prieur, seigneur spirituel et temporel de La Charité-sur-Loire et Dompierre-sur-Nièvre, en dépendant (4 mai); — en faveur de damoiselle Claude Recouvergne, veuve de Jean Millet, écuyer, sieur des Bartes, et Joseph Millet, écuyer, sieur de Chauderye, conseiller du roi au siége présidial de Bourges, contre Mᵉ Antoine Alaroze, châtelain de Lurcy-le-Sauvage, tuteur d'Antoine Alaroze, son fils, héritier de dame Guillemette Recouvergne (8 mai); — en faveur de damoiselle Gabrielle Pluchon, femme de Guillaume de Lucenay, écuyer, seigneur de Chevenon, contre son mari (10 mai); — en faveur des vénérables chantre et chanoines de Saint-Martin de Clamecy, contre Mᵉ Jean Germain, prêtre, curé de Sardy-lès-Epiry et ci-devant curé de Chevroche, par laquelle est confirmée une saisie des dîmes dudit sieur Germain pour subvenir au payement de cinq années d'une rente de quinze bichets de blé, par tiers, froment, méteil et orge, due par la cure de Chevroche audit chapitre en vertu de transactions des 23 juin 1541, 28 novembre 1553 et 27 octobre 1655 entre ledit chapitre et Mᵉˢ Simon Lemoine, Jean Fontaine et Théodore de Bèze, ci-devant curés dudit Chevroche (11 mai); — en faveur d'Honoré de Virgille, écuyer, prêtre, curé d'Avrée, héritier en partie de damoiselle Anne de Verdigny, sa mère, et donataire des biens de Jean de Virgille, son père, écuyer, sieur de Montrangle et de Mont, contre dame Anne de Druy, dame de Saint-Michel-en-Longues-Salles (16 mai); — en faveur de Mᵉ Claude Bourcier, bailli de Champvoux, demeurant à La Charité, contre dame Catherine Taillon, veuve d'Henry Bourgoing, vivant écuyer, sieur de la Douée (17 mai); — en faveur de Mᵉ Claude Lithier, sieur des Tresnes, et honorable homme François Lithier, faïencier, demeurant à Nevers, contre honorable homme Charles Rossignol, maître boulanger et pâtissier audit Nevers (17 mai); — en faveur de Mᵉ Richard Cortet, contrôleur au grenier à sel de la ville de Luzy, demeurant à Tazilly, contre Pierre Masson, journalier demeurant audit Tazilly (22 mai); — en faveur de dame Elisabeth de Bèze, femme de Mᵉ Pierre Gasté, notaire royal, demeurant à Tannay, contre les vénérables prévôt, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Tannay (28 mai); — en faveur de Philbert Harmand, écuyer, sieur d'Arcilly, major d'Abbeville, tuteur de ses enfants et de défunte damoiselle Martine Protheau, fille et héritière de défunts Mᵉ Gabriel Protheau et damoiselle Gabrielle Lalouat, contre Daniel-Joseph de Bony, écuyer, seigneur du Part, et damoiselle Anne Protheau, sa femme, sœur de ladite Martine Protheau (29 mai); — en faveur de Georges de Bongars, ecuyer, sieur de Grosbois, demeurant à Maumigny, contre Charles Beaufils, maréchal, demeurant à Nolay (4 juin); — en faveur de damoiselle Anne de Nerville, veuve d'Adrien de Bongars, écuyer, et de François de Bongars, son fils, contre Jean Enfert, huissier royal, demeurant à Moulins-Engilbert (4 juin); — en faveur d'Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de La Charité, tuteur des enfants mineurs de défunt Augustin Delespinasse, vivant sieur de Marthou, et de damoiselle Jeanne de Suleau, fondé de procuration de Jacques Delespinasse, ecclésiastique, lesdits mineurs héritiers de Jacques

Delespinasse, vivant procureur du roi en l'élection de La Charité, et de damoiselle Anne Cuvelier, leurs aïeux paternels, contre Jean Millin, laboureur, demeurant en la paroisse de Raveau (4 juin); — en faveur de Me Nicolas Revangier, sieur de Chassignolles, conseiller du roi au siége présidial de Moulins, exerçant les actions de damoiselle Madeleine Bernard, son épouse, contre Claude de Pons, écuyer, sieur du Gripet (7 juin); — en faveur de César du Puis, chevalier, seigneur d'Avrigny et autres lieux, demeurant audit Avrigny, contre Me Jean-Louis Marchand, sieur du Gué, procureur général aux eaux et forêts du duché de Nivernois et Donziois, demeurant à Nevers, exécuteur testamentaire de défunt Antoine Tixier, vivant tailleur d'habits (18 juin); — en faveur d'Antoine Gauthier, sieur de Salligny et de la Barre, conseiller, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, commissaire ordinaire de ses guerres, demeurant à Paris, rue du Foin, paroisse de Saint-Séverin, contre François de Thibault, écuyer, sieur de Maizière et de Garchy en partie (18 juin); — en faveur de Me Etienne Grasset, avocat en Parlement, Claude Grasset, bourgeois de Clamecy, tuteur de Pierre et Barbe Grasset, ses enfants, et de damoiselle Anne Leclerc, sa femme, Jean Grasset, sieur de Grandpré, Marie Grasset, sa sœur, enfants majeurs dudit sieur Claude Grasset et de ladite Anne Leclerc, demeurant à Clamecy, tous héritiers institués de défunt Me Guillaume Fernier, docteur de Sorbonne, chanoine et grand archidiacre de l'église d'Auxerre, contre noble Joachim Fernier, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage et siége présidial d'Auxerre, y demeurant, exécuteur testamentaire dudit Me Guillaume Fernier, noble Etienne Fernier, prieur commendataire de Notre-Dame d'Ouanne, Joachin Fernier, Marie Fernier, Edme et Rose Fernier, et noble Nicolas de Caruier, seigneur de Launay, et damoiselle Catherine-Diane Fernier, sa femme, légataires universels dudit Me Guillaume Fernier (18 juin); — en faveur de damoiselle Anne Charton, veuve de Me Philbert Berger, sieur des Pastis, demeurant à Montluçon, contre les vénérables abbé, prieur et religieux de Notre-Dame des Pierres (18 juin); — en faveur de dom Mathieu Millin, prêtre, religieux et profès de l'ordre de Cluny, prieur de Coulonge, contre Léonard Lhotte, laboureur, demeurant à Saint-Cy-Fertrève, et dame Marie de Chaugy, veuve de Charles de Las, écuyer, sieur de Vallotte (19 juin); — en faveur de Me Yves Moreau, bourgeois de la ville de Bourges, contre Robert de Barbizy, écuyer, commissaire de l'artillerie de France, et damoiselle Anne de Chaverot, sa femme, et comme tuteurs de Léonor de Barbizy, leur nièce (21 juin); — en faveur de damoiselle Marie Chartier, veuve de Jacques Jouly, vivant lieutenant au bailliage de La Charité, tutrice de leurs enfants, demeurant à la Courtine, paroisse d'Argenvières, Me Jacques Millin, sieur des Ecots, avocat en Parlement, dame Anne Bézard, veuve de Me Nicolas Millin, vivant sieur de Saint-Vincent, et dame Louise Millin, sa fille, femme de Me Bardot, contre damoiselle Catherine Perreau, veuve de René Lasné, sieur de Ville, tutrice de leurs enfants, demeurant au lieu de Mignard, paroisse de Narcy, avec recours contre François de Veilhan, écuyer, seigneur de Bois-d'Arcy et de Mignard, demeurant audit lieu de Mignard, tant pour lui que pour damoiselles Françoise, Marie et Marguerite de Veilhan, ses sœurs, demeurant à Arcy-sur-Cure, tous héritiers de Jean de Veilhan, vivant écuyer, seigneur de Bois-d'Arcy, leur père, et damoiselle Elisabeth de Barneau, leur mère, et héritiers de Paul de Veilhan, vivant écuyer, seigneur dudit Mignard, leur frère (26 juin); — en faveur de Me Paul Etignard, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, fils et héritier de Me Jean Etignard, vivant avocat, qui était légataire universel de Me Isaac Etignard, tant pour lui que pour Me Pierre-Paul Duchesne, docteur en médecine, demeurant à La Charité, fils et héritier de défunt Me Blaise Duchesne, vivant docteur en médecine, contre honorable homme Jean Brée, tailleur d'habits, demeurant à Château-Chinon (3 juillet); — en faveur de damoiselle Catherine Decharry, veuve de Me Charles Magdelénat, marchand, demeurant à Saint-Martin-du-Puits, contre Me Charles Magdelénat, fils et héritier dudit Charles Magdelénat, tuteur de ses autres frères et sœurs (4 juillet); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers, contre Me Jean Royer, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, demeurant à Paris, au cloître Saint-Honoré, par laquelle ledit chapitre est reçu à l'opposition faite par lui à la prise de possession par ledit Royer du canonicat de Saint-Gildard, en ladite église de Saint-Cyr de Nevers (24 juillet); — en faveur des vénérables religieux chartreux du Val-Saint-Georges contre dame Anne de Bonnay, veuve de Jean de La Courcelle, vivant écuyer, et Jean de La Courcelle, son fils, demeurant en la paroisse de Magny (27 août); — en faveur de Mes Claude Etignard, sieur de Montcorbin, et Jacques Etignard, sieur de la Faulotte, frères, demeurant à Château-Chinon, fils et héritiers de défunt Me Jean Etignard, avocat, qui était légataire universel de défunt Me Isaac Etignard, vivant

élu et contrôleur en l'élection dudit Château-Chinon, contre Jean-Edme de Choiseuil-Esguilly, marquis de Choiseuil et seigneur d'Argoulais, demeurant au château-fort de Bussière, paroisse d'Ouroux, fils et héritier d'Antoine de Choiseuil, chevalier, baron d'Esguilly, et de dame Marie de Pernes (3 septembre); — en faveur des dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de Nevers contre Jean Nazarier, écuyer, sieur de la Fayolle, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais (12 octobre); — en faveur d'honnête femme Marguerite Dheux, veuve d'Antoine Barnet, vivant marchand, demeurant à Decize, contre damoiselle Gilberte de Grandchamp, veuve de Gilbert de Crézy, écuyer, sieur de Varennes-en-Glenon, et Claude de Crézy, écuyer, son fils (16 octobre); — en faveur de Me Abel Bruandet, ci-devant élu en l'élection de Château-Chinon, demeurant à L'Huis-Guillault, paroisse de Saint-Hilaire, contre Nicolas Tenaille, journalier, demeurant à Châtin (16 octobre); — en faveur de Me Louis Gorget, prêtre, curé de Saint-Révérien, y demeurant, étant aux droits de Pierre des Ulmes, écuyer, sieur de Trougny, contre Me François Michel, praticien, demeurant audit Saint-Révérien, héritier de défunt Me Révérien Michel et de dame Elisabeth Maulgras, ses père et mère (23 octobre); — en faveur de damoiselle Marie Mariette, veuve de Jacques Dollet, vivant écuyer, seigneur de Trezaigues, ancien fourrier ordinaire de la maison du roi, demeurant à Nevers, tutrice de leurs enfants, contre Me Samuel Gravier, avocat en Parlement, demeurant à Paray, tuteur de Samuel Gravier, son fils, héritier de Charles Guiot, vivant écuyer, sieur de Garembé (26 octobre); — en faveur de Me Guillaume Sallonnier, sieur de Faye, juge et châtelain de la ville de Moulins-Engilbert, contre Antoine-François de Troussebois, écuyer, demeurant en la paroisse de Verneuil, damoiselle Françoise Rousset, sa femme, et Jean de Troussebois, écuyer, demeurant en la paroisse de Charrin, lesdits de Troussebois fils de François de Troussebois, vivant écuyer, seigneur dudit Faye (8 novembre); — en faveur de Me Pierre Delaunay, économe de l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine, au nom et comme ayant pouvoir des sieurs directeurs et administrateurs dudit hôpital, contre damoiselle Edmonde des Ulmes, veuve de Louis de Cotignon, vivant écuyer, seigneur de Montsec, tutrice de leurs enfants, ledit Louis donataire universel de Pierre de Cotignon, son père (8 novembre); — en faveur de dame Catherine Caillot, veuve de François Doreau, vivant sieur de Travan et Passançay, demeurant à Nevers, contre Me Claude Dechartres, directeur des manufactures royales de Nevers, demeurant à Sauvigny-les-Chanoines (20 novembre); — en faveur de Me Jacques Ballard, notaire et procureur, demeurant à Luzy, dame Catherine Repoux, sa femme, et Jeanne Repoux, lesdites Repoux héritières de Me Durand Repoux, leur père, contre Mes Claude et Lazare Repoux, bourgeois dudit Luzy, leurs frères et beaux-frères, au sujet de la succession de défunt Me Pierre Repoux, vivant prêtre, curé dudit Luzy, leur oncle (27 novembre); — en faveur de Benoît de Maulnourry, écuyer, sieur de Neuffonds, gentilhomme ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans, et damoiselle Jeanne Brisson, sa femme, héritière en partie de défunt noble Léonard Bezave, vivant conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, et de damoiselle Jeanne Moreau, ses aïeux maternels, contre Me Jean Delagrange, assesseur au bailliage de Lormes, y demeurant (5 décembre); — en faveur de Me Jacques Millin, sieur des Ecots, contre dame Léonarde Chemineau, femme de Ferdinand de Pirville, écuyer, demeurant à La Charité, fille de Me Jean Chemineau (décembre); — en faveur de Benjamin d'Ussel, écuyer, sieur de Beauregard, et damoiselle Marie de Thiange, sa femme, auparavant veuve de Charles d'Escoraille, écuyer, demeurant à Saint-Pierre-des-Etangs, contre Jacques d'Escoraille, écuyer, seigneur du Pont (11 décembre); — en faveur de François de Champs, écuyer, sieur de Mornay, demeurant à Château-Chinon, tuteur de François de Champs, son fils, écuyer, sieur de Salorge, contre damoiselle Catherine Goguelat, veuve de Jacques de Champs, vivant écuyer, sieur de Salorge (14 décembre); — en faveur de Me Jean Rossignol, marchand fermier de la commanderie de Biches, y demeurant, contre Charles de Bréchard, écuyer, sieur de la Cour, demeurant à Chérigny, paroisse dudit Biches, fils et héritier d'Edmée de Juisard, sa mère (17 décembre); — en faveur d'honorable homme Pierre Bordereuil, marchand, demeurant en la ville de Sancoins, tuteur des enfants mineurs de Jean Boin, marchand tanneur, demeurant audit Sancoins, et de Marie Gerbault, contre Me Gilbert Baraveau, notaire royal au même lieu (17 décembre); — en faveur de Me Pierre Boutin, sieur des Mignots, demeurant à Moulins, contre Jean et Paul Gauthier, marchands, demeurant à Decize (18 décembre).

B 263. (Liasse.) — 250 pièces papier.

1686. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de noble Henry Bolacre, conseiller du roi, président et lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais, contre Jacques Androuet du Cerceau, bourgeois de Paris, y demeurant, rue des Carmes, près la place Maubert, paroisse de Saint-Benoît (8 janvier); — en faveur de Me Jacques Dumarest, prêtre, curé de la paroisse du Chautay, contre MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, seuls seigneurs décimateurs ecclésiastiques de ladite paroisse du Chautay, qui sont condamnés à payer audit curé du Chautay 300 livres par an pour sa portion congrue (8 janvier); — en faveur de Me François Leclerc, marchand, demeurant à Sardy-les-Forges, paroisse de Brèves, contre Me François Portrait, maître chirurgien, demeurant à Clamecy (28 janvier); — en faveur de Jean Dureau, laboureur, demeurant en la paroisse de Cizely, contre Me Pierre Pierre, avocat en Parlement, seigneur de Frasnay-le-Ravier, demeurant à Nevers (31 janvier); — en faveur d'Adrien de Charry, écuyer, sieur de Précy, et damoiselle Françoise de Charry, sa sœur, demeurant en la paroisse de Tréban-en-Bourbonnais, contre Mathieu Chevalier, marchand, demeurant en la paroisse de Huez (7 février); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Me François Guillier, avocat, demeurant à Moulins-Engilbert (7 février); — en faveur de Mr Jean-Gabriel Leblanc, avocat en Parlement, demeurant à Donzy, contre honorable homme Claude Violette, marchand, demeurant à Pouilly, et Marie Merlot, sa femme (7 février); — en faveur de dame Marie Chartier, veuve de Me Jacques Joully, vivant lieutenant au bailliage de La Charité, contre Me Marit Faucheret, prêtre, prieur de Sainte-Anne en Berry, demeurant à La Charité (7 février); — en faveur de Me Paul Delespinasse, sieur de la Grange, exerçant les actions de dame Marguerite Bagnays, sa femme, héritière en partie de Me Jean Bagnays, son père, contre Pierre Breton, voiturier par eau, demeurant à La Charité, et damoiselle Marguerite Chaussin, veuve de noble Charles Vyau, vivant conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice des enfants mineurs de défunt Charles Dupuis, vivant sieur de Beauregard, et de damoiselle Marguerite Berthelot (11 février); — en faveur de messire Pierre de Marcellange, écuyer, seigneur prieur de Mazille et curé de Cossaye, y demeurant, contre Denis Vefvre, manœuvre, demeurant en la paroisse de la Selle, et Me Jean Thoumelin, curé de la même paroisse (8 mars); — en faveur de Me Jean Carin, prêtre, curé de Sémelay, contre Jean Sauvaget, laboureur, demeurant en ladite paroisse, qui est condamné à payer une rente foncière de 20 sols et deux boisseaux froment de fondation par an, conformément à un contrat de fondation du 6 mars 1453 (v. st.) (26 mars); — en faveur de Me François Sallonnier, prêtre, curé de la paroisse de Livry, y demeurant, contre Me François Moutet, prêtre, curé de Tresnay, y demeurant (29 mars); — en faveur de damoiselle Catherine d'Estut, femme de messire Ludovic-Gilbert de La Souche de Chevigny, chevalier, seigneur dudit lieu et Lurcy-sur-Abron, contre son mari (31 mars); — en faveur de Me Jean Girardot, marchand, demeurant à Asnan, contre Me Philbert Millin, notaire royal, demeurant au même lieu, et Claude de Barault, écuyer, seigneur du Fey (3 avril); — en faveur de frère Michel de Saint-Julien de Saint-Marc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie des Bordes, contre Guy Cotignon, écuyer, seigneur des Murgers, héritier de Pierre de Berne (5 avril); — en faveur de Charles Paillard, sieur du Bignon, demeurant à Saint-Saulge, contre Claude Menu et Claude Boudard, marchands, demeurant à Saint-Révérien (5 avril); — en faveur d'honorables hommes Jean Foubert et Pierre Fontaine, ci-devant fermiers du revenu du prieuré de La Charité, contre Jacques Cotignon, écuyer, sieur de la Charnaye, demeurant au lieu de Jard, paroisse de Garnou, province de Bourbonnais (8 avril); — en faveur de Jean de Bréchard, écuyer, seigneur de Brinay, y demeurant, fils et héritier de Jean de Bréchard, écuyer, seigneur dudit Brinay, et de défunte damoiselle Françoise de Juisard, contre damoiselle Marie Tridon, veuve de François de Cotignon, vivant écuyer, sieur de Mouasse, tutrice de Christophe de Cotignon, son fils, héritier dudit défunt (26 avril); — en faveur de Me Jean Bourgier, prêtre, curé de Bussy-la-Pesle, contre messire Philippe-Julien Mazarini-Mancini, seigneur duc de Nevers, et Antoine de Jaucourt, chevalier, seigneur d'Espeuilles, seigneurs décimateurs de ladite paroisse, qui sont condamnés à payer 300 livres tournois par an audit curé pour sa portion congrue (2 mai); — en faveur de Germain Bailly, laboureur et chef de sa communauté, contre dame Françoise de Cossay, femme de Louis de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, et dame Madeleine de Cossay, femme de Jacob Faure, écuyer, seigneur

d'Ardagny, héritiers et bénéficiaires de Charles de Cossay, vivant écuyer, seigneur de Beauvais, leur père (8 mai) ; — en faveur de Me Ambroise Rousseau, marchand, demeurant à Moulins-Engilbert, contre François de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, et dame Antoinette de Mathieu, sa femme (20 mai); — en faveur de dame Marie de Chéry, veuve d'Edme de La Barre, vivant écuyer, seigneur de la Vernière, tutrice de leurs enfants, contre Claude de Grivel, chevalier, seigneur comte d'Ourouër, demeurant au château de Grossouvre, paroisse de La Chapelle-Hugon (31 mai); — en faveur de Me Isaac de Maumirey, avocat en Parlement, demeurant à Asquins-sous-Vézelay, et damoiselle Marguerite Etignard, sa femme, fille et héritière en partie de Me Jean Etignard, avocat en Parlement (qui était légataire universel de Me Isaac Etignard, élu et contrôleur en l'élection de Château-Chinon), et de damoiselle Etiennette de Maumirey, ses père et mère, contre Edme Grosjean, huissier royal, demeurant à Gâcogne, tuteur de Marie Grosjean, sa fille, héritière par bénéfice d'inventaire de Me Jean Grosjean, procureur du roi en l'élection de Château-Chinon, et de dame Etiennette Cotenot, ses aïeul et aïeule (31 mai) ; — en faveur de Me Gabriel Thomas, prêtre, curé de Diennes, contre messire Michel de Chéry, seigneur prieur de Saint-Révérien, qui est condamné à payer 300 livres par an audit curé, pour sa portion congrue (6 juin); — en faveur de Me Pierre Bonneau, prêtre, curé de Mars, contre messire Charles de Vienne, abbé de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, et les chanoines réguliers de ladite abbaye, les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, dame Louise de Langeron, abbesse de Notre-Dame de Nevers, messire Charles Feydeau, prieur commendataire de Notre-Dame de Mars, et dom Laurent Lempereur, grand prieur de l'ordre de Cluny, prieur de Saint-Sauveur dudit Nevers, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Mars : 300 livres par an de portion congrue au curé (6 juin); — en faveur de Me Jean Louis, prêtre, curé de Savigny-sur-Canne, contre Me Claude Coppin, prieur de Cossay et chapelain de la chapelle de Saint-Sébastien, fondée en l'église de Saint-Aré de Decize, Hugues-Nicolas de Chaugy, écuyer, seigneur de Montigny, damoiselle Jeanne de Chaugy, veuve de Charles de Las, écuyer, seigneur de Valotte, messire Antoine de Marcellange, chevalier, seigneur de Chaumigny, et Me Gabriel Ferrand, sieur de la Forest, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Savigny-sur-Canne : 300 livres par an de portion congrue (6 juin); — en faveur de Me Barthélemy Rat, prêtre, curé de Sichamps, contre messire Adrien de Chéry, seigneur dudit lieu, dame Elisabeth Gauthier, veuve de messire Charles de Chéry, tutrice de leurs enfants, seigneur et dame dîmeurs de ladite paroisse de Sichamps : 300 livres par an de portion congrue (11 juin); — en faveur de Me François Baudouin, prêtre, curé d'Arthel, contre les sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, les curés d'Authiou et d'Arzembouy, seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Arthel : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Gilbert Baudrion, curé d'Azy-le-Vif, contre Hiérosme de La Chasseigne, écuyer, seigneur de Rosemont, messire Noël Palatin de Dyo, chevalier, seigneur marquis de Montperroux, de Dornes et autres lieux, et dame Marie-Françoise d'Aumale, dame baronne du Bessay, seigneurs et dame dîmeurs laïques de ladite paroisse d'Azy-le-Vif, n'y ayant aucun seigneur dîmeur ecclésiastique : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Jean Poulet, curé de Beaulieu, contre messire Michel de Chéry, prieur de Saint-Révérien, décimateur de ladite cure de Beaulieu : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Antoine Bordage, docteur en théologie, prêtre, curé de la paroisse de Dornes, contre dame Marie de La Baulme, abbesse de Saint-Andoche, au diocèse d'Autun, en qualité de seule dame décimatrice de ladite paroisse de Dornes: 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Pierre Verfeuille, curé de Saint-Martin de la paroisse de Garchy, contre le commandeur de Villemoison, décimateur de ladite paroisse: 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Claude-Denis Roussel, prêtre, curé de Givardon, contre le prieur dudit lieu : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Jean Caillot, prêtre, curé de Saint-Lazare de la ville de Nevers, contre messire Jacques de Vienne, abbé de Saint-Martin de la même ville, et les sieurs religieux de Saint-Etienne dudit Nevers, décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me François Espinasse, curé de Thoury-en-Séjour, contre le commandeur du Feuilloux et les chanoines de Saint-Cyr de Nevers : décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Claude Vincent, curé du Veuillin, contre Me Edme Berthion, prieur du prieuré de Saint-Nicolas de Nevers, seigneur décimateur de ladite cure du Veuillin : 300 livres par

an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Pierre de La Vigne, écuyer, sieur de Bulcy, y demeurant, contre damoiselle Marie de La Vigne, sa sœur, femme de Me Edme Piot, lieutenant au bailliage et baronnie de Saint-Verain, fille et héritière pour une sixième portion de défunt Pierre de La Vigne, écuyer, seigneur de Bulcy, et de damoiselle Edmée des Carreaux, ses père et mère, et héritière pour un quart d'Edme de La Vigne, son frère (14 juin); — en faveur de Me Claude Vincent, prêtre, curé du Veuillin, contre le sieur marquis de Guerchy, seul seigneur décimateur laïc de ladite paroisse, qui est condamné à payer une partie des 300 livres de la portion congrue annuelle dudit curé (14 juillet); — en faveur de Me Dominique Pougin, prêtre, curé de Champvoux, contre le prieur de La Charité et les religieux Bénédictins de ladite ville, seigneurs décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Me Jean Béliard, prêtre, curé de la paroisse d'Aunay, contre vénérable et discrète personne Philippe Monette, prieur de Guipy, seigneur décimateur de ladite paroisse d'Aunay : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Me Etienne Chapus, curé de Patinge, contre le commandeur des Bordes, le prieur dudit Patinge et autres seigneurs codécimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Me François Dubois, prêtre, curé de Reugny, contre l'abbé de Bellevaux et vénérable et discrète personne Norbert Gosset, prieur de ladite abbaye, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Reugny : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Me Nicolas Maillot, prêtre, curé de Saint-Aubin et Frasnay, son annexe, contre les sieurs chanoines dudit Frasnay, seigneurs décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Me Charles Girard, prêtre, curé de Bona-aux-Amognes, contre le sieur prieur de Saint-Etienne de Nevers, seul seigneur décimateur ecclésiastique de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Me Nicolas Bonneau, prêtre, curé de Brèves, y demeurant, contre messire Camille Savary, seigneur, marquis de Brèves, décimateur de Sardy, paroisse dudit Brèves, messire Jacques de Fourvière de Coudray, seigneur de Cuncy, et autres, décimateurs de ladite paroisse de Brèves : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Me Robert Guerry, prêtre, curé de Sancoins, contre Me Charles Bault, prieur commendataire dudit Sancoins, seigneur décimateur dudit lieu : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Me Pierre Marion, curé de Gâcogne, contre Me Claude Champheur, seigneur recteur de l'hôpital de Lorme, Me Pierre de Montlevrain, curé dudit Lorme, Me Antoine Gourreau, curé de Vauclaix, seigneurs décimateurs ecclésiastiques dudit Gâcogne : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Me Jean Thoumelin, prêtre, curé de l'église de Saint-Genest de Lucenay-les-Aix, contre la dame abbesse de Saint-Andoche d'Autun, Me Pierre Pépin, prieur dudit Lucenay-les-Aix, et Me Denis Coppin, prieur de Cossaye, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Saint-Genest de Lucenay-les-Aix : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Me Louis Gorget, prêtre, curé de Saint-Révérien, contre Michel de Chéry, écuyer, seigneur prieur dudit lieu, décimateur de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Me Guillaume Rousset, prêtre, curé de Thoury-sur-Abron, contre dom Nicolas Berger, prieur de Montempuis, le sieur commandeur du Feuilloux et Me Jean-Baptiste Rat, prieur de Langy, seigneurs décimateurs ecclésiastiques de ladite paroisse de Thoury-sur-Abron : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Me Vincent de Béze, prêtre, curé de Villiers-sur-Yonne, diocèse de Nevers, contre messire César-Cosme de Savary, prieur d'Andrye, gros décimateur de ladite paroisse de Villiers-sur-Yonne : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Me Jean Chevrier, prêtre, curé de Chevannes-sous-Montenoison, contre le seigneur prieur de La Charité, seul seigneur décimateur de ladite paroisse de Chevannes : 300 livres par an de portion congrue (21 juin); — en faveur de Me Jean Régnard, prêtre, curé de Saint-Parize-en-Viry, contre la dame abbesse de Saint-Andoche d'Autun, dame décimatrice de ladite paroisse de Saint-Parize (21 juin); — en faveur de Me Pierre Henry, prêtre, curé de la paroisse d'Authiou, contre les sieurs abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Bourras, seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Authiou (25 juin); — en faveur de Me Jean Thoumelin, prêtre, curé de la ville de Château-Chinon, contre les seigneurs abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Bellevaux, le seigneur de La Tournelle, le prieur du prieuré de Saint-Christophe de Château-Chinon, seigneurs décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue pour le curé, 150 livres pour son vicaire (25 juin); — en faveur de Me Jacques Piron, curé de Neuilly, contre dom Jean Vignault, sacristain du prieuré de Saint-Révérien, par

laquelle il est dit que, moyennant 110 livres seulement payées par ledit Piron à dom Vignault, la saisie du temporel dudit curé, saisi à cause de termes non payés du droit de patronage dû audit sacristain, sera levée (25 juin); — en faveur de Me Simon Save, prêtre, curé de Tamnay et d'Abon, son annexe, contre le seigneur abbé de Bellevaux et Simon d'Escorailles, écuyer, seigneur prieur du prieuré d'Abon, seigneurs décimateurs de ladite paroisse (25 juin); — en faveur de Me Gabriel Thomas, prêtre, curé de la paroisse de Diennes, y demeurant, contre messire Michel de Chéry, seigneur décimateur de ladite paroisse de Diennes (26 juin); — en faveur de Mr Gilbert Lamotte, prêtre, curé de Neuville, contre la dame abbesse de Saint-Andoche d'Autun, dame décimatrice de ladite paroisse de Neuville (26 juin); — en faveur de Me Hugues Bernard, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Germain-en-Viry, contre messire Louis de Reugny, chevalier, baron du Tremblay, tuteur de ses enfants, et Me Jacob Favre, seigneur d'Ardagny, et dame Madeleine de Cossay, sa femme, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Saint-Germain-en-Viry (26 juin); — en faveur de Me Gilbert Régnard, prêtre, curé de la paroisse de Sanizy et Narloux, son annexe, contre les sieurs prieurs de Saint-Saulge et de Châtilllon-en-Bazois, décimateurs de ladite paroisse de Sanizy et Narloux (26 juin); — en faveur de Me François Millin, prêtre, curé de la paroisse de Chougny, contre les sieurs religieux de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, tant pour eux que pour les autres seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Chougny (27 juin); — en faveur du sieur curé de Lamenay contre le seigneur prieur de Montambert, seigneur décimateur ecclésiastique, le seigneur de Montperroux et la dame de Lucenay, décimateurs laïcs de ladite paroisse de Lamenay (27 juin); — en faveur de Me Martin Sergent, prêtre, curé de Teigny, contre Philbert Grosjean, sieur de Vincelles, seigneur décimateur de ladite paroisse de Teigny (27 juin); — en faveur de Me Philippe Millin, prêtre, curé d'Epiry, contre les sieurs chanoines de Cervon et autres seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Epiry (29 juin); — en faveur de Me Gaspard Rochery, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, contre dame Claude-Philippe de Morogue, dame d'Apremont et de Bouhy, Romarie de Roffignac, chevalier, seigneur desdits lieux, Jacques Noët, huissier royal, demeurant à Nevers, et François Magnein, laboureur, demeurant au village des Essarts, paroisse de Saint-Ouen (2 juillet); — en faveur de Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité, tuteur des mineurs de défunt Augustin Delespinasse, vivant sieur de Marthou, contre Michel Leduc et Jean Millin, laboureurs, demeurant en la paroisse de Raveau (2 juillet); — en faveur de Me Pierre Michot, prêtre, curé de Maux, contre les sieurs abbé, prieur et religieux de Bellevaux, les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers et les religieux Bénédictins de Saint-Martin d'Autun, seigneurs de Beunas, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Maux: 300 livres par an de portion congrue (2 juillet); — en faveur de Me Gilbert Regnard, prêtre, curé de Sanizy et Narloux, son annexe, contre François de Corvol, écuyer, seigneur du Montas, seul seigneur décimateur laïc en ladite paroisse de Sanizy, qui est condamné à faire, solidairement avec les prieurs de Saint-Saulge et de Châtillon-en-Bazois, les 300 livres par an de portion congrue dudit curé (2 juillet); — en faveur de Me Henry Royer, prêtre, curé de Lurcy-le-Bourg, contre le seigneur prieur dudit lieu, seigneur décimateur ecclésiastique de la paroisse (3 juillet); — en faveur de Me Joseph-Germain Galliot, curé de la paroisse de Marseille-les-Aubigny, contre dame Marie Fougières, principale décimatrice laïque de ladite paroisse de Marseille-les-Aubigny (3 juillet); — en faveur de Me Pierre Sallé, prêtre, curé de la paroisse de Cervon, contre les sieurs abbé et chanoines dudit Cervon, seigneurs décimateurs de ladite paroisse (9 juillet); — en faveur de Me Nicolas Dubois, prêtre, curé de Giry, contre dom Proffiot, prieur du prieuré de Lurcy-le-Bourg, seigneur décimateur de ladite paroisse de Giry (9 juillet); — en faveur de Me Léonard Rat, curé de la paroisse de Maulaix, contre les seigneurs abbé et religieux de Sept-Fonts, seigneurs décimateurs de ladite paroisse (9 juillet); — en faveur de Me Nicolas Guitot, prêtre, curé de Gimouille, contre les sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers, les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Martin, prieur de Saint-Sauveur et abbesse de Notre-Dame dudit Nevers, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Gimouille (10 juillet); — en faveur de révérendissime messire Gabriel de Cassaignet de Tilladet, conseiller du roi en tous ses conseils, évêque de Mâcon, y demeurant, seigneur prieur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, contre Me Guillaume Sallonnier, avocat en Parlement, juge de Moulins-Engilbert, adjudicataire de la terre et seigneurie de Faye et Mallenay (16 juillet); — en faveur de Charles-Roger de Quinquet, seigneur de Choulot, demeurant en la ville de Joigny, contre Jean

Courtillat, marchand tonnelier, demeurant en la ville de La Charité, Jean Garcin, marchand, demeurant à La Celle-sur-Nièvre, et Me Richard Lenormand, marchand, demeurant à Orléans (17 juillet); — en faveur de Me Jacques Gascoing, sieur du Chazault, contre Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la vallée de Bizy (30 juillet); — en faveur de Me Jean Goguelat, prêtre, curé d'Ouroux, contre les vénérables chanoines de l'église cathédrale d'Autun, décimateurs ecclésiasques de la paroisse dudit Ouroux (31 juillet); — en faveur de Me Jean David, prêtre, curé de Fléty, contre Monseigneur le cardinal de Bouillon, les Chartreux d'Apponay, dame Louise-Madeleine de Salins, dame de La Nocle et de Ternant, Denis du Crest, écuyer, sieur de Ponay, et François de Maignault, écuyer, sieur de Panetier, seigneurs décimateurs ecclésiastiques et laïcs de ladite paroisse de Fléty (13 août); — en faveur de Me Hubert Bonneau, prêtre, curé de Tazilly, contre les vénérables prévôt et chanoines de Ternant, Monseigneur le cardinal de Bouillon, les Chartreux d'Apponay, la dame marquise de Saint-André-Montbrun, Denis du Crest, écuyer, sieur de Ponay, François de Maignault, écuyer, sieur de Panetier, le sieur d'Espeuilles, écuyer, seigneur de Montanteaume, seigneurs décimateurs ecclésiastiques et laïcs de ladite paroisse de Tazilly (13 août); — en faveur de Françoise Gueneau, veuve de François Noblet, vivant hôte du Renard du faubourg de Nevers de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Gabrielle Babelin, veuve de Me Jean David, sieur de Paraize, demeurant en la même ville (13 août); — en faveur de Me Louis Bouillet, sieur du Trambly, demeurant à Saint-Germain-des-Bois, en Mâconnais, contre Jacques Bureau, marchand, demeurant à Varennes, paroisse de Pazy (14 août); — en faveur de Me François Pérude, licencié ès-lois, vicaire perpétuel des églises de Saint-Pierre et Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le prieur de la même ville, décimateur desdites paroisses (17 août); — en faveur de Jacques Regnault, écuyer, sieur de Presle, gentilhomme ordinaire servant le roi, demeurant à Cusset, contre Me Jacques de La Chaize, lieutenant particulier au bailliage et siége royal de Cusset, héritier bénéficiaire de Me Jean de La Chaize, son père, et Jean-Gilles de Bart, écuyer, seigneur de Croisat (20 août); — en faveur d'Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, Poissons et autres lieux, et François de Chéry, écuyer, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers et prieur de Dollot, son fils, contre Me Barthélemy Rat, prêtre, curé de Sichamps, par laquelle ledit sieur de Chéry-Chaillant est déchargé de la portion congrue dudit curé de Sichamps comme ne possédant aucunes dîmes dans ladite paroisse (31 août); — en faveur de damoiselle Jeanne Aubert, veuve de Pierre Bertaud, écuyer, sieur de la Cour-Beleau, tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Jacques Millin des Ecots, demeurant en la même ville (31 août); — en faveur de noble Guillaume Cuvelier, docteur en médecine, demeurant à La Charité, contre Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de La Charité, tuteur des enfants mineurs de défunt Augustin Delespinasse, sieur de Marthou, et damoiselle Jeanne de Suleau, héritiers de damoiselle Anne Cuvelier, leur aïeule, sœur dudit Guillaume Cuvelier (3 septembre); — en faveur de Me Jacques Charron, prêtre, curé de la paroisse de Dornecy, contre messire Louis Fouquet, évêque, comte d'Agde, abbé de Vézelay, seul seigneur décimateur de ladite paroisse de Dornecy (14 septembre); — en faveur de Me Guillaume Aupépin, prêtre, curé de Chaumot, y demeurant, contre Me Michel Sallé, prêtre, curé de Marigny-sur-Yonne, et les vénérable doyen, chanoines et chapitre de Saint-Lazare d'Autun, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Chaumot (27 septembre); — en faveur des vénérables abbé et religieux de Notre-Dame de Sept-Fonts contre Me Léonard Rat, prêtre, curé de Maulaix, par laquelle lesdits abbé et religieux sont déchargés de la portion congrue dudit curé, parce que celui-ci avait disposé des dîmes et foins de ladite paroisse de Maulaix depuis la sentence réglant sa portion congrue (16 octobre); — en faveur de Me Gilbert Taillefert, prêtre, curé de Saint-Privé-lès-Decize, contre Me Charles-Joseph Bault, prieur dudit Saint-Privé, seigneur décimateur de ladite paroisse (30 octobre); — en faveur de Me Martin Sergent, prêtre, curé de Teigny et Vignol, contre les dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-du-Réconfort, Me Jean Gandouard, prêtre, curé de Monceaux-le-Comte, et Me Philbert Grosjean, sieur de Vincelles, seigneurs décimateurs de ladite paroisse (7 novembre); — en faveur de Nicolas Pommereuil, écuyer, seigneur de Romenay, contre Me François Paischereau, prêtre, curé de Pazy, tuteur des mineurs de Me Gaspard Paischereau, son frère (19 novembre); — en faveur de Me François Paischereau, docteur en médecine, demeurant à Corbigny, contre François du Pré, écuyer, seigneur de Guipy (20 novembre); — en faveur de Me François Boy, prêtre, curé de Châtillon-en-Bazois et Frasnay, son annexe, chapelain de la chapelle de Notre-Dame au château dudit Châtillon, contre dame

Marguerite du Puy-Montbrun, femme de messire Corneil d'Aersens, marquis de Sommeldick, dame dudit Châtillon-en-Bazois, par laquelle il est dit que faute par ladite dame de Châtillon d'avoir présenté dans les six mois un chapelain à la chapelle dudit lieu et ayant égard à la nomination faite par Mgr l'Evêque de Nevers de la personne dudit Me François Boy pour chapelain du château, ladite dame est condamnée au payement de neuf années d'arrérages de la rente de 25 livres par an d'une part, et quinze sols d'autre, pour l'entretien de la lampe, conformément à la fondation du 1er mars 1458 (v. st.) faite par Guillaume de Rochefort, chevalier, seigneur dudit Châtillon, dame Béatrix de Saint-Chéron, sa femme, et Claude de Rochefort, leur fils, au profit de ladite chapelle (26 novembre); — en faveur de Me Jean Gandouard, prêtre, curé de Monceaux-le-Comte, contre les dames abbesse et religieuses de Notre-Dame-du-Réconfort, dames décimatrices ecclésiastiques de ladite paroisse de Monceaux-le-Comte (17 décembre); — en faveur de Me Etienne Chappus, prêtre, curé de la paroisse de Patinges, contre dame Jeanne Pitois, veuve de noble Jacques Gascoing, vivant conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, seigneur dudit Patinges, et Robert de Marion, écuyer, seigneur de Coudes, seigneurs décimateurs laïcs de ladite paroisse de Patinges, qui sont condamnés à payer audit curé 300 l. par an de portion congrue, l'abbé de Fontmorigny, le commandeur des Bordes et le prieur de Patinges ayant abandonné les dîmes qu'ils avaient dans ladite paroisse (18 décembre); — en faveur de Claude Carpentier, écuyer, seigneur de la Thuillerie, et damoiselle Gabrielle Millot, sa femme, contre Antoine Dureau, meunier, demeurant en la paroisse d'Avril-sur-Loire, et Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Crécy, y demeurant, paroisse de Saint-Aré-lès-Decize (19 décembre); — en faveur de messire Melchior de Arod, chevalier, seigneur, baron de Saint-Romain, conseiller ordinaire d'Etat, abbé commendataire de Saint-Léonard-lès-Corbigny, et des religieux de l'abbaye dudit lieu, contre Me François Millin, prêtre, curé de Chougny, par laquelle ledit abbé et lesdits religieux sont déchargés de la portion congrue dudit curé, sauf audit Millin à avoir recours contre les chanoines de Moulins-Engilbert, les curés de Maux et Sainte-Péreuse, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Chougny (20 décembre); — en faveur de Me François-Eléonor Girard, avocat en Parlement, et Guillaume Girard, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, contre Me Pierre Alligier, avocat en Parlement, seigneur de Saint-Germain, et damoiselle Marie-Claude Girard, demeurant au bourg de Langy, paroisse de Bourbonnais, qui demandaient à être maintenus et gardés aux successions de Jacques et Antoine Girard, frères desdites parties (20 décembre); — en faveur d'honorable homme Claude Radeau, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Pierre Delespinasse, sieur du Battouer, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Champvoux (21 décembre); — en faveur de damoiselle Judich Léveillé, veuve d'Etienne Guyot, écuyer, seigneur du Boulay, demeurant en la ville de La Charité, contre Anne Maucourant, veuve de Simon La Roque, vivant marchand, demeurant à Frasnay-les-Chanoines, et Nicolas Maliquaire, voiturier par terre, demeurant au village du Boulay, paroisse de Chasnay (23 décembre).

B. 264. (Liasse) — 192 pièces papier.

1687. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jean de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny, contre dame Catherine Gaudrion, demeurant à Bourges, Edmée Louvrier, veuve de Pierre Fricot, et autres (10 janvier); — en faveur de Me Joseph Lardereau, marchand, demeurant à Moulins-Engilbert, contre honnête femme Gabrielle Clément, sa mère, veuve de Me Paul Lardereau (10 janvier); — en faveur de Me Denis Monin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Laurent de la ville de Nevers, contre Monseigneur messire Michel de Cassagnet de Tilladet, prieur de Saint-Etienne de Nevers, la dame abbesse de Notre-Dame, les sieurs prieur et sacristain de Saint-Sauveur dudit Nevers, les coûtres de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, Me André Micault, prêtre, curé de Saint-Pierre, Me Jean Nicout, fermier du prieuré de Saint-Sauveur et sacristain du même prieuré, messire Henri Bogne, doyen du chapitre de Saint-Cyr de Nevers, et Me Jean Gorget, sacristain dudit Saint-Cyr, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Saint-Laurent de Nevers (15 janvier); — en faveur de Me René de Saint-Clivier, prêtre, vicaire perpétuel de l'église et paroisse de Saint-Victor de la ville de Nevers, contre Me Claude Ursin, prieur commendataire du prieuré de Saint-Victor, curé primitif de ladite paroisse (16 janvier); — en faveur de Philbert Roux, écuyer, seigneur de Sallé, héritier de défunte dame Gilberte Sirot, sa mère, contre

Me Jean Paris, marchand, demeurant à Montenoison, et Marie Corcelat, sa femme, légataire en partie de défunt Me Jean Corcelat, vivant prêtre, curé dudit Montenoison (22 janvier); — en faveur de dame Françoise Save, femme de Me François Coppin, sieur de Chevannes, contre Me Denis Coppin, sieur de Villecourt, avocat en Parlement, procureur du roi au grenier à sel de la ville de Decize (22 janvier); — en faveur de Me Robert Bernard, prêtre, curé de la paroisse d'Alluy, contre dom Jean Andrault, prieur de Châtillon-en-Bazois, dom Jacques de La Motte, dom Norbert Gousset, le sieur prieur de Commagny et la dame prieure de La Fermeté, tous décimateurs de ladite paroisse d'Alluy (26 janvier); — en faveur de dom Joseph Roy, prieur de Fontaine, contre Pierre Moreau et Nicolas Regnault, manœuvres, demeurant audit lieu (27 janvier); — en faveur de Me René de Saint-Clivier, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Victor de Nevers, contre Me Jean Caillot, prêtre, curé de la paroisse Saint-Lazare dudit Nevers, directeur de ladite paroisse de Saint-Victor, et les sieurs directeurs de l'hôpital Saint-Lazare, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Saint-Victor (5 février); — en faveur de Me Philbert Farjonnet, marchand, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais, contre François de Champrobert, écuyer, seigneur des Fossés, demeurant en la paroisse de Champlemy, tuteur de François de Champrobert, écuyer, fils de François de Champrobert, vivant écuyer, seigneur des Fossés et de Bussières (18 février); — en faveur de Me Etienne Colas, docteur en médecine, demeurant à Corbigny, mari et exerçant les actions de damoiselle Madeleine Dubled, sa femme, héritière de Mrs Guillaume et Jean Dubled, ses oncles, contre Pierre de Guichard, écuyer, seigneur de Roizon, capitaine au régiment de Sault, et dame Bénigne Mazilier, sa femme, demeurant au village de Jourland, paroisse de Saint-Martin-du-Puy (19 février); — en faveur de Me Guillaume Guillaumet, sieur d'Eschon, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Vézelay, demeurant à Corbigny, contre Me François Regnaudot, marchand, demeurant à Saint-Martin-du-Puy (19 février); — en faveur de messire Roch du Verdier, abbé de Cervon et des vénérables chanoines dudit lieu, contre Louis Louapt, couvreur en paille, demeurant audit Cervon, et Antoinette Perreau, sa femme (21 février); — en faveur de Me Pierre Verfeuille, curé de Saint-Martin de la paroisse de Garchy, contre Paul de Thibaud, seigneur dudit Garchy, le Puisat et Villemoulin, seigneur décimateur de ladite paroisse (28 février); — en faveur de Mes Etienne Gautheron, Pierre Boucquin, Claude Marchand et Etienne Delin, prêtres, curés de la paroisse de Saint-Aré-lès-Decize, contre les révérends Pères Minimes de la ville de Decize et les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Nevers, seigneurs décimateurs de ladite paroisse Saint-Aré-lès-Decize, par laquelle il est dit qu'auparavant que faire droit lesdits sieurs curés se pourvoiront par-devant Monsieur l'Evêque de Nevers « pour donner son advis si les quatre curés, n'estant considérés que comme un seul, il auroit besoin pour la déserte de lad. cure d'un ou plusieurs vicaires » (4 mars); — en faveur de Me François Sallonnier, seigneur du Vernay, ci-devant maître des comptes de la ville de Nevers, contre damoiselle Geneviève de Pagany, veuve de Me François Sallonnier le jeune, vivant conseiller et avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, tutrice de leurs enfants (5 mars); — en faveur de Charles de Barault, écuyer, sieur du Fay, y demeurant, paroisse de Maingot, exerçant les actions de damoiselle Philberte Gerbault, héritière en partie de défunt Me Gabriel Gerbault, vivant lieutenant en la maréchaussée de Château-Chinon, et de dame Jeanne Partiot, ses père et mère, contre honnête femme Claudine Cordin, femme de Pierre Balivet, marchand, demeurant en la paroisse de Montsauche, fille de Me Jean-Baptiste Cordin, notaire royal, demeurant à Alligny, pays de Bourgogne (10 mars); — en faveur de Me Jean David, curé de Fléty, contre les religieux Chartreux de Notre-Dame d'Apponay, Denis du Crest, écuyer, seigneur de Ponay, François de Maignault, écuyer, sieur de Loreux, et damoiselle Roberte de Lanty, sa femme, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Fléty (19 mars); — en faveur de Me Louis Auduger, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Hilaire et de Fontaine, son annexe, contre le sieur Després, écuyer, seigneur de Roche, seigneur décimateur de ladite paroisse de Saint-Hilaire (19 mars); — en faveur d'honorable homme Guillaume Paillard, marchand, demeurant au bourg de Saint-Révérien, contre messire Michel de Chéry, seigneur prieur dudit Saint-Révérien, y demeurant (21 mars); — en faveur de Me Jean Brindeau, prêtre, curé de la paroisse de Limon, contre la dame prieuré de La Fermeté-sur-l'Ixeure, dame décimatrice de ladite paroisse (11 avril); — en faveur de Perrette Crochet, veuve de Guillaume Chavanne, Gilbert Chavanne et Gilberte Chavanne, femme d'Etienne Beaudoux, demeurant au bourg de Saint-Parize-le-Châtel, contre Me Guillaume Dériboulle, marchand, demeurant audit Saint-Parize, fils et héritier de

défunt Guillaume Dériboulle, son père (11 avril); — en faveur de Me Guillaume Vaillant, marchand et maître de forge, demeurant à Nevers, contre Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant et autres lieux (18 avril); — en faveur de messire Jean-Pierre Le Roy de Carreau, seigneur de Cuy, contre damoiselle Françoise Le Bourgoing, veuve de Me Pierre Pitoys, sieur de Quincize, vivant bailli de Château-Chinon (21 avril); — en faveur de Me Thomas Margot, prêtre, curé de Champallement, contre messire Michel de Chéry, seigneur prieur de Saint-Révérien, seul seigneur décimateur de ladite paroisse de Champallement (21 avril); — en faveur de Me Charles Gentil, prêtre, curé de la paroisse de Luthenay, contre l'évêque de Nevers, les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers, l'abbesse de Notre-Dame, les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Martin de la même ville, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Luthenay (23 avril); — en faveur de Jean de Berthier, écuyer, sieur de Vasnay, y demeurant, paroisse de Saint-Benin-d'Azy, contre dame Marie Alexandre de Bosson, veuve de Claude Desprès, vivant écuyer, seigneur de Cougny, tutrice de leurs enfants (26 avril); — en faveur de Mr Léonard Moreau, prêtre, curé de la paroisse et ville de Saint-Saulge, contre le sieur abbé de Busseaux, seigneur prieur du prieuré de Saint-Saulge, seigneur décimateur de ladite paroisse (29 avril); — en faveur de dom Gilbert Molier, religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur de Jailly, contre Me Paul Bault, prêtre, curé dudit Jailly, qui, au lieu de portion congrue, est condamné à se contenter de l'abandonnement des dîmes de Jailly fait à son profit par ledit prieur (5 mai); — en faveur de Me Guillaume Bernard, docteur en médecine, demeurant en la ville de Nevers, et dame Marie Enfert, veuve d'Etienne Cochet, vivant baron de la Ferté-Chauderon, tutrice de leurs enfants, contre honorable homme Nicolas Robertet, marchand et maître du logis où pend pour enseigne l'image Notre-Dame de la ville de La Charité (13 mai); — en faveur de Me François Boy, prêtre, curé de Châtillon et Frasnay, son annexe, contre Me Edme Prudhomme, tuteur et administrateur de ses enfants, et d'Elisabeth Guillier, sa femme, seul décimateur en la paroisse dudit Châtillon, par suite de l'abandonnement fait par le sieur Gueneau, commandeur de Nevers, et Mme de Sommeldick, baronne dudit Châtillon (13 mai); — en faveur de Me Guillaume Aupépin, prêtre, curé de la paroisse de Limanton, contre dom Mathieu Meslin, prieur de Coulonges, et dom Charles Lamothe, prieur de Biches, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Limanton (13 mai); — en faveur de Me Joseph Ysambert, prêtre, curé de Maux, contre les vénérables prieur et religieux de Saint-Martin d'Autun, seigneurs de Beunas, décimateurs de ladite paroisse de Maux (13 mai); — en faveur de Me Etienne Orillard, prêtre, prieur-curé de la Montagne, contre messire Jacques de Vienne, abbé commendataire de Saint-Martin de Nevers, seigneur décimateur de ladite paroisse de la Montagne (14 mai); — en faveur des vénérables chapelains de l'église paroissiale de Saint-Albin de Lorme contre dame Catherine Sauget, femme de Me Pierre Grosjean, avocat en Parlement, juge de Lorme, Brassy et Dun-les-Places (14 mai); — en faveur de Me Pierre Lhermitte, prêtre, curé de la paroisse d'Avril-sur-Loire, contre Mes Edmond Decray et Marchand, chapelains de la chapelle de la Sainte-Trinité, fondée en l'église de Saint-Aré-lès-Decize, le sieur commandeur du Feuilloux et dom Nicolas Berger, seigneur-prieur de Montampuis, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Avril-sur-Loire (15 mai); — en faveur de Me Etienne Brisson, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, tuteur de ses enfants et de damoiselle Françoise Gascoing, contre damoiselle Catherine Sallonnier de Poully, fille majeure, héritière en partie de défunte dame Catherine Maugas, sa mère (26 mai); — en faveur de Me Charles du Premierfait, prêtre, curé de Montigny-aux-Amognes, contre le chapitre de Nevers, les prieurs de Saint-Etienne et Saint-Sauveur et les recteurs de l'hôtel-Dieu de la même ville, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Montigny (28 mai); — en faveur de Me Pierre Bogne le jeune, marchand, demeurant à Aubigny-sur-Loire, contre Me Jacques Piat, docteur en médecine, demeurant à Châtillon-sur-Loire (3 juin); — en faveur de Me Pierre Molin, prêtre, curé de Chazeuil, contre le sieur prieur de Saint-Révérien, seigneur décimateur de ladite paroisse de Chazeuil (4 juin); — en faveur de Me Léonard Rat, prêtre, curé de la paroisse de Maulaix, contre Paul Maillard, sieur de Balasne et Coquiard, demeurant en la paroisse de Cronat, seigneur décimateur de ladite paroisse de Maulaix (11 juin); — en faveur de Me Roch Lasne, prêtre, doyen, curé de Prémery, contre le prieur de Lurcy-le-Bourg, seigneur décimateur de ladite paroisse de Prémery (4 juin); — en faveur de Me Marin Vivier, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse de Charrin-sur-Loire, contre la dame prieure de La Fermeté et le sieur prieur de Fontaine, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Charrin (12 juin); — en faveur de Me Jean Ledey, prêtre, curé de Cuzy, près Luzy, contre Me Jean Bergerot, prêtre,

Delespinasse, vivant procureur du roi en l'élection de La Charité, et de damoiselle Anne Cuvelier, leurs aïeux paternels, contre Jean Millin, laboureur, demeurant en la paroisse de Raveau (4 juin); — en faveur de Me Nicolas Revangier, sieur de Chassignolles, conseiller du roi au siége présidial de Moulins, exerçant les actions de damoiselle Madeleine Bernard, son épouse, contre Claude de Pons, écuyer, sieur du Gripet (7 juin); — en faveur de César du Puis, chevalier, seigneur d'Avrigny et autres lieux, demeurant audit Avrigny, contre Me Jean-Louis Marchand, sieur du Gué, procureur général aux eaux et forêts du duché de Nivernois et Donziois, demeurant à Nevers, exécuteur testamentaire de défunt Antoine Tixier, vivant tailleur d'habits (18 juin); — en faveur d'Antoine Gauthier, sieur de Salligny et de la Barre, conseiller, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, commissaire ordinaire de ses guerres, demeurant à Paris, rue du Foin, paroisse de Saint-Séverin, contre François de Thibault, écuyer, sieur de Maizière et de Garchy en partie (18 juin); — en faveur de Me Etienne Grasset, avocat en Parlement, Claude Grasset, bourgeois de Clamecy, tuteur de Pierre et Barbe Grasset, ses enfants, et de damoiselle Anne Leclerc, sa femme, Jean Grasset, sieur de Grandpré, Marie Grasset, sa sœur, enfants majeurs dudit sieur Claude Grasset et de ladite Anne Leclerc, demeurant à Clamecy, tous héritiers institués de défunt Me Guillaume Fernier, docteur de Sorbonne, chanoine et grand archidiacre de l'église d'Auxerre, contre noble Joachim Fernier, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage et siége présidial d'Auxerre, y demeurant, exécuteur testamentaire dudit Me Guillaume Fernier, noble Etienne Fernier, prieur commendataire de Notre-Dame d'Ouanne, Joachin Fernier, Marie Fernier, Edme et Rose Fernier, et noble Nicolas de Caruier, seigneur de Launay, et damoiselle Catherine-Diane Fernier, sa femme, légataires universels dudit Me Guillaume Fernier (18 juin); — en faveur de damoiselle Anne Charton, veuve de Me Philbert Berger, sieur des Pastis, demeurant à Montluçon, contre les vénérables abbé, prieur et religieux de Notre-Dame des Pierres (18 juin); — en faveur de dom Mathieu Millin, prêtre, religieux et profès de l'ordre de Cluny, prieur de Coulonge, contre Léonard Lhotte, laboureur, demeurant à Saint-Cy-Fertrève, et dame Marie de Chaugy, veuve de Charles de Las, écuyer, sieur de Vallotte (19 juin); — en faveur de Me Yves Moreau, bourgeois de la ville de Bourges, contre Robert de Barbizy, écuyer, commissaire de l'artillerie de France, et damoiselle Anne de Chaverot, sa femme, et comme tuteurs de Léonor de Barbizy, leur nièce (21 juin); — en faveur de damoiselle Marie Chartier, veuve de Jacques Jouly, vivant lieutenant au bailliage de La Charité, tutrice de leurs enfants, demeurant à la Courtine, paroisse d'Argenvières, Me Jacques Millin, sieur des Ecots, avocat en Parlement, dame Anne Bézard, veuve de Me Nicolas Millin, vivant sieur de Saint-Vincent, et dame Louise Millin, sa fille, femme de Me Bardot, contre damoiselle Catherine Perreau, veuve de René Lasné, sieur de Ville, tutrice de leurs enfants, demeurant au lieu de Mignard, paroisse de Narcy, avec recours contre François de Veilhan, écuyer, seigneur de Bois-d'Arcy et de Mignard, demeurant audit lieu de Mignard, tant pour lui que pour damoiselles Françoise, Marie et Marguerite de Veilhan, ses sœurs, demeurant à Arcy-sur-Cure, tous héritiers de Jean de Veilhan, vivant écuyer, seigneur de Bois-d'Arcy, leur père, et damoiselle Elisabeth de Barneau, leur mère, et héritiers de Paul de Veilhan, vivant écuyer, seigneur dudit Mignard, leur frère (26 juin); — en faveur de Me Paul Etignard, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, fils et héritier de Me Jean Etignard, vivant avocat, qui était légataire universel de Me Isaac Etignard, tant pour lui que pour Me Pierre-Paul Duchesne, docteur en médecine, demeurant à La Charité, fils et héritier de défunt Me Blaise Duchesne, vivant docteur en médecine, contre honorable homme Jean Brée, tailleur d'habits, demeurant à Château-Chinon (3 juillet); — en faveur de damoiselle Catherine Decharry, veuve de Me Charles Magdelénat, marchand, demeurant à Saint-Martin-du-Puits, contre Me Charles Magdelénat, fils et héritier dudit Charles Magdelénat, tuteur de ses autres frères et sœurs (4 juillet); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers, contre Me Jean Royer, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, demeurant à Paris, au cloître Saint-Honoré, par laquelle ledit chapitre est reçu à l'opposition faite par lui à la prise de possession par ledit Royer du canonicat de Saint-Gildard, en ladite église de Saint-Cyr de Nevers (24 juillet); — en faveur des vénérables religieux chartreux du Val-Saint-Georges contre dame Anne de Bonnay, veuve de Jean de La Courcelle, vivant écuyer, et Jean de La Courcelle, son fils, demeurant en la paroisse de Magny (27 août); — en faveur de Mes Claude Etignard, sieur de Montcorbin, et Jacques Etignard, sieur de la Faulotte, frères, demeurant à Château-Chinon, fils et héritiers de défunt Me Jean Etignard, avocat, qui était légataire universel de défunt Me Isaac Etignard, vivant

élu et contrôleur en l'élection dudit Château-Chinon, contre Jean-Edme de Choiseuil-Esguilly, marquis de Choiseuil et seigneur d'Argoulais, demeurant au château-fort de Bussière, paroisse d'Ouroux, fils et héritier d'Antoine de Choiseuil, chevalier, baron d'Esguilly, et de dame Marie de Pernes (3 septembre); — en faveur des dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de Nevers contre Jean Nazarier, écuyer, sieur de la Fayolle, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais (12 octobre); — en faveur d'honnête femme Marguerite Dheux, veuve d'Antoine Barnet, vivant marchand, demeurant à Decize, contre damoiselle Gilberte de Grandchamp, veuve de Gilbert de Crézy, écuyer, sieur de Varennes-en-Glenon, et Claude de Crézy, écuyer, son fils (16 octobre); — en faveur de Me Abel Bruandet, ci-devant élu en l'élection de Château-Chinon, demeurant à L'Huis-Guillault, paroisse de Saint-Hilaire, contre Nicolas Tenaille, journalier, demeurant à Châtin (16 octobre); — en faveur de Me Louis Gorget, prêtre, curé de Saint-Révérien, y demeurant, étant aux droits de Pierre des Ulmes, écuyer, sieur de Trougny, contre Me François Michel, praticien, demeurant audit Saint-Révérien, héritier de défunt Me Révérien Michel et de dame Elisabeth Maulgras, ses père et mère (23 octobre); — en faveur de damoiselle Marie Mariette, veuve de Jacques Dollet, vivant écuyer, seigneur de Trezaigues, ancien fourrier ordinaire de la maison du roi, demeurant à Nevers, tutrice de leurs enfants, contre Me Samuel Gravier, avocat en Parlement, demeurant à Paray, tuteur de Samuel Gravier, son fils, héritier de Charles Guiot, vivant écuyer, sieur de Garembé (26 octobre); — en faveur de Me Guillaume Sallonnier, sieur de Faye, juge et châtelain de la ville de Moulins-Engilbert, contre Antoine-François de Troussebois, écuyer, demeurant en la paroisse de Verneuil, damoiselle Françoise Rousset, sa femme, et Jean de Troussebois, écuyer, demeurant en la paroisse de Charrin, lesdits de Troussebois fils de François de Troussebois, vivant écuyer, seigneur dudit Faye (8 novembre); — en faveur de Me Pierre Delaunay, économe de l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine, au nom et comme ayant pouvoir des sieurs directeurs et administrateurs dudit hôpital, contre damoiselle Edmonde des Ulmes, veuve de Louis de Cotignon, vivant écuyer, seigneur de Montsec, tutrice de leurs enfants, ledit Louis donataire universel de Pierre de Cotignon, son père (8 novembre); — en faveur de dame Catherine Caillot, veuve de François Doreau, vivant sieur de Travan et Passançay, demeurant à Nevers, contre Me Claude Dechartres, directeur des manufactures royales de Nevers, demeurant à Sauvigny-les-Chanoines (20 novembre); — en faveur de Me Jacques Ballard, notaire et procureur, demeurant à Luzy, dame Catherine Repoux, sa femme, et Jeanne Repoux, lesdites Repoux héritières de Me Durand Repoux, leur père, contre Mes Claude et Lazare Repoux, bourgeois dudit Luzy, leurs frères et beaux-frères, au sujet de la succession de défunt Me Pierre Repoux, vivant prêtre, curé dudit Luzy, leur oncle (27 novembre); — en faveur de Benoît de Maulnourry, écuyer, sieur de Neuffonds, gentilhomme ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans, et damoiselle Jeanne Brisson, sa femme, héritière en partie de défunt noble Léonard Bezave, vivant conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, et de damoiselle Jeanne Moreau, ses aïeux maternels, contre Me Jean Delagrange, assesseur au bailliage de Lormes, y demeurant (5 décembre); — en faveur de Me Jacques Millin, sieur des Ecots, contre dame Léonarde Chemineau, femme de Ferdinand de Pirville, écuyer, demeurant à La Charité, fille de Me Jean Chemineau (décembre); — en faveur de Benjamin d'Ussel, écuyer, sieur de Beauregard, et damoiselle Marie de Thiange, sa femme, auparavant veuve de Charles d'Escoraille, écuyer, demeurant à Saint-Pierre-des-Etangs, contre Jacques d'Escoraille, écuyer, seigneur du Pont (11 décembre); — en faveur de François de Champs, écuyer, sieur de Mornay, demeurant à Château-Chinon, tuteur de François de Champs, son fils, écuyer, sieur de Salorge, contre damoiselle Catherine Goguelat, veuve de Jacques de Champs, vivant écuyer, sieur de Salorge (14 décembre); — en faveur de Me Jean Rossignol, marchand fermier de la commanderie de Biches, y demeurant, contre Charles de Bréchard, écuyer, sieur de la Cour, demeurant à Chérigny, paroisse dudit Biches, fils et héritier d'Edmée de Juisard, sa mère (17 décembre); — en faveur d'honorable homme Pierre Bordereuil, marchand, demeurant en la ville de Sancoins, tuteur des enfants mineurs de Jean Boin, marchand tanneur, demeurant audit Sancoins, et de Marie Gerbault, contre Me Gilbert Baraveau, notaire royal au même lieu (17 décembre); — en faveur de Me Pierre Boutin, sieur des Mignots, demeurant à Moulins, contre Jean et Paul Gauthier, marchands, demeurant à Decize (18 décembre).

B 263. (Liasse.) — 250 pièces papier.

1686. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de noble Henry Bolacre, conseiller du roi, président et lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais, contre Jacques Androuet du Cerceau, bourgeois de Paris, y demeurant, rue des Carmes, près la place Maubert, paroisse de Saint-Benoît (8 janvier); — en faveur de Me Jacques Dumarest, prêtre, curé de la paroisse du Chautay, contre MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, seuls seigneurs décimateurs ecclésiastiques de ladite paroisse du Chautay, qui sont condamnés à payer audit curé du Chautay 300 livres par an pour sa portion congrue (8 janvier); — en faveur de Me François Leclerc, marchand, demeurant à Sardy-les-Forges, paroisse de Brèves, contre Me François Portrait, maître chirurgien, demeurant à Clamecy (28 janvier); — en faveur de Jean Dureau, laboureur, demeurant en la paroisse de Cizely, contre Me Pierre Pierre, avocat en Parlement, seigneur de Frasnay-le-Ravier, demeurant à Nevers (31 janvier); — en faveur d'Adrien de Charry, écuyer, sieur de Précy, et damoiselle Françoise de Charry, sa sœur, demeurant en la paroisse de Tréban-en-Bourbonnais, contre Mathieu Chevalier, marchand, demeurant en la paroisse de Huez (7 février); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Me François Guillier, avocat, demeurant à Moulins-Engilbert (7 février); — en faveur de Me Jean-Gabriel Leblanc, avocat en Parlement, demeurant à Donzy, contre honorable homme Claude Violette, marchand, demeurant à Pouilly, et Marie Merlot, sa femme (7 février); — en faveur de dame Marie Chartier, veuve de Me Jacques Joully, vivant lieutenant au bailliage de La Charité, contre Me Marit Faucheret, prêtre, prieur de Sainte-Anne en Berry, demeurant à La Charité (7 février); — en faveur de Me Paul Delespinasse, sieur de la Grange, exerçant les actions de dame Marguerite Bagnays, sa femme, héritière en partie de Me Jean Bagnays, son père, contre Pierre Breton, voiturier par eau, demeurant à La Charité, et damoiselle Marguerite Chaussin, veuve de noble Charles Vyau, vivant conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice des enfants mineurs de défunt Charles Dupuis, vivant sieur de Beauregard, et de damoiselle Marguerite Berthelot (11 février); — en faveur de messire Pierre de Marcellange, écuyer, seigneur prieur de Mazille et curé de Cossaye, y demeurant, contre Denis Vefvre, manœuvre, demeurant en la paroisse de la Selle, et Me Jean Thoumelin, curé de la même paroisse (8 mars); — en faveur de Me Jean Carin, prêtre, curé de Sémelay, contre Jean Sauvaget, laboureur, demeurant en ladite paroisse, qui est condamné à payer une rente foncière de 20 sols et deux boisseaux froment de fondation par an, conformément à un contrat de fondation du 6 mars 1453 (v. st.) (26 mars); — en faveur de Me François Sallonnier, prêtre, curé de la paroisse de Livry, y demeurant, contre Me François Moutet, prêtre, curé de Tresnay, y demeurant (29 mars); — en faveur de damoiselle Catherine d'Estut, femme de messire Ludovic-Gilbert de La Souche de Chevigny, chevalier, seigneur dudit lieu et Lurcy-sur-Abron, contre son mari (31 mars); — en faveur de Me Jean Girardot, marchand, demeurant à Asnan, contre Me Philbert Millin, notaire royal, demeurant au même lieu, et Claude de Barault, écuyer, seigneur du Fey (3 avril); — en faveur de frère Michel de Saint-Julien de Saint-Marc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie des Bordes, contre Guy Cotignon, écuyer, seigneur des Murgers, héritier de Pierre de Berne (5 avril); — en faveur de Charles Paillard, sieur du Bignon, demeurant à Saint-Saulge, contre Claude Menu et Claude Boudard, marchands, demeurant à Saint-Révérien (5 avril); — en faveur d'honorables hommes Jean Foubert et Pierre Fontaine, ci-devant fermiers du revenu du prieuré de La Charité, contre Jacques Cotignon, écuyer, sieur de la Charnaye, demeurant au lieu de Jard, paroisse de Garnou, province de Bourbonnais (8 avril); — en faveur de Jean de Bréchard, écuyer, seigneur de Brinay, y demeurant, fils et héritier de Jean de Bréchard, écuyer, seigneur dudit Brinay, et de défunte damoiselle Françoise de Juisard, contre damoiselle Marie Tridon, veuve de François de Cotignon, vivant écuyer, sieur de Mouasse, tutrice de Christophe de Cotignon, son fils, héritier dudit défunt (26 avril); — en faveur de Me Jean Bourgier, prêtre, curé de Bussy-la-Pesle, contre messire Philippe-Julien Mazarini-Mancini, seigneur duc de Nevers, et Antoine de Jaucourt, chevalier, seigneur d'Espeuilles, seigneurs décimateurs de ladite paroisse, qui sont condamnés à payer 300 livres tournois par an audit curé pour sa portion congrue (2 mai); — en faveur de Germain Bailly, laboureur et chef de sa communauté, contre dame Françoise de Cossay, femme de Louis de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, et dame Madeleine de Cossay, femme de Jacob Faure, écuyer, seigneur

d'Ardagny, héritiers et bénéficiaires de Charles de Cossay, vivant écuyer, seigneur de Beauvais, leur père (8 mai); — en faveur de Me Ambroise Rousseau, marchand, demeurant à Moulins-Engilbert, contre François de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, et dame Antoinette de Mathieu, sa femme (20 mai); — en faveur de dame Marie de Chéry, veuve d'Edme de La Barre, vivant écuyer, seigneur de la Vernière, tutrice de leurs enfants, contre Claude de Grivel, chevalier, seigneur comte d'Ourouër, demeurant au château de Grossouvre, paroisse de La Chapelle-Hugon (31 mai); — en faveur de Me Isaac de Maumirey, avocat en Parlement, demeurant à Asquins-sous-Vézelay, et damoiselle Marguerite Etignard, sa femme, fille et héritière en partie de Me Jean Etignard, avocat en Parlement (qui était légataire universel de Me Isaac Etignard, élu et contrôleur en l'élection de Château-Chinon), et de damoiselle Etiennette de Maumirey, ses père et mère, contre Edme Grosjean, huissier royal, demeurant à Gâcogne, tuteur de Marie Grosjean, sa fille, héritière par bénéfice d'inventaire de Me Jean Grosjean, procureur du roi en l'élection de Château-Chinon, et de dame Etiennette Cotenot, ses aïeul et aïeule (31 mai); — en faveur de Me Gabriel Thomas, prêtre, curé de Diennes, contre messire Michel de Chéry, seigneur prieur de Saint-Révérien, qui est condamné à payer 300 livres par an audit curé, pour sa portion congrue (6 juin); — en faveur de Me Pierre Bonneau, prêtre, curé de Mars, contre messire Charles de Vienne, abbé de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, et les chanoines réguliers de ladite abbaye, les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, dame Louise de Langeron, abbesse de Notre-Dame de Nevers, messire Charles Feydeau, prieur commendataire de Notre-Dame de Mars, et dom Laurent Lempereur, grand prieur de l'ordre de Cluny, prieur de Saint-Sauveur dudit Nevers, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Mars : 300 livres par an de portion congrue au curé (6 juin); — en faveur de Me Jean Louis, prêtre, curé de Savigny-sur-Canne, contre Me Claude Coppin, prieur de Cossay et chapelain de la chapelle de Saint-Sébastien, fondée en l'église de Saint-Aré de Decize, Hugues-Nicolas de Chaugy, écuyer, seigneur de Montigny, damoiselle Jeanne de Chaugy, veuve de Charles de Las, écuyer, seigneur de Valotte, messire Antoine de Marcellange, chevalier, seigneur de Chaumigny, et Me Gabriel Ferrand, sieur de la Forest, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Savigny-sur-Canne : 300 livres par an de portion congrue (6 juin); — en faveur de Me Barthélemy Rat, prêtre, curé de Sichamps, contre messire Adrien de Chéry, seigneur dudit lieu, dame Elisabeth Gauthier, veuve de messire Charles de Chéry, tutrice de leurs enfants, seigneur et dame dîmeurs de ladite paroisse de Sichamps : 300 livres par an de portion congrue (11 juin); — en faveur de Me François Baudouin, prêtre, curé d'Arthel, contre les sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, les curés d'Authiou et d'Arzembouy, seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Arthel : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Gilbert Baudrion, curé d'Azy-le-Vif, contre Hiérosme de La Chasseigne, écuyer, seigneur de Rosemont, messire Noël Palatin de Dyo, chevalier, seigneur marquis de Montperroux, de Dornes et autres lieux, et dame Marie-Françoise d'Aumale, dame baronne du Bessay, seigneurs et dame dîmeurs laïques de ladite paroisse d'Azy-le-Vif, n'y ayant aucun seigneur dîmeur ecclésiastique : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Jean Poulet, curé de Beaulieu, contre messire Michel de Chéry, prieur de Saint-Révérien, décimateur de ladite cure de Beaulieu : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Antoine Bordage, docteur en théologie, prêtre, curé de la paroisse de Dornes, contre dame Marie de La Baulme, abbesse de Saint-Andoche, au diocèse d'Autun, en qualité de seule dame décimatrice de ladite paroisse de Dornes: 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Pierre Verfeuille, curé de Saint-Martin de la paroisse de Garchy, contre le commandeur de Villemoison, décimateur de ladite paroisse: 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Claude-Denis Roussel, prêtre, curé de Givardon, contre le prieur dudit lieu : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Jean Caillot, prêtre, curé de Saint-Lazare de la ville de Nevers, contre messire Jacques de Vienne, abbé de Saint-Martin de la même ville, et les sieurs religieux de Saint-Etienne dudit Nevers, décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me François Espinasse, curé de Thoury-en-Séjour, contre le commandeur du Feuilloux et les chanoines de Saint-Cyr de Nevers : décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Me Claude Vincent, curé du Veuillin, contre Me Edme Berthion, prieur du prieuré de Saint-Nicolas de Nevers, seigneur décimateur de ladite cure du Veuillin : 300 livres par

an de portion congrue (12 juin); — en faveur de Pierre de La Vigne, écuyer, sieur de Bulcy, y demeurant, contre damoiselle Marie de La Vigne, sa sœur, femme de Mᵉ Edme Piot, lieutenant au bailliage et baronnie de Saint-Verain, fille et héritière pour une sixième portion de défunt Pierre de La Vigne, écuyer, seigneur de Bulcy, et de damoiselle Edmée des Carreaux, ses père et mère, et héritière pour un quart d'Edme de La Vigne, son frère (14 juin); — en faveur de Mᵉ Claude Vincent, prêtre, curé du Veuillin, contre le sieur marquis de Guerchy, seul seigneur décimateur laïc de ladite paroisse, qui est condamné à payer une partie des 300 livres de la portion congrue annuelle dudit curé (14 juillet); — en faveur de Mᵉ Dominique Pougin, prêtre, curé de Champvoux, contre le prieur de La Charité et les religieux Bénédictins de ladite ville, seigneurs décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Mᵉ Jean Béliard, prêtre, curé de la paroisse d'Aunay, contre vénérable et discrète personne Philippe Monette, prieur de Guipy, seigneur décimateur de ladite paroisse d'Aunay : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Mᵉ Etienne Chapus, curé de Patinge, contre le commandeur des Bordes, le prieur dudit Patinge et autres seigneurs codécimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Mᵉ François Dubois, prêtre, curé de Reugny, contre l'abbé de Bellevaux et vénérable et discrète personne Norbert Gosset, prieur de ladite abbaye, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Reugny : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Mᵉ Nicolas Maillot, prêtre, curé de Saint-Aubin et Frasnay, son annexe, contre les sieurs chanoines dudit Frasnay, seigneurs décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (18 juin); — en faveur de Mᵉ Charles Girard, prêtre, curé de Bona-aux-Amognes, contre le sieur prieur de Saint-Etienne de Nevers, seul seigneur décimateur ecclésiastique de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Mᵉ Nicolas Bonneau, prêtre, curé de Brèves, y demeurant, contre messire Camille Savary, seigneur, marquis de Brèves, décimateur de Sardy, paroisse dudit Brèves, messire Jacques de Fourvière de Coudray, seigneur de Cuncy, et autres, décimateurs de ladite paroisse de Brèves : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Mᵉ Robert Guerry, prêtre, curé de Sancoins, contre Mᵉ Charles Bault, prieur commendataire dudit Sancoins, seigneur décimateur dudit lieu : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Mᵉ Pierre Marion, curé de Gâcogne, contre Mᵉ Claude Champheur, seigneur recteur de l'hôpital de Lorme, Mᵉ Pierre de Montlevrain, curé dudit Lorme, Mᵉ Antoine Gourreau, curé de Vauclaix, seigneurs décimateurs ecclésiastiques dudit Gâcogne : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Mᵉ Jean Thoumelin, prêtre, curé de l'église de Saint-Genest de Lucenay-les-Aix, contre la dame abbesse de Saint-Andoche d'Autun, Mᵉ Pierre Pépin, prieur dudit Lucenay-les-Aix, et Mᵉ Denis Coppin, prieur de Cossaye, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Saint-Genest de Lucenay-les-Aix : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Mᵉ Louis Gorget, prêtre, curé de Saint-Révérien, contre Michel de Chéry, écuyer, seigneur prieur dudit lieu, décimateur de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Mᵉ Guillaume Rousset, prêtre, curé de Thoury-sur-Abron, contre dom Nicolas Berger, prieur de Montempuis, le sieur commandeur du Feuilloux et Mᵉ Jean-Baptiste Rat, prieur de Langy, seigneurs décimateurs ecclésiastiques de ladite paroisse de Thoury-sur-Abron : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Mᵉ Vincent de Béze, prêtre, curé de Villiers-sur-Yonne, diocèse de Nevers, contre messire César-Cosme de Savary, prieur d'Andrye, gros décimateur de ladite paroisse de Villiers-sur-Yonne : 300 livres par an de portion congrue (19 juin); — en faveur de Mᵉ Jean Chevrier, prêtre, curé de Chevannes-sous-Montenoison, contre le seigneur prieur de La Charité, seul seigneur décimateur de ladite paroisse de Chevannes : 300 livres par an de portion congrue (21 juin); — en faveur de Mᵉ Jean Régnard, prêtre, curé de Saint-Parize-en-Viry, contre la dame abbesse de Saint-Andoche d'Autun, dame décimatrice de ladite paroisse de Saint-Parize (21 juin); — en faveur de Mᵉ Pierre Henry, prêtre, curé de la paroisse d'Authiou, contre les sieurs abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Bourras, seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Authiou (25 juin); — en faveur de Mᵉ Jean Thoumelin, prêtre, curé de la ville de Château-Chinon, contre les seigneurs abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Bellevaux, le seigneur de La Tournelle, le prieur du prieuré de Saint-Christophe de Château-Chinon, seigneurs décimateurs de ladite paroisse : 300 livres par an de portion congrue pour le curé, 150 livres pour son vicaire (25 juin); — en faveur de Mᵉ Jacques Piron, curé de Neuilly, contre dom Jean Vignault, sacristain du prieuré de Saint-Révérien, par

laquelle il est dit que, moyennant 110 livres seulement payées par ledit Piron à dom Vignault, la saisie du temporel dudit curé, saisi à cause de termes non payés du droit de patronage dû audit sacristain, sera levée (25 juin); — en faveur de Me Simon Save, prêtre, curé de Tamnay et d'Abon, son annexe, contre le seigneur abbé de Bellevaux et Simon d'Escorailles, écuyer, seigneur prieur du prieuré d'Abon, seigneurs décimateurs de ladite paroisse (25 juin); — en faveur de Me Gabriel Thomas, prêtre, curé de la paroisse de Diennes, y demeurant, contre messire Michel de Chéry, seigneur décimateur de ladite paroisse de Diennes (26 juin); — en faveur de Mr Gilbert Lamotte, prêtre, curé de Neuville, contre la dame abbesse de Saint-Andoche d'Autun, dame décimatrice de ladite paroisse de Neuville (26 juin); — en faveur de Me Hugues Bernard, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Germain-en-Viry, contre messire Louis de Reugny, chevalier, baron du Tremblay, tuteur de ses enfants, et Me Jacob Favre, seigneur d'Ardagny, et dame Madeleine de Cossay, sa femme, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Saint-Germain-en-Viry (26 juin); — en faveur de Me Gilbert Régnard, prêtre, curé de la paroisse de Sanizy et Narloux, son annexe, contre les sieurs prieurs de Saint-Saulge et de Châtilllon-en-Bazois, décimateurs de ladite paroisse de Sanizy et Narloux (26 juin); — en faveur de Me François Millin, prêtre, curé de la paroisse de Chougny, contre les sieurs religieux de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, tant pour eux que pour les autres seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Chougny (27 juin); — en faveur du sieur curé de Lamenay contre le seigneur prieur de Montambert, seigneur décimateur ecclésiastique, le seigneur de Montperroux et la dame de Lucenay, décimateurs laïcs de ladite paroisse de Lamenay (27 juin); — en faveur de Me Martin Sergent, prêtre, curé de Teigny, contre Philbert Grosjean, sieur de Vincelles, seigneur décimateur de ladite paroisse de Teigny (27 juin); — en faveur de Me Philippe Millin, prêtre, curé d'Epiry, contre les sieurs chanoines de Cervon et autres seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Epiry (29 juin); — en faveur de Me Gaspard Rochery, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, contre dame Claude-Philippe de Morogue, dame d'Apremont et de Bouhy, Romarie de Roffignac, chevalier, seigneur desdits lieux, Jacques Noët, huissier royal, demeurant à Nevers, et François Magnein, laboureur, demeurant au village des Essarts, paroisse de Saint-Ouen (2 juillet); — en faveur de Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité, tuteur des mineurs de défunt Augustin Delespinasse, vivant sieur de Marthou, contre Michel Leduc et Jean Millin, laboureurs, demeurant en la paroisse de Raveau (2 juillet); — en faveur de Me Pierre Michot, prêtre, curé de Maux, contre les sieurs abbé, prieur et religieux de Bellevaux, les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers et les religieux Bénédictins de Saint-Martin d'Autun, seigneurs de Beunas, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Maux: 300 livres par an de portion congrue (2 juillet); — en faveur de Me Gilbert Regnard, prêtre, curé de Sanizy et Narloux, son annexe, contre François de Corvol, écuyer, seigneur du Montas, seul seigneur décimateur laïc en ladite paroisse de Sanizy, qui est condamné à faire, solidairement avec les prieurs de Saint-Saulge et de Châtillon-en-Bazois, les 300 livres par an de portion congrue dudit curé (2 juillet); — en faveur de Me Henry Royer, prêtre, curé de Lurcy-le-Bourg, contre le seigneur prieur dudit lieu, seigneur décimateur ecclésiastique de la paroisse (3 juillet); — en faveur de Me Joseph-Germain Galliot, curé de la paroisse de Marseille-les-Aubigny, contre dame Marie Fougières, principale décimatrice laïque de ladite paroisse de Marseille-les-Aubigny (3 juillet); — en faveur de Me Pierre Sallé, prêtre, curé de la paroisse de Cervon, contre les sieurs abbé et chanoines dudit Cervon, seigneurs décimateurs de ladite paroisse (9 juillet); — en faveur de Me Nicolas Dubois, prêtre, curé de Giry, contre dom Proffiot, prieur du prieuré de Lurcy-le-Bourg, seigneur décimateur de ladite paroisse de Giry (9 juillet); — en faveur de Me Léonard Rat, curé de la paroisse de Maulaix, contre les seigneurs abbé et religieux de Sept-Fonts, seigneurs décimateurs de ladite paroisse (9 juillet); — en faveur de Me Nicolas Guitot, prêtre, curé de Gimouille, contre les sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers, les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Martin, prieur de Saint-Sauveur et abbesse de Notre-Dame dudit Nevers, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Gimouille (10 juillet); — en faveur de révérendissime messire Gabriel de Cassaignet de Tilladet, conseiller du roi en tous ses conseils, évêque de Mâcon, y demeurant, seigneur prieur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, contre Me Guillaume Sallonnier, avocat en Parlement, juge de Moulins-Engilbert, adjudicataire de la terre et seigneurie de Faye et Mallenay (16 juillet); — en faveur de Charles-Roger de Quinquet, seigneur de Choulot, demeurant en la ville de Joigny, contre Jean

Courtillat, marchand tonnelier, demeurant en la ville de La Charité, Jean Garcin, marchand, demeurant à La Celle-sur-Nièvre, et Me Richard Lenormand, marchand, demeurant à Orléans (17 juillet); — en faveur de Me Jacques Gascoing, sieur du Chazault, contre Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la vallée de Bizy (30 juillet); — en faveur de Me Jean Goguelat, prêtre, curé d'Ouroux, contre les vénérables chanoines de l'église cathédrale d'Autun, décimateurs ecclésiasques de la paroisse dudit Ouroux (31 juillet); — en faveur de Me Jean David, prêtre, curé de Fléty, contre Monseigneur le cardinal de Bouillon, les Chartreux d'Apponay, dame Louise-Madeleine de Salins, dame de La Nocle et de Ternant, Denis du Crest, écuyer, sieur de Ponay, et François de Maignault, écuyer, sieur de Panetier, seigneurs décimateurs ecclésiastiques et laïcs de ladite paroisse de Fléty (13 août); — en faveur de Me Hubert Bonneau, prêtre, curé de Tazilly, contre les vénérables prévôt et chanoines de Ternant, Monseigneur le cardinal de Bouillon, les Chartreux d'Apponay, la dame marquise de Saint-André-Montbrun, Denis du Crest, écuyer, sieur de Ponay, François de Maignault, écuyer, sieur de Panetier, le sieur d'Espeuilles, écuyer, seigneur de Montanteaume, seigneurs décimateurs ecclésiastiques et laïcs de ladite paroisse de Tazilly (13 août); — en faveur de Françoise Gueneau, veuve de François Noblet, vivant hôte du Renard du faubourg de Nevers de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Gabrielle Babelin, veuve de Me Jean David, sieur de Paraize, demeurant en la même ville (13 août); — en faveur de Me Louis Bouillet, sieur du Trambly, demeurant à Saint-Germain-des-Bois, en Mâconnais, contre Jacques Bureau, marchand, demeurant à Varennes, paroisse de Pazy (14 août); — en faveur de Me François Pérude, licencié ès-lois, vicaire perpétuel des églises de Saint-Pierre et Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le prieur de la même ville, décimateur desdites paroisses (17 août); — en faveur de Jacques Regnault, écuyer, sieur de Presle, gentilhomme ordinaire servant le roi, demeurant à Cusset, contre Me Jacques de La Chaize, lieutenant particulier au bailliage et siége royal de Cusset, héritier bénéficiaire de Me Jean de La Chaize, son père, et Jean-Gilles de Bart, écuyer, seigneur de Croisat (20 août); — en faveur d'Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant, Poissons et autres lieux, et François de Chéry, écuyer, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers et prieur de Dollot, son fils, contre Me Barthélemy Rat, prêtre, curé de Sichamps, par laquelle ledit sieur de Chéry-Chaillant est déchargé de la portion congrue dudit curé de Sichamps comme ne possédant aucunes dîmes dans ladite paroisse (31 août); — en faveur de damoiselle Jeanne Aubert, veuve de Pierre Bertaud, écuyer, sieur de la Cour-Beleau, tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Jacques Millin des Ecots, demeurant en la même ville (31 août); — en faveur de noble Guillaume Cuvelier, docteur en médecine, demeurant à La Charité, contre Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de La Charité, tuteur des enfants mineurs de défunt Augustin Delespinasse, sieur de Marthou, et damoiselle Jeanne de Suleau, héritiers de damoiselle Anne Cuvelier, leur aïeule, sœur dudit Guillaume Cuvelier (3 septembre); — en faveur de Me Jacques Charron, prêtre, curé de la paroisse de Dornecy, contre messire Louis Fouquet, évêque, comte d'Agde, abbé de Vézelay, seul seigneur décimateur de ladite paroisse de Dornecy (14 septembre); — en faveur de Me Guillaume Aupépin, prêtre, curé de Chaumot, y demeurant, contre Me Michel Sallé, prêtre, curé de Marigny-sur-Yonne, et les vénérable doyen, chanoines et chapitre de Saint-Lazare d'Autun, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Chaumot (27 septembre); — en faveur des vénérables abbé et religieux de Notre-Dame de Sept-Fonts contre Me Léonard Rat, prêtre, curé de Maulaix, par laquelle lesdits abbé et religieux sont déchargés de la portion congrue dudit curé, parce que celui-ci avait disposé des dîmes et foins de ladite paroisse de Maulaix depuis la sentence réglant sa portion congrue (16 octobre); — en faveur de Me Gilbert Taillefert, prêtre, curé de Saint-Privé-lès-Decize, contre Me Charles-Joseph Bault, prieur dudit Saint-Privé, seigneur décimateur de ladite paroisse (30 octobre); — en faveur de Me Martin Sergent, prêtre, curé de Teigny et Vignol, contre les dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-du-Réconfort, Me Jean Gandouard, prêtre, curé de Monceaux-le-Comte, et Me Philbert Grosjean, sieur de Vincelles, seigneurs décimateurs de ladite paroisse (7 novembre); — en faveur de Nicolas Pommereuil, écuyer, seigneur de Romenay, contre Me François Paischereau, prêtre, curé de Pazy, tuteur des mineurs de Me Gaspard Paischereau, son frère (19 novembre); — en faveur de Me François Paischereau, docteur en médecine, demeurant à Corbigny, contre François du Pré, écuyer, seigneur de Guipy (20 novembre); — en faveur de Me François Boy, prêtre, curé de Châtillon-en-Bazois et Frasnay, son annexe, chapelain de la chapelle de Notre-Dame au château dudit Châtillon, contre dame

Marguerite du Puy-Montbrun, femme de messire Corneil d'Aersens, marquis de Sommeldick, dame dudit Châtillon-en-Bazois, par laquelle il est dit que faute par ladite dame de Châtillon d'avoir présenté dans les six mois un chapelain à la chapelle dudit lieu et ayant égard à la nomination faite par Mgr l'Evêque de Nevers de la personne dudit Me François Boy pour chapelain du château, ladite dame est condamnée au payement de neuf années d'arrérages de la rente de 25 livres par an d'une part, et quinze sols d'autre, pour l'entretien de la lampe, conformément à la fondation du 1er mars 1458 (v. st.) faite par Guillaume de Rochefort, chevalier, seigneur dudit Châtillon, dame Béatrix de Saint-Chéron, sa femme, et Claude de Rochefort, leur fils, au profit de ladite chapelle (26 novembre); — en faveur de Me Jean Gandouard, prêtre, curé de Monceaux-le-Comte, contre les dames abbesse et religieuses de Notre-Dame-du-Réconfort, dames décimatrices ecclésiastiques de ladite paroisse de Monceaux-le-Comte (17 décembre); — en faveur de Me Etienne Chappus, prêtre, curé de la paroisse de Patinges, contre dame Jeanne Pitois, veuve de noble Jacques Gascoing, vivant conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, seigneur dudit Patinges, et Robert de Marion, écuyer, seigneur de Coudes, seigneurs décimateurs laïcs de ladite paroisse de Patinges, qui sont condamnés à payer audit curé 300 l. par an de portion congrue, l'abbé de Fontmorigny, le commandeur des Bordes et le prieur de Patinges ayant abandonné les dîmes qu'ils avaient dans ladite paroisse (18 décembre); — en faveur de Claude Carpentier, écuyer, seigneur de la Thuillerie, et damoiselle Gabrielle Millot, sa femme, contre Antoine Dureau, meunier, demeurant en la paroisse d'Avril-sur-Loire, et Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Crécy, y demeurant, paroisse de Saint-Aré-lès-Decize (19 décembre); — en faveur de messire Melchior de Arod, chevalier, seigneur, baron de Saint-Romain, conseiller ordinaire d'Etat, abbé commendataire de Saint-Léonard-lès-Corbigny, et des religieux de l'abbaye dudit lieu, contre Me François Millin, prêtre, curé de Chougny, par laquelle ledit abbé et lesdits religieux sont déchargés de la portion congrue dudit curé, sauf audit Millin à avoir recours contre les chanoines de Moulins-Engilbert, les curés de Maux et Sainte-Péreuse, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Chougny (20 décembre); — en faveur de Me François-Eléonor Girard, avocat en Parlement, et Guillaume Girard, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, contre Me Pierre Alligier, avocat en Parlement, seigneur de Saint-Germain, et damoiselle Marie-Claude Girard, demeurant au bourg de Langy, paroisse de Bourbonnais, qui demandaient à être maintenus et gardés aux successions de Jacques et Antoine Girard, frères desdites parties (20 décembre); — en faveur d'honorable homme Claude Radeau, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Pierre Delespinasse, sieur du Battouer, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Champvoux (21 décembre); — en faveur de damoiselle Judich Léveillé, veuve d'Etienne Guyot, écuyer, seigneur du Boulay, demeurant en la ville de La Charité, contre Anne Maucourant, veuve de Simon La Roque, vivant marchand, demeurant à Frasnay-les-Chanoines, et Nicolas Maliquaire, voiturier par terre, demeurant au village du Boulay, paroisse de Chasnay (23 décembre).

B. 264. (Liasse) — 192 pièces papier.

1687. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jean de Tespes, écuyer, seigneur de Varigny, contre dame Catherine Gaudrion, demeurant à Bourges, Edmée Louvrier, veuve de Pierre Fricot, et autres (10 janvier); — en faveur de Me Joseph Lardereau, marchand, demeurant à Moulins-Engilbert, contre honnête femme Gabrielle Clément, sa mère, veuve de Me Paul Lardereau (10 janvier); — en faveur de Me Denis Monin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Laurent de la ville de Nevers, contre Monseigneur messire Michel de Cassagnet de Tilladet, prieur de Saint-Etienne de Nevers, la dame abbesse de Notre-Dame, les sieurs prieur et sacristain de Saint-Sauveur dudit Nevers, les coûtres de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, Me André Micault, prêtre, curé de Saint-Pierre, Me Jean Nicout, fermier du prieuré de Saint-Sauveur et sacristain du même prieuré, messire Henri Bogne, doyen du chapitre de Saint-Cyr de Nevers, et Me Jean Gorget, sacristain dudit Saint-Cyr, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Saint-Laurent de Nevers (15 janvier); — en faveur de Me René de Saint-Clivier, prêtre, vicaire perpétuel de l'église et paroisse de Saint-Victor de la ville de Nevers, contre Me Claude Ursin, prieur commendataire du prieuré de Saint-Victor, curé primitif de ladite paroisse (16 janvier); — en faveur de Philbert Roux, écuyer, seigneur de Sallé, héritier de défunte dame Gilberte Sirot, sa mère, contre

Me Jean Paris, marchand, demeurant à Montenoison, et Marie Corcelat, sa femme, légataire en partie de défunt Me Jean Corcelat, vivant prêtre, curé dudit Montenoison (22 janvier); — en faveur de dame Françoise Save, femme de Me François Coppin, sieur de Chevannes, contre Me Denis Coppin, sieur de Villecourt, avocat en Parlement, procureur du roi au grenier à sel de la ville de Decize (22 janvier); — en faveur de Me Robert Bernard, prêtre, curé de la paroisse d'Alluy, contre dom Jean Andrault, prieur de Châtillon-en-Bazois, dom Jacques de La Motte, dom Norbert Gousset, le sieur prieur de Commagny et la dame prieure de La Fermeté, tous décimateurs de ladite paroisse d'Alluy (26 janvier); — en faveur de dom Joseph Roy, prieur de Fontaine, contre Pierre Moreau et Nicolas Regnault, manœuvres, demeurant audit lieu (27 janvier); — en faveur de Me René de Saint-Clivier, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Victor de Nevers, contre Me Jean Caillot, prêtre, curé de la paroisse Saint-Lazare dudit Nevers, directeur de ladite paroisse de Saint-Victor, et les sieurs directeurs de l'hôpital Saint-Lazare, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Saint-Victor (5 février); — en faveur de Me Philbert Farjonnet, marchand, demeurant à Moulins-en-Bourbonnais, contre François de Champrobert, écuyer, seigneur des Fossés, demeurant en la paroisse de Champlemy, tuteur de François de Champrobert, écuyer, fils de François de Champrobert, vivant écuyer, seigneur des Fossés et de Bussières (18 février); — en faveur de Me Etienne Colas, docteur en médecine, demeurant à Corbigny, mari et exerçant les actions de damoiselle Madeleine Dubled, sa femme, héritière de Mrs Guillaume et Jean Dubled, ses oncles, contre Pierre de Guichard, écuyer, seigneur de Roizon, capitaine au régiment de Sault, et dame Bénigne Mazilier, sa femme, demeurant au village de Jourland, paroisse de Saint-Martin-du-Puy (19 février); — en faveur de Me Guillaume Guillaumet, sieur d'Eschon, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Vézelay, demeurant à Corbigny, contre Me François Regnaudot, marchand, demeurant à Saint-Martin-du-Puy (19 février); — en faveur de messire Roch du Verdier, abbé de Cervon et des vénérables chanoines dudit lieu, contre Louis Louapt, couvreur en paille, demeurant audit Cervon, et Antoinette Perreau, sa femme (21 février); — en faveur de Me Pierre Verfeuille, curé de Saint-Martin de la paroisse de Garchy, contre Paul de Thibaud, seigneur dudit Garchy, le Puisat et Villemoulin, seigneur décimateur de ladite paroisse (28 février); — en faveur de Mes Etienne Gautheron, Pierre Boucquin, Claude Marchand et Etienne Delin, prêtres, curés de la paroisse de Saint-Aré-lès-Decize, contre les révérends Pères Minimes de la ville de Decize et les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Nevers, seigneurs décimateurs de ladite paroisse Saint-Aré-lès-Decize, par laquelle il est dit qu'auparavant que faire droit lesdits sieurs curés se pourvoiront par-devant Monsieur l'Evêque de Nevers « pour donner son advis si les quatre curés, n'estant considérés que comme un seul, il auroit besoin pour la déserte de lad. cure d'un ou plusieurs vicaires » (4 mars); — en faveur de Me François Sallonnier, seigneur du Vernay, ci-devant maître des comptes de la ville de Nevers, contre damoiselle Geneviève de Pagany, veuve de Me François Sallonnier le jeune, vivant conseiller et avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, tutrice de leurs enfants (5 mars); — en faveur de Charles de Barault, écuyer, sieur du Fay, y demeurant, paroisse de Maingot, exerçant les actions de damoiselle Philberte Gerbault, héritière en partie de défunt Me Gabriel Gerbault, vivant lieutenant en la maréchaussée de Château-Chinon, et de dame Jeanne Partiot, ses père et mère, contre honnête femme Claudine Cordin, femme de Pierre Balivet, marchand, demeurant en la paroisse de Montsauche, fille de Me Jean-Baptiste Cordin, notaire royal, demeurant à Alligny, pays de Bourgogne (10 mars); — en faveur de Me Jean David, curé de Fléty, contre les religieux Chartreux de Notre-Dame d'Apponay, Denis du Crest, écuyer, seigneur de Ponay, François de Maignault, écuyer, sieur de Loreux, et damoiselle Roberte de Lanty, sa femme, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Fléty (19 mars); — en faveur de Me Louis Auduger, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Hilaire et de Fontaine, son annexe, contre le sieur Després, écuyer, seigneur de Roche, seigneur décimateur de ladite paroisse de Saint-Hilaire (19 mars); — en faveur d'honorable homme Guillaume Paillard, marchand, demeurant au bourg de Saint-Révérien, contre messire Michel de Chéry, seigneur prieur dudit Saint-Révérien, y demeurant (21 mars); — en faveur de Me Jean Brindeau, prêtre, curé de la paroisse de Limon, contre la dame prieuré de La Fermeté-sur-l'Ixeure, dame décimatrice de ladite paroisse (11 avril); — en faveur de Perrette Crochet, veuve de Guillaume Chavanne, Gilbert Chavanne et Gilberte Chavanne, femme d'Etienne Beaudoux, demeurant au bourg de Saint-Parize-le-Châtel, contre Me Guillaume Dériboulle, marchand, demeurant audit Saint-Parize, fils et héritier de

défunt Guillaume Dériboulle, son père (11 avril); — en faveur de Me Guillaume Vaillant, marchand et maître de forge, demeurant à Nevers, contre Adrien de Chéry, chevalier, seigneur de Chaillant et autres lieux (18 avril); — en faveur de messire Jean-Pierre Le Roy de Carreau, seigneur de Cuy, contre damoiselle Françoise Le Bourgoing, veuve de Me Pierre Pitoys, sieur de Quincize, vivant bailli de Château-Chinon (21 avril); — en faveur de Me Thomas Margot, prêtre, curé de Champallement, contre messire Michel de Chéry, seigneur prieur de Saint-Révérien, seul seigneur décimateur de ladite paroisse de Champallement (21 avril); — en faveur de Me Charles Gentil, prêtre, curé de la paroisse de Luthenay, contre l'évêque de Nevers, les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers, l'abbesse de Notre-Dame, les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Martin de la même ville, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Luthenay (23 avril); — en faveur de Jean de Berthier, écuyer, sieur de Vasnay, y demeurant, paroisse de Saint-Benin-d'Azy, contre dame Marie Alexandre de Bosson, veuve de Claude Desprès, vivant écuyer, seigneur de Cougny, tutrice de leurs enfants (26 avril); — en faveur de Mr Léonard Moreau, prêtre, curé de la paroisse et ville de Saint-Saulge, contre le sieur abbé de Busseaux, seigneur prieur du prieuré de Saint-Saulge, seigneur décimateur de ladite paroisse (29 avril); — en faveur de dom Gilbert Molier, religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur de Jailly, contre Me Paul Bault, prêtre, curé dudit Jailly, qui, au lieu de portion congrue, est condamné à se contenter de l'abandonnement des dîmes de Jailly fait à son profit par ledit prieur (5 mai); — en faveur de Me Guillaume Bernard, docteur en médecine, demeurant en la ville de Nevers, et dame Marie Enfert, veuve d'Etienne Cochet, vivant baron de la Ferté-Chauderon, tutrice de leurs enfants, contre honorable homme Nicolas Robertet, marchand et maître du logis où pend pour enseigne l'image Notre-Dame de la ville de La Charité (13 mai); — en faveur de Me François Boy, prêtre, curé de Châtillon et Frasnay, son annexe, contre Me Edme Prudhomme, tuteur et administrateur de ses enfants, et d'Elisabeth Guillier, sa femme, seul décimateur en la paroisse dudit Châtillon, par suite de l'abandonnement fait par le sieur Gueneau, commandeur de Nevers, et Mme de Sommeldick, baronne dudit Châtillon (13 mai); — en faveur de Me Guillaume Aupépin, prêtre, curé de la paroisse de Limanton, contre dom Mathieu Meslin, prieur de Coulonges, et dom Charles Lamothe, prieur de Biches, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Limanton (13 mai); — en faveur de Me Joseph Ysambert, prêtre, curé de Maux, contre les vénérables prieur et religieux de Saint-Martin d'Autun, seigneurs de Beunas, décimateurs de ladite paroisse de Maux (13 mai); — en faveur de Me Etienne Orillard, prêtre, prieur-curé de la Montagne, contre messire Jacques de Vienne, abbé commendataire de Saint-Martin de Nevers, seigneur décimateur de ladite paroisse de la Montagne (14 mai); — en faveur des vénérables chapelains de l'église paroissiale de Saint-Albin de Lorme contre dame Catherine Sauget, femme de Me Pierre Grosjean, avocat en Parlement, juge de Lorme, Brassy et Dun-les-Places (14 mai); — en faveur de Me Pierre Lhermitte, prêtre, curé de la paroisse d'Avril-sur-Loire, contre Mes Edmond Decray et Marchand, chapelains de la chapelle de la Sainte-Trinité, fondée en l'église de Saint-Aré-lès-Decize, le sieur commandeur du Feuilloux et dom Nicolas Berger, seigneur-prieur de Montampuis, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Avril-sur-Loire (15 mai); — en faveur de Me Etienne Brisson, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, tuteur de ses enfants et de damoiselle Françoise Gascoing, contre damoiselle Catherine Sallonnier de Poully, fille majeure, héritière en partie de défunte dame Catherine Maugas, sa mère (26 mai); — en faveur de Me Charles du Premierfait, prêtre, curé de Montigny-aux-Amognes, contre le chapitre de Nevers, les prieurs de Saint-Etienne et Saint-Sauveur et les recteurs de l'hôtel-Dieu de la même ville, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Montigny (28 mai); — en faveur de Me Pierre Bogne le jeune, marchand, demeurant à Aubigny-sur-Loire, contre Me Jacques Piat, docteur en médecine, demeurant à Châtillon-sur-Loire (3 juin); — en faveur de Me Pierre Molin, prêtre, curé de Chazeuil, contre le sieur prieur de Saint-Révérien, seigneur décimateur de ladite paroisse de Chazeuil (4 juin); — en faveur de Me Léonard Rat, prêtre, curé de la paroisse de Maulaix, contre Paul Maillard, sieur de Balasne et Coquiard, demeurant en la paroisse de Cronat, seigneur décimateur de ladite paroisse de Maulaix (11 juin); — en faveur de Me Roch Lasne, prêtre, doyen, curé de Prémery, contre le prieur de Lurcy-le-Bourg, seigneur décimateur de ladite paroisse de Prémery (4 juin); — en faveur de Me Marin Vivier, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse de Charrin-sur-Loire, contre la dame prieure de La Fermeté et le sieur prieur de Fontaine, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Charrin (12 juin); — en faveur de Me Jean Ledey, prêtre, curé de Cuzy, près Luzy, contre Me Jean Bergerot, prêtre,

curé de Luzy, décimateur, sur l'abandonnement de l'abbé de Cluny, de ladite paroisse de Cuzy (18 juin); — en faveur de Me Noël de Rambault, seigneur, prieur de Saint-Honoré, official et vicaire de M. l'Evêque de Nevers, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de la chapelle de Notre-Dame de Coudray, fondée en l'église paroissiale d'Achun, contre Jean de Barault, écuyer, docteur en thélogie de la Faculté de Paris, chanoine prébendé de Saint-Barthélemy de Cervon (20 juin); — en faveur de Me Louis Guillin, prêtre, curé de Chaulgnes, contre messire Jacques de Vienne, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, les doyen, chanoines et chapitre et la dame abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la même ville, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Chaulgnes (2 juillet); — en faveur de Me Pierre de Moncharnoux, prêtre, curé de Millay, contre dame Anne de Frezeau, veuve de messire René de Rousselet, vivant chevalier, seigneur baron de Larochemillay, seigneur décimateur de ladite paroisse de Millay (2 juillet); — en faveur de Me Philippe Millin, prêtre, curé d'Epiry, y demeurant, contre Me Jean-Baptiste Morin, avocat en Parlement, demeurant à Auxerre, tuteur de damoiselle Perrette Morin, fille et héritière par moitié de Me Guillaume Morin, vivant seigneur de Belins, et Me Gabriel Bogne, courrier du cabinet du roi, mari et exerçant les actions de damoiselle Jeanne Morin, aussi fille et héritière par moitié dudit défunt, seigneurs décimateurs laïcs de ladite paroisse d'Epiry (4 juillet); — en faveur de messire François de Choiseuil, chevalier, seigneur comte de Chevigny, Montautier et autres ses terres, contre Louis de Blosset, chevalier, seigneur de Coulon, y demeurant, paroisse de Mouron, héritier de défunt Ravand de Blosset, vivant écuyer, sieur dudit Mouron, son frère, ledit Ravand héritier en partie de défunt Louis de Blosset, écuyer, sieur de Coulon, et de dame Suzanne de Canaye, ses père et mère (11 juillet); — en faveur de Me Adrien Sallonnier, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Martin de Chevenon, contre Me Nicolas Chasseigne, Guillaume Flamand, Claude Renard et dame Catherine Pérude (11 juillet); — en faveur de Me Jean Fouquet, prêtre, curé de Garchizy, y demeurant, contre Me Antoine Bert, procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, et Me Charles Micault, prêtre, curé de Saint-Benin-des-Champs (22 juillet); — en faveur de dame Agnès Brochot, veuve de Jean Roussel, vivant écuyer, sieur de Fontenel, conseiller du roi et correcteur ordinaire de sa Chambre des comptes à Paris, tutrice de leurs enfants, demeurant à Nevers, contre Me Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins et de Manay, demeurant à Vielmanay (11 septembre); — en faveur de Me Pierre Brisson, sieur du Pontot, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, contre dame Marie Lardereau, veuve de Claude Girard, vivant écuyer, sieur de Vanne, conseiller-secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, demeurant au lieu de Charnoy, paroisse de Montigny-en-Morvand (18 novembre); — en faveur de Me Jean Pannetrat, notaire royal, demeurant à Poully, contre Claude-Gabriel de Pons, écuyer, héritier de damoiselle Jeanne Magdelénat, veuve de Gaspard de Pons, sa mère, et de César de Pons, son frère (24 novembre); — en faveur de François de Choiseuil, chevalier, seigneur comte de Chevigny et autres lieux, demeurant à Chassy, contre Louis de Blosset, chevalier, seigneur de Coulon, tant pour lui que pour Isaac de Blosset, écuyer, seigneur de la Grenouillière, son frère, héritiers de Louis de Blosset, vivant écuyer, seigneur de Mouron, leur frère (2 décembre); — en faveur des vénérables religieux, prieur et couvent de la Chartreuse de Notre-Dame de Bellary, y demeurant, paroisse de Châteauneuf-au-val-de-Bargis, contre Me Augustin Delespinasse, sieur des Pivotins, y demeurant, paroisse de Vielmanay, par laquelle il est « fait défense audit Delespinasse de laver par cy-après les mines au ruisseau qui descend dans l'estang du Boucha », appartenant auxdits religieux (2 décembre); — en faveur de dom Gilbert Mollier, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny et prieur du prieuré de Jailly, demeurant à Saint-Leu-de-Céran, contre Me Paul Bault, prêtre, curé dudit Jailly, qui est condamné à restituer audit Mollier les terriers dudit prieuré de Jailly et à déguerpir la maison prieurale dudit lieu (11 décembre); — en faveur de Charles d'Estut, chevalier, seigneur d'Insesche, demeurant en la paroisse d'Alligny, cessionnaire de Gilbert de La Platière, écuyer, seigneur de Montifault, contre dame Geneviève de Chaulme, veuve d'Edme du Pont, écuyer, seigneur de Villiers, y demeurant, paroisse d'Evry-les-Châteaux, fils et héritier de Charles du Pont, écuyer, seigneur de Mizemont, et de dame Judich des Réaux, héritière de dame Marie de Rompes, et contre Charles du Pont, écuyer, seigneur dudit Villiers, fils et héritier dudit Edme du Pont, tant pour lui que pour ses autres frères et sœurs (19 décembre).

B. 265. (Liasse.) — 159 pièces papier.

1688. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Claude Coppin, prêtre, prieur de Cossaye et curé de Lurcy-sur-Abron, y demeurant, contre Me François-Denis Coppin, avocat fiscal, demeurant à Decize, héritier de Me Nicolas Coppin, son père (9 janvier); — en faveur de messire Louis de Mesgrigny, chevalier, seigneur comte de Villeberthin, Aunay et autres lieux, demeurant en son château dudit Aunay, contre Philbert Harmand, écuyer, sieur d'Arcilly, major d'Abbeville, demeurant en la paroisse de Pouques, et Charles Le Bourgoing, chevalier, marquis de Faulin (12 janvier); — en faveur de Me François Millin, prêtre, curé de Chougny, contre Me Pierre Guippier, chanoine de l'église collégiale de la ville de Moulins-Engilbert, seigneur décimateur de ladite paroisse de Chougny (30 janvier); — en faveur de Me Lazare Repoux, bourgeois de Luzy, héritier de défunt Me Pierre Repoux, son oncle, vivant curé de Luzy, contre Me Léonard Regnault, prêtre, curé de Savigny-Poil-Fol, héritier de Me Jean Regnault, son père, et de dame Catherine Lesage, son aïeule (30 janvier); — en faveur de Me Jean Joubert, sieur de Lormes et des Brûlés, demeurant au château de Châtillon-en-Bazois, étant aux droits de la dame dudit lieu, contre Jeanne Jouly (12 février); — en faveur de Me Jean Guinot, prêtre, vicaire de la vicairie de Beauchetels, fondée en l'église Saint-Oustrille de la ville de Bourges, Me Girard Girard, prêtre, curé de ladite paroisse, et les procureurs fabriciens d'icelle, contre messire Claude de Biet, chevalier, seigneur de Monbranche, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Bourges (17 février); — en faveur de Me Etienne Colas, docteur en médecine, demeurant à Corbigny, contre damoiselle Madeleine Dubled, veuve de Me Edme Duchas, lieutenant au bailliage de Lormes, et Me Jean Gudin, fermier de l'abbaye de Corbigny, son fils (27 février); — en faveur de Me Charles Vaillant, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Martin de Huez, contre messire Michel Cassaignet de Tilladet, évêque de Mâcon, prieur commendataire du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, seigneur décimateur de ladite paroisse de Huez (11 mars); — en faveur de Me Jean Charoy, prêtre, curé de la paroisse de Marseille-les-Aubigny, contre dame Marie de Fougère, veuve de Jean Bouju, vivant sieur de Tournens, demeurant à Maringue, province d'Auvergne (24 mars); — en faveur de damoiselle Françoise du Crest, veuve de Jean de Ponard l'aîné, tutrice de leurs enfants, contre damoiselle Marie Berthelot, veuve de Pierre de Ponard, écuyer, seigneur de Marié, tutrice de Jean de Ponard, leur fils, héritier de son père, demeurant en la paroisse de Millay (26 mars); — en faveur de Jean et Michel Gerbault, Claude Bouzitat, écuyer, seigneur de Sélines, demeurant à Nevers, et autres, contre Me Etienne Guytot, procureur au bailliage et pairie de Nevers (26 mars); — en faveur de Me Pierre Lachaise, prêtre, chanoine en l'église Notre-Dame de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Claude Bouzitat, écuyer, sieur de Sélines, demeurant à Nevers (31 mars); — en faveur de dame Marie Chazel, veuve de Me Claude Rousset, vivant bourgeois de la ville de Lyon, y demeurant, tutrice de leurs enfants, contre Me Charles Alixand, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, héritier en partie de défunt Me Gilbert Alixand, vivant président en la Chambre des comptes de Nevers (31 mars); — en faveur d'honorable homme Jean Guesneau, marchand, demeurant à Chougny, contre Pierre et Philbert Nault, marchands, demeurant au même lieu (31 mars); — en faveur d'Edme Boichet, laboureur, demeurant au village de Villiers, paroisse de Magny, contre Jean de La Corcelle, écuyer, fils de défunt Jean de La Corcelle, écuyer, et de damoiselle Anne de Bonnay, demeurant à Bailly, même paroisse (1er avril); — en faveur de dom Joseph Roy, prieur du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Fontaine et sacristain du prieuré de Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy, y demeurant, contre Me Gaspard Fontjean, prêtre, curé de la paroisse de Gannay-sur-Loire, y demeurant, qui est condamné à passer une nouvelle reconnaissance du droit de patronage au profit dudit prieur (5 avril); — en faveur de Me François Espinasse, prêtre, curé de Thoury-en-Séjour, contre frère Antoine Sévère, commandeur de la Croix-au-Bos et du Feuilloux, seigneur décimateur de ladite paroisse de Thoury (8 avril); — en faveur des dames supérieure et religieuses Ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, de damoiselle Geneviève de Pagany, veuve de Me François Sallonnier, vivant conseiller et avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, fils et héritier de Me Philbert Sallonnier, président en la Chambre des comptes de Nevers, et de damoiselle Marguerite Alixand, ses père et mère, tutrice de leurs enfants, de Me Etienne Brisson, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, tuteur de ses enfants, et de damoiselle Françoise Gascoing, étant aux droits de Me Jacques Sallonnier d'Argoulais,

lieutenant criminel audit présidial, tuteur de ses enfants et de défunte damoiselle Marguerite Gascoing, lesdites damoiselles Gascoing filles et héritières de défunte dame Claude Sallonnier, lors de son décès femme de Me Guillaume Gascoing, conseiller et procureur du roi en l'élection de Nevers, laquelle était héritière en partie de Me Antoine Sallonnier, de dame Geneviève Sallonnier, veuve de Me Jean Chauvin, conseiller du roi en sa cour des monnaies à Paris, de Nicolas de Vaucorbeil, écuyer, seigneur de la Brosse, de Michel de Vaucorbeil, écuyer, seigneur de la Vernade, de damoiselles Catherine et Marguerite de Vaucorbeil, demeurant en la ville de Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Merry, contre Jean de Rochefort d'Ally, seigneur de Saint-Vidal, et dame Marie Sallonnier, sa femme, fille et héritière de François Sallonnier, sieur de Poully, héritier avec Me Antoine Sallonnier, conseiller en la Chambre du Trésor à Paris, de Me Jacques Sallonnier, sieur de la Garde, receveur au grenier à sel de la ville de Decize et procureur fiscal en la châtellenie de ladite ville: réglement de l'ordre des créanciers à payer sur le produit de la vente de la terre et seigneurie de la vallée de Bureau, saisie à la requête desdites Ursulines sur le seigneur de Saint-Vidal et sa femme (14 avril); — en faveur de Mr Joseph Guippier, prêtre, curé d'Anizy, contre le sieur prieur de Commagny, les sieurs abbé et religieux de Notre-Dame de Bellevaux, seigneurs décimateurs de ladite paroisse d'Anizy (1er juin); — en faveur de Denis du Crest, écuyer, seigneur de Ponay, contre Benoît Durand père, Benoît, Jean et Jean Durand, ses trois fils, laboureurs, demeurant en la paroisse de Tazilly (1er juillet); — en faveur de Me Lazare Julien, prêtre, curé de Dun-sur-Grandry, contre Me François Moreau, prêtre, curé de Saint-Péreuse (1er juillet); — en faveur de Me Gaspard Casset, notaire royal, demeurant à Sancoins, contre dame Charlotte Cordelier, femme de Me Simon Grosjean, notaire à Lormes, y demeurant (7 juillet); — en faveur d'Adrien de Charry, écuyer, seigneur de Précy, tuteur de François de Charry, son fils, héritier d'Eustache de Charry, vivant écuyer, seigneur de Sept-Voyes, son oncle, qui était aussi héritier en partie d'Arnault de Charry, vivant écuyer, seigneur dudit Précy, son père, contre Me Jean Nicot, commissaire des saisies réelles au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (6 juillet); — en faveur de Me Antoine Robertet, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Vielmanay, contre messire Edme-Ravand de Vieilbourg, seigneur prieur de Cessy, Saint-Malo-les-Bois et Vielmanay, seigneur décimateur de ladite paroisse de Vielmanay (14 juillet); — en faveur de Me Jean Gudin, marchand, demeurant à Corbigny, contre dame Marie de Loron, veuve de Gabriel Ducrot, vivant chevalier, seigneur de Châteaumail, demeurant à Certaines, paroisse de Cervon (19 juillet); — en faveur de François d'Estut, écuyer, seigneur de Tracy et autres lieux, demeurant à Paray-le-Frézy, héritier de défunt François d'Estut, vivant seigneur desdits lieux, son père, contre Louis de Reugny, écuyer, seigneur du Tremblay, fils de défunt Georges de Reugny, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, y demeurant (20 juillet); — en faveur de Me Jean Aupépin, marchand, demeurant à Corbigny, contre honorable homme Jacques Pichon, marchand, demeurant à Commagny (22 juillet); — en faveur de dame Anne Michel, veuve de Léonard Bassot, vivant marchand, demeurant à Corbigny, contre dame Marie Ponon, veuve de Me Jean Stample, vivant sieur de Lormes et du Pontot, demeurant au Pontot, paroisse de Cervon, tutrice de leurs enfants (28 juillet); — en faveur de François de Champrobert, écuyer, seigneur des Fossés, et damoiselle Jeanne Amelin, sa femme, demeurant en la paroisse de Champlemy, contre Me Joseph-Claude Bachelier, bailli dudit Champlemy, y demeurant, et dame Anne Rogier, sa femme (29 juillet); — en faveur de dom Mathieu Melin, seigneur prieur de Coulonge et seigneur en partie de Montigny-sur-Canne, contre Jean Charleuf, marchand, demeurant audit Montigny-sur-Canne (30 juillet); — en faveur des vénérables chanoines et chapitre de l'église collégiale de la ville de Moulins-Engilbert contre Me Nicolas Guyot, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Paris, fils et héritier de défunt Me Jean Guyot, aussi avocat en la cour, seigneur décimateur en la paroisse de Chougny, qui est condamné à participer au payement de la portion congrue du curé de ladite paroisse (5 août); — en faveur de Léon du Crest, chevalier, seigneur de Chizy, demeurant en la ville de Nevers, contre Me Laurent Ferrand, sieur de la Forest, héritier en partie de défunt Me Gabriel Ferrand, vivant marchand, demeurant à Savigny-sur-Canne, son père, Me Jean Pougault, docteur en médecine, demeurant à Moulins-Engilbert, et dame Gabrielle Ferrand, sa femme, Me Yves-Bon Ferrand, marchand, demeurant à Sozay, et dame Marie Ferrand, sa femme, Me Jean Charvin, notaire royal, demeurant à Cercy-la-Tour, et dame Anne Ferrand, sa femme, et dame Louise Ferrand, veuve de Me Jean Mauclerc, vivant marchand, demeurant

audit Cercy, toutes lesdites Ferrand aussi héritières en partie dudit Me Gabriel Ferrand, leur père (12 août); — en faveur de Me Etienne Rabeleau, vicaire perpétuel de la paroisse de Narcy, y demeurant, contre le prieur de La Charité et Me Edouard Lebas, docteur en théologie, chapelain de Notre-Dame de Donzy, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Narcy (12 août); — en faveur de damoiselle Catherine Taillon, veuve d'Henry Bourgoing, écuyer, sieur de la Dhouée, contre Me Anne-Achille Jollivet, notaire (18 août); — en faveur d'honnête femme Françoise Moreau, veuve de Me Nicolas Coujard, en son vivant marchand, demeurant en la paroisse de Dommartin, et dame Jeanne Moreau, femme de Me Jean Coujard, assesseur en l'élection de Château-Chinon, contre Me Jean Goguelat, prêtre, curé de la paroisse d'Ouroux, y demeurant, honorable homme Philippe Goguelat, son frère, marchand, demeurant en ladite paroisse d'Ouroux, et Jeanne Goguelat, leur sœur, femme de Me Lazare Butheau, aussi marchand, demeurant à Corancy (11 septembre); — en faveur de Me Guillaume Rousset, prêtre, curé de la paroisse de Toury-sur-Abron, contre messire Noël-Eléonor Palatin de Dyo, chevalier, seigneur de Montperroux et de Dornes, seigneur décimateur de ladite paroisse de Toury-sur-Abron (15 septembre); — en faveur de damoiselle Marie Mariette, veuve de Jacques Dollet, écuyer, seigneur de Tresaigues, tutrice de leurs enfants, contre damoiselle Marguerite Pierrat, veuve de Me François Joully, vivant seigneur de la Grozellière, demeurant à La Charité (15 septembre); — en faveur de François Odry, maître apothicaire, demeurant au lieu des Coques, paroisse de La Chapelle-Montlinard, contre Me Gabriel Millin, notaire et procureur au bailliage de la ville de La Charité, y demeurant, tuteur de Robert Millin, son fils, et Me Christophe Charrière, fermier général des domaines de France (10 décembre); — en faveur de Barthélemy Ruby, chirurgien, demeurant à Baye, paroisse de La Collancelle, et Marguerite Ruby, femme de Jacques Brizard, maréchal, demeurant audit lieu de La Collancelle, enfants de défunts Jean Ruby et Madeleine Paillard, contre dame Anne Michel, veuve de Léonard Bassot (18 décembre); — en faveur de damoiselle Antoinette Collin, veuve de François de Borne, écuyer, seigneur de Gouvault, demeurant à Razou, paroisse de Brassy, contre damoiselle Huguette Rousseau, veuve et commune de Me Claude Dubled, vivant procureur fiscal au bailliage de Lorme, et Philbert Petitier, marchand, demeurant en ladite paroisse de Brassy (20 décembre); — en faveur de damoiselles Louise et Gilberte Guitot, filles et héritières de dame Gilberte Rousset, contre François Courtois, marchand, demeurant à Nevers, adjudicataire des fruits du domaine situé à Montigny-aux-Amognes, appartenant à Me Claude Guitot, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et damoiselle Marie Chézel, veuve de Me Mathieu Rousset, bourgeois de Lyon, y demeurant (24 décembre).

B. 266. (Liasse) — 166 pièces papier.

1689. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me François Moreau, prêtre, curé de Saint-Péreuse, contre honorable homme Léonard Guillier, marchand, demeurant à Moulins-Engilbert (14 janvier); — en faveur de Me François Bernard, marchand, demeurant à Biches, et dame Marie Jaubert, sa femme, héritière en partie de défunt Me Pierre Jaubert, avocat, et de dame Denise Arvillon, contre Mes Claude Jaubert, avocat en Parlement, et François Jaubert, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, aussi héritiers en partie desdits défunts Pierre Jaubert et Denise Arvillon, leurs père et mère (17 janvier); — en faveur de Me Jean Thoumelin, prêtre, curé de Lucenay-les-Aix, contre honorable homme Antoine Plessier, marchand, demeurant audit lieu (26 janvier); — en faveur de Jean-François Chappelain, sieur de la Tour, mari de damoiselle Françoise Després, et en cette qualité seigneur de Bussière, contre Me Marin Vivier, prêtre, curé de Charrin (janvier); — en faveur de Claude Chevalier, écuyer, tenant la poste pour le roi à Villeneuve, y demeurant, contre Gilbert, Etienne et Guillaume Rondeau, père et fils, laboureurs, communs personniers, demeurant en la paroisse de Chantenay (1er février); — en faveur de dame Jeanne Robin, veuve et commune de Me Charles Rossignol, vivant marchand, demeurant en la paroisse de Montigny-sur-Canne, tutrice de leurs enfants, contre Me Jean Charvin, notaire royal, demeurant à Cercy-la-Tour, greffier des justices d'Isenay, Poussery et Saint-Gratien (11 février); — en faveur de Me Antoine Bert, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nivernais, demeurant à Nevers, étant aux droits de Charles de Chéry, vivant chevalier, seigneur de Neufvy, lequel était aux droits de défunt messire Eustache de Chéry, vivant seigneur évêque de Nevers, contre dame Marie Tridon, veuve de François Cotignon, vivant écuyer, sieur de Mouasse, tutrice de leurs enfants, ledit

François Cotignon fils et héritier de Guillaume Cotignon, et encore héritier de François Cotignon, vivant chanoine de Nevers (14 février); — en faveur de dame Jeanne de Bonnestat, veuve d'Edme de Farou, vivant écuyer, seigneur de Couët, paroisse de Ménetou-Ratel, de Guy d'Anglars, écuyer, sieur d'Archy, et damoiselle Louise de Boyau, sa femme, contre Edme-François d'Anglars et damoiselle Anne du Marchest, sa femme (2 mars); — en faveur d'Annet de Tespes, écuyer, seigneur de Nannay, Pernay et autres lieux, demeurant audit Pernay, paroisse de Nannay, contre Me Philippe Bachelier, sergent royal, demeurant à Champlemy (7 mars); — en faveur de Me Guillaume Saultereau, sieur de Bussy, demeurant à Paris, rue Sainte-Avoye, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, héritier universel de défunte dame Anne Darnault, sa mère, contre Me Guillaume Jannot, procureur au bailliage et pairie de Nevers, dame Gabrielle Segault, sa femme, Me Jean Segault, aussi procureur audit bailliage et pairie de Nevers, et dame Thérèse Segault, sa sœur, tous héritiers de Me Claude Segault, leur père (10 mars); — en faveur de Me François Espinasse, prêtre, curé de Thoury-en-Séjour, contre dame Françoise d'Aumale, veuve de François des Gentils, vivant chevalier, seigueur baron du Bessay et autres lieux, demeurant au Bessay, paroisse dudit Thoury, tutrice de leurs enfants, dame décimatrice de ladite paroisse (23 mars); — en faveur de Me Pierre Aligier, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Langy, province de Bourbonnais, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie-Claude Girard, sa femme, fille de défunts Me Claude Girard, seigneur de Marcy, et de damoiselle Madeleine Bruandet, contre Me Claude Girard, sieur de Bussy, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, et Me François Girard, sieur de Marcy, frères de ladite Marie-Claude Girard (29 mars); — en faveur d'honorable homme François Rutort, hôte du logis de la Madeleine de la ville de La Charité, contre honorable homme Nicolas Robertet, hôte du logis où prend pour enseigne l'image de Notre-Dame de la même ville (29 mars); — en faveur de Me Antoine Ségoin, notaire royal, demeurant au Poids-de-Fer, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre Me Jean Morin le jeune, marchand fermier de la terre d'Aubigny-sur-Loire, tuteur de ses enfants et de Marie Thibault, sa femme, et encore de ceux de ladite Marie Thibault et de défunt Léonard Percy, son premier mari (31 mars); — en faveur de dame Jeanne de Chaulgy, veuve de Charles de Las, vivant seigneur de Vallotte et Lancray, demeurant en son château de Vallotte, contre Me Jean Pierre, marchand, demeurant en la paroisse de Dienne (4 avril); — en faveur des dames prieure et religieuses de La Fermeté-sur-l'Ixeure, poursuivant les criées des immeubles de la terre et seigneurie de Champrobert, saisie sur Philippe de Lichy, écuyer, et damoiselle Etiennette Berthelot, contre Me Jean Berthier, sieur de la Grâce, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, ci-devant exerçant la commission de commissaire aux saisies réelles du bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Me Jean Nicot, à présent commissaire en titre auxdites saisies réelles (21 avril); — en faveur de Claude de Pagany, écuyer, seigneur de la Chaize, y demeurant, paroisse de Pazy, contre Me François Girardot, sieur de Préfond, marchand, demeurant à Clamecy (28 avril); — en faveur de Me Blaise Marceau, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, contre Me François Sallonnier, ci-devant maître des comptes à Nevers, demeurant au village du Vernay, paroisse de Challuy (20 mai); — en faveur de Me Louis Bernot, avocat en Parlement, seigneur de la châtellenie de Narcy et autres lieux, contre dame Catherine Perreau, veuve de Me René Lasné, vivant sieur de Ville, et Me Claude Lasné, sieur de Ville, son fils, procureur-fabricien de l'église dudit Narcy, par laquelle il est ordonné que « le premier morceau du pain bény de ladite paroisse de Narcy sera porté audit sieur Bernot après le seigneur prieur de La Charité et qu'il jouira de tous les droits honorifiques dans ladite esglise de Narcy, au préjudice de ladite Perreau et dudit Lasné » (14 juin); — en faveur de Me Jean Arquier, prêtre, curé de la paroisse de Chaluzy, y demeurant, contre les sieurs religieux Bénédictins de Saint-Etienne de Nevers (20 juin); — en faveur de Jacques de Paris, chevalier, seigneur du Chailloux, paroisse de Saint-Cy-Fertrève, y demeurant, fondé de procuration de François de Paris, son frère, écuyer, seigneur de Couloize, garde du corps de Sa Majesté, héritier de défunt Gabriel de Paris, son père, contre Pierre Séguinot, marchand, demeurant au lieu de Bussière, paroisse de Montigny-sur-Canne (23 juin); — en faveur de Me Jean Goguelat, prêtre, curé d'Ouroux, contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église d'Autun, seigneurs décimateurs en ladite paroisse d'Ouroux (28 juin); — en faveur de Me Jean Porché, prieur et curé de la Chapelle-Hugon, contre Me François Ferrier, procureur au bailliage de La Guerche, décimateur en ladite paroisse de la Chapelle-Hugon (2 juillet); — en faveur de Me Charles Vaillant, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Me Jean Sirot, prêtre,

chanoine en la même église (11 juillet); — en faveur de Mᵉ Denis Monin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Laurent de la ville de Nevers, contre Mᵉ Guyot, prêtre, sacristain de la cathédrale de ladite ville, seigneur décimateur de ladite paroisse, qui est condamné à payer audit Monin 300 livres par an de portion congrue (19 juillet); — en faveur de damoiselle Catherine Perreau, veuve de René Lasné, vivant sieur de Ville, demeurant à Mignard, paroisse de Narcy, contre Mᵉ Guillaume Cuvellier, demeurant à La Charité (19 juillet); — en faveur de damoiselle Françoise-Espérance Gueneau, demeurant en la ville de Nevers, héritière de défunts Mᵉ Pierre Gueneau, vivant avocat en Parlement, et de damoiselle Perrette Quartier, ses père et mère, contre Mᵉ Claude Berger, praticien, demeurant à La Charité, tuteur de ses enfants, et de dame Marie Sacré, sa femme, héritiers de ladite Sacré, leur mère, qui l'était de Mᵉ Jean Sacré, son père, lequel l'était de damoiselle Jacquette Gascoing, sa mère (21 juillet); — en faveur de Mᵉ Jacques Robert, sieur des Vallées, demeurant à Pesselière, paroisse de Jalogne, contre Jean Joully le jeune, marchand, et Alphonse Joully, praticien, demeurant en la ville de La Charité (28 juillet); — en faveur de dame Marguerite de Loron, dame de Ruère et Parjot, femme d'Antoine de Bretagne, seigneur de Marcilly, contre son mari (20 août); — en faveur de Mᵉ Gédéon Mazillier, bourgeois de la ville de Lorme, y demeurant, héritier en partie de défunt Mᵉ Jean Mazillier, son père, contre Mᵉ Jean Delagrange, assesseur au bailliage de Lorme à la part de Châlon, y demeurant (29 août); — en faveur de François d'Estut, chevalier, seigneur de Tracy, Paray-le-Frézy et autres lieux, contre François de Reugny, chevalier, seigneur de Villatte, y demeurant, paroisse de Léré (31 août); — en faveur d'Etienne Legrand, marchand, demeurant à Lorme, contre dame Marguerite Lombard, veuve de François Dangost, écuyer, sieur d'Esnots, demeurant à Autun (2 septembre); — en faveur de Louis de Bony, écuyer, seigneur du Part, demeurant à Lorme, cessionnaire d'honorable homme Pierre Laroche, fermier des terres de Mᵐᵉ la comtesse de Busset, contre Augustin de Cullan, chevalier, seigneur dudit lieu et de Vigne-le-Bas, paroisse de Neuffontaines, qui est condamné à exhiber le titre en vertu duquel il jouit du fief de Vigne-le-Bas, relevant en fief de Vigne-le-Haut, appartenant à Mᵐᵉ la comtesse de Busset, comme tutrice de ses enfants (5 septembre); — en faveur de dame Cécile de Bigny, veuve d'Eustache de Charry, vivant écuyer, seigneur de Lurcy-le-Bourg, contre dame Marie de Chéry, veuve d'Edme de La Barre, vivant écuyer, seigneur de Chasnay et autres lieux, demeurant en la paroisse de Veroux (6 septembre); — en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Provostière, et damoiselle Anne Chapelain, sa femme, demeurant à Decize, contre Mᵉ Guillaume Bernard, seigneur de Thoury, docteur en médecine, et Vincent Bernard, avocat, demeurant à Nevers, héritiers universels de défunte dame Claude Bernard, leur sœur, vivante femme de Mᵉ Gilbert Guignat (6 septembre); — en faveur de Mᵉ Mathieu Duplessis, procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, père et tuteur de Marin Duplessis, son fils, contre Urbain Guichard, vigneron, demeurant au village de Vauzelles, paroisse de Varennes-les-Nevers (12 septembre); — en faveur de messire Melchior de Harod de Sénevas, chevalier, seigneur de Saint-Romain, conseiller d'Etat ordinaire, abbé commendataire de Saint-Léonard-lès-Corbigny, contre Mᵉ Guillaume Magdelénat, procureur-fabricien de l'église paroissiale de Chalaux, tant pour lui que pour les habitants de ladite paroisse, confirmant la saisie des dîmes appartenant à la cure de Chalaux et situées dans la paroisse de Saint-Martin-du-Puy, notamment de celles de Plainefas et Monterecon, saisies pour répondre de la portion congrue de trois cents livres par an du curé dudit Saint-Martin-du-Puy (15 septembre); — en faveur de messire Melchior de Harod, abbé commendataire de Corbigny, contre Mᵉ Jean Marion, prêtre, curé de Saint-André-en-Morvand, et Mᵉ François Ravet, prêtre, curé d'Empury, y demeurant, qui sont condamnés à faire la preuve, tant par titres que témoins, qu'ils sont en possession de percevoir partie de la dîme dans le hameau de Berges, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, depuis plus de quarante ans (15 septembre); — en faveur de damoiselle Marie de Champrobert, veuve de Jean de Berthier, écuyer, sieur de Neurre, contre Etienne Habert, meunier, demeurant au moulin de Dinons, paroisse de Parigny-les-Vaux (16 septembre); — en faveur de Mᵉ Olivier Masuer, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, mari et exerçant les actions de damoiselle Claude Bourdoiseau, héritière en partie de défunt Mᵉ Jean Bourdoiseau, vivant conseiller du roi audit présidial, contre Claude-Mary Bourdoiseau, aussi héritier dudit Mᵉ Jean Bourdoiseau, son père (16 septembre); — en faveur de Mᵉ Edme Gervais, bourgeois de la ville de Varzy, y demeurant, contre Mᵉ Charles Grasset, avocat en Parlement, demeurant à Clamecy, et damoiselle Anne de Lucenay, sa femme, héritière de Mᵉ Nicolas de Lucenay, son père (5 dé-

cembre); — en faveur de damoiselle Marie de Champrobert, veuve de Jean de Berthier, vivant écuyer, seigneur de Neurre, demeurant à Nevers, contre Edouard de Berthier, écuyer, seigneur des Marêts et en partie de Bizy, donataire universel de messire Eustache de Berthier, écuyer, chanoine de Saint-Etienne-des-Grès, à Paris, héritier dudit sieur de Neurre (15 décembre); — en faveur de Me Noël Lepère, prêtre, curé de la paroisse de Billy, contre François Guérin et Pierre Jaubert, vignerons, demeurant en ladite paroisse, et Paul-Louis de Rémigny, chevalier, seigneur de Joux, Dumphlun et Billy, par laquelle ledit Me Noël Lepère est maintenu et gardé en la possession et jouissance de la dîme de vin dans ladite paroisse de Billy (22 décembre); — en faveur de messire François de Morogues, chevalier, seigneur de Guichy et Sauvages, demeurant audit Sauvages, paroisse de Beaumont-la-Ferrière, contre Paul de Rolland, écuyer, seigneur d'Arbourse, y demeurant, Martin Lenoble, marchand, demeurant en la paroisse de Dompierre-sur-Nièvre, et autres (23 décembre); — en faveur de Me Robert Bernard, prêtre, curé de la paroisse d'Alluy, contre les dames prieure et religieuses de La Fermeté-sur-l'Ixeure, dom Jean Andrault, religieux bénédictin, prieur de Saint-Jean-Baptiste de Châtillon-en-Bazois, les sieurs prieurs et religieux de Bellevaux, dom Charles de La Motte, religieux de l'ordre de Cluny, seigneur prieur de Biches, le sieur prieur de Commagny, et dame Marguerite du Puy-Montbrun, dame dudit Châtillon, tous seigneurs décimateurs dudit Alluy (23 décembre); — en faveur de damoiselle Jacquette Alaroze, veuve de Me Jean Galaix, vivant avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre honorable homme Jean Pichenet, marchand, et damoiselle Jacquette Gigot, veuve de Me Pierre Vyau, vivant conseiller au présidial dudit Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants (24 décembre); — en faveur de Me Pierre Garnault, notaire royal et procureur en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Claude Guillaume, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Parize le-Châtel (24 décembre).

B. 267. (Liasse.) — 127 pièces papier.

1690. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Nicolas de Chéry, écuyer, chanoine et grand-archidiacre en l'église de Nevers, prieur de Saint-Gildard et chapelain de la chapelle Saint-Etienne, fondée en l'église Saint-Cyr dudit Nevers, y demeurant, contre Guy Cotignon, écuyer, seigneur des Murgers, demeurant en la ville de Nevers (12 janvier); — en faveur de Me Jacques Archambault, notaire royal, demeurant en la ville de Bourges, contre dame Catherine Jaupitre, veuve d'Antoine Labbe, vivant chevalier, seigneur vicomte de Saint-Georges, demeurant audit Bourges (12 janvier); — en faveur de Me Pierre Girardot, sieur de la Forest, conseiller du roi et receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, et Pierre Delaroche, marchand de bois, demeurant à Vésigneux, contre damoiselle Judich de Montchanin, veuve de Me Jean Febvre, vivant marchand, demeurant audit Château-Chinon (26 janvier); — en faveur de Me Lazare Guillaume, prêtre, curé de la paroisse de Brassy, contre Me Nicolas Darlay, prieur et seigneur décimateur de ladite paroisse de Brassy (2 mars); — en faveur de Léonard François, marchand, demeurant en la paroisse de Cervon, contre Jean de La Corcelle, écuyer, seigneur de Précy et Bailly, demeurant audit Bailly, héritier de défunt Adrien de La Corcelle, son aïeul (9 mars); — en faveur de Me François Esmale, prêtre, curé de Druy, demeurant à Decize, chapelain de la chapelle de Saint-Jean, fondée au château dudit Druy, contre Me Gilbert Pommereuil, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Decize, et Me François Hardy, bourgeois de Nevers, héritiers de défunt Nicolas Pommereuil, écuyer, seigneur de Romenay, porte-manteau du roi (14 mars); — en faveur de Jean Regnault, sieur de Luza, officier du roi en sa grande fauconnerie, contre Jean des Gouttes, écuyer, seigneur de la Salle, et dame Bénigne Dugué, sa femme (6 avril); — en faveur de Charles Pichon, charbonnier, demeurant à Beaumont, paroisse de Murlin, contre François de Morogues, chevalier, seigneur de la Selle, y demeurant (18 avril); — en faveur de Me Gabriel Antoine, receveur des tailles en l'élection de Vézelay, contre Me Paul Etignard, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, et damoiselle Jeanne Mazillier, sa femme, sœur de Me Gédéon et de damoiselle Jacquette Mazillier (19 avril); — en faveur de Me Philippe Prisye, sieur de Curty, demeurant en la ville de Nevers, tuteur de ses enfants, héritiers de défunt Me François Prisye, leur oncle, contre François Desprès, écuyer, sieur de Charly, y demeurant, paroisse de Chaulgnes (24 avril); — en faveur de Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité, y demeurant, tuteur des enfants mineurs de Me Augustin Delespinasse, vivant sieur de Martou, et de défunte

damoiselle Jeanne Desuleau, héritiers de défunte damoiselle Anne Cuvellier, leur aïeule, contre Me Guillaume Cuvellier, docteur en médecine, demeurant en ladite ville de La Charité, frère de ladite damoiselle Anne Cuvellier (24 avril); — en faveur de Me Etienne Orillard, prêtre, curé de la paroisse de la Montagne, contre les habitants de ladite paroisse, qui sont condamnés à lui payer un boisseau de blé-froment, mesure d'Huban, par feu et par an, pour droit de fuage (28 avril); — en faveur d'honorable homme Aré Blondat, marchand, demeurant en la ville de Decize, contre Gabriel Jacob, laboureur, demeurant en la paroisse de Cossaye (29 août); — en faveur de damoiselle Jacquette Maslin, fille majeure usant et jouissant de ses droits, créancière de Me Claude Maslin, son père, et exerçant les droits de damoiselle Françoise Goussot, veuve de Me Louis Bredeau, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Marie-Françoise d'Aumale, dame baronne du Bessay, y demeurant, paroisse de Thoury-en-Séjour (22 mai); — en faveur de Me Pierre Sallonnier, sieur de Nyon, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, contre Mes Joseph et Pierre Raffard frères, marchands, demeurant à Chevannes-sous-Montarron (24 mai); — en faveur de Me Jean Paillard, prêtre, curé de Nolay, contre Nicolas Joffroy, Jean et Nicolas Pieuchot et Jean Gaulier, laboureurs, demeurant en ladite paroisse, la dame abbesse de Nevers et Antoine de Druy, écuyer, seigneur de Montplaisir (24 mai); — en faveur de dame Françoise de Jacob, veuve de Charles de Sénevoy, vivant chevalier, seigneur de Ballot, dame d'Ougny, contre Jean et Léonard Martinet, laboureurs, demeurant en la paroisse de Corancy (30 mai); — en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la vallée de Bizy, contre Edouard de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy, y demeurant (2 juin); — en faveur de Jean-Nicolas Palierne, écuyer, seigneur de Chassenay et de la Brune, trésorier de France en la généralité de Moulins, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie Millin, fille et héritière de noble Gabriel Millin, contre Louis de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, y demeurant (8 juin); — en faveur de Jean-Nicolas Palierne, sieur de Chassenay, et dame Charlotte Millin, sa femme, héritière de Philippe-Robert Millin, son frère, vivant enseigne-coronel du régiment des fusiliers, contre Jean Arault, laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant en la paroisse de Saint-Aré-lès-Decize (8 juin); — en faveur de Me Jean de Montlevrain, archiprêtre de Corbigny et curé de la ville de Lorme, contre les sieurs religieux Chartreux du Val-Saint-Georges, Me Claude de Champfeu, prêtre, curé de Magny et recteur de l'hôpital de Saint-Albin et Saint-Pierre dudit Lormes, honorable homme Etienne Delagrange, marchand et fabricien dudit Lorme, et Mathieu Cougnot, fermier de la maladrerie dudit lieu (8 juin); — en faveur de dame Marthe Bourcier, veuve de Me Ignace Paillard, demeurant en la paroisse de Dompierre-sur-Héry, contre dame Françoise Paillard, veuve de Me Etienne Barbier, vivant procureur d'office en la châtellenie de Montenoison, Françoise et Denise Barbier, ses filles et dudit défunt (12 juin); — en faveur de Jacques-Léonard de Guillon, chevalier, seigneur de Menetou-Couture, Beffes et autres lieux, demeurant en son château dudit Menetou, contre Pierre et Jacques de Chaberolles, maris de damoiselles Marie et Suzanne Boin, Philippe de Crespin, seigneur de Billy-la-Roche et autres lieux, mari de damoiselle Marie-Marguerite Boin, et damoiselle Esther Boin, toutes lesdites Boin filles et héritières de défunt Me Jean Boin et de dame Marie de Fougère (13 juin); — en faveur de dom Jean Marquet, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur de Notre-Dame de Ruage, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Autun, et sacristain du prieuré de Lurcy-le-Bourg, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance dudit prieuré de Ruage, devenu vacant par le décès de Me Jean Sabourin, dernier titulaire, contre dom Jacques Lemaistre de L'Isle, prêtre, religieux de la grande abbaye de Caen, ordre de Saint-Benoît, prieur de Fouville, prétendant aussi audit prieuré (19 juin); — en faveur de Me Charles André, prêtre, curé de Saint-Léger-de-Fougeret, y demeurant, contre Me Paul Girardot, marchand, demeurant à Château-Chinon, seigneur décimateur de ladite paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret (21 juin); — en faveur de Paul de Rolland, écuyer, seigneur d'Arbourse, y demeurant, contre François de Morogues, chevalier, seigneur de Guichy et de Sauvages, y demeurant, paroisse de Beaumont-la-Ferrière (22 juin); — en faveur de dame Catherine Taillon, veuve d'Henri Bourgoing, vivant écuyer, seigneur de la Douée, contre Me Anne-Achille Jollivet, notaire royal, demeurant à Murlin (6 juillet); — en faveur de Me Claude Guitot, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Jean Thomas dit Maslin, marchand, demeurant à Nevers (6 juin); — en faveur de damoiselle Jeanne Sémelé, dame de Chantereau et dépendances, paroisse de La Collancelle, fille et héritière de Me François Sémelé, vivant seigneur dudit Chantereau,

demeurant à Coulon, paroisse de Mouron, contre Jean et François Ravisy, laboureurs, demeurant au lieu de Bourdiseau, paroisse de La Collancelle (14 juillet); — en faveur de dame Bénigne Dugué, veuve de Jean des Gouttes, vivant écuyer, seigneur de la Salle, demeurant à Nevers, contre Mᵉ Jean Regnault, sieur de Luza, officier en la grande fauconnerie du roi (20 juillet); — en faveur de Mᵉ Pierre Lelièvre, prêtre, curé de la paroisse de Beaumont-la-Ferrière, contre Pierre Grandguillaume, seigneur dudit Beaumont-la-Ferrière, architecte des bâtiments du roi et directeur des manufactures royales établies audit Beaumont (27 juillet); — en faveur de dame Marie-Anne de Morogues, femme de Romarye de Roffignac, chevalier, seigneur d'Apremont, contre Henry-Louis de Morogues, seigneur de Sauvages, et François de Morogues, seigneur de Guichy, père et frère de ladite dame d'Apremont (4 août); — en faveur de Mᵉ Jean Battut, prêtre, curé de Saint-Aignan, contre Mᵉ Charles-Joseph Bault, prieur de Sancoins, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers (5 août); — en faveur de Mᵉ Jacques Dhéré, prêtre, curé de la paroisse de Chantenay, contre dom Jean-Baptiste Tridon, prieur de Chantenay (9 août); — en faveur de Mᵉ François Cousin, notaire royal, demeurant à Decize, contre Mᵉ Pierre Béquin, prêtre, curé de Saint-Aré-lès-Decize (11 août); — en faveur de Mᵉ Jean Harmand, prêtre, chanoine en l'église collégiale Saint-Barthélemy de Cervon, y demeurant, contre Mᵉ Nicolas du Verdier, aussi chanoine en ladite église (28 août); — en faveur de Mᵉ Etienne Pellault, marchand, demeurant en la ville de La Guerche, paroisse du Gravier, Marie et Jeanne Pellault, ses sœurs, contre Mᵉ Nicolas Dubos, prêtre, curé de la paroisse du Gravier, y demeurant, et les fabriciens de ladite paroisse (6 septembre); — en faveur de dame Marie de Loron, veuve de Gabriel Ducrot, écuyer, seigneur de Châteaumail, tutrice de leurs enfants, demeurant au château de Certaines, paroisse de Cervon, contre dame Marguerite de Loron, femme d'Antoine de Bretagne, écuyer, demeurant à Ruère, paroisse de Gâcogne, fille et héritière de René de Loron, vivant écuyer, seigneur de Tharot, et de dame Marguerite de Conquérant, sa femme (11 septembre); — en faveur de Gabriel de Thomassin, écuyer, seigneur du Vivier, y demeurant, paroisse de Brassy, contre Mᵉ Antoine Jourdan, bourgeois, demeurant à Pouques, et damoiselle Jeanne Beugon, sa femme (11 septembre); — en faveur de Mᵉ Jacques Robert, conseiller du roi, ancien contrôleur au grenier à sel de la ville de La Charité et chambre de Villequiers, contre damoiselle Marguerite Pierrat, veuve de Mᵉ François Joully, vivant sieur de la Groselière, demeurant en ladite ville de La Charité, mère et tutrice d'Alphonse Joully, son fils et dudit défunt (11 septembre); — en faveur d'Edme de La Barre, chevalier, seigneur de la Vernière et des Troches, y demeurant, contre François Perraudot, meunier, demeurant à Vitry, paroisse de Laché (16 septembre); — en faveur de Mᵉ Claude Vaillant, sieur de Guellis, avocat au Parlement, demeurant à Paris, tant en son nom que comme cessionnaire de dame Catherine Vaillant, dame de La Chenaye, et de dame Barbe Vaillant, dame de Lissay, ses sœurs, contre damoiselle Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, ledit du Brocq tuteur de ses frères et sœurs mineurs, enfants de défunt Louis du Brocq, vivant écuyer, seigneur du Nozet, et de dame Marie de Régnier (6 novembre); — en faveur de damoiselle Barbe Moquot, veuve de Guillaume Lebreton, vivant avocat en Parlement, demeurant à Nevers, tutrice de leurs enfants, et damoiselle Marguerite Chaussin, veuve de Mᵉ Charles Vyau, en son vivant conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant en la paroisse de Ternant, province de Bourgogne, tant de son chef que comme héritière mobilière de Mᵉ Pierre Berthelot, son fils, et tutrice de ses petits-enfants, héritiers dudit Pierre Berthelot, leur oncle, contre honorable homme Charles Marandat, marchand, demeurant à Poiseux, et dame Marie-Thérèse Dadier (19 décembre); — en faveur de Mᵉ Barthélemy Darnay, maître boulanger, demeurant en la ville de Nevers, contre François Desprès, écuyer, seigneur de Charly, y demeurant, paroisse de Chaulgnes (23 décembre).

B. 268. (Liasse.) — 148 pièces papier.

1691. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de dame Anne Vézinier, femme d'Edme Bouché le jeune, marchand, demeurant à Lorme, contre Mᵉˢ André, Jean et Paul Girardot, marchands de bois pour la fourniture de la ville de Paris (11 janvier); — en faveur de dom Jean Vignault, prieur claustral et sacristain du prieuré de Saint-Révérien, y demeurant, contre Révérien Chevalier, Dominique Collas et autres habitants de Saint-Révérien, qui sont condamnés à reconnaître au profit dudit prieur le droit de fournage (11 janvier); — en faveur de Pierre Hugon, chevalier,

seigneur de Pouzy, écuyer ordinaire du roi, et Charles Sellier, ci-devant fermier dudit Pouzy, y demeurant, contre Me Pierre Alixand, sieur de Vasselange, et damoiselle Anne David, sa femme (12 janvier); — en faveur de Me Marin Baudrion, notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jacob Favre, chevalier, seigneur d'Ardaigny et Beauvais, et dame Madeleine de Cossay, sa femme, fille et héritière en partie de Charles de Cossay, vivant chevalier, seigneur dudit Beauvais (19 janvier); — en faveur de François Berthelot, marchand, demeurant à Nevers, contre Louis Goy, marchand, demeurant à Saint-Imbert, paroisse de Chantenay, mari de Nicole Lesœur, fille de Me Renault Lesœur et de damoiselle Claude de Bréchard, avec recours contre Me Edme Bunot, damoiselle Marie de Bréchard, sa femme, et damoiselle Marie de Bréchard, veuve de Jean Gorceles (25 janvier); — en faveur d'honorable homme Etienne Legrand, marchand, demeurant à Corbigny, contre damoiselle Marguerite Lombard de Millery, veuve de François d'Angost, écuyer, sieur d'Esnots (30 janvier); — en faveur d'Antoine Bureau, meunier, demeurant à Avril-sur-Loire, contre Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Crécy (15 février); — en faveur de Gilbert-François Lebault, écuyer, seigneur de Langy, et damoiselle Anne-Radegonde Carpentier, sa femme, demeurant audit Langy, contre Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Crécy, y demeurant, paroisse de Saint-Aré-lès-Decize (21 février); — en faveur de Me Claude Coppin, prêtre, prieur de Cossay, contre Claude du Crest, écuyer, seigneur de Montigny (23 février); — en faveur de Me Louis Ducrot, procureur au bailliage de La Charité, y demeurant, et Jean Malicot, laboureur, demeurant en la paroisse de La Chapelle-Montlinard, contre Isaac de Fougère, écuyer, sieur de Bussy, héritier de damoiselle Jeanne de Fougère, sa tante, veuve d'Hugues de Besne, sieur de la Guipière, et de damoiselle de Besne, sa fille, femme du sieur de Louvigny (23 février); — en faveur de Me Philippe Lesobre, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, contre Me François Durand, maître chirurgien, demeurant à Thurigny, paroisse d'Aunay (6 mars); — en faveur de Me André Micault, prêtre, curé de Saint-Pierre et Saint-Gildard de la ville de Nevers, contre messire Nicolas de Chéry, prieur dudit Saint-Gildard, qui est condamné à payer audit Micault 150 livres par an pour moitié de sa portion congrue de curé de Saint-Gildard (12 mars); — en faveur de Mes Gabriel Delavau, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Saint-André-des-Chaumes, et Gaspard Delavau, son frère, l'un des gendarmes de la garde du roi, demeurant à Vézelay, héritiers en partie de Me Gabriel Delavau, leur père, vivant conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection de Vézelay, contre damoiselle Judich de Jaucourt, héritière d'Elie de Jaucourt, vivant seigneur de Plancy, son père, demeurant audit Vézelay, avec recours contre Louis de Jaucourt, seigneur du Bouchet et de Domecy, et Elie de Jaucourt, écuyer, seigneur de Trésolles, frères de ladite damoiselle (15 mars); — en faveur d'Eustache de Marion, chevalier, seigneur comte de Druy, enseigne des gardes-du-corps du roi, et de Louis Millin, marchand de bois, demeurant au faubourg de Saint-Lazare de la ville de Nevers, contre damoiselle Catherine Caillot, veuve de François Doreau, vivant sieur de Travan (15 mars); — en faveur d'honnête femme Madeleine Viau, femme de Louis Michel, marchand, demeurant à Lorme, contre Jacques Réparé, menuisier, demeurant à Château-Chinon (5 avril); — en faveur de Me Sébastien Houdaille, trésorier-commis de la marine au département de Brest, demeurant à Lorme, et dame Elisabeth Javelot, sa femme, contre Me Jean Javelot, chirurgien, demeurant audit Lorme, héritier testamentaire de dame Gabrielle Comaille, sa femme (6 avril); — en faveur de Louis de Cossay, écuyer, sieur de la Vallée, y demeurant, paroisse de Saint-Germain-en-Viry, contre Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Crécy, y demeurant, et damoiselle Anne-Radegonde Carpentier, sa sœur, femme de François Lebault, écuyer, seigneur de Langy, héritiers de dame Anne Carpentier, leur mère (10 avril); — en faveur de Pierre-Mary du Verne, chevalier, seigneur de Marancy, demeurant en la paroisse de Bona, contre Antoine de Druy, écuyer, seigneur de Montplaisir, et Annet-Henry d'Armes, chevalier, seigneur comte de Busseaux (14 mai); — en faveur de damoiselle Jacquette Maslin, fille de Me Claude Maslin, contre dame Marie-Françoise d'Aumale, veuve d'Antoine-François des Gentils, vivant chevalier, seigneur baron du Bessay, y demeurant (15 mai); — en faveur de dame Anne-Françoise de Blanchefort, femme d'Auguste Chevalier, seigneur de Ribourdin, demeurant en la paroisse de Chevannes en Auxerrois, contre François Regnard, greffier de Champlin, y demeurant (16 mai); — en faveur d'Annet-Henry d'Armes, chevalier, seigneur comte de Busseaux, contre Jean de Lichy, écuyer, sieur dudit lieu, héritier d'Eustache de Lichy, vivant écuyer, seigneur dudit lieu (13 mai); — en faveur de damoiselle Françoise Pinet, veuve de Me Gilbert Gascoing, sieur du Chazault,

demeurant en la ville de Nevers, contre Jean Oville, meunier, demeurant au moulin Pascault, paroisse de Parigny-les-Vaux (29 mai); — en faveur de Me Joseph Baudrion, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, héritier de Me Jean Baudrion, vivant avocat audit présidial, et de damoiselle Nicole Fontenel, ses père et mère, et encore héritier de défunts Me Gilbert Baudrion, vivant prêtre, curé de la paroisse d'Azy-le-Vif, Jean Baudrion, vivant marchand tanneur, et de défunte dame Jeanne Baudrion, ses frères et sœur, Me Gilbert Dhéré, procureur audit présidial, dame Gilberte Baudrion, sa femme, et damoiselle Gabrielle Baudrion, sa sœur, lesdites Baudrion aussi enfants desdits Me Jean Baudrion et damoiselle Nicole Fontenel, contre damoiselle Gilberte Fontenel, veuve de Jacques de Culan, vivant écuyer, sieur du Réray, héritière de défunts Me Pierre Fontenel, vivant sieur de la Vault, et damoiselle Marguerite Béquas, ses père et mère (12 juin); — en faveur de messire frère François de Farou, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Morterolles, demeurant à Marnay, paroisse de Feux, contre François de Thibault, chevalier, seigneur de Garchy (20 juin); — en faveur d'honorable homme Claude Chevrier, marchand, demeurant en la paroisse de Vandenesse, contre Me Guillaume Lebreton, marchand, demeurant en la paroisse d'Isenay, tuteur d'Edmée Lebreton, sa fille, et de dame Anne Lardereau (28 juin); — en faveur d'honorable homme François Taillefert, marchand, demeurant à Decize, et Dimanche Jourdier, sa femme, contre François Jourdier, marchand, demeurant à Cronat, et Me Robert Provost, habitant de la ville de Prémery, exerçant la commission des aides à Decize (6 juillet); — en faveur de Me François Flamen, docteur en médecine, contre Me Antoine Bert, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nevers (11 juillet); — en faveur de Charles Carimentran, marchand boucher, demeurant en la ville de Nevers, contre Anne Lepère, femme de Jacques Carimentran (24 juillet); — en faveur de dame Perrette Morin, veuve de Me François Guillin, vivant marchand, demeurant au Poids-de-Fer, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, et de Me Pierre Cacadier, chirurgien, demeurant au même lieu, contre Marc de La Challemelle, garde de monsieur le duc de Nevers, y demeurant (27 juillet); — en faveur de Me Pierre Alixand, sieur de Vasselange, et damoiselle Anne David, sa femme, contre Me Toussaint Lejay, notaire royal et fermier du revenu du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier, et dom Léonard d'Arfeuille, seigneur-prieur dudit prieuré (3 août); — en faveur de dame Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, y demeurant, paroisse de Saint-Andelain, contre dame Antoinette de Champheu, veuve de Hervé de La Barre, vivant chevalier, seigneur de Chevroux, tutrice de leurs enfants, et Me François Blandin, marchand fermier de Lorgue, y demeurant, paroisse de Cougny (7 août); — en faveur de Me Guillaume Cuvellier, docteur en médecine, et Me Pierre Maillard, bailli de Soury, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Pierre Destrappes, notaire royal, demeurant en la même ville, et François de Veilhan, écuyer, seigneur de Mignard, demeurant au lieu de Soury, paroisse de Corvol-l'Orgueilleux (9 août); — en faveur de dame Charlotte Boin, veuve de Me Blaise Sommet, demeurant au bourg de Sagonne, contre Me Claude Bordereuil, sieur des Piourouers, avocat en Parlement, demeurant à Sancoins (4 août); — en faveur de damoiselle Marguerite de Flory, veuve de Philippe d'Espeuilles, écuyer, seigneur du Fraigne, tutrice de leurs enfants, et Henry de Flory, écuyer, seigneur de la Barre, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de Sancoins, contre Me Pierre Bergeron, procureur du roi en la prévôté royale dudit Sancoins (3 septembre); — en faveur de dame Anne de La Forest, veuve en premières noces de Jean-Pierre Le Roy, baron d'Allardes, messire Jean-Pierre Le Roy, chevalier, seigneur de Marcilly et autres lieux, et les religieuses Ursulines de Lorme, contre Me François Paischereau, docteur en médecine, demeurant à Corbigny, Me Jean Gudin, marchand, fermier de l'abbaye de Corbigny, y demeurant, et dame Marie Paischereau, sa femme, ledit François Paischereau tuteur de ses frères et sœurs, héritiers de Me Gaspard Paischereau (10 septembre); — en faveur de Jean-Baptiste-Christophe de Poy-Mazancourt, chevalier, comte de Cournot, seigneur de Crance et autres lieux, et dame Marie-Anne de Franchy, son épouse, héritière en partie de Paul-Léonard de Rémigny, chevalier, baron de Joux, son père, et de Charles de Rémigny, son frère, demeurant audit Cournot, contre Paul-Louis de Rémigny, chevalier, seigneur marquis de Joux et autres ses terres, Jean-Baptiste de Rémigny, chevalier, seigneur de Billy, demeurant à Gigny-au-Bault, et dame Françoise-Marie de Rémigny, femme de Pierre de Torcy, chevalier, seigneur de Lantilly, y demeurant, paroisse de Cervon, aussi héritiers en partie dudit défunt Paul-Léonard de Rémigny (11 septembre); — en faveur de Georges de Bony, écuyer, sieur du Cluzeau et Moissy-Moulineaux, ayant repris l'instance

intentée par César du Puis, chevalier, seigneur baron d'Avrigny, Moissy-Moulineaux, Chitry-sous-Montsabot, le Bouchet et autres lieux, tuteur de ses enfants et de dame Anne-Marie de Veilhan, sa femme, et Antoine Jacquelin, fermier du moulin banal dudit Bouchet, y demeurant, contre Claude et Edme Vaudrin, laboureurs au lieu de Bonnesson, paroisse de Teigny, qui sont condamnés à faire moudre leurs grains audit moulin banal du Bouchet (11 septembre); — en faveur de Mᵉ Robert Millin, conseiller du roi élu et grènetier en l'élection et grenier à sel de la ville de Nevers, au nom et comme ayant les droits cédés de damoiselle Louise Challemoux, sa mère, contre Jean de Berthier, seigneur de Nannay, et damoiselle Bonne de La Cassagne, sa femme, auparavant veuve de Louis de Berthier, vivant écuyer, seigneur de la Bussière, et mère d'Eustache et Marit de Berthier, écuyers, ses enfants, et dudit défunt (11 septembre); — en faveur de Romain Moreau, huissier royal, demeurant à Château-Chinon, contre Jean de Champheur, ci-devant greffier au bailliage d'Ouroux, et Claude Aucourt, cabaretier audit Ouroux (13 septembre); — en faveur de Charles de Bréchard, écuyer, seigneur de la Cour, y demeurant paroisse de Biches, contre Mᵉ Jean Rossignol, notaire royal et fermier de la commanderie dudit Biches (14 septembre); — en faveur de dame Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, contre Eustache de Bonnet, seigneur de la Mosle, fils de défunte dame Madeleine du Lys (15 novembre); — en faveur de dame Madeleine de Villaine, veuve d'Edme de La Barre, vivant chevalier, seigneur de Bréviande, contre Pierre Léveillé, écuyer seigneur du Rochy, et damoiselle Esther Bouju, sa femme (3 décembre); — en faveur de messire Michel de Saint-Julien de Saint-Marc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur des Bordes et de Saint-Jean-de-Bouc, contre Claude Chrétien, écuyer sieur de Brialle, demeurant à Moulins (10 décembre); — en faveur de messire Michel Castellan, écuyer, maître de la verrerie de la ville de Nevers, contre Mᵉ Charles Vaillant, prêtre et chanoine dudit Nevers, y demeurant (11 décembre); — en faveur de Jacques Robertet, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Nicolas Robertet, aussi marchand, demeurant en la même ville (13 décembre); — en faveur de Mᵉ Jean Rousset, prêtre, curé d'Oméry-les-Gauts, cessionnaire de dame Catherine Lévesque, sa mère, veuve de Mᵉ François Rousset, avocat, contre Mᵉ Jean Lévesque, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, fils et héritier de Mᵉ Jean Lévesque, vivant marchand audit Nevers, Mᵉ François Goussot, aussi avocat en Parlement, demeurant en la même ville, père et tuteur de Catherine Goussot, sa fille, et de dame Marie Lévesque, fille et héritière de Mᵉ Jean Lévesque, et Mᵉ André Lévesque, sieur des Bardoux, demeurant en la ville du Veurdre, fils et héritier de Mᵉ André Lévesque, vivant procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Marie Durand (14 décembre).

B. 269. (Liasse.) — 121 pièces papier.

1692. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Louise Challemoux, veuve de Mᵉ Philippe Millin, vivant conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel en l'élection de Nevers, y demeurant, contre Mᵉ Gilbert Pommereuil, avocat en Parlement, demeurant au même lieu (11 janvier); — en faveur de Mᵉ François Rogeron, prêtre du diocèse de Lisieux en Normandie, ci-devant desservant de la paroisse de Teigny et Vignol, son annexe, contre Mᵉ François Berriat, prêtre, curé dudit Teigny et Vignol (11 janvier); — en faveur de dame Louise-Edouarde-Léonarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, y demeurant, contre dame Antoinette de Champfeur, veuve de messire Hervé de La Barre, chevalier, seigneur de Chevroux et Avril et tutrice de ses enfants, et François de Dreuille, chevalier, seigneur de Lalande, et dame Perrette de La Barre, sa femme (18 janvier); — en faveur de dame Marie Semelier, veuve de Louis Millet, vivant écuyer, seigneur de Manay, conseiller du roi, trésorier au bureau des finances à Bourges, demeurant en la ville de La Charité, contre Henri de Morogues, chevalier, seigneur de Sauvage, y demeurant, paroisse de Beaumont-la-Ferrière, par laquelle il est fait défense audit de Morogues de faire tirer de la mine ni en laver dans les héritages de ladite dame, celle-ci voulant se réserver ladite mine pour son fourneau de Cramain (30 janvier); — en faveur de messire Sébastien Le Prestre, chevalier, seigneur de Vauban, Bazoche, Pierre-Pertuis et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, commissaire général des fortifications et gouverneur de la citadelle de Lille, Guillaume Cahouet, manœuvre et autres habitants de Précy, paroisse de Cervon, contre Thomas Bernin, chevalier, seigneur de la Perraudière, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, par laquelle lesdits habitants de Précy sont maintenus et

gardés en possession et jouissance du droit d'usage dans le bois appelé le Bois-Faux, dépendant de la terre et seigneurie de la Chaulme (31 janvier); — en faveur de Jacques de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye et autres lieux, demeurant au château dudit la Charnaye, paroisse d'Argenvière, contre dame Paule Freté, veuve de Mᵉ Augustin Gallyot, vivant avocat en Parlement, demeurant au lieu de Passy, paroisse de La Chapelle-Montlinard (1ᵉʳ février); — en faveur des sieurs prieur et religieux chartreux du Val-Saint-Georges contre Mᵉ Joseph Lemoine, prêtre, curé de Pouques, Gilbert Danguy, écuyer, sieur de Monteuillon, y demeurant, paroisse de Luzy, et dame Marie de Courvoux (Courvol), sa femme, héritière en partie de défunt Philibert de Courvoux, son grand-oncle (7 février); — en faveur de Mᵉ Etienne Baille, marchand, demeurant au bourg de Champallement, et Jean Lebon, laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant en la paroisse de Saint-Révérien, contre Guillaume Bureau, laboureur, demeurant en ladite paroisse de Saint-Révérien (27 février); — en faveur de messire Jean de Bèze, bachelier en Sorbonne et chanoine en l'église cathédrale de Nevers, tant pour lui que pour ses cohéritiers en la succession de défunt Mᵉ Claude Gascoing, vivant seigneur de la Belouze, contre François Lariche, maréchal, demeurant en la paroisse de Poiseux (4 mars); — en faveur de dame Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, y demeurant, paroisse de Pouilly, fille et héritière de dame Perrette du Lys contre dame Antoinette de Champfeur, veuve d'Hervé de La Barre, chevalier, seigneur de Chevroux et Avril-sur-Loire, demeurant audit Avril, tutrice de leurs enfants, et dame Perrette de La Barre, sa fille, femme de François de Dreuille, écuyer seigeur de Lalande (8 mars); — en faveur de Mᵉ Arnault Frachot, notaire royal, demeurant en la ville de Saint-Saulge, contre Adrien de Charry, écuyer, sieur de Précy, et damoiselle Françoise de Charry, sa sœur (10 mars); — en faveur de Mᵉ Guillaume Bernard, docteur en médecine, et Vincent Bernard, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, frères et héritiers universels de défunte dame Claude Bernard, leur sœur, veuve et légataire universelle de Mᵉ Gilbert Gaygnat, vivant marchand et bourgeois de Nevers, contre Mᵉ François Hardy et Blaise Hardy, avocats, demeurant audit Nevers (18 mars); — en faveur de Mᵉ Jean-Henry Bogne, procureur du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ François Alixand, docteur en médecine, demeurant à Nevers, héritier de défunt Mᵉ Gilbert Alixand, son père, vivant président en la Chambre des comptes à Nevers, lequel était héritier par moitié de défunt Mᵉ Antoine Alixand, vivant conseiller du roi audit présidial, et de damoiselle Gabrielle Dumonceau, ses aïeux (20 mars); — en faveur de maître Antoine Grasset, marchand demeurant à La Charité, contre Guillaume Maligneau, laboureur, demeurant en la paroisse de La Chapelle-Montlinard (27 mars); — en faveur de Mᵉ Christophe Verdier, marchand, demeurant à Cusset, contre damoiselle Anne Gascon, femme de Louis de Saulnier, écuyer, sieur de la Baume (17 avril); — en faveur de Mᵉ Charles Berthelon, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre damoiselle Michelle Sallonnier, veuve de Mᵉ Joseph Douet, vivant conseiller du roi audit présidial, et Louis Desprès, écuyer, seigneur de Bruzeau, conseiller et avocat du roi audit siège, curateur des mineurs dudit sieur Douet (22 avril); — en faveur de Mᵉ Georges Gerbault, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Simon Villain et François Poulliot, vigneron, demeurant à Marzy (28 avril); — en faveur de Mᵉ Jean Regnard, prêtre curé de Sainte-Parize-en-Viry, contre les dames religieuses de l'abbaye royale de Saint-Andoche d'Autun (23 mai); — en faveur de Mᵉ Antoine Sallonnier, seigneur de Faye, conseiller du roi, président-trésorier de France à Moulins, cessionnaire du curateur à l'hérédité vacante de défunt Mᵉ Jacques Sallonnier, en son vivant procureur fiscal de la ville de Decize, contre honorable Jean Chardon, marchand audit Decize, et dame Jeanne Marchand, sa femme (9 juin); — en faveur de Mᵉ François Bourgier, curé de Bussy-la-Pesle, contre Mᵉ Etienne Baille, marchand, demeurant à Champallement, qui est condamné à payer ou faire payer audit curé la dîme de Thory (10 juin); — en faveur de damoiselle Françoise Desprès, femme de Jean-François Chappelain, écuyer, sieur de la Tour, demeurant en la paroisse de Charrin, contre son mari (11 juin); — en faveur de dame Marie Lardereau, veuve de Claude Girard, écuyer, sieur de Vanne, vivant secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant en son château d'Espeuilles, contre Jean Droin, manœuvre, demeurant en la paroisse de Mhère (19 juin); — en faveur de Mᵉ Pierre Pierre, licencié en droit civil et canon, chapelain de la chapelle Saint-Yves fondée en l'église Saint-Arigle de Nevers, contre dame Anne Gascoing, veuve de François de Saulieu, chevalier, seigneur de Rémeron, président-trésorier de France à Moulins, demeurant à Nevers (30 juin); — en faveur de Jacques

de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, y demeurant, contre Mᵉ François Odry, apothicaire, demeurant à Cosne (17 juillet); — en faveur de Mᵉ Guillaume Rousset, prêtre, curé de Toury-sur-Abron, contre Noël-Eléonor Palatin de Dyo, chevalier, seigneur marquis de Montpéroux et autres lieux, par laquelle, en vertu d'une fondation du 20 juin 1468 faite par Jean Saulnier, écuyer, d'un échange du 24 décembre 1581 entre Louis Saulnier, écuyer, seigneur de Toury-sur-Abron, et Mᵉ Martin Taupin, prêtre, curé dudit lieu, et d'un autre contrat de fondation du 20 août 1604 par ledit Louis Saulnier, écuyer, seigneur de Toury, le curé de Toury doit percevoir le dîme du Marteau avec les autres dîmes de Sainte-Catherine et Gerde, sans diminution de sa portion congrue (18 juillet); — en faveur de Mᵉ Balthasar Rousset, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre damoiselles Louise et Gilberte Guitot (22 juillet); — en faveur de Mᵉ Jean Berthier, sieur de la Grâce, avocat en Parlement, ci-devant commissaire des saisies réelles au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Léonard Lion, contrôleur au grenier à sel de la ville de Nevers (23 juillet); — en faveur d'honnête femme Anne de Villars, femme de Mᵉ Antoine Marcelot, notaire royal, demeurant à Lormes, contre Pierre de Guichard, écuyer, sieur de Roison, y demeurant, en la paroisse dudit Lormes (27 juillet); — en faveur de Mᵉ Pierre Chevrier, marchand, demeurant à Villapourçon, contre dame Marie Miron, veuve de Claude Junet, et Mᵉ Jean Junet, son fils, avocat en Parlement, demeurant à Planchez (28 juillet); — en faveur de Mᵉ Pierre Bagnays, prêtre, curé de Saint-Sauveur de la ville de Nevers, promoteur de ladite ville et chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas, fondée en l'église de Saint-Jean de Corbigny, contre Mᵉ Louis Née, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Tannay, et damoiselle Anne Gresle, sa femme, héritière de Mᵉ Jacques Gresle (5 août); — en faveur de Mᵉ Claude Etignard, sieur de Moncorbin, héritier de dame Jeanne Etignard, sa tante, veuve de Mᵉ Claude Fournet, contre Mᵉ Pierre Boquet, sous-fermier du domaine du roi en la province de Nivernais (6 août); — en faveur d'Hector-François d'Aulnay, chevalier, seigneur comte d'Arcy, contre Jean Moisset, laboureur, demeurant en la paroisse d'Ougny (7 août); — en faveur de Mᵉ Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité, y demeurant, tuteur des enfants mineurs de Mᵉ Augustin Delespinasse, vivant sieur de Martou, et de damoiselle Jeanne de Suleau, contre Michel Marquis, écuyer, sieur de Chevigny, porte-manteau de Mgr le prince de Condé, mari de ladite Jeanne de Suleau (6 septembre); — en faveur de damoiselle Marie Tridon, veuve de François de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, tutrice de Christophe de Cotignon, son fils, contre Jean-François de Cotignon, écuyer (11 septembre); — en faveur de Mᵉ Blaise Gin, verdurier du roi, demeurant à Vanves, proche Paris, et Adrien Gin, son frère, demeurant à Brassy, contre Jean de Varenne, écuyer, sieur de la Croix, et damoiselle Sébastienne Michot, sa femme, auparavant veuve de Jean Gin, tuteurs de damoiselle Jeanne Gin, fille de ladite Michot et dudit défunt, demeurant en la paroisse de Vauclaix (11 septembre); — en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Provostière, demeurant à Decize, et damoiselle Anne Chappelain, sa femme, fille et héritière en partie de Barthélemy Chappelain, écuyer, sieur de la Tour, et de damoiselle Jacquette Carpentier, contre Gilbert de La Souche, écuyer, seigneur de Chevigny (27 novembre); — en faveur de François de Joumard, chevalier, comte d'Argence et Saint-Père-du-Mont, y demeurant, contre Mᵉ Etienne Gouget, prêtre, curé de Saint-Germain-des-Bois, y demeurant (27 novembre); — en faveur de Jacques Descolons, écuyer, seigneur de Villecourt, et damoiselle Claude Jacquinet, sa femme, contre damoiselle Gilberte de Chaverot, veuve de Paul de Jacquinet, écuyer, seigneur de Guédebourg, à présent femme de Charles de la Loire, écuyer, sieur des Alys (11 décembre).

B. 270. (Liasse.) — 109 pièces papier.

1693. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Mᵉ Jean Pinet, procureur fiscal en la pairie de Nevers, et damoiselle Marie Nicot, sa femme, héritière de Mᵉ Jean Nicot, vivant conseiller aux saisies réelles du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Anne Girard, ses père et mère, contre honorable homme Jean Paris, marchand, demeurant à Montenoison (7 janvier); — en faveur de Gabriel de Thomassin, écuyer, sieur du Vivier, y demeurant, paroisse de Brassy, contre Mᵉ François Jourdan, bourgeois de Pouques, et dame Jeanne Beugon, sa femme (12 janvier); — en faveur de damoiselle Françoise Moreau, veuve de François de Champs, vivant écuyer, seigneur de Saint-Léger-de-Fougeret, tutrice de leurs enfants, contre Claude et Edme Lebas, laboureurs à Mingot (17 janvier); — en faveur de damoiselle Jacquette Maslin, majeure, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier,

fille de Me Claude Maslin, contre Me Joseph Damour, fils de Me Pierre Damour et de dame Jeanne Morin (20 janvier); — en faveur des sieurs religieux Bénédictins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier contre damoiselles Louise et Gilberte Guitot, filles majeures de Me Claude Guitot, avocat au présidial dudit Saint-Pierre-le-Moûtier (26 janvier); — en faveur de François de Rollat, écuyer, seigneur de Breuzat, exerçant les actions de dame Claude Gaulmain, sa femme, demeurant audit Breuzat, contre dame Catherine de Rolland, veuve de Paul-Léonard des Gentils, vivant chevalier, seigneur de Lamenay (13 février); — en faveur de Jean-Edme de Choiseul, chevalier, seigneur marquis dudit lieu, Montsauche, Argoulais et autres lieux, contre Me François Dorlet, officier commensal de la maison du roi, seigneur de Palmaroux, y demeurant, paroisse de Montsauche, et damoiselle Gabrielle Desbelins, sa femme, fille et héritière en partie de défunt Jacques Desbelins, vivant écuyer, seigneur dudit Palmaroux, et François Dorlet, leur fils, par laquelle il est fait défense auxdits Dorlet de faire faire à l'avenir aucunes inhumations dans le chœur de l'église dudit Montsauche sans la permission dudit de Choiseul, seigneur haut justicier dudit lieu (23 février); — en faveur de Jacques de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye et autres lieux, y demeurant, paroisse d'Argenvière, contre Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité, y demeurant, qui est condamné à payer audit de Cotignon les lods et ventes d'héritages acquis par contrat du 7 mai 1691, « qui est la moityé du prix rapporté aud. contract comme lesd. héritages estans portés à bourdellage dud. sieur de La Charnaye » (5 mars); — en faveur de Me René Lemaire, prêtre, curé d'Alluy, et Me Gabriel Paradis, fabricien de l'église dudit Alluy, contre Me François Bernard, procureur d'office de Biches, y demeurant, et damoiselle Françoise Pellé, veuve de Me Léonard Bernard, comme héritiers de Me Robert Bernard, vivant curé dudit Alluy, oncle dudit François Bernard (5 mars); — en faveur de dame Elisabeth Sémelé, veuve de Louis de Blosset, vivant chevalier, seigneur de Coulon, y demeurant, paroisse de Mouron, contre dame Jeanne Armet, veuve d'Isaac de Blosset, vivant écuyer, seigneur de Précy, y demeurant, paroisse de Guipy, tutrice de leurs enfants, héritiers dudit sieur de Coulon (11 mars); — en faveur de François Deschamps, marchand, demeurant à Neuvy-le-Barrois, contre Me Gilbert Pommereuil, sieur de la Motte, demeurant à Nevers (4 mai); — en faveur de Me Gilbert Pommereuil, avocat en Parlement à Nevers, sieur de la Motte, contre Me Claude Coppin, prêtre, prieur de Cossaye, demeurant à Decize (4 mai); — en faveur de damoiselles Elisabeth et Marie de La Ferté de Meun, filles de François de La Ferté de Meun, chevalier, seigneur de Challement, demeurant au château dudit Challement, contre Louis de Cossay, chevalier, seigneur de la Vallée, et Louis de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, tuteur de ses enfants et de défunte dame Françoise de Cossay, sa femme, seigneurs de la Tour, Rabuteau et Renoux (7 mai); — en faveur de Lazare de Courvol, écuyer, sieur de Grandvaux, et damoiselle Marie de Bréchard, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Maurice-les-Saint-Saulge, contre Jean de Bréchard, écuyer, sieur de Brinay, y demeurant, héritier en partie de défunt Jean de Bréchard, vivant écuyer, sieur dudit lieu, et de damoiselle Françoise de Juisard, ses père et mère (18 juin); — en faveur de Me Gabriel Després, écuyer, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Genest de la ville de Nevers, contre les dames abbesse et religieuses de Notre-Dame dudit Nevers, qui sont condamnées à payer audit curé trois cents livres par an de portion congrue (17 juillet); — en faveur de messire Jacques-Louis de Mesgrigny, chevalier, seigneur comte de Villeberthun et autres lieux, contre dame Elisabeth Sémelé, veuve de Louis de Blosset, chevalier, seigneur de Coulon, y demeurant, paroisse de Mouron, et dame Jeanne Armet, veuve d'Isaac de Blosset, vivant écuyer, seigneur de Précy, y demeurant, paroisse de Guipy (23 juillet); — en faveur de dame Marie de Thiange, femme de Benjamin d'Huissel, écuyer, sieur de Beauregard, Gabriel, Simon, François, Marguerite et Marie d'Escorailles, enfants mineurs de Jacques d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont, et de dame Marie de Thiange, procédant à l'autorité de dame Catherine de Thiange, veuve de Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont, leur aïeule et tutrice, demeurant à Saint-Pierre-des-Etieux, contre dame Marie Rousset, veuve de Gabriel de Thiange, écuyer, sieur du Creuzet, et tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de Charenton (29 juillet); — en faveur de Me François Gascoing, bourgeois de Nevers, y demeurant, contre Me Paul Etignard, bailli de Château-Chinon, et damoiselle Jeanne Mazillier, sa femme (30 juillet); — en faveur de damoiselle Jacquette Gigot, veuve de Me Pierre Vyau, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, tutrice de leurs enfants, et de Henry de Morogues, écuyer, seigneur de Sauvage, y demeurant, paroisse de Beaumont-la-

Ferrière, contre Me Samuel Gravier, sieur des Bessons, avocat en Parlement, demeurant à Paray-le-Monial, tuteur de Samuel Gravier, son fils, héritier bénéficiaire de Charles Guyot, vivant sieur de Garembé (7 août); — en faveur de Honoré de Borniol, écuyer, contre Mes Jean-Louis Lefert et Antoine Cavy, qui sont condamnés à se transporter en la verrerie du Chambon, appartenant audit sieur de Borniol, pour recevoir tous les verres qui s'y trouveront de la qualité du marché passé avec ledit de Borniol le 7 mai 1691, ensemble ceux qui s'y feront « jusqu'en fin d'iceluy » (13 août); — en faveur de François Dorlet, officier en la grande fauconnerie de Sa Majesté, seigneur de Palmaroux, y demeurant, paroisse de Montsauche, héritier en partie de défunt Me Guillaume Dorlet, son père, contre Jean-Nicolas de Fuligny-Damas, chevalier, seigneur de Sandaucourt, baron de Saint-Péreuse et autres lieux, et dame Edmée-Christine-Charlotte Pot de Rochechouart, sa femme (21 août); — en faveur de messire Eustache Lebault, écuyer, prieur de Saint-Sulpice-le-Châtel, demeurant à Lurcy-le-Bourg, contre Me Edme Dugué, notaire royal, demeurant à Saint-Benin, fils et héritier de Me Jacques Dugué (31 août); — en faveur de Me Augustin Rousset, prêtre, curé de Léré, administrateur de l'hôtel-Dieu et maladrerie dudit Léré, contre damoiselles Marie, Jeanne, Françoise et Gabrielle de Boisselet, demeurant en la ville dudit Léré (3 septembre); — en faveur de damoiselle Judith Léveillé, veuve d'Etienne Guyot, vivant écuyer, sieur du Boulay, demeurant en la ville de La Charité, contre Mathieu Thomas, laboureur, demeurant en la paroisse de Raveau (9 septembre); — en faveur de Me Adrien Sallonnier, prêtre, curé de Mars, contre Me Jacques de Vienne, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr dudit Nevers, et la dame abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la même ville, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Mars (11 septembre); — en faveur de Mes François Cousin, Denis Coppin et Jacques Decray, notaires royaux, demeurant en la ville de Decize, contre Me Pierre Pepin, notaire au duché de Nivernois, demeurant en la même ville, par laquelle lesdits Cousin, Coppin et Decray sont maintenus et gardés dans la charge de greffiers compromissaires, et il est fait défense audit Pepin de recevoir à l'avenir aucuns compromis, sentences arbitrales, comptes et transactions sur procès et tous autres actes expliqués par l'édit de Sa Majesté et arrêt du conseil du 22 avril 1673 (19 novembre); — en faveur de Me Guillaume Varin, ci-devant écuyer de Charles de Montsaulnin, chevalier seigneur comte du Montal, contre damoiselle Elisabeth Dorlet, veuve de Paul d'Aulnay, écuyer, demeurant à Brassy (26 novembre); — en faveur d'honorable homme François Portepain, marchand, demeurant à La Charité, et honnête femme Marie Courtois, sa femme, fermiers par bail judiciaire du revenu des immeubles de défunt Me Augustin Delespinasse et de damoiselle Jeanne de Suleau, sa femme, contre Me Henry Delespinasse, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité, y demeurant, tuteur des enfants mineurs dudit Me Augustin Delespinasse, vivant seigneur de Marthou, et de ladite de Suleau (2 décembre); — en faveur de noble Guillaume Sallonnier, écuyer, sieur du Pavillon, conseiller du roi, lieutenant criminel de robe courte au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, contre honorable homme Guillaume Perraudin, marchand tanneur, Lazare Perreau et François Jandet, drapiers, demeurant à Moulins-Engilbert (22 décembre).

B. 271. (Liasse.) — 113 pièces papier.

1694. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Claude Millin, écuyer, sieur de Marigny, exempt des gardes-du-corps de Monsieur, frère unique du roi, et de dame Madeleine de Cotignon, sa femme, veuve de Léonard de Bonnet, vivant écuyer, sieur de Luppy, tuteur des enfants mineurs dudit sieur de Luppy et de ladite de Cotignon, contre dame Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, sieur du Nozet (15 janvier); — en faveur de damoiselle Marie Guillot, fille de défunts Me François Guillot, vivant notaire royal, et de dame Etiennette Lefebvre, demeurant en la paroisse de Saint-Maurice, héritière en partie de défunt Me Dimanche Guillot et de dame Marie Borne, ses aïeux paternels, contre dame Françoise Le Bourgoing, veuve de Me Pierre Pitois, vivant seigneur de Quincize et Estoulle, bailli du comté de Château-Chinon, y demeurant, dame Marie Lardereau, veuve de Claude Girard, vivant écuyer, seigneur de Charnoy et de Vanne, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, demeurant à Montigny-en-Morvand, Me Joseph Thonnelier, procureur d'office de Montreuillon, fils et héritier de Me Jean Thonnelier et de dame Marguerite Lepelletier, demeurant audit Montreuillon, et Me Jean Paris, marchand de bois, demeurant à Paris, sur le quai de la Tournelle (21 janvier); — en faveur de

damoiselle Jacquette Gigot, veuve de Me Pierre Vyau, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants mineurs, Mes Pierre Vyau, sieur de Roussy, François Vyau, aussi sieur de Roussy, et damoiselle Marie Vyau, enfants dudit défunt et de ladite damoiselle Gigot, contre Me Gilbert-Augustin Frachot, lieutenant au bailliage de la ville de La Charité, y demeurant (22 janvier); — en faveur de messire Michel de Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon, prieur de Saint-Etienne de Nevers, de l'ordre de Cluny, seigneur, curé primitif de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Lichy, contre Me Joseph Régnier, prêtre, curé dudit Saint-Jean-de-Lichy et de Saint-Péraville (4 février); — en faveur de dame Edouarde-Louise-Léonarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, sieur du Nozet, y demeurant, paroisse de Pouilly, contre dame Antoinette de Champfeur, veuve d'Hervé de La Barre, vivant écuyer, seigneur de Chevroux, tutrice de leurs enfants, demeurant à Avril-sur-Loire, Perrette de La Barre, femme de François Séneterre de Dreuille, chevalier, seigneur de Lalande, et dame Marie-Anne de La Barre, femme de Paul de Lichy, chevalier, seigneur de Parigny, filles de ladite de Champfeur (5 février); — en faveur de Me Jacques Rousseau, sieur de Vauzelles, demeurant à Decize, contre Me Jean Pellé dit La Motte, fermier de Montigny-sur-Canne, y demeurant (19 février); — en faveur de messire Nicolas de La Barre, chevalier, seigneur de la Vernière et des Troches, mari et exerçant les actions de damoiselle Marguerite-Antoinette de Rolland, fille et héritière de défunt messire François de Rolland, chevalier, seigneur des Troches, contre messire Louis-Antoine Damas, chevalier, seigneur comte de Crux, cessionnaire des sieurs de Lavenne, héritier du sieur Desbordes (5 mars); — en faveur de Me Jean Aupépin, marchand, demeurant à Corbigny, contre dame Jacquette Clément, veuve de Me François Pellé, vivant notaire royal, demeurant en la paroisse de Dun-les-Places, tutrice de leurs enfants (11 mars); — en faveur de Louis-Casimir de Vignes, écuyer, sieur de Chiffort, y demeurant, paroisse de Prye-sur-l'Ixeure, contre Charles-Joseph Carpentier, écuyer, sieur de la Charbonnière, y demeurant, paroisse de Sauvigny-les-Chanoines (12 mars); — en faveur de damoiselle Marie Sallonnier, veuve de Me Guillaume Girard, vivant président en l'élection de Château-Chinon, tutrice de leurs enfants, contre Roger de La Tournelle, marquis dudit lieu, gouverneur des villes de Gravelines et Bourbourg (15 mars); — en faveur de Louis de Reugny, chevalier, seigneur comte du Tremblay, tuteur de ses enfants, et de défunte dame Françoise de Cossay, sa femme, demeurant en son château du Tremblay, paroisse d'Isenay, contre Jacob Fabvre, chevalier, seigneur de Dardagny, et dame Madeleine de Cossay, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-en-Viry, et honnête femme Marguerite Dheu, veuve d'Antoine Baruel, vivant marchand, demeurant à Decize (19 mars); — en faveur de Louis Moireau, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris, contre Me François Leclerc, marchand, demeurant à Sardy-les-Forges (24 mars); — en faveur de Me Gilles Le Curé, prêtre, curé de Saint-Bonnot-les-Forges, contre Edme Bonnet, marchand, demeurant audit Saint-Bonnot (27 mars); — en faveur de Me Jean Gascoing, seigneur de Patinge, conseiller d'honneur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant à Nevers, contre Me Jacques Gascoing, seigneur de Berthun, conseiller du roi et son avocat audit présidial (2 avril); — en faveur de dame Françoise de La Vilatte, veuve de Me Claude Lempereur, vivant marchand, demeurant en la ville de Nevers, tutrice de leurs enfants, exerçant les droits d'Edme de La Barre, écuyer, sieur de la Vernière, et de dame Marie de Chéry, sa femme, ses débiteurs, contre dame Anne-Marguerite de Buffévant, veuve de Claude de Grivel, vivant chevalier, seigneur comte d'Ourouër, demeurant en la paroisse de la Chapelle-Hugon, ayant la garde noble de leurs enfants, ledit sieur Claude de Grivel héritier d'Hubert de Grivel, écuyer, seigneur marquis de Pesselière (29 avril); — en faveur de Me Verain More, chanoine en l'église collégiale de Saint-Martin de Clamecy, y demeurant, qui est maintenu et gardé en la possession et jouissance de son canonicat, contre Me Edme Lepaige le jeune, clerc tonsuré du diocèse d'Auxerre, demeurant à Varzy (12 mai); — en faveur des sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers et les vénérables dames abbesse et religieuses de Notre-Dame dudit Nevers, contre les habitants de Corvol-Dant-Bernard, qui sont condamnés à continuer à payer audit chapitre et à ladite abbaye la dîme des gros et petits blés et celle des pois (21 mai); — en faveur de Gaspard de Coqueborne, chevalier, vicomte de Fussy, au nom et comme ayant la garde noble de damoiselle Marie de Coqueborne, sa fille, et de défunte dame... de Passac, et Jean de Passac, écuyer, sieur du Chesne et la Garde, contre Gilles Thibault, écuyer, seigneur de Saint-Igny, au nom et comme tuteur de damoiselle Anne Thibault, sa nièce, fille de défunt Robert Thibault, écuyer, sieur des Petits-

Bois, et autres (25 mai); — en faveur de Me Claude Etignard, sieur de Moncorbin, contre Me Pierre Girardot, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon (1er juillet); — en faveur de Me Pierre Hautefeuille, prêtre, prieur et curé de Saint-Martin de Nevers, et prieur de Saint-Martin de Guipy, contre damoiselle Anne de Bony, veuve de Louis du Pré, vivant chevalier, seigneur dudit Guipy, y demeurant, tutrice de leurs enfants (16 juillet); — en faveur de dom Nicolas de Vironceau, religieux de l'ordre de Cluny, demeurant à présent au prieuré de Saint-Sauveur de Nevers, contre Me Jean Alasœur, marchand, fermier du revenu dudit prieuré et le grand-prieur de Cluny, prieur dudit prieuré (20 juillet); — en faveur de Me Jacques Charron, prêtre, prieur de Dornecy, y demeurant, contre les habitants dudit lieu, par laquelle ledit curé est maintenu et gardé en possession et jouissance du droit d'usage dans les bois dudit Dornecy (18 août); — en faveur des religieux Augustins de la ville de Sancerre contre Me Pierre Fleuriet, huissier royal, demeurant à Ménetou-Ratel (18 août); — en faveur de Me Jean Morin, prêtre, curé d'Ourouër-aux-Amognes, contre Me Pierre Sallonnier, sieur de Nyon, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, par laquelle ledit curé d'Ourouër est maintenu et gardé dans la possession du droit de dîme dans le territoire de Nyon (19 août); — en faveur de damoiselle Marie de Bony, héritière de Georges-Balthasar de Bony, écuyer, seigneur de Talon et de Fourviel, et de damoiselle Anne Testefort, ses père et mère, et femme de François Barbault, sergent royal, demeurant à Saint-Benin-des-Bois, contre Paul de Charry, écuyer, seigneur de Giverdy, et damoiselle Anne de Bony, sa femme, aussi fille et héritière en partie desdits Georges-Balthasar de Bony et Anne Testefort (1er septembre); — en faveur de Me Pierre de Fontjean, prêtre, ci-devant curé de Ganay-sur-Loire, contre Me Gaspard de Fontjean, prêtre, curé dudit Ganay-sur-Loire (1er septembre); — en faveur de damoiselle Jeanne Nicot, femme de Me Jean Pinet, avocat fiscal au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, héritière de Me Jean Nicot, vivant conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Gabriel Faucheret, procureur d'office de la châtellenie de La Marche, y demeurant, en la paroisse de Chaulgnes (3 septemhre); — en faveur de Gilbert-François Le Bault, écuyer, sieur de Langy, contre François de Vignes, écuyer, sieur de Chiffort, y demeurant, paroisse de Prye-sur-l'Ixeure (15 septembre); — en faveur d'Antoine de Masclary, seigneur de Chaumoreau et autres lieux, y demeurant, pays de Gâtinais, ayant la garde noble de son fils et de défunte dame Anne Guyot du Boulay, contre Jean Rigny, forgeron, demeurant en la paroisse de La Celle-sur-Nièvre (18 septembre); — en faveur de dame Jeanne-Elisabeth Lasné, femme de Me Claude Challemoux, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (12 novembre); — en faveur de Charles de Fioraventi, écuyer, sieur de Courvoux et du Bouchet, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre André Gras, laboureur, demeurant en la paroisse de Chantenay, et autres (12 novembre); — en faveur de dom Jean Vignault, prieur claustral et sacristain du prieuré de Saint-Révérien et chapelain de la chapelle Saint-Claude fondée en l'église dudit prieuré, contre Me Gédéon Mazillier, bourgois, demeurant à Lormes (2 décembre); — en faveur de Me Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Prévostière, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Decize, contre Me Louis-Antoine Sallonnier, écuyer, sieur de Faye et d'Avrilly, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, y demeurant (11 décembre); — en faveur de Me Léonard Aupépin, bourgeois, demeurant à Dreuzy, contre Me Etienne Belin, marchand, demeurant à Guipy, et Marie Robineau, sa femme, auparavant veuve de Jean Gauthier (14 décembre); — en faveur de dame Léonarde de Balore, femme de Jacques de Cotignon, écuyer, sieur de la Charnay, y demeurant, auparavant veuve de Jean de Chantelot, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, contre ledit sieur Jacques de Cotignon, son mari (15 décembre); — en faveur de Me Charles Legoin, fermier du revenu du prieuré de Saint-Saulge, y demeurant, contre Me Antoine Moireau, prêtre, curé de Crux-la-Ville, avec recours contre Me Jean Regnault, marchand, demeurant audit Saint-Saulge (15 décembre); — en faveur de dame Marguerite Carruchet, femme de René Guyomard, commis-greffier au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Delaprée, boulanger et pâtissier, demeurant en la même ville (24 décembre).

B. 272. (Liasse.) — 96 pièces papier.

1695. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de dame Bernarde de Balore, femme de Jacques de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, contre son mari (27 janvier); — en faveur des sieurs

abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Bouras contre Me Augustin Delespinasse, seigneur des Pivotins, y demeurant, paroisse de Vielmanay, par laquelle lesdits abbé et religieux, en vertu de titres des 20 janvier 1417, 24 février 1465, etc., sont maintenus et gardés en possession et jouissance des droits de banalité et dîmes de vin à raison de treize tines de vendange l'une, à prendre dans la côte de Montaillan, justice et finage de Chasnay (29 janvier); — en faveur de Pierre de La Barre, écuyer, seigneur de Forest, lieutenant de cavalerie au régiment de Marivaux, contre messire Nicolas de Chéry, écuyer, grand-archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers (8 février); — en faveur de Laurent d'Esmé, chevalier, seigneur de Chanteloup, y demeurant, paroisse de Dompierre-sur-Héry, contre Charles Viez, laboureur, demeurant en la même paroisse (3 mars); — en faveur de Me Charles Micault, prêtre, curé de Saint-Benin-des-Champs, y demeurant, contre Me François Coquille, prêtre, curé de Montapas (8 mars); — en faveur de Me Léonard Aupépin, bourgeois, demeurant à Dreuzy, paroisse d'Héry, contre Jeanne Bruandet, femme de Jean Margot, vigneron, demeurant au même lieu (15 mars); — en faveur de Me Jean Delavillatte, prêtre, docteur en théologie, prieur-curé de La Chapelle-Hugon, contre Me François Fretier, procureur au bailliage de La Guerche, avec recours contre Claude Boutisseau, marchand, demeurant en la ville de La Guerche, Guillaume Gascoing, seigneur de Villecourt, et François Gascoing, bourgeois, demeurant à Nevers (17 mars); — en faveur de Claude Pernet, écuyer, sieur de la Varenne, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, contre honorable homme Pierre Dasvin, marchand, demeurant à La Charité, Mes Nicolas Guyot, sieur du Chesne, et Léonard Guyot, propriétaire de la terre de Tart, en vertu d'un compte rendu par ledit Nicolas Guyot à ses frères du 25 avril 1694 et de leur partage du 15 mai de la même année (21 mars); — en faveur de dame Marie-Charlotte de Richecourt, veuve de Gabriel des Crots, vivant chevalier, seigneur comte de Neuvy-le-Barrois, tutrice de leurs enfants, légataires de défunt Charles-Gabriel des Crots, écuyer, seigneur dudit Neuvy, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame d'Echon, contre Me François de Panetier, prêtre, curé dudit Neuvy (15 avril); — en faveur de Me Pierre Delaud, marchand, demeurant en la paroisse de Cronat, contre damoiselles Madeleine et Marie d'Escorailles et Gabriel d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont, y demeurant, paroisse de Tannay, leur frère, héritiers de Jacques d'Escorailles, leur père, vivant écuyer, seigneur du Pont et autres lieux (18 avril); — en faveur de Me Jean-Baptiste Langlois de La Prévostière, conseiller du roi et maire perpétuel de la ville de Decize, et dame Anne Chapelain, sa femme, contre Ludovic de La Souche, chevalier, seigneur de Lurcy-sur-Abron, et dame Catherine d'Estut, sa femme (5 mai); — en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée-Bizy, contre Me Mathieu Duplessis, procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, Claude et Joseph Coquille, père et fils, demeurant à Paris, et Edouard de Berthier, écuyer, sieur de Bizy (11 mai); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église d'Autun, seigneurs décimateurs en partie de la paroisse d'Ouroux, en Morvand, contre Me Jean Goguelat, prêtre, curé dudit Ouroux (18 mai); — en faveur de damoiselles Marie et Jeanne Sallonnier, veuves de Mes Claude Girard, sieur de Bussy, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, et de Me François Girard, sieur de Marcy, son frère, tutrices de leurs enfants et desdits défunts, demeurant à Château-Chinon, contre Me Pierre Alligier, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse de Langy, province de Bourbonnais, et damoiselle Marie-Claude Girard, sa femme, sœur desdits défunts Claude et François Girard, enfants de Me Jacques Girard, sieur de Marcy, et de damoiselle Madeleine Bruandet (31 mai); — en faveur de Dominique Colas, marchand, demeurant à Saint-Révérien, et dame Marie Ponon, dame du Pontot, y demeurant, contre Me François Michel, maître chirurgien, demeurant audit Saint-Révérien (21 juillet); — en faveur de Me Saulge de Pardieu, prêtre, ci-devant curé de Crux-la-Ville et à présent de Crux-le-Châtel, contre Me Nicolas Moreau, prêtre, desservant ladite paroisse de Crux-la-Ville (21 juillet); — en faveur de Me Sébastien Grandjean, prêtre, curé de la paroisse de Monceaux-le-Comte, ci-devant vicaire de l'église collégiale de Saint-Martin de Clamecy, contre Me Christophe Faulquier, bourgeois dudit Clamecy, et Me Jean Delisle, chantre, chanoine et curé de ladite église Saint-Martin de Clamecy (28 juillet); — en faveur de Me Jacques Dumont, notaire royal, demeurant à Givry, paroisse de Cours-les-Barres, et dame Perrette Roüer, sa femme, contre Me Claude Dubois, notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Me Pierre Ledieu, praticien, demeurant à Germigny-en-l'Exempt (6 août); — en faveur de Me Pierre Joully, chevaucheur d'écurie,

tenant la poste pour le roi en la ville de La Charité, contre Christophe Delaforge, marteleur, demeurant en la paroisse de Beaumont-la-Ferrière (12 août); — en faveur de Louis Gousin, maître boulanger et pâtissier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, héritier de Simon Gousin et de Madeleine Bouziat, ses père et mère, contre dame Bénigne Dugué, veuve de Jean des Gouttes, écuyer, sieur de la Salle, demeurant à Nevers, avec recours contre Paul de Charry, écuyer, seigneur de Fourviel, et damoiselle Anne de Bony, sa femme, demeurant à Saint-Benin-des-Bois, et François Barbault, sergent royal, demeurant audit Saint-Benin, et damoiselle Marie de Bony, sa femme (13 septembre); — en faveur de Mᵉ Jacques Devaux, seigneur de Germancy, président en la Chambre des comptes de la ville de Nevers, y demeurant, et Mᵉ Jean Pierre, sieur de Champrobert, notaire royal, demeurant audit Nevers, contre damoiselle Catherine Vignault, veuve de Guillaume Millot, vivant sieur de Monjardin, tutrice de leurs enfants, demeurant à Decize (13 septembre); — en faveur de Charles Després, écuyer, sieur de la Motte et de Roche, l'un des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, demeurant en son château de la Motte, paroisse de Saint-Sulpice-le-Châtel, contre Firmin Pousseau, manœuvre, demeurant en la même paroisse (14 septembre); — en faveur de Mᵉ Gilbert Roux, docteur en médecine, demeurant en la ville de Bourbon-l'Archambault, contre Remy Aubery, écuyer, sieur du Plessis, conseiller du roi et son procureur en la sénéchaussée du Bourbonnais et siége présidial de Moulins (15 septembre); — en faveur de Guy Cotignon, écuyer, sieur des Murgers, demeurant à Nevers, contre Jacques de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, dame Léonarde de Balore, sa femme, et Henry de Cotignon, leur fils (16 septembre); — en faveur de dame Marie Roy, veuve de Pierre Pascoux, vivant maître ès-arts, demeurant à Nevers, contre dame Marie de Barangue, femme de Jacques-Léonard de Guillon, chevalier, seigneur de Ménetou, héritière de Mᵉ Louis Bernard, vivant bailli de Pouilly, son aïeul maternel (16 septembre); — en faveur de Mᵉ Guillaume Bernard, sieur de Toury, docteur en médecine, demeurant à Nevers, Claude Prisye, avocat en Parlement, exerçant les actions de damoiselle Marie Bernard, sa femme, et Mᵉ Pierre Bernard, aussi avocat en Parlement, demeurant à Nevers, héritiers de dame Claude Bernard, veuve de Gilbert Gaignat, contre Jean-François Carpentier, sieur de Crécy, demeurant à Paris (17 septembre); — en faveur des recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Didier de Nevers contre Mᵉ Pierre Sabatier, procureur fiscal au bailliage de Léré, y demeurant (17 septembre); — en faveur de Mᵉ Claude Arquier, fermier des charges de notaires apostoliques et économes séquestres au diocèse de Nevers, contre Guillaume Cloiseau, adjudicataire du revenu du prieuré de Saint-Révérien, y demeurant (14 décembre); — en faveur des sieurs prieur et religieux de l'abbaye de Fonmorigny contre Etienne Pelault, laboureur, demeurant en la paroisse de Patinge, et Jacques Gérard, huissier à cheval au Châtelet de Paris (22 décembre).

B. 273. (Liasse.) — 103 pièces papier.

1696. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de François Galle, marchand, fermier de la châtellenie de Champallement, demeurant à Saint-Saulge, contre Mᵉ Joseph Coquille, prêtre, curé de la paroisse de Sanizy (12 janvier); — en faveur de Philippe Mignon, marchand, fermier de la terre et seigneurie de Lichy, demeurant en la paroisse de Huez, contre Samuel de Lichy, écuyer (4 février); — en faveur de Mᵉ François de Rogeron de la Chapelle, prêtre, demeurant en la paroisse de Ville-les-Anlezy, contre Mᵉ Jean Chardon, diacre du diocèse de Nevers, demeurant audit Ville-les-Anlezy (5 février); — en faveur des religieux du couvent de Saint-Etienne de Nevers, ayant pris le fait et cause pour Mᵉ Robert Sionnais, notaire royal, demeurant à Nevers, tuteur onéraire des enfants mineurs de défunts Claude Bouzitat, vivant écuyer, sieur de Sélines, et de damoiselle Jeanne Piednus, et de messire Michel de Cassagnet de Tilladet, seigneur évêque de Mâcon et prieur commendataire du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, contre Mᵉ François Vincent, prêtre, vicaire perpétuel de l'église dudit Saint-Etienne de la ville de Nevers (21 février); — en faveur de dom Jacques de La Motte, chambrier au prieuré de Notre-Dame de la ville de La Charité, et en cette qualité prieur et curé primitif de la paroisse de Rouy, demeurant audit prieuré de La Charité, contre Dominique Morin, laboureur, demeurant au village de Trougny, paroisse dudit Rouy (21 février); — en faveur de Mᵉ Jean Durand, opérateur oculiste, demeurant à Turigny, paroisse d'Aunay, contre Edme Durand, marchand, demeurant en ladite paroisse d'Aunay (21 février); — en faveur de dame Marie-Françoise de Rémigny, femme de Pierre de Torcy, écuyer, seigneur de Lantilly, dame de Ponchy, et honorable homme Claude Touloux, fermier dudit

Ponchy, contre damoiselle Anne Brisson, veuve de Mᵉ Joseph Moquot, vivant seigneur d'Agnon, avocat en Parlement, demeurant à Nevers (23 février); — en faveur de Mʳˢ Philippe et Jean Butheau, sieurs de Champcoulant, frères, demeurant en la paroisse de Mhère, héritiers immobiliers de dame Gabrielle Butheau, leur tante, contre François Tremeau, maître chirurgien, demeurant à Metz-le-Comte, et dame Léonarde Butheau, sa femme (24 février); — en faveur de Mᵉ Claude Bussy, curé de Gâcogne, contre les seigneurs décimateurs de ladite paroisse (13 mars); — en faveur de Mᵉ Jacques Faulquier, prêtre, curé de Giry, contre messire Maximilien-Henry de Potier, abbé de Savigny et prieur de Lurcy, et les sieurs chanoines réguliers de Saint-Martin de Nevers, seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Giry (28 mars); — en faveur de Jeanne Durand, veuve et commune de Jean Louapt, tailleur d'habits, demeurant à Château-Chinon, contre Jean-Baptiste de Fradel, écuyer, lieutenant de milice au régiment de Villars, Gaspard et Roger de Fradel, écuyers, lieutenants de cavalerie dans le régiment de Noailles, damoiselles Marie, Catherine et Anne de Fradel, frères et sœurs, ladite Marie femme de Mᵉ Nicolas Amyot, avocat en Parlement, demeurant à Challigny, paroisse de Saint-Hilaire-en-Morvand, tous enfants et héritiers de défunts Charles de Fradel, vivant écuyer, sieur de Louzat, et de damoiselle Anne Pitois (9 avril); — en faveur de Claude Pernet, sieur de la Varenne, un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, fils et héritier de Mᵉ Paul Pernet, qui est maintenu et gardé dans le droit d'usage du bois d'Espoisses, pour son domaine de la Varenne, contre Mᵉ Nicolas Guyot, sieur du Chesne, avocat en Parlement, et Mᵉ Léonard Guyot, sieur de Tard, son frère, demeurant tous deux à Paris (12 avril); — en faveur de Pierre de Marcelanges, écuyer, seigneur de Lamenay, prieur du prieuré de Mazilles et curé de Cossaye, y demeurant, contre Mᵉ François Bertrand, notaire royal, demeurant à Lamenay (4 mai); — en faveur d'Henry de Régnier, chevalier, seigneur marquis de Guerchy, baron de La Guerche, demeurant audit Guerchy, contre Mᵉ Pierre Chamorot, procureur au bailliage de La Guerche, y demeurant (14 mai); — en faveur de Mᵉ Pierre Mollin, prêtre, curé de Chazeuil, y demeurant, contre Michel de Chéry, écuyer, prieur du prieuré de Saint-Révérien, et les sieurs religieux dudit prieuré, qui sont condamnés à payer audit curé trois cents livres par an de portion congrue (16 mai); — en faveur de Benoît de Maunoury, écuyer, seigneur de Neufonds, la Baratte et autres lieux, demeurant en la ville de Nevers, contre Mᵉ Jean Colin, sieur de Montify, avocat en Parlement, bailli de Lormes à la part de Châlons, par laquelle il est ordonné que messire Sébastien Leprestre, chevalier, seigneur de Vauban et autres lieux, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, « vuidera ses mains en celles dudit sieur de Maulnourry jusques à concurrence de la somme de cent vingt-cinq livres et de celle de cent une livres huit sols six deniers » sur ce qu'il doit audit Colin de Montify (5 juin); — en faveur de Mᵉ Jean Goguelat, prêtre, curé d'Ouroux, contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Autun, seigneurs gros décimateurs de la paroisse (6 juin); — en faveur de Mᵉ François Sautereau, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, curé de la paroisse de Guipy, contre Eustache Ponge, fermier du prieuré dudit Guipy, et Mᵉ Simon Pépin, prêtre, aussi chanoine régulier et prieur dudit Guipy (7 juin); — en faveur de damoiselle Marie Leblanc, veuve de Pierre Delespinasse, sieur du Battouer, demeurant en la paroisse de Champvoux, contre Edme Maurissot et Louis Arnoux, manœuvres, demeurant en ladite paroisse (20 juin); — en faveur de Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Crécy, y demeurant, contre Louis de Cossay, écuyer, sieur de la Vallée, y demeurant, avec recours sur Gilbert-François Le Bault, écuyer, seigneur de Langy, et damoiselle Radegonde Carpentier, sa femme (3 juillet); — en faveur de Mᵉ Jean Renaudot, greffier au bailliage de Saint-Martin-du-Puy, contre Joseph Rougelot, marchand, et Marie Rougelot, femme de Louis Bonnier (12 juillet); — en faveur des dames religieuses du Mont-de-Piété de la ville de La Charité contre Jean Chastignier, marchand à Argenvière, et Hélène Chardon, sa femme, et Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye (17 juillet); — en faveur d'honorable homme Jean Dasvin, marchand, demeurant à Beaumont-la-Ferrière, contre Paul-Louis de Rémigny, chevalier, seigneur marquis de Joux, Saint-Franchy et autres lieux, demeurant à Dumphlun, paroisse de Billy, et dame Marie-Angélique Savary, sa femme (17 juillet); — en faveur de Mᵉ Antoine Caziot, prêtre, curé d'Ourouër-aux-Amognes, contre Pierre Andras, écuyer, sieur de Boisrousseau, Chassy et Cougnan, demeurant en ladite paroisse d'Ourouër, par laquelle ledit curé est maintenu et gardé en la possession de percevoir les dîmes de rompis, routis et novalles dans l'étendue des dîmeries de Chassy et Cougnan (18 juillet); — en faveur de damoiselles Claude et Edmée Després, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier,

héritières de défunt François Després, vivant écuyer, sieur de Bruzeaux, conseiller du roi et son ancien avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Marin Gourjon, laboureur, chef de sa communauté, demeurant en la paroisse de Mars (23 juillet); — en faveur de dame Madeleine de Cossay, veuve de Jacob Fabvre, chevalier, seigneur d'Ardagny, contre Louis Gaulme, marchand, demeurant en la paroisse d'Avril-sur-Loire, et Me François Théveneau, docteur en médecine, demeurant à Donzy, tuteur des enfants mineurs de défunt Henry de Bonnay, vivant seigneur de Presle (26 juillet); — en faveur de Me Georges Gerbault, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tuteur de ses enfants et de défunte dame Gabrielle Galoppe, sa femme, héritière de Me Marc Galoppe, vivant bourgeois de Sancoins, son père, contre damoiselle Geneviève Soret, veuve de Me Joseph Duret, vivant prévôt, juge et garde de la prévôté royale de Sancoins, tutrice de leurs enfants (30 juillet); — en faveur d'honorable homme Jacques Piquet l'aîné, hôte du logis où pend pour enseigne le Cheval-Blanc de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean-Antoine de Magnien, écuyer, seigneur de Chailly et Buy, et damoiselle Françoise de Bazelle, sa femme (9 août); — en faveur de damoiselle Jeanne Maron, femme de Jacques de Mullot, écuyer, sieur de Villenault, demeurant en la paroisse de Reugny, contre son mari (14 août); — en faveur de messire Jacques Desmarets, conseiller du roi en ses conseils, évêque de Riez, prieur du prieuré d'Aubigny-sur-Loire, contre Me Antoine Segoin, notaire royal, demeurant au Poids-de-Fer, et dame Françoise Cacadier, sa femme (18 août); — en faveur de Me Claude Etignard, sieur de Montcorbin, Me Paul Etignard, bailli du comté de Château-Chinon, Me Jacques Etignard, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, Me Philippe Lesobre, avocat en Parlement, demeurant audit lieu, et damoiselle Marie Etignard, sa femme, et Me Isaac de Maumiray, conseiller du roi en l'élection de Vézelay, y demeurant, tuteur de ses enfants et de défunte damoiselle Marguerite Etignard, sa femme, contre Me Jacques Etignard, docteur en médecine, demeurant audit Château-Chinon, leur oncle (21 août); — en faveur de Me Guillaume Perreau, conseiller, médecin du roi, demeurant en la ville de La Charité, tuteur de Jeanne Perreau, sa fille, et de défunte damoiselle Marie Delespinasse, sa femme, contre Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de ladite ville de La Charité (28 août); — en faveur de Paul-Laurent des Gentils, chevalier, seigneur comte du Bessay, Lucenay-les-Aix et autres lieux, contre Pierre Revillon et Simon Baratier, marchands, demeurant à Lucenay-les-Aix et la Selle (6 septembre); — en faveur de Me Jean-Baptiste Boileau, conseiller du roi, trésorier et receveur des finances du Dauphiné, demeurant à Paris, contre Pierre Léveillé, écuyer, seigneur du Rochy et du Fournay, mari et exerçant les actions de dame Esther Bouju, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, fille et héritière de défunte dame Marie de Fougère (6 septembre); — en faveur de Me Louis Guillin, prêtre, curé de la paroisse de Chaulgnes, y demeurant, contre Me Etienne Théveneau, prêtre, curé de la paroisse de Raveau, qui est condamné à reconnaître au profit dudit curé de Chaulgnes une directe bordelière assise sur une vigne située au climat des Grandes-Vignes, paroisse dudit Chaulgnes, et à fournir audit curé un homme vivant et mourant (6 septembre); — en faveur de Jeau de Courvol, écuyer, seigneur de la Chapelle, y demeurant, paroisse de Saint-André, et Me François Regnaudot, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-du-Puy, contre Jean de Marchand, écuyer, seigneur de Belleroche, demeurant au lieu de Boussegré, paroisse de Lormes (10 septembre); — en faveur de damoiselle Jeanne Chouët, femme de Me Gilbert Bardin, bourgeois de Nevers, contre Me Pierre Lelièvre, prêtre, curé de la paroisse de Beaumont-la-Ferrière (13 septembre); — en faveur de Me André Brotier, prêtre, curé et chanoine de l'église collégiale de Saint-Léger de Tannay, qui est maintenu et gardé en possession de sondit canonicat, contre Me Jean-Nicolas Sabourin, clerc tonsuré du diocèse de Nevers, y demeurant (14 septembre); — en faveur de dame Monique Bardin, veuve de François Carpentier, écuyer, sieur de Changy, héritière de défunt Nicolas Pommereuil, vivant écuyer, sieur de Romenay, demeurant à Nevers, contre Antoine Prudhomme, laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant en la paroisse de Sougy, et Laurent Prudhomme, son frère et commun personnier (15 septembre); — en faveur de Me Yves-Bon Ferrand, sieur de la Chauvelle, demeurant en la paroisse de Sozay, contre Me Jean-Baptiste Guillier, procureur en la châtellenie de Moulins-Engilbert, y demeurant (8 novembre); — en faveur de Guy Cotignon, écuyer, sieur des Murgers, demeurant à Nevers, contre Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye (20 décembre); — en faveur de Me Claude-Marie Bourdoyseau, sieur de Chaumes, y demeurant, paroisse de Chantenay, contre Jean Barbarin, écuyer, sieur de la Mirande, demeurant en

la paroisse de Langeron, et damoiselle Claude Bourdoyseau, sa femme, sœur dudit Claude-Marie Bourdoyseau (20 décembre).

B. 2?4. (Liasse.) — 110 pièces papier.

1697. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Provostière, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville et communauté de Decize, y demeurant, et damoiselle Anne Chappelain, sa femme, contre Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Crécy, y demeurant (17 janvier); — en faveur de Mᵉ Jean Bargedé, prêtre, curé de Saint-Lazare de Nevers, contre les sieurs prieur claustral et religieux de Saint-Etienne de Nevers (22 janvier); — en faveur des dames prieure et religieuses du couvent de Sainte-Claire de la ville de Decize contre Mᵉ François Save, avocat en Parlement, demeurant à Saint-Saulge, et dame Marie Quartier, sa femme, héritière en partie de damoiselle Jacquette Quartier, sa tante (23 janvier); — en faveur d'honorable homme Nicolas Clergé, maître blanchisseur, demeurant à Nevers, contre Mᵉ Charles Marandat, marchand, demeurant à Balleray, et dame Anne-Thérèse Dadier, sa femme (24 janvier); — en faveur de Mᵉ Philbert de La Saleine, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Clamecy, y demeurant, contre Abraham Jallot, marchand, demeurant à Corbigny, et Antoine de Masclary, écuyer, sieur de Chamorot, demeurant à La Charité (28 janvier); — en faveur de dame Monique Bardin, veuve de François Carpentier, écuyer, sieur de Changy, et Mᵉ Pierre Challemeau, conseiller du roi, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Nevers, y demeurant, héritiers de défunt Nicolas Pommereul, vivant écuyer, seigneur de Romenay, contre Mᵉ Erard Sallonnier, sieur de Chappeau, demeurant en la paroisse de Devay, fils de défunts Mᵉ Jacques Sallonnier, sieur de la Garde, et damoiselle Gabrielle Tillot (7 février); — en faveur de Mᵉ Claude Febvre, procureur fiscal en la justice du prieuré de Commagny, demeurant à Moulins-Engilbert, contre Mᵉ Jean Guillier, procureur en la châtellenie dudit Moulins-Engilbert, fermier du prieuré dudit Commagny (28 février); — en faveur de Denis Baudin, marchand, demeurant en la paroisse de Lanty, contre damoiselle Josèphe de Chargère, demeurant en la paroisse de Fléty (4 mars); — en faveur de Mᵉ Jean Fiteau, notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ François Casset, prêtre, curé de la paroisse de Soulangy, Mᵉ Pierre Brisson, sieur du Pontot, et damoiselle Marie Mariette, veuve de Jacques Dollet, écuyer, sieur de Trésaigues, demeurant à Nevers (6 mars); — en faveur de Nicolas Portrait, Guillaume Pinette et François Aupépin, maîtres chirurgiens-jurés de la ville de Corbigny, y demeurant, contre Jean Souverain, garçon *frater*-chirurgien de ladite ville de Corbigny, Etienne Delacollancelle, Bernard Esmery, Gilbert Tarterat, Gérard Maillard et autres maîtres chirurgiens de la ville de Nevers, par laquelle il est « fait défences audit Souverain d'exercer l'art de chirurgie et à luy enjoint de fermer sa boutique, oster ses bassins, chassits et autres marques de chirurgien, et ausdits chirurgiens de Nevers de ne recevoir à l'avenir aucuns chirurgiens qu'ils n'ayent servy le temps porté par l'édit de 1692, » et faisant défenses auxdits chirurgiens de la ville de Nevers et à tous autres de prendre la qualité de chirurgiens-jurés jusqu'à ce qu'ils aient prêté serment devant le présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier et fait enregistrer leurs lettres (2 avril); — en faveur de Mᵉ Jean-Alexis Aupépin, prêtre, curé de la paroisse de Ruage, contre Georges de Bony, écuyer, seigneur du Cluzeau, demeurant à Monceaux-le-Comte (21 mai); — en faveur de Mᵉ Jean Harmand, prêtre, desservant la cure de la Maison-Dieu, contre Lazare Vitureau, fabricien de ladite paroisse (10 juin); — en faveur de Mᵉ François Godin, agent des affaires de la dame prieure de La Fermeté, y demeurant, contre Mᵉ Claude Lithier, sieur des Tresnes, y demeurant, paroisse de Sauvigny-les-Chanoines (2 juillet); — en faveur de Mᵉ Pierre Cacadier, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre Pierre Léveillé, écuyer, sieur du Rochy, et dame Esther Bouju, sa femme, demeurant en ladite paroisse (4 juillet); — en faveur de Pierre de Guichard, écuyer, seigneur de Roizon, demeurant aux Rives, province du Dauphiné, et de damoiselle Bénigne Mazillier, sa femme, fille et héritière de dame Bénigne Sémélé, contre Balthazar d'Estut, écuyer, seigneur de Talon, et dame Jeanne Sémelé, sa femme, demeurant audit Talon, paroisse d'Asnan, et Jean Voilleau, marchand, demeurant à Moraches, lesdites Bénigne et Jeanne Sémelé filles de Mᵉ Elie Sémelé et de dame Bénigne Delaroche (10 juillet); — en faveur de damoiselle Marie Mariette, veuve de Jacques Dollet, vivant écuyer, seigneur de Tresaigues, ancien fourrier de la maison du roi, demeurant en la ville de Nevers, paroisse de Saint-Martin, contre Antoine de Masclary, écuyer, seigneur de Chaumorot, au nom et comme

ayant la garde noble d'Antoine de Masclary, son fils, et de défunte dame Anne Guyot du Boullet, sa femme, fille et héritière de défunt Etienne Guyot, écuyer, et de damoiselle Judith Léveillé (10 juillet); — en faveur de Me Jean Baratot, bailli du Chautay, lieutenant au bailliage de La Guerche, y demeurant, contre Me Pierre Chamorot, demeurant en ladite ville de La Guerche, paroisse du Gravier (17 juillet); — en faveur de Me Pierre Girardot, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, contre dame Françoise Desfossés, veuve et commune de Me Jean Rollot, Me Jean Rollot, avocat, et Me Nicolas-François Rollot, greffier en ladite élection de Château-Chinon, ses fils, héritiers dudit défunt (18 juillet); — en faveur des dames prieure et religieuses de Sainte-Claire de la ville de Decize contre honorable homme Antoine Michel, marchand, demeurant en ladite ville de Decize, et honnête femme Gabrielle Dheux, sa femme (23 juillet); — en faveur de Jean-François de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, demeurant à Saint-Maurice-les-Saint-Saulge, Mes Joseph-Paul Roy, curé dudit Saint-Maurice, Edouard Roy, docteur en médecine, damoiselles Françoise, Marie et Jacquette Roy, frères et sœurs, et autres, contre Léonard et Innocent Guillemot, frères, laboureurs, demeurant au village de la Bretonnière, paroisse de Bazolles (30 juillet); — en faveur de Me Nicolas Revangier, seigneur de Chassignolles, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins, contre François Regnault, écuyer, sieur de Venise, demeurant à Clermont, et Me François-Gilbert Gardin, conseiller du roi, président-juge des dépôts de la ville de Cusset, mari et exerçant les actions de damoiselle Madeleine Regnault, fille de défunt Me Charles Regnault, vivant conseiller du roi, président, lieutenant-général au bailliage de Cusset, Jacques et Charles Regnault, écuyers, et Antoine de Laramas, mari et maître des droits de damoiselle Elisabeth Regnault (30 juillet); — en faveur d'honorable homme Etienne Dugenne, marchand, demeurant au bourg de Saint-Satur-en-Berry, tuteur d'Etienne Dugenne, son fils, héritier de Me Jean Dugenne, son aïeul, contre honorable homme Nicolas Robertet, marchand, demeurant en la ville de Paris, et Jacques Robertet, marchand à La Charité, héritiers de défunt Nicolas Robertet, leur père (6 août); — en faveur de dame Jeanne de Pagany, veuve de Me Louis Perreau, bourgeois, demeurant à Prémery, et Me Florimond Bessin, avocat en Parlement, demeurant à Clamecy, contre messire Guillaume-Joseph Fourvière, chevalier, seigneur baron de Quincy, capitaine de dragons au régiment de Catinat, demeurant en son château dudit Quincy (8 août); — en faveur de Gabriel Després, écuyer, prêtre, curé de Saint-Genest de la ville de Nevers, contre Me Jacques Baron, prêtre, curé de la paroisse de Coulanges-les-Nevers (9 août); — en faveur de Gabriel Godard, marchand, demeurant en la ville de Decize, contre Louis-Antoine Sallonnier, écuyer, seigneur de Faye, trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant au château dudit Faye, paroisse de Verneuil (12 août); — en faveur de Me Jacques Desmoulins, lieutenant en la châtellenie de Monceaux-le-Comte, y demeurant, et honorable homme Pierre Gouste, marchand de bois, demeurant en la ville de Clamecy, contre dame Marie Panon, veuve de Me Jean Stample, vivant seigneur du Pontot, y demeurant (7 août); — en faveur de Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Provostière, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Decize, y demeurant, et damoiselle Anne Chappelain, sa femme, contre Jean-Nicolas Palierne, écuyer, seigneur de Chassenay, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants et de défunte damoiselle Charlotte Millin, leur mère, fille et héritière de défunt Me Gabriel Millin, vivant juge ordinaire de la châtellenie de Decize, qui l'était de dame Charlotte Lithier, veuve et commune de Me Robert Millin, ses père et mère (28 août); — en faveur de François de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, y demeurant, paroisse d'Aubigny-le-Chétif, contre Pierre Grimon et Emery Berger, laboureurs, demeurant en ladite paroisse (12 septembre); — en faveur de Jacques Gascoing, seigneur de Berthun, conseiller et avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Me François Archambault, notaire royal et procureur audit présidial, y demeurant, recteurs et administrateurs de l'hôpital de ladite ville et de la Sermillerie y réuni, contre Charles de Fioravanty, écuyer, sieur du Bouchet, y demeurant, paroisse de Chantenay, par laquelle le bail consenti par messire Jean Gueneau de La Mothe-Marcé, ci-devant titulaire des maladreries du Nivernais, audit de Fioravanty, d'héritages faisant partie de l'ancien domaine de la maladrerie de la Sermillerie, est annulé (12 septembre); — en faveur de Me Blaise Gin, verdurier du roi, demeurant à Vanves, près Paris, contre damoiselle Marie Sallonnier, veuve de Me Claude Girard, vivant conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, tutrice de leurs enfants (14 septembre); — en

faveur de damoiselle Jeanne Girardot, héritière bénéficiaire de Me Jean Girardot, son père, demeurant à Asnan, contre dame Françoise de Bèze, veuve de messire Roger de Blanchefort, vivant chevalier, seigneur baron d'Asnois, y demeurant (12 novembre); — en faveur d'honnête femme Marie Millon, hôtesse de la paroisse de Lamenay, contre François Veau, cabaretier, demeurant à Ganay-sur-Loire (22 novembre).

B. 275. (Liasse.) — 126 pièces papier.

1698. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de dame Edmée Charier, femme de Me Edme Larieux et auparavant veuve de Me Cyr Ginon, tutrice de Révérien Ginon, leur fils, contre Guillaume Boullé, laboureur, demeurant en la paroisse de Lâché (14 janvier); — en faveur de Me Pierre Gigot, sieur de la Brosse, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de Decize contre damoiselle Marie Vyau, fille de Me Pierre Vyau, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de damoiselle Jacquette Gigot (15 janvier); — en faveur de Me Alexandre Grandin, bourgeois de Paris, y demeurant, contre Me Louis de Saint-Clivier, notaire royal à Nevers, chargé des droits des registres baptistaires du diocèse de Nevers (29 janvier); — en faveur de dame Marie Butet, femme de Me Sébastien Morin, sieur d'Ouvrault, demeurant à La Charité, contre Me Jean Vachier, praticien, demeurant à Narcy (29 janvier); — en faveur d'Antoine de Marcelanges, chevalier, seigneur de Chaumigny, y demeurant, paroisse de Saint-Gratien, contre Jean Guyonnin, fils et héritier de Jean Guyonin, laboureur, demeurant au village de Mazilles, paroisse d'Isenay (18 février); — en faveur de Pierre de Guichard, écuyer, seigneur de Roizon, et damoiselle Bénigne Mazillier, sa femme, demeurant aux Fossés, paroisse de Lormes, contre Me Antoine Marcelot, sergent royal, demeurant audit Lormes (22 février); — en faveur de Me Toussaint Baudot, notaire au duché de Nivernais, garde du roi en la maîtrise particulière et royale des eaux et forêts de Nivernais, contre dame Françoise de Berthier, veuve de Laurent de Berthier, vivant écuyer, seigneur du Veuillin, y demeurant, tutrice de leurs enfants (3 mars); — en faveur de Louis Drouillet, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris, contre Me Jean Thoumelin, prêtre, curé de Château-Chinon (11 mars); — en faveur de Me Jean Taillefert, marchand, demeurant en la paroisse de Moulins-en-Bourbonnais, contre Mes Claude et Guillaume Marinier, aussi marchands, demeurant à Decize (11 mars); — en faveur de messire Joseph Andrault de Langeron, chevalier, seigneur marquis dudit lieu, lieutenant-général des armées navales de Sa Majesté, inspecteur général des vaisseaux, contre Me Etienne Brisson, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, et Me Guillaume Brisson, conseiller du roi, président en l'élection de Nevers, y demeurant (13 mars); — en faveur de dame Catherine-Marguerite Nicot, veuve de Me Jean Pinet, vivant avocat fiscal au bailliage et pairie de Nevers, héritière de défunt Me Jean Nicot, son père, vivant conseiller du roi, commissaire des saisies réelles au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre damoiselle « Hiérosme » Caillat, veuve de Me Jean Prescheur, vivant ancien contrôleur au grenier à sel d'Avallon, tutrice de leurs enfants, demeurant en la paroisse de Domecy-sur-Cure (13 mars); — en faveur de Me Antoine Chevalier, prêtre, curé de Craux, contre dame Catherine de Rolland, veuve de Paul des Gentils, vivant écuyer, seigneur de Lamenay, y demeurant, tutrice de leurs enfants, dame décimatrice de ladite paroisse de Craux (18 mars); — en faveur d'honorable homme Laurent Ferrand, sieur de la Forest, marchand, demeurant à Savigny-sur-Canne, contre Pierre Lault, laboureur, demeurant en la paroisse dudit Savigny (20 mars); — en faveur de Me Nicolas-François Sauvageon, prêtre, curé de la paroisse de Balleray, contre honorables hommes Charles Marandat, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-d'Heuille, et Pierre Valoix, marchand, demeurant en la paroisse de Poiseux (21 mars); — en faveur de Me François Sallonnier, sieur du Péron, demeurant à Nevers, commissaire aux saisies réelles du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Martin et Charles Peneau, laboureurs, demeurant en la paroisse de Limanton (21 mars); — en faveur de damoiselle Marie de Lamoignon, veuve de Me Achille Philippes, demeurant en la paroisse de Frasnay-le-Ravier, contre Georges Tureau, manœuvre, demeurant à Béard (10 avril); — en faveur de dame Catherine de Lachaise, prieure titulaire de Marcigny-les-Nonains, contre Me Jacques Ogier, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Loup-sur-Abron (22 avril); — en faveur de Me Claude Febvre, procureur en la châtellenie de Moulins-Engilbert, et ci-devant procureur fiscal de la justice du prieuré de Commagny, contre Me Jean-Baptiste Guillier, procureur en ladite châtellenie de Moulins, et messire Jean-Rémond Ferrier,

abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Charroux, prieur dudit prieuré de Commagny (24 avril); — en faveur d'André Guérin, maître chirurgien-juré de la ville de Nevers, contre la communauté des maîtres chirurgiens de ladite ville de Nevers (2 mai); — en faveur de dame Jeanne Bouziat, femme de Mᵉ Jean Perreau, marchand à La Charité, contre Mᵉ Eugène Perreau, marchand, demeurant à Prémery, et Mᵉ Louis Lasné de Ville, sieur des Barres, receveur des tailles à La Charité (6 mai); — en faveur de damoiselle Jeanne Prescheur, veuve et commune de Claude du Crest, vivant écuyer, sieur de Montigny, y demeurant, paroisse de Millay, contre Nicolas de Ponard, écuyer, sieur de Marié, y demeurant, paroisse dudit Millay, et damoiselle Bénigne de Chargère, sa femme, fille et héritière de Paul de Chargère, écuyer, cessionnaire de Lazare de Chargère, écuyer, sieur de la Mazille, y demeurant, paroisse dudit Millay, aussi fils et héritier dudit Paul de Chargère (14 mai); — en faveur de Mᵉ François Alixand, seigneur de Chandiou, conseiller du roi et son médecin en la ville de Nevers, y demeurant, contre Henry Limozin, maître chirurgien-juré en ladite ville de Nevers, et les maîtres chirurgiens-jurés de la même ville, par laquelle les lettres de maître chirurgien données par lesdits chirurgiens audit Limozin sont annulées et il est fait défenses auxdits maîtres chirurgiens « par cy-après de faire subir examen aux aspirans et de les signer qu'en présence et avec ledit sieur Alixand; desquels examens registre sera tenu conformément à l'édit de création des chirurgiens-jurés..... comme aussy de délivrer aucunes lettres de maistrise que au nom dudit sieur Alixand et de luy signées et de son consentement; auquel le droit pour ses assistances sera payé suivant et conformément audit édit..... » (28 mai); — en faveur de dame Anne de Chérizy, veuve de Jean de Popillon, vivant chevalier, seigneur d'Arizolle, y demeurant, poursuivant les criées des immeubles de défunt Hugues de Maumigny, écuyer, seigneur de Rivière et Villecray, contre dame Marguerite de Girard, veuve dudit sieur de Rivière, et tutrice de leurs enfants, et dame Catherine de Maumigny, dame de Verneuil et Riégeot (9 juin); — en faveur d'Antoine-Louis Damas, chevalier, seigneur, comte de Crux et Demain-la-Collancelle, demeurant en son château dudit Crux, contre Mᵉ François Paischereau, docteur en médecine, demeurant à Corbigny, Mᵉ Charles Maignen, notaire royal, demeurant audit Corbigny, mari et exerçant les actions de dame Madeleine Perreau, fille et héritière de défunt Mᵉ Joseph Perreau et de dame Madeleine Paischereau, Mᵉ Jean Gudin, marchand, demeurant à Chitry-la-Mine, et dame Marie Paischereau, sa femme, Mᵉ Dominique Paischereau, apothicaire audit Corbigny, Mᵉ Etienne Paischereau, marchand tanneur audit lieu, tous lesdits Paischereau héritiers de Mᵉ François Paischereau, leur aïeul (9 juin); — en faveur de damoiselle Jeanne Coppin, femme d'Eustache de Pierrepont, écuyer, sieur de Baleine, contre son mari (13 juin); — en faveur de Mᵉ Joachim Théveneau, maître apothicaire, Edmée Robertet, sa femme, honorable homme Jacques Robertet, marchand, Jacques Lepage, aussi marchand, et honnête femme Marie Robertet, sa femme, tous demeurant à La Charité, enfants et héritiers de défunt Mᵉ Nicolas Robertet et d'honnête femme Edmée Chapotet, sa femme, contre Mᵉ Antoine Robertet, prêtre, curé de Vielmanay, aussi fils et héritier desdits défunts (18 juin); — en faveur de Mᵉ Pierre Cacadier, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre messire Jacques Desmarets, conseiller du roi en ses conseils, évêque de Riez, seigneur prieur d'Aubigny-sur-Loire (19 juin); — en faveur de Mᵉ François Née, avocat en Parlement, demeurant à Clamecy, donataire universel de défunt Mᵉ Jacques Lecointe, vivant curé d'Armes, contre Mᵉ Jacques Charon, prêtre, curé dudit Armes, y demeurant (19 juin); — en faveur de Mᵉ Christophe Gandouard, prêtre, curé de Saint-Père-sous-Vézelay, y demeurant, contre Mᵉ Pierre Chapuis, lieutenant au bailliage de Dornecy (20 juin); — en faveur de Mᵉ Simon Michel, maître écrivain-juré à Paris, y demeurant, fils et héritier pur et simple de Mᵉ Jacques Michel, vivant marchand à La Guerche, et héritier bénéficiaire de dame Jacquette Riuche, sa mère, et de Marie Delaforge, sa nièce, décédée mineure, fille et héritière de Mᵉ François Delaforge, second du nom, contre damoiselle Anne Delaforge, fille majeure, sœur germaine de Mᵉ François Delaforge, premier du nom, tante paternelle de défunte Marie Delaforge, fille et héritière de François Delaforge, second du nom, qui était fils et héritier pour le tout de François Delaforge, premier du nom, et en partie de défunte Jacquette Riuche, au jour de son décès veuve de défunt François Delaforge, premier du nom, et auparavant veuve de Jacques Michel, son premier mari, ladite damoiselle Jeanne Delaforge héritière pure et simple de Jean Delaforge, son frère, et héritière sous bénéfice d'inventaire de ladite Marie Delaforge, sa petite-nièce, décédée mineure, sous la tutelle de dame Marie Chamorot, sa mère, et de Mᵉ Pierre Goyre, sieur de la Planche, son beau-père (28 juin); — en faveur des vénérables reli-

gieux, prieur et couvent de Notre-Dame de la ville de La Charité-sur-Loire, seigneurs de Pouilly et Maltaverne, contre François d'Estut, chevalier, seigneur de Tracy, y demeurant, qui est condamné à remettre auxdits religieux les titres et papiers de la terre et seigneurie de Maltaverne (21 juillet); — en faveur de Mᵉ Claude Lithier, seigneur des Traines, y demeurant, paroisse de Sauvigny-les-Chanoines, contre Mᵉ François Godin, agent des affaires de la dame prieure de La Fermeté-sur-l'Ixeure, y demeurant (28 juillet); — en faveur de Mᵉ Joseph Crevel, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, tuteur des mineurs de Mᵉ Jean Crevel, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de damoiselle Edmée Millot, contre Simon Girard, laboureur, maître et chef de sa communauté, héritier de Jean Girard, son père, vivant aussi maître et chef de sa communauté, et Mᵉ Jean Pierre, conseiller du roi, élu en l'élection de Nevers, y demeurant (30 juillet); — en faveur de damoiselle Suzanne Bouju, veuve et commune de Pierre Chabrol, et Mᵉ Jacques Chabrol, docteur en médecine, demeurant en la ville de Maringue, mari et exerçant les actions de damoiselle Marie-Marguerite Bouju, lesdites damoiselles Bouju héritières en partie de défunte damoiselle Marie Fougère, leur mère, vivante femme de Mᵉ Jean Bouju, contre honorables hommes Louis Rossignol, marchand, demeurant à La Charité, et Samuel Denis, aussi marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-des-Champs (31 juillet); — en faveur de Nicole Jolly, veuve de Léonard Paillet, vivant marchand, demeurant à Lormes, et de Mᵉ Simon Delagrange, procureur fiscal au bailliage de Lormes à la part de Chalon, contre Nicolas Jolly, marchand, demeurant audit Lormes, tant en son nom que comme curateur de Jean Jolly, son frère, héritiers de défunts Nicolas Jolly et Léonarde Paillet, leurs père et mère (1ᵉʳ septembre); — en faveur de Mᵉ Edme Bouziat, procureur fiscal au bailliage de La Charité, tant pour lui que pour honorable homme Jean Foubert, marchand, demeurant à Précy, ci-devant fermier du prieuré de la ville de La Charité, contre Vincent Protard, huissier royal, demeurant en la même ville (2 septembre); — en faveur de Mᵉ Jean Thoumelin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret, contre Gaspard de Champs, écuyer, seigneur dudit Saint-Léger, Mᵉ Jean Rebreget, lieutenant en la châtellenie de Moulins-Engilbert, et autres (11 septembre); — en faveur de Mᵉ Jean Jolly, avocat en Parlement, demeurant en la ville de La Charité, au nom et comme tuteur de Louis Frappier, héritier de Mᵉ Antoine Frappier et de dame Marguerite Dasvin, ses père et mère, contre damoiselle Jeanne Aubert, veuve de Pierre Berthault, demeurant en la ville de La Charité (11 septembre); — en faveur de Anne-Henry d'Armes, chevalier, seigneur comte de Busseaux, lieutenant du roy en la province de Nivernois, et Mᵉ Michel Maillot, prêtre, curé de Saint-Benin et de Saint-Christophe d'Azy, contre Michel de Las, chevalier, seigneur de Vallotte et Azy, y demeurant (12 septembre); — en faveur de damoiselle Philiberte Gerbault, veuve de Claude de Barraud, écuyer, sieur du Fay, demeurant en la paroisse de Maingot, héritière en partie de défunts Mᵉ Gabriel Gerbault et damoiselle Jeanne Partiot, ses père et mère, contre Antoine Millot, sergent royal, demeurant en la paroisse de Montsauche, Mᵉ Claude Espiard l'aîné, conseiller au Parlement de Bourgogne, y demeurant, Mᵉ Jean-Baptiste Cordin, notaire royal, demeurant à Alligny-en-Bourgogne, et Mᵉ Gabriel Gerbault, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée de Château-Chinon, frère de ladite Philiberte Gerbault (6 novembre); — en faveur de damoiselle Suzanne Bouju, veuve de Pierre de Chabrol, vivant docteur en médecine, demeurant en la ville de Riom, contre Mᵉ Louis Rousselin, sieur de Carcot, y demeurant, paroisse de Raveau, et Mᵉ Jean-Baptiste Boileau, ci-devant fermier de la marque des fers des provinces de Nivernais, Bourbonnais et Berry (27 novembre); — en faveur de Laurent de Chéry, chevalier, seigneur de Poissons, y demeurant, contre honorable homme Charles Gourleau, marchand, demeurant à Saint-Saulge (11 décembre); — en faveur d'honorable homme Léonard Poitreau, marchand, demeurant à la Couldroye, paroisse de Lys, et des vénérables doyen, chanoines et chapitre d'Autun, contre dame Philippe Duveau, veuve de Mᵉ Etienne Besson, vivant grènetier au grenier à sel d'Avallon (15 décembre); — en faveur de Mᵉ Jérôme Dubosc, marchand, demeurant à Villapourçon, et sous-fermier de la terre de Niault, contre Mᵉ Nicolas Revangier, seigneur de Chassignolles, conseiller au siége présidial de Moulins, et Mᵉ François Rollot, greffier en l'élection de Château-Chinon (16 décembre); — en faveur de damoiselle Anne Dargent, femme d'honorable homme Jean Garcin, marchand, demeurant en la paroisse de Murlin, contre Mᵉ Achille Jollivet, notaire royal et procureur fiscal dudit Murlin (17 décembre); — en faveur de Mᵉ Jean Gaignat, procureur au Parlement de Paris, contre damoiselle Jeanne Tillot, veuve de Mᵉ Jean Pérude, vivant maître des courriers de la ville de Nevers, Mᵉˢ François et Jean Pérude, damoiselles Louise, Charlotte et Jeanne

Pérude, leurs enfants (18 décembre) ; — en faveur de Me Pierre Colas, prêtre, curé de Montillot, contre Pierre Petit, laboureur, demeurant à Fontenay, près Vézelay (18 décembre); — en faveur de Laurent Lempérière, grand-prieur de Cluny et de Saint-Sauveur de Nevers, et Me Jean Alasœur, son receveur, contre Jean-Henry Guynet, écuyer, assesseur en la maréchaussée de Nevers, y demeurant, et les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers (22 décembre); — en faveur de Luc Billot, cordonnier, demeurant en la paroisse d'Arbourse, contre damoiselle Jeanne de Pagany, veuve de Me Louis Perreau, vivant bourgeois de la ville de Prémery, tutrice de leurs enfants (23 décembre).

B. 276. (Liasse.) — 109 pièces papier.

1699. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jean-Nicolas Palierne, écuyer, seigneur de Chassenay, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant à Saulx, paroisse de Saint-Aré-lès-Decize, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants et de défunte dame Charlotte Millin, sa femme, héritière de défunt Me Gabriel Millin, son père, contre Me Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Provostière, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Decize, et damoiselle Anne Chappelain, sa femme, fille et héritière en partie de défunts Barthélemy Chappelain, écuyer, sieur de la Tour, et de damoiselle Jacquette Carpentier, cessionnaire de Michel Dumarché (20 janvier) ; — en faveur de Me François Sallonnier, sieur du Perron, faisant fonction de commissaire aux saisies réelles du siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Guillaume Jannot, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nevers (24 janvier) ; — en faveur de Me Gabriel Thomas, prêtre, curé de Diennes, contre Arnault du Verne, écuyer, sieur de Jailly, mari et exerçant les actions de damoiselle Jeanne-Gabrielle de Maréchal, sa femme, au jour de son mariage, veuve de Charles de Druy, écuyer, sieur du Marest, tuteur de leurs enfants (10 février) ; — en faveur de Me François Massé, prêtre, curé de Champvert, contre honorable homme Pascal Godemard, marchand, fermier des dîmes des sieurs chanoines de Mâcon, situées en la paroisse de Champvert (12 février); — en faveur de dame Jeanne Marchand, veuve de Me Jean Chardon, vivant marchand, demeurant à Decize, contre Me Marin Vivier, prêtre, curé de la paroisse de Charrin (13 février) ; — en faveur de Me Jean Blondet, prêtre, curé de Sardolles, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de la cure dudit Sardolles, contre Louis de Vigne, écuyer, aussi prêtre, demeurant au lieu de Chiffort, paroisse de Prye (16 février); — en faveur de dame Gabrielle Taillefert, veuve d'honorable homme Achille Robin, marchand, demeurant en la paroisse de Sougy, contre Jacques Paintre, cerclier, demeurant en la paroisse de Prye-sur-l'Ixeure, et Marit Gauthier, aussi cerclier, demeurant à Parigny-sur-Sardolles (17 février) ; — en faveur des religieux bénédictins, prieur et couvent de la ville de La Charité, contre François Bezard, manœuvre et garde aux Coudres, paroisse de Civray (20 février) ; — en faveur de Me Jean Lempereur, bourgeois de Paris, exempt de la connétablie de France, contre Jean Charton, laboureur, demeurant en la paroisse de Chevannes-Gazeaux (23 février); — en faveur de Me Claude de Bèze, seigneur de Talon en partie, et de Léonard Charton, laboureur, demeurant à la Tuilerie, paroisse de la Montagne, contre Me Etienne Horillard, prieur et curé de la Montagne (27 février); — en faveur de Me François Mahieux, marchand, fermier du prieuré de Montambert, y demeurant, contre dame Jeanne Girard, veuve de Me Louis Delaud, vivant notaire, demeurant à Cronat (10 mars) ; — en faveur de Me Jean Denohe, greffier de Turigny, y demeurant, héritier de Me Jean Denohe, vivant juge dudit Turigny, contre dame Françoise de Bèze, veuve de Roger de Blanchefort, vivant chevalier, seigneur, baron d'Asnois, y demeurant (12 mars) ; — en faveur de Joseph Vigoureux, écuyer, prêtre, curé de la ville de Moulins-Engilbert, contre Me Léonard Save, maire de la ville, et Me Charles Robert, contrôleur des exploits de ladite ville, recteurs de l'hôpital dudit Moulins, qui sont condamnés à payer audit curé trois cents livres par an pour sa portion congrue (27 mars); — en faveur de Me Pierre Thibault, prêtre, curé de Ville-lès-Anlezy, contre Me François Rogeron de La Chapelle, aussi prêtre, ci-devant desservant de ladite cure pour Me Louis Fontaine, ci-devant curé dudit Ville-lès-Anlezy (27 mars); — en faveur des sieurs vénérables chévecier, chanoines et chapitre de Saint-Martin de Léré, contre Me Robert Bulot, vicaire perpétuel de la paroisse dudit Léré, et les manants et habitants dudit Léré, par laquelle lesdits chanoines, conformément à une sentence de la table de marbre de Paris du 11 mars 1557 (n. st.), sont maintenus et gardés « dans les bois, usages, eaux vives et mortes, vaines pastures et paccages assis et scituez dans

l'estenduë des parroisses de Léré et Sury » (31 mars); — en faveur de damoiselle Marie Sallonnier, femme de Me Jacques Burgat, demeurant à Bourbon-Lancy, contre Me Claude Sallonnier, sieur de Saint-Hilaire, demeurant à Decize, son père, qui est condamné à rendre compte à sadite fille de la gestion et maniement des biens à elle appartenant comme fille et unique héritière de damoiselle Marie Chappelain, sa mère, qui était héritière en partie de Me Barthélemy Chappelain et de damoiselle Jacquette Carpentier (4 mai); — en faveur de damoiselle Marie Sémelier, veuve de Louis Millet, vivant écuyer, trésorier de France en la généralité de Bourges, contre Jean Sémelier, conseiller du roi, son procureur au bureau des finances en la généralité de Bourges, y demeurant, en la paroisse de Notre-Dame-du-Fourchault (4 mai); — en faveur de Pierre Gayault, écuyer, sieur de Cré, conseiller du roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, mari et exerçant les actions de dame Jeanne Hérault, sa femme, contre Me François Goutille, avocat au bailliage de Mehun, héritier de Claude Goutille, son père, Edme Hérault, écuyer, sieur de la Coudrée, prévôt général des maréchaussées de Berry, héritier de dame Marie Crochet, veuve de noble Gilbert Hérault, sa mère, et Me Jacques Jacquart, lieutenant au bailliage de Villequiers (6 mai); — en faveur de Louis Marinier, couvreur en ardoises, demeurant en la ville de Prémery, contre Me Jean Leblanc, notaire royal, demeurant à Lurcy-le-Bourg, receveur général du revenu temporel du prieuré dudit Lurcy pour M. le comte de Potier, prieur dudit Lurcy et seigneur décimateur en partie de la paroisse de Saint-Péraville, et Me Joseph Regnier, prêtre, curé de Saint-Jean-de-Lichy et dudit Saint-Péraville, au sujet de réparations faites au clocher de l'église de Saint-Péraville (7 mai); — en faveur des sieurs recteurs et administrateurs de l'hôtel et maison-Dieu de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dom Léonard d'Arfeuille, prieur du prieuré de ladite ville, et les sieurs religieux bénédictins dudit prieuré, qui sont condamnés « à se désister et départir au proffit desdits sieurs recteurs et administrateurs de l'hostel-Dieu et hospital de cette ville du quart du dixme-Dieu, tant en bleds que vins du village de Marcigny, assis en la paroisse de Saint-Pierre de cette ville, partageant par indivis pour la moitié avec ledit sieur prieur et l'autre quart avec le manger-Dieu de cette dite ville » (29 mai); — en faveur de damoiselle Marie Girard, veuve de Me Jean Rousset, avocat en Parlement, tutrice de leurs enfants, et Gilbert Bon de Saint-Mesmin, écuyer, conseiller du roi, vice-sénéchal et prévôt provincial en la généralité de Moulins, contre les dames supérieure et religieuses ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (1er juin); — en faveur des dames abbesse et et religieuses du couvent de Notre-Dame du Réconfort, contre Philbert de Sauvage de Montbaron, seigneur de Saint-Thibault et autres lieux, y demeurant (15 juin); — en faveur de dame Marie-Guillemette Goby, femme de Me François Piquet, notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (19 juin); — en faveur de Eustache de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée-de-Bizy, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, contre Me Marin Duplessis, procureur au bailliage et pairie de Nevers, héritier de Me Marin Duplessis, son père, et tuteur de Pierre Duplessis, son frère (3 juin); — en faveur de Me Guillaume Guillaumet, sieur d'Eschon, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Corbigny, y demeurant, contre Me Denis Pépin, fermier de Giry, y demeurant, et François Laisné, potier d'étain, demeurant audit Corbigny (30 juin); — en faveur de messire Roch du Verdier, abbé de l'église de Saint-Barthélemy de Cervon, et des chanoines du chapitre dudit Cervon, contre Me Charles de Rutan, clerc, chanoine dudit Cervon, et messire Jean de Barrault, abbé commendataire de Saint-Martin de Chore, par laquelle, en vertu des statuts du chapitre dudit Cervon des 22 octobre 1570 et 1er mars 1647, une vente faite par ledit de Barrault audit de Rutan est annulée (1er juillet); — en faveur de dame Marie Leblanc, veuve de Pierre Delespinasse, vivant sieur du Batouer, demeurant à Champvoux, contre Me Jean Magnen, sieur de Grignon, demeurant à Donzy, et Pierre Delespinasse, sieur de Marteauneuf, l'un des chevau-légers de la garde du roi (15 juillet); — en faveur de dame Anne-Catherine de Maumigny, veuve de Léonard-François de Bonnay, vivant chevalier, seigneur de Verneuil, y demeurant, contre Jean de la Corcelle, écuyer, sieur de Précy-Bailly, y demeurant, héritier de Gilbert de Bonnay, écuyer, sieur des Ogères, son oncle, qui était héritier immobilier de Gilbert de Bonnay, écuyer, son neveu, fils dudit sieur Léonard-François de Bonnay et de ladite de Maumigny (17 juillet); — en faveur de Me Joseph Pinet, sieur de Mantelet, demeurant à Nevers, héritier en partie de Me Nicolas Pinet, son père, contre François Rousset et Pierre Valois, manœuvres, demeurant en la paroisse de Montigny-aux-Amognes (23 juillet); — en faveur de Benoît de Maulnourry, écuyer, seigneur de Neuffonds, gentilhomme ordinaire de Mgr le duc d'Orléans, frère unique

du roi, exerçant les actions de dame Jeanne Brisson, sa femme, héritière en partie de défunt noble Léonard Bezave, vivant conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, et de damoiselle Jeanne Moreau, ses aïeul et aïeule maternels, poursuivant les criées des immeubles de défunt Me Jean Delagrange, en son vivant assesseur au bailliage de Lormes à la part de Chalon, contre Me Philbert Guillot, notaire royal, demeurant à Montreuillon, mari et exerçant les actions de dame Anne Delagrange, tuteur de Jean Guillot, leur fils (8 août); — en faveur de Me Jean Magdelénat, conseiller du roi, président en l'élection de Vézelay, contre Me Charles de Razou, avocat en Parlement, bailli de Saint-Martin-du-Puy, demeurant à Vézelay, curateur de Louis et Anne de Razou, ses frère et sœur, héritiers de Louis de Razou, leur père, qui sont condamnés à payer à l'église dudit Saint-Martin-du-Puy la somme de trois cents livres léguée à ladite église par le testament de dame Martine Magdelénat, veuve de Me Dominique Houdaille (13 août); — en faveur de Me Antoine Marion, prêtre, curé de Meauce, contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, au sujet des dîmes (19 août); — en faveur de Me Louis Lepagelet, sculpteur, demeurant en la paroisse de Rouy, contre Me Jean Chevalier, curé dudit Rouy (19 août); — en faveur de Me François Millin, avocat en Parlement, demeurant à Château-Chinon, cessionnaire de Me Nicolas-François Rollot, greffier en l'élection dudit Château-Chinon, qui l'était de Me Léonard Gudin, lieutenant au bailliage dudit lieu, contre Blaise Cottin et Guillaume Michot, laboureurs, chefs de leurs communautés, demeurant en la paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret (28 août); — en faveur de dame Marguerite de Grand, femme de Charles Damas, chevalier, seigneur de Cormaillon, contre Louis de Certaine, écuyer, seigneur de Villemolin, fils et héritier d'Edme de Certaine, écuyer, seigneur dudit Villemolin, et de dame Marie Pitois, ses père et mère (3 septembre); — en faveur d'Henri de Flory, écuyer, sieur de Guilly, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de la ville de Sancoins, dame Elisabeth de Faujas, sa mère, et dame Marguerite de Flory, sa sœur, veuve de Philippe d'Espeuilles, cessionnaires de Me Claude Dubois, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Françoise Alixand, sa femme, contre Me Claude-Pierre Bergeron, sieur de Bougy, procureur du roi en la prévôté dudit Sancoins, et Me Robert-Pierre Bergeron, sieur du Vernas, demeurant audit Sancoins, tant pour eux que pour Gabriel de Thianges, écuyer, et autres (4 septembre); — en faveur de messire André Filol de La Fauconnière, écuyer, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Moulins, qui est maintenu et gardé en possession du prieuré commendataire de Saint-Marc-des-Bois-Chastelan, paroisse de Chatel-de-Neuvre, diocèse de Clermont, contre messire Louis-Bernard Foüet, prêtre, curé de la paroisse de Chavanon, diocèse de Bourges (5 septembre); — en faveur de Jean Roy, écuyer, sieur de la Chaise, conseiller du roi au présidial de Moulins, y demeurant, contre Me Claude Cordier, bourgeois dudit Moulins (7 septembre); — en faveur de Me Eustache Lion, notaire, demeurant en la paroisse de Luthenay, contre Joseph-François de La Chasseigne, chevalier, seigneur de Rosemont (10 septembre); — en faveur de damoiselle Marie Le Barbier, veuve de Pierre Desprès, vivant écuyer, sieur de Beauregard, et damoiselle Marie de Bonnétat, veuve de François Desprès, vivant écuyer, sieur de Charly, à présent femme de François Le Bourgoing, écuyer, sieur de Magny, contre Me Claude Prisye, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, poursuivant les criées de la terre de Charly, saisie sur l'hérédité de défunt Jacques Desprès, vivant écuyer, sieur de Charly, Me Philippe Prisye, sieur de Curty, conseiller du roi et élu en l'élection de Nevers, Louis de Virgille, écuyer, sieur de Montrangle, capitaine au régiment de Champagne, étant aux droits de dame Anne de Druy, dame de Saint-Michel, les sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers et Antoine-François Girard de Busson, écuyer, conseiller du roi, assesseur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, étant aux droits de Guy Bordet, marchand, demeurant à Saint-Michel (11 septembre); — en faveur de la communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Nevers contre André Guérin, maître chirurgien-juré, demeurant à Nevers (11 septembre); — en faveur de Me François Théveneau, docteur en médecine, demeurant à Donzy, tuteur des mineurs de François de Bonnay, écuyer, sieur de Presle, contre Jacques-Léonard de Guillon, chevalier, seigneur de Ménetou, Beffes, Montedon et autres lieux, demeurant en son château dudit Ménetou (26 novembre); — en faveur de dom Jean Lempérière, grand-prieur de Cluny et prieur de Saint-Sauveur de Nevers, étant aux droits des chanoines réguliers dudit Nevers, contre Me Ambroise Duchesgne, chanoine régulier, prieur de l'abbaye de Saint-Martin dudit Nevers (22 décembre); — en faveur de Guillaume Le Bourgoing de

Sichamps, écuyer, chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité, fondée en l'église de Saint-Aré-lès-Decize, contre Me Pierre-Charles Lhermitte, prêtre, curé d'Avril-sur-Loire (23 décembre); — en faveur de dame Louise d'Ancienville, dame marquise d'Epoisses, comtesse des Bordes, Saint-Martin-d'Ourouër et autres ses terres, veuve de messire Achille de La Grange, vivant seigneur marquis d'Epoisses, comte de Maligny et autres lieux, demeurant en son château des Bordes, paroisse d'Urzy, contre Claude Lhoste, huissier des tailles en l'élection de Nevers (24 décembre).

B. 277. (Liasse.) — 82 pièces papier.

1700. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, marquis d'Espeuilles, baron d'Huban, Brinon, Taconnay et autres lieux, contre Me Jean Pinette, marchand, demeurant à Taconnay, et autres habitants dudit lieu, au sujet des droits d'usage dans les bois de Tronsay et de la Breuille, dans la justice de Taconnay, suivant un bail desdits usages fait le 14 mars 1509 (n. st.) par Blaise de Rabutin aux habitants dudit Taconnay (15 janvier); — en faveur des dames prieure et religieuses de La Fermeté-sur-l'Ixeure contre dame Jeanne Durand, femme de Me Jean-Baptiste Potier, marchand, demeurant au Bouchot, paroisse de Prye-sur-l'Ixeure, auparavant veuve de Me Claude Dechartres, donataire de défunt Me Aignan Fournier, sieur du Bouchot (18 janvier); — en faveur de Me Edme Gorget, recteur des écoles, demeurant au bourg d'Asnan, et dame Marie Pageot, sa femme, auparavant veuve de Me Ursin Guillerand, praticien, demeurant audit Asnan, contre Jean Jarreau, sieur de Chazeuil, y demeurant (26 janvier); — en faveur de Me François Bert, sieur de Foncelin, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, des dames religieuses ursulines de la ville de Nevers, d'Edme de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur dudit lieu, Jean de Lhospital, chevalier, seigneur de Boisseau, tuteur des enfants mineurs de François de Lhospital, écuyer, seigneur de Rochefort, et de dame Etiennette de Reugny, contre honorables hommes Georges Saugy et François Pellé, fermiers judiciaires du revenu des immeubles saisis sur Louis de Reugny, seigneur du Tremblay (27 janvier); — en faveur de damoiselle Marie Guillaud, veuve de Me Gilbert Roussart, contre Me Antoine Roussart, sieur du Pal, y demeurant, paroisse de Saint-Pourçain-sur-Besvre (16 février); — en faveur de Me François Sallonnier, sieur du Perron, ci-devant exerçant la commission des saisies réelles au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Charles Jacob, prêtre, curé de Corancy, y demeurant (5 mars); — en faveur de Me Claude Dubois, notaire royal au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Pierre Imbert, contre Jacques Picquet, hôte du Cheval-Blanc de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Jean-Antoine de Maignen, écuyer, seigneur de Chailly et de Buy, mari et exerçant les actions de damoiselle Françoise de Bazelles, sa femme (10 mars); — en faveur de Me Antoine Théveneau, sieur de Palméry, y demeurant, paroisse de Bazolles, contre dom Jean-Baptiste de Lavenne, sacristain du prieuré de Saint-Saulge, et Me François Fouquet, son fermier et procureur d'office dudit prieuré de Saint-Saulge (22 mars); — en faveur de Me Abraham Jallot, marchand de bois pour la fourniture de la ville de Paris, demeurant à Corbigny, mari et exerçant les actions de damoiselle Louise-Anne Léveillé, héritière en partie de défunte dame Louise Léveillé, sa tante, comme représentant Me Pierre Léveillé, son père, contre Antoine de Masclary, écuyer, sieur de Chamorot, ayant la garde noble d'Antoine de Masclary, son fils, héritier de défunte damoiselle Judich Léveillé, son aïeule, et héritière en partie de Louise Léveillé, sa grand'tante (29 mars); — en faveur de Me Joseph Delalande, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Claude Bourgoing, écuyer, sieur de Néroge (7 mai); — en faveur de Me Etienne Brisson, seigneur de Saincaize, et Me Philibert Brisson, seigneur de Salé, contre Jean Martin, laboureur, chef de sa communauté, demeurant au village de Barge, paroisse de Magny (12 mai); — en faveur de damoiselle Marie Sallonnier, femme de Me Jean Burgat, sieur du Monceau, y demeurant, paroisse de Fontette, province de Bourgogne, contre Me Claude Sallonnier, sieur de Saint-Hilaire, son père, demeurant à Decize (21 mai); — en faveur de Pierre de Marcelanges, seigneur prieur commendataire de Mazilles, fondé de pouvoir de Pierre de Marcelanges, écuyer, seigneur de la Grange-Cossas, garde-du-corps de Sa Majesté, contre Pierre Rogue l'aîné et Pierre Rogue le jeune, charrons, demeurant à La Celle-lès-Lucenay (25 mai); — en faveur de Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Crécy, y demeurant, paroisse de Saint-Aré-lès-Decize, contre Me Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Provostière, conseiller du roi, maire perpétuel de ladite ville de Decize avec recours contre Me Louis Goy, chirurgien, demeurant en la paroisse de Luthenay, et dame Nicole Leseurre,

sa femme, fille et héritière de Renault Leseurre, vivant seigneur de Gerland (1er juillet); — en faveur de Jean Regnault, chapelier, demeurant à Nevers, cessionnaire d'Antoine Brunet, marchand, demeurant à Saint-Saulge, contre messire Louis de Bony, prêtre, curé de Champallement (2 juillet); — en faveur de Me Pierre Musson, maître horlogeur, demeurant en la ville de La Charité, tant en son nom que comme tuteur de Salomon Musson, son fils, et de défunte dame Jeanne Droit, sa femme, contre Me Edme Bouziat, procureur du roi en la communauté de ladite ville de La Charité, et Me Jean Courtois, marchand, demeurant à Pouilly (5 juillet); — en faveur des vénérables religieux chartreux de Notre-Dame du Val-Saint-Georges, contre messire Charles-Hubert de Mesgrigny, chevalier, seigneur marquis dudit lieu et de Vandeuvre, vicomte de Troyes, baron de Lorme à la part de Chalon et autres lieux, conseiller du roi en sa cour de Parlement de Paris (21 juillet); — en faveur de Pierre de Chaludet, écuyer, sieur de la Maisonfort, y demeurant, paroisse de Munot, fils et héritier de dame Marie de Brandons, veuve de Guillaume de Chaludet, écuyer, seigneur dudit lieu de la Maisonfort, contre Me François Hodry, apothicaire à Cosne (3 août); — en faveur de Jean de Bréchard, écuyer, sieur de Brinay, contre Jean Berthin, marchand, demeurant audit Brinay (6 août); — en faveur de Me François Regnaudot, marchand, demeuraut à Saint-Martin-du-Puy, contre Louis de Bourbon, chevalier seigneur comte de Busset, héritier bénéficiaire de Louis de Bourbon, son père, qui l'était de dame Louise de Montmorillon, demeurant en son château de Vésigneux (12 août); — en faveur de Jacques de Forestier, écuyer, seigneur de Villars, y demeurant, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, contre Jean Dufeloux, sabotier, demeurant audit Saint-Parize (17 août); — en faveur d'Eustache de Chéry, chevalier, seigneur de Beaumont, prieur commendataire du prieuré de Saint-Révérien et trésorier en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre damoiselle Françoise Duméru, veuve de Me Claude Renard, vivant avocat à Nevers, à présent femme de Pierre Massé, écuyer, sieur de Buttereau, demeurant à Nevers, par laquelle ledit sieur de Chéry est maintenu et gardé, en sadite qualité de trésorier de l'église Saint-Cyr de Nevers, en la possession et jouissance de la dîme de plusieurs vignes à Marzy (17 août); — en faveur de messire Joseph Crevel, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, et prieur de Notre-Dame de Tauve, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de Me Jean Crevel, son frère, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Joseph Baudrion, procureur audit présidial, fils et héritier de Me Jean Baudrion, vivant avocat audit présidial (14 août); — en faveur de damoiselle Michelle Sallonnier, femme de Me Philbert Symonin, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Hyacinthe Semyn, écuyer, sieur des Fontaines, tuteur de Nicolas Semyn, son fils, héritier de Me Joseph Douet, conseiller du roi audit présidial (26 août); — en faveur de messire Camille Savary, chevalier, seigneur, marquis de Brèves, et Léonard Vitureau, charron, syndic des habitants de la paroisse de la Maison-Dieu, contre dom Nicolas Saulnier, religieux réformé de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, sous-prieur du monastère de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, prieur du prieuré de Saint-Georges de Sardy-les-Forges (2 septembre); — en faveur de Me Toussaint Lejay, notaire royal, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François de Séneterre de Dreuille, chevalier, seigneur de la Lande (4 septembre); — en faveur de Jacques Sallonnier, écuyer, seigneur d'Argoulais, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France près la Chambre et Cour des comptes, aides, domaines et finances de la comté de Bourgogne établie à Dôle, contre Guillaume Sallonnier, écuyer, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Claude-François Sallonnier, écuyer, avocat en Parlement, héritiers de dame Claude-Marguerite Gascoing, leur mère, vivante femme dudit Jacques Sallonnier, seigneur d'Argoulais, leur père (4 septembre); — en faveur de Me François Moreau, prêtre, curé de Saint-Péreuse, contre damoiselles Marie Guillier et Jeanne Guillier, sa sœur, femme de Me Pierre Pougault, tanneur, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, filles et héritières de défunt Me Léonard Guillier, marchand, tant pour elles que pour leurs autres cohéritiers (4 septembre); — en faveur de Me Toussaint Lejay, notaire royal, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Pierre Lejay, commissaire aux revues des troupes de Sa Majesté en la même ville, y demeurant, son frère (7 septembre); — en faveur de dame Jeanne Potrelot, veuve de Me Jean Duméru, vivant procureur fiscal de Larochemillay, cessionnaire de Me Hugues Hervey, contre Jean Vadrot, manœuvre, demeurant en la paroisse de Saint-Gengoult (10 novembre); — en faveur de dame Marguerite de La Souche, femme de Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Crécy, contre son mari (18 novembre); — en faveur de

Me Silvain Hodot, marchand, fermier de Belleville et la Motte-Sury, y demeurant, contre Jacques Tardif, écuyer, sieur de Boisaucœur et de la Motte-Sury, y demeurant (29 novembre).

B 278. (Liasse.) — 101 pièces papier.

1701. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée-de-Bizy, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, contre Edouard de Berthier, écuyer, sieur de Bizy, et damoiselle Barbe Creuzet, sa femme, et Me Joseph Pinet, sieur de Mantelet, demeurant à Nevers (13 janvier); — en faveur de Me Florimond Daillant, prêtre, curé de Saincaize, contre Gilbert Razin, laboureur, demeurant en la paroisse de Gimouille, tant pour lui que pour ses consorts, dîmeurs dudit Gimouille, et dom Laurent Lempérière, grand-prieur de Cluny et prieur du prieuré de Saint-Sauveur de Nevers (12 janvier); — en faveur de François Mousnier, laboureur, demeurant à Précy, contre Me Julien Garnault, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, mari et exerçant les actions de dame Marie Lejay, héritière en partie de défunts Me Toussaint Lejay et dame Françoise Sallonnier, ses père et mère (25 janvier); — en faveur de dame Madeleine de Cossay, veuve de Jacques Fabvre, vivant chevalier, seigneur d'Ardagny, demeurant en son château de Beauvais, paroisse de Saint-Germain-en-Viry, héritière de Gaspard de Cossay, seigneur de Challement, et de dame Louise de Morogues, ses père et mère, et d'Henry de Cossay, son neveu (27 janvier); — en faveur de damoiselle Antoinette de Crombecq, veuve de Me Jean Maillard, vivant marchand, demeurant à Trizy, contre Me Charles Cortet, marchand, demeurant à Lanty, Gilbert de Bard, chevalier, seigneur de Grimonville, et dame Angélique Robert, sa femme (31 janvier); — en faveur de Jacques Langelier, manœuvre, demeurant en la paroisse de Rians, province de Berry, contre Claude Riglet, écuyer, sieur de l'Estang, demeurant à Bourges, fils et héritier d'Etienne Riglet, vivant écuyer, sieur de l'Estang (17 février); — en faveur de dame Marie Chapus, veuve de Pierre Becuau, écuyer, sieur des Préaux, héritière de damoiselle Catherine Baraton, sa mère, contre François de Margat, écuyer, conseiller du roi au siége présidial de Bourges, et les sieurs fabriciens de l'église de Notre-Dame du Fourchault de la ville de Bourges (21 février); — en faveur de Pierre de Torcy, écuyer, seigneur de Lantilly, y demeurant, paroisse de Cervon, contre dame Marguerite de Grand, femme de Charles Damas, chevalier, seigneur de Cormaillon et autres lieux, poursuivant les criées de la terre de Villemolins, saisie à sa requête sur défunts Edme de Certaine, écuyer, seigneur dudit Villemolins, et dame Marie Pitoys, sa femme (26 février); — en faveur de Me Guillaume Aupépin, prêtre, curé de Chaumot, Claude de Pagany, écuyer, sieur de la Chaise, et Jean Hinselin, chevalier, seigneur de Morache, contre Claude Aupépin, marchand, demeurant à Guipy, et Me Jean-Alexis Aupépin, prêtre, curé de Ruage, enfants de défunt Me Guillaume Aupépin, vivant prêtre, curé de Chaumot, oncle dudit Me Guillaume Aupépin, son successeur (2 mars); — en faveur de Me Joseph Rabuteau, prêtre, doyen et curé de la ville de Prémery, contre Me François Perrin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Franchy, par laquelle ledit doyen et curé de Prémery est maintenu et gardé, suivant un acte de fondation du 10 septembre 1503, fait par les seigneurs de Saint-Franchy, dans la possession et droit de faire un service de mort et dire une messe de *Requiem* dans l'église de Saint-Franchy un dimanche d'avant ou après la fête de saint Martin d'été (10 mars); — en faveur de damoiselle Anne Bagnayt, fille majeure, usant de ses droits, fille et héritière en partie de Me Charles Bagnayt et de dame Marie Destrappes, et sœur germaine de Me Pierre Bagnayt, vivant prêtre, curé de Saint-Sauveur de Nevers, Me André Vincent, sieur de Marcé, conseiller du roi, contrôleur de la maréchaussée à Nevers, Me François Paichereau, docteur en médecine, mari et exerçant les actions de damoiselle Etiennette Vincent et damoiselle Etiennette Vincent, fille majeure usant de ses droits, lesdits Vincent enfants de Me Philbert Vincent et de dame Jacquette Bagnayt, aussi fille desdits Me Charles Bagnayt et dame Marie Destrappes, contre Me Pierre Maillard, bailli de Soury, capitaine de milice de la ville de La Charité, et dame Marguerite Bagnayt, sa femme, aussi fille et héritière en partie desdits défunts époux Bagnayt (11 mars); — en faveur de Gaspard-François de Champs, écuyer, seigneur de Saint-Léger-de-Fougeret et de la terre et seigneurie de Champs en partie, demeurant audit Saint-Léger, contre Jean Bonneau, marchand, demeurant en la paroisse de Rémilly (18 mars); — en faveur de Me Jean Pellé, sieur de la Motte, marchand, demeurant en la paroisse de Montigny-sur-Canne, contre Michel de Las, écuyer, seigneur de Vallotte (22 mars); — en faveur de Me Nicolas Guiot, avocat à la cour, contre Me François Millin,

prêtre, curé de Chougny (7 avril); — en faveur de damoiselle Marthe Chartier, veuve de noble Jacques Panseron, avocat à la cour, contre Marin Denis, manœuvre, demeurant en la paroisse de Saincaize, et Me Florimond Daillan, prêtre, curé dudit Saincaize (11 avril); — en faveur de Me Jean Rabigot, clerc tonsuré du diocèse d'Autun, et Philbert de Sauvage, écuyer, seigneur de Montbaron, contre Me François Berryat, prêtre, curé de Teigny, par laquelle ledit Rabigot est maintenu et gardé en la possession et jouissance de la chapelle de Saint-Verain du Bouchet, sur la nomination dudit sieur de Sauvage, seigneur en partie de ladite terre du Bouchet (14 avril); — en faveur de Me Louis Bellot, avocat fiscal au bailliage de La Charité, et de Me André Leblanc, receveur général du prieuré de ladite ville, contre damoiselle Clémence Pierrat, veuve de Gabriel de Boyau, vivant écuyer, sieur de Villemont, demeurant à La Charité, donataire de damoiselle Anne Delaforge (28 avril); — en faveur de dame Anne-Catherine de Rolland, veuve de Paul-Léonard des Gentils, vivant chevalier, seigneur de Lamenay et autres lieux, tutrice de leurs enfants, Eustache de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée-Bizy, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, et damoiselle Jeanne Pommereuil, sa femme, Me André Vincent, sieur de Marcé, conseiller du roi, contrôleur en la maréchaussée de Nevers, et damoiselle Françoise Pommereuil, sa femme, contre Gabriel Godard et Gabriel Guiot, marchands, demeurant à Decize (29 avril); — en faveur de Me Guillaume Guillaumet, sieur d'Eschon, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Corbigny, y demeurant, contre Léonard du Verne, écuyer, sieur de la Varenne, y demeurant, paroisse de Jailly (30 mai); — en faveur de dame Anne Noblet, veuve de Philippe Bonnet, écuyer, sieur de Tout, demeurant à Bourges, contre Jean de Bonnestat, écuyer, sieur de la Fontaine, demeurant en la paroisse de Pierrefitte-ès-Bois, tant pour lui que pour damoiselle Marie de Bonnestat, femme de François Le Bourgoing, écuyer, sieur de Charly (31 mai); — en faveur de Jean Millet, marchand, demeurant à Mazilles, contre Me Jean Pougault, avocat en Parlement, et Me Pierre Robin, marchand, demeurant à Poulligny (3 juin); — en faveur de Me Jean Thomas-Maslin, sieur de la Motte, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de Nevers, y demeurant, contre Pierre Seigne, marchand souffletier, demeurant à Nevers, Marie Hugot, sa femme, et François Hugot, son beau-frère (22 juin); — en faveur de Me Jean Aupépin l'aîné, marchand, demeurant à Corbigny, contre Me André Lebrun, marchand, demeurant audit Corbigny, et honnête femme Marie Rabier, sa femme (6 juillet); — en faveur de damoiselle Michelle Sallonnier, femme de Me Philbert Symonin, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, poursuivant les criées des immeubles de défunt Me Joseph Douet, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Hyacinthe Semyn, écuyer, sieur des Fontaines, tuteur de Nicolas Semyn, son fils, héritier de Geneviève Douet, fille et héritière dudit sieur Douet (13 juillet); — en faveur de Me Jean Morin, sieur des Champs, demeurant au Poids-de-Fer, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, et damoiselle Louise de Bongards, sa femme, fille de René de Bongards et de damoiselle Marie de La Casseigne, héritière de ladite damoiselle de La Casseigne, contre Pierre et Jean de Bongards, écuyers, frères germains, fils dudit défunt sieur René de Bongards, écuyer, sieur de Vilaine, et de damoiselle Claude du Magnon, sa seconde femme, héritiers de ladite damoiselle du Magnon, demeurant en la paroisse de Marseilles-les-Aubigny (19 juillet); — en faveur de damoiselle Blaise Maigret, femme de Jean-Baptiste Beccarie de Somarive, demeurant au lieu de Bois-Roserin, paroisse du Gravier, contre son mari (20 juillet); — en faveur de Jean-Baptiste de Lavenne, écuyer, sieur de la Palue, demeurant à Saint-Saulge, donataire de damoiselle Laurence de Lavenne, sa sœur, fils et héritier d'Etienne de Lavenne, écuyer, sieur des Perriers, et de dame Jeanne Joumier, contre Pierre de Lavenne, écuyer, sieur de Villiers, son frère (2 août); — en faveur de Me François Deschamps, maître chirurgien, demeurant à Château-Chinon, contre monseigneur le prince de Carignan, comte dudit Château-Chinon (2 septembre); — en faveur de Me Hugues Arvey, marchand, demeurant à Limanton, contre Jacques de Paris de Couloise, écuyer, sieur du Chailloux, y demeurant, paroisse de Saint-Cy-Fertrève, héritier de défunte dame Marguerite de Labrault, sa mère, (6 septembre); — en faveur de damoiselle Louise-Marie Richard, femme de Me François Galaix, conseiller du roi, garde des sceaux au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (13 septembre); — en faveur de messire Louis de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay et autres lieux, tuteur de ses enfants et de défunte dame Françoise de Cossay, contre Me Jean Desruisseaux, orfèvre, demeurant à Moulins (14 septembre); — en faveur de Jean de Ponard, écuyer, sieur de Marié, et damoiselle Jeanne Cabaille, sa femme, contre Gilbert de Crézy, écuyer, sieur de Varenne-en-Glenon en partie, et damoiselle Anne de

Ponard, sa femme (16 septembre); — en faveur de dame Jeanne de Pagany, veuve de Me Louis Perreau, demeurant à Prémery, tutrice de leurs enfants, contre Claude Monfront, marteleur, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois (13 décembre).

B. 279. (Liasse. — 88 pièces papier.

1702. — SENTENCES CIVILES — Sentences : en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée-de-Bizy, contre François de Morogues, écuyer, seigneur de Sauvage et de Guichy, et différents « manœuvres et coupeurs de bois », demeurant dans les paroisses de Parigny-les-Vaux et Frasnay-les-Chanoines (16 janvier); — en faveur de Jacques et Dominique Chaillot, marchands, demeurant à Germigny-en-l'Exempt, contre Jean des Escures, écuyer, seigneur de Pont-Charault et des Nouettes, et dame Louise-Calixte d'Hauterive, sa femme (3 février); — en faveur de Me Henry Guynet, écuyer, conseiller du roi, assesseur à la maréchaussée de Nevers, père et tuteur de ses enfants et de défunte damoiselle Françoise Thonnelier, sa femme, contre Me Aré Thonnelier, bourgeois, demeurant audit Nevers (3 février); — en faveur de Me Jean Taillefer, marchand, demeurant à Moulins, contre Me Pierre Bodin, sieur des Touches, et Jacques Rousseau, marchand, demeurant à Decize (16 mars); — en faveur de Claude de Borne, écuyer, sieur de Grandpré, sous-brigadier des gendarmes du roi, demeurant à Brassy, contre dom René Noüet, prieur de Brassy (27 mars); — en faveur de Me Gabriel Dufour, secrétaire de défunt M. le comte du Montal, cessionnaire de la dame comtesse du Montal, demeurant à Tannay, contre Pierre de Guichard, chevalier, seigneur de Roizon, et dame Bénigne Mazilier, sa femme, fille et seule héritière de défunt Me Paul Mazilier (6 avril); — en faveur de dom Jacques de La Motte, chambrier du prieuré de Notre-Dame de la Charité, seigneur, prieur de Biches, contre Me Henry Souchon, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de Moulins-Engilbert, et damoiselle Marie Robert, sa femme (7 avril); — en faveur de Pierre de Torcy, chevalier, seigneur de Lantilly, y demeurant, contre Pierre de Guichard, écuyer, seigneur de Roizon, demeurant à Lormes, et dame Bénigne Mazilier, sa femme, et Baltazar d'Estud, écuyer seigneur de Talon, y demeurant, paroisse de la Montagne, et dame Jeanne Sémelé, sa femme (8 avril); — en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée, contre François de Morogues, écuyer, seigneur de Sauvage et de Guichy (10 avril); — en faveur de François de Rolland, chevalier, seigneur de Martigny, Couëron et autres lieux, contre Me Etienne Thierriat, notaire royal, demeurant à Luzy, dame Françoise Mirault, sa femme, et autres (27 avril); — en faveur de dame Marie Guillaumot, veuve de Me François Bourtyl, greffier civil et criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michel Lefebvre, archer en la maréchaussée de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, veuf d'Elisabeth Colin (16 mai); — en faveur des habitants de la paroisse de Poiseux contre Pierre Guillemain, ébéniste, demeurant audit Poiseux (18 mai); — en faveur de Me Antoine Segoin, notaire royal et fermier de la châtellenie d'Aubigny-sur-Loire, demeurant au Poids-de-Fert, contre Me François Morin dit le Mineur, sieur de la Rivière, demeurant audit Poids-de-Fert (1er juin); — en faveur de Me François Jourdier, marchand à Cronat, contre Me Jean Lachenay, marchand à Ganay-sur-Loire (2 juin); — en faveur de Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité, contre Me Guillaume Perreau, docteur en médecine, demeurant en la paroisse de Saint-Léger-le-Petit, tuteur de damoiselle Jeanne Perreau, sa fille, et de défunte damoiselle Anne Delespinasse (13 juin); — en faveur de messire Michel de Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon, prieur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, contre Me Pierre Orguelin, prêtre, curé de Bona (21 juin); — en faveur de Me Jean Destrapierre, conseiller-médecin du roi, intendant des eaux minérales de Bourbon-l'Archambault, y demeurant, contre damoiselle Marie Genin fille, demeurant audit Bourbon (26 juin); — en faveur de Me Claude Geoffroy, ci-devant notaire royal, demeurant à Nevers, étant aux droits de dame Marie Carruchet, sa mère, veuve de Me Léonard Geoffroy, vivant notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre damoiselle Jeanne de Villards, veuve de Me Jean Berthier, et Me François Sallonnier, sieur du Perron, son gendre, ci-devant faisant fonctions de commissaire aux saisies réelles dudit présidial, Jean Tenon, écuyer, sieur de Fonfay, Me Gaspard Nicot, exempt en la maréchaussée de Nevers, y demeurant, Me Jean Pinet, sieur de Tabourneau, conseiller et lieutenant particulier au bailliage de Nevers, y demeurant, Nicolas Pinet, sieur du Deffend, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Nevers, Joseph Pinet, seigneur de Montigny-aux-Amognes, Pierre de Challudet, écuyer, sieur de Boubry, et François Pagnon, maître apothicaire, demeurant à La Charité (27 juin); — en faveur d'Hugues Charpin, marchand, demeurant

à Cercy-la-Tour, contre Me Laurent Ferrand, sieur de la Forest, et Me Lazare Alloury, marchand demeurant à Moulins-Engilbert, son gendre (5 juillet); — en faveur de Me Jacques Garnault, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier; et damoiselle Madeleine Nacqueau, sa femme, fille de Me Jean Nacqueau, vivant maître apothicaire en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Gabrielle Béquas, Me Claude Dubois, premier huissier audiencier audit présidial, tuteur de ses enfants, héritiers de défunte dame Jacquette Nacqueau, sa femme, aussi fille et héritière desdites défunts, et Baltazar de Vignolles, chevalier, seigneur du Bois et autres lieux, premier écuyer de madame la duchesse de Bourbon, contre Pierre Sanson, écuyer, sieur de la Vallée et des Ouches, demeurant en la paroisse de Théneuille-en-Bourbonnais (13 juillet); — en faveur de Me Antoine Grasset, marchand à La Charité, contre Claude-Antoine Bourgoing, écuyer, sieur de la Douée, y demeurant, paroisse de Frasnay-les-Chanoines (18 juillet); — en faveur des sieurs religieux, prieur et chartreux du Val-Saint-Georges, subrogés aux criées des immeubles de défunt Me Jean Delagrange, vivant assesseur au bailliage de Lorme à la part de Chalon, aux lieu et place de Benoît de Maulnoury, écuyer, sieur de Neuffonds, contre Me Philbert Guillot, notaire royal, demeurant à Montreuillon, tuteur de Jean Guyot, son fils, et de défunte dame Anne Delagrange, fille dudit défunt Me Jean Delagrange et de dame Léonarde Regnault, dame Marguerite de Loron, femme d'Antoine de Bretagne, écuyer, et damoiselle Françoise de Loron, héritières de dame Marguerite de Conquérant, leur mère, vivant femme de René de Loron, chevalier, seigneur de Tharot (23 août); — en faveur de Me Pierre Girardot, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, contre dame Judic de Montchanin, veuve de Me Isaac Lefebvre, tutrice de leurs enfants, demeurant à Château-Chinon, et Me Louis Lefebvre, bourgeois de Paris (9 septembre); — en faveur de Me Jean-Baptiste Jacquier, conseiller du roi, receveur des décimes du diocèse de Nevers, contre Edouard de Berthier, écuyer, sieur de Bizy, y demeurant (14 septembre); — en faveur de dame Anne-Polixène d'Harville de Paloiseau, veuve de Roger de La Tournelle, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, demeurant à Paris, tutrice de Charles de La Tournelle, son fils et dudit défunt, contre Claude Bazot, marchand, demeurant en la paroisse de Corancy (21 novembre); — en faveur de Me Joseph Pinet, sieur de Mantelet et Montigny, contre Jean Bartholomier, marchand, demeurant en la paroisse de Sigognes (1er décembre); — en faveur de Me Etienne Flamen, prêtre, docteur en théologie, curé de Poiseux, dame Hélène Bourgier, veuve de Me Eustache Lasne, vivant notaire royal, demeurant à Prémery, tutrice de leurs enfants, et Me Jean Portepain, marchand, demeurant en la paroisse de Beaumont-sur-Sardolles, contre les habitants de ladite paroisse de Poiseux (12 décembre); — en faveur de Me Paul Dobinet, bourgeois, demeurant en la ville de Decize, et damoiselle Charlotte Sallonnier, sa femme, contre Me Charles Deméru, conseiller du roi au bailliage et présidial d'Autun, tuteur de Jacques Deméru, son fils, et de défunte damoiselle Jeanne Tillot, et damoiselle Edmée Tillot, veuve en secondes noces de Me Jean Sallonnier, sieur du Péron, héritiers de damoiselle Marie Tillot (14 décembre); — en faveur de Me Antoine Théveneau, sieur de Palméry, demeurant à Bazolles, contre Me François Fouquet, procureur fiscal du prieuré de Saint-Saulge, y demeurant, fermier de la sacristie dudit Saint-Saulge, et François Bouze, meunier, demeurant au moulin de Bizerolle, paroisse de Saint-Maurice (19 décembre).

B. 280. (Liasse.) — 88 pièces papier.

1703. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Me Louis Rossignol, bourgeois de La Charité, père et légitime tuteur de Pierre-Henry Rossignol, son fils, héritier de Me Noël Pérude, son aïeul maternel, vivant avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Me François Pérude, prêtre, curé des églises de Saint-Pierre et Saint-Babyle de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Grenot, laboureur, chef de sa communauté, demeurant au village de Dary, paroisse de Langeron (23 janvier); — en faveur de Me Jean-Claude Carré, chirurgien, demeurant en la ville de Saint-Germain-des-Fossés, contre Me Mathieu Bernard, docteur en théologie, curé de Saint-Etienne de Vicq, y demeurant (14 février); — en faveur de dame Marguerite de Paris, veuve de Nicolas Després, écuyer, sieur de Neuville, demeurant à La Charité, tutrice de leurs enfants, contre Jean Desprès, écuyer, sieur de Mouron, demeurant à Saint-Bonnet-le-Désert, province de Bourbonnais (27 février); — en faveur de Me Jacques Méchine, marchand, demeurant en la paroisse de Maingot, contre Me Jean Thoumelin, prêtre, curé de Château-Chinon, héritier de Jean-François de Pernet, vivant écuyer, qui était héritier d'Edme Pernet, son père, et contre damoiselle Gabrielle de Girard, veuve de Paul du Verne, vivant sieur d'Aglan,

tutrice de leurs enfants (8 mars); — en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, sieur de la Vallée-de-Bizy, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, et d'Eustache de Berthier, écuyer, sieur de Contre, y demeurant, paroisse d'Urzy, contre Me Marin Duplessis, procureur au bailliage et pairie de Nevers, fils de Me Mathieu Duplessis (9 mars); — en faveur de Me Jean Chevalier, prêtre, prieur de la paroisse de Rouy, contre Pierre Laroche, marchand, demeurant en la paroisse dudit Rouy, et les dames prieure et religieuses de La Fermeté-sur-l'Ixeure (12 mars); — en faveur de Me François Goussot, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, tuteur de damoiselle Gabrielle Goussot, sa fille, et de damoiselle Marie Lévesque, et son héritière, contre François Bérille, vigneron, demeurant à Riousse, paroisse de Livry (19 mars); — en faveur de Michel Gillot, marchand, demeurant en la paroisse de Gâcogne, contre Michel Gaupin, marchand, demeurant à Cervon, et damoiselle Marguerite de Bongards, veuve de Léonard Gillot (28 mars); — en faveur de Louis et Nazaire Nandrot frères, marchands, demeurant à Saint-Révérien, contre Me Pierre Sallonnier, sieur de Nyon, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, Me Edme Gorget, médecin, demeurant à Authiou, et dame Marie Pajot, sa femme (29 mars); — en faveur des sieurs abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, contre Jean Desrues, marchand, demeurant audit Corbigny, par laquelle lesdits abbé et religieux sont maintenus et gardés « dans le droit de percevoir la dixme dans la parroisse du Crucifix » (10 mai); — en faveur de Me Jean Pinet, sieur de Tabourneau, lieutenant particulier au bailliage et pairie de Nevers, contre Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Crécy, et Louis Thialin, son marteleur dudit Crécy, et Me Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Provostière, maire perpétuel de la ville de Decize, et dame Anne Chappelain, sa femme (10 mai); — en faveur de Me Michel Charvin, prêtre de l'oratoire de Jésus de Paris, y demeurant, tuteur des mineurs de Me Jean Charvin, son frère, vivant notaire royal, demeurant à Cercy-la-Tour, et les dames religieuses, abbesse et couvent de Notre-Dame de Nevers, contre Pierre Joully, marchand, demeurant au bourg dudit Cercy (21 juin); — en faveur d'Henry de Cotignon, chevalier, seigneur de la Charnaye, y demeurant, comme étant aux droits de Jacques de Cotignon, son père, contre Charles Gallyot, marchand, demeurant en la paroisse de Passy-Patouillat, et messire Nicolas de Colbert, seigneur, prieur du prieuré de Notre-Dame de La Charité (26 juin); — en faveur de Pierre Caffard, sieur de Long, demeurant à Saint-Bonnot-les-Forges, et damoiselle Marguerite Brisson, fille majeure, demeurant à Nevers, adjudicataires et propriétaires des immeubles de Me Guillaume Caffard et de damoiselle Marie Sallonnier, sis audit Saint-Bonnot, contre Edme Tixier, laboureur (27 juin); — en faveur de Mrs François et Jean Morin frères, marchands, demeurant au Poids-de-Fer, contre Me Pierre Cacadier, aussi marchand, demeurant audit Poids-de-Fer (27 juin); — en faveur de Jacques de Bèze, sieur de Lys, maître particulier de la maîtrise royale des eaux et forêts de Nevers, damoiselle Marie Bogne, sa femme, et honnête femme Jacquette Guillegault, veuve d'Hubert Collet, vivant marchand à La Charité, contre Henry Benoist, maître de la poste de Pougues, tuteur de Jean et Anne Pouchot, mineurs, et Jeanne Pouchot, sa femme, Claude de Bèze, maître chirurgien, demeurant audit Pougues, Henry Pouchot, praticien, et Anne Pouchot, femme de Joseph Guillerault, maître de la poste de Pouilly, (12 juillet); — en faveur de noble Jacques Duparc, officier de monseigneur le duc de Bourgogne, représenté par Me François Duparc, son frère, demeurant à Champagne, paroisse de Metz-le-Comte, contre les habitants de Champagne et Metz-le-Comte (12 juillet); — en faveur de damoiselle Madeleine Galaix, femme d'Hubert-Nicolas Blandin, sieur de Pée, contre son mari (13 juillet); — en faveur de Pierre Poncet, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, y demeurant, contre Louis de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, et Gilbert-Bon de Saint-Mesmin, écuyer, seigneur des Modières, conseiller du roi, vice-sénéchal de Bourbonnais et prévôt provincial en la généralité de Moulins, tuteur de ses enfants et de défunte dame Françoise Rousset, sa femme, héritière de Me Jean Rousset, vivant avocat en Parlement (16 juillet); — en faveur des sieurs recteurs de l'hôtel-Dieu de la ville de La Charité, représentés par Me Pierre Tallas, receveur dudit hôtel-Dieu, contre Me François Fortet, bourgeois, demeurant à Sancerre, fils de Me François Fortet, vivant substitut du procureur fiscal dudit Sancerre (19 juillet); — en faveur de Me François Laboret, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Bellevaux, et des sieurs religieux de ladite abbaye, contre Me Barthélemy Gillier, prêtre, curé de la paroisse de Reugny (2 août); — en faveur de damoiselle Marie Colin, femme de Me Pierre Lallemand, fermier des Aubus, paroisse de Pougues, fille de Me Jean Collin, sieur de Montify, vivant bailli de Lormes et de damoiselle Anne Fouchière, contre André Drouhin, sieur de Vallenceau, capitaine au régiment

de Provence (3 août); — en faveur de Me Antoine Jourdan, bourgeois de Lormes, et de damoiselle Jeanne Beugon, sa femme, contre Jean de Marchand, écuyer, sieur de Belleroche, y demeurant, paroisse dudit Lormes, fils de Jean de Marchand, aussi vivant écuyer, sieur dudit Belleroche (7 août); — en faveur de Me Lazare Girard, marchand, demeurant au bourg de Châtillon-en-Bazois, contre Me Jean Save, avocat en Parlement, seigneur d'Ougny, demeurant à Saint-Saulge (28 août); — en faveur de Me Jean Thoumelin, prêtre, curé de Saint-Léger-de-Fougeret, y demeurant, contre Didier Thoumelin, huissier royal, demeurant à Château-Chinon (29 août); — en faveur de Lazare de Courvol, écuyer, sieur de Lucy, y demeurant, paroisse de Sanizy, et Jean Robelin, laboureur, demeurant en la paroisse de Chevannes-Gazeau, contre Louis de Rémigny, chevalier, seigneur marquis de Joux (4 septembre); — en faveur de dame Marguerite de Loron, dame de Ruère et de Parjot, femme d'Antoine de Bretagne, demeurant audit Ruère, paroisse de Gâcogne, contre Mes Claude Bussy, prêtre, curé dudit Gâcogne, Claude de Champheur, prêtre, curé de Magny, chapelain de l'hôpital de Lormes, Vincent Thévenin, curé de Vaucloix, et Pierre Mauvage, curé dudit Lormes, par laquelle ladite dame est déchargée du supplément de la portion congrue dudit curé de Gâcogne, et lesdits de Champheur, Thévenin et Mauvage condamnés à lui rembourser les sommes par elle déboursées pour le payement dudit supplément (5 septembre); — en faveur de Me Etienne Quartier, clerc tonsuré du diocèse de Nevers, chapelain de la chapelle de Saint-Yves, fondée en l'église paroissiale de Saint-Arigle de la ville de Nevers, contre Me Etienne Flamen, prêtre, curé de Poiseux, par laquelle ledit Quartier est maintenu et gardé en possession et jouissance de la perception des dîmes dépendant de ladite chapelle de Saint-Yves, appelées les dîmes du Régnard, d'Ollon, de la Place, de Chaillant, de Verilles et autres, perceptibles en ladite paroisse de Poiseux et ès environs (6 septembre); — en faveur de damoiselle Catherine Chaussin, veuve de Me Joseph Provost, vivant conseiller au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Cottet, marchand, demeurant en la paroisse de Thaix (10 septembre); — en faveur de François de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, contre Arnault du Verne, écuyer, sieur de Jailly, et dame Gabrielle Le Maréchal, sa femme, par laquelle ledit de Druy est gardé et maintenu en possession de la succession immobilière de François de Druy, son neveu, fils de ladite Gabrielle Le Maréchal, et de Charles de Druy, son premier mari (11 septembre); — en faveur de damoiselle Catherine Coladon, veuve de Vincent Sarrazin, écuyer, sieur de Soulangis, vivant conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Bourges, Claude Sarrazin, écuyer, seigneur de Soulangis, et messire Antoine Sarrazin, prêtre, demeurant à Bourges, contre François Simon, écuyer, sieur de Chausenay, ci-devant conseiller du roi au siège présidial dudit Bourges, et autres (13 septembre); — en faveur de Pierre de La Godine, écuyer, fils et héritier de damoiselle Guillemette de Nourry, au jour de son décès femme de François de La Godine, écuyer, et auparavant veuve de Louis de Virgille, écuyer, demeurant en la paroisse d'Yzolle, province de Bourbonnais, contre damoiselle Roberte de Prudhon, veuve de Jean de Virgille, écuyer, tutrice de leurs enfants, héritiers dudit de Virgille, leur père, demeurant au lieu des Chaizes, paroisse de Diennes, ledit Jean de Virgille fils du premier mariage de ladite Guillemette de Nourry (14 septembre); — en faveur des sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Me Louis Daglan, prêtre, curé de Challuy (11 décembre); — en faveur de Me Guillaume de Pardieu, prêtre, curé de la paroisse d'Urzy, contre Pierre Marion, marchand orfèvre, demeurant en la ville de Nevers (12 décembre); — en faveur de Jean-Nicolas Palierne, écuyer, trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant à Saulx, paroisse de Saint-Aré-lès-Decize, contre Gabriel Jollivet, taillandier, demeurant à Decize, et Me Gabriel Esmalle, procureur fiscal en la châtellenie de Decize (13 décembre); — en faveur de Mrs Edme Godin, sieur de Mussy, et Léon Régnard, marchands, demeurant à Decize, contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers (18 décembre).

B. 281. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1704. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Françoise Bourdoiseau, veuve de Ode de Roquencourt, vivant ancien garde-du-corps de M. le duc d'Orléans, demeurant à Sancerre, contre damoiselle Suzanne Bourdoiseau, fille majeure, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, toutes deux filles de dame Marie Ogier (28 janvier); — en faveur de Me Etienne Quartier, chapelain de la chapelle de Saint-Yves, fondée en l'église paroissiale de Saint-Arigle de Nevers, contre Me Etienne Flamen, prêtre, curé de Poiseux, Charles Daniel et Hubert Cornasse,

laboureurs, demeurant en la paroisse dudit Poiseux (29 janvier); — en faveur de Paul de Bunot, écuyer, seigneur de Frétoy, et dame Françoise Le Roy, sa femme, fille et héritière de défunt Jean-Pierre Le Roy de Carreau, vivant seigneur de Cuy et dudit Frétoy, contre Etienne Lemouchou, huilier, Jeanne Montillot, sa femme, et autres (29 février); — en faveur de messire Jacques-Louis de Mesgrigny, chevalier, seigneur comte de Villeberthin, Aunay et autres lieux, et dame Charlotte Le Prestre de Vauban, sa femme, contre les sieurs doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers (29 février); — en faveur de damoiselle Catherine Chaussin, veuve de Mᵉ Joseph Provost, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leur fils, contre Mᵉ Claude Dubois, procureur fiscal de Lamenay (4 mars); — en faveur de Jean de Paris, chevalier, seigneur de la Bussière, et Henry de Paris, chevalier, seigneur de Prélichy, son fils, héritiers de Jean de Paris, écuyer, seigneur de Saint-Gremange, leur fils et frère, contre Mᵉ Louis Gauthier, marchand à Nevers, Mᵉ Louis Bureau, aussi marchand, demeurant à Varennes, paroisse de Pazy, Mᵉ Guillaume Guillemin, huissier royal, demeurant à Corbigny, Gaspard de Champs, écuyer, sieur de Bussy, et Jacques de Bèze, seigneur de Lys, maître particulier de la maîtrise royale des eaux et forêts de Nivernais (5 mars); — en faveur de Mᵉ Nazaire Bezave, avocat en Parlement, demeurant à Lormes, et damoiselle Marie Aupépin, sa femme, contre Mᵉ Jean Bezave, procureur du roi au grenier à sel de Château-Chinon, demeurant à Ouroux, dame Jeanne Delagrange, veuve de Mᵉ Hugue Bezave, docteur en médecine, tutrice de leurs enfants, Jean Flandin, marchand, demeurant à Lormes, et Madeleine Maillard, sa femme (7 mars); — en faveur de Nicolas Henriet, marchand, demeurant à Cervon, contre Mᵉ Antoine Jourdan, bourgeois, demeurant à Lormes, dame Jeanne Beugon, sa femme, et Mᵉ Jean Colin, sieur de Montify, fils de Mᵉ Jean Colin, bailli de Lormes, et de dame Anne Foucher (10 avril); — en faveur de Pierre Bernot, seigneur de Passy, conseiller du roi, président en l'élection de La Charité, contre Mᵉ Louis Rousselin, sieur de Carcot, demeurant en la ville de La Charité (16 avril); — en faveur de Louis Goy, chirurgien, demeurant à Luthenay, et dame Colette Lesueur, sa femme, fille de damoiselle Claude de Bréchard, contre Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Provostière, maire perpétuel de la ville de Decize (8 mai); — en faveur de Mᵉ Pierre Horguelin, prêtre, curé de Bona, contre les sieurs prieur et religieux du prieuré de Saint-Etienne de Nevers (4 juin); — en faveur de Gilbert Gaulmin, écuyer, seigneur des Maisons, tuteur de ses enfants, héritiers de dame Gilberte de La Barre, leur mère, contre François-Séneterre de Dreuille, écuyer, seigneur de Lalande et Lorgue, et dame Perrette de La Barre, sa femme, ledit de Dreuille tuteur des enfants mineurs de défunt Paul de Lichy, écuyer, sieur de Parigny, et de dame Marie-Anne de La Barre, sa femme (11 juin); — en faveur de Jean Leriche, charron, demeurant à Neuilly, contre François de Lavenne, écuyer, seigneur d'Olcy, y demeurant, paroisse dudit Neuilly (1ᵉʳ juillet); — en faveur de Jean-François de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse et de la Fosse, demeurant à Bussy, paroisse de Saint-Maurice-lès-Saint-Saulge, contre Mᵉ Jacques Etignard, conseiller du roi, élu en l'élection de Château-Chinon, et Jean des Ulmes, écuyer, sieur de Cluzeaux (11 juillet); — en faveur de Mᵉ Lazare Aupépin, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Guillaume Potier, maître du logis du Dauphin de ladite ville (15 juillet); — en faveur de Mᵉ Dominique Héreau, notaire royal, demeurant à Chitry-la-Mine, contre Guillaume Guillaumet, sieur d'Eschon, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Corbigny, y demeurant (24 juillet); — en faveur de Charles-François de Roffignac, garde du roi, chevalier, seigneur de Bouy, et damoiselle Marie-Madeleine de Roffignac, sa sœur, demeurant au château dudit Bouy, paroisse de Saint-Ouen, tant pour eux que pour dame Marie-Charlotte de Roffignac, leur sœur, femme de Jacques Godefroy, écuyer, sieur de Clizeau, contre Mᵉ Guillaume Jannot, procureur au bailliage et pairie de Nevers (5 août); — en faveur de dame Jeanne Taillefer, femme de Mᵉ Marin Baudrion, notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (27 août); — en faveur de dame Françoise Moreau, veuve de François de Champs, vivant écuyer, seigneur de Saint-Léger-de-Fougeret, prévôt provincial du Morvand, contre Gaspard-François de Champs, écuyer, seigneur de Saint-Léger-de-Fougeret, y demeurant, tant en son nom que comme curateur de Philippe de Champs, écuyer, son frère mineur, héritiers de François de Champs, leur père, qui l'était de Jacques de Champs, sieur de Salorges, leur oncle, Louis de Champs, écuyer, sieur de Monsecq, prêtre, prieur de Préporché, Jacques de Champs, écuyer, sieur de Salorges, dame Marie de Champs, femme de Claude de Borne, écuyer, sieur de Grandpré, sous-brigadier des gendarmes de Sa Majesté, et dame Jeanne de Champs, femme de Nicolas-Henry Gauché,

prévôt provincial du Morvand, tous enfants dudit François de Champs et de ladite dame Françoise Moreau (2 septembre); — en faveur de dom Laurent Lempereur, grand-prieur de Cluny et de Saint-Sauveur de Nevers, et Mᵉ Jean Alasœur, son fermier, contre Marcou Sionest, marchand, demeurant audit Nevers, et Antoinette Carimentran, sa femme, Mᵉ Claude-Henry Guillier, procureur au bailliage et pairie de Nevers, et dame Marie Moutardier, sa femme (4 septembre); — en faveur de dame Marie Demangeot, femme de Mᵉ Etienne Connestable, notaire royal à Lormes, contre damoiselle Anne Protheau, veuve de Daniel de Bony, vivant chevalier, seigneur du Part, demeurant à Neuffontaines (9 septembre); — en faveur de Mᵉ Etienne Vyau, procureur du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michel Delespinasse, seigneur de Planchevienne, président audit présidial, père et tuteur de Jean-Henry Delespinasse, son fils, et de défunte dame Claude Bogne, sa femme, héritier de défunt Mᵉ Jean-Henry Bogne, vivant procureur du roi audit présidial, son oncle maternel (10 septembre); — en faveur de dame Catherine Courdavault, veuve de Mᵉ Edme-Claude Parent, vivant avocat, demeurant à Tannay, contre Jacques de Bèze, écuyer, seigneur de Vefvre et du fief de Tannay, premier valet de chambre de Son Altesse Sérénissime monseigneur le Prince, demeurant à Nevers (10 septembre); — en faveur de Mᵉ Etienne Connestable, notaire royal à Lormes, contre Mᵉ Gabriel Grosjean, procureur fiscal du bailliage de Cervon, demeurant audit Lormes, et dame Jeanne Dorlet, sa femme (10 septembre); — en faveur de Claude de Borne, écuyer, seigneur de Grandpré, sous-brigadier des gendarmes de Sa Majesté, demeurant à Brassy, contre Mᵉ Guy Rousseau, prieur de Brassy, Ambroise de Thomassin, écuyer, sieur de Meulois, mari exerçant les actions de damoiselle Anne Rousseau, et Blaise Gin, verdurier du roi, demeurant à Vanves, près Paris (11 septembre); — en faveur de Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Crécy, y demeurant, héritier de dame Anne Carpentier, sa mère, et en cette qualité créancier de la succession de Jean-François Carpentier, écuyer, son père, contre François Le Bault, écuyer, seigneur de Langy, et dame Anne-Radegonde Carpentier, sa femme (12 septembre); — en faveur de dame Catherine de Rolland, dame de Lamenay, veuve de Paul Léonard des Gentils, vivant chevalier, seigneur de Lamenay, contre Antoine-Hector de Salladin de Montmorillon, chevalier, seigneur comte dudit lieu, et dame Françoise des Gentils, sa femme, fille dudit Paul des Gentils (12 septembre); — en faveur de Mᵉ Charles Jolly, receveur en titre au grenier à sel de la ville de La Charité, contre Louis Lasné, sieur des Barres, gentilhomme de monseigneur le Prince (3 décembre); — en faveur de Mᵉ Angilbert Coquelin, conseiller du roi, lieutenant de maire de la ville de Nevers, et Mᵉ Etienne Thonnelier, procureur du roi en la maréchaussée dudit Nevers, contre dame Hélène Bourgier, veuve de Mᵉ Eustache Lasne, vivant marchand, demeurant à Brinon-les-Allemands (24 décembre).

B. 282. (Liasse.) — 74 pièces papier.

1705. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Mᵉ Jean Groslier, marchand grossier et syndic de la ville de Sancoins, contre Mᵉ Annet Mourron, aussi marchand grossier, demeurant audit Sancoins (3 février); — en faveur de Louis-Antoine Sallonnier, écuyer, sieur de Faye, président-trésorier de France au bureau des finances à Moulins, contre Pierre de Lavenne, écuyer, sieur de Villiers, demeurant à Saint-Saulge (20 février); — en faveur de messire Michel de Cassagnet de Tilladet seigneur évêque de Mâcon, prieur commendataire du prieuré de Saint-Etienne de la ville de Nevers, contre Mᵉ Francois Lévesque, bourgeois de ladite ville, et damoiselle Madeleine Dyen, sa femme (20 février); — en faveur de François-Charles de Roffignac, écuyer, seigneur de Bouy, damoiselle Marie-Madeleine de Roffignac, sa sœur, tant pour eux que pour Jacques Godefroy, écuyer, lieutenant en la maréchaussée de Bourges, et dame Charlotte de Roffignac, sa femme, et Mᵉ Pierre Bertault, notaire royal à Nevers, cessionnaire desdits de Roffignac, contre Mᵉ Gaspard Rochery, procureur au bailliage et pairie de Nevers, Mᵉ Jean Faure, marchand, demeurant audit Nevers, fils et héritier de Antoine Faure, son père, et Mᵉ Joseph Vaillant, maître orfèvre, demeurant aussi audit Nevers (5 mars); — en faveur de Pierre Andras, chevalier, seigneur de Boisrousseau, Serre et Chassy, y demeurant, contre Jean-François Thierriat, marchand, demeurant à Fontenoy-en-Puisaye, opposant à la saisie des meubles de Mᵉ Louis Thierriat, curé de Parigny-la-Rose (5 mars); — en faveur de Nicolas Tarterat, manœuvre, demeurant au moulin de Certaines, paroisse de Cervon, contre Mᵉ Jean-Baptiste Née, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre d'Anthien, fabricien-né de ladite paroisse (11 mars); — en faveur de damoiselles Anne et Marie Millaud, héritières de défunt Mᵉ Gilbert Millaud, vivant avocat du roi au

présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de damoiselle Gilberte Vyau, leurs père et mère, contre damoiselle Jacquette Maslin, veuve de Pierre de Bayeul, écuyer, sieur de Baillorge, créancière et étant aux droits de Me Claude Maslin, son père (18 mars); — en faveur de Me Claude Dubois, huissier-audiencier au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Barbarin, écuyer, sieur de la Mirande et de Chaulme, et damoiselle Claude Bourdoiseau, sa femme, auparavant veuve de Me Olivier Masuer, vivant avocat en Parlement, demeurant audit Chaulme, paroisse de Chantenay (31 mars); — en faveur de dame Marie Le Bourgoing, veuve de Me Pierre Pitois, vivant bailli de Château-Chinon, contre dame Françoise Moreau, veuve de François de Champs, écuyer, sieur de Saint-Léger, Gaspard de Champs, écuyer, seigneur de Saint-Léger, héritier dudit François de Champs, son père, et de défunt Louis de Champs, vivant prieur de Préporché, son oncle (3 avril); — en faveur de Pierre de Lavenne, écuyer, sieur de Villiers, demeurant à Saint-Saulge, contre Jean de Lavenne, écuyer, sieur de la Pallüe, demeurant audit Saint-Saulge (22 avril); — en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée-de-Bizy, contre François de Morogues, chevalier, seigneur de Guichy et de Sauvage, Me Claude Blaudin, notaire royal, demeurant à Poiseux, et Jacques Bourdier l'aîné, vigneron, demeurant en la paroisse de Chaulgnes (28 avril); — en faveur de Me Jean Guillemain, notaire et procureur à Corbigny, et dame Marguerite Perrot, sa femme, contre dame Louise Delatroye, veuve de Me Pierre Demouhy, demeurant au même lieu (26 mai); — en faveur de Me Jean Pannetier, marchand, demeurant à Prémery, contre damoiselle Marie-Marthe Bezave, veuve de Me Michel Paillard, tutrice de leurs enfants, Me Jean Paillard, prêtre, curé de Nolay, et autres (27 mai); — en faveur de François de Morogues, chevalier, seigneur de Guichy et autres lieux, demeurant en son château de Sauvage, paroisse de Beaumont-la-Ferrière, contre Pierre Caffard, sieur de Long, et dame Suzanne Laveron, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnot-les-Forges, et damoiselle Marguerite Brisson, fille majeure, demeurant à Nevers (19 juin); — en faveur des sieurs prieur et religieux du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, contre Me Aré Bourgeon, sieur de Luanges, y demeurant, paroisse d'Urzy (20 juin); — en faveur d'Adrien Le Roy, écuyer, seigneur de Marmaigne, demeurant à Bourges, contre Pierre Gayault, écuyer, seigneur de Crux, conseiller du roi, conseiller au présidial dudit Bourges, et Pierre Gayault, écuyer, sieur de Bion, son fils, donataire de dame Anne-Marie Lesueur (1er juillet); — en faveur de Louis-Antoine Sallonnier, écuyer, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant à Nevers, contre Laurent de Chéry, écuyer, seigneur de Poissons et autres lieux (3 juillet); — en faveur de messire Eustache de Chéry, écuyer, seigneur de Beaumont, prieur commendataire du prieuré de Saint-Révérien, chanoine et trésorier en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Jean-Nicolas de Chéry, écuyer, seigneur de Neuvy et la Loge, par laquelle une donation faite le 24 novembre 1701 par ledit Eustache de Chéry audit Jean-Nicolas de Chéry est annulée et révoquée (6 juillet); — en faveur de Me Jacques Bailly, prêtre, et Me Pierre Michel, prêtre, prieur et curé de Saligny, contre Me Claude Larive, prêtre, curé de Saint-Révérien, et messire Jacques de Charry des Gouttes, prêtre, prieur commendataire du prieuré du Moûtier-lès-Jalligny, par laquelle ledit Me Jacques Bailly est maintenu et gardé en la possession et jouissance de la cure de Dompierre-sur-Besbre, contre ledit Me Pierre Michel et ledit prieur-curé de Saligny dans le droit de nomination à ladite cure, contre ledit prieur du Moûtier-lès-Jaligny (18 juillet); — en faveur de Mes Nicolas Pinet, sieur du Deffend, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Nevers, et Joseph Pinet, sieur de Mantelet, demeurant audit Nevers, contre dame Anne Guinebault, veuve de Me Pierre Deloynes, marchand, demeurant à Orléans (20 juillet); — en faveur de dame Edmonde des Ulmes, veuve de Louis de Cotignon, vivant écuyer, sieur de Monsecq, contre Jeanne de Cotignon, fille dudit seigneur de Monsecq, damoiselle Charlotte de Cotignon, et autres (28 juillet); — en faveur de François-Théodore de Vignes, chevalier d'honneur de madame la grande-chancelière de Pologne, sœur de la reine douairière, et gouverneur de monseigneur le Prince, son fils, demeurant ordinairement à Varsovie, étant de présent au collège de Louis-le-Grand, à Paris, avec ledit seigneur Prince, contre Louis de Vignes, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Saint-Benoît, à Paris, son frère, lesdits de Vignes héritiers de défunt Jacques de Vignes, écuyer, seigneur de Chiffort, en Nivernais, et de dame Marie Carpentier (12 août); — en faveur de Hugues Arvey, marchand, demeurant à Limanton, contre Henry de Bard, chevalier, seigneur dudit Limanton (27 août); — en faveur de Me Claude Coppin, prêtre, prieur de Cossay, demeurant à Decize, contre Edme-Sylvain de La Souche, chevalier, seigneur de

Chevigny, y demeurant (23 août); — en faveur de Me François Pérude, prêtre, curé de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, damoiselles Marguerite, Agnès, Marie et Catherine Pérude, ses sœurs, enfants de feu Me Noël Pérude, vivant avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de défunte damoiselle Jeanne Bernot, qui était héritière de défunte dame Marie Coulon, sa nièce, lors de son décès femme de Me Antoine Riguelay, marchand, demeurant à La Charité, contre ledit Antoine Riguelay (29 août); — en faveur de Pierre de Lavenne, écuyer, seigneur de Villiers, demeurant à Saint-Saulge, contre Jean-Baptiste de Lavenne, écuyer, seigneur de la Pallüe, demeurant en la même ville, son frère (3 septembre); — en faveur de René Mérigot, écuyer, seigneur de Beauregard, contre Nicolas Duthuillier, hôte, mari d'Etiennette Rousseau, auparavant veuve de Jean Gasté (5 septembre); — en faveur de la communauté des maîtres-chirurgiens de la ville de Nevers contre Henry Galaix et André Guérin, maîtres-chirurgiens de la même ville, qui sont déclarés déchus du droit de jurande (9 septembre); — en faveur de Claude Tixier, Jean Berger, Louis Davaux, Chrétien Bouchet et Claude Alexandre, laboureurs, demeurant dans les paroisses Chiddes et Saint-Gengoult, contre Gilbert de Berger, écuyer, sieur de Rivière-du-Mont, sous-brigadier des chevau-légers de la garde du roi, et Jean de Paris, écuyer, sieur de la Bussière (10 septembre); — en faveur de Me Sébastien Grandjean, prêtre, curé de Monceaux-le-Comte, contre Me Alexis Aupépin, prêtre, curé de Ruages, héritier d'Etienne Moreau, son oncle (10 septembre); — en faveur de Me François Paichereau, docteur en médecine, demeurant à Nevers, contre Me Guillaume Guillaumet, sieur d'Eschon, maire perpétuel de la ville de Corbigny, et Me Pierre Jourdan, procureur au bailliage dudit Corbigny, et dame Françoise Longbois, sa femme (10 septembre); — en faveur de damoiselle Madeleine Cuvelier, fille majeure, demeurant en la ville de La Charité, contre Jeanne Dornereau, veuve de Gabriel Dubois, vivant cordonnier, demeurant en la même ville (11 septembre); — en faveur de Me Jean Bellet, recteur des écoles de la ville de La Charité, contre Claude Denis, marchand, demeurant en ladite ville, et François Rebarbe, huissier royal, demeurant à Prémery, mari et exerçant les actions d'Henriette et Anne Bellet (11 septembre).

B. 283. (Liasse.) — 61 pièces papier.

1706. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Me André Lévesque, sieur des Bardoux, demeurant en la ville du Veurdre, petit-fils et héritier de Me Charles Durand, son aïeul maternel, à cause de dame Marie-Michelle Durand, sa mère, contre Henry Vilotte, tailleur d'habits, demeurant à Beaumont-la-Ferrière (14 janvier); — en faveur de Me Valentin Cordier, prêtre, curé de Fleury-sur-Loire, contre Léonard Larmanac, marchand, demeurant audit Fleury (22 janvier); — en faveur de noble Claude de Vaux, seigneur de Germancy, président en la Chambre du conseil et des comptes de Nevers, et Joseph de Bèze, écuyer, seigneur de la Belouze, officier de Mgr le Prince, demeurant à Nevers, contre Samuel de Meun de La Ferté, chevalier, seigneur de Poiseux, et dame Anne du Lys, sa femme (10 mars); — en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée-de-Bizy, contre Edouard de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, et Marin Protat, meunier, demeurant en la paroisse de Frasnay-les-Chanoines (16 mars); — en faveur de Me Paul Girardot, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, contre Me Jacques Estignard, conseiller du roi, lieutenant en ladite élection (16 mars); — en faveur d'Amable Peny, marchand, demeurant à Nevers, contre Me Guy Coquille, maire perpétuel de la ville de Saint-Saulge (17 mars); — en faveur de Pierre Béqueau, écuyer, sieur des Préaux, demeurant à Bourges, contre Jean-Claude de Gougnon, écuyer, sieur de Bois-Vefvre, conseiller du roi, prévôt de la ville et septaine de Bourges (18 mars); — en faveur de Me Gilbert-Augustin Fraschot, lieutenant au bailliage de la ville de La Charité-sur-Loire, étant aux droits de Me Gilbert Pommereuil, vivant avocat en Parlement, contre Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée, et Me André Vincent, conseiller du roi, contrôleur en la maréchaussée de Nevers, et damoiselles Marie et Françoise Pommereuil, leurs femmes, héritières dudit Me Gilbert Pommereuil, leur père, damoiselle Marie Chambon, veuve de Me Pierre Vyau, vivant avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants, et damoiselle Marie Vyau, fille de Me Pierre Vyau, vivant conseiller du roi audit présidial, et de défunte damoiselle Jacquette Gigot (26 mars); — en faveur de Sébastien Chappuis, vigneron, demeurant à Pouques, contre Me Gédéon Compérat, marchand, demeurant à Lormes (21 mai); — en faveur des sieurs recteurs de l'hôtel-Dieu de la

ville de La Charité contre François de La Roche-Loudun, chevalier, seigneur de Rimbé et Châteauvert, y demeurant, et damoiselle Louise de Bonnet, sa femme, et Henri de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye (1er juin); — en faveur de Me Henry-Simon de Talvende, prêtre, curé de Sozay, contre Me Gabriel Lebrun, prêtre, curé de Thaix (1er juin); — en faveur de Me Jean Rebreget, lieutenant des justices d'Isenay, Pouligny, Montaron, Saint-Gratien, Savigny-sur-Canne et Peron, demeurant à Moulins-Engilbert, contre Louis de Reugny, chevalier, seigneur du Tremblay, y demeurant, paroisse d'Isenay, seigneur desdites justices, qui est condamné à payer audit Rebreget la somme de quatre-vingt-quatre livres pour quatorze années de ses gages de lieutenant desdites justices, à raison de six livres par an (9 juin); — en faveur de François Séneterre de Dreuille, chevalier, seigneur de Lalande, et dame Perrette de La Barre, sa femme, contre dame Louise-Léonarde-Edouarde de La Barre, femme de François du Brocq, écuyer, seigneur du Nozet, par laquelle ledit de Dreuille et sa femme sont maintenus et gardés en possession de l'étang et du bois Maigret, en la paroisse d'Azy-le-Vif (15 juin); — en faveur de Me Léonard Save, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Moulins-Engilbert, contre Me Joseph Delisle, avocat au bailliage et pairie de Nivernais (15 juin); — en faveur d'Antoine Hévrat, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Léger-le-Petit, contre Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnay, y demeurant (22 juin): — en faveur des dames abbesse, religieuses et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers, contre Arnault du Verne, écuyer, sieur de Jailly, et dame Jeanne Maréchal, sa femme, auparavant veuve de Charles de Druy, et pro-tuteurs de défunt François de Druy, écuyer, fils dudit défunt Charles de Druy, écuyer, sieur du Marest, et de ladite Jeanne Le Maréchal, qui était petit-fils de Louis de Druy, écuyer, sieur de Monplaisir, son aïeul paternel (7 juillet); — en faveur de damoiselle Jeanne Tridon, veuve de Me Claude Bruandet, vivant procureur en l'élection de Château-Chinon, tutrice de leurs enfants, contre Me Philippe Moreau, notaire royal et procureur au bailliage de Château-Chinon (7 juillet); — en faveur d'honorable homme Nicolas Buisson, marchand, demeurant à Dornes, fermier des dames religieuses, abbesse, prieure et couvent de Saint-Andoche de la ville d'Autun, contre Me Pierre Genton, prêtre, curé et doyen dudit Dornes, et lesdites dames religieuses (21 juillet); — en faveur de Me Gilbert Chaussin, bourgeois, demeurant à Issy-l'Evêque, contre Lazare de Chargère, écuyer, et dame Marie-Charlotte Després, se femme, fille d'Eustache Després, écuyer, et de défunte dame Marguerite de Mathieu, ses père et mère, et ladite dame Marguerite de Mathieu héritière de Pierre de Mathieu, écuyer, et de dame Adrienne de La Rozière, ses père et mère, aïeul et aïeule de ladite dame Charlotte Després, demeurant en la paroisse de Saint-Honoré (9 août); — en faveur de Morin Guillot, fils de défunt Marc Guillot et Gilberte Prand, laboureurs, communs parsonniers de la communauté des Prands, y demeurant, paroisse de Saint-Symphorien, contre Vincent Bernard, seigneur de Toury-sur-Abron, demeurant à Nevers (11 août); — en faveur de Me François Guillier, avocat en Parlement, demeurant à Moulins-Engilbert, contre Me Charles Michot, marchand, demeurant en la paroisse de Maux (12 août); — en faveur de damoiselle Judic de Lhospital, étant aux droits de Louis-Henry de Lhospital, écuyer, seigneur dudit lieu, contre Me François Pellé, marchand, demeurant à Saint-Gratien (17 août); — en faveur de damoiselle Charlotte de La Salle des Gouttes, veuve de Jean de Troussebois, écuyer, tutrice de leurs enfants, demeurant en la paroisse de Verneuil, contre Philippe Millin, écuyer, sieur de Marigny, demeurant à Nevers (18 août); — en faveur de Me Claude Etignard, sieur de Montcorbin, demeurant à Château-Chinon, contre Me Pierre Gérardot, sieur de la Forest, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon (20 août); — en faveur de Me François Labouret, prêtre, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Bellevaux, et les sieurs religieux dudit couvent, contre Me Lazare Lempereur, prêtre, curé de Brinay (1er septembre); — en faveur de Me Antoine Jourdan, bourgeois de Lormes, contre Claude Robert et Jean Vilain, laboureurs, demeurant en la paroisse de Lormes (7 septembre); — en faveur de Me Marin Baudrion, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me François Tridon, marchand de bœufs, demeurant en la paroisse de Saint-Menoux (7 septembre); — en faveur de dame Antoinette de Sérizy, dame d'Arizolles, y demeurant, paroisse d'Ourouer, contre dame Catherine de Rolland, dame de Lamenay, demeurant à Lichy, paroisse de Gannay (9 décembre); — en faveur de Me Gabriel Gondier, sieur de la Vallée-Bureau, y demeurant, paroisse de Diennes, contre Me Jean Robert, sieur de Villecourt, avocat en Parlement, procureur fiscal de la châtellenie de Moulins-Engilbert (17 décembre); — en faveur dudit Me Gabriel Gondier contre Me Philippe Ursin, sieur de Boisvert, demeurant à Ravizy, paroisse d'Alluy (17 décembre).

B. 284. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1707. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Louis-Antoine Sallonnier, écuyer, seigneur de Faye, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant à Nevers, contre Claude Blaudin, notaire royal, demeurant à Poiseux (11 janvier) ; — en faveur de Me Jean Rebreget, lieutenant en la châtellenie de Moulins-Engilbert, ci-devant fermier de la seigneurie de Chandiou, contre Me François Alixand, seigneur dudit Chandiou, conseiller du roi, garde du scel en la maîtrise royale des eaux et forêts du Nivernais et Donziais (13 janvier); — en faveur de damoiselle Jeanne Moreau, veuve de Me Jean Coujard, vivant élu et assesseur en l'élection de Château-Chinon, demeurant en la paroisse de Dommartin, contre dame Etiennette Courdavault, veuve de défunt Me Lazare Cottin, vivant greffier en chef de la maréchaussée de Château-Chinon, y demeurant (19 janvier); — en faveur des dames religieuses, abbesse et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers, et Me Claude Dubois, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, fermier des terriers de Buy, Verrières et Roussy, contre dame Marie-Charlotte Vyau, femme d'Antoine-François Girard, écuyer, sieur de Busson, conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Me Etienne Vyau, conseiller du roi et son procureur audit présidial, héritiers de Me Gilbert Douet, leur bisaïeul (27 janvier); — en faveur de Me Jean-Pierre Bellemain, marchand, demeurant à Beaumont-la-Ferrière, contre Hugues de Charry, chevalier, seigneur de Lurcy (15 février) ; — en faveur de damoiselle Françoise Save, femme de Me François-Denis Coppin, sieur de Chevannes, conseiller du roi, président grènetier au grenier à sel de Decize, contre Me Jean-Baptiste Save, seigneur d'Ougny, avocat en Parlement, conseiller du roi, subdélégué de monsieur l'intendant de la généralité de Moulins en la ville de Saint-Saulge, son frère (23 février); — en faveur de dame Claude Perrin, veuve de Me Gabriel Lemoyne, vivant marchand, demeurant à Decize, contre noble Guillaume de Valizendoren, intéressé dans les charbonnières du Nivernois, demeurant en la paroisse de Saint-Léger-des-Vignes (23 février); — en faveur de monseigneur Philbert-Amédée de Savoye, prince de Carignan, comte de Château-Chinon, contre Mes Paul Grosjean, avocat, et Philippe Goguelat, notaire, demeurant en la paroisse d'Ouroux (1er mars) ; — en faveur des sieurs prévôt, chanoines et chapitre de l'église collégiale de la ville de Tannay, et Jacques de Bèze, seigneur de Bèze et du fief dudit Tannay, écuyer, officier de Son Altesse Sérénissime monseigneur le Prince, demeurant audit Tannay, contre Me Gabriel Dufour, ci-devant secrétaire du défunt seigneur du Montal, Me François Brotier, commis au syndicat de ladite ville de Tannay, tant pour lui que pour Me Pierre Brotier, procureur fiscal dudit lieu, marguilliers de l'église dudit Tannay, par laquelle il est ordonné que ledit Dufour ôtera son banc par lui mis dans l'église dudit Tannay du lieu où il l'a placé et rétablira la clôture de la chapelle de Saint-Jean dont ledit sieur de Bèze est en possession de temps immémorial, en tel et semblable état qu'elle était auparavant, et fait défense aux marguilliers dudit Tannay de faire à l'avenir aucuns baux de place sans le consentement desdits sieurs chanoines, comme étant curés primitifs dudit Tannay (16 mars) ; — en faveur de Me Claude Coppin, prêtre, prieur de Cossaye, contre Hector-Antoine de Saladin, chevalier, seigneur comte de Montmorillon, dame Françoise des Gentils, sa femme, et damoiselle Laurence-Françoise des Gentils, sœur de ladite dame, demeurant au château de Lamenay (30 mars) ; — en faveur de Me Jean Colin, sieur de Montify, demeurant à l'Huis-Bodon, paroisse de Vauclaix, contre Mes Charles Rousseau, bailli de Lormes, Antoine Jourdan, marchand à Lormes, et dame Jeanne Beugon, sa femme, Me Louis Prescheur, bailli de Cure, Me Jacques Lallemand, marchand, demeurant à Saint-Brisson, et damoiselle Marie Colin, sa femme (13 avril) ; — en faveur de damoiselle Paule de Pernay, demeurant au château de Chassy, paroisse de Saint-Jacques-lès-Montreuillon, contre François de Jacquinet, écuyer, seigneur de Faulin, demeurant audit Montreuillon, et dame Marie-Madeleine de Choiseul, sa femme, et dame Marie-Anne de Choiseul, femme de Philbert Pillemier, écuyer, sieur de Montfort, lesdites damoiselles de Choiseul héritières de Jacques de Choiseul-Esguilly, chevalier, seigneur de Pers, Oussy et autres lieux, et de dame Jeanne de Brachet, vivants leurs père et mère (18 avril) ; — en faveur de Léonard Droin, marchand, demeurant au Poumoy, paroisse de Belin, contre Jacques de Champs, écuyer, sieur de Salorge et du Creuzet, y demeurant, paroisse de Rouy, héritier en partie de défunte dame Françoise Moreau, sa mère (5 mai) ; — en faveur de Me Nazaire Bezave, avocat, demeurant à Lormes, contre dame Marguerite Colin, femme de Simon Pannetrat, huissier royal audit Lormes (24 mai) ; — en

faveur de Me Pierre Terrasse, prêtre, curé de la Chapelle-Hugon, et Me Lazare Lempereur, prêtre, curé de Brinay et prieur de la Chapelle-Hugon, contre Me François Fleury, prêtre, chanoine prébendé de l'abbaye de Vézelay (21 juin); — en faveur de Me Claude Bonneau, notaire, damoiselle Claude Cortet, sa femme, Jean-Jacques et Louise Cortet, frère et sœur de ladite damoiselle Claude Cortet, contre damoiselle Anne Prescheur, veuve de Claude du Crest, écuyer, sieur de Montigny, demeurant en la paroisse de Millay (21 juillet); — en faveur de messire Eustache de Chéry, seigneur de Beaumont, prieur de Saint-Révérien, chanoine et trésorier en l'église de Saint-Cyr de Nevers, contre Me Marc Bellanger, bourgeois, demeurant à Paris, cessionnaire de Michel de Chéry, ancien prieur dudit Saint-Révérien (27 juillet); — en faveur de Me Lazare Gourleau, prêtre, curé de Billy, contre Gilbert Cousin, cabaretier, demeurant en ladite paroisse (18 août); — en faveur de dame Antoinette de La Platière, femme de Pierre-Claude des Ulmes, écuyer, seigneur de Servandet, demeurant à Trougny, paroisse de Rouy, contre son mari (13 septembre); — en faveur de Pierre Boulé, écuyer, sieur de Marcy, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres de Sa Majesté, demeurant à Paris, poursuivant les criées de la terre et baronnie de Poiseux et dépendances, contre Pierre Andras, chevalier, seigneur de Serre et baron dudit Poiseux, et dame Françoise-Marguerite Desprès, sa femme (14 septembre); — en faveur de François Cornerot, manœuvre, demeurant en la paroisse d'Urzy, contre Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy et Contre, y demeurant, même paroisse (14 septembre); — en faveur de messire François Bernard, abbé de Cervon, contre messire Jean de Barraud, abbé de Chore, par laquelle ledit François Bernard est maintenu et gardé en possession de ladite abbaye, comme ayant été nommé, étant chanoine dudit Cervon, par les autres chanoines de ladite abbaye le 22 mai (16 septembre); — en faveur de Me Claude Boulzan, procureur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, légataire de dame Jeanne Meure, sa femme, héritier mobilier de ladite défunte et de Gabrielle Boulzan, sa fille, contre Me Gabriel Martin, avocat et substitut du procureur du roi audit présidial, damoiselle Elisabeth Meure, sa femme, et Me Gilbert Meure, aussi avocat audit présidial, lesdits Meure héritiers en partie de défunt Me Gilbert Meure, vivant capitaine de bourgeoisie de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Jeanne Lobereau, leurs père et mère (17 septembre).

B. 285. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1708. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de damoiselle Marguerite Chevalier, fille majeure, contre Me Claude Chevalier, chevaucheur d'écurie, tenant la poste pour le roi au bourg de Villeneufve, tuteur des enfants mineurs de damoiselle Claude Chevalier, sa sœur, et de Me Balthazar d'Antigny (1er février); — en faveur de Me Léonard Save, conseiller du roi, maire perpétuel de Moulins-Engilbert, contre Me Lazare Goguelat, praticien, demeurant à Ouroux (1er mars); — en faveur de dame Marie Alexandre de Bosson, veuve de Claude Després, écuyer, seigneur de Cougny, contre honorable homme Jean Jolly, marchand à Prémery, Me Jean Paillard, prêtre, curé de Nolay, fils et héritier de Me Jean Paillard, marchand fermier du comté de Prémery, dame Gabrielle Paillard, sa sœur, veuve de Me Philippe Blondeau, et l'évêque de Nevers (30 mars); — en faveur de Pierre de Guichard, écuyer, seigneur de Roizon, mari et exerçant les actions de dame Bénigne Mazilier, demeurant au Rivo, en Dauphiné, contre Jean Millard le jeune, Jean Millard l'aîné, Claude Monfoy, Vincent Monnot, Claude Sirot et Léonard Tardivon, laboureurs (26 avril); — en faveur d'Etienne Bondoux, laboureur à Saint-Parize, contre messire Etienne Damas, chevalier, seigneur comte de Crux et dudit Saint-Parize (13 juin); — en faveur de Me Pierre Cacadier, marchand, demeurant au Poids-de-Fer, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre François Morin, marchand au même lieu (19 juin); — en faveur de Me Edme-Gabriel Gourlet, prêtre, curé de Saint-Pierre de Vézelay, contre Me Claude Blandin, avocat à Château-Chinon (3 juillet); — en faveur de Me Claude Bordereuil, maître apothicaire en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et damoiselles Françoise, Marie et Catherine Bordereuil, demeurant en la ville de Sancoins, contre Me Claude Bordereuil, sieur des Pouroères, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant à Sancoins, leur père (6 août); — en faveur de René Guichard, laboureur, demeurant en la paroisse de Narcy, contre Me François Hotte, secrétaire de l'hôtel commun de la ville de La Charité, y demeurant, et damoiselle Anne-Marie d'Orbessan, fille majeure, demeurant en la paroisse de Corvol-l'Orgueilleux, héritière de Paul-François d'Orbessan, écuyer, seigneur de Busque (7 août); — en faveur de damoiselle Florence Vaillant, veuve de Me Charles Chevalier, directeur de la poste de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Claire Née, veuve de Claude Millin,

écuyer, seigneur de Marigny, ancien exempt des gardes-du-corps de Monsieur, frère unique du roi, auparavant veuve de Me Guillaume Vaillant, capitaine de bourgeoisie de la ville de Nevers (17 août) ; — en faveur de Me Jean Girardot, sieur de Champcourt, dame Jeanne Girardot, sa femme, Paul Stample, dame Marguerite Girardot, sa femme, Paul Foissin et dame Louise Girardot, sa femme, tous marchands de bois, bourgeois de Paris, y demeurant, contre Me Pierre Girardot, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Château-Chinon, y demeurant (23 août) ; — en faveur de Jean-Baptiste Rousset, écuyer, seigneur de Tilly, conseiller du roi au présidial de Moulins, y demeurant, contre Remy Chabailloux, ci-devant fermier de la terre de Tilly, demeurant en la paroisse de Monestat (11 septembre) ; — en faveur de Me Jean Chouet, bachelier en théologie, prêtre, curé de Sancoins, contre Me Etienne Decantes, chirurgien-juré, fabricien de l'église dudit Sancoins (15 septembre).

B. 286. (Liasse.) — 79 pièces papier.

1709 — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jean-François Bourgoing, écuyer, seigneur de Magny, Charly et autres lieux, demeurant audit Charly, contre Etienne Duclau, marchand, demeurant en la paroisse de Rigny (8 janvier); — en faveur de Me Etienne Dhéré, notaire royal et procureur au siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, clerc commis de l'audience de la chancellerie présidiale dudit siège, contre Me Pierre Delafond, maire perpétuel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, Me Pierre Lejay, commissaire aux revues de l'hôtel de ville, et les officiers du corps de ville, manants et habitants de ladite ville (19 mars); — en faveur de dame Geneviève de La Chaise d'Aix, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de Cusset, contre Me Jean Philipon, bourgeois audit Cusset (20 mars); — en faveur de Me Guy Camuset, commissaire aux saisies féodales du duché de Nevers, cessionnaire de Jean Larivé, maître serrurier audit Nevers, contre dame Marie de Chargère, veuve de François de de Druy, écuyer, seigneur d'Avril-les-Loups, et tutrice de leurs enfants (24 avril); — en faveur de dame Anne Gascoing, veuve de messire François de Saulieu, vivant chevalier, seigneur de Rémeron, contre Claudine Guyot, veuve de Claude Nettement, cabaretier à Château-Chinon (2 mai); — en faveur de Me Sébastien Grandjean, prêtre, curé de Monceaux-le-Comte, contre messire César-Bernard du Puis, chevalier, seigneur d'Avrigny, Moissy-Moulinot et autres lieux, fils et héritier de César du Puy d'Avrigny, seigneur dudit Moissy-Moulinot, et de défunte dame Marie-Angélique de Veilhan, sa femme (4 mai); — en faveur d'Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée-Bizy, et Me André Vincent, conseiller du roi, contrôleur en la maréchaussée de Nevers, maris et exerçant les actions de damoiselles Jeanne et Françoise Pommereuil, leurs femmes, contre Jean de Barbarin, écuyer, seigneur de la Mirande, et damoiselle Claude Bourdoiseau, sa femme, auparavant veuve de Me Olivier Mazuer (8 mai); — en faveur de Me Jean Crevet, prêtre, curé de Saint-Sulpice-le-Châtel, contre Me Jean Jannot, prêtre, curé de Saint-Firmin-de-Bussy (29 mai); — en faveur de Me François Mahieu, fermier du prieuré de Montambert, contre Me Jean-Jacques Burgat, bourgeois de la paroisse de Fontette (4 juin); — en faveur de dame Antoinette de Chérizy, dame d'Arizolle, contre dame Antoinette de Maumigny, dame de Verneuil (11 juin); — en faveur de messire Etienne Damas, chevalier, seigneur comte de Crux, et dame Anne-Marie Coutier, sa mère, contre Me Jean-Henry Paillard, marchand à Vitry, paroisse de Laché, et dame Marguerite Bonnemain, sa femme (12 juin); — en faveur de dom Michel Panseron, religieux de l'ordre de Cluny, sacristain du prieuré d'Aubigny-sur-Loire, contre messire Jacques des Marest, seigneur évêque de Riez, prieur dudit Aubigny (26 juin); — en faveur de dame Françoise Save, femme de Me Denis Coppin, sieur de Chevannes, contre Barthélemy Blondat, marchand à Decize (27 juin) ; — en faveur de Me François Jourdier, marchand, demeurant en la paroisse de Vitry-sur-Loire, contre Françoise Deschamps, veuve de Jean Millet, et Jean Millet, son fils, communs parsonniers, demeurant en la paroisse d'Isenay (28 juin) ; — en faveur de dame Henriette Guérin de Chermon, veuve de François Gascoing, écuyer, seigneur de Bèze, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, y demeurant, étant aux droits et ayant cession de ses enfants, contre messire Joseph Andrault de Langeron, chevalier, seigneur marquis dudit lieu, héritier de messire Philippe Andrault de Langeron et de dame Claude Faye d'Espesses, ses père et mère (3 juillet) ; — en faveur de Jacques Bigot, écuyer, seigneur de Terlan, et dame Marie Delespinasse, sa femme, demeurant à Bourges, contre Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité-sur-Loire, y demeurant, père de ladite dame de Terlan (16 juillet) ; — en faveur de Charles de Morillon, écuyer, seigneur du Monceau,

chevalier de Saint-Louis, conseiller du roi et son chevalier d'honneur au présidial de Semur-en-Auxois, contre Mᵉ Gédéon Compérat, marchand, demeurant à Lormes, et François Dorlet, sieur de Palmaroux, demeurant en la paroisse de Brassy (24 juillet); — en faveur de François Delespinasse des Pivotins, écuyer, seigneur de Verger, gendarme de la garde du roi, contre Balthazar de La Chasseigne, chevalier, seigneur des Granges, et dame Jeanne Delespinasse, sa femme, Augustin Delespinasse, seigneur de Mannay, conseiller du roi, élu en l'élection de la ville de La Charité, y demeurant, et messire Henry Delespinasse, prêtre, seigneur de Vielmoulin, demeurant à Donzy, frères et sœur (7 août); — en faveur de dom Jean Morin, grand-prieur de Cluny et prieur de Saint-Sauveur de Nevers, et Mᵉ Jean Alasœur, son fermier dudit prieuré, contre Jean de Saulieu, écuyer, seigneur de Nion, demeurant à Nevers, petit-fils et héritier de défunte dame Catherine de Tenon, son aïeule (7 août); — en faveur de damoiselle Elisabeth Tridon, veuve de Mᵉ Antoine Pin, sieur des Embrasses, contre noble Pierre Pin, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins (21 août); — en faveur de Mᵉ François Coquille, prêtre, curé de Montapas, étant aux droits de Gilbert Péronin, fermier du revenu du prieuré de Châtillon-en-Bazois, contre François Lorieu, manœuvre, demeurant en la paroisse de Bazolle, et Mᵉ Pierre Roux, fermier du prieuré dudit Châtillon, y demeurant (3 septembre); — en faveur de Mᵉ Pierre Guicharne, prêtre, curé de Pougues, contre Jacques Porche, marchand, demeurant au bourg dudit Pougues, et François Foucault, procureurs fabriciens de l'église dudit Pougues (4 septembre); — en faveur de Mᵉ Claude Marinier, marchand à Decize, contre honorable homme Philippe Michel, marchand, demeurant en la paroisse de Langy, et Eustache Le Bault, écuyer, seigneur de Langy (10 septembre); — en faveur de Mᵉ Pierre Marion, marchand orfèvre en la ville de Nevers, dame Jeanne Marion, veuve de Mᵉ François Gilbert, notaire et procureur, et Jacques Callot, orfèvre, et dame Marie Marion, sa femme, contre messire Louis de Bannes, chevalier, marquis d'Avéjan, capitaine au régiment des gardes françaises, et dame Catherine Imbert du Thil, femme de Jean Doublet, étant aux droits de défunt messire Ferdinand Vallot, vivant abbé d'Epernay et de Gaillac, légataires universels de défunt messire Edouard Vallot, vivant évêque de Nevers (11 septembre); — en faveur de Mᵉ Philbert Vaillant, prêtre, curé de la paroisse de Mingot, contre damoiselle Marie de Cotignon, veuve de Mᵉ Jean Save, avocat en Parlement, tutrice de leurs enfants, demeurant à Saint-Saulge (11 septembre); — en faveur de Mᵉ Philbert Lasne, diacre, chanoine en l'église de Nevers, qui est maintenu et gardé en possession du prieuré commendataire de Saint-Saulge, contre Mᵉ Victor Pasquier, prêtre, chanoine de l'église cathédrale d'Autun (18 novembre); — en faveur de dame Marie Guillermet, veuve de Jean Vernois, marchand à Moulins, contre Philippe de Champrobert, écuyer, seigneur de Bussières, et dame Madeleine Le Bault, sa femme (26 novembre); — en faveur de Mᵉ Léonard Save, maire perpétuel de la ville de Moulins-Engilbert, contre Pierre Larleveau, bourgeois à Château-Chinon (18 décembre); — en faveur de dame Catherine Rolland, veuve de messire Claude de Pagany, chevalier, seigneur de la Chaise, contre Jean et François Robelin, Gabriel, Jean et Léonard Lapertot, Claude Lantier et Jean Vitureau, tous laboureurs et manœuvres, demeurant au lieu de Lys (23 décembre); — en faveur de Roger Buteau, fermier du pavillon Larleveau, demeurant en la paroisse de Dommartin, contre Mᵉ Pierre Larleveau, bourgeois à Château-Chinon (décembre).

B. 287. (Liasse.) — 90 pièces papier.

1710. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Mᵉ Jean Régnard, marchand à Oulon, contre Anne-Achille des Ulmes, seigneur de Beaumont-sur-Sardolles, et Mᵉ Louis Gorget, notaire royal et procureur d'office à Champlemy (8 janvier); — en faveur des dames abbesse, religieuses et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers, contre noble Jean Pérude, sieur de Nifonds, demeurant à Nevers, fils et héritier de noble Jean Pérude (8 janvier); — en faveur de Mᵉ Jean Marceau, sieur de Rivière, demeurant en la paroisse de Biches, contre Dominique Derangère, marchand à Villapourçon, et Jean Chaussivert, aussi marchand à l'Eschenaux, paroisse de Glux (30 janvier); — en faveur de Louis Després, écuyer, seigneur de Bruzeaux, conseiller et avocat du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, faisant fonction de procureur du roi, contre Mᵉ Claude Dubois, procureur audit siège (31 janvier); — en faveur de messire Jean-Gaspard Bargedé, prêtre, docteur en théologie, official et grand vicaire de Mgr l'Evêque de Nevers, curé de Saint-Arigle de la même ville, contre Mᵉ Jean Veluet de La Noue, prêtre, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église cathédrale de Saint-Cyr dudit Nevers, y demeurant, par laquelle

l'acte de permutation de la cure de Saint-Arigle fait par ledit sieur Bargedé le 20 novembre précédent et l'acte de prise de possession de ladite cure par Me Jean Veluet sont annulés (26 février); — en faveur de Me Jacques Sallonnier, conseiller et procureur du roi en l'élection de Château-Chinon, contre Me François Millin, avocat, père et tuteur de ses enfants et de damoiselle Catherine Sallonnier, sa femme (11 mars); — en faveur de Me Claude Luzy, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Augustin Delespinasse, sieur de Mannay, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité, y demeurant (13 mars); — en faveur de noble Guillaume Sallonnier, conseiller du roi, lieutenant criminel de robe courte au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Catherine de Champs, veuve de Jean de Bréchard, chevalier, seigneur de Brinay, tutrice de leurs enfants (17 mars); — en faveur de messire Pierre Robin, prieur de Notre-Dame de Valligny-le-Monial, et Me Pierre Berault, son fermier, contre Me Pierre Buïon, lieutenant en la châtellenie d'Ainay, et damoiselle Louise Ruby, sa femme (18 mars); — en faveur de Pierre Challemoux, écuyer, seigneur de Marigny, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, contre Antoine Doussat et Edme Peuillon, laboureurs (19 mars); — en faveur de Regnault de Marcellange, écuyer, l'un des gardes-du-corps de Sa Majesté, contre Me Jean Desrolines, prêtre, curé de Craux (9 avril); — en faveur de Charles Brisson, écuyer, seigneur de Montalin, demeurant à Nevers, contre Me François Marquis, conseiller au bailliage de Nevers (9 avril); — en faveur de dame Paule-Antoinette de Chérizy, dame baronne d'Arizolle, contre Gabriel Gachot, laboureur et chef de sa communauté, demeurant en la paroisse de Thoury-sur-Abron (9 avril); — en faveur de Claude de Maunoury, seigneur d'Aubigny et Romenay, conseiller du roi en sa Cour des aides à Paris, contre Louise Quoy, veuve de Jean Revireau, fermier de la Motte, paroisse de Saint-Sulpice, Toussaint Frébault, fermier du lieu des Forges, même paroisse, Me Jacques Frébault, notaire royal à Nevers, fils de ladite Louise Quoy, et Firmin Tabouleau, son gendre (2 mai); — en faveur de Me Joseph Coquille, prêtre, curé de Sanizy et Narlou, son annexe, contre Me Pierre Roux, notaire royal et fermier du prieuré de Châtillon-en-Bazois (13 mai); — en faveur de Me Claude Coppin, prieur de Cossaye, contre Edme-Silvain de La Souche, écuyer, seigneur de Chevigny (14 mai); — en faveur de Nicolas Henriet, marchand à Cervon, contre dame Louise d'Aulnay, veuve de Me François Dorlet, sieur de Palmaroux, demeurant à Brizou, paroisse de Brassy (14 mai); — en faveur de dom Michel Panseron, prieur du prieuré de Saint-Martin de Patinges, contre Jean Pillon, marchand à Marzy (14 mai); — en faveur de messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, seigneur marquis d'Espeuilles, Brinon et autres lieux, contre François Champeroux, laboureur à Bussy-la-Pesle (3 juin); — en faveur de Louis de Bourbon, chevalier, seigneur comte de Busset, Saint-Martin-du-Puy et autres lieux, et Olivier Thuau, son cessionnaire, contre damoiselle Louise Caillat, veuve de Me Charles de Razou, avocat à la cour, bailli de Saint-Martin-du-Puy, et tutrice de leurs enfants (25 juin); — en faveur de Claude Langlois, écuyer, capitaine au régiment de la Force, procédant sous l'autorité du sieur Girard de Mary, conseiller du roi, commis aux descentes, son beau-frère et curateur, contre Me Bernard Chaussin, sieur de Chevallet, demeurant en la paroisse de Craux (15 juillet); — en faveur de Claude Millin, écuyer, seigneur de Marigny, fils et héritier de Claude Millin, seigneur de Marigny, et Me Jean Rebreget, procureur à Nevers, tuteur onéraire des enfants mineurs de Guillaume Després, écuyer, seigneur de Montigny, et de dame Charlotte Millin, contre Jean Deladouère, marchand à La Charité, commissaire établi aux fruits saisis sur Jacques de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye (23 juillet); — en faveur de Me François Hotte, notaire royal et procureur à La Charité, contre Me Louis Belot, conseiller procureur du roi et fiscal de la ville et communauté de la même ville (5 août); — en faveur de Madeleine Panetrat, veuve de Claude Camuzat, marchand, contre Augustin Desbelins, chirurgien à Lormes, tuteur des mineurs dudit Camuzat (12 août); — en faveur de Me Jean-Marie Pellé, fermier de Brinay, contre Me Jean Pellé, sieur de la Motte, demeurant à Montigny-sur-Canne (12 août); — en faveur de Me Jean Litaud, prêtre, curé de Langeron, contre Toussaint Jouannin, vigneron, demeurant à Saint-Pierre-le-Moûtier (13 août); — en faveur de messire Louis de La Bussière, chevalier, seigneur de Guédelon et de la Bussière, messire François de La Bussière, chevalier, seigneur d'Angeliers, dame Madeleine de La Bussière, veuve de messire Antoine de Moncorps, chevalier, seigneur de Chéry, et dame Bénigne de La Bussière, femme de messire François de Lanty, seigneur de Lavault, tous frères et sœurs de défunte dame Marguerite de La Bussière, au jour de son décès femme de messire Barthélemy de Meun de La Ferté, seigneur de Challement, et héritiers des propres maternels de défunt Barthélemy de Meun de La

Ferté, leur neveu, fils de ladite Marguerite de La Bussière et dudit Barthélemy de Meun de La Ferté, seigneur de Challement, contre dame Guitte de Georget de Romanet, veuve dudit Barthélemy de Meun de La Ferté, seigneur de Challement, et tutrice de leurs enfants mineurs (19 août); — en faveur de Joseph Vigouroux, écuyer, archiprêtre et curé de Moulins-Engilbert, contre Jean Rebreget, chapelier, François Godot, serrurier, Philippe Guineau, Jean Julien et autres fermiers de la maladrerie dudit Moulins-Engilbert (20 août); — en faveur de Mᵉ Jean Dubois, sieur du Moulin-Neuf, demeurant en la ville de Sancerre, contre Mᵉ Pierre Girardot, conseiller du roi, receveur des tailles à Château-Chinon, et damoiselle Louise Dubois, sa femme (20 août); — en faveur de Mᵉ Edme Dugué, notaire royal à Saint-Benin-d'Azy, contre dame Jeanne Angélique de Savary, veuve de messire Paul-Louis de Rémigny, chevalier, seigneur marquis de Joux (26 août); — en faveur d'honorable Nicolas Dugué, marchand à Decize, contre damoiselle Marie Couault, veuve de Mᵉ François Mouillefert et tutrice de leurs enfants (6 septembre); — en faveur de Philippe Bertin, marchand, et Marie Goigneau, sa femme, et autres, contre Charles Le Roy, écuyer, seigneur de Cuy, y demeurant, paroisse de Chougny, héritier de Jean Pierre Le Roy, écuyer, seigneur de Cuy (9 septembre); — en faveur de damoiselle Perrette Rabier, femme de Guillaume Gautier, écuyer, garde-du-corps de Sa Majesté, demeurant à Corbigny, contre messire Elie Dugon, chevalier, seigneur de la Rochette et de Mouche (11 septembre); — en faveur de messire Edme-François Joumard Tizon d'Argence, chevalier, comte dudit Argence, seigneur baron de Saint-Pierre-du-Mont et autres lieux, contre Mʳ Paul Lemerle, prêtre, curé de Saint-Germain-des-Bois, y demeurant (12 septembre); — en faveur de Mᵉ Jean Alasœur, fermier du prieuré de Saint-Sauveur de la ville de Nevers, et Claude Couillard, son sous-fermier de la dîmerie de Magny et de Rozier, contre François de Saulieu, écuyer, seigneur de Mons, demeurant audit Nevers (13 septembre); — en faveur de Lazare Alloury, marchand tanneur à Moulins-Engilbert, tuteur des enfants mineurs de Laurent Ferrand, sieur de la Forest, et de dame Anne Rameau, contre Jean-Baptiste Moireau, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Cy-Fertrève, et dame Gabrielle Ferrand, sa femme, fille et héritière en partie desdits défunts (13 septembre); — en faveur de Mᵉ Guillaume Bonnemain, notaire au duché de Nevers, demeurant à Asnan, contre messire Antoine de Jaucourt, seigneur marquis d'Espeuilles, Mᵉ Etienne Pernotte, prêtre, curé d'Asnan, dame Catherine Rolland, veuve de messire Claude de Pagany, chevalier, seigeur de la Chaize, chevalier d'honneur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, noble Philbert de Bèze, seigneur de Talon, conseiller d'honneur audit présidial, Mᵉ Louis Aupépin, procureur au Parlement, damoiselle Madeleine Naqueau, veuve de Mᵉ Jacques Garnault, avocat audit présidial, Gilbert Delaprée, maître boulanger en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, dame Gilberte Millin, femme dudit Guillaume Bonnemain, Edme Jannot, fabricien de l'église dudit Asnan, et Mᵉ Simon Bonnemain, notaire à Saint-Révérien (6 novembre); — en faveur de Mᵉ Pierre Delespinasse, sieur du Marteau-Neuf, conseiller et procureur du roi en l'élection de La Charité, contre Augustin Delespinasse, sieur de Mannay, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité, y demeurant, Guillaume et Henry Delespinasse, sieurs du Batouer et de la Grange, demeurant à La Charité (6 novembre); — en faveur de damoiselle Catherine Prisye, femme de Mᵉ Jean Thomas-Maslin, sieur de la Motte, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Nevers, y demeurant, contre Mᵉ Nicolas Dollet, sieur de Solières, avocat en Parlement, et damoiselle Françoise Prisye, sa femme, lesdites dames Prisye, filles de Mᵉ Claude Prisye et de damoiselle Jeanne Dupin, sa femme (15 novembre); — en faveur de Jean-François de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, y demeurant, et de la Fosse, héritier de défunte dame Edmée de Bréchard, sa mère, femme de François de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, contre dame Catherine de Champs, veuve de Jean de Bréchard, écuyer, seigneur de Brinay, y demeurant, tutrice de leurs enfants, et Henry de Bréchard, écuyer, leur fils majeur, héritier dudit sieur de Bréchard, son père, qui l'était de Jean de Bréchard, écuyer, et de dame Françoise de Juisard, ses père et mère (16 décembre); — en faveur de Pierre Léveillé, écuyer, seigneur du Rochy, et dame Esther Bouju, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre Etienne Mercier, écuyer, seigneur de Guilly (18 décembre); — en faveur de dame Anne Voilleau, veuve de Mᵉ Jean-Baptiste Mérigot, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel, dame de Meauce, Barges et autres lieux, contre Mᵉ Guillaume Brisson, seigneur de Gigny et Saincaize, Mᵉ Pierre Richard, docteur en médecine, François de Saulieu, écuyer, dame Marie Morin, veuve de Mᵉ Jean Boiret, Mᵉ Joseph Carruchet, bailli de Magny, et autres (20 décembre).

B. 288. (Liasse.) — 56 pièces papier.

1711. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Louis-Antoine Sallonnier, écuyer, seigneur de Faye, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, et dame Jeanne de Bèze, sa femme, demeurant en la paroisse de Verneuil, contre les sieurs prieur et religieux bénédictins de Saint-Etienne de la ville de Nevers (14 janvier) ; — en faveur de messire François d'Escorailles, chevalier, seigneur comte de Soubertier, Villume et Livry en partie, contre Gabriel Roux, laboureur au domaine du Bas, paroisse de Livry (26 janvier) ; — en faveur des sieurs prieur, religieux et couvent de Notre-Dame de La Charité-sur-Loire, ordre de Cluny, contre Pierre Chaludet, écuyer, seigneur de Marcilly, y demeurant, et dame Marie de Contremoret, sa femme (4 février) ; — en faveur de dame Marie-Anne Pierre, femme de messire Joseph de La Chasseigne, chevalier, seigneur de Rosemont, Uxellou et autres lieux, contre son mari (5 février) ; — en faveur de messire Michel de Las, chevalier, seigneur de Vallotte et autres lieux, y demeurant, contre les dames abbesse, religieuses et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de la ville de Nevers (11 mars) ; — en faveur de dame Louise-Françoise Le Thuillier, femme de messire Paul-Louis-Jean-Baptiste de Rémigny, chevalier, seigneur marquis de Joux, contre son mari (15 avril) ; — en faveur de Mᵉ Claude Boucher, prêtre, curé de Chevenon, contre les sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Cyr de Nevers (22 avril) ; — en faveur des dames religieuses ursulines de la ville de Corbigny contre Mᵉ Pierre Robin, notaire, demeurant à Crotefoux, paroisse de Marigny-l'Eglise (28 avril) ; — en faveur des sieurs prieur et religieux du prieuré de Saint-Etienne de Nevers contre les bouchers de la boucherie du bourg de Saint-Etienne, par laquelle lesdits religieux sont maintenus et gardés dans le droit et possession de ladite boucherie et d'en faire bail, en gros ou partie, des étaux qui y sont à qui bon leur semble (13 juin) ; — en faveur de dom Michel Panseron, prêtre, religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, prieur du prieuré de Saint-Sylvestre de Jailly, contre Louis du Verne, écuyer, seigneur de Jailly, et dame Louise de Bongards, veuve de Laurent du Verne, écuyer, seigneur de Jailly, tutrice de leurs enfants (15 juin) ; — en faveur de dame Christine-Charlotte Pot, femme de messire Nicolas de Fulligny-Damas de Sandaucourt, chevalier, baron de Marigny et autres lieux, et messire Charles de Vienne, chevalier, seigneur comte de Commarin, contre messire Jacques-Louis de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Villeberthun, comte d'Aulnay (28 juillet) ; — en faveur de Mᵉ Pierre Genton, prêtre, doyen de Dornes, y demeurant, contre messire Louis-Antoine-Erard Damas, chevalier, seigneur comte d'Anlezy et Dornes, maréchal de camp des armées du roi, et dame Elisabeth Palatin de Dyo, sa femme (4 novembre) ; — en faveur de Mᵉ Charles Girard, conseiller du roi, subdélégué de monsieur l'intendant de la généralité de Moulins au département de la ville de Prémery et lieutenant au bailliage et comté dudit lieu, y demeurant, contre Mᵉ Philippe Lasne, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, y demeurant, paroisse Saint-Jean, Mᵉ Jean-Marie Lasne, notaire royal, demeurant audit Nevers, et dame Louise Lasne, veuve de Mᵉ Augustin Descolons, vivant notaire royal, demeurant aussi audit Nevers (décembre).

B. 289. (Liasse.) — 39 pièces papier.

1712. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Claude Girard, chevalier, marquis d'Espeuilles, seigneur dudit lieu et autres terres et seigneuries, demeurant ordinairement en son château d'Espeuilles, paroisse de Montapas, fils et héritier de défunt Mᵉ Jacques Girard, écuyer, seigneur d'Espeuilles, son père, et étant aux droits de dame Claude Challemoux, sa mère, contre Mᵉ Jean Pellé de La Motte, marchand, demeurant en la paroisse de Montigny-sur-Canne, fils et héritier de défunt Mᵉ Paul Pellé, son père (17 février) ; — en faveur de Nicolas Godefroy, seigneur des Maisons-Rouges, conseiller du roi, contrôleur en la maréchaussée provinciale de Berry, contre Jacques Godefroy, écuyer, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée générale dudit Berry, tant en son nom que comme tuteur d'Augustin Godefroy, son fils, héritier testamentaire de défunt Pierre Godefroy, son frère, qui était seul héritier de dame Françoise de Boisrouvray, sa mère, première femme dudit sieur Jacques Godefroy (17 février) ; — en faveur de dame Madeleine Coullon, veuve de Mᵉ Gédéon Compérat, vivant fermier de Lormes-Chalon, et damoiselles Jeanne et Madeleine Compérat, ses filles, contre Mᵉ Pierre Lallement, bourgeois à Saint-Brisson, et damoiselle Marie Collin, sa femme (18 février) ; — en faveur de dom Michel Panseron, seigneur prieur de Saint-Sylvestre de Jailly, y demeurant, ordre de Cluny, contre messire Michel Cassagnet de Tilladet, évêque

de Mâcon, seigneur prieur du prieuré de Saint-Etienne de Nevers (17 mars); — en faveur de Mr André Verger, prêtre, curé de la paroisse de Monceaux-sur-Azy, contre messire Michel de Las, chevalier, seigneur de Vallotte, Azy et Monceaux, demeurant en la paroisse dudit Azy (6 avril); — en faveur de Me Gilbert Taillefert, prêtre, curé de Magny et Rozier, contre les dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers, par laquelle il est ordonné « que la sentence arbitrale dudit jour dix-huit janvier 1534 (rendue entre Me Lucas Poliot, prêtre, curé de Rozier, et Clément Demay) sera exécutée selon sa forme et teneur », c'est-à-dire que ledit Taillefert, en sa qualité de curé de Rozier, est maintenu et gardé en possession de prendre et percevoir chacun an sur les dîmes de Nion, appartenant auxdites dames religieuses et abbesse, quatre boisseaux seigle, mesure de Châteauneuf-sur-Allier (8 juin); — en faveur de Claude Bouzitat, marchand, demeurant en la paroisse de Marzy, héritier de Marcel Daguin et Paule Chauve, ses aïeul et aïeule, et fils de Me Pierre Bouzitat, praticien, et honnête Gabrielle Daguin, contre Me Léonard Daguin, procureur d'office en la justice de Cours-les-Barres, son oncle (20 juillet); — en faveur de Me Jean Casset, marchand, demeurant à Sagonne, contre Paul de Bunot, écuyer, seigneur de Frétoy, demeurant à Alardes (9 août); — en faveur de Me Etienne Delin, prêtre, curé de la ville de Decize, trésorier de Bourbon-Lancy, chapelain et confesseur des religieuses de la Visitation de la ville de Nevers, curé de l'église de Saint-Sauveur de ladite ville, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance de la cure dudit Saint-Sauveur, contre Me Pierre-Marie Delacollancelle, maître ès-arts en l'Université de Bourges, prêtre du diocèse de Nevers (10 septembre); — en faveur de François Baudesson, huissier audiencier au bailliage de Cusset et fermier de Jean Coyffier, écuyer, seigneur des Nouettes, contre Me Gilbert Gardin, chanoine audit Cusset (10 septembre); — en faveur des sieurs abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Bellevaux, contre Louis-Antoine Sallonnier, écuyer, seigneur de Faye, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant audit Faye, paroisse de Verneuil (14 septembre); — en faveur de Me Joseph Guenot, sieur de la Villeneuve, demeurant en la paroisse de Trizy, contre messire Hector-Antoine Saladin, écuyer, seigneur comte de Montmorillon, et dame Marie des Gentils, sa femme, et damoiselle Louise des Gentils, de Lamenay, fille majeure, sœur de ladite dame de Montmorillon (20 décembre).

B. 290. (Liasse.) — 43 pièces papier.

1713. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Charles Girard, lieutenant au bailliage de Prémery, y demeurant, subdélégué de M. l'intendant de Moulins en la ville dudit Prémery, contre Me Pierre Guitot, secrétaire de la Chambre des comptes de la ville de Nevers, veuf de dame Anne-Henriette Masson (17 janvier); — en faveur de Jean Coyffier, écuyer, seigneur des Nouettes et de Bel-Air, seigneur décimateur de la paroisse de Neuvy-les-Moulins, conseiller du roi, chevalier d'honneur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, contre Me Clément-Noël Lalias, prêtre, curé de ladite paroisse de Neuvy (4 avril); — en faveur de Me Nazaire Gourleau, prêtre, curé de la paroisse de Billy, contre Me Jean Regnier, avocat en Parlement, demeurant à Sémelins, paroisse dudit Billy (10 mai); — en faveur de damoiselle Jeanne Beugon, femme de Me Antoine Jourdan, bourgeois, demeurant en la ville de Lormes, contre damoiselle Jeanne Sallonnier, veuve de Me Léonard Girard, sieur de Marcy, avocat en Parlement, et tutrice de leurs enfants, demeurant à l'Huis-Belin, paroisse de Brassy (5 juillet); — en faveur de Me Philbert Chaufournier, prêtre, curé de Neuville, proche Brinon-les-Allemands, contre Me Jacques Voillaud, marchand, demeurant à la Tour-d'Huban, et messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, marquis d'Espeuilles, seigneur baron d'Huban et autres lieux (26 juillet); — en faveur de Me Ignace Lempereur, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, contre dame Anne-Marie de Morogues, veuve de messire Pierre de Neuchaize, vivant seigneur du Plessis, et auparavant veuve du sieur de Roffignac, chevalier, seigneur d'Apremont, messire Louis-Claude de Roffignac, chevalier, seigneur comte dudit Apremont, et damoiselle Suzanne de Roffignac, sa sœur, enfants de ladite dame et dudit défunt sieur d'Apremont, ladite Suzanne sous l'autorité de messire François de Morognes, chevalier, seigneur de Guichy, Sauvage et autres lieux, son oncle et curateur (27 juillet); — en faveur de damoiselle Antoinette de Crombecq, veuve de défunt Me Jean Maillard, demeurant au Bois-Gizet, paroisse de Savigny-Poil-Fol, contre messire Jean-François-Elzéar de Pontevès, chevalier, marquis de Buoux, seigneur de Saint-Martin, Castillon, Boisèque, Fourcaude, Champlevois, Aulnay et autres lieux, lieutenant du roi et syndic des États de Provence, gouverneur d'Apt, et Me Mathieu Joubard, seigneur de Lormes, habitant et

demeurant en la paroisse de Fours (3 août) : — en faveur de damoiselle Etiennette Vincent, femme de Mᵉ François Paichereau, conseiller du roi et son médecin à Nevers, héritière universelle paternelle de Mᵉ Jean Sémelier, conseiller du roi et son procureur au bureau des finances de Bourges, contre Mᵉ Jean Berger, conseiller du roi, commissaire-enquêteur et examinateur en l'élection de la ville de Nevers, y demeurant (9 août); — en faveur de Mᵉ Léonard Save, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Moulins-Engilbert, contre Pierre Save, laboureur, demeurant au village de Bouteuille, paroisse d'Alluy, et autres (13 septembre); — en faveur de Jean de Châteaubodeau, écuyer, seigneur de Mingot, et demoiselle Madeleine d'Escures, sa femme, contre honorable homme Gabriel Godard, marchand, demeurant à Decize (14 septembre); — en faveur de Louis-Anne Gascoing, écuyer, seigneur de Nantin, conseiller du roi, prévôt général et provincial du Nivernois et Donziois, et dame Françoise-Marie de Margat, sa femme, fille de François de Margat, contre honorable homme Massé Rivière, marchand, demeurant en la paroisse de Pierrefitte-ès-Bois, damoiselle Anne Guichard, veuve de Mᵉ Benjamin Perrin, demeurant en la ville de Sancerre, et messire Hubert-Edme de Bigny, chevalier, seigneur de Beuvron, et dame Madeleine Boutet, sa femme, demeurant au château de Beuvron, paroisse dudit lieu (14 septembre); — en faveur de Nicolas de Villaine, écuyer, seigneur de la Condemaine, conseiller du roi, président-trésorier de France en la généralité de Moulins, contre Mᵉ Pierre Dhéré, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (29 novembre); — en faveur de Mᵉ François Sallonnier, prêtre, prieur de La Collancelle, contre Pierre Boisdot, laboureur, demeurant au village de Sauvain, paroisse de La Collancelle (29 novembre); — en faveur de Pierre Léveillé, écuyer, seigneur du Rochy et du Fournay, et dame Esther Bouju, sa femme, demeurant audit lieu du Fournay, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre Mᵉ Jean Mineau, marchand fermier de la grosse forge du Crostay et dépendances, et dame Sereine Foultier, sa femme, demeurant en la paroisse de Précy (29 novembre); — en faveur de Gilbert Delaprée, marchand, demeurant au faubourg de Moulins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Jean Alasœur, conseiller du roi, receveur en titre du grenier à sel de ladite ville, y demeurant, Claude Durand, laboureur, demeurant à Moiry, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, et noble Nicolas Pinet, sieur du Deffend, conseiller du roi, et son procureur en l'élection et hôtel de ville de Nevers, y demeurant (20 décembre).

B. 291. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1714. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Claude Girard, chevalier, marquis d'Espeuilles, seigneur dudit lieu, et autres ses terres, demeurant ordinairement en son château d'Espeuilles, paroisse de Montapas, fils et héritier de défunt Jacques Girard, écuyer, seigneur d'Espeuilles, son père, et étant aux droits de dame Claude Challemoux, sa mère, contre Mᵉ Jean Pellé, sieur de la Motte, marchand, demeurant à Montigny-sur-Canne, fils et héritier de Mᵉ Paul Pellé, son père (10 janvier); — en faveur de Pierre Alixand, sieur de Vasselange, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Gilbert Midy, laboureur et fermier du domaine de la Perrine, paroisse de Livry, y demeurant (23 janvier); — en faveur de Mᵉ Gabriel Godard, marchand, demeurant en la ville de Decize, contre Jean de Châteaubodeau, écuyer, seigneur de Mingot, et dame Madeleine d'Escures, sa femme, demeurant au village de Parzieux, paroisse de Langeron (31 janvier); — en faveur de Mᵉ Jean Thoumelin, prêtre, curé de Château-Chinon, y demeurant, tant pour lui que pour dame Anne Gory, sa mère, veuve de Mᵉ Lazare Thoumelin, vivant avocat fiscal au comté dudit Château-Chinon, contre Mᵉ Charles Gudin, conseiller du roi, élu en l'élection dudit Château-Chinon, demeurant en la paroisse de Gâcogne, et François Buteau de Champcoulant, maître chirurgien, demeurant en ladite paroisse de Gâcogne, curateur d'Etienne Gudin, héritier de Mᵉ Jacques Gudin et damoiselle Jeanne Pernet, ses aïeul et aïeule (21 février); — en faveur des dames religieuses, abbesse et couvent de l'abbaye royale de Notre-Dame de Nevers contre Claude Millin, écuyer, seigneur de Marigny, exempt des gardes de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, tuteur des enfants de Guillaume Després, écuyer, seigneur de Montigny et Lancray, légataire d'Etienne Després, écuyer, seigneur dudit Lancray (8 mai); — en faveur de messire Claude Le Maréchal, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Bout, demeurant aux Bordes, paroisse de Jussy, contre honorable homme Gilbert Delaprée, maître boulanger et pâtissier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Jean Rousseau, vigneron, demeurant au lieu de Jallot, paroisse de Saint-Babyle de la même ville

(15 mai); — en faveur de messire Louis-Antoine Daquin, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, prêtre, prieur de Saint-Gildart, prieur-curé de la paroisse d'Urzy, y demeurant, contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de la ville de Nevers, qui sont condamnés à payer annuellement audit sieur prieur de Saint-Gildart six boisseaux froment, six boisseaux seigle, six boisseaux orge et six boisseaux avoine, et déclarant que lesdits doyen, chanoines et chapitre seront maintenus et gardés « en la possession en laquelle ils sont de temps immémorial d'aller tous les ans, la veille de la fête de saint Barthélemy, dire vêpres, et le lendemain, jour de ladite fête, dire et faire chanter une messe solennelle et y faire la bénédiction de plusieurs petits pains qui sont distribués à tous les assistants et destinés pour préserver les bestiaux de la contagion, et d'aller en procession les jours de Saint-Marc, lundi des Rogations, veille et jour de Saint-Barthélemy, en l'église dudit prieuré de Saint-Gildas et y être reçus par ledit sieur prieur, qui doit y faire trouver les rafraîchissements de pain et vin accoutumés et y faire les fonctions et offices » (14 juin); — en faveur de Me Guillaume Sever, sieur de la Motte, et dame Marie Maulais, sa femme, demeurant en la paroisse de Dornes, contre Jean-Baptiste et Antoine Picard frères, héritiers d'Adrien Picard et Marie Servant, leurs père et mère, demeurant au bourg de Gannay-sur-Loire, et Pierre de Chargère, écuyer, seigneur de Montrague, demeurant paroisse de Ville-lès-Anlezy, et dame Gabrielle Maulais, sa femme (20 juin); — en faveur de Gilbert Midy, laboureur et fermier du domaine de la Perrine, paroisse de Livry, contre damoiselle Monique Alasœur, veuve de Me Pierre Alixand, sieur de Vasselange, avocat en Parlement, tutrice de Louis, leur fils, et Me Louis Alixand, sieur de Paraize, y demeurant, paroisse de Livry, tant pour lui que pour Me Jean Alixand, sieur de Mussy, demeurant en la paroisse de Tresnay, son frère (3 juillet); — en faveur de Me Michel Leclerc, prêtre, curé de la paroisse de Lichy, y demeurant, contre Jean Bourdeau, charpentier, demeurant en la paroisse de Crécy (4 juillet); — en faveur de damoiselle Marie-Françoise de Champrobert, veuve de Jean de Berthier, écuyer, seigneur de Neure, demeurant en la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre Claude de Toulonjon, écuyer. seigneur de l'Aubois, demeurant à Dompierre-sur-Bèbre (17 juillet); — en faveur de Charles-Clair de Virgille, écuyer, seigneur de Chevannes-les-Crots et des Chaises, demeurant en la ville de Decize, contre Me Georges Saugy, marchand, demeurant en la paroisse d'Isenay, et honorable homme Jean Thévenin, aussi marchand, demeurant en la paroisse de Diennes (26 juillet); — en faveur de Me Jean Regnault, marchand fermier, procureur-fabricien de l'église et paroisse de Limoise, contre Me Gilbert Meure, avocat au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, Me Claude Maluchet, greffier au bailliage du Veurdre, demeurant au bourg et paroisse de Château-sur-Allier, et Catherine Père, sa femme, et autres, par laquelle le domaine de Boisclair, en la paroisse de Livry, appartenant audit Maluchet et à sa femme, est déclaré hypothéqué pour le payement d'une rente due à la fabrique de Limoise (14 août); — en faveur de Jean-Michel de Meun de La Ferté, écuyer, seigneur d'Anus, y demeurant, paroisse de Fouronne, province d'Auxerrois, Charles-Alexandre de Meun de La Ferté, écuyer, seigneur du Grand-Sichamps et de la forge de Prémery, demeurant en la paroisse de Sery, même province, et Samuel de Meun de La Ferté, écuyer, seigneur du Petit-Sichamps, demeurant en la paroisse de Prémery, contre Me Louis Vincent, marchand, demeurant à Prémery, et Me Eustache Blondeau, fermier des Grand et Petit-Sichamps et de la forge dudit Prémery (21 août); — en faveur de dame Laurence Antoine, veuve de Me Claude Barce, vivant receveur des tailles en l'élection de Vézelay, y demeurant, contre damoiselle Anne Gounot, femme de Louis de Razou, écuyer, seigneur des Roches, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi (29 août); — en faveur de Me Claude Delaporte, sieur d'Ausson, conseiller du roi, élu en l'élection de Clamecy, tant en son nom que comme tuteur de damoiselle Elisabeth Delaporte, sa nièce, fille et héritière de Me Etienne-Joseph Delaporte, conseiller du roi, élu en ladite élection de Clamecy, contre Me Michel Fremin, seigneur de Corvol-d'Embernard, Chevannes-sous-Montenoison, Chazeuil et dépendances, conseiller du roi, ancien trésorier de France en la généralité de Paris, y demeurant, rue de Condé, paroisse Saint-Sulpice (7 septembre); — en faveur d'Etienne Laurent, marchand boucher, demeurant au bourg de Pougues, contre Guillaume Bourgoing, écuyer, seigneur de Montpertuis, Baugy et autres lieux, demeurant en ladite paroisse de Pougues (11 décembre); – en faveur de dame Marie-Elisabeth Palatin de Dyo de Montpéroux, dame de la terre et seigneurie de Dornes, veuve de messire Louis-Antoine-Erard Damas, chevalier, seigneur comte d'Anlezy, Fleury-la-Tour et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre militaire de

Saint-Louis, contre François de Bonnay, écuyer, seigneur de la Basse-Quenoille, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-en-Viry, par laquelle ladite dame de Dornes, « en vertu du testament reçu Barthonier, notaire royal, le 5 juillet 1528, de Thierry de Dornes, portant fondation d'un doyen et cinq canonicats ou prébendes en l'église paroissiale de Saint-Julien de Dornes, de l'acte de vente passé par-devant Revangier, notaire royal à Moulins-en-Bourbonnais, le 30 juillet 1620, de la terre, seigneurie, châtellenie de Dornes, baronnie de Retz, Voumeaux, la Quenouille et autres y jointes, avec droit de litre, ceintures, patronage, collation et sépulture et enterrement en ladite seigneurie de Dornes, en l'église dudit Dornes, en laquelle église il y doit avoir six chanoines, y compris le curé dudit lieu, qui sont tenus de prier Dieu pour les seigneurs dudit Dornes, au profit de messire Gaspard de Coligny-Saligny, chevalier, seigneur baron dudit Saligny, et de dame Jacqueline de Montmorin-Saint-Hérem, son épouse, par Louis Mareschal, écuyer, seigneur de la Motte, dame Paule de Dornes, sa femme, et Gilbert de Boyau, écuyer, seigneur de Thory-le-Martray, et dame Marie de Dornes, sa femme, » ladite dame de Dyo-Montpéroux est maintenue et gardée en la possession de nommer et pourvoir auxdits doyenné et canonicats (19 décembre).

B. 292. (Liasse.) — 63 pièces papier.

1715. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Thomas Thévenard, tailleur de pierre, demeurant en la ville de La Charité, contre Henri Delespinasse, écuyer, seigneur de la Grange (8 janvier) ; — en faveur de Mᵉ Pierre Marcellin, maître de la poste de Magny, contre Thomas Bizot, maréchal audit Magny (30 janvier) ; — en faveur des sieurs prieur et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Bellevaux, y demeurant, paroisse de Limanton, et messire Roger de Bussy Rabutin, abbé commendataire de ladite abbaye, contre Mᵉ Gilbert Thibault, prêtre, curé de la paroisse de Crécy (6 février) ; — en faveur des mêmes contre Mᵉ Jean Chardon, prêtre, curé de la paroisse de Frasnay-le-Ravier (13 février) ; — en faveur de Mᵉ Claude Fontjean, prêtre, curé de Gannay-sur-Loire, y demeurant, et damoiselle Paule Dugour, fille majeure, demeurant en la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre dame Catherine de Rolland, veuve de messire Paul-Léonard des Gentils, vivant écuyer, seigneur de Lamenay et autres lieux (27 février) ; — en faveur de Marit de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy, la More et Contre, héritier sous bénéfice d'inventaire d'Eustache de Berthier, son frère, écuyer, seigneur de Bizy et Contre, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, contre Edouard de Berthier, écuyer, seigneur de Contre, y demeurant, paroisse d'Urzy, fils dudit défunt Eustache de Berthier (13 mars) ; — en faveur de dame Françoise de La Mure, veuve de noble Jean Rouer, conseiller du roi en la maréchaussée et siége présidial de Moulins, dame de Beaumont, demeurant audit Moulins, contre Michel Tréfoux, ci-devant étapier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, marchand-fermier de Beaumont (13 mars) ; — en faveur de Mᵉ Charles Pellisson, marchand, demeurant en la ville de Souvigny, ci-devant fermier de la terre et seigneurie de Clusors, contre dame Mayeule Deléage, veuve de Mᵉ Antoine Roy, vivant notaire royal audit Souvigny, et Mᵉ Gilbert Roy, son fils (2 avril) ; — en faveur de Gabriel de Borne, écuyer, seigneur de Vorfeuil, procédant sous l'autorité de Claude de Borne, écuyer, seigneur de Grandpré, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, maréchal-des-logis dans la compagnie des gendarmes de la garde du roi, demeurant à Brassy, contre Mᵉ Charles Rousseau, avocat en Parlement, bailli de la ville de Lormes à la part de Chalon, y demeurant (3 avril) ; — en faveur de dame Marie Alexandre de Bosson, dame de Cougny, demeurant en la ville de Nevers, contre Mᵉ Eugène Perreau, bourgeois de la ville de Prémery, y demeurant (10 avril) ; — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Sauveur de la ville d'Hérisson, contre Mᵉ Charles Belin, procureur en la châtellenie royale de ladite ville d'Hérisson, et dame Barbe Bouthard, sa femme (15 mai) ; — en faveur de dame Marie Gressein, veuve de défunt Mᵉ Pierre Durand, procureur du roi au grenier à sel de la ville de La Charité, contre Mᵉ Edme Guillerault, conseiller du roi, assesseur en l'hôtel de ville de La Charité, et damoiselle Anne Durand, sa femme (26 juin) ; — en faveur d'honorable homme Laurent Rossignol, marchand, demeurant en la paroisse de Montigny-sur-Canne, contre Mᵉ Jean Pellé, sieur de la Motte, et dame Marie Rossignol, sa femme (26 juin) ; — en faveur de Jean Després, écuyer, sieur de Bourdoiseau, y demeurant, paroisse de Venas, contre damoiselle Marguerite de Paris, veuve de Nicolas Després, vivant écuyer, seigneur de Neuville, tutrice de son fils, demeurant en la ville de La Charité (17 juillet) ; — en faveur de messire Antoine-Gaston de La Richardière, chevalier,

seigneur du Vernet, y demeurant, paroisse dudit Vernet, contre Me Claude Régnier l'aîné, marchand, demeurant en la ville de Saint-Germain-des-Fossés, et Me Annet Martinet, lieutenant de milice bourgeoise de la ville de Cusset (30 juillet); — en faveur de dame Anne-Catherine de Rolland, veuve de messire Paul-Léonard des Gentils, vivant chevalier, seigneur de Lamenay et Couëron, contre Jean-François de Capony, écuyer, baron des Granges, et dame Thérèse Fontjean, sa femme, héritière de Me Claude Fontjean, son père, donataire de Me Pierre Fontjean, prêtre, ci-devant curé de Gannay-sur-Loire (31 juillet); — en faveur de Me Henri Guillier, prêtre, curé de la paroisse de Limanton, contre Me Georges Saugy, marchand, demeurant en la paroisse d'Isenay, ci-devant fermier du prieuré de Coulonges (6 août); — en faveur des sieurs religieux de la chartreuse de Notre-Dame de Bellary contre Augustin Delespinasse, sieur de Mannay et Vieuxmoulin, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité, donataire de Me Henri Delespinasse, sieur de Vieuxmoulin, son frère (4 septembre); — en faveur de messire François de Clugny, chevalier, seigneur comte de Thénisset, y demeurant, en son château, paroisse dudit lieu, comme tuteur de ses enfants et de dame Marie-Anne de Popillon, sa femme, héritiers de défunte dame Antoinette de Sérizy, veuve de messire Jean de Popillon, chevalier, seigneur d'Arizolle, leur aïeule, contre dame Catherine de Rolland, veuve de messire Paul des Gentils, vivant chevalier, seigneur de Lamenay, demeurant au lieu de Lichy, paroisse de Gannay-sur-Loire (11 septembre); — en faveur de dom Jacques de Marcelanges, religieux de l'ordre de Cluny, prieur du prieuré de Chantenay, contre Me Jean-Baptiste Tostain, prêtre, curé de la paroisse de Livry, les sieurs chanoines de la collégiale de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, Me Jean Lemaire, prêtre, curé de la paroisse d'Augy, les sieurs religieux bénédictins de ladite ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, Me Gilbert Baudrion, prieur du prieuré de Saint-Imbert, les sieurs chanoines de l'église cathédrale de Saint-Cyr de la ville de Nevers, les sieurs recteurs de l'hôtel-Dieu de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier et le sieur prieur de Saint-Léopardin (27 novembre); — en faveur de Me Jacques-François Brugnol, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Franchy, contre Jean Moreau, laboureur, fermier du domaine de Curillat, situé en ladite paroisse de Saint-Franchy (3 décembre).

B. 293. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1716. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jean-Louis de Cotignon, écuyer, seigneur du Deffend et Garnat, demeurant en la paroisse dudit Garnat, contre Me Léon-François Josse, sieur du Chambon, demeurant en la paroisse de Dompierre (21 janvier); — en faveur de Jean Desprès, écuyer, seigneur de Bourdoiseau, y demeurant, paroisse de Venas, contre demoiselle Marguerite de Paris, veuve de Nicolas Desprès, écuyer, seigneur de Neuville, tutrice de Jean Desprès, leur fils, demeurant en la ville de La Charité, et Gabriel de Baraton, écuyer, et damoiselle Jeanne-Marie Desprès, sa femme (23 janvier); — en faveur de Me Gaspard Collet, sieur du Frey, demeurant en la paroisse de Taumier, contre messire Eustache de Chéry, écuyer, seigneur de Beaumont, prieur commendataire de Saint-Révérien, chanoine et trésorier en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, et Me Maximilien-Louis Titon, écuyer, conseiller du roi et son ancien procureur en l'Hôtel-de-Ville de Paris, seigneur de la Forest, Taumier, Villegenon, Tauvenet, Ognon et autres lieux (5 février); — en faveur de Me Joseph-Olivier Bogne, procureur général au domaine et eaux et forêts du Nivernais et Donziais, demeurant en la ville de Nevers, contre Me André Micault, sieur de Saint-Léger, conseiller en la Chambre des comptes de ladite ville de Nevers (5 février); — en faveur de messire François de Morogues, chevalier, seigneur de Guichy, Sauvage et autres lieux, demeurant audit Sauvage, paroisse de Beaumont-la-Ferrière, contre messire Gabriel-François de Morogues, chevalier, seigneur de Fonfay, la Selle et autres lieux, demeurant en la ville de Donzy (31 mars); — en faveur de dame Marie Chartier, veuve de Me Jacques Joully, vivant lieutenant au bailliage de la ville de La Charité, y demeurant, contre honorable homme Jean Jolly, marchand, demeurant en ladite ville (13 mai); — en faveur de damoiselles Gabrielle et Marguerite Berthelon, filles majeures, contre les sieurs religieux bénédictins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, Me Antoine Berthelon, prêtre, curé de Cours-sous-Magny, et noble Joseph Berthelon, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, lesdits Berthelon frères et sœurs, et héritiers de Me Charles Berthelon, leur frère (1er juillet); — en faveur de noble Jean Aladane, conseiller du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Louis Alixand, sieur de Paraize (8 juillet); — en faveur de la communauté des maîtres chirurgiens-

jurés de la ville de Nevers, représentée par François Guytot et Henri Limosin, chirurgiens-jurés de ladite communauté, syndics en charge, contre Gilbert Gource, faisant fonction de chirurgien, demeurant au bourg de Saint-Parize-le-Châtel, par laquelle il est fait défense audit Gource de faire à l'avenir aucuns rapports en chirurgie au préjudice des chirurgiens-jurés de la ville de Nevers (2 août); — en faveur de Me Léonard Moreau, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Château-Chinon, notaire royal et procureur au bailliage dudit lieu, contre Etienne Finot, greffier au bailliage dudit Château-Chinon (14 août); — en faveur de Me Gabriel Vaillant, sieur de Peully, demeurant en la ville de Nevers, cessionnaire de Me Jean Despaillards, prêtre, curé de la paroisse de Jaugenay, contre Me Gaspard Despaillards, prêtre, curé de la paroisse de Luthenay, frère dudit Jean (18 août); — en faveur de damoiselle Madeleine Colon, veuve de Me Gédéon Compérat, vivant marchand de bois, demeurant en la ville de Lormes, et damoiselle Jeanne Girardot, femme de Me Pierre Gasté, docteur en médecine, demeurant au bourg d'Asnan, contre Jean de Marchand, écuyer, seigneur de Belleroche, demeurant à Boussegré, paroisse dudit Lormes, Philippe Coffineau, marchand, et Jeanne Flamand, sa femme (27 août); — en faveur de Jacques Gascoing, écuyer, seigneur de Nantin et de Bernay, conseiller du roi, prévôt général et provincial de Nivernais et Donziais, demeurant en la ville de Nevers, en l'hôtel de Charnizay, paroisse de Saint-Etienne, contre dame Marie de Chargère, veuve de François de Druy, vivant écuyer, seigneur d'Avrilles-Loups, tutrice de leurs enfants (2 septembre); — en faveur de demoiselle Marguerite Desbordes, femme de Jacques Ribault, ci-devant lieutenant d'infanterie, demeurant en la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre Me Jean Garault, procureur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, et damoiselle Gabrielle Challon, sa femme (3 septembre); — en faveur de messire Charles de Lévy, seigneur, comte de Charlus, contre dame Françoise Bouzitat, veuve de Me Simon Girault, seigneur des Escherolles, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, tutrice de leurs fils mineurs, légataires de dame Anne Bouzitat, leur tante (9 septembre); — en faveur de messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, seigneur marquis d'Espeuilles, baron d'Hubans, Brinon-les-Allemands, Asnan, Grenois, Tacconnay, Bussy-la-Pesle, Courcelles, Michaugues, Neuville, et en partie de Beaulieu et de la Roche et autres lieux et de leurs dépendances, demeurant ordinairement en son château de Brinon, contre Pierre-Louis, Pierre et François Doreau, fils et héritiers de défunt Me Jean Doreau (10 septembre); — en faveur de Pierre Bonnet, laboureur, demeurant au village d'Alligny, paroisse de Livry, contre Me Jean Alasœur, conseiller du roi, receveur du grenier à sel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (12 septembre); — en faveur de Claude Monfront, marteleur de fer, demeurant à Sauvage, paroisse de Beaumont-la-Ferrière, cessionnaire de la succession mobilière de défunt Louis Magnant, vivant fermier de la terre de la Selle, contre messire Gabriel-François de Morogues, chevalier, seigneur de Fonfay, la Selle et autres lieux, demeurant en la ville de Donzy, unique héritier de messire François de Morogues, chevalier, seigneur de ladite terre de la Selle (2 décembre); — en faveur de Me Nicolas Pinsot, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre-de-Verrière, diocèse de Troyes, chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Poumay, diocèse de Nevers, et Claude Couillard, manœuvre, demeurant en la paroisse de Magny, son fermier, contre Jean Barion, laboureur, demeurant en ladite paroisse de Magny, fermier du dîme de Barge, et dame Anne Voillaud, dame de Beauce et de Barge, veuve de messire Jean-Baptiste de Mérigot, chevalier, seigneur de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, demeurant à Paris (25 novembre).

B. 294. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1717. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur d'honorable homme Pierre Cacadier, marchand, demeurant au Poids-de-Fer, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre Henriette Jourde, veuve de Barthélemy Desrives, et Jean Desrives, son fils, marchand, demeurant à Jouet, même paroisse (27 janvier); — en faveur de messire Anonime de Torcy, chevalier, seigneur de Lantilly et de Cervon, demeurant en son château, audit lieu de Cervon, fils et héritier de défunt messire Pierre de Torcy, seigneur dudit lieu, contre messire Jean-Antoine de Mesgrigny, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur de la Chaume et autres lieux, demeurant ordinairement en la ville de Troyes (16 février); — en faveur de Marit de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy et la More, y demeurant, paroisse de Parigny-les-Vaux, contre Nicolas Després, écuyer, demeurant au château de Charly, paroisse de Chaulgnes, tuteur des enfants d'Edouard de Berthier, héritiers de défunt Eustache de Berthier, leur grand-père, vivant écuyer,

seigneur de Contre (23 février); — en faveur de Gabriel Morin, laboureur, demeurant au domaine des Barbarins, paroisse de Givardon, contre Mᵉ Robert-Pierre Bergeron, sieur des Vernas, châtelain de Poulligny et Lurcy, demeurant en la ville de Sancoins (4 mars); — en faveur de Jean Guyonnet, vigneron, demeurant en la ville de Nevers, curateur à la succession vacante de Pierre Challudet, sieur de Baubery, et de dame Marie Tenon, veuve dudit Challudet, contre demoiselles Gilberte et Marie-Louise Guytot, filles et héritières de Mᵉ Claude Guytot, avocat en Parlement, et de damoiselle Philberte Rousset (10 mars); — en faveur des sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Lazare d'Autun, contre Mᵉ Claude Bussy, prêtre, curé de Gâcogne, y demeurant (10 mars); — en faveur de messire Jacques du Crest, chevalier, seigneur de Villaine et autres lieux, demeurant en son château de Vandenesse-sur-Arroux, paroisse dudit lieu, cessionnaire de Mᵉ Jacques Burgat, seigneur du Mousseau, et de demoiselle Marie Sallonnier, sa femme, héritière universelle de dame Marie Chappelain, sa mère, qui était aux droits de Mᵉ Claude Sallonnier de Saint-Hilaire, son père, contre Louis-Antoine Sallonnier, écuyer, seigneur de Faye, trésorier de France en la généraltté de Moulins-en-Bourbonnais, fils et héritier de Mᵉ Guillaume Sallonnier et de demoiselle Edmée Sallonnier, ses père et mère, demeurant en la paroisse de Verneuil, ladite dame Edmée Sallonnier héritière de dame Edmée Dornand, sa grand'tante, et contre noble Philbert de Bèze, seigneur de Courcelle, et dame Marie Sallonnier, sa femme, aussi fille et héritière desdits Guillaume Sallonnier et Edmée Sallonnier, et ledit de Bèze comme curateur de demoiselle Marie-Edmée-Martiale Melon du Verdier, fille du sieur Charles-Antoine Melon du Verdier et de dame Edmée Sallonnier, ses père et mère, ladite dame Edmée Sallonnier aussi fille et héritière desdits Guillaume et Edmée Sallonnier (18 mars); — en faveur de Mᵉ Etienne Melon, seigneur de Thaix et Couëron, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de la ville de Nevers, y demeurant, contre Mᵉ Jean Garenne, prêtre, curé de la paroisse de Thaix, par laquelle ledit sieur Melon est maintenu et gardé, conformément à un aveu et dénombrement donné à Mᵐᵉ Marguerite, comtesse de Nevers, le lundi après la fête sainte Marie-Madeleine 1353, par lequel Guillaume de Brion, seigneur de Thaix, reconnait tenir en fief du comté de Nevers « un dixme scis à Thaix », en possession dudit dixme (14 avril); — en faveur de Mᵉ Charles Brotier, marchand, demeurant en la ville de Nevers, et dame Marie Callot, sa femme, auparavant veuve de Mᵉ François Maillard, tuteurs des enfants mineurs dudit défunt Maillard et de ladite dame Callot, et Mᵉ Louis Riffé, procureur au bailliage de Nevers, y demeurant, père et tuteur de ses enfants et de défunte dame Catherine Maillard, sa femme, contre Mᵉ Léonard-Antoine Gous-sot, prêtre, chanoine de Tannay et chapelain de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Grotte, fondée en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, et noble Benjamin Petit, conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Bourges, et le sieur Petit de Tracy, son frère, héritiers de Mᵉ Charles Guinet, en son vivant chapelain de ladite chapelle de Notre-Dame-de-la-Grotte (21 avril); — en faveur de noble Pierre Joully, ancien conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, y demeurant, paroisse d'Argenvières, par laquelle ledit sieur Joully est maintenu et gardé en possession et jouissance du droit d'usage dans les usages d'Argenvières (28 avril); — en faveur de noble Michel Delespinasse, conseiller du roi, président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Mᵉ Gilbert Meure, avocat audit presidial, héritier immobilier de Gabrielle Boulzan, sa nièce, laquelle l'était de dame Jeanne Meure, sa mère, vivante femme de Mᵉ Claude Boulzan (23 juin); — en faveur des sieurs recteurs de l'hôtel-Dieu de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre messire Philippe-François d'Escorailles, chevalier, seigneur marquis de Bouhant, à présent d'Escorailles, maréchal de camp des armées du roi, seigneur de Villume et Livry (30 juin); — en faveur de damoiselle Andrée Foubert, fille majeure, demeurant à Paris, faubourg et paroisse Saint-Jacques, contre dame Marie Lhermitte, veuve de Jean Rat, vivant hôte du logis où pend pour enseigne le Lion-d'Or, et honorable homme Jacques Rat, son fils, hôte du logis où pend pour enseigne à présent la Fleur-de-Lys de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et contre damoiselle Madeleine Rouher, femme de noble Jean-Antoine Treille, sieur de la Tarcière, fille et héritière de Jean Rouher, seigneur de Beaumont, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siége présidial de Moulins, et de dame Françoise de La Mure (6 juillet); — en faveur des maîtres chirurgiens de la ville de Nevers et de Guillaume Loyson « faisant les fonctions des arts de chirurgie et pharmacie » en la ville de Clamecy, contre la communauté des maîtres chirurgiens et apothicaires de ladite ville de Clamecy, par laquelle les « chirurgiens-jurés du roi en la ville de Nevers » sont maintenus et gardés dans le droit de recevoir les « aspirants

et maistres en chirurgie en la ville de Clamecy et dépendances, comme étant du ressort du bailliage de Nevers » ; il est fait défense aux chirurgiens de Clamecy « de s'imisser par cy-après à recevoir aucuns maistres et aspirants »; et il est permis audit Guillaume Loyson « d'exercer l'art de chirurgie, tenir boutique ouverte avec exposition de bassins en ladite ville de Clamecy et dépendances » (14 juillet); — en faveur de François Aupépin, maître chirurgien-juré de la ville de Corbigny, contre Jean Gavillon, laboureur, demeurant en la paroisse de Cervon (3 août) ; — en faveur de honorable homme Léonard Feuillet, marchand, demeurant au bourg de Cervon, et dame Jeanne Bezave, sa femme contre Me Philippe Lesobre, avocat en Parlement, et dame Marie Etignard, sa femme, demeurant en la ville de Château-Chinon (4 août); — en faveur d'Edouard de Berthier, écuyer, seigneur de Bizy et Neure, demeurant en la paroisse de Parigny-les-Vaux, contre Eustache de Berthier, écuyer, seigneur de la Vallée-Bizy et Neure, y demeurant, paroisse dudit Parigny-les-Vaux (13 août) ; — en faveur de Me Jean Moreau, prêtre, curé de la paroisse de Patinges, contre noble Jean Gascoing, seigneur de Patinges, demeurant en la ville de Nevers (17 août); — en faveur de messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, seigneur marquis d'Espeuilles, demeurant en son château de Brinon-les-Allemands, contre messire Jean-Baptiste Piquet, chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, prêtre, prieur et curé de la paroisse de la Montagne (9 septembre); — en faveur de Jean Geneste, fils et héritier de Jean Geneste, vigneron, demeurant en la ville de Cusset, contre dame Quintienne Chevarier, veuve de Me Pierre Philipon, vivant notaire royal et capitaine de milice bourgeoise de ladite ville de Cusset (15 décembre).

B. 295. (Liasse.) — 67 pièces papier.

1718. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Gilbert Chevrier, procureur du roi au grenier à sel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre damoiselle Florence Vaillant, veuve de Me Charles Chevalier, maître de la poste de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Marie Henriot, veuve de Jean Blanzat, vitrier à La Charité (19 janvier); — en faveur de Me Pierre Roux, notaire royal, demeurant au Chaignot, paroisse de Mingot, contre damoiselle Jacquette Lyon, fille majeure, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et honorable homme Pierre Lyon, marchand, demeurant en la paroisse d'Arleuf (25 janvier) ; — en faveur d'honorable homme Edme Richard, maître boulanger, demeurant en la ville de Lormes, contre dame Marthe-Marguerite de Rutan, femme de messire Bernard Pageot, baron de France, légataire universel de défunte dame Françoise Lepage, sa tante, au jour de son décès femme de Me Guillaume Guillaumet, sieur d'Eschon, demeurant en la ville de Paris (15 février) ; — en faveur de Me Toussaint Massé, prêtre, curé de la Maison-Dieu, contre Me François Chastel, prêtre, curé de la paroisse de Brèves, messire Camille Savary, chevalier, marquis de Brèves, seigneur dudit lieu, Sardy-les-Forges, les Pleys, Auvours, Chanaloupt, Lory, Saint-Bonnet et baron d'Avrigny, et messire Pierre Clavery, prieur commendataire de Saint-Robert d'Andryes, patron et collateur de la cure de Brèves et la Maison-Dieu, par laquelle il est dit que, « ayant égard que la chapelle de la Maison-Dieu a été érigée en cure par monsieur Antoine de Chalon, évêque d'Autun, le 8 août 1494, à la transaction passée entre messire Philippe Champenois, curé de Brèves, et les habitants de la Maison-Dieu, le 10 août 1496, à ce que les sieurs Christophe Beaufras, Guillaume Regnault et Pierre Chapuis ont été paisibles titulaires et possesseurs de ladite cure depuis l'année 1666 jusqu'en l'année 1712, auquel temps ledit sieur Massé a été pourvu d'icelle sur la démission dudit sieur Chapuis et en est en possession paisible depuis plus de quatre années en qualité de curé, ledit Massé est maintenu et gardé dans le droit et possession de curé de ladite Maison-Dieu » (11 mars) ; — en faveur de Me François Delagrange, notaire royal et procureur au bailliage de Lormes, y demeurant, contre Me Jacques Dupaquier, prêtre, curé de Saint-André-en-Morvand (23 mars) ; — en faveur d'honorable homme Jacques Robertet, marchand, maître du logis où pend pour enseigne l'image de Notre-Dame de la ville de La Charité, y demeurant, contre honorable homme Louis Septier, marchand, demeurant en la paroisse de Rigny (29 mars) ; — en faveur de Me Pierre Delespinasse, sieur du Marteau-Neuf, conseiller du roi en l'élection de la ville de La Charité, y demeurant, cessionnaire de messire Jacques Grasset, prêtre, prieur-curé de Perreuse, opposant au décret des immeubles de Me Jean Lemaire, vivant notaire royal à La Charité, contre Me Nicolas Dollet, sieur de Sollières, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, au nom et comme héritier de défunt Me François Dollet de Sollières, son père, aussi avocat à la cour (30 mars) ; — en faveur de Me Jacques Bouchet, diacre du diocèse d'Autun, demeurant au village de

Planchot, paroisse de Planchez, contre damoiselle Jacquette Gerbault, veuve de Me Philbert Ursin, sieur de Boisvert, demeurant au village de Ravisy, paroisse d'Alluy (30 mars); — en faveur de Jean-François de Pagany d'Eugny, écuyer, seigneur de la châtellenie de Narcy et Rue-des-Fourneaux, demeurant en sa maison seigneuriale dudit lieu, paroisse de Narcy, contre Me Grégoire Baudron, bourgeois de Paris, y demeurant (5 avril); — en faveur d'honnête femme Edmée Robertet, veuve de Joachim Théveneau, maître apothicaire, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre honnête femme Louise Théveneau, veuve de Claude Aulard, vivant marchand orfèvre, demeurant en la même ville (7 avril); — en faveur de Me Jean Rebreget, prêtre, curé de la paroisse de Chevannes-Gazeaux, contre Me Nazaire Gourleau, prêtre, curé de Billy (7 avril); — en faveur de noble Jean Lempereur, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre messire Jean-Charles de Mesgrigny, chevalier, seigneur comte d'Aunay, donataire universel du sieur de Villeberthun, son père, qui était héritier du sieur maréchal de Vauban (27 avril); — en faveur de Me Jean Deladoire, procureur au bailliage de Saint-Parize-le-Châtel, y demeurant, contre Me Jean Berger, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, et damoiselle Marthe Joully, sa femme, fille et héritière en partie de défunte dame Marie Chartier (1er juin); — en faveur de Me Charles Rousseau, avocat en Parlement, bailli de Lormes, y demeurant, contre Me Jean Dorlet, sieur de Palmaroux, demeurant à Saint-Martin-du-Puy, au nom et comme tuteur des enfants mineurs et non héritiers de défunt François Dorlet, sieur de Palmaroax, leur père, héritiers seulement de défunte damoiselle Louise d'Aulnay, leur mère (22 juin); — en faveur de Me Balthazar Dougny, prêtre, curé de Champvert, contre les dames abbesse, religieuses et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers (27 juillet); — en faveur de Me Pierre Delaporte, prêtre, curé de la paroisse de Chiddes, et de Jean Berger, laboureur, fabricien et marguillier de ladite paroisse, contre Gilbert de Berger, chevalier, seigneur de Rivière-du-Mont, ancien brigadier de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et dame Jeanne Bastenet, sa femme, fille et héritière de Me Jean Bastenet, vivant notaire royal (6 septembre); — en faveur de messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, marquis d'Espeuilles, seigneur baron d'Hubans, Brinon-les-Allemands et autres lieux, contre Me Philbert Chaufournier, prêtre, curé de la paroisse de Neuville (7 septembre); — en faveur de Robert Millin, sieur de Montgirard, officier de la maison du roi, contre Edouard de Berthier, écuyer, seigneur de Contre, y demeurant, paroisse d'Urzy (10 septembre); — en faveur de dame Françoise Sémellé, dame de Coulon et la Forest, veuve de messire Joachim de Jaucourt, chevalier, seigneur de Saint-Andeux, contre Louis-François, Jean-Charles et Jacques de Blosset, écuyers, frères (10 novembre); — en faveur de Léonard Maillet, manœuvre, demeurant en la paroisse de Langy, contre dame Madeleine de Cossay, veuve de Jacob Fabvre, vivant écuyer, seigneur d'Ardagny, demeurant à Beauvoir, paroisse de Saint-Germain-en-Viry (14 décembre); — en faveur de Me Toussaint Lejay, notaire royal en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me François Gueneau, procureur au présidial dudit Saint-Pierre-le-Moûtier (15 décembre).

B. 296. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1719. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de dame Catherine-Apolline de Roland, dame de la Chaize, paroisse de Pazy, et des Granges, veuve de messire Claude de Pagany, vivant chevalier, seigneur desdits lieux, y demeurant, contre Jean Robin, manouvrier, demeurant audit lieu des Granges (18 janvier); — en faveur de Me Gaspard des Paillards, prêtre, curé de la paroisse de Luthenay, y demeurant, contre Me Jean Chevreau, marchand, demeurant en la paroisse de Luthenay (9 mars); — en faveur de messire Jean-Charles et Jacques de Blosset, chevaliers, seigneurs de Précy, y demeurant, paroisse de Guipy, héritiers de défunt messire Louis de Blosset, vivant chevalier, seigneur de Coulon, leur oncle, contre dame Françoise Sémellé, veuve de Joachim de Jaucourt de Saint-Andeux, demeurant à Coulon, paroisse de Mouron, héritière de dame Elisabeth Sémellé, sa sœur, au jour de son décès veuve dudit sieur Louis de Blosset (22 mars); — en faveur de messire Pierre Bruneau, chevalier, seigneur de Champlevrier, Champrobert, la Verchère, baron de Vitry, chevalier d'honneur au Châtelet de Paris, contre Léonard Godard, laboureur, demeurant en la paroisse de Chiddes (10 mai); — en faveur de Jean Tricot, forgeron, demeurant en la paroisse de Prye, fils et héritier de défunt Gilbert Tricot et de Marie Collin, contre Michel Collin, manœuvre, demeurant en la paroisse de Lichy, Jean et Samuel de Lichy, écuyers, seigneurs dudit Lichy et Grandchamp (22 juin); — en faveur de Me Jean Dussert, marchand,

demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Fauchet, demeurant en la même ville, dame Marie Guittot, veuve de Mᵉ Claude Guillaume, vivant marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, et Mᵉ François Grosjean, sieur de Vincelles, demeurant en la paroisse d'Asnan (28 juin); — en faveur de messire Pierre Andras, chevalier, seigneur comte de Marcy, baron de Poiseux, et autres terres, demeurant en son château de Poiseux, contre Mᵉ Etienne Quartier, prêtre, curé dudit Poiseux, par laquelle il est ordonné que « sera tenu de donner au sieur Andras le premier dans son banc de l'eau bénite, à sa femme et ses enfans, sçavoir l'eau bénite par présentation du goupillon à chacun d'eux séparément, l'encens par trois fois au sieur Andras, par trois fois aussy à son épouse, et à leurs enfans chacun une fois les jours de festes solemnelles, et de les recommander nomément aux prières publiques de son prosne, et que en leur absence leur bailly ou lieutenant, comme premiers officiers de justice, jouiront des droits honorifiques qui leur appartiennent et non autrement, à peine de saisie du temporel » (4 juillet); — en faveur de Léonard Girard, écuyer, seigneur de Vannes et de Sermoise, maître particulier des eaux et forêts de Nivernais et Donziais, contre demoiselle Barbe Cochet, dame baronne de la Ferté-Chauderon (30 août); — en faveur de Mᵉ Claude Nicot, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts du Nivernais, demeurant à Nevers, contre Jean-Baptiste Lecomte, procureur fiscal de la justice de Cuffy, demeurant au Bec-d'Allier, dite paroisse de Cuffy (7 septembre); — en faveur de Mᵉ Pierre Joully, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, contre Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye (22 novembre); — en faveur de dame Marie Rossignol, femme de Mᵉ Charles Guittot, marchand, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre les dames prieure et religieuses de La Fermeté-sur-l'Ixeure, et Mᵉ Henry Guillier, notaire et procureur à Nevers (29 novembre).

B. 297. (Liasse.) — 132 pièces papier.

1721. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Mᵉ Jean Faulquier, prêtre, curé et prieur d'Achun, y demeurant, et messire Edouard de Fourvière, vicomte d'Armes, lieutenant-colonel d'infanterie, servant actuellement, seigneur de Monts-en-Bazois, Chauvance, Belleroche et autres lieux, demeurant de présent au château de Monts, susdite paroisse d'Achun, contre messire François de Juizard, écuyer, seigneur de Diroux et autres lieux, demeurant au Coudray, susdite paroisse d'Achun, par laquelle lesdits sieurs Faulquier et de Fourvière sont maintenus et gardés en possession de lever les dîmes des gros et petits blés dans les terres dudit Chauvance et du droit de suite des laboureurs dudit lieu lorsqu'ils vont labourer hors de ladite dîmerie (8 janvier); — en faveur de Gilbert Guillaumin, laboureur, demeurant en la paroisse de Cours-sous-Magny, contre Mᵉ François Flamen, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Jean de Nevers et premier fabricien de ladite paroisse, Mᵉ Nicolas Pinet du Deffend, procureur du roi en l'élection de Nevers, et Mᵉ Claude de Vaux de Germancy, président à la Chambre des comptes dudit Nevers, aussi fabricien de ladite église (15 janvier); — en faveur de Mᵉ Gabriel Gondier, seigneur de la Vallée-Bureau et de Monceneau, contre noble Jean Pierre, seigneur de Saint-Cy, conseiller au présidial de Moulins, héritier du sieur Pierre Pierre, avocat en Parlement, son père (29 janvier); — en faveur de dame Jeanne Juillien, femme de Jean Destamp, hôte du logis où pend pour enseigne l'Artichaut de la ville de Moulins, contre dame Jeanne Garnault, veuve de Mᵉ Gilbert Guillaume, marchand tanneur de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Mᵉ Claude Garnault, notaire royal et procureur au présidial de ladite ville (29 janvier); — en faveur de François Carpentier de Changy, écuyer, seigneur de Vanzé, Boudeuille et autres lieux, ingénieur ordinaire du roi, actuellement employé au service de Sa Majesté, contre Mᵉ Baltazar Dougny, prêtre, curé de la paroisse de Champvert (5 février); — en faveur de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Louis Andrault de Langeron, chevalier, marquis de Montlevrier, comte de Chevrière et autres ses terres, lieutenant-général des armées du roi, et haute et puissante dame Elisabeth Le Camus, sa femme, contre les dames religieuses et abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la ville de Nevers (5 février); — en faveur de Mᵉ Pierre Jolly, maître de la poste de la ville de La Charité, contre Mᵉ Paul Jolly, bourgeois de ladite ville de La Charité (5 février); — en faveur de Jean Gambay, marchand cabaretier, demeurant au bourg de Magny, et Charlotte Panay, sa femme, contre demoiselle Edmée Desprès, fille majeure, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, héritière de dame Claude Desprès, sa sœur (6 février); — en faveur de demoiselle Marie de Borne, veuve de Gilles Rousset, sieur de Jailly, et tutrice de leurs enfants, contre les sieurs cha-

pelains des six chapelles de l'église paroissiale de Saint-Alban de Lormes (5 mars); — en faveur de Me Claude Petiot, fermier du comté de Prémery, contre Me François Moreau de Charny, écuyer, porte-manteau du roi, seigneur de Chivre (19 mars); — en faveur de Me Charles Destrappes, docteur en théologie, curé de l'église Sainte-Croix de la ville de La Charité, y demeurant, contre Me Jean Deladhouère, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel (20 mars); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Nevers, contre demoiselle Jacquette-Françoise Pinet, femme du sieur Gilbert Gascoing, sieur du Chazault, demeurant en ladite ville de Nevers (26 mars); — en faveur des révérends Pères Jésuites de la ville de Nevers et des sœurs de la Charité chrétienne dudit Nevers, contre Jean Mahault, marchand, demeurant aux Chaumes-de-Loire de la ville dudit Nevers (27 mars); — en faveur de dame Marie-Henriette de Lévy-Charlus, abbesse de l'abbaye royale de Nevers, contre Me Guy Quartier, prêtre, curé de la paroisse de Chaluzy-lès-Nevers, y demeurant (5 avril); — en faveur de messire Lazare de Chargère, écuyer, seigneur de Roudon, tuteur de ses enfants, et de défunte dame Marie-Charlotte Desprès, sa femme, en son vivant fille et héritière en partie de défunte dame Marguerite de Mathieu, fille et héritière de défunt Pierre de Mathieu, contre Philippes Mathé, marchand, demeurant à Saint-Honoré (23 avril); — en faveur de Pierre Mercier, marchand, demeurant à Cuy, paroisse de Chougny, contre dame Marie de Cotignon, veuve de noble Jean-Baptiste Save, en son vivant avocat en Parlement et seigneur d'Ougny, y demeurant (23 avril); — en faveur de Me Jean-Jacques Fautier, bachelier en droit, demeurant à Corvol-l'Orgueilleux, fils et héritier de François Fautier, écuyer, seigneur du Mont, contre messire Charles de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolin, tuteur des enfants mineurs de messire Jean-Guy de Corvol (30 avril); — en faveur de Me Laurent Ferrand, sieur de la Chauvelle, demeurant à Pain, paroisse d'Achun, contre demoiselle Louise Ferrand (30 avril); — en faveur de messire Henry de Cotignon, chevalier, seigneur de la Charnaye, y demeurant, paroisse d'Argenvière, contre Claude Millin, écuyer, seigneur de Marigny, capitaine-exempt des gardes de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, demeurant en la ville de Nevers (7 mai); — en faveur des sieurs vénérables chantre et chanoines de l'église de Saint-Martin de la ville de Léré, y demeurant, contre Me Jean Loustonneau, prêtre, curé et vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Sury, y demeurant, par laquelle il est dit que les curés-vicaires perpétuels de la paroisse de Sury sont tenus de toute ancienneté de présenter ou faire reprétenter le mercredi de la semaine des Rogations, veille de l'Ascension, heure de la procession, auxdits chantre et chanoines de Léré, en ladite église de Sury, une tarte de la valeur de six livres (7 mai); — en faveur de Me Claude Berger, marchand de la ville de La Charité, contre Me Elie Rameau, sieur de la Barre, conseiller du roi, élu en l'élection de ladite ville de La Charité (21 mai); — en faveur de Me Léon Odry, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre Me François Morin, marchand, demeurant en la paroisse d'Aubigny (11 juin); — en faveur de demoiselle Marguerite Michellon, veuve de Me Edme Bert, vivant avocat en Parlement et tutrice de leurs enfants, contre Me Nicolas Testelette, notaire royal à Nevers, tuteur de ses enfants mineurs, et de défunte dame Claude-Marguerite Bert, sa femme, Me Jean-Baptiste Testelette, curé de Neuville, y demeurant, demoiselle Elisabeth Bert, femme de Me Aré Bourgoin, demeurant en la paroisse d'Urzy, et Me François Bert, sieur de la Bussière, demeurant en ladite ville de Nevers, lesdits sieurs et damoiselles Bert enfants et héritiers de Me Antoine Bert et de dame Claude Berthier (18 juin); — en faveur de Michel Castellan, écuyer, maître de la verrerie de Nevers, contre Me Jean-Baptiste Alasœur, receveur au grenier à sel de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant (2 juillet); — en faveur de Me Gilbert Thomas, sieur de Chandoux, demeurant en la ville de Saint-Saulge, frère et héritier de Jérôme Thomas, contre Pierre Rimbault, demeurant en la paroisse de Dienne (10 juillet); — en faveur de Me François-Louis Moreau, notaire royal, demeurant en la ville de Château-Chinon, contre Jean-Louis de Thomassin, écuyer, seigneur du Vivier, demeurant en la paroisse de Brassy (23 juillet); — en faveur de Me Pierre Chappuis, lieutenant au bailliage de Dornecy, y demeurant, cessionnaire de Me Pierre Chappuis, son frère, vivant curé de Dornecy, contre le général et la communauté des habitants dudit Dornecy (23 juillet); — en faveur de haut et puissant seigneur messire Jean-Charles de Mesgrigny, chevalier, seigneur comte d'Aunay, Epiry, Saint-Péreuse et autres lieux, demeurant ordinairement à Paris, faubourg Saint-Germain, rue Jacob, paroisse de Saint-Sulpice, contre messire Edme de La Courcelle de Précy, chevalier, seigneur de Cuzy, chevalier de Saint-Louis, ci-devant gouverneur du fort du Rhin, demeurant audit Cuzy, et Me Laurent Framard, commissaire provincial de l'artillerie de France et capitaine d'une

compagnie de mineurs, et dame Françoise de La Courcelle de Précy, sa femme, lesdits Edme et Françoise de La Courcelle héritiers de défunts messire Jean de La Courcelle, écuyer, sieur de Précy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et major général de l'armée du roi en Piémont, et de messire Gilbert de La Courcelle de Précy, écuyer, leurs frères (6 août); — en faveur de messire Baltazar-François d'Estut, chevalier, seigneur de Tallon, y demeurant, paroisse de la Montagne, lieutenant-colonel réformé à la suite de Strasbourg, contre Annet Gobillot, laboureur, demeurant audit Tallon (2 septembre); — en faveur de Me Henry Delespinasse, sieur du Pavillon, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de La Charité, y demeurant, contre dame Marie Gastier, veuve du sieur de Légalix, demeurant à Bourges (3 septembre), — en faveur de messire Charles-Alexandre Lallement, prêtre, docteur de Sorbonne, prieur commendataire du Saint-Sépulchre du Moustier et Jaligny, et seigneur de la paroisse du Pal, contre Me Jean Rousseau, seigneur du Pal, par laquelle ledit sieur Lallement est maintenu et gardé en la possession de percevoir la moitié des dîmes dans ladite paroisse du Pal (10 septembre); — en faveur de messire Laurent de Laveyne, prêtre, prieur et curé de la Montagne, demeurant à Grenois, paroisse de ladite Montagne, contre Guillaume Robellin, Etienne Gobillot et Léonard Gobillot, tous laboureurs, demeurant en ladite paroisse, messire Balthazar d'Estut, messire Claude-François de Bèze de Pignol, écuyers, seigneurs de Tallon-en-la-part-de-la Montagne, Jean Saumet, François, Etienne Cliquet et autres (11 septembre); — en faveur de demoiselle Jacquette Lelion et Isaïe Coudrot, employé dans les fermes de Sa Majesté, son mari, contre Me François Gueneau, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, et dame Françoise Lelion, sa femme, sœur de ladite Jacquette (11 septembre); — en faveur de Louise Pitois, veuve de Toussaint Nettement, vivant marchand, demeurant à Château-Chinon, tutrice de leurs enfants, contre Me Jean Gounod, marchand de bois pour la fourniture de la ville de Paris, demeurant à Cervon (17 septembre); — en faveur de Me François Louault, marchand de bois pour la fourniture de Paris, demeurant à Clamecy, contre Me Philbert Millin, bachelier en théologie, archiprêtre, curé de Parigny-les-Vaux, y demeurant, Me Claude Aupépin, marchand, demeurant au Maréchal, paroisse de Ruages, tuteur de ses enfants et de défunte Jeanne Tremeau, sa femme, Me Paul Millin, bailli de Morache, dame Gilberte Millin, veuve de Me Guillaume Bonnemain, vivant notaire royal' demeurant à Asnan, et dame Claude Millien, veuve de Pierre Doux, demeurant audit Asnan (26 novembre); — en faveur des révérends Pères Carmes-Déchaussés de la ville de Nevers contre Jean-François Carpentier, écuyer, sieur de Changy, pour la résiliation du bail du lieu de la Grange-Carteau, en la paroisse de Coulanges-les-Nevers, consentie par ledit sieur Carpentier au profit desdits religieux (10 décembre); — en faveur de Me Pierre Lejay, ancien commissaire aux revues des troupes de Sa Majesté en l'hôtel de ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre demoiselle Barbe Cochet, dame de la Ferté-Chaudron (10 décembre); — en faveur de demoiselle Madeleine Larleveau, veuve de Me Lazare Goguelat, contre Jean Pinard, chirurgien, demeurant à Lavault, paroisse d'Ouroux (10 décembre); — en faveur de dame Madeleine de Gouray, dame veuve de messire Joseph Andrault, vivant chevalier, seigneur marquis de Langeron et lieutenant-général des armées navales de France, demeurant ordinairement à Paris, contre demoiselle Madeleine Barré, veuve en dernières noces de Me Etienne Dhéré, notaire royal et procureur au baillage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (17 décembre); — en faveur du sieur Destrappes contre le sieur Peschereau (18 décembre).

B. 298. (Liasse.) — 64 pièces papier.

1722. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de François Le Tors de Larrey, capitaine au régiment de Forez, demeurant à Avallon, tant pour lui que pour Jean Dorlet, écuyer et garde du roi, demeurant à Saint-Martin-du-Puy, contre Toussaint Guenot, laboureur, demeurant audit Saint-Martin-du-Puy (28 janvier); — en faveur de Me Jean Richoux, avocat en Parlement, receveur au grenier à sel de la ville de Château-Chinon, y demeurant, héritier universel de feu Me Claude Richoux, son frère, contre Me Lazare Vaucoret, marchand, demeurant à Arleuf, Anne et Marie Vaucoret, ses sœurs (27 février); — en faveur de demoiselle Jacquette Gerbault, veuve et commune de Philippe Ursin de Boisvert, demeurant en la paroisse d'Alluy, contre demoiselle Madeleine Barry, veuve et commune de François Bauchet, et autres (5 mars); — en faveur de Me Charles Durand, conseiller du roi, élu en l'élection de la ville de La Charité, contre Me Nicolas-Louis Durand, notaire et procureur, demeurant à Pouilly, père et tuteur de Charles Durand, son fils unique, héritier de défunte demoiselle Anne Buisson,

sa grand'tante (12 mars); — en faveur de Me Jean Dubois, prêtre, curé de la paroisse d'Héry, qui est maintenu et gardé en possession de la dîme du chanvre, à raison de treize poignées une, dans l'étendue de sa paroisse, contre divers habitants dudit Héry (18 mars); — en faveur de dame Marie Connestable, veuve de défunt Me Pierre Pannetrat, vivant procureur au bailliage de Lormes, tutrice de leurs enfants, contre Philibert de Pillemiers, écuyer, seigneur de Montfort (15 avril); — en faveur de messire Gérard Béronny, bachelier en théologie, chantre, chanoine et curé de l'église de Clamecy, contre les chanoines dudit lieu (22 avril); — en faveur de Me Gaspard Lefebvre, prêtre, curé de la paroisse d'Argenvière, contre honorable homme Adrien Mequin, marchand, demeurant en la ville de La Charité (29 avril); — en faveur de messire Hubert de Choiseuil, chevalier, seigneur marquis dudit lieu de Choiseuil, la Rivière, seigneur de Chassy, Champs, Montautier, le Chemin, les Bordes, Giry, Arzembouy, Couloutre, Champlemy, Bouconville et autres lieux, demeurant ordinairement à Paris, en son hôtel, rue Féron, paroisse Saint-Sulpice, contre Me François Parizot, prêtre, curé de la paroisse de Gâcogne (10 juin); — en faveur de messire François de Bonnay, chevalier, seigneur dudit lieu, contre Denis-Louis de Radonvilliers, lieutenant-colonel d'infanterie réformé, curateur de Mes Louis-Edouard et Gaspard Simonin, et Me Louis-François Simonin, sieur du Vernay, avocat en Parlement, aux lieu et place de dame Geneviève de Pagany, veuve de noble François Sallonnier, vivant conseiller et avocat du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (5 août); — en faveur de demoiselle Anne Grasset, « fille majeure par émancipation », sous l'autorité de Me Pierre Doutau, chapelain de l'hôtel-Dieu de la ville de La Charité, y demeurant, contre Me Gaspard Lefebvre, prêtre, curé de la paroisse d'Argenvière, y demeurant (26 août); — en faveur de Me François Lasné, seigneur de Minard, contre François de Pagany d'Eugny, écuyer, seigneur d'Arcy, y demeurant (2 septembre); — en faveur de Jean-Charles et Jacques de Blosset, écuyers, seigneurs de Précy, contre dame Françoise Sémellé, veuve de Joachim de Jaucourt, seigneur de Saint-Andeux, demeurant à Coulon, paroisse de Mouron, héritière de dame Elisabeth Sémellé, sa sœur, veuve de messire Louis de Blosset (9 septembre); — en faveur de Me Gabriel Desprès, écuyer, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Genest de la ville de Nevers, contre dame Marie Brotier, veuve de Louis Desprès, écuyer, conseiller et avocat du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de Louise-Guillemette-Augustine Desprès, sa petite-fille, fille de François Desprès, écuyer (10 septembre); — en faveur de demoiselle Marie Turpin, femme de François Vaton, procureur au bailliage d'Aubigny, sous l'autorité de Jacques Serre, son curateur, contre demoiselle Jeanne Turpin, et Me François Danjon, son mari, juge ordinaire de Ménétréol, la Place, demeurant à Aubigny, Me Joseph Frappier, sieur de Monbenoist, bourgeois, demeurant à Donzy, père et tuteur de ses enfants, et de défunte demoiselle Madeleine Turpin, sa femme, et Me Simon Turpin, fermier de la terre et seigneurie de Vanseron (23 septembre); — en faveur de Me Gabriel Gourlet, prêtre, curé de Saint-Pierre de la ville de Vézelay, contre dame Claude Collon, veuve de Me Claude Barré, vivant receveur des tailles de ladite ville de Vézelay, y demeurant, tutrice de leurs enfants (3 décembre); — en faveur de Jean Bontemps, vigneron, demeurant au lieu de Villars, paroisse de Saint-Péreuse, contre Denise Desmolins, veuve et commune de Lazare Bobin l'aîné, tutrice de leurs enfants, laboureurs, demeurant au lieu de Montbois, paroisse de Château-Chinon (16 décembre); — en faveur de Jean Lescourieux l'aîné, marchand, demeurant en la ville de Cosne-sur-Loire, contre Jacques Godon, meunier, demeurant au moulin Trochet, paroisse de Léré (23 décembre).

B. 299. (Liasse.) — 62 pièces papier.

1723. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de demoiselle Louise Léveillé, veuve d'Abraham Jalot, marchand à Corbigny, tutrice de leurs enfants, contre messire Gabriel de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolin (17 février); — en faveur de Me Jean Guy du Bessay, procureur en la cour du Parlement à Paris, contre messire François-Gilbert Alexandre, écuyer, premier commis de M. Leblanc, secrétaire d'Etat, demeurant ordinairement à Paris (17 février); — en faveur de demoiselle Madeleine Cuvellier, fille majeure, demeurant en la ville de Grenoble en Dauphiné, et de présent en la ville de La Charité, donataire de dame Clémence Pierret, veuve de Gabriel des Boyaux, écuyer, seigneur de Villemont, qui l'était de dame Anne Delaforge, contre Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, y demeurant, paroisse d'Argenvière, et demoiselle Françoise Cuvellier, fille majeure (25 février); — en faveur de Me Jacques Pinette, bourgeois, demeurant à Corbigny, et demoi-

selle Elisabeth Briet, sa femme, contre Mᵉ Gédéon Mazillier, bourgeois, demeurant à Lormes (février); — en faveur de demoiselle Jeanne Beugon, femme de Mᵉ Antoine Jourdan, contre Pierre Gruère, marchand, demeurant à Vauclaix (10 mars); — en faveur de dom Michel Panseron, prieur du prieuré de Sancoins, contre François Barbarand, maître menuisier de la ville de Nevers (17 mars); — en faveur de messire Louis du Verne, seigneur de Jailly, demeurant en son château audit lieu, contre Pierre Duplessis, marchand, demeurant audit Jailly (28 avril); — en faveur de Vincent Fremillot, fendeur de bois, demeurant en la paroisse de Brinay, contre demoiselle Marie Decharry, veuve de Mᵉ Jean-Marie Pellé, vivant marchand, fermier dudit Brinay (5 mai); — en faveur de Nicolas Bonnet, sieur de Sarsay, ci-devant conseiller du roi au grenier à sel de Saint-Amand, bourgeois de ladite ville, y demeurant, contre Mᵉ Jean Ruby, marchand, demeurant à Valligny, et demoiselle Marie Bernard, sa femme, Mᵉ Jean Beujon, lieutenant-général de la ville d'Ainay-le-Châtel, demeurant audit lieu, et demoiselle Louise Ruby, sa femme (2 juin); — en faveur de Mᵉ Jacques Berthier, prêtre, curé de Savigny-Poil-Fol, contre Jacques du Crest, écuyer, seigneur de Ponay, y demeurant, paroisse de Tazilly (17 juin); — en faveur de messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, marquis d'Espeuilles, contre messire Laurent de Laveyne, prêtre, prieur et curé de la Montagne (30 juin); — en faveur des dames prieure et religieuses de La Fermeté-sur-l'Yxeure, contre Claude Martin, manœuvre, demeurant en la paroisse de Saint-Benin-d'Azy (29 juillet); — en faveur de dame Françoise de Quatrebarbes, veuve de messire Léonard-Clément Gabiot, vivant chevalier, seigneur comte de la Motte-Jalligny et autres lieux, tutrice de leurs enfants, contre Mᵉ Jean-Baptiste Rousseau, sieur du Pal (21 juillet); — en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Moireau, marchand, demeurant en la paroisse de Savigny-sur-Canne, contre Mᵉ Hubert Lault, marchand, demeurant en la paroisse de Montigny-sur-Canne (28 juillet); — en faveur de messire Charles-Hubert de Mesgrigny, chevalier, marquis dudit lieu et de Vandeuvre, conseiller du roi en sa cour de Parlement, baron de Lormes à la part de Chalon, contre demoiselle Jeanne Petit, fille majeure, demeurant à Paris (11 août); — en faveur de demoiselle Jeanne-Louise Leblanc, veuve de Mᵉ Louis-Marcou Boison, sieur de Vausesme, tutrice de ses enfants : Jean, Joseph, Charles et Anne Boison, contre Nicolas Girault, maréchal, demeurant à Garchizy (11 août); — en faveur de Mᵉ Alexis Fraschot, prieur du prieuré de Sainte-Geneviève de Marcy, contre messire Pierre Andras, chevalier, seigneur comte de Marcy et Serre, par laquelle ledit prieur est maintenu et gardé en la possession de prélever sur les dîmes qui se lèvent tous les ans en la paroisse de Marcy dix bichets de froment pour une fondation appelée des Quarré (1ᵉʳ septembre); — en faveur de messire Honoré de Meaux, écuyer, demeurant à Aix-en-Provence, et dame Edmée-Pierrette de La Perrière, sa femme, contre dame Anne d'Anglars, veuve d'Edme-Roch de La Perrière, écuyer, tutrice de son fils unique et dudit défunt, ledit Edme-Roch de La Perrière frère de ladite Edmée-Pierrette (2 septembre); — en faveur de Mᵉ Philbert Chaufournier, prêtre, curé de la paroisse de Neuville, contre messire Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, seigneur marquis d'Espeuilles et autres lieux (2 septembre); — en faveur de Mᵉ Léonard Gobillot, prêtre, curé de l'église de Cuffy, et des fabriciens de ladite église, contre Henri Limozin, maître chirurgien de la ville de Nevers, et Anne Guyot, sa femme (9 septembre); — en faveur de Mᵉ Léonard Gobillot, prêtre, curé de l'église de Cuffy, contre dame Jacquette-Françoise Pinet, veuve de Jean Gascoing, seigneur de Patinge, et Pierre Gascoing, son fils (10 septembre); — en faveur de dame Marie Pannon, dame du Pontot, veuve de Mᵉ Jean-Baptiste Stample, et Mᵉ Paul Stample, son fils, et demoiselle Marie Stample, sa fille, héritiers dudit Jean-Baptiste Stample, contre demoiselle Marie de Borne, veuve de Mᵉ Gilles Rousset, sieur de Jailly, tutrice de leurs enfants (11 septembre).

B. 300. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1724. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Mᵉ Claude Nicot, conseiller du roi, maître particulier en la maîtrise royale des eaux et forêts du Nivernais, demeurant à Nevers, contre Jean-Baptiste Lecomte (19 janvier); — en faveur de Mᵉ Louis-Antoine Marchangy, notaire royal, demeurant à Saint-Saulge, contre honorable homme Pierre Lefranc, marchand, demeurant aussi audit Saint-Saulge (20 janvier); — en faveur de demoiselle Elisabeth de Jaquinet, fille majeure, demeurant à Villapourçon, contre Jeanne Bordet, fille de Pierre Bordet (9 février); — en faveur de Pierre Léveillé, écuyer, seigneur du Rochy, demeurant au Fournay, paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois, contre Augustin Dougny, marchand, demeurant en la ville de La Charité (9 février); — en faveur de Mᵉ Charles Greffier, huissier royal, demeu-

rant en la ville de Nevers, contre Me Amable Cacadier, marchand, demeurant à Aubigny (16 février); — en faveur de demoiselle Louise de Razoux, veuve de défunt Gaspard de Pons, écuyer, seigneur de Fourneaux, contre Pierre Robin, manœuvre, demeurant à Crottefoux (23 mars); — en faveur de Me Jean Paillard, marchand tanneur de la ville de La Charité, y demeurant, contre François Sordet, marchand, demeurant en la même ville (10 mai); — en faveur de Me Nicolas Despatys, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Clamecy, contre Me Jean Martin, marchand, demeurant à Chazeuil (18 mai); — en faveur de Me Pierre-André Floridor, maître opérateur et oculiste, demeurant à la Celle-sur-Nièvre, contre Jean Bernard, serrurier, demeurant en la ville de La Charité (24 mai); — en faveur de Me Hugues Gasque le jeune, marchand, demeurant en la ville de Nevers, contre Me Robert Le Maître, ci-devant curé de la paroisse d'Ouroux (31 mai); — en faveur de Me Jean Robin, chirurgien-juré, demeurant en la ville de Prémery, contre demoiselle Catherine Marchangy, veuve de Me Charles Vignault, notaire royal, tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de Saint-Saulge (26 juillet); — en faveur des sieurs religieux Minimes du couvent de la ville de Decize, y demeurant, contre noble François de Rosticelly, capitaine du château de ladite ville, y demeurant (23 août); — en faveur de Me Léonard Gobillot, prêtre, curé de Cuffy, contre dame Françoise Pinet, veuve de Jean Gascoing, seigneur de Patinge, demeurant en la ville de Nevers (23 août); — en faveur des sieurs prieur et religieux bénédictins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre messire Jean-Baptiste Feydeau, écuyer, seigneur de l'Espault, exerçant les actions de dame Marie Girard, sa femme (28 août); — en faveur de messire Henry Gascoing de Boisjardin contre messire Hector de Morogues, prêtre, curé de Châteauneuf qui est condamné à faire rétablir le banc qui avait été établi par ledit sieur de Boisjardin en l'église de Châteauneuf, en vertu d'une délibération des fabriciens et habitants de ladite paroisse du 24 octobre 1723 et que ledit de Morogues avait fait enlever de l'église (5 septembre); — en faveur de messire Sébastien de Blosset, chevalier, seigneur de Certaine, contre Jean Laurent, laboureur audit Certaine, paroisse de Cervon (6 septembre); — en faveur de Me Paul Grignard, juge de Champallement et Montenoison, et demoiselle Louise Chaufournier, sa femme, contre Me Révérien Givry, marchand, demeurant audit Champallement (9 septembre); — en faveur de Jean de Lavenne, écuyer, seigneur de la Motte, demeurant à Poiseux, contre Charles Hérault, maçon, demeurant à Michaugues, paroisse de Brinon-les-Allemands (12 septembre); — en faveur de Me Jacques Dufeuilloux, « corronel de la bourgeoisie de la ville de Nevers », contre Me André Micault de Saint-Léger, avocat en Parlement (13 septembre); — en faveur de demoiselle Jacquette Comptant, fille et héritière de défunt Etienne Comptant, sieur du Vernay, et de demoiselle Jeanne Guyot, tant pour elle que pour François Comptant, son frère, contre honorable homme Joseph Depardieu, sellier, demeurant en la ville de Saint-Saulge (16 novembre).

B. 301. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1725. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Jean-Edme-François et Louise-Renée Grosjean, frère et sœur, demeurant à Asnan, contre Charles Dumont, faisant fonction de greffier à Sancoins (10 janvier); — en faveur de Claude Junet, femme de Me Georges Mien, demoiselle Jeanne Junet, femme de Me Gaspard Tospain, et demoiselle Marie-Françoise Junet, contre dame Jeanne Deperthes, veuve et commune de Me François Deschamps, vivant chirurgien, tutrice de leurs enfants, demeurant à Château-Chinon (7 mars); — en faveur de messire Louis Lasné de Ville, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Bourges et prieur de Sainte-Anne, contre dame Françoise Lefèbre d'Auton, héritière de messire Marie Saujet, vivant prieur de Sainte-Anne et veuve de défunt Robert du Sauzay, écuyer, sieur de Coullon (14 mars); — en faveur du curé et des fabriciens de l'église Saint-Jacques de La Charité contre Hugues Beaufils, taillandier, demeurant en la ville de La Charité (14 mars); — en faveur de messire Gilbert Espiard, écuyer, seigneur de Mascon et autres lieux, contre Me Jean-Baptiste Geoffron, prêtre, curé de Saint-Martin-de-la-Mer (27 avril); — en faveur de Charles Guillet et Marie Rossignol, sa femme, hôtes du Cheval-Blanc de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Léger-Nicolas Despatys, seigneur de Courteille, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de la ville de Clamecy, y demeurant, et Me François Née, avocat en Parlement, demeurant audit Clamecy (28 avril); — en faveur de Gilbert Pallierne, écuyer, seigneur de Marigny, et dame Geneviève Gigot, sa femme, héritière de Me Pierre Gigot, son père, contre dame Gabrielle du Crest, veuve de messire Charles Desprès, chevalier, seigneur de Roche, et tutrice de leurs enfants (2 mai); — en faveur de dame Françoise de Corvol, veuve de messire Philbert

Danguy, écuyer, seigneur de Monteuillon, dame de Laché, y demeurant, contre Jean-Jacques et Laurent de Lavenne, écuyers, seigneurs d'Olcy, demeurant ensemble en la paroisse de Poiseux (4 mai); — en faveur de messire Gérard Béronny, prêtre, chantre, chanoine et curé de l'église de Clamecy, contre Mes Etienne Rameau, Louis et Léonard Faultier, chanoines de l'église collégiale de Saint-Martin dudit Clamecy, tant pour eux que pour tous les chanoines du chapitre de ladite collégiale (24 mai); — en faveur de Pierre de Lespinasse, sieur de Marteau-Neuf, conseiller du roi et son procureur en l'élection de la ville de La Charité, y demeurant, contre Me Nicolas Dollet, sieur de Solière (9 juillet); — en faveur de Me François Potiron, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Jacques de Lavenne, écuyer, sieur de Choulot, et dame Marie-Anne de Quinquet, sa femme, fille et héritière de messire Charles-Roger de Quinquet (12 juillet); — en faveur de messire Antoine Pailloux, prêtre, chanoine de l'église de Notre-Dame du Marteret de la ville de Riom, héritier de défunt Me Etienne Pailloux, son père, contre demoiselle Françoise Savy, veuve de Me Guillaume Morel, procureur au présidial dudit Riom (13 juillet); — en faveur de messire François de Fournillon de Battery, écuyer, grand cellérier de l'abbaye royale de Savigny-en-Lyonnais, y demeurant, et prieur du prieuré de Mars, ordre de Cluny, et Me Jean Gourjon, notaire royal, demeurant à Gimouille, fermier dudit prieuré, contre Me Charles Maillot, bourgeois, demeurant en la paroisse dudit Mars, fils et héritier de Me Charles Maillot (23 août); — en faveur des vénérables prieur et religieux chartreux d'Apponay, seigneurs hauts justiciers de Rémilly et de Mont, contre François du Crest, écuyer, seigneur de Ponay, et dame Louise de Virgille, sa femme, fille et héritière de Louis de Virgille, son père, et Honoré de Virgille, son oncle (29 août); — en faveur de frère Israël de Moussière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la Croix-aux-Bots, Palluet, Bois-Escrappin, le Feuilloux, demeurant ordinairement en la ville de Salers, province d'Auvergne, contre Me Jean Taupin, marchand, ci-devant fermier de la commanderie du Feuilloux, demeurant en la paroisse de Neuville (7 septembre); — en faveur de Jean de Châteaubodeau, écuyer, et Me Joseph Picquet, notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Michel Grenot, dit Beaufils, laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant à Darry (15 septembre); — en faveur de demoiselle Antoinette Goussot, veuve de Me François Guéron, vivant notaire royal, demeurant en la ville de Nevers, contre dame Madeleine des Escures de La Vivère, femme de Jean de Châteaubodeau, écuyer, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, fille d'Edme des Escures, écuyer, seigneur de la Vivère, et de défunte dame Gabrielle Seignoret (28 novembre); — en faveur de messire François d'Escoraille, chevalier, seigneur de Villume et Livry, y demeurant, contre Me Gilbert Meure, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (12 décembre); — en faveur de Me Jullien Faure, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Jean Jolly, marchand, demeurant en la même ville (12 décembre).

B. 302. (Liasse.) — 53 pièces papier.

1726. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Simon Courtillat, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Paris, paroisse de Saint-Eustache, tant pour lui que pour les autres cohéritiers de défunt Me Pierre Martinat, sieur de Mourron, contre Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, demeurant au château dudit lieu de la Charnaye, paroisse d'Argenvière (27 février); — en faveur de Me Blaise Lescuyer, bourgeois de la ville de Sancoins, y demeurant, contre dame Marie Guittot, veuve du sieur Claude Guillot, demeurant en la ville de Nevers (21 mars); — en faveur de Me René Robert, directeur des messagers de la ville de Gien-sur-Loire, contre Louis Chamorot, tuteur de ses enfants et de défunte Jeanne Paillard, et autres (8 mai); — en faveur de Me Charles Paillard, sieur de Goulnot, conseiller du roi, élu en l'élection de Nevers, y demeurant, contre Gilbert et Louis Chaminat, laboureurs, demeurant au village des Bédoirs, paroisse de Gimouille (15 mai); — en faveur de dame Mathurine-Reine de Bretagne, veuve de Claude-François Rousset, seigneur de Jailly, tutrice de leurs enfants, contre Etienne-François de Guijon, écuyer, seigneur de Précy, major d'infanterie, demeurant à Montréal-en-Bourgogne, et dame Olympe de Bretagne, sa femme (28 mai); — en faveur de dame Marguerite-Catherine Legras, femme de messire Henry de Cotignon, chevalier, seigneur de la Charnaye, contre son mari (5 juin); — en faveur de dom Michel Panseron, seigneur prieur de Sancoins et du prieuré de Jailly, contre messire Louis du Verne, chevalier, seigneur en partie de Jailly, demeurant audit lieu, demoiselle Anne du Verne, femme de Me Léonard Moreau, marchand, demeurant

à Saint-Saulge, et demoiselle Louise du Verne, femme de Me Paul Moreau, gendarme, demeurant en la paroisse de Bazolle, lesdits du Verne enfants et héritiers de Laurent du Verne, écuyer, seigneur de Jailly, et de dame Louise de Bongars (26 juin) ; — en faveur de messire Feançois de Fournillon, grand cellérier de l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais, prieur du prieuré de Mars, François Dupin, écuyer, seigneur du Marest, et Me Jean Gourjon, leur fermier, contre Me André Micault, sieur de Saint-Léger, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (17 juillet) ; — en faveur de Jacques et Jean Gougnon, écuyers, demeurant en la ville de Bourges, contre François Thuillier, écuyer, seigneur de Mazières, conseiller du roi, doyen, docteur, professeur en droit en l'Université de Bourges (7 août) ; — en faveur de messire François d'Estut, chevalier, seigneur de Tallon, demeurant en la paroisse de la Montagne, héritier en partie de défunt messire Balthazar-François d'Estut, seigneur de Tallon, son frère, contre dame Françoise Sémellé, veuve de Joachim de Jaucourt, seigneur de Saint-Andeux, héritière de dame Jeanne Sémellé, en son vivant veuve dudit Balthazar d'Estut (4 septembre) ; — en faveur de Jean Goby, marchand, demeurant en la ville de La Charité, tuteur des enfants mineurs de défunt Jacques Ogier et Catherine Maugéry, contre Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, y demeurant (4 septembre) ; — en faveur de Jean Talot, entrepreneur, demeurant ci-devant en la paroisse de Saint-Loup-sur-Abron, contre Girard Desmarez et demoiselle Marianne Langloys, sa femme (11 septembre) ; — en faveur de Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur de Choulot, et dame Marie de Quinquet, sa femme, contre Me Roch-François Legoube, notaire royal, demeurant à Prémery (29 novembre) ; — en faveur des sieurs Bénédictins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier et Pierre Rousseau, leur fermier du dixme du chanvre, contre Guillaume Thomas, manœuvre, demeurant au bourg de Chantenay (4 décembre) ; — en faveur de Me Jean-Baptiste Alasœur, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de la ville de Sancoins, demeurant au village de Moiry, paroisse de Saint-Parize-le-Châtel, contre Jean Jollivet, taillandier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (11 décembre) ; — en faveur de Jean-Baptiste Thévenet, tailleur d'habits, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Louis Thibault, huissier-audiencier au grenier à sel de ladite ville (20 décembre).

B. 303. (Liasse.) — 44 pièces papier.

1727. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me André Micault de Saint-Léger, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Marcel Jaux, cardeur de laine, demeurant au faubourg de la même ville (29 janvier) ; — en faveur de Jacques Panseron, sieur de la Moussière, conseiller du roi, garde-marteau de la maîtrise royale des eaux et forêts de Nevers, et dame Marie-Ursule Millin, sa femme, auparavant veuve de Pierre-François Moquot, seigneur d'Agnon, contre Jean-Baptiste Le Roy, chevalier, seigneur baron d'Allardes (12 février) ; — en faveur de Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur de Choulot, et dame Marie de Quinquet, sa femme, héritière de Roger de Quinquet, écuyer, son frère, contre Me Roch-François Legoube, notaire royal, demeurant en la ville de Prémery (12 février) ; — en faveur de messire Basile-Laurent Barbier, prieur commendataire, seigneur spirituel et temporel de Saint-Bobert d'Andryes, demeurant ordinairement à Paris, en l'hôtel de monsieur le cardinal de Rohan, vieille rue du Temple, paroisse de Saint-Jean-en-Grève, contre Me Antoine Jamette, prêtre, curé de Quincy et Villiers-sur-Yonne (10 avril) ; — en faveur de demoiselle Françoise Guyot, fille majeure, Jean-Baptiste Guyot, avocat en Parlement, Christophe de Cotignon et demoiselle Catherine Guyot, sa femme, Henry Limosin, chirurgien-juré, et Anne Guyot, sa femme, héritiers de Me Charles Guyot, vivant curé du Veuillin, chapelain de la chapelle de Saint-Jérôme, fondée au château de Cuffy, contre Me Léonard Gobillot, prêtre, curé de la paroisse dudit Cuffy (7 mai) ; — en faveur de Me Jean Robinot, prêtre, curé de la paroisse de Dompierre-sur-Héry, premier fabricien de ladite église de Dompierre, contre Me Louis Aupépin, sieur de Dreusy, seigneur de Chanteloup, et demoiselle Jeanne d'Esmé, sa femme (11 juin) ; — en faveur de messire Eustache de Chéry, seigneur de Beaumont, prieur commendataire de Saint-Révérien, contre Me Jean Michel, bailli de Saint-Révérien, y demeurant (11 juin) ; — en faveur de Me Antoine Sionnest, prêtre, curé de Prie, y demeurant, contre messire Michel de Las, chevalier, seigneur de Valotte, Azy, Prie et autres lieux, demeurant audit Azy, paroisse dudit nom (30 juillet) ; — en faveur de Me Jean Rousseau, sieur du Pal, contre demoiselle Françoise Bourdellier, fille majeure, demeurant à Pierrefitte (21 août) ; — en faveur des dames prieure et religieuses de La Palisse,

contre Jacques Chambois, sieur des Aremberts, demeurant en la paroisse de Vicq (9 septembre); — en faveur de messire Imbert Roux, prêtre, chanoine régulier, prieur-curé de Saint-Germain de Guipy, contre Mᵉ Henry Robinot, prêtre, curé de la paroisse de Dompierre-sur-Héry, Mᵉ Louis Aupépin et dame Jeanne d'Esmé, sa femme, seigneur et dame de Chanteloup, par laquelle il est dit qu'ayant égard à l'acte de fondation faite en la paroisse de Guipy par Jean de Chanteloup et Catherine Le Bourgoin, sa femme, du 9 avril 1521, d'une chapelle, l'acte d'amortissement de mars 1527 (v. st), etc., et autres actes par lesquels les seigneurs et dames de Chanteloup se sont reconnus paroissiens de Saint-Germain-de-Guipy, faute par ledit sieur Aupépin de justifier que la nouvelle construction jointe à l'ancienne soit dans la paroisse de Dompierre, ledit château de Chanteloup est déclaré être de la paroisse de Saint-Germain de Guipy (11 septembre); — en faveur de Joseph Cochet, manœuvre, demeurant à Brinay, contre messire Henry de Bréchard, chevalier, seigneur de Brinay, demeurant en son château dudit Brinay (11 septembre).

B. 304. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1728. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Mᵉ André Dubuisson, écuyer, seigneur de Foignac et du Beyrat, conseiller du roi, président en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins, contre Mᵉ Guillaume Sirot, prêtre, curé de Saint-Bonnet de Bellenaves, y demeurant (7 janvier); — en faveur d'Etienne Quoy, fermier de la dame de Sanizy, et dame Marguerite-Etiennette d'Aché, veuve de messire Etienne Damas, chevalier, seigneur comte de Crux, mère et tutrice de ses enfants et dudit défunt, contre Guy de La Bussière, écuyer, demeurant à Saint-Saulge (21 janvier); — en faveur de dame Madeleine Garnier, veuve de défunt messire Louis de Reugny, vivant chevalier, seigneur du Tremblay, contre Mᵉ Hubert Lault, marchand, demeurant en la paroisse de Montigny-sur-Canne, héritier en partie d'Anne Saugy, sa mère, qui l'était de Mᵉ Georges Saugy, son frère, vivant marchand (28 janvier); — en faveur de Mᵉ Jean Garcin, marchand, demeurant à La Celle-sur-Nièvre, contre demoiselle Elisabeth de Roux, veuve de défunt Mᵉ Pierre Caffard, sieur de Long, demeurant à Saint-Bonnot (18 février); — en faveur de Jacques Pierre, écuyer, seigneur de Saint-Cy, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, président-trésorier de France en la généralité dudit Moulins, et dame Marie de Vauvrille, sa femme, et Jacques de Lanty, écuyer, et dame Nicole de Vauvrille, sa femme, lesdites dames héritières de Jean de Vauvrille, leur père, vivant président-trésorier de France audit Moulins, contre Claude Tort, fils et héritier universel de Nicolas Tort, demeurant en la paroisse d'Izeure (26 février); — en faveur de Mᵉ Claude Miron, bourgeois, demeurant à Arbourse, fils de défunt Mᵉ Jean Miron et de demoiselle Marie de Champheur, tant pour lui que pour Jacques, Paul, François, Jeanne et Nicolas Miron, ses frères et sœur, héritiers seulement de ladite de Champheur, leur mère, contre honorable homme Pierre Michel, marchand, demeurant en la ville de Château-Chinon (3 mars); — en faveur des sieurs religieux de la charité de l'hôpital de Saint-Pierre-ès-Liens de Saintes contre Mᵉ François Pellé, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Gratien, héritier présomptif de Michel-Jean Pellé, son frère, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de La Marine, par laquelle, en vertu du testament dudit Michel-Jean Pellé, du 20 otobre 1726, fait au profit des pauvres dudit hôpital de Saint-Pierre-ès-Liens de Saintes, ledit Mᵉ François Pellé est condamné à faire la délivrance auxdits religieux du tiers des meubles délaissés par ledit Michel-Jean Pellé, son frère, de la totalité des acquêts de la succession de sondit frère situés en la coutume de Paris, et du cinquième des propres immeubles délaissés par ledit défunt et situés en la coutume de Nivernais (7 avril); — en faveur de demoiselle Anne Grosjean, fille majeure, demeurant à Château-Chinon, contre demoiselle Jacquette Charry, veuve de Léger Grosjean, tutrice de leurs enfants (21 avril); — en faveur de Mᵉ Etienne Bonnemain, prêtre, curé de la paroisse d'Hubans, y demeurant, contre messire Antoine de Jaucourt, chevalier, seigneur d'Espeuilles et seigneur décimateur de ladite paroisse d'Hubans, demeurant en la ville de Paris, qui est condamné à payer audit curé d'Hubans sa portion congrue à raison de trois cents livres par an (28 avril); — en faveur de Mᵉ Etienne Joubert, avocat fiscal au bailliage et pairie de la ville de Nevers, y demeurant, Mᵉ Jean Jolly, sieur de Marthou, conseiller du roi, président au grenier à sel de La Charité, et Mᵉ Henry de Lespinasse, sieur de la Grange et du Battouer, avocat en Parlement, demeurant en la ville de La Charité, contre Mᵉ Etienne Beaufils, entrepreneur des ouvrages du roi, demeurant en la ville de La Charité, et Mᵉ Pierre Collet, marchand, demeurant en la même ville (5 mai); — en faveur de Jean Gascoing, écuyer

seigneur de Berthun, Beffes et Motedon, demeurant en son château de Berthun, contre messire Charles-Bonaventure Quantin de Richebourg, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, marquis de Sancergues, seigneur de Précy et autres lieux (11 mai); — en faveur de dame Marguerite Ducrot, veuve de messire Charles de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolin, et demoiselle Madeleine Ducrot de Châteaumail, fille majeure, communes en biens, demeurant à Pouques, contre Jean Goguelat, maréchal, demeurant à Ouroux, Jean Poitreau, laboureur, et autres (29 juillet); — en faveur de messire Eustache de Chéry, seigneur de Beaumont, prieur commendataire de Saint-Révérien, contre Me Jean Michel, bailli dudit Saint-Révérien, y demeurant (12 août); — en faveur de Charles-Nicolas Desprès, écuyer, seigneur de Bligny, y demeurant paroisse de Saint-Firmin, contre Thomas Brunet, marchand, Jacques Quoy, charron, et autres habitants de ladite paroisse (12 août); — en faveur de Jacques de Bèze, écuyer, seigneur de Vesvre et de Tannay, officier de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, demeurant audit Tannay, contre Me Jacques Bouquerot, prêtre, curé de Lys, y demeurant (27 août); — en faveur de Me Michel Ferré, greffier en chef de l'élection de Clamecy, et demoiselle Suzanne Bogne, sa femme, contre Me Jean Tenaille, marchand de bois à Lucy-sur-Yonne, et demoiselle Suzanne Chevanne, sa femme (1er septembre); — en faveur de Me Jean Thomas-Maslin, sieur de la Motte, avocat en Parlement, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Nevers, y demeurant, contre Me Claude Seigne, marchand faïencier, demeurant audit Nevers (3 septembre); — en faveur des sieurs fabriciens de l'église paroissiale de la ville de Saint-Saulge contre Edme Moreau, marchand de ladite ville de Saint-Saulge, fils et héritier de Paul Moreau et Reine Gaille, ses père et mère (3 septembre); — en faveur de Claude Petiot, fermier de Givry, ci-devant fermier du comté de Prémery, contre Me Hugues Leblanc, procureur fiscal au comté et bailliage de Prémery (3 septembre); — en faveur de Me Claude Pepin, notaire et procureur, demeurant à Decize, tuteur de René Dechamps, fils de défunt Me Jean Dechamps, contre Jeanne Moreau, veuve de Pierre Clémendot, et tutrice de leurs enfants, et Pierre Clémendot l'aîné, leur fils (3 septembre); — en faveur de Me Paul Grignard, ancien juge des justices et châtellenies de Champallement et Montenoison, demeurant audit Champallement, et demoiselle Louise Chaufournier, sa femme, et Me Jean Chaufournier, marchand, demeurant à Flacy, paroisse de Neuilly, contre Me Paul Gourleau, prêtre, curé de la paroisse de Neuville (7 septembre); — en faveur des dames religieuses Ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier contre noble Jean Aladane, conseiller au présidial de la même ville, avec recours contre Jean de Barberin, écuyer, seigneur de Chaume, demeurant à Paris, et demoiselle Claude Bourdoiseau, sa femme (1er décembre).

B. 305. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1729. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Robert Laligue, prêtre, curé de la paroisse de Beaulieu, y demeurant, contre messire Eustache de Chéry, seigneur prieur commendataire du prieuré de Saint-Révérien, demeurant ordinairement en la ville de Nevers, et dom Joseph Chapriat, sacristain dudit prieuré de Saint-Révérien, y demeurant, tant pour lui que pour ses religieux qui, en qualité de seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Beaulieu, sont condamnés à payer audit curé la somme de 300 livres de portion congrue (9 février); — en faveur de Jean Dorlet, écuyer, sieur de Palmaroux, ancien garde du corps du roi, et de dame Louise de Razou, sa femme, contre Jean-François Le Tors, écuyer, seigneur de Larrey, capitaine au régiment de Forez, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant à Avallon (16 février); — en faveur de Me Gabriel Martin, avocat en Parlement, demeurant au bourg de Chantenay, contre noble Jean-Etienne Michel, sieur des Préfays, conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et dame Marie-Anne Bourcier, sa femme (27 avril); — en faveur de Henry Gascoing, écuyer, sieur de Bernay, lieutenant de la grande fauconnerie, demeurant à Nevers, contre demoiselle Françoise Cacadier, pensionnaire du couvent des Ursulines de ladite ville de Nevers, dame Marie Cacadier, veuve de Léonard David, demeurant à Cours-les-Barres, Amable, Gilbert et Jean Cacadier, frères et sœurs (27 mai); — en faveur de Me Jean Thomas-Maslin, sieur de la Motte, avocat en Parlement, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Nevers, y demeurant, contre Claude Seigne, marchand faïencier, demeurant en ladite ville (14 juin); — en faveur de Me Guillaume Delaprée, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant en la ville dudit lieu, contre Pierre Girault, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Plaisir (15 septembre); — en faveur d'Anne Roumier, veuve de Philippe Fichot, laboureur,

demeurant à la Bussière, paroisse de Lormes, contre Edme Goutillot, charpentier, demeurant au moulin Foubé, paroisse de Gâcogne (15 septembre).

B. 306. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1730. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Gilbert Després, écuyer, seigneur de Cougny et autres lieux, demeurant en la ville de Nevers, contre Me Pierre Robin, marchand, demeurant au village de Chasseron, paroisse de Saint-Germain (1er février) ; — en faveur de Simon Boulet, laboureur, demeurant en la paroisse de Chiddes, contre Me Denis Baudrion, notaire et procureur, demeurant en la ville de Luzy (15 mars) ; — en faveur de Me Elie Rameau de La Barre, conseiller du roi, élu en l'élection de la ville de La Charité, ci-devant tuteur d'Etienne Rameau, son fils, et pour ses autres enfants, légataires en partie de Me Charles Destrappes, en son vivant curé de Sainte-Croix de La Charité, contre Jean Jolly, marchand, demeurant en la ville de Prémery, et Anne Delafaye, sa femme (10 mai) ; — en faveur de Me Louis Mazois, marchand, bourgeois de la ville de Paris, demeurant actuellement en la ville de Nevers, contre dame Jeanne-Antoinette Guion, femme de Claude-Joseph Millin, écuyer, seigneur de Marigny (10 mai) ; — en faveur de messire Charles de Beauquaire, chevalier, seigneur de Lienesse, y demeurant, paroisse de Neuilly, tuteur des enfants mineurs de défunt messire Charles Le Roy de Cuy et de dame Jeanne de Beauquaire, contre Me Simon Gillet de Salbret, marchand de bois pour la fourniture de Paris, y demeurant, Louis et Jean Maringes, fermiers et marchands, demeurant en la paroisse d'Ougny (4 juin) ; — en faveur de Pierre Germain, voiturier par terre, demeurant en la ville de La Charité, et Marie Beaufils, sa femme, contre Nicolas de Tenon, écuyer, seigneur des Cachons, et dame Marie de Chaludet, sa femme, demeurant en la paroisse du Chautay, tant pour eux que pour demoiselle Jacquette de Chaludet, leur sœur et belle-sœur (7 juin) ; — en faveur des dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de la ville de Nevers contre Philbert Leblanc et Henry Passot, vignerons, demeurant en la même ville, Jean Pelletier, jardinier, demeurant en ladite ville, tous fermiers du dîme de la paroisse de Chaluzy, et Me Guy Quartier, prêtre, curé de ladite paroisse (7 juin) ; — en faveur de demoiselle Jeanne-Edmée Commaille, fille majeure usant de ses droits, héritière de Me François Commaille, son père, et Me François Pellé, praticien, demeurant en la paroisse d'Aunay, contre Pierre Lyon, marchand, demeurant au bourg d'Arleuf (14 juin) ; — en faveur de dame Barbe d'Anstrude, veuve de messire Charles de Linfernal (*sic*), chevalier, seigneur de la Resle, dame Françoise de Linfernal, femme de messire Gabriel de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolins, messire André et Charles de Linfernal, chevaliers, seigneurs de la Resle et la Bande, tous enfants et héritiers dudit Charles de Linfernal, contre dame Marguerie Ducrot, veuve de messire Charles de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolins, demeurant à Pouques (19 juillet) ; — en faveur de Me Joseph Taillefert, prêtre, curé de Souvigny, seigneur prieur commendataire du prieuré de Mazilles, et Philbert Dougny, son fermier dudit prieuré, contre Me Jean Garenne, prêtre, curé de la paroisse de Thaix, et Me ..... Lhouapt, prêtre, curé de Vandenesse (6 septembre) ; — en faveur de messire Laurent du Verne, écuyer, seigneur de Presle et Giverdy en partie, y demeurant, contre Me Pierre Galle, procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Saulge, y demeurant (13 septembre) ; — en faveur de Me Pierre Lejay, ancien commissaire aux revues des troupes de Sa Majesté, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre demoiselle Marie Lejay, veuve de Me Julien Garnault, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (13 septembre) ; — en faveur de Me Claude Delaporte d'Ausson, conseiller du roi, élu en l'élection de Clamecy, contre Paul et Laurent Adam frères, demeurant en la paroisse de Chevannes-sous-Montenoison (17 septembre) ; — en faveur de demoiselle Louise Chalumeau, veuve de Me Pierre Pernet, marchand, demeurant à Corbigny, contre Pierre Cahouet, voiturier par terre, demeurant en la paroisse d'Aunay, et Jean Baudot, marchand orfèvre, demeurant audit Corbigny (13 décembre).

B. 307. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1731. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Gabriel Dechaume, hôte du logis des Trois-Morts du bourg de Chantenay, y demeurant, contre Me Joseph Garillan, bourgeois de la ville de Nevers, y demeurant (10 janvier) ; — en faveur de dame Marie Richou, femme de Philippe de Champs, écuyer, seigneur de Salorge, contre son mari (1er février) ; — en faveur de dame Marguerite Ducrot, veuve de messire Charles de Certaine, chevalier, seigneur de Villemolins,

contre dame Françoise de Linferna (*sic*), veuve de messire Gabriel de Certaine, chevalier seigneur de Villemolins, y demeurant, messire Charles de Lenferna (*sic*), chevalier, seigneur de la Resle et la Bande, demeurant à Etais, et messire Gabriel-André de Lanferna (*sic*), chevalier, seigneur de la Resle (26 avril) ; — en faveur de noble Jean-Etienne Michel, sieur des Préfays, conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Edme Baulme, laboureur (2 mai) ; — en faveur de Me Louis Delafaye, procureur fiscal de la châtellenie de la Marche, contre le sieur Jean Jolly, marchand tanneur, demeurant en la ville de Prémery, et demoiselle Anne Delafaye, sa femme (2 mai) ; — en faveur de demoiselle Marie-Anne Charrier, veuve de défunt Me Claude Garnault, vivant notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Jean Archambault, procureur audit présidial, et demoiselle Antoinette Gendre, sa femme (18 juillet) ; — en faveur de Me Jean Garnault, bourgeois, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et demoiselle Charlotte Gueneau, sa femme, fille et héritière de Me François Gueneau, vivant procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de demoiselle Françoise Lelion, contre Henry Limosin, maître chirurgien-juré du roi, fils et héritier de dame Marie Presleau, sa mère, et dame Marie Moutardier, femme de Me Claude-Henry Guillier, notaire royal (26 juillet) ; — en faveur de Jacques Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur d'Olcy, Choulot, Sichamps et autres lieux, et dame Marie de Quinquet, sa femme, demeurant à Olcy, paroisse de Neuilly, ladite de Quinquet fille et héritière de Charles-Roger de Quinquet, écuyer, et de dame Marie-Anne de La Barre, ledit Charles-Roger de Quinquet seul et unique héritier de Madeleine de Quinquet, sa sœur, vivante veuve de noble Erard Bardin, seigneur de Champagne, et dame de Sichamps en partie, et de Joseph de Quinquet, vivant écuyer, ses frère et sœur, contre Me Charles Oudet, prêtre, curé de Sichamps (29 août) ; — en faveur de Me Louis Septier, marchand, demeurant à Rigny, contre Hugues Isquin, marchand fermier, demeurant à Sichamps (29 août) ; — en faveur de Me Pierre Lejay, commissaire aux revues des troupes de Sa Majesté, demeurant au village de Chambon, paroisse de Livry, contre Claude Sotty, vigneron, demeurant aux faubourgs de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (29 août) ; — en faveur de noble Sébastien Macquin, seigneur de Boussot, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins, contre Charles Dumont, procureur en la prévôté royale de Sancoins, François Grosjean, Jean, Edmée et Louise-Reine Grosjean, demeurant à Asnan (5 septembre) ; — en faveur de dame Marie Carruchet, femme de Me Pierre Marcellin, président aux traites foraines de Gannat, ladite Carruchet tenant la poste pour le roi au bourg de Magny, y demeurant, contre Jeanne Rouin, veuve de Jean Bayon, vivant marchand, demeurant audit bourg de Magny, et Jean Bayon, son fils (14 septembre).

B. 308. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1732. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Pierre Choumery, laboureur, demeurant au village des Aubins, paroisse de Chaulgnes, et chef de sa communauté, contre Jacques Joully, tenant la poste pour le roi en la ville de La Charité (15 mai) ; — en faveur de Me Michel Ferré, greffier en chef de l'élection de Clamecy, et demoiselle Suzanne Bogne, sa femme, contre Me Jean Tenaille, marchand de bois pour la provision de la ville de Paris, demeurant à Lucy-sur-Yonne (23 mai) ; — en faveur des sieurs religieux bénédictins de la ville de La Charité, contre les sieurs Pierre Grasset, Guillaume Thibault et François Denet, tous curés et vicaires perpétuels des trois paroisses de la ville de La Charité par laquelle il est ordonné que lesdits curés s'assembleront en l'église desdits religieux, comme l'église principale de La Charité, pour les *Te Deum* ou pour les processions des Rameaux, Rogations et de l'octave de la Fête-Dieu, ainsi que pour celles du Saint-Sacrement et de la fête de l'Assomption, et autres processions générales qui seront indiquées par l'évêque soit pour actions de grâces ou calamités publiques, comme eux et leurs prédécesseurs l'ont pratiqué de temps immémorial (23 mai) ; — en faveur de Me Pierre Lejay, ancien commissaire aux troupes de Sa Majesté, contre Me Charles Thonnelier, sous-brigadier des cavaliers de maréchaussée de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et François Aubry, huissier royal, demeurant à Nevers (23 mai) ; — en faveur de Jean Casset, bourgeois, demeurant en la paroisse de Jouy, veuf de demoiselle Françoise Cochet, contre Louis-Hyacinthe Cochet des Chasnais, héritier sous bénéfice d'inventaire de demoiselle Cochet, demeurant au château de la Ferté-Chauderon, paroisse de Chantenay, et Charles-François-Simon Cochet, seigneur de Mont et de la baronnie de la Ferté-Chauderon, demeurant au château de ladite Ferté, par laquelle la vente faite par acte du 1er octobre 1719 par demoiselle Marie Cochet audit Casset de la terre et seigneurie de Froidefond est

déclarée valable (27 mars); — en faveur de Me Jean Voilleau, praticien, demeurant à Arzembouy, et demoiselle Madeleine Chauveau, sa femme, contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers (11 juillet); — en faveur de Me Simon Jourdan de La Garenne, demeurant en la ville de Lormes, fils et héritier de dame Jeanne Beugon, sa mère, contre Marie Gouère, veuve de Jean Deignan, vivant laboureur, demeurant en la paroisse de Montigny-en-Morvand (29 juillet); — en faveur des dames prieure et religieuses Bénédictines du prieuré de Notre-Dame du Mont-de-Piété de la ville de La Charité, contre Antoinette de Maupas, veuve de Louis du Pont-Saint-Pierre, vivant marchand, demeurant à La Charité (10 septembre); — en faveur d'Edme Garlon, procureur au bailliage de Corbigny et huissier royal au siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant en ladite ville de Corbigny, contre Me Germain Guillemain, lieutenant au bailliage dudit Corbigny, y demeurant, François et Pierre Boichet, laboureurs, communs personniers, demeurant au faubourg du Boullevard dudit Corbigny (12 septembre); — en faveur de Me Claude Bidault, seigneur de la Tour-Rabuteau, contre Me André Millin, prêtre, prieur de Challement (12 novembre); — en faveur de messire Pierre Andras, chevalier, seigneur de Serre, baron de Poiseux, comte de Marcy et autres ses terres, demeurant en son château dudit Poiseux, dite paroisse, contre messire Charles de Lavenne, écuyer, prêtre, curé de Poiseux, par laquelle ledit sieur Andras, comme seigneur haut-justicier de la paroisse de Poiseux, est maintenu et gardé en la possession et jouissance d'entrer en l'église de Poiseux, dans le chœur de laquelle sont placés ses bancs et prie-Dieu, par une porte « dans le mur dudit cœur, du costé de son banc, par laquelle led. seigneur, la dame son épouse, ses enfans et les précédans seigneurs barons dudit Poiseux ont toujours passé de temps immémorial, au vu et sçu des seigneurs évesques de Nevers et des curés dud. Poiseux et nottamment dud. sieur de Laveine depuis qu'il est curé dudit lieu, sans aucun trouble ou empeschements, sinon depuis les derniers jours du mois de mars dernier que led. sieur de Laveine, en l'absence dud. seigneur, a mellé la serrure de lad. porte, en sorte que la dame son épouse et ses enfans n'ont pu passer par lad. porte, ce qui auroit obligé lad. dame, qui ignoroit qui avoit gasté lad. serrure, de voulloir la faire lever, pour ouvrir lad. porte et maintenir sa légitime possession, laquelle auroit esté troubée par led. sieur de Laveine, qui auroit empesché l'entrée et la sortie aud. seigneur par lad. porte en barricadant icelle en dedans le cœur, » et condamnant ledit de Lavenne à rétablir dans huitaine la serrure de ladite porte ainsi qu'elle était (7 décembre).

B. 309. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1733. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur des vénérables prévôt, chanoines et chapitre de l'église collégiale de la ville de Tannay, y demeurant, contre le sieur Louis Morin, bourgeois et contrôleur des deniers de ladite ville de Tannay (5 février); — en faveur de François Moreau de Charny, écuyer, portemanteau du roi, seigneur de Chivre, Champsimon, la Toulouze et autres lieux, demeurant à Clamecy, tuteur de ses enfants mineurs et de défunte demoiselle Cécile de Chénory, sa femme, héritiers de ladite demoiselle, qui était héritière de demoiselle Cécile de Chéry, sa mère, qui l'était de messire Eustache de Chéry, vivant évêque de Nevers, contre Me Mathieu Legoube, avocat en Parlement, demeurant à Prémery (15 février); — en faveur des dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale de la ville de Nevers, contre Me Guy Quartier, prêtre, curé de la paroisse de Chaluzy (25 février); — en faveur des sieurs vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, poursuite et diligence de messire Gilbert Gascoing, l'un d'eux, contre Me Godin, écuyer, seigneur de la Joncière, président-trésorier de France au bureau des finances de Moulins, demeurant à Nevers, et Me Claude-Charles Pinet des Perrins, lieutenant particulier au baillage et pairie de Nevers, et dame Marie Godin, sa femme (4 mars); — en faveur de Samuel de Meun de La Ferté, chevalier, seigneur de Villiers-le-Sec, demeurant à Clamecy, mari et exerçant les actions de dame Catherine-Angélique de La Bussière, sa femme, auparavant veuve de messire Glaude-Gabriel de Borne de Grandpré, tant audit nom que comme héritier de demoiselle Louise-Renée de Borne de Grandpré, contre Gabriel Taboureau, laboureur, demeurant à Lavault, paroisse de Brassy, métayer de Me Philippe Petitier, notaire royal, demeurant audit Lavault (27 mars); — en faveur de Me Pierre Grosjan, prêtre, curé de la paroisse de Neuffontaines et de l'église de Montsabot, son annexe, contre Me Etienne Flandin, prêtre, curé de la paroisse de Bazoche et de Saint-Aubin-des-Chaumes, son annexe, par laquelle, « ayant égard que dans la paroisse de Bazoche la dixme s'y lève à la vingt-unième gerbe, et dans celle de Neuffontaines à la troisième..... ordon-

nons que ledit sieur Flandin, en sad. qualité, percevra seulement à l'avenir et lorsqu'il suivra ses laboureurs en lad. paroisse de Neuffontaines, la dixme pour son droit de suitte, à raison de la moitié de la vingt-uniesme gerbe » (27 mars); — en faveur de Philbert Moreau, vigneron, demeurant à la Chaussée-des-Cordeliers de la ville de Nevers, appelant de sentence rendue en la justice de Parzy et Varennes-les-Nevers, contre Jean Berger, vigneron, demeurant au village de Vauzelles, paroisse dudit Varennes (8 avril); — en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Gasque, prêtre, curé de l'église Saint-Trohé de la ville de Nevers, contre les dames supérieure et religieuses Ursulines du faubourg Sainte-Vallière de ladite ville, par laquelle ledit sieur Gasque, comme curé de Saint-Trohé, dans la circonscription de laquelle paroisse est le couvent des Ursulines, est maintenu et gardé dans le droit de lever et inhumer les pensionnaires du couvent (15 avril); — en faveur de messire Edme-Jean Gascoing, chevalier, seigneur de Berthun, demeurant à Bourges, paroisse Sainte-Outrille, contre messire Gilbert Gascoing, chevalier, seigneur de Patinges, demeurant à Nevers, ordonnant l'exécution d'une transaction passée le 26 avril 1692 entre noble Jacques Gascoing, seigneur de Berthun et Patinges, premier avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et noble Jean Gascoing, seigneur de l'hôtel de Patinges, conseiller du roi au présidial, pères des parties (16 avril); — en faveur des sieurs Gilbert et Louis-Marie Desprès, chevaliers, seigneurs de Cougny, demeurant en la ville de Nevers, contre Mᵉ Claude-Philbert Gueneau, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Nivernois, et dame Marie-Anne Pinet, sa femme, par laquelle lesdits sieurs Desprès, en leur qualité de gentilshommes et seigneurs ayant justice en la paroisse de Saint-Péraville, sont maintenus et gardés dans le droit de recevoir le pain bénit les premiers en l'église dudit Saint-Péraville, par préférence auxdits sieur et dame Gueneau (13 mai); — en faveur de Mᵉ Claude Delaprée, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Mᵉ Pierre-Louis Jolly, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité (27 juin); — en faveur de dame Marie-Anne de Gouffier, veuve de haut et puissant seigneur Louis de Bourbon, chevalier, comte de Busset, baron de Saint-Martin-du-Puy, seigneur de Vésigneux, Chalaux, le Meix-de-Chalaux et autres lieux, contre Samuel de Meun, seigneur de la Ferté et autres lieux, et dame Catherine-Angélique de La Bussière, sa femme, demeurant à Clamecy, auparavant veuve de Gabriel de Borne, écuyer, seigneur de Vorfeils (2 septembre); — en faveur des sieurs prieur et religieux bénédictins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dom Michel Pansseron, religieux bénédictin et prieur du prieuré de Sancoins qui, en qualité de seigneur décimateur du dîme d'Aude, est condamné à participer au payement de la portion congrue du curé de Langeron (3 septembre); — en faveur de Mᵉ Pierre Grasset, prêtre, curé de Sainte-Croix de La Charité, y demeurant, Mᵉ Jean-Baptiste Grasset, marchand, demeurant audit lieu, et Charlotte Gaudin, sa femme, contre Mᵉ Louis Delafaye, procureur fiscal de la châtellenie de La Marche, y demeurant, Mᵉ Henri Thoulet, bourgeois, demeurant à La Charité, et damoiselle Marie Rameau, sa femme, François Prévost, directeur des aides de la ville de La Châtre en Berry, et dame Elisabeth Rameau, sa femme, Elie, François et Etienne Rameau, enfants de Mᵉ Elie Rameau, conseiller du roi, élu en la ville de La Charité, Mᵉ Pierre Dasvin, prêtre, curé de La Celle-sur-Nièvre, Louis Dasvin, marchand, demeurant audit lieu, légataires universels de défunt Mᵉ Charles Destrapes, vivant prêtre, curé de Sainte-Croix de la ville de La Charité (5 septembre); — en faveur de Mᵉ Jean Pinet, sieur de Tabourneau, lieutenant particulier au bailliage de Nevers, héritier de dame Françoise Pinet, sa sœur, légataire de messire Hugues-Nicolas de Chaugy, chevalier, seigneur de Montigny, qui était fils et héritier de dame Marguerite Ollivier, dame dudit Montigny et des Ecots, et Pierre Pierre, écuyer, seigneur de Frasnay, trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant audit Frasnay, tant pour lui que pour ses cohéritiers, au nom et comme fils et héritier de défunt Mᵉ Pierre Pierre, avocat en Parlement, qui était cessionnaire du sieur de Las, écuyer, seigneur de Valotte, héritier dudit messire Hugues-Nicolas de Chaugy, contre Jacques de Paris, écuyer, seigneur du Chailloux, et demoiselle Elisabeth-Marguerite de Paris, fille du sieur de Paris de Couloize, et Alexandre de Paris, écuyer, garde-du-corps du roi, fils et héritier de François de Paris, écuyer, seigneur de Couloize, demeurant à Chevigny, paroisse de Saint-Aré-les-Decize, et demoiselle Claire de Paris, veuve du sieur du Pont, demeurant à Decize (7 septembre); — en faveur de Mᵉ Henry Robinot, prêtre, curé de la paroisse de Dompierre-sur-Héry, contre Mᵉ Louis Aupépin et dame Jeanne d'Esmée, sa femme, seigneurs de Chanteloup, y demeurant (11 septembre); — en faveur de Pierre et François Bonneau, vignerons, demeurant à Sémelay, contre Jean Bonneau, drapier, demeurant au même lieu (26 novembre).

B. 310. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1734. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Louis du Verne, chevalier, seigneur de Jailly, demeurant en son château, paroisse dudit Jailly, étant aux droits de messire François du Verne, seigneur de la Chaume, contre demoiselle Catherine Marchangy, veuve de Me Charles Vignault, notaire royal à Saint-Saulge, tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de Nevers, avec recours contre Laurent du Verne, écuyer, seigneur de Giverdy, fils de François du Verne, seigneur dudit Giverdy (14 janvier) ; — en faveur de Bernard Regnault, bourgeois, demeurant en la ville de Saint-Saulge, contre Jean Péruchot, laboureur, demeurant en la paroisse de Tintury (3 avril) ; — en faveur de Benoît-Marie de Vaux, écuyer, seigneur de Germancy, président en la Chambre des comptes de Nevers, y demeurant, contre dame Marguerite-Françoise de Laverne et messire Pierre du Pé, chevalier, seigneur marquis de Louesme, son mari, demeurant au château du Parc-Viel, paroisse de Champignelles, qui sont condamnés à abandonner audit sieur de Germancy, par droit de réversion bourdelière, des héritages possédés en bourdelage par dame Marie-Charlotte de Laverne, femme de messire Alexandre de Paris, écuyer, seigneur du Chaillou, sœur de ladite dame de Louesme, mais qui n'était pas sa commune parsonnière lors de son décès (5 mai) ; — en faveur de Louis Vincent, bourgeois, demeurant à Prémery, contre Me Pierre Lasne, assesseur au bailliage et comté de Prémery, demeurant en la paroisse de Lurcy-le-Bourg, et demoiselle Marie Perreau, sa femme, Me Jean Legoube, bourgeois, demeurant à Prémery et demoiselle Marguerite Perreau, sa femme et autres (5 mai) ; — en faveur de Me François Féron, prêtre, curé de Fleury-la-Tour, y demeurant, contre Me Gilbert Thibault, prêtre, curé de Crécy-sur-Canne, y demeurant (23 juin) ; — en faveur de François Millet, maréchal, et Marie Raviset, sa femme, demeurant à Prémery, contre Me Hugues Leblanc, notaire royal, demeurant en la paroisse de Lurcy-le-Bourg (28 juillet) ; — en faveur de messire Edme d'Escorailles, demeurant à Cluny-en-Mâconnais, fils et héritier bénéficiaire de Gabriel d'Escorailles, contre demoiselle Marie d'Escorailles, fille majeure, par laquelle est confirmée au profit dudit Edme d'Escorailles la substitution faite par acte du 19 mars 1681 par Charles d'Escorailles, aïeul de Gabriel et bisaïeul dudit Edme d'Escorailles (12 août) ; — en faveur de Jacques-Gabriel de Crizy, écuyer, demeurant en la paroisse de Millay, héritier universel de Gilbert de Crizy, écuyer, et de défunte demoiselle Anne de Ponnard, ses père et mère, cessionnaire de demoiselle Perrette de Ponnard, femme de Louis de Chargère (de Sager) (*sic*), écuyer, contre Gabriel Pierre, sieur des Ulmes, capitaine au régiment d'Auvergne-infanterie (18 août) ; — en faveur de Claude Delaprée, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Pierre Joully, conseiller du roi, élu en l'élection de La Charité (27 août) ; — en faveur de damoiselle Anne Torchy, femme de Jean Delaprée, marchand de bois, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (2 décembre).

B. 311. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1735. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire François-Gabriel du Verne, écuyer, prieur commendataire du prieuré de Saint-Sylvestre de Jailly, y demeurant, contre le sieur de Saint-Paul, ci-devant prieur dudit Jailly, qui est condamné à payer la somme de 6,956 livres, à laquelle les réparations dudit prieuré se sont trouvées monter (8 mars) ; — en faveur de Me Jean-Baptiste Morel le jeune, procureur au Parlement de Paris, contre Gilbert Carpentier, chevalier, seigneur de Crécy et Saint-Loup en partie (9 mars) ; — en faveur de François Morin, marchand, demeurant au Poids-de-Fer, contre Jean-Léopold Couppequeux et Jean Cacadier, marchands, demeurant aussi au Poids-de-Fer (30 mars) ; — en faveur de Me Claude Bidault, seigneur de la Tour-Rabuteau, paroisse de Challement, y demeurant, contre Me André Millin, prêtre, prieur et curé de la paroisse dudit Challement (7 juin) ; — en faveur de demoiselle Marguerite de La Vigne, femme de Pierre-Laurent-Roger de La Brosse, contre son mari (13 juillet) ; — en faveur de Jean Laurent, marchand et maître du Grand-Monarque de la ville de La Charité, et Jeanne Lecomte, sa femme, contre Me André Chatignier, marchand en la même ville, et demoiselle Louise Daveau, sa femme (21 juillet) ; — en faveur de Me Pierre Robin, notaire royal et lieutenant du comté de Chastellux, demeurant à Marigny-l'Eglise, contre Me Pierre Chauveau, marchand, demeurant au lieu de Crottefoux, paroisse dudit Marigny (4 août) ; — en faveur de Me Jean Thévenet, marchand, demeurant au bourg de Gannay-sur-Loire, contre messire Charles de Claris, écuyer, seigneur de Saint-Ange, Jacques de Champfeloux, écuyer, seigneur de l'Oradour, conseiller du roi en sa cour des aides de

Clermont-Ferrand, et dames Jeanne et Marie Vidal, leurs femmes (15 septembre); — en faveur de messire Jean de Lavenne, écuyer, seigneur d'Olcy, demeurant en la paroisse de Poiseux, tuteur des sieurs Charles-Antoine, Pierre-Florimond et Jean-Martin de Lavenne, ses neveux, fils de messire Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur de la Montoise, Choulot et autres lieux, et de défunte dame Marie de Quinquet, lesdits de Lavenne mineurs héritiers de défunt Jacques de Quinquet, leur oncle, qui était aussi héritier en partie de défunte dame Anne de La Barre, sa mère, contre messire Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur de la Montoise et autres lieux, demeurant en son château de la Montoise, paroisse de Sainte-Colombe (16 septembre); — en faveur de noble Charles Alasœur, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tuteur des enfants mineurs de Mᵉ Pierre Cabaille et de demoiselle Monique Alasœur, sa femme (17 septembre).

B. 312. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1736. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Pierre Léveillé, écuyer, seigneur du Fournay, y demeurant, paroisse de Saint-Germain, cessionnaire de Mᵉ Etienne Percelat, contre dame Anne-Gabrielle de La Barre de Givry, femme de Mᵉ Sébastien Lebouvier, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, messire Léonard de La Barre, chevalier, seigneur de Givry, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant un bataillon de milice du Bourbonnais, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lesdits de La Barre enfants d'Edme de La Barre, seigneur de Bréviande et Boisjarry, et de dame Madeleine de Villaine, baronne de Givry (8 février) ; — en faveur de Pierrette Gadier, veuve en premières noces de Jean Bouron et en secondes de François Barbotte, demeurant en la paroisse de Maux, contre Mᵉ Jacques Petitier, conseiller du roi, président en l'élection de Château-Chinon, demoiselle Jeanne Petitier, procédant sous l'autorité de Mᵉ Pierre Mouillefert, chirurgien-juré, demeurant à Château-Chinon, et demoiselle Marie Petitier, procédant sous l'autorité de Mᵉ Paul Grosjean, bourgeois, demeurant en la paroisse de Gouloux, son mari (27 juin); — en faveur de Mᵉ Charles Guillier, avocat en Parlement, héritier de Mᵉ François Bernard, son grand-oncle, contre Jacques Ségueneau, praticien, demeurant en la paroisse de Biches, Marie Ségueneau, fille de Jean Ségueneau, fendeur de bois, et autres (22 juillet) ; — en faveur de Mᵉ Elie Rameau, sieur de la Barre, conseiller du roi élu en l'élection de la ville de La Charité, demeurant au bourg et paroisse de Garchy, contre Mᵉ Pierre Grasset, prêtre, curé de Sainte-Croix de ladite ville de La Charité (26 juillet) ; — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, contre Marie-Anne Morin, veuve de Léon Régnard, en son vivant garde du roi, tutrice de leurs enfants, demeurant au village du Chazeau, paroisse d'Imphy (9 août) ; — en faveur de Mᵉ Christophe Bidon, officier porte-caban du roi, demeurant en la ville de Cusset, contre François Grasnet, notaire royal et procureur au bailliage dudit Cusset (15 septembre.)

B. 313. (Liasse.) — 30 pièces papier

1737. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de dame Anne-Adrienne Fouet, veuve d'Antoine de Brinon, écuyer, seigneur de Thoury, paroisse de Saint-Pourçain-sur-Besbre, légataire et usufruitière de ses biens, demeurant à Riom, contre Mᵉ Gilbert Magnin, notaire royal, demeurant au bourg de Dompierre (27 février) ; — en faveur de Mᵉ François Martin, directeur de Forge-Neuve, paroisse de Saint-Baudel-en-Berry, unique héritier de Mᵉ Jean Martin, prêtre, curé de la paroisse de Chasnay, contre Gaspard Février, marchand, demeurant en la ville de Prémery, et Guillaume Combe, marchand, demeurant à Sichamps (12 juillet) ; — en faveur de Mᵉ Nicolas Charlot, prêtre, curé de Bona, contre Joseph et Paul du Verne, seigneurs de Marancy, fils et héritiers de Jean du Verne, vivant seigneur de Marancy, et de demoiselle Gabrielle Maréchal, dame de Villaine, sa femme (5 septembre) ; — en faveur des Pères de l'Oratoire et de la dame abbesse de Nevers, contre le sieur Millien, prêtre, curé de Parigny-les-Vaux (5 septembre); — en faveur des sieurs prieur claustral et religieux composant la communauté de Saint-Etienne de la ville de Nevers, ordre de Cluny, contre Mᵉ Philippe Gondier, curé-vicaire perpétuel de la paroisse dudit Saint-Etienne, y demeurant, par laquelle lesdits prieur et religieux sont maintenus et gardés dans le droit, usage et possession dans lesquels ils sont de temps immémorial d'être assistés aux processions des Rameaux, des Rogations et du Saint-Sacrement, des vicaires perpétuels de leur église, accompagnés de leur clergé (11 septembre) ; — en faveur des sieurs recteur et administrateurs de l'hôtel-Dieu et maladrerie des villes de Léré et Aubigny,

contre demoiselle Jeanne de Boisselet, fille majeure, tant en son nom que comme héritière de demoiselles Françoise, Gabrielle et Marie de Boisselet, ses sœurs, lesdites Françoise et Gabrielle de Boisselet en leur vivant femmes de messire Louis Le Sergent, écuyer, seigneur de Lépinière, et de messire Charles de Montagu, écuyer, seigneur des Tureaux; toutes lesdites de Boisselet filles et héritières de messire François de Boisselet, écuyer, seigneur de la Boulaye et d'Harlus (12 septembre); — en faveur de Pierre Merle, vigneron, demeurant en la paroisse de Marzy, contre messire René-François de Cotignon de Mouasse, prêtre, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Saint-Cyr de la ville de Nevers, curé primitif et seigneur décimateur de la paroisse de Marzy, demeurant audit Nevers (12 septembre); — en faveur de Me Claude Berger, seigneur de Frasnay-les-Chanoines, demeurant à La Charité, contre Me Gilbert Lejeune, prêtre, curé de la paroisse dudit Frasnay et Saint-Aubin, y demeurant (13 septembre).

B. 314. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1738. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire François du Brocq, écuyer, seigneur de Chabet et autres lieux, demeurant en la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre Philbert Lhéritier, bourgeois de la ville de Paris, y demeurant (7 février); — en faveur de Me Jérôme Vignault, prêtre, curé de Châtillon-en-Bazois, contre Jean Gobin, potier de terre, et Marie Mercier, sa femme (26 mars); — en faveur des dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame de Nevers, des sieurs vénérables prêtres de l'Oratoire de la ville de Nevers, y demeurant, des vénérables doyen, chanoines et chapitre de Frasnay, codécimateur de la paroisse de Parigny-les-Vaux, contre Me Philibert Millien, prêtre, curé dudit Parigny, fixant la portion congrue dudit curé; sont mentionnés des dénombrements du fief de Bizy par Etienne, Jean et Jean d'Aventois, les 1er février 1411 (n. st.), 4 janvier 1456 (n. st.) et 17 octobre 1468 (17 avril); — en faveur de Me Pierre Boyau, prêtre, curé de la paroisse de Devay, y demeurant, et prieur du prieuré de Saint-Privé-lès-Decize et Notre-Dame de Brain en dépendant, ordre de Saint-Benoît, qui est maintenu et gardé en possession et jouissance dudit prieuré, auquel il avait été nommé par l'abbé de Saint-Léonard de Corbigny, patron du prieuré, ladite maintenue et garde faite à condition que ledit Boyau prendrait dans les six mois l'habit dans l'ordre de Saint-Benoît et y ferait profession, contre Me Charles-Jean-François Michel, clerc tonsuré du diocèse de Nevers (18 avril); — en faveur de dame Marie-Claude Bezas, femme de noble Jean Aladane, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (4 juin); — en faveur de Gaspard de Razou, procureur fiscal au bailliage de Saint-Martin-du-Puy, y demeurant, contre Maurice et François Gros, manouvriers, demeurant en la paroisse dudit Saint-Martin-du-Puy (23 juillet); — en faveur du sieur Léveillé du Rochy contre le sieur Léveillé du Fournay, son frère (24 juillet); — en faveur de dame Marie-Anne de Gouffier, comtesse de Busset, veuve de messire Louis de Bourbon, chevalier, comte de Busset, baron de Saint-Martin-du-Puy, seigneur de Vésigneux, Empury, Breugny, Chalaux, le Meix-de-Chalaux, le Mont-de-Marigny et autres ses terres et dépendances, tutrice des sieurs et demoiselles leurs enfants mineurs, demeurant au château de Vésigneux, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, contre Pascal Bourdillat, marchand, demeurant à Marigny-l'Eglise (24 juillet); — en faveur des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers contre Pierre Larmier, demeurant en la paroisse de Poiseux, et Simon Larmier, son frère, perruquier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, fils et héritiers de Marie Vacher, leur mère (24 juillet); — en faveur de Joseph de Bèze, seigneur de la Belouze, demeurant à Nevers, contre Jacques Masson, bourgeois de Paris, y demeurant, confirmant la saisie faite sur ledit Masson des terres, justices et seigneuries de Guérigny, Verille, Marcy, Minière, Gondelin, fiefs de la Motte-d'Ourouër et de Biez, etc., ainsi que ledit Masson a acquis le tout par contrat passé devant Iquassier, notaire au Châtelet de Paris, le 11 octobre 1722, des sieurs et demoiselles de Lange (10 septembre).

B. 315. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1739. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Mathieu Legoube, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Prémery, contre Marie Chesne, veuve de François Léveillé, vivant marchand, demeurant en ladite ville de Prémery, et Marcou Piron, hôte de la Maison-Rouge, y demeurant, paroisse de Lurcy-le-Bourg (7 janvier); — en faveur de messire Etienne-Marie marquis d'Escorailles, seigneur de Bois-Ligaus, Souberthier, la Balme, Bouhan, Vil-

lume, Livry et autres ses terres, sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, demeurant ordinairement en son marquisat d'Escorailles, province de Bourgogne, contre Louis Minard, vigneron, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry (10 mars); — en faveur de Jean Lault et Jacques Boissédy, marchands, demeurant à Savigny-sur-Canne, contre messire Eustache-François de Chéry de Neuvy, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Canne, Lancray et autres lieux, demeurant en son château de Montigny (18 mars); — en faveur de dame Marie-Anne de Gouffier, comtesse de Busset, veuve et commune de très haut et puissant seigneur Louis de Bourbon, chevalier, comte de Busset, baron de Saint-Martin-du-Puy, seigneur de Vésigneux, Empury, Dreugny, Challaux, le Meix-de-Chalaux, le Mont-de-Marigny et autres ses terres et leurs dépendances, tutrice des sieurs et demoiselles leurs enfants mineurs, demeurant au château de Vésigneux, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, contre Pascal Bourdillat, marchand, demeurant à Marigny-l'Eglise, Nicolas et Pierre Bernard, laboureurs, demeurant au même lieu, Edme et Jean Roy frères, communs personniers, demeurant ensemble au Meix-de-Chalaux, paroisse de Chalaux (11 avril); — en faveur de Vincent Vaucoret, marchand tanneur, demeurant à Château-Chinon, contre Me Jacques Gudin, élu en l'élection de Château-Chinon, demeurant à Ouroux, et demoiselle Marie Grosjan, son épouse (3 juin); — en faveur de Marin Marquet, marchand fermier, demeurant au château de la Motte, paroisse de Thiel, contre Jean Rousseau, sieur du Pal, demeurant audit lieu du Pal, paroisse de Saint-Pourçain-sur-Besbre (11 juin); — en faveur de messire Gilbert Gascoing du Chazeau, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Cyr de la ville de Nevers, y demeurant, contre Edouard de Berthier, écuyer, seigneur de Contre (1er juillet); — en faveur d'Andoche Parent, marchand, demeurant à Gouloux, contre Marie-Huguette Parent, femme de Léger Guyard, marchand, demeurant à Cœuzon, paroisse d'Ouroux (30 juillet); — en faveur de François Massu, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre Marie Dargent, veuve en dernières noces de François Potiron, tutrice de leurs enfants (3 septembre); — en faveur de Maurice et Philippe Boullé frères, communs personniers, laboureurs, demeurant au village de Vitry, paroisse de Lâché, contre Me Révérien Givry, bourgeois, demeurant à Champallement, fils et héritier de dame Edmée Charrier, sa mère (11 septembre); — en faveur de dom Joseph Legault, seigneur prieur du prieuré d'Aubigny-sur-Loire, demeurant en l'abbaye de Saint-Maur, contre Jean Cacadier, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois (11 septembre).

B. 316. (Liasse.) — 33 pièces papier.

1740. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur des dames religieuses Ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier contre dame Simonne-Geneviève Dey de Séraucourt, veuve en premières noces de messire Antoine Vallée de Renault, brigadier des armées du roi, capitaine au régiment des gardes-suisses, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et en secondes noces de messire Jean de Barbarin, chevalier, seigneur de Chaume, tutrice de messire Jean-Simon Barbarin, son fils, et dudit défunt seigneur de Chaume (2 juin); — en faveur de Jean Carimantrand, officier chez le roi, et Jeanne Jolly, sa femme, demeurant en la ville de Nevers, contre Jean Jolly, marchand, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, père de ladite Jeanne Jolly (2 juin); — en faveur de dame Anne de Bèze, veuve de Louis-Antoine Sallonnyer, vivant écuyer, seigneur de Faye, trésorier de France en la généralité de Moulins, demeurant en la ville de Nevers, contre Laurent Chenu, soldat du régiment du roi, demeurant au village de Bernay, chez Jacques Taupin, laboureur, paroisse de Limanton (21 juillet); — en faveur de demoiselle Claudine Bezave, veuve en premières noces de Jacques Boilleau, et femme de Jean-Baptiste Taupenot, demeurant au village du Chemain, paroisse d'Anthien, contre Edme Billardon, marchand fermier, demeurant à Guipy (4 août); — en faveur de François Morin, marchand, demeurant au Poids-de-Fer, contre messire Charles Brisson, écuyer, seigneur de Montalin, demeurant en la ville de Nevers (7 septembre); — en faveur de messire François Descolons, prêtre, prieur et curé de la paroisse de Saint-Ouën, contre François Portepain, marchand fermier du domaine Patry, demeurant à Nevers, qui est condamné à payer la dîme comme les autres habitants de la paroisse de Saint-Ouën, c'est-à-dire de treize gerbes l'une (7 septembre); — en faveur de noble Jean Aladane, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Jean Alasœur, veuf de Claudine Tartarin, Jean et Gilbert Alasœur, leurs fils, et communs personniers, laboureurs, demeurant au domaine du Monceau, paroisse de Bourbon-l'Archambault (9 septembre); — en faveur de Me Marin Huet de

Courjamont, avocat en Parlement, conseiller du roi, son procureur au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, contre Mᵉ Pierre Lejay, ancien commissaire aux revues des troupes de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant à Mauboux, paroisse de Précy (16 septembre); — en faveur de dame Anne Vaucoret, veuve de Simon Pannetrat, marchand, demeurant au Bourget, paroisse d'Ouroux, contre Jean Guyard, marchand, demeurant au village de Cœuzon, même paroisse (16 septembre).

B. 317. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1741. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Mᵉ François-Philippe-Marie Barce, procureur au Parlement de Paris, y demeurant, rue des Prouvaires, paroisse Saint-Eustache, contre messire Joseph de Bèze, chevalier, seigneur de la Belouze, Beaumont-la-Ferrière et autres lieux, conseiller du roi en sa cour de Parlement (18 janvier); — en faveur de Mᵉ Jean-Antoine de Rouvroy, procureur au Parlement de Paris, y demeurant, contre Etienne Perrinet, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, confirmant la saisie et les criées faites sur ledit Perrinet des châteaux, maisons, principaux manoirs, terres, fiefs, seigneuries, justices et châtellenies de la Tour-de-Vèvre, Neuvy-deux-Clochers, Reigny, la Bouloisse, l'Enclos, autrement Maison-du-Soleil, Vauverdon, le Briou-de-Senest et autres héritages (18 janvier); — en faveur de Barthélemy d'Estud, chevalier, seigneur d'Orbec, les Pierroux, Tallon et autres lieux, demeurant en la paroisse de Nolay, contre Pierre Narquin, marchand blâtier, demeurant en la paroisse de Ligny (8 mars); — en faveur de Jean Grange, praticien, demeurant en la ville de Cusset, contre Jean-Baptiste Forestier, bourgeois, demeurant en la ville de Vichy (22 mars); — en faveur de messire Nicolas Le Roy, écuyer, seigneur de Cuy, demeurant en son château dudit Cuy, paroisse de Chougny, contre Lazare Mercier, veuve de Claude Rebreget, vivant marchand de bois, demeurant au même lieu (10 mai); — en faveur de demoiselle Claude Petit, veuve de Lazare Marquet, marchand, demeurant à Marigny-l'Eglise, contre Philippe et Jean Bridé, laboureurs, demeurant au même lieu (21 juin); — en faveur de Jean Camp, laboureur, demeurant au village de Paraize, paroisse de Livry, contre noble Jean Aladane, conseiller du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant (26 juillet); — en faveur de messire Louis-Alexandre Damas, chevalier, seigneur comte de Crux, baron de Demain et La Collancelle, marquis de Menou et de Souhey, vicomte de Grésigny, seigneur de Saint-Onfront, Maigny, Ménetoux, Villiers et autres lieux, demeurant en son château de Demain, paroisse de La Collancelle, Edme Moreau, marchand de bois, demeurant en la paroisse de Crux, et Mᵉ Jean-François Perrinet de Pont-de-Rive, marchand de bois pour la fourniture de Paris, y demeurant, contre Mᵉ Charles-Léonard Commaille, prêtre, curé de La Collancelle (7 septembre); — en faveur de messire Charles Brisson, écuyer, seigneur de Montalin, demeurant en la ville de Nevers, contre Mᵉ François Morin, marchand, demeurant au Poids-de-Fer (7 septembre); — en faveur de Pierre Pitoys, écuyer, seigneur de Quincize et Blismes et autres lieux, demeurant en son château de Quincize, paroisses de Blismes et Poussignol, alternativement fils et héritier de messire Pierre Pitoys, son père, chevalier, seigneur desdits lieux, commandeur des ordres royaux de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, contre Jacques Bruandet, notaire royal, et Jean Bruandet, sieur de Vossemont, procureur, demeurant à Château-Chinon, fils et héritiers de Mᵉ Claude-Abel Bruandet (15 septembre); — en faveur de César de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, contre le sieur Gauché, écuyer, curé de Saint-Léger-de-Fougeret, qui est condamné à rétablir la balustrade de la chapelle dudit sieur de Cotignon et son banc, et à présenter le pain bénit audit sieur de Cotignon après les patrons et seigneurs hauts-justiciers de ladite paroisse (16 septembre); — en faveur de messire Paul-Jean-Baptiste de Rémigny, seigneur, marquis de Joux, demeurant à Saint-Franchy, contre Guy Boyau, marchand fermier, demeurant au même lieu (13 décembre).

B. 318. (Liasse.) — 64 pièces papier.

1742. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Lazare Deranger, laboureur, demeurant au bourg et paroisse d'Arleuf, et Jeanne Veau, sa femme, fille et héritière de Pierre Veau, en son vivant chirurgien maître et chef de sa communauté, et sa commune avec ledit Deranger, son mari, contre Simon Sautereau, marchand, fermier du marquisat de la Tournelle, demeurant audit bourg d'Arleuf, et demoiselle Françoise de La Tournelle, héritière de

messire Jean-Baptiste de La Tournelle, chevalier, seigneur marquis de la Tournelle, Corancy, Maison-comte et autres lieux, colonel du régiment de Condé-Infanterie (13 février); — en faveur de Me Mathieu Legoube, avocat en Parlement et notaire royal, demeurant à Prémery, contre Me Edme Régnier, bourgeois, et demoiselles Marie et Jeanne Régnier, filles majeures, frère et sœurs et communs, demeurant ensemble en ladite ville de Prémery (27 avril); — en faveur de François de Borne, écuyer, seigneur de Gouvault, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Sarre, tuteur de César de Borne, son fils, et de dame Huguette de Thomassin, demeurant à Razelot, paroisse de Brassy, ledit César de Borne héritier par bénéfice d'inventaire de défunt Philibert Harmand, vivant écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien major du régiment de Beauce, contre dame Edmée de Sainte-Maure, veuve dudit Philibert Harmand, demeurant à Vassy, paroisse de Pouques, et Jean Harmand, écuyer, maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant à Montreuillon, frère dudit Philibert Harmand (5 juillet); — en faveur de Me Jean-François Chouët, bourgeois, demeurant en la ville de Nevers, fils et héritier de Me Paul Chouët, son père, commissaire en la maréchaussée de Nevers, qui était aussi fils et héritier de défunt Me Robert Chouët, contre Jean Geoffroy, commis à la marque des fers à Nevers, Léonard Couturier et Louise Geoffroy, sa femme, demeurant en la paroisse de Sauvigny-les-Chanoines, Antoine Frebault et Louise Perreau, sa femme, demeurant en ladite paroisse (23 août); — en faveur de Me Antoine Robert de Courville, procureur au Parlement de Paris, y demeurant, hôtel des Ursins, paroisse Saint-Landry, contre Claude Berger, seigneur de la baronnie de La Ferté-Chauderon, confirmant la saisie de ladite terre justice et baronnie de La Ferté-Chauderon (12 septembre); — en faveur de dame Marie-Anne de Gouffier, comtesse de Busset, veuve de puissant seigneur Louis de Bourbon, chevalier, comte de Busset, baron de Saint-Martin-du-Puy, seigneur de Vésigneux en partie, Empury, Breugny, Chalaux et autres lieux, demeurant audit Vésigneux, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, contre Me Guillaume Barbier, ancien officier au grenier à sel de Vézelay, demeurant à Vignes-le-Haut, paroisse de Neuffontaines (13 septembre); — en faveur de messire Charles Coste de Champéron, président en la Cour des aides de Paris, seigneur comte de Druy et autres lieux, demeurant en ladite ville de Paris, rue Vivienne, paroisse Saint-Eustache, contre Florimond de Lavenne, chevalier, seigneur de Choulot et Travant, demeurant en la ville de Nevers, par laquelle est confirmée la saisie féodale par ledit comte de Druy du fief de Passançay sur ledit de Lavenne (13 septembre); — en faveur de demoiselle Françoise de Magnault, marchande, demeurant en la ville de Moulins, contre Me François-Hubert Chappus, conseiller du roi, son médecin ordinaire, intendant des eaux minérales de Vichy, demeurant à Cusset, qui est condamné au payement de la somme de quinze livres pour la valeur d'une palatine de blonde garnie de fleurs, de celle de sept livres dix-huit sols pour une cléopâtre et de celle de cinq livres pour deux girandoles (13 septembre); — en faveur de Paul-Louis-Jean-Baptiste de Rémigny, chevalier, marquis de Joux, seigneur de Dumphlun, Billy, Saint-Franchy et autres lieux, demeurant en son château de Dumphlun, paroisse dudit Billy, contre Etienne Dreux, manœuvre, demeurant au village des Cheurins, paroisse de Billy (13 septembre); — en faveur de Me Lazare Berrier, prêtre, curé de la paroisse de Cervon, y demeurant, contre les sieurs abbé, chanoines et chapitre de l'église collégiale dudit Cervon (13 septembre); — en faveur des sieurs recteurs et administrateurs de l'hôpital de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier contre dame Elisabeth Bert, veuve de défunt Me Aré Bourjon d'Evrange, demeurant en la ville de Nevers, fille et héritière d'Antoine Bert, vivant procureur au bailliage et pairie de Nevers, et de demoiselle Claude Berthier (13 septembre); — en faveur de Me Pierre Esmalle, procureur au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, contre François Moreau, huissier royal, demeurant en la paroisse de Decize, et Geneviève Dugué, sa femme, fille et héritière de François Dugué (19 décembre).

B. 319. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1743. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur d'Edme Gaudé, demeurant à Varzy, contre Me Jean Dauvé, procureur fiscal du bailliage de Dornecy (9 mai); — en faveur de demoiselle Barbe Nicot, veuve de Me Jean Garnault du Pavillon, tutrice de Claude Garnault, son fils et dudit défunt, contre Isaac Loudras et sa femme (18 août).

B. 320. (Liasse.) — 35 pièces papier.

1744. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Édouard Potrelot de Grillon, écuyer,

seigneur du Plessis, lieutenant de carabiniers, demeurant au Plessis, paroisse de Semelay, contre Lazare Sauvaget, laboureur, demeurant au lieu des Regnaults, même paroisse (22 janvier); — en faveur de Me Pierre-Regnault Landois, marchand, demeurant en la ville de Moulins-en-Bourbonnais, contre messire Gilbert de Bonnay l'aîné, écuyer, demeurant en la ville de Decize, et messire Marc-Antoine de Bonnay, son frère (26 février); — en faveur de Me Claude Berger, seigneur de la terre et baronnie de Frasnay-les-Chanoines et autres lieux, demeurant en la ville de La Charité, contre Jean Pointe, commis au fourneau du Chautay, y demeurant, paroisse dudit lieu (11 mars); — en faveur de dame Barbe Nicot, veuve en premières noces de Me Jean Garnault du Pavillon, et tutrice de Claude Garnault, leur fils mineur, contre Pierre Lion, marchand, tuteur de Marie-Charlotte Garnault, fille mineure du premier lit dudit Jean Garnault du Pavillon et de Charlotte Gueneau, sa première femme (15 avril); — en faveur des habitants de la paroisse de Treigny contre le sieur Jean-Baptiste Reynes, curé de la paroisse de Pierre-Pertuis, y demeurant, diocèse d'Autun, dont les provisions au bénéfice de la chapelle de Saint-Franchy, située hors l'église de Treigny, sont déclarées nulles (22 avril); — en faveur de dame Antoinette Aladane, femme de Claude-André de Batisse, ancien contrôleur des actes des notaires, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (26 août); — en faveur de Guillaume Sallonnyer, écuyer, fourrier de la grande vénerie du roi, et dame Anne Rousseau, sa femme, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, contre François Aribault, meunier, demeurant en la paroisse d'Ouroux (9 septembre); — en faveur de Me Claude Berger, seigneur de la baronnie de La Ferté-Chauderon, contre demoiselle Louise-Élisabeth Robert, veuve de Me Michel Bagnays, vivant docteur en médecine, demeurant en la ville de La Charité (10 septembre); — en faveur de Me Étienne Coujard, marchand fermier de la terre et seigneurie de Rivière, demeurant au château dudit lieu, paroisse de Saint-Gengoult, contre Toussaint et Philippe Bonneau père et fils, laboureurs et communs personniers, demeurant au village de Fragny, paroisse de Villapourçon (10 septembre); — en faveur de messire François-René de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, prêtre, docteur en théologie, trésorier de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, curé primitif et gros décimateur de la paroisse de Marzy, contre Me Louis Bertin, vicaire perpétuel de ladite paroisse de Marzy, par laquelle ledit sieur de Cotignon est maintenu et gardé en sa qualité de trésorier de l'église cathédrale de Saint-Cyr, dans le droit et possession dans lesquels il est par plus de cent ans, tant par lui que par ses prédécesseurs, trésoriers de ladite église, de se dire et qualifier curé primitif, collateur et patron de la cure de Marzy et dans tous les droits, honneurs et prérogatives attachés à sa dignité de trésorier, qui lui seront déférés par le sieur Bertin, tant qu'il sera vicaire perpétuel de ladite cure de Marzy (11 septembre); — en faveur de Philippe de Champs, écuyer, seigneur de Salorge, demeurant au château de Salorge, paroisse de Corancy, veuf de dame Marie Richou, tuteur de ses enfants mineurs et de ladite dame Richou, contre messire François-César de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse et la Fosse, demeurant au château de Mouasse, paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret et Saint-Hilaire alternativement, Me Jean Rollot, avocat en Parlement, procureur fiscal au bailliage de Château-Chinon, et messire Louis de Mascrany, chevalier, seigneur comte de Château-Chinon (11 septembre); — en faveur de messire Nicolas Regnard, prêtre, curéd e la paroisse de Saint-Laurent de la ville de Nevers, y demeurant, contre Me Pierre-Henry Leblanc, notaire royal et procureur en l'élection de Nevers, y demeurant, Philibert Camuset, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nevers, Jean Guinois, tailleur d'habits, Édouard Goussot, procureur au bailliage et pairie de Nevers, Pierre Bastien, confiseur, Edme Rondeau, corroyeur, Louis Cardot, marchand faïencier, demoiselle Antoinette Sionnest, veuve du sieur Moisy, notaire royal au bailliage et pairie de Nevers, Pierre Goussot, cordonnier, Hugues Voisin, vigneron, François Gauthier, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Bourges, Philippe Mantrand et Pierre Villardin, marchands, demeurant à Nevers (11 septembre); — en faveur de Mr Charles Vyau, avocat en Parlement, et demoiselle Gabrielle-Hyacinthe Bergeron, sa femme, contre Sébastien Audonet, laboureur, demeurant au village de la Poterie, paroisse d'Augy-sur-Bois (12 septembre); — en faveur de messire Louis de La Roche, chevalier, seigneur de Rimbé, Alexandre de La Roche, chevalier, seigneur de Lupy, et Eustache de La Roche, chevalier, seigneur de Châteauvert, enfants et héritiers de défunt François de La Roche-Loudun, leur père, et de dame Louise de Bonnet, leur mère, héritière de dame Madeleine de Cotignon, sa mère, contre messire Henry de Cotignon, écuyer, seigneur de la Charnaye, y demeurant, paroisse d'Argenvières (2 novembre); — en faveur de Me Claude Belard, avocat en Parlement, chargé par acte de Messieurs de la Chambre des comptes

de Nevers du recouvrement des directes dues à la succession de Me Antoine Daugy, ci-devant fermier des châtellenies de Decize, Gannay, Charrin et autres, pour les années 1716 jusques et y compris 1726, et dame Gilberte Marinier, veuve de Me Guillaume Godard, fermier desdites châtellenies pour les années commencées au 1er octobre 1732 et suivantes, contre messire Jean-Jacques Pierre, seigneur de Saint-Cy, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Moulins, y demeurant, paroisse de Saint-Pierre-d'Izeure (17 décembre).

B. 321. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1745. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de dame Marie Pajot, femme de Joseph de Lavenne, écuyer, seigneur en partie d'Olcy, y demeurant, seule et unique héritière de Claude Pajot et Gabrielle Raquin, ses père et mère, contre Jeanne Pajot, veuve Cornu, sa sœur, « fille dotée et appanée ès-successions de ses père et mère » (17 mars) ; — en faveur de Mathurin Poisson, marchand, demeurant en la paroisse de Sougy, contre messire Jean-Charles Coste de Champéron, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, président en la Cour des aides de Paris, seigneur de la terre et comté de Druy (28 avril); — en faveur de messire Jean-Baptiste de La Bussière, chevalier, seigneur de Launay, écuyer ordinaire de Son Altesse Royale madame la duchesse d'Orléans, gouverneur de ses château et terre de Bagnolet, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch, contre messire Michel de La Barre, écuyer, seigneur-baron des Troches et autres lieux, par laquelle la saisie du fief des Troches et dépendances, situé dans les paroisses d'Assars, Laché et Crux, est confirmée (7 août) ; — en faveur de Philippe de Champs, écuyer, seigneur de Salorge, tuteur de ses enfants mineurs, et de défunte dame Marie Richou, sa femme, demeurant au château de Salorge, paroisse de Corancy, contre le sieur Paul Pelletier, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse d'Ouroux, demeurant à Jallois, susdite paroisse, par laquelle lesdits mineurs, comme héritiers de leur mère, sont maintenus et gardés dans la possession et jouissance de « trois portions dans un quart du dixme appellé vulgairement le dixme d'Agland, qui se lève et perçoit sur les seigles, avoines et bleds noirs qui se recueillent dans les villages et finages du bourg d'Ouroux, Chamerelle, Courlin, Cœuson, Savelot, Poirot-Dessus, Poirot-Dessous, le Plessy, Montpensy, Jallois, Bussy, Bussières, Miniage, Bondy, Mont, Visaine, les Brosses, Poutière et Vauchisson, dont Bussy et Vauchisson alternativement d'Ouroux et de Chaumard » (2 septembre) ; — en faveur de Me Joseph Givry, prêtre, curé de Poiseux, contre Me Gilbert Lejeune, prêtre, curé de Saint-Aubin et de Frasnay-les-Chanoines, par laquelle le lieu de la Bonhommerie est déclaré être de la paroisse de Poiseux (10 septembre); — en faveur de messire Eléonor-Armand, chevalier, marquis de Pracomtal, chevalier des ordres royaux militaires de Saint-Louis, seigneur de Châtillon, Rouy, Moussy et autres lieux, curateur de la personne et biens de Mme la comtesse de Busseaux, sa tante, contre Me Jacques-Edouard Michel, prêtre, curé de la paroisse de Moussy, y demeurant (10 septembre) ; — en faveur de Me Antoine Sionnest, prêtre, curé de la paroisse de Prye-sur-l'Ixeure, y demeurant, contre Claude Tixier, laboureur, demeurant en ladite paroisse (11 septembre); — en faveur de Léger Thurault, laboureur, demeurant au Mont, et Fiacre Thurault, aussi laboureur, demeurant à Raselot, paroisse de Brassy, contre messire Hercule-Hugues-Clément Dubled, garde du corps du roi, demeurant à Lormes (13 septembre).

B. 322. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1746. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Gabriel Bergeron, marchand tuilier, demeurant au village de Chevigny, justice du chapitre de Nevers, paroisse de Sermoise, contre noble Jacques-Charles Alixand de Maux, seigneur des Bruères, conseiller du roi, président au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et dame Claude-Madeleine Vaillant, sa femme, héritière bénéficiaire de Claude Vaillant, son frère (6 juillet); — en faveur de Lazare et Annet Berger, manœuvres, demeurant ensemble au bourg et paroisse de Chiddes, contre Antoine et Jean Berger père et fils, cabaretiers, demeurant ensemble au même lieu (17 août); — en faveur de Gilbert Guérin et Charles Martinot, vignerons, communs personniers, demeurant en la paroisse de Garchizy, contre Me François Bouys, conseiller du roi, receveur général des domaines et bois de la généralité de Moulins (17 août).

B. 323. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1747. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur d'Edme Millet, maître chirurgien-juré du roi,

demeurant à Champlemy, contre Gabriel Mercier, laboureur, demeurant en la paroisse de Chasnay (19 avril); — en faveur de Michel Baroin, manœuvre, demeurant à Planchot, paroisse de Planchez, contre Me Pierre Clément, marchand, demeurant à Niault, paroisse de Chougny, et Gaspard Clément, son fils (14 juin); — en faveur de Me Jean Faulquier, prêtre, curé et prieur de la paroisse d'Achun, y demeurant, contre Jacques Verdelet, tisserand, demeurant au village de Fucilly, paroisse de La Collancelle (2 août); — en faveur de messire César de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, demeurant en la paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret, contre Me Jacques Etignard de La Faulotte, bourgeois, demeurant en la ville de Château-Chinon (9 août); — en faveur de messire César-Gabriel de Choiseuil, chevalier, seigneur comte de Choiseuil-la-Rivière, seigneur de Chassy, Montautier et autres ses terres et seigneuries, maréchal des camps et armées du roi, servant actuellement, demeurant en son château de Chassy, paroisse de Montreuillon, contre messire Jacques de Blosset, chevalier, seigneur de Précy et autres lieux, demeurant en la paroisse d'Epiry (7 septembre); — en faveur de Me Pierre Arnault, prêtre, curé de la paroisse de Château-sur-Allier, contre Claude Pic, peintre et doreur, demeurant en la ville de Nevers (5 décembre).

B. 324. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1748. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Benoît de Maulnoury, chevalier, seigneur d'Aubigny, Romenay, Dienne, Mont-de-Dienne, Vaujoly, du Gué, de la Cour-des-Prés et autres lieux, demeurant en son château de Romenay, paroisse d'Aubigny, contre messire François de Damas, chevalier, seigneur comte d'Anlezy, marquis de Saint-Jean de Roquefeuille, baron de Castelnau et autres lieux, demeurant en son château, paroisse d'Anlezy, Hugues-Charles Le Bault, écuyer, seigneur de Langy et autres (8 février); — en faveur d'Eustache Lasne des Vareilles, demeurant en la paroisse de Lurcy-le-Bourg, contre Léonard Guillerand, manœuvre, demeurant aux Angles, paroisse de Saint-Révérien (31 mai); — en faveur d'Henry Brottot, marchand, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, tuteur des enfants mineurs de Nicolas Brottot, son frère, contre Etienne Lucquet, procureur fiscal du bailliage et châtellenie de Dompierre-sur-Nièvre, et demoiselle Henriette Métairie, sa femme, auparavant veuve dudit Nicolas Brottot (21 août); — en faveur de Me Jacques Bagnays de Presle, avocat en Parlement, lieutenant particulier au bailliage de la ville de La Charité-sur-Loire, contre Guillaume Duranger, maître apothicaire en la même ville (13 décembre).

B. 325. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1749. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Charles Garilland et Antoine Garilland, maîtres boulangers et pâtissiers, demeurant en la ville de Nevers, contre les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, ordonnant que lesdits Garilland ne payeront leurs redevances au chapitre qu'au boisseau « rez et rappé » et non au boisseau comble, le boisseau du chapitre étant différent de celui de la ville de Nevers et plus grand (22 janvier); — en faveur de Me Benjamin Faillot, procureur à la cour de Parlement de Paris, contre le sieur Babaud de La Chaussade, écuyer, seigneur de Guérigny et autres lieux, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, par laquelle la saisie du fourneau de la Vache et ses dépendances est confirmée (22 janvier); — en faveur de messire Paul-Augustin Save, ancien gendarme de la garde du roi, écuyer, seigneur d'Ougny, veuf de dame Nicole-Françoise Gascoing, sa femme, fille d'Edouard Gascoing et sœur de Jean-Henry Gascoing, contre demoiselle Françoise Piroux, fille majeure, demeurant à Prémery, donataire de Me Jean Leblond, ci-devant marchand fermier du revenu et comté de Prémery (12 mars); — en faveur de messire Pierre-René de Charry, écuyer, seigneur de Lurcy-le-Bourg, et dame Marie Deprés, sa femme, demeurant au château de Mongazon, paroisse de Saint-Franchy, et demoiselle Louise-Dieudonnée Després, demeurant au même lieu, lesdites demoiselles Després filles et héritières de défunt messire Charles-Nicolas Després de Bligny, écuyer, contre Me Louis Abraham, prêtre, curé de ladite paroisse de Saint-Franchy, par laquelle les frais funéraux dudit sieur Després de Bligny sont taxés (18 août); — en faveur d'Etiennette Gaulon, veuve de Pierre Lemerle, taillandier, et Charles Lemerle, son fils, contre Me Henry Robinot, prêtre, curé de Dompierre-sur-Héry (21 août); — en faveur de messire Simon Cortet, prêtre, curé de la paroisse de Luzy, y demeurant, contre Joseph Rabiau, laboureur, demeurant au village de L'Hault-d'Avrée, paroisse dudit Avrée, et autres (22 août); — en faveur de

messire Simon Brissard, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, maître des requêtes ordinaire de la reine, contre Me Jean-Baptiste Sabatiny, prêtre, curé de la paroisse de Fleury-sur-Loire (25 août); — en faveur de messire Charles-Marie Baillet, chevalier, seigneur comte d'Epence et autres lieux, lieutenant de roi et major des ville et château de Sainte-Menehould, en Champagne, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, messire Claude-Antoine, comte de Lavault, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, et dame Marie Baillet d'Epence, sa femme, demeurant à Neufchâteau, en Lorraine, messire Jean-Baptiste Drouet, chevalier, seigneur de Braux, capitaine au régiment d'Enghien, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et dame Marie-Thérèse Baillet d'Epence, sa femme, demeurant au château d'Epence, lesdits sieurs et demoiselles d'Epence légataires universels de messire Louis de Montsaulnin, chevalier, marquis du Montal, contre Me Jacques Etignard de Corcy, seigneur de Coulon, avocat en Parlement, demeurant à Lormes (28 août); — en faveur de Philbert Salon, tonnelier, demeurant en la paroisse de Pouilly, contre Pierre Cocheux, tonnelier, et Marie-Anne Villain, sa femme, Edme Robillan, vigneron, et Marie Villain, sa femme, Jeanne Giraud, veuve et commune d'Edme Villain, tonnelier, demeurant tous en la ville de Pouilly (5 septembre).

B. 326. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1750. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jacques-Dominique Chaillot, trésorier de France, demeurant à Nevers, et demoiselle Elisabeth Gaudin, sa femme, contre Pierre Girard, marchand, demeurant audit Nevers, et dame Jeanne Callot, sa femme (6 mai); — en faveur de Me Charles Guillier de Monts, lieutenant-général civil, criminel et de police au bailliage, duché, pairie et domaine du Nivernois et Donziois, mari de dame Catherine Barce, demeurant en leur hôtel à Nevers, rue des Cercueils, paroisse Saint-Martin, ladite dame Barce légataire universelle par testament et codicilles des 15 mars, 26 juin et 3 juillet 1746 et 22 novembre 1747, de messire Gabriel-Edme Gourlet, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Vézelay, pour son bien de Chalvron et ses trois domaines de Charency, contre les autres légataires dudit Gourlet (20 mai); — en faveur de Me Claude-François Barce, avocat en Parlement, demeurant à Vézelay, Laurence-Edmée Barce, femme de Me Pierre Antoine de Saint-Martin, conseiller du roi, élu en l'élection de Vézelay, demeurant audit Vézelay, et Marie-Jeanne Barce, femme de Me Adrien-Léger-Nicolas More de Tannerre, conseiller du roi, élu en l'élection de Clamecy, demeurant audit Clamecy, légataires de messire Gabriel-Edme Gourlet, prêtre, curé de Saint-Pierre de Vézelay, contre les autres légataires du défunt (18 juin); — en faveur de François Evrard l'aîné, marchand, demeurant à La Charité, et Philippe Guyon, tonnelier, demeurant en la paroisse de Mesves, contre le sieur Guillaume Boilesve de Chilly, banquier à Paris, y demeurant, rue et paroisse Saint-Sauveur (16 juillet); — en faveur de Me Simon Jourdan de La Garenne, bourgeois, demeurant en la ville de Lormes, contre Pierre et Barthélemy Roubé, Vincent Dumas et François Gros, maçons et pionniers (22 juillet); — en faveur de Laurent et Charles Rossignol de Pron, marchands, Joseph Guillier, aussi marchand, et autres habitants et « propriétaires » de la paroisse de Montigny-sur-Canne, contre Me Jean-Baptiste Boiret, prêtre, curé de ladite paroisse, par laquelle il est défendu audit curé de « rien exiger des habitants de ladite paroisse pour raison du droit de Passion », mais permis seulement ce qui lui sera volontairement donné (28 août); — en faveur d'Antoine Tricot, meunier, demeurant au moulin de Champaudon, paroisse de Balleray, contre demoiselle Edmée de Saint-Phalle de Montgoublin, demeurant en son château dudit lieu, paroisse de Saint-Benin-d'Azy (16 décembre).

B. 327. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1751. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Gabriel Gondier, bourgeois, demeurant en la paroisse d'Alluy, contre Guillaume Chevrier, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Biches (3 février); — en faveur de Me Philbert Simonnin, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, Me Louis Raboin, docteur en médecine, demeurant à Nevers, tuteur de ses enfants mineurs, et de défunte demoiselle Jeanne Simonnin, sa femme, Me Louis Raboin, prêtre, fils et héritier en partie de ladite dame Jeanne Simonnin, demeurant audit Nevers, Denis-Louis de Lizarde de Radonvilliers, lieutenant-colonel d'infanterie, dame Gabrielle Simonnin, sa femme, demeurant à Decize, et Me Claude Belard, avocat en Parlement, et demoiselle Marie Simonnin, sa femme, demeurant en la paroisse

de Saint-Léger-des-Vignes, lesdits sieurs et demoiselles Simonnin héritiers de défunt Me Louis Simonnin, vivant avocat en Parlement, demeurant à Decize, contre Pierre-Robert Alixand du Monceaux, fils mineur de défunt Philbert Alixand, seigneur du Monceaux, et de dame Gabrielle Bergeron, ses père et mère, demeurant à Paris, rue de la Vieille-Monnaie, à l'hôtel du Saint-Esprit (10 août); — en faveur des sieurs vénérables abbé, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Barthélemy de Cervon, curés primitifs dudit Cervon, y demeurant, contre Me Jean-Baptiste Blanzy, prêtre, curé-vicaire perpétuel de la paroisse de Cervon, y demeurant, par laquelle lesdits abbé et chanoines sont maintenus et gardés suivant la transaction passée en date du 10 novembre 1669 entre le chapitre de Cervon et le sieur Sallé, pour lors vicaire perpétuel dudit Cervon, dans « le droit d'officier et célébrer messe paroissiale les quatre festes solennelles et principales de l'année, sçavoir : de Noël, Pasque, Pentecoste et la Toussaint, comme celle du jour de Saint-Barthélemy, patron tant de lad. église collégialle que paroissialle, le tout à l'hostel (*sic*) de lad. paroisse, ce qui se fera par M. l'abbé, sy bon luy semble, ou son député dudit chapitre après la messe cannoniale que lesd. sieurs du chapitre doivent dire à leur égard au grand autel du cœur d'icelle église..... » (4 août); — en faveur de Me François Guillier, seigneur de Monts, y demeurant, paroisse de Maux, contre Me Pierre Robert, marchand, demeurant à Moulins-Engilbert, et Madeleine Robert, sa sœur, femme du sieur Ligier, marchand, demeurant à Bourbon-Lancy, enfants et héritiers de Nicolas Robert, vivant marchand, lequel Nicolas Robert l'était de Jeanne Robert, sa sœur, femme de Me François Guillier, avocat en Parlement, ledit Pierre Robert héritier de Nicolas Robert, son frère, vivant chirurgien (1er septembre); — en faveur des dames abbesse et religieuses de Sainte-Claire de la ville de Decize, y demeurant, contre François Dupuis, maître boulanger, demeurant à Saint-Léger de Bourbon-Lancy (1er septembre).

B. 328. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1752. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Claude Dhéré, bourgeois, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Louis Thomas-Maslin, avocat en Parlement, demeurant en la même ville (5 février); — en faveur de demoiselle Madeleine Charry, veuve de défunt Mathieu Pelletier, vivant bourgeois, demeurant à Nataloux, paroisse de Montsauche, tutrice de leurs enfants mineurs, contre Me Jean Pelletier, procureur en la justice dudit Montsauche, y demeurant, et Antoinette Pelletier, sa sœur, « délibéré dans une chambre par nous prise chés Me Charles Vyau, l'un des assistans, pour chambre du conseil, notre pallais estant près à escrouller et tomber en ruine » (24 février) ; — en faveur de François Bouvault, laboureur, contre Jacques Martin, « délibéré à la chambre du conseil, dans une maison bourgeoise pendant le rétablissement du palais, qui est en ruine » (14 juin); — en faveur de Guillaume-Nazaire Dubled, capitaine au régiment de Trenay, de présent en garnison à Huningue, et Edme Dubled du Breuil, conseiller du roi, élu en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, contre Emiland Guillaumot, Etienne Thibault, François Fouré et Etienne Guillier, tous laboureurs et habitants du village de Fonteny (12 juillet); — en faveur de Me Claude Binet, commis par la cour pour la régie des charges de commissaire aux saisies réelles du Parlement de Paris, contre François Morin, marchand, demeurant en la paroisse du Chautay, par laquelle la saisie faite sur ledit Morin est confirmée (15 novembre).

B. 329 (Liasse.) — 18 pièces papier.

1753. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Claude Goguelat, laboureur, demeurant au bourg et paroisse de Planchez, contre Simon Sautereau, marchand de bois pour la fourniture de la ville de Paris, demeurant au bourg et paroisse d'Arleuf (14 mars); — en faveur de Me Claude Harlay, prêtre, curé de la paroisse d'Azy-le-Vif, y demeurant, contre Me Guillaume Doin, prêtre, curé de la paroisse de Cougny, y demeurant (22 août); — en faveur de Me Charles-Léonard Commaille, prêtre, curé de la paroisse de La Collancelle, y demeurant, contre Mes Jacques Etignard de Corcy et Claude Etignard père et fils, seigneurs de Coulon, Chantereau et autres lieux, demeurant en leur château de Coulon (5 septembre); — en faveur de Pierre Guesde, marchand tonnelier, demeurant en la ville de Pouilly, contre François Maréchal, maître tonnelier, demeurant au même lieu (6 septembre); — en faveur de Jeanne Bidault, veuve de défunt Pierre Tavard, François Tavard, vigneron, Laurent Planchard, demeurant en la paroisse de Munot, et Antoine Planchard, demeu-

rant en la paroisse de Champvoux, contre Pierre Evrat, voiturier par eau, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire (13 septembre); — en faveur de dame Charlotte-Thérèse Dormy de La Chapelle, femme de messire Gilbert de Bonnay, chevalier, seigneur dudit lieu et de Presle, demeurant en la paroisse d'Avril-sur-Loire, contre son mari, par laquelle la séparation de biens est prononcée, malgré l'intervention de messire Antoine de Bonnay, chevalier, seigneur de la Grange, capitaine au régiment de Quercy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant ordinairement en sondit château de la Grange, paroisse de Cossaye, et de messire Jacques de Séneterre de Dreuille, chevalier, seigneur de Lorgue, Avril-sur-Loire, la Croix et autres lieux, demeurant ordinairement au château dudit Avril, paroisse dudit lieu (18 décembre).

B. 330. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1754. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Pierre Robin, notaire royal à Marigny-l'Eglise, contre Pascal Bourdillat, marchand, demeurant au même lieu (20 août); — en faveur de Me Gabriel Gondier, sieur du Chazeau, bourgeois, demeurant en la paroisse d'Alluy, mari de demoiselle Anne Bernard, fille et unique héritière de Me François Bernard, contre Jean Chevrier, laboureur, demeurant au village de Chamorot, paroisse de Biches (28 août); — en faveur d'Anne Jaquet, femme de Toussaint Boucherat, recteur d'école, demeurant à Empury, auparavant veuve de Jean Rougelot, contre Léonard Rougelot, laboureur, demeurant audit Empury (30 août); — en faveur de Jean Thibault, Marie Boullé, sa femme, François Baraton et Françoise Poullet, sa femme, veuve de Claude Bouez, tutrice de ses enfants et dudit défunt Bouez, Jean Bouez, François Michault et Jeanne Bouez, sa femme, tous laboureurs et manœuvres, demeurant en la paroisse de Biches, contre le sieur Jean Sautereau, marchand, fermier de la commanderie dudit Biches (5 septembre); — en faveur de messire François Torterat, prêtre, curé de la paroisse de Thoury-en-Séjour, y demeurant, contre demoiselle Antoinette Gendro, veuve de Me Jean Archambault, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants (10 septembre); — en faveur de Jacques Michault, fils de Jean Michault, huilier, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre Claude Duminy, fils d'Antoine Duminy, marchand boucher, et de Suzanne Montat, ses père et mère, demeurant en la même ville (11 septembre); — en faveur de Jean Cornu, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Révérien, Jean Le Bas et Jeanne Cornu, sa femme, marchands, demeurant en la paroisse de Bazolles, contre messire Laurent Michel, prêtre, chanoine de l'église de Saint-Cyr de Nevers, et Me Jean Michel, conseiller du roi, son procureur en l'élection de ladite ville de Nevers, y demeurant (13 septembre); — en faveur de messire Louis-Claude Jacob, prêtre, curé de la paroisse de Garchy, y demeurant, contre Me Pierre Potier, marchand, fermier de la terre et seigneurie de Garchy, y demeurant (19 décembre).

B. 331. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1755. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Pascal Bourdillat, marchand, demeurant à Marigny-l'Eglise, contre Me Claude Barce, avocat en Parlement, demeurant à Vézelay (22 avril); — en faveur d'Antoine Saulnier, marchand, demeurant à Villeneuve, ci-devant fermier du lieu de Paraize et domaine Pillet, contre Jean Blanchet, laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant audit domaine Pillet, paroisse de Tresnay, Jean Camp, aussi laboureur, maître et chef de sa communauté, et Jean Arnoux, aussi laboureur, maître et chef de sa communauté, demeurant audit lieu de Paraize, paroisse de Livry (23 avril); — en faveur des révérends Pères prieur, procureur et religieux de la chartreuse d'Apponay, seigneurs de Rémilly, le Mont, Montrimbault et Lanty en partie, demeurant au couvent dudit Apponay, contre messire Edouard Potrelot de Grillon, seigneur du Plessis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de carabiniers, demeurant ordinairement en son château du Plessis, paroisse de Sémelay (29 avril); — en faveur de messire Charles-Arnault du Brocq, chevalier, seigneur de Villelume-la-Barre, la Perrine, Livry, Bois-Hault et autres lieux, demeurant en son château de Villelume-la-Barre, paroisse de Livry, contre Jean Camp, laboureur, demeurant au village de Paraize, paroisse dudit Livry (30 avril); — en faveur de Louis Crapotte, marteleur, demeurant ci-devant à la forge du Pont-Saint-Ours, paroisse de Coulanges-les-Nevers, et actuellement en la paroisse de Guérigny, veuf de défunte Marie-Anne Perruchet, vivante sa femme, contre Pierre et Louis Perruchet, laboureurs, demeurant en la paroisse de

Saint-Bonnot, lesdits Perruchet frères enfants et héritiers de Marit Perruchet (26 juin); — en faveur de Me Claude Mouton, marchand, demeurant à Nollay en Bourgogne, et demoiselle Françoise Gueneau, sa femme, contre Marie Roubé, veuve et commune de Jean Borne, vivant marchand, demeurant à Pouques (26 juin); — en faveur des sieurs curé et procureurs fabriciens de la paroisse de Pouilly-sur-Loire contre Simon Denis dit Basset, vigneron, demeurant en la ville et paroisse dudit Pouilly (2 juillet); — en faveur de Me Louis Bonneau, marchand, demeurant en la paroisse de Montambert, contre Guillaume Bonhomme, marteleur de la forge de Fontjudas, paroisse de Champvert, y demeurant (3 juillet); — en faveur de demoiselle Charlotte Picquet, veuve du sieur Claude Berger, marchand, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, Grande-Rue, paroisse de Saint-Pierre, contre le sieur Claude-François Sordet, aussi marchand, demeurant en la même ville, Me Claude Bourcier, procureur fiscal au bailliage de ladite ville, et dame Marie Sordet, sa femme, et demoiselle Anne Sordet, fille majeure (21 août); — en faveur de messire Claude de Champs, écuyer, seigneur de Saint-Léger-de-Fougeret, demeurant en son château dudit lieu, paroisse du même nom, contre Claude Gauché de Vaucourt, seigneur de Montsecq et Champmartin, demeurant au château de Montsecq, paroisse de Sermages, par laquelle « ayant égard que la haute justice du lieu où est située l'église de Saint-Léger-de-Fougeret appartient au sieur de Champs seul..., nous avons ledit sieur Gauché condamné à laisser audit sieur de Champs, sa femme et sa famille, la libre jouissance de tous les droits honorifiques dans l'église de Saint-Léger-de-Fougeret privativement et à l'exclusion dudit sieur Gauché » (9 septembre); — en faveur du sieur Louis Régnauldin, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Champlemy, contre Me Pierre Bodot, docteur en médecine, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire (9 septembre); — en faveur de messire Michel Aurine, prêtre, curé de la paroisse de Narcy, y demeurant, contre Me Claude-Louis Jacob, prêtre, curé de la paroisse de Garchy, y demeurant, au nom et comme exécuteur testamentaire de messire Joseph Loquet, prêtre, curé de la paroisse de Varennes-les-Narcy (18 novembre); — en faveur de Me Claude-François Gondier, bourgeois, demeurant à la Garde, paroisse de Millay, contre Antoine Rebreget, marchand tanneur, demeurant au bourg et paroisse de Sémelay (19 décembre).

B. 332. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1756. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de François Perrin et Jeanne Corcelle, sa femme, fille et héritière de Louis Corcelle et Paule Général, sa mère, qui l'était de Jeanne Pirault, sa mère, de la paroisse de Cours-les-Barres, contre Me Pierre Robillard, procureur au bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, père et légitime tuteur de ses enfants et de défunte Catherine David, leur mère, Charles Ponceau, marchand, demeurant à Givry, paroisse de Cours-les-Barres, et Madeleine David, sa femme, Jean Dumont, marchand, demeurant audit lieu de Givry, susdite paroisse, et Jeanne Moreau, sa femme, auparavant veuve de Charles David et tuteur des enfants mineurs dudit Charles David et de ladite Moreau, et Jacques-Éloy Monin, marchand, demeurant au Poids-de-Fer, et Marie-Anne David, sa femme, fille et héritière de défunt Léonard David, son père, demeurant en la paroisse de Dompierre et Saint-Germain-sur-l'Aubois, tous héritiers en partie de défunt Magdelon David et de Nicole Ravard, leurs père et mère, beau-père et belle-mère et aïeux (11 février); — en faveur de Me Toussaint Guibelin, procureur au siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Simon Larmier, maître perruquier, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (5 mai); — en faveur de demoiselles Marie-Gabrielle de Chargère, fille majeure, usant de ses droits, et Claudine de Chargère, procédant sous l'autorité de Me François Maillard, son mari, tous demeurant en la paroisse de Tannay-sur-Loire, lesdites demoiselles filles et héritières de défunts Barthélemy de Chargère et de Madeleine d'Escorailles, leurs père et mère, contre messire Antoine d'Escorailles, chevalier, seigneur de Railly, Torcy et autres lieux, demeurant en la ville d'Autun, province de Bourgogne, héritier de demoiselle Marie d'Escorailles, sa tante, qui était tutrice desdites demoiselles de Chargère (8 mai); — en faveur de Me Charles Vyau, avocat au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant audit lieu, contre Me Charles Alasœur, conseiller du roi audit présidial, Me Antoine Cabaille de Vasselange, avocat en Parlement, demeurant en la même ville, Charles-Anne Cabaille, licencié ès-loix, demeurant en la paroisse de Livry, le sieur Louis-Théodore Delafond, bourgeois, et demoiselle Elisabeth Delafond, demeurant paroisse Saint-Babyle de Saint-Pierre-le-Moûtier, et messire François Guynet, prêtre, curé de la paroisse Saint-Jean de la ville de Nevers, y demeurant, comme tuteur des

enfants mineurs de Me Etienne Guynet, vivant garde-marteau de la maîtrise ducale des eaux et forêts du duché de Nivernais, tous héritiers du sieur Jean-Baptiste Alasœur (18 mai); — en faveur d'Antoine Rebreget, marchand tanneur, demeurant au bourg et paroisse de Semelay, contre Me Claude-François Gondier, bourgeois, demeurant à la Garde, paroisse de Millay (25 mai); — en faveur de demoiselle Françoise Ruby, fille de défunt Me Jean-Louis Ruby et de demoiselle Catherine Minard, seule et unique héritière de ladite Minard, épouse et procédant sous l'autorité de Me Sébastien Perrot, notaire royal et procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre demoiselle Marie Garnault, veuve dudit Me Jean-Louis Ruby, tutrice de ses enfants et dudit défunt, héritiers de leur père (26 mai); — en faveur de Louis Dollet de Chassenay, receveur des émoluments de la chancellerie présidiale de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre François Guynemond, chirurgien, demeurant à la Villeneuve, paroisse de Lucenay-sur-Allier, et Etienne Vannereux, marchand, demeurant en la paroisse de Trévol, ses fermiers (15 juin); — en faveur d'Anne Senotier, veuve de Louis Thouret, demeurant en la ville de Souvigny, paroisse Saint-Nicolas, contre messire François-Joachim de Dreuille, écuyer, seigneur dudit lieu, et dame Marie-Françoise de Dreuille, sa femme, demeurant ensemble au château de la Forêt, paroisse de Lurcy-sur-Abron, ladite dame auparavant veuve de défunt messire Claude-François de Séneterre de Dreuille, chevalier, seigneur de Chéry, tuteurs des sieurs et demoiselle de Dreuille de Chéry, héritiers dudit sieur de Dreuille de Chéry, leur père (14 juillet); — en faveur de messire Etienne Lacombe, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Hilaire-sur-Loire, contre messire Pierre Abord, prêtre, curé de la paroisse de Gannay-sur-Loire, par laquelle ledit curé de Saint-Hilaire est maintenu et gardé dans le droit de percevoir la dîme par moitié avec celui de Gannay dans tous les héritages du domaine des Grands-Martins, situé aux lieu et place de Tharaut, paroisse dudit Gannay (20 juillet); — en faveur de messire Gaspard Pillet, prêtre, curé de la paroisse de Ligny, y demeurant, contre le sieur de Borniol, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, par laquelle ledit curé de Ligny est maintenu et gardé dans le droit de percevoir la dîme de foin à raison de treize monceaux, un dans la prairie de Briousse, située dans la paroisse de Saint-Franchy (21 juillet); — en faveur de messire Joachim-Casimir-Léon, comte de Béthune et des Bordes, seigneur de Saint-Sulpice-le-Chastel, Saint-Firmin-de-Bussy, Baugy et autres lieux, colonel du régiment Royal-Pologne-Cavalerie, demeurant en son hôtel, à Paris, place Louis-le-Grand, paroisse Saint-Roch, contre le sieur Paillard fils, arpenteur, demeurant en la ville de Prémery (3 août); — en faveur de Joseph Péronny, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité, et demoiselle Marie-Françoise Dalligny, sa femme, fille et héritière de demoiselle Marguerite-Françoise de Rocquancourt, qui l'était de demoiselle Françoise Bourdoiseau, laquelle l'était pour moitié du sieur Jean-Charlot-Joseph Barbarin, son neveu, fils de défunte demoiselle Claudine Bourdoiseau et du sieur Jean Barbarin, ladite demoiselle Claudine sœur de ladite demoiselle Françoise Bourdoiseau, contre Jean-Simon Barbarin, gendarme du roi, et demoiselle Marguerite Lyon, sa femme, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (5 août); — en faveur de Françoise Syon, veuve d'Henry Goby, vivant marchand, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, héritière de Pierre Syon, son frère, vivant aussi marchand, demeurant en la même ville, contre le sieur Jean Dorlet, écuyer, seigneur de Palmaroux, capitaine d'infanterie, demeurant audit lieu de Palmaroux, paroisse de Montsauche, et le sieur Jean de Gagnerault de Saint-Victor, écuyer, capitaine d'infanterie, et dame Marie-Françoise Dorlet de Palmaroux, sa femme (17 août); — en faveur de messire Paul-Augustin Save, chevalier, seigneur d'Ougny, demeurant en son château, paroisse du même nom, contre Me Louis Guillier de Cromas, bourgeois, demeurant en la paroisse de Monts (18 août); — en faveur de messire Jean-Baptiste-Henry Limozin, prieur commendataire du prieuré de Commagny, demeurant ordinairement en la ville de Paris, dans la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Roch, rue Neuve, contre demoiselle Gilberte Audias, veuve et commune de défunt Me François Méténier, vivant bourgeois, demeurant en la paroisse de Reugny, demoiselle Marie Audias, épouse de Me Jean-Baptiste Regrain, bourgeois, demeurant en la paroisse dudit Reugny, demoiselle Marie Audias, épouse du sieur Lamouroux, employé dans les gabelles, demeurant en la paroisse d'Huriel (15 septembre); — en faveur de Jean Berthault, marchand, demeurant au village du Chas, paroisse d'Arleuf, tant en son nom que comme tuteur de ses frères et sœurs, enfants et héritiers de Jean Berthault, leur père, contre Pierre Gardebois, laboureur, demeurant au village des Gardebois, paroisse d'Arleuf (15 septembre); — en faveur de Pierre Bonnet, vigneron, demeurant à Riousse, paroisse de Livry, contre Pierre Mouty, aussi vigneron, demeurant au même lieu (15 septembre).

B. 333. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1758. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur de Travant, Passansay, Olcy en partie et autres lieux, demeurant en son château dudit Travant, paroisse de Parigny-sur-Sardolle, contre Me Gabriel Quantin, prêtre, curé de la paroisse dudit Parigny-sur-Sardolle, y demeurant, par laquelle il est ordonné que « les parties se retireront rière le sieur évesque de Nevers pour par luy estre réglés le jour et heure que le curé de Parigny-sur-Sardolle sera tenu de célébrer s'il y échoit la messe les dimanches et festes, tant en l'église dudit Parrigny qu'en celle de Trois-Vesvres, et la façon dont lesdites messes seront sonnées » (4 juillet) ; — en faveur de Philbert Fontier, maître boulanger et pâtissier, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, paroisse Saint-Jacques, contre Louis Jullien, marchand, voiturier par eau, demeurant en ladite ville de La Charité, paroisse Sainte-Croix (19 juillet) ; — en faveur de Me Claude Garnault, receveur des aides au département de Baugy-en-Berry, y demeurant, contre Antoine Bernardon, curateur créé en justice à la succession vacante de Marie Garnault, fille et héritière de Gilbert Garnault, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant en la ville dudit lieu (20 juillet) ; — en faveur de Me Jean-Baptiste Bataillier, prêtre, curé de la paroisse de Neuvy-le-Barrois, y demeurant, contre Me Jean Bernard, aussi prêtre, curé de la paroisse de Mars-sur-Allier (25 juillet) ; — en faveur de Jean Ladmiral, marchand, demeurant en la ville de Nevers, contre demoiselle Jeanne Pajot, émancipée, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier (8 août) ; — en faveur de messire François-Gabriel de Morogues, chevalier, seigneur de Fonfaye, la Celle-sur-Nièvre, la Cour-de-Rigny et autres lieux, demeurant en son château de Fonfaye, paroisse de Châteauneuf-au-val-de-Bargis, contre demoiselle Marie Germain, veuve du sieur Louis Petit, et le sieur Louis Petit, son fils, marchand, demeurant ensemble au bourg et paroisse dudit Châteauneuf (9 août) ; — en faveur d'Etienne Thomas, marchand, demeurant au Grand-Roche, paroisse d'Achun, contre messire Jean-François de Bréchard, chevalier, seigneur de Champcourt, y demeurant, même paroisse (24 août) ; — en faveur de demoiselle Marie Dhéré, fille majeure, héritière de demoiselle Françoise Delaprée, sa mère, et Madeleine Dhéré, fille mineure, aussi fille et héritière de ladite Delaprée, contre Jean-Baptiste Brézault, maître boulanger et pâtissier (31 août) ; — en faveur de l'évêque de Nevers contre Jean-Louis Petit, fermier du comté de Prémery (5 septembre) ; — en faveur de Pierre Simonot, marchand, demeurant à Meuré, paroisse de La Collancelle, contre Marcel Doreau, voiturier par terre, demeurant au lieu et paroisse de Maré-en-Bazois (6 septembre) ; — en faveur de messire Charles-Arnault de Certaine, chevalier, seigneur de Thaix et de Chougny en partie, demeurant en la ville de Corbigny, et messire Pierre Pellé, prêtre, curé de la paroisse dudit Chougny, y demeurant, contre demoiselle Geneviève Tridon, veuve de Dominique Vaucoret, tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de Château-Chinon (15 septembre) ; — en faveur des révérends Pères prieur, procureur et religieux de la chartreuse d'Apponay, seigneurs de Rémilly, Monts, Montrimbault et Lanty en partie, demeurant au couvent dudit Apponay, contre messire Edouard Potrelot de Grillon, seigneur du Plessis, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, capitaine de carabiniers, demeurant ordinairement en son château du Plessis, paroisse de Sémelay, par laquelle, en vertu de différents titres dont l'acte de vente du 12 juillet 1555 par le duc de Nevers au sieur du Pontot de tous les droits de justice et seigneurie à lui appartenant dans la paroisse de Rémilly, sauf la seigneurie de Boux, appartenant au sieur de Maumigny, laquelle seigneurie de Rémilly consistait en trois villages, celui de Rémilly, celui du Mont et celui de Montreuil, avec droit de blairie, cens, rentes, bordelages, tierce, usage et fuage sur tous les habitants desdits villages ; attendu que l'exercice de la justice sur les héritages du village du Mont, riverains de la rivière d'Alène, et le droit de pêche en ladite rivière jusqu'au fil de l'eau, du côté du village du Mont seulement, est prouvé en faveur desdits religieux, qui avaient acquis en 1685 la seigneurie de Rémilly et ses dépendances, particulièrement le droit de pêche dans l'étendue de ladite terre et seigneurie du seigneur de Reugny ; lesdits Chartreux sont maintenus et gardés dans le droit et la possession tant de la justice du village et territoire du Mont, joignant ladite rivière d'Alène, que de la pêche en icelle rivière, depuis le gué du Mont jusqu'au gué Follu (15 septembre) ; — en faveur de Me Michel Aurine, prêtre, curé de la paroisse de Narcy, y demeurant, contre Me Louis Jacob, prêtre, curé de Garchy, y demeurant, exécuteur testamentaire à la succession du sieur Locquet, vivant curé de Varennes-les-Narcy (16 septembre) ; — en faveur de messire Pierre Babaud de La Chaussade, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de

ses finances, seigneur de la baronnie de Frasnay-les-Chanoines, Villemenant, Guérigny, Demeure, Richerant, Narcy et dépendances, demeurant ordinairement en la ville de Paris, en son hôtel, rue Charlot, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, contre messire Jean de Berthier, écuyer, seigneur des Fougis, Bizy et autres lieux, demeurant en la ville de Nevers, paroisse de Saint-Martin (16 septembre).

B. 334. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1759. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Paul Dalligny, prêtre, curé de la paroisse de Jussy-le-Chaudrier, y demeurant, Jean-François Dalligny, maître chirurgien, demeurant en la paroisse de Sury-en-Vaux, et demoiselle Françoise Dalligny, femme de Me Joseph Péronny, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant ci-devant en la ville de La Charité-sur-Loire et à présent en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, tous enfants et héritiers de demoiselle Marguerite de Rocquencourt, au jour de son décès héritière de demoiselle Françoise Bourdoiseau, qui l'était du sieur Charles Barbarin, son neveu, qui l'était aussi de défunte demoiselle Claude Bourdoiseau, sa mère, épouse en premières noces de Me Olivier Mazuer, avocat en Parlement, sœur de ladite demoiselle Françoise Bourdoiseau, ladite demoiselle Bourdoiseau donatrice de Me Claude Bourgier, prêtre, curé de la paroisse de Brinon-les-Allemands, qui était héritier dudit Me Olivier Mazuer, contre les dames Ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, avec recours contre messire Jean-Simon Barbarin, gendarme du roi, demeurant à Chaulme, paroisse de Chantenay, héritier de défunt Me Jean Barbarin, son père (22 mars); — en faveur de Claude Sordet, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, Grande-Rue, paroisse Sainte-Croix, contre Louis Massue de La Durye, fermier du prieuré de la ville de La Charité, y demeurant, par laquelle il est déclaré prouvé que ledit Massue de La Durye était en société avec le nommé Frérot pour l'exploitation de la tréfilerie établie au moulin des Hattes, à présent en manufacture de fil d'archal et de la platinerie établie à la forge de Chaulme, que l'exploitation desdites manufactures s'est soutenue jusqu'au 29 août 1757 (13 juin); — en faveur de Me Denis-Pierre Morizet, conseiller du roi aux eaux et forêts de France et siège de la table de Marbre au Palais, à Paris, contre demoiselle Marie Caffard, veuve de Nicolas Estienne, faïencier, demeurant en la ville de Nevers (20 juin); — en faveur de Me Charles Devallery, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse de Corancy, et de demoiselle Antoinette Dujardin, veuve de Me François Bruandet, vivant procureur en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, contre Me Edme Dubled, conseiller du roi, élu en l'élection dudit Château-Chinon, veuf et légataire de demoiselle Marie Bruandet, sa femme (17 août); — en faveur de messire Jean de Boucheré, chevalier, ancien lieutenant de cavalerie au régiment d'Archiac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au bourg et paroisse de Concressault, contre messire David-Pierre Perrinet du Pezeau, écuyer, seigneur de la justice, châtellenie et seigneurie du Pezeau, ci-devant dépendant du comté de Sancerre, demeurant ordinairement à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Evesque (22 août); — en faveur de noble Charles Gascoing, seigneur de Bouy, demeurant en son château dudit lieu, paroisse de Saint-Ouën, propriétaire de la haute et moyenne justice de Travant, contre messire Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur de Travant, demeurant en la ville de Nevers (25 août); — en faveur de Jacques de Laduz, écuyer, seigneur décimateur de Laché, demeurant en la paroisse de Montapas, contre Me Pierre Albuisson, prêtre, curé de la paroisse d'Assars, y demeurant (3 septembre); — en faveur de Me Marin Huet de Courjamon, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Me Joseph Péronny, procureur au présidial de la même ville (12 septembre); — en faveur de Marie-Edmée Chevalier de Ribourdin, veuve de messire Louis-Alphonse de Culant, seigneur marquis de Culant, Serin et autres lieux, contre Philbert Robin, notaire royal à Asnan, et autres (14 septembre); — en faveur de Me Guy Pépin, prêtre, curé de la paroisse d'Avril-sur-Loire, contre Me Jean-Baptiste Legrand, intéressé dans les affaires du roi, seigneur de Crécy et Saint-Loup, demeurant ordinairement en la ville de Paris (14 septembre); — en faveur de messire Jacques-Gabriel de Fourvière, vicomte du Châtelet de Clamecy, seigneur de Mons, Roche et Chevannes, capitaine au régiment de cavalerie de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et dame Marie-Marguerite de Cotignon, dame de la terre et seigneurie de la Charnaye, sa femme, demeurant en leur château de la Charnaye, paroisse d'Argenvières, contre Me Jean-Baptiste Beaufils du Pavillon, entrepreneur des ouvrages du roi, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire (5 septembre).

B. 335. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1760. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Jean-François de Bréchard, chevalier, seigneur de Champcourt, y demeurant, paroisse d'Achun, contre Etienne Thomas, marchand, demeurant au Grand-Roche, même paroisse (9 janvier); — en faveur de Mᵉ Charles Bussy, juge de Lormes à la part de Château-Chinon, et de demoiselle Anne Bussy, veuve de Mᵉ Jacques Desmoulins, vivant lieutenant en la châtellenie de Monceaux-le-Comte, enfants et héritiers de demoiselle Anne Morizot, leur mère, vivante femme de Mᵉ Jacques Bussy, vivant procureur fiscal dudit Lormes, demeurant en la ville et paroisse dudit lieu, contre Mᵉ Pierre Antoine de Saint-Martin, conseiller du roi, élu en l'élection de Vézelay, et dame Laurence Barce, sa femme, fille et héritière en partie de Mᵉ Jean-Baptiste Barce, vivant secrétaire du roi, et de demoiselle Marie Gourlet, sa femme, et héritière de défunt Mᵉ Gabriel Gourlet, vivant prêtre, curé de Saint-Pierre de Vézelay (16 janvier); — en faveur de Pierre Lesfilles, marchand, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, paroisse Sainte-Croix, contre demoiselle Marie Rossignol, femme du sieur Claude Marchand, ci-devant contrôleur de la ferme générale du prieuré de La Charité (16 avril); — en faveur de Mᵉ Laurent Achet, notaire royal, demeurant en la ville et paroisse de Léré, contre Mᵉ Augustin Delagogué, prêtre, chanoine de l'église dudit Léré, y demeurant (23 avril); — en faveur de Mᵉ Henri Brotot, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de la ville de La Charité-sur-Loire, et dame Jeanne Butet, sa femme, demeurant en ladite ville, paroisse Sainte-Croix, contre Mᵉ Pierre Marpon, officier chez le roi, demeurant en la même ville (30 avril); — en faveur de Mᵉ Jean Bernard, prêtre, curé de la paroisse de Mars-sur-Allier, y demeurant, contre Mᵉ Jean-Baptiste Marandat, architecte du roi, demeurant en la ville de Nevers (3 juin); — en faveur du sieur Jacques Collas de Brouville, bourgeois de la ville d'Orléans, y demeurant, contre messire Sébastien-Louis Bernot, écuyer, seigneur de Mouchy et autres lieux, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges, demeurant ordinairement en son château de Mouchy (12 août); — en faveur de Jean Chauveau, marchand papetier, demeurant en la paroisse d'Urzy, contre Jacques Fresse, maître charpentier, demeurant en la ville de Nevers (20 août); — en faveur de Mᵉ Flandin, notaire royal à la résidence de Corbigny et procureur fiscal de Demain-la-Collancelle, demeurant en la ville et paroisse dudit Corbigny, contre Mᵉ Germain Guillemain de Tallon, avocat en Parlement, demeurant en la même ville (11 septembre); — en faveur de Claude Mahyeu, bourgeois, demeurant en la paroisse de Molay, héritier pour moitié de Fronton Mahyeu et de dame Anne Marynier, ses père et mère, et encore de dame Charlotte Dubois, veuve du sieur Claude Marynier, son aïeul, contre Mᵉ Louis Bonneau, marchand, demeurant à Montambert, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants mineurs et de demoiselle Charlotte Mahyeu, sa femme (12 septembre); — en faveur de Jean Camp, Jean Arnon, laboureurs, demeurant à Paraize, paroisse de Livry, et autres, contre François Brandat, vigneron (16 décembre).

B. 336. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1761. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de messire Gabriel de Lichy, chevalier, seigneur de Lichy, Chevroux et autres lieux, capitaine de cavalerie, l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du roi, demeurant en son château de Chevroux, paroisse de Saint-Quentin, contre messire Jacques-Sénectaire de Dreuille, chevalier, seigneur d'Avril-sur-Loire, y demeurant (19 février); — en faveur de Mᵉ Gilbert Duchalier, procureur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, y demeurant, contre Jacques Lenoir, propriétaire en partie des greffes du siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, actuellement au service du roi, le sieur Nicolas Nicolas et demoiselle Marie Lenoir, sa femme, demeurant en la ville dudit Saint-Pierre-le-Moûtier, Mᵉ Abel-Bernard Barrie, contrôleur des actes au bureau de ladite ville, Mᵉ Louis Millet, notaire et procureur audit présidial (8 avril); — en faveur de Mᵉ Duret, prêtre, curé de Parigny-sur-Sardolle et Trois-Vêvres, contre messire Florimond de Lavenne, écuyer, seigneur de Travant, Passançay, Olcy en partie et autres lieux, par laquelle « ayant égard que le sieur Duret, curé de Parigny-sur-Sardolle, a mis en fait et soutenu que, depuis plus de cent ans, la cure de Trois-Vêvres et celle de Parigny-sur-Sardolle ne font qu'une même cure et ont été données sous un seul titre au curé prédécesseur dudit Duret ainsi qu'à luy-même, que par conséquent l'union des deux bénéfices est présumée légitimement faite », il est permis aux parties de faire la preuve (22 avril); — en faveur du sieur Millin, avocat en Parlement, bailli de la ville et comté de

Château-Chinon, y demeurant, contre Claude et Pierre Bruandet, laboureurs, communs personniers, demeurant au Bourget, paroisse de Corancy (29 juillet); — en faveur de messire Jean et Joseph de Bréchard, écuyers, demeurant ensemble au lieu de Champcourt, paroisse d'Achun, contre messire Claude-Isaac de Violaine, écuyer, seigneur de la Cour-les-Mailly, demeurant à Mailly-la-Ville, comté d'Auxerre (27 août); — en faveur du sieur François-Léonard Girard, sieur de Bussy, demeurant en la paroisse de Mhère, tuteur de ses enfants mineurs et de demoiselle Jeanne Ferrand, sa femme, contre le sieur Léger, prêtre, curé de la paroisse de Savigny-sur-Canne (3 septembre); — en faveur de Jean Parent, sieur de Frétoy et de la Creuzette, demeurant audit Frétoy, paroisse dudit lieu et de Planchez, héritier en partie de défunte dame Marie de Bunot, sa mère, vivante femme du sieur Jacques-Edme Parent, son père, et seul et unique héritier de Jacques de Bunot, son oncle, et du sieur Nicolas de La Creuzette, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse d'Ouroux, et dame Anne Parent, sa femme, aussi héritière en partie de ladite dame de Bunot, sa mère, qui était héritière en partie de messire Paul de Bunot, son père, vivant écuyer, seigneur de Frétoy, la Cave et autres lieux, contre messire Pierre Le Roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la Sarre, seigneur de Cuy, héritier de défunt messire Charles Le Roy, son père, demeurant en son château de Cuy, paroisse de Chougny, ledit Charles Le Roy de Cuy ayant été tuteur des enfants dudit Paul de Bunot et de dame Françoise Le Roy, sa femme, et nommé pro-tuteur, aux lieu et place dudit Paul de Bunot, de Jean-Baptiste Le Roy, baron d'Allardes (7 septembre); — en faveur de messire Arnault du Brocq, chevalier, seigneur de Villume, la Barre, la Perrine, Bois-Hault et autres lieux, demeurant en son château de la Barre, paroisse de Livry, contre Pierre Mouty, vigneron, demeurant au village de Riousse, même paroisse (7 septembre); — en faveur des sieurs André Bonamour, procureur fiscal de Montreuillon, Jacques Bonamour, échevin de la ville de Lormes, et Claude Bonamour, bourgeois de la paroisse de Sardy, contre le sieur Claude Gudin, bourgeois, demeurant en la paroisse de Mhère (7 septembre); — en faveur de messire Gabriel de Fourvière, vicomte du Châtelet de Clamecy, seigneur de Mons, Roche et Chevannes, capitaine au régiment de cavalerie de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et dame Marie-Marguerite de Cotignon, dame de la terre et seigneurie de la Charnaye, sa femme, demeurant en leur château de la Charnaye, paroisse d'Argenvières, contre Me Jean-Baptiste Beaufils du Pavillon, entrepreneur des ouvrages du roi, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, par laquelle lesdits sieur et dame de Quincy sont maintenus et gardés en la possession du gour de Gouron et sentiers régnant le long du gour, comme aisances et dépendances d'icelui (9 septembre); — en faveur de demoiselle Marie Bonneau, veuve de Me Louis Bonneau, vivant marchand, demeurant au Martray, paroisse de Sémelay, Jacques Leblanc, marchand, Jean Bonneau dit Baudin, aussi marchand, Jean Taveau, laboureur, Annet Perraudin, vigneron, Pierre Montaron, fendeur de bois, Annet Bonneau, tixier en toile, fils et héritier de défunte Lazarie Perraudin, veuve en premières noces de Jean Bonneau, tous demeurant au bourg et paroisse de Sémelay, contre Antoine Rebreget, marchand, demeurant au même lieu (9 septembre); — en faveur des sieurs doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale de la ville d'Autun, contre Me Etienne Pelletier, prêtre, curé de Chitry-la-Mine, y demeurant (11 septembre); — en faveur de Mathias, Lazare et Jacques Godard frères, laboureurs et manœuvres, demeurant en la paroisse de Saint-Gengoult, contre Claude Paquet et Jeanne Clément, sa femme, manœuvres, demeurant au village de Montchalon, paroisse de Chiddes (12 septembre).

B. 337. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1762. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de demoiselle Anne Garilland, femme de Me Toussaint Guibelin, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre son mari (3 février); — en faveur de Pierre Mongin, maître chirurgien, demeurant au bourg et paroisse de Dompierre, Léon Mongin, notaire royal, demeurant à La Palisse, et Marguerite Mongin, femme de Jean Chabrié, notaire royal, demeurant au bourg et paroisse de Pierrefitte, contre Jean Boui, tailleur d'habits (21 avril); — en faveur d'Henri Coulloué, pêcheur, et Claude Charmeleux, vigneron, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre les dames prieure et religieuses bénédictines du Mont-de-Piété de la même ville (27 avril); — en faveur de messire Amable-Antoine du Peyroux, chevalier, seigneur de Jardon, Lage, Bonneau, la Varenne et autres lieux, capitaine d'infanterie au régiment de Talaru, et de dame Marie-Thérèse des Rièges, sa femme, demeurant en la ville et paroisse de Dun-en-Marche, contre Jean Parent,

marchand fermier, et Anne Brunet, sa femme, demeurant au village d'Euvy, paroisse de Valligny-le-Monial (14 juillet); — en faveur d'Edme Pelois, contrôleur ambulant, et dame Henriette Amyot, sa femme, demeurant à Paris, paroisse Saint-Louis-en-l'Ile, contre Mᵉ Charles Amyot, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert (28 juillet); — en faveur de Mᵉ Louis-Hubert Capitant de Varennes, avocat au Parlement de Paris, y demeurant, contre messire Jean-François de Pagany, écuyer, demeurant au lieu de la Chaise, paroisse de Pazy (1ᵉʳ septembre); — en faveur de messire Antoine-Louis, comte de Torcy, seigneur de Lantilly, Cervon, Sauvages, Guichy et autres lieux, demeurant en son château de Sauvages, paroisse de Beaumont-la-Ferrière, contre François Everat, marchand, demeurant au faubourg du pont de Loire de la ville de La Charité, paroisse Sainte-Croix (7 septembre); — en faveur de Dominique et Joseph Boullé frères, laboureurs, communs personniers, demeurant au village de Changy, paroisse de Montaron, contre Gabriel Joseph, manœuvre, demeurant en la même paroisse, et Jean Joseph, son frère, domestique du sieur du Chazeau, demeurant en la ville de Nevers (7 septembre); — en faveur des sieurs prieur, procureur et religieux de la chartreuse d'Apponay, y demeurant, contre messire Jean du Crest, écuyer, seigneur de Ponay, demeurant en son château dudit Ponay, paroisses de Fléty et Tazilly, alternativement, par laquelle lesdits Chartreux sont maintenus et gardés dans le droit de percevoir la dîme de toutes espèces de grains par moitié conjointement avec ledit seigneur de Ponay dans la dîmerie du Mousseau, située dans lesdites paroisses de Tazilly et de Fléty, laquelle dîme se lève et perçoit aux villages du Mousseau, de Ponay et Cuvigny (9 septembre); — en faveur de Pierre Labault, manœuvre, tuteur de Jean et Marie Labault, enfants mineurs et héritiers de défunt Jean Labault, demeurant au moulin de la Versaine, paroisse de Saint-Hilaire, et Léonard Perraudin, laboureur, tuteur de Jean Perraudin, fils mineur de Léonard Perraudin et de Jacquette Labault, demeurant paroisse de Corancy, contre Mᵉ Pierre Sallonnyer, conseiller du roi, son procureur en l'élection de la ville de Château-Chinon, y demeurant (9 septembre).

B. 338. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1763. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur du curé de la paroisse de Saint-Romain de Lucenay-les-Aix contre les habitants dudit lieu, par laquelle, ayant égard que la charpente du dedans des clochers, appelée beffroi, qui sert à suspendre les cloches, est à la charge des habitants des paroisses; la charpente ou beffroi du clocher de ladite paroisse étant en si mauvais état que les cloches ne pouvaient être sonnées à la volée sans risque de tomber, les habitants sont condamnés à faire rétablir dans trois mois la charpente ou beffroi dudit clocher, faute de quoi il sera permis audit curé et aux fabriciens de faire les réparations nécessaires à ladite charpente de façon que les cloches puissent être sonnées sans danger de tomber et aux frais desdits habitants (2 mars); — en faveur de dame Marie-Jacquette Bourgoin, dame de Toury-sur-Abron et autres lieux, veuve et commune de Mᵉ Pierre Richard, seigneur de Soultrait, conseiller du roi, correcteur en la Chambre des comptes de Dôle, demeurant en la ville de Nevers, paroisse de Saint-Jean, contre messire Paul-Augustin Save, chevalier, seigneur d'Ougny, demeurant en son château d'Ougny, et demoiselle Marie-Perrette-Louise Save d'Ougny, demeurant au couvent des Ursulines de la ville de Nevers, paroisse Saint-Etienne, tous deux enfants et héritiers de défunt messire Augustin Save d'Ougny (7 mars); — en faveur de Louis-Antoine-François de Bourbon, comte de Busset, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de Saint-Martin-du-Puy, Serroy, Vésigneux, Flez-Flancourt, Villurbain et autres lieux, contre François Nolin, maréchal, et Jean Nolin, laboureur (24 mars); — en faveur de messire Marc-Antoine de Bonnay, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur de la Grange, mari de dame Gabrielle-Françoise de Marcellange, contre messire Jean-Baptiste Cornu, prêtre, curé de la paroisse de Gannay-sur-Loire, et demoiselle Lazare Abord, veuve de Mᵉ Etienne Questin, notaire et procureur, héritière de Mᵉ Claude Abord, son frère, qui l'était de messire Pierre Abord, en son vivant prêtre, curé dudit Gannay (22 juin); — en faveur de Mᵉ Claude Mahieu, marchand, demeurant en la paroisse de Maulais, contre le sieur Bonneau, aussi marchand, demeurant en la paroisse de Montambert (5 juillet); — en faveur de dame Marie Rousset, veuve de Lazare Gudin de Vallerins, tutrice de leurs enfants, demeurant à Raffigny, paroisse de Gâcogne, des sieurs Etienne Gudin, bourgeois, demeurant à Montreuillon, et Claude Gudin, aussi bourgeois, enfants de ladite dame Rousset, contre César Grillot, laboureur, demeurant à l'Huis-Bréchard, paroisse de Gâcogne, tuteur de ses enfants et de défunte Anne Grosjean, sa femme, et Louise Bonneau, veuve et

commune de Claude Grosjean, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Mhère (27 juillet); — en faveur de Me Philippe Gondier, prêtre, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers et doyen de l'église Notre-Dame de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant à Nevers, contre Ignace Penicault, fermier du prieuré de Chantenay, demeurant à Saint-Imbert, paroisse dudit Chantenay, et dom Joseph Poncet, religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, prieur du prieuré de Saint-Martin de la paroisse de Chantenay (20 décembre); — en faveur du curé de la paroisse de Saint-Léger-le-Petit contre le sieur Faucard, par laquelle il est dit que la prairie du Guétin, située en la paroisse de Saint-Léger-le-Petit, est commune à tous les habitants de ladite paroisse, et que, suivant la coutume de Lorris, il est permis à tous particuliers, après l'enlèvement de la première herbe des prairies, d'envoyer paître leurs bestiaux en icelles (20 décembre).

B. 339. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1764. — SENTENCES CIVILES. — Sentences rendues : en faveur de Me Gervais Collin de Belleroche, bourgeois, demeurant en la paroisse de Chateldon, contre Jean-Baptiste Ogerdias, huissier royal, demeurant en la ville et paroisse de Cusset (17 janvier); — en faveur de Me Guillaume Drée, prêtre, curé de la paroisse de Magny, contre Me Pierre Ballivet, prêtre, curé de la paroisse de Cours-sous-Magny (24 janvier); — en faveur du sieur Etienne Poullet, négociant à Lyon, y demeurant, place de la Comédie, contre Joseph Bernard, fermier du prieuré de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant (25 janvier); — en faveur de dame Catherine de La Bussière, veuve de messire Samuel de Meun, chevalier, seigneur de la Ferté, demeurant en son château de Cuncy, paroisse du même nom, contre Jean Grosjean, marchand, demeurant à Bailly, paroisse de La Collancelle (14 mars); — en faveur de dom Claude Tirode, religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, prieur du monastère-collège de Saint-Jérôme de la ville de Dôle, chambrier titulaire du prieuré de Notre-Dame de la ville de La Charité, et en cette qualité prieur du prieuré d'Ourouër, contre Pierre Baujard, marchand, demeurant au Grand-Charenton, dite paroisse d'Ourouër (27 mars); — en faveur de demoiselles Antoinette-Martiale-Perpétue Mellon de Martigny et Suzanne Mellon de Vendosne, demeurant en la ville de Nevers, contre Jean Chauveau, papetier, demeurant au bourg et paroisse d'Urzy, tuteur des enfants mineurs d'Antoine Chauveau, son frère, héritier avec ledit Jean Chauveau d'Antoine Chauveau, leur père (28 mars); — en faveur de François Durand du Montot, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse d'Anlezy, contre Jean Bossu, manœuvre, demeurant en la même paroisse (29 mars); — en faveur de dom Jacques Huguet, prêtre, religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, infirmier titulaire du prieuré de Notre-Dame de la ville de La Charité-sur-Loire, et en cette qualité prieur du prieuré de Berry-sous-Villequiers, représenté par dom Philbert Lorin, garde des archives dudit prieuré de La Charité, y demeurant, paroisse Sainte-Croix, contre Me Pierre Merlin, marchand fermier, demeurant au lieu et maison seigneuriale de Villequiers, ci-devant fermier dudit prieuré de Berry (5 avril); — en faveur de Me Louis-Marie Bardin, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Léger-le-Petit, et messire François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal de la sainte Eglise romaine, comte de Lyon, abbé commendataire des abbayes royales de Trois-Fontaines et de Saint-Médard de Soissons, prieur commendataire et seigneur spirituel et temporel de la ville de La Charité-sur-Loire, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, contre Jean-Etienne Jolly, marchand, demeurant en la ville de La Charité, par laquelle lesdits curé de Saint-Léger-le-Petit et prieur de La Charité sont maintenus et gardés en la possession de percevoir les dîmes dans l'étendue de la paroisse de Saint-Léger-le-Petit (14 avril); — en faveur de messire Jean-François de Bréchard, chevalier, seigneur de Brinay, et dame Marie Le Roy, sa femme, messire Jean Parent, seigneur de Frétoy, Me Nicolas de La Creuzette, mari de demoiselle Anne Parent, sa femme, lesdits Jean et Anne Parent héritiers de demoiselle Marie de Bunot, leur mère, qui l'était de Paul de Bunot, tuteur de messire Jean-Baptiste Le Roy, baron d'Allardes, contre messire Charles Le Roy, chevalier, baron d'Allardes, fils dudit messire Jean-Baptiste Le Roy, demeurant en son château de l'Aumoy, paroisse de Neuilly, près Dun-le-Roi (2 mai); — en faveur de Me Pierre-Paul Daligny, prêtre, curé de la paroisse de Jussy-le-Chaudrier, y demeurant, Me Jean-François Daligny, maître chirurgien, demeurant en la paroisse de Sury-en-Vaux-sous-Sancerre, et demoiselle Françoise Daligny, enfants et héritiers de Françoise-Marguerite de Rocquencourt, leur mère, qui l'était de demoiselle Françoise Bourdoiseau, sa mère, contre Jean Paviaut, marchand, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Barbe Martin, sa femme (1er juin); — en faveur du

sieur Jean Millin, avocat en Parlement, bailli de la ville et comté de Château-Chinon, y demeurant, paroisse de Saint-Romain, contre Mc Claude-Marie Buteau, bachelier en théologie, prêtre, curé de la paroisse de Château-Chinon, par laquelle ledit sieur Millin est maintenu et gardé dans le droit de présider dans toutes les assemblées et délibérations de l'hôpital de Château-Chinon (4 juin); — en faveur de Me Bernard Brossard, prêtre, curé de la paroisse de Chiddes, y demeurant, contre messire Denis-Robert Bruneau, baron de Vitry, seigneur de Champlevrier, demeurant en son château dudit Champlevrier, paroisse dudit Chiddes (9 juillet); — en faveur du sieur Claude Marchand, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre Me Louis-Joseph-Angélique de La Balmetière, ancien officier du régiment Dauphin, et dame Angélique Berger, sa femme (8 août); — en faveur du sieur Le Chef, ci-devant gendarme et actuellement bourgeois, demeurant en la ville de Nevers, et de demoiselle Elisabeth Jobert de Baugis, sa femme, légataire universelle de Me Philippe Chaillot, son oncle, vivant chanoine de l'église cathédrale de Nevers, contre Me André Chaillot de Vienne, demeurant en la ville de Marseille (21 août); — en faveur des dames religieuses Ursulines de la maison et communauté établie en la ville de Corbigny, contre le sieur André Dupré, chirurgien-juré, demeurant en la ville et paroisse de Tannay, et Me François Delagrange, prêtre, curé de la paroisse de Magny-en-Morvand (22 août); — en faveur du sieur Jacques Loyson, ci-devant marchand tanneur et à présent bourgeois, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre Jacques Paillard, bourgeois, demeurant au lieu de Mignié, paroisse de Narcy, et demoiselle Marie Thévenot, sa femme (22 août); — en faveur de François Auclerc, marchand, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre Me Pierre-Alexis Le Bon, conseiller du roi, élu en l'élection de la ville de La Charité, y demeurant, Léonard Giraud, couvreur, et Louise Pigoury, sa femme (23 août); — en faveur de Me Jean Cornu, prêtre, curé de la paroisse de Gannay-sur-Loire, contre Lazare Riffard, charpentier en bateaux, demeurant en la paroisse dudit Gannay (29 août); — en faveur de Me Guillaume Dubled de Montfleury, ancien commandant au régiment de Beaujolais-infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et demoiselle Françoise Le Fiot, sa femme, demeurant en la ville et paroisse de Lormes, contre Me Paul Le Fiot, procureur et contrôleur des actes, demeurant en la même ville (10 septembre); — en faveur de Me Antoine Houdaille, notaire royal et contrôleur, demeurant à Montsauche, et demoiselle Anne Pelletier, sa femme, fille et héritière de Me Jean Pelletier, vivant notaire audit Montsauche, contre Me Edme Dubled, sieur du Breuil, conseiller du roi, élu en l'élection de Château-Chinon, y demeurant, tant pour lui que pour le sieur Dubled de Montfleury, son frère, capitaine d'infanterie, demeurant à Lormes, fils et héritiers de défunt Guillaume Dubled, vivant marchand de bois, et de dame Claude Boussard (10 septembre); — en faveur de Jacques Bonamour, bourgeois, demeurant en la ville et paroisse de Lormes, contre Me Simon Delagrange, sieur d'Urbigny, avocat en Parlement, demeurant en la même ville (13 septembre).

B. 340. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1765. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Jean-Baptiste Dutailly, curé de la paroisse de Teigny et Vignol, son annexe, y demeurant, et de dame Marie Grosjean de Vincelles, veuve de Me Louis Morin de Cérizy, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Nevers, contre les habitants dudit Teigny, par laquelle lesdits curé et dame Marie Grosjean sont maintenus et gardés dans le droit et possession de percevoir la dîme à raison de treize gerbes l'une, et la dîme de vin à raison de treize tines l'une (16 janvier); — en faveur d'Etienne Bidault, marchand fermier du prieuré de Chevannes, contre messire Henri-Gabriel du Crest, seigneur de Villaine, Villars et autres lieux (16 février); — en faveur de Me Caillot, docteur en médecine, demeurant en la ville de Corbigny, contre Me Jean Rousset, bachelier en théologie, curé de la paroisse de Mingot (13 mars); — en faveur du sieur Sallonnyer, prévôt de l'église collégiale de Saint-Léger de Tannay, curé primitif de la paroisse dudit Tannay, contre le sieur Bourdillon, curé-vicaire perpétuel dudit Tannay, par lequel ledit sieur Sallonnyer, prévôt de l'église dudit Tannay, est maintenu et gardé dans la possession où il est tant par lui que par ses prédécesseurs prévôts, chanoines et chapitre de ladite collégiale, de célébrer la messe canoniale et paroissiale les quatre fêtes annuelles et celle du patron, les premiers dimanches de chaque mois et pendant l'octave de la Fête-Dieu et autres fêtes de l'année, de faire toutes les cérémonies en ladite église lesdits jours, d'y prêcher ou faire prêcher par l'un d'eux ou autre prédicateur à leur choix (14 mars); — en faveur des sieurs prieur et religieux bénédictins de Notre-Dame de la ville de La Charité-sur-Loire, seigneurs hauts-justiciers et déci-

mateurs de la terre, seigneurie et châtellenie de Pouilly, Maltaverne, Boisgibault et autres lieux, contre Mᵉ Jacques Buchot, prêtre, curé de la paroisse de Tracy, y demeurant (25 juillet); — en faveur de Robert-Nazaire Girard, écuyer, seigneur de la Maison-Blanche, Ville-Evrard et autres lieux, demeurant à Paris, rue Basse-du-Rempart, contre le sieur Etienne-Nazaire Girard, écuyer, seigneur de la Vernière, Chasnay et Montifault, son frère (2 août); — en faveur de demoiselle Françoise Etignard de Corcy, bourgeoise, demeurant en la ville de Lormes, héritière de défunt Mᵉ Jacques Etignard de Corcy, seigneur de Coulon, avocat en Parlement, et de dame Madeleine Compérat, qui était aussi héritière de Mᵉ Gédéon Compérat, avocat en Parlement, son père, contre Barthélemy et François Gallois frères, laboureurs et manœuvres, demeurant aux Granges et à la Villaine (4 septembre); — en faveur de Mᵉ Claude-Jacques Tépenier, avocat en Parlement, demeurant en la paroisse et ville de Château-Chinon, contre Claude Piardet, marchand, demeurant en la même ville (4 septembre); — en faveur de Mᵉ Jacques Girard, prêtre, curé de la paroisse de Saint-André-en-Morvand, contre Jean Robin, meunier, demeurant au même lieu, et Mᵉ Jean-Bernard Jolliot, prêtre, curé de Chastellux, par laquelle il est déclaré que les dîmes de la Rue-Chenot, la Bascule, Vernoy et les Guérins sont et demeureront dépendantes de ladite paroisse de Saint-André, et que la dîme appelée la tierce de Narbois est réunie à la cure de Chastellux (10 septembre); — en faveur de messire Jacques-Louis de Meun de La Ferté, chevalier, seigneur de Solières, Montanteaume et autres lieux, baron de Larochemillay, y demeurant, contre Mᵉ Vivant Courault, prêtre, curé de la paroisse de Larochemillay, par laquelle il est dit: « que défences seront faites audit sieur Courault de contester ny verbalement ny autrement audit sieur de La Ferté le titre de chevalier, seigneur de la baronie de La Roche-Millay; lui enjoignons de faire mension dans les prières et prônes publics de ses messes paroissiales qu'il prie et invite les habitants de prier Dieu nommément pour messire Jacques-Louis de Meun de La Ferté, chevalier, et dame Françoise Pitois de Quincize, son épouse, seigneur et dame de ladite paroisse de La Roche-Millay » (12 septembre); — en faveur du sieur Etienne Paris, seigneur du Pontot, contre dame Marie-Charlotte Dubled de Beauvoisin, veuve du sieur Sallonnyer, capitaine d'infanterie, Mᵉ Germain Guillemain du Pavillon, écuyer, correcteur en la Cour et Chambre des comptes de Dôle, et Antoine Perrier, marchand de bois, demeurant en la ville de Corbigny, et autres (12 septembre); — en faveur de messire Philippe Gondier, prêtre, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Saint-Pierre-le-Moûtier, demeurant en la ville de Nevers, contre Joseph Jandin, ancien garde du prieuré et cabaretier, demeurant aux faubourgs de la même ville (12 septembre); — en faveur des sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, y demeurant, paroisse de Saint-Jean, contre Mᵉ Paul Simien, prêtre, curé de la paroisse de Parigny-les-Vaux, y demeurant (12 septembre).

B. 341. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1766. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Robert-Nazaire Girard, écuyer, seigneur de la Maison-Blanche, Ville-Evrard et autres lieux, demeurant à Paris, rue Basse-du-Rempart, contre le sieur Etienne-Nazaire Girard, écuyer, seigneur de la Vernière, Chasnay et Montifault, son frère, ordonnant la licitation et vente des terres de Tresnay, Beaumont, la Garde et dépendances (29 janvier); — en faveur de Mᵉ Blanchet le jeune, procureur au Parlement de Paris, contre le sieur Julien Guillien de Pestre, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, confirmant la saisie réelle des terres et seigneuries du marquisat de la Tournelle, Poisson, Fâchin, Lavault, etc., en la paroisse d'Arleuf, Maisoncomte et dépendances, en la paroisse de Corancy, etc, (9 avril); — en faveur de Jean Collin, manœuvre, demeurant à la Maison-Dieu, paroisse de Dun-les-Places, contre dame Claudine-Louise Dubled, veuve et commune de défunt sieur Pierre Desportes, vivant bourgeois, et tutrice de leurs enfants (27 mai); — en faveur de Pierre Régnier, meunier, demeurant au moulin bannal de Champvoux, paroisse dudit lieu, et Claudine Bailly, sa femme, contre Jean Simonet, laboureur et propriétaire, demeurant au village de Langle, paroisse de Chaulgnes (3 juin); — en faveur de messire Jean-Baptiste de Nuchèze, curateur créé à l'interdiction de Mme Madeleine-Suzanne de Roffignac, veuve de messire Louis-Antoine comte de Torcy, seigneur de Lantilly, Sauvage, Guichy et autres lieux, contre messire Guy de Balathier, marquis de Lantage, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Angoulême, dame Bénigne de Balathier, veuve de messire Charles de Balathier, ancien baron du Dauphiné, chevalier, seigneur de Bretagne, demeurant au château de Bragelone en Champagne, messire Robert, comte du Gon, demeurant à la Rochette-en-Bour-

gogne, messire Henri de Riollet, chevalier, seigneur de Morteuil, y demeurant, paroisse de Morteuil-en-Bourgogne, habiles à se dire ou porter héritiers, sous bénéfice d'inventaire, dudit sieur comte de Torcy (4 juin); — en faveur de Charles Martin, marchand, demeurant à Villars, paroisse de Domecy-sur-Cure, Lazare Robin, meunier, demeurant au moulin de Berge, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, Jean Burages, marchand, demeurant à Bazoches, paroisse dudit lieu, François Robin, marchand, demeurant à Empury, paroisse dudit lieu, Lazare Robin, marchand, demeurant à la Rue-Chenot, paroisse de Chastellux, Simon Bachelin de Félix, marchand, demeurant à Marigny-la-Ville, paroisse de Marigny-l'Eglise, contre dame Olympe-Elisabeth Jubert du Thil, douairière de messire César-François de Chastellux, tutrice de messire Henri-Georges-Lazare de Chastellux, comte dudit lieu et vicomte d'Avallon, fils et héritier dudit sieur César de Chastellux, son père, demeurant à Paris, rue des Rosiers, paroisse Saint-Germain (9 juin); — en faveur de Me Mathieu Paillard, notaire royal, demeurant au Poids-de-Fer, paroisses de Dompierre et Saint-Germain-sur-l'Aubois, tuteur de ses enfants mineurs et de défunte demoiselle Anne-Françoise Jolivet, sa première épouse, contre le sieur François Robillard, bourgeois, demeurant à Nevers (10 juin); — en faveur de dame Catherine Marchangy, veuve de Me Charles Vignault, notaire royal, demoiselle Eugénie-Catherine Vignault, fille majeure, Me Jean-Jérôme Vignault, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Genest de Nevers, et Me Charles Vignault, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Nevers, tous demeurant en la ville de Nevers, contre Me François Moreau, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Benin-des-Bois, y demeurant, exécuteur testamentaire du sieur Bernard, vivant curé de Saint-Saulge (14 juin); — en faveur de demoiselle Louise-Marie-Louise d'Assigny, veuve de messire Jean-François de Bréchart, chevalier, seigneur de Champcourt, contre la dame Burgat, veuve du sieur Gévallois et mère de dame Françoise Gévallois, première femme dudit sieur de Bréchard (19 juin); — en faveur de demoiselle Louise Jourdan, veuve et commune du sieur Pierre Simonot, tutrice de leurs enfants mineurs, demeurant au lieu de Meuré, paroisse de La Collancelle, contre Marie Maringe, veuve et commune de Jacques Frebault, vivant marchand et tuteur de leurs enfants mineurs, demeurant au même lieu (8 juillet); — en faveur de demoiselle Louise-Jeanne Dupoux, femme du sieur Claude Pajot, bourgeois, demeurant en la ville de Cusset, contre Jean-Baptiste Ogerdias, huissier royal, demeurant en la même ville (10 septembre); — en faveur de Nicolas Dubois, premier huissier de police au bailliage royal de Nivernois et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, contre Gilbert Alaroze, écuyer, président-trésorier de France au bureau des finances de la ville de Moulins, y demeurant (11 septembre).

B. 342. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1767. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur du sieur Jean-François Dessous-la-Lande, maître chirurgien, demeurant en la ville et paroisse de Clamecy, contre le sieur Nicolas Portrait, aussi maître chirurgien, demeurant en la même ville (11 février); — en faveur de frère Abel Delespinasse, prieur titulaire du prieuré de la ville de Saint-Pierre-le Moûtier, y demeurant, contre le sieur Joseph Poncet, commissaire aux droits seigneuriaux, demeurant en la même ville, prorogeant d'un an le traité fait entre ledit dom Abel Delespinasse et ledit Poncet pour la réfection du terrier du prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier (28 février); — en faveur des habitants de la paroisse de Chantenay contre demoiselle Elisabeth Martin, bourgeoise, demeurant au bourg dudit Chantenay, par laquelle les habitants dudit Chantenay sont maintenus et gardés en possession d'un lâvoir et du chemin pour y aller (17 mars); — en faveur de Jean-Antoine Couanon, marchand, demeurant en la ville de Nevers, contre François Garnier, chirurgien-juré en la ville de Sancoins (29 avril); — en faveur de dame Louise de Thomassin, veuve de messire François de Borne de Gouvault, tutrice des enfants mineurs dudit défunt, contre messire Jean-Baptiste Gagnereau de Saint-Victor, écuyer, pensionnaire du roi, capitaine d'infanterie, seigneur de Palmaroux, Champ-Gazon, et dame Marie-Françoise Dorlet de Palmaroux, sa femme, demeurant en leur château de Palmaroux, paroisse de Montsauche, et autres (5 mai); — en faveur de dame Gabrielle Millot de Monjardin, veuve et commune de messire Anne-Edouard de Reugny, chevalier, seigneur de Poussery, Montaron en partie, Pouligny-sur-Aron, le Bazois et autres lieux, tutrice des sieur et demoiselle ses enfants, demeurant en son château de Poussery, contre le sieur Joseph Bidault, bourgeois, demeurant en la paroisse de Fours, fils et héritier en partie de défunt Me Gaspard Bidault et de demoiselle Edmée-Barbe Langlois (27 mai); — en faveur d'Anne Jacob, veuve Bruandet, marchande, demeurant à Château-

Chinon, contre Mᵉ François Blandin, avocat en Parlement, lieutenant au bailliage et comté de Château-Chinon, et Mᵉ Jean-Jacques Bruandet, aussi avocat en Parlement (2 juillet); — en faveur de Pierre Nouvel, marchand, demeurant à Saint-Révérien, et demoiselle Madeleine Nandrot, sa femme, contre le sieur Révérien Michel des Bordes, bourgeois et contrôleur des actes dudit Saint-Révérien, y demeurant (12 juillet); — en faveur du sieur Charles Gudin, bourgois, demeurant en la paroisse de Mhère, héritier pour moitié du sieur Léonard Gudin, vivant conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de dame Marie Rousset, veuve et commune de Mᵉ Lazare Gudin, tutrice de leurs enfants, demeurant à Aubigny, paroisse de Gâcogne, des sieurs Claude et Philippe Gudin, deux de sesdits enfants majeurs, demeurant au même lieu, et le sieur Etienne Gudin, l'un des autres enfants, aussi majeur, de ladite Rousset, demeurant à Montreuillon, tous héritiers pour l'autre moitié dudit Léonard Gudin, contre Louis Tournois, laboureur, demeurant en la paroisse de Mhère (26 août); — en faveur de Mᵉ Christophe Deshommes, notaire royal et procureur au bailliage royal de la ville de Cusset, y demeurant, contre demoiselle Marguerite Dussaray, fille majeure, demeurant en ladite ville de Cusset, tant en son nom que comme ayant les droits cédés du sieur Gabriel Dusarray, son frère, docteur en médecine (26 août); — en faveur de Jean Poullet et Françoise Laché, demeurant au moulin de Brinay, contre messire Jean-François de Bréchard, chevalier, seigneur de Brinay, demeurant en son château dudit Brinay, paroisse du même nom (28 août); — en faveur de Mᵉ Etienne Berthiaut, prêtre, curé de la paroisse de Jaugenay, y demeurant, contre Mᵉ Henry Laurent, prêtre, curé de la paroisse de Chevenon (3 septembre); — en faveur du sieur Jean Miloski, marchand, demeurant à Dun-les-Places, paroisse du même lieu, contre Mᵉ Jean-Philibert Rousseau de Vermot, avocat en la cour, demeurant en la ville d'Avallon, paroisse de Saint-Pierre, tant pour lui que se faisant fort pour le sieur Charles-Nicolas Rousseau de Vermot, son frère, capitaine au régiment de la Sarre, et comme curateur de demoiselle Charlotte Rousseau, sa sœur mineure, tous enfants et héritiers du sieur Charles Rousseau de Vermot, leur père (9 septembre); — en faveur de Paul Amelaine, sabotier, contre Charles Millin du Saullet, seigneur de Septvoyes, et dame Louise Lempereur, sa femme (9 septembre); — en faveur des révérends Pères prieur, sous-prieur et religieux Augustins de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Etienne Delavault, maréchal, demeurant au faubourg de Moulins de la même ville (10 décembre); — en faveur des habitants de la paroisse de Sainte-Marie de Flageolle, contre Mᵉ Etienne-François Jourdan, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Martin de la Bretonnière et de ladite paroisse de Sainte-Marie de Flageolle (10 septembre).

B. 343. (Liasse) — 41 pièces papier.

1768. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Charles Chambon, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Guipy, contre le sieur Charles Admiral, marchand, demeurant en la ville de Nevers (10 février); — en faveur des sieurs prieur, procureur et religieux de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bellevaux, ordre de Prémontré, contre Emiland et Jean Guyot, manœuvres, demeurant en la paroisse de Corancy, et Jean Déchault, marchand, demeurant à Château-Chinon (13 février); — en faveur du sieur Pierre Baudot, docteur en médecine, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre les sieurs maire et échevins de ladite ville (24 mars); — en faveur de dame Gabrielle Millot de Monjardin, veuve de messire Anne-Edouard de Reugny, chevalier, seigneur de Poussery, Montaron en partie, Poulligny-sur-Aron, le Bazois et autres lieux, tutrice des sieurs et demoiselles ses enfants, demeurant en son château de Poussery, contre Joseph Bidault, bourgeois, demeurant en la paroisse de Fours, fils et héritier de défunt Mᵉ Gaspard Bidault et de demoiselle Edmée-Barbe Langlois (31 mai); — en faveur de messire Edme de Boisselet, chevalier, seigneur de la Boulaye, demeurant en la ville de Sancerre, contre messire François de Boisselet, écuyer, seigneur d'Harlus, son frère, demeurant en la ville de Léré (7 juin); — en faveur de Jacques et Jean Coquelin de Saint-Vincent frères, bourgeois, demeurant en la ville de Nevers, tant en leur nom que comme héritiers d'Angilbert Coquelin, leur frère, contre Pierre Baronnet fils, tisserand en toile, demeurant en la paroisse de Germigny (6 juillet); — en faveur de Mᵉ Jean-Philippe Rousseau de Vermot, avocat à la cour, demeurant à Avallon, tant en son nom que se faisant fort pour le sieur Charles-Nicolas Rousseau, son frère, capitaine au régiment de la Sarre-infanterie, et curateur de demoiselle Charlotte Rousseau, sa sœur, mineure, tous enfants de Mᵉ Charles Rousseau, vivant leur père, contre Dominique Miloski, marchand, demeurant à Dun-les-Places (12 juillet); —

en faveur de Guillaume Collas, bourgeois, demeurant au lieu de Beauregard, paroisse de Champvoux, contre Jean Bailly, fermier du domaine de Beauregard, demeurant au Moulin-des-Coques, même paroisse (13 juillet); — en faveur de Me Georges Boullyer, prêtre, curé de la paroisse de Tannay-sur-Loire, contre messire Pierre Perdier, chanoine régulier de la congrégation de France, curé de la paroisse de Cronat-sur-Loire, y demeurant, par laquelle ledit sieur Boullyer est maintenu et gardé dans le droit de suite sur les laboureurs de sa dîmerie lorsqu'ils labourent dans la paroisse de Cronat (26 juillet); — en faveur de dame Louse-Marie-Louise d'Assigny, femme de messire Jacques-Antoine d'Orléans, chevalier, seigneur des Guyons, capitaine au régiment de la Marche-Prince-infanterie, auparavant veuve de messire Jean-François de Bréchard, chevalier, seigneur de Bussy, Achun, Pouilly, Champcourt et autres lieux, lesdits sieur et dame d'Orléans demeurant au château des Guyons, paroisse de Saint-Marcel en Auxerrois, contre messire Thomas du Verne, écuyer, seigneur de Jailly, demeurant en la ville de Saint-Saulge, et Charles Rignault, officier au grenier à sel de la ville de Saint-Saulge, demeurant au bourg et paroisse d'Aunay, tuteurs de François de Bréchard, fils mineur dudit Jean-François de Bréchard, seigneur de Champcourt, et de ladite Louse-Marie-Louise d'Assigny, messire Jean-François de Bréchard, chevalier, seigneur de Brinay, l'un des deux cents gendarmes de la garde du roi, et messire Paul-Augustin de Bréchard, chevalier, seigneur de Brienne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la Marche-infanterie, tous les deux frères, demeurant ensemble au château de Brinay, tous deux neveux et héritiers présomptifs de messire Joseph de Bréchard de Chamonot, leur oncle, par laquelle il est dit que ladite dame d'Orléans gardera chez elle ledit mineur, son fils, pour le faire éduquer sous ses yeux, nourrir et entretenir, et que lesdits du Verne et Rignault seront tenus de payer à ladite dame trois cent cinquante livres par an, par quartiers et par avance pour sa pension jusqu'à ce que ledit mineur de Bréchard ait atteint l'âge de sept ans; que la donation faite à ladite dame d'Orléans par le sieur Jean-François de Bréchard, son premier mari, par son contrat de mariage du 18 juin 1763 aura sa pleine et entière exécution, etc. (9 août); — en faveur de messire Etienne-Nazaire Girard, écuyer, seigneur de Chasnay, la Vernière, Montifault et autres lieux, demeurant en son château de Beaumont, paroisse de Saint-Babyle de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur François-Nicolas Paichereau de Cramain, bourgeois, maître de forges et fourneaux, demeurant au lieu de Cramain, paroisse de Chasnay (9 août); — en faveur de Madeleine Bonneau, veuve de Philippe Cottin, vivant tanneur, tutrice de leurs enfants, demeurant en la ville de Château-Chinon, contre Jean Desfosses, aussi tanneur, demeurant en la même ville (9 août); — en faveur de Louis Berger, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Chiddes, contre Gabriel Maltaverne, manœuvre, Jean, Léonard et Jean Maltaverne, aussi manœuvres, tous communs personniers, demeurant au bourg et paroisse dudit Chiddes (9 août); — en faveur de messire Jean-François de Meun de La Ferté, chevalier, seigneur de Maux, au nom et comme tuteur des enfants mineurs délaissés par messire Jacques-Louis de Meun de La Ferté, chevalier, seigneur de la terre, justice et seigneurie de Chandiou, demeurant au château de Chandiou, paroisse de Maux, contre Jean Chevrier, marchand cabaretier, Romain Chevrier et Louise Gaudry, sa femme, Claudine Chevrier, veuve de Jean Charleuf, tous demeurant au village du Champy (17 août); — en faveur de Jacques Loyson, ci-devant marchand tanneur, à présent bourgeois, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre Jacques Paillard, bourgeois, et demoiselle Marie Théveneau, sa femme, demeurant au lieu de Mignié, paroisse de Narcy (24 août); — en faveur de Léonard Regnaut, laboureur, demeurant en la paroisse de Montsauche et autres, contre Me Antoine Houdaille, notaire royal, demeurant au bourg et paroisse de Montsauche, tant pour lui que pour dame Catherine-Angélique de La Bussière, veuve de messire Samuel de La Ferté, écuyer, demeurant à Cuncy-lès-Varzy (6 septembre); — en faveur de messire Laurent du Verne de Presle, chevalier, seigneur de Giverdy, demeurant audit lieu et paroisse de Giverdy, contre messire Louis-Etienne-François Damas, comte de Crux, baron de Demain et la Collancelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel du régiment de Limousin, demeurant en son château dudit lieu et paroisse de Crux (7 septembre); — en faveur de Me Etienne Beaufils de La Chaume, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité-sur-Loire, y demeurant, paroisse Saint-Jacques, et dame Paichereau, sa femme, contre le sieur François-Nicolas Paichereau de Cramain, maître de forges, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire (7 septembre); — en faveur de Me Jacques-Vincent Delaporte, avocat en Parlement, demeurant en la ville de

Clamecy, contre messire Jean-Claude-Joachim de Faultrier, écuyer, seigneur d'Exiville et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major d'une brigade du corps royal d'artillerie, demeurant à Metz, rue de Chévremont, paroisse de Saint-Gorgon, tant en son nom que comme tuteur des sieur et demoiselle, enfants mineurs de défunt messire Jacques-Antoine de Redoit de Sancié, chevalier, colonel audit corps royal, chevalier dudit ordre, et de dame Jeanne-Marthe-Madeleine de Faultrier, sa femme, demeurant audit Metz, ladite dame donataire de la propriété, et mondit sieur de Faultrier de moitié de la valeur de la terre et baronnie de Corvol-d'Embernard, Chevannes et dépendances, de messire Joachim-Michel-Eusèbe de Faultrier de Corvol, leur père commun (7 septembre); — en faveur de Jean Fonty, maître maçon du pays de La Marche, demeurant actuellement en la paroisse de Parigny-les-Vaux, contre Etienne Pertuiseau, tisserand en toile, demeurant en la même paroisse (23 novembre).

B. 344. (Liasse.) — 50 pièces papier.

1769. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jacques Achet, bourgeois, demeurant en la ville et paroisse de Léré, contre Louis Fouchard le jeune, laboureur, demeurant en la même ville (11 janvier); — en faveur des sieurs prieur claustral et religieux Bénédictins du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, demeurant audit Nevers, rue et paroisse de Saint-Etienne, contre messire Laurent de Chéry, prieur commendataire du prieuré de Saint-Révérien, demeurant en ladite ville de Nevers, rue Creuse, paroisse dudit Saint-Etienne, héritier de messire Eustache de Chéry, son frère, vivant chevalier, seigneur de Grenant, le Marais, Poissons et autres lieux, demeurant aussi, au jour de son décès, en ladite ville de Nevers, rue Creuse, par laquelle lesdits religieux de Saint-Etienne sont maintenus et gardés dans le droit et possession où ils sont de temps immémorial d'avoir le lit dans lequel décèdent les nobles de leur dite paroisse avec ses garnitures (1er mai); — en faveur de dame Charlotte Roger, veuve du sieur Louis Commaille, en son vivant maître chirurgien, demeurant en la ville de Saint-Saulge, tutrice de ses enfants, contre Me Charles-Léonard Commaille, prêtre, curé de La Collancelle (5 avril); — en faveur de messire Jean-Baptiste de Meun de La Ferté, chevalier, demeurant à Ursier, paroisse de Maux, contre dame Reine de Meun de La Ferté, veuve et commune du sieur Louis Guillier de Cromas, tutrice de leurs enfants mineurs, demeurant à Vauvelle, même paroisse de Maux (20 avril); — en faveur de Jean Clément, Hugues Duruisseau, bourgeois, Pierre Dusaule, laboureur, et Antoine Tache, manœuvre, tous demeurant en la paroisse de Chaumard, contre Charles Devallery, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse de Corancy (20 avril); — en faveur de Claude Roux, marchand manufacturier en faïence, demeurant en la ville de Nevers, paroisse Saint-Laurent, contre Léger Petit, laboureur, demeurant en la paroisse de Mars-sur-Allier (9 mai); — en faveur de très haut et très puissant seigneur messire François-Louis-Antoine de Bourbon, comte de Busset, Chalus, baron de Saint-Martin-du-Puy, seigneur de Vésigneux et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, demeurant en son hôtel, à Paris, rue des Vieilles-Tuilleries, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, contre Louis Gillard, marchand, demeurant à Saint-Martin-le-Bas, paroisse de Saint-Martin-du-Puy, et Jacques Rousset, aussi marchand, demeurant en la paroisse de Pouques (7 juin); — en faveur de dom Pierre Admiral, religieux, prêtre de l'ancienne observance de Cluny, sacristain de la sacristie de Saint-Révérien, contre François Chambon de La Chapelle, marchand fermier, demeurant à Guipy (21 juin); — en faveur des vénérables doyen, syndic, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, y demeurant, contre messire Germain de Meun de La Ferté, écuyer, prêtre, vicaire général du diocèse de Lisieux-en-Normandie, seigneur de Beaumont-sur-Sardolles, la Cave, Marcilly et autres ses terres, demeurant actuellement en son château de la Cave, paroisse de Beaumont-sur-Sardolles (4 juillet); — en faveur de messire Jean-Baptiste Pougault de La Corvée, prêtre, curé de la paroisse de Tintury, y demeurant, chanoine et trésorier de la collégiale de Moulins-Engilbert, messire Jean Robert, prêtre, curé de la paroisse dudit Moulins-Engilbert, y demeurant, messire Jean-Baptiste Guillier, prêtre et ancien curé de la paroisse de Sermages, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert, messire Henry Souchon, prêtre, curé de la paroisse de Commagny, y demeurant, et messire Pierre Cottet, prêtre, curé de la paroisse de Limanton, y demeurant, tous chanoines de l'église collégiale dudit Moulins-Engilbert, contre Me Charles-Dominique Moreau, prêtre, curé de Fours-en-Longue-Salle, y demeurant, se disant chanoine de ladite collégiale de Moulins-Engilbert, par laquelle il est dit

qu' « ayant égard à ce que le sieur Moreau ne rapporte aucun titre de sa nomination au canonicat dont est question, aucun visa ny prise de possession du même bénéfice duement insinué; que depuis mil sept cent quarente-trois qu'il dit avoir esté nommé chanoine de Moulins-Engilbert et avoir pris possession, il ne justifie d'aucun exercice ny assistance aux actes capitulaires et particulièrement à celluy du six août mil sept cent cinquante, qui a eu pour objet la reconnaissance du droit de présentation et collation de ce bénéfice en faveur du sieur marquis de Pracomtal et de la fixation du nombre des titulaires tant actuels que futurs, lequel a été ensuite homologué en la cour de Parlement le dix-huit juin mil sept cent cinquante-un », il est fait défense audit sieur Moreau de s'immiscer en aucune façon dans les fonctions de chanoine en ladite église (12 juillet); — en faveur de Me Jean-Baptiste Cornu, prêtre, curé de la paroisse de Gannay-sur-Loire, y demeurant, et de demoiselle Lazare Abord, veuve d'Etienne Quentin, vivant notaire royal et procureur, demeurant à Autun, héritière de Me Claude Abord, son frère, vivant bourgeois audit Autun, qui l'était de Me Pierre Abord, vivant curé dudit Gannay, contre messire Marc-Antoine de Bonnay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de la Grange, et dame Gabrielle-Françoise de Marcelanges, sa femme, demeurant en son château de la Grange, paroisse de Cossaye (13 juillet); — en faveur de François-Eléonore Girard, sieur de Bussy, bourgeois, demeurant à Chassy, paroisse de Mhère, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de lui et de défunte dame Ferrand, sa femme, et de Paul Moireau, marchand, demeurant à Demain, paroisse de La Collancelle, tant en son nom que comme mari de dame Marie Pellé, sa femme, contre le sieur Jean Lault de Vernillat, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse de Savigny-sur-Canne (13 juillet); — en faveur de messire Jean-François de Meun de La Ferté, chevalier, seigneur de Maux, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de messire Jacques-Louis de Meun de La Ferté, vivant chevalier, seigneur de Chandiou, demeurant au château de Chandiou, paroisse de Maux, contre Jean Maufraud, manœuvre, demeurant en la paroisse d'Ougny (25 juillet); — en faveur des sieurs curés de la paroisse de Saint-Aré-lès-Decize, desservant la cure de Saint-Léger-des-Vignes, contre François Simonin, marchand, demeurant à Saint-Thibault, paroisse dudit Saint-Léger (22 août); — en faveur de Philibert Frebault, laboureur et propriétaire, demeurant au village de Mantelet, paroisse de Saint-Sulpice-le-Châtel, contre Louis-Marie Mougne, maître chirurgien-juré, demeurant au même lieu (6 septembre); — en faveur de messire Nicolas marquis de Fussey, chevalier, et dame Anne-Elisabeth de Reugny du Tremblay, sa femme, seigneurs du Tremblay, Isenay, Saint-Gratien, Savigny-sur-Canne, Baugis et autres lieux, contre François Pellé, bourgeois, demeurant au village de Mazille, paroisse d'Isenay (7 septembre); — en faveur de messire Charles-Arnault du Brocq, chevalier, seigneur de Villume, la Barre, la Perrine, Boishault, Livry en partie et autres lieux, demeurant en son château de la Barre, paroisse de Livry, contre Marie-Anne Bouligeon, femme de Claude Recruel, vigneron, demeurant à Riousse, paroisse de Livry (7 septembre); — en faveur des vénérables prieur, sous-prieur, procureur et religieux bénédictins de l'abbaye royale de Saint-Léonard de Corbigny, y demeurant, et de Me Etienne Pelletier, prêtre, curé de la paroisse de Chitry-les-Mines, y demeurant, contre les habitants de ladite paroisse de Chitry-les-Mines (7 septembre); — en faveur de Claude Duminy, marchand, demeurant en la ville de La Charité, contre le sieur Jean Paillard, bourgeois, dame Marie Théveneau, sa femme, demeurant en la ville de Pouilly, et René Galoppin, serrurier, demeurant en la ville de La Charité (7 septembre); — en faveur de messire Antoine Faure, prêtre, prieur-curé de la paroisse de Ménétréol-sous-Sancerre, y demeurant, héritier de Me Antoine Faure et de dame Marie Laurent, ses père et mère, contre François Bougault, menuisier, et Madeleine Augier, sa femme, demeurant en la ville de Pouilly (7 septembre); — en faveur de messire Blaise-Guillaume Quesnay, écuyer, seigneur de Beauvoir, Saint-Germain-en-Viry et autres lieux, demeurant en son château de Beauvoir, paroisse dudit Saint-Germain, contre Nicolas Girard, marchand au bourg et paroisse de Toury-sur-Abron, fils et héritier de Claudine Dechaume, sa mère, vivante femme de Charles Girard (7 septembre); — en faveur de demoiselle Louise-Elisabeth de Chalais contre le sieur Joseph Chotard, son mari (29 novembre).

B. 315 (Liasse.) — 34 pièces papier.

1770. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de messire Jean-Baptiste de Neuchèze, écuyer, curateur à l'interdiction de dame Suzanne de Roffignac, veuve de messire Louis-Antoine comte de Torcy, demeurant au château de Sauvages, paroisse de

Beaumont-la-Ferrière, contre Jean-Baptiste Fion, négociant, demeurant en la ville de La Charité (8 février); — en faveur de Me Louis Brochet de Villeneuve, avocat en Parlement, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de Clamecy, y demeurant, contre dame Marie-Anne Bellon, veuve du sieur Léonard Blondeau, vivant chirurgien à La Charité, demeurant en la ville de Nevers, et le sieur Louis Massüe de La Durye, fermier général du prieuré de la ville de La Charité, y demeurant (21 février); — en faveur de Me Jean-Baptiste Richebraque, notaire royal, tuteur de ses enfants mineurs et de défunte dame Marthe Desmoulins, sa femme, et demoiselle Anne Desmoulins, fille majeure, demeurant en la ville de Vézelay, paroisse Saint-Pierre, lesdites Marthe et Anne Desmoulins héritières pour les deux tiers du sieur Olivier Desmoulins, qui était héritier pour un cinquième de Me Jean Desmoulins et de dame Louise Michel, et encore lesdites demoiselles Desmoulins seules héritières du sieur François Desmoulins, chanoine de l'église royale de Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay, leur frère germain, seul héritier immobilier de dame Marie Desmoulins, sa tante, au jour de son décès veuve du sieur Laurent Michel, contre Jean-Révérien Michel, Claude Machefert des Cormiers, bourgeois, demoiselle Marie Michel, sa femme, Laurent Michel de Savenay, bourgeois, messire Jean de Veilhan, officier au régiment de Guerchy-infanterie, et dame Geneviève Michel, sa femme, lesdits sieurs et demoiselles Michel frères et sœurs. enfants et héritiers du sieur Révérien Michel et de défunte dame Marie-Madeleine Lejault (14 mars); — en faveur de Philippe Fassier, vigneron, demeurant au village de Riousse, paroisse de Livry, tuteur d'Antoine Fassier, son fils, et de Marguerite Jacquelin, contre Gilbert Gautheron et Cie, manufacturiers en faïence, demeurant en la ville de Nevers (28 mars); — en faveur de Me Jean-Baptiste Aubry, prêtre, curé de la paroisse d'Avril-sur-Loire, y demeurant, contre Michel Jolly, laboureur, demeurant en ladite paroisse (20 juin); — en faveur de Jean Clémendot, bourgeois, et dame Jeanne Moreau, sa femme, et Amable Robert, marchand tanneur, et Geneviève Moreau, sa femme, demeurant en la ville de Château-Chinon, contre Antoine Dumarest, marchand meunier, et Marie Deschaux, sa femme, demeurant au moulin de Gravillot, paroisse de Château-Chinon (10 juillet); — en faveur de Claude-Joseph Rousset, marchand sellier, demeurant en la ville de La Charité, contre Me Etienne Rameau de La Baronnière, conseiller du roi, élu en l'élection de la ville de La Charité (21 août); — en faveur de François-Eléonor Girard, sieur de Bussy, bourgeois, demeurant à Chassy, paroisse de Mhère, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants mineurs et de défunte dame Ferrand, sa femme, contre Jean Lault de Vernillat, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse de Savigny-sur-Canne (août); — en faveur de François Bouché-Pillon, laboureur, demeurant en la paroisse de Lormes, contre demoiselle Françoise Etignard de Corcy, bourgeoise, demeurant en la ville et paroisse dudit Lormes (28 août); — en faveur de messire Nicolas marquis de Fussey et dame Elisabeth de Reugny du Tremblay, sa femme, seigneurs du Tremblay, Isenay, Saint-Gratien, Savigny-sur-Canne, Baugis et autres lieux, demeurant audit Baugis, paroisse de Reclesne, province de Bourgogne, contre François Pellé, bourgeois, demeurant au village de Mazille, paroisse d'Isenay (29 août); — en faveur d'Etienne Paris, seigneur du Pontot, y demeurant, paroisse de Cervon, contre Pierre-Germain Guillemain du Pavillon, écuyer, sieur d'Echon, correcteur en la Cour et Chambre des comptes de Dôle, demeurant en la ville de Corbigny, paroisse Saint-Seine, dame Marie-Charlotte Dubled de Beauvoisin, veuve du sieur Sallonnyer, capitaine d'infanterie, demeurant en la ville de Lormes, et Antoine Perrier, marchand de bois, demeurant en la ville de Corbigny (7 septembre); — en faveur de Jean Dorlet, bourgeois, demeurant à Saint-Martin-du-Puy, contre Louis Gillard, marchand, demeurant au même lieu (7 septembre).

B. 346. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1771. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de dame Jeanne-Jacquette Alloury, femme de Jean Gondier du Chaumont, seigneur de la Vallée, ladite dame demeurant au couvent des Ursulines de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, et ledit sieur Gondier à la Vallée, paroisse de Diennes, contre son mari (11 mai); — en faveur de Philippe-François Delagrange, curé de la paroisse de Montsauche, Jacques Delagrange, curé de Domecy-sur-Cure, et Françoise Delagrange, veuve de Toussaint Pelletier, notaire royal à Lormes, tant de son chef que comme ayant par moitié les droits du sieur Elie Delagrange, capitaine d'infanterie, contre Jean-Baptiste Houdaille, notaire royal et huissier, et Marie Delagrange, sa femme, demeurant audit Lormes, et François Jourdan de Chevigny, bourgeois, demeurant à Chevigny, paroisse de Lormes, tuteur de ses enfants et de Clau-

dine Delagrange, sa femme (6 juin); — en faveur de très haut et très puissant seigneur messire François-Antoine de Bourbon, comte de Busset, Chalus, baron de Saint-Martin-du-Puy, seigneur de Vésigneux et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, demeurant en son hôtel, à Paris, rue des Vieilles-Tuilleries, paroisse Saint-Sulpice, contre Louis Gillard, marchand, demeurant à Saint-Martin-du-Puy, et Jacques Rousset, aussi marchand, demeurant en la paroisse de Pouques (7 juin); — en faveur de Mᵉ Antoine Gaulon, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse de Marzy, y demeurant, contre messire René-François de Cotignon, écuyer, trésorier de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, y demeurant, et les vénérables doyen, chanoines et chapitre de ladite église (10 juillet); — en faveur de messire Germain de Meun de La Ferté, écuyer, prêtre, vicaire général du diocèse de Lisieux en Normandie, seigneur de Beaumont-sur-Sardolle, la Cave, Marcilly et autres ses terres, demeurant en son château de la Cave, paroisse dudit Beaumont-sur-Sardolle, contre les vénérables doyen, syndic, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Cyr de la ville de Nevers (8 août); — en faveur de Jean Lault de Vernillat, bourgeois, demeurant en la paroisse de Savigny-sur-Canne, contre le sieur Eléonor Girard de Bussy, bourgeois, demeurant à Bussy, paroisse de Mhère, tuteur de ses enfants et de demoiselle Ferrand, sa femme (26 août); — en faveur de Mᵉ Antoine Houdaille, notaire royal, demeurant au bourg et paroisse de Montsauche, et de dame Catherine-Angélique de La Bussière, veuve de messire Samuel de La Ferté, écuyer, demeurant à Cuncy-les-Varzy, contre Léonard Regnault, laboureur, demeurant au village de Mallerin, paroisse de Montsauche, tant pour lui que pour Michel et Jacques Simonot frères, laboureurs, demeurant au village de Cœuzon, paroisse d'Ouroux, Nicolas et Antoine Simonot père et fils, demeurant au bourg et paroisse de Montsauche, Barthélemy Jouan, Lazare Lenoir et Toussaint Simonot, demeurant audit lieu de Mallerin (29 août); — en faveur de messire Charles-Amable des Ulmes, chevalier, seigneur de Torcy, Baulon et autres lieux, demeurant en son château de Torcy, paroisse de Baulon, et dame Bénigne-Françoise Léveillé du Fournay, sa femme, et messire Jacques-Antoine-Claire marquis de La Porte d'Issertieux, capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, demeurant en la ville de La Charité, et dame Catherine Léveillé, sa femme, contre dame Elisabeth Bernot de Charant, veuve de messire Pierre Léveillé du Fournay, tutrice de leurs enfants mineurs, demeurant en la ville de La Charité, lesdites dames des Ulmes et de La Porte d'Issertieux filles dudit sieur Pierre Léveillé du Fournay et de dame Françoise du Plessis, sa première femme (2 septembre); — en faveur de Noël Berthelot, cabaretier, demeurant au bourg et paroisse de Sémelay, contre Jean Leblanc, marchand audit Sémelay, fils de Jacques Leblanc, aussi marchand au même lieu (2 septembre); — en faveur de Pierre-Augustin Delafosse, fournisseur de bois pour la marine du roi, et dame Marguerite Beaufils, sa femme, demeurant à la Chasseigne, paroisse de Chevagnes-en-Bourbonnais, contre le sieur Claude-François Sordet, maître de forge, et dame Eugénie Beaufils, sa femme, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire (5 septembre); — en faveur de Jean Lault de La Vernière, marchand, demeurant à Fours-Maisons-en-Longue-Salle, contre François, Jean et Louis Save père et fils, marchands, demeurant à la Forêt, paroisse de Savigny-sur-Canne (6 septembre); — en faveur de messire Pierre Le Roy, chevalier, seigneur baron d'Allardes, demeurant en son château de l'Aunoy, paroisse de Neuilly, fils et héritier de messire Jean-Baptiste Le Roy, qui l'était de messire Louis-Eustache Le Roy, chevalier, seigneur baron d'Allardes, et de messire Pierre Le Roy de Cuy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la Sarre-infanterie, demeurant en son château de Cuy, paroisse de Chougny, contre Nicolas de La Creuzette, bourgeois, et dame Anne Parent, sa femme, demeurant en la paroisse d'Ouroux, ladite dame fille et héritière de dame Marie Bunot, sa mère, qui était fille et héritière de Paul de Bunot, son père, et Jacques-Henry Tostin de La Croix, marchand, demeurant en la ville d'Autun, en qualité de tuteur des enfants mineurs du sieur Jean Parent, seigneur de Frétoy, vivant fils et héritier de dame Anne de Bunot, sa mère, qui était aussi fille et héritière dudit Paul de Bunot.

B. 347. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1772. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Philibert Aubané, propriétaire des moulins banaux de la Fougère, y demeurant, paroisse de Champvert, contre Nicolas Bertrand, charpentier en bateaux et voiturier par eau, demeurant au bourg et paroisse de Cercy-la-Tour (24 mars); — en faveur de François Garnier, bourgois, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Antoine Bernardon,

menuisier, demeurant en la même ville (24 mars); — en faveur de Thomas Sontonax, marchand, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre Marie Moncarné, veuve d'Etienne Martin, marchand, demeurant en la même ville (31 mars); — en faveur de François Fontaine, marchand de bois, demeurant à la Grenouillière, paroisse d'Epiry, et de Nicolas Alloury, marchand, demeurant en la paroisse de Commagny, contre Jean-François Duchaumont, bourgeois, demeurant ordinairement à la Vallée, paroisse de Diennes (10 avril); — en faveur de Louis-Marie Maugue, chirurgien, demeurant en la ville de Nevers, contre Jean Fradet père, maçon, demeurant au lieu de Larbre, paroisse de Saint-Hilaire, province de la Marche (12 avril); — en faveur d'Etienne Beaufils de La Chaume, conseiller du roi, officier au grenier à sel de la ville de La Charité, y demeurant, Me Christophe-Marie Frotier de Mont, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Clamecy, et demoiselle Marie Beaufils du Pavillon, sa femme, et demoiselle Elisabeth du Pavillon, fille majeure, demeurant en la ville de Cosne, contre les échevins de la ville de La Charité (4 mai); — en faveur de Jean-Alban-Révérien Michel, seigneur de Rueron, procureur fiscal au bailliage de Saint-Révérien, y demeurant, fils et héritier en partie de Révérien Michel, contre le sieur Charles Houdaille et dame Agathe Lejault, sa femme, demeurant à Lormes (12 mai); — en faveur de Me François Pluvinet, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de la ville de La Charité-sur-Loire, et Etienne Pluvinet, son frère, bourgeois, demeurant en la même ville, héritiers pour un tiers, par représentation de dame Marie-Marguerite-Jeanne Denis, leur mère, du sieur Sylvain Denis, leur aïeul, contre Me Sylvain Denis, conseiller du roi, receveur des tailles dudit lieu de La Charité, y demeurant, et Me Etienne Lauverjat, conseiller du roi en l'élection de la ville de Bourges, y demeurant, demoiselle Lauverjat, bourgeoise, sous l'autorité de Me Clément Lauverjat, son oncle et curateur, demeurant à Gorgy, paroisse de Salligny, et de Me Clément Lauverjat, conseiller du roi, greffier en chef au grenier à sel de Villequiers (7 août); — en faveur de François-René de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse, docteur en théologie, trésorier et chanoine de l'église de Saint-Cyr de Nevers, comte du Saint-Empire, vicaire général du diocèse, curé primitif de la paroisse de Marzy, contre Me Gilbert Flamen, écuyer, seigneur du Coudray, président-trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges, demeurant à Nevers (8 août); — en faveur de François-Didier-Philippe Usquin contre Jean Guillerault, marchand orfèvre, demeurant en la ville de La Charité (8 août); — en faveur de Nicolas Billardon, marchand fermier, demeurant à Lantilly, paroisse de Cervon, contre Joseph Gin, marchand, demeurant en la ville de Lormes (12 août); — en faveur de messire Michel de Chéry, prieur du prieuré de Saint-Révérien, demeurant en la ville de Nevers, contre Jean Robin, marchand cloutier, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire (13 août); — en faveur de Me Pierre Robin, ancien procureur au bailliage et pairie de Nevers, et de Me François-Marie Robin, procureur au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre dame Marie-Jeanne Luzy, veuve du sieur Simon Roux, vivant conseiller audit présidial, tutrice de demoiselle Jeanne Roux, sa fille, le sieur Bernard Gondier de Craye, avocat à Nevers, dame Claude Roux, sa femme, Jean-Baptiste Cervajant de Bretaille, et dame Marie-Antoinette Roux, sa femme, héritières dudit sieur Roux, leur père (28 août); — en faveur de messire César-Gabriel de Borne de Gouveault, écuyer, seigneur de Mauloix, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Razelot, paroisse de Brassy, contre Antoine Pillon, marchand, demeurant à l'Huis-Guillot, même paroisse (29 août); — en faveur de Jean-Baptiste Claviau, laboureur, propriétaire, demeurent en la paroisse de Givardon, et Marie Cornu, sa femme, contre Jean-Baptiste Huguet, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse de Sagonne (29 août); — en faveur de dame Marie-Anne Mérat, veuve de messire Barthélemy Guillaume de Sermizelles, chevalier, seigneur de Sermizelles, Moissy-Moulinot, le Bouchet en partie et autres lieux, demeurant en son château dudit Moissy, contre le syndic et la communauté des habitants de la paroisse de Bonnesson (3 septembre); — en faveur de Me Etienne Pelletier, prêtre, curé de la paroisse de Chitry-les-Mines, y demeurant, contre Jean-Alban Moury et Jacques Moury, son fils, laboureurs, demeurant au domaine de Marcy, même paroisse (3 septembre); — en fayeur de messire Joseph-Henry-Gabriel de Fourvière, vicomte de Quincy, seigneur de la Charnaye, baron de Fourvière, ancien capitaine au régiment de Condé-cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et dame Marguerite de Cotignon, dame desdites terres et seigneuries de la Charnaye, Chareau, Bois-Roland et autres lieux, demeurant en leur château de la Charnaye, paroisse d'Argenvières, contre Jean-Baptiste Barbier, notaire et commissaire aux droits seigneuriaux, et demoiselle Jeanne-Thérèse Dussaut, sa femme (4 septembre); —

en faveur de Nicolas Roumier, marchand, demeurant en la ville de Lormes, contre Jacques Rateau, aussi marchand, demeurant à Charpuis, paroisse d'Anthien (5 septembre).

B. 348. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1773. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Jean-Baptiste Francon, prêtre, licencié en droit, chapelain de Notre-Dame-des-Anges, diocèse de Rouen, et de Sainte-Radegonde, dans l'église paroissiale de Saint-Seine de Corbigny, diocèse d'Autun, demeurant à Paris, rue du Grenier-Saint-Lazare, paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, contre les vénérables abbé, chanoine et chapitre de l'église collégiale de Saint-Barthélemy de Cervon (22 janvier); — en faveur des habitants de la paroisse de Mont contre le sieur Paponat, prêtre, curé des paroisses de Mont et de Marré, par laquelle, « ayant égard que la cure de Mont n'a jamais été unie à celle de Marré, que toutes les fonctions pastorales y ont été exercées en différents temps, qu'il n'est pas contesté que l'église est en état de réparation et pourvue des ornements nécessaires », ledit sieur Paponat est condamné à célébrer alternativement le service divin pendant tout le cours de l'année dans les paroisses de Mont et Marré, à la charge par les habitants de Mont de fournir et entretenir ladite église des vases sacrés, livres et ornements nécessaires et d'entretenir ladite église en bon et suffisant état de réparation (28 avril); — en faveur d'Etienne Beaufils de La Chaume, conseiller du roi, officier au grenier à sel de la ville de La Charité, y demeurant, Christophe-Marie Frotier de Montroux, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Clamecy, et demoiselle Marie Beaufils du Pavillon, son épouse, et demoiselle Elisabeth de Lespinasse du Pavillon, fille majeure, demeurant en la ville de Cosne, contre les maire et échevins de la ville de La Charité (29 avril); — en faveur de Me Etienne Pelletier, prêtre, curé de Chitry-les-Mines, contre Jean-Alban et Jacques Moury, père et fils, Nicolas et Léonard Perrot frères, laboureurs, demeurant au domaine de Marcy, paroisse dudit Chitry, par laquelle ledit Pelletier est maintenu et gardé en possession de lever la dîme du chanvre dans toute l'étendue de la paroisse de Chitry (30 juin); — en faveur de Louis-Antoine Lorton, marchand fermier de la terre et seigneurie de Saxy-Bourdon, y demeurant, contre Me André Perreau, prêtre, curé dudit Saxy-Bourdon, y demeurant (30 juin); — en faveur de Jean-Emiland Coujard, marchand, demeurant à l'Huis-Robin, paroisse de Dommartin, et François Coujard, aussi marchand, demeurant au bourg de Lamenay, contre Jean Clémendot, marchand, demeurant en la ville de Château-Chinon (30 juin); — en faveur de messire Jean Amelaine, prêtre, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, premier conseiller de monseigneur le duc d'Orléans, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, et en cette qualité doyen de la même abbaye, seigneur du membre de Nyon et autres lieux, demeurant à Paris, contre messire Claude-Francois-Benoît de Bèze de Pignolle, seigneur de Lys et autres lieux, demeurant en son château de Lys, paroisse du même nom (7 juillet); — en faveur de Jean Paillard, bourgeois, demeurant en la ville et paroisse de Pouilly-sur-Loire, contre Edme Theurant, voiturier par terre, demeurant en la même ville (7 juillet); — en faveur du sieur François Faure, bourgeois, demeurant à Moiry, contre Joseph Picquet, lieutenant quartier-maître du régiment de Piémont-cavalerie, en garnison à Carcassonne, Jean-Baptiste Picquet de La Tour, marchand fermier, demeurant au bourg de Mornay, le sieur Godinot, marchand, et demoiselle Marie Picquet, sa femme, demeurant en la ville de Corbigny, et demoiselle Marie Picquet, fille majeure, demeurant en la villle de Saint-Pierre-le-Moûtier (12 août); — en faveur de Me Jean Sallonnyer, seigneur de Montbaron, Argoulais, la Montagne, Couloise et autres lieux, demeurant en son château de la Montagne, paroisse de Saint-Honoré, contre Léonard Lagarde le jeune et Adrienne Lagarde, Léonard Lanoisellée, Jean Cougny et François Lemaître, aussi manœuvres, demeurant tous au village de Villette, paroisse de Chiddes (13 août); — en faveur des sieurs recteurs de l'hôtel-Dieu de Nevers contre le sieur Gueneau de Vauzelles (13 août); — en faveur du sieur Thévenet, curé de Lamenay, contre le sieur Cornu, curé de Gannay (13 août); — en faveur de Jean Grenouille, charpentier, demeurant en la ville de Château-Chinon, et Madeleine Coujard, sa femme, contre Pierre Nugues, couvreur en esseaume, demeurant en la même ville, et les échevins, conseillers et notables dudit Château-Chinon (26 août); — en faveur de Mathieu Chapuis, pionnier, demeurant en la paroisse de Guérigny, et Marie Guenope, sa femme, contre Renault Fabry, laboureur, tuteur des enfants mineurs de Jean Ranvier et d'Anne Pitron, sa femme, demeurant en la paroisse de Frasnay-les-Chanoines (3 septembre); — en faveur de Me Pierre Cottet, prêtre, curé de la paroisse de Limanton, y demeurant, contre les sieurs

abbé, prieur et chanoines réguliers de Notre-Dame de l'abbaye de Bellevaux, ordre de Prémontré, y demeurant (6 septembre); — en faveur de Joseph Laudard, marchand à Saint-Révérien, y demeurant, contre messire Laurent de Chéry, prieur du prieuré dudit Saint-Révérien (7 septembre); — en faveur de François-Eléonor Girard de Bussy, bourgeois, demeurant à Chassy, paroisse de Mhère, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants mineurs et de dame Jeanne Ferrand, sa femme, contre Jean Lault de Vernillat, bourgeois, demeurant en la paroisse de Savigny-sur-Canne, Jean Gondier de La Vallée, bourgeois, demeurant en la même paroisse, et les habitants dudit lieu (7 septembre); — en faveur du sieur Germain Villain, marchand de bois, demeurant en la ville de La Charité, contre le sieur Vincent Donjeux, négociant, demeurant en la ville de Paris, et sous-fermier des forges et fourneaux de la terre de Sauvages, le Chautay et dépendances, et Jean-Baptiste Clair, son directeur et caissier, demeurant au lieu de Sauvages, paroisse de Beaumont-la-Ferrière (7 septembre); — en faveur de Jean Meunier, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-André-en-Morvand, contre Vincent Dumas, maçon, et Marie Meunier, sa femme, demeurant aux faubourgs de la ville de Lormes (9 décembre).

B. 349. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1776. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Guillaume Rebreget, notaire au duché de Nivernais et procureur en la châtellenie de Moulins-Engilbert, y demeurant, contre Pierre Bourgoin, tailleur d'habits, veuf et légataire universel de Marie Charvin, sa femme, demeurant en la paroisse de Saint-Honoré (9 mai); — en faveur de Me Simon Pinault, prêtre, curé de la paroisse de Neuilly, contre Paul-Augustin Save d'Ougny, ancien chevau-léger, demeurant en son château et paroisse du même nom, et Jean-Baptiste Moreau, marchand, demeurant en la ville de Saint-Saulge (10 mai); — en faveur de François-César Pillin, bourgeois, contre Etienne et Lazare Pillin, marchands, demeurant à Poirot, paroisse d'Ouroux (25 mai); — en faveur des vénérables prévôt, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Léger de Tannay, contre Charles Marcellin de Santilly, bourgeois, demeurant audit Tannay (15 juin); — en faveur de dame Gabrielle Robin, veuve de François Garnier, bourgeois, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, tutrice de leurs enfants mineurs, contre les administrateurs de l'hôpital de ladite ville, dom Abel Delespinasse, seigneur prieur, et les religieux bénédictins du prieuré de la même ville, et autres (22 juin); — en faveur de Vincent Donjeux, négociant, demeurant à Paris, représenté par Jean-Baptiste Clair, son directeur et caissier, demeurant en la ville de La Charité, contre le sieur Etienne Beaufils de La Chaume, marchand et maître de forge, demeurant en la ville de La Charité, et les vénérables prieur, procureur et religieux de la chartreuse de Notre-Dame de Bellary (26 juin); — en faveur d'Alexandre Colin, bourgeois, demeurant à Vandenesse, tuteur de ses enfants et de Jeanne Buteau, sa femme, contre Marie-Jeanne Rebreget, veuve du sieur Charles Buteau, Amable, Claude, Charles-Roger Buteau, Jean Bernard et Marie Buteau, sa femme (27 juin); — en faveur de messire Claude de Meun de La Ferté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Royal-infanterie, et dame Jeanne Millin, sa femme, contre Me François-Etienne Millin, avocat en Parlement, lieutenant au bailliage de Château-Chinon, y demeurant, frère de ladite dame Jeanne Millin (3 juillet); — en faveur de Jean-Baptiste Frotier, marchand, et de dame Jeanne Châtelain, sa femme, contre le sieur Louis Gingault, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Germain-sur-l'Aubois (11 juillet); — en faveur de messire Pierre-René de Charry, écuyer, seigneur haut, moyen et bas justicier en partie dans la paroisse de Lurcy-le-Bourg, y demeurant, contre le sieur Gaspard Moreau, prêtre, curé de ladite paroisse de Lurcy-le-Bourg, et messire Pierre-Gaspard Leblanc, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Nevers et prieur dudit Lurcy, et en cette qualité seigneur haut-justicier de l'église dudit Lurcy, et co-seigneur du surplus de ladite paroisse, demeurant ordinairement en la ville de Nevers, par laquelle le sieur de Charry est maintenu et gardé « dans le droit de se dire seigneur haut-justicier du local où est située l'église paroissiale dudit Lurcy et d'y recevoir les honneurs majeurs », et le curé est condamné à « rendre audit sieur de Charry lesdits honneurs majeurs comme seigneur haut-justicier de ladite paroisse, le recommander nommément aux prières publiques, luy donner l'encens, luy présenter l'eau bénite ainsy qu'à la dame son épouse et à ses enfants, chacun séparément, lorsqu'il célébrera la messe paroissiale, à luy accorder les autres droits honnorifiques dus à la qualité de seigneur hault-justicier de la paroisse » (3 août); — en faveur de messire Robert Daguet, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église de Nevers, messire Anatole Laurent, prêtre,

messire Jean-François Crétin, aussi prêtre, tous docteurs en théologie, supérieur et directeurs du séminaire de Saint-Sauveur de Nevers, et, en cette qualité, curés primitifs de l'église paroissiale dudit Saint-Sauveur, contre Mᵉ Ignace Dugué, prètre, curé-vicaire perpétuel de ladite paroisse, par laquelle il est ordonné que les lettres patentes du 24 août 1766, confirmatives du décret d'union du prieuré de Saint-Sauveur de la ville de Nevers au séminaire, seront exécutées suivant leur forme et teneur, ledit sieur Daguet est déclaré, en sa qualité de supérieur dudit séminaire, curé primitif de ladite cure de Saint-Sauveur; défenses sont faites audit sieur Dugué de se qualifier à l'avenir purement et simplement curé de ladite paroisse, et il lui est enjoint de prendre le titre de curé-vicaire perpétuel; enfin il est ordonné audit sieur Dugué de rendre au sieur Daguet, en sa susdite qualité, tous les honneurs, rangs, préséances et prérogatives attribués aux curés primitifs, notamment de laisser officier ledit sieur Daguet les jours de fêtes annuelles et du patron de la paroisse de Saint-Sauveur, même de dire les premières vêpres la veille desdites fêtes, s'il est ainsi réglé par le seigneur évêque de Nevers (3 août); — en faveur de Philibert Chenal, Gaspard Chenal, marchands à Saint-Saulge, Marie Rabigot, épouse dudit Philibert Chenal, et dame Françoise Rocheux, veuve du sieur François Rabigot, demeurant au lieu de Neuffontaines, contre le sieur Pierre-Victor Lefort de Bonnaire, négociant, demeurant à Amiens-en-Picardie (7 août); — en faveur de messire Joseph-Henry-Gabriel de Fourvière, vicomte de Quincy, baron de Fourvière, seigneur de Mont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Condé-cavalerie, et dame Marguerite de Cotignon, sa femme, seigneur et dame de la Charnaye, Charreau, Bois-Rollant, et du fief du dixme d'Herry, demeurant en leur château de la Charnaye, paroisse d'Argenvières, contre le sieur Mathieu Paillard, notaire royal, et dame Marie Métairie, sa femme, veuve en premières noces du sieur Jean-Baptiste Briant de Champbillard, fermier de la terre de la Charnaye, pro-tuteur et tutrice des enfants mineurs dudit sieur Briant et de ladite Métairie (17 août); — en faveur de messire Bernard Salvetat, prêtre, prieur de Jailly, demeurant en la ville d'Entragues, contre messire Pierre de Franay de Saint-Cy, seigneur de Jailly, président-conseiller-trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins-en-Bourbonnais, y demeurant, paroisse d'Izeure (28 août); — en faveur d'Edme Barat, bourrelier, demeurant à La Charité-sur-Loire, contre Jean-Baptiste Bourgillon de La Motte, ancien officier d'infanterie, demeurant en la ville de Pouilly-sur-Loire (28 août); — en faveur de Simon Durand, demeurant au village de Poussery, paroisse de Montaron, fils et héritier de Gabriel Durand, contre Pierre Couturier, boulanger, et Françoise Durand, sa femme, demeurant au bourg et paroisse de Sémelay (31 août).

B. 350. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1777. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Jean Couleuvre, laboureur, demeurant à Saint-Caprais, paroisse de Neuvy-le-Barrois, contre le sieur Bouchot de Plainchant, demeurant en la même paroisse (21 mai); — en faveur de Mᵉ Simon-Louis Moreau, prêtre, curé de la paroisse d'Oulon, y demeurant, contre Mᵉ Pierre-Gaspard Leblanc, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Nevers, prieur commendataire du prieuré de Lurcy-le-Bourg, demeurant en la ville de Nevers (30 mai); — en faveur d'Adrien Régnier l'aîné, marchand, demeurant au Port-Thareau, contre Pierre Martin, marchand, Jean Carruchet, manœuvre, Adrien et Antoine Lamartine, propriétaires et habitants de la paroisse de Gannay-sur-Loire (3 juin); — en faveur de Mᵉ François Pluvinet, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de la ville de La Charité, et Etienne Pluvinet du Colombier, son frère, bourgeois, demeurant en la même ville, rue des Hôtelleries, paroisse Sainte-Croix, contre Mᵉ Sylvain Denis, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de La Charité, y demeurant, même rue (21 juin); — en faveur de messire François du Brocq, chevalier, seigneur d'Avermes, demeurant en son château de Segange, paroisse d'Avermes, héritier de messire Charles Arnault du Brocq, en son vivant chevalier, seigneur de la Barre et autres lieux, contre messire Hyacinthe de Dreuille, chevalier, seigneur d'Avril, chevau-léger de la garde du roi, demeurant au château de la Barre, paroisse de Livry (3 juillet); — en faveur de Louis Chotard, tisserand en toile, Pierre et Jean Chotard frères, manœuvres, tous demeurant en la paroisse de La Celle-sur-Nièvre, contre Pierre-René Pigoury, vigneron, demeurant en la même paroisse (5 août); — en faveur d'Antoine-Joseph-Pierre marquis de La Porte d'Issertieux, capitaine de cavalerie, demeurant en son château de la Pointe, paroisse de Saint-Jacques de la ville de La Charité, contre Claude-Pierre Charron le jeune, fermier du domaine de la Pointe (6 août); — en faveur

de dame Marie-Madeleine Sallonnyer, veuve de messire Paul comte de Chabannes, demeurant en son château de Huez, paroisse du même nom, contre Guy Augé le jeune, marchand fermier, demeurant en la ville de Château-Chinon (12 août); — en faveur de François Clément, marchand, et Dominique Marceau, praticien, demeurant au bourg et paroisse de Villapourçon, Jean Marceau, agent des affaires du sieur Moreau de Lavaut, demeurant au bourg et paroisse de Glux, tant pour eux que pour demoiselle Henriette Deringère, veuve du sieur Marceau, leur mère, et pour Jacques Marceau, régisseur de la terre de Lary, et François Marceau, leurs frères, contre Léonard Gory, bourgeois, demeurant audit bourg et paroisse de Villapourçon (19 août); — en faveur de Me Marcel Durand, prêtre, curé de la paroisse de Ligny-le-Châtel, y demeurant, contre messire François-Angélique de Rémigny, chevalier, marquis de Joux, seigneur de Dumphlun, demeurant en son château de Dumphlun, paroisse de Billy (21 août); — en faveur de messire Michel-Henri-Claude de La Barre, écuyer, seigneur de Villatte, demeurant en son château de Villatte, paroisse de Léré, et messire Henri-Maurice de La Barre, prêtre, docteur en théologie, demeurant en son château de la Fin, paroisse de Thiel, fils de messire Michel de La Barre, baron des Troches, à la succession duquel ils avaient renoncé, et de dame Marie de Reugny, et ledit Henri-Maurice de La Barre, héritier sous bénéfice d'inventaire de Pierre-Marie de La Barre, son frère, contre Jacques Achet, marchand fermier de la seigneurie du Pezeau, paroisse de Boulleret, fils et héritier en partie du sieur Laurent Achet, vivant notaire et procureur fiscal de la justice de Léré, et de défunte Anne Bruneau (29 août); — en faveur de Jean Prégermain, maréchal, demeurant à Château-Chinon, contre demoiselles Madeleine-Reine et Marguerite Mercier, bourgeoises, demeurant en la même ville (3 septembre).

B. 351. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1778. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Simon Moreau, prêtre, curé de la paroisse d'Oulon, y demeurant, contre Me Pierre-Gaspard Leblanc, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Nevers et prieur commendataire du prieuré de Lurcy-le-Bourg, demeurant en la ville de Nevers (30 janvier); — en faveur des sieurs prieur, sous-prieur, procureur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Léonard de Corbigny, y demeurant, contre Antoine Marillier, Jean Sautereau, marchands au bourg d'Aunay, et Me Sébastien Dony, prêtre, curé de la paroisse d'Aunay, y demeurant (2 juillet); — en faveur de Louis-Nicolas Delaporte, bourgeois, demeurant en la ville de Clamecy, héritier de défunt Jacques Delaporte, son père, vivant avocat en Parlement, contre Me Jean-Baptiste Lapertot, notaire royal, tuteur de ses enfants et de défunte Marie Billot, sa femme, demeurant à Brinon-les-Allemands, et Jean Ponge, laboureur, demeurant au bourg et paroisse de Chevannes-sous-Montenoison (29 juillet); — en faveur de Charles Descourants, domestique, actuellement au service de Philibert Martin, meunier et soldat provincial de Moulins, demeurant à Deux-Villes, paroisse d'Azy, contre Edme Descourants, meunier, demeurant en la paroisse de Lichy (4 août); — en faveur de Louis Bailly, laboureur, demeurant au lieu et paroisse de Biches, et Anne Nandrot, sa femme, fille et héritière de défunt Guillaume Nandrot et d'Hélène Courceron, et François Boullé, aussi laboureur, demeurant à Vitry, paroisse de Laché, et Hélène Nandrot, sa femme, aussi fille et héritière desdits défunts, contre Guillaume, Jean et Marie Nandrot frères et sœur, laboureurs, communs personniers, demeurant ensemble à Brèches, paroisse de Saint-Révérien (11 août); — en faveur d'Alexandre Colin, bourgeois, demeurant à Creulle, paroisse de Montaron, tuteur de ses enfants mineurs et de Jeanne Buteau, sa femme, contre Marie-Jeanne Rebreget, veuve du sieur Charles Buteau, et les sieurs Amable-Claude, Charles-Roger Buteau, Jean Bernard et Marie Buteau, sa femme (13 août); — en faveur de Jeanne Adam, veuve de Claude Guitton, fermier, tutrice de leurs enfants, demeurant aux Daillants, paroisse de Giverdon, contre Jean Gauzard, métayer au domaine des Naudois, y demeurant, même paroisse, et Jean Parent fils, fermier au château de l'Aumois (20 août); — en faveur de Pierre Lault des Brûlés, bourgeois, demeurant en la paroisse de Cercy-la-Tour, contre Anne Turtier, femme de Jean Gauthé, tailleur d'habits (22 août); — en faveur de messire Louis-Edouard Gascoing de Bernay, écuyer, ancien mousquetaire du roi, demeurant en la paroisse de Germigny-sur-Loire, contre Mathieu Reuillon, laboureur, et Michelle Martin, sa femme, demeurant en la paroisse de Marseilles-les-Aubigny (26 août); — en faveur de Jean Coudan, fendeur de bois, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-d'Heuille, contre François Massé et Jeanne Bailly, sa femme, demeurant en la même paroisse (25 août); — en faveur de Blaise Moreau, laboureur, demeurant au

Vouas, paroisse de Corancy, contre Emilande Gautherin, veuve d'Emiland Martin, Jean Clémendot, et Jean Martin dit Minuy, tous laboureurs, demeurant au lieu des Moulins, même paroisse (27 août); — en faveur d'Antoine Santerre, François, Edme et Jean Navarre et autres, demeurant à Vassy, paroisse de Pouques, contre le sieur Pierre-Antoine Rousset, écuyer, officier de la prévôté de France, demeurant à Lurcy-le-Châtel, en Champagne, et Jacques Rousset, père et fils (2 septembre).

B. 352. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1779. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Joseph Poilemain, marchand, bourgeois de Paris, y demeurant, contre François Jullien, marchand, et dame Marie-Marguerite Midan, sa femme (3 mars); — en faveur de messire Hyacinthe de Dreuille, chevalier, seigneur d'Avril et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et l'un des cent chevau-légers de la garde de Sa Majesté, demeurant au château de la Barre, paroisse de Livry, contre messire François du Brocq, chevalier, seigneur d'Avermes, demeurant en son château d'Avermes, héritier de messire Charles-Arnault du Brocq, en son vivant chevalier, seigneur de la Barre, Villume, la Périne, Boishault, Livry en partie et autres lieux (5 mai); — en faveur de François Valarcher, marchand, demeurant en la ville de Lormes, contre Louis-Henry Barbier, arpenteur-juré de la maîtrise royale des eaux et forêts de la ville de Nevers, demeurant audit Lormes (12 mai); — en faveur de messire Etienne de Borne de Grandpré, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Sarre, demeurant en la ville de Lormes, contre dame Marie Gillot, veuve de Mᵉ Pierre Gillot, notaire royal, demeurant à La Vault, paroisse de Brassy (8 juin); — en faveur de dame Anne-Constance Gaudry, veuve du sieur Jean-Louis Thomassin du Vivier, et à présent femme du sieur Jacques de Chalon, écuyer, seigneur de Serre, demeurant en la ville d'Autun, paroisse de Notre-Dame, contre Jean-Baptiste Gagnereau de Saint-Victor, ancien officier d'infanterie, et dame Françoise Dorlet, sa femme, demeurant à Palmaroux, paroisse de Montsauche (9 juin); — en faveur de Pierre-Florimond Caffard de Long, marchand de bois, demeurant au bourg et paroisse de Champallement, contre Jean Lasne des Vareilles, seigneur de la terre et seigneurie de Varennes (22 juin); — en faveur de messire Louis-Philippe Le Rat de Villemort, demeurant ordinairement à Evreux, et Louis-Nicolas Benoît, agent de change, banquier et financier, demeurant à Paris, rue Neuve, paroisse Saint-Eustache, contre Jean Brault, marchand aubergiste et maître de poste aux chevaux de la ville de La Charité, y demeurant, paroisse Saint-Jacques, et Jean-Baptiste Evrat, marchand, demeurant en la paroisse de Patinges (30 juin); — en faveur de Charles Dony, notaire au duché de Nivernois, demeurant au bourg et paroisse de Chougny, fils de François Dony, vivant notaire au comté d'Aunay, qui était frère de Mᵉ Pierre Dony, notaire royal, contre Mᵉ Charles Rignault, contrôleur au grenier à sel de la ville de Saint-Saulge, et demoiselle Anne de Bersac, sa femme, héritière de défunts Mᵉ François de Bersac et de dame Charlotte Dony, ses père et mère, demeurant en la ville de Saint-Saulge (27 juillet); — en faveur de François Chauveau, juge de la terre de Bourdon, demeurant à Clermont, et Jean-Baptiste-Elie-François Voillaud, bourgeois, demeurant au bourg et paroisse d'Asnan, contre Pierre-Antoine Rignault, marchand fermier, demeurant au bourg et paroisse de Guipy (5 août); — en faveur de Guillaume Chevrier, marchand, demeurant en la paroisse de Biches, contre Guillaume Piron, marchand fermier, demeurant en la paroisse de Pouilly, annexe de Brinon (7 août); — en faveur de Charles David, marchand, demeurant en la paroisse de Cuffy, contre messire Jean-Antoine Tinseau, conseiller du roi en tous ses conseils, évêque de Nevers, et Mᵉ Jean-Marie Duc, prêtre, curé de la paroisse de Cuffy, y demeurant (18 août) — en faveur de Mᵉ Etienne Beaufils de La Chaume, conseiller du roi honoraire, ancien grènetier au grenier à sel de la ville de La Charité-sur-Loire, y demeurant, paroisse Saint-Jacques, et Mᵉ Christophe Fontier de Montrouy, avocat en Parlement, demeurant en la ville de Clamecy, et dame Marie Beaufils du Pavillon, sa femme, contre Jean Billacois et Michel Millien, voituriers par terre, demeurant en ladite ville de La Charité, Pierre Rousseau et François Lacour, jardiniers en la même ville (18 août); — en faveur de messire Louis-François Deschamps de Pravier, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louls, et dame Save, sa femme, demeurant en la ville de Saint-Saulge, dame Save, veuve du sieur Regnault de Touteuille, demeurant en la paroisse de Tintury, dame Henriette-Françoise Save, veuve du sieur Edme-Pierre Leclerc, sieur de Juvigny, demeurant en la ville de Saint-Saulge, et demoiselle Save de Savigny, fille majeure, demeurant en la même ville, lesdites dames Save héritières de

Charles-François Save de Savigny, contre messire Etienne de Lavenne de Saint-Maurice, écuyer, demeurant au lieu et paroisse de Saint-Maurice, fils du sieur Etienne de Lavenne des Périers (19 août); — en faveur de Charles Morizot, laboureur, demeurant à Urbigny, paroisse de Saint-André-en-Morvand, contre Georges Baudon et Françoise Morizot, sa femme, aussi laboureurs au même lieu (29 août); — en faveur de Me Guillaume-Edme Michotte, prêtre, curé de la paroisse de Pousseaux, y demeurant, contre Claude Guimard, laboureur, demeurant au domaine de Saint-Maurice, dite paroisse (31 août); — en faveur de Joseph Save, marchand, demeurant au village de Monchougny, paroisse de Dun-sur-Grandry, contre Gaspard Clément, marchand, demeurant à Verpoux, même paroisse (3 septembre).

B. 253. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1780. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de Jean Berger, Jean Lagarde, Louis Berger, tous propriétaires, demeurant en la paroisse de Chiddes, contre Bernard-Octave Cousson, propriétaire, demeurant en la même paroisse (13 janvier); — en faveur de Me Michel Aurine, prêtre, curé de la paroisse de Narcy, y demeurant, contre Me Guillaume Adam, notaire royal, demeurant au même lieu (14 janvier); — en faveur de demoiselle Marie Huault, veuve du sieur Pierre-François Esnault, tutrice de leurs enfants, demeurant à Champcourt, paroisse d'Achun, contre Jean-Baptiste Barré, bourgeois de Paris, et demoiselle Madeleine André, sa femme (14 janvier); — en faveur de demoiselle Elisabeth-Geneviève de La Barre, fille majeure, demeurant en la ville de Vézelay, contre André Leclerc, tailleur d'habits, demeurant en la paroisse de Cervon (18 février); — en faveur de Madeleine Bertin, veuve de Pierre Durand, maîtresse de sa communauté, demeurant à Saint-Cy-Fertrève, contre Jean Perruchot, laboureur, demeurant à Touteuille, paroisse de Tintury, et Perrette Bouillier, sa femme (14 juin); — en faveur de messire Etienne Bruneau, seigneur de Vitry, Poussery, Montaron, le Basois, Pouligny-sur-Aron et autres lieux, et dame Gabrielle de Reugny, sa femme, fille et héritière de messire Edouard de Reugny, demeurant au château de Poussery, paroisse de Montaron, contre dame Marie-Jeanne Rebreget, veuve de défunt sieur Charles Butteau, vivant receveur des revenus du marquisat de Vandenesse, demeurant aux Rendus, paroisse de Pouligny (29 juillet); — en faveur de messire Jean-Baptiste-Angélique de Remigny, marquis de Joux, seigneur de Dumphlun et autres lieux, demeurant en son château de Dumphlun, paroisse de Billy, contre les vénérables doyen, syndic et chanoines de l'église cathédrale de la ville de Nevers (5 août); — en faveur de Jean Bourdeau, marchand, demeurant à Aglan, paroisse de Bona, contre messire Hubert de La Perrière, écuyer, et demoiselle Gabrielle-Edmée de La Perrière, sa sœur, fille majeure, demeurant au château de la Coudre, paroisse de Faverelles-en-Puisaye (9 août); — en faveur de Jacques Brault, aubergiste et maître de la poste aux chevaux de la ville de La Charité, y demeurant, contre Jean-Baptiste Barbier, notaire et commissaire à terrier, demeurant au lieu du Puits-Charles, paroisse de Saint-Pierre de la ville de La Charité (19 août); — en faveur de dame Marie Gillot, veuve de Me Pierre Gillot, vivant notaire royal, demeurant à Lavault, paroisse de Brassy, contre messire Etienne de Borne de Grandpré, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Sarre, demeurant en la ville de Lormes (22 août); — en faveur de demoiselle Marie Gillot, veuve de Me Pierre Gillot, notaire royal, demeurant à Lavault, paroisse de Brassy, et de Gilles Gillot, demeurant au même lieu, contre Antoine Geoffroy, laboureur, demeurant à l'Huis-Valtois, paroisse de Brassy (29 août); — en faveur d'Adrien et Philippe Gally frères, communs, laboureurs, demeurant à l'Huis-des-Chênes, paroisse de Dun-les-Places, contre François et Martin Collin, laboureurs, frères, communs, demeurant ensemble au village des Places (29 août); — en faveur de messire César-Gabriel baron de Choiseuil, brigadier des armées du roi, ancien capitaine-lieutenant des gendarmes-Dauphins, ambassadeur pour le roi auprès de Sa Majesté le roi de Sardaigne, seigneur haut-justicier de Sermoise, Peuilly, Montsauche, Vauclaix, Pers, Oussy et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Sermoise, donataire de dame Louise-Charlotte de Foudras, comtesse de Choiseuil, baronne d'Aligny, dame de Montsauche, Roche, Argoulais, Palmaroux, Champ-Guyon, le Saule, Breuil, Gâcogne, Montreuillon en partie, Villatte, Molay, Bussière et autres lieux, demeurant en son château d'Aligny, paroisse du même nom, contre Philbert Gauthé, Françoise Gautherin, Charlotte Bouninot, veuve de Jean Fauliau, et Claude Fauliau, son fils, Jean Gudin et Jean Perraudin, son gendre, tous manœuvres, demeurant au village d'Oussy, paroisse de Saint-Maurice-les-Montreuillon

(30 août); — en faveur de Jean-Louis Bouziat, garde forestier, demeurant en la paroisse de Chaumot, Léonard et Philippe Judas frères, communs personniers, voituriers par terre, Jean Judas le jeune, manœuvre, Jeanne Judas, veuve de Louis André, vivant aussi voiturier, tous demeurant en la paroisse de Chitry-les-Mines, contre Philippe et Pierre Renaud père et fils, marchands, Etienne Judas, facteur, Lazare Nollot, aussi marchand, tous demeurant à Chitry-les-Mines, et Mᵉ François Harand, notaire royal à Corbigny et fermier de la terre et seigneurie de Marigny-sur-Yonne (30 août); — en faveur de Jacques Bouillet, manœuvre, demeurant en la paroisse de Neuvy, contre dames Catherine et Jeanne de Bard, dames de la terre et seigneurie de Neuvy-le-Barrois, y demeurant, héritières de messire Pierre Pierre, écuyer, seigneur de Frasnay, Neuvy et autres lieux, leur aïeul (31 août); — en faveur de Lazare Imbert, laboureur, et Denise Courtaut, sa femme, demeurant au lieu de la Chaise, paroisse de Planchez, contre Marguerite Primard, veuve d'Etienne Courtaut et tutrice de leurs enfants mineurs et d'André Courtaut, son fils majeur, laboureur, commun personnier, demeurant au même lieu (6 septembre); — en faveur de Mᵉ Edme Rousset, licencié en droit canon et civil, curé et prieur de Mingot, contre demoiselle Jeanne Guignebard, veuve du sieur Claude Quiqueret, tutrice de ses mineurs, demeurant à Vigne (6 septembre); — en faveur de Françoise Richois contre la dame Luzy, veuve de Mᵉ Simon Roux, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier (7 septembre).

B. 354. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1781. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur de dames Catherine et Jeanne de Bard, dames de la terre et seigneurie de Neuvy-le-Barrois, y demeurant, héritières de messire Pierre Pierre, écuyer, seigneur de Frasnay, Neuvy et autres lieux, leur aïeul, contre Jacques Bouillet, manœuvre, demeurant en la paroisse de Neuvy (19 février); — en faveur des prieur, procureur et religieux de la chartreuse d'Apponay, y demeurant, Jean Robin, marchand, ci-devant demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, actuellement au bourg de Chevannes, paroisse de Montaron, et M. du Crest, seigneur de Villaine, contre messire François Mouchet de Villedieu, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen de l'église cathédrale et royale de Saint-Cyr de Nevers, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Martin, prieur du prieuré de Saint-Révérien et de Chevannes-sous-Montaron (12 mai); — en faveur de M. le marquis de Vogué, chevalier des ordres du roi, commandant pour Sa Majesté en Provence, lieutenant-général de ses armées, seigneur des terres et seigneuries de Champlevois, La Nocle, Fours, Coddes et dépendances, et Charles Quoy, marchand fermier de la terre et seigneurie de Coddes, demeurant à Champlevois, paroisse de Cercy-la-Tour, contre Mᵉ Pierre Dessertaines, prêtre, curé de la paroisse de Cercy-la-Tour et Coddes, son annexe (17 mai); — en faveur d'Hugues Mouzat le jeune, marchand de bois, demeurant à Decize, faubourg et paroisse de Saint-Privé, et demoiselle Rousseau, sa femme, contre Jacquette Rameau, veuve Bourdin, demeurant à Saint-Léger-des-Vignes (31 mai); — en faveur d'Antoine-Amable Tardy, vérificateur des domaines du roi de la généralité de Moulins, demeurant en la ville de Cusset, contre Jeanne-Louise Dupoux, femme de Claude Pajot, marchand, demeurant en la même ville (13 juin); — en faveur de messire Louis-François de Bréchard, chevalier, seigneur de Champcourt, Bussy, Pouilly et autres lieux, demeurant au château des Guyons, paroisse de Saint-Marcel, mineur émancipé procédant sous l'autorité de messire Jacques-Antoine d'Orléans, chevalier, seigneur des Guyons, son curateur, contre messire Paul-Augustin Save, écuyer, seigneur d'Ougny, demeurant en son château dudit lieu, paroisse du même nom (25 juillet); — en faveur de Joseph Save, marchand, demeurant au village de Monchougny, paroisse de Dun-sur-Grandry, contre Gaspard Clément, bourgeois, demeurant à Verpoux, même paroisse (26 juillet); — en faveur de messire Jean-François de Dreuille de Sennetaire, chevalier, seigneur de Lurcy-sur-Abron, y demeurant, contre Jacques Auboy, maître de forge, demeurant à la Forge-Neuve, paroisse d'Avril-sur-Loire (2 août); — en faveur de Charles Bardoux, marchand et propriétaire, demoiselle Hyacinthe Piquet, veuve Coulon, tutrice des enfants mineurs de Joseph Coulon, son fils, Philippe et Claude Pannetier, laboureurs et propriétaires, et Jacques Simoneau, mari de Marie Pannetier, sa femme, tous demeurant en la paroisse de Mornay-sur-Allier, contre Mᵉ Jean-Baptiste Lapaire, prêtre, curé de la paroisse de Neuvy-le-Barrois (8 août); — en faveur du sieur Etienne Desnoyers et de la demoiselle Desnoyers, sa sœur, bourgeois, demeurant à Chevannes-sous-Montenoison, héritiers du sieur Armand Desnoyers et de demoiselle Marie Chasteignier, leurs père et mère, mineurs procédant sous l'autorité de

Nicolas-Armand Métairie, marchand fermier de la terre des Deux-Lions, y demeurant, leur oncle, contre Louis-Philbert Baille, officier d'infanterie, demeurant à Champlin (13 août); — en faveur de Joseph-Pierre des Ulmes, prêtre, prieur, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Préporché, y demeurant, contre messire Jean-Baptiste-Henry Limosin, prêtre, chanoine de l'église royale et cathédrale de Nevers, prieur du prieuré de Commagny, demeurant à Nevers (14 août); — en faveur de Lazare et Jean Guillaume, laboureurs, communs personniers, demeurant au village de la Chaise, paroisse de Planchez, contre Emiland et Michel Guillaume dit le Gros, laboureurs, demeurant au même village (18 août); — en faveur de Jean-Baptiste Cognet, marchand, aubergiste, demeurant au bourg et paroisse de Bannegon, contre Jean Parent, marchand, demeurant en la paroisse de Valligny-le-Monial (18 août); — en faveur de François Moreau, laboureur, demeurant à Vitry, paroisse de Laché, contre Jean Piffault, voiturier par terre, et Thérèse Joindot, sa femme, demeurant audit Vitry, même paroisse (23 août); — en faveur de Jean Berger, Jean Lagarde, Louis Berger, propriétaires, demeurant en la paroisse de Chiddes, contre Bernard-Octave Cousson, propriétaire, demeurant en la même paroisse (28 août); — en faveur de Philbert Gaulon, huissier, demeurant au bourg et paroisse de Champlemy, contre Claude Bourgier, bourgeois, demeurant en la ville et paroisse de Saint-Saulge (29 août); — en faveur de messire Denis Repoux de Chevagny, écuyer, auditeur honoraire en la Chambre des comptes de Dôle, demeurant en la ville de Luzy, contre les fabriciens de la paroisse de Saint-Pierre de ladite ville de Luzy, Me Gilbert Cortet de Montigny, avocat en Parlement, seigneur du fief de Bettenon, juge civil, criminel et de police de la ville et châtellenie de Luzy, subdélégué de l'intendant de Moulins, Me Charles Pelletier, lieutenant de ladite ville et châtellenie et maire de ladite ville de Luzy, et Me Henry Renard, procureur fiscal de la même châtellenie, demeurant tous à Luzy, par laquelle ledit sieur Repoux de Chevagny est maintenu et gardé en sa qualité d'auditeur honoraire à la Chambre des comptes de Dôle aux droits d'avoir le pain bénit en l'église Saint-Pierre de Luzy, par morceau de distinction avant tous les officiers de la justice seigneuriale de la ville de Luzy (30 août); — en faveur de Jean Bailly l'aîné, laboureur, tuteur de Marie Rousset, fille d'Antoine Rousset et Pierrette Bailly, demeurant en la paroisse de Toury-en-Séjour, contre Me Claude-Elie Bargault, prêtre, curé de la paroisse dudit Toury, y demeurant (5 septembre); — en faveur d'Antoine Clémendot, marchand, demeurant à Château-Chinon, héritier d'Anne Clémendot, sa sœur, vivante femme de Claude Lavache, et autres, contre Jean Dureuil, tailleur d'habits, Agathe Dureuil, veuve de Jean Bordé, Claude Dureuil, veuve de Jean Colombier, tous demeurant à Château-Chinon (6 septembre).

B. 355. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1782. — SENTENCES CIVILES. — Sentences: en faveur d'Etienne-Hugues, Dominique et Hugues Bonnet, laboureurs et manœuvres, demeurant en la paroisse de Mhère, contre Germaine Miron, veuve d'Hugues Bezave, demeurant à Enfert, même paroisse (26 février); — en faveur de Marguerite Rousset, veuve du sieur Pierre Desgranges, vivant bourgeois, demeurant au lieu et paroisse de Langeron, et le sieur Jacques Desgranges, son fils, avocat en Parlement, demeurant à Nevers, Charles Marandat, aussi avocat en Parlement, et Edmée Desgranges, sa femme, contre François Dhéré l'aîné, greffier en la ville de Bourbon-Lancy, y demeurant, faubourg et paroisse de Saint-Léger (8 juin); — en faveur de demoiselle Françoise-Marie de Meun de La Ferté, fille mineure de messire Jean-Baptiste de Meun de La Ferté, chevalier, ancien garde du corps du roi, et de défunte dame Jeanne Guillier, héritière en partie de ladite dame sa mère, demeurant à Ursier, paroisse de Moux, contre son père, par laquelle celui-ci est interdit pour démence (27 juin); — en faveur des prieur, procureur et religieux bénédictins de Notre-Dame de la ville de La Charité contre Me Mathurin-Etienne Beaufils, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de ladite ville de La Charité, y demeurant, paroisse Sainte-Croix (10 août); — en faveur de Me Pierre Dessertaines, prêtre, curé de la paroisse de Cercy-la-Tour et Coddes, son annexe, y demeurant, contre le sieur Charles Quoy, marchand fermier de la terre et seigneurie de Coddes, demeurant à Champlevois, paroisse dudit Cercy, et M. le marquis de Vogué, chevalier des ordres du roi, commandant pour Sa Majesté en Provence, lieutenant-général de ses armées, seigneur des terres et seigneuries de Champlevois, La Nocle, Fours, Coddes et dépendances (14 août); — en faveur de Mgr François-Joachim de Pierre de Bernis, cardinal de la sainte Eglise romaine, archevêque d'Alby, prieur du prieuré de la ville de La Charité, ambassadeur de France à Rome, contre Charles Dalbret, cabaretier, demeurant au faubourg du

Pont-de-Loire de ladite ville de La Charité, paroisse de Sainte-Croix (20 août); — en faveur de messire Jean-Jacques Rousseau, écuyer, président-trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins, seigneur de Neureux, Neure, la Mousse et autres lieux, demeurant en la ville de Moulins, paroisse Saint-Pierre-d'Izeure, contre Jean Parent, marchand, demeurant en la paroisse de Valligny-le-Monial (22 août); — en faveur de Jean Lasne des Vareilles, seigneur de la terre et seigneurie de Varenne, contre Pierre-Florimond Caffard de Long, marchand de bois, demeurant au bourg et paroisse de Champallement, Jean-François Grasset et François Allier de La Brelotière, demeurant en la ville de Clamecy et audit Champallement (26 août); — en faveur de François Berger, taillandier, et Marie Chêne, sa femme, demeurant en la ville et paroisse de Prémery, contre Claude Chêne, cloutier, demeurant en la même ville (28 août); — en faveur d'Edme Moussy, propriétaire, au nom et comme tuteur de Jean Moussy, son fils, François Moussy, marchand, Etienne Moussy, aussi marchand, demeurant séparément en la paroisse de Lichy, contre Marc-Antoine Prévôt, demeurant en la paroisse de Bona (29 août); — en faveur de Nicolas Duvivier, prêtre, curé de la paroisse de Chevannes-sous-Montenoison, contre Gabriel Champesle l'aîné, marchand de bois pour la provision de la ville de Paris, demeurant au bourg et paroisse dudit Chevannes, par laquelle ledit Nicolas Duvivier est maintenu et gardé dans le droit de percevoir les menues et vertes dîmes, telles que pois, lentilles « et autres graines de pareille espèce » (31 août); — en faveur d'Antoine Terrillon, négociant, demeurant en la ville de Troyes, en Champagne, contre Nicolas-François Guenot, marchand, demeurant en la ville de Corbigny (3 septembre); — en faveur de messire Jean-Pierre comte de Certaines, chevalier, seigneur de Certaines, Villemolin, Seisseigne, le Chemin en partie, Laché, Mouas, Magny, Bailly et autres lieux, demeurant en son château de Villemolin, paroisse d'Anthien, contre Me Mathieu Coujard, prêtre, curé de la paroisse de Laché, y demeurant (4 septembre); — en faveur de Gabriel et Jean Godard frères, manœuvres, fils et héritiers de Pierre Godard et Lazare Martin, demeurant au village de la Verchère, paroisse de Chiddes, contre Jean Gauthé, manœuvre, et Lazare Godard, sa femme, demeurant au village de Villeneuve, même paroisse, Jean Lagarde, manœuvre, et Jeanne Godard, sa femme, demeurant au village de Villette-les-Forges, même paroisse (7 septembre).

B. 356. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1785. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Simon Chapuis, marchand fermier, demeurant à Brèves, Nicolas Chapuis, marchand fermier, demeurant à Teigny, contre François Chapuis, marchand fermier, demeurant à Dornecy (16 février); — en faveur de Denis Deléchenault, tailleur d'habits, et Lazare Comte, sa femme, demeurant aux Blandins, paroisse d'Arleuf, contre Jean Deléchenault, aussi tailleur d'habits, et Marie Moreau, sa femme, demeurant en la paroisse de Château-Chinon (23 février); — en faveur de Jean Primard dit l'Archambault, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Ménessaire, contre Jean Rateau, Jean Simonot, laboureur, et Emilande Massin, veuve et commune de Jacques Rateau, vivant aussi laboureur, demeurant au bourg et paroisse de Gien-sur-Cure (20 avril); — en faveur de Me François Marceau, prêtre, curé de la ville et paroisse de Villapourçon, y demeurant, contre Simon-Guillaume Sautereau du Part, bourgeois, demeurant au village des Moines, paroisse de Villapourçon (10 juin); — en faveur d'André Gaulier, Jean Camus et Jean Thomas, laboureurs, communs personniers, demeurant à Sept-Voyes, paroisse de Huez, contre Paul Amelaine, sabotier, demeurant au même lieu (21 juin); — en faveur de Jean Guillaumot, marchand, demeurant à Château-Chinon, contre Claude Buteau, laboureur, et Lazare Pouilly, sa femme, demeurant au village des Chintres, paroisse d'Arleuf, et autres (3 août); — en faveur de messire Julien de Chargère, chevalier, seigneur des Planches et autres lieux, ancien lieutenant d'infanterie au régiment d'Austrasie, demeurant à Bourbon-Lancy, contre Jacques Coulault, marchand fermier, demeurant à Neuvy, paroisse du même nom, près dudit Bourbon (17 août); — en faveur d'Edouard et François Tardy, marchands, demeurant, savoir, ledit Edouard au lieu du Gué, paroisse de Prémery, et ledit François, au lieu de Boulon, paroisse de Lurcy-le-Bourg, contre Marie Tardy, veuve de Gilles Limanton, laboureur, demeurant en la paroisse de Marcy, leur sœur (26 août); — en faveur de demoiselle Catherine Duthé, veuve du sieur Simon Ragon, demeurant au château de Bailly, contre Me Etienne Flandin, notaire royal et contrôleur des actes, demeurant à Corbigny (30 août); — en faveur de dame Anne Gressin, veuve du sieur Joseph Ribert de Ville-Doné, ci-devant fermier des terre et seigneurie de Pouilly, contre Louis-Guillaume Brière, marchand à Pouilly (6 septembre); — en faveur

de Guy Augier, marchand, demeurant en la ville de Château-Chinon, contre Dominique Parthiot, marchand, demeurant aux Boutesses, paroisse de Moux (6 septembre).

B. 357. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1786-1787. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Gabriel Monchanin et François Gendreaux, marchands, demeurant à Morimbault, paroisse de Charbonnat, contre Claude Guichard, demeurant à Paray-le-Monial (24 avril 1787) ; — en faveur de messire Prix-Joseph Deschamps de Charmelieu, chevalier, marquis de Saint-Bris, capitaine-sous-lieutenant de la compagnie colonelle du régiment colonel-général de la cavalerie, et dame Elisabeth-Adelaïde Denis, sa femme, seule et unique héritière de Me Sylvain Denis, son père, demeurant en la ville d'Auxerre, contre Pierre Potier, marchand, et Etienne Pluvinet du Colombier, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire (18 mai) ; — en faveur de Me Benoît-Nicolas Demauroy, huissier-commissaire-priseur au Châtelet de Paris, y demeurant, rue de la Vieille-Monnaie, paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, contre demoiselle Marguerite Mouchou, veuve du sieur Guy Labot de Montaigre, tutrice de leurs enfants, demeurant à la Maison-Dieu (21 juin) ; — en faveur de messire François-Marie Gaucher de Champmartin, écuyer, seigneur de Montsecq, Champmartin et autres lieux, demeurant en son château de Montsecq, paroisse de Saint-Léger-de-Fougeret, contre Claude Lemaître, François Lemaître, Pierre Lemaître, autre François Lemaître, Hugues Lemaître, Lazare Lemaître, Jean Lemaître, Toussaint Lemaître, Jean Lemaître dit Millin, et autres (27 juin) ; — en faveur de messire Jean-Baptiste-Lazare-Pierre Espiard, chevalier, baron de la Cour-d'Arcenay, Franceau, seigneur de Mâcon, Champrin et autres lieux, capitaine au régiment de la Reine-cavalerie, demeurant au château de Mâcon, paroisse de Saint-Martin-de-la-Mer, contre Joseph Demay et Anne Fardeau, sa femme, marchands, demeurant à la Cour-d'Arcenay, Pierre Boidot l'aîné, marchand, demeurant à Vitteaux, en Bourgogne, Pierre Borne, marchand, demeurant à Dompierre, en Bourgogne, et les administrateurs du collège d'Autun (17 juillet) ; — en faveur de demoiselle Elisabeth Souverain, veuve du sieur Nicolas Roumier, marchand, demeurant en la ville de Lormes, contre Antoine Page, laboureur à Cropigny, paroisse de Ruages, demoiselle Anne Magnan, fille majeure, et demoiselle Edmée Magnan, veuve Ragon, demeurant en la ville de Corbigny (24 juillet) ; — en faveur des directeurs et administrateurs de l'hôtel-Dieu de la ville de La Charité, contre Jacques Brault, maître de la poste aux chevaux de ladite ville, et demoiselle Madeleine Fournier, sa femme, demeurant en ladite ville, paroisse Saint-Jacques (14 août) ; — en faveur d'Odile Lelong, marchand de bois et propriétaire, demeurant au lieu et paroisse de Saint-Léger-des-Vignes, et de Me Jean-Baptiste Lelong, son fils, procureur ès-cour royale de cette ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, y demeurant, contre François Laroze, manœuvre, et Cécile Sébille, sa femme, et Jean Saint-Oyen, clerc de pont, demeurant au lieu de La Charbonnière, paroisse dudit Saint-Léger-des-Vignes (17 août) ; — en faveur de Jeanne la Gorgette, veuve de Jean Guyot dit Géret, laboureur, tutrice de leurs enfants, demeurant au village des Ouchots-Dessus, paroisse de Corancy, contre Claude Moreau, laboureur, demeurant à la Vallée-de-Cour, paroisse de Château-Chinon, Pierre Dorideau, aussi laboureur, et Marie Moreau, sa femme, ci-devant veuve de Michel Gardebois, demeurant aux Mouilleferts, paroisse d'Arleuf, et Jean Desfossés, fils de Jean Rouvry (*sic*), manœuvre, et Marie Moreau, sa femme, demeurant au village du Marault, susdite paroisse d'Arleuf, lesdits Moreau enfants et héritiers d'Antoine Moreau, laboureur, et d'Emilande Rabit, leurs père et mère (27 août) ; — en faveur de Jean Perraudin, marchand, demeurant à Lormes, contre Claude Bergeret, marchand, veuf de Jeanne Perraudin, tuteur de leurs enfants mineurs, ladite Perraudin fille et héritière de Léonard Perraudin, demeurant au village de Manille, paroisse de Corancy (29 août) ; — en faveur des vénérables doyen, syndic, chanoines et chapitre de l'église royale et cathédrale de la ville de Nevers, contre Toussaint Michin, négociant, demeurant en la ville de Sancoins, et Jean Parent, négociant, demeurant à Eury, paroisse de Valligny-le-Monial (5 septembre) ; — en faveur de Louis Bourdiaux, marchand fermier, demeurant au lieu de la Bretonnière, paroisse d'Huez, et de Gabriel Bourdiaux, aussi marchand fermier, demeurant en la paroisse de Saint-Maurice-lès-Saint-Saulge, contre Jean Lefebvre, marchand fermier, demeurant au lieu de Mauvron, paroisse de Poiseux (6 septembre).

B 358. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1788. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Jean Lafosse et Marie Prégermain, sa femme,

contre Henri Diolot et Anne Detilleux, sa femme, (21 février); — en faveur de Pierre Petitot et Henriette Rigault, sa femme, Jean Gallier et Gabrielle Rigault, sa femme, contre le sieur Houdry (4 mars); — en faveur de messire François-Marie de Champs, seigneur de Saint-Léger, le Pavillon, Pleinefeuille et autres lieux, capitaine au régiment de Poitou-infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château de Saint-Léger, paroisse dudit lieu, contre messire Jacques-Louis de La Ferté-Meun, chevalier, seigneur de Saulière, demeurant en son château de Saulière, paroisse de Saint-Péreuse (11 mars); — en faveur d'Anne Galbois, veuve et commune de Pierre Maillot, Antoine Gros, laboureur, et Louis Madelainat, aussi laboureur, Marie et Jeanne Maillot, leurs femmes, contre Jacques Gin, demeurant en la ville de Lormes (11 mars); — en faveur de Marie Lapoussière, femme de Jean Nettement, demeurant en la ville de Château-Chinon, contre Guy et Jacques Tartrat père et fils, laboureurs, demeurant ensemble au lieu de la Corcelle, paroisse de Chaumard (24 avril); — en faveur de Philippe Goussot, laboureur, demeurant à Vermenoux, paroisse de Château-Chinon, contre Pierre Courault, laboureur, demeurant au village de Précy, même paroisse (6 mai); — en faveur de Jean Perraudin, marchand, demeurant à Lormes, contre Jean Branlard, marchand, demeurant à Bost, paroisse de Saint-Hilaire-en-Morvand (10 décembre).

B. 359. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1789. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de demoiselle Jeanne Baizebrut, fille mineure de défunt Jean Baizebrut, huissier à Châtillon-en-Bazois, et de Michelle Gautherot, contre Marie Baizebrut, femme de Jean-François Gœury, marchand de bois, demeurant en la ville de Nevers, sa tante (20 janvier); — en faveur de Jean et Lazare Moreau frères, héritiers en partie de Claude Moreau, laboureurs et communs personniers, demeurant au village de Montsaulnin, paroisse de Château-Chinon (4 février); — en faveur de Charles Rapineau, laboureur, demeurant en la paroisse d'Empury, contre Jean Maillard, laboureur, demeurant en la même paroisse (13 février); — en faveur des vénérables prieur, sous-prieur, procureur et religieux bénédictins de la ville de La Charité-sur-Loire, de l'étroite observance de Cluny, contre Son Eminence Monseigneur le cardinal de Bernis, prieur commendataire dudit prieuré, par laquelle il est défendu audit cardinal de Bernis, en sadite qualité de prieur, ainsi qu'à ses préposés, de faire aucune concession d'héritages qu'après trois publications et sur enchères, auxquelles tous particuliers seront admis et en les adjugeant à ceux qui offriront la prestation annuelle la plus avantageuse en bénéfice, le tout en présence des religieux bénédictins de La Charité ou eux dûment appelés aux adjudications qui pourront être faites (24 avril); — en faveur de Pierre Paumier, marchand de vin, demeurant à Châtillon-en-Bazois, contre le sieur Jacques Cornu, marchand, et demoiselle Jeanne Simonneau, sa femme, héritière de Me Pierre Simonneau, notaire royal, son frère, demeurant en la paroisse de La Collancelle (27 mai); — en faveur de messire Louis-François Viel, chevalier, marquis d'Espeuilles, et messire Pierre-Antoine Viel, chevalier, comte de Lunas, tous les deux demeurant au château d'Espeuilles, paroisse de Montapas, contre messire Louis-Gervais de Chargère, écuyer, seigneur de Roudon, Villars et autres lieux, seul fils et héritier de défunt messire Joseph de Chargère, vivant écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant ledit sieur Louis-Gervais de Chargère de Roudon en son château de Villars, paroisse de Floret-en-Bourbonnais, messire Louis-Jacques de Chabannes, vicaire général du diocèse de Nevers, demeurant en ladite ville de Nevers, messire Louis-Antoine vicomte de Chabannes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et messire Claude-Joachim de Chabannes, aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lesdits messires Louis-Antoine et Claude-Joachim de Chabannes seigneurs de Huez et autres lieux, demeurant au château dudit Huez, paroisse du même nom (23 juillet); — en faveur de Jacques Boucherat, huissier, marchand fermier et propriétaire, demeurant en la ville de Lormes, contre Gilles Gillot, marchand fermier, demeurant en la paroisse de Brassy (4 août); — contre le sieur de Lagogué, bailli de Léré, rendue sur la requête du procureur du roi exposant que la tenue des marchés de la ville de Léré se fait mal, « que l'approvisionnement dudit marché ne se fait pas, que le blé y manque, que les marchands fermiers y dictant de loix dures, il s'est élevé une émeute populaire, que tous ces désordres proviennent de ce que M. Lagogué, bailli de Léré, est très âgé et infirme, et sa santé ne lui permet pas très souvent de sortir de chez luy et de se trouver sur la place du marché, et que le procureur fiscal a fait sa démission de son état, en sorte qu'il n'y en a pas en cette position », par laquelle sentence il est enjoint « au sieur de Lagogué, juge de ladite ville

de Léré, de remplir exactement ses fonctions, tenir la main à la tenue du marché de ladite ville, de veiller et d'avoir soin que ledit marché soit toujours suffisamment pourvu de grains pour subvenir à la subsistance des habitans, et en cas d'absence, maladie ou autre empêchement légitime dudit juge, enjoignons au plus ancien des curiaux de remplir les fonctions dudit office », et commettant pour remplir les fonctions de procureur fiscal en ladite justice de Léré la personne du sieur Beaudet, notaire royal (3 août); — portant interdiction pour cause de démence de messire Nicolas comte de La Ferté-Meun, chevalier, seigneur de Larochemillay, Montanteaume et autres lieux, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (20 octobre) — en faveur de Me Annet Granghon, conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur civil et criminel au bailliage royal de Cusset, et dame Madeleine Bourgedu, sa femme, contre Pierre Mousserin, laboureur, demeurant en la paroisse de Châtel-Montagne (15 décembre); — en faveur de Louise Baraud, veuve de Gilbert Gouat, bourgeois, demeurant en la paroisse de Vaulcoulmain-sous-Larche (*sic*), du sieur Léonard Desboisseaux, propriétaire et marchand fermier, demeurant en la paroisse de Saint-Julien de Dornes, et de Pierre Arnaud, marchand fermier, demeurant au lieu des Baillys, paroisse dudit Dornes, contre le sieur Gilbert Défonty, marchand fermier, et demoiselle Michelle Gontier, sa femme, demeurant en la paroise de Neuglise, près le Bessay-en-Bourbonnais (23 décembre).

B. 360. (Liasse.) — 53 pièces papier.

1790. — SENTENCES CIVILES. — Sentences : en faveur de Me Jean Gautherin, notaire royal, demeurant à l'Huis-Maillot, paroisse de Chaumard, contre le sieur Jean Clément, bourgeois, et Anne Duruisseau, sa femme, demeurant au bourg et paroisse dudit Chaumard (13 janvier); — en faveur de Louis Lapillonne, marchand de vin, demeurant en la paroisse d'Iguerande, en Bourgogne, contre Gabriel Merle, bourgeois, demeurant en la paroisse de Beaulon, près Septfonts (15 janvier); — en faveur de Daniel Soudan contre Jacques Paumier, marchand de bois pour la provision de Paris, demeurant au Coudray, paroisse d'Achun, François Paumier du Douet et Nicolas Paumier du Coudray, aussi marchands de bois, demeurant en la ville de Château-Chinon, François-Grégoire Duminy, maître de forge, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, et demoiselle Jeanne Paumier, sa femme, Mathieu Petit, maître de forge, demeurant en la ville de Prémery, et demoiselle Jeanne Paumier, sa femme, Jacques-Charles Massue de La Durye, bourgeois, demeurant en la ville de La Charité, et demoiselle Marie-Jeanne Paumier, sa femme, Pierre Paumier de Champurin, mineur émancipé, et demoiselle Marie-Françoise Paumier, aussi mineure émancipée, lesdits Paumier héritiers de Jean Paumier et demoiselle Marie Fontaine, leurs père et mère (9 février); — en faveur des vénérables prieur, procureur et religieux bénédictins de la communauté de la ville de La Charité-sur-Loire contre le bureau du corps municipal de la ville de La Charité, qui avait rendu une sentence faisant « défense à tous les religieux bénédictins de leur maison indistinctement d'en sortir après le coucher du soleil et de paroître en public avec des vêtements et dans des costumes autres que ceux qui leur sont indiqués par leurs règle et statuts », par laquelle sentence il est « fait défenses à qui que ce soit, et particulièrement à la garde bourgeoise de ladite ville de La Charité, d'attenter directement ni indirrectement à la liberté qu'ont lesdits religieux ainsy que les autres citoyens d'aller et venir dans les dehors de leur maison à toutes heures, en se conformant par lesdicts religieux aux règles de la police générale du royaume et aux statuts particuliers de leur ordre sous peine, contre ceux qui attenteront à la liberté desdits religieux, d'être poursuivis comme perturbateurs de la tranquilité publique et infractaires aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi », et lesdits religieux sont mis sous la sauvegarde de la nation, de la loi et du roi (23 févier); — ordonnant que toutes les propriétés et fonds de la province et singulièrement tous les héritages concédés par les seigneurs hauts-justiciers qui sont clos et en valeur, et ceux dont les particuliers sont en possession paisible et publique, à quelque titre que ce soit, sont mis sous la sauvegarde de la nation, de la loi et du roi, et faisant défenses à toutes communautés d'habitants et à tous particuliers, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de se tranporter dans lesdits héritages de jour ou de nuit, même sous prétexte qu'ils faisaient ci-devant partie des communes, chaumes, bois, pâturages et terres vaines et vagues et d'y commettre le moindre dégât ou exercer aucune voie de fait, à peine contre les contrevenants d'être regardés comme perturbateurs du repos public (5 mars); — en faveur de Charles et Pierre Pelletier frères, laboureurs, demeurant au village de la Velle-sous-Moux, paroisse de Moux, et Me Jean

Delatour, notaire royal, demeurant au bourg et paroisse de Meursault, en Bourgogne, tuteur des enfants mineurs de Mᵉ François Grognot, vivant notaire royal à Mont-Saint-Jean, contre Sébastien Jannin, marchand, demeurant au bourg et paroisse de Montsauche (16 avril); — en faveur du sieur Etienne-Mathurin Beaufils, conseiller du roi, officier au grenier à sel de la ville de La Charité, contre Marthe Fontferrière, veuve et commune de défunt Edme Baudelin et tutrice d'Edme Baudelin, son fils (22 avril); — en faveur d'Henry Meunier, maître en pharmacie, et Françoise Coste, sa femme, demeurant en la ville de Nevers, place Ducale, paroisse Saint-Jean, contre messire Louis-Antoine Andras de Serre, chanoine de l'église cathédrale dudit Nevers (23 avril); — en faveur de Jean Ragon, François Magnan, Claude Baudelin et Jacques Billard, maîtres bouchers, demeurant en la ville de La Charité-sur-Loire, contre les officiers de police de ladite ville (5 mai); — en faveur de Jean Jolly, fermier du domaine de la Fénellerie, paroisse de Guérigny, contre les officiers municipaux de Poiseux (18 mai); — en faveur de Pierre Charneau, laboureur, Jehan Père, aussi laboureur, et Jeanne Charneau, sa femme, Louis Charneau, meunier, et Marie Charneau, sa femme, tous communs, demeurant à Crottefoux, paroisse de Marigny-l'Eglise, lesdits Pierre, Jeanne et Marie Charneau tous héritiers pour chacun un tiers de défunt Pierre Charneau et d'Anne Normand, leurs père et mère, contre Jean Normand, laboureur, demeurant au même lieu (18 mai); — en faveur de Mᵉ Jacques-Henry Vyau, lieutenant-général honoraire au bailliage royal du Nivernais et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, Laurent Duché-Bricourt, bourgeois, la dame veuve Vée et autres habitants de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre la municipalité de ladite ville qui, par une délibération du 8 juin, avait ordonné le transfert du marché des herbages et des autres comestibles sur l'emplacement de l'ancien cimetière tout récemment déblayé (1er juillet); — en faveur de Jean-Baptiste Caquet, marchand fermier, demeurant en la paroisse de Saint-Hilaire, contre messire Pierre Perrier, prêtre, prieur de Fontaine, demeurant en la ville de Bourbon-Lancy (12 août); — en faveur de René Leuthereau, notaire royal, demeurant aux Bourdeaux, paroisse de Dun-les-Places, contre Pierre Leuthereau, maître perruquier, demeurant en la ville de Lormes, Guillaume Pannetrat, taillandier, et demoiselle Françoise Leuthereau, sa femme, aussi demeurant en la même ville (19 août); — en faveur des sieurs principal et administrateurs du collège d'Autun et de messire Jean-Baptiste-Lazare-Pierre Espiard, chevalier, baron de La Cour-d'Arcenay, capitaine au régiment de la Reine-cavalerie, demeurant au château de Macon, paroisse de Saint-Martin-de-la-Mer, contre Joseph Dumay, marchand, et Anne Sardé, sa femme, demeurant à la Cour-d'Arcenay, paroisse dudit lieu, et Pierre Borne, marchand, demeurant à Dompierre-en-Bourgogne (30 août); — en faveur de Michel Maratrat, maréchal, demeurant au bourg et paroisse de Planchez, et Claude Maratrat, son fils, meunier au moulin de Planchot, même paroisse, contre Françoise Durollet, veuve de Jacques Nettement (22 septembre); — en faveur de Jean-Auguste-Alexandre-Thibault Billacoys de Boismont, étudiant en droit, procédant sous l'autorité du sieur Jean-Nicolas Leblanc, négociant à Pouilly, son curateur, contre le sieur Naudet, son fermier (27 septembre); — en faveur de Jean Tixier, marchand boucher, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre les officiers municipaux de la même ville, à cause de la taxe de la viande (29 septembre); — en faveur de Jean Lechapt, boulanger et fabricien de la paroisse du Chautay, y demeurant, contre Jean Thibault, laboureur, demeurant en la paroisse de Chassy, héritier de Pierre Sebault, son oncle, vivant procureur-fabricien de ladite paroisse du Chautay, y demeurant (2 octobre); — en faveur de Jacques Mertot, aubergiste, demeurant en la paroisse de Saint-Bonnot, et Edme Riglet, marchand, demeurant en la paroisse de Dompierre-sur-Nièvre, contre Louis Billot, manœuvre, « et quelquefois cabaretier quand il peut avoir du vin à crédit », maire de la paroisse de Saint-Bonnot (2 octobre); — en faveur de François Bouquerot, marchand cordonnier, et Marie Place, sa femme, demeurant en la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre Guillaume Meunier, huissier royal, demeurant en la même ville (2 octobre); — en faveur de Pierre Gras, vigneron, demeurant au faubourg du Pazeret de la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, contre le sieur Saget, marchand fermier, demeurant en la même ville (11 novembre); — en faveur des sieur et dame Fouché contre les héritiers du sieur Gondier de La Vallée (6 décembre).

FIN DU TOME PREMIER.

INDEX.

Nevers, Imp. G. Vallière.